



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

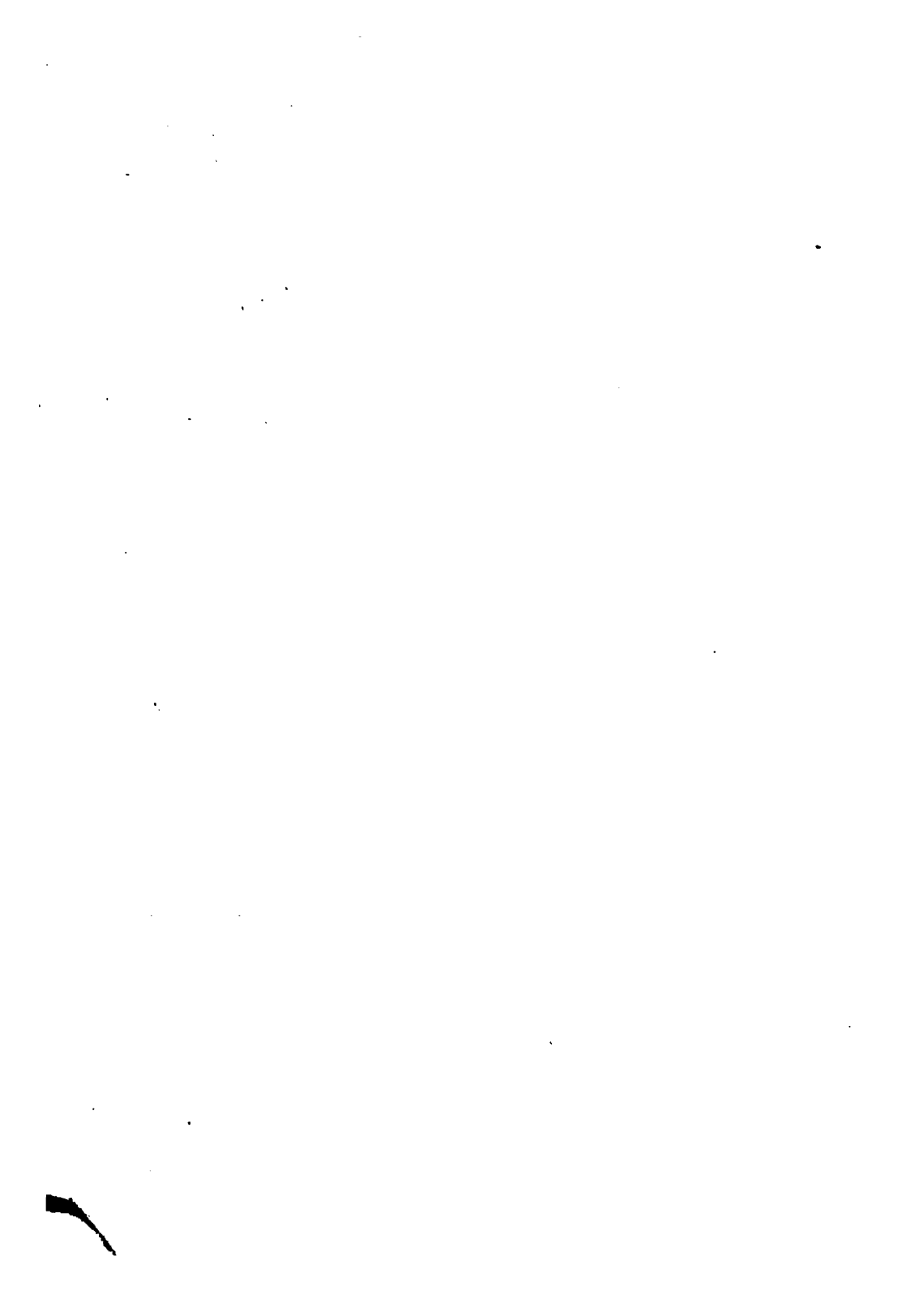


Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest



E. F. PABER

AS
322
G71



BULLETIN
DE
L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

BUREAUX DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Président de l'Institut : M. Eugène RITTER, professeur à l'Université.

Vice-président : M. le Prof. H. SILVESTRE.

Secrétaire général : M. le Prof. Henri FAZY.

Bibliothécaire : M. LOUIS DUFOUR, archiviste d'Etat.

Section des Sciences naturelles et mathématiques : Président, M. le Prof. G. OLTRAMARE; Secrétaire, M. le Prof. Emile YUNG; Secrétaire-adjoint, M. le D^r H. OLTRAMARE.

Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire : Président, M. Henri FAZY; Vice-président, M. Em. GOLAY; Secrétaire, M. le Prof. P. DUPROIX; Secrétaire-adjoint, M. le Prof. WUARIN.

Section de Littérature : Président, M. le Prof. J. DUVILLARD; Vice-président, M. le Prof. E. REDARD; Secrétaire, M. le Pasteur MAYSTRE-CASTOLDI; Vice-secrétaire, M. Louis ZBINDEN.

Section des Beaux-Arts : Président, M. le Prof. SILVESTRE; Vice-président, M. H. LE GRAND ROY, prof.; Secrétaire, M. H. HÉBERT, prof.

Section d'Industrie et d'Agriculture : Président, M. G. TOURNIER; Vice-présidents, MM. Jean NICODET et GUILLAUMET-VAUCHER; Secrétaire, M. Cl. FONTAINE-BORGEL; Trésorier, M. Marc-LOUIS PAUTRY.

Comité de Gestion :

Outre le Président et le Secrétaire-général de l'Institut
MM. H. SILVESTRE, J. DUVILLARD, A. VERCHÈRE, G. TOURNIER
et J.-L. REVERDIN.

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE; 3° DE LITTÉRATURE; 4° DES BEAUX-ARTS; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE.

TOME XXXIII

GENÈVE
CHEZ GEORG, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

1895

Imprimerie Centrale Genevoise, boulevard James-Fazy, 17

David Messer
Nishoff
9019890
20187

N° 52

1894

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

DISCOURS

DE
**M. le Professeur Eugène RITTER, Vice-Président
de l'Institut genevois**
à la séance annuelle du 15 mars 1894

MESSIEURS,

La date de notre séance annuelle d'aujourd'hui se trouve heureusement coïncider avec un anniversaire mémorable dans l'histoire intellectuelle de nos pays romans, avec le centenaire de la naissance du grand philologue Frédéric Diez, né à Giessen le 15 mars 1794, et mort à Bonn après cinquante ans de professorat, au printemps de 1876.

Diez est un des types de ces savants allemands de la vieille école, à la vie obscure et terne, aux livres lumineux et féconds. Il a été dans notre siècle le principal promoteur de la philologie romane; et ses travaux marquent le point où cette science est sortie de la période des tâtonnements, pour entrer dans une ère nouvelle où elle marche à pas assurés.

Les ouvrages du professeur Diez ont fait leur chemin, et ont eu le succès qu'ils méritaient, sans qu'aucun de ses

contemporains ait eu l'idée d'écrire une notice sur l'auteur. De son vivant, aucun biographe ne s'est occupé de Diez ; et c'est seulement après la mort de cet octogénaire que ses disciples et les continuateurs de son œuvre se sont avisés de recueillir les documents biographiques qui peuvent renseigner la postérité sur la vie d'un homme dont l'Allemagne est fière.

Diez était né dans une famille bourgeoise et dans une ville universitaire. Il n'avait pas encore vingt ans, et poursuivait à Giessen le cours de paisibles études, quand le feld-maréchal Blücher y arriva le 2 novembre 1813, quinze jours après la bataille de Leipzig. Les étudiants firent fête au général victorieux, et à son appel ils s'enrôlèrent en un corps de volontaires hessois, qui passa par notre Suisse romande, et entra en France, où il tint garnison quelque temps à Lyon. Diez avait pris les armes avec les autres. Les professeurs aussi s'étaient mis de la partie, notamment le célèbre Welcker, qui avait déjà pris Diez en affection, et avait reconnu son mérite. Après la paix, Diez suivit Welcker, appelé à l'Université de Gœttingue ; et dans la riche bibliothèque de cette ville, il trouva les matériaux de son premier ouvrage, sur les vieilles romances espagnoles.

Gœthe, que Diez alla visiter à Weimar sur ces entrefaites, lui indiqua la langue et la littérature provençales, comme un intéressant sujet d'études. Je ne crois pas que dans toute l'histoire littéraire, on puisse citer un conseil meilleur, donné plus à propos, mieux suivi, et plus fécond en résultats. Diez conserva longtemps le feuillet sur lequel Gœthe avait inscrit pour son jeune visiteur le titre de l'ouvrage de Raynouard : *Choix des poésies originales des troubadours, avec des introductions grammaticales et historiques.*

Les travaux du savant français furent le point de départ

des recherches de Diez, qui publia en 1826 sur la *Poésie des Troubadours*, et en 1829 sur la *Vie et les Œuvres des Troubadours*, des livres qui le classèrent aussitôt parmi les maîtres. Raynouard en rendit compte dans le *Journal des savants*(1) : « Je regarde, dit-il, et les éloges que M. Diez veut bien donner à mon entreprise et ses propres succès, comme une des récompenses de mes travaux ; car j'ose dire que s'il parvient à faire plus et mieux que moi, ce sera de mes ouvrages mêmes qu'il aura appris à me surpasser... Quant à moi, si j'ai ouvert la carrière, je n'ai pas prétendu la fermer ; j'applaudirai volontiers à tous ceux qui y entreront encore avec succès, et surtout à M. Diez lui-même... L'ouvrage de M. Diez est d'une vraie importance pour la langue et la poésie des troubadours ; je souhaite qu'il obtienne tout le succès qu'il mérite. Quoi que je n'approuve pas sans restriction toutes ses opinions ni toutes ses explications, je crois lui devoir, non seulement des éloges, mais encore des remerciements. » — Noble manière d'accueillir son successeur !

Le professeur Welcker ne perdait pas de vue son ancien élève, et se plaisait à le protéger. Il l'avait fait nommer lecteur des langues italienne, espagnole et portugaise, à l'Université de Bonn. Cette position modeste s'améliora bientôt ; et Diez, à 36 ans, obtint une chaire de professeur ordinaire.

Il voulait donner suite à ses études provençales en publiant une grammaire. Mais il connaissait si bien les langues du Midi et le français, que les formes parallèles des grammaires et des vocabulaires de toutes les langues romanes se groupaient à son regard autour des formes provençales, et toutes ensemble se rattachaient au latin selon des lois qu'il découvrirait à mesure : ainsi naquit la *Grammaire comparée des lan-*

(1) Numéro de juin 1828, pages 347 à 358.

gues romanes, dont les premiers volumes parurent en 1836 et en 1838.

Comme les nouveaux calculs, inventés à la fin du XVII^e siècle par Newton et Leibniz, avait renouvelé les mathématiques et longtemps suffi à occuper les successeurs de ces grands hommes, ainsi la méthode historique et comparative, inaugurée en linguistique par Bopp, et appliquée par Jacob Grimm aux langues germaniques, pénétra avec Diez dans l'étude du français, de l'italien et de l'espagnol. La philologie romane était fondée. Le temps qui s'est écoulé depuis lors, et qui déjà embrasse presque deux générations, a vu à chaque année de nouveaux disciples prendre rang à la suite du maître, et de nouvelles découvertes s'ajouter aux anciennes.

Diez était près de la soixantaine quand il publia en 1853 le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, qui est le couronnement de son œuvre scientifique. Dans le *Journal des savants* où le vieux Raynouard avait autrefois applaudi à ses premiers travaux, une plume non moins autorisée, celle de M. Littré, présenta le Dictionnaire au public français. Quelques mots de ce compte-rendu en marquent bien la date: « Il y avait contre les langues romanes, dit M. Littré, un certain préjugé qui les représentait ou comme barbares, ou comme faciles. Elles ne sont ni faciles ni barbares, et méritent toute l'attention que l'on commence à leur donner. M. Diez est un de ceux qui ont rendu le plus de services à cette étude, et aujourd'hui il l'enrichit d'un nouveau travail où il dépose le résultat de sa longue expérience des textes et des formes. »(1)

Le laborieux philologue qui s'éteignit doucement à 82

(1) L'article de M. Littré a été recueilli dans le premier volume de son *Histoire de la langue française*.

ans, était resté célibataire. Il avait eu une fois l'idée de se marier; mais ses fiancailles s'étaient rompues au bout de huit jours. Il avait paru trop sérieux à la jeune personne dont il avait demandé la main. Elle ne songea pas qu'il y avait quelque honneur pour elle à être la femme d'un de ces hommes qui font la gloire de leur pays. (1)

La renommée de Diez n'a fait que grandir après sa mort. Ses livres peut-être seront les uns après les autres remplacés par des ouvrages nouveaux, la science étant toujours en progrès; mais la place qui leur appartient dans l'histoire de la philologie, ne peut qu'apparaître plus prépondérante, à mesure que se développent les conséquences des principes qui y ont été posés.

En considérant la suite des travaux du savant allemand nous avons vu que cette heureuse expédition scientifique qu'il a conduite sur tout le domaine des langues romanes, avait eu pour point de départ une étude approfondie de la langue d'oc. Cette langue, telle que Diez l'avait étudiée dans les poésies des troubadours, est presque aujourd'hui une langue morte. Mais elle végète encore à l'état de patois dans le Midi de la France, en sorte qu'on peut en retrouver quelque image dans le parler des paysans de ces belles contrées. Les Français du Nord qui sont venus y faire quelque séjour, ou qui les traversaient dans leurs voyages, ont remarqué en passant ce langage sonore: il les étonnait, sans que jamais ils s'y soient arrêtés longtemps. Les lettres de

(1) Cette esquisse de la biographie de Diez n'est qu'un court extrait des publications de M. Stengel (*Erinnerungsworte an Friedrich Diez*, 1883) et de M. Förster (*Freundesbriefe von Friedrich Diez*, 1894. — *Friedrich Diez, Festrede gehalten den 3 März 1894*).

Racine et de La Fontaine, de Buffon et de Rousseau, contiennent à ce sujet de piquants témoignages. (1)

Sous le règne de Louis XVI, au milieu du gracieux roman d'*Estelle et Némorin*, le chevalier de Florian citait et traduisait des poésies languedociennes. M. de Villèle raconte

(1) *Racine à Lafontaine*. Uzès, 11 novembre 1661. J'avais commencé depuis Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit.

Mais c'est encore bien pis dans ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite en aurait besoin dans Paris. Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien ; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelque fois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent que je perds toutes mes mesures, comme il arriva hier, qu'ayant besoin de petits clous à brochettes pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville, et lui dit de m'acheter deux ou trois cents de brochettes ; il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes : jugez s'il y a sujet d'enrager en dessemblables malentendus. Cela irait à l'infini si je voulais dire tous les inconvénients qui arrivent aux nouveaux-venus en ce pays comme moi. . . . *Adiousias*.

Racine à M. Vitart. Uzès, 15 novembre 1661. On me fait ici forcés caresses ; il n'y a pas un curé ou un maître d'école qui ne m'ait fait le compliment gaillard, auquel je ne saurais répondre que par des révérences ; car je n'entends pas le français de ce pays-ci, et on n'y entend pas le mien ; aussi je tire le pied fort humblement, et je dis quand tout est fait : *Adiousias*. Je suis marri pourtant de ne les point entendre ; car si je continue à ne leur point répondre, j'aurai bientôt la réputation d'un incivil, ou d'un homme non lettré.

dans ses *Souvenirs* que le frère de Louis XVI, le comte de Provence, devenu le roi Louis XVIII, faisait quelquefois porter la causerie sur le poète toulousain Goudouli: « Le roi, dit-il, qui savait à merveille nos dialectes méridionaux, en avait retenu nombre de passages qu'il débitait en perfection. »

Racine à M. Le Vasseur. Uzès, 24 novembre 1661. J'ai été à Nîmes; la ville est assurément aussi belle et aussi *polide*, comme on dit ici, qu'il y en ait dans le royaume. — 26 décembre 1661. Je suis en danger d'oublier bientôt le peu de français que je sais, je le désapprends tous les jours, et je ne parle tantôt plus que le langage de ce pays, qui est aussi peu français que le bas-breton.

La Fontaine, dans une lettre à sa femme, datée de Limoges, 19 septembre 1663, racontant son voyage en Limousin, lui énumère les villes par où il passa: Châtelleraut, Chavigny, Bellac. Dans cette dernière ville, « rien ne m'aurait plu. dit-il, sans la fille du logis, jeune personne et assez jolie. Je la cajolai sur sa coiffure. Passé Chavigny, l'on ne parle quasi plus français. Cependant cette personne m'entendit sans beaucoup de peine. Les fleurettes s'entendent par tout pays.

« Comme Limoges n'est éloigné de Bellac que d'une petite journée, nous eûmes tout loisir de nous égarer, de quoi nous nous acquittâmes très bien, et en gens qui ne connaissent ni la langue, ni le pays. »

Buffon au président de Ruffey. Montpellier, 2 avril 1731. J'ai séjourné plus d'un mois à Montauban. La ville est petite, mais charmante par sa situation, sa bâtisse et l'air pur qu'on y respire. Les habitants y sont tout à fait polis, grands joueurs de piquet et d'homme, amateurs des promenades, où ils passent une partie de la journée à parler gascon, et à admirer les environs de leur ville, qui réellement sont tout à fait agréables.

Jean-Jacques Rousseau à M..., Montpellier, 4 novembre 1737. Montpellier est une grande ville fort peuplée... Les femmes sont divisées en deux classes: les dames... et les bourgeoises... Du reste, ni les unes ni les autres n'entendent le français.

Le succès du poète Jasmin, et les ovations qu'on lui faisait il y cinquante ou soixante ans, témoignaient de l'existence persistante du désir inassouvi d'une littérature locale, qui aurait remis en honneur ce beau parler des provinces méridionales.

Enfin les félibres vinrent, et ils ont réussi à créer cette renaissance provençale qu'on attendait depuis des siècles. Le charmant poème de *Mireille* et les *Iles d'or* de Mistral, les œuvres aimables de Roumanille, le *Trésor du félibrige*, des poésies et des contes sans nombre, toute une littérature chantante et légère, florissante aujourd'hui sous le ciel bleu d'un pays prospère et fertile, c'est une vie nouvelle rendue à la vieille langue des troubadours, qui a ainsi comme un été de la Saint-Martin."

A ce mouvement qui se continue depuis quarante ans, nous devrions être attentifs, nous autres Genevois. Nous oublions trop les liens qui nous rattachent à la France du Midi. Nos quais bordent son plus grand fleuve; le patois de nos contrées se rattache aux siens; beaucoup de familles genevoises sont sorties du Languedoc et de la Provence: il semble que la communication intellectuelle soit facile. Mais nous restons indifférents, étrangers, et au passé de ce beau pays, et à la renaissance littéraire dont il est le théâtre.

Il est heureux que l'un de nous au moins ait salué et applaudi ce groupe de poètes(1) au moment où il entrait

(1) Mistral, dans un article de son Dictionnaire provençal-français (*le Trésor dou félibrige*, I, 1113) a donné quelques détails sur le moment où ce groupe est entré en scène:

Le 21 mai 1854, dit-il, sept jeunes poètes, MM. Théodore Aubanel, Jean Brunet, Anselme Mathieu, Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Alphonse Tavan, et Paul Giéra, amphitryon, se réunirent au castel de Fontségugne près Château-neuf-de-

dans la renommée, il y a trente ou quarante ans. C'est un de nos collègues défunts, M. Victor Duret, qui dans la *Revue Suisse*, et dans la *Bibliothèque universelle* qui se publiait alors à Genève, a rendu compte de *Mireille* et des autres œuvres des félibres avec un juste enthousiasme. Le littérateur genevois s'était lié avec Roumanille, et c'est avec son aide qu'il avait écrit ces articles, qui sont parmi les premiers qui aient paru sur la renaissance contemporaine de la poésie provençale. L'Institut genevois s'est assuré la possession des lettres de Roumanille à Duret, une trentaine de lettres familières, d'un naturel et sincère accent.

Gadagne (Vaucluse) pour concerter dans un banquet d'amis la restauration de la littérature provençale. Au dessert on posa les bases de cette palingénésie, et on chercha un nom pour en désigner les adeptes. On le trouva dans une poésie légendaire que M. Mistral avait recueillie à Maillane, poésie qui se récite encore en guise de prière dans certaines familles du peuple. C'est un récitatif rimé dans lequel la Vierge Marie raconte ses sept douleurs à son fils. Voici le passage qui contient le mot *felibre* :

La quatrièmo douloùr qu'ai souferto pèr vous,....
Es quand vous perdeguère.
Que de tres jour, tres niue, iéu noun vous retrouvère,
Que dins lou temple erias,
Que vous disputavias....
Emé li sèt felibre de la lèi.

Le mot *felibre*, ayant évidemment dans ce morceau le sens de « docteur de la loi », fut acclamé par les sept convives ; et l'*Armana prouvençau*, organe de la nouvelle école, proposé et fondé dans la même séance, l'*Armana prouvençau pèr lou bèl an de Diéu 1855*, adouba e publica de la man di *felibre*, annonça à la Provence, au Midi et au monde que les rénovateurs de la littérature provençale s'intitulaient « félibres ».

Et maintenant, Messieurs, comme chaque année, j'ai un devoir funèbre à remplir : il me faut énumérer nos morts.

En premier lieu, nous nommerons trois hommes illustres, M. Charles Gounod, M. Maxime Du Camp, et M. Van Beneden, qui occupaient un haut rang dans l'art musical, la littérature et la science, qui appartenaient à l'Institut de France, et qui joignaient à des titres beaucoup plus éclatants, celui de membres correspondants de notre modeste Institut Genevois.

Notre Section d'Industrie et d'Agriculture a perdu M. Challet-Venel, ancien conseiller d'Etat, membre émérite, M. Alexandre Coulin, membre effectif, MM. Cardinaux, Genoud, Mazuy, Perréard et Ziegler, membres honoraires, et M. Auguste Clément, membre correspondant.

Notre Section de Littérature a perdu deux correspondants, MM. Dessaix et Jurgensen.

Notre Section des Beaux-Arts a perdu M. Justin Dupont, M. de Tschärner et M. Barthélemy Menn.

Notre Section des Sciences morales et politiques a perdu M. le prof. Umiltà, et MM. les régents Marc Revaclier et Georges Rey, membres honoraires ; — MM. Dardier, Faider, Fauvety, Gaullieur, François Rabut, et de Wyss, membres correspondants.

A tous ces hommes regrettés, de justes hommages ont été rendus ; ceux qui les ont connus ont dit avec compétence quels étaient leurs mérites divers. Appelé à parler à mon tour, je vous entretiendrai de deux d'entre eux, les seuls que j'aie vus d'un peu près, MM. Dardier et Dessaix.

Pendant plus de quinze ans, j'ai correspondu avec M. le pasteur Charles Dardier, et je le voyais chaque été, lors du séjour que ce protestant du Midi venait faire dans la ville qu'il considérait comme une métropole. Il se plaisait à re-

trouver chez nous ses collègues et ses anciens camarades d'études. Il s'était fait aussi des amis nouveaux qu'il rencontra dans les salles de nos Archives et de notre Bibliothèque, et il aimait à s'entretenir avec eux des recherches historiques qui faisaient son délassement, et qui assurent à son nom une longue mémoire. L'histoire du protestantisme français au 16^m et au 18^m siècles doit beaucoup à ses travaux assidus.

Un monument et beaucoup d'épisodes, cette formule d'une belle carrière littéraire, peut s'appliquer à l'œuvre qu'il a laissée. Son monument, ce sont les quatre volumes de la Correspondance de Paul Rabaut. Les épisodes, c'est une foule d'études sur Michel Servet, Jean de Serres, Esaïe Gasc, etc. Partout, et dans le moindre article, on voit la marque d'un esprit qui cherchait attentivement la vérité. Quant aux lettres de Rabaut, c'est un des meilleurs documents qu'on possède sur l'histoire d'une province française au temps de Louis XV. Voltaire sera heureux, le jour où sa correspondance trouvera un annotateur aussi diligent que l'a été M. Dardier pour les lettres de Rabaut, ce pauvre prédicant, qui jouait à Nîmes le rôle d'un évêque huguenot.

M. Antony Dessaix était un aimable et gracieux poète; il est mort à Chambéry, où il a longtemps occupé une petite place aux Archives.

Il était le neveu du général Dessaix, qui avait fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, qui avait été blessé au siège de Toulon, à Rivoli, à Wagram, à la Moskowa, et qui fut commandant de Berlin après la retraite de Russie. Voilà une belle carrière, et l'on comprend que M. Antony Dessaix fût fier de son oncle. Quand le président de la République française vint, il y a quelques années, faire un tour

en Savoie, M. Dessaix adressa un sonnet au petit-fils du grand Carnot :

Vos aïeux et les miens ont pris rang dans l'histoire !

Le frère cadet du général Dessaix était médecin, et fut le père d'Antony, qui naquit à Thonon le 28 novembre 1823. Il tenait de sa famille un esprit très éveillé, mais non pas beaucoup de richesse :

Que voulez-vous ? Dans mon lignage
Naissent les bardes de Thonon.
J'ai gardé de mon héritage
Un vif amour pour la chanson.

M. Antony Dessaix avait une veine abondante et facile, qui s'amusait et se jouait dans des improvisations souvent heureuses, et quelquefois charmantes. Ses *Souvenirs d'Evian* rappellent le *Guide du Touriste à Genève*, par Amiel : c'est le même sourire qui se promène sur chaque objet, et qui en le montrant l'illumine de son regard ; c'est le ton d'un sage qui est poète et qui aime son pays. Au siècle dernier, Evian, dit-il,

De pêcheurs et de bateliers
Était une pauvre bourgade.
Pas de port, à peine une rade.
Entre temps, tous contrebandiers !

La vogue fut lente à venir : médecins, maîtres d'hôtel et municipalité n'eurent pendant longtemps que des succès d'estime, des demi-succès : époque pénible, qui compte plus d'une faillite. M. Dessaix a crayonné cette phase difficile des bains d'Evian :

Dans les minutes des notaires,
Vous trouverez plus d'un contrat,

Emargé de leurs honoraires,
Et qui concerne l'eau Cachat.
Les affaires sont les affaires,
Les unes meurent sans éclat;
On les relève : encor précaires,
Elles retombent tout à plat.
Puis enfin arrive la veine :
Sans qu'on se donne plus de peine,
L'aiguille frappe, et le coup part !

C'est sous le second empire que l'on vit s'épanouir et fleurir la prospérité d'Evian. Elle date, dit M. Dessaix, de l'ère de *Branconan*. 800 baigneurs il y a quarante ans, 8000 aujourd'hui : voilà des chiffres éloquents. Aussi Thonon veut se faire de fête ; Thonon

Possède aussi sa naïade,
Laquelle a plus d'une vertu.
Nous lui souhaitons bonne chance,
Et surtout de la patience,
Autant que nous en avons eu.

On le voit : M. Dessaix était un poète de la vieille école, de la bonne école. Chaque année, dans les derniers jours de décembre, il faisait imprimer un sonnet qu'il envoyait à ses amis. Nous ne recevrons plus ces jolies étrennes ; mais nous garderons le souvenir de l'homme excellent qui se plaisait à les donner.

Il y a peu de jours, enfin, Messieurs, notre Institut, nos cantons romands, ont fait une autre perte. Une plume amie — celle de mon frère, M. Ch. Ritter — a bien voulu écrire à ce sujet quelques pages dont je vais vous donner lecture :

*
* * *

• M. Charles Berthoud, de Neuchâtel, ancien pasteur et ancien professeur, correspondant de l'Institut genevois,

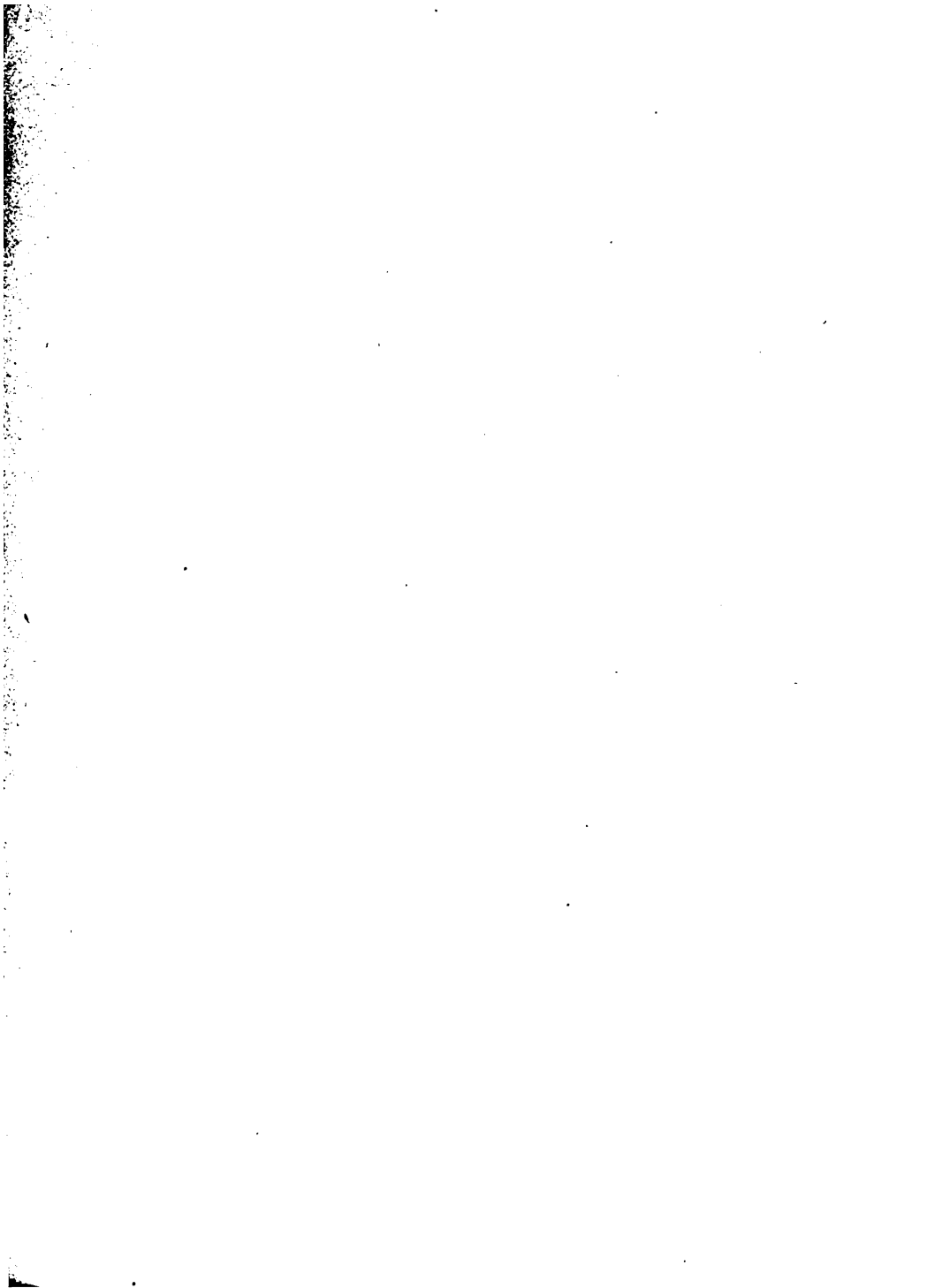
retiré depuis assez longtemps dans sa campagne de Gingins, près Nyon, nous a été enlevé le 1^{er} mars 1894. Agé de plus de 80 ans, M. Berthoud était comme le doyen de notre littérature romande, et nul à coup sûr ne le représentait avec plus d'autorité et de dignité. Mais sa réputation était loin d'égalier son mérite. Hautement apprécié de tous ceux qui s'occupent de littérature, correspondant et ami de nos meilleurs écrivains, d'Amiel et de Félix Bovet, de Charles Secrétan et de Juste Olivier, il était à peine connu du grand public. Cela tient sans doute à ce que, tout en travaillant beaucoup, il a surtout écrit pour les journaux et les revues, et n'a pas attaché son nom, selon la juste remarque de M. Ph. Godet, « à un de ces livres qui demeurent dans le souvenir et qui font date dans l'histoire littéraire d'un pays. » Cela tient aussi à l'extrême diversité de ses travaux. De saint François d'Assise aux pasteurs de Neuchâtel, de Léopold Robert à Henri Heine, des écrits presque oubliés de Muralt aux romans tout modernes de Trollope et d'Ouida, la spirituelle curiosité de M. Berthoud s'attachait aux sujets les plus variés, et sur chacun d'eux il a trouvé moyen d'ajouter à nos connaissances en même temps qu'à nos plaisirs. Mais cette multiplicité d'aspects désorientait un peu le public qui aime assez à enfermer chaque écrivain dans une spécialité distincte.

• M. Berthoud était d'ailleurs toujours prêt à sacrifier son temps à l'intérêt général ou à l'amitié, et notre Institut lui doit une vraie gratitude, soit pour l'obligeance avec laquelle il s'est astreint souvent au travail ingrat des concours, soit pour les belles pages de critique dont il a enrichi son Bulletin. Ce serait enfin omettre un trait essentiel, dans cette esquisse trop rapide, que de ne pas mentionner le remarquable talent épistolaire de notre collègue. Nous qui

n'avons eu le privilège de le connaître que tard, aux années paisibles de la vieillesse et de la retraite, nous savons combien sa plume était restée alerte et gracieuse, et avec quelle intelligence toujours jeune il s'intéressait non seulement aux travaux de ses amis, mais à toute l'activité littéraire et morale de ce siècle dont il a vu plus des trois quarts. Dans sa villa de Gingins, il nous représentait à merveille l'homme de lettres d'autrefois, vivant jusqu'au bout de la vie de l'esprit sans être accablé par le souci d'une production incessante, et « s'acheminant, sans trop la sentir, dans l'inévitable tristesse des ans ». Des lettres charmantes qu'il écrivait et d'un certain nombre de celles qu'il a reçues, on pourrait faire un livre plein d'attrait et riche en renseignements sur la littérature des soixante dernières années. Que la famille, que les amis de M. Berthoud veuillent bien y songer ! qu'ils nous permettent du moins ce vœu qui, tel que nous l'exprimons, n'est pas seulement un désir, mais un hommage réfléchi et sincère !

* * *

J'aurais terminé, messieurs, si cette semaine même, la mort n'était pas venue encore frapper un de nos collègues. M. le comte de Boringe était un gentilhomme savoyard, d'une vieille maison qui se rattache aux comtes de Genève, à ces anciens seigneurs de notre pays, dont la lignée se suit depuis Gérold de Genève, que les chroniqueurs du XI^e siècle appelaient le prince de nos contrées, *princeps regionis*. Mais cet éclat féodal n'éblouissait point M. de Boringe. Quand il venait à nos séances, nous trouvions en lui un homme simple, un collègue aimable, à la parole réservée. Nous conserverons une place dans nos souvenirs à ce digne représentant d'une ancienne race.



APPENDICE

Dans les pages qui précèdent, j'ai dit un mot des lettres que Roumanille avait adressées à notre compatriote Duret. Je suis heureux d'avoir été autorisé à les publier. Elles sont charmantes : fidèle portrait d'une âme de poète, et d'un homme resté simple au milieu des ovations méridionales.

Roumanille les écrivait au courant de la plume (1) et s'y montre tel qu'il était, un homme aimable, vif quelquefois, toujours sincère. Ça et là, il raconte et décrit sa vie, beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Quant à M. Victor Duret, on me permettra de reproduire quelques extraits de la notice que j'ai placée en tête de sa *Grammaire Savoyarde* (2).

Dans la haute plaine qui s'étend du pied du Salève jusqu'au bord du Rhône, le village d'Onex est situé à une lieue au

(1) De légères coupures ont été nécessaires pour épargner à deux ou trois noms quelques piqûres d'abeille.

(2) *Grammaire Savoyarde*, par Victor Duret, publiée par Ed. Koschwitz, professeur à l'Université de Greifswald, Berlin, lib. W. Gronau, 1893, xv et 91 pages in-8°.

couchant de Genève. Les guerres du seizième siècle avaient ruiné cette contrée ; trois cents ans de paix l'ont rendue prospère. Elle est plus riante que fertile ; mais le travail du paysan réussit à vaincre un sol rebelle, et ce n'est point un pays pauvre.

Victor Duret, qui est né à Onex, le 31 janvier 1830, et qui y passa toute sa vie, y apprit à parler tour à tour le patois et le français. Sa mère était une Chaulmontet, nom considéré dans le pays. Sa famille paternelle était une des premières du village ; elle y avait des propriétés dont il garda jusqu'à la fin une assez grande part, malgré sa vie errante et peu fortunée. Ses essais littéraires, ses voyages et ses séjours à l'étranger, ses retours au village natal, ce sont tous les événements d'une vie, qui serait intéressante s'il l'avait racontée.

Il commença ses études au petit collège de Carouge, et les continua à Onex même, au collège Saint-François, institution qui fut florissante un moment, et qui n'a eu qu'une courte existence. Un des maîtres était le jeune abbé Gaspard Mermillod, qui est mort cardinal ; Duret y eut pour condisciple le frère de l'illustre prélat, Claude Mermillod, aujourd'hui père capucin. Le palmarès de cet établissement énumère toutes les couronnes que Duret y a reçues. A quinze ans, il entra à l'Académie de Genève, où il suivit entre autres les cours d'un naturaliste distingué, Pictet-de la Rive, et d'un philosophe éminent, M. Ernest Naville. Albert Richard, d'Orbe, le poète suisse, qui professait les littératures française et étrangères, exerça une grande influence sur lui.

La carrière de l'enseignement était toute indiquée pour un jeune homme qui ne pouvait pas vivre de ses rentes, et qui aimait les lettres. Mais la fantaisie venait à la traverse des longs efforts qui eussent été nécessaires. Duret occupa des places de précepteur et de maître d'études, et nous le

voyons successivement dans une grande famille du midi de la France, dans une école d'agriculture, à la Saulsaie près Montluel (Ain), dans un château du Dauphiné. Notons un séjour à Toulouse, quelques mois passés à Paris. Dans les intervalles, il revenait à sa maison d'Onex. En 1858, il fut nommé professeur au collège royal d'Annecy, en Savoie.

Nous ne dirons que quelques mots des opuscules qu'il a semés négligemment le long de sa route; ils ne sont que peu de chose à côté de la masse énorme des manuscrits qu'il a laissés. Duret était poète et littérateur, mais il ne fit jamais sa trouée. Il avait des appuis; il ne sut pas s'en servir: je ne sais si c'était chez lui modestie ou nonchalance. (1) Il était apprécié de quelques-uns; il avait du talent, il savait plusieurs langues; mais ses publications, faites à l'étranger, ne furent guère connues du public français. Parcourons-les rapidement.

Juvenilia, poésies, Genève 1849; 16 pages, autographiées par Ph. Plan, qui était un ami de Victor Duret, et qui s'intéressait comme lui à notre patois. Ce sont des vers d'étudiant, aussi bons ou meilleurs que beaucoup d'autres:

Me juvet in prima coluisse Helicon juvena,
Musarumque choris implicuisse manus!

Il y faut remarquer les dédicaces, qui nous aideront à reconstituer le groupe au milieu duquel Duret a fait ses débuts: Petit-Senn, A. Richard d'Orbe, le peintre Hornung,

(1) On verra, dans les lettres qu'on lira plus loin, que Duret agissait avec ses amis comme avec ses protecteurs. Il était aimé des félibres, qui lui conservèrent jusqu'à la fin le meilleur souvenir: il resta vingt ans sans leur écrire.

Marc Monnier. — Amiel, Philippe Roget, M. le docteur Baumgartner, M. le pasteur Tournier, furent aussi de ses amis.

Dernier secret du salut de la démocratie à Genève. C'est une brochure politique de 28 pages, publiée à l'occasion de l'élection du Grand Conseil, au mois de novembre 1852. A ceux qui ne sont pas étrangers à notre politique locale, à ceux qui ont entendu parler de James Fazy et de l'alliance du chef radical avec le parti catholique, à ceux qui savent que le 7 octobre 1846 est une date historique, et marque la fin de la vieille Genève, deux phrases suffiront pour leur faire saisir les idées de Duret: « Voilà six ans, dit-il, que nous marchons dans une voie d'affranchissement et de progrès!... Le catholique revendique des droits; ils lui ont été rendus déjà par un gouvernement qui a compris sa mission. »

L'abbé Mermillod à Vienne, analyse de ses conférences pendant la station du carême de 1864. Vienne, 1864, 85 pages. — *L'art de correspondre, et les maîtres du genre épistolaire au siècle de Louis XIV.* Vienne, librairie Gerold, 1866, un vol. in-8°. *Un portrait russe.* Leipzig, librairie Brockhaus, un vol. in-8°. — Ces derniers ouvrages ont été écrits à Vienne, où Duret, qui dut quitter Annecy après l'annexion de la Savoie à la France, a demeuré pendant de longues années. Il y a fait des cours de littérature qu'il a répétés à Pesth; il a enseigné la langue française aux princes de la maison impériale; il a reçu de l'empereur d'Autriche la médaille d'or pour l'Art et la Science.

Le jour vint où Duret rentra au pays natal et n'en sortit plus. Il fut alors à Genève le précepteur de l'enfant royal qui allait devenir le roi d'Espagne Alphonse XII, comme il avait donné à Vienne des leçons à l'archiduc Rodolphe, héritier de l'empire d'Autriche.

Duret avait cinquante ans à peine, quand il vit la maladie et les infirmités le clouer dans sa chambre de malade. Les dernières années de sa vie furent pénibles et tristes. Le cercle d'amis qui avait entouré sa jeunesse s'était dispersé; les vieux étaient morts, le long éloignement avait refroidi l'attachement de quelques-uns de ceux qui restaient; des dissentiments politiques — le lecteur a vu quelles étaient les idées de Duret — écartaient quelques autres. Le pauvre malade eût été bien isolé, s'il ne s'était pas créé à temps un cercle de famille. Il s'était marié en 1873; trois enfants lui étaient nés.

Duret avait travaillé longtemps et avec beaucoup de soin à la rédaction d'une grammaire savoyarde et d'un glossaire patois. Mais on ne trouve pas aisément à Genève un éditeur; Duret n'était pas en mesure de faire la publication à ses frais; et lui, qui s'était attaché à ces dernières œuvres, et qui y tenait avec l'étreinte d'un être qui se sent finir, se désolait de penser qu'elles ne verraient pas le jour.

C'est alors qu'un hasard heureux lui apporta une consolation suprême. Un savant éminent, connu par ses ouvrages sur la langue et la littérature de la France du moyen-âge, M. Koschwitz, professeur de philosophie romane à l'Université de Greifswald, en Poméranie, vint passer quelques mois à Genève dans l'automne de 1890. Il voulait étudier le patois du pays, il entendit parler de M. Victor Duret, il alla le voir à Onex, il le trouva mourant. Il reçut de lui son manuscrit; il lui promit de le publier et de trouver dans la vaste Allemagne un éditeur, que la situation trop peu lucrative de la librairie, dans notre pays de frontière, ne permettait pas de trouver à Genève. Ce fut une grande joie pour le pauvre Duret, qui mourut quelques semaines après, le 12 novembre 1890.

Genève et la contrée qui l'entoure doivent être reconnaissantes à M. Koschwitz, à la science allemande, de l'appui qui a été ainsi donné à l'œuvre d'un de nos compatriotes. La Prusse, de qui le publiciste d'Onex avait dit quelque mal dans une brochure oubliée (1) a été hospitalière pour lui. Qu'elle en soit remerciée!

(1) *Les coups de la Prusse*, étude dédiée aux Français. Paris, 1873, 32 pages in-8°.

LETTRES DE ROUMANILLE

Sian tout d'ami, sian tout de fraire,
Sian li cantaire d'ou pais!

Armana prouvençau, 1855

I

*A Monsieur Victor Duret, homme de lettres,
à Onex près Genève.*

Avignon, 3 juin 1857.

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si je n'étais absorbé, à cette heure, par les brutales exigences de mon métier (je suis libraire à Avignon) je vous donnerais sur mes confrères Mistral, Aubanel, etc., tous les détails dont vous avez besoin pour votre galerie des poètes du Midi. Je ne sais pas d'ailleurs quel est votre plan, ni quelle est la nature des matériaux que vous voulez bien me demander pour vos esquisses. Vous suffira-t-il de savoir que Mistral va avoir trente ans; qu'il est né à Maillanne, près de Saint-Rémy (Bouches du Rhône) et qu'il travaille en ce moment à une épopée rustique en douze chants, qu'il appellera sans doute *Miréchio*, et qu'il y travaille depuis huit ans?... qu'Aubanel (Théodore) a 28 ans environ; qu'il est né à Avignon, où il est présentement imprimeur-libraire; et que, quand ses

occupations le lui permettent, il compose des vers d'artiste qu'il publie, et des vers d'amoureux, qu'il ne publie pas ?

Vous suffira-t-il de savoir que je suis né à Saint-Rémy, le 8 août 1818; que j'ai fait mes études à Tarascon; que j'ai professé, à Nyons dans la Drôme et à Avignon, deux ans ici et deux ans là, le *ba* (1), et l'*amo Deum*, et l'*ὁ μῦθος δηλοῖ*; que, huit années durant, j'ai gagné mon pain chez l'éditeur Seguin à Avignon, en corrigeant de rudes épreuves, toujours subies avec une patience digne d'un meilleur sort; et qu'à cette heure, je vends et achète des livres ?

Tout cela, monsieur, n'intéresse pas la postérité; et franchement, nous ne sommes pas assez beaux génies pour qu'on nous fasse tant d'honneur. Le plus coupable de nous tous, c'est moi; car c'est moi qui jusqu'ici ai commis le plus de publications: vers, prose, vers pour pleurer, vers pour rire; mais toujours honnêtes, Dieu merci! ayant toujours un but qui vaut mieux qu'eux: exalter la vertu, flétrir le vice, ridiculiser des travers; amuser, en le moralisant, le pauvre peuple; le faire chanter, pour qu'il ne pleure pas. Et c'est ainsi que, pour ma part, j'ai trop fait de livres, gros ou petits, la plupart épuisés, et que je referai un jour, si Dieu me prête vie :

Li Margarideto, 1847;

Li Capelan, 1851;

Li Sounjarello; — Li Prouvençalo, 1852, etc.

Ce dernier porte, comme préface, de fort belles pages dues à la plume savante de M. Saint-René Taillandier, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier. Il y est

(1) Le *b, a, ba*; les premiers éléments de la lecture. Cette expression est connue à Genève comme dans le Midi; les Dictionnaires français ne l'ont pas recueillie.

question des principaux d'entre nous, avec des éloges que nous voudrions avoir mérités.

Comme œuvres collectives, nous avons, outre les *Provençales*, un recueil de Noël's qui a eu quelque succès, puisque la seconde édition est en ce moment sous presse, et trois almanachs, 1855-56-57, qui ont eu un très beau succès tous les trois. — Vous le voyez, monsieur, il y a là ample matière à causeries, et je regrette que vous n'ayez pu me procurer l'honneur de votre visite. Je vous eusse dit, de vive voix, bien des choses qui n'auraient pas été trop indignes de votre sympathique attention. Vous m'eussiez interrogé, et je vous eusse répondu de mon mieux.

Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire au courant de la plume, sans m'amuser à mettre les points sur les *i*, dans une humble boutique de libraire, sur des factures à reconnaître. Si vous persistez dans votre résolution, c'est-à-dire si vous voulez, quand même, tailler un piédestal pour nous y hisser, je suis tout à votre service pour renseignements plus précis et plus circonstanciés, que je vous donnerais sans façon, naïvement, et dont vous feriez ce que vous voudriez.

Veillez agréer, monsieur, mes bien cordiales salutations.

J. ROUMANILLE.

II

Avignon, 14 juin 1857.

Monsieur,

Je reçois votre lettre, et je profite du loisir que me donne la fête-Dieu — *Deus nobis hæc otia fecit* — pour y répondre. Le cadre que vous me tracez est vaste, et il me faudrait plus

de talent que je n'en ai pour le remplir. Je regrette de plus en plus que vous n'ayez pu vous arrêter quelques jours à Avignon ; je vous y aurais dit de vive voix, mieux que par écrit, ce que vous désirez savoir.

Croyez-vous que je sois homme à pouvoir vous décrire comme vous le désireriez, le pays natal de Roumanille, celui de Mistral, celui de Crousillat, celui d'Aubanel, et celui de *tutti quanti* ? Le ciel de Mistral est celui de Roumanille. Mistral vit dans un village, à une lieue au nord de Saint-Rémy, dans une plaine fertile, qui a pour limites, au midi, les montagnes les plus bleues et puis les plus dorées que vous puissiez imaginer : les Alpines, ces petites sœurs des Alpes, au pied desquelles vit et aime et travaille ce que j'aime le mieux au monde après le bon Dieu : mon père, ma mère, mon frère, mes sœurs ; mon père, jardinier, vieux soldat de l'Empire, dont les récits ont émerveillé ma jeunesse, et font encore parfois le charme de mon âge mûr ; ma mère, admirable chrétienne, royaliste ardente ; humble femme toute rayonnante, dans sa verte vieillesse, de l'aurole de l'amour, du travail et de l'honneur ; mes sœurs, pieuses comme des anges, sereines comme le ciel, vêtues comme une de mes deux *sounjarello* ; mon frère, jardinier comme mon père, jardinier comme je l'aurais été moi-même si dans mon enfance j'avais été moins frêle, moins délicat, moins malade !... Oh ! tenez, je me prends d'un subit attendrissement en vous disant ces choses : à regretter de n'avoir pu, comme mes chers travailleurs, labourer avec mes bœufs les champs paternels ; à regretter de n'avoir pu vivre oublié, mais heureux ; illettré, mais indépendant.... Eh bien, non ! il a fallu, au lieu de respirer l'atmosphère sainte du travail et de la famille, d'abord enseigner le *ba* dans une classe humide et sans soleil, en proie à des enfants (cet âge est

sans pitié); il a fallu perdre, pour ainsi dire, la vue, neuf années durant, à subir de fastidieuses et brutales épreuves. Et il faut maintenant acheter et vendre des livres, et quels livres, le plus souvent !

Mistral est bien plus heureux : il écrit, à cette heure, au milieu des champs qu'il aime, surveillant ses laboureurs, et labourant au besoin avec eux, le 9^e chant de sa grande épopée rustique et provençale, œuvre éminemment sérieuse, et qui fera époque dans notre littérature néolatine. Jeune, riche, beau, aimé, inspiré, il chante dans sa riante solitude; il chante mélodieusement, à la façon des plus grands chanteurs et trouveurs. Je n'exagère pas. Et n'allez pas vous imaginer que Mistral est, comme Reboul et tant d'autres, un poète qui doit tout à une heureuse organisation. Mistral a fait, et bien fait, d'excellentes études, complètes, toujours avec succès, depuis l'âge de sept ans et l'école, jusqu'à l'âge de vingt ans et l'École de Droit, à Aix. Les *Provençales*, que je tâcherai de vous envoyer, vous donneront de beaux spécimens de ses débuts : poésie outrée, parfois, mais toujours saine et robuste et vigoureuse, même dans sa ballade de Margai, écho de Lénore. Je ne puis et ne dois pas vous ouvrir le monde de son épopée, à laquelle il travaille depuis huit ans. Saint-René Taillandier voulait, dans une nouvelle étude, parler de Mirébio : Mistral s'y est refusé. Respectons ce sentiment, et sachons attendre son *liber, ibis in urbem*.

Vous voulez que je vous dise naïvement « ce que je sais et pense de moi-même.... » Je ne sais pas grand chose et je ne pense rien. J'ai toujours voulu que la Muse me servit à faire, dans mon humble condition, le plus de bien possible à l'esprit et au cœur de ceux qui me lisent, ou de ceux qui m'écoutent, quand parfois, dans l'intérêt d'une bonne

œuvre, je me hasarde à parler en public. A mes yeux, la poésie n'est rien, ou peu s'en faut, si elle ne tend à faire aimer le beau, le vrai et le bien ; à calmer les passions du pauvre, au lieu de les surexciter ; à ridiculiser des travers et des préjugés, à honnir le mal, à préconiser le bien — je me répète — à faire aimer Dieu, le travail et la vertu.... Si je savais mieux vous le dire, vous me comprendriez mieux, et je serais plus coloré et plus émouvant.

En 1836, — j'étais encore sur les bancs du collège, à Tarascon, — un poème provençal écrit par un clerc d'avoué, boiteux et laid, traitant (si je m'en souviens bien) d'une fête champêtre à Notre-Dame de Château, tomba sous mes yeux. Je fus indigné de voir un porc (passez-moi le mot, je vous prie) se vautrer sans pudeur (les porcs n'en ont pas) comme sur son fumier, se vautrer sur les perles de notre riche, douce et mélodieuse, et nombreuse, et caressante langue de Provence ; et je résolus, pure fantaisie littéraire, d'écrire, littérairement, un morceau provençal, comme je l'entendais, et comme l'ont entendu plus tard tous les amis qui m'ont suivi. Je me mis sérieusement à l'œuvre, et j'écrivis *con amore*, avec tendresse, avec je ne sais quelle piété filiale envers mon *doux parler*, quelques élégies que j'aime encore à relire à cette heure, et qui sont vraiment tendres et bien chantantes ; je les ai mises plus tard dans mon volume des *Margurideto*. Ce genre a eu, depuis, de nombreux imitateurs. Si vous saviez ! c'est si différent des sales banalités que trop de poètes provençaux modernes ont ramassées dans je ne sais quelles ornières et quels bas fonds. La Muse provençale, comme une femme saoule, a trop longtemps amusé les badauds comme les Pierrots de la foire. J'avais à cœur de montrer que notre Muse n'était pas *ce qu'un vain peuple pense* ; franchement, les amis de toute saine littérature furent heu-

reux d'entendre si douces et si plaisantes chansons, si honnêtes surtout, — et la voie fut ouverte; et maintenant il faut voir s'y dérouler nos harmonieuses *théories*; c'est comme du temps des vieux Grecs. Et tout cela s'est fait, je l'assure, sans vouloir imiter n'importe qui. Je n'appris que longtemps après, les hauts faits et les triomphes de Jasmin, que je n'ai pu amener à nous: tant ce cher frère est peu fraternel, et nous regarde du haut de sa grandeur! C'est la femme de Jasmin qui m'a permis de reproduire deux pièces du poète d'Agen dans mes *Provençales*, permission qui est le plus visible et le plus précieux des autographes. Quant à Jasmin, il n'a jamais daigné me répondre. Je voulais pourtant le mettre à la tête de notre phalange. Que Dieu lui fasse paix, et lui rende léger le poids de ses couronnes, si bien gagnées, et de sa gloire, si bien acquise!

Je bavarde, monsieur, comme une pie borgne, et vous devez me trouver plaisant. Ce qui me rassure, c'est que je vous crois bon, et que vous n'êtes pas homme à abuser de cette lettre, que j'écris sans façon dans une boutique fermée aux profanes, pavoisée au dehors, respirant l'odeur de l'encens et des fleurs, qui me vient de la rue où Dieu vient de passer.

Aubanel n'écrit pas une épopée mystique: il chante des poésies diverses, suivant l'inspiration du moment, de l'esprit ou du cœur. Le livre où se trouve sa pièce capitale, le *Massacre des innocents*, est épuisé en ce moment: je veux parler du livre des Noëls; car un beau jour, monsieur, il me prit fantaisie de conduire à Bethléem, pour y saluer Jésus enfant, toute une pléiade des *Provençales*; et nous partimes, devancés par Saboly et Peyrol, deux vieux chanteurs très populaires, le premier surtout, tout deux chanteurs de la Crèche divine. Et ce fut charmant. Chacun de nous apporta

sa fleur à ce bouquet chrétien, sa perle à ce chapelet, sa voix à ce chœur catholique. Les journaux du temps firent excellent accueil à la bonne pensée que j'avais eue ; et Reboul ne fut pas le dernier à nous saluer au passage, de sa lyre et du cœur :

Je revis, mon bon Roumanille,
A cette fête de famille.
A cette veille de Noël,
Où l'Eglise, ouvrant ses entrailles
A ses plus coupables ouailles,
Met un sourire dans le ciel.

(Traditionnelles).

Aubanel est d'Avignon, d'une famille respectable, où la foi, une grande foi, est traditionnelle. Il a été élevé à Aix, aux frères gris. Il doit plus à son génie naturel qu'à l'instruction qu'il a reçue. Il est naturellement artiste, et réaliste en diable. Rien ne lui fait peur ; il attaque hardiment son sujet, et ne recule pas devant le hideux : au contraire, il s'y délecte. Sa Muse a toujours du sang jusqu'aux coudes. Et certes, si vous voyiez ce petit être, doux, timide, enfantin, vous ne vous en douteriez pas.

Quant à nos portraits, l'*Illustration* les donna assez mal, dans le dernier semestre de 1852, à propos de mon congrès à Arles, solennité de mon invention, qui n'a eu, à Aix, qu'une pauvre, quoique ambitieuse copie : la porte y fut malheureusement ouverte à tout chanteur de hasard. Pensez donc que nous nous trouvâmes, à table, près de 90 troubadours ! Quelques-uns seulement surnagèrent *in gurgite vasto*.

Ce qui nous décida à nous choisir et à faire un *Armana* (mai 1854) c'était la séparation du bon grain d'avec la paille et la folle avoine. Vous recevrez deux années de cette œuvre qui, je le crains, ne se continuera pas. Et pourtant, le succès

et la popularité ne lui ont certes, pas fait défaut. La première année (1855) est épuisée.

Pourquoi *felibre*, et que signifie *felibre*? Nous ne voulûmes pas, la première année de notre triage, avoir l'air de dire au public : Nous voici, nous les élus, nous Roumanille, Mistral, Aubanel, etc. — et nous nous appelâmes félibres, vieux mot de la langue romane, de l'antique mot disparu, et qui signifie, ou ami des livres : *φίλος librorum*, ou *qui en fait* : *littérateur, homme de lettres*. Ainsi Mistral s'appelle le littérateur de la maison des champs (du *mas*) et plus tard, de *Bello visto*, de Bellevue, nom d'une campagne qui est sa part de l'héritage paternel; Aubanel s'appelle de la *miougrano*, de la grenade. Il est *grenadier*, vu qu'il est le plus petit de taille... ainsi de suite. Je fus le félibre des jardins : vous savez pourquoi.

Que de choses n'aurais-je pas à vous dire encore ! En parcourant ce que j'aurai prochainement l'honneur de vous adresser à Ferney (poste restante) vous apprendrez le reste. Je compte pouvoir joindre à mon envoi quelques journaux, qui font partie de mes petites archives. Je m'en séparerai avec peine ; mais je compte que vous voudrez bien me les renvoyer avec le livre des Noël's, que je me procurerai.

Je me permettrai d'appeler votre attention sur *la Jeune fille aveugle* et sur *les deux Séraphins*, qui ont eu l'honneur d'être traduits et chantés en Allemagne. Je marquerai d'une croix ce qui me paraîtra convenablement traité, et digne d'être vu de près. Un père aime tous ses enfants ; mais il a d'inexplicables préférences. J'ai pour ma part bon nombre de Benjamins, peut-être trop.

Si j'étais plus riche que je le suis, et négociant mieux ancré, je dépenserais volontiers plus d'argent pour vous adresser ce qui, de nous, ne serait pas trop indigne de votre bienveillance.

Les *Sounjarello*, enfants gâtées de Brizeux, ont seules une traduction. Je n'ai pas le temps de m'amuser à vous traduire, çà et là, des morceaux qui peut-être ne seraient pas de votre goût; je m'abstiens donc. Vous trouverez bien, chez vous, quelqu'un qui pourra vous servir de dictionnaire. Du reste, j'ai fait un petit glossaire (à la suite des *Provençales*) qui pourra vous être utile.

Ne vous scandalisez pas de l'orthographe qui n'est pas toujours identique. Il n'y a pas longtemps que nous sommes fixés là-dessus; c'est seulement depuis l'apparition du premier almanach (1855) que nous avons eu, à proprement parler, une orthographe. C'est que l'orthographe d'une langue ne s'improvise pas et n'est pas l'œuvre d'un jour. Félicitons-nous d'avoir en si peu de temps constitué une espèce d'unité. La dissertation qui précède *la Part dou bon Diéu* vous dira que ce n'était pas chose si facile.

Tanta molis erat romanam condere gentem !

Je vous prie de me pardonner cet affreux et interminable griffonnage, qui n'a ni queue ni tête. Il faut que vous m'ayez inspiré beaucoup de confiance, monsieur, pour que j'en sois venu à me déboutonner ainsi, moi qui cherche si peu la pose, et qui bien souvent fais des impolitesse pour l'éviter.

Si vous publiez un travail quelconque au sujet de notre littérature, quel inconvénient trouveriez-vous à m'en communiquer les épreuves, et à ne faire tirer qu'après que je les aurais parcourues ?

Veuillez agréer, monsieur, mes bien respectueuses salutations.

J. R.

M. de Pontmartin, dans ses *Causeries littéraires* (1^{er} volume, page 304. Paris, 1854) a bien voulu me consacrer quelques pages dont je voudrais bien être digne.

Je mets la dernière main à un poème héroï-comique en six chants (2,000 vers), *le Carillonneur de Saint-Didier*, dont mes amis ont dit déjà des choses follement louangeuses.

III

Avignon, 15 juin 1857.

Monsieur,

Je vous adresse à Ferney (France) poste restante :

Li Margarideto; Li Prouvençalo; Li Sounjarello; La Part de Diéu; Li Nouvè de Saboly, Peyrol, etc.; Armana 1856; Armana 1857; Li Capelan; Les Clubs; — quinze articles divers pris au hasard dans mes cartons et mes journaux : vous voudrez bien me les renvoyer.

Hier, après vous avoir écrit, j'ai couru de droite et de gauche pour me procurer le plus grand nombre de ces publications, épuisées, ou tout comme. J'ai été même obligé de déboursier une certaine somme pour en racheter; cela paraît incroyable. Je n'en ai que plus de mérite et de plaisir à vous être agréable. Je vous saurais gré de m'accuser réception de mon envoi.

Il y a, à la suite des *Margarideto*, quelques notes que vous ne lirez pas sans intérêt.

Je ne vous adresse pas la musique de mes Noëls : *li Diable, un bon Rescontre, un raubo Galino, li Serafin*. Une note des *Margarideto* (*Li Pijoun*) pourra vous donner une idée du genre.

Il est bien entendu, monsieur, que mes lettres ne sont

que pour vous, et que le public n'a rien à y voir. Je me permets cette observation, parce que, bien des fois, des journalistes et des littérateurs ont publié de mes lettres, qui n'étaient pas faites pour le public.

Me voici au négoce. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage.

Agrérez, monsieur, mes bien respectueuses salutations.

J. R.

P.-S. Le *Saboly* a été publié par nous, mieux, plus correctement, plus richement, avec les airs notés. L'édition dont je vous parle est préférable à celle que je vous envoie. Seguin est l'éditeur (in-4°. Avignon. — 9 fr.). Toutefois le *Saboly* ci-joint vous donnera une idée du faire de ce vieux maître.

A renvoyer : *Li Nouvè de Saboly, Peyrol, etc.*, c'est mon exemplaire.

IV

Avignon, 25 juin 1857.

Monsieur,

Aubanel est à la campagne. Et fût-il ici, je ne sais si mon cher original consentirait à vouloir lui-même se trahir en français; c'est ici plus que jamais le cas de dire : *traduction, trahison*. Je me suis décidé à être moi-même le traître. Vous trouverez ci-jointe une pâle copie, une ombre des *Innocents*. Je ne me suis pas amusé à lécher mon français; j'ai mieux aimé vous faire un mot à mot qui n'est pas gracieux, mais qui est fidèle autant que possible. Cette pièce est hideuse, tant elle est belle ! Assurément ce n'est pas là un Noël, mais c'est encore un horrible tableau de genre, d'une crudité et d'une hardiesse étonnante. Le Noël est plus simple, plus

naïf, plus familier, plus touchant. Plus que tout autre de mes confrères, j'ai tenu à ne pas sortir du genre, à faire des noëls et non des odes, ou des chansons, ou des ballades, ou des élégies. Vous paraissez l'avoir déjà remarqué.

Seuio, ou mieux *sueio* est, en Provence, un *tas de fumier*. *Choupina*, ou mieux *chaupina*, signifie fouler aux pieds. Il y a *culx* dans ce mot : ne l'entrevoyez-vous pas? — *Vendudo estrasso de marca* — provençalement à vil prix, au rabais — vil marché, marché déchiré, en lambeaux.

Depuis les *Margarideto*, les *Prouvençalo* et les *Noëls*, l'orthographe provençale a subi bien des modifications. Si vous m'adressez votre travail en épreuves, et si vous y faites des citations provençales, je les orthographierai comme nous le faisons à cette heure.

S'il vous faut d'autres renseignements, ne vous gênez pas. Je suis tout à vous et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

V

Avignon, 7 août 1857.

Monsieur,

Je reçois votre lettre, et j'ai à cœur d'y répondre à l'instant. *Bello d'Avoust. Belle d'Août.* — « Pourquoi pas de septembre ou d'octobre? » — Je n'en sais rien et ne connais que deux *belles* ainsi désignées : la *Bello de Mai*, la *Bello d'Avoust*. Vous me demandez le sens *matériel* : le voilà. Nous tâcherons de trouver l'autre, dont vous pouvez à la rigueur vous passer.

L'aguèsses di pulèu ;

Moun calèu

(Sarié esta) Saié stà toun menaire.

L'eusses-tu dit plus tôt,

Ma lumière

Eût été ton conducteur.

C'est joli dans la *bouche* d'une luciole.

Calèu est la lampe antique, romaine ou grecque comme son nom. Elle ne diffère des lampes sépulcrales que par la matière : nos *calèu* sont en fer au lieu d'être en terre cuite ; et ils ont un crochet qui permet de les suspendre, au lieu d'une anse à la romaine.

Vouguère proun lucha...

« — C'était mon beau premier. *Je voulais certainement lutter....* Ils l'ont foulé aux pieds; sous les pieds ils l'ont écrasé.... »

Oui, c'est bien le diable qui enlève *Belle d' Août*. Les dernières strophes le disent très clairement.

E li fianço,
Li danso,
Fuguéron dins un lio
Vount lou flo
Se vesié di fendanso!
.....
E i' avié de cridage,
D'ourlage,
De ploura, de rena :
Li dana
Gingoulavon de rage!

Se taulegè pas fosso.... *tauleja, taulo, table*. On ne resta pas longtemps à table. On ne banquetta pas longtemps.

Se ma vèsto ei founçado,
Neblado.....

Littéralement : si mon vêtement est foncé, *obscurci par le brouillard* (nèblo), c'est-à-dire brun, sombre.

Voilà ma réponse à toutes vos demandes. Quand votre travail sera fait, vous pourriez me l'adresser en épreuves : je vous l'ai déjà dit. J'y rectifierais toute erreur de traduction

qui pourrait s'y être glissée. Ne vous le dissimulez pas, les contresens ne sont pas rares dans les traductions du provençal.

Le Dictionnaire d'Honorat est épuisé. Je l'ai cherché; eh bien ! on pourrait en trouver quelques exemplaires, dont on vous demanderait des prix fous.

Je vais lire votre brochure sur l'*Icarie*. C'est une excursion à Bicêtre. On en revient toujours le cœur saignant, et plein de pitié pour les misères de l'espèce humaine. Je vous remercie de cet envoi.

Mon poème héroï-comique est sous presse. Il paraîtra dans les premiers jours de septembre. C'est le plus sérieux éclat de rire que l'on puisse imaginer. J'ai lu mes sept chants dans des réunions d'élite : mon clocheron a vivement intéressé mon public, et j'ai tout lieu d'espérer que mes compatriotes accueilleront bien cette étrange comédie.

Adieu, Monsieur. Tout à vous et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

VI

Avignon, 12 décembre 1857.

Mon cher Monsieur,

Votre intéressant ami, M. Maunoir, me communique la lettre que vous lui écrivez. Je saisis cette occasion pour vous remercier de m'avoir fait faire sa connaissance.

J'apprends avec plaisir que votre article sur les Provençaux va paraître (1), et que vous m'en adresserez les épreu-

(1) L'article de Duret: *Poètes contemporains du midi de la France*, parut en effet dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, numéro de décembre 1857, pages 397-444.

ves. Je les attends et leur donnerai mes soins. L'*Armanu* de 1858 a paru depuis une quinzaine de jours environ ; à cette heure, il est... qui sait où il est ? Je ne puis donc pas y annoncer votre article. Je vous adresse, avec la *Campano*, notre superbe almanach. Celui-là fera parler de lui. On le trouve supérieur à ses aînés ; et je suis de cet avis. Ma part y est fort restreinte ; recevant chez moi cette année, je n'ai pas dû prendre mes aises sur le plus large fauteuil. Je me suis blotti dans mon petit coin, et j'ai bien fait. Jamais enfantement n'avait été plus laborieux ; heureusement la mère et l'enfant se portent bien. Et maintenant ce n'est pas fini : le vin est tiré, il faut le boire. Le livre est fait, il faut le vendre. Cette petite exploitation m'occupe plus qu'une grande.... Il faut vraiment avoir dans la moelle des os, l'amour de la muse comme je l'ai, pour se livrer, de gaieté de cœur, en proie à tous ces ennuis, et de toute sorte.

Vous recevrez une facétie en VII chants, facétie plus sérieuse qu'elle n'en a l'air au premier coup d'œil. C'est une plaisanterie à la façon du *Lutrin*, et ce n'est quelque chose que par le style. Ce petit livre obtient un très joli succès, et certes, je ne m'y attendais pas. Voici un mois et demi qu'il a paru, environ : j'en ai déjà écoulé plus de 600 exemplaires. Je ne croyais pas que le public y mordit si bien. Il est donc prouvé aussi que notre langue sait vivre honnêtement, et qu'il n'est pas nécessaire, pour être comique en Provence, de se traîner dans la boue des ruisseaux. Il est prouvé aussi que la révolution de 1848, fut à Avignon, comme ailleurs, chose très souvent héroï-comique. Catherine et mes orateurs de clubs m'ont rendu, dans la peinture de la *Surprise de février*, d'excellents services. Quand à mon héros, il était digne d'être célèbre : les notes de mon livre vous le prouveront par *a + b*. Malheureusement, je ne suis pas à la hauteur de ce caractère... et

de ce clocher. Fasse mieux qui pourra. Pour mon compte, j'y ai mis tous mes soins, et en ai tant léché mon petit ours que je le trouve tout plein de grâce.

Je suis tout à vous et de toute mon âme.

J. ROUMANILLE.

VII

Avignon, 28 décembre 1857.

Mon cher Monsieur,

Je n'ai que le temps de jeter un très rapide coup d'œil sur les épreuves que l'on m'a adressées de Genève. Vous avez pris dans mes lettres des choses qui sont trop intimes et qui découvriraient la source où vous les avez puisées. Exemple : Oh ! entre autres : « Sa muse a du sang jusqu'aux coudes ». Aubanel saurait que vous tenez ça de moi. C'est une phrase que je lui ai trop dite. Je ne veux en aucune manière qu'il sache que c'est de moi que vous tenez vos renseignements. Comme aussi, n'allez pas dire à l'Europe que cet enfant est *petit*; qu'Hilaire, le boiteux de Tarascon, est laid (il vit encore) etc., etc. A propos d'Hilaire, mettez 1836 au lieu de 1846. C'est important (1).

Je désire de tout mon cœur que mon épreuve arrive à temps, et que vous puissiez faire *toutes* les corrections que j'ai indiquées. Votre note sur *la Campano* doit pareillement être corrigée. J'ai mes raisons, raisons majeures, et que je n'ai pas le temps de vous développer, pour réclamer de vous ces petits sacrifices que vous me ferez volontiers. Vous.

(1) Les bons avis de Roumanille ne sont malheureusement pas arrivés à Duret en temps utile. Voir l'article indiqué, aux pages 417, 421, 428.

avez généralement très bien traduit ce que vous avez traduit. Il y a une erreur au sujet de la publication des *Provençales*. L'impression n'en fut pas décidée à Arles. Lors du congrès d'Arles, elles étaient déjà imprimées.

Ne critiquez pas le congrès d'Aix, vous blesseriez des amis qui feraient retomber sur moi *seul* tout le poids de leur mauvaise humeur. Comme aussi, bien que j'aie fait le congrès d'Arles avec l'aide de Gaut, ne m'en donnez pas tout l'honneur, car Gaut en veut sa grosse part. A quoi bon irriter des susceptibilités ? Ne me posez pas comme un astre, ni comme le seul maître. Vous avez eu, vous le voyez, trop de bonnes intentions. Je ne saurais trop vous en remercier.

N'oubliez pas, je vous prie, de m'adresser un numéro de la *Revue*.

L'imprimeur pourra être contrarié de ces corrections : insistez pour qu'elles se fassent. Vous ne sauriez me faire plus de plaisir.

Je suis jusqu'au cou dans mes déballages et mes factures.
Tout à vous.

J. R.

VIII

Avignon, 25 janvier 1858.

Mon cher Monsieur,

Mes occupations de fin d'année, très peu poétiques et de plus très fastidieuses, me laissent à peine un moment de répit pour répondre à votre dernière lettre et vous remercier de nouveau de votre trop bienveillant article. Il est fâcheux, et je l'ai déploré, que vos épreuves n'aient pu être quelque peu rectifiées, et que votre imprimeur ne vous ait

pas permis de le faire. C'était votre droit et c'était son devoir. Enfin, vous avez fait pour le mieux, la *Bibliothèque universelle* a paru. Il n'y a pas grand mal en ceci; au contraire, il y a en somme excès de bien. Vous nous donnez un relief énorme, tant par le mérite de votre article que par l'importance du recueil qui le publie, et la distance de la ville où il est publié, ville savante et célèbre. Tout va à merveille; je suis charmé que votre étude ait fait sensation à Genève, et qu'on ait trouvé vos citations *étrangement belles*. Que serait-ce, mon cher monsieur, si l'on comprenait l'original, bien loin de vos traductions, quel que soit le mérite de ces dernières?

On parle ici de votre étude, car la *Bibliothèque universelle* compte au nombre de ses abonnés le *Muséum Calvet* de notre ville. Je joue l'étonné, et pour cause. On voit bien le Numa Pompilius, on lui soupçonne une Egérie, mais on ne la connaît pas. Moi qui la connais, je me garde bien de la dévoiler.

Seulement, si Numa veut bien, à l'avenir, s'occuper de nous et de nos humbles œuvres, j'oserais lui recommander un peu plus de discrétion. Vous me demandez mon aide pour la complète intelligence de 45 morceaux. Ce n'est pas petite affaire pour quiconque est occupé comme je le suis. Je serai toujours très heureux de vous montrer en ceci mon bon vouloir. Mettez-y du vôtre, et nous viendrons à bout de tout. Il y a dans votre article des versions qui vous appartiennent entièrement: je les ai trouvées excellentes, et n'y ai remarqué qu'un seul contresens. Faites donc des versions, adressez-les moi, et je vous les renverrai corrigées. Vous recevrez avec cette lettre quelques pièces traduites. Je prends les plus faciles, les plus courtes, et les miennes. Je ne m'amuse pas à vous faire du bon français: je tâche d'être fidèle.

Je n'ai pas reçu le numéro de la *Bibliothèque universelle*. J'en conclus que vous n'êtes pas encore descendu à Genève. N'oubliez pas, je vous prie, de me l'adresser le plus tôt que vous le pourrez.

L'abbé Pron, dont vous me demandez l'adresse, est à Gap, où l'a appelé l'évêque de cette ville, son compatriote et admirateur. Je n'ai pas le *Siège de Caderousse*; ce poème héroï-comique est charmant, quoiqu'il ne soit pas toujours très littéraire. Les félibres sont plus sérieux, et traitent leur langue avec plus de respect.

Mirèio sera bientôt achevée. Je ne sais si son auteur la publiera cette année, ou la prochaine. La traduction qui accompagnera le texte en regard, occupera beaucoup notre ami, et lui prendra du temps.

L'*Armana* 1838 a été plus heureux que ses trois frères. Il est épuisé à cette heure, ou c'est tout comme. Nous devons ce bon succès à la presse parisienne, qui, cette année, s'est occupée de nous, et nous a été très sympathique, par la plume de Louis Jourdan, du *Siècle*. Grâce à lui, nous sommes entrés dans Paris, tambours battants, et y avons fait des prodiges. C'est de bon augure pour l'*Armana* prochain, que nous tirerons à plus grand nombre. La *Revue britannique*, dans son numéro de Novembre et dans celui de Décembre, nous a dit, à son tour, des choses charmantes. Nous finirons par faire irruption dans le pays de la langue d'oïl et par y planter notre drapeau.

Adieu, mon cher monsieur. Tout à vous et de toute mon âme.

J. ROUMANILLE.

Une fois à l'œuvre, j'ai plus traduit que je ne m'y attendais. J'en ai la migraine, et pourtant ce n'est là qu'une pe-

tite partie du travail que vous m'avez demandé. Grâce! ou venez à mon secours, et je souffre à gâter ainsi nos amours. Le français est une langue infirme, bien souvent; grâce au siècle de Louis XIV, elle s'est bien appauvrie. J'ai fait très rapidement ces quelques versions; enjolivez-les, si vous voulez; je ne répons que de leur fidélité.

Aubanel — puisque vous m'appelez sur ce terrain — ne se conduit pas bien. Il nous a quittés, — sans savoir ni pouvoir nous dire ni le pourquoi, ni le comment. Non seulement il n'a pas voulu éditer notre *Armana* 1858, mais il n'a pas voulu même y collaborer. Fantaisie, caprice de jeune enfant, bizarrerie..... nous ne savons comment qualifier cette désertion. Quand j'ai couvé un œuf avec tant d'amour, je ne croyais pas que, l'œuf devenu oiseau, l'oiseau me traiterait ainsi...

Voilà de l'intimité, n'en abusez pas.

IX

Avignon, 4 février 1858.

Mon cher Monsieur,

Je reçois votre lettre et je m'empresse d'y répondre. Je vous remercie de m'avoir choisi pour entretenir votre *avoquinement*. Je ferai, pour entretenir ce feu sacré, tout ce qu'il sera possible de faire: heureux de travailler, ce faisant, pour l'honneur de notre muse que j'aime, et de notre littérature romane, à laquelle j'ai consacré les plus belles années de ma vie. Je rencontre sur mon chemin tant d'épines, que j'ai du plaisir à y voir s'épanouir des roses comme celles que vous nous cultivez à Genève. Merci.

Répondons aux petites questions, et nous aborderons les autres. Le dictionnaire d'Honorat est épuisé depuis long-

temps. S'il reste quelques exemplaires je ne sais où, les exploiters en librairie le vendent à des prix follement exagérés. N'y songez plus. Cet ouvrage forme trois beaux volumes in-4°; c'est un très beau travail, que j'ai apprécié moi-même (voir *Margarideto*, notes) et dont à cette époque je ne devais pas dire le faible. N'étant fait qu'à l'aide de notre langue écrite, ce dictionnaire est naturellement incomplet; car tous les mots de notre langue ne sont pas dans les livres, et chaque jour nous en rencontrons de superbes qu'aucun dictionnaire n'a encore recueillis.

L'*Armana* 1855 est si recherché qu'il est introuvable. On vient souvent me le demander. Si ce livre était réédité, il trouverait de nombreux acheteurs. Si un heureux hasard le mettait sous ma main, je m'en emparerais pour vous, et vous l'adresserais.

Lou choléra, li Partejaire, Quand devès, lou Rouge et lou Blanc, sont épuisés. Je crois pouvoir dénicher quelque part une dizaine d'exemplaires de ces publications chaudement populaires: je ne manquerai pas de faire votre part. J'y joindrai *Louis Gros*, récit écrit en français. Ce petit livre a eu, si je ne me trompe; 7 ou 8 éditions. C'est l'histoire de deux enfants de Saint-Rémy qui s'égarèrent dans nos catacombes et qui y restèrent perdus huit jours et huit nuits. C'est saisissant. L'*Imagination* de Delille n'est rien à côté. Et je suis *historique*.

Depuis bien des jours, je n'ai eu le plaisir de voir votre ami, M. Maunoir. Si j'étais plus libre que je ne suis, j'irais aujourd'hui même le chercher pour lui donner de vos nouvelles. N'ayant ni femme ni commis, je suis dans ma boutique du matin au soir, tous les jours, comme un limaçon dans sa coquille.

Nous n'avons à Avignon aucun recueil littéraire périodi-

que. Il y a un journal d'annonces, (*le Mémorial de Vaucluse*) qui cultive avec succès les *nouvelles diverses*, et auquel je me garderais bien de confier la moindre des choses. — Je ne connais d'ouvrages sur Avignon que l'*Essai historique* qu'a compilé M. Joudou; que le *Dictionnaire* de Courtet, où Avignon occupe seulement quelques pages. Je ne vous parle pas des guides de voyageurs. Ce n'est pas sérieux.

Mistral a terminé *Mireille*. Il en fait la traduction mot à mot, ce qui l'ennuie, m'écrit-il. Son poème ne pourrait pas se passer de traduction. Il fait bien d'en travailler une qu'il mettra en regard. Elle pourra être utile en Provence et à l'étranger. Il y a dans ce poème, des mots, des locutions qui sont tellement du cru, que tout le monde ne les comprendrait pas sans le mot à mot. J'ai été souvent arrêté moi-même dans l'intelligence de tels ou tels passages. Mistral a dû élargir son dictionnaire et sa langue. Ce sera là un des principaux mérites de son œuvre.

Vous voulez l'*arma virumque cano Trojae* de notre ami. « Je chante une jeune fille qui, pauvrete! ne put pas épouser son amoureux » : ni plus ni moins.

Que le début soit simple et n'ait rien d'affecté.

Vous voyez que nous ne promettons pas monts et merveilles. Il y a pourtant là tout un monde, un monde bien intéressant, des peintures de mœurs rustiques provençales faites de main de maître, des légendes, des traditions — des croyances populaires, broderies merveilleuses qui se détachent sur un canevas des plus simples, dans une histoire d'amour. La dernière fois que j'ai entendu le poète, il nous racontait magistralement comment Trophime parla aux Arlésiens réunis au théâtre où ils étaient Vénus... et comment sainte Marthe fut suppliée d'aller délivrer de la Tarasque les pau-

vres habitants de Tarascon... et comment... etc. C'est tout un monde, vous dis-je, et ce n'est pas dans une lettre, ni même dans dix que je pourrais vous en esquisser le merveilleux.

Je signale à votre attention (quand vous aurez à me citer de nouveau) le Noël intitulé *la Chato avuglo, la Jeune fille aveugle*. Ce chant pourrait intéresser quelque peu, je le crois, même déflorée par une traduction. Faites cette version, elle est facile.

Quant aux fragments de journaux que je vous ai confiés, veuillez, je vous en prie, ne pas les égarer et me les renvoyer dès qu'ils ne vous seront plus utiles. Il y en a quinze. Vous comprenez que j'y tiens. Ils serviront plus tard à une histoire qui aura bien son intérêt.

Dimanche passé, j'ai fait des miennes à Nîmes, dans une séance solennelle de la Société de saint François de Sales, présidée par Mgr l'Evêque. Le peuple nimois a trop bien accueilli la muse provençale, qui a été touchée de cet accueil chaleureux. Ce public méridional est vif comme la poudre. Il a applaudi le *félibre* avec passion. Reboul était au nombre des auditeurs.

Je n'ai ni le temps ni le large d'en dire davantage.

Tout à vous et de tout mon cœur.

J. R.

X

Avignon, 12 février 1858.

Mon cher Monsieur et ami,

Je reçois votre lettre qui me dit si bien tout ce que vous voulez faire en notre honneur. C'est vraiment complet. Je crains bien fort que la *Bibliothèque universelle* ne vous per-

mette pas d'achever votre petit monument, ce qui serait fâcheux, et ce que déplorerait amèrement la chère muse provençale. Je suis émerveillé de vos projets, et j'approuve votre plan. Je n'ai à vous faire aucune observation sur ce magnifique ensemble, tout au plus si j'en aurais à hasarder quelques-unes sur les détails, s'il m'était donné de les voir. Eh bien ! puisque le cœur vous en dit tant, à l'œuvre, et courage ! Le champ est vaste et fertile ; il y a là de ravissantes fleurs à cueillir, fleurs inconnues dans vos parages, et qui sont bien de nature, présentées par vous, homme de goût, d'esprit et de cœur, à attirer l'attention et les sympathies du Nord. Je vous conduirai par la main dans notre champ quand vous voudrez, et, jardinier expérimenté, je serai heureux de vous *présenter* nos arbres et leurs fruits, nos plantes et leurs fleurs.

A moments perdus, comme vous le devinez, j'ai traduit pour vous la touchante ballade de Reybaud, mon Noël *Les Diables* qui perd tout à être habillé à la française ; le *Bonjour à tous* et l'*Adieu à tous* de Mistral, deux bijoux, que vous avez déjà remarqués. J'y joins la traduction de *Requien*, par Emile Deschamps, qui a fait des efforts inouis pour suivre de près le texte, et donner à sa traduction l'allure de l'original. Quand vous n'aurez rien de mieux à faire, donnez-moi la liste de tous les morceaux que je vous ai traduits, pour que je ne m'amuse pas à traduire deux fois la même pièce. Tout affairé que je suis, je travaille pour vous — travail ingrat et qui bien souvent me désole, car je suis forcé d'estropier bien des grâces.

Bellot est mort l'autre année. Il a beaucoup fait dans sa vie ; mais il n'a pas apporté dans ses œuvres, cet amour de la langue et de son génie, qui nous caractérise, nous les jeunes. Et puis, il a été plus conteur et plus farceur que poète.

Il a laissé des fables et des contes charmants, pleins de sel marseillais, et bien faits pour charmer le peuple, qui n'apprécie pas, vous le savez, ce qui fait le principal mérite de la jeune école provençale.

J'attends avec impatience votre seconde étude. N'oubliez pas de me la faire adresser quand elle paraîtra. Les amis savent que la *Bibliothèque universelle* s'occupe de nous. Je vous ai dit qu'ils connaissent Numa, mais qu'ils ne soupçonnent même pas l'Égérie. Je leur croyais meilleur nez. A leur place, j'eusse deviné d'où partaient les renseignements. Il y a dans votre prose des choses qu'ils m'ont entendu dire mot à mot. Laissons-les chercher, et allez votre chemin.

Mireille sera incessamment sous presse. Je crois qu'elle paraîtra avant septembre prochain.

Je ne connais rien de Paradol (c'est honteux !) Je n'ai pas porté là mes études. Vous en savez plus long que moi sur ce Paradol, et sur beaucoup d'autres. J'ai mieux aimé étudier ma langue sur des lèvres vivantes que dans des livres morts. Paradol a fait cinq tragédies ! Cinq ! juste ciel. Si elles sont bonnes, il a bien mérité de la patrie.

Quand vous en serez aux noëls, vous pourrez hardiment louer ceux de Saboly, qui est le Lafontaine de ce genre. Vous trouverez dans le recueil que je vous ai adressé, quelques mots biographiques, qui vous seront utiles. Saboly est admirable de naïveté, d'entrain, de bonhomie antique. Il est souvent intraduisible, tant il est dans le génie provençal. Ces mœurs-là s'en vont, à notre plus grand regret. Toutefois le peuple, le vrai, a gardé souvenance de ses chants et de ses us. Tout ce feu sacré n'est pas éteint, et nous soufflons dessus pour qu'il ne meure pas et jette encore quelques lueurs... Quant à Peyrol, vous pouvez sans crainte avancer qu'il est mauvais, pitoyable, trivial, sans portée artistique et littéraire,

et qu'Aubanel a eu mille fois tort d'alourdir son édition en y insérant toutes ces vilénies. Et vous direz vrai et frapperez juste. Nous avons fait, Mistral et moi, tout notre possible pour qu'Aubanel laissât mourir de leur belle mort ces chants vulgaires et niais. Nous n'avons pu rien obtenir : « Il est populaire ! » telle a toujours été sa réponse. Et si la popularité s'empare d'une bêtise fieffée, il faut respecter la bêtise et l'empailler ?... Peyrol n'a pas un Noël passable, pas un seul !

Quant aux modernes, *sunt bona, sunt mala, sunt mediocria plura*. Le plus grand nombre sont en dehors des qualités exigées par le genre, ce qui ne les empêche pas, la plupart, d'être fort remarquables à des titres divers. Vous comprenez bien qu'une ode ne doit pas être traitée comme une élégie, une élégie comme une épître, et le Noël comme une élégie et comme une ode. Pour mon compte, j'ai voulu presque toujours me faire l'esclave du genre. Il vous sera facile de vous en convaincre. La plupart des amis se sont donné des libertés plus grandes, et ils ont voulu avoir les coudées franches. Il en est résulté que celui-ci a fait une belle ode, celui-là une jolie ballade, cet autre de spirituels couplets ; mais ni les uns ni les autres n'ont fait des Noëls, *apparent rari*. Adieu, monsieur, à plus tard plus longue causerie.

Tout à vous, mon cher ami, et de tout mon cœur. J. R.
Notre ami Maunoir va bien, il vous écrira.

XI

Avignon, 25 mars 1858.

Mon cher Monsieur,

Vous devez me croire mort. Il n'en est rien. Mais mon rhume m'a bien éprouvé, et je n'en suis pas encore sorti.

Appelé à Nîmes par le président de la Société de Saint-Vincent de Paul, pour y dire des poésies provençales, dans une brillante fête des pauvres — c'est-à-dire dans une riche loterie, tirée à leur profit dans les salles de l'Hôtel de Ville, je voulus m'y rendre malgré mon rhume, et m'y conduire en troubadour non enrhumé: il en est résulté une aggravation de mon mal; et depuis, j'ai passé bien des jours filés de sirops, de tisanes et de pastilles. Je vais bien mieux, et j'espère que le beau temps fera le reste. A Nîmes, tout alla pour le mieux. J'étais loin de m'attendre à un accueil aussi sympathique. L'ami Reboul était tout heureux de mon petit succès, et s'applaudissait d'avoir insisté auprès de moi pour me tirer de ma boutique.

Vous voulez bien me demander le *Choléra*, *Quand devès*, et le *Mont-Ventoux*. Le *Choléra* est épuisé. Il tend à prouver à des imbéciles que le *choléra* n'est pas un poison jeté par les riches pour se débarrasser des pauvres, mais bien un fléau de Dieu. *Quand devès* est une étude tout à fait avignonnaise, écrite pour faire entendre raison à une opposition aveugle, dirigée contre un conseil municipal d'Avignon très bien composé — et démoli depuis 1852. Je tournai les rieurs de mon côté, et l'opposition cessa, car je la désarmai avec un rire plein de sel et de bon sens. Le *Mont-Ventoux* n'est que le récit, sous forme de lettres à ma sœur *Touncto* (Antoinette) d'une ascension au sommet du Ventoux, la plus haute montagne de la contrée: ce n'est pas grand'chose. Il ne vaut vraiment pas la peine de vous adresser ces bêtises. — Vous avez tout ce que vous devez avoir, et même davantage. Avez-vous escaladé avec armes et... *Margarideto* les hauteurs de la *Bibliothèque universelle*? Comment y avez-vous été reçu, et que compte-t-on faire de vos *Margarideto*? Les miennes sont intéressées à la chose. Il me tarde de voir imprimer

mées en beaux caractères genevois, ces premières émotions de ma muse, ces jeux de mon enfance, ces chères fleurs cueillies dans les jardins paternels au bord du Réal, le ruisseau dont l'eau est si limpide et le murmure si doux ! quels frais gazouillements ont ces souvenirs de Saint-Rémy et comme j'aime à les évoquer, du milieu de cette vie de prose et d'épreuves que le bon Dieu m'a faite ! Quand vous aurez publié votre étude, n'oubliez pas de me l'adresser. Je la recevrai avec reconnaissance, et bénirai la bonne pensée qui vous porta à m'écrire, comme je l'ai déjà fait de tout cœur.

Un de mes bons amis veut absolument que je lui procure le numéro de la *Bibliothèque universelle* qui parle si bien de nous. Ne vous sera-t-il pas possible de me l'adresser ? Achetez-le pour moi, je vous en rembourserai le montant. Veuillez, je vous prie, ne pas m'oublier, vous m'obligez.

Notre nécropole papale va se parer. L'Almanach de 1858 vous a dit (1^{er} article) que c'est à Avignon qu'aura lieu, du 3 au 6 mai, le concours régional d'agriculture. On fait les préparatifs de cette fête, qui sera, dit-on, très brillante, et attirera dans nos murs un concours immense. Pourquoi faut-il que des fêtes pareilles soient si rares chez nous ? Le vieux palais des papes en a vu bien d'autres. Il a l'air de se moquer de nous, — et nous regarde du haut de sa grandeur. Quoi qu'il en soit, on vient de lui cirer ses souliers, comme disait l'autre jour une vieille femme, aussi pittoresque que le vieux palais. On a débarrassé le colosse-caserne de cantines qui le déparaient, et maintenant, nous le voyons sans excroissances parasites, seul, grand, imposant. Quelle étonnante forteresse ! L'Eglise à cette époque était une puissance temporelle qui savait se faire respecter. Elle avait des citadelles qui tenaient en échec les plus redoutables puissances de ce monde. — Le palais des papes d'Avignon, tout mutilé et dé-

naturé qu'il est, proclame encore bien haut de la force de ceux qui l'ont bâti, et qui de là pouvaient commander *urbi et orbi*. Les Avignonnais, à moitié italiens, amis, comme les lazzaroni, du *far niente*, passent avec indifférence devant le vieux monument, et vont nonchalamment se chauffer, l'hiver, au soleil qui met une couronne d'or à leur palais des papes; et l'été, ils vont respirer sous les pins du Rocher des Doms, la fraîcheur qui monte du Rhône et de la Barthelasse. Il y a du Romain actuel dans l'Avignonnais. Il court à l'église et au spectacle, et il attend patiemment pour lui et pour sa ville, des jours meilleurs. Il est fier de son passé, quand parfois il en parle, et se prend à regretter le paternel régime de ses vieux maîtres.....

Tout à vous, mon cher ami, et de tout mon cœur.

J. R.

XII

Avignon, Jeudi-Saint 1858.

Mon cher ami,

Je reçois le numéro de la *Bibliothèque Universelle* : je vous remercie de l'exactitude que vous avez mise à me l'adresser. Vous me l'offrez de si bon cœur que je l'accepte de même.

Je vais mieux. Tout me fait espérer que le beau temps me débarrassera complètement de cette irritation de poitrine dont la persistance m'ennuie beaucoup.

Je vous ai dit au sujet de *Mireille*, et vous avez dit vous-même tout ce qu'il fallait en dire, en attendant mieux. Je ne connais l'œuvre que par fragments, que l'auteur m'a récités au fur et à mesure qu'il avançait dans sa composition, et de

loin en loin, quand j'avais occasion de le voir, ici ou chez lui. Je n'ai pu encore juger de l'ensemble, qui est grandiose. Et ce n'est pas dans ces conditions, et dans une lettre écrite au vol de la plume, que je puis vous donner une idée exacte de cette belle épopée rustique. Patience donc, mon cher ami ! vous serez des premiers servis et des mieux informés. Mais (passez moi ce dicton du cru) je ne puis pas danser plus vite que ne joue le violon. — Quant à Mistral, il n'a montré ses trésors qu'à quelques amis ; et je sais qu'il ne voulut pas les montrer à M. Taillandier lui-même, quand celui-ci, par mon intermédiaire, lui demanda des détails sur le sujet de *Mireille*, détails qui devaient servir à compléter l'étude du savant professeur de Montpellier sur les poètes provençaux. (Cette étude devait figurer dans un volume que notre *introduceur* prépare, et n'est autre chose que la belle préface de nos *Provençales*.)

Je vous avouerai franchement que je me perds dans les morceaux que je vous ai traduits. Je ne sais lesquels vous traduire, n'ayant pas pris note exacte de ceux que vous avez déjà. Il serait bon de me la fournir, vous ne m'exposeriez pas à faire deux fois un même travail, assez fastidieux de sa nature. Ayez donc la bonté (quand vous n'aurez rien de mieux à faire) de me donner ce petit inventaire. Vous noterez exactement en face, les morceaux que vous nommez *les plus difficiles et les plus méritoires* ; et dans mes moments perdus, je pourrai me livrer à l'exercice de la traduction.

Je crois comme vous que ma plaisanterie, *Campano*, et la sérieuse *Mireille*, couronneraient parfaitement vos études. Je remarque que c'est un livre que vous voulez faire. Ce livre, puisque *livre* il y a, ne serait, certes, pas dépourvu d'intérêt, et nous ferait autant d'honneur qu'à vous-même. Vous paraissez donc renoncer aux *recueils périodiques*, sans

vous en inquiéter. Et pourquoi ? Il me semble que la *Bibliothèque universelle* et ses abonnés ont dû être heureux des communications intéressantes que vous leur avez faites, des citations qu'ils ont trouvées « étrangement belles ». Pourquoi ne les continueriez-vous pas ? Je serais pour ma part, très honoré si vous vouliez bien faire connaître aux lecteurs de la *Bibliothèque universelle*, mes *Marguerites*, qui sont, même à cette heure, les préférées de ma Muse. Il y a dans la publicité que vous nous donnez hors de France, un honneur dont nous sommes fiers, un puissant encouragement pour nous et pour notre œuvre, une douce récompense de nos persistants efforts, une puissante recommandation qui nous fait un bien immense ; et sans vous en douter peut-être, vous donnez un exemple bon à suivre, comme le disait tout récemment, dans sa revue bibliographique, la *Revue britannique*, par l'organe de M. Amédée Pichot, notre cher et illustre Artésien, l'habile directeur de cette publication. Continuez donc ce que vous avez si bien commencé. La Muse provençale vous en sera bien reconnaissante.

Adieu, cher ami. Je n'ai pas autre chose à vous dire pour le moment. Vous savez que je suis, sous votre main, comme un clavier docile : vous n'avez qu'à me toucher, et je répons de mon mieux.

Je vous serre la main et vous embrasse.

J. ROUMANILLE.

XIII

Avignon, 12 avril 1858.

Vous êtes, mon cher ami, d'un laconisme irritant. Peut-être voulez-vous qu'il me punisse de mon bavardage sans fin. Voyons, où voulez-vous en venir avec ce tas de stupides traductions ? J'en ai la tête fendue en quatre. Je viens de

déchirer Mistral (*Amarum, Sous la treille, Course de taureaux, la Mante.*)

Croyez-vous que vos revues s'accommoderont de ce *charabia* ? Et si vous faites un livre, comme vous en avez l'air, croyez-vous que des pièces semblables à celles que vous persistez à me demander, seront bien attrayantes pour vos lecteurs ?

Quoi qu'il en soit, je vous obéis comme un esclave à son maître; voici de la besogne que vous reverrez à votre loisir. Lécchez, polissez, repolissez ; ce ne sera jamais fameux, mais c'est votre affaire. Quant à nous, nous pourrions toujours nous réfugier dans notre texte ; et là, nous rirons de ceux qui pourront rire de nous.

Aubanel est à cette heure dans les Alpes, où il restera auprès de son frère jusqu'aux premiers jours de mai. Il est si vagabond que je ne le vois presque plus. Je ne puis pas le suivre par monts et par vaux. C'est une chèvre aux cornes d'or.

Votre article sur les *Margarideto* est dans les bureaux de la *Bibliothèque universelle*. Il vaudrait mieux pour vous et pour moi qu'il n'y moisit pas si longtemps. Si elle vient trop tard après le premier article, cette nouvelle étude perdra. Vous avez d'abord admirablement chauffé votre fer, il serait inutile de le battre lorsqu'il sera refroidi.

Adieu, mon cher ami. Tâchez d'être moins pressé quand vous m'écrirez. Ce laconisme m'irrite, je vous l'ai dit. Je suis déjà bien assez irrité comme ça.

Voici (je l'oubliais) le sens des deux vers en question :
« S'il nous fallait partir demain, si demain nous mourions, à quoi nous servirait le bien-être de la vie, les biens de ce monde, les aises de l'existence ? »

Tout à vous et de tout mon cœur.

J. R.

XIV

Avignon, 30 mai 1858.

Mon cher ami,

Je suis heureux de recevoir de vos nouvelles. Je savais par M. Maunoir que vous étiez perclus du bras droit. — Votre longue lettre, l'allure décidée de votre écriture, me dit que vous allez bien, je m'en réjouis.

Il est fâcheux pour vous et pour nous que la *Bibliothèque universelle* soit si grande dame, et vous fasse faire antichambre si longtemps. Si elle savait, sans nous flatter, combien votre dernier article a intéressé Paris et le monde, *urbi et orbi*, elle serait plus aimable à votre égard. J'ai dit *le monde*; il m'est revenu que vos révélations au sujet de la littérature provençale moderne avaient été très remarquées en Allemagne. Vous paraissez toutefois ne pas perdre espoir de fléchir tant de rigueur. Je suis comme vous et j'attends que Madame s'adoucisse.

Quoique fort contrariées par des pluies opiniâtres, nos fêtes ont été brillantes, surtout le dimanche qui les a ouvertes et celui qui les a fermées. La clôture a été vraiment magnifique; on n'évalue pas à moins de 40,000 âmes, les étrangers qui, ce jour-là, se donnèrent rendez-vous au pied du palais des papes. L'aspect de notre ville, ce jour-là, fut vraiment original. Provençaux et Contadins, Provençales et Contadines dansèrent, sur la grande place de l'Hôtel de ville, jusqu'à complète extinction du dernier lampion. Je ne vous parlerai pas des animaux reproducteurs, ni des médailles dont on les a décorés, ni des discours auxquels ils ont donné lieu. Le 3 juin, on inaugura la statue de Crillon, l'ami

d'Henri IV. On monta sur les épaules du *brave* pour crier *Vive l'empereur !* A. de Pontmartin, dans le journal *l'Avenir*, a fort spirituellement rendu compte de cette fête *napoléonienne*. Ce qui vous eût le plus intéressé, c'est l'exposition, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, des vieux tableaux tirés des collections de nos amateurs avignonnais ; ce fut un beau Musée improvisé. Il y avait là de vrais trésors. Je ne pensais pas que notre ville en renfermât autant, et les mieux informés disent qu'on aurait pu en tripler le nombre.

Pour passer du grave au doux, vous savez ce qu'est *lou Mai*. C'est une fraîche habitude d'amour. Les amoureux, et même ceux qui ne le sont pas, dans la nuit du dernier avril au 1^{er} mai, ornent de branches de peuplier, quelquefois de fleurs en bouquet, les portes des maisons où demeurent des jeunes filles. On appelle cela en Provence, *planter le Mai*. Cet usage s'en va, comme tant d'autres ; il doit encore être en vigueur pourtant dans quelques villages éloignés des grands centres. Je me rappelle avoir planté le mai dans les années de ma première jeunesse. Quelquefois, au lieu d'un compliment, nous faisons une critique. C'était par exemple quand nous fleurissions de thym la porte d'une jeune fille. Cela signifiait qu'elle n'était pas rangée, qu'elle n'était pas proprette. En effet, dit un vieux proverbe :

La ferigoulo
Es pèr li groulo.

Le thym est pour les savates (mot à mot) pour celles qui ont des souliers *acula*. *Groulo* à lui seul, signifie une femme ou une fille sale, malpeignée, n'ayant nul soin de sa maison ni de sa personne, mauvaise ménagère, etc. *Es uno groulo*, c'est un *soulier éculé*. Vous voyez que la malice provençale est ingénieuse. La jeune fille ainsi maltraitée était portée à

se surveiller et à se nettoyer. Il en résultait quelquefois une amélioration, et c'était la morale de ces amusements de jeunesse.

J'attends M. Maunoir et votre satire. Je ne doute pas un instant du plaisir que cette communication me fera. Je vous sais poète et poète d'élite.

Mistral se fera imprimer à Paris au mois de septembre. Il ira à Paris pour cela. C'est peut-être un tort. Il eût mieux valu, à mon avis, qu'il se fit imprimer en Provence. Ce n'est pas dans le nord que l'on plante des palmiers.

Taillandier n'a pas édité son volume ; peut-être même ne l'éditera-t-il pas. Ce volume figurait à l'état de projet sur le catalogue de Michel Lévy. Le dernier catalogue de cette maison ne le porte plus, je ne sais pourquoi.

La Justice dans l'Eglise et dans l'Etat n'a pas pénétré jusqu'à nous. Vous savez que cet ouvrage a été saisi chez l'éditeur. Le procès est pendant. *La Propriété, c'est le vol ; Dieu, c'est le mal*, étaient les avant-coureurs de la *Justice dans l'Eglise et dans l'Etat*. Que les petites-maisons se feraient grandes si l'on y enfermait tous ceux qui en sont dignes !

Quand la *Bibliothèque universelle* se sera relâchée de sa sévérité, n'oubliez pas de m'adresser le numéro qui m'en fournira la preuve. Dites au Directeur de cette revue que votre premier article a eu du retentissement en Europe, et que vous êtes nouveau, au moment où le nouveau est tant recherché ; peut-être abrégera-t-il l'épreuve à laquelle il vous soumet. Aux yeux des littérateurs du nord, vous avez découvert une Amérique. La *Revue* devrait être plus aimable à l'égard de son Christophe Colomb.

J'amasse des matériaux pour l'*Armana* 1859 ; vous voyez que je m'y mets de bonne heure. J'ai déjà d'excellentes

choses, et les sujets ne manquent pas : Mort du félibre *Castil Blaze* ; fêtes agricoles d'Avignon ; statue Crillon ; exposition des beaux-arts ; inauguration, à Carpentras, de la statue de Mgr d'Inguibert ; inauguration, le 9 Août prochain, d'une statue colossale de la Vierge sur la grande tour de la Métropole des Doms, etc ; quels beaux canevas, et qu'il va être agréable de broder là-dessus ! Les plumes se taillent, et, pour mon compte, je me suis chargé de Carpentras, et d'Inguibert ; de Carpentras, ville qui fait rire le *Charivari*, et qui n'en est pas moins une délicieuse cité, admirablement assise dans un vrai paradis terrestre.

Adieu mon cher ami. Tout à vous, et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

XV

Avignon, 9^e juillet 1858.

Vos lettres m'affligent, mon cher ami. Je voudrais vous savoir en parfaite santé. Soignez-vous, et ne travaillez pas trop, calmez vos nerfs, rétablissez votre bras, et n'écrivez pas un mot si cela vous fatigue.

Vous recevrez avec la présente les explications que vous me demandez. Il y en a trois que je ne puis vous donner. Je n'ai pas pu vous lire, même avec l'aide de ma loupe. J'ai lu *quau reno* ? qui grogne ? qui se plaint ? *quau rëssò* ? qui scie ? *classa*, classée, ou classer ; *clusso*, *clusso*, poule qui couve des œufs ou qui a des poussins. *Jonassu* ? *garrasso* ? *jassasso* ? tout cela ne signifie rien.

Vous me demandez où nous en sommes de notre littérature. Vous le savez, Mistral ira bientôt à Paris publier *Mirèio*. Aubanel chante son amour pour je ne sais quelle *Dulcinée*

idéale ou réelle. Il ne peut pas sortir de là. C'est un interminable chapelet. Il s'en donne à cœur joie. Laidet n'a pas publié en volume ses fables, toutes imitées de La Fontaine. Il les a éparpillées un peu partout, dans des revues, dans des almanachs, dans des publications collectives. Si la patience est le génie, le docteur Laidet est un homme de génie. Il faut, en effet, avoir beaucoup de patience et de courage pour passer sa vie littéraire à traduire ou à imiter les fables de La Fontaine, depuis la Cigale jusqu'à la dernière page. Que Dieu l'assiste et le bénisse ! — Nous songeons à l'*Armana* 1859. Déjà les matériaux m'arrivent. Je n'ai rien en portefeuille, ou pas grand'chose. Si vous avez *les Traditionnelles* de Reboul, lisez *les Pois chiches*. C'est un joli conte provençal que Reboul a eu le tort de mettre en français, aussi n'ai-je eu aucun scrupule à le lui voler. J'ai écrit *les Pois chiches* : *Li cese*. Les amis m'ont assuré que je ne m'en étais pas trop mal tiré. La langue française a trop de crinoline pour aborder des sujets pareils. Le provençal fait ces choses en se jouant, et les fait bien. Vous en jugerez quelque jour. Voilà mon seul exploit de cette année : il ne vaut pas la peine d'en parler, c'est celui d'un voleur.

Si je ne suis pas trop curieux, dites-moi à quel propos M. Amédée Pichot vous a écrit. Je suis intéressé à le savoir, si c'est à cause de nous qu'il l'a fait. M. le Directeur de la *Revue britannique* est provençal, natif d'Arles, chef-lieu de l'arrondissement où se trouve mon adorable Saint-Rémy. Il porte intérêt à nos publications, et m'a en particulière estime. Parlez-moi donc de M. Amédée Pichot : vous me ferez plaisir.

Subanel boude toujours. C'est pur caprice, bizarre fantaisie, c'est de l'originalité à sa façon. C'est vouloir faire sensation profonde en s'abstenant ; c'est vouloir se faire

prier, ce qui n'est pas d'un bon camarade, d'un bon frère en Apollon. Pour mon compte, je l'ai assez prié. S'il veut ne pas venir à nous, qu'il reste chez lui : nous lui avons prouvé qu'il n'est pas indispensable au succès de notre *Armana*, puisque, bien qu'il n'y eût rien de lui, notre *Armana*, cette année, a eu un succès énorme, comme jamais il n'en avait obtenu. L'année 1858 est totalement épuisée. On n'en peut pas dire autant, bien loin de là, des années 1856 et 1857!

La *Campano* se vend toujours, mon tirage (1000) touche à sa fin. Décidément *l'héroï-comique* a les faveurs du public.

Votre *Bibliothèque universelle* ne publiera donc jamais l'article que vous lui avez donné? Elle est bien difficile, et je ne vois pas que les articles littéraires qu'elle publie valent celui qu'elle persiste à laisser dans ses cartons. Faites auprès de Madame quelques tentatives, peut-être parviendrez-vous à fléchir ses rigueurs. Je m'en réjouirais grandement.

Tout à vous, mon cher ami, et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

XVI

Avignon, 21 juillet 1858.

Mon cher ami,

A la bonne heure! c'est GANARRO que vous vouliez écrire. Eh bien! — Eh bien! ce mot isolé a une signification qu'il n'a peut-être pas dans la phrase où vous l'avez trouvé. Si jamais je l'ai employé, c'est pour dire qu'un homme a bu jusqu'à l'excès, qu'il s'est saoulé. Avoir le *ganarro*, c'est être

ivre-mort, ou à peu près, c'est avoir fait à Bacchus de trop copieuses libations. Voyez si ce sens va. Vous n'eussiez pas mal fait de me citer tout le vers où se détache ce joli mot, sans étymologie connue, comme une pierre précieuse se détache de l'or où elle est enchâssée. Êtes-vous satisfait ? Je le désire.

Voilà que vous voulez des *contes*, des *fables*, des *facéties*. Quels *contes*, quelles *fables*, quelles *facéties* voulez-vous ? Je m'y perds. Mettez donc les points sur les *i* quand vous écrivez. Quand je saurai précisément de quelles *fables*, de quels *contes*, de quelles *facéties* vous avez envie, je tâcherai de vous satisfaire.

J'ai, dans le temps, prêté à un ami, qui ne me l'a plus rendu, votre remarquable étude sur les *Traditionnelles* de Reboul (1). Je la lus avec beaucoup d'intérêt. Vous jugiez bien notre cher poète, et le jugiez en ami. Votre étude est une des plus convenables qui aient été publiées à propos des *Traditionnelles*. Vous auriez pu creuser davantage et l'homme et le livre : votre étude n'y eût rien perdu, et les lecteurs y eussent gagné. Quoi qu'il en soit, tel que je l'ai lu, votre article est bon, et j'en sais plus d'un qui voudraient l'avoir écrit.

Votre *Crise d'argent* (2), que M. Maunoir me communiqua de votre part, est pleine de verve et d'entrain. C'est violent jusqu'à l'excès ; j'en trouve la couleur un peu chargée peut-

(1) Je ne saurais dire où cette étude a paru. V. Duret en avait donné lecture dans une séance de l'Institut genevois, le 13 juin 1857.

(2) La *Crise d'argent* avait été lue par M. Duret dans la séance générale de l'Institut genevois, le 22 février 1858 ; et elle a été publiée dans le tome VII du *Bulletin de l'Institut*, pages 310-319.

- être, mais c'est sans doute une qualité. Un homme indigné (*facit indignatio versum*) ne mesure pas trop ses termes ; et s'il charge son canon, il le charge jusqu'à la gueule. Il y a là, surtout, quelques façons de dire *germaniques* qui ne m'ont pas trop déplu. En somme, je trouve cela très chaud, rougi jusqu'au blanc : aussi ne faut-il pas s'étonner si, en frappant ce fer ardent, vous en avez fait jaillir d'aussi éblouissantes étincelles. J'en conclus que, dans cette pièce, vous avez été *trop* poète.

Je ne comprends pas l'hésitation de M. Amédée Pichot à publier les articles qu'il a, nous concernant, dans ses riches cartons. La lumière n'est pas faite pour être mise sous le boisseau, alors surtout que d'une main hardie, vous avez mis la vôtre sur un si riche candélabre : la *Bibliothèque universelle*. Si, par hasard, vous aviez occasion d'écrire au Directeur de la *Revue britannique*, donnez-lui le courage qui lui manque, décidez-le à ne pas garder pour lui des choses qui nous honorerait infiniment, et qui seraient accueillies avec intérêt, je ne saurais en douter, par la grande majorité des lecteurs de la *Revue*. Quant à vous, vous devez pousser un de vos recueils genevois à la publication de vos études sur les poètes provençaux modernes ; vos recueils ne sauraient avoir à traiter des sujets plus neufs ni plus intéressants (sans trop vouloir nous flatter.) Quand je dis ceci, je le dis à bon escient.

Vos *Binettes* (comme vous les appelez) sont une mine riche et inépuisable. Je crois qu'elle peuvent réussir, et avoir beaucoup de vogue. Le lecteur, à cette heure, est très friand de ces choses-là. On peut lui en servir sans crainte. Allez donc, allez ! et surtout ne soyez pas trop indiscret.

Le docteur Maunoir, qui s'intéresse vivement à votre santé, prétend que si vous faites le remède qu'il vous a

indiqué dans une de ses précédentes lettres, vous verrez bientôt la fin de votre... Comment appellent-ils ça ? de votre *exostose*. Soignez-vous, et ne vous inquiétez pas, ne travaillez pas trop, et jetez des roses sur le noir de l'avenir. Les plus heureux en ce monde ne sont pas ceux qui sont les plus riches; aussi suis-je heureux dans ma pauvreté. Elle me cloue sur ma chaise et dans ma boutique. La muse et la littérature rendent moëlleuse ma dure chaise de saule, et font un paradis terrestre de ma bicoque. J'abandonne le tout à la providence de mon bon Dieu, qui fait bien ce qu'il fait, et qui, pour des raisons que vous connaissez, a jugé à propos, dans sa sagesse infinie, de ne pas faire porter des citrouilles aux chênes.

Adieu, mon cher ami. Tout à vous, et de toute mon âme.

J. ROUMANILLE.

XVII

28 d'avoust 1858.

Veici *lou mau de det*, l'ai fa vite, doumassi siéu pressa. Adoubas tout acò. Fau sant Miquèu : voulounta dire, chanje de domecile; e siéu dins la pousso e lou gachis, de talo façoun que noun save de mounte me vira.

Mistral es à Paris, e toujours que deman, legira un cant de sa *Mirèio* à Moussu Lamartine. Vesés qu'acò n'en vòu la peno. Pièi Mistral tournara en Provenço, et estamparen soun libre.

Tenès-vous gaiard, e amas-me.

J. ROUMANILLE.

(Traduction.)

28 août 1858.

Voici *le mal des doigts* : je l'ai fait vite, car je suis pressé. Arrangez tout cela. Je fais la Saint-Michel : ce qui veut dire que je change de domicile ; et je suis dans la poussière et le gâchis, de telle façon que je ne sais où me tourner.

Mistral est à Paris ; et pas plus tard que demain, il lira un chant de sa Mireille à monsieur de Lamartine. Vous voyez que cela en vaut la peine. Ensuite Mistral retournera en Provence, et nous imprimerons son livre.

Tenez vous gaillard, et aimez-moi.

J. ROUMANILLE.

XVIII

Avignon, 8 octobre 1858.

Mon cher ami,

J'ai reçu mes journaux et fragments de journaux. Je vous remercie de ne les avoir pas égarés. Il y a des choses dont je tirerai plus tard un excellent parti.

L'article où je vous remercie, — vous en première ligne — où je remercie Amédée Pichot, Louis Jourdan, de tout le bien qu'ils ont dit de nous, eux aussi, était écrit et composé quand votre lettre m'est arrivée. Croyez bien que vous n'avez pas obligé un ingrat. Seulement je n'ai pas pu en dire aussi long que je l'aurais désiré. Le livre est si petit, et j'ai tant de choses à y mettre !

Mistral et Aubanel ont lu votre article. Ils se sont contentés de vous en remercier *in petto*. C'est leur tort, qu'ils

répareront, croyez-le. N'allez pas croire qu'ils sont dédaigneux; — ils ne sont que paresseux. Aubanel tend de plus en plus à s'éloigner de nous. Je vous ai dit, à ce sujet, ce que je pensais. Je ne suis pas homme à m'agenouiller à ses pieds pour le prier de nous revenir. J'ai fait, pour le garder, tout ce qu'il m'a été possible de faire. Il s'est mis lui-même en dehors de notre cercle; qu'il y reste! je dis ceci sans humeur, et constate que le cher capricieux a plus besoin de moi, littérairement parlant, que je n'ai besoin de lui. Quant à Mistral, nous sommes plus unis que jamais, et marchons ensemble comme deux bons vieux amis que nous sommes. Nous nous prêtons mutuellement appui, et menons ensemble la barque. Nous sommes assez forts pour cela; un troisième rameur serait sans doute pour nous un embarras.

Je vous félicite de votre entrée au Collège royal d'Annecy. Ça vous va comme une bague au doigt. Tâchez de vous y plaire et d'y rester.

Je suis sorti, à peu près, des tracas et des ennuis de mon déménagement, de la maçonnerie, de la plâtrerie, de la menuiserie, de la tapisserie, de toute la ménagerie. Voilà ce qui a absorbé mon temps. Maintenant il est pris par *l'Armana*, qui est sous presse. Ce n'est pas là petite affaire, croyez-le. Il faut écrire à l'un, à l'autre, corriger ceci, modifier cela, faire accepter cette correction à celui-ci qui ne l'accepte pas, cette modification à celui-là qui la refuse. C'est fastidieux au dernier point. Si le public était au courant de cette cuisine, il vanterait notre patience, et apprécierait plus encore qu'il ne le fait notre publication annuelle.

Seguin me vend son édition de Saboly 6 fr. l'exemplaire. Le prix public est de 8 fr. Je la tiens à votre disposition au prix coûtant. Si, au lieu d'être un pêcheur aux liards, j'étais un négociant, vous l'auriez déjà reçue.

Adressez-moi dans une prochaine lettre le chant de *Leleto* que vous avez traduit de mes *Sounjarello*. Pour mon compte, je ne me sens pas le courage d'aborder votre ode à l'Esprit-Saint. Notre langue n'aborde qu'avec difficulté des sujets aussi élevés.

Je vous quitte pour corriger des épreuves de l'*Armana* 1859, qui va lentement, mais qui avance. C'est là encore une rude besogne. Il faut épurer l'orthographe de tout mon monde, celle de Mistral exceptée. Mes épreuves corrigées, je me mettrai à ma correspondance, fort arriérée depuis quelque temps. J'ai à écrire, d'ici à dimanche, 18 lettres pressantes. J'ai commencé par la vôtre : ne vous plaignez pas.

Le docteur Maunoir, qui vous a écrit, se joint à moi, mon cher ami, pour vous serrer la main et vous embrasser.

J. ROUMANILLE.

XIX

*A Monsieur Victor Duret, professeur au Collège,
Annecy (Savoie).*

Avignon, 20 octobre 1858.

Voilà, mon cher ami, la besogne faite. Vous vous donnez un mal épouvantable pour obtenir..... je ne sais quel résultat. Je me plie toutefois très volontiers à tous vos caprices de traducteur, et vous donne la pâtée toutes les fois que vous me la demandez. Avouez que je suis une bonne pâte.

Je suis en pleine composition de l'*Armana* 1859. Je ne sais vraiment où donner de la tête : plaignez-moi. J'écris, en moyenne, quatre longues lettres par jour ; et je subis, en même temps, tous les dérangements et les ennuis d'un bouliquier.

Portez-vous bien, et tâchez de vous plaire à Annecy ; n'est pas à Annecy qui veut. Pour mon compte je suis à Avignon, et j'y travaille comme quatre : beaucoup de peine, peu de profit.

Envoyez-moi votre imitation de la chanson de Leleto (des *Songeuses*). On en a fait une superbe variation pour piano. Je suis impatient de savoir ce que vous en avez fait vous-même. On me met à toute sauce, et je suis loin de m'en plaindre.

Adieu, mon cher ami, et tout à vous.

J. R.

XX

Avignon, 17 janvier 1859.

Ne vous fâchez pas ainsi, mon cher ami, car je serais assez malappris pour vous dire : Tu te fâches, donc tu as tort. Un monsieur de ma connaissance devait incessamment se rendre à Annecy même. C'est un *incessamment* qui date de plus d'un mois. Je devais lui remettre et une lettre, et le fameux *Armana* de 1859, que la poste m'a, pour ainsi dire, refusé une fois, le commis du guichet n'ayant pu me dire au juste ce qu'il devait prélever pour s'en charger. Mon monsieur n'est pas parti pour Annecy. Le jour de l'an et son tracas sont venus, j'ai été négligent, et voilà comment vous poussez les hauts cris, de vrais cris d'homme indigné. Veuillez crier un peu moins et me pardonner un peu plus. Embrassons-nous, et que ça finisse.

Qu'allez-vous chanter *Chien et Bergère* ? Je n'ai pas commis cette fable. Elle est due à l'esprit fin et subtil d'un membre de l'Institut, du *félibre de Magalouna*, de Moquin-Tandon.

Je ne connais pas l'annonce de l'Académie du Gard, ni le prix que la dite a proposé touchant notre littérature. Est-ce que je me suis jamais mêlé des affaires d'une académie quelconque, grande ou petite ? Elles peuvent bien proposer des prix de toutes les sortes et de toutes les couleurs, je ne m'amuserai jamais à convoiter leurs appâts, et à me prendre à leur hameçon. On m'a fait l'honneur, pour ainsi dire à mon insu, de m'élire membre correspondant de l'Académie de Castres. Que si vous tenez à me mettre dans quelque coin de l'Académie de saint François de Sales, je vous laisserai faire de tout mon cœur. J'aime trop ce grand saint, et vous aussi, pour faire fi de votre proposition ; mais ce ne serait que par respect pour le saint et par amitié pour vous.

Votre dernier billet me demande *Vivia*. Je ne l'ai pas ; et si mes souvenirs ne me trompent pas, l'édition en est épuisée. Je n'ai aucune nouvelle de la tragédie d'Antigone. Je sais que Reboul fait des vers pour développer et compléter son *Dernier jour*. Je ne sache pas qu'il ait une *Antigone* sur le métier. Il fait aussi de délicieux vers provençaux. — Il est fâcheux qu'il ne puisse se décider à me permettre de les publier dans l'*Armana*. Il a peur que sa Muse provençale qui est charmante, compromette sa grande Muse. C'est une *locade*. Il faut la respecter.

Mirèio est sous presse, et c'est bien elle qui depuis plus d'un mois, me met en retard avec mes amis. Je revois toutes les épreuves de cet admirable travail, qui est fort avancé, et qui sera fini dans une quinzaine. Je n'oublierai pas de recommander à Mistral de vous adresser son bel in-8°. Vous en serez ravi. Je vous écris cette lettre sur une *tierce* (10° chant) que je vais revoir, et que les ouvriers attendent.

Vous voyez bien que je ne suis ni aussi indifférent, ni

aussi coupable à votre rencontre, que je le parais. Soyez plus aimable et moins renfrogné, et vous me ferez plaisir.

Tout à vous et de toute mon âme.

J. ROUMANILLE.

XXI

(Lettre sans date ; enveloppe timbrée du 18 Mars 1859.)

Mon cher Vainqueur, (1)

Voilà près d'un mois que j'ai reçu la vôtre. Il est temps que j'y réponde ! D'un jour à l'autre, d'occupation en occupation (je suis plus écrasé que jamais et le serai longtemps encore), j'ai différé jusqu'à ce jour, mais je vous tiens, et ne vous lâcherai pas de sitôt ! Je veux vous fatiguer de mon bavardage de pie borgne. Tant pis pour vous ! prenez-en votre parti.

Bonne nouvelle : cette lettre part avec un exemplaire de *Mirèio*. Quel joli envoi ! Vous allez vous *emmireier* des pieds à la tête, vous en donner à cœur joie, et vous ferez bien. Tâchez de boire le plus possible de ce vin généreux, mais n'en devenez pas ivre-mort. *Mirèio ! Mirèio !* on n'entend parler que de *Mirèio !* on est émerveillé de *Mirèio*. *Mirèio* par-ci ! *Mirèio* par-là ! *Mirèio* partout. Et c'est un succès superbe, inouï, inespéré ! Réjouissez-vous avec nous ! (2) — Vous ne

(1) Jeu de mots amical : *Victor*, vainqueur.

(2) Quelques lettres d'Aubanel, publiées par M. Legré dans son intéressant ouvrage : *Le poète Théodore Aubanel, récit d'un témoin de sa vie*. (Paris, 1894, pages 110 et suivantes) sont à joindre à cette lettre de Roumanille, comme témoignage de la joie fraternelle qu'éprouvèrent tous les félibres dans ces beaux jours de succès et d'enivrement.

serez pas étonné de tout ça quand vous aurez vu de près la chose. C'est bien comme je vous le disais, et comme je vous l'ai fait dire : « œuvre éminemment sérieuse et qui fera époque dans cette littérature néolatine ; une œuvre telle enfin que n'en a pas notre langue française. Jeune, beau, inspiré, Mistral chante dans sa riante solitude, et chante mélodieusement à la façon des plus grands chanteurs et trouvères. » (1) Je ne vous ai pas trompé et vous n'êtes pas trompé : vous m'en direz des nouvelles.

Voilà M. Victor Duret qui n'est pas content du joli petit coup de chapeau que je lui ai donné sous le péristyle même de l'*Armana* 1859. Assurément, si vous jugez de la chose sur son étendue, je suis un malotru ; si au contraire vous voyez l'intention, et le plaisir que j'ai eu à mettre en peu de mots notre reconnaissance bien sentie au frontispice même de notre livre, de la mettre, dis-je, en bonne compagnie, vous serez ravi de ce petit cri de notre cœur, de ce modeste *Gloria patri* chanté dans un tout modeste petit livre qui ne doit jamais être plus gros, où nous devons parler *de omni re scibili et de quibusdam aliis.....* où nous devons être très réservés, quand il s'agit de nous brûler de l'encens sous le nez..... Dites-moi, criez-moi bien haut que ça va bien, et ça ira bien. Ainsi soit-il !

Je vais maintenant songer à vous expédier les noëls de Saboly notés. C'est une affaire, une grosse affaire ; pour savoir au juste à quelle somme s'élève le port de *Mirèio*, j'ai dû me livrer à des calculs transcendants, et noircir de chiffres très arabes toute une page. « 6 centimes par 32 décimètres. » Me voyez-vous un mètre à la main mesurant le

(1) Ce sont les termes mêmes de l'article de V. Duret (*Bibliothèque universelle*, VII, 436).

côlosse en long, en large, en travers pour dégager l'inconnu, c'est-à-dire trois chiffres, de plus en plus arabes : 4 fr. 50. Ouf ! je n'en puis plus. Et il me faut recommencer ! Je vais recommencer ; mais avant, puisque je vous tiens, je ne vous quitte pas.

Vous savez que je vais éditer mes *Oubreto*. Le prospectus de *Mirèio* doit vous l'avoir déjà dit, ou vous le dira. *Mirèio*, c'est le grand chêne, dont la tête est du ciel voisine ; les *Oubreto* sont les violettes qui s'épanouissent à ses pieds dans l'herbe. Ce sera un charmant petit volume dont vous aurez les prémices. Vous y verrez le soleil, vous y verrez la lune, vous y verrez..... Que n'y verrez-vous pas ? — Je suis roitelet, tous les oiseaux ne sont pas des aigles, mais quel roitelet ! qu'elle est gentille, la petite bête !

Dimanche passé 13 mars, nous triomphions à Nîmes, et vous n'y étiez pas. Pends-toi, brave Victor !

Vrai triomphe. Les triomphateurs s'appelaient Mistral, Aubanel, Roumanille. Voici : Séance publique à l'Hôtel de ville, pour rehausser l'éclat d'une loterie au bénéfice des orphelins. Là, Reboul nous a couronnés de lauriers *coram populo*, et aux applaudissements les plus enthousiastes de l'assemblée émue. Reboul a dit en nous couronnant :

Chantant comme David pour calmer la douleur,
Merci, chers troubadours, merci de votre aumône ;
Prix de votre génie et de votre bon cœur.
Un triomphe si doux est plus que de l'honneur.
La charité vous offre une couronne,
Et l'ami s'en fait un bonheur.

Applaudissements frénétiques. J'embrasse, nous embrassons le magnifique vieillard. — Surcroit d'émotion et d'applaudissements. Tableau.

Le lendemain, banquet en notre honneur, M. le Maire en tête. 60 couverts. Discours. Toasts. Improvisations. Reboul boit à la santé de *Mirèio*, *lou pu bèu mirau ouinte la Prouvenço se siegue jamai miraiado (sic)*. Conseils paternels à Mistral, qui devait partir pour Paris. Larmes dans tous les yeux..... applaudissements. C'est alors que Roumanille se lève, et que, d'une voie émue, solennelle, il improvise — une harangue... oh ! quelle harangue ! en prose, mais quelle prose ! « Reboul, honneur et gloire de Nîmes, les lauriers ne te manquent pas, aussi nous en couvres-tu ! *coume li laurié te mancon pas, nous n'en porjes à bel èime !...* » etc., etc., etc., etc., etc., etc.....

Puis diner *en notre honneur* chez l'Evêque... puis soirée dans le solennel salon de l'évêché, où se pressait l'élite des braves gens de Nîmes. Puis cantate en notre honneur, chantée par la maîtrise de Mgr Plantin : une strophe pour Mistral, une pour Aubanel, et une pour moi. Puis je récite *l'Ange des crèches* ; Mistral sa *Communion des saints* ; Aubanel les *Innocents*. Ce fut d'un effet prodigieux...

Revenons au mètre : la superficie totale du Saboly à 564,48 décimètres. Je supprime les calculs préparatoires.

Si 32 déc. coûtent 0,6, combien 565,2 ? L'*x* est fr. 1,06 — c'est-à-dire fr. 1,10, qui, joints à 8 fr. font fr. 9,00. Voilà.

Adieu, mon cher maître. Si vous êtes arrivé jusqu'ici sans suer sang et eau, vous êtes un héros ! ne vous plaignez pas trop de moi, et aimez-moi bien. Dites de ma part à la *Bibliothèque universelle* qu'elle est une bégueule, et tenez pour certain que Lamartine écrit un entretien sur *Mirèio*.

J. R.

Mistral est parti hier pour Paris, où des ovations l'attendent. Jasmin, qui a la puce à l'oreille, se trouve aussi à

Paris. La lutte sera intéressante..... Quant à Aubanel, j'ai dissipé tous les nuages de son ciel. La trinité est reconstituée. *Deo gratias.*

XXII

Avignon, 28 mars 1859.

Expliquez-moi ce mystère : d'où vient, mon cher ami, que vous êtes toujours pressé comme un..... quand vous m'écrivez ? J'ai beau vous donner le bon exemple, vous écrire des lettres longues comme d'ici à Pontoise, vous ne m'imitiez pas. Il y a une chose bien simple à faire, c'est de ne pas écrire quand vous êtes pressé.

Vous ne me dites rien, absolument rien du *Saboly* que je vous ai expédié avec *Mirèio*. Il mérite bien un mot de votre part.

J'ai en magasin les *Harmonies sacrées* de l'abbé Pron et le *Martyre de Vivian*, que je vous expédierai quand j'aurai fait le calcul que vous savez.

Je n'ai aucune relation avec Toulouse ; écrivez directement.

Quant à l'*Antigone* de Reboul, il n'en est pas question le moins du monde. Reboul ne m'en a jamais parlé. Auriez-vous songé, par hasard, que Reboul avait une *Antigone* sur le métier ? je ne l'ai entendu dire qu'à vous.

Mistral est toujours à Paris. Il m'apprend, dans sa dernière, que ça va bien, et que Lamartine a déjà écrit sur *Mirèio* 117 pages. Ce sera pour un prochain entretien. Avouez que la poésie provençale n'est pas si bête qu'elle en a l'air au premier abord.

Je suis de votre avis au sujet de la traduction de *Mirèio*. Mais Mistral ne pouvait ni ne devait ne pas se traduire. Reboul, Mistral et d'autres me conseillent de traduire aussi mes *Oubreto*, que je vais mettre sous presse, comme vous l'a annoncé un prospectus qui vous est parvenu avec le *Saboly*, et que vous n'avez pas lu. (Vous êtes si pressé!) Eh bien! tétu comme un âne gris, je ne veux pas me traduire. Je ne me traduirai pas! Je n'ai pas le courage d'être moi-même mon bourreau. On a fait une jolie pièce de vers provençaux, bien originale, bien harmonieuse, bien coupée. On la traduit. Il n'en reste rien, rien, rien. Un squelette. Mais un squelette n'est pas un corps vivant. Une tête de mort n'est pas un visage. Me traduise qui voudra. Je ne me traduirai que pour vous, parce que vous êtes pressé.

J'ai lu avec un vif intérêt le journal d'Annecy, que vous avez bien voulu m'adresser, et où se trouve une analyse d'un de vos derniers cours. C'est superbe! et vous êtes un maître homme! Heureux Annecy! Ce que je ne comprends pas, c'est que dans une aussi petite ville, vous puissiez parler de toutes ces belles choses. Cela fait honneur à votre ville et à vous. Bravo! — quel dommage que vous soyez si pressé! sont-ce ces cours qui vous pressent?

Et la *Bibliothèque universelle*, quand se décidera-t-elle à publier votre étude sur mes *Margarideto*? Comment ne comprend-elle pas que c'est là un sujet plein d'actualité et de charme? Le vent est à la poésie provençale, vous m'en direz des nouvelles dans quelques mois. Que la *Bibliothèque universelle* prenne donc les devants. Elle aura le mérite aux yeux de l'Europe savante, d'avoir salué l'aurore. Elle saluera ensuite le soleil. Voilà qui est bien tourné. On ne trouve pas de ces traits-là quand on est pressé! pressez donc la *Bibliothèque universelle*.

Voici votre nouveau compte : nous savons passer d'une voix légère, du grave au doux, du plaisant au sévère :

Pour Harmonies sacrées in-8°	Fr. 4.75
Vivia Reboul.	» 1.50
Affranchissement des deux.	» 1.25
Saboly.	» 9.—
	<hr/>
	Fr. 16.50
	<hr/>

Vous le voyez, il faut toujours, hélas ! que le chiffre, la prose du chiffre souffle sur toute poésie. J'ai été toujours humilié, en voyant sacrifier ainsi la pensée et le génie qui sont ce qu'il y a de plus beau au monde, après le bon Dieu et son paradis. Si je n'étais pas pressé, je vous écrirai une tirade là-dessus.

Consacrez aux Provençaux une de vos prochaines leçons. Et pourquoi pas ? Vous auriez à dire là-dessus des choses merveilleuses, vous êtes bourré, vous nous savez par cœur. Vous savez même les ficelles. Vous dites que des professeurs allemands n'ont pas dédaigné de nous consacrer, qui deux, qui trois leçons. Ils ne sont pas si forts que vous, et comme vous, ô Numa, ils n'ont pas des entretiens secrets avec la belle nymphe Egérie.

Les jolies choses que je vous dis, ô le plus pressé, et le pressant, et le plus empressé des hommes ! Tâchez d'être indulgent pour tout ce que mon style peut avoir de saugrenu et de débrillé. Quand je suis pressé, je ne me surveille pas. Je me surveille moins encore quand j'écris à de vrais amis, fussent-ils très pressés. Après tout, si vous êtes pressés, vous pouvez mettre trois, quatre, dix jours à lire cette lettre : rien ne presse.

Ah ça, est-ce que je ne vous scie pas avec ces *pressés* ? par-

bleu ! c'est bien ce que je veux : — je veux vous scier. Il en résultera que vous serez moins pressé.

Tout à vous, mon cher vainqueur, et de toute mon âme

J. ROUMANILLE.

XXIII

Avignon, 16 mai 1859.

Mon cher,

Je vous remercie de votre lettre. Vous avez *Mireille* : vous ne sauriez être en plus intéressante compagnie. *Mireille* est un évènement. Elle fera époque, et son apparition sera une date. Quel admirable succès ! Je dirais presque avec M. de Pontmartin : C'est un succès écrasant ! A votre tour vous allez crier *hosanna* ! J'en suis ravi. Vous êtes mieux renseigné que tous ceux qui ont parlé de *Mireille* jusqu'à ce jour, sans en excepter M. de Lamartine, qui l'a été si complètement par notre cher et incomparable Adolphe Dumas. Adolphe Dumas veut absolument avoir *découvert* Mistral. Il fait dire par tous les journaux qu'il a *découvert* Mistral. Il a embouché deux fois sa grande trompette pour apprendre *urbi et orbi* qu'il a *découvert* Mistral. A votre place, je réclamerais bel et bien ; car vous avez *découvert* Mistral avant lui. Quand un Christophe Colomb a découvert une Amérique, il ne manque pas de Vespuces qui s'en arrogant le mérite et la gloire. L'humanité est ainsi faite. Lisez le 40^e entretien de Lamartine, vous y verrez que notre *découvreur* Adolphe est un héros, qu'il est le *précurseur* de notre Frédéric. Lisez *les Débats*, vous y verrez qu'ils ont rendu à tout seigneur tout honneur, à Mistral ce qui est à Mistral, à Dumas ce qui est à Dumas ; etc. Voilà qu'aujourd'hui même

M. Jérôme, chroniqueur de l'*Univers illustré*, dit en toutes lettres : « et vous êtes, vous, mon cher Dumas, le Christophe Colomb de la poésie moderne. » Voilà, mon cher Duret, votre place prise ; mon cher M. Taillandier, voilà votre place prise. Vous n'avez absolument rien découvert, ni l'un ni l'autre. Otez-vous de là, qu'Adolphe s'y mette ! *Sic vos non vobis.*

Deux lettres de Dumas à la *Patrie*, où il se disait le *découvreur*, et hautement, ont fait cette chose. Moi qui ai l'œil ouvert sur mon œuvre, celle qui est la mienne et dont je revendique l'honneur, c'est-à-dire la *Félibrerie*, qui vaut mieux que toutes mes œuvres réunies, je proteste (entre nous, mon cher Victor), contre cet empiètement étrange d'Adolphe : il est un des derniers venus chez nous, et il veut absorber tout notre cher monde à son profit, et à sa plus grande gloire.

Cela dit sans acrimonie aucune. Il n'y a dans Dumas, en ceci, qu'une faiblesse humaine, comme nous en sommes tous, hélas ! capables. Dumas a voulu grimper sur les épaules de notre bien aimé Frédéric pour dire aux lettrés de France et de Navarre : « C'est moi ! me voici ! » *La félibrerie*, humble et modeste, s'est tenue derrière les coulisses, et a été très heureuse du grand et légitime succès de Mistral, bien qu'on ne dit pas : « Mais ce Mistral est un des douze. »

Voilà mon cœur ouvert : Puis-je vous le fermer ? non, car je sais que vous n'abuserez ni de ma confiance, ni de mes confidences.

Ci-joint un prospectus. En ma qualité d'éditeur, j'aurais quelque droit, vous le voyez, à dire : « Arrière *découvreurs* « de mauvais aloi ! le découvreur c'est moi, Roumanille, « libraire-éditeur..... »

Et Roumanille le poète pourrait ajouter, : « C'est moi,

• moi seul qui ait découvert l'étoile Mistral en 1845,
• dans le pensionnat Dupuy, rue de l'Hôpital, 7, à Avignon,
• sous le clocher des Augustins, où, pour mes péchés, j'étais
• professeur ; où pour mon bonheur, j'avais pour élève le
• jeune Frédéric Mistral de Maillanne. Oui, c'est moi qui
• devinai dans cette enfant, un enfant sublime, et qui, depuis
• lors, ne l'ai pas perdu de vue un instant, moi qui l'ai asso-
• cié à tous mes travaux, qui l'ai poussé... » vous savez le
reste. Vous savez si je n'ai pas traité notre grand poète
comme un père traite son enfant, si je n'ai pas enlevé sur
son chemin toute pierre sur laquelle eût pu se heurter son
pied. *Ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.*

Adieu, mon cher ami. Quand votre article aura paru, n'ou-
bliez pas de m'adresser un exemplaire du numéro qui le
contiendra.

Tout à vous et de toute mon âme.

J. ROUMANILLE.

XXIV

Avignon, 17 mai 1859.

Mon cher ami,

J'arrive toujours après la noce. *Tarde vementibus ossa.*
Peu importe ! Je savais bien que vous rattachiez *Mirèio*
au mouvement de notre renaissance provençale. Vous
n'avez, vous, aucun intérêt à isoler cette belle chose, et
vous êtes juste autant que convenable. Si, sur épreuves,
vous avez quelques modifications ou améliorations à faire à
cet égard, vous ne l'oublierez pas. Modifiant la queue, vous
pourrez aussi modifier la tête s'il y a lieu. N'oubliez pas de
m'adresser un numéro de la *Revue* dès qu'elle aura paru :
vous m'obligerez infiniment.

Notre cher grand homme est arrivé; et ses amis, à la tête desquels je me fais gloire de me mettre, ont tous pleuré de bonheur en l'embrassant. Il nous a dit des merveilles au sujet de son succès. L'apparition de *Mirèio* a été à Paris un véritable évènement. C'est une date. L'édition 2^e est vendue à Charpentier, qui s'en est chargé à des conditions très avantageuses pour Mistral, conditions qu'on ne fait pas même à nos meilleurs auteurs. L'Académie française s'est émue, et ses plus glorieux représentants ont fêté, choyé, caressé Mistral; ils l'ont traité en enfant gâté, surtout Laprade, Sainte-Beuve, de Vigny, Mignet et Villemain. Villemain a fait entendre à Mistral que *Mirèio* obtiendrait un prix académique l'an prochain. — Sainte-Beuve a en quelque sorte renié Jasmin qui était son idole; et de Vigny, le chantre d'Eloa, en prenant congé de Frédéric, a voulu le baiser au front, et lui a dit : Laissez-moi vous embrasser, ce baiser d'un vieil académicien vous portera bonheur... (*sic*).

Je n'en finirais pas, mon cher Victor, si je vous disais toutes les merveilles que Mistral nous a racontées sur son séjour à Paris. — Je vous ai dit l'essentiel et le plus beau. Les journaux, et l'entretien de Lamartine que je vous engage fort à lire, vous diront le reste. J'ajouterai que c'est l'article de Louis Ratisbonne, le traducteur de Dante, article publié en deux fois dans les *Débats*, qui a fait le succès de *Mirèio*.

Adressez-vous vous-même à M. Gimet, libraire à Toulouse. J'ai écrit une fois à ce monsieur pour le prier de m'adresser un recueil de je ne sais plus quelle année des jeux floraux; de 1857, je crois : Monsieur ne daigna ni me répondre, ni m'adresser la brochure.

Je suis fâché de ne vous avoir pas adressé le *Guide de l'étranger*. Je n'en ai plus. Le concours régional de l'an

passé l'épuisa à peu près. Le libraire-éditeur de ce livre n'est plus ni éditeur, ni libraire, mais maître d'hôtel ; si je rencontre ce livre, je n'oublierai pas de le mettre de côté à votre intention ; ayez patience. Du reste, ce n'est qu'un guide d'Avignon. Ces sortes de livres sont toujours incomplets par leur nature même.

M. l'abbé Pron n'est plus à Gap. Où est-il ? Je l'ignore. Je le demanderai à un sien ami ; et s'il peut me le dire, je vous le dirai.

Vienne vite votre *mens divinior* pour que vous fassiez ce dont vous rêvez, et ce dont tant de gens pleurent. Vous serez inspiré. Le sujet est beau, et votre talent est à la hauteur du sujet.

La part du Bon Dieu, traduite, sera, dans bien des passages, d'une impardonnable trivialité. C'est ce qui me décide à publier mes *Oubreto* sans traduction. *Qui potest capere, capiat*. Je ne puis me décider, ne vous l'ai-je pas dit ? à faire de mes jolis petits soleils de laides petites lunes.

Vous me promettez mon tour dans la *Bibliothèque universelle*. Je ne suis pas pressé, et, me paraît-il, il y en a qui sont beaucoup plus pressés que moi. Ce qui fait que je suis à la porte, et que je m'y amuse comme un enfant qui joue aux billes. C'est bien. Aux plus pressés !

Il y a bien une dizaine de jours que je n'ai pas vu notre docteur. Il paraît que les *garrigues* du Pontet l'ont enchanté. Quand je le reverrai, le cher fantasque, je ne manquerai pas de lui donner de vos nouvelles, et de lui faire part de vos craintes au sujet de nos Laure.

Aubanel.....

J'en étais là quand le Docteur est entré. Je lui cède volontiers la plume.

Mon cher Duret.

Enfin vous avez quelques mots à mon adresse. Je ne vous dirai pas en reconnaissance de cette attention : mieux vaut *jamais que tard* (Alphonse Karr). Non. Encore mieux vaut retrouver ses amis — quand on se croit honni de tous et abandonné. Je ne fais pas du spleen par manière de poser. C'est une vieille habitude chez moi de me déboutonner avec vous ; et cela me chausse d'autant mieux pour le moment, que je suis depuis trois semaines obligé à me gourmer et à reprendre des airs de docteur ; car les braves gens du Pontet sans excepter les Laure ; elles sont quelque peu portées à se f..... du pauvre peuple et à l'appeler lorsqu'on est brisé. Mon littérateur, au lieu de *pensées*, je m'adonne aux *pansements*.

Le vôtre.

MAUNOIR.

Je reprends : Aubanel met la dernière main à ses *Amarosso*, un recueil de poésies intimes, qui, à la suite les unes des autres, formeront comme un poème d'amour, tout plein de feu et d'un réaliste psychologique, plein d'un véritable intérêt et d'un charme indéfinissable.

Vous voyez que vous êtes toujours le premier et le mieux informé.

Tout à vous, mon cher Victor, et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

P.-S. Si vos *gentillettes pensionnaires* vous demandent de mes nouvelles, n'oubliez pas de leur en donner. Faites à mon intention une promenade au bord de vos lacs bleus, heureux poète que vous êtes ! malheureux boutiquier que je suis !

J. R.

XXV

Avignon, le 17 juin 1859.

Mon cher ami,

Je ne voulais vous répondre qu'après avoir reçu signe de vie du confrère Douladoure. Comme je pourrais attendre longtemps, et vous aussi, je commence : car vous êtes nerveux, et l'inquiétude pourrait vous faire du mal.

Je ne connais pas, je n'ai jamais vu, ni en nature, ni sur un catalogue, le volume de M. *Piètri*. Personne autour de moi n'a pu m'en donner des nouvelles. Demandez-moi des choses possibles.

Quand je verrai le conservateur de notre musée et l'archiviste de Vaucluse, hommes qui s'intéressent fort au passé de notre vieille cité papale, je n'oublierai pas de leur parler de votre trouvaille, et du cardinal de Brogny. Le musée Calvet doit posséder cette histoire.

Je vais voguer contre le courant, c'est-à-dire livrer à mon imprimeur le manuscrit de mes *Oubreto*. C'est avoir du courage. Quand le canon gronde, les oiseaux se taisent; ma muse est un oiseau qui veut mêler ses chants aux tonnerres des canons (1). Sa voix sera étouffée. Peu importe! en avant toujours! nous tâcherons de faire un charmant volume, avec portrait au frontispice, portrait gravé sur acier (2). Je ne ferai pas trop mal, malgré l'air féroce que la photographie

(1) La bataille de Magenta avait eu lieu le 4 juin, et celle de Solféрино (24 juin) allait suivre.

(2) J'ai reçu la première épreuve. C'est magnifique. Le nez laisse à désirer, on tâchera de l'aquiliniser. (*Note de Roumanille*).

et la peinture, et la lithographie, s'obstinent à me donner, à moi qui suis doux comme un agneau! — Vous verrez ça. — Il nous faudra bien deux mois pour confectionner convenablement ma botte de fleurs, et quelles fleurs! pissenlits et marguerites! coquelicots et boutons d'or! et le reste, et le reste..... nous harmoniserons tout cela. Il est bien décidé que je ne mets pas de traduction. J'ai dit à Reboul, et à vous peut-être, que je ne pouvais consentir à changer en laides lunes mes jolis petits soleils; à enlever à mes pêches leur duvet, leur poudre d'or aux ailes de mes papillons. Me traduira qui voudra. Du reste, je suis compris chez moi, et je n'ai pas l'ambition de l'être de l'autre côté de la Loire. C'est pour le pays d'oc que je chante, et non pour celui d'oïl. Horace ne traduisait pas ses vers en grec, ni Pindare les siens en latin. Je ne suis ni Pindare, ni Horace. Je ne chante ni à Rome, ni à Thèbes. Je ne suis qu'à Avignon; mais je ferai comme eux. Si les Grecs et les Latins veulent me comprendre, qu'ils m'étudient! S'ils ne se soucient pas de moi, je m'en consolerais facilement, heureux de mon petit auditoire, qui est assez indulgent pour m'aimer et pour m'applaudir.

Mirèio est un livre épuisé à cette heure, ou c'est tout comme. Il m'en reste à peine une dizaine d'exemplaires que je veux garder et que je ne garderai pas longtemps. La deuxième édition nous est ravie par Paris: Charpentier l'a achetée, elle est sous presse, et sera dans deux mois chez tous les libraires de France et de Navarre. Quel succès! C'est incroyable. Une traduction anglaise est en préparation; quel honneur et quel bonheur pour notre chère muse!

Mistral va de plus belle se remettre à l'œuvre. Il fera de grandes choses, mais je doute qu'elles aient le succès de *Mirèio*. Par malheur, on n'a pas deux fois dans une vie, un

pareil bonheur. Aussi Lamartine le lui a-t-il dit dans la dernière strophe de son hymne (son entretien n'est pas autre chose qu'un hymne).

A quand l'apparition de votre article? Vous ne voulez donc vous mettre à table que quand les autres ont diné?

Saint-René Taillandier, que j'ai vu chez lui le dimanche et le lundi de Pentecôte, pense à un article sur *Mirèio*, article que la *Revue des deux mondes* lui a demandé (1). Il me tarde de lire les appréciations du cher maître. Comme vous, il ne séparera pas Mistral de la pléiade. Il rattachera *Mirèio* à notre renaissance, et ce sera justice. Les parisiens ne savaient pas, il ne pouvaient pas savoir que Mistral est le plus bel arbre de notre verger; partant, qu'il y a un verger, et des fleurs et des rossignols dans le délicieux verger.

Voilà ma causerie terminée, je désire qu'elle vous satisfasse. Je vous serre les mains avec les sentiments que vous me connaissez.

Votre bon ami,

J. ROUMANILLE.

XXVI

*A Monsieur Victor Duret, homme de lettres,
poste restante à Genève.*

Avignon, 30 août 1859.

Je ne savais pas où était le docteur, que je ne voyais plus, dont je ne savais que penser, quand il m'arriva hier, souriant et gras, et enlorgné, et me disant: « Je viens de

(1) Cet article a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1859. Il est intitulé: *La nouvelle poésie provençale: Roumanille, Aubanel et Mistral.*

Suisse et de Savoie. — Vous auriez bien fait de venir me voir avant de partir! — Vous aviez des dames, le jour de mon départ, et je n'osai pas entrer. »

Est-il timide, ce jeune homme! Enfin il arrive, m'apporte de vos nouvelles et une lettre de vous, m'annonçant votre prochaine visite. Je vous attends avec une légitime impatience! tâchez d'arriver bientôt, tâchez de paraître plus tôt que vos articles.

Votre article sur *Mirèio* paraîtra vers les calendes grecques. A Genève, on sait parfaitement saisir l'à-propos! Fort heureusement *Mirèio* n'a pas vieilli. Allons! secouez la torpeur de vos Suisses, et en avant! que tous les échos de vos montagnes répètent à l'envi le nom de *Mirèio*!

Pour mon compte, je suis toujours dans mes *Oubreto*, et il me semble que je n'en sortirai jamais, tellement je trouve le travail auquel je me livre, pénible et fastidieux. Voilà près de deux mois que je barbote dans mes épreuves, comme un canard dans l'eau du moulin. Je ne compte pas le travail qui a précédé celui des épreuves, travail de corrections, de modifications, d'améliorations, de rectifications, d'abomination et de désolation. Enfin, nous avançons, sans que ça paraisse. J'ai vu ce matin la première épreuve du dernier livre, du livre IV des *Flour de sâuvi*, qui cloront la chose; puis, j'ai, pour finir, à rédiger une feuille de notes stupides, 24 pages environ. Et puis viendront les soucis de l'exploitation, qui ne sont pas les moindres. Je bois du torrent à mon tour; ce ne serait rien, si après en avoir bu, je redressais la tête! — Ce sera comme le bon Dieu voudra. Je ne m'en inquiète pas trop. Je crois que mon livre fera plaisir. Mistral, qui voit toutes mes épreuves, m'écrivait spontanément l'autre jour que mon volume sera « ravissant » ni plus ni moins. Les paroles du maître sont aussi rassuran-

tes qu'encourageantes. Et je vais vers le public avec confiance. J'y vais endimanché, brossé, lavé, coiffé, ciré, épinglé, cravaté. Il faudrait qu'il fût bien sévère s'il ne trouvait pas le poète et sa toilette passable.

Quant à vous, qui êtes si bienveillant à mon égard, vous allez frapper des pieds et des mains et crier au prodige ! c'est ce que vous pouvez faire de mieux.

Adieu, mon cher ami, je vous attends.

Tout à vous et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

XXVII

*A Monsieur Victor Duret, homme de lettres,
à Onex, près Genève.*

Avignon, 14 septembre 1859.

Mon cher chrétien errant,

Je reçois vos quatre lignes en retour des quatre pages que je vous ai adressées dernièrement poste restante à Genève. Il est vrai que mes quatre pages sont de cuivre et que vos quatre lignes sont d'or, et qu'il faut beaucoup de mon cuivre pour valoir un peu de votre or. C'est bien ! faites toujours ainsi, faites comme les rois : soyez bref. Et si vous êtes Pepin, nous vous nommerons Pepin le bref.

Mirèio est épuisée depuis deux mois. J'ai manqué la vente d'au moins cent exemplaires. Par surcroît de malheur, Charpentier tarde trop à faire paraître sa deuxième édition. L'autre jour, un dépositaire qui n'a pas pu vendre, dans sa petite localité, tous les exemplaires de *Mirèio* que je lui avais adressés, m'a fait retour de dix exemplaires. Les dix

exemplaires sont placés; vous comprenez bien que je ne peux pas m'amuser à garder en magasin un volume que je dois vendre 5 francs et que le premier venu va pouvoir acheter 3 fr. 50, même 3 francs (la deuxième édition ne se vendra pas davantage). J'ai encore chez moi trois exemplaires de la première édition : 1° le mien, celui qui doit rester dans ma bibliothèque; 2° deux exemplaires, que m'a retenus et payés une jolie madame qui est à la campagne. Vous arrivez toujours trop tard, quand vous arrivez. Il faudra attendre la deuxième édition. Modérez donc votre impatience, ô Pepin! et arrivez vite, ô le bref!

Votre *Bibliothèque universelle* est une imbécile. Elle aurait dû, il y a longtemps, publier votre article sur *Mirèio*. Elle aurait devancé la *Revue des deux mondes*, qui va en publier un, que M. Taillandier a sur le métier en ce moment. Votre *Bibliothèque universelle* ne sait pas son métier; et vous, vous êtes incapable de le lui faire comprendre!

Mes *Oubreto* ne sont pas prêtes; on imprime en ce moment la feuille treizième. Deux feuilles encore doivent passer sous presse. Grâce à la prudence des presses avignonnaises (qui se hâtent lentement), nous ne pourrons paraître que les premiers jours d'octobre. Et encore!

Ce volume sera, je crois, très bien accueilli par le public.

Qu'appellez-vous *sonnets burinés* d'Aubanel? Sachez, pour votre gouverne, que le cher boudeur n'a jamais commis le moindre sonnet. Il ne s'amuse pas, lui, aux bagatelles de la porte. Il est bien entendu, digne ami, que, si vous voyez cet aimable enfant, rien, dans votre bouche, ne pourra lui faire soupçonner que vous savez mes plaintes à son égard. Il finira, je crois, par revenir à l'*Armana*, c'est-à-dire au giron de la *Félibrerie*, et la *Félibrerie* en tressaillera d'allégresse et tuera le veau gras. Nous nous voyons souvent avec le

cher enfant prodigue. Je ne désespère pas de le ramener. Ne laissez pas apercevoir que je vous ai fait mon confident.

Adieu, mon cher ami, tout à vous, et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

(Victor Duret profita des vacances du collègue d'Annecy pour aller passer quelques jours en Provence).

XXVIII

Avignon, 20 novembre 1859.

Ah ça, voyons, es-tu mort, ô Victor? ou bien aurais-tu perdu la mémoire en route? Pas une page, pas une ligne, pas un mot, rien! Il faut s'appeler Duret pour avoir le droit de se comporter ainsi. N'aurais-tu pas déjà dû me donner signe de vie, à moi le vieux, à moi le bon, à moi le solide, à moi le fidèle? Tu vas m'oublier pour te vouer aux jeunes ou aux cadets. Voyons, qu'arrive-t-il? qu'as-tu? où es-tu? où faut-il t'écrire? où écris-tu? où t'ennuies-tu? où cuves-tu les joies, les émotions de tes vacances? Paresseux, indigne paresseux, viens à moi.

Je t'écris à Onex, à tout hasard. Si tu y es, ma lettre t'arrivera; si tu n'y es pas, quelqu'un saura bien où tu es, et ma lettre te parviendra, fusses-tu en Sibérie.

L'*Armana* va être terminé, nous le tenons par la queue, et le tirons par là, quoiqu'il ne soit pas le diable. Toutefois, notre petit livre ne sera pas sans agréments. Je crois fort qu'il te plaira beaucoup.

Les *Oubreto* vont à ravir. La première chose que tu devrais faire, en digne ami, c'est de chercher un journal ou une revue quelconque pour y dire ton mot sur les *Oubreto*;

la première chose, dis-je : *Ab Jove principium*. Qu'on le veuille, qu'on ne le veuille pas, je reste Jupiter; Jupiter sans foudre, c'est vrai, je n'en suis que plus doux et plus humain.

Voilà ton premier devoir, chéri, ne l'oublie pas.

Où comptes-tu aller vivre et écrire cette année? Es-tu à Annecy? professes-tu les mathématiques, mon cher poète? Il faut me tenir au courant de ta vie, et ne pas oublier que je suis Océan, et que c'est chez moi que tes eaux doivent venir. Tu es fleuve, ne sois pas rivière.

Tous les amis d'Avignon, à qui tu as inspiré de sérieuses sympathies, me parlent souvent de toi, et veulent absolument savoir ce que tu es devenu, ce que tu deviendras. Gaudemar, qui probablement ira barytonner à Lille, voudrait savoir de tes nouvelles avant de partir d'Avignon: Dau t'adore; Monier, que tu as dévalisé, pleure ton départ; Théodore est tout à sa grenade. Fort heureusement il mange encore, mais il ne dort plus. Il traduit, il lime, il coordonne, il ajoute, il efface: vrai travail de Romain. Il en a la fièvre. Il élargit son cadre. Il voulait ne publier que son *Romancero d'amour* et de douleur, voilà qu'il veut tout publier et diviser ainsi son livre : *lou libre dou soulèu, lou libre de l'amour, lou libre de la mort*. C'est décidé. C'est irrévocablement arrêté. Mais non, ce n'est plus décidé, il ne publiera que *l'amour*. Non! il retranchera le livre du *soleil*, et publiera *l'amour et la mort*. C'est plus que jamais irrévocablement arrêté. Mais non encore, il publiera tout. Seulement, au lieu d'appeler le livre premier *lou libre dou soulèu, du soleil*, il l'appellera *lou libre de la vido*. Ce livre n'est pas assez éclatant, assez vigoureux pour être appelé le livre du *soleil*. Il est donc convenu qu'il s'appellera le livre *de la vie*. C'est plus modeste et ça vaut mieux.

Avant hier, le livre *du soleil*, c'est-à-dire *de la vie*, était à cent pieds sous terre. Il n'en est plus question, pas plus que s'il n'avait jamais existé; il ne reste debout à cette heure, que l'*Amour et la mort*. Demain, il surgira une autre résolution, après-demain une autre. Il publiera, il ne publiera pas. Il veut tout publier, il ne publiera rien. Il publiera tout. Voilà où en est notre cher et aimable Pétrarque. Si Laure savait tout ça, elle en rirait bien un peu sous sa blanche cornette. Pour moi je n'en ris plus, j'étudie, et quoiqu'il arrive, j'applaudirai, car le livre qui sortira de là sera toujours infiniment remarquable et original.

21 novembre 1859.

Mon cher enfant, tu n'es pas mort! voilà que Théodore vient de m'apporter tes pattes de mouche datées d'Onex. Je lis tes pattes de mouche et tes élucubrations de l'an de grâce 1849, le premier jet de ta poésie, les premières étincelles de ton feu. J'ai tout lu, même les deux lignes que tu me consacres. Deux lignes, c'est beaucoup quand on écrit si peu! Je t'en remercie.

J'en conclus ceci :

Avant de faire des articles sur ceci et sur cela, assure-toi d'un débouché.

Ne t'amuse pas à vouloir remplir éternellement un tonneau des Danaïdes éternellement percé.

Va trouver le directeur de la *Bibliothèque universelle*, et dis-lui de ma part : Vous voulez, ou vous ne voulez pas publier l'article *Mirèio*. Si vous voulez le publier, faites-le au plus tôt; si vous ne voulez pas le publier, rendez-le moi.

S'il dit *oui*, et s'il fait *non*, retire ton article, et envoie ce monsieur se faire f...

Tu demandes l'*Armana*. Tu me diras où tu seras, pour que je puisse te le faire parvenir sûrement.

Si tu m'écris quatre lignes, comme tu fais d'habitude, je ne lirai pas ta lettre, et n'y répondrai pas. S'il te faut un an pour écrire une longue lettre comme celle-ci, prends un an. J'attendrai.

Tout à toi, mon cher ami.

J. R.

XXVIII bis

(de Théodore Aubanel (1) à Victor Duret.)

Avignon, 22 novembre 1859.

Ta lettre, mon cher Victor, m'a fait le plus grand plaisir du monde. Je voulais t'écrire, et ne savais où adresser ma lettre ; je craignais que *poste restante* à Genève, cela n'y restât indéfiniment. — Je te remercie de t'occuper déjà de l'article sur la *Miougrano* ; je t'envoie la préface de Mistral qui est magnifique. Je t'envoie cinq pièces qui feront partie de mon recueil, et seront disséminés çà et là.

— Pour ta règle, ces pièces seront probablement un peu retouchées, mais ça ne fait rien ; tu pourras peut-être en ci-

(1) Il a paru intéressant de joindre aux lettres de Roumanille quelques lettres d'Aubanel, l'auteur de *la Vénus d'Arles*. Il était un des sept convives, au premier banquet des félibres, et ses deux recueils de poésies provençales, *la Grenade entr'ouverte* et *les Filles d'Avignon*, l'ont placé au premier rang des poètes du Midi. Quand il est mort à 57 ans, dans l'automne de 1886, Mistral et Roumanille marchaient en tête du cortège funèbre qui le conduisait au cimetière.

M. Ludovic Legré lui a consacré une intéressante étude biographique : *Le poète Théodore Aubanel, récit d'un témoin de sa vie*.

ter, en traduire quelques fragments. J'ajoute ces pièces, pour compléter mon livre et justifier la préface de Mistral qui fait de moi un amoureux, errant pour secouer sa douleur, pour distraire son chagrin. — Tu ne m'en voudras pas de ne pas t'envoyer quelques pages de mon *livre intime* ; je n'en ai pas le courage, vois-tu : je ne veux pas livrer ça au public ; je ne veux pas ouvrir mon cœur jusqu'au fond, devant tout le monde. Ce livre, c'est mon secret, c'est ma pudeur. Quand tu viendras nous revoir, l'été prochain, car il faut revenir, mon Victor, nous t'attendrons tous, je te lirai mon livre intime, et tu comprendras mes scrupules.

..... Et puis, il faudrait presque tout citer, et dans ce livre tout ne m'appartient pas, une part est de moi, l'autre de mes amis, qui m'écrivaient pour me consoler, pour m'apaiser, et ce n'est pas la moins belle, la moins curieuse.

J'ai aussi une prière à te faire, mon cher Victor ; je ne sais pas comment tu as conçu ton article ; mais je te prie et te supplie de ne pas publier intégralement toutes mes pièces d'amour, tu comprends, de ne pas publier mon livre en entier dans ta revue. Je te prie seulement, et je pense que c'est ainsi que tu as bâti ton article, de faire sur la *Grenade* une étude, et de citer, çà et là, quelques morceaux, les plus saillants ; quelques pièces, les principales ; comme : *Le Miroir* ; *Que veux-tu mon cœur, de quoi as-tu faim ?* Enfin, celles que tu voudras bien choisir. Mais, au nom du ciel, je t'en conjure, ne publie pas mon livre d'amour intégralement dans ta revue. Je compte sur ton amitié à cet égard, j'y compte, n'est-ce pas ? — Cela me ferait une peine mortelle. Je suis peut-être un enfant, mais c'est ainsi ; pardonne-moi mes enfantillages ! — J'ai reçu de mon frère Joseph le portrait de la marquise de Ganges ; dis-moi à quelle adresse il faut te l'envoyer à Genève, et je le mettrai au chemin de

fer en te prévenant par la poste. Joseph, quand il m'écrit, a toujours une ligne de bon souvenir pour toi. Le chanoine, Charles, Roumanille, Grivolos, Cournaud, M^{lle} Honorine, tous les amis d'Avignon t'aiment et t'embrassent de tout leur cœur. Je viens de chez le brave Brunet à l'instant ; lui et sa femme, la gentille et douce et charmante M^{lle} Cécile, te font leurs plus tendres amitiés. Je puis t'assurer que nous ne t'oublions pas en Provence, et que tous les jours, avec notre beau soleil et nos soirées si tièdes, nous parlons de toi et disons : Ah ! ce pauvre Victor, dans la neige et dans la bise ! — Brunet me charge de te dire que ce n'est pas chez un libraire de Lyon que se trouve l'édition princeps de *Mirèio*, mais chez un ami à lui, qui s'en défera de grand cœur pour te faire plaisir. Cet ami est en voyage, et ne sera de retour à Lyon que dans 12 jours ; ce ne sera donc que dans une douzaine de jours qu'il pourra t'adresser *Mirèio*, sous bande par poste. Adieu ! Adieu !

THÉODORE.

J'ai écrit à Mistral pour lui demander la permission de t'envoyer ses vers à Jenny, et savoir s'il n'y a rien à y changer.

Le mot qui t'embarrasse chez Tavan, *l'estèu*, c'est *l'écueil*.

XXVIII *ter*

(de Théodore Aubanel à Victor Duret).

Avignon, 24 Novembre 1859.

Mon cher Victor,

Je t'envoie les beaux vers de Mistral, qui m'a écrit ce matin, et te fait bien ses amitiés. Tu auras, je pense, reçu ma lettre d'il y a deux jours. Je m'occupe toujours beaucoup de mon recueil, et compte le livrer à l'impression à la mi-

décembre. Sur les conseils de Mistral et de Reboul, il vient d'être décidé que la *Grenade entr'ouverte* aurait trois parties : 1° *Lou libre de l'amour*, 2° *l'Entrelusido*, 3° *lou libre de la Mort*. Et tu vas voir combien cette division est logique et bien trouvée. — Le livre d'amour ouvre la marche, parce que l'amour, c'est la jeunesse ; et puis ce sont les premières pages d'un livre qui empoignent le lecteur. Le livre de la mort doit fermer le cortège, c'est tout simple ; mais entre l'amour et la mort, entre ces deux pôles extrêmes, entre ces deux troubles, entre ces deux nuages, il y a une *entrelusido*, une lueur intermédiaire, qui est la vie, avec sa réalité et ses labeurs et ses joies. — *L'Entrelusido* vient là très à propos, pour reposer le lecteur, et pour l'empêcher de passer trop vite des images de l'amour à celles de la mort. C'est l'intermède nécessaire à tout drame, *l'entremetan*.

Le livre de l'amour, tu le connais, mon cher Victor ; *l'Entrelusido* comprendra *li segaire, li bessoun, li tirarello, lis esclau, etc.....* — Le livre de la mort comprendra : *la blodo negre, le 9 thermidor, les Innocents, à J. Brunet (sur la mort de mon père) etc., etc.....* — Tu vois combien mon recueil devient plus large et plus complet.

J'ai écrit à Mathieu pour lui dire de t'adresser une traduction de ses pièces. Je lui dis de venir à Avignon, que nous la ferons ensemble ; je ne sais s'il se rendra à mon invitation ; Mathieu est invisible depuis ton départ, peut-être est-il prisonnier de quelque dame dans quelque château enchanté ? — Adieu, mon cher Victor, merci du succès que tu me prépares. Si ton article paraissait en décembre, cela me ferait bien plaisir. Adieu, ici personne ne t'oublie et tous ceux qui te connaissent t'aiment. Toutes les fois que je vais chez Grivolos, je dis bonjour à ton portrait.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Théodore AUBANEL.

XXVIII *quater*

(de Théodore Aubanel à Victor Duret.)

Avignon, 17 décembre 1859.

Mon cher Victor,

Je suis charmé que le portrait t'ait fait plaisir et qu'il soit arrivé sans accident.

Je t'envoie quelques vers de Mathieu avec traduction ; je t'envoie le nouvel arrangement de mes pièces d'amour, en transcrivant les pièces nouvelles que tu n'avais pas en partant d'Avignon. Maintenant mon *Livre d'amour* est complet. Fais en ce que tu voudras, je le livre à ta bonne amitié si chaude.

J'ai envoyé hier mon manuscrit complet à Paris ; on va incessamment commencer de m'imprimer.

Adieu, cher Victor, ne nous oublie jamais ; ici nous pensons toujours à toi ; tous tes amis, toutes tes amies t'embrasent, en t'aimant du fond du cœur.

Théodore AUBANEL.

XXIX

A Monsieur Victor Duret, à Onex, près Genève.

Avignon, 17 décembre 1859.

Il est souverainement fastidieux, mon cher Victor, d'avoir à t'adresser quelque chose par la poste, quelque chose d'imprimé, bien entendu. Il faut mesurer en long, en large et en travers, faire des additions, des multiplications, et le reste. Et cela m'embête ! Je prends le parti (conseillé par Maunoir), de t'adresser l'*Armana* à Ferney (poste restante), fais-le prendre. Je suis allé deux fois à la poste par un froid de

chien; deux fois l'employé n'a su que me répondre, et je n'ai su que lui dire.

L'*Armana* se vend comme le petit pain chez le boulanger. Beau succès populaire! — Les *Oubreto* font des prodiges de valeur. Elles font sensation à Paris parmi nos compatriotes provençaux, hommes de lettres sachant dire *troun de Dieu!* Tout va à merveille. Hier Théodore a envoyé son cœur à Paris, par la diligence, c'est-à-dire sa *Grenade* en manuscrit revu, liché, soigné, frisé, pommadé, lavé, lessivé, repassé. L'imprimeur parisien va mettre l'œuvre sur le chantier, et puis... nous partirons pour la gloire! et vivre Pétrarque n° 2! Pauvre Laure! Pauvre chère Laure, tu ne t'attends pas à celle-là! tu soignes tes malades, ou tu fais l'école aux petites turques de Constantinople. Tu ignores sans doute que tu as incendié un cœur qui jette feu et flamme!... Tu ne sais pas sans doute que les indiscrets vont dire : Mais quelle est donc cette Laure? — Oh! qu'il vaut bien mieux, n'est-ce pas, être oubliée et méconnue de tous, excepté de Dieu qui t'inspire, et des anges qui te regardent avec amour.....

Un jour, mon cher Victor, j'achèverai ça.....

Quant à Théodore, il réussira. Nous croyons tous à son succès, et nous nous en réjouissons d'avance. Et moi qui suis en arrière avec ma mère et mon pauvre peuple, je regarde avec bonheur mes amis, qui sont en avant, avec les artistes et les lettrés.

Adieu! ne t'inquiète pas ainsi, ta dernière lettre m'a fait mal, tu l'as écrite avec une plume arrachée à l'aile d'un hibou. Brise-la pour ne plus t'en servir. Sois gai et aime-nous bien.

Tout à toi et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

P.-S. — Demain je vais dire des vers à Arles, dans la salle de la mairie, au profit de l'*Œuvre de la jeunesse*.

XXX

18 février 1860.

Mon cher vieux,

Que veux-tu que je te dise de ta *Revue internationale*? (1) Je reçus de toi, l'autre mois, un petit billet comme tu les affectionnes, très court et que je trouvai mystérieux. • J'ai • mon plan à cet égard (la Revue): il ne peut se réaliser *qu'en* • tant que vous n'aurez de rapports qu'avec moi, et que par • mon intermédiaire avec eux. S'il en était autrement par votre • volonté, je jetterais tout au feu, même mon étude qui s'im- • prime maintenant sur la renaissance provençale et sur la • Grenade..... • Et puis, quoi?... que veux-tu que je réponde à ça? avec qui puis-je avoir des rapports? qui a tenté d'en ouvrir? que veux-tu dire? éclaire ta lanterne, explique ce que tu appelles ton *vieux billet de reproche*. Reproche de quoi? pourquoi? Tu me dis que nous avons *la tête en l'air*. Où as-tu la tienne, Victor, mon ami?

• Ecris-moi franchement ce que tu peux et ce que tu veux

(1) La *Revue internationale* avait été fondée à Genève, et n'a pas réussi à vivre longtemps. Une de nos bibliothèques en possède trois volumes, formant dix numéros mensuels; je ne sais s'il y en a eu davantage.

Roumanille aurait sans doute parlé de cette revue avec plus d'égards, s'il en avait eu sous les yeux le cinquième numéro (5 décembre 1859) où il aurait pu lire l'éloge de son livre : *Lis Oubreto*; l'article est signé du nom peu connu de Louis Maçon, mais il est très bien fait.

Victor Duret a écrit dans cette revue deux articles sur la *Poesie contemporaine du Midi*, et il y a rendu compte de quelques ouvrages : *le Monde païen*, de M. d'Anselme : *l'Institut de France et les Académies de province*, par M. Francisque Bouillier.

faire pour ce recueil (la *Revue*). » Que veux-tu que je fasse ? Tu me connais assez pour comprendre que je ne suis pas un homme de *Revue*. Que puis-je faire ? — Du reste, la *Revue internationale* n'est ni catholique, ni apostolique, ni romaine, et je suis Romain, Romanus, Roumanille, apostolique et catholique. Que puis-je faire pour ta *Revue* ? écrire pour elle ? je n'écris qu'à mes amis ; la proposer à Avignon ? Avignon se moque des Revues, qu'elles soient des deux mondes, ou du demi-monde, ou du quart de monde. Avignon n'aime et ne lit et propage qu'une seule Revue : l'*Armana*.

Je n'ai pas reçu le numéro de Janvier, que tu dis m'avoir adressé. Je te remercie de toutes tes bonnes intentions, même de celles que tu ne peux pas faire réaliser. Tu es bien gentil, bien bon ami, ami bien dévoué, un cœur d'or, un noble esprit, un cœur d'élite que j'aime. — Voilà.

Pontmartin a pris racine à Paris. Il devait nous revenir à Noël, il n'est pas encore revenu. Paris est une sirène.

Embriago: saoule, prise de vin. *Entrevadis* est une plante. Entrevadis (Honorat) nom qu'on donne à deux espèces de clématites, à la clématite proprement dite ou herbe aux gueux... ainsi appelée parce que les longs jets rampants entrent.

ile, lis, lilium.

Je n'ai pas un exemplaire de l'histoire de Joudou. Fischer, l'éditeur-propriétaire de ce livre stupide, est je ne sais où, à la campagne chez son beau-frère, je crois. Quand il viendra, ce cher éditeur, qui se fit maître d'hôtel et qui vient de fermer boutique parce qu'il ne faisait pas ses affaires, je prendrai pour toi chez lui une histoire d'Avignon de Joudou ; que veux-tu faire de Joudou ? a-t-on jamais vu quelqu'un de sérieux rechercher Joudou, avoir besoin de consulter Joudou ?

Pour te porter à mieux former tes lettres en m'écrivant, je vais achever cette causerie avec ta plume.

Voilà longtemps que je n'ai pas vu Maunoir. Il est au Pontet qu'il quitte rarement. Il m'apporta des nouvelles de toi la dernière fois que tu lui écrivis.

Théodore imprime son livre, il me tarde de le voir achevé. La grenade du grenadier sera en pleine maturité à Pâques, tu seras sans doute un des premiers à saluer le phénomène, et tu en savoureras un grain avec délices.

Adieu, mon cher et tendre, as-tu reçu l'*Armana*? tu ne m'en dis pas un seul mot, c'est malotru.

Je te serre la main (1)

J. ROUMANILLE.

XXX bis

(De Théodore Aubanel à Victor Duret.)

Avignon, 23 février 1860.

Mon cher Victor,

Je suis charmé que tu aies reçu mes lettres et qu'elles t'aient fait plaisir.

Je n'ai pas reçu la *Revue internationale*, où tu as la bonté de parler de la *Miougrano*, et j'en suis très vivement contrarié; je n'ai donc pas eu le bonheur de lire ton article. Je ne t'en remercie pas moins du fond du cœur et mille fois. — Je te prie de me faire envoyer, au plus tôt, le premier numéro, et le second dès qu'il aura paru. N'oublie pas, n'oublie pas!

(1) Dans cette fin de lettre, Roumanille s'est amusé à imiter la mauvaise écriture de V. Duret. Nous n'avons réussi à déchiffrer que les premières lignes de ce grimoire.

Je m'occupe d'implanter ici la *Revue internationale*, et je viens de m'y abonner moi-même.

Je t'envoie un petit article coupé dans le *Messenger du Midi* de Montpellier, qui t'intéressera à propos de M^{me} de Ganges. Je te tiendrai au courant de cette publication, si elle se fait, et que je ferai probablement. Tous les amis et amies d'Avignon vont bien. Grivolos va partir pour Paris, où il restera jusqu'en mai. Aie soin de ta santé, donne-moi de temps en temps de tes nouvelles; écris plus lisiblement, si c'est possible, et aime-moi toujours comme je t'aime, comme nous t'aimons.

Je t'embrasse.

Th. AUBANEL.

Envoie-moi tes articles (1), je te prie, au plus vite.

XXX ter

(De Théodore Aubanel à Victor Duret.)

Avignon, 29 mars 1860.

Mon cher Victor, j'ai reçu et lu avec enthousiasme ton article : l'*Epopée de Mirielle*, c'est beau, c'est superbe, et c'est d'un ami. Merci d'avoir songé à me l'adresser ; j'attends la suite avec impatience. Je désire, mon cher Victor, un prospectus pour la *Grenade*, et je serais heureux si tu me donnes pour l'imprimeur, sous cette forme, quelques pages de ton excellent et sympathique article. Regarde un peu ce que j'en ai extrait, cela me semble faire un tout et donner bien l'idée de mon livre. Pardonne si je te coupe en morceaux,

(1) *La Poésie contemporaine du Midi* (*Revue internationale*, tome II, pages 251-260, et tome III, page 220-234). Ces articles de Victor Duret étaient un compte-rendu de la *Miougrano entroduberto*.

mais, tu le sais, un prospectus ne peut être long. — Revois cela, je te prie; recouds par ci, par là, si les transitions te paraissent trop brusques; cependant cela me semble assez bien se tenir. Et puis renvoie-le moi, au plus tôt, pour que je donne ton prospectus au compositeur. Du reste, je t'en adresserai une épreuve, et tu pourras y changer ce que tu voudras. Je désirerais que tu pusses y ajouter une phrase sur la portée morale de mon livre; je sais de bonne source qu'on me prépare un éreintement solennel, dans ma ville, mais je n'en suis que plus enragé de paraître. Mon impression va bon train. — Dans quelques jours je t'enverrai un long et nouvel article sur M^{me} de Ganges. Adieu, merci d'avance, merci et hâte-toi, je t'en prie et je t'embrasse.

Théodore AUBANEL.

XXXI

Avignon, 27 avril 1860.

Mon cher ami, j'ai reçu tout ce que tu m'as adressé, et je l'ai dégusté en fin gourmet que je suis. Te voilà maintenant lancé à toute vitesse. Je t'en félicite. Il eût été préférable que la *Bibliothèque universelle* publiât plus tôt ton analyse si fidèle de *Mirèto*, que tu as couronnée de si justes réflexions! mais enfin mieux vaut tard que jamais(1). Tu as fait de moi et de mon petit savoir-faire une mention très honorable dont je ne saurais trop te remercier. En passant, tu m'as rendu toute justice, et je t'en sais gré. Il ne faut pas que les jeunes fassent oublier les vieux. Les invalides ont bien leur mérite, et il convient de se découvrir quand ils passent. Ils

(1) La *Bibliothèque universelle* a publié les articles de V. Duret sur *L'Épopée de Mirèille* dans ses numéros de mars et avril 1860.

ont combattu les bons combats. Ils ont reçu de glorieuses blessures. Paix et honneur à eux !

La *Miougrano* va être *entr'ouverte*, vers le milieu de mai, en pleine saison des fleurs, et des rossignols et des amours. *Tanta molis erat!* nous soignons beaucoup ce cher recueil. Mistral en voit les épreuves, je les revois après lui, et Théodore, après nous, les *rererevoit*. Ce sera l'éché. — Ce livre fera, nous l'espérons, grande sensation. Il a d'éminentes qualités, des exagérations de fond et de forme qui sont séduisantes, un relief très habile, même des accords dissonants qui sont appelés à produire un bel effet. Je suis l'*éditeur* de cette merveille, qui fera vraiment honneur à la presse des frères Aubanel. Je suis chargé de l'exploitation, comme je le fus de celle de la jeune *Mirèio*. Si un succès comme celui de *Mirèio* venait récompenser les efforts, et le talent, et l'imagination du poète, ce serait encore un pigeon qui quitterait mon pigeonnier, et irait abriter ses amours et couvrir ses œufs chez Charpentier, ou chez Hachette..... ou ailleurs, mais à Paris, ce grand fascinateur et ce grand voleur.

Tu te plains toujours de ta santé. Soigne-toi, mon cher ami, et ne prends pas ta littérature à trop forte dose : tu pourrais t'en trouver plus mal. Je désire que ta prochaine lettre soit plus gaie, sous ce rapport, et plus rassurante que ta dernière qui tourne au lugubre.

Mes *Oubreto* ont du succès; elles en ont plus que je n'espérais. Après tout, c'est du réchauffé que les *Margarideto*, les *Sounjarello*, *li Nouwè*, *la part de Dieu*, etc. Néanmoins, je vends; on vend dans la banlieue. Tout va donc pour le mieux. *Alleluia!*

Je ne sais ce que fait le printemps au bord de ton lac. Il se comporte ici en véritable hiver. Ce jourd'hui, 27 avril, un affreux mistral glacial souffle. Le Ventoux a de la neige de

pied en cap. Des gelées blanches ont tué les bourgeons naissants des vignes et des mûriers : grande calamité ! et nous ne savons quand cela finira !...

Adieu, mon cher et tendre ! écris-moi quelquefois et aime-moi toujours.

J. ROUMANILLE.

(Une lettre du 10 juin 1860 n'a pas été retrouvée.)

XXXII

Avignon, 2 juillet 1860.

Mon cher et tendre,

Je reçois ta bonne, bienveillante et sympathique lettre, et je m'empresse d'y répondre. Tu me dis au sujet de ma vieillesse des choses très jeunes, et dont je te remercie. On ne saurait être plus aimable : c'est pourquoi on est tant aimé.

Tu m'annonces que la *Revue suisse* de Neuchâtel publie une traduction de ma *Part de Dieu*. Il est indispensable, et tu le comprends bien, que tu m'en adresses un numéro, ne l'oublie pas, ne l'oublie pas. Je l'attends, il y a, dans ce poème, des difficultés de traduction : Il me tarde beaucoup de voir comment tu les auras, ou éludées, ou surmontées.

Quant à ton étude sur mes *Margarideto*, que tu m'annonces comme devant paraître prochainement dans cette même revue, tu voudras bien ne pas oublier non plus de m'en adresser un numéro. — Les *Margarideto* ! C'est le premier coup de bêche à ce cher petit coin de terre provençal, qui, maintenant défriché, nous donne tant de beaux fruits, tant de belles fleurs.

Je suis désolé d'apprendre que tu es si souffrant. Soigne-toi, et ne travaille pas trop. La santé est chose si délicate : il

faut savoir se ménager. Les bains te remettront; une promenade en Provence ferait le reste. Te verrons-nous cette année? Tu sais que chez nous tu es chez toi, vieux,

Je vois quelquefois l'escargot de Pontet, le Docteur Mau noir que j'apprécie et que j'aime, tout garibaldissime qu'il est. Quand je le reverrai, je n'oublierai pas de lui donner de tes nouvelles, et de lui lire ta bonne lettre.

La *Grenade* s'entr'ouvre à merveille. Elle a paru chez moi, et je la chauffe de mon mieux. Théodore est aux anges. Il reçoit des couronnes qui l'enchantent. Laprade, Legouvé, Sainte-Beuve, lui ont écrit à ce sujet des lettres délicieuses. De Wailly dans l'*Illustration*, Delord dans le *Magasin de librairie*, lui ont déjà consacré des articles superbes. *L'Opinion du Midi*, (Canonge). La *Gazette du Midi*, (Ludovic Legré), le *Nouvelliste* (Ernest Chauffard), le *Mémorial de Vaucluse* (Yvaren) ont déjà crié *hosanna!* à la *Miougrano*. On ne saurait avoir une plus belle entrée sur la scène *felibrenco*, ni de plus chaleureux applaudissements. Nous te tiendrons au courant de nos succès. Il n'y a eu jusqu'à cette heure qu'une voix discordante dans ce concert d'éloges : Celle de la *Revue des bibliothèques*, d'Avignon, organe de notre archevêché, qui a signalé comme un livre deux fois dangereux le livre de notre ami, en faisant précéder son titre de deux croix + + sur le catalogue où sont inscrits les ouvrages à propager ou à rejeter d'une bibliothèque catholique. Ces derniers ne sont précédés que d'une seule croix; la *Miougrano* en porte deux !...

M. de Pontmartin est aux Angles, et ne peut pas comprendre comment tu as pu consentir à être collaborateur d'une revue aussi mal famée et malintentionnée que la *Revue internationale*. Il écrit en ce moment, pour le *Correspondant*, une étude intitulée : Roumanille, Mistral, Aubanel. Il me tarde

beaucoup de lire ce que dira de nous l'illustre et bien aimé causeur (1).

J'apprends que Reboul de Nîmes est retombé dans son humeur noire, d'où nous l'avions déjà tiré une fois. L'en retirerons-nous ? Je le désire sans trop l'espérer. Plaignons-le.

Remercie ta bonne mère de la bonté qu'elle a eue de remarquer mon silence. Je parlerai de toi à la miennè quand je la reverrai, ce qui ne peut tarder.

Mistral était ici hier pour traiter d'une grave affaire (ce n'est pas un mariage) dont je te parlerai une autre fois — si elle aboutit. Il est reparti pour Maillanne qu'il ne quitte qu'avec regret, et très rarement et peu de temps.

Adieu. Les amis se joignent à moi pour te serrer cordialement la main, et t'embrasser de même.

J. ROUMANILLE.

XXXIII

Avignon, 23 juillet 1860.

Mon cher ami,

J'ai reçu, sept mois après sa publication, ta traduction de la *Part de Dieu*. (2) Je suis trop franc pour te dire que j'en

(1) M. de Pontmartin a parlé des félibres à plus d'une reprise. Un premier article (*Le Réveil de la poésie provençale. Le dernier Congrès des troubadours.. M. Roumanille.*) a été recueilli dans ses *Causeries littéraires*. (Paris, 1854). L'article qu'il a écrit sur *Mirèio*, et qui est intitulé : *La Muse populaire en Provence*, a paru ailleurs que dans le *Correspondant*, et a été recueilli par M. de Pontmartin dans ses *Dernières causeries du samedi* (Paris, 1860).

(2) Cette traduction avait paru dans la *Revue Suisse* de décembre 1859.

ai été enchanté. On pourrait beaucoup mieux faire, quoiqu'il y ait, dans la traduction de cette étude, des obstacles à peu près insurmontables. Cela donne une idée bien mesquine de ma poésie, et juste au moment où des traductions *très habiles* donnent une excellente idée de la poésie des chers confrères. Je t'ai toujours dit (souviens t'en bien) que la *Part de Dieu*, traduite en français, devenait quelque chose de très ordinaire, un peu étrange, précisément parce que cette pièce est comme une photographie de nos mœurs populaires, et que la langue de *Tounin* et de *Goutoun* a une richesse qui, traduite, devient pauvreté. Tu sais cela aussi bien que moi. Voilà pourquoi tu aurais dû y regarder à deux fois avant de livrer ton travail au public. Et s'il avait fallu nécessairement en passer par là, tu aurais dû me communiquer ton manuscrit pour que je pusse l'améliorer, et partant, le mettre à même de donner de ma poésie, de mon œuvre, une idée meilleure. Il est fâcheux aussi que mon poème ait été publié sans une ligne qui dit ce que j'ai fait, comment je l'ai fait, et comment *j'ai voulu et dû* le faire. C'est très fâcheux. Cette traduction nue et crue, sans notes, sans explications, est jolie à voir dans ta *Revue de Neuchâtel* comme une poignée de cheveux sur une soupe. — Je ne suis pas content de ça — je le désapprouve carrément, et je voudrais de tout mon cœur que cela ne fût pas fait. Voilà qui est clair et net.

Hier, il y a eu *félibrerie* à Beaucaire, chez Roumieux. J'y étais avec Mistral et Aubanel. J'ai dû parler à Mistral de la traduction (à l'étude) de la *Mort du Moissonneur*. Mistral te prie de n'en rien faire. Comme cette pièce sera la pièce de résistance de son futur volume de poésies diverses, auquel il songe, il ne veut pas la déflorer en quelque sorte en en livrant au public, avant la publication de son volume, une

traduction plus ou moins infidèle. Tu comprendras mieux l'intention de Mistral à ce sujet, quand tu sauras que cette pièce a reçu des modifications d'ensemble et de détail, comme moi-même j'en ai fait subir à ma *Part de Dieu*, modifications *essentielles* si tu les étudies de près, et que j'ai le vif regret de n'avoir pas trouvées dans ta vieille traduction. Mistral a insisté, et j'aime à croire, mon cher ami, que tu n'insisteras pas.

Je te trouve bien sévère vis-à-vis de M. de Pontmartin ; tu as tort de te fâcher ainsi. M. de Pontmartin n'est pas Directeur en chef du *Correspondant*, que je sache. Il ne faut donc pas lui en vouloir de ta non-introduction dans cette Revue. — Tu parais être fort contrarié de son silence. Il aurait dû l'écrire ; mais il est si paresseux et il écrit si peu, que depuis plus de dix ans (je pourrais bien dire quinze) que je lui écris de loin en loin, tu ne trouverais, dans mes papiers, que deux ou trois lettres de lui. La colère s'en mêlant, tu vas jusqu'à nier la compétence de M. de Pontmartin en fait de provençal. Mais, mon brave, M. de Pontmartin parle et écrit le provençal comme un vrai *félibre* ; en 1847 (ce n'est pas hier) il rendait compte des *Margarideto*, en homme très expert, dans ses journaux ; et en 1851, dans l'*Opinion publique*, avant tous ceux qui depuis ont bien voulu s'occuper de nous. Tu vois bien, mon cher ami, que tu as tort, quand tu dis : « Il peut parler des *félibres* maintenant, lui « qui ne sait pas un mot de leur langue, mais parler après « tous les autres..... »

Ne t'irrite pas jusqu'à être injuste et méchant. Je ne t'aime pas ainsi, doux Victor. Tâche désormais de ne pas m'affliger de tes colères d'homme sujet à la migraine.

Adieu, mon cher ami. *La Miougrano* va à merveille, tant dans le Nord que dans le Midi. C'est un vrai triomphe ! Les

journaux les plus sérieux, la *Gazette de France*, le *Siècle*, le *Magasin de librairie*, l'*Illustration*, etc., ont porté aux nues, et même plus haut, notre Pétrarque ; et le dit Pétrarque a reçu des lettres de félicitations des immortels Sainte-Beuve, Legouvé, Laprade, et.... Victor Hugo ! qui, comme le grand Lamartine, ont pénétré tous les secrets de notre littérature ; et pour achever le tableau, j'ajoute que le *Charivari* a proclamé Théodore le *premier grenadier de la poésie provençale*. Entends-tu ?

Encore adieu, ne m'oublie pas auprès de ta bonne mère.

Tout à toi et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

XXXIV

Avignon, 20 septembre 1860.

Mon cher, et tendre, et taciturne,

Je retrouve, en mettant un peu d'ordre dans mon gâchis de papiers de négoce et de littérature, le joli chiffon ci-joint, que, par ma plus grande faute, tu n'as pas reçu avec ma dernière. C'est un oubli que je te prie de me pardonner.

Voilà un an écoulé depuis ton séjour au milieu des *félibres* et des *félibreries* grandes et petites ! Il s'est passé bien des choses dans un temps si court ! — Le monde va de travers, et les plus habiles ne savent plus où il va. Dieu seul est grand, mon frère ! et Dieu seul peut nous tirer de là.

La *Miougrano* et le grenadier se portent à merveille ; et c'est mérité. O Laure ! ô Pétrarque ! ô Cythère ! ô Paphos ! ô Zani ! — Malgré les préoccupations politiques du moment,

la vente de la *Miougrano* ne va pas trop mal ; les tambours et les trompettes n'ont manqué, pour saluer cet heureux évènement, ni chez nous, ni à Paris, sans parler des trompettes et des tambours qui se préparent à résonner. Théodore est aux anges. — Il a en portefeuille des lettres qui sont des bijoux. — J'enregistre avec joie tous ses triomphes. et j'y applaudis *unguibus et rostro*, je veux dire *manibus et ore*, car je n'ai, grâce à Dieu, ni griffes ni bec. Nous espérons qu'au mois d'octobre prochain, il y aura redoublement dans la vente, car c'est toujours là qu'il en faut venir. .

Les *Oubreto* ont modestement fait leur chemin : il ne m'en reste pas cent en magasin. Si j'avais pu deviner que le public ferait un accueil si flatteur au livre du pauvre vieux, j'aurais tiré 2,000 exemplaires. Mais, comme toujours, je n'ai pas eu confiance en moi-même, et j'ai cru que mes *Oubreto*, n'étant en somme que du réchauffé, ne se vendraient que lentement. Je me suis trompé, et ne m'en plains pas trop. Je ferai, ce printemps, une 2^e édition ; j'y ajouterai la *Campano*, que je revois, et nous tâcherons de voguer vers une 3^e, le plus patiemment possible. Les livres dont on parle le moins, sont souvent ceux que l'on vend le mieux.

Maunoir fume sa pipe et flâne en Avignon, avant d'aller à Nice flâner, et fumer sa pipe. Il écrit ce qu'il étudie, et puis il étudie ce qu'il écrit. Il lui faudrait un débouché. Le débouché trouvé, c'est-à-dire un éditeur à Paris, je crois fort qu'il écrirait des choses neuves et originales, bien supérieures à beaucoup de choses fort renommées et fort connues. Mais où trouver le phénix, l'éditeur désiré ? — A Paris, il n'y aura bientôt plus, à la place des éditeurs, que des marchands, d'odieux exploiters de la pensée.

Adieu, mon cher ami. Donne-moi signe de vie, ne va pas croire, je t'en supplie, que j'ai été fâché en t'écrivant ma

dernière lettre, ou que j'aie voulu te fâcher. J'en serais tout marri, et je t'en voudrais de tout mon cœur.

A toi.

J. R.

(La *Revue Suisse* de décembre 1860 publia un article de V. Duret : *Pèlerinage romantique au pays des troubadours. Etude sur Roumanille*. Nous n'avons pas la lettre de remerciements que Roumanille dut certainement alors écrire à son ami.)

XXXV

A Monsieur Victor Duret, à Vienne (Autriche).

Avignon, 22 janvier 1865.

Mon cher ami,

On n'a pas le droit d'écrire aussi sèchement, aussi sottement que tu viens de le faire, à un ami, quand on n'écrit plus à cet ami, quand on ne répond plus à ses lettres.

Il est bien positif que je t'ai supplié de me donner signe de vie, en décembre 1863, et que tu n'as pas daigné me répondre.

Est-ce parce que tu es *Pr. du Pr. impé.* (1), que tu prends ce ton-là ? et que tu me malmènes, moi pauvre manant, en haut et puissant seigneur que tu es ?

Je n'aime, entre amis comme nous le sommes, ni ce ton hautain, ni ces allures dédaigneuses.

(1) *Prcepteur du Prince impérial.* — Notre brave et digne concitoyen Duret avait-il vraiment mérité cette véhémence algarade ? *Genus irritabile vatum !* Mais tout est bien qui finit bien. Voir les lettres suivantes.

Si tu veux recevoir, avec le second vol. des *Oubreto*, les *Armana* de 1863, 64, 65, demande-les plus poliment, et je me ferai un plaisir de te les adresser.

Je n'ai pas autre chose à te mander pour le quart-d'heure. Adieu.

J. ROUMANILLE.

XXXVI

Avignon, 25 juillet 1865.

Mon cher ami,

Je suis désolé que ma mouche t'ait piqué; et pour qu'elle ne te pique plus, je la tue, c'est le plus simple. Quant à tes reproches, ils ne sont pas plus fondés maintenant qu'ils ne l'étaient à l'époque où tu jugeas à propos de me les décocher, et je n'ai rien à enlever à mon *billet*, si ce n'est le poivre dont je me suis servi en guise de sable pour en sécher l'encre. Si le dit billet t'offusque, renvoie-le-moi : je le brûlerai sur l'autel de sainte Amitié, et il n'en sera pas plus question désormais que du premier cigare que tu as fumé. Cela dit, allons en avant, la main dans la main ; et, sois-en bien sûr, si tu bronches en route :

T'alongue sus lou naz un moustau cop de poung !

Tu recevras avec cette lettre l'*Armana prouvençau* de 1864 et celui de 1865, et tu voudras bien m'en accuser réception. Il va sans dire que si, dans tes pèlerinages, tu n'as pas rencontré celui de 1863, je le tiens à ta disposition, quoiqu'il se fasse rare.

Je ne suis pas de ces hommes *que les succès rendent fiers*.

et je ne suis jamais si modeste que quand j'en obtiens. Si tu me connais bien, tu dois en convenir. Ne me jette pas à la face le volume que tu as écrit, et où il est tant question de mes petits faits et de mes petits gestes. Je n'ai rien perdu à ce jeu-là, et tu y as beaucoup gagné.

Garcin m'écrit de loin en loin, et il s'abstient de confidences littéraires. Je ne sais pas au juste ce qui s'est passé entre Garcin et Mistral; et si tu le sais, tu feras bien de me le dire. Il me semble que je devrais être le premier à savoir ces difficultés, parce que je suis homme à les aplanir, dans l'intérêt bien entendu des félibres et de la *félibrerie*.

Garcin, dis-tu, a *rengainé* un livre qu'il allait publier sur les félibres? *Rengainé!* c'est le mot consacré quand il s'agit d'une arme tranchante et d'un fourreau. Il a donc voulu, ce cher Eugène, nous frapper d'estoc et de taille! Et pourquoi? Je n'en sais rien, rien, rien. Ah! c'est plaisant! On n'est jamais trahi que par les siens. Si tu es au courant de cette affaire, tu feras bien de ne pas te contenter de m'en dire un petit mot en passant. Ce serait un excellent moyen de me prouver que nous nous sommes remis complètement d'accord.

Les poésies posthumes de Reboul ont paru ici chez Seguin, qui est l'éditeur. C'est un fort volume in-18 (avec notice biographique très développée) coûtant 3 fr. 50.

Les amis Mistral, Aubanel et Mathieu, se portent bien. Mistral met la dernière main à son nouveau poème (*Calendau*) qui paraîtra très probablement en octobre 1866. — Aubanel a accouché d'un drame en cinq actes et en vers provençaux, et sa femme d'un beau garçon.

Mathieu, qui a eu à subir des revers de fortune, est devenu avignonnais. Nous en avons fait l'homme de confiance de l'*Hôtel du Louvre*, tout à côté de moi, à gauche en descendant.

L'*Armana* de 1865 t'apprendra tout ce qu'il y a de nouveau dans notre petit monde felibrin. J'ai sous presse le volume renfermant les poésies de nos chers défunts : Blaze, Dumas, Glaup, Poussel, et peut-être Jean Reboul, (qui, lui aussi, écrivait parfois en provençal).

Le bon Dieu m'a pris, le 25 janvier dernier, la petite Marie-Antoinette qu'il nous avait donnée le 1^{er} juillet 1864. Rien n'est triste dans une maison comme un berceau vide! A la fin du mois d'août prochain, Dieu comblera ce vide affreux, et tout nous fait espérer que la mère et l'enfant se porteront bien.

Adieu. A toi et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

XXXVII

A Monsieur Victor Duret, à Onex près Genève

Avignon, 29 juillet 1885.

C'est comme une résurrection, mon cher Victor! Comment a-t-il pu se faire que nous soyons restés si longtemps sans nous donner signe de vie? Il doit y avoir de ma faute; mais assurément il y a plus de la vôtre. Comment avez-vous osé, vous qui avez vu l'aube de notre merveilleuse renaissance littéraire, perdre ainsi de vue celui qui a le droit de dire d'elle : *Cujus pars magna fui*? Vous qui, un de nos premiers critiques, vous êtes tu, après avoir parlé de nous avec tant de distinction et de bienveillance, comment avez-vous pu ne nous donner jamais la raison de ce silence, le pourquoi de ce qui ressemble fort, je ne dirai point à du dédain, mais à de l'indifférence? oui, oui, c'est une résurrection, mon cher Victor!

Seguin, mon imprimeur, est venu me lire tout ce que vous veniez de lui écrire. J'en ai été touché, — et, pour ce qui me concerne, je vous en remercie vivement. Tout cela part d'un bon naturel, et me prouve que vous m'êtes resté fidèle, et toujours indulgent pour mes petits faits et gestes. Comme vous avez dû vous en convaincre, en n'y songeant même que de loin en loin, il s'est fait chez nous des choses merveilleuses, et que vous avez prédites, si je m'en souviens bien. Je m'en suis fort réjoui, — vous n'en doutez point, — et j'y ai contribué autant que cela m'a été possible, entretenant pieusement mon petit feu sacré, et ne m'écartant jamais du droit chemin, où vous m'avez rencontré un jour. Oh ! l'heureux temps ! quelle ardeur ! et quelle allégresse charmante !

Je suis maintenant presque un aïeul, et digne d'être admis à faire valoir mes droits à la retraite. Des jeunes sont venus qui déjà grisonnent ; de plus jeunes viennent, qui pourront démolir la maison que nous avons bâtie avec tant d'amour et de sollicitude et de peine. Soit fait ce que le bon Dieu voudra ! C'est vous dire, mon cher Victor, — et entre nous — que les tendances de notre jeunesse félibréenne m'inquiètent, et que Paris déteint trop sur elle. Vous savez aussi bien — que dis-je ? mieux que moi, ce que Paris confectionne, ce qu'il rêve, ce qu'il narre, ce qu'il chante, ce qu'il mange et ce qu'il boit... Nos jeunes sont trop parisiens, et les vices du Nord tuent les vertus du Midi, comme les idées et la langue du Nord tuent nos idées et notre langue. Que peut être un félibrige parisianisé ? je vous le demande.

Et maintenant disons, en deux mots, que pauvre boutiquier j'étais, pauvre boutiquier je suis encore. Et toutefois, j'ai fait fortune, car j'ai quatre trésors : ma femme ; ma fille aînée, une *Mirèio* de 18 ans, Tereset ; un grand garçon, Jacques, bachelier ès sciences frais émoulu, un $a + b$ en chair et en

os, à cette heure plongé jusqu'au cou dans les bas-fonds des mathématiques spéciales (17 ans), et puis un petit diable d'ange, Jeanne (11 ans), une pianiste d'élite (déjà !). Et je tire d'une boutique qui ne va pas (que voulez-vous que produise, par le temps qui court, une boutique religieuse et conservatrice ?) tout l'argent qu'il me faut dépenser pour ces chers trésors..... *ai ! ai ! ai !* comme nous aurions besoin d'une restauration !

Adieu. Donnez-moi longuement de vos nouvelles. Je suis en train de lire et de savourer les papiers que vous m'avez adressés — prose et vers. Mon cher Victor, nous sommes vieux décidément, car nos papiers sont honnêtes, et ont le sens commun. Ah ! combien ils diffèrent des papiers que l'on met à cette heure en grande lumière, qui déraisonnent, puent et tuent !

Tout à vous, avec tous les miens, et de tout mon cœur.

J. ROUMANILLE.

(Roumanille est mort le 24 mai 1891; son ami l'avait précédé de quelques mois dans la tombe.)

(De *Frédéric Mistral* à *Victor Duret*.)

Maillanne (Bouches-du-Rhône) 10 novembre 1887.

Mon cher Duret,

Je vous avais connu poète et ami des poètes, — il y a beau temps de cela, — et je vous retrouve plus que jamais poète. Je vous félicite. Le souffle des grandes Alpes, frais et libre, enfle les accents de votre *Cantate suisse* (1). Le plus pur patriotisme anime vos vers, pleins de vie historique et de hauts souvenirs. Gloire à la Suisse, et que la Suisse ouvre ses bras de mère aux fils d'élite qui la chantent si bien !

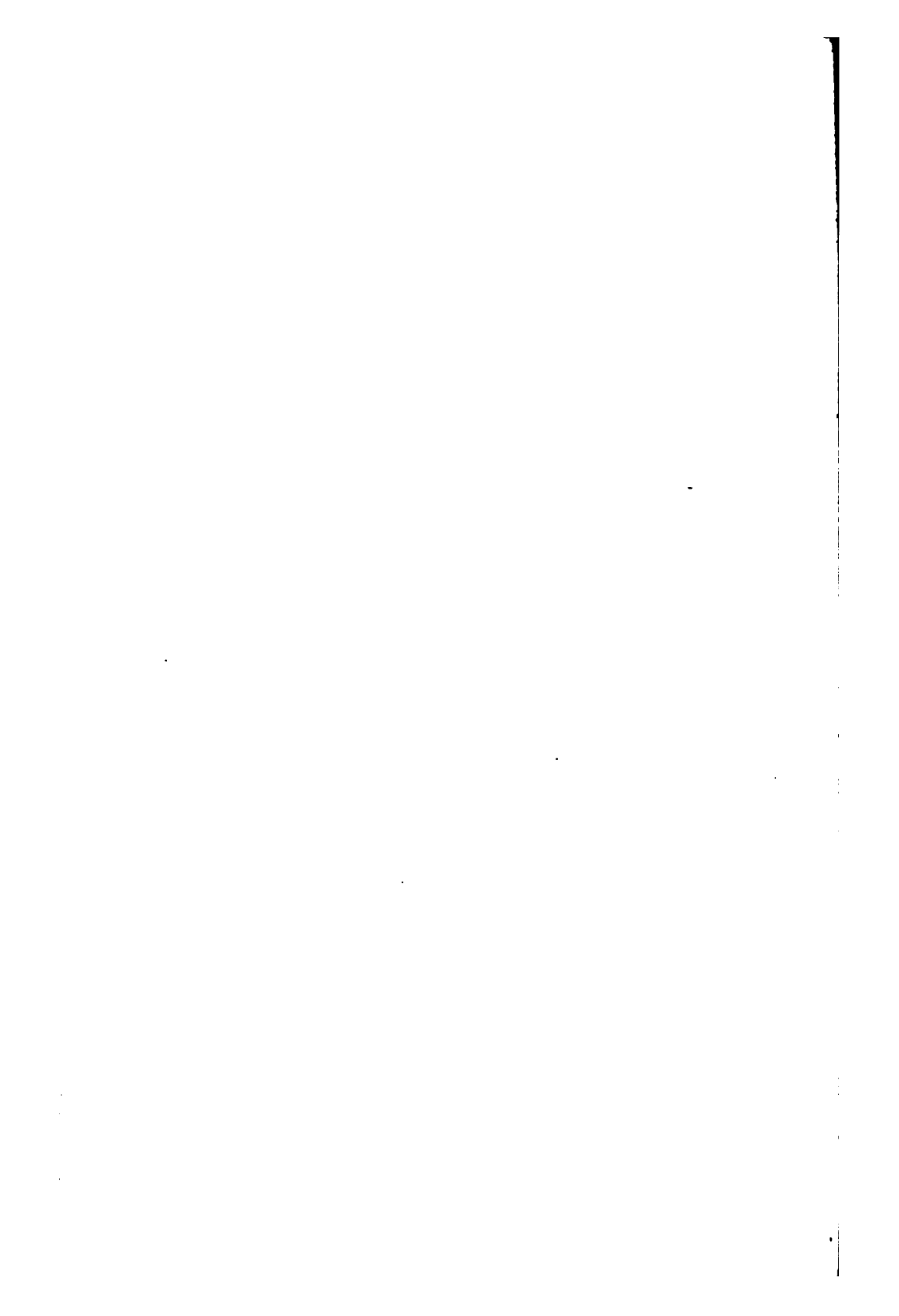
J'ai passé par Genève, il y a deux ans, en allant à Evian, puis à Berne, etc. Je m'informai de vous chez un libraire; mais vous étiez absent, et je ne pus vous serrer la main.

Ici nous avons perdu le cher et grand Aubanel — un vrai désastre pour la poésie provençale. A nous autres bientôt !

Que Dieu vous garde, et bien à vous !

F. MISTRAL.

(1) *Cantate suisse, Souvenir du Tir fédéral*, par Victor Duret. Genève, 1887.



RÉMINISCENCES HISTORIQUES

GENEVOISES⁽¹⁾

INTRODUCTION

L'histoire du peuple genevois offre le plus haut intérêt, abstraction faite des sympathies natives : il en est peu d'aussi remarquables.

Si l'on considère la somme d'habileté, de persévérance, de dévouement et d'héroïsme employée par cette petite communauté, pour parvenir à l'indépendance, puis à la liberté, religieuse, civile et politique, enfin à l'égalité générale, on est vraiment émerveillé.

Nos luttes si passionnées, du XVIII^e siècle surtout, intéressèrent vivement toute l'Europe intelligente : le peuple de Genève préluait aux grandes solutions de la Révolution française et Rousseau en fut l'éloquent interprète. Frédéric-le-Grand, Catherine II, Louis XV et particulièrement Choiseul, ministre de ce dernier, nous témoignèrent, tour à tour, leurs sympathies ou leur hostilité.

On ne peut se défendre d'un profond sentiment d'admiration devant l'attitude du peuple genevois au Conseil général

(1) Ce mémoire a été lu à la Section des Sciences Morales et Politiques, d'Histoire et d'Archéologie de l'Institut National Genevois, qui en a voté, à l'unanimité, l'impression.

du 15 décembre 1766 où, après avoir précédemment refusé huit fois consécutives de ratifier le choix des syndics proposés par le Sénat, malgré toutes les objurgations, il repoussa à une énorme majorité, le projet de médiation réactionnaire que voulaient lui imposer les garants.

Ce beau trait de courage civique, sous une pression violente et malgré les menaces du ministre français, d'interrompre les communications et de ruiner le commerce de Genève, ne saurait être trop remarqué.

Ces menaces ne tardèrent pas à se réaliser, comme on sait; de nombreux citoyens appartenant au parti des Représentants en souffrirent cruellement dans leurs intérêts. d'autres furent expulsés de France; des souscriptions furent ouvertes et l'excellent Rousseau, malgré sa misère, envoya de Paris, dit-on, douze louis, pour secourir les malheureux.

Ces exemples d'intrépidité morale sont fréquents chez nos ancêtres et expliquent bien des faits politiques qui nous paraissent presque incroyables. Les troubles de 1782 offrent des traits non moins admirables de vertu et d'héroïsme civique.

Cette soif de justice, cet amour de la vérité et du progrès (*gens semper petentes aliqua nova*, comme disait jadis Amédée VIII), qui caractérisent le peuple genevois, sans parler d'une ardeur persistante et belliqueuse, dans l'attaque et la défense des opinions, expliquent également l'âpreté des luttes de ce peuple et son agitation constante. Une méfiance invincible résultant des convoitises de puissants voisins, et des attaques séculaires, multipliées, n'ont pas peu contribué enfin à cette agitation et à nos guerres civiles.

Aussi avons-nous estimé qu'il était de notre devoir, comme de tout citoyen, de recueillir soigneusement les notions historiques, pouvant honorer ce vaillant petit peuple

et intéresser ses annales, et de les sauver de l'oubli, quelle que soit d'ailleurs l'insuffisance de la forme employée.

Nous avons à cet effet utilisé nos souvenirs personnels et ceux de personnes dignes de foi, en consultant aussi quelques documents indispensables.

Il ne s'agit donc pas ici de récits empruntant la solennité des méthodes historiques, mais surtout de simples réminiscences, dont la sincérité et l'exactitude doivent faire le principal mérite.

Nous nous sommes efforcé, avant tout, d'apporter en ces matières délicates, toute l'impartialité dont nous sommes capable, et nous espérons qu'il nous en sera tenu compte, pour excuser bien des lacunes et des imperfections.

Enfin, nous considérons l'histoire de notre petite république comme éminemment instructive au point de vue du droit politique et républicain, et comme tout-à-fait propre à former les jeunes générations de citoyens et à compléter leur instruction civique.

Nous ajouterons même que nous considérons l'étude sérieuse de notre histoire, comme indispensable à toute personne voulant s'occuper quelque peu, chez nous, de la chose publique : c'est dire qu'elle est nécessaire à tout citoyen.

C'est pour ces divers motifs que nous devons tous travailler, dans la limite de nos moyens et de nos forces, à recueillir et à répandre tout ce qui peut intéresser notre histoire nationale.

LE RÉGIME DE LA TERREUR •

CHAPITRE PREMIER

Si notre révolution de 1789, surnommée « révolution des Seringues », par le rôle décisif que les pompes à incendie de St-Gervais y avaient joué, avait eu pour effet de supprimer l'Acte de garantie, imposé par l'intervention étrangère, et le funeste régime autoritaire qu'il consacrait, le mouvement de 1792 et l'édit de 1793, visèrent essentiellement la consécration de l'égalité populaire par la suppression des castes politiques, partant des dernières institutions féodales.

L'émancipation des Natifs avait mis ceux-ci en verve d'agitation ; les cercles, ces foyers actifs de vie sociale, allaient devenir des clubs, où chacun était parqué suivant ses opinions ; ceux de la *Grille*, des *Montagnards* et de l'*Egalité* étaient le rendez-vous des révolutionnaires les plus exaltés ; puis vinrent ensuite ceux des *Sans-Culottes* et des *Marseillais*.

Le premier avait, comme on sait, arboré son drapeau sur son local de la rue Verdaine, orné des lugubres attributs de la mort. Ces clubs étaient surtout peuplés de Natifs, qui devaient composer, plus tard en majorité, le terrible Tribunal révolutionnaire. C'est ce qui explique l'acquittement avec ovation, devant cette dernière juridiction, du fameux Cornuau, qui devint ensuite président du Club de la Grille et membre de la Commission révolutionnaire, et dont la verve endiablée et la plume éloquente et infatigable, alors qu'il était le chef principal des Natifs, fit tant de mal au parti populaire et fut la cause essentielle de la catastrophe de 1782.

On sait aussi que le résident français Soulavie et les jacobins de son entourage fréquentaient les clubs prénommés.

Mais ce que l'on sait moins, ce sont les rapports intimes de ces clubs avec les sections républicaines de Carouge, notamment celle de « l'Égalité », dont le siège était à l'auberge de « l'Écu de France » à l'entrée de la rue d'Arve. Cette section dont on voyait encore, il y a quelques années, le nom en grandes lettres noires sur le mur du local, était surtout fréquentée par les cadres de la garnison française de Carouge casernée dans la maison dite du Comte, rue St-Léger. On connaît l'ardeur patriotique et la fougue révolutionnaire des légions de la première République française, et on s'explique fort bien la propagande volontaire ou non de leurs soldats, dans nos clubs jacobins. Au surplus il était de notoriété publique à Carouge que la section de l'Égalité était en relations suivies avec le club du même nom de Genève, et on sait que celui-ci dirigeait les autres clubs révolutionnaires de notre ville.

Du reste, la population de Carouge, bien que très attachée aux idées nouvelles de liberté, d'égalité et de tolérance, pour les avoir pratiquées, alors qu'elles étaient encore inconnues en France et ailleurs, ne partageait pas l'exaltation de ses conquérants. Aucune poursuite politique n'y fut exercée pendant la Terreur, sinon contre notre aïeul maternel, membre du Corps judiciaire de la ville, qui dut s'absenter un certain temps pour laisser passer l'orage.

A propos du régime de la Terreur, il convient peut-être, dans l'intérêt de l'histoire de notre canton, d'entrer dans quelques détails en ce qui concerne la ville de Carouge. Celle-ci était mieux préparée peut-être que bien d'autres à la pratique de ce régime, qui renversait de fond en comble, l'ancien ordre social, politique et religieux et

transformait tout : lois, monnaies, poids et mesures, costume et jusqu'au calendrier; sans parler de la division du temps, des circonscriptions géographiques et jusqu'au prénom des personnes.

Après un siècle entier de pratique de la plupart de ces innovations, nous avons peine à nous représenter l'effet d'une si profonde métamorphose sur des populations ignorantes, et encore imbues des préjugés et des traditions du régime et des institutions féodales.

CHAPITRE II

Par son édit de 1780, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, qui fut le vrai fondateur et aussi le bienfaiteur de Carouge, éleva, comme on sait, cette localité, qui auparavant n'était qu'un village, au rang de ville et de chef-lieu de province, du même nom.

On prétend, sans en offrir la preuve, qu'il y avait là une manœuvre contre la prospérité de Genève, faisant pendant à celle de Choiseul à Versoix. Quoi qu'il en soit, on ne saurait comparer les procédés de la Cour de Turin, après la fatale intervention étrangère de 1782, provoquée par le gouvernement oligarchique de Genève, à ceux de Vergennes, ministre de Louis XVI.

Le traité de 1754, qui réglait définitivement et équitablement les rapports entre la République de Genève et son voisin de Savoie, conclu par le père de Victor-Amédée, n'indique nullement des projets subversifs de ce dernier contre nous. Tandis que vers le même temps Choiseul tentait de faire de Versoix une forteresse, dirigée contre Genève, en coupant nos communications avec la Suisse, et l'exécution

des fortifications ne fut arrêtée, comme on sait, que par la puissante intervention de leurs Excellences de Berne et la haute influence de Tronchin, médecin de la Cour.

On sait, d'autre part, que Victor-Amédée III fit d'importantes réformes dans ses États, fonda, entre autres l'Académie des Sciences de Turin et améliora notablement le système fiscal de la Savoie. L'octroi de larges franchises à la Ville de Carouge par ce souverain, n'avait rien d'hostile, au surplus, pour Genève, jouissant de temps immémorial d'une liberté commerciale étendue, et ne pouvait que profiter à celle-ci.

En outre des franchises fiscales et commerciales, Carouge était dotée d'une liberté d'établissement illimitée et d'une liberté religieuse non moins étendue. Celles-ci d'autant plus précieuses qu'elles étaient rares à cette époque de servitude corporative et d'intolérance, car les Israélites, en particulier, avaient une synagogue et un cimetière à Carouge, comme on sait, alors qu'ils n'avaient pas même le droit de résider dans notre ville.

Ce régime bienfaisant ne tarda pas à produire ses effets habituels ; en quelques années la population de Carouge, qui dans le principe, était à peine de quelques centaines d'habitants, atteignit le chiffre de près de 3,000. On compta bientôt dans la jeune capitale d'importantes maisons de commerce : onze tanneries, deux faïenceries, et plus tard, une filature de coton, occupant plus de 700 ouvriers ou ouvrières ; sans parler d'autres industries moins importantes, attirées par les facilités offertes et des forces hydrauliques gratuites.

Le roi, voulant encourager tant d'efforts par sa présence, fit construire un palais à la rue d'Arve, par l'architecte Mouton, où il devait résider un mois chaque année. Cet édifice, aux lignes sévères et grandioses, dans le style du temps,

était pourvu d'un parc devant s'étendre jusqu'au bord de la rivière. Mais l'invasion française de 1792 ne permit pas d'achever ce monument, qui abrite encore diverses industries aujourd'hui.

Cette invasion ne fut point heureuse pour Carouge; en lui faisant perdre sa qualité de ville franche et de chef-lieu de province, la conquête française portait un préjudice considérable à la nouvelle cité : sa situation privilégiée disparaissait; plus d'administration provinciale, de tribunaux, de garnison permanente; la résidence royale en perspective disparaissait aussi. Ce fut une catastrophe pour la prospérité et le développement de Carouge, qui commença dès lors à décliner. Les Carougeois toutefois, par le fait même de leurs antécédents, devinrent promptement de bons républicains, comme ils le sont restés dès lors : exempts de préjugés et aimant la liberté et la tolérance.

Au premier appel de la nation, un bataillon de volontaires fut formé spontanément, sous le commandement du colonel Trapièr, — qui devint général plus tard, sous l'Empire, — et alla rejoindre la légion des Allobroges.

Le culte de la Raison fut installé dans l'église, où brûlait l'encens sur l'autel. Les patriotes plantèrent devant celle-ci, au milieu de la place, un arbre de liberté, orné du drapeau tricolore et surmonté du bonnet phrygien.

Les citoyens et les citoyennes devaient porter la cocarde nationale à la coiffure. On rapporte, à ce propos, qu'après la réaction thermidorienne, alors que le port de ce symbole fut interdit, l'ardente citoyenne Robineau, très connue et célèbre jadis au Molard par sa barbe caractéristique et son esprit, persistait à le porter, quand survint un gendarme, qui lui cria : « Citoyenne, et ta cocarde ? » — « Viens seulement la prendre ! » répondit fièrement celle-ci, en défilant devant l'agent, qui n'osa la toucher.

A la cérémonie du décadi, les jeunes filles, vêtues de blanc, avec l'écharpe tricolore, dansaient des farandoles autour de l'arbre de liberté, sous la direction du citoyen Becadelli, fougueux patriote d'origine romaine, en chantant entr'autres le chœur suivant :

Oh ! va mon père je te jure,
Qu'après la mort des préjugés,
Les sentiments de la nature,
Sont loin d'avoir été changés. (bis)
Pour bénir l'auteur de mon être,
Et vivre en un parfait bonheur,
Il me suffira d'un bon cœur
Je n'aurai pas besoin de prêtre. (bis)

Ou encore, ce refrain :

« Ah ! que l'on déteste les rois.
D'après le tableau de leurs crimes. » (ter)

C'était, comme on le voit, l'épanouissement du régime de 1793. Les rapports suivis et multipliés, que nous avons constaté plus haut, entre la principale section de Carouge, celle de l'Egalité, et le club de l'Egalité de Genève, foyer principal du parti jacobin, ou des *Egaliseurs*, sans parler des nombreuses relations de notre ville avec la France, devait fatalement aboutir à un mouvement terroriste. On sait, en effet, que le 5 décembre 1792, le club de l'Egalité, d'accord avec les autres clubs terroristes, opérait une vraie révolution et remplaçait le gouvernement régulier par deux commissions : l'une, dite de *Sûreté*, l'autre *Administrative*, et faisait sanctionner le tout par le Conseil général, qui nommait une *Assemblée Nationale Législative*, pour élaborer une nouvelle constitution.

Le bonnet phrygien, dès lors, devint de mode pour les

clubistes, et des arbres de liberté, surmontés de ce symbole, furent plantés sur nos principales places publiques.

L'Assemblée constituante nommée prit son mandat au sérieux et présenta au peuple une Constitution, en 1075 articles, qui fut adoptée, à une immense majorité, le 5 février 1794, soit l'an 2 de l'Égalité genevoise, puis modifiée et complétée le 6 octobre 1796.

Cette Constitution, qui sanctionne tous les droits populaires et supprime définitivement tous les privilèges, les distinctions sociales et les derniers vestiges du droit féodal, en consacrant une sincère égalité, est un vrai code de droit public, formant tout un volume. Après avoir proclamé les droits généraux des citoyens, dans un Acte constitutif, elle fixe la forme du gouvernement et toute l'organisation politique, les droits et devoirs du souverain, des grands corps de l'État et leurs fonctions ; puis détermine l'administration de la justice et l'organisation judiciaire et tout ce qui concerne la police, les tutelles, les principes généraux du droit civil, la procédure civile. Puis encore, les devoirs et attributions des fonctionnaires publics ; les élections et le droit électoral ; les milices, les finances, l'assistance publique, le culte et l'instruction nationale. Enfin, la justice criminelle et la procédure pénale.

C'est, comme on le voit, un Pacte constitutionnel à la mode genevoise, où, comme dans nos vieilles chartes et nos anciens édits, on amalgamait les matières les plus disparates : les principes constitutionnels, le droit administratif, les affaires ecclésiastiques et même les règlements de police.

Dans tous les cas, c'était un sensible progrès sur l'ancien état de choses, soit dans le domaine politique, soit dans le domaine administratif et économique. On sait, à ce propos,

que le régime des corporations et jurandes, qui provoquait des plaintes incessantes des intéressés, fut supprimé à la grande joie de ceux-ci, qui dansèrent des rondes de joie, lorsqu'on brûla les registres devant l'Hôtel-de-Ville. Des améliorations notables étaient aussi réalisées dans l'organisation judiciaire, avec l'introduction du jury d'accusation et d'autres réformes non moins importantes.

Dans l'organisation politique, on gardait l'institution des syndics; le Conseil administratif remplaçait le Sénat ou Conseil Etroit, et le Conseil Général délibérant était investi des prérogatives les plus étendues.

La déclaration des droits et des devoirs de l'homme social, placée en tête de cette Constitution, s'exprime ainsi en son article premier :

« Tout homme est seul propriétaire de sa personne et de ses facultés.

« ART. 2. — Tout homme a donc le droit de disposer de sa personne et de ses facultés pour sa conservation et pour son bonheur. C'est ce droit qui constitue la *liberté naturelle*. »

On ne saurait mieux dire, et nous recommandons ce principe fondamental à certaine école contemporaine.

Les articles premier et second de l'Acte constitutif consacrent le grand principe de l'égalité civile et politique, récemment admis.

« ART. 1^{er}. — Il ne peut y avoir dans la République que des citoyens et des étrangers.

« ART. 2. — Que tous les Genevois soient contents en degré de citoyens, sans vouloir se préférer et s'attribuer quelque autorité et prééminence par dessus les autres, qu'autant qu'office de magistrature le comportera. »

Un signe que les vieilles traditions de discipline religieuse

n'étaient pas encore éteintes dans la République, c'est l'article suivant :

« ART. 3. — Sont citoyens de la République, s'ils sont de la religion protestante et réformée :

1° Ceux qui sont actuellement reconnus pour tels, en vertu d'une loi ou d'un édit, etc. »

A propos du culte public, l'article 750 est ainsi conçu :
« Aucun acte public d'une religion différente de la religion protestante ou réformée n'est permis dans la République. »

Puis : « ART. 754. — Le Conseil législatif fixe, par voie de règlement et sans toucher à la religion de l'Etat, la forme du culte et le nombre des services religieux. »

On voit que le grand principe moderne de la séparation des pouvoirs et la notion des attributions de l'Etat étaient encore dans l'enfance chez nos ancêtres de 1794.

Mais le plus incroyable, sous le régime de la Terreur et sous l'empire du culte de la Raison, ce sont certaines attributions disciplinaires conservées au Consistoire, maintenu comme Tribunal de la Religion et des Mœurs.

Ainsi, on trouve à l'article 786 de la même Constitution :
« Chacun des membres du Consistoire est chargé, dans son quartier, d'avertir et de reprendre fraternellement, et sans acception de personnes, ceux qui mènent une conduite contraire à la décence et aux bonnes mœurs. De déférer les scandales au Consistoire. »

Puis, aux articles suivants :

« ART. 788. — Le Consistoire est chargé d'adresser des remontrances aux délinquants et de censurer ceux qui ne manifestent aucune disposition à s'amender.

De déférer aux Syndics ceux qui se rendent coupables de fautes graves ou qui se montrent réfractaires à toute exhortation et à toute censure. »

• ART. 791. — Nul ne peut être dispensé de comparaitre au Consistoire lorsqu'il y est légalement cité. Celui qui, après la troisième citation ne paraît pas, est déféré aux Syndics. »

Mais voici qui est plus fort :

• ART. 798. — Si quelqu'un cherche à répandre dans la République, de vive voix et par écrit, quelque opinion impie et tendant à attaquer la religion et à corrompre les mœurs, le Consistoire nomme une commission pour conférer avec lui et tâcher de le ramener. S'il persiste, il est appelé au Consistoire pour y être exhorté à se montrer plus docile. S'il n'a égard à ses exhortations, il est censuré et déféré aux Syndics pour être puni. »

Viennent encore des dispositions visant les abjurations ou les conversions.

On peut juger par ces quelques citations, combien la liberté religieuse et la tolérance, aujourd'hui admises dans la plupart des pays civilisés, ont eu de la peine à se frayer la voie, même dans notre République.

CHAPITRE III

Ainsi qu'on vient de le voir, nos pères mettaient une louable activité à réparer les iniquités politiques et économiques de l'ancien régime.

Ce fut le cas, en particulier, de l'édit, sanctionné par le Conseil souverain le 12 décembre 1792, l'an 1 de l'Egalité, ainsi conçu : « Tous les jugements rendus dans ce siècle, jusqu'à ce jour, en matière politique, sont annulés ; la mémoire des condamnés est réhabilitée et toute procédure entamée sur le même objet est mise à néant. Bien entendu que cette sanction ne pourra donner lieu à aucune réclamation de dommages. »

A la même date le peuple genevois réparait l'aberration déplorable commise par le gouvernement patricien contre notre grand citoyen Rousseau, par l'édit qui suit :

« Le décret porté contre la personne du citoyen Jean-Jacques Rousseau, et les jugements rendus contre ses ouvrages, sont déclarés nuls. »

Et par l'édit suivant, sanctionné le 28 décembre 1793, l'an 2 de l'Egalité.

« ARTICLE PREMIER. — Il sera élevé avant le 28 juin 18J4 un monument public à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève.

ART. 2. — L'emplacement et la nature de ce monument seront portés à l'approbation du souverain. »

Puis, par l'édit du 31 mars 1794, l'an 3 :

« ARTICLE PREMIER. — Le Souverain approuve que le monument de Jean-Jacques Rousseau, soit placé dans la promenade du Bastion au Lycée national. — Le Souverain approuve, en outre, que ce monument soit sur une colonne de vingt pieds de hauteur sur six de largeur, et de forme carrée, propre à recevoir, le buste de Jean-Jacques Rousseau, et des inscriptions dont le choix sera sanctionné par le Souverain. »

Le 15 mars 1795, en effet, le Souverain sanctionnait l'édit ci-après : « L'inscription suivante sera placée au monument de J.-J. Rousseau :

A Jⁿ-J^e ROUSSEAU

LE PEUPLE GENEVOIS »

Au printemps 1795, le monument susmentionné fut inauguré par une fête nationale, comme les Genevois ont toujours su les faire.

Par une journée superbe de juin le peuple tout entier,

nous disait un vieux citoyen, qui y était, se rendit en cortège au Bastion national. C'était un beau et touchant spectacle ; une fête de fraternité et de réconciliation, comme en faisaient nos passionnés ancêtres, après toutes les commotions politiques. Les magistrats en tête du cortège, ornés de leurs insignes. Les Syndics portant leur bâton d'ébène couronné d'argent ; le Sautier, l'aigle genevoise, à la mode romaine, dans une couronne de laurier, supportant notre belle devise ; au sommet de la pique, ornée de notre antique soleil, — la première armoirie de Genève, — le bonnet phrygien, avec le mot LIBERTÉ. Puis, le Procureur général, ce tribun du Peuple de notre ancien droit politique, la poitrine ornée d'une grande plaque d'argent, avec un œil ouvert, symbole de la vigilance. Tous les corps publics, en grand costume. Ensuite des détachements, en uniforme, des divers corps de la *Légion genevoise*, puis encore les clubs et les cercles, au grand complet, avec leurs insignes et drapeaux. Enfin des groupes de jeunes filles en blanc, avec l'écharpe nationale, portant des guirlandes de fleurs, des couronnes ou des palmes. Et pour clore ce beau cortège, la jeunesse des écoles, dont deux garçons, placés en tête, portaient l'*Emile* et le *Contrat social* dans des couronnes de laurier.

Les rues, que le cortège devait parcourir, étaient magnifiquement décorées et la joie était générale. Si notre excellent Jean-Jacques eût pu revoir alors sa chère Genève, qui était son orgueil, lui rendant cet éclatant hommage, et réparant si noblement l'injustice dont il avait tant souffert, il eût versé des larmes d'attendrissement.

Arrivé au Bastion national, le cortège vint se grouper autour du monument Jean-Jacques, bientôt couvert de fleurs et de couronnes, érigé sur l'emplacement actuel du Jardin des Plantes.

Après des chœurs de circonstance, exécutés par la jeunesse, ce monument fut inauguré par un éloquent discours du pasteur Anspach, fervent disciple de l'illustre philosophe et l'un des chefs les plus influents du parti révolutionnaire.

Ce monument, quelque peu modifié, du projet primitif, était dû au ciseau du sculpteur Jaquet, bien connu alors, à qui on devait le joli foyer de l'ancien théâtre. Plus tard, lorsqu'on dut transformer le Bastion national, le monument du philosophe subit la même métamorphose et le buste qui le décorait alla rejoindre, sur un stèle, d'autres illustrations genevoises, contre l'orangerie du Jardin des Plantes. Une plaque commémorative en marbre fut placée, comme on sait, sur la maison où l'on croyait qu'était né Rousseau et la vieille rue de Chevelu fut débaptisée en son honneur.

La génération suivante ne fut point ingrate envers cet ardent et dévoué défenseur des droits populaires, qui sut rester conséquent jusqu'à la mort avec sa fière devise : *Vitam impendere vero*. La belle statue de Pradier, à l'île des Barques, que nous avons inaugurée et fêtée plusieurs fois dans notre enfance, avec le peuple, saura perpétuer son souvenir.

CHAPITRE IV

Il semble que l'adoption de la Constitution que nous venons d'examiner, qui, eu égard au temps et aux circonstances, répondait bien au vœu populaire et donnait satisfaction aux *desiderata* exprimés, eût dû être suivie d'une ère d'apaisement et d'harmonie ; il n'en fut point ainsi. Le mauvais état des affaires, par le fait des révolutions et des

guerres extérieures, joint au ressentiment profond, laissé dans le peuple et surtout chez les Natifs, par l'intervention étrangère de 1782 et les proscriptions qui la suivirent, provoquait dans les clubs révolutionnaires une sourde agitation contre les patriciens qui avaient réclamé et provoqué cette intervention. On voulait des mesures répressives, et le *Grand Club fraternel*, formé des délégations de tous les clubs jacobins, réuni au Théâtre, se fit l'écho de ces excitations violentes.

On connaît l'insurrection du 19 juillet 1794, point de départ des sanglants excès qui préparèrent l'asservissement de la patrie genevoise, où, pendant la nuit, les Terroristes des clubs jacobins s'emparaient des postes de la ville, et parcourant les rues par groupes armés, coiffés du bonnet rouge, et à la lueur des torches, allaient arrêter chez eux les aristocrates les plus compromis dans les précédents troubles. Une Commission révolutionnaire, nommée par le Club central, inaugura le régime de la Terreur, en faisant battre la générale, pour réunir les milices. Les arrestations continuèrent par centaines, dans le même parti ou ses adhérents les plus en vue. Les cercles aristocratiques et ceux dits des *Englués* furent fermés et leurs membres désarmés.

Puis, comme on sait, le même club institua un tribunal révolutionnaire, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, à bras nus, bonnet rouge et ceinture de même, où étaient passés un sabre et des pistolets ; la pipe et les bouteilles n'y faisaient pas défaut, car on était au mois de juillet. Chacun connaît les hauts faits de ce tribunal, où, durant quinze jours consécutifs, on envoya à la mort, en prison ou en exil perpétuel, tous ceux qui de près ou de loin avaient trempé dans la réaction de 1782 et coopéré à cette œuvre funeste.

On sait aussi que les sept premiers accusés, poursuivis pour crime de haute trahison, furent condamnés à mort, avec la même désinvolture que Pierre Fatio, Lemaitre et Piaget l'avaient été quatre-vingt-sept ans auparavant, par le parti opposé. Nos pères n'avaient pas la main légère en matière de délits politiques : témoin ce malheureux Blondel, qui fut écartelé sans preuves pour de simples soupçons et tant d'autres qui payèrent de leur vie, au milieu des tourments, d'insignifiantes escapades.

Un témoin oculaire, qui se trouvait au Bastion Bourgeois le 25 juillet, au soir, et qui fut appelé, avec tous les citoyens, pour sanctionner la terrible sentence du Tribunal, nous décrivit les scènes affreuses dont il fut le témoin.

Aussitôt que le résultat du vote au scrutin, qui acquittait les quatre aristocrates et condamnait les trois *englués*, fut proclamé, une effroyable tempête de cris : « A mort les aristocrates ! », et d'injures aux bourgeois se fit entendre, de la part des nombreux membres des clubs, qui attendaient la fin du dépouillement. Une mêlée indescriptible s'ensuivit. Les terroristes se précipitèrent hors du Bastion et ramenèrent bientôt le Tribunal révolutionnaire et quelques membres de la Commission. Ce dernier siégea debout à la lueur des torches, et, sous la pression des Egaliseurs, qui ne cessaient de vociférer, confirma la sentence des sept malheureux qui furent immédiatement conduits à la *Montagne de Plomb*, c'est-à-dire en face aujourd'hui du palais Eynard, et fusillés, après s'être donné un baiser d'adieu.

Le bruit de cette affreuse exécution se propagea dans toute la ville, comme une trainée de poudre, et produisit un sentiment d'horreur et de tristesse inexprimable ; le lendemain la plupart des magasins restèrent fermés et les gens qui se rencontraient, nous disait un autre témoin, se regar-

daient avec stupeur. Quelques jours après une nouvelle exécution avait lieu, et deux des magistrats les plus éminents de l'ancien régime furent encore fusillés.

On sait que plus de cinq cents condamnations à des peines diverses furent prononcées par ce redoutable tribunal, dont trente-sept à mort, frappant, pour la plupart, d'anciens membres des Conseils. Heureusement que vingt-six de ceux-ci avaient eu le temps de fuir en temps utile.

Cette période révolutionnaire ne fut, on le voit, qu'un reflet de ce qui se passait en France ; la profonde indignation causée par ces sanglantes rigueurs et la chute de Robespierre et du *jacobinisme*, déterminèrent une subite réaction. Toute cette parade classique, en honneur chez nos voisins, était au fond, souverainement antipathique à nos concitoyens.

La révolution thermidorienne eut son contre coup jusque dans nos clubs, et les plus modérés obligèrent la Commission révolutionnaire à instituer un nouveau tribunal d'un esprit opposé, qui ne fut pas moins rigoureux que le précédent.

On reprochait surtout aux jacobins leurs tendances françaises et leurs menées annexionnistes. Vittel, en particulier, l'un de leurs chefs et des plus exaltés, était surtout accusé d'avoir travaillé à transporter à Besançon la fabrication d'horlogerie, ce qui ne contribua pas peu à l'envoyer à la *Montagne de Plomb*, avec quatre de ses acolytes. Trois cent soixante-six jugements, à des peines variées, dont treize à la peine capitale, furent prononcés par ce second tribunal. On voit que les partis politiques, à Genève, n'avaient rien à s'enivrer, en fait de rigueurs. Fort heureusement que l'année suivante une décision du Conseil Général devait annuler tous ces jugements, de même que les précédents.

On peut facilement se faire une idée de l'état déplorable

dans lequel devait se trouver l'industrie chez nous, au milieu de ces convulsions politiques, à l'intérieur et au dehors et avec les guerres qui embrasaient déjà l'Europe, et des nombreuses misères qui devaient en résulter. Aussi l'administration publique s'était-elle déjà préoccupée, avec sollicitude, des moyens de faire face à cette triste situation.

Par voie d'emprunt forcé, on avait requisitionné la vaisselle d'argent, alors de grande mode, chez les aristocrates poursuivis, et on en frappa immédiatement des pièces de quinze sous, fort belles, dont le coin avait été gravé par le célèbre Wielandy; ces pièces portaient, comme d'usage, les initiales du graveur, c'est-à-dire un double W, dont les mauvais plaisants firent *vaisselle volée*. Les valeurs en espèces, en outre, subirent le même sort.

Mais tout cela ne suffisait pas à faire face à des besoins si grands et si pressants. Déjà le 17 avril précédent un édit sur la vente et la culture des terrains publics était sanctionné par le peuple. En vertu de cet édit l'Administration était autorisée à céder aux citoyens, aux conditions qu'elle estimerait convenables, les parties du domaine public, non cultivé, dans les fortifications, autour de la ville et dans les localités suburbaines, pour les mettre en culture.

L'art. 3 de cet édit s'exprime ainsi : « L'administration est autorisée à permettre la culture des terrains publics qui peuvent être cultivés. Toutefois, nul ne peut sans permission, entreprendre la culture de ces terrains. »

Puis : « ART. 4. — Toutes les corporations connues dans la campagne sous le nom de *Communes*, seront dissoutes dès le premier juillet prochain.

« ART. 5. — La nation retire, dès à présent, à elle l'administration de tous terrains communaux, et autres terrains incultes et vacants, dont il n'apparaîtra pas, par aucun acte,

qu'ils appartiennent à des particuliers, en propriété privée ou collective.

• Le Comité législatif est chargé de porter, avant le premier août prochain à l'Assemblée souveraine, un projet de loi sur les meilleurs moyens d'administrer les dits terrains et de les mettre en culture, conformément aux principes de l'Egalité. »

Il est bon de se souvenir à ce propos que nous sommes en pleine époque de poésie classique et pastorale, où les bergeries de Florian, les églogues de Virgile, les idylles de M^{me} Deshoulière et même de Fabre d'Eglantine faisaient fureur : tout jusqu'à la philosophie et la politique était à la vie champêtre, aux choses rustiques. C'est dire que nos braves ouvriers du Faubourg profitèrent avec joie et empressement du nouvel édit ; chacun voulut avoir son petit jardin dans les fortifications ou les anciens communaux, sa chaumière, sa chèvre ou ses poules. On cultivait avec amour des légumes ou des pommes de terre pour sa famille ; on avait en outre du lait et des œufs. Les pauvres des communes rurales profitaient aussi de ces bienfaisantes dispositions, en ces temps difficiles, où l'argent était encore plus rare que le travail.

Des fêtes rustiques charmantes venaient embellir ce nouvel âge d'or.

CHAPITRE V

Cependant, malgré les réquisitions et une première taxe révolutionnaire, les ressources de l'Etat étaient insuffisantes ; les délégués des cercles réunis, instituèrent une Commission spéciale, dite *Nationale*, sanctionnée par le Souverain,

pour prélever une nouvelle taxe extraordinaire. Le célèbre Cornuauud était président du Comité de perception. C'était là un premier essai de l'impôt progressif.

Les contribuables furent divisés en trois classes : les Patriotes, les Englués et les Aristocrates : l'imposition allait en augmentant et celle des aristocrates pouvait atteindre jusqu'au quarante pour cent. Et cela, sans préjudice d'une souscription nationale qui donna des résultats très satisfaisants.

Certains contribuables restaient réfractaires, et on dut envoyer des détachements de percepteurs armés à la Grande Boissière, au château de Jussy et en d'autres lieux, pour opérer les réquisitions *manu militari*, ce qui donna lieu à quelques excès.

On n'en réunit pas moins la jolie somme de cinq millions de francs ; somme énorme pour les temps, et qui fut grandement et honnêtement utilisée ; elle forme encore de nos jours une bonne partie du capital de fondation de notre Caisse Hypothécaire, qui a rendu et rend toujours de si précieux services.

Par édit, sanctionné le 25 janvier 1795, une *Caisse d'Escompte, d'Épargne et de Dépôt*, fut instituée pour utiliser et faire fructifier, par le travail, l'épargne populaire et le solde de la taxe révolutionnaire.

Une somme de 918,000 florins fut mise à la disposition de cet utile établissement pour en constituer le capital, celui-ci devait s'augmenter par les dépôts et les épargnes.

On comprenait d'autant plus la création d'un semblable établissement financier, qu'il ne saurait exister d'industrie sérieuse sans capital et sans crédit et que Genève, qui pourvoyait de banquiers l'univers entier, dont plusieurs, tels que Necker, s'illustrèrent, était mieux placée qu'aucune

ville pour faire fleurir un tel établissement. Malheureusement la haute finance ne lui prêta pas son concours, et cet heureux essai de crédit moral ou direct éprouva le même sort que son homonyme de notre temps; c'est-à-dire qu'il dut liquider, faute de réserves suffisantes, pour couvrir ses pertes. Ce fut, dans tous les cas, le premier essai de banque publique qui fut tenté dans notre ville.

Une autre tentative pour procurer de l'ouvrage aux très-nombreux *sans-travail* n'eut pas un succès de bien longue durée: nous voulons parler du *Comptoir patriotique d'horlogerie et de bijouterie*, fondé aussi avec le produit de la taxe révolutionnaire et dirigé par le citoyen Dufour, père de l'illustre général. Les débuts de cet établissement furent très heureux; on faisait queue, nous disait un horloger, pour venir chercher ou rapporter de l'ouvrage. Un grand nombre d'honnêtes ménages d'ouvriers furent ainsi préservés du besoin, durant un certain temps. Les produits s'écoulaient et les commandes arrivaient, car à cette époque Genève était sans concurrence pour la montre de luxe et surtout pour la montre de dame; mais la guerre se généralisant, les débouchés se fermaient successivement; les ventes chômaient et les commandes n'arrivaient plus. Les ouvriers manquant d'ouvrage se fâchèrent alors, et mettant la faute sur le malheureux directeur, qui n'en pouvait mais, finirent par lui administrer des coups de nerfs de bœuf, selon la mode du temps, à ce que nous raconta un citoyen, qui en fut témoin. Enfin, le Comptoir patriotique, comme la Caisse d'Escompte, dut liquider par une perte notable.

CHAPITRE VI

Chose curieuse, nos compatriotes de la campagne, qui paraissent avoir profité, bien plus que les citadins, des der-

niers événements révolutionnaires, par la suppression ou la transformation des droits féodaux, ne semblaient guère l'avoir compris; car ils étaient, sauf à Chancy et à Russin, où il n'existait pas de manoirs seigneuriaux, profondément hostiles aux *Egaliseurs* et à leur parti. Il est à remarquer, en outre, que l'histoire n'a jamais mentionné, aucune jacquerie dans nos villages. On signale bien une manifestation de quelques paysans du Mandement, appuyés par ceux de Chancy, en 1792, mais ce mouvement, promptement apaisé, n'eut aucune suite.

Nos campagnards, d'autre part, qui vivaient des produits de leur sol, dont le surplus s'écoulait toujours au marché de la ville, ne souffraient guère des crises industrielles et commerciales résultant de nos troubles politiques.

Pour qui connaît les superbes villages de nos vieilles campagnes genevoises, si prospères et si florissants, où la misère est inconnue et dont les maisons confortables et bien construites remontent souvent à plusieurs siècles, on doit admettre que l'aisance et le bien-être existaient dans ces contrées aux temps anciens. Il faut croire que la domination des seigneurs féodaux protestants était intelligente et paternelle, et que la meilleure harmonie existait entre maîtres et sujets : que ces derniers, ayant la faculté d'acquitter leurs prestations en nature, le besoin d'argent était peut-être moins grand chez eux que de nos jours.

C'est sans doute ce qui explique les sentiments hostiles que les souvenirs de la Terreur et des révolutionnaires excitaient chez nos campagnards; ces traditions se sont perpétuées; et, aujourd'hui encore, dans la plupart des localités de l'ancien territoire, les populations restent attachées à nos familles patriciennes.

Nous nous souvenons, dans notre enfance, avoir entendu

chanter en patois du pays la ronde suivante, dans l'une de ces localités, par un vieux campagnard :

1^o COUPLET.

Ah ! t'en sevintou ma bella,
Du tin de l'égalita ;
On pregnive la vessella,
Et l'arzin sin lou conta.
Lon verin no revegni.
Si tin qu'étai tant allegro ;
Lon verin no revegni,
Si tin qué no fi pliaisi.

2^o COUPLET

Por être bon patriote,
Falia être Marseillé ;
Tondou coiffa sin cullotte,
To couma dé Jroquoué.
Lon verin no revegni etc.

3^o COUPLET.

Jor es né on s'amousavé,
A balli dés coups dé bâton ;
Et noutré zin lé pe bravé.
Sagativon u Bastion.
Lon verin no revegni,
Si tin qu'étai tant allegro ;
Lon verin no revegni.
Si tin qué no fi pliaisi. »

Traduction libre :

1^{er} COUPLET.

« Ah ! t'en souviens-tu ma belle,
Du temps de l'égalité ;
On empoignait la vaisselle,
Et l'argent sans le compter.
Le verrons-nous revenir,
Ce temps qui était si agréable,
Le verrons-nous revenir,
Ce temps qui nous fit plaisir.

2° COUPLET.

Pour être bon patriote,
Il fallait être *Marseillais*.
Tondus coiffés sans culottes
Comme des Iroquois.
Le verrons-nous revenir etc.

3° COUPLET.

Jour et nuit on s'amusait,
A distribuer des coups de bâton ;
Et nos gens les plus braves,
Sagattaient (1) au Bastion.
Le verrons-nous revenir,
Ce temps qui était si agréable ;
Le verrons nous revenir,
Ce temps qui nous fit plaisir. »

Nous avons souvent entendu également l'*ampro* suivant,
par de petits villageois des mêmes localités :

« Bouné rozo,
Tiu cara.
To lou mondo,
Tin vu ma ;
Ni a que mé,
Que vouai té tua ! »

Traduction libre :

« Bonnet rouge.
Derrière carré ;
Tout le monde,
Te veut du mal,
Sauf moi, qui veut te tuer ! »

Cette littérature rurale indique bien le genre de sentiment qui animait, en général, nos paysans, de l'époque et qui ne paraissent pas avoir entièrement disparu.

(1) De sagaterie, boucherie inférieure.

Que de fois nous avons aussi entendu cette imprécation :
« C'est un caviste ! C'est un coquin ! C'est un Bonnet rouge ! »

Durant nos séjours à la campagne, nous avons connu le père Marchand, de Cannelet, honnête propriétaire de cette localité, qui fit partie du *Club des Montagnards*, et conservait encore, malgré l'âge, son exaltation des beaux temps de la Terreur ; il se plaisait à raconter ses exploits, et l'expédition de la Boissière et de Jussy, dont il faisait partie et dont il se vantait. Nous nous souvenons que, malgré son humeur joviale, il était mal vu des paysans du voisinage, qui l'apostrophaient souvent du cri révolutionnaire « A mort ! Marchand ! A mort ! Et ton bonnet rouge ? vieux coquin !... »

Il nous souvient encore de cet excellent père Clerc, un homme des plus honorables et qui avait fait partie du Tribunal révolutionnaire. Lorsqu'il passait avec son parapluie rouge sous le bras, on se le montrait avec terreur : « C'est un vieux bonnet rouge !.. » disait-on tout bas. Ce sentiment était encore général en Ville et à Plainpalais, où ce brave homme avait conservé précieusement, tout près des Glacis, le petit jardin, qu'il cultivait déjà du temps de la Terreur. Il passait son temps dans ce jardin et il lui est arrivé, à notre retour de l'école, de nous appeler pour nous offrir gracieusement une grappe de raisin, qu'il cueillait dans sa treille.

On voit par ce qui précède combien la suppression de la peine de mort, surtout en matière politique, a été une chose heureuse et un vrai progrès chez nous.

CHAPITRE VII

L'ère révolutionnaire paraissait définitivement close à la fin de 1794, et l'amnistie, votée le 21 septembre suivant,

termina très honorablement le régime de la Terreur. Genève semblait renaître ; une vie de paix, de concorde, de travail et de liberté, paraissait devoir régner pour longtemps, après les terribles orages qu'on venait de traverser, et sous les nouvelles institutions que le peuple s'était librement données.

Le péril, qui avait momentanément disparu pour notre petite république, à l'intérieur, renaissait plus redoutable au dehors. Les conquêtes de la France, les revers de l'Autriche et de ses alliés et surtout les troubles profonds de la Suisse, notre alliée et notre espoir dans la détresse, allaient nous créer une situation précaire et pleine de dangers pour notre indépendance ; notre isolement augmentait de jour en jour.

A un autre point de vue, la cour de France avait dû intervenir à diverses reprises dans nos troubles politiques, sans parler des écrits enflammés de Rousseau, et du rôle important, dans les affaires de la Révolution, de nos exilés et des ministres Necker et Clavière ; tout cela avait fortement attiré l'attention sur Genève, et suggéré, peut-être, des convoitises annexionistes. En outre, il est de notoriété que Grenus et d'autres Genevois intriguaient avec les clubs jacobins dans le même sens.

Le nouveau résident Desportes, dénoncé plus tard au gouvernement helvétique pour ses menées annexionistes du Pays de Vaud et du Valais, fut l'auteur principal de la perte de notre indépendance ; on connaît en particulier l'indigne manœuvre du drapeau taché d'encre à la résidence du Grand-Mezel, qui obligea toute la population citoyenne à défilér nu-tête sous cet emblème maculé.

Nous étions en 1798, et la République Française victorieuse, jouissait d'un prestige croissant. L'envahissement de la

Suisse par les armées de cette dernière, sous prétexte d'une intervention amicale, nous privait encore du seul soutien qui nous restât. Enfin, notre pauvre petit pays, entièrement enclavé par son puissant voisin et livré à lui-même, se trouvait ainsi à la discrétion de celui-ci.

Il n'est dès lors point surprenant qu'en de telles conditions, un certain nombre de citoyens aient accepté l'union qui leur était proposée, on peut ajouter imposée, comme un mariage de raison et comme la seule issue possible à une situation devenue intenable.

C'était le vrai dénouement du régime de la Terreur.

LA RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER

Si, comme nous l'avons dit, la conquête française fut préjudiciable au développement et à la prospérité de la ville de Carouge, on peut le dire avec bien plus de raison encore, de la réunion de Genève à la grande république. Ce ne fut pas seulement dans ses intérêts moraux et politiques et dans ses plus chères affections que notre petite patrie fut frappée par ce funeste événement, elle le fut encore surtout dans ses intérêts commerciaux et industriels.

Réduite à l'état de chef-lieu d'un des nombreux départements de la France, et assimilée aux villes de province non moins nombreuses, de même étendue, de ce pays, Genève fut comme noyée, et son importance comme centre politique et économique, comme foyer scientifique et philosophique disparaissait.

La vie intense, qui rayonnait de cet ardent foyer durant les siècles précédents, fut comme étouffée durant la domination française. Ce défaut de vie propre, d'individualité politique et sociale et d'indépendance, devait produire un phénomène analogue à celui que nous constatons, en comparant l'état actuel des villes de Venise, Pise ou Florence, avec ce qu'elles étaient au Moyen-Age, alors que cités libres et indépendantes elles émerveillaient l'Europe de leur prospérité et de leur brillante civilisation, dans les divers domaines. On peut encore constater le même phénomène, en

comparant le rôle des illustres cités grecques dans le monde antique, avec celui qu'elles ont aujourd'hui. Telles sont les conséquences du régime centralisateur.

Grâce au système douanier de la France, qui plus tard, sous l'Empire, devait engendrer le blocus continental contre l'Angleterre, la large liberté de Genève, qui jadis faisait de cette ville une sorte de port-franc, fut anéantie. Notre commerce et les produits de nos industries variées, rayonnaient par l'entremise de nos consuls, dans les plus lointaines contrées. On se souvient que le cafetan oriental que portait notre grand Rousseau et qui scandalisa si fort les naïfs habitants du Val-de-Travers, lui avait été envoyé par un parent consul de Genève dans la capitale de la Perse. Nos ancêtres étaient de hardis négociants et des banquiers habiles et entreprenants, qui déjà avaient fait de notre ville l'un des principaux centres financiers de l'Europe, où venaient puiser même les souverains. C'est grâce à ces diverses circonstances et à nos florissantes industries, que tant de fortunes considérables avaient pu s'amasser à la longue et qu'un bien-être général s'était répandu sur toute la population.

Il nous a été rapporté que dans ces heureux temps, c'est-à-dire en temps de calme relatif, nos Magnifiques et Souverains Seigneurs posaient, en été, limes et burins, vers quatre heures de l'après-midi, et quittaient le cabinet perché sous les toits, pour les frais ombrages du Cercle où une fine partie de boules, bien arrosée, terminait gaîment et fraternellement la journée. On voit que la fameuse journée des « trois huit » était pratiquée à Genève, bien avant son invention dans les Congrès socialistes. Les hauts prix de la main-d'œuvre, dans nos belles industries de luxe, alors sans rivales, promettaient à nos joailliers et à nos horlogers une existence relativement facile et très indépendante.

Mais tout cela devait bientôt changer ; les formidables conflagrations politiques et sociales dont nous avons essayé de donner quelque aperçu, devaient bientôt mettre un terme à cette idylle. Les illusions, que quelques personnes avaient pu se faire, sur les avantages pouvant résulter pour Genève de sa réunion à la France, ne tardèrent pas à se dissiper. Un état de marasme général, qui devait se prolonger durant toute la domination française, avait succédé au prodigieux développement matériel et intellectuel de notre cité, pendant le XVIII^e siècle. Malgré les brillantes perspectives qu'on nous avait fait entrevoir, aucun établissement ne fut créé, aucun édifice public ne fut construit chez nous sous le régime français, le fameux hôtel des monnaies ne frappa que de rares écus. Alors que dans la période précédente, de grandes améliorations avaient été apportées dans les anciens quartiers de la ville, qu'on avait édifié les superbes terrasses qui dominaient la Treille et la Corraterie, les rues de Beauregard, de l'Hôtel-de-Ville, les places de Saint-Antoine, de la Taconnerie, de St-Pierre, et tant d'autres constructions remarquables dans le haut et le bas de la ville, on ne vit rien de semblable sous la domination étrangère. Il serait plus conforme à la réalité des choses, de dire l'occupation étrangère, car le régime français n'eut jamais chez nous ni racine sérieuse, ni sympathies populaires.

Et cependant, les divers gouvernements qui se succédèrent eurent toujours pour nous autant d'égards que les circonstances le permettaient.

CHAPITRE II

Le nouveau département du Léman avait été formé de la zone de Savoie, actuellement neutralisée, du pays de Gex et

de Genève, qui en fut, durant des siècles, le centre politique et économique, comme il en est réellement le centre naturel : l'*emporium allobrogum* des Romains.

On ne pouvait que se féliciter des choix du gouvernement, dans les hautes fonctions administratives et militaires de ce département : le préfet de Barante, le général de division, commandant de place, Jordy, le commissaire des guerres général, plus tard ordonnateur du Simplon, Herpin, le maire de la ville, Maurice, etc. Ces fonctionnaires ne donnèrent lieu à aucune plainte et se retirèrent entourés de la considération publique.

Genève, comme chef-lieu d'arrondissement militaire, avait le dépôt de deux régiments d'infanterie ; le 23^m logé à la caserne de Hollande, et le 61^m à celle des Boucheries. Les deux bataillons de ces régiments formant la garnison de Genève, manœuvraient habituellement à Plainpalais, où les corps de musique attiraient de nombreux visiteurs.

Le dimanche matin, brillante parade des troupes sur la Treille, qui était devenue la promenade favorite du monde élégant ; le café Galine, sous la tour Baudet, était le rendez-vous des officiers. La Treille avait ainsi supplanté la place de Bel-Air qui, ainsi que son nom l'indique, était dans le vieux temps, la promenade à la mode et le lieu de parade de la garnison. Les passages de troupes étaient très fréquents, et on cite, en particulier, un régiment de Portugais, se rendant à la Grande Armée, en 1812, qui logeait au Grenier-à-Blé, et donna lieu aux légendes les plus étranges.

La population genevoise restait indifférente à tout ce mouvement militaire et fréquentait peu la garnison ; elle s'enflammait médiocrement à la bruyante publication périodique des bulletins de victoire de la Grande Armée. Elle savait, par expérience, combien de sang, de larmes et de

misère coûtaient ces hauts faits d'armes. On nous racontait les scènes d'affreux désespoir que provoquait, chez les mères présentes, le tirage au sort annuel des conscrits à l'Hôtel-de-Ville, surtout lorsqu'à la fin de l'Empire, on avait abaissé à 18 ans l'âge de la conscription. Nombre de malheureux, surtout parmi les recrues des campagnes, cherchaient à s'échapper par la désertion, effrayés par la perspective d'une mort presque certaine, dans les guerres gigantesques et meurtrières du temps; s'ils étaient arrêtés, ils étaient impitoyablement fusillés.

Cet état de guerre générale et permanente paralysait, comme on le pense, le mouvement des affaires. Des milliers d'ouvriers sans travail durent solliciter à plusieurs reprises l'intervention ou les secours du gouvernement qui ne s'en inquiétait guère.

En outre, la guerre interminable avec l'Angleterre, maîtresse des mers, interceptait toutes les transactions de la France avec les pays lointains ou transocéaniques et causait à nos industries d'exportation un immense préjudice. De son côté, la France faisait à sa redoutable ennemie une guerre douanière et commerciale, sans quartier, à l'aide du blocus continental.

Elle pensait ainsi réduire celle-ci par la famine, mais c'était mal connaître l'intrépidité et la tenacité britanniques. et les immenses ressources de la vieille Albion et de son empire colonial. Une telle entreprise ne pouvait aboutir. Ce duel à mort n'en fut pas moins terrible: l'Angleterre, qui eut durant un certain temps, toutes les armées d'Europe à sa solde, dépensa plus de 60 milliards, pour dompter son formidable adversaire, et, lorsqu'il fut terrassé, elle restait chargée de 36 milliards de dettes.

Un témoin oculaire nous racontait qu'il n'y avait pas de

mois, qu'un affreux *autodafé* de marchandises anglaises n'eut lieu dans le bastion de Hollande, derrière la caserne; toute marchandise anglaise saisie était impitoyablement brûlée, et l'interruption absolue de nos relations commerciales avec l'empire britannique était pour nous un préjudice irréparable.

On était las de la guerre, ici comme en France, et navré de voir ainsi la fleur de la jeunesse en coupe réglée périodique; les relations des bourgeois avec les militaires de la garnison s'altéraient insensiblement. Presque journallement, nous disait-on, un échange de coups de sabre avait lieu au bois de la Bâtie, lieu habituel de ce genre de rencontre, entre un certain nombre d'habitants de la ville, notamment les citoyens Ressegueire et Rival, maîtres d'armes, alors très connus, formant une sorte de confrérie, pour la protection et la défense de nos nationaux, et les soldats ou prévôts de la garnison. Bon nombre de ces duels eurent des suites fatales.

Le théâtre, par contre, qui était resté fermé durant la période précédente, était florissant sous l'Empire; les Elviou, les Talma et toutes les célébrités s'y firent entendre tour à tour.

Espérant se concilier les sympathies de la population, lors du traité de réunion, le Directoire avait, comme on sait, consenti à laisser subsister un certain nombre d'institutions genevoises, chères au cœur des citoyens. Ainsi, les cercles, même les cercles militaires, ces centres vitaux de la vieille république, avaient précieusement conservé la sainte flamme du patriotisme; il en était de même de l'Académie, du Collège, de diverses sociétés savantes, de la Société des Arts, et aussi de la vieille église nationale protestante, qui avait aussi gardé son individualité.

Le produit des anciens biens communaux, réalisés trop précipitamment et avec quelque perte, le solde des taxes révolutionnaires, groupés avec quelques autres valeurs nationales, furent également respectés et réunis sous le nom de *Société Economique*. Cette institution d'utilité publique, après avoir traversé la période française, se maintint durant celle de la Restauration et servit à fonder plus tard la Caisse hypothécaire. Le fond dit des catéchumènes, qui eut le même emploi, de même que les Bourses Française, Italienne, Allemande et autres établissements de bienfaisance, ne furent point inquiétés. Les biens de l'Hôpital général furent également réservés aux Genevois et gardèrent la même destination, sous le nom de *Société de bienfaisance*.

On conçoit, dès lors, que le sentiment national, conservé à l'état latent dans ces diverses institutions, se soit réveillé au premier signal d'un retour à l'indépendance.

C'est ce qui explique la facilité avec laquelle s'est accomplie la révolution ou si l'on préfère, la Restauration du 31 décembre 1813, et la rapide disparition des traces de la domination française chez nous.

Le feu sacré de la patrie genevoise, d'autre part, comme nous venons de le dire, était soigneusement et secrètement entretenu dans nos vieux cercles, qui avaient été signalés à la haute police politique. Il paraît même que dans les cercles aristocratiques on s'était préparé d'avance à un retour possible à l'indépendance et qu'un gouvernement provisoire était désigné depuis un certain temps.

CHAPITRE III

Malgré les succès inouïs de Napoléon, qui dominait directement ou indirectement sur la plus grande partie de l'Eu-

rope, et distribuait des couronnes, « comme des aumônes », suivant le mot d'un grand poète du temps, certains symptômes de ruine semblaient menacer sa colossale puissance. Au Midi, l'affreuse guerre d'Espagne, où l'on s'exterminait de part et d'autre, sans quartier, semblait s'éterniser et donnait lieu aux plus cruels excès. Un parent, qui avait occupé de hautes fonctions dans l'armée française, et fut gouverneur de Valence, nous racontait entre autres horreurs, qu'au sac de Tarragone, il vit défilier un bataillon de grenadiers italiens, dont bon nombre portaient, en manière d'atroce plaisanterie, de petits enfants au bout de leur bayonnette !

Au nord, l'invasion de la Russie, pour contraindre celle-ci au blocus continental, devait porter le coup mortel à l'empire napoléonien. On sait que de l'immense armée de 450,000 hommes, qui marchaient sur Moscou, c'est-à-peine si 80,000 repassèrent la frontière, et dans quel état!... On sait aussi que Napoléon, abandonnant ses troupes dans cet affreux désastre au prince Eugène, se rendit à Paris où il obtint du Corps législatif une nouvelle levée de 300,000 conscrits pour reconstituer la Grande Armée.

Puis la brillante campagne de Saxe, où, après une série de victoires, la défection des Allemands provoqua la défaite de Leipzig, le 19 octobre 1813, et la retraite des Français.

C'est dans cette retraite et dans la campagne de France qui la suivit et en fut le dénouement qu'on put admirer surtout le génie militaire et les puissantes ressources du grand capitaine. Nous avons pu en juger à Hanau, en compagnie d'un officier hessois, qui nous racontait les péripéties de la bataille, où le maréchal de Wrède, croyant couper la route à Napoléon et prendre les débris de son armée, comme dans un filet, fut mis en déroute et précipité dans la Kinsig. L'ar-

mée française put continuer sa retraite en bon ordre, sur Francfort et Mayence, puis se diriger vers la France.

Cependant les alliés poursuivaient cette armée et se préparaient à envahir le territoire ennemi, après avoir passé le Rhin. L'attaque principale était dirigée sur Paris, par la Champagne et la Bourgogne, tandis qu'un corps d'armée autrichien devait occuper Lyon, défendu par le maréchal Augereau duc de Castiglione. Une division, sous les ordres du général Bianchi, passait par la Franche Comté, et l'autre, commandée par le comte de Bubna, devait marcher sur Genève, par l'autre versant du Jura, occuper la Savoie et particulièrement les routes d'Italie, et de là investir Lyon par les deux rives du Rhône.

On se représente facilement l'immense émotion qui dut s'emparer de la population genevoise à la nouvelle de l'approche des Alliés et surtout du passage du Rhin par les troupes autrichiennes, à Bâle, Lauffenbourg et Schaffouse, le 20 décembre 1813, et de l'envahissement du territoire helvétique.

Le quartier général des Alliés s'était transporté à Bâle. Il paraît qu'une discussion assez vive s'était élevée au sujet des instances faites par les envoyés de *Vorort*, pour obtenir le respect de la neutralité suisse. L'empereur de Russie, qui nous voulait beaucoup de bien, gagné par son ancien précepteur le général La Harpe, notre compatriote, et le comte Capo d'Istria, conseiller de la cour, qui se montra également pour nous d'un dévouement remarquable, durant tous ces événements, étaient d'avis de ne point passer outre. Mais, devant l'insistance de la cour d'Autriche et du maréchal de Wrède, qui avait encore à cœur sa défaite, l'avis contraire prévalut.

Ainsi, le traité franco-helvétique de 1803, renouvelé

après la médiation de Bonaparte, qui consacrait l'alliance des deux peuples et la neutralité de la Suisse, était foulé aux pieds et violé, sans opposition sérieuse de la part de la partie la plus intéressée à son maintien et sans nécessité réelle pour les envahisseurs. Ceux-ci avaient une excellente voie, par le versant occidental du Jura, pour tourner la droite de l'armée française, sans qu'il fût nécessaire pour eux de mettre la Suisse dans un aussi grave péril, en l'exposant à devenir de nouveau le champ de bataille de l'Europe.

L'occupation de Genève et de la Savoie, d'autre part, en dispersant les forces des Alliés, ne pouvait que leur être d'une utilité très contestable.

Dans tous les cas, le gouvernement helvétique encourait de ce fait une grave responsabilité.

A l'approche des troupes autrichiennes, le nouveau préfet, baron Capelle, abandonnait son poste et partait pour Paris, où il fut blâmé par Napoléon, qui ne parut pas prendre la chose trop en mauvaise part du fait des Genevois, dont il connaissait les sentiments et pour qui il avait une haute estime. Il avait appris aussi, sans trop de surprise, la formation du gouvernement provisoire, qui venait de s'installer à la demande des délégations de la garde nationale et des Cercles.

Le 28 décembre, le général Bubna avec sa division, prenait étape à Nyon, où il reçut un envoyé du gouvernement provisoire, chargé de régler, avec lui, l'occupation de Genève et ses premières dispositions. Le général, paraît-il, se montra très aimable et bien disposé pour nous.

On sait que le 30 au matin, les deux bataillons de recrues, soit le dépôt des 23^{me} et 61^{me} régiments, avec leur état-major, qui formaient, comme on sait déjà, la garnison de notre ville, partirent dans la direction de Carouge pour

aller prendre quartier à Chambéry, en attendant des ordres.

L'après-midi, toute la garde nationale était sur pied, pour la réception des troupes alliées. Le gouvernement provisoire se porta à la rencontre du général Bubna qui fit une véritable entrée triomphale par la porte de Cornavin, à la tête de ses troupes, au son de la Clémence et aux acclamations de la population. On avait précipitamment arboré le vieux drapeau genevois aux fenêtres.

La division autrichienne, forte d'environ 12,000 hommes d'infanterie, d'un régiment de hussards et de 24 pièces de canon, plus un parc de siège, avait fort bon air, nous disait-on; ces régiments, composés pour la plupart de Croates, appartenaient à la *Landwehr* de l'armée. C'était en général des hommes mariés, d'humeur pacifique, et soumis à une discipline rigoureuse. Très serviables et d'humeur gaie, ils savaient se rendre utiles à leurs hôtes. Logés dans les casernes et chez les particuliers, ils rendaient volontiers des services, nous dit-on, coupaient du bois, portaient de l'eau, amusaient les enfants, et, n'eût été certaines habitudes nationales et un appétit féroce, nos bourgeois eussent été enchantés de les posséder. Lorsqu'ils durent occuper Carrouge et le reste du département, ils furent moins appréciés de nos futurs concitoyens; un Juvenal du voisinage lança même contre ces braves gens, la satire suivante, que nous croyons devoir reproduire, malgré son parfum de terroir :

Gloutons de la Germanie.
Infâmes, indignes pillards;
Voulez-vous, monstres amphibies,
Avaler tout notre lard?
Oui, sûrement, c'est la mangeaille
Qui vous retient parmi nous.
Vous avez conçu, canailles,
De nous rogner jusqu'au cou,
Mais, lâches, prenez garde à vous!

On sait que le grand quartier général des Alliés avait fait précéder le passage du Rhin d'une proclamation indiquant qu'ils se bornaient à repousser la domination française de leur pays; qu'ils ne voulaient point conquérir la France, mais seulement obtenir des garanties de celle-ci et la faire rentrer dans ses anciennes limites.

De son côté, le comte de Bubna, en franchissant les frontières de notre département, crut devoir lancer le manifeste suivant, que nous avons trouvé jadis dans des papiers de famille.

« Français!

« La victoire a conduit les armées des Alliés sur vos frontières. Nous ne voulons pas faire la guerre à la France, nous voulons seulement repousser loin de nous le joug que votre gouvernement voulait imposer à nos pays, qui ont le même droit que le vôtre à l'indépendance et au bonheur. Nous ne sommes animés d'aucun esprit de vengeance; nous ne voulons pas rendre à la France tous les maux dont elle a accablé les plus voisines comme les plus lointaines contrées.

« Citadins et Campagnards!

« Restez dans vos demeures; l'ordre et la discipline la plus rigoureuse feront connaître le passage et le séjour des armées alliées. »

Une première députation du nouveau Conseil, envoyée à Lausanne auprès du général Bubna, avait déjà arrêté secrètement avec celui-ci, une sorte de suspension d'armes, en faveur de la garnison française, pour permettre à cette dernière une retraite paisible et l'installation d'un gouvernement provisoire.

Le grand état-major de notre garde nationale, d'autre

part, s'était ensuite rendu auprès du vieux général Jordy, commandant de place, et très sympathique à notre pays, en exposant à celui-ci l'arrangement conclu avec le général autrichien et la convenance de ne pas provoquer un conflit inutile, dans lequel la garde nationale ne pourrait plus se ranger de son côté. Le général comptait en effet, que toute résistance serait superflue et ne pourrait avoir que de fatales conséquences.

Il donna aussitôt à la garnison les ordres nécessaires pour l'évacuation de la ville, afin d'éviter toute effusion de sang.

Mais le général Jordy était un homme de grand cœur, et le coup était trop brusque et trop sensible. On prétend que dans un accès de désespoir et après le départ de ses troupes il se brûla la cervelle.

Sur les instances des représentants de la garde nationale, le gouvernement provisoire entra de suite en fonctions, après s'être adjoint un certain nombre d'anciens magistrats, ce qui portait le nombre des membres de ce corps à vingt-deux, dont quatre Syndics. Après s'être entendu avec le général Bubna, une proclamation fut adressée au peuple.

CHAPITRE IV

Mais si notre vieille république avait recouvré un commencement d'indépendance et un organisme politique provisoire, il n'en était point ainsi du reste de l'ancien Département du Léman. Cette circonscription politique restait de la sorte un corps sans tête. Les troupes autrichiennes occupèrent promptement ce territoire, sauf toutefois Aire-la-Ville, qu'elles ne surent découvrir, dans son désert, et qui échappa ainsi, dit-on, à la conquête.

Il fallut donc pourvoir à l'administration civile du dit terri-

toire et une Commission nommée *Commission centrale* de dix-huit membres, choisis dans tout le département par le comte de Bubna, mais dont la majorité était genevoise, fut instituée à cet effet, et investie de fonctions très étendues, notamment de celles de l'alimentation des troupes d'occupation, et de l'administration préfectorale.

Le général s'efforça de concilier le fonctionnement de ce nouveau rouage administratif avec celui du gouvernement provisoire de Genève, mais il en résulta naturellement des conflits de compétence et des frottements désagréables, qui déterminèrent ce dernier à envoyer, pour consolider définitivement et au plus tôt, l'indépendance et l'organisation de notre république, une députation composée des citoyens Pictet de Rochemont, Saladin et Des Arts, membres du gouvernement, auprès des trois souverains, au quartier général de Bâle.

Cette députation fut fort bien accueillie et ses desiderata de même que sa demande pour Genève d'être réunie à la Confédération, avec un agrandissement de territoire, furent pris en sérieuse considération.

Cette nouvelle fut reçue avec joie au retour de la députation et communiquée au *Vorort*, mais Pictet de Rochemont l'âme de la Restauration, resta attaché comme conseiller, au service des souverains et put rendre ainsi de nouveaux services à la République.

CHAPITRE V

Cependant, le maréchal Augereau, informé de l'envahissement des départements du Léman et du Mont-Blanc par les Autrichiens et inquiet pour l'extrême droite française, envoya

l'ordre au général Marchand de couvrir la route de Bellegarde et de Bourg, tandis que le général Dessaix couvrirait celles de Rumilly et de Chambéry, en protégeant celle du Simplon.

Les troupes autrichiennes avaient pu, après leur entrée à Genève, occuper presque sans coup férir la Savoie et le Pays de Gex, par le fait des concentrations de troupes opérées, sur sa droite, par le duc de Castiglione, pour la défense de la Bourgogne et du Lyonnais. Les progrès rapides du duc de Wellington à la tête de l'armée anglo-espagnole, dans le nord de l'Espagne, après avoir chassé les Français du Portugal et du reste de la Péninsule, inquiétaient aussi le grand état-major de Lyon.

Cependant le comte de Bubna, voulant continuer son mouvement offensif sur cette dernière ville et rejoindre l'armée de Bianchi, vint investir le Fort de l'Ecluse. Cet ouvrage, déjà ancien et construit à la Vauban, n'était pas encore pourvu du fortin, soit galerie taillée dans la montagne, avec des embrasures à chaque étage, qui en fait aujourd'hui la principale valeur, était alors dominé et commandé par le Mont du Vuache, sur l'autre rive du Rhône. Le fort était défendu par quelques compagnies de vétérans, qui firent bonne contenance. L'état-major autrichien établit des batteries de siège et de mortiers jusque sur le sommet du Vuache et ouvrit un bombardement formidable, durant plusieurs jours, qui s'entendait distinctement depuis Genève. La place bientôt démantelée, malgré une courageuse défense, car l'artillerie autrichienne était déjà réputée, ne put tenir longtemps et fut emportée. Ce siège, quoique de courte durée, coûta des pertes sensibles aux assiégeants, et bon nombre des vaillants défenseurs du fort furent, d'autre part, trouvés écrasés sous les débris des murailles.

A ces nouvelles le maréchal Augereau crut devoir prendre

lui-même l'offensive et partit de Lyon avec un corps d'armée pour se porter en Franche-Comté et en Suisse, en donnant l'ordre aux généraux Marchand et Dessaix de marcher immédiatement sur Chambéry, Bellegarde et Genève.

On sait qu'au moment où nous sommes, la France totalement épuisée par ses guerres gigantesques et ses revers, voyait ses armées extrêmement réduites. Ainsi Dessaix avait dû composer sa brigade des deux bataillons de recrues, de l'ancienne garnison de Genève, d'un corps de volontaires, des douaniers et de la gendarmerie départementale, avec quelques pièces d'artillerie de campagne. Le tout formait un modeste effectif inférieur à 3,000 hommes, avec lequel ce général accomplit de vrais prodiges de valeur et d'habileté. Le général Marchand n'était guère mieux monté.

Cependant le 19 février, l'avant garde française atteignait Chambéry et quelques jours après Annecy, repoussant les Autrichiens, après quelques escarmouches. Ceux-ci s'étaient retirés derrière la ligne du Fier; puis derrière les Usses; enfin, après un vif combat près de Cruseilles, la division de Bubna vient occuper une forte position au dessus de St-Julien, commandant la bifurcation des routes de Chambéry et de Frangy à Genève. Les Autrichiens avaient leur centre sur les hauteurs de Songy, leur droite appuyée au Rhône et couverte par le cours de la Laire et les forêts de La Joux et d'Humilly, tandis que leur gauche s'étendant jusqu'au Salève, était protégée par les coteaux d'Archamp et les hauteurs de Landecy et de Bardonnex.

Le 27 février, au matin, par un temps clair, le général Dessaix, qui avait l'avantage de connaître parfaitement le pays, étant originaire de Thonon, et espérant tourner l'aile gauche des Autrichiens, dirigea une attaque vigoureuse contre Archamp; mais ses tirailleurs vinrent se heurter

contre des travaux d'approche et, tout aussitôt, des batteries dissimulées dans la campagne Lullin, dominant la plaine et commandant la route d'Annecy, couvrirent de mitraille les assaillants, qui durent se retirer en désordre, avec des pertes sensibles. Le combat continuait, avec des chances diverses, et Dessaix dut suspendre un instant l'attaque, en attendant des renforts.

Le bruit du combat était aussitôt parvenu à Genève et on comprend l'angoisse poignante de nos compatriotes, dont la situation s'aggravait de jour en jour, en de telles conjonctures. On nous dit que la Treille et toutes les terrasses du voisinage étaient garnies de spectateurs, qui, à l'aide de lunettes, cherchaient à suivre les péripéties de la lutte. Beaucoup de personnes accoururent même sur le théâtre du combat, pour voir de plus près.

Cependant, ce dernier avait repris avec plus d'acharnement; les Français, malgré des efforts héroïques et des charges à la bayonnette répétées, ne purent s'emparer des batteries. De part et d'autre on combattait avec courage et les soldats de Dessaix, malgré leur petit nombre, soutenaient le feu avec une valeur intrépide. Le village d'Archamp fut pris et repris quatre fois dans la journée. Enfin la victoire resta indécise et chacun rentra dans ses lignes.

Plusieurs centaines de morts et de blessés, de part et d'autre, furent victimes de cette lutte acharnée. Notre population se montra à la hauteur de sa noble réputation de charité et de philanthropie dans cette triste circonstance : des secours furent aussitôt organisés pour les nombreux blessés; non seulement notre hôpital fut plus que rempli de ces malheureux, mais le temple de la Fusterie et d'autres locaux encore furent transformés en ambulances. A Carouge, les bâtiments intérieurs appartenant au docteur Chossat près

du Pont d'Arve, et plusieurs salles du Bâtiment de la Filature, furent affectés au même usage. Toutes les femmes faisaient de la charpie et chacun s'intéressait au sort de ces pauvres gens. Un habitant de Plainpalais nous racontait avoir vu passer sur la route de Carouge, le lendemain du combat, un paysan qui transportait à l'hôpital dans une brouette un soldat autrichien blessé, qui fumait stoïquement sa pipe. Tout à coup le malheureux se renverse en arrière, sa pipe lui tombe de la bouche, il avait cessé de vivre ! Aussitôt le digne paysan culbute sa brouette, ramasse la pipe, fouille le soldat et retourne tranquillement à sa charrue.

Le surlendemain, une affaire beaucoup plus sérieuse s'engageait au centre de la ligne ; l'avant-garde du corps du général Marchand partait de Rumilly et atteignait Frangy de bonne heure, tandis qu'un autre corps reprenait le Fort-de-l'Ecluse, presque sans combat, faisait prisonnière la garnison autrichienne, et marchait sur le Pays de Gex. Le général Bubna, informé de bonne heures des intentions de l'ennemi, s'était transporté, avec son état-major, sur le terrain. Un système de défense et des batteries de position avaient été établis sur le sommet du coteau de Songy, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancien fort de Ste-Catherine, détruit jadis par Henri IV et les Genevois. La route de Frangy était couverte par des abatis d'arbres, en avant du bois d'Ogny, qui était de même que le village de Songy, solidement occupé. Les Autrichiens avaient groupé toutes leurs forces sur les points menacés et attendaient l'ennemi de pied ferme. Dessaix avait d'abord dirigé une fausse attaque, en canonnant des hauteurs voisines les batteries ennemies, tandis que les volontaires tentaient de renverser, de vive force, les obstacles qui obstruaient la route de Genève ; mais arrivés près du bois d'Ogny ils furent accueillis par un feu d'enfer, partant

des embuscades et des « Chasseurs du Loup » et obligés de battre en retraite. Une colonne d'infanterie tenta encore d'enlever à la bayonnette la position principale, mais sans plus de succès. On signala surtout une brillante charge de hussards, dirigée par le baron de Kanitz, colonel du régiment, qui faillit capturer l'artillerie française. Le combat se poursuivait ainsi avec des alternatives de hausse et de baisse pour les deux adversaires, quand survinrent tout à coup, par la route de Frangy, les bataillons du général Marchand, qui accouraient au canon prendre part à la lutte, et rétablissaient l'équilibre des forces. Le combat changea aussitôt de face, grâce à un heureux mouvement tournant sur la gauche; la ligne des Autrichiens fut rompue et le désordre se mit dans leurs rangs. Alors le général Bubna donna le signal de la retraite. Les troupes continuèrent à se battre en se repliant sur St-Julien, puis sur Genève. Un de nos parents, présent sur le champ de bataille, nous disait que jusqu'au Plan-les-Ouates et même jusqu'au haut de Carouge, les Autrichiens fuyant en désordre et en chargeant leurs armes, continuaient à tirer en l'air, sans même se retourner.

De malheureux *landweriens* étaient encore abasourdis le lendemain de la vivacité et de l'intrépidité des tirailleurs français et s'écriaient : *Franços ! pin ! pan !.. pin !.. pan !.. nous tous capout !..*

Les Autrichiens traversèrent Carouge sans s'arrêter et aussitôt Bubna donna l'ordre d'occuper et de défendre la ligne de l'Arve et de couper ou d'obstruer les divers ponts.

Le combat de St-Julien ne fut pas moins meurtrier que le précédent, s'il ne le fut davantage; le soir même et le lendemain, d'innombrables voitures d'ambulance et chars de paysans transportaient les blessés à Carouge et à Genève, après qu'on eût enseveli les morts.

CHAPITRE VI

Aussitôt après sa retraite, le général Bubna voulut s'établir solidement sur la rive droite de l'Arve, dont les divers ponts de bois avaient été coupés ou brûlés. Pour couvrir le beau pont de pierre de Carouge et commander cette ville, une batterie de gros canons et d'obusiers fut établie à l'extrémité de Champel, sur l'emplacement actuel de la statue de Neptune, à l'hôtel de Beau-Séjour. Des postes de « Chasseurs du Loup » avaient été échelonnés tout le long de la rivière et les sentinelles faisaient face à celles de la rive française.

Genève fut mise aussitôt en état de défense et la garde nationale fut mise également de piquet.

Le génie autrichien tenta dans la nuit de faire sauter le pont de Carouge; un baril de poudre avait été placé sous l'une des arches, et l'explosion fut si violente que toutes les vitres des quartiers voisins furent brisées et le sol ébranlé par la commotion; mais le solide monument résista, et on dut se borner à en fortifier les abords.

Dessaix de son côté ne restait pas inactif : il avait transporté son quartier général à Carouge, dans la maison Herpin, rue Saint-Victor; il s'occupa également de fortifier sa position et après avoir fait abattre une partie des chênes séculaires du bois de la Bâtie, qui était à cette époque un bois de haute futaie, il y fit placer quelques pièces de campagne dans la direction de Genève, n'ayant pas, fort heureusement, d'autre artillerie à sa disposition.

Sur ces entrefaites, on apprit tout à coup qu'un corps de troupes françaises venait de passer la Faucille et s'apprétaient à cerner les Autrichiens. La situation de Genève devenait redoutable, et, sur le conseil de Bubna, le gouvernement

provisoire crut devoir résigner ses pouvoirs entre les mains de ce dernier, déclarant les transmettre à la Mairie de la Ville et à la Commission centrale. Le général accusa réception de la lettre et s'acquitta de sa mission. Puis craignant d'être coupé de sa base d'opération, et sans nouvelles du général Bianchi, il s'appréta à replier sa division sur la ligne du Jorat.

Dessaix informé de la situation, envoya de suite au général Bubna un parlementaire, avec sommation impérieuse d'avoir à évacuer Genève immédiatement. Piqué au vif, et sur les instances des Genevois, Bubna ne crut pas devoir obtempérer à cet ordre et ajourna son départ.

Bien lui en prit, car, dès le lendemain, on apprenait que le corps français se repliait sur Saint-Claude et que les choses tournaient mal pour Napoléon. Tout à fait rassuré, le commandant autrichien, voulant se prémunir contre toutes les éventualités, avant de reprendre l'offensive, fit élever un formidable ouvrage de défense sur les moraines de St-Jean, campagne de la Jonction, pour contre-battre au besoin et dominer la batterie française du Bois de la Bâtie.

Les hostilités se trouvaient suspendues, par le fait même de la situation, et les Genevois pouvaient enfin respirer après de terribles angoisses, mais tout n'était pas fini.

Le général Bubna était doublé d'un chevalier : un jour, le trompette autrichien du poste du pont de Carouge, sonna au parlementaire ; c'était le général en grande tenue, qui accompagnait galamment la fille du général Dessaix, venant faire visite à son père. En l'absence de celui-ci, l'un de ses aides-de-camp vint recevoir la belle visiteuse, car il paraît que c'était une fort belle personne, et, après mille remerciements, la conduisit au quartier général français.

Ajoutons que Dessaix n'était pas en reste de courtoisie,

et qu'il sut le prouver à maintes reprises à nos compatriotes.

A propos de courtoisie, on ne comprend pas bien pourquoi le général Bubna crut devoir expédier à Vienne notre belle artillerie de siège, alors que nous en avions le plus besoin, heureusement que les 86 pièces qui la composaient nous furent rendues par l'empereur. Plusieurs spécimens de celles-ci décorent fort bien notre arsenal.

Cependant, l'horizon paraissait s'éclaircir pour nos pères ; une ordonnance venait d'apporter la nouvelle au quartier général autrichien, que le général Bianchi était enfin parvenu à franchir les obstacles que lui opposait le duc de Castiglione, et, qu'après plusieurs succès des alliés, ce dernier avait dû abandonner Lyon le 21 mars, et se replier sur Paris. Cette ville fut immédiatement occupée par le corps autrichien de Bianchi, qui avait vaillamment et habilement atteint son objectif.

Cette importante nouvelle détermina la retraite de Dessaix le 23, et l'évacuation de la Haute-Savoie, tout aussitôt réoccupée par les Autrichiens.

Mais une plus grosse nouvelle encore était la prise de Paris par les armées alliées, le 31 mars, et enfin l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, le 14 avril.

C'était le commencement de la délivrance ; mais notre bienfaiteur, Capo d'Istria, allait nous donner une nouvelle preuve de son affection. A la suite des récents succès des Alliés, le général de Bubna n'avait point encore cru devoir obtempérer aux vœux des Genevois de réintégrer le Gouvernement provisoire. Il avait nommé comme administrateur civil départemental, le comte d'Ugarte, qui se montra assez raide avec nos magistrats, qui continuaient à siéger officieusement. A un message exprès envoyé aux plénipotentiaires, il leur fut répondu qu'aussitôt la guerre terminée, Genève

serait mise en possession définitive de son indépendance. C'est en effet ce qui arriva : par message officiel du 1^{er} mai, le comte Capo d'Istria informa le Gouvernement provisoire, au nom des souverains alliés, qu'à partir de cette date, il pouvait entrer en fonctions définitives, préparer une constitution et réclamer de suite l'agrégation de Genève à la Confédération helvétique. Ce message fut aussitôt communiqué au Commissaire impérial et publié, puis, le Gouvernement rentra en fonctions au milieu de la joie générale. Enfin, le 17 mai, le général Bubna, après avoir affectueusement pris congé des autorités et remis officiellement les clés de la Ville, évacuait Genève avec son état-major et ses troupes.

La population, qui se porta en foule pour saluer le départ des Autrichiens, prouva par ses manifestations sympathiques, qu'elle n'était point ingrate envers ses libérateurs, qui s'étaient toujours comportés si correctement envers elle, et cela malgré les rigueurs d'un terrible hiver, la misère, le chômage et les épidémies, résultant de l'occupation militaire et de la guerre. Le peuple genevois fut admirable d'abnégation et de dévouement durant cette rude épreuve, et il en fut félicité plus tard par l'autorité fédérale.

On sait qu'aussitôt après le départ de la garnison autrichienne, le gouvernement genevois envoya une députation à Zurich pour obtenir une garnison de troupes fédérales et solliciter notre admission dans la Confédération.

Nos futurs confédérés montrèrent peu d'empressement à accueillir cette demande. Nos chances d'entrer dans la Confédération étaient très limitées. Les Waldstätten étaient retenus par la question religieuse et les grands cantons oligarchiques redoutaient les instincts révolutionnaires des Genevois. Ce fut encore notre excellent ami Capo d'Istria qui fit pression au nom des souverains alliés et parvint à rompre la glace.

On sait que notre demande de réunion fut prise en considération par la Diète le 12 septembre 1814, en ces termes :

• Très chers confédérés et bons amis, la Diète éprouve une vive satisfaction à vous annoncer que dans sa séance du 12 septembre elle a résolu, à une grande majorité de voix : que l'Etat de Genève (ainsi que celui de Neuchâtel et du Valais), seraient reçus au nombre des cantons de la Confédération suisse. Les conditions de cette réunion et l'époque où seront appelés vos députés seront fixées ultérieurement. •

Cet acte de réunion définitif fut voté par la Diète le 19 mai 1815, et le nouveau pacte fédéral, le 7 août suivant.

Il convient aussi d'ajouter que l'accueil enthousiaste fait par notre population à la nouvelle garnison suisse, le 1^{er} juin 1814, et les franches démonstrations d'amitié faites à celle-ci, ne furent pas étrangers à notre admission dans le faisceau fédéral.

CHAPITRE VII

Cependant la paix était conclue le 30 mai et les Bourbons étaient remontés sur le trône de France.

Malgré toutes ses instances, Pictet de Rochemont, délégué au Congrès de Paris, ne put obtenir les cessions territoriales dans le Pays de Gex, qu'il sollicitait, grâce à l'obstination du prince Talleyrand, qui nous était hostile; mais toutefois l'indépendance de Genève et son union éventuelle avec la Suisse y furent consacrées. C'était un beau succès pour nous et surtout pour notre habile et dévoué plénipotentiaire.

Le 24 août, le gouvernement de Genève soumit au peuple, qui l'accepta, par 2,444 voix contre 334, la nouvelle Constitution promise. Bien que consacrant l'égalité devant la loi et la liberté religieuse, ce qui était un progrès, cette consti-

tution était une œuvre réactionnaire. Le Conseil général y était remplacé par un Conseil représentatif, nommé par les citoyens payant un sens électoral de 63 florins et 9 sous au minimum, sauf ceux appartenant aux professions libérales. Ce Conseil était renouvelé annuellement par fraction de 30 députés, élus au second degré et par un système des plus compliqués. Il nommait le Conseil d'Etat composé de 28 membres, y compris 4 syndics, 1 lieutenant de police, le trésorier et les 2 secrétaires d'Etat.

Ce Conseil était inamovible et seulement soumis au grabeau annuel, comme les syndics. Le Conseil représentatif nommait en outre le corps judiciaire et les fonctionnaires de l'Etat.

Le Consistoire conservait ses attributions disciplinaires.

Comme on le voit, nous étions loin, au point de vue démocratique, de la Constitution de 1794.

Cette nouvelle Constitution fut suivie de l'adoption des lois dites *éventuelles*, destinées à rassurer certaine susceptibilité, en cas d'annexions territoriales. En garantissant l'existence du culte et des biens communaux des populations annexées, elles limitaient à une proportion du tiers seulement du total, les hommes au pouvoir qu'elles avaient à nommer, quel que fût du reste le chiffre de ses populations. Ces dernières étaient également exclues de toute participation aux biens nationaux des anciens genevois. C'était au fond une mesure de défiance.

Les troupes piémontaises avaient réoccupé la Savoie, comme avant 1792 et le colonel Roberti avait établi son quartier général à Carouge ; mais les questions territoriales et notamment les agrandissements réclamés par Genève devaient être réglés par le Congrès de Vienne. Ce dernier se réunit le 1^{er} novembre 1814, et nous y fûmes représentés

très habilement par Pictet de Rochemont, lequel, comme on sait, malgré des difficultés sans nombre, fit consacrer nos droits, avec le dévoué concours de Capo d'Istria, tels qu'ils sont consignés dans le protocole du 29 mars 1815, mentionnant l'agrandissement réclamé en Savoie, et la neutralisation du Chablais et du Faucigny. Ces dispositions devaient être ratifiées ultérieurement par les intéressés.

Mais 1815 nous ménageait encore plus d'une surprise : qui se fût attendu au débarquement de Bonaparte, au golfe Juan, le 1^{er} mars, à la restauration de l'Empire le 20, après une marche triomphale sur Paris, et à la fuite en Angleterre du roi Louis XVIII ?

Cet événement avait peut-être moins d'importance pour nous qu'on ne le pense, car, si on en croit Sismondi, Napoléon n'était point hostile à la neutralité helvétique, qu'il avait consacrée dans son acte de Médiation, et au fond pas opposé à la réunion de Genève à la Suisse.

Mais, malgré la résistance énergique des cantons romands et occidentaux, les Conseils de Capo d'Istria et de son maître, la Convention du 20 mai 1815, qui nous imposait la Sainte Alliance, fut acceptée, de gré ou de force. Notre Conseil représentatif même crut devoir s'y ranger, quand Vaud, aussi exposé que nous, l'avait repoussée. Peut-être, était-ce un acte de haute diplomatie, mais qui pouvait avoir, dans tous les cas, de terribles conséquences pour nous, si Napoléon eût été victorieux à Waterloo. Il faut croire que la situation de ce dernier était considérée comme précaire et désespérée.

CHAPITRE VIII

A peine le gouvernement helvétique fut-il informé des événements, qu'il décréta la mise sur pied de quelques bri-

gades de troupes fédérales, destinées à couvrir notre frontière occidentale et Genève en particulier. Le général Bachmann, qui avait déjà joué un rôle important à l'époque du Consulat, fut mis à la tête de ces troupes et confia le commandement de la place de Genève au colonel de Sonnenberg, dont on voit encore le portrait, en pied, au Musée Rath.

Bachmann était un homme d'action et un excellent militaire. Genève fut occupée par des troupes vaudoises, auxquelles on reprocha leur bonapartisme. On sait qu'en effet, le Pays de Vaud avait gardé à Bonaparte, qui avait tant contribué à son affranchissement et à la pacification de la République helvétique, une vive sympathie et un souvenir reconnaissant ; Bonaparte qui le lui rendait, s'était entouré de vaudois dans son service intime. On sait que Noverraz, son valet de chambre, était pour lui un ami, qui lui resta fidèle jusqu'à la mort.

Les soldats vaudois, au grand scandale de leurs hôtes, portaient à Napoléon des toasts, à mots couverts, dans leurs réunions intimes : « A la santé de qui tu sais !..... A la santé de la Violette (emblème de Napoléon) et sans oublier le petit !..... » (Le petit caporal). Il furent peu après remplacés par d'autres bataillons sur la plainte du général de Steingentechs, envoyé autrichien, ou plutôt attaché militaire auprès de la République.

Craignant une nouvelle attaque de flanc, par les Alliés, le maréchal Suchet, qui avait remplacé Augereau à Lyon, donna l'ordre au général Dessaix de réoccuper la Savoie. Les troupes sardes qui n'étaient pas en force, se retirèrent sans attendre le choc, et Carouge fut de nouveau occupé par l'armée française. Disons, en passant, que cette pauvre ville changea huit fois de nationalité, durant la restauration. Dessaix établit son quartier général dans cette localité,

comme précédemment. Il s'établit aussi solidement sur la ligne de l'Arve et plaça de nouveau une batterie de canons sur le bois de la Bâtie.

Le commandant de place songea à la mobilisation de notre garde nationale et à l'utilisation de nos fortifications.

Bonaparte, alors qu'il était Consul, avait eu l'intention de faire de Genève une place de guerre pour couvrir la route du Simplon, en complétant sa double enceinte à la Vauban, par une ceinture de forts placés sur les hauteurs avoisinant la place : sur Saint-Jean, au bois de la Bâtie, à Champel et à Cologny ; mais la conquête de la Haute Italie avait enlevé sa valeur à cette combinaison, qui eût coûté une quinzaine de millions.

On se borna, dès lors, à mettre notre place, insuffisamment couverte, à l'abri d'un coup de main et à laisser inutiles les vingt-cinq millions qu'avaient coûté à construire ses fortifications.

Les troupes françaises occupaient le Pays de Gex pour couvrir le fort de l'Ecluse et le passage des Rousses. De son côté Dessaix, voulant protéger la route du Simplon, envoya un détachement au Chablais, qui vint se heurter à l'avant-garde de l'armée autrichienne du général Frimont, qui, après avoir battu l'armée de Murat, roi de Naples, à Tolentino et mis ce dernier en fuite, se dirigeait sur la France, ayant traversé l'Italie à marche forcée. En quelques étapes, cette armée, forte de 70,000 hommes d'infanterie et 10,000 chevaux, atteignait Genève, après avoir repoussé l'ennemi.

Cet armée était superbe, nous dit un des nombreux curieux accourus aux Eaux-Vives pour la voir défilér. La face bronzée des soldats à la tournure martiale, qui portaient à la coiffure le rameau de la victoire, à la mode autrichienne ; les riches uniformes blancs, à revers rouges, bleus ou verts,

avec pantalons bleu-clair, de ceux-ci ; sa nombreuse artillerie, honneur de l'armée autrichienne, et la cavalerie, supérieurement montée, donnait à ces troupes un très grand air. Le général Frimont surtout, entouré d'un brillant état-major, attirait tous les regards.

Le défilé de cette armée, qui était suivie d'un très grand nombre de fourgons et d'immenses troupeaux de grands bœufs blancs d'Italie, dura une journée toute entière. Ne pouvant loger en ville, les troupes allèrent camper dans les plaines de Champel, de Florissant, de Plainpalais, etc. Les admirables corps de musique des régiments faisaient la joie de nos citadins, qui voyaient aussi le salut et enfin la délivrance dans ces nombreux et vaillants auxiliaires.

Les nouveaux arrivants manifestèrent de suite par des agressions l'intention d'en venir aux mains avec les Français et surveillèrent la ligne de l'Arve, en attendant de pouvoir envahir la Savoie. Ainsi l'un des premiers jours, ils firent feu de la batterie de Champel, sous prétexte de rassemblement interdit, sur une sentinelle, près de Carouge, à qui une vivandière donnait un verre d'eau-de-vie. Le malheureux soldat fut coupé en deux au moment où il tendait la main.

D'autres fois, c'était des coups de canon contre les défenses du bois de la Bâtie.

Le général Dessaix n'avait point établi son quartier général à Chêne, mais à Carouge, comme nous l'avons dit, contrairement au dire de l'historien Rilliet, qui commet quelques autres erreurs du même genre. Il était logé chez notre parent, le commissaire des guerres Herpin, avec son état-major. Dans la nuit du 27 au 28 juin, sans aucune provocation, la même batterie de Champel envoya un obus de 24, destiné à faire sauter le général et les siens. Mais la pièce, pointée

dans la bonne direction, mais un peu bas, lança son projectile, non pas dans la partie du bâtiment occupée par l'état-major français, mais dans l'angle opposé ; l'obus traversa le mur extérieur, dont la brèche est encore conservée avec la date du fait, éclata dans la maison, habitée par une de nos proches parentes, en mettant tout en pièces. Le général, réveillé en sursaut, fit aussitôt battre la générale ; deux obusiers furent de suite mis en batterie contre l'entrée du Pont d'Arve et les abords de ce pont défendus. Notre parente qui avait failli être tuée par un éclat d'obus, parcourut ensuite la maison pleine de fumée, pour emporter à plusieurs reprises, ses effets les plus précieux ; le général voulait le lendemain la porter à l'ordre du jour, pour son sang-froid.

L'attaque n'eut pas d'autres suites.

Dessaix dit à table le lendemain qu'il ne voulait point répondre à ces agressions, n'ayant pas les forces suffisantes et ne voulant pas exposer Carouge à une destruction certaine. Il ajouta qu'il aurait pu canonner Genève depuis le Bois de la Bâtie, qu'il en avait la faculté et le droit, mais que n'ayant que des pièces de campagne de petit calibre à sa disposition, l'action n'eût pas été sérieuse à une portée de plus de 2,000 pas ; qu'au surplus, il ne voulait pas causer de dommages inutiles à une ville qu'il aimait. Mais jamais il n'eut l'ordre de brûler notre ville, comme le disent certains historiens.

CHAPITRE IX

Sur ces entrefaites survint la grande nouvelle du désastre de Waterloo, qui devait changer la face des événements ; le général Dessaix, après une sorte d'armistice, conclu entre les deux états-majors, abandonna tout à fait Carouge

et la contrée, rappelé par le maréchal Suchet. Les Autrichiens le remplacèrent, en attendant le retour des Piémontais, et occupèrent, conjointement avec les troupes fédérales, le Pays de Gex et le Fort-de-l'Ecluse, puis le défilé des Rousses. Notre contingent partit pour Jougne. Cette occupation, coïncidait avec le bombardement de Bâle par les Français, le 28 juin, depuis la forteresse d'Huningue, et dura environ quatre mois.

Les Carougeois, furieux de l'occupation autrichienne, ne ménageaient aucune occasion de le manifester. Un jour, le voltigeur de la garde impériale Cornet, rentrant du service de France, défile fièrement devant le poste autrichien du Pont-d'Arve; un caporal s'avance pour le désarmer, mais le soldat résiste énergiquement et dégaine; alors les hommes du poste se précipitent sur lui et une lutte s'engage. Mais la mère Robineau, qui entend les cris, appelle à son aide toutes les femmes du voisinage, qui, après avoir désarmé plusieurs soldats, délivrent le voltigeur Cornet, qui fait crânement son entrée dans Carouge. L'une de celles-ci lui cria alors : « Qu'est-ce qu'ils vous voulaient ces brigands ? ». Il y eut, à propos de cette insurrection féminine, quelques arrestations, qui n'eurent pas de conséquences graves.

Peu de jours après, la célèbre « Musique rouge », de notre ville, ancêtre de la Musique Sabon, eut la malencontreuse idée d'aller célébrer sa fête annuelle à Versoix. Cette apparition agaça les nerfs, paraît-il, des gens de la localité déjà mal disposés par les bruits d'annexion. Une querelle s'engagea et l'un de ces derniers faucha le long plumet blanc de l'un des musiciens, d'un coup de bâton, ce qui amena une bagarre générale, où épées dégainées et bâtons jouèrent leur rôle, à qui mieux mieux. Heureusement qu'il

n'en résulta pas de blessures bien graves, sauf pour quelques instruments, et que nos pauvres concitoyens purent regagner en bataillant leurs véhicules, en jurant qu'on ne les y reprendrait pas de sitôt.

A ce propos, un farceur de la localité élucubra les vers suivants :

« Trente disciples d'Apollon,
Sur un char de parade ;
Prétendant se donner un ton,
A Versoix de bravade ;
Pauvres sangrenus,
Vous êtes battus,
Bien juste récompense ;
Chacun le dira,
Cela vous apprendra,
D'aller narguer en France ».

L'auteur de cette aimable satire ne se doutait peut-être pas que quelque mois plus tard, le Congrès de Paris allait anéantir son chauvinisme.

En effet, on sait qu'après la déroute de Waterloo, Napoléon revint de suite à Paris, s'enferma trois jours à La Malmaison et abdiqua en faveur de son fils, — qui ne devait jamais régner, — le 23 juin 1815, et partit pour Rochefort, où il fut embarqué pour Ste-Hélène, malgré sa demande formelle d'être transporté en Angleterre et sa reddition volontaire à bord du navire anglais.

Après le retour de Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres, on sait également qu'un Congrès des puissances s'ouvrit de nouveau à Paris au commencement de novembre ; que là, après de laborieuses négociations, notre excellent envoyé, Pictet de Rochemont, avec l'appui de notre intatigable ami, Capo d'Istria, et du consentement du duc de Richelieu, qui

avait remplacé le fourbe et intraitable Talleyrand, obtint enfin pour Genève la cession de Versoix et la confirmation de celle des cinq autres communes françaises.

Cet heureux succès de notre diplomatie fut complété par le traité de Turin du 16 mars 1816, où notre illustre négociateur obtint un succès non moins éclatant, par le désenclavement de notre territoire de la rive gauche, du Rhône et du Lac, la cession de dix-huit communes de Savoie et la confirmation du protocole du Congrès de Vienne, du 29 mars 1815, touchant le territoire neutralisé. Genève voyait donc s'augmenter, du fait des traités de Paris et de Turin, sa population d'un tiers et son territoire du double.

La restauration de la République de Genève était donc heureusement consommée et son avenir assuré par son union plus intime avec la Suisse. Aussi tous les cœurs genevois doivent-ils s'associer au témoignage de reconnaissance et d'estime donné par la Diète fédérale, le 18 juillet 1816, à notre envoyé Pictet de Rochemont, en ces termes : « Nous déclarons que M. Charles Pictet de Rochemont a bien mérité de la Confédération suisse, et s'est acquis les droits les plus sacrés à l'estime et à la reconnaissance publique. » Le diplôme, contenant les considérants de cette déclaration, suivis de celle-ci, fut expédié sur parchemin et muni du sceau de la Confédération, renfermé dans une boîte d'or.

C'était une récompense bien méritée.

On aurait pu rendre le même témoignage à l'illustre Capo d'Istria, très désintéressé ici, et dont la conduite et le dévouement pour nous furent admirables et dignes de tout éloge : honneur à sa mémoire !

Pourquoi cet homme de bien, après avoir donné tout son cœur à l'affranchissement de la Grèce, dont il fut nommé

président, devait-il tomber sous le poignard de deux misérables assassins, les frères Mavromicali, sous prétexte de vendetta et de tendances russes !

CHAPITRE X

Nous terminerons ces quelques considérations sur l'intéressante époque que nous venons de parcourir par quelques brèves indications sur les conséquences immédiates de notre retour à l'indépendance et à notre vie propre.

Si on veut se faire une idée des souffrances de notre population durant la domination étrangère, il faut jeter un coup d'œil sur les statistiques du temps : ainsi, en 1797, le nombre des naissances était de 639, tandis qu'elles tombaient à 513 en 1810, et à 503 en 1814.

Le nombre des décès a été constamment supérieur à celui des naissances, durant la même période. Ainsi, en 1801, le chiffre des naissances était de 533, tandis que celui des décès montait à 799. En 1814, sur 503 naissances, il y eut 954 décès, dont 230 militaires morts dans les hôpitaux. Le même phénomène se remarque à propos des mariages : il y en avait 205 en 1798, et seulement 109 en 1800. Le premier chiffre ne fut jamais atteint durant la période française et se releva brusquement en 1813, où il atteignit tout à coup le chiffre de 258. On voit ainsi l'influence des circonstances politiques et économiques sur le mouvement de la population.

Mais ce qu'on peut surtout constater, au dire des contemporains, aussitôt que la paix générale fut établie et que Genève fut rendue à sa liberté et à son indépendance, ce fut une reprise inouïe du mouvement des affaires. Dès la fin de

1815, le commerce et l'industrie ne pouvaient pas suffire à toutes les commandes du dehors et les bras manquaient. Aussi la terrible disette de l'hiver si rude de 1816 à 1817, où le pain se vendait jusqu'à *vingt-un sous* la livre, et où les pauvres paysans de Savoie en étaient parfois réduits à manger de l'herbe, et venaient par milliers à Genève faire appel à la charité proverbiale de nos concitoyens, la population souffrit moins qu'on ne peut penser, grâce à la surabondance de l'ouvrage et aux facilités accordées aux malheureux.

Genève était redevenue une ville essentiellement industrielle et commerçante et le nombre des montres d'or ou d'argent fabriquées en 1816 fut de 64,000, chiffre plus élevé peut-être que celui d'aujourd'hui.

La fabrication de la bijouterie et de la joaillerie était aussi très prospère; elle avait plus que doublé depuis deux ans. Outre de très importants ateliers, la maison Baulte avait à cette époque une renommée universelle, et les étrangers venaient la visiter comme une de nos curiosités; c'était, en effet, un modèle sous tous les rapports, et plus de 800 ouvriers y trouvaient un travail constant et largement rémunéré dans toutes les branches de notre fabrication : horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et pièces à musique.

On comptait plus de 5,000 ouvriers ou ouvrières en horlogerie ou bijouterie dans la ville et la banlieue. Or en 1685 on comptait seulement dans notre ville 400 maîtres et ouvriers horlogers, faisant 5,000 montres par année, et 240 maîtres et ouvriers orfèvres ou joailliers, soit un total de 680 membres de la fabrique. Il y avait donc augmentation notable. Cependant, en 1789, la fabrique avait atteint son plus haut point, car on comptait 4,000 ouvriers occupés en ville et 2,000 au dehors; mais la qualité des produits avait beau-

coup gagné et Genève était alors sans concurrence sérieuse.

Genève possédait en outre, à cette époque, une fabrique de drap, appartenant à MM. Décerve, Palisse et Seguin; elle occupait plus de 400 ouvriers et tendait à se développer, produisant annuellement 2,000 pièces de draps divers et pouvant porter cette fabrication à 20,000 aunes par année. On évaluait, à la même époque, la quantité de laine recueillie dans notre canton, tant sur les moutons communs que sur les mérinos, à 150,000 livres, valant en moyenne trois francs la livre, soit une somme totale de 474,000 francs.

Il y avait d'autre part une fabrique de châles, appartenant à M. Prévost-Pictet, occupant en moyenne 30 à 40 ouvriers et fabriquant 3 à 400 châles par année.

Genève possédait encore deux importantes fabriques d'indiennes, à la même époque : savoir, celle de MM. Labarthe et C^r, successeurs de Fazy, aux Bergues, et celle de M. Petit, père du poète Petit-Senn, aux Eaux-Vives; ces fabriques occupaient 6 à 700 ouvriers.— Sans parler de la typographie qui était plus prospère qu'aujourd'hui. On sait qu'au siècle passé l'imprimerie de Tournes comptait plus de 80 ouvriers. Que nous sommes loin d'un pareil chiffre!

La tannerie et la chamoiserie étaient beaucoup plus importantes aussi que de nos jours et donnaient du travail à un grand nombre de bras.

On n'a pas de renseignements précis sur le commerce de Genève, au temps dont nous nous occupons, mais nous savons que celui de gros et surtout de demis-gros était très considérable.

Il paraît que le port du Molard en particulier et la place de ce nom, qui étaient le grand déballage des transports arrivant par le lac, avaient une activité prodigieuse à la même époque.

On voit que le peuple genevois, grâce à son activité, à son intelligence pratique, à son énergie, à son esprit d'ordre et d'économie, était en train de réparer promptement tous les maux et les dommages qu'avaient pu lui causer les terribles épreuves qu'il venait de traverser.

Il pouvait certainement considérer avec assurance l'ère nouvelle qui commençait.

OCTOBRE 1838

CHAPITRE PREMIER

Dans les pages qui précèdent, nous avons rapporté certains renseignements, qui nous ont paru avoir quelque intérêt pour notre histoire genevoise et que nous avons recueillis de nos proches, d'autres personnes dignes de foi ou de documents sérieux. Nous allons maintenant faire appel à des souvenirs personnels, autant que possible, pour les faits importants dont nous avons été témoin ou dont nous avons pu rechercher la trace immédiate.

Le premier évènement dont nous nous souvenons fut le départ du bataillon genevois, en 1833, pour le Valais, où il allait occuper les passages du St-Bernard et du Simplon, en vue de graves complications politiques en Lombardie; peu de jours après arrivait un bataillon du Valais, qui vint tenir garnison à Genève et logeait à la caserne de Chantepoulet.

Il nous souvient qu'au moment où nos excellents confédérés faisaient leur entrée par la porte de Cornavin, la foule attirée par le son des fifres et des tambours, accourait pour constater si ces braves gens, comme on le disait, portaient tous des goîtres; chacun put voir avec satisfaction qu'il n'en était rien et que ce bataillon avait fort belle tournure, comme nous avons pu le constater nous-même.

C'était le prélude de l'affaire des Polonais, dont nous nous souvenons aussi. Quelques jours après le Premier de l'An 1834, le bruit se répand tout à coup, qu'une révolution allait éclater en Savoie. Le gouvernement de Genève fit aussitôt

mettre la garnison sur pied ainsi que quelques corps de la milice. Le général Ramorino, comme on sait, qui avait commandé dans l'insurrection de la Pologne, avait groupé, en compagnie de Mazzini, quelques anciens compagnons d'armes à Carouge, et devaient tenter un soulèvement en Savoie, tandis que d'autres *chefs carbonari*, tenteraient un mouvement en Piémont et en Lombardie, pour parvenir ensuite à l'affranchissement de l'Italie. On connaît l'issue malheureuse de cette tentative. On sait également qu'un détachement d'insurgés venant de Nyon et voulant débarquer près de Bellerive, fut désarmé par notre garnison et contraint de se rembarquer; mais nous nous souvenons que les fusils, destinés à l'expédition, et qui devaient être saisis à leur arrivée à Longemalle, par ordre de nos autorités, furent prestement enlevés à la sortie de la barque par le peuple, à la face d'une compagnie de grenadiers, envahie par la foule, qui, malgré sa résistance et les bayonnettes croisées, ne put s'opposer à cet enlèvement, par terre et par eau.

Ces armes furent rapidement transportées à Carouge, quartier général de l'expédition, où elles furent immédiatement distribuées. Celle-ci, à laquelle s'étaient joints un certain nombre de réfugiés d'autres pays, ainsi que des personnes fort honorables de cette localité: MM. Burdallet, Girard et d'autres encore, et ayant à sa tête, Ramorino et Mazzini, partit peu après, se dirigeant sur Crevin où elle alla bivouaquer. Puis de bonne heure, la troupe prit la direction d'Annemasse par le pont d'Etrembière et occupa ce village, après s'être emparée du poste de douaniers, qui y était alors.

Mais, informé de la mésaventure de la colonne de Nyon qui devait renforcer la petite armée insurgée et lui permettre de marcher sur Chambéry, et en outre qu'un régiment de chevaux-légers Piémontais arrivait en toute hâte, Ramorino

disparut tout à coup. On sait que par la suite il fut fusillé, après la bataille de Novare, comme coupable de haute trahison. En de telles conditions et privée de son chef, l'expédition rentra sur terre genevoise, où elle se rendit prisonnière des postes de la frontière. Mais le bruit s'étant tout à coup répandu en ville que les Polonais devaient être livrés par nos autorités à celles de Savoie, et comme ces derniers étaient entourés d'une vive sympathie, la foule accourut aux Eaux-Vives, à leur arrivée, s'empare d'eux après une nouvelle émeute et les accompagne à Carouge, où après un accueil cordial et de vives démonstrations, ils furent ensuite de pourparlers, conduits à Genève, et logés à la caserne de Chantepoulet.

De longues barbes et des bonnets fourrés donnaient à ces braves gens un aspect très caractéristique. Ils furent ensuite dirigés sur la Suisse, puis internés en France.

Nous nous souvenons encore du profond émoi qu'avait causé cette aventure, qui se termina par une grande revue solennelle de nos milices.

On n'apercevait plus aucune nuée dans le ciel, depuis longtemps si pur, de notre petite république ; la politique continuait à sommeiller profondément. Les affaires en général y marchaient fort bien et la prospérité s'accroissait rapidement ; c'était une ère de concorde, de fêtes et de paix. Des établissements d'utilité générale, dus à l'initiative publique ou privée, avaient vu le jour : ainsi l'Observatoire, le Musée Rath, celui d'Histoire naturelle, le Jardin des Plantes, etc.

La ville s'embellissait : au lieu des infects taudis qui s'ouvraient jadis sur notre beau fleuve, de ce hideux abattoir (tuerie) de Longemalle et du port au bois voisin, non moins disgracieux, on voyait se construire des quais spacieux, le port, le quartier et le pont des Bergues, après avoir vu s'é-

lever la belle rue de la Corraterie. Les sciences, les arts, les lettres, prenaient un nouvel essor et toute une pléiade de poètes chansonniers éclosaient chez nous.

Mais les d'Orléans étaient pour nous de fâcheux voisins; une difficulté n'attendait pas une autre : après l'ignoble querelle de l'espion Conseil surgissait, vers l'automne de 1838, celle de Louis Napoléon Bonaparte, devenu plus tard empereur des Français. Ce dernier, comme on sait, après sa triste équipée de Strasbourg, s'était réfugié au château d'Arenenberg, sur les rives du lac de Constance, où habitait sa mère, et avait été déjà naturalisé citoyen de Thurgovie. On sait aussi que le gouvernement français intima au *Vorort* suisse, par une note énergique, d'avoir à éloigner de son sol ce dangereux agitateur, qui, tour à tour, citoyen ou prétendant à la couronne, se livrait à de meurtriers attentats contre l'ordre public.

On conçoit le cruel embarras du pouvoir fédéral, en cette occurrence obligé de protéger un de ses ressortissants ou de sévir contre un perturbateur étranger, qui abusait évidemment de sa situation et du pays.

Le respect du droit d'asile et le parti le plus digne et le plus chevaleresque, c'est à dire celui de la résistance, paraissait l'emporter, grâce à la courageuse attitude des cantons de Vaud et de Genève, en cette circonstance, et surtout de celle de leurs éloquents députés à la Diète, Rigaud Constant et Monnard, qui surent entraîner leur gouvernement respectif dans cette voie. Le langage violent de la presse orléaniste, une proclamation impertinente du général Aymard, commandant de Lyon, à ses troupes, et surtout l'occupation du pays de Gex par un régiment d'infanterie, surexcitèrent au plus haut degré l'indignation patriotique des cantons romands. Les milices de Vaud et Genève furent aussitôt mises

de piquet et quelques corps mobilisés. Le général Guiguer, de Prangins, fut nommé commandant de ces milices, et des préparatifs de défense immédiatement ordonnés.

L'élan patriotique et le courage du peuple genevois, exposé aux premiers coups, furent dignes de toute éloge, en cette grave circonstance et sa vaillante attitude, sans aucune opinion discordante, rappelait celle des anciens jours de péril. Les nouvelles arrivaient toujours plus mauvaises et on croyait fermement et généralement à une guerre prochaine.

Nous étions au commencement d'octobre, et le vilain temps n'empêcha pas Genève de se transformer, en quelques jours, en une ville de guerre. L'artillerie et le génie furent mis sur pied immédiatement et s'occupèrent de mettre les fortifications en état de défense.

Il nous souvient d'avoir coopéré avec le génie, dans la mince limite de nos jeunes forces, à la confection des fascines et des gabions, dans les grands fossés de Neuve, à la lueur des torches ; chacun y mettait une ardeur indescriptible. En quelques jours, les bastions et les courtines étaient armés de pièces de position. Sur les flancs extérieurs des bastions, les canons de gros calibre étaient en barbette, tandis que ceux destinés à flanquer les courtines étaient placés dans des embrasures revêtues de gabions ou de fascines. Nous passions souvent derrière de belles pièces de 16, ornées de culasses à tête de loup, en batterie sur le courtine de Chantepoulet, dont les boulets entassés et le boute-feu fiché en terre étaient prêts à entrer en action. Partout retentissaient le tambour ou le clairon, de nos vieilles marches genevoises. Un corps de trois cents cadets, nommés *Enfants de Genève*, portant la blouse bleue serrée à la taille, casquettes en toile cirée, avec cocarde genevoise, avait été spontanément organisé, armé de fusils, et confié au com-

mandement du capitaine Lassieur dit Mignonet, brave vétéran de la Garde royale, qui exerçait nuit et jour ces jeunes et futurs héros. On peut voir encore la plaque commémorative, encastrée par le comte de Sellon, sous la corniche du haut mur de sa terrasse et portant cette inscription : « A la milice et aux Enfants de Genève. Octobre, 1838. »

Nous accompagnâmes un jour notre contingent, qui partait avec armes et bagages, d'un pas allègre et joyeux, pour occuper la frontière ; il était commandé par le colonel Cougnard. La troupe fut passée en revue par le syndic de la garde Rieu, l'épée au côté, sur la petite plaine garnie de vieux ormeaux, qui terminait les glacis de Cornavin, avant de prendre la route du Grand-Saconnex.

Tout près de nous, le sergent Weber, dont la bayonnette était sans doute fraîchement aiguisée, se traversa la main en faisant la charge en douze temps. On considérait autour de nous cet accident comme de mauvais augure.

Quelques instants après, les fifres et les tambours donnaient le signal du départ, et nos braves soldats se dirigèrent crânement vers la France, aux acclamations de nombreux citoyens accourus, qui les saluaient de leurs vœux.

Le surlendemain nous eûmes la bonne fortune, car nous avons toujours aimé dans notre jeunesse les spectacles militaires, d'accompagner un jeune camarade qui allait voir son frère à la frontière. Arrivés au Grand-Saconnex, nous vîmes en passant les auberges garnies de soldats, qui s'ébattaient gaiement : les boules, les quilles et les bouteilles retentissaient au loin. Enfin nous atteignîmes les avant-postes, à l'extrême frontière.

Une sentinelle genevoise, l'arme sur l'épaule, se promenait tranquillement en face d'un lignard français, placé à quelques pas. Malgré la sévérité de la consigne, ces deux

hommes paraissaient vivre en fort bonne intelligence. Un camarade apporta tout à coup, dissimulée soigneusement sous sa capote, une bouteille de petit blanc du pays, et nos deux futurs ennemis de trinquer fraternellement et en tapinois, sur la limite, en échangeant quelques paroles d'amitié. C'était vraiment un touchant spectacle et qui faisait bien augurer de la fin de cette fâcheuse querelle.

Nous reprîmes, avec mon jeune compagnon, le chemin de la ville, enchantés de tout ce que nous avions vu.

Enfin, arriva quelques jours après, la bienheureuse nouvelle du départ du prince Louis Napoléon, qui avait eu la conscience et l'honnêteté, sur les conseils du colonel Dufour, futur général, de ne pas nous rendre responsables davantage de ses criminelles extravagances, et terminait de la sorte cet incident diplomatique. Il devait renouveler sa tentative à Boulogne-sur-Mer, qui le fit, comme on sait, renfermer au fort du Ham durant un certain temps.

Genève et Vaud furent ensuite justement félicités par leurs confédérés de leur fermeté et de leur attitude martiale durant cette courte épreuve. On voit encore à l'Arsenal le superbe drapeau que nos amis de Zurich nous apportèrent au milieu d'une fête patriotique, célébrée à cette occasion aux Bastions. Une chanson vaudoise du temps indique les sentiments qui animaient nos excellents voisins et confédérés à notre égard à ce moment.

En voici un couplet :

Soldat vaudois, suspends en paix tes armes
Dans tes foyers retourne avec bonheur.
Ils ont fini, ces sombres jours d'alarme,
Où tu volais à la voix de l'honneur.
N'as-tu pas vu comme au pied du Salève,
La liberté levait son étendard ;

N'as-tu pas vu dans la noble Genève,
En un seul jour se dresser des remparts.
Un peuple entier, debout sur ses murailles,
Battait des mains en te voyant venir ;
Un même cœur à travers la mitraille,
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.

CHAPITRE II

Il convient de remarquer, en terminant ce bel épisode de notre histoire, combien nos mœurs et nos habitudes militaires se sont modifiées depuis l'époque dont nous parlons grâce aux transformations qui se sont opérées dans notre législation spéciale, et grâce surtout à la centralisation fédérale qui s'est aussi opérée en ces matières.

Jadis nos milices, au moins dans les corps d'élite, formaient de vraies confréries d'amis comme au Moyen-Age. Une fois hors des rangs, aucune distinction n'existait entre soldats et officiers : tous faisaient partie des mêmes cercles. On pouvait dire, avec raison, que le service militaire était une véritable école d'égalité et de fraternité où tous les rangs étaient confondus. Tous devenaient des amis dans la vie civile. Il ne nous reste guère que le *Cercle des Vieux-Grenadiers* ou des *Janissaires*, comme on le nommait facétieusement jadis. Celui des *Jeunes-Grenadiers* était au bout du chemin Dancet. Le *Cercle des Chasseurs* était à la brasserie de Grange-Canal ; celui des *Artilleurs* était à la Grenade, aux Pâquis. Celui des *Arquebusiers* existe toujours. Chacun retrouvait là de cordiales amitiés, divers cercles concouraient à entretenir chez nous cet heureux esprit de fraternité, que l'on doit principalement aux innombrables

sociétés qui existent à Genève, plus peut-être que dans aucune autre ville. Chaque corps avait son *abbaye*, c'est-à-dire sa fête annuelle, suivie d'un tir. Ce nom d'abbaye n'est sans doute qu'une tradition du Moyen-Age, où le chef des confréries militaires ou le meilleur tireur portait le nom d'*abbé* au lieu de *roi*, qu'il eut après la Réformation.

L'*Abbaye des Artilleurs* avait lieu avec tir au canon sur le lac, au Creux de Genthod, et celle des Chasseurs et des Grenadiers, à Conche. Ces réunions militaires étaient de jolies fêtes populaires, où, dès le dimanche matin, les hommes parlaient en cortège et en uniforme, musique et tambours en tête; puis, l'après-midi, familles et amis rejoignaient les soldats-citoyens et tous revenaient joyeusement ensemble, sans que jamais ni rixe, ni scandale, ne vint troubler ces charmantes fêtes.

Tout le mois de mai était consacré aux divers exercices de la milice, à Plainpalais. Durant ce mois, c'était un concert de tambours et de trompettes; chaque après-midi, toutes les compagnies se rendaient isolément à leur place d'arme. Les revues et les avant-revues étaient de vraies solennités nationales, comme était aussi la Navigation (1).

(1) La Navigation, cette gracieuse fête genevoise, qui hélas! a disparu avec tant de patriotiques souvenirs, était l'*abbaye* de notre marine, la fête de l'amiral, ou du roi de l'*Exercice de la Navigation*; elle avait ses origines au temps où la République entretenait une escadre de galères armées sur notre lac. Chaque année, un beau dimanche d'été était consacré à la fête du lac. La population toute entière naviguait ce jour-là. Dès le matin, les autorités partaient de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre au port, escortées des membres de l'Exercice et des bateliers en costumes, précédés de la musique et des tambours battant la marche spéciale de la Navigation, car en ce temps, les mar-

Les avant-revues d'artillerie avaient lieu dans les fortifications ; il y avait-là des attaques ou des sièges simulés en

ches de la milice étaient variées : celle des artilleurs différait de celle des autres corps, comme aussi nos trompettes avaient des marches nationales, particulières aux différentes armes. Les autorités et leur suite prenaient place dans les deux barques amirales, pavoisées aux couleurs blanc et bleu, qui étaient celles de l'Exercice et que portait toute la fête, et sous le grand pavillon, richement drapé, placé sur chacune des barques, où une collation était servie; sur le toit plat de chaque pavillon, entouré de balustrades, se rangeait en carré une belle compagnie de grenadiers en grande tenue et armée, dont le haut bonnet au plumet rouge, flottant à la brise, faisait un grand effet. Au signal du départ, donné par les canons placés sur les barques, l'escadre s'ébranlait majestueusement escortée par d'innombrables embarcations toutes pavoisées : barques, chaloupes, canots, liquettes, etc. Les salves d'artillerie, les feux d'ensemble des grenadiers et ceux des embarcations; les tambours battant la marche de la Navigation, accompagnés par les fifres et la musique et par les acclamations d'une foule enthousiaste accourue : tout cela formait, avec ce grand ciel et ces belles eaux bleues ensoleillées, un concert magnifique et grandiose, auquel on assistait toujours avec bonheur.

La barque amirale en tête, la brillante flotte parcourait les deux rives, puis se rendait à l'hôtel de la Navigation, aux Pâquis, où un joyeux banquet suivi d'un tir, dont le plus adroit devenait roi ou amiral. Enfin, un beau feu d'artifice et un cortège accompagnant l'amiral, terminait cette fête, populaire entre toutes, car chacun y prenait part et montait, pour une pièce de trois sous, sur les nombreuses barques qui s'assemblaient à cet effet.

Les fêtes du roi de l'Arquebuse, ou *Abbeyes de l'Arquebuse*, qui n'étaient pas moins brillantes, en leur genre, ont également disparu.

Celle du Jeu ou de l'*Abbaye de l'Arc*, la plus ancienne confrérie militaire de Genève, qui remonte jusqu'au Moyen-Age, est dans le même cas.

régle, où les canons, la fusillade, les mines et les fougasses, s'en donnaient à l'envi et faisaient un tapage d'enfer. A l'une des dernières avant-revues, nous servions une pièce de rempart du bastion d'Hollande, dont l'objectif était la protection du pont-levis de la porte Neuve qu'une compagnie de voltigeurs cherchait ardemment à franchir ou à escalader. Mais l'attaque fut suspendue par l'explosion d'une fougasse dans le fossé, dont les éclats atteignirent légèrement quelques curieux et mirèrent en pièce deux faisceaux de fusils du génie, abandonnés là par mégarde.

La grande revue venait clore brillamment, au commencement de juin, toutes ces exhibitions martiales. C'était, comme nous l'avons dit, une vraie solennité nationale annuelle.

Dès le matin, la population se portait en foule à Plainpalais, en dehors des cordages dont la plaine était entourée, gardés par les gendarmes en grande tenue, plumet rouge au schako. Puis les corps de la milice arrivaient successivement se ranger sur deux lignes, artillerie aux ailes et cavalerie en arrière au centre. Puis le Conseil d'Etat et les Syndics, entourés d'un superbe état-major, où figuraient ordinairement des officiers étrangers invités, parcouraient les lignes, tandis que les tambours battaient au champ : c'était le moment solennel. Ensuite commençaient les manœuvres; c'était en général une petite guerre, où, après les chaînes de tirailleurs qui masquaient de savantes manœuvres, de vastes déploiements de colonnes, des feux de bataillons redoublés, s'opéraient les évolutions stratégiques, l'artillerie foudroyant tout cela, les charges des chasseurs à cheval venant se briser contre des bataillons carrés, aux angles armés de canons tonnants. Tout était clos, en général, par une fougueuse charge à la baïonnette, qui mettait fin au combat.

Arrivait ensuite un long repos où amis et ennemis se réconciliaient, le verre en main. Rien n'était plus charmant alors que de voir les gazons frais des glacis et tous les abords de la Plaine, couverts de milliers de pique-niques, où les miliciens de la ville et des campagnes, entourés de leur famille, fêtaient à qui mieux mieux la victoire ou se consolaient gaiement de la défaite.

Puis, tambours, musiques, trompettes, rappelaient les soldats à leurs armes, et cette belle fête de la famille genevoise se terminait par un défilé devant le peuple et les autorités.

Un soldat poète du temps a chanté ce moment-là en ces quelques vers, passablement libres :

Quand nous exercions nos dix bataillons,
Tous bien alignés par pelotons ;
Il fallait voir de toutes parts,
Les filles, les femmes border les remparts,
Pour venir admirer ces Césars,
Qui savent se faire aimer sans art.

Nous terminerons ce coup d'œil rapide sur nos vieilles mœurs militaires genevoises, par les couplets suivants, que nous avons entendu chanter à la dernière abbaye des artilleurs et qui peignent l'esprit de nos milices du temps, qui, si elles n'étaient pas dressées à l'allemande comme aujourd'hui, n'en faisaient pas moins vaillamment leur devoir au besoin. Le service alors n'était point une corvée, mais un plaisir :

C'est dans ce corps charmant.
Qu'on trouve le modèle
Du citoyen fidèle,
Du soldat bon vivant.

Refrain :

Pour le facon,
Pour la fillette,
Pour le canon,
La chansonnette,
Zon, zon, zon,
Flon, flon, flon,
Aux artilleurs le pompon.

A toute heure on est prêt
Pour combattre ou pour boire,
Pour voler à la gloire
Ainsi qu'au cabaret.

Refrain :

Pour le facon. etc.

LE 13 FÉVRIER 1843

CHAPITRE PREMIER

Une vieille dame de notre connaissance, excellente patriote du reste, comparait Genève à « une bouilloire, toujours en mouvement ». C'est, sous une autre forme, la même idée reproduite plus haut, exprimée il y a plus de quatre cents ans, par Amédée VIII, notre prince-évêque.

Cet amour du changement ou du mouvement, comme nous l'avons déjà fait remarquer, s'il peut présenter quelques inconvénients pour la stabilité de ce qui existe, est, d'autre part, un puissant stimulant pour le progrès. Aussi, la timide opposition qui s'était manifestée dans le gouvernement de la Restauration, finit-elle par prendre des proportions, par s'affirmer plus hautement. Elle se traduisit le 3 mars 1841, après le renvoi réitéré d'une loi sur l'organisation municipale, par la formation d'une association politique dite *Association du 3 mars*, qui fut le point de départ des révolutions et des profondes réformes qui se sont opérées à Genève, depuis un demi siècle. Cette association, qui avait à sa tête un homme d'Etat d'une haute valeur, James Fazy, comprenait aussi les membres les plus influents de l'opposition dans le Conseil représentatif.

On connaît la révolution pacifique du 22 novembre 1841, où, après une manifestation populaire sur la Treille, le Conseil représentatif décida que la Constitution de 1814 serait révisée par une assemblée constituante. C'est en effet ce qui eut lieu, et le 7 juin suivant, le peuple acceptait le nouveau projet de Constitution.

Ce pacte, qui était certainement un progrès sur celui de 1814, en ce qu'il supprimait tout cens électoral, confiait l'élection des grands corps de l'Etat aux citoyens, bien qu'au second degré; quand au pouvoir exécutif, il consacrait la forme exclusivement représentative. Les libertés générales, y compris les libertés religieuses, y étaient aussi consacrées. Le droit des citoyens se bornait à élire le Conseil représentatif tous les quatre ans; celui-ci nommait le Conseil d'Etat et les Syndics. C'était, comme on voit, une timide réforme, que les Conseils tendirent plutôt à restreindre qu'à développer, dans les années subséquentes.

Les électeurs, divisés en dix collèges, avaient envoyé au gouvernement une majorité hostile au nouvel ordre de choses, qui s'efforçait d'en combattre les effets. On ne devait pas tarder à voir les conséquences fâcheuses d'une telle situation, et c'est effectivement ce qui arriva.

Parmi les réformes contenues dans la nouvelle Constitution, figurait cependant l'organisation d'une administration spéciale pour la ville de Genève, composée d'un Conseil municipal, et d'un Conseil administratif de onze membres, élu par ce dernier, qui bientôt devait rendre d'importants services.

Mais un objet redoutable pour le nouveau pouvoir, c'était l'élaboration des lois organiques, prévues par la Constitution. Parmi celles-ci figurait celle sur l'administration du Conseil d'Etat, qui devait amener de graves complications.

En effet, dans sa séance du 13 février 1843, le Grand Conseil avait à délibérer, en troisième débat, sur un projet de cette dernière loi. Un amendement de James Fazy, tendant à faire de ce projet une loi constitutionnelle devant en conséquence être soumise au vote du peuple, fut écarté.

Malgré une vive opposition, le Grand Conseil adopte

ensuite une proposition du Conseil d'Etat, accordant à un Conseil d'instruction publique, institué en 1834, toute les attributions du Département de l'instruction publique.

Mais sur le refus, par la majorité, d'une importante proposition du député Castoldi, ayant pour objet le rétablissement des anciennes dispositions de nos franchises, consacrant la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, soit de l'*habeas corpus*, de la grande charte d'Angleterre, un tapage indescriptible de cris et de protestations, se produit tout à coup dans la cour de l'Hôtel de Ville ; la foule remplissant la tribune se lève en désordre et s'associe au tapage extérieur.

Les députés, inquiets, quittent leurs places et la séance est interrompue. Les cris redoublent : « A bas le gouvernement ! A bas les aristocrates ! » Plusieurs députés s'écrient alors : « Nous sommes sous une pression ! sous la violence ! On ne peut plus délibérer ! »

Le président se lève et s'écrie : « Huissiers ! faites évacuer la tribune et la salle ! » Une voix de la tribune : « Nous avons l'appui du peuple, nous n'évacuerons pas ! »

Le président : « Est-ce ainsi qu'on obéit à l'ordre du président du Grand Conseil ? Méprise-t-on de cette façon la représentation nationale ? Qu'on évacue de suite la tribune ! »

La tribune est alors évacuée, grâce à l'intervention armée du poste de gendarmerie de l'arsenal.

Mais la tempête paraît redoubler dans la cour ; le peuple se précipite pour réoccuper la tribune, mais les gendarmes s'y opposent et croisent bayonnettes.

On entend tout à coup le cri « Aux armes ! » Puis le tocsin retentit à St-Pierre.

L'anxiété augmente dans la salle; le colonel Rilliet Constant demande la suspension de la séance, attendu qu'on ne peut délibérer dans de pareilles conditions et que la tribune est interdite au public.

Le président proteste contre cette motion, mais le tapage augmente encore.

Le président alors met aux voix la loi dans son ensemble; mais le député Bachelard proteste de toutes ses forces, s'écriant que l'art. 24 de la loi proposée viole la Constitution, que dans tous les cas, cette loi doit être soumise à la votation populaire.

Cet amendement est rejeté par 78 voix contre 25, et la loi est adoptée dans son ensemble.

La séance est levée ensuite au milieu d'un trouble indicible et chacun se précipite vers la porte.

Durant ce temps, la foule houleuse qui remplissait la cour de l'Hôtel de Ville s'était précipitée aussi comme un torrent du côté de St-Gervais en criant « Aux armes!... Aux armes!... » On entendit alors battre la générale dans les rues et le tocsin continuait ses lugubres appels.

Les hommes de la milice accouraient en armes et les *embrijudés* remplissaient l'Hôtel de Ville.

Du côté du Faubourg on construisait déjà des barricades à l'entrée des Ponts de l'Île. En passant à Cornavin, nous apercevons le citoyen Piozet, qui sortait de son allée en courant, armé d'un vieux fusil de munition tout rouillé; d'autres arrivaient de loin, également armés. En traversant devant le Château-Royal, nous passons devant deux vieux bourgeois, attachés à l'ancien régime, pâles et hors d'eux-mêmes. L'un d'eux, revenant sans doute de l'Hôtel de Ville, racontait en gesticulant les événements dont il venait d'être témoin : « Que diront nos Messieurs! » s'écria l'autre, absolument navré de ce qu'il venait d'entendre.

Pour apprécier le vrai sens de cette exclamation désolée, il faut se reporter au temps dont nous parlons, où nos Messieurs, autrement dit nos *seigneurs*, étaient encore entourés, pour un grand nombre de personnes, d'une véritable auréole. Détenant le pouvoir de père en fils, entre un petit nombre de familles opulentes, ceux-ci étaient l'objet d'un vrai culte pour beaucoup. Que de fois nous avons rencontré Monsieur le *Premier* syndic, se rendant au sermon le dimanche matin, en grand costume, chapeau gancé et l'épée en verrouil au fourreau d'ivoire, poignée d'acier poli à facettes, marchant gravement, précédé de son huissier au manteau rouge et jaune. Chacun alors mettait chapeau bas devant cet imposant cortège, qui rappelait tout à fait le consul romain précédé de son licteur.

CHAPITRE II

Mais revenons à l'insurrection qui grondait dans la rue.

Le gouvernement, aussitôt rassemblé, prit les premières mesures pour assurer et rétablir l'ordre public. Les hommes de la milice accourus furent aussitôt groupés par corps au Bastion de Hollande, et l'Hôtel de Ville fut solidement occupé.

Les insurgés, de leur côté, se rassemblaient à St-Gervais et plaçaient leur quartier général dans la Tour de l'Île; un conseil de guerre ou état-major y était installé. Un détachement armé s'empara de la poudrière du bastion du Temple, tandis que d'autres prenaient possession des postes de Rive et de Cornavin, après avoir désarmé les hommes de la garnison qui y montaient la garde. Des barricades étaient éta-

blies en tête des ponts de St-Gervais et des sentinelles en défendaient les approches.

On peut se représenter la terreur qui régnait dans la ville, dont tous les ateliers et magasins avaient été spontanément fermés.

On redoutait pour la nuit, et le gouvernement avait fait doubler tous les postes autour de l'Hôtel-de-Ville et de la caserne.

L'état-major insurgé, pensant que la poudrière de l'Observatoire était peu gardée, comme d'ordinaire, envoya l'ordre au poste de la porte de Rive d'aller l'occuper, afin de couper les munitions aux forces gouvernementales.

A cet effet, le sergent Vivet partit avec un détachement du poste, entre onze heures et minuit, pour exécuter cet ordre. Mais, arrivés sur St-Antoine, les assaillants s'aperçurent que l'alarme avait été donnée, que la poudrière était solidement occupée et le pont qui y conduisait, bien défendu. Ils furent accueillis par une vive fusillade et durent se retrancher derrière les arbres de la promenade pour tirailler avec l'adversaire. Les insurgés, attaqués alors vivement et ne se sentant pas en force, durent battre en retraite. Vivet fut tué d'un coup de carabine dans la poitrine, en bas la rampe de St-Antoine, et plusieurs de ses camarades blessés. Du côté du gouvernement, le caporal Ducimetière fut atteint d'un coup mortel, sur le pont de l'Observatoire; il y eut aussi quelques blessés parmi les miliciens et les soldats de la garnison.

L'échec de cette attaque fut aussitôt connu à St-Gervais, et un détachement d'environ soixante hommes, commandé par le citoyen Muller, qui devait appuyer le mouvement, partit rapidement pour rétablir le combat.

Le commandant avait eu l'idée bizarre de faire battre la

charge, en tête de sa colonne, en montant la rue Verdaine, en sorte que les troupes gouvernementales, qui protégeaient les abords de St-Antoine, furent averties de l'approche de celle-ci et purent immédiatement se mettre en défense.

Un petit corps, composé d'un peloton de grenadiers et d'un peloton d'infanterie de contingent, sous les ordres du capitaine Poulin, maître d'armes et excellent militaire, vint prendre aussitôt position à l'entrée de la rue des Chaudronniers, devant la maison de détention actuelle, sous l'arcade alors existante, et chargea ses armes.

Au « qui vive ! » des sentinelles avancées, les assaillants répondirent par des coups de fusils. Les sentinelles se replièrent rapidement et le capitaine Poulin, plein d'énergie et de sang-froid, commanda à son détachement un feu de chaussée en retraite. Le premier peloton fit feu, et se retira à droite et à gauche, derrière le second peloton, pour charger ses armes, et ce dernier exécuta aussitôt la même manœuvre.

Heureusement que la rue étant en pente, le premier feu de peloton porta un peu haut et les balles allèrent broyer les fenêtres du Bourg-de-Four, en face. Les assaillants, surpris par cette manœuvre, se mirent d'abord en bataille et exécutèrent un feu de file, qui tua le soldat Baud, dans le premier peloton et en blessa plusieurs autres. Mais le commandant Muller, voyant aussitôt le désavantage de la position de ses hommes, leur ordonna de se ranger le long des maisons, en se retranchant dans les allées. Lui-même resta bravement en face de l'ennemi et tomba la jambe percée d'une balle au second feu de peloton, mieux dirigé que le premier; à côté de lui tomba également le citoyen Jacob et quelques autres, puis le citoyen Fatio, tué raide d'une balle à la tête. La famille Fatio, originaire de Chiavenna, et réfu-

giée à Genève pour cause religieuse, vers le milieu du 17^m siècle, a fourni de vaillantes victimes à tous nos troubles politiques et semble avoir été prédestinée à cette fatalité.

On connaît la mort héroïque de Pierre Fatio, après les troubles de 1707, qui mourut victime de ses idées avancées et de son dévouement à la cause populaire. On sait aussi qu'il fut arquebuse dans la cour de la prison de l'Evêché et qu'il voulut lui-même commander le feu. Un officier de la garnison, du nom de Fatio, dans le camp opposé, fut également tué d'un coup de feu sur le pont de l'Ile, à la révolution de 1789, alors qu'à la tête de sa compagnie, il marchait bravement à l'assaut des barricades du Faubourg.

Qui ne connaît encore la mort de Fatio Pelissari, un éminent magistrat de l'ancien régime, fusillé à la Montagne de Plomb, par jugement du Tribunal révolutionnaire, le 2 août 1794.

Enfin, l'excellent citoyen dont nous venons de parler, mort courageusement pour ses convictions politiques, à la rue des Chaudronniers.

Il faut convenir qu'un tel martyrologe n'est pas pour encourager les honorables descendants de cette vaillante famille genevoise à s'engager trop vivement, à l'avenir, dans nos démêlés politiques.

Mais revenons à notre champ de bataille.

Le brave commandant des insurgés, quoique grièvement blessé, voyant l'inutilité d'une plus longue attaque, devant des forces supérieures, donna à sa troupe l'ordre de la retraite, qui s'effectua en bon ordre; car les milices du gouvernement, bien qu'elles eussent reçu des renforts, ne crurent pas devoir poursuivre leur avantage, et se replièrent sur St-Antoine, lorsque les infirmiers de l'hôpital eurent relevé les morts et les blessés.

Ces sinistres décharges nocturnes, que nous croyons encore entendre, jetèrent l'effroi dans la ville. Les insurgés se retirèrent derrière leurs barricades et dès le lendemain le Conseil administratif prit lui-même la généreuse initiative de mettre un terme à cette lutte fratricide. Sur la promesse solennelle d'une amnistie pour tous les faits antérieurs, de la part du gouvernement, les insurgés consentirent à supprimer leurs barricades et à désarmer, dans l'intérêt de la paix publique. L'amnistie fut en effet votée par le Grand Conseil le lendemain, puis proclamée.

CHAPITRE III

L'issue de ce conflit, bien qu'heureuse, au point de vue de la paix et de l'humanité, n'était point, on le comprend, une solution des profonds dissentiments qui divisaient les partis à Genève.

Des réformes politiques et économiques importantes s'imposaient au pays, et un changement de direction dans les affaires publiques semblait se pressentir dans un avenir prochain.

Il est profondément regrettable qu'un accord loyal n'ait pu se faire alors entre les deux grands courants d'opinion qui se partageaient la république.

On eût ainsi évité bien des luttes, bien des sacrifices, souvent en pure perte, bien des maux et aussi du sang versé. Cette fatale intransigeance, qui mit les armes à la main à des concitoyens faits pour s'aimer et s'estimer, dans cette malheureuse nuit du 13 février, devait encore ensanglanter nos rues, dans des luttes prochaines.

LE 7 OCTOBRE 1846

CHAPITRE PREMIER

Les funestes dissensions religieuses qui ont fait tant de mal à la Suisse, durant plusieurs siècles, et ont enfin paralysé ses forces et mis son indépendance, son existence même à deux doigts de sa perte, et dont nous ne sommes point encore débarrassés, renaissent fatalement pour nous et menaçaient d'envelopper notre canton, qui ne sut pas s'en préserver en temps utile.

Dans le conflit qui s'éleva, à propos des couvents d'Argovie, de l'appel des Jésuites dans le canton *Vorort* de Lucerne, et de la suppression du *Sonderbund*, notre gouvernement ne sut pas prendre une décision et une position conséquentes avec notre histoire, conformes à nos traditions, aux intérêts vrais de notre canton et à l'opinion publique.

On sait la tempête formidable que souleva chez nous et dans le reste de la Suisse le *statu quo* voté par la majorité de notre Grand Conseil, alors qu'une décision, conforme au Pacte fédéral, était impérieuse, les assemblées populaires, qui furent la suite de cette attitude, et la protestation violente à la Diète, qui y fut votée.

Nous ne reproduirons pas les discours enflammés, prononcés dans l'assemblée populaire du temple de St-Gervais, le 6 octobre au soir, qui furent le signal et le prétexte des poursuites judiciaires maladroites, qui amenèrent et provoquèrent les terribles et célèbres événements du 7 octobre 1846.

On sait aussi que les fâcheux mandats d'amener lancés contre les citoyens James-Fazy, Vaney et Samuel Müller, par le juge d'instruction Chancel, sous prévention de crimes emportant la peine de mort, contre la sûreté de l'Etat, l'arrestation, encore plus fâcheuse, de Vaney, et la tentative d'arrêter James Fazy dans son domicile, firent éclater la révolution à St-Gervais et dresser les barricades. On sait encore que le gouvernement avait, dès la veille, fait appel aux bataillons fidèles de la campagne et à ses dévoués volontaires dits *Embrigadés*, qui au complet formaient un bon bataillon.

Le gouvernement fit en outre afficher une proclamation annonçant son intention d'en finir avec l'agitation, en employant au besoin les moyens nécessaires.

Un conseil de guerre fut formé et le colonel Trembley, inspecteur des milices, fut investi du commandement supérieur et chargé de réprimer le mouvement. C'était déjà un colonel, Jean Trembley, alors syndic de la garde, qui, lors des troubles de 1736, à propos du tamponnement de l'artillerie de St-Gervais, ordonné par lui, avait été chargé de la protection de l'ordre et de la défense de l'Hôtel-de-Ville. Il avait commandé encore le bataillon genevois à la bataille de Wilmergen, en 1712, où ce dernier se distingua spécialement par sa bravoure.

Il est certain, bien qu'on l'ait contesté, et nous le tenons de bonne source, qu'un plan d'opérations fut arrêté, dès la veille des hostilités, par l'état-major gouvernemental, pour réduire l'insurrection. Ce plan, qui du reste se conçoit fort bien, consistait à diriger une fausse attaque sur les ponts de l'île, pour attirer toute l'attention et les forces des insurgés sur ce point, tandis que l'attaque réelle par un second corps de troupes, aurait lieu par le pont des Bergues, assez

mal protégé; puis, ce pont franchi rapidement, l'assaillant devait contourner St-Gervais par les Terreaux de Chante-poulet, où il n'était pas attendu, s'emparer de la Porte de Cornavin, et de là tendre la main au bataillon du Mandement, qui devait se réunir et se tenir prêt à Montbrillant, puis ensemble, fondre sur les insurgés par derrière, les prendre entre deux feux et les contraindre ainsi à poser les armes.

Mais, comme cela arrive souvent en pareil cas, cette habile combinaison devait échouer par une circonstance absolument imprévue.

D'actives négociations furent tentées par des personnes influentes et bien intentionnées des deux partis, notamment par des membres du Conseil administratif, pour parvenir à un arrangement honorable; ces excellents citoyens multiplièrent leurs louables démarches pour épargner à leur patrie les affreux excès d'une guerre civile.

Les insurgés eussent peut-être consenti à poser les armes, si le gouvernement eût renoncé à toute poursuite judiciaire à propos du mouvement et licencié les Embrigadés; ils offrirent même d'échanger des otages jusqu'à la conclusion d'un arrangement. Mais le gouvernement, sous la pression du Conseil de guerre, qui le dominait, resta inflexible et se borna à renvoyer l'attaque à l'après-midi du 7 octobre; il exigeait une soumission absolue préalable et sans condition. C'était évidemment la lutte. Mais le gouvernement, en présence de l'énorme disproportion des forces des deux parties, ne croyait pas sérieusement à la résistance. Disposant de la plus grande partie de la milice, de la garnison, de la gendarmerie, de l'artillerie, des arsenaux et de l'autorité, il ne pensait pas que quelques centaines d'hommes, mal organisés, oseraient entrer en lutte avec lui. Il supposait qu'au premier coup de canon l'insurrection serait dissipée. Mais là encore il se trompa.

Après une assemblée populaire sur la Place de St-Gervais, où le député Balthasar Decrey, une des têtes du parti avancé, entouré des citoyens en armes, et monté sur le bassin de la fontaine, fit un superbe discours en exhortant ceux-ci à résister courageusement à toute agression : « Que cette poignée de braves, disait-il en terminant, se multiplie comme les pavés du Faubourg ! »

Les insurgés firent immédiatement leurs derniers préparatifs de défense. La générale avait été battue dans le Faubourg et trois ou quatre cents citoyens armés avaient répondu à l'appel. Un certain nombre d'autres avaient traversé les ponts pour se joindre à la défense. La plupart des hommes composant les rangs insurgés étaient en uniforme, beaucoup appartenaient au corps des pompiers. Un conseil de guerre fut constitué, et le commandement des forces et de la place fut confié au major Bordier, membre du Grand Conseil et homme très influent. L'officier du génie Janin fut chargé des travaux de défense et nommé chef d'état-major ; il prit immédiatement des mesures pour l'organisation des forces. Le quartier-général des insurgés fut établi dans une salle du premier étage de la caserne de Chantepoulet, qui était le point de ralliement. Un service d'ambulance y fut installé, et quelques dispositions pour loger et nourrir la troupe au besoin, furent encore prises dans la caserne. L'ordre fut également donné de s'emparer sans retard des postes de la garnison, de la Porte de Cornavin et de la poudrière du Bastion du Temple. Les soldats de ces postes ne firent aucune résistance et furent employés de suite à confectionner des cartouches au rez-de-chaussée de la caserne.

Un témoin oculaire nous disait que c'est un vrai miracle qu'une terrible catastrophe ne soit pas survenue à la poudrière du Temple, où d'ordinaire on ne pénétrait qu'avec

toute la prudence possible et chaussé de pantoufles de lisières, alors que chacun y circulait librement, roulant les barils et les défonçant; où tous, hommes et femmes, venaient puiser la poudre avec des pots, des saladiers et autres ustensiles, sans aucune précaution, et circulant sur les dalles avec des souliers ferrés : c'est tout au plus si quelques individus posaient leur cigare. Il n'est donc point étonnant que l'explosion d'un bassin de poudre se soit produit à la caserne et que deux soldats aient été sérieusement brûlés; il aurait pu arriver un bien plus grand malheur, car il y avait près de là, dans la même pièce, un tonneau de poudre tout ouvert.

Le major Bordier fit encadrer et distribuer sa troupe aux différents postes et un service de garde et de sûreté très sévère fut organisé. Le commandant du génie Janin fit pratiquer des trous-à-loup le long des parapets des quais de l'île et des Bergues, pour y loger des tireurs, de même que dans l'île Rousseau, où un poste fut établi, pour couvrir le pont des Bergues. Des fougasses furent également pratiquées en tête des Ponts de l'île et au Rond-Point du pont des Bergues; elles étaient chargées de gros matériaux : celles de l'île en particulier étaient couvertes des quartiers de molasse d'une maison en réparation.

De solides barricades furent en outre construites aux deux extrémités des Ponts de l'île et à la tête du pont des Frises. De même qu'au rond-point du pont des Bergues et aux extrémités de la passerelle de la Machine.

C'est avec raison que le Tyrtée de St-Gervais, le poète Philippe Corsat, a célébré les exploits des gamins du Faubourg, dans une chanson restée populaire. Ces derniers déployèrent en effet une énergie et un courage dignes d'éloge, pour préparer les moyens de défense des insurgés.

Voici le premier couplet de cette chanson :

On crie aux armes ! Nous voilà !
Enfants, qui nous commandera ?
On nous répond : Morbleu !
Ce sera le bon Dieu.
Pour faire des barricades,
C'est le gamin, c'est le gamin :
Qui fait les barricades ?
C'est le gamin citoyen !

Et plus loin :

Il faut creuser ici,
Monsieur Janin l'a dit :
Pour faire les barricades, etc.

Certaines personnes ont prétendu que James Fazy, l'une des têtes du mouvement, si ce n'est la principale, s'était formellement opposé à toute tentative d'accommodement. Or, un citoyen, présent aux derniers essais de transaction, nous a rapporté que cet éminent citoyen avait hautement déclaré : « Que si le sacrifice de sa personne pouvait être utile à la cause populaire et ramener la paix dans le pays, il était prêt à le faire. » Qu'aussitôt il s'était dirigé vers les Ponts de l'Île, pour se rendre au gouvernement, mais que de nombreux citoyens présents s'étaient précipités au devant de lui et l'avaient absolument empêché de le faire, le suppliant d'abandonner cette résolution.

Cependant le moment fixé pour l'attaque de St-Gervais approchait.

Les insurgés prenaient leurs dernières dispositions. Le plan de défense, arrêté par l'état-major de ceux-ci, paraissait très rationnel. Disposant de forces peu nombreuses en présence de celles de l'adversaire, dépourvues d'artillerie et de cavalerie, mais par contre, défendues d'un côté par un fleuve rapide et profond, et de l'autre par une double enceinte for-

tifiée, les forces insurgées devaient se borner strictement à la défensive. Le major Bordier avait, en conséquence, recommandé à ses hommes de se retrancher soigneusement, de réduire leur feu au strict nécessaire de la défense et de n'attaquer en aucun cas à moins d'ordres exprès.

Tous les postes étaient distribués; le citoyen de Beaumont avec un détachement de carabiniers occupait la Tour de l'île; d'autres tireurs avaient été embusqués dans les maisons voisines, pour défendre et protéger les approches des barricades. Un détachement considérable, commandé personnellement par le major Bordier, entouré de ses officiers, était massé derrière l'hôtel de la Croix-Blanche, au bas de Coutance, en l'île, au bas de la rue du Temple et à l'extrémité de celle des Eluves, pour se porter rapidement à la défense des barricades, en cas d'assaut.

CHAPITRE II

Du côté du gouvernement, on se préparait activement à l'attaque. Les bataillons de la ville et du contingent étaient massés à la caserne d'Hollande avec celui de Chêne, déjà mobilisé, ainsi que l'artillerie du contingent, les sapeurs du génie et les chasseurs à cheval. La compagnie de garnison restait en réserve et la gendarmerie, — qui, à cette époque, occupait le bâtiment actuel du Crédit Lyonnais, — avait blindé ses fenêtres avec des matelas, et devait, de là, interdire à l'ennemi, à coups de feu, l'occupation des barricades, conjointement avec un obusier de campagne, en batterie sur le quai de la Poste, qui devait prendre au besoin ce dernier en écharpe. Le bataillon des volontaires dits *Embrigadés* défendait l'Hôtel-de-Ville, contre toute attaque éventuelle.

Sur ces entrefaites arrive le Commissaire de police Dutruy précédé de l'huissier, en manteau, qui s'approche de la barricade du Pont de l'Île et tend au factionnaire, le citoyen Morel, un fort bel homme, ancien militaire, un ultimatum. enjoignant aux insurgés de poser les armes et de rétablir immédiatement la circulation. Comme on le pense, la pièce, transmise au chef de poste, fut aussitôt rendue, sans réponse au Commissaire, qui s'en retourna en protestant.

Aussitôt après les bataillons du gouvernement arrivaient successivement prendre leur poste de combat et se massaient le long des rues Basses, occupant solidement toutes les rues avoisinantes et les allées de traverse, pour se préserver des surprises; puis les deux batteries du contingent vinrent, à leur tour, prendre position : la première, capitaine Favre, à Bel-Air, et l'autre, capitaine Girod, à la Fusterie.

Cette artillerie de campagne fut ainsi distribuée : trois pièces attachées à la première colonne, dont l'une braquée sous l'arcade de la Monnaie, les autres à la rue du même nom; une déjà indiquée, au quai de la Poste, puis quatre attachées à la seconde colonne : dont deux destinées à battre le pont des Bergues, et deux, dont un obusier, braqués sur la rue de la Croix-d'Or, pour parer au besoin à une attaque de flanc.

Un détachement de chasseurs à cheval vint dégager la place de Bel-Air et ses abords, encombrés par la foule. Mais fort heureusement une pluie d'automne, froide et abondante, vint aider les cavaliers et obliger les curieux, tant d'un côté des ponts que de l'autre, à chercher promptement un abri. Ainsi furent évités bien des malheurs, que la violence du combat eût certainement causés.

Chacun était saisi de la plus poignante angoisse dans l'attente de ce qui allait se passer. Quand tout à coup trois

heures sonnent à la Tour de l'Île. A peine la dernière vibration était-elle envolée qu'un premier coup de canon retentit à la rue de la Monnaie et fait frémir toute la ville.

Tout aussitôt le fracas des carabines répond sur l'autre rive et le combat s'engage avec furie. Les coups de mitraille et de boulets alternaient tour à tour traversant comme du carton, à une si courte portée, le bois des barricades, et allant ricocher sur le pavé et ravager les maisons du Faubourg. Deux malheureux pompiers, qui montaient la garde sur le Pont de l'Île, et n'avaient pas eu le temps de se retrancher, furent les premières victimes de la lutte. Le premier, un nommé Cusin, eut son casque traversé par un biscaïen et resta sur le carreau, mais en guérit; l'autre le citoyen Warner fut grièvement blessé et succomba bientôt; plus tard, le citoyen Bächler était frappé à mort d'un coup de mitraille. Peu d'instants après deux des artilleurs, qui servaient bravement à découvert la pièce de gauche de la rue de la Monnaie, furent successivement percés de balles de carabines. Un des chevaux d'avant train de la même pièce fut également tué raide dans cette rue. Mousquetterie et canons faisaient rage et le nombre des victimes augmentait.

Un coup de boulet dévié avait emporté la devanture du cabinet littéraire de M^{me} Julliard, à la Monnaie, et une foule de romans nageaient dans le sang et dans la boue.

Un brave citoyen, qui prenait tranquillement sa tasse au café de l'Île, le citoyen Jacot, et se croyait à l'abri du feu, eut le bras enlevé au moment où il portait celle-ci à la bouche et mourut de sa blessure. Le vieux père Millenet, logé dans la maison du pont Soret, et couché par un rhumatisme, reçut, dit-on, un boulet dans le bois de son lit et dut se réfugier péniblement à la cave.

Au même instant s'allumait le combat, du côté de la Fus-

terie ; mais auparavant, comme nous l'avons dit, se produisit un incident, qui devait changer absolument la nature et l'issue des opérations militaires.

Au moment où les troupes de la seconde colonne vinrent prendre position, en face du pont des Bergues, la foule, qui garnissait la rue du Rhône et le Grand-Quai, très probablement sympathique à l'insurrection, devint houleuse. Aussitôt que les canons furent braqués dans la direction du Faubourg, sans doute sur l'inspiration de l'un des assistants, cette foule intrépide se précipita sur une lourde diligence, dételée devant l'agence Laffite-Caillard sur le Grand-Quai, de même que sur des camions et chariots, également entreposés devant d'autres commissionnaires, et les emmena courant, à la gueule des canons chargés et prêts à faire feu, à la tête du pont des Bergues, pour monter une barricade.

Les insurgés, ne redoutant pas sans doute une attaque sérieuse de ce côté, s'étaient bornés à protéger le Rond-Point. Cette énorme voiture fut placée à travers le pont, les chaînes et les brancards solidement attachés aux barrières ; puis les charettes et camions renversés et chargés de planches, de poutres et autres objets, qui arrivaient en quantité. En un clin d'œil la barricade devint formidable et obstruait absolument l'entrée du pont.

Mais presque aussitôt le canon retentit à Bel-Air, et la foule, sentant le danger, se sauva derrière les maisons. Les fuyards étaient à peine en sûreté qu'un premier boulet traversa la diligence de part en part. Un second coup enleva la tête d'un malheureux passant attardé. Un poste de carabiniers, embusqué dans l'île Rousseau, répondait de son mieux au feu de l'artillerie. Cependant celle-ci ne produisant pas d'effet sensible sur la malencontreuse barricade, un détachement de sapeurs du génie vint se déployer le long

du quai en tirailleurs, échangeant des coups de fusil avec les adversaires, tandis que quelques-uns d'entr'eux essayaient de démolir la barricade. Mais, vains efforts ; ils n'en purent venir à bout et durent se retirer devant les balles ennemies, lorsque tout à coup on voit apparaître un vaillant sergent d'artillerie, portant une lance à feu flamboyante avec laquelle il vint incendier la terrible diligence, sans paraître se soucier aucunement des balles qui sifflaient à ses oreilles.

En un instant la barricade fut en flamme et bientôt après le tablier du pont, se mettant à brûler, interrompit toute communication entre la deuxième colonne et St-Gervais, empêchant ainsi de réaliser le plan d'attaque.

Le feu des canons recommença, mais seulement pour occuper l'ennemi.

A ce moment arrivait sur St-Jean, au rendez-vous fixé, le bataillon du Mandement, sous les ordres du colonel de Châteaueux, petit fils du chef du célèbre régiment du même nom, au service de France ; régiment composé en majorité de Genevois, et qui donna, comme on sait, le signal de la révolution française, et mit à la mode le fameux bonnet rouge des forçats qu'il dût revêtir au bague, durant quelque temps.

Le colonel disposa, tant bien que mal, son bataillon en attendant le signal convenu ; mais un poste d'insurgés, établi dans la batterie Royale, qui commandait les alentours, ouvrit un feu meurtrier sur les miliciens, qui répondirent de leur mieux. Mais la partie n'était pas égale ; à découvert devant un ennemi protégé par les épaulements du rempart, nos miliciens éprouvèrent des pertes sensibles et cherchèrent à se retrancher derrière de grands tas de compost (*ruclons*) déposés en cet endroit par la voirie municipale, en continuant à tirer. Dès le commencement de l'action les soldats

Duvillard et Turian étaient tués ; peu après le colonel lui-même tombait grièvement blessé, de même que le capitaine Revilliod de Sellon et quelques soldats.

Pour détourner l'attention des assaillants, les insurgés avaient aligné sur le rempart un certain nombre de schakos, sur lesquels les naïfs miliciens dirigeaient leur tir, tandis leurs adversaires visaient à coup sûr.

Las d'attendre, le bataillon du Mandement se dirigea sur Varembe pour se mettre à l'abri jusqu'au moment de pouvoir passer le lac, pour rejoindre, par une autre voie, les forces gouvernementales. C'est ce qu'il put faire plus tard, à l'aide d'une barque, et il se rendit ainsi à l'Hôtel de Ville, suivant ses ordres.

Mais, chose extraordinaire, le sergent Baujon, qui commandait le poste de Cornavin, n'ayant pu dresser le pont-levis de la porte, au moment de l'attaque, et sur une fausse information que les ponts étaient emportés, croyant à un assaut immédiat de l'ennemi, crut bien faire en se retirant avec ses hommes par la route de Suisse, en laissant la porte ouverte. Il dit plus tard, pour expliquer ce mouvement, que voyant la partie perdue et pour n'être pas pris entre deux feux, il pensait aller chercher des renforts dans le canton de Vaud. Quoiqu'il en soit, l'ennemi ne profita pas de cet avantage.

Mais le grondement du canon et la fusillade continuaient à faire rage du côté de la ville, en s'interrompant par intervalles, sans doute pour laisser aux insurgés le temps de la réflexion.

Après plus d'une heure de canonade, le colonel Trembley, qui suivait les opérations depuis le bas de la Cité, avec beaucoup de calme et de courage, car il reçut, dit-on, plusieurs balles dans son manteau, donna l'ordre de l'assaut. On le

voit, dans le curieux tableau de Diday, dans le salon de l'Institut, accompagné du peintre lui-même son aide de camp, en officier d'artillerie, donnant des directions aux troupes.

CHAPITRE III

Les sapeurs du génie, armés de haches, tentèrent de pratiquer un passage dans la première barricade, défoncée par les boulets. Puis le bataillon de la Champagne, le colonel Burgy, l'un des plus beaux et des meilleurs officiers de la milice, en tête, se précipita par la brèche, sur le Pont-de-l'Île. Arrivée à la seconde barricade, la colonne fut accueillie par un feu d'enfer, partant des fenêtres et de la troisième barricade, derrière laquelle le corps de réserve des insurgés s'était rapidement porté, sur l'ordre du commandant Bordier. Il y eut alors un mouvement d'hésitation parmi les hommes du bataillon, dont un grand nombre avaient peu de sympathie pour la cause du gouvernement. Le colonel les animait du geste et de la voix et vit l'un de ses sapeurs tomber mort à ses pieds; bon nombre de soldats furent blessés et le colonel dut ordonner la retraite.

Les troupes du gouvernement devaient occuper l'Île, et si possible, s'y maintenir, pour enlever aux insurgés, leurs moyens de défense : mais cela n'était pas aisé.

De nouvelles attaques tentées par le bataillon de Chêne, puis par des troupes du contingent, n'eurent pas plus de succès que la précédente.

Le charcutier Berthoud, nouvel Horatius Cocles, excellent carabinier, attendait fièrement l'ennemi au milieu de la rue et faisait feu, sans se lasser. On cite également M^{lle} Louise Portier, la Jeanne d'Arc du Faubourg, grande et belle blonde,

qui excitait de la main et de la voix les insurgés au combat et qui, dans les moments de défaillance, causés par les injures du temps et la mitraille, apostrophait les timides, apportait à boire aux vaillants et soignait les blessés.

Lors du dernier assaut, l'ordre fut donné par le commandant Janin de faire sauter les fougasses ; mais, par un hasard tout providentiel, les torrents de pluie avaient noyé poudre, mèche et amorce, et l'explosion n'eut pas lieu. On ne peut se figurer, sans frémir, les horribles conséquences qu'auraient pu avoir ces explosions, lançant d'énormes matériaux dans les masses d'hommes accumulés autour de Bel-Air !

Le colonel Rilliet-Constant, militaire expérimenté, ami du Faubourg, et qui devait se distinguer plus tard dans la campagne du *Sonderbund*, voulant se rendre compte, par lui même, de la situation, vint, accompagné de son fils, faire le tour des postes, témoigna de vives inquiétudes sur l'efficacité de la défense et donna quelques conseils en se retirant.

CHAPITRE IV

Mais le colonel Trembley voulait en finir avec la résistance des insurgés ; il fit appeler à cet effet le corps des Embrigadés. Ceux-ci accoururent de l'Hôtel-de-Ville, sous les ordres de leur commandant, Léonard Revilliod, attaquèrent les barricades avec une grande impétuosité, et franchirent courageusement les deux premières. Mais, sitôt reconnus, ils furent combattus avec fureur ; l'un d'eux, le citoyen Guironon, vieillard intrépide, tenta même d'escalader la troisième barricade et fut tué raide, d'un coup de feu, presque à bout portant, dans la poitrine.

Notre regretté et savant collègue Galiffe dit, dans son étude sur le 7 octobre, que les Embrigadés ont pénétré jusqu'au bas de Coutance et qu'ils ont dû même fouiller quelques maisons de l'île. C'est là un point qui est en désaccord avec les faits : ces derniers n'ont point dépassé la troisième barricade. Dans tous les cas, ils ne purent, malgré leur valeur, se maintenir dans l'île.

Le combat recommença de plus belle, peu après leur retraite. Le ciel, toujours plus sombre, hâta la chute du jour. Les artilleurs, particulièrement exposés, firent preuve, durant ce rude combat, de beaucoup de sang-froid et de bravoure, pour des troupes qui n'avaient jamais vu le feu. Près de 300 coups de canon furent tirés. La pièce de gauche, en batterie dans la rue de la Monnaie, était surtout exposée aux balles des carabiniers de l'île ; elle fut démontée à deux reprises, et le vaillant capitaine Edmond Favre, dernier servant de cette pièce, fut renversé d'un coup de feu, qui le blessa grièvement à la hanche. Comme nous passions, nous avons vu ce brave militaire, couché sur un brancard, recouvert de son manteau, que deux artilleurs, noirs de poudre et trempés jusqu'aux os, portaient à l'Hôpital.

La nuit tombait et le colonel Trembley, voyant l'inutilité de continuer le combat, donna l'ordre de cesser le feu et les deux colonnes rentrèrent à la Caserne. Le feu, qui devenait plus rare, s'éteignit également du côté de St-Gervais et tout rentra dans un morne silence, lorsque le lugubre roulement des canons sur le pavé eut cessé.

Du côté du Faubourg, les postes de garde furent immédiatement rétablis et les sentinelles recommencèrent à se promener sur les ponts, d'un air farouche ; on recommençait aussi à relever les barricades. La troupe regagna la Caserne de Chantepoulet, pour se reposer et se reconforter.

L'aspect de la ville et du champ de bataille était affreux après cette terrible journée. Tous les magasins avaient été fermés de bonne heure et les rares passants qu'on rencontrait avaient le visage morne et décomposé. En creusant les fougasses, on avait coupé les conduites de gaz, en sorte que le Faubourg était dans une obscurité complète. La plupart des maisons qu'on apercevait encore, étaient éraflées ou labourées par la mitraille et les boulets ; on avait le sentiment que tout y était détruit. L'aspect de la rue de la Monnaie n'était pas moins affreux ; toutes les fenêtres brisées par les vibrations du canon, le sol couvert de boue, de mares de sang et de débris divers, où s'étaient encore, foulés et déchirés, les livres du cabinet de lecture. Nous avons failli nous heurter au cadavre d'un cheval d'artillerie, couché à travers la rue.

Il faut avoir assisté à ces scènes désolantes pour maudire du fond de son cœur la guerre civile et ses suites amères.

On n'était pas sans inquiétude pour la nuit ; une patrouille des troupes gouvernementales, qui voulut s'approcher trop près des barricades de Bel-Air, fut hélée par un des factionnaires, qui fit feu et blessa grièvement le caporal Krail.

On sait que des pourparlers recommencèrent dans la nuit, entre d'honorables membres du Conseil administratif et des représentants de St-Gervais, qui, spontanément et dans un but des plus louables, cherchaient à obtenir un arrangement amiable et acceptable pour les deux parties. Il fut question du départ de James Fazy et d'une amnistie générale. On obtint même du Conseil d'Etat une suspension d'armes jusqu'au lendemain à onze heures du matin. Mais le Conseil de guerre du Faubourg, informé, s'opposa absolument à toute transaction ; il insistait pour la démission pure et simple du gouvernement. Il fut décidé que les ponts seraient

brûlés, pour couper toute communication avec l'ennemi ; que l'on procéderait à un armement général et que l'on ferait appel, au besoin, aux volontaires vaudois, prêts à marcher, et qui avaient offert leur concours. On pouvait donc déjà considérer la révolution comme accomplie.

L'ordre de brûler tous les ponts fut aussitôt donné. Nous avons vu cet ordre écrit et signé du major Bordier, dont l'original est encore en possession d'une personne de notre connaissance.

Peu d'instants après, les lueurs sinistres, qui rougissaient le ciel, annonçaient que cet ordre était exécuté.

Mais durant la nuit, une rumeur terrifiante se répandit dans St-Gervais ; on prétendait que le gouvernement allait sommer le Faubourg de se rendre, ou, qu'à défaut, il serait canonné à boulets rouges ; on assura même que les projectiles chauffaient déjà au Bastion d'Hollande. M. Galiffe, dans son mémoire si impartial, déjà cité, dément absolument cette rumeur, qui eut cours durant un certain temps. Nous partageons absolument l'avis de notre honorable ancien collègue. Un tel acte eût été de la part du gouvernement, non seulement un acte criminel et contraire au droit des gens, mais une extravagance indigne d'hommes sérieux. Le Conseil d'Etat savait fort bien déjà qu'une nouvelle agression provoquerait un soulèvement dans toute la ville, et une intervention vaudoise immédiate, qui lui enlèverait d'avance toute chance de succès.

On vit néanmoins, dès le point du jour, un certain nombre de familles quitter St-Gervais, en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux, mais cet exode ne devait guère durer.

En effet, une violente réaction s'était produite dans la ville, à la suite des événements de la veille, en faveur du

mouvement. De bonne heure le matin, tout ce qui pouvait porter une arme dans le Faubourg avait répondu à l'appel de la générale. On voyait une fourmilière armée se mouvoir sur les quais et aux abords de l'île ; les ponts fumaient encore. Ces forces furent organisées par l'état-major et on se tint prêt, au besoin, à tout événement.

Mais l'agitation se propageait dans la Ville ; le cri : « Aux armes ! » retentit dans le quartier de Rive dès le matin, et les citoyens, dont beaucoup en armes, se réunirent en assemblée populaire sous la Grenette.

Des discours enflammés, protestant contre le retour des violences de la veille, furent prononcés par divers orateurs. Un délégué du Conseil administratif voulut essayer de proposer, au nom du gouvernement, une transaction, mais sa voix fut aussitôt convertie et une députation d'une assemblée tenue à St-Gervais vint annoncer qu'on insistait pour la démission immédiate du Conseil d'Etat. Cette nouvelle fut accueillie par des acclamations.

Les choses les plus graves ont leur côté amusant : il nous souvient encore que le député Alméras, monté sur un tonneau, haranguait l'assemblée, lorsque tout-à-coup, dans le moment le plus pathétique, le fond du tonneau s'enfonça et l'orateur disparut aux joyeux éclats de rire de l'assistance.

La bourgeoisie même était représentée, et il était visible que le gouvernement était perdu.

Nous voyons encore le peintre Hornung, armé d'un vieux fusil, qui gesticulait comme un possédé, et bien d'autres personnes appartenant à la meilleure société de Genève.

Enfin une députation fut envoyée au gouvernement pour exiger, au nom de l'assemblée, sa démission immédiate.

Mais le Conseil d'Etat avait prévu cette démarche et résolu

de démissionner, en remettant ses pouvoirs au Conseil administratif et en chargeant celui-ci de veiller à la tranquillité publique, puis de convoquer à l'extraordinaire le Grand Conseil pour le lendemain, enfin, de licencier définitivement les Embrigadés.

La révolution était accomplie.

Le premier syndic Lullin informa la députation qui arrivait sur ces entrefaites, de la décision du Conseil d'Etat, et les pouvoirs furent aussitôt transmis.

Alors les membres du gouvernement partirent pour Mornex, en prévision de toute éventualité.

On sait avec quel tact et quel dévouement patriotique le Conseil administratif sut remplir ses délicates fonctions. Il organisa de suite, comme on sait également, une garde civique, qui dut remplacer, pour le service d'ordre public, la milice licenciée et en remit le commandement au major Bordier, qui avait fait preuve d'une certaine habileté et de beaucoup de zèle dans les derniers événements.

Cette issue pacifique soulageait la population, comme d'un affreux cauchemar; elle fut accueillie, en général, avec satisfaction, même parmi les personnes favorables à l'ancien ordre de choses. Aussi vit-on défilér, sans aigreur, autour de la ville, les défenseurs de St-Gervais, accompagnant l'artillerie encore noircie de la poudre du combat, qui leur fut remise avec un certain nombre de fusils, comme gage de sûreté future.

CHAPITRE V

Abstraction faite de toute sympathie politique, on ne saurait que rendre hautement justice à James Fazy, pour la

promptitude et l'habileté qu'il sut déployer dans ces graves circonstances. Il sut résister énergiquement à ceux, aveuglés par la haine et la vengeance, qui demandaient des mesures violentes et même sanguinaires contre les membres du gouvernement déchu. La générosité et la modération de sa conduite envers ses adversaires, alors que plus que toute autre il pouvait avoir des ressentiments, lui font le plus grand honneur et seront son plus beau titre devant l'histoire de son pays.

La révolution du 7 octobre 1846 fut un événement mémorable, non seulement pour le peuple de Genève, qui allait rentrer en possession absolue de sa souveraineté, mais pour le peuple suisse qui, grâce à elle, allait résoudre la redoutable question du *Sonderbund* et procéder à la réforme fondamentale de ses institutions.

On sait enfin que l'épilogue du grand événement que nous venons d'esquisser, fut l'assemblée populaire convoquée par les vainqueurs, pour le 9 octobre, à dix heures du matin, à la place du Molard.

Ce fut un vrai Conseil général souverain, à la mode de nos pères; le peuple genevois semblait s'être donné rendez-vous à cette réunion solennelle, où James-Fazy, qui se montra dans cette circonstance un homme d'Etat de premier ordre, fit adopter sans discussion les propositions suivantes:

- Le Grand Conseil est dissous.
- La démission du Conseil d'Etat est acceptée.
- Un gouvernement provisoire, composé de dix membres, sera immédiatement élu par le Conseil général.
- Un nouveau Grand Conseil est convoqué pour le 23 octobre; le nombre des députés est réduit de moitié. Les collèges électoraux d'arrondissement sont réduits à trois. Le pouvoir constituant est déferé au Grand Conseil, pour

proposer un projet de revision de la Constitution, qui sera soumis à la votation du peuple.

« La garde soldée est licenciée.

« Tous les dégâts opérés dans la journée du 7 octobre seront mis à la charge du Conseil d'Etat démissionnaire et de l'officier qui commandait en chef la force armée du gouvernement. »

Le gouvernement provisoire, composé des hommes les plus éminents du mouvement, ayant à sa tête James Fazy, qui en devint le président, fut adopté par acclamation; il entra en charge presque aussitôt, et dut remplacer le Conseil administratif, qui avait bien mérité de la patrie dans ces terribles circonstances. Le Grand Conseil fut dissous par le peuple et dut lever la séance.

La garde civique fut licenciée et les émigrés de Mornex purent rentrer dans leurs foyers, en toute sécurité, et tout rentra dans l'ordre normal, à la satisfaction générale.

Le montant réclamé des dommages à payer se monta à la somme modique de 42,000 fr., à répartir entre les quinze membres de l'ancien Conseil d'Etat et le commandant de la milice.

L'Etat, d'autre part, accorda des pensions aux malheureuses victimes de la lutte.

Le peuple genevois se montra plus magnanime envers ses magistrats qu'en 1794, ce qui lui fit le plus grand honneur, et ce n'était que justice; car, si le gouvernement déchu s'était trompé de voie et s'était montré rigoureux, il ne pouvait être poursuivi juridiquement pour ses actes.

Grâce au génie novateur du chef du nouveau gouvernement, cette révolution fut féconde en réformes et en transformations politiques, économiques et sociales, sur lesquelles nous aurons peut-être à revenir.

La durée de la Constitution issue de cette révolution, qui régit encore notre république, et a traversé les divers régimes politiques qui se sont succédé dès lors, atteste de la valeur de cette œuvre.

Plusieurs poètes genevois ont chanté les tragiques événements dont nous venons de parler; l'un d'eux, *Emile Morhardt*, retrace dans les quelques vers que nous reproduisons en terminant, la chute du régime de 1846 :

Il sont tombés, renversés sur la terre,
Comme un vieux chêne ébranlé dès longtemps.
Il a fallu les éclats du tonnerre,
Pour achever les outrages du temps;
C'est de leur sein qu'a commencé la lutte,
Nouveaux Titans par leurs maîtres surpris;
Leurs propres traits ont proclamé leur chute,
Ils sont tombés, tombés, morts et flétris (1).

(1) Il va sans dire qu'il s'agit là pour le poète, d'une flétrissure purement matérielle et non infamante.

LE SONDERBUND

CHAPITRE PREMIER

Parmi les dissensions politiques et religieuses qui ont profondément agité la Suisse, à diverses époques, aucune peut-être n'a mis son existence en péril, comme celle du Sonderbund. Les faits intéressant ce dernier ont une importance historique toute particulière pour Genève, qui a pris une vive part aux événements qui ont précédé et suivi celui-ci.

Les crises religieuses des XVI^m et XVIII^m siècles, à propos de la Ligue d'Or (*Goldene Bund*) et la Ligue de la Boîte (*Schachtel-Bund*), pour la défense et le maintien de l'unité religieuse en Suisse, n'eurent pas la même gravité que le Sonderbund, en ce que les puissances étrangères, bien que mêlées à ces mouvements, n'intervinrent pas aussi directement que dans celle dont nous nous occupons.

Si la noblesse féodale et surtout les grands feudataires de l'Empire coûtèrent bien du sang et des luttres à nos ancêtres, les principautés ecclésiastiques et les communautés religieuses féodales ne leur en coûtèrent pas moins. Mais alors que la noblesse était insensiblement dépossédée de ses prérogatives et de ses privilèges, il n'en était point ainsi de l'Eglise, qui sut maintenir les siens dans les cantons catholiques, à travers les révolutions, les guerres et la Réforme, jusqu'à notre époque.

Le dogme absurde, au point de vue théologique, politique et philosophique, de l'unité religieuse, encore en honneur

en nos temps, chez certaines nations et en bien des cultes, et qui a causé tant de guerres, de massacres, de supplices et de persécutions, était considéré comme sacré et fondamental par nos pères; aujourd'hui encore il compte bien des adeptes dans tous nos cantons. Notre illustre Rousseau, dans son *Contrat social*, comme nous l'avons constaté autre part, pose l'unité religieuse comme un principe essentiel, et ses contemporains partageaient sa manière de voir.

Les progrès de la science, de la critique et de la philosophie, font insensiblement triompher le libre examen, la liberté de croyance; la raison, éclairée par le savoir, devient le *criterium* de la morale et du droit. Or il ne saurait exister d'unité religieuse avec le libre examen qui suppose la diversité des appréciations sur les causes premières et par conséquent aussi la diversité des croyances.

On sait que le Sonderbund a ses origines dans l'ancienne *Ligue de Sarnen*, suite de la suppression des couvents d'Argovie, à qui le gouvernement de ce canton reprochait d'avoir fomenté les troubles du Freiamt. On sait aussi que l'omnipotence du clergé et des grandes communautés religieuses provoqua la réaction contre le mouvement politique qui suivit 1830, dans certains cantons catholiques; de là les expéditions de Corps francs qui, promptement réprimées, servirent surtout de prétexte à la Ligue séparée, à des mesures répressives et à l'appel des jésuites à Lucerne, canton *Vorort*.

C'était, au fond, les dernières manifestations chez nous, de la vieille suprématie du droit divin sur le droit laïque, appuyées non seulement par le clergé romain et les aristocraties de la Ligue, mais même par les oligarchies protestantes de Neuchâtel et de Genève.

Les coupables manœuvres du Sonderbund, violant l'arti-

cle 6 du Pacte fédéral, organisant ouvertement des forces militaires, élevant des fortifications et nouant des relations avec les cours étrangères, pour obtenir des armes, des munitions et, au besoin, la protection ou l'intervention de celles-ci, provoquèrent une profonde indignation dans le reste de la Suisse et déterminèrent l'intervention du pouvoir fédéral.

Mais ce qui mit le comble à l'exaspération publique, ce fut la note, datée du 2 juillet 1847, signée Guizot, et remise au président du Directoire fédéral, par le ministre français Bois-le-Comte, au nom du cabinet des Tuileries. Cette note hautaine et injurieuse pour notre dignité, prenait ouvertement parti pour le Sonderbund, au nom des puissances signataires des traités de Vienne et menaçait le gouvernement fédéral de priver la Suisse du bénéfice de ces traités, en certaines éventualités, se réservant, en outre, toute liberté d'action au besoin.

C'était, on le voit, une menace non dissimulée d'intervention éventuelle, résultant d'une entente entre les cabinets de Vienne et de Paris, en un moment donné. Mais si nous avons contre nous les ministres Metternich et Guizot, nous pouvions compter sur les sympathies de lord Palmerston et de son gouvernement, qui surent neutraliser les funestes tendances opposées.

L'attitude du gouvernement français, en cette circonstance, était d'autant plus déplorable, qu'issu lui-même de la révolution de 1830, il avait mauvaise grâce à soutenir le parti réactionnaire, d'autant plus que le roi Louis-Philippe avait dû, en son temps, chercher un refuge et des moyens d'existence en Suisse.

La réponse du gouvernement fédéral à la note susmentionnée ne se fit pas attendre; aussi digne que ferme, elle

repoussait énergiquement les prétentions des puissances à s'immiscer dans nos affaires et refusait toute médiation.

On sait que la Diète, par son décret du 4 septembre 1847, proscrivait l'ordre des jésuites de la Confédération, puis nommait le colonel du génie Dufour, général en chef des troupes fédérales. Enfin, dans sa session d'automne, la Diète, réunie à Berne, prenait l'arrêté suivant, à la date du 4 novembre : « Art. 1^{er}. L'arrêté de la Diète du 20 juillet 1847, ordonnant la dissolution de l'alliance séparée, conclue entre les cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, doit être exécuté par la force des armes. — Art. 2. Le général en chef des troupes fédérales est chargé de l'exécution du présent arrêté. — Art. 3. La Diète se réserve de prendre des mesures ultérieures. — Art. 4. Le Directoire fédéral est chargé de communiquer immédiatement le présent arrêté au général en chef des troupes fédérales, au Conseil fédéral de la guerre et aux gouvernements de tous les cantons. »

Le général Dufour prit aussitôt toutes les mesures pour l'exécution de cet arrêté; après avoir organisé avec le colonel Frey-Hérose, nommé chef d'état-major de l'armée, les services généraux, il s'occupa sans retard de la mobilisation de celle-ci.

C'est ici le lieu de donner quelques détails sur l'illustre chef de l'armée fédérale, à qui on doit le salut de la patrie.

On sait que le général Dufour naquit à Constance, d'un proscrit de nos troubles de 1782; après la rentrée au pays, il fit ses études à Genève et passa à l'Ecole polytechnique de Paris, car nous étions alors sous le régime français. Après de brillants examens, il était nommé officier de génie, dans l'armée de Napoléon, et envoyé à Corfou, pour fortifier et défendre la citadelle de cette ville contre les Anglais.

Après la déchéance de l'Empereur, il revint dans sa patrie où il fut placé par le gouvernement fédéral à la tête de l'état-major du génie, et à la direction de l'Ecole centrale de Thoune. On connaît son admirable carte de la Suisse et son savant et curieux ouvrage, devenu classique, sur l'artillerie des Anciens et du Moyen-âge. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il était l'ingénieur constructeur par excellence du gouvernement genevois de la Restauration. C'est à lui que l'on doit le plan des quais, l'établissement du Jardin des Plantes, avec le professeur de Candolle; l'Orangerie, le Conservatoire botanique et son jet d'eau.

Il construisit également les ponts de fil de fer sur les fossés des Tranchées, des Pâquis et de Chantepoulet ainsi que le pont des Bergues. Il transforma le bastion de l'île des Barques, que nous avons connu avec ses misérables baraques, et en fit une élégante promenade entourée d'une balustrade. Il participa à l'érection de la statue de Jean-Jacques, et rien ne se faisait alors sans son avis. Nous nous souvenons de l'inauguration du pont des Bergues, en 1834, et de la scène violente que fit Dufour aux rieurs, lorsqu'un des canons d'épreuve enfonça plusieurs planches du tablier.

C'est encore à Dufour que furent confiées l'étude et la construction de l'Asile actuel des Vernaies. Il s'acquitta de cette tâche, comme de toutes celles qu'il entreprenait, à la satisfaction générale.

Les pauvres aliénés, qu'il nous semble encore voir grimacer derrière les barreaux de la Discipline de S'-Antoine, au grand gaudissement des collégiens, et qui furent plus tard, transportés à Corsier, eurent désormais une retraite convenable, qu'on est en train de perfectionner aujourd'hui. Nous gardons encore dans nos vieux papiers une lettre de notre parent, Administrateur en chef des Hospices et Secours

de Paris, qui fait le plus bel éloge du colonel Dufour, envoyé par le gouvernement genevois pour étudier les Hospices d'aliénés de cette ville.

Nous avons eu, nous-même, d'excellents rapports avec Dufour, comme député au Grand Conseil de Genève, mais il ne prenait qu'une part assez faible aux affaires politiques et s'efforçait de garder une grande neutralité.

Mais il est temps de revenir aux graves événements dont nous nous occupons.

CHAPITRE II

Le Grand Conseil de Lucerne, l'âme de la Ligue séparée, ne s'était pas borné à protester contre l'arrêté éventuel de la Diète du 20 juillet, mais avait décidé, alors déjà, de repousser la force par la force. Un conseil de guerre fut également établi par les cantons dissidents; le colonel fédéral Salis Soglio, des Grisons, fut nommé général des forces de ceux-ci, qui devaient s'élever à plus de 40,000 hommes, réparties en deux divisions, y compris le landsturm. Le colonel de Maillardoz fut mis à la tête des milices de Fribourg, et plusieurs officiers étrangers, notamment un prince autrichien, Frédéric de Schwartzenberg, faisaient partie de l'état-major du Sonderbund. Le conseiller Siegwart-Müller, de Lucerne, présidait le Conseil de guerre; il était l'âme de celui-ci, et on pouvait considérer, d'autre part, le colonel Ochsenbein, de Berne, président de la Diète et ancien commandant des Corps-Francs, comme l'âme du Gouvernement fédéral.

Les forces fédérales, réparties en six divisions, plus une de réserve, commandée par le colonel Ochsenbein, et com-

posée spécialement de milices bernoises, se montaient à une centaine de mille hommes et pouvaient être portées à un chiffre bien plus élevé, si on y eût compris les volontaires. Ainsi, les forces mobilisées par le canton de Vaud seul, avec les volontaires, s'élevaient à 30,000 hommes. Les troupes du Sonderbund formaient deux divisions, comme nous venons de le dire, à l'exception de celles de Fribourg et du Valais, distribuées et placées sous un commandement spécial.

Les ministres de Prusse et d'Autriche accrédités en Suisse quittèrent leur résidence. Celui de Prusse, M. de Sydow, se retira à Neuchâtel, qui avait proclamé sa neutralité et refusé de mobiliser ses milices.

En présence de la violation du Pacte fédéral, du Sonderbund armé et des menaces de l'étranger, l'attitude du peuple suisse fut vraiment admirable d'héroïsme et de sagesse; chacun courait aux armes et semblait comprendre ce que les graves circonstances, dans lesquelles se trouvait la patrie, avaient de terrible et solennel. De part et d'autre on se recueillait en attendant le signal de la lutte.

Le gouvernement de Genève, aux prises avec une profonde transformation politique et les embarras d'une crise industrielle, qui commençait à sévir en Europe, fit preuve d'une intelligence, d'une résolution et d'une énergie dignes de tout éloge. Tout en armant les remparts de la ville et en organisant ses forces militaires, pour être prêt au premier signal, il préparait et étudiait les grandes mesures politiques et administratives qui allaient devenir nécessaires, pour faire face aux rudes épreuves économiques qui s'approchaient.

Malgré quelques tentatives de défection chez les miliciens du bord du lac, du reste promptement réprimées, et l'émigration d'un certain nombre d'officiers appartenant à l'ancien régime, aussitôt remplacés par de bons sous-officiers, nos milices répondirent avec enthousiasme à l'appel du pays.

Dès la fin d'octobre, le gouvernement genevois mobilisait ses troupes; le premier bataillon de contingent, colonel Reymond, et une batterie d'artillerie de campagne, capitaine Empeyta, entrèrent en caserne et se préparèrent à partir pour rejoindre la I^{re} division de l'armée fédérale, commandée par le colonel Rilliet-Constant, formée principalement de troupes vaudoises et destinée à agir contre Fribourg.

Peu de jours après, ce bataillon s'embarquait sur l'un de nos vapeurs et partait aux acclamations de la foule vers la côte vaudoise, tandis que l'artillerie suivait la voie de terre. La matinée était très brumeuse et l'épais brouillard qui couvrait les flots rendait la marche du bâtiment difficile; en outre, le métal affolant la boussole du bord, désorientait le pilote, à tel point que le vapeur s'égara, marchant à la côte de Savoie et faillit échouer. Mais, fort heureusement, le brouillard se dissipant permit au navire de reprendre sa route sur Ouchy, où il débarqua en retard.

Le bataillon de Genève appartenait à la brigade Veillon, ainsi que la batterie de campagne. Cette brigade, dont le quartier général était à Lausanne, après quelques manœuvres préparatoires dans le Jorat, se dirigea sur Vevey, d'où elle devait investir Fribourg par la Gruyère.

Déjà le 2 novembre, soit à la date des mesures d'exécution votées par les autorités fédérales, le Sonderbund ouvrait les hostilités en faisant occuper par un bataillon d'Uri et une section d'artillerie le col et l'hospice du Saint-Gothard. Profitant du brouillard, cette troupe vint surprendre, quelques jours après, les troupes tessinoises, sous les ordres du colonel Luvini, à Airolo, et, après un court engagement, les força à la retraite en laissant quelques morts et un assez grand nombre de blessés sur le terrain. Les Uraniens ne poursuivirent pas leur succès, se bornant à garder ce poste

important, qui protégeait les communications entre le Valais et les *Waldstätten*.

Le plan du général Dufour était de cerner les forces du Sonderbund par un mouvement de concentration de l'armée fédérale et, à l'aide de masses considérables, suivant la nouvelle stratégie, d'accabler l'ennemi; puis, pour assurer sa droite et préserver ses derrières de toute attaque, réduire d'abord Fribourg, fermer la sortie du Valais, puis jeter toutes ses forces sur Lucerne, foyer principal de résistance et objectif essentiel de la guerre.

A cet effet, tandis que la première brigade de la division Rilliet investissait Fribourg par la Gruyère, les deuxième et troisième marchaient sur Romont et Payerne. Les divisions Burkhardt et Ochsenbein opéraient de leur côté, par l'est et le nord, enveloppant ainsi Fribourg d'une ceinture de fer. Les forces fédérales formaient une armée de près de 30.000 hommes avec 70 canons, contre lesquelles celles du général Maillardoz comptant à peine de 12 à 15.000 hommes avec 30 canons, composées en majeure partie de landsturm mal armés, pouvaient difficilement lutter.

Pour éviter toute diversion de la part des Valaisans, durant les opérations, la quatrième brigade de la division Rilliet devait occuper et surveiller la rive droite du Rhône et le défilé de St-Maurice. Le second bataillon du contingent de Genève, colonel Veillard, fut appelé dans cette direction.

Le 10 novembre, de bonne heure, la brigade Veillon, dont faisait partie le premier bataillon de Genève, en avant-garde, se dirigea sur Châtel-St-Denis. Les éclaireurs s'avançaient hardiment sur la route de Bulle, sans rencontrer de résistance; les troupes fribourgeoises s'étaient concentrées sur le chef-lieu, derrière les lignes fortifiées qui protégeaient les abords de celui-ci. La population avait fui en grande partie.

Les II^m et VII^m divisions avaient ordre de diriger une fausse attaque par les routes de Berne et du Guggisberg, tandis que le gros des forces attaquerait sérieusement par les routes de Payerne, de Bulle et de Romont.

CHAPITRE III

L'état-major fribourgeois attendait surtout l'attaque du côté de Berne; aussi tous les abords des routes de Laupen et de Neueneck, aux environs du chef-lieu, étaient-ils soigneusement protégés par des redoutes, des fossés ou des abattis d'arbres. Les routes de Morat, de Payerne et de Romont, par où s'avançaient les troupes de la Suisse romande, en particulier celles de la première division, dont faisaient partie le bataillon Reymond et la batterie Empeyta de Genève, comme on sait, étaient battues par des fortifications de campagne : la route de Morat, par la redoute de Tory, celle de Payerne par la redoute de Quinzet et celle de Romont par la redoute de Bertigny ou de St-Jacques.

Ces derniers ouvrages, armés d'artillerie de position, canons et obusiers, étaient situés à une petite demi-lieue de la ville de Fribourg et en couvraient les approches.

Le 12 novembre, dans l'après-midi, les troupes de la première division se massaient aux environs du village de Matran, à une lieue environ de Fribourg, sans avoir rencontré de résistance jusque-là. Celles de la deuxième division et de la réserve occupaient en force d'importantes positions, en avant de Belfaux et de Pansier, sur les routes de Payerne et de Morat, tandis que d'autres bataillons de cette dernière division investissaient le chef-lieu par les routes de Berne

et d'Arberg, enveloppant ainsi ce dernier d'une formidable ceinture, comme nous l'avons dit.

Le temps était sombre et brumeux et le bataillon de Genève placé en avant-garde avec deux bataillons vaudois, entre Villard et Cormanon, formait l'extrême droite de l'armée fédérale, s'appuyant sur la Sarine et la forêt des Daillettes.

Le grand état-major s'était avancé jusqu'à Grolley, sur la route de Payerne et le général Dufour, après une proclamation à ses troupes, envoya une sommation au gouvernement de Fribourg, d'avoir à déposer les armes et à se conformer aux ordres de la Diète.

Malgré le brouillard et une pluie froide qui commençait à tomber, les troupes durent bivouaquer. Le bataillon genevois, tout particulièrement, supporta gaîment cette épreuve, car les chansons et les chœurs se firent entendre bien avant dans la nuit.

Dès le 13 au matin, l'investissement de la place était complet et le général se préparait à l'attaque. Elle devait avoir lieu simultanément par des colonnes puissantes, appuyées de grosse artillerie, par les routes de Romont, Payerne et Morat; celles-ci devaient s'emparer des importants ouvrages couronnant les hauteurs, qui balayaient les routes, puis, par un mouvement concentrique, avec les forces qui cernaient l'autre rive de la Sarine, enlever Fribourg.

Le résultat ne paraissait pas douteux, étant donné l'énorme disproportion des forces des deux adversaires, forces qui pouvaient être indéfiniment renouvelées du côté de l'attaque, tandis qu'il n'en était pas de même pour la défense, réduite à ses seules et faibles ressources; cette dernière avait toutefois l'avantage des positions et une connaissance plus grande du terrain, coupé, boisé et mouvementé, sur lequel on allait combattre.

Cependant on apprend sur ces entrefaites l'arrivée de deux parlementaires, qui viennent solliciter, de la part du gouvernement fribourgeois, une suspension d'armes jusqu'au lendemain matin.

Le général voulut bien consentir à cette demande et envoya de suite, aux divers corps, des ordres en conséquence.

Cet armistice était évidemment le prélude de la capitulation du gouvernement de Fribourg, qui sentait l'inutilité de la défense en présence de la concentration redoutable qui l'enveloppait et les dangers terribles que l'ennemi, exaspéré par la résistance et des pertes inévitables, ferait courir à la ville et à ses habitants. Il est donc probable que, grâce à l'habileté des formidables dispositions du général Dufour, le Conseil d'Etat fribourgeois atterré eût capitulé sans combat, comme les gouvernements de Zug et du Valais le firent peu de jours après, sous les mêmes impressions. Quant à Lucerne, siège du Sonderbund, l'honneur même du drapeau exigeait qu'on brûlât au moins quelques cartouches.

Il est de fait que le Conseil de guerre de la Ligue fut absolument décontenancé lorsqu'il vit la tournure que prenait les événements. Ce dernier, comptait sur une intervention effective et immédiate des puissances, qui lui avait été promise, sur de profondes dissensions dans le sein du parti fédéral, paralysant l'attaque, et aussi sur des soulèvements préparés au Tessin et dans le Freiamt argovien. Mais tout échoua.

En voyant le peuple, resté fidèle, se lever comme un seul homme pour faire face à l'étranger, au besoin, et pour dompter la rébellion, les chefs du mouvement sentirent que la partie était perdue et songeaient déjà à une capitulation honorable. Nulle part la résistance à l'armée fédérale ne fut vraiment sérieuse et encore moins désespérée, si on la

compare aux faits homériques des Waldstätten en 1798. Après l'affaire de Gislikon, ces derniers capitulèrent sans combat, les uns après les autres.

CHAPITRE IV

Mais revenons un peu à Fribourg. Nous disions que, selon toutes les apparences, la reddition du gouvernement eût probablement eu lieu sans combat. Mais une circonstance fortuite et qui fut extrêmement pénible et désagréable au commandant des forces fédérales, fit éclater les hostilités, malgré la suspension d'armes intervenue.

A l'extrême droite, comme nous l'avons dit, de l'armée fédérale, était située la forêt des Daillettes. Cette forêt de grands sapins, couvrant les bords très escarpés de la Sarine, s'étendait jusqu'à une portée de canon de la ville de Fribourg.

Cette position avait d'autant plus d'importance que la route de Romont passait entre cette forêt et les bois de Cormanon et que la redoute de St-Jacques, qui protégeait les abords immédiats de Fribourg, par cette route, pouvait être tournée de cette forêt.

On comprend, dès lors, la persistance des deux parties à vouloir occuper ou défendre cette position. L'état-major fribourgeois avait, paraît-il, recommandé à ses hommes de n'abandonner ce poste qu'à la dernière extrémité.

Cependant le colonel Rilliet, malgré la suspension d'armes et tenant particulièrement à assurer sa droite, donna l'ordre, fatal par ses suites, au capitaine Eytel, de refouler le bataillon de Landsturm qui occupait les Daillettes avec un détachement de chasseurs de Landwehr.

Le capitaine s'avanca rapidement, à la tête de ses carabi-

niers et d'un corps de chasseurs appartenant aux bataillons Bollens et Monachon et au bataillon de Genève, et pénétra dans la forêt. Puis, rencontrant les avant-postes ennemis, et sans attendre de nouveaux ordres, il fit avancer ses hommes. Mais le brouillard obscurcissant la forêt, les soldats marchant en tirailleurs se trouvèrent tout à coup face à face. Les carabiniers vaudois allaient être enveloppés et firent feu les premiers; les fribourgeois voyant tomber deux des leurs répondirent aussitôt et le combat s'engagea sur toute la ligne. Les redoutes de St-Jacques et Quinzet, croyant à une attaque préméditée, ouvrirent immédiatement alors le feu de leur artillerie dans la direction des troupes fédérales.

Le bataillon de Genève était dans une situation périlleuse: à portée du canon des redoutes et en colonne, et à défaut d'ordres, le commandant Reymond ne savait trop que faire; il dépêcha aussitôt le major Lissignol, qui partit au galop au Quartier général pour être informé. Deux hommes, le caporal Delphin et le soldat Germain étaient atteints déjà par de légers éclats d'obus, lorsque survint fort heureusement le colonel A'Bundi d'Illanz, commandant de la première brigade. C'était un vieil officier de fortune, très-expérimenté, que nos soldats avaient baptisé familièrement du nom de père « Fume à froid », parce qu'il mâchait constamment un bout de cigare éteint, et dont la bravoure, la tournure originale et la gaité communicative leur plaisaient tout particulièrement. Il tira aussitôt nos braves compatriotes de leur fâcheuse position et les fit placer plus bas, à l'abri d'un pli de terrain, où ils furent à couvert des projectiles ennemis. Là ils attendaient gaiement, même en fredonnant des chants patriotiques, l'ordre de marcher.

L'artillerie genevoise, en batterie tout près, sous les ordres du brave capitaine Empeyta, adoré de ses canoniers, qui

L'appelaient le « Petit gris » par la couleur de ses cheveux et qui, bien que hors d'âge, avait voulu marcher en tête de sa batterie, était dans la même perplexité que le bataillon. Informé dès le matin de l'armistice conclu et après l'ordre formel, envoyé par le grand-état major, de s'y conformer, le capitaine résista à toutes les invites qui lui étaient adressées et ne voulut point ouvrir le feu sans de nouveaux ordres précis.

Il fit ranger ses hommes, suivant la règle du service, aussi près que possible des pièces, pour les préserver des boulets qui les couvraient de terre de temps en temps, et il attendit l'ordre d'agir.

Les troupes vaudoises, ne comprenant rien à cela arrivaient au canon.

Les bataillons Bollens et Monachon se formèrent rapidement en colonnes et se préparaient à donner l'assaut à la redoute de Bertigny ou St-Jacques, qui faisait feu et flamme. La batterie de Payerne, de la même division, capitaine Obenreiser, arrive à fond de train et ouvre immédiatement son tir contre le flanc gauche de la redoute, afin d'éteindre, si possible, le feu de celle-ci avec des obusiers.

Sur ces entrefaites survient le colonel Veillon qui ordonne, suivant les ordres nouveaux du colonel divisionnaire, l'assaut de la redoute. Aussitôt les tambours battent la charge et le bataillon Bollens, son commandant en tête, se précipite vaillamment à la bayonnette pour s'emparer de la redoute par la gorge, et en tournant par la droite. Mais le brouillard épais ne permettait pas de distinguer les abatis d'arbres qui protégeaient les abords de celle-ci, et le brave bataillon, criblé par la mitraille et le feu du landsturm et des carabiniers qui défendaient ces abatis, dut rétrograder, pour se reformer en arrière, en laissant bon nombre des siens sur le carreau.

Le bataillon Monachon, en essayant un mouvement tournant par la gauche et le bois de Cormanon, s'égara un instant et subit aussi quelques pertes par la grosse artillerie du fort Quinzet dont il se rapprocha trop, par mégarde.

Cependant le feu de la redoute de St-Jacques redoublait et la batterie de Payerne lui répondait de son mieux. Celle-ci cependant avait quelque peu souffert ; l'une de ses pièces avait été démontée ; le premier servant de droite avait eu un bras coupé et l'autre blessé par un boulet et son camarade de gauche la tête emportée.

Mais l'intrépide colonel Bollens ne se décourageait point malgré des pertes sensibles, car son bataillon avait eu quarante-sept hommes hors de combat, dont dix tués ou mortellement blessés ; il s'élança de nouveau à la tête de ce dernier en s'écriant de toutes ses forces : « Bataillon Bollens ! En avant mes amis !... » Et les braves soldats se précipitèrent de nouveau sous la mitraille, tête baissée et bayonnette en avant. Mais le feu de la redoute se calma tout à coup ; un obus de la batterie Obenreiser avait pénétré par une embrasure, et en éclatant, mis hors de combat une partie des canonniers, brisé la pharmacie de campagne et démonté deux pièces. Mais la nuit tombait et le brouillard s'épaississant permettait à peine à la colonne d'attaque de se guider ; plusieurs hommes faillirent même tomber dans le fossé entourant la redoute, lorsque le bataillon l'aborda.

On s'aperçut alors que les défenseurs de celle-ci commençaient à l'évacuer, et le colonel Bollens, redoutant l'explosion de quelque mine ou fougasse, ne crut pas devoir l'occuper.

Le vaillant capitaine Eytel, à la tête de ses carabiniers et chasseurs, s'était emparé de la Forêt des Daillettes, malgré une défense énergique et de nombreux obstacles, et bien

qu'il disposât de forces très-inférieures à celles de l'ennemi.

L'armée fédérale dut donc bivouaquer encore une fois dans de dures conditions, et on se prépara à une attaque générale pour le lendemain matin.

Le général disposa soigneusement toutes ses troupes à cet effet, et une importante fortification de campagne fut construite durant la nuit, en avant des bois de Cormanon, pour battre les redoutes au besoin.

CHAPITRE V

Le lendemain à l'aube du jour, le général Dufour, malgré ses soixante ans, était allégrement à cheval à la tête de son état-major et partait de Grolley où il avait passé la nuit, se dirigeant sur Belfaux pour commencer les opérations, lorsqu'on vint l'informer que des envoyés du Gouvernement de Fribourg l'attendaient dans ce village.

Le combat de la veille, bien que dû à une circonstance fortuite, car on prétend que certains corps de la gauche des fribourgeois, comme aussi du côté opposé, n'avaient point été avisés de l'armistice, et qu'il fut une violation flagrante du droit de la guerre, n'en eut pas moins une influence décisive sur les dispositions du Gouvernement fribourgeois. Une fois l'action engagée, les officiers généraux durent la diriger tant bien que possible, afin d'éviter des fautes et de plus grands malheurs.

Les conséquences de ce combat furent importantes: l'occupation de la forêt des Daillettes par les troupes fédérales tournait la gauche des forces fribourgeoises et rompait la ligne de défense de celles-ci. Mais la possession de la redoute de S'-Jacques occupée dès le matin par l'infanterie

vaudoise, qui ouvrait la route de Romont et découvrait ainsi la ville de Fribourg, avait une portée militaire plus grande encore.

Bien que le général de Maillardoz ait prétendu plus tard qu'il était prêt à recommencer l'attaque le lendemain du combat de Bertigny, cette affirmation n'est pas sérieuse.

Le Conseil d'Etat, bien renseigné sur la situation réelle des choses, et voyant que la prolongation de la défense était inutile, prit le parti le plus sage et le plus habile en capitulant.

Mais il est incontestable, malgré le mécontentement profond et mal dissimulé du général Dufour, qui aimait la correction absolue en toutes choses et qui ne pardonnait pas à ses subordonnés cet accroc déplorable à la discipline et au droit des gens, que le combat en question coupa court à toute résistance et résolut, comme par un coup de foudre, la situation politique de Fribourg.

Arrivé à Belfaux, le général rencontra les deux envoyés du Conseil d'Etat et, tandis qu'il débattait avec eux les conditions de la capitulation, l'armée fédérale prenait ses positions de combat. Aussitôt que les conditions furent arrêtées, les envoyés, qui avaient pleins pouvoirs, signèrent cette capitulation avec le général en chef.

On connaît les termes généraux de cet acte. On sait que le Gouvernement renonçait à l'alliance séparée, que les troupes fédérales devaient occuper la ville dans la journée et les fortifications extérieures dans la matinée; le Gouvernement devait, en outre, licencier immédiatement ses troupes, le landsturm était désarmé. Enfin les troupes fédérales devaient occuper Fribourg jusqu'à nouvel ordre, en garantissant l'ordre public et la sécurité des personnes et des choses.

Cette capitulation fut une vraie bénédiction, par le fait que non seulement elle mettait un terme à toute effusion de sang nouvelle à Fribourg, faisait cesser l'état de guerre dans ce canton, permettait aux malheureuses populations rurales, qui avaient abandonné leurs villages et s'étaient sauvées dans les forêts, de regagner leur demeure, mais surtout parce que cet événement était la fin réelle du Sonderbund. Certainement, si Lucerne était le centre, le cœur de la Ligue, on peut dire que Fribourg en était le cerveau. Aussi la chute de Fribourg, aussitôt que la nouvelle s'en fut répandue dans les autres cantons ligués, fut-elle considérée comme un coup mortel et le découragement s'empara aussitôt de ceux-ci.

Elle eut encore un résultat plus heureux, en faisant connaître ce dont était capable l'armée fédérale et en coupant court également à tout projet d'intervention des puissances.

La capitulation de Fribourg fut, comme on sait, suivie à courte échéance de celle du canton de Zug; les Waldstätten étaient ébranlés, et la reddition de Lucerne, comme celle du Valais, ne fut plus qu'une question de temps, car le général allait disposer de toutes ses forces et exercer, de ce fait, une action irrésistible.

Chacun sait que la Confédération eût pu, au besoin, mobiliser plus de 200,000 hommes, en appelant les landsturms et les volontaires des cantons fidèles; Vaud seul avait mis sur pied 30,000 hommes, comme nous l'avons dit, alors qu'il ne devait pas le tiers de ce nombre à la Confédération.

Avis fut aussitôt donné au Gouvernement fédéral de la capitulation et celui-ci décida l'envoi de trois commissaires fédéraux à Fribourg. Dans l'après-midi du même jour, les troupes de la division Rilliet et quelques bataillons de la deuxième division firent leur entrée dans la ville; l'accueil fait à ces troupes fut des plus cordial, car la grande majorité

des habitants du chef-lieu étaient sympathiques à la Confédération. On acclamait celles-ci sur leur parcours en arborant le drapeau fédéral, et on s'efforça de les loger aussi confortablement que le permettait l'exiguité de la place. Le bataillon de Genève occupa le pensionnat des jésuites, où il put agréablement réparer les avaries et les fatigues des dures et froides nuits de bivouac. Les maîtres de la maison étaient partis pour la frontière française, sous escorte fédérale, sauf le recteur, que le chasseur genevois Faigy sauva de la brutalité des Bernois qui lui faisaient un mauvais parti.

On se plaignit des dégâts de toute espèce commis dans le pensionnat, mais on ne peut les imputer au bataillon de Genève, dont le maintien à Fribourg fut sollicité par la population, dont la tenue fut irréprochable et qui laissa d'excellents souvenirs à son départ. C'est à un bataillon bernois, logé également au pensionnat des jésuites et qui avait trop visité les caves, qu'on doit, paraît-il, attribuer les actes de vandalisme insensé commis. On sait d'autre part, qu'ensuite d'autres actes de désordre et du meurtre de deux factionnaires vaudois par des fanatiques, le colonel Rilliet dut mettre la ville en état de siège pendant quelques jours. On sait aussi que d'assez nombreux proscrits politiques fribourgeois, appartenant au parti libéral, rentrèrent avec les troupes fédérales; leur premier soin fut de provoquer l'élargissement, qui eut lieu immédiatement, de prisonniers politiques, enfermés dans l'une des tours des fortifications, et cela, au milieu d'une grande effervescence populaire.

La capitulation, attribuée, suivant l'usage en pareil cas, à un acte de haute trahison, provoqua parmi les miliciens fribourgeois des manifestations violentes. M. de Maillardoz dut promptement se retirer, de même que les membres du gouvernement. Les soldats brisaient leurs armes et se

livraient à des explosions de fureur contre leurs chefs. Les libéraux, d'autre part, provoquèrent, avec la permission de l'autorité fédérale, une réunion populaire. Celle-ci décréta la dissolution du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, la nomination d'un gouvernement provisoire de sept membres, chargé des fonctions législatives, exécutives et administratives, en attendant l'installation de pouvoirs régulièrement élus. En outre, l'assemblée populaire décréta la mise à néant de toutes les condamnations politiques prononcées par le gouvernement déchu.

Le premier acte du gouvernement provisoire fut de décréter l'expulsion des jésuites et de tous les ordres affiliés à ceux-ci et la réunion de tous les biens appartenant à ces ordres, au domaine public.

Le contingent genevois était aimé de la population de Fribourg, en raison des anciens liens de combourgeoisie ayant existé entre les deux villes, et ce fut avec chagrin qu'il dut prendre congé de ses hôtes, lorsqu'il fut appelé, peu après, à aller rejoindre les troupes de la première division, qui allaient investir le Valais.

Le général Dufour ne voulut pas même entrer à Fribourg après la capitulation; apprenant l'invasion du Freiamt argovien par les troupes du Sonderbund, il se dirigea promptement sur Aarau avec son état-major, où il devait établir son quartier général, pour l'investissement de Lucerne. Le colonel Ochsenbein, qui participait, avec la septième division de réserve de Berne, au blocus de Fribourg, reçut l'ordre de rétrograder et de se porter rapidement sur Lucerne, par l'Entlibuch, mission qu'il sut remplir avec toute l'énergie et la bravoure des vieilles milices bernoises. Les troupes des deuxième et troisième divisions partirent aussi pour Lucerne.

Pendant que toutes les forces fédérales par un écrasant mouvement de concentration, suivant la nouvelle stratégie adoptée par le général Dufour et déjà employée contre Fribourg comme nous l'avons vu, se dirigeaient sur la capitale du Sonderbund, foyer essentiel de la résistance et dernier objectif de la guerre, les troupes de la première division devaient occuper Fribourg et se porter sur le Valais, où les attendaient déjà, aux abords de ce canton, quelques troupes vaudoises de la même division et le second bataillon genevois, sous le commandement du colonel Veillard. Ce mouvement suffisait, en attendant une attaque en règle, pour occuper l'attention des milices valaisannes et les empêcher de se porter sur Lucerne.

Mais une heureuse diversion, qui vint raffermir le courage des confédérés et jeter le désarroi parmi les chefs de la Ligue, ce fut l'arrivée au grand état-major d'Aarau, le 21 novembre, de deux envoyés du gouvernement de Zug, porteurs de propositions de paix. Après une courte discussion, une capitulation, analogue à la précédente, fut signée des deux parts, puis ratifiée le lendemain par le Landrath, et des ordres envoyés aux troupes fédérales d'occuper le canton de Zug, où elles furent joyeusement accueillies : c'était la suite de la dislocation de la Ligue.

CHAPITRE VI

On sait que, déjà le 12 novembre au matin, profitant d'un brouillard épais, le général de la Ligue, Salis-Soglio, à la tête de quelques bataillons d'infanterie et des carabiniers, tenta, en plusieurs colonnes, une reconnaissance sur le Freiamt argovien, destinée à soulever ce pays, qu'on prétendait

dévoué au Sonderbund. Le général s'avança ainsi jusqu'à Muri, parallèlement à la Reuss, mais rencontrant une résistance inattendue d'un corps de pontonniers fédéraux, de carabiniers et d'une batterie d'artillerie qui canonnait les envahisseurs de la rive opposée et, trompé par le brouillard sur les forces de l'ennemi, le général ordonna la retraite. Il y eut quelques hommes tués ou mis hors de combat, de part et d'autre, dans cette courte expédition, où les pontonniers se distinguèrent surtout en reployant, sous le feu ennemi, le pont de bateaux de Sins.

Avant de commencer l'attaque générale, le général Dufour adressa une éloquente proclamation à ses troupes, puis les opérations s'engagèrent le 23 au matin.

La division Ochsenbein, qui occupait l'extrême droite, entra résolument le 22 novembre dans la vallée d'Entlibuch, par la route de Langnau, et sauf quelques escarmouches, ne rencontra de résistance sérieuse qu'au passage de l'Emme, à Schüpfheim, où l'ennemi, après avoir rendu le pont impraticable, avait élevé un retranchement contre l'entrée, armé de deux canons. Les hauteurs voisines étaient protégées par des carabiniers, un détachement d'infanterie et le landsturm. Le combat fut opiniâtre; il dut recommencer le lendemain et coûta aux Bernois une cinquantaine d'hommes, tant morts que blessés; mais que pouvaient ces faibles forces, qui avec un bataillon d'infanterie défendaient l'Entlibuch, contre la division Ochsenbein, forte de près de 10,000 hommes et appuyée de vingt canons? Elles ne s'en comportèrent pas moins vaillamment et disputèrent, pied à pied, le terrain à l'ennemi. Mais les Bernois, animés encore du souvenir de la défaite des Corps-Francis, et suivant leur valeureux chef, renversèrent tous les obstacles et arrivèrent au rendez-vous fixé par le plan stratégique, le 24 dans la journée, à Kriens,

à deux portées de canon de Lucerne. Les vieilles milices bernoises, avec leur chef, ont prouvé, par cette remarquable expédition, qu'elles n'avaient pas dégénéré. Grâce à cette habile manœuvre, qui couvrait le flanc droit de l'armée fédérale, cernait Lucerne à l'ouest et au midi et interceptait toute communication avec l'Unterwald de ce côté, la situation de la Ligue s'aggravait.

La cinquième division fédérale, colonel Gmür, avait pour objectif l'occupation de Zug; elle formait la gauche des troupes d'invasion et devait prendre en flanc, par Meyerskappel et Honau, conjointement avec la quatrième division, confiée au colonel Ziegler, un des meilleurs officiers de l'armée fédérale, formé au service étranger, les forces de la Ligue. L'investissement du côté nord, par les routes de Willisau, Münster et Sursée, était confiée au colonel Burkhardt (II^{me} division) et Donats (III^{me} division), qui formaient avec leurs réserves respectives le centre de l'armée d'invasion.

La force de cette armée était d'environ 70,000 hommes et 120 canons.

Le cours de la basse Emme et celui de la Reuss formaient la ligne de défense, choisie par l'état-major du Sonderbund. Les troupes de ce dernier étaient réparties en deux divisions à trois brigades, avec leurs réserves. La première division était sous les ordres du colonel Rüttiman, de Lucerne, et la seconde confiée au colonel Ab-Iberg, de Schwytz. Ces troupes étaient pourvues de 45 pièces d'artillerie, tant de campagne que de position, et formaient un effectif d'environ 20,000 hommes, élite et landwehr, outre le landsturm, en général fort mal armé, comme celui de Fribourg. Ce dernier était divisé par bataillons de 500 hommes et placé sous le commandement supérieur du colonel Tschudi, de Glaris. C'était une force totale d'environ 40,000 hommes, parfaitement

organisée et comprenant 27 compagnies d'excellents carabiniers. Ce n'était donc point une force à dédaigner, comme on le voit.

Il va sans dire que ne sont pas comprises dans le chiffre total ci-dessus, les milices de Fribourg, du Valais et de Zug, que l'on peut estimer à 25,000 hommes, landsturm compris, et que le général Dufour avait su neutraliser par son habile stratégie.

Le général de Salis-Soglio, prévoyant avec raison que l'effort principal des assaillants se porterait sur le pont de l'Emme, sur la Reuss et surtout sur Gislicon, — sur cette rivière, — à dix kilomètres de Lucerne, qui forme comme le nœud de la plupart des routes qui, des cantons de Zurich, Argovie et Zug, aboutissent à cette ville, en avait solidement fortifié les abords. Trois redoutes, armées de canons et d'obusiers, dont l'une faisait front à la route de Honau et au défilé du même nom entre la Reuss et le Roterberg, en prévision d'une attaque de flanc, et les deux autres contre le flanc de cette montagne, balayant en face le pont de Gislicon, avaient été construites. Les ponts de l'Emme et de Litau étaient également protégés par des fortifications de campagne.

A la tête de sept bataillons, de plusieurs compagnies de carabiniers appartenant en majorité aux brigades des Waldstätten, plus trois batteries attelées, sans parler de l'artillerie des redoutes, le général de Salis-Soglio s'était chargé personnellement de la défense de Gislicon, clef de la ligne de défense, et des abords de la Reuss. Le général avait désigné son chef d'état-major, le colonel Elger, excellent officier, pour la protection des autres ponts de l'Emme et des abords de Lucerne par la gauche. Les bataillons de Schwytz, plusieurs bataillons de landsturm, dont d'autres se portèrent également

sur Gislicon, puis les compagnies de carabiniers d'Unterwald furent chargées de couvrir le chemin de Meyerskappel longeant le flanc et la cime du Rotherberg et aboutissant à Lucerne, par où la division Gmür pouvait tourner la droite du général de Salis ainsi que les défenses de Gislicon.

Les abords du pont couvert avaient été protégés également par des travaux avancés.

CHAPITRE VII

Décidément le ciel combattait pour la Confédération : le temps, qui d'ordinaire est rigoureux à la fin de novembre, était alors d'une douceur exceptionnelle et sauf un peu de brouillard, qui s'éleva le 23 au matin, on ne pouvait le souhaiter plus beau et plus favorable.

C'était un puissant auxiliaire, car si les neiges eussent été abondantes, comme il arrive souvent en ce pays en pareille saison, toute opération militaire eût été impraticable, dans ces contrées profondément coupées, boisées et montagneuses.

Et si, d'autre part, les mouvements de l'armée fédérale avaient été entravés ou retardés, l'intervention étrangère, qui se préparait, aurait paralysé la Confédération et l'aurait précipitée dans un gâchis inextricable.

Dès le matin du même jour, la brigade Egloff de la IV^{me} division, traversa la Reuss, non loin de Sins, sur des pontons, — le pont ayant été détruit, — et se porta rapidement sur Berchtwyl, pour atteindre la route de Lucerne par Honau. Le grand état-major s'était avancé jusqu'à Muri, où le général Dufour avait conféré la veille avec ses chefs de division.

Arrivé sur le plateau de Berchtwyl, le colonel Ziegler rallia toute sa division ; la brigade Egloff continua son mouvement en avant et étendit sa droite jusqu'à la Reuss, appuyant sa gauche jusqu'au Rotherberg ; elle était précédée d'une longue chaîne de tirailleurs, qui s'étendait jusque sur les flancs boisés de la montagne, et suivie de quatre batteries de la division, marchant en colonnes.

La brigade König formait la seconde ligne, qui bientôt dut rejoindre la première, précédée également par une chaîne de carabiniers et chasseurs, qui, avec la précédente couvrait ainsi tout le front de la division, dont l'extrême gauche atteignait presque le sommet du Rotherberg.

CHAPITRE VIII

Le colonel Gmür, de son côté, à la tête de la V^m division, après avoir détaché une brigade pour occuper le canton de Zug, dut se porter par Buenas, sur l'autre versant du Rotherberg, et marcher parallèlement à la division Ziegler, sur Meyers-Kappel et Uligenschwyl, pour atteindre, par cette voie, la ville de Lucerne. La division Gmür formait ainsi l'aile gauche de l'armée fédérale, dont l'aile droite, division Ziegler, s'avancait également sur Lucerne, en remontant la Reuss, sur laquelle elle s'appuyait.

De Honau à Gislikon, le pied du Rotherberg se rapproche de la rivière ; la vallée se rétrécit et forme un défilé, qui, dans cette dernière localité, laisse juste le passage de la route de Lucerne.

Ce défilé était protégé par une batterie attelée lucernoise, qui devait jouer un rôle important dans la journée et qui ouvrit son feu, aussitôt qu'elle aperçut les assaillants. Il y eut

quelques blessés dans la première brigade; et, tout aussitôt, une batterie de douze, bientôt suivie de trois autres, vint prendre position, après des efforts inouis, contre le flanc de la montagne. L'ennemi, criblé d'obus et de boulets, dut alors se replier en arrière du défilé.

La tâche de la brigade König, qui formait le centre de la ligne, était plus rude encore; forcée de combattre à travers les forêts, les taillis, les ravins profonds, tapissant le versant du Rotherberg, où s'étaient embusqués, dans d'excellentes positions, les bataillons lucernois et les carabiniers d'Unterswald, il fallait conquérir le terrain pied à pied.

Les troupes fédérales, malgré leur bravoure, obligées de lutter contre un ennemi, souvent retranché et invisible, éprouvaient déjà des pertes sensibles. Un bataillon d'Appenzel surtout eut à souffrir et le lieutenant-colonel Bänziger, qui le commandait, tomba grièvement blessé, dans un passage périlleux. La troupe, impressionnée, faiblit un instant; il en fut de même d'un demi-bataillon argovien, qui refusait d'avancer et commençait à se débander.

Le divisionnaire Ziegler, immédiatement informé, et craignant une défection plus grande, met aussitôt pied à terre, ramène les soldats qu'il encourage du geste et de la voix, se met à la tête de la troupe, avec d'autres officiers, électrisés par son exemple, et, sous une grêle de balles, enlève la position.

L'ennemi se retira précipitamment, poursuivi par les carabiniers en tirailleurs, guidés par le vaillant divisionnaire.

Grâce au sang-froid et à l'intrépidité du colonel Ziegler, le mouvement du centre, un instant compromis, reprit son élan, et la jonction avec l'aile droite de la division Gmür, put s'effectuer par les éclaireurs, non loin de la chapelle St-Michel, au sommet du Rotherberg.

L'ennemi s'était solidement établi dans cette chapelle, entourée de murs, et un véritable siège de cette position dut être fait par le colonel König en personne, à la tête des troupes de sa brigade, divisées en demi-bataillons, pour les rendre plus mobiles, et avec le vigoureux concours des carabiniers zurichois.

Enfin la position est emportée, avec des pertes assez sensibles des deux côtés.

CHAPITRE IX

Cependant la brigade Egloff, après quelques vives escarmouches près de Honau, se rapprochait de Gislicon.

Nous avons dit que les hauteurs qui dominent ce défilé, à peine assez large pour le passage de la route de Lucerne, avaient été munies de redoutes, couvrant le pont de la Reuss ; en outre, un autre ouvrage, occupant l'étroit espace entre cette dernière et la route, battait les approches du pont, dans la direction d'Honau. La batterie lucernoise, capitaine Mazzola, qui s'était déjà distinguée, occupait ces fortifications et dirigea son feu sur les troupes fédérales, tandis que les carabiniers d'Unterwald et l'infanterie embusqués, attendaient, de pied ferme, l'attaque de celles-ci. L'affaire semblait devoir être chaude.

Par malheur, un fâcheux contretemps vint ici déranger l'habile plan d'attaque et faillit compromettre le succès de la journée. Tandis que la II^{me} division s'était portée rapidement par Sursée au pont de Wohlhausen, dont elle s'était emparée, joignant ainsi la division bernoise, arrivant par l'Entlibuch et se préparait à attaquer, par le flanc, les défenses du Pont de l'Emme, près Lucerne, le colonel

Donats, à la tête de la III^me division, devait franchir la Reuss, en amont de Gislicon, en face d'Inwyl, sur un pont de bateaux et prendre ainsi, entre deux feux, les formidables défenses de l'ennemi.

En outre, la grosse artillerie de réserve devait canonner en face ces défenses, depuis la rive gauche. Traquées de la sorte, les forces de la Ligue étaient paralysées et n'avaient d'issue que la fuite. Mais les mauvais chemins et des obstacles imprévus avaient retardé la marche de la III^me division ; elle n'atteignit le point fixé que le lendemain, dans la matinée, et ne put ainsi prendre part à l'action.

Mais revenons au combat de Gislicon. Une batterie soleuroise, capitaine Rust, vint prendre position sur la hauteur et lança quelques obus dans la redoute, que deux bataillons de la brigade Egloff s'apprêtaient à enlever ; mais accueillis par un feu à mitraille très meurtrier, ils durent chercher un refuge derrière un obstacle et se reformer.

Le brigadier, à la tête d'un autre bataillon, des carabiniers zurichois et de la batterie de Soleure, essaya d'un mouvement tournant, et, par un petit chemin à gauche, pénétra dans le hameau de Gislicon, après une vive résistance. Les deux bataillons reformés appuyèrent le mouvement et la batterie Rust pris position sur les hauteurs.

Mais le général de Salis accourut bravement, à la tête de son infanterie, pour refouler l'ennemi. Avec l'aide de son artillerie et des carabiniers des Waldstätten, qui se distinguèrent dans ces combats, il ouvrit un feu d'enfer sur les assaillants et les força encore à la retraite.

La batterie de Soleure, criblée de projectiles, et ayant l'une de ses pièces démontée, que l'intrépide capitaine Rust servit même tout seul un certain temps, dut également se retirer du combat, avec des pertes sérieuses en hommes et en chevaux.

Sur l'ordre du colonel Egloff, les deux bataillons, déjà éprouvés dans le précédent combat, se précipitèrent à la bayonnette, à un nouvel assaut du hameau de Gislicon ; mais, durent rétrograder encore une fois en désordre, devant le feu terrible de l'ennemi.

Alors le vaillant colonel, mettant pied à terre à son tour, avec ses deux adjudants, rassembla ses soldats, s'élança à leur tête, à un troisième assaut, et réussit enfin à s'établir tout-à-fait dans les premières maisons du hameau. Il rétablissait ainsi le combat.

Mais sur ces entrefaites arrivait à fond de train l'artillerie de réserve de la division, sous le commandement supérieur du colonel Denzler, instructeur fédéral bien connu, l'un des meilleurs officiers d'artillerie de la Suisse.

Il fit mettre immédiatement en position dominante la batterie Mool, de Zurich, armée de pièces de gros calibre, dont les obus et les boulets jetèrent le désordre dans les redoutes ennemies.

Les trois autres batteries, arrivant au galop peu d'instants après, ouvrirent également leur feu sur le hameau et les redoutes de Gislikon, qui ne tardèrent pas à être réduits au silence.

La batterie de Lucerne qui occupait deux de ces redoutes et qui s'était vaillamment comportée, en faisant face, un certain temps, au feu écrasant des quatre batteries fédérales, battit enfin en retraite sur Ebikon, laissant une de ces pièces, dont l'affût était brisé, aux mains de l'ennemi, dont un nouveau bataillon de renfort venait occuper les ouvrages abandonnés.

La nuit approchant, le général de Salis, blessé à la tête par un éclat d'obus, voyant l'inutilité d'une plus longue résistance, donna l'ordre de cesser le feu, et se retira également avec ses troupes sur Ebikon.

Le colonel Egloff fit aussitôt occuper solidement le défilé et tous ses abords, et rétablit la circulation sur le pont couvert de la Reuss.

Les réserves de la IV^{me} division, qui, faute de pouvoir traverser la rivière, n'avaient pu prendre part au combat, vinrent alors renforcer les troupes victorieuses.

CHAPITRE X

Nous avons laissé la division Gmür, formant la gauche de l'armée fédérale d'invasion et marchant sur Lucerne, par le versant sud du Rotherberg, se dirigeant sur Ilikon et Meyerskappel.

Ces troupes avaient en face d'elles la première brigade de la seconde division de l'armée du Sonderbund, sous les ordres supérieurs du colonel divisionnaire, Ab Iberg, composée de quatre bataillons de Schwytz et des armes spéciales.

La brigade Ritter fut chargée d'enlever le défilé fortifié d'Ilikon, pour atteindre Meyerskappel. A cet effet, le bataillon de Glaris, précédé d'une chaîne de tirailleurs, se porta en avant. Après un vif échange de coups de fusils, avec les avants-postes ennemis, le bataillon franchissant les premières pentes du Rotherberg, se forma en colonne et se précipita à la bayonnette dans le défilé; mais l'ennemi ne l'attendit pas et se replia sur la forêt.

Un bataillon zurichois, précédé d'une compagnie de sapeurs, sous les ordres du brave capitaine Bürkli, avait pris un petit chemin à travers la forêt pour tourner la droite ennemie. Grâce à l'énergie des sapeurs, ce bataillon

se fraya un passage et atteignit enfin un vallon très étroit, conduisant à Ilikon.

Mais un bataillon schwytzois embusqué accueillit tout-à-coup l'assaillant par un feu terrible, qui jeta le désordre dans la colonne. Les soldats se débandaient malgré les efforts de leurs chefs pour les ramener au combat ; seul un détachement de chasseurs entourant le drapeau du bataillon et les braves sapeurs du génie tinrent bon et soutinrent vaillamment le feu de l'ennemi, malgré des pertes cruelles. Mais le colonel Ritter accourut à la tête d'une section d'une batterie de St-Gall, qui, à l'aide d'un feu de mitraille bien dirigé, parvint à éloigner l'ennemi. Puis le bataillon, se reformant, revint bravement à la charge, et le défilé fut traversé.

Enfin la colonne arriva en vue d'Ilikon, dont le défilé avait été protégé par des tranchées et des abattis de sapins. Là encore un vif combat s'engagea avec l'infanterie schwytzoise, retranchée dans des obstacles et des maisons. Mais quelques obus habilement pointés, et le vaillant concours du capitaine Bürkli et de ses sapeurs eurent enfin raison de la résistance. Le village enlevé d'assaut, l'ennemi se retira en combattant, laissant un certain nombre des siens tués ou blessés sur le carreau, et dirigea sa retraite sur Meyerskappel, puis, de là, sur Küssnacht. L'arrière-garde toutefois, s'étant retranchée dans une forêt, tint tête énergiquement aux éclaireurs fédéraux, mais les artilleurs de St-Gall ne tardèrent pas à les déloger, avec l'aide d'une compagnie de carabiniers.

Le divisionnaire Gmür, entouré de son état-major, arrivait à Meyerskappel, à la tête de deux bataillons de la brigade Isler, lorsqu'il apprit que plusieurs bataillons du Landsturm, appuyés par des carabiniers et deux bataillons de

Lucerne accouraient sur le Rotherberg pour soutenir les troupes schwytzoises engagées. Un violent combat d'avant-garde s'engagea même avec les troupes fédérales, mais les troupes de la Ligue, s'apercevant de la disproportion des forces, jugèrent prudent de battre en retraite.

Le colonel Gmür ordonna alors à la brigade Ritter de marcher sur Küssnacht, tandis que le gros de la division avec le parc d'artillerie irait occuper Udligenschwyl. en attendant l'attaque de Lucerne.

Deux bataillons, avec de l'artillerie, des carabiniers et un détachement de sapeurs, après avoir occupé le village de Böschenroth, durent attaquer une position fortifiée, au passage d'un torrent ; le pont franchi, le brigadier voulut étendre sa droite sur les hauteurs du Kiemm-Grat, occupées encore par les bataillons schwytzois. Après un échange de coups de canons et une vive fusillade, comme la nuit tombait, les troupes assurèrent leurs positions respectives et s'apprêtèrent à bivouaquer.

La nuit fut tranquille et l'on voyait briller les feux dans toutes les directions. Le colonel Gmür envoya des reconnaissances pour établir les communications avec l'aile droite de l'armée et put se mettre en rapport, dans la nuit, avec l'état-major de la IV^{me} division, cantonné non loin de Root, sur la route de Lucerne, à une lieue environ de cette ville.

De grand matin, le colonel Gmür fait sommer le colonel Ab Iberg d'évacuer, avec sa brigade, le passage de Küssnacht ; ce dernier proposa une suspension d'armes, qui fut refusée, et il se décida enfin à battre en retraite sur Arth et Goldau.

Tandis que le divisionnaire Gmür faisait occuper solidement Küssnacht et coupait ainsi tout retour offensif de l'ennemi sur les derrières de l'armée fédérale, il tendait la main

à travers le Rotherberg à la gauche de la division Ziegler, resserrant ainsi le cercle formidable, qui étreignait déjà la ville de Lucerne, suivant la méthode stratégique préférée du général Dufour, que devait continuer plus tard le fameux de Moltke.

Cependant, le général de Salis-Soglio, blessé, comme nous l'avons dit, concentra ses troupes sur le défilé d'Ebikon, entre Root et Lucerne, et en remit le commandement au prince autrichien, Frédéric de Schwarzenberg, son premier adjudant. Il fut question un instant de continuer le combat le lendemain, mais la défaite de la brigade Ab Iberg, qu'on venait d'apprendre, décida de la retraite.

Le hameau de Gislicon, foyer principal de la lutte, avait passablement souffert ; il présentait un aspect lamentable. L'armée fédérale avait perdu près de 300 hommes, tant morts que blessés, et de nombreux débris jonchaient le champ de bataille. Plusieurs maisons et chalets étaient complètement ruinés par l'artillerie ; d'autres incendies éclairaient encore de leurs flammes sinistres les bivouacs de la IV^{me} division.

Tandis que les troupes d'élite opéraient dans la direction de Lucerne, une partie des réserves se concentrait à Wadenschwyl et marchait rapidement sur Wollerau et Hutten, où de vifs combats s'engagèrent avec le landsturm de Schwytz. Celui-ci dut se replier, et les troupes fédérales occupèrent le fameux défilé du Schindelegi, illustré par la glorieuse victoire des schwytois en 1798. La gauche fut ainsi absolument en sûreté.

CHAPITRE XI

Cependant la population de Lucerne, dévouée en majorité aux idées libérales, attendait avec anxiété l'issue du combat ;

à chaque instant arrivaient de fâcheux renseignements. Enfin, un convoi de blessés et les premiers fuyards apportèrent la fatale nouvelle.

Aussitôt informées, les autorités municipales adressèrent une supplique au gouvernement et au Conseil de guerre de la Ligue, afin d'obtenir que la ville fût au moins préservée des horreurs d'un assaut.

Mais sur ces entrefaites arrivait un message du général de Salis à ces dernières autorités, annonçant la prise de Gislicon, et la possibilité d'une défense éventuelle du défilé d'Ebikon.

Les chefs du Sonderbund, avisés de l'approche imminente des cinq divisions de l'armée fédérale, par les divers côtés, résolurent aussitôt d'abandonner Lucerne, espérant trouver une retraite dans les Waldstätten ou en Valais, et que l'intervention promise des puissances pourrait encore sauver la Ligue.

Des pleins pouvoirs furent donc envoyés de suite au général de Salis pour traiter au besoin avec l'ennemi, puis des ordres donnés pour chauffer immédiatement un bateau à vapeur. Alors, les hautes autorités politiques de Lucerne et du Sonderbund, avec les membres les plus compromis du clergé, s'embarquèrent dans la soirée pour Flüelen, emportant la caisse fédérale de la guerre, — qui fut renvoyée plus tard, — les archives de la Ligue, les sceaux de l'Etat et une certaine quantité de vivres, avec une escorte de gendarmes qui dut rentrer le lendemain.

Cette fuite précipitée jeta dans la ville un trouble inexprimable. Sur ces entrefaites arrivaient d'Ebikon le prince de Schwarzenberg, à la tête des troupes lucernoises, puis, bientôt après le général de Salis, qui informa de suite la municipalité, qu'ayant pleins pouvoirs des autorités supé-

rieures, il allait proposer un armistice au chef de l'armée fédérale.

La municipalité adressa également au général Dufour, dont le grand quartier général avait été transporté de Muri à Sins, et d'où il avait dirigé toutes les opérations de la journée, une requête comme la précédente.

De son côté, le général de Salis réunissait à l'Hôtel-de-Ville son grand état-major et les notables de la ville, les informant du départ des autorités, des pleins pouvoirs dont il était revêtu, et de l'inutilité, en face des circonstances, de continuer les hostilités. En conséquence, il avait donné l'ordre aux troupes d'aller rejoindre le Conseil de guerre dans les Waldstätten. D'autre part, il chargeait la municipalité de la ville des mesures provisoires et du maintien de l'ordre public. Enfin, il allait envoyer un parlementaire au grand quartier général de l'armée fédérale solliciter un armistice, pour entrer en négociation.

Cette communication faillit provoquer une tempête parmi les assistants, qui ne connaissaient pas encore la gravité de la situation. Mais on finit par se rendre à l'évidence, et le général, chargeant son chef d'état-major de le remplacer, fit expédier le parlementaire et alla rejoindre à Flüelen Sigwart-Müller, le chef de la Ligue, et les siens. D'autres envoyés furent également expédiés aux commandants des divisions fédérales, pour les informer de l'état des choses.

Le général Dufour reçut à Sins la visite du parlementaire, avant le jour. Il fit savoir, dans la réponse qu'il fit transmettre au représentant de la Ligue, qu'il refusait tout armistice, que l'armée fédérale étant aux portes de la ville et le gouvernement en fuite, il était trop tard pour parlementer. Il demandait que la ville lui fût remise simplement; que la population s'abstint de tout acte d'hostilité; que les

miliciens fussent désarmés et qu'on arborât le drapeau fédéral sur les tours, en signe de soumission. Qu'à ces conditions l'entrée des troupes serait un peu retardée, mais qu'on cesserait également toute hostilité et que l'armée fédérale garantissait le maintien de l'ordre public et le respect des propriétés.

Au reçu de cette dépêche, les autorités municipales envoyèrent de suite l'ordre de désarmer aux milices et au landsturm, de retour d'Ebikon. De grand matin, la brigade Rütimann, qui défendait l'Emmenbruck, rentrait en ville d'après les ordres du général de Salis, et déposait aussitôt les armes. Enfin la municipalité lucernoise fit savoir aux commandants des divisions fédérales que par suite de la dépêche du général Dufour, et de la fuite du gouvernement, les portes de la ville étaient ouvertes à l'armée fédérale; que les milices et le landsturm étaient désarmés, et que pour témoigner des dispositions du peuple le drapeau fédéral était arboré sur les tours de la ville.

Dès le 24 novembre au matin, les troupes fédérales se rapprochèrent de Lucerne. La ville entière et les monuments publics étaient spontanément pavoisés aux couleurs de la Confédération.

L'ancien avoyer se porta au-devant de la division Ziegler portant un drapeau blanc et invita les troupes, au nom de la municipalité, à prendre possession de la ville.

Vers midi, un bataillon de Schaffhouse, formant l'avant-garde de la IV^{me} division, fit son entrée aux acclamations répétées de la population. Peu après, trois divisions pénétraient dans la ville de divers côtés et en prirent possession.

Le général Dufour, à la tête de son état-major, fit également son entrée dans l'après-midi et ne fut pas moins bien

accueilli que ses troupes. Aussitôt installé, il envoya sommation aux cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald, d'avoir à poser les armes.

CHAPITRE XII

La prise de possession de Lucerne par l'armée fédérale donna lieu aux mêmes incidents que celle de Fribourg. Les proscrits politiques, le docteur Steiger, condamné à mort par le gouvernement de Sigwart-Müller, en tête, entrèrent en ville après les troupes fédérales. Leur premier soin fut de faire ouvrir les portes du Käfigthurm et de mettre en liberté les condamnés politiques, puis, du consentement du général Dufour, de convoquer une assemblée populaire. Celle-ci confirma la déchéance du gouvernement, la dissolution du Sonderbund, le renvoi immédiat des jésuites, une amnistie politique entière, et la mise en accusation du gouvernement déchu, pour violation de la Constitution, et enfin, constitua un gouvernement provisoire, à qui la municipalité remit ses pouvoirs.

Il fut difficile de prévenir quelques excès des victimes du gouvernement fugitif : ainsi, les maisons de plusieurs chefs de la Ligue furent saccagées, de même que le pensionnat des jésuites.

Le général crut, en conséquence, devoir prendre quelques mesures de précaution, et nomma le colonel Ziegler commandant de place de Lucerne, avec des ordres sévères.

Les 25, 26 et 27 novembre, des capitulations semblables aux précédentes furent signées par les envoyés des cantons et demi-cantons d'Uri, Schwytz, Obwald et Nidwald, et des troupes envoyées pour les occuper.

Le départ de celles-ci se fit de Lucerne, par le lac, où trois vapeurs partirent chargés de soldats et remorquant des barques pour Fluëlen, aux gais vivats de la population assemblée.

En moins de trois jours, plus de 50,000 hommes avaient traversé ou occupé la pauvre petite ville de Lucerne, qui était littéralement envahie. Les corps qui ne furent pas employés à l'occupation des cantons de la Ligue durent se cantonner dans la banlieue, pour retourner ensuite dans leur canton où ils étaient successivement licenciés.

Le général Dufour porta à la connaissance de la Diète les faits accomplis et celle-ci envoya des commissaires dans chaque canton.

Aussitôt que la nouvelle de la chute de Lucerne et des Waldstätten fut parvenue au colonel Rilliet, il fit rapprocher les troupes de la I^{re} division, échelonnées le long de la frontière vaudoise du Valais, et adressa une proclamation à la population de ce canton, en l'informant des récents événements survenus et en invitant le gouvernement à poser les armes.

On sait, d'autre part, que le Bas-Valais, entièrement dévoué à la politique fédérale, n'attendait qu'une occasion pour se manifester. En outre les nombreux proscrits valaisans du gouvernement conservateur, errants depuis 1844, s'étaient constitués en un corps franc, dont le secours eût été précieux en cas d'invasion du pays.

Ces diverses circonstances avaient jeté du désordre et de l'hésitation parmi les défenseurs de la Ligue, les désertions se multipliaient. Les mêmes dissentiments qui s'étaient déjà manifestés dans le bataillon valaisan, employé à la défense de Lucerne, dont la moitié, composée de Bas-Valaisans, fut intentionnellement oubliée dans cette ville et fait prison-

nière, puis renvoyée depuis Bâle, se produisaient dans le sein des troupes de défense, cantonnées au Bas-Valais. Cet état de choses contribua beaucoup à la décision du gouvernement de Sion.

Le colonel Rilliet, d'autre part, avait eu connaissance des démarches actives tentées par les chefs de la Ligue, pour hâter l'intervention de la diplomatie. M. de la Fenestre, envoyé du gouvernement français, s'était rencontré à Brigue avec celui de la cour de Berlin pour une action commune, mais les événements de Lucerne et la rapidité foudroyante des opérations avaient dérangé les combinaisons. Elles avaient été entravées en sous main par lord Palmerston, premier ministre d'Angleterre, qui avait, par un exprès, donné des assurances au général Dufour, qui crut devoir éloigner celui-ci pour ne pas se compromettre.

Le divisionnaire avait donc hâte d'en finir et prenait activement ses dispositions pour attaquer par St-Maurice et Lavey, tandis que la VI^{me} division, libre maintenant au Tessin par la retraite des troupes de la Ligue, ferait une démonstration contre le Haut-Valais.

Le général de Kalbermatten, commandant des forces du Valais, avait sous ses ordres environ cinq mille hommes de troupes réglées, sans parler du landsturm et occupait les défilés du Bas-Valais. Les fortifications de St-Maurice, en particulier, avaient été pourvues d'artillerie et d'un corps de carabiniers bien retranchés.

Bien que dans les conditions d'isolement où se trouvait le Valais, une longue défense n'était guère possible, contre toutes les forces de la Confédération, une attaque de front de ces positions formidables toutefois aurait coûté bien du sang à l'envahisseur.

Cette éventualité causait beaucoup d'inquiétude à Genève,

car le bataillon Reymond, après avoir tenu garnison à Frimbourg, avait été dirigé, ainsi que la batterie Empeyta, sur le Valais, pour rejoindre les troupes de la troisième brigade, division Rilliet, dont ces corps faisaient partie, avec le bataillon Veillard, déjà en position, et devaient prendre part à la rude attaque des défilés.

Dans la nuit qui devait précéder cette attaque, une batterie vaudoise de gros calibre avait été montée à force de bras par les canonniers de celle-ci, grâce à des prodiges d'énergie et d'audace, sur les hauts rochers qui font face aux ouvrages de St-Maurice; elle fut démasquée le lendemain, à la stupéfaction de l'ennemi. Mais, par une circonstance vraiment heureuse, la nouvelle parvint dans la nuit au quartier général d'Aigle, que le Grand Conseil du Valais avait voté la capitulation, dans sa séance du 28 novembre. Cette bienheureuse nouvelle fut aussitôt transmise à tous les postes, avec beaucoup d'allégresse, et les préparatifs furent suspendus.

Cette capitulation, dans la forme des précédentes, portait qu'un corps de 8,000 hommes occuperait le canton du Valais, jusqu'à l'accomplissement des conditions et jusqu'au paiement des frais de guerre.

CHAPITRE XIII

Le Sonderbund venait donc d'expirer de sa belle mort, après une lutte de dix-huit jours.

On ne saurait contester que pour des milices n'ayant jamais vu le feu, une telle campagne d'hiver, dans la contrée la plus montagneuse et la plus mouvementée de l'Europe, et en face d'un ennemi bien armé, bien commandé

et résolu, défendant ses foyers, ne soit un merveilleux tour de force. Les gens du métier, dans les grands Etats militaires, en furent vraiment stupéfaits. Ils n'eussent jamais pensé qu'en quelques jours, un petit pays comme le nôtre, dépourvu de ressources et d'états-majors permanents, ait pu mobiliser une armée de 100,000 hommes, — qui eût pu être doublée au besoin, — munie d'une formidable artillerie, sans parler de l'armée du camp opposé. Ils ne supposaient guère un résultat aussi foudroyant en de telles circonstances.

Ce superbe résultat était dû principalement à notre système de milices et de la levée en masse, qu'on paraît en train de dénaturer aujourd'hui. Il était dû surtout au chef instruit et expérimenté qui, en sa qualité d'ingénieur militaire et géographe et d'instructeur du génie, connaissait l'instrument dont il devait se servir, et, mieux que personne, le pays où il opérait. Ces connaissances étaient surtout précieuses dans la partie de la Suisse la plus montagneuse, la plus coupée d'obstacles de toutes sortes, où eurent lieu les principales opérations de la campagne.

Le général Dufour apprit la capitulation du Valais, comme il transportait son quartier général à Vevey. Fidèle à son excellente stratégie, il avait interdit absolument au colonel Rilliet de commencer les opérations de l'extrême droite de l'armée, avant que celles du centre et de la gauche fussent entièrement terminées, afin de pouvoir y concentrer au besoin toutes les forces disponibles.

Cependant, le 30 novembre au matin, le colonel Rilliet-Constant franchit le Rhône à St-Maurice, à la tête de sa division, et procéda méthodiquement à l'occupation du pays. Il avait été précédé par un corps-franc, composé des proscrits politiques armés du gouvernement oligarchique du

Valais, qui s'était montré très rude envers ces malheureux après le massacre du Trient. La milice ayant posé les armes, ces derniers marchèrent droit sur Sion, le chef-lieu et siège du gouvernement, dont les membres s'étaient enfuis, et cela sans rencontrer de résistance; ils firent appel à tous leurs partisans du Bas-Valais, lesquels, au nombre de plusieurs milliers, et sous la présidence du vaillant colonel Barman, tinrent une assemblée populaire dans cette ville.

Ainsi qu'à Fribourg et à Lucerne, l'assemblée proclama la déchéance des autorités constituées, l'incompatibilité des fonctions civiles et ecclésiastiques, la suppression des privilèges et immunités du clergé qui, dans cette ancienne principauté ecclésiastique, étaient encore excessifs, l'administration par l'Etat, ou sous le contrôle de celui-ci, des biens du même clergé, une amnistie générale pour les condamnations politiques, enfin, l'expulsion des jésuites, et les frais de guerre à la charge des chefs de la Ligue et des corporations religieuses.

Le colonel Barman fut mis à la tête du gouvernement provisoire, composé surtout des anciens chefs de la *Jeune Suisse*.

CHAPITRE XIV

Les conséquences de cette terrible crise politique paraissent moins redoutables qu'on ne l'avait craint d'abord; les populations acceptaient sans résistance et sans trop de regret le nouvel état de choses. Les chefs de la Ligue s'étaient pour la plupart, mis en sûreté en Piémont, jusqu'au moment où, après la pacification définitive, ils purent rentrer au pays.

L'occupation fédérale dans les divers cantons de la Ligue

ne donna lieu à aucun excès; il n'y eut pas de plaintes formulées et les soldats furent, en général, fort bien traités.

Nos Genevois, répandus dans les diverses parties du Valais, conservèrent un excellent souvenir de l'accueil sympathique et vraiment amical de leurs hôtes; la plus grande cordialité régnait dans leurs rapports mutuels, et le départ du Valais de nos bataillons, qui eût lieu vers la fin de l'hiver, fut entouré de marques générales de regrets.

Le capitaine Gambini, à la tête de sa compagnie, appartenant au bataillon Reymond, reçut l'ordre d'occuper l'Hospice du St-Bernard. L'accueil le plus aimable lui était réservé par les moines et nos soldats furent dédommagés d'une rude ascension par un gai et confortable séjour, malgré la rigueur de la saison.

Au moment des fêtes de Noël, un détachement du bataillon Veillard était à Louèche-la-Ville. Le pasteur Segond, chapelain de ce bataillon, voulant célébrer le culte, obtint d'officier dans l'église du lieu. Le curé de la paroisse poussa la condescendance et les égards jusqu'à prêter ses vases sacrés aux Genevois, pour la communion. On peut juger par cet exemple, dans un moment de surexcitation des passions religieuses, de la bienveillance dont nos soldats furent entourés. D'autres exemples, et un grand nombre, dans un autre domaine, pourraient encore attester ces excellentes dispositions.

On sait que la Diète avait mis les frais de guerre de l'armée fédérale, qui se montaient à environ six millions de francs, à la charge des cantons de la Ligue. L'occupation militaire de ceux-ci devait durer jusqu'au moment où ils auraient rempli leurs premières obligations; un acompte d'un million, entre les divers cantons, fut versé presque immédiatement. Les meneurs du Sonderbund, les membres

des gouvernements déchus et surtout les corporations religieuses furent mis à contribution. Nombre d'objets historiques et d'ouvrages précieux furent vendus, à défaut d'autres ressources, par ces dernières à des prix dérisoires, pour parfaire les sommes exigées. On cite, en particulier, une des plus anciennes abbayes, qui dut vendre pour le prix de 500 francs, à un antiquaire, qui le revendit 15,000 au musée de Cluny, — dont il est l'une des pièces les plus rares et les plus curieuses, — le superbe *évangélaire de Charlemagne*, don de cet empereur à l'abbaye, relié en or, avec pierres précieuses, et qu'on évalue à plus de 100,000 francs aujourd'hui. Des garanties suffisantes ayant été données pour les paiements ultérieurs, les troupes d'occupation, qui, à la fin de l'année, ne se montaient guère à plus de 10,000 hommes, furent successivement retirées et licenciées.

Le canton de Neuchâtel, qui avait refusé son contingent à la Confédération, fut frappé d'une amende de 300,000 francs, qu'il dut payer de suite, malgré les bravades et les menaces de l'envoyé du roi de Prusse, de Sydow.

Un peu plus tard, sur la proposition de la députation de Genève, la Diète fédérale libéra généreusement les mêmes cantons des trois derniers millions à payer. Excellente mesure destinée à effacer, tout à fait, les traces de nos malheureux troubles.

CHAPITRE XV

Enfin, nos braves militaires, tout fiers du devoir accompli, reentraient joyeusement à Genève, au complet, et au milieu de l'allégresse de la foule, qui se précipitait à leur rencon-

tre, charmée de les revoir plus gras et mieux portants qu'ils n'étaient partis.

Durant cette terrible épreuve, dont la Suisse se tirait si merveilleusement et avec tant d'honneur, le gouvernement fédéral n'eut point à se féliciter de la conduite des représentants des puissances à l'égard de la Confédération. Traitant le gouvernement légal avec hauteur et défiance, intriguant sourdement avec les rebelles, ces représentants, sauf celui de l'Angleterre, qui se montra toujours sympathique au pouvoir régulier, témoignèrent une hostilité constante à celui-ci. Aussi fut-il question un moment, à Berne, de demander le rappel de certains ambassadeurs.

Après avoir vu son offre de médiation repoussée, au commencement de la crise, le corps diplomatique, sollicité par les mêmes influences, revint à la charge au commencement de l'année. Après une conférence à Neuchâtel, où les diplomates s'étaient retirés pendant la lutte, M. de Bois-le-Comte, envoyé du roi Louis-Philippe, digne représentant de son maître, remettait à la Chancellerie fédérale, au nom de la France, de l'Autriche et de la Prusse, une nouvelle note, non moins désagréable que la précédente.

Cette note diplomatique considérait la souveraineté cantonale comme détruite et la situation de la Suisse comme irrégulière et non conforme aux traités, tant que les cantons de la Ligue ne seraient pas librement constitués. Qu'en outre, aucun changement au Pacte fédéral ne saurait être légitime, sans l'unanimité des cantons. Qu'enfin, les engagements de la Confédération et des puissances étant réciproques, si celle-ci ne les respectait pas, les puissances qui ont garanti sa neutralité, seraient en droit de ne plus consulter que leur devoir comme membres de la famille européenne et les intérêts de leur propre pays. Toutefois, sir

Stratford Caning rassura secrètement l'autorité fédérale, laquelle fit une ferme et fière réponse à cette note par une fin de non recevoir.

CHAPITRE XVI

La tourmente paraissait enfin calmée et la Confédération sortait plus forte, plus unie, et plus respectée au dehors, de cette formidable crise, qui était le dernier effort, espérons-le, des pouvoirs théocratiques et des guerres religieuses, qui coûtèrent à nos ancêtres tant de cruels sacrifices, provoquèrent tant de luttes et de dissensions. Le principe de l'Etat laïque, une des glorieuses conquêtes de notre époque, n'était point encore compris chez nous, et il ne l'est même point encore généralement aujourd'hui, pas plus que la liberté religieuse et la vraie tolérance.

On peut dire toutefois que le mouvement du Sonderbund n'exista réellement qu'à la surface : la mollesse de la défense, les pertes relativement légères des combattants, bien qu'expliquées un peu par les nombreux obstacles du terrain pouvant protéger ceux-ci, enfin, la facilité et l'empressement que montrèrent les populations à l'acceptation, sans troubles ni résistance, de toutes les mesures militaires du vainqueur et de toutes les transformations politiques, qui accompagnèrent et suivirent la lutte, tout cela démontre que le Sonderbund ne fut jamais vraiment populaire. Plusieurs cantons, catholiques ou mixtes, tels que St-Gall, Soleure, les Grisons, Argovie, et surtout le Tessin, ne prirent aucune part, au fond, à la Ligne et la combattirent.

Ce mouvement fut l'œuvre de l'oligarchie de certains

cantons et de meneurs aveuglés ou fanatisés, qui, croyant follement la religion en péril, surent un instant surexciter les passions des masses. Mais cette agitation fut passagère et la réaction fut aussi prompte que l'avait été le premier mouvement; les populations désabusées ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur et tout rentra dans l'ordre.

CHAPITRE XVII

Enfin, tout en réparant les tristes conséquences de nos dissensions politiques et religieuses, une grosse question s'imposait : la revision de notre droit constitutionnel. On avait pu constater, durant un demi-siècle, les défauts de notre pacte fédéral, qui avait suscité tant de troubles dans les cantons, laissé subsister tant d'abus locaux et enfin déterminé la redoutable explosion, où notre existence nationale même avait failli sombrer. La réforme du pacte était donc impérieuse. Déjà un essai avait été tenté, quelques années auparavant, par l'illustre Rossi, alors député de Genève à la Diète et futur ministre de Pie IX, dont la fin devait être si tragique.

Malheureusement les influences oligarchiques et théocratiques, qui faillirent nous perdre, toutes puissantes à la Diète à cette époque, firent échouer le projet de Rossi.

La chute du Sonderbund devait nécessairement remettre à l'ordre du jour cette brûlante question. Les anciens cantons et les cantons oligarchiques désiraient le *statu quo*, les grands cantons visaient surtout à une démocratie représentative, pour maintenir leur prépondérance, tandis que les

hommes avancés voyaient dans la démocratie mixte le seul remède à l'état de choses existant.

Il convenait, en effet, tout en donnant plus de force et de suite à l'action du pouvoir central, pour empêcher le retour de nouvelles catastrophes semblables à la dernière, de rapprocher le peuple de ses gouvernants, en le faisant intervenir plus directement dans les actes de l'autorité fédérale, tout en respectant le principe fédératif, essentiel à notre existence nationale.

Un homme éminent, qui avait consacré sa vie à l'étude du droit constitutionnel et de la philosophie sociale, James Fazy, député de Genève à la Diète et qui, en outre, avait joué déjà un rôle si important dans son canton, comme nous l'avons vu, préconisa énergiquement la réforme du pacte, en appuyant de son éloquence éclairée l'institution du système américain des deux Chambres, adapté à nos conditions politiques.

Ce dernier système prévalut et Fazy, qui avait, l'année précédente, puissamment collaboré à la nouvelle constitution genevoise, prit une part non moins grande à celle de la Confédération.

Cette œuvre remarquable qui résolut si bien et si heureusement le difficile problème de la centralisation rationnelle des grands services publics, de l'armée, des relations extérieures, des rapports internationaux, des postes, des poids, mesures et monnaies, des péages, tout en respectant l'autonomie des cantons et en sanctionnant les droits individuels et les libertés générales, fut un sensible progrès sur l'état antérieur et assura à la Suisse près d'un demi-siècle de paix, de liberté et de prospérité.

Dès lors, et en tenant compte des besoins nouveaux, dans la révision constitutionnelle de 1874, le peuple suisse s'est rapproché encore de la démocratie directe par le référen-

dum, plus tard par le droit nouveau d'initiative, dont il n'est point permis encore d'apprécier toutes les conséquences, mais qui n'en constitue pas moins une innovation pleine de hardiesse.

L'institution d'une juridiction suprême en matière de droit public et de droit privé fut également une sensible amélioration, réalisée déjà par la Constitution de 1848 et qui se développa dès lors. Puis vint l'unification du droit des obligations et autres parties du droit privé, sans parler de la création du haut enseignement polytechnique et du développement de nos moyens de communication.

Mais la plus glorieuse conquête de notre temps est la part importante prise par la Suisse dans la codification du droit international, public et privé, et l'honneur insigne pour notre pays d'avoir été choisi par les puissances, comme centre universel et siège d'administration pour les diverses créations de droit international : les postes et télégraphes, la protection de la propriété industrielle et littéraire, les transports par voies ferrées, etc. Enfin, un comité central, avec Bureau permanent, pour la Ligue de la Paix, de la Liberté et de l'Arbitrage international, vient également d'être installé à Berne, création féconde et destinée à un brillant avenir.

On voit le chemin parcouru par le peuple suisse dans cette dernière période; espérons qu'avec la sagesse, l'esprit d'indépendance et de progrès qui le caractérise, il saura garder et suivre toujours cette excellente voie.

CHAPITRE XVIII

Nous ne saurions terminer ces quelques considérations sur la crise du Sonderbund sans payer un juste tribut au

héros modeste qui l'a si glorieusement terminée. Ce n'est pas seulement par sa haute science militaire, son coup d'œil sûr, sa clairvoyance, sa calme intrépidité et son sang-froid, que le général Dufour a pu renverser en quelques jours les formidables obstacles que de l'intérieur et du dehors on avait longuement dressés. La suprême justice, les égards, la générosité et la tolérance, dont il fit preuve envers ses compatriotes, un instant égarés, eurent une large part dans les étonnants résultats de cette rapide campagne. Les éminentes vertus de l'homme et du citoyen, que le général montra en ces circonstances difficiles, popularisèrent son nom, plus encore peut-être, que ses hauts faits militaires.

Cette attitude du chef vénéré de l'armée contribua beaucoup à la prompte pacification des masses et des esprits et au retour de la fraternité nationale, si profondément troublée.

Aussi de nombreux témoignages de la reconnaissance, publique lui furent adressés. Outre les chaudes manifestations dont il fut l'objet dans les cantons même de la Ligue, des félicitations lui furent adressées de toutes parts de l'étranger.

La Confédération voulut lui témoigner sa reconnaissance, comme on sait, par un don patriotique équivalant à 60,000 francs de notre monnaie; Genève, son pays d'origine, lui fit hommage de son petit domaine préféré, à Contamines, et plusieurs cantons de la bourgeoisie d'honneur, sans parler de nombreux témoignages particuliers.

La belle statue de Dufour érigée dans notre ville, son nom donné à des rues et à des places, dans la plupart des cantons suisses, et surtout à l'une des plus hautes cimes du Valais, légueront sa mémoire à la postérité.

Enfin, le couplet suivant d'une chanson vaudoise composée

pour la circonstance, donnera la mesure des sentiments
voués à notre vieux général, par nos excellents voisins et
confédérés :

Ce digne et brave général,
A conduit nos troupes en vrai frère.
Il rendit le bien pour le mal
Au champ d'honneur il fut leur père.
Son nom sera dans tous les cœurs,
Porté au Temple de mémoire.
A lui soit la gloire et l'honneur,
Et à nos soldats la victoire.

EMILE GOLAY.





TOMBEAUX ANCIENS

A LANCY

Communication faite à la Section des Sciences naturelles et
Mathématiques de l'Institut national Genevois, le 14 novembre 1894.

A Lancy (près Genève) et dans les environs, il n'est pas rare de trouver des ossements humains en labourant les jardins ou les champs. Ordinairement, les corps gisent à une faible profondeur, sans encadrement, simplement dans le sable. Jusqu'à présent on n'avait remarqué que des corps isolés, en tout cas jamais de nombreux squelettes réunis.

Au mois de décembre 1893, M. le Dr Rapin vint me prévenir que dans la propriété de M. Jacques Roch, dans un champ touchant le chemin, à droite en allant du Grand-Lancy au Bachet de Pezay, on venait de déterrer des tombeaux. En me rendant sur place, je constatai qu'après les dernières maisons on ouvrait une « gravière » et j'appris qu'à différents endroits on avait trouvé, disséminés librement dans le gravier, des ossements humains; à six mètres de la route et à soixante centimètres de profondeur on venait de rencontrer un tombeau en dalles de molasse, mais qui depuis longtemps s'était écroulé. Il était disposé de l'ouest à l'est, la tête à l'ouest. Les dalles latérales mesuraient 43 cent. de largeur, l'une d'elles avait une longueur

de 1 m. 30. La dalle qui servait de couvercle mesurait environ 65 cent. de largeur et plus de 2 mètres de longueur. Elles consistent toutes en une molasse bleuâtre des eaux douces, que les paysans appellent : « pierre des champs », « molasse des champs », etc., et qui se laisse très facilement fendre en grandes plaques, telles qu'on les voit autour de ces tombeaux, assez nombreux, du reste, dans notre contrée. Ici encore, comme d'ordinaire, ces dalles étaient bien ajustées dans les bords, mais ne portaient aucune trace de sculpture, la surface brute et sans poli. Le contenu de ce tombeau en dalles, crâne, ossements et une boucle de ceinture a été dispersé.

En continuant les travaux pour l'agrandissement de la « sablière » on mit au jour, au mois de novembre 1894, une série de tombeaux, contenus dans une remarquable construction et qui feront le sujet de cette courte notice.

A peu près à un mètre de la route et à 90 centimètres au-dessous du sol, mais déjà dans le gravier, la couche d'humus ayant ici tout au plus 50 à 60 centimètres d'épaisseur, on est arrivé à un groupe de tombeaux solidement construits en murs de tuf et de dalles de molasse semblables à celles mentionnées plus haut. Il y avait cinq tombeaux alignés, le tout formant une construction unie. Malheureusement il n'a pas été possible de déterrer le tout dans une seule journée et il a fallu laisser passer un dimanche, de sorte que lorsque nous sommes revenus pour continuer les travaux, les petites dalles à la tête des corps avaient été disloquées, le contenu des tombeaux dérangé, les crânes en grande partie emportés et le reste des ossements cassé à coups de bâtons. La perte de ce matériel, qui aurait pu servir à une étude craniologique intéressante, vu la bonne conservation de ces tombeaux presque hermétiquement

fermés et par conséquent conservés intacts, est bien regrettable. Ces caveaux étaient, en effet, exempts de terre, amenée si souvent par l'eau, et ils faisaient encore exception à ce point de vue. Si le contenu a été perdu j'ai par contre pu étudier très exactement la construction.

Constatons d'abord que ce tombeau quintuple est situé au centre d'un emplacement où l'on trouve des tombeaux isolés, entourés de dalles et d'autres dont les ossements gisent librement dans la terre. En d'autres termes, nous avons à faire à un « champ de repos » ou cimetière. Dans les environs de Genève(1) j'ai eu occasion d'étudier un grand nombre de tombeaux anciens, mais jamais, jusqu'à présent, je n'en ai trouvé une pareille agglomération, surtout construite d'une façon si solide et si soignée. A Genthod(2), cependant, j'ai remarqué un groupe de trois tombeaux en dalles, semblables à ceux de Lancy, mais ne tenant plus debout lorsque la terre fut enlevée.

Le groupe de Lancy mesurait dans la direction sud-nord 3 m. 05, dans celle d'ouest-est 2 mètres. La largeur des tombeaux était à la tête (ouest) de 42, 46 à 48, aux pieds (est) de 37 à 40 centimètres. Les murs en tuf mesuraient 20 centimètres d'épaisseur. Les morceaux montraient une coupe très régulière en cubes et en pièces rectangulaires. Les dalles ne mesuraient en épaisseur guère plus de 10 centimètres, plutôt moins. Celle qui couvrait le quatrième tom-

(1) *B. Reber* : Notices sur des crânes et fragments de crânes trouvés à la colline de la Balme, près du Salève. Séance de l'Institut du 13 mars 1883. Bulletin de l'Institut, tome XXVI.

B. Reber : Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève. Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome XXIII (tirage à part de 47 pages et 4 planches).

(2) *B. Reber* : Recherches, etc., page 59.

beau, (compté de gauche à droite) était la plus belle, régulièrement rectangulaire, longue de 1 m. 92, large de 58 cent., ayant le bord tout autour visiblement bien ajusté, mais sans sculpture ou poli.

Disons d'abord un mot des trois figures. Fig. 1 présente les tombeaux débarrassés tout autour et déblayés de la terre, montrant l'ensemble de la construction dans son état primitif. La figure 2 donne la même image, mais après l'enlèvement des cinq couvercles. On voit ici surtout l'intérieur des tombeaux. Ces deux vues sont prises du côté ouest et vont de la tête aux pieds des tombeaux. Ensuite figure 3 montre l'inverse. Prise depuis la route du côté est, elle présente la construction vers la tête des morts.

La profondeur des tombeaux était de 50 à 55 centimètres. A la tête de chaque tombeau, la fermeture était obtenue par une dalle de molasse; aux pieds, le matériel variait un peu. Le premier tombeau (comptant toujours de gauche à droite) sur les figures 1 et 2 avait à cette place une dalle en gneiss erratique, le second et le troisième un petit mur en tuf et, le quatrième et le cinquième des dalles en molasse. Le fond des cinq tombeaux était formé d'un pavé de petits cailloux roulés. En outre, dans le deuxième, troisième et quatrième ce pavé était recouvert d'un ciment blanc ou chaux, très régulièrement aplani et arrondi aux angles. Le ciment faisait défaut dans le premier et le dernier tombeau. Quelle est la cause de cette exception? Par contre, la fermeture était la même pour tous les tombeaux et obtenue au moyen d'un mortier très dur qui rendait la construction solide et surtout presque hermétique.

Si on jette un coup d'œil sur les figures 2 et 3, on remarque de suite une irrégularité assez frappante. Le premier tombeau est entièrement entouré de dalles, tandis que les

autres sont séparés par des murs de tuf. Pour cette raison, je crois que la construction primitive se composait des tombeaux 2 à 5, et je suppose que celui que nous voyons à gauche a été ajouté plus tard.

En résumé, tout le contour du groupe, à l'exception du mur au pied du second et du troisième tombeau, était construit en dalles. Les séparations le long des tombeaux se composaient comme suit : 1 en deux dalles, 2 et 6 en une seule dalle chaque, 3, 4 et 5 en mur de tuf. Tous les couvercles en dalles de molasse étaient primitivement d'une seule pièce, elles se sont en partie brisées en les enlevant.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, les cinq tombeaux étaient si bien construits que les infiltrations de terre, qu'on voit presque toujours en pareil cas, n'ont pas eu lieu ici. Les ossements gisaient librement dans le fond de chaque tombeau, avec la tête à l'ouest, donc le regard vers le soleil levant, vers l'orient.

Au-dessus du coin nord-est de ce groupe et posés sur les dalles formant les couvercles, gisaient encore deux squelettes, simplement dans la terre et sans entourage de dalles. Il n'a pas été possible de conserver les crânes en entier, très ramollis et tombant en morceaux en les sortant.

Comme c'est souvent le cas, dans cette sorte de sépultures, les objets pouvant donner une indication directe sur leur âge, manquent presque totalement. Une boucle de ceinture, trouvée l'année passée s'est perdue. Cette fois je n'ai remarqué qu'une petite chaîne en bronze ou cuivre de 16 centimètres de long, composée de huit chaînons et un cercle, le tout d'un travail primitif, en fil rectangulaire, les parties simplement repliées à chaque bout et sans aucune soudure et sans ornements. Dans le mortier se trouvait des petits morceaux de tuiles cassées et morcelées, comme on l'ob-

serve toujours dans le mortier des constructions romaines. Ensuite, dans un des trois murs de tuf j'ai détaché un morceau de tuile romaine. Ce dernier fait n'est encore pas un cas rare du tout. Dans les tombeaux de Choisy (1), par exemple, il se trouvait une grande tuile romaine, qui provenait certainement, comme ici à Lancy, d'une ruine du voisinage. En général, on peut admettre que ce genre de tombeaux était en usage depuis l'époque romaine jusqu'au huitième siècle de notre ère. Du moment qu'on ne trouve pas un objet caractéristique, il est impossible de préciser davantage le temps de leur construction. A Veyrier, j'ai trouvé, en 1891 et 1892, dans des tombeaux semblables, des objets appartenant à l'époque burgonde, ne laissant donc aucun doute sur la provenance et la race des morts enterrés à cette place.

Ajoutons que dans les environs on ne remarque des carrières ni de tuf, ni de molasse, et que tout ce matériel vient donc du dehors du district de Lancy. Une des dalles était noircie d'un côté, comme si elle avait fait partie d'un foyer.

Il se présente encore la question de savoir où se trouvaient les habitations des gens qui enterraient leurs morts à la place qui nous occupe. Incontestablement ce cimetière servit pendant un certain temps. Le groupe que je viens de décrire me semble représenter le tombeau collectif d'une famille, peut-être celle d'un chef de l'endroit. En tout cas, cette construction se distingue des autres sépultures et permet parfaitement cette supposition.

L'ensemble de cet emplacement et une bonne partie du plateau autour s'appelle « Les Crêts » et l'on y jouit d'une très belle vue sur les environs et les Alpes. La légende

(1) *B. Reber* : Recherches archéologiques, etc., page 18.

place ici, c'est-à-dire à deux cents pas des tombeaux, un village disparu, parce que de temps en temps on remarque dans la terre des fragments de mur et des débris de tuiles. Il n'est plus, dès lors, douteux qu'à cet endroit même se trouvaient les maisons en rapport avec le cimetière antique que je viens de mentionner.

Il ne faut pas confondre ces anciennes habitations, comme je voudrais appeler les ruines de la légende, avec le Lancy démoli au XVI^m siècle par les Genevois. Le Lancy d'aujourd'hui se trouve de nouveau à cette dernière place(1).

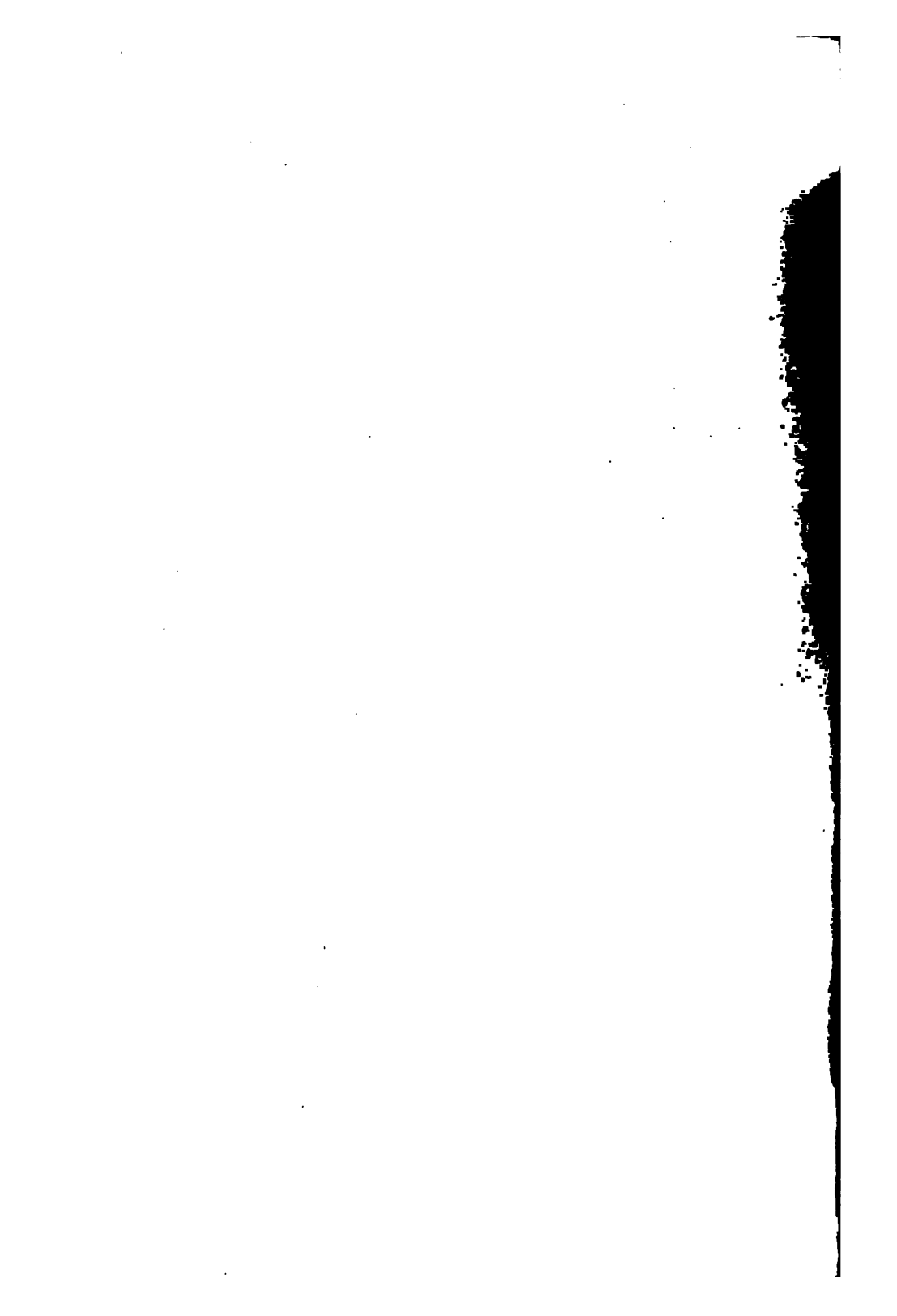
Il faut encore ajouter, pour terminer, que le terrain entamé pour la « sablière » peut fournir encore de nombreux autres tombeaux, surtout le long de la route. Espérons que de nouvelles découvertes nous fourniront des détails plus concluants.

Les ossements, parmi lesquels quelques capsules crâniennes, ont été donnés au Musée d'histoire naturelle de Genève (2).

B. REBER.

(1) *Gaudy-Le Fort* : Promenades historiques dans le canton de Genève. Deuxième édition, 1849. II, p. 79.

(2) Outre à M. le Dr Rapin, qui dès le commencement a bien voulu me rendre attentif, et à M. J. Roch qui m'a permis les fouilles dans sa propriété et qui m'a aidé, je dois aussi de la reconnaissance à M. et à M^m Th. Boulanger et à M. E. Dalphin pour l'intérêt qu'ils m'ont témoigné dans cette circonstance et les soins qu'ils ont bien voulu donner aux photographies si obligeamment exécutées par eux. Je tenais beaucoup à prendre des photographies de ces tombeaux remarquables; elles présentent les documents les plus exacts et conservent l'image avec une fidélité absolue.



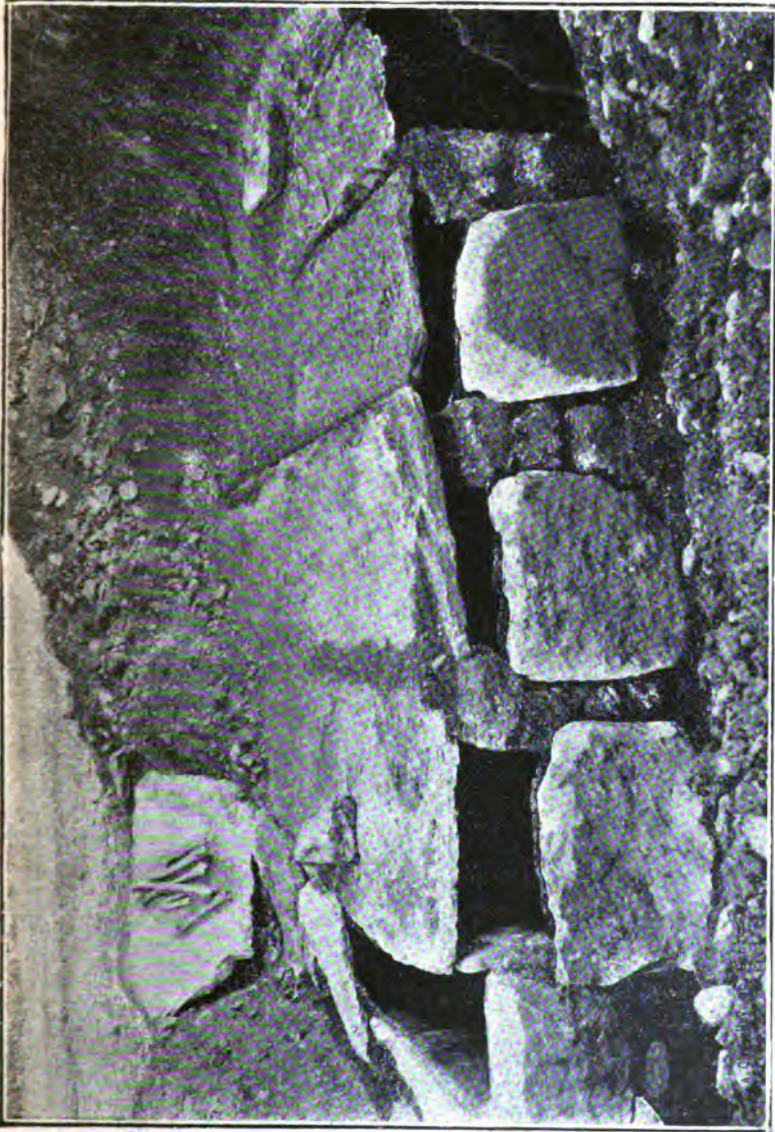


Fig. 1



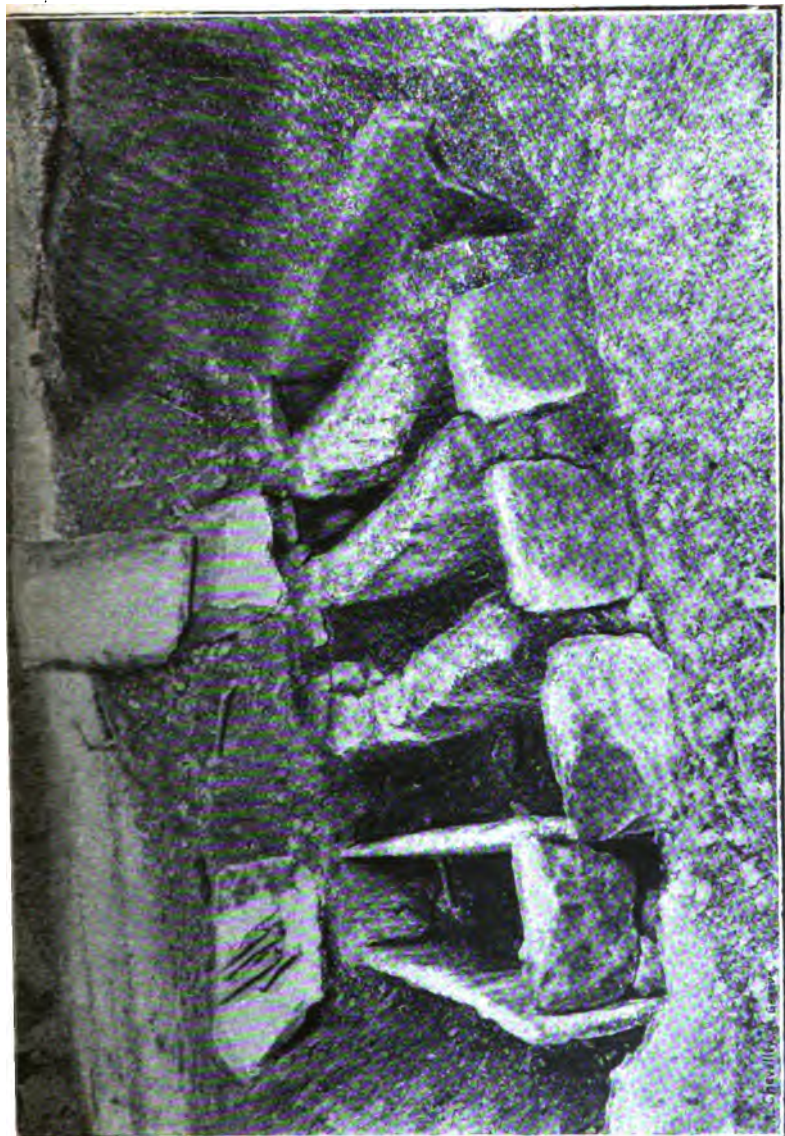


Fig. 2

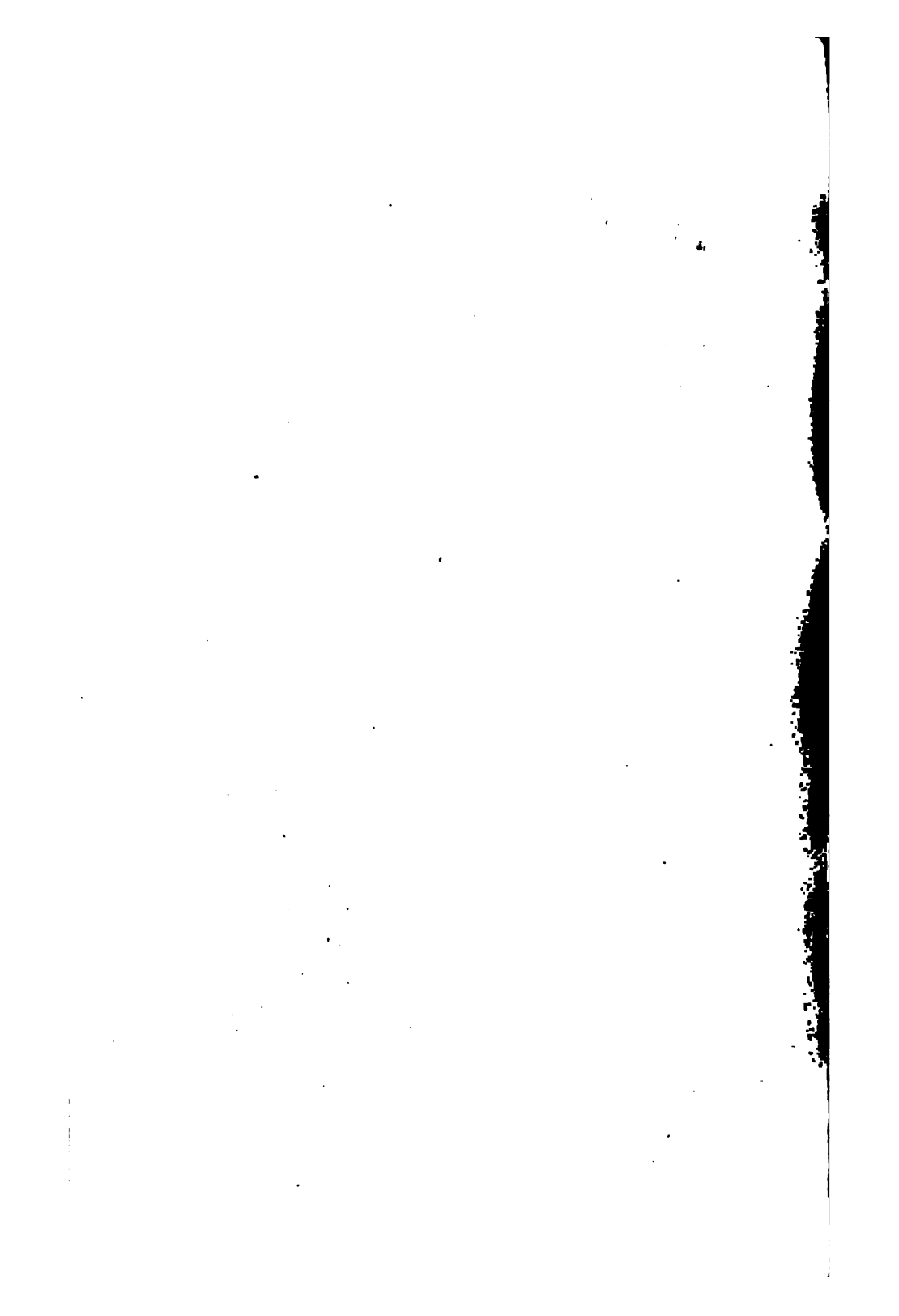
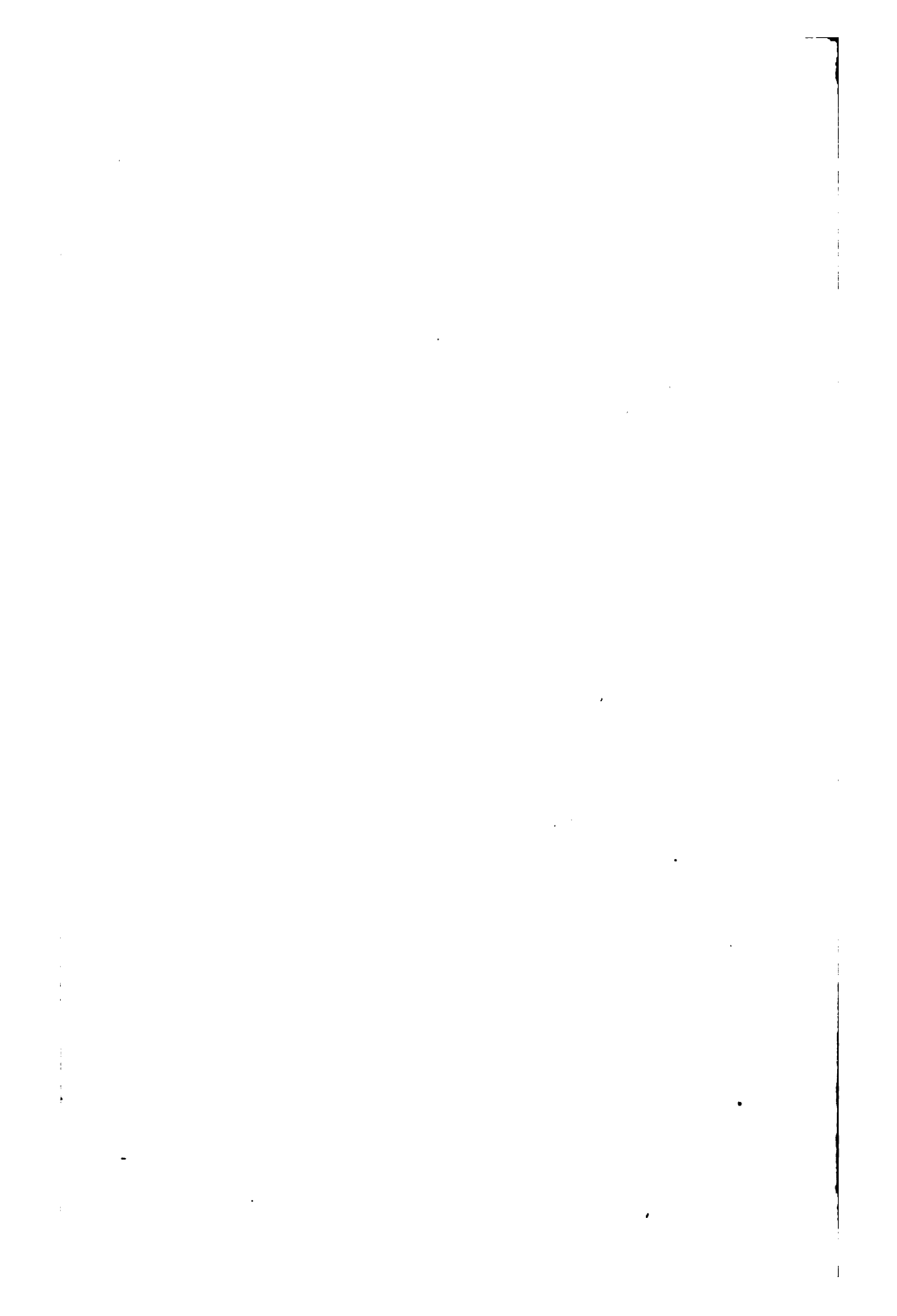




Fig. 3



LETTRES

DE

SAINTE-BEUVE

AU PROFESSEUR GAULLIEUR

(1844-1852)

En 1877, 1878 et 1880, le secrétaire de Sainte-Beuve, M. Jules Troubat, a publié la correspondance du célèbre critique, en trois volumes qui contiennent près d'un millier de lettres. Il y en a beaucoup qui sont très intéressantes ; on y retrouve l'esprit judicieux et net de Sainte-Beuve, le tour naturel et familier d'une agréable causerie. Quant aux petits billets qui sont en grand nombre, et qui ont paru insignifiants à quelques critiques, on reconnaîtra qu'ils donnent aux lecteurs solitaires et aux jeunes étudiants de la province et de l'étranger, une idée juste et précise du trantran quotidien,

du *tous-les-jours* du cabinet de travail d'un érudit parisien. Ceux qui sont eux-mêmes au centre de ce mouvement n'ont pas besoin qu'on le leur décrive, et qu'on en mette une image sous leurs yeux. Mais partout ailleurs qu'à Paris, on saura apprécier le tableau animé et vivant que présentent ces volumes, où vient se peindre au regard un des coins de l'atelier intellectuel de la France ; et dans l'avenir, cette correspondance prendra place à côté de celle de Bayle, où nous trouvons tant de renseignements sur une autre époque de la critique française, alors que les journaux de Hollande étaient un de ses principaux organes.

La famille de M. le professeur Gaullieur nous a confié les vingt lettres que nous publions ci-après. Cette branche inédite de la correspondance de Sainte-Beuve est un nouveau témoignage de l'aimable accueil que trouvaient auprès de lui les littérateurs de la Suisse romande. Le souvenir de son séjour à Lausanne lui était resté cher ; il était bien disposé pour tout ce qui lui rappelait notre pays. Ces pages offrent aussi quelque intérêt en ce qui concerne Sainte-Beuve lui-même, parce qu'elles donnent des renseignements précis sur ses rapports avec M. Buloz.

Le professeur Eusèbe Gaullieur, à qui ces lettres sont adressées, était un homme de trente-six ans, au moment où il entra en relations avec Sainte-Beuve (1). A Paris, avant 1830, il avait suivi les cours de l'École de Droit et de l'École des Chartes ; de retour en Suisse, il y avait fait du journalisme et de la politique. Neuchâtelois d'origine, il était

(1) On n'a pas une bonne biographie de M. Gaullieur. Parmi les courtes notices qu'on a écrites après sa mort, il faut signaler celle de la *Biographie neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte, et celle de M. Viridet dans le *Bulletin* de l'Institut genevois, tome X, pages 6-13.

établi à Lausanne depuis huit ans; il avait été chargé en 1842, d'un cours de Droit romain à l'Académie.

M. Gaullieur, qui n'avait fait encore que des articles de journaux et des compilations d'école, voulut placer sous le patronage de Sainte-Beuve son premier travail d'histoire littéraire : une étude sur les lettres de Benjamin Constant à madame de Charrière. Un ami commun, M. Monnard, servit d'intermédiaire entre eux. Le critique parisien vit d'un coup d'œil tout l'intérêt des documents que M. Gaullieur lui communiquait; il saisit la balle au bond; et six semaines après les premières ouvertures, la *Revue des Deux Mondes* publiait l'article intéressant qui est intitulé : *Benjamin Constant et madame de Charrière*, et qui a été recueilli dans les *Derniers Portraits* (1).

M. Gaullieur entrait ainsi brillamment dans sa carrière d'érudit. Elle fut courte, malheureusement. Depuis la publication de cet article, et du premier volume des *Étrennes nationales* (1845) jusqu'à sa mort (29 avril 1859) elle embrasse quinze ans à peine.

Une mort prématurée comme celle de M. Gaullieur, à 51 ans, est désastreuse pour un érudit, qui a besoin d'un long espace de temps pour préparer ses publications, et qui peut continuer à travailler, être fécond et produire, jusqu'à l'extrême fin de l'arrière-saison de la vie. Littré entrait dans sa quatre-vingtième année, quand il écrivait sa charmante et instructive causerie : *Comment j'ai fait mon Dictionnaire de la langue française*.

On sait que M. le vicomte de Spœlberch de Lovenjoul possède les papiers de Sainte-Beuve, et administre ce précieux

(1) Dans la table de la *Revue des Deux Mondes*, au nom de Sainte-Beuve, cet article a été omis par inadvertance.

dépôt avec la libéralité d'un gentilhomme. Il m'a envoyé la copie des lettres de M. Gaullieur à Sainte-Beuve; elles contiennent beaucoup de renseignements utiles; je les ai recueillis avec soin. Je n'ai donné, bien entendu, que des fragments de ces lettres. M. Gaullieur avait de la modestie — qualité, qui chez nous, est moins rare qu'on ne croit — et il m'eût approuvé. Dans les lettres de Sainte-Beuve lui-même, j'ai fait quelques coupures.

Eugène RITTER.

I

*A Monsieur Gaullieur, professeur de Droit
à l'Académie de Lausanne.*

Paris, ce 2 mars [1844].

Monsieur,

Je reçois de M. Monnard les précieux papiers que vous lui avez confiés, et j'en prends lecture avec un vif intérêt.

Je crois qu'il vaut mieux m'adresser tout directement à vous, relativement à l'usage que vous désirez qu'il en soit fait. La *Revue des Deux Mondes* insérerait très volontiers (j'en suis très assuré) ces curieux documents; mais voici ce qu'il faudrait que vous permisiez :

Me permettriez-vous, monsieur, d'en agir avec ce que vous confiez comme avec un livre dont on rendrait compte, en citant, non pas la totalité, mais tout ce qui paraîtrait intéressant au point de vue de notre public. Votre nom y serait mentionné à chaque endroit convenable, et l'honneur de la publication vous serait tout à fait acquis et maintenu. Les passages de votre introduction seraient cités entre guillemets, comme de vous; puis viendraient les lettres avec vos notes: je me permettrais seulement d'ajouter quelques considérations sur Benjamin Constant.

La *Revue* a déjà publié un portrait de lui; de plus, une appréciation d'*Adolphe* (1); il y aurait à se rattacher à ces articles sur quelques points.

(1) Article de Loève-Veimars sur Benjamin Constant, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} février 1833. Article de Gustave Planche sur *Adolphe*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} août 1834.

Il faudrait aussi, monsieur, que vous voulussiez bien envoyer la totalité des lettres et du travail que vous vous proposez de donner : la *Revue* n'en ferait qu'un seul et même article. Ce que j'ai entre les mains serait trop court. Elle consacrerait à ces pièces intéressantes autant d'espace qu'il faudrait, en une seule fois.

Le prix d'insertion vous reviendrait pour toute la partie qui serait de vous, ou qui serait le texte même des lettres. La propriété vous en resterait entièrement.

Au cas où ces conditions vous agréeraient, il faudrait que vous voulussiez bien m'adresser le plus vite possible le reste des pièces et du travail. Si ce n'était pas trop gros, je dirais : par la poste ; mais enfin, le plus tôt possible, par la diligence. Je crois que M. Olivier sait le moyen ; il a déjà envoyé de tels paquets.

Je n'ai, monsieur, que des remerciements extrêmes à vous adresser pour la façon obligeante dont vous parlez de ma notice. J'avais eu sous les yeux des pièces et lettres concernant la jeunesse de M^{me} de Charrière. M. de Brenles est coupable de m'avoir dit qu'elle était peu jolie, et j'avoue que j'ai peine à croire, d'après ce qui m'est revenu encore d'ailleurs, qu'elle ait été ce qu'on appelle une *beauté*. Elle était sans doute à cette limite où les adorateurs peuvent dire le mot, et les indifférents le refuser.

Enfin, je n'ai pas entendu dire qu'elle ait été la *marraine* (à l'Eglise) de B. Constant. Je n'ai que voulu faire entendre (1) poliment qu'elle avait été sa première *maîtresse*, bien que plus âgée.

(1) « Elle fut la première *marraine* de Benjamin Constant », avait dit Sainte-Beuve dans un article sur madame de Charrière (*Revue des Deux Mondes*, du 15 mars 1839 ; morceau recueilli dans les *Portraits de femmes*).

Mille excuses de ces explications, monsieur, et surtout, bien des remerciements sentis pour votre flateur témoignage. Veuillez répondre directement et vite sur votre décision : je vous en serai bien reconnaissant.

Je suis, monsieur, votre bien dévoué serviteur.

S^r BEUVE.

Adresse : à l'Institut, quai Conti.

II

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 5 mars 1844.

Monsieur,

J'accepte avec grand plaisir les conditions que vous me faites pour la publication des lettres de Benjamin Constant dans la *Revue des Deux Mondes*.

Dès aujourd'hui, je me mets à l'œuvre pour vous expédier les matériaux qui font suite au commencement que vous avez. Je ne copierai que les lettres qui sont tellement en loques qu'elles ne pourraient sans péril quitter mon cabinet; toutes les autres, je vous les enverrai en original, avec prière de me les réserver une fois que vous en aurez fait usage. C'est un héritage de famille auquel je tiens. Ma mère fut l'exécutrice testamentaire de madame de Charrière, après la mort de laquelle elle eut mille peines pour ne pas épouser M. de Charrière.

Comme pièce au procès touchant le plus ou moins de beauté de madame de Charrière, je me réserve l'avantage de vous adresser une petite copie de son portrait.

M. Olivier m'a demandé quelques fragments de la correspondance de Benjamin Constant pour la *Revue suisse*. Je lui

en ai remis quelques-uns, ayant trait surtout à la société lausannoise. Ils forment une imperceptible partie de la totalité de cette volumineuse collection, et ce sera comme une annonce avantageuse de la publication générale.

Veillez, monsieur, être persuadé du plaisir que j'aurai à mettre mes documents à votre disposition, si jamais votre bonne fortune vous ramenait à Lausanne, et agréer l'expression de mon dévouement respectueux.

E. H. GAULLIEUR.

III

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 7 mars 1844.

.....

J'ai passé mon enfance dans la maison de madame de Charrière, à Colombier. C'est dans ses livres que j'ai appris à lire. Sa bibliothèque et ses manuscrits sont ma propriété. Trop jeune pour avoir pu la connaître, j'ai recueilli de la bouche de sa belle-sœur, mademoiselle Louise de Charrière, et de tous les membres de sa famille et de la mienne, mille détails la concernant.

Quand plus tard, je fis à Paris mon droit et mon stage (de 1825 à 1830) je m'entretins souvent avec Benjamin Constant de madame de Charrière, et je pus ainsi m'assurer de bien des choses. Je lui laissai même un manuscrit volumineux de madame de Charrière, intitulé : *Asychis ou le prince d'Égypte*, qu'il me dit vouloir publier, et dont il se chargea de faire la préface. C'était un roman historique dans le genre de *Télémaque* et de *Séthos*, ou du *Téléphe* de Pechméja.

Dieu sait ce qu'il est devenu ! Du reste, la perte n'est peut-être pas grande, bien que l'auteur se plût à dire que c'était ce qu'elle avait écrit de mieux comme style. Je n'y tiendrais que comme à une relique. Pourrait-on peut-être s'enquérir entre quelles mains ont passé les papiers de Benjamin Constant ?

Veillez, monsieur, m'accuser réception du paquet annoncé, procéder à son inventaire avec indulgence, et avec cet intérêt si senti que vous mettez à toutes les choses littéraires. Il y a, en tout, cent lettres environ ; quelques-unes sont des billets ; mais en revanche, il y en a qui sont des cahiers de douze à quinze pages in-folio.

IV

(de M. *Gaullicur*)

Lausanne, 8 mars 1844.

Voici, monsieur, toutes les lettres de Benjamin Constant, dont ma lettre d'hier vous annonçait l'envoi : il y a cent et quatre lettres de lui, en comptant les quatre (dont deux originaux) que vous avez déjà. De plus, vous trouverez quelques lettres de madame de Charrière, de madame de Staël, et de quelques autres personnes mentionnées dans la correspondance de Benjamin Constant ; elles serviront à l'éclaircir. Vous verrez qu'il n'y a pas de lacune.

J'ai encore dans mes papiers d'autres séries de lettres de divers personnages, qui sont d'un très vif intérêt. Il y a entr'autres, la correspondance de la comtesse Dönhoff, l'une des femmes légitimes de Frédéric-Guillaume II, qui est extrêmement curieuse et piquante. Elle donne sur Berlin, durant les dernières années de Frédéric-le-Grand, le règne

de son successeur, les illuminés, la coalition contre la France, etc., des détails neufs et spirituels. Madame de Charrière appelait madame Dönhoff, la *Séviigné allemande*. Certaines lettres en effet, pour le naturel, sont de petits chefs-d'œuvre. On pourrait voir à en faire quelque chose après la publication de Benjamin Constant. J'ai aussi une copieuse moisson de lettres sur Ferney. Madame de Charrière avait soin, autant que possible, de réclamer ses lettres, lorsque quelqu'un de ses correspondants décédait. Aussi, ai-je d'elle un millier de lettres peut-être.

Bien que, je vous le répète, monsieur, l'ambition littéraire ne me domine pas, je ne vous dissimule pas que ce sera pour moi une vive joie de voir mon nom protégé par le vôtre dans la *Revue des Deux Mondes*. Ce que vous me dites, que l'honneur de la publication me sera acquis, me transporte. Il est certain que pour vous, monsieur, vous avez déjà tant de titres à l'admiration de vos contemporains et à l'attention de la postérité, que cette nouvelle parcelle de labeur littéraire ne changera rien à la somme de vos mérites.

V

(de Sainte-Beuve)

Ce 15 [mars 1844].

Votre lettre et le paquet intéressant m'arrivent, monsieur, au milieu d'une nomination académique (1) et des mille distractions de ce moment. Je n'ai que le temps de vous remercier et de vous accuser réception. J'ai d'abord été un peu

(1) La veille même, 14 mars 1844, Sainte-Beuve avait été nommé membre de l'Académie française.

effrayé en voyant le paquet ouvert, et la couverture simplement liée par une ficelle, sans cachet. Mais je n'ai pas tardé à m'assurer, par une rapide inspection, que le contenu était intact. C'est à la douane qu'on aura ouvert.

Dès que je vais retrouver un peu de liberté, je me mettrai au travail que vous m'aurez rendu si facile, et qui consistera dans le choix et la bordure. Je tâcherai en un mot d'être digne de votre aimable confiance et de répondre à vos intentions.

J'aurai l'honneur de vous récrire lorsque je serai à l'ouvrage.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

S^r BEUVE.

VI

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 24 [mars 1844].

Monsieur, à peine remis un peu du torrent académique qui m'avait emporté, je reviens à notre travail.

J'ai eu un moment de peur en voyant dans la *Revue suisse* une annonce de la publication; j'aurais mieux aimé que la *Revue suisse* attendit un peu que nous fussions prêts ici. Mais enfin, nous arriverons, j'espère, pour le 15 avril. Il y a une partie qui est à supprimer entièrement: tout ce qui a trait à *Charlotte* dans le séjour à Brunswick. Cette Charlotte n'est autre que madame Benjamin Constant, vous le savez, encore très vivante, et que nous connaissons. Il faudra, même dans la publication définitive, supprimer toute cette portion. Il y a bien des difficultés d'impression, à cause de la mauvaise écriture; je m'en tirerai comme je

pourrai, mais vous aurez à faire pour la publication définitive. — Votre compatriote, M. Dubochet, ne pourrait-il ici s'en charger ? c'est une idée qui me vient.

Je vais tâcher que le travail se présente à notre public sous l'aspect le plus favorable. Il y a dans les lettres de Benjamin Constant bien des choses cyniques qu'il faudra absolument supprimer, dût-on les indiquer une fois pour toutes.

Enfin, monsieur, je vais tâcher d'être un bon sonneur et un bon porte-voix.

Mille hommages affectueux.

S^t BEUVE.

VII

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 14 [avril 1844].

Monsieur,

Nous paraissons demain matin, et cette lettre même ne vous arrivera qu'en même temps que le numéro de la *Revue*. J'ai tâché de remplir vos intentions le mieux possible, en les conciliant avec ce que j'ai cru être dans les exigences de notre public. J'ai dû, à cet effet, insister sur Benjamin Constant plus que sur madame de Charrière. On aime dans ce pays à entendre parler de ce qu'on sait, de ce qu'on croit savoir. Vous verrez aussi que j'ai cru devoir *escorter*, en quelque sorte, *convoyer* chaque lettre presque, en expliquant ce que j'y voyais : c'est le plus sûr moyen pour que le lecteur y voie quelque chose. J'ai de plus, dans la seconde moitié du travail, observé une rigoureuse discrétion, tant en ce qui pouvait toucher *Charlotte* (madame

veuve Benjamin Constant) que sur ce qui atteignait madame de Staël. Le contraire eût été très mal pris ici, et même je n'aurais pu en aucune sorte me le permettre, lié comme je le suis socialement avec la famille de madame de Staël. Je n'ai rien dit d'ailleurs sur elle, qui ne soit dans ma conviction entière, et qui ne ressorte du témoignage de tous ceux qui l'ont bien connue.

Si vous donnez suite, monsieur, à une publication plus entière, j'aurai à vous supplier de prendre garde de ce côté, et aussi de celui de madame Benjamin Constant. Ce qui concerne même cette dernière, ne saurait, ce me semble, se publier, elle vivante, sans de vrais et graves inconvénients.

Pour une publication ultérieure, il me semble que le tout devrait repasser scrupuleusement par vos mains, qu'il faudrait que vous prissiez vous-même la peine de faire à votre loisir des copies, ou de les faire faire sous vos yeux, avec les suppressions réclamées de temps en temps. Les deux copies que j'ai eues entre les mains, et que j'ai pu conférer avec les deux lettres originales, ne me paraissent pas suffisamment exactes. J'ai tâché d'être tout à fait exact moi-même dans la reproduction du texte; en deux endroits seulement j'ai altéré, à cause de la grossièreté de l'idée : il s'agissait de cette v. qu'il avait eue; j'ai substitué à *la charité perfide qui l'a rendu malade*, le mot *influence* perfide, et au lieu de dire qu'il était parti, ou qu'on voulait le faire partir *au milieu de ses remèdes*, j'ai mis, qu'on voulait le faire partir *coûte que coûte* (1). Il fallait éloigner l'idée de cette vilaine maladie. Je n'appelle pas *altérations* les sup-

(1) Dans une lettre de Benjamin Constant, datée de Bâle, février 1790).

pressions indiquées par des points, et qui laissent subsister le texte aux endroits qu'on reproduit.

Je n'ai rien fait tirer à part, parce que ce genre de remaniement et de tirage entraîne des frais très disproportionnés (six à *part* coûtent presque autant que cinquante) qu'il eût fallu défalquer du prix de l'article. Mais je vous ferai tenir six exemplaires du numéro de la *Revue*, à l'adresse et par la voie que vous m'indiquerez.

Je ferai régler sous peu de jours le prix de l'article, et je tiendrai une somme assez ronde à votre disposition également : vous me ferez dire à qui je dois la faire remettre.

Enfin, j'aurai hâte aussi de faire revenir entre vos mains les précieuses lettres que vous m'avez confiées ; il y a lieu d'en tirer encore beaucoup ; mais ce travail doit se faire, ce me semble, avec lenteur, discrétion, et le tout passant sous vos yeux et sous votre plume.

Vous trouverez les feuilles de votre manuscrit, de votre *introduction*, en très mauvais état ; j'en ai coupé quelques-unes en effet, pour envoyer à l'imprimerie, mais presque tous les morceaux s'y retrouveront. Quant aux lettres originales, aucune n'est sortie de mes mains ; j'ai fait copier, mais j'ai vérifié soigneusement, original en main.

Pour répondre à une question d'une de vos lettres, Techener est un très bon libraire, et fort capable, mais très cher ; il y aurait peut-être lieu de faire faire vos commissions, même pour ce genre de librairie très rare et très curieux, par quelqu'un de moins affairé et de moins extraordinairement cher. Je lui ai pourtant envoyé votre note, en y joignant un mot.

Voilà donc, monsieur, toute une chose réglée ; je vous le répète, j'ai tâché de concilier tout ce que j'ai cru dans vos intentions, avec la célérité qu'il m'a fallu y mettre, avec les

exigences de la *Revue*, et aussi avec les dispositions de notre monde. Y aurai-je réussi ? Je serais du moins heureux que de votre côté vous fussiez satisfait de l'usage que j'ai fait des richesses mises par vous avec une si aimable confiance à ma disposition. Personne mieux que vous n'est à même de mener à fin ce travail ; mais il en reste à faire, je le crois, avant de livrer à l'impression cette correspondance, si riche surtout, mais si scabreuse aussi dans sa seconde moitié. Vous auriez droit de la rattacher plus expressément à la personne de madame de Charrière, de faire de celle-ci un centre plus que je ne l'ai dû moi-même. Enfin, votre excellent esprit et vos connaissances vous permettraient d'y joindre un commentaire aussi développé qu'il conviendrait (1).

Permettez-moi, monsieur, d'espérer que cette relation ne sera pas pour moi la dernière avec un homme dont j'ai appris à reconnaître tous les mérites et les sentiments.

Votre dévoué,

St^e BEUVE.

VIII

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 23 avril 1844.

Monsieur,

M. James Fazy, de Genève, qui aura l'honneur de vous voir, se chargera volontiers de l'envoi que vous avez à me

(1) M. Gaullieur a rempli une partie de la tâche que lui indiquait Sainte-Beuve, en publiant dans la *Bibliothèque universelle* de Genève : *La jeunesse de Benjamin Constant, d'après de nouvelles lettres inédites* (octobre et novembre 1847) et *Benjamin Constant pendant la Révolution, d'après de nouvelles lettres inédites* (mai et juillet 1848).

faire des manuscrits et des exemplaires de la *Revue des Deux Mondes*.

J'ai remis à M. Fazy un paquet de lettres de la comtesse Dönhoff, auxquelles je vous prie d'accorder un coup d'œil. Cette comtesse est morte récemment à Berlin, où elle était traitée, par le roi et les princes de la famille royale, comme épouse légitime de Frédéric-Guillaume II. Sa rupture avec le roi provint de ce qu'elle voulait le détourner de faire la campagne de 1792, contre la France. Elle vint alors à Neuchâtel, où elle accoucha du comte de Brandebourg actuel, que Frédéric-Guillaume III traita toujours en frère.

.....

IX

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 25 [avril 1844].

Monsieur,

Je suis heureux de votre contentement. J'ai fait envoyer une des revues à l'adresse de monsieur votre père. Les autres revues que vous recevrez n'étant pas timbrées, veuillez avoir le soin de n'en pas envoyer par la poste en France. M. Monnard, que j'ai rencontré l'autre jour, m'a paru tout disposé à se charger pour vous des papiers que j'ai à vous renvoyer. J'ai de plus à votre disposition la somme de quatre cents francs, que je lui remettrai également si vous le voulez.

Mille et mille sentiments distingués et dévoués.

S^t BEUVE.

Le libraire qui me paraît le plus capable et en même temps le plus consciencieux, après Crozet, est M. Potier, quai Voltaire, 7.

M. de Barante me citait l'autre jour un mot de madame de Charrière à Benjamin Constant, lorsque celui-ci devint muscadin ; car avec elle il se permettait le négligé : « Benjamin, vous faites votre toilette, vous ne m'aimez plus ! »

Cette lettre est écrite, monsieur, quand je reçois votre billet par Olivier. Je verrai avec plaisir M. Fazy, et prendrai connaissance des lettres que vous m'annoncez. C'est donc par lui que je vous ferai tenir tout ce qui vous revient.

Mille amitiés.

Ce 29.

S^r B.

IX bis.

(du duc de Broglie à M. Gaullieur)

Monsieur.

Permettez-moi de vous offrir tous mes remerciemens pour l'accueil que vous avez bien voulu faire aux observations que m'avait suggérées l'annonce d'un recueil que vous préparez (1) ; M. Monnard a l'obligeance de me faire connaître les dispositions bienveillantes qu'il a trouvées

(1) Dans son article de la *Revue des Deux Mondes*. Sainte-Beuve avait parlé du projet formé par M. Gaullieur, de faire une ample publication des papiers qu'il avait en mains, et où se trouvaient quelques lettres de madame de Staël. M. de Broglie se préoccupa de ce qui se préparait ; et pour empêcher la publication de lettres de madame de Staël, il fit faire par M. Monnard, auprès de M. Gaullieur, une démarche qui eut un plein succès.

Au sujet du désir qu'avait la famille de Broglie, d'empêcher que les lettres de madame de Staël ne fussent publiées, on peut lire plusieurs lettres de Sainte-Beuve, dans le second volume de sa *Correspondance* : à M. Buloz, 4 mars 1868 ; à un éditeur, 10 et 15 mars 1868 ; et quelques autres billets du même mois.

auprès de vous. Vous avez pensé, avec la parfaite délicatesse qui vous caractérise, que la volonté de madame de Staël était une raison décisive pour s'interdire la publication de ses lettres.

Dès que j'ai connu le depositaire des papiers de madame de Charrière, j'ai gardé la plus entière confiance sur l'issue de ma réclamation. J'aurais éprouvé une vive peine si, quel que fût le degré d'importance des lettres dont il s'agit, une seule d'entre elles eût été publiée, et si votre nom eût pu servir à autoriser à l'avenir quiconque aurait voulu donner au public les fragmens de la correspondance de madame de Staël qui peuvent n'être pas rentrés dans les mains de sa famille.

Je suis heureux, monsieur, de trouver dans les premiers rapports que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous un motif de reconnaissance pour les sentimens aussi bienveillans qu'élevés dont vous m'avez donné les preuves.

Agrérez, je vous prie, avec la nouvelle expression de mes remerciemens, l'assurance de ma considération distinguée.

BROGLIE.

à Paris, le 28 mai [1844].

X

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 18 [juillet 1844].

Monsieur,

Je reçois de vous une question qui en croise une de moi à vous. J'ai, en effet, reçu de M. Fazy le paquet de lettres de madame la comtesse Dönhoff. Mais M. Fazy est reparti plus brusquement que je n'avais cru, et je n'ai pu vous les renvoyer par lui.

Je ne pouvais répondre, vous le concevez, avant d'avoir vu les lettres, et je ne crois pas avoir reçu de vous d'autre lettre postérieure qui me réitère la question.

Je ne vois pas, pour mon compte, l'usage qu'on pourra faire ici de ces lettres, isolément : il faudrait y joindre tout un travail sur la cour de Berlin d'alors (dont les lettres ne fournissent pas les éléments) et qui les ferait ressortir, qui les mettrait en valeur pour notre public.

De plus, ces lettres sont en mauvais français : ce qui, à l'instant, empêcherait le succès, le fond en fût-il plus intéressant. Je ne parle au reste, monsieur, qu'à notre point de vue d'ici, et comme *Revue des Deux Mondes*.

Aussi, vous renverrai-je le paquet dès que vous voudrez bien m'en indiquer l'occasion. Je regrette, monsieur, le retard ; mais je pensais que M. Fazy avait pu vous dire qu'il m'avait remis le paquet, et quelques-unes de mes objections.

J'ai moi-même écrit l'autre jour (par Olivier) pour vous demander une autorisation qui pourrait nous aider à décider un libraire d'ici à publier une couple de romans de madame de Charrière, mais tout cela est éventuel.

Mille salutations affectueuses et sentiments distingués.

S^r BEUVE.

XI

(de M. Gaullieur)

Genève, 28 juillet 1844.

Monsieur,

Je reçois ici, au retour d'un petit voyage, le billet par lequel vous m'annoncez que l'on se propose de publier de nouveau quelques ouvrages de madame de Charrière, et la

lettre par laquelle vous avez la bonté de me répondre au sujet des lettres remises par M. Fazy. Je commence par vous remercier de votre avis au sujet de ces dernières ; je les ferai reprendre chez vous prochainement. J'ai pris la liberté de vous importuner pour cet objet, parce que je n'avais pas clairement appris de M. Fazy ce que ces lettres étaient devenues.

Quant à madame de Charrière, il va sans dire, monsieur, que je mets à votre disposition ma notice, et tout ce qui pourra vous faire plaisir dans les œuvres inédites de cet auteur ; j'ai entr'autres une suite des *Lettres de Lausanne*, et une des *Trois femmes*.

L'article de la *Revue des Deux Mondes* vous est aussi tout acquis ; néanmoins je prendrai la liberté de vous demander un avis amical, ou plutôt c'est une petite consultation littéraire que je veux requérir de votre bienveillance.

M. de Custine, que j'ai eu le plaisir d'entretenir de cette correspondance de Benjamin Constant, et qui veut bien m'honorer de quelque amitié, me conseille de la publier, sinon *in extenso*, du moins dans un cadre moins resserré que celui de l'article de la *Revue*.

Maintenant, monsieur, croyez-vous que la reproduction de cet article en tête de la réimpression de madame de Charrière, nuit à cette publication éventuelle des lettres de Benjamin Constant, ou même la rendit impossible ?

Il va sans dire, monsieur, je le répète, que c'est votre avis d'ami que je réclame ; car avant tout je ratifie tout ce que vous croirez convenable de faire : trop heureux d'avoir une nouvelle occasion de voguer encore une fois de conserve avec vous dans les eaux de la littérature !

J'ai un magnifique portrait de madame de Charrière, peint par Latour, à l'époque de son mariage, durant un

séjour qu'elle fit alors à Paris. J'en ai fait faire une copie réduite qui est aussi très belle. C'est, comme figure et comme ajustement, quelque chose de très gracieux. Croyez-vous qu'une petite gravure de ce portrait ferait bien, en tête du volume projeté ?

J'ai aussi le buste d'Houdon ; mais c'est moins bien.

XII

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 30 [juillet 1844].

Monsieur,

Je reçois votre lettre de Genève. Le libraire dont je vous ai parlé paraît disposé à faire l'édition cet hiver : on mettrait les *Lettres de Lausanne*, et peut-être les *Lettres neuchâtelaises*. Je ne crois pas, sincèrement, que la reproduction de l'article de la *Revue* à la fin de cette édition puisse avoir d'autre effet que de répandre de plus en plus le nom de madame de Charrière, et de donner envie d'en lire davantage. Le titre premier de l'édition serait : *Lettres de Lausanne, par madame de Charrière, avec notes, notice et lettres inédites, etc.*, ainsi ce serait plutôt une excitation selon moi, qu'un obstacle à une publication complète ultérieure. M. de Custine est, mieux que personne, à même, par son esprit, d'apprécier la valeur de cette correspondance ; le plus grand ménagement *actuel* à garder, c'est envers madame Benjamin Constant vivante. Quant à ce qui est de madame de Staël, il y aurait, dans ce que j'ai vu, *très peu* à supprimer, même au point de vue de nos salons. Des copies bien faites, par vous ou sous vos yeux, des lettres de 1792, 93, 94, fourniraient, ce me semble, des portions intéressantes pour la

politique : car moi-même je n'ai pu qu'effleurer cette partie. Il y a certainement là matière à une publication de votre part, et il me semble qu'il vous appartient, à votre loisir, de la préparer.

Quant à la gravure du portrait, nul doute que ce ne fût un embellissement pour notre édition ; j'en parlerai à l'éditeur en question.

Est-ce que cette suite des *Lettres de Lausanne* est achevée ? Est-ce que cela vous paraît avoir de la valeur ou de l'intérêt ?

Recevez, monsieur, les assurances de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

S^r BEUVE.

XIII

(de *Sainte-Beuve*)

Ce mercredi 25 [octobre 1844].

Monsieur,

Le libraire (qui est M. Labitte jeune) s'est décidé, il y a déjà deux mois, à faire l'édition pour cet hiver ; il attend que moi-même je sois prêt à y donner quelque soin, et j'en ai été empêché jusqu'ici par diverses occupations. L'arrivée de vos excellents documents me remettrait à l'idée et à l'œuvre.

Je vous saurai gré de tout ce que vous m'enverrez et de ce qui me mettra à même de révoir ma notice pour la rendre tout à fait exacte.

Mon discours de réception (qui est fait) ne sera guère prononcé avant décembre (1) : je serai trop honoré de vous envoyer, de loin, cette carte de visite.

(1) Il ne fut prononcé que le 27 février 1845.

Le sujet dont vous me parlez (Léopold Robert) est intéressant et de ceux qui doivent, je n'en doute pas, agréer à notre public. Quant à la *Revue*, je crois aussi que cela lui devrait convenir.

Je dois pourtant vous prévenir bien franchement d'un point, bien qu'il doive coûter à mon amour-propre ; c'est qu'il ne dépend aucunement de moi de faire insérer dans la *Revue* un article, même intéressant, et que j'insérerais si j'étais le maître. J'ai mon blanc-seing personnel (dont je n'abuse pas), et c'est tout.

Mon crédit, aussi bien que celui de tout autre rédacteur, même le plus habituel, ne réussit à s'exercer que lorsqu'il tombe d'accord avec le sens du directeur, M. Buloz. C'est vous dire en un mot, que nous vivons un peu à la *Revue* sous un pouvoir absolu. Quelque étrange que cela puisse paraître, cela est exact rigoureusement ; et deux mots de conversation avec M. Olivier vous expliqueront cet état mieux que je ne saurais faire. Dans le travail sur Benjamin Constant, comme cela rentrait dans ce que j'appelle mon blanc-seing, nous sommes arrivés tout droit. Pour tout autre travail, il faut absolument en référer à Buloz ; je lui dirai votre projet et je vous ferai dire sa réponse par Olivier, à qui j'écris assez souvent. Les dimensions d'un article sont chose très considérable pour lui : il n'aime guère, à la *Revue des Deux Mondes*, que l'article ait beaucoup moins d'une feuille ; mais une feuille à peu près lui paraît une bonne dimension. Je lui en parlerai d'ici une couple de jours, et vous ferai arriver vite la réponse, qui sera probablement favorable au sujet.

Pardon de tous ces détails de *pilotage*, et veuillez recevoir l'expression de mes sentiments bien distingués et dévoués.

S^r BEUVE.

XIV

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 18 janvier 1845.

Je vous remercie de ce que vous avez bien voulu écrire à M. Olivier, touchant l'article que j'ai fait sur Léopold Robert. Il va sans dire que je ne vous importunerai pas pour patroner cette ébauche. J'essaierai de l'envoyer à la *Revue des Deux Mondes*, et j'attendrai stoïquement le jugement du directeur.

XV

(de Sainte-Beuve)

Paris, le 24 [avril 1845].

Monsieur,

Le petit volume de madame de Charrière est en vente depuis une huitaine. Il contient les *Lettres de Lausanne*, plus les notices que vous connaissez, et quelques-unes des pièces que vous avez eu l'obligeance de me communiquer. La présence de madame Olivier à Paris m'a fait penser à profiter de l'occasion de son prochain retour, pour vous envoyer un certain nombre d'exemplaires. Ce sera donc par elle, monsieur, que vous les recevrez, à moins que vous ne désiriez que ce ne soit plus tôt, et que vous ne me désigniez le moyen. Je chargerais en outre madame Olivier, si vous le voulez bien, des papiers et lettres à vous appartenant, qui me restent entre les mains. L'édition de madame de Charrière, faite par le libraire Jules Labitte, l'a été gratuitement ; il a fait les frais, et j'espère qu'il n'y perdra

rien ; je n'ai d'ailleurs absolument rien stipulé, ni pour moi, ni pour vous, monsieur ; mais il nous donne quelques exemplaires.

Agréez, monsieur, mes remerciements pour ce que vous m'avez permis de faire avec votre agrément, et l'expression de mes sentiments les plus distingués.

S^r BEUVE.

XVI

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 29 [septembre 1845]. Lundi.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il y a une quinzaine ; si je n'y ai pas répondu, c'est que je voulais avoir auparavant l'avis de M. Buloz. Celui-ci a reçu de son côté l'article. et m'a promis de l'examiner lui-même avec une entière attention. Mais les choses ne vont pas si vite que vous le croyez. Je ne sais si, au moment où je vous réponds, il a eu le temps de faire cette lecture. Nous avons été toute cette semaine tristement occupés de la mort subite de l'un de nos plus chers amis et collaborateurs, M. Ch. Labitte. Enfin, monsieur, veuillez croire qu'il n'a pu y avoir de votre part importunité à une chose aussi simple que l'était votre envoi d'article ; mais il m'eût été parfaitement impossible d'obtenir plus de rapidité, et j'aurais désiré que vous voulussiez bien entrer avec un peu plus de confiance dans un retard qui, de ma part du moins, ne signifiait autre chose que le désir de ne vous écrire qu'avec un résultat satisfaisant.

Agréez, je vous prie, avec mes regrets, l'expression de mes sentiments très distingués et affectueux.

S^r BEUVE.

XVII

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 20 novembre 1845.

Il y a quelques jours, un marchand d'antiquités, sachant que je m'occupe de ramasser des autographes, vint m'offrir d'acquérir soixante-dix lettres, toutes signées, de Jean-Baptiste Rousseau. Elles sont à l'adresse de J.-P. de Crousaz, jadis philosophe célèbre, et de M. du Lignon, noble Provençal, retiré à Lausanne pour fait de religion, dans la première moitié du dernier siècle, auteur de divers essais de critique, et éditeur du grand *Dictionnaire géographique*, de La Martinière.

Ces lettres à Crousaz sont toutes inédites. Ce sont celles qui n'ont pu être imprimées, comme contenant des allusions, des anecdotes, des réflexions, dont la censure du temps ne se serait pas accommodée.

Quant à celles à du Lignon, une partie des lettres a été imprimée, mais c'est uniquement celle qui traite de questions littéraires, des querelles avec La Motte, etc. Mais toute la partie réellement piquante est inédite.

Je ne sais pas jusqu'à quel point ce personnage et ses œuvres entrent dans vos plans de critique, et si vous supposez que la publication de ces lettres eût un intérêt actuel. Dans tous les cas, je mets ces matériaux à votre disposition.

Il y a dans la même liasse quelques lettres de Brossette de Lyon, l'éditeur de Boileau. Elles expliquent pourquoi cette correspondance de Rousseau a paru mutilée.

XVIII

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 21 [novembre 1845].

Monsieur,

Je lis au retour d'un petit voyage à la campagne votre article sur Léopold Robert : je le trouve très bon, très simple, très d'accord avec cette vie unie et avec le caractère de cet artiste *fidèle*, comme vous l'appellez très bien. J'en dis en ces termes mon avis à M. Buloz, et lui fais la guerre d'avoir hésité ; je ne me flatte pourtant pas de le faire revenir. Il a repris ce matin l'article pour le lire sous la nouvelle impression que je lui ai voulu communiquer. Ses objections portent sur les lettres citées, qu'il ne trouve pas assez intéressantes à son gré, et sur la forme, qu'il voudrait un peu plus analogue à celle qui est d'usage à la *Revue* ; car nous avons un peu notre moule d'articles, et notre *Rhétorique*. J'ai répondu à cela tout ce que je pouvais, et ce que je pensais : Léopold Robert n'était pas un écrivain, et ses lettres familières le montrent dans sa simplicité et sa bonhomie ; quant à la forme, j'ai dit combien je la trouvais saine, et appropriée pour le cadre à la simplicité même du modèle. Il n'est pas un journal à Paris qui n'insérât volontiers cet article.

En vous écrivant ceci, monsieur, comme je l'ai dit exactement à M. Buloz, je ne veux ni taxer celui-ci de prévention, ni me faire valoir moi-même. Je ne veux que vous dire, au vrai, le genre de difficultés que vous éprouverez auprès d'un esprit positif, excellent à beaucoup d'égards, mais qui applique à sa revue le précepte rigide de Boileau :

Vingt fois sur le métier....

Dans le temps que cette lettre mettra à vous arriver, et, vous, à transmettre ici vos intentions, il sera certainement fixé à une décision : vous pouvez donc lui faire demander ce qui en est, ou l'article lui-même, à cette date d'une huitaine au plus.

S'il persiste à désirer dans l'article je ne sais quelles modifications ou quel ragoût que votre présence seule ici pourrait facilement accommoder, vous trouverez sans trop de peine à placer ailleurs l'article.

S'il se ravise, et désire l'insérer, vous ne trouveriez pas mauvais de petites modifications, ou peut-être suppressions, qui ne seraient sans doute que très peu de chose.

Voilà un résultat bien pauvre après tant de délai. Il n'a pas dépendu de moi que cela ne se passât point plus promptement et plus couramment. Tout ce que je vous dis dans cette lettre, je l'ai dit à M. Buloz lui-même ; c'est tout ce que je pouvais faire.

Agréez, monsieur, les assurances de mon entier dévouement.

S^t BEUVE.

Les nouvelles de l'enfant de M. Olivier, qui s'annonçaient d'abord comme bonnes, le sont devenues bien moins, comme il arrive si souvent à la suite de ces sortes d'opérations.

XIX

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 24 novembre 1845.

.
Je vous ai écrit l'autre jour au sujet d'une correspondance de Jean-Baptiste Rousseau dont j'ai fait l'acquisition. La par-

tie réellement intéressante et entièrement inédite est celle qui concerne le démêlé de Jean-Baptiste Rousseau avec Saurin.

Ces lettres n'ont été vues de personne depuis plus d'un siècle qu'elles reposaient dans les mansardes de la maison de M. de Saussure, arrière-petit-fils de M. du Lignon, l'un des correspondants.

XX

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 25 [novembre 1845].

Monsieur,

Je vous avais écrit la veille ou l'avant-veille du jour où j'ai reçu votre nouvelle et très obligeante lettre. Je ne veux pas tarder pourtant à vous en remercier, et à vous dire que j'accepte très volontiers, et avec reconnaissance, l'offre que vous voulez bien me faire.

Il me semble qu'il sera toujours très possible de tirer de cette correspondance la matière d'un intéressant travail de *Revue*, quel que soit l'intérêt fort diminué qu'inspire aujourd'hui Jean-Baptiste. Dans ce moment de renaissance et de curiosité rétrospective en toute chose, je sais d'ailleurs que M. Paulin Paris s'occupe de recherches sur Jean-Baptiste Rousseau, ce qui prouve qu'il y a lieu. Ce travail d'extrait de lettres pourrait encore engager quelque libraire (tel que M. Lefebvre, l'éditeur des classiques français, par exemple) à acquérir de vous la totalité de ces lettres pour une édition de Jean-Baptiste, qui est resté tant bien que mal au rang des classiques.

Je dois à cet auteur pour mon compte, une réparation, et je ne serais pas fâché d'avoir une occasion de la lui accorder.

Mon embarras, c'est que je suis en ce moment très surchargé d'ouvrage; si pourtant ces lettres prêtaient, et n'étaient pas d'une lecture trop difficile, je pourrais m'en tirer un peu plus promptement. — Si vous le vouliez, nous ferions du produit de l'article deux parts égales, dont la moitié vous reviendrait bien justement, et je ferais en sorte que l'article fût assez long pour que le prix que les lettres vous ont coûté fût certainement couvert, et même au delà. Les articles de *Revue* me sont payés deux cents francs la feuille (seize pages). Il est vrai qu'on a l'habitude de ne pas payer quand l'article dépasse deux feuilles; mais deux feuilles suffiraient déjà pour tout couvrir. Vous resteriez maître (bien entendu) de la propriété de vos lettres, qui pourraient devenir l'objet d'une publication ultérieure.

Si cela vous convient, monsieur, j'attendrai les résultats de votre confiance, et j'y suis sensible comme je le dois.

Mille sentiments dévoués.

S^{te} BEUVE.

Je n'ai rien de nouveau, depuis avant-hier, de la part de Buloz.

J'ai vu l'enfant de nos amis Olivier; sa santé générale est hors de cause; mais l'œil sera perdu, on le craint. M. Ruchet qui devait retourner pour assister aux débats du Grand Conseil, voyant le résultat déjà perdu, ne doit se mettre en route que la semaine prochaine.

XXI

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 17 décembre 1845.

Monsieur,

Je ne fais aujourd'hui que vous accuser réception du paquet de lettres que vous me faites le plaisir de m'envoyer.

Je vais remettre à M. Buloz votre lettre avec l'article.

Je prendrai connaissance de tout cela successivement, et m'empresserai de vous faire savoir le parti que je croirai possible d'en tirer. Recevez en attendant tous mes nouveaux remerciements pour votre amabilité, et l'expression de mon dévouement.

S^{te} BEUVE.

J'ai ressenti le contre-coup de tous ces événements qui atteignent la plupart de mes amis du canton de Vaud. Je me considérais moi-même comme *en étant*.

XXII

(de *Sainte-Beuve*)

Paris, le 6 mai 1846.

Monsieur,

J'ai remis l'article; serai-je plus heureux que je ne l'ai été jusqu'ici dans ces sortes de transmissions de votre part ? Croyez que je suis confus, et que je souffre un peu de ne pas pouvoir un peu plus, là où il semble à tous que nous devrions être écoutés.

Je voulais depuis longtemps vous donner quelque nouvelle des lettres de Jean-Baptiste Rousseau; j'ai fait en grande partie la comparaison avec l'édition des *Lettres* publiées à Genève en 1750. Il y a des portions intéressantes parmi les pages inédites; par malheur, il y a bien des endroits effacés qu'on ne peut restituer et relire; un ou deux, qu'on parvient à déchiffrer sous l'encre de la rature, montrent partout l'excès de haine de Jean-Baptiste contre Saurin. Pour donner à tout cela de la suite, de l'ensemble, et pour rendre de l'intérêt et de la vie à ces détails person-

nels, il faudrait, je le vois bien, reprendre toute l'histoire de la querelle, des couplets, et discuter à fond le caractère de Jean-Baptiste. Je ne me suis pas trouvé de force ni de loisir pour entreprendre cette étude ; et l'achèvement de mon travail tant prolongé sur Port-Royal, auquel mes engagements envers le public et envers mon libraire m'obligent : enfin de vaquer sérieusement, ne me laisse entrevoir que peu de jour, d'ici à un certain temps. Mon opinion sur ces lettres, c'est que l'intérêt en est disséminé, tout en détail, et qu'elles ne *rendent* pas d'elles-mêmes : il faudrait beaucoup les entourer et les encadrer.

M. Paulin Paris a entrepris un grand travail sur Jean-Baptiste Rousseau, du genre de ceux de Walckenaer sur La Fontaine ou sur madame de Sévigné. D'après le peu qu'il m'en a dit en causant, ce travail aurait pour but ou pour effet une réhabilitation du célèbre lyrique un peu déchu, réhabilitation comme talent, et, qui plus est, comme caractère moral. Il m'a paru, d'après le peu que m'a dit M. Paris, qu'il se trompait complètement, et que le désir de contrarier Voltaire le menait à un paradoxe insoutenable : la lecture de ces lettres mêmes me prouve que Jean-Baptiste était bien tel que l'ont jugé la plupart de ses contemporains ; du moins quant au caractère. L'étude telle que je l'entrevois, en tant qu'elle s'appuierait sur ces lettres comme pièces justificatives, conduirait plutôt à continuer les préventions défavorables : n'est-ce pas là l'effet qu'elles vous ont produit ?

Différant ainsi de faire usage de ces lettres, j'avais pensé à vous proposer de les acquérir de vous, si vous n'y teniez pas trop. Vous ne répondrez à ce dernier point qu'autant que vous le voudrez bien, et vous ne consulterez dans les conditions, je vous en prie, que votre convenance.

Nous allons donner ici une petite édition des lettres de

M^{me} Aïssé, avec de petits entourages d'inédit, dans le genre de l'édition que nous avons faite de madame de Charrière. **M^{re} Aïssé** se rattachait à Genève, comme l'autre dame à Neuchâtel. Je vous enverrai un exemplaire de cette édition lorsqu'elle aura paru, c'est-à-dire dans deux ou trois mois.

Agrérez, monsieur, les expressions de mes sentiments affectueux et dévoués.

S^{te} BEUVE.

XXIII

(de *M. Gaullieur*)

Lausanne, 18 mai 1846.

Monsieur,

Si je ne me trompe, il y aurait moyen de parfaitement concilier vos convenances et les miennes, dans ce qui concerne les lettres de Jean-Baptiste Rousseau.

Lorsque j'en fis l'acquisition, je n'avais précisément d'autre but que celui de les réunir à quelques autres dossiers de correspondances autographes qui sont chez moi. Or, vous savez, monsieur, qu'une fois ce désir de possession satisfait, le collecteur est quelquefois bien longtemps sans user de son acquisition. Tel aurait probablement été mon cas, si l'idée ne m'était venue de vous parler de ces lettres.

Puisque vous ne pouvez vous en occuper maintenant, croyez-vous, monsieur, qu'en vous les laissant un, deux, trois ans, et davantage s'il le faut, cela suffirait pour vous faire trouver le loisir nécessaire à votre travail sur Jean-Baptiste Rousseau ? Dans ce cas, je m'empresserais de les laisser à votre disposition pour un temps aussi long que vous voudriez.

Si c'est au contraire (ce que je ne crois pas) à la possession matérielle ou propriété de ce manuscrit que vous tenez encore ici, monsieur, je m'empresse de vous les offrir pour ce qu'elles m'ont coûté (cent cinquante francs de Suisse), avec prière d'en détacher seulement une ou deux (après en avoir pris copie) pour ma collection d'autographes.

Veuillez choisir entre l'une ou l'autre alternative, ou indiquer telle autre combinaison à laquelle je donne les mains par avance et de grand cœur.

Mille remerciements et mille excuses aussi, monsieur, pour la peine que vous avez prise d'être encore mon intermédiaire auprès de la *Revue des Deux Mondes*. Quoiqu'il arrive, cette troisième fois sera la dernière. On peut dire que j'ai en quelque sorte cherché volontairement un nouvel échec, pour avoir la preuve convaincante de mon insuffisance. Après cela, j'aurai le bon esprit de me tenir tranquille. Au fait, je crois qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'écrire pour Paris, loin de Paris, quand on n'est doué que de bonne volonté et de facultés ordinaires.

XXIV

(de *Sainte-Beuve*)

Paris, ce 2 juin 1846.

Une indisposition assez grave qui m'est survenue m'a empêché de répondre jusqu'ici à votre obligeante lettre, et je ne vous réponds même aujourd'hui encore que du lit, où je suis cloué pour quelque temps. Merci, monsieur, de vos offres parfaitement aimables. Ce que je préférerais franchement dans l'alternative que vous me présentez, ce serait le second parti, c'est-à-dire l'acquisition de ces lettres : vous

en détacheriez d'ailleurs autant qu'il vous plairait, et dont je garderais copie. Mais je les sentirais alors dormir en toute sécurité et pour un temps indéfini dans un de mes tiroirs. Je suis bien loin d'être collecteur, et en fait d'autographes notamment (à part quelques billets de contemporains dits illustres) je n'ai rien ; mais j'aime assez avoir sur certains sujets de ces paquets amassés, qui s'ouvrent au jour du besoin comme des greniers de réserve. Même quand j'aurai terminé Port-Royal auquel je suis, ce qui déterminera l'usage que je pourrai faire de ces lettres, ce sera probablement le livre que prépare M. Paris(1) : c'est alors que j'aurai une occasion naturelle, dont lui-même me fournira les meilleures circonstances ; je verrai à puiser dans mon tiroir de quoi l'approuver ou le contredire. Si votre sentiment d' amateur n'est pas trop blessé par cette idée de vous dessaisir, je pencherais donc pour accepter la seconde proposition : je vous demanderais probablement de me permettre de couper l'acquiescement en deux termes, pas trop éloignés.

J'ai demandé à M. Buloz de hâter sa décision sur votre dernier travail : la *Revue des Deux Mondes* me cause bien des ennuis, malgré l'utilité dont elle nous est. Mais c'est une utilité dénuée de tout agrément, de toute gaieté, de tout sentiment du *chez soi*. Après quinze années de collaboration, je m'y sens moins chez moi que le premier jour. Buloz homme de sens et de vigueur, manque d'horizon étendu,

(1) C'est en 1874 seulement que M. Paulin Paris a fait paraître, dans la *Gazette du Bibliophile* que publiait la librairie Bachelin-Deflorenne, quelques articles sur Jean-Baptiste Rousseau, fragments du livre qu'il avait projeté, et qu'en définitive il n'a pas exécuté.

M. de Lovenjoul est aujourd'hui en possession des lettres de Rousseau que Sainte-Beuve a achetées de M. Gaullieur.

d'élévation dans les vues; il connaît les hommes politiques, mais ne sait pas tous les ressorts qui meuvent surtout les natures littéraires; il ne croit qu'au positif, à l'intérêt du moment. Enfin, il est utile et nécessaire à son entreprise; mais que d'idées gracieuses autour de lui il a empêché de naître, sans s'en douter! Avec lui, monsieur, on n'a jamais des échecs d'amour-propre, on a des mécomptes d'affaires, voilà tout. Ai-je jamais pu y installer les Olivier comme je l'aurais voulu? ils lui auraient été pourtant utiles.

La famille de Benjamin Constant qui habite à Dôle (frère et sœur du second lit) ont retrouvé des *mémoires de Benjamin écrits par lui en caractères grecs*; ils vont jusqu'en 1816, m'a-t-on dit. On cherche à les publier ici: ce serait le cas pour votre correspondance; mais la librairie est dans un triste état. Enfin, il n'y a plus d'obstacle, depuis la mort de madame Benjamin Constant.

Agréez, monsieur, mille sentiments dévoués.

S^t BEUVE.

XXV

(de *Sainte-Beuve*)

Ce 12 juillet [1846].

Monsieur.

J'espère que ma lettre vous arrivera encore à temps aux bords du Léman où je voudrais bien être. J'ai fait copier la première des lettres de Brossette à M. du Lignon, une de celles de Jean-Baptiste Rousseau à Crousaz, et deux du même à M. du Lignon. J'aurai soin que la signature s'y trouve. Tout cela sera à votre disposition dans les premiers jours du mois prochain (août) avec cinquante francs. Je mettrai cinquante autres francs au 2 septembre, et le reste au 2 octobre

J'aurai à savoir pour le prix si c'est argent de Suisse ou de France, et combien cela fait en chiffre rond, argent de France.

La famille de M. de Constant n'a pu s'arranger ici avec un libraire, ou peut-être est-ce madame d'Estournelles (une des demi-sœurs de Benjamin Constant) qui n'a pu s'entendre avec son frère; enfin, c'est encore remis. La librairie est tellement lancée dans des voies d'exploitation différente, que rien de ce qui aurait pu l'allécher il y a quelques années ne prend plus.

Si votre publication se faisait en France, la famille ne pourrait-elle pas élever des contestations sur le droit? C'est un simple doute que je vous soumets; ces questions de propriété littéraire sont ici très peu éclaircies, et les tribunaux ne paraissent pas y entendre grand'chose. Au reste, voilà seize années, si je ne me trompe, que Benjamin Constant est mort, et c'est bien près d'être le terme légal pour les œuvres ordinaires (vingt ans). Reste toujours la question des œuvres *posthumes*. Le mieux, suivant moi, ce serait si vous pouviez trouver quelque libraire ayant pied des deux côtés, comme Cherbuliez, ou peut-être le libraire allemand Franck, successeur de Brockhaus.

Mes différends et désaccords secrets avec la *Revue* m'ont enfin conduit à une séparation complète (1). Je m'occupe d'ailleurs uniquement de terminer mon livre sur Port-Royal, pour le moment; et cela me rend cet éloignement d'autant

(1) En effet, Sainte-Beuve — qui pendant quinze ans, jusqu'au 1^{er} mai 1846 (date de son article sur Ch. Labitte) avait donné presque chaque mois un article à la *Revue des Deux Mondes*, — ne fut plus dès lors, pour ce recueil, qu'un collaborateur intermittent et rare.

plus simple qu'il m'était devenu presque nécessaire. **Mais je le crois définitif, car mes motifs réels sont graves.**

Jouissez, monsieur, de ce qui est encore si bon dans votre excellent pays, la beauté de la nature qui ne change pas, le calme de votre lac et la grandeur de vos horizons.

Agrérez mille sentiments affectueux.

S^r BEUVE

(C'est ici la place d'une lettre de Sainte-Beuve à M. Gaullieur, du 11 août 1846, qui a été publiée dans le premier volume de sa Correspondance, page 139.)

XXVI

(de M. Gaullieur)

Lausanne, 1^{er} octobre 1846.

Monsieur,

J'ai reçu par M. Fazy les autographes de Jean-Baptiste Rousseau que vous avez bien voulu lui remettre. Veuillez agréer tous mes remerciements.

M. Emile de Crousaz, petit-fils du professeur de ce nom correspondant de Jean-Baptiste Rousseau, m'a remis récemment une liasse d'autographes de son aïeul. J'ai commencé à les dépouiller, mais l'écriture en est bien mauvaise. Si j'y trouve quelque chose qui ait rapport à la correspondance que vous avez, ou à Jean-Baptiste en général, j'aurai soin de vous l'adresser.

J'ai fait remettre à M. Buloz mon nouveau travail sur Léopold Robert; il est complètement refondu et moins informe. Je me suis strictement conformé à vos indications.

Daignera-t-il cette fois l'agréer ? (1) Je ne sais. J'aurais bien voulu vous le soumettre encore, mais je n'ai que trop abusé de vos bontés en cette occasion.

(M. Gaullieur quitta Lausanne à cette époque, pour s'établir à Genève, où bientôt il fut nommé professeur à l'Académie.)

XXVII

(de Sainte-Beuve)

Ce 11 [octobre 1846].

Voilà de grands événements à Genève; on a des amis des deux côtés. Les pauvres muses et les bibliothèques sont bien compromises dans ces conflits. Je suis tout à fait absent de la *Revue des Deux Mondes*, et sans possibilité de m'en rapprocher; j'y étais si impuissant à vous servir que cela change peu les chances de l'article *Léopold Robert*; si riche de faits et si nourri de vues justes, obtiendra-t-il enfin auprès du rébarbatif directeur un meilleur accueil? je l'espère pour la *Revue*, plus que pour vous, monsieur.

Je tiens à votre disposition pour le 15, la petite somme dont je vous suis débiteur.

Agréez, monsieur, mille compliments affectueux.

S^r BEUVE.

(1) En définitive, c'est la *Revue suisse* qui, dans ses numéros de février et mars 1847, publia le travail de M. Gaullieur: *Léopold Robert, d'après ses lettres et ses entretiens*.

XXVIII

(de Sainte-Beuve)

Ce 12 [avril 1847].

Monsieur,

Je vous suis bien reconnaissant de vos bonnes et intéressantes communications. Ne pouvant par moi-même atteindre à ce trésor, ni l'enlever, comme je le voudrais, j'en ai fait part à quelques amis. Il est une personne qui a déjà réuni plus de 1400 lettres inédites de Voltaire, et qui se propose de les publier: M. de Cayrol, lequel a écrit, par parenthèse, un assez mauvais livre sur Gresset (1). C'est un vieillard amateur, et qui a plus de bonne volonté pour les lettres que de mise en œuvre. Il n'est pas à Paris en ce moment: on doit lui écrire. Mais je crains que tout cela ne traîne, et que la mine ne soit déjà éventée. Où est le temps où l'on aurait trouvé tout simplement un libraire pour acheter et publier ces lettres, comme volume supplémentaire à la correspondance générale? Mais y a-t-il encore une Librairie en France? Si je pouvais trouver quelque amateur, assez vif et assez riche pour désirer le magot du Juif, je m'empresserais de vous en informer et de solliciter votre obligeante intervention (2).

J'ai vu avec plaisir que Paris avait chance de vous posséder un moment. Je crois que les manuscrits de M. Libri

(1) Sainte-Beuve a parlé de ce livre dans les premières pages de son article sur Gresset (*Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1845; article recueilli dans les *Portraits contemporains*).

(2) Voir à ce sujet: Bengesco, *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, tome III, pages 154 et suivantes, 235 et suivantes.

viennent d'être vendus en totalité à Londres; il reste les imprimés dont la vente aura lieu ici avec grand concours et grande concurrence.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments très obligés et dévoués.

S^e BEUVE.

XXIX

(de Sainte-Beuve)

Paris, 11 mars 1850.

Monsieur,

Je suis bien en retard pour vous répondre, mais c'est que je suis dans un torrent d'occupations qui ne me laissent pas de trêve. Je voudrais pouvoir répondre affirmativement à votre question, mais je vous avouerai que je n'ai pas fait du tout de ces lettres de Jean-Baptiste l'usage que je désirais; et selon l'habitude des gens à projets, je compte toujours m'en servir quand une personne qui s'occupe, je le sais, d'une histoire de Jean-Baptiste Rousseau, la fera paraître. Je n'ai pas même en ce moment ces lettres sous la main ni à ma disposition; car au milieu de tous mes déménagements depuis deux ans, j'ai dû mettre en dépôt loin de moi bien des choses.

Soyez donc assez bon pour m'excuser de vous avoir si mal répondu et si peu comme je voudrais; *et agréez l'expression de mes sentiments bien distingués et affectueux* (1).

S^e BEUVE.

(1) Cette lettre du 11 mars 1850 a été écrite par un secrétaire, sauf les derniers mots qui sont en italiques. Les autres lettres de cette correspondance sont de la main de Sainte-Beuve lui-même, sauf la dernière, peut-être.

XXX

(de Sainte-Beuve)

Paris, 10 mai 1832.

Mon cher monsieur,

Je suis avec vous honteusement en retard et en faute : mais votre lettre avait précédé de longtemps l'envoi du volume. Je l'ai reçu enfin, et je voudrais bien faire au *Constitutionnel* ce que vous désirez. La difficulté est celle-ci : je consulte tous mes sujets d'articles avec la *Direction*, et nous sommes obligés d'en prendre qui répondent assez par leur nature et par leur abondance aux nécessités du journal et à ce qu'attend notre public. Il en résulte que bien des sujets ou de moyen-âge ou d'antiquité, qui se traiteraient avec avantage dans une revue, ne sont pas abordables pour moi dans le court espace de temps et dans le cadre qui me sont imposés. Je voulais vous donner cette explication pour vous prouver qu'il n'y a rien de ma faute dans le silence que j'ai gardé jusqu'à ce jour et qui est bien involontaire.

Agréez, mon cher monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

S^t BEUVE.

KANT ET FICHTE

ET

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

On connaît cette belle pensée de Claudien : « Dans ton sein vit un noble esclave à qui tu dois la liberté ». Libérer l'âme de ses entraves, tel est en effet l'un des principaux objets de l'Education. L'homme diffère essentiellement de l'animal, en ce que, capable d'un développement continu et d'un progrès indéfini, il peut appliquer ses facultés à la conquête successive de fins auxquelles la nature l'a destiné, mais qu'elle n'a pas immédiatement réalisées en lui. Seulement il convient d'ajouter que, chétif et misérable comme il l'est d'abord, l'homme n'arrive pas directement et par lui-même à la réalisation de ces fins. Longtemps il reste dans un état voisin de l'animalité, ou plus exactement à l'état de candidat à l'humanité.

C'est par l'Education que se franchit dans l'homme même le long intervalle qui sépare l'animalité de l'humanité véritable.

Cette éducation est tout d'abord collective et réceptive. Ce sont, avant tout, les circonstances extérieures dont nous subissons inconsciemment l'influence. C'est la civilisation même qui nous entoure, la civilisation qu'on pourrait appeler, selon l'expression de Lessing, l'éducation du genre humain. C'est, en un mot, l'ensemble de tout ce qui, quoique hors de nous, agit sur nous. Ce sont aussi les influences héréditaires, particulières ou collectives. Toute génération nouvelle s'élève naturellement sous l'influence de celle qui l'a produite et reçoit de celle-ci des directions, des habitudes, des exemples.

Mais, à côté de cette éducation que l'individu subit plus ou moins inconsciemment, il y a une éducation consciente et personnelle (1), qui continue aussi longtemps que nous sommes perfectibles et qui doit être comme une réponse

(1) « L'Education, dit John Stuart Mill, comprend tout ce que nous faisons nous-mêmes et tout ce que les autres font pour nous dans le but de nous rapprocher de la perfection de notre nature. Dans son acception la plus large, elle comprend même les effets indirects produits sur le caractère et sur les facultés de l'homme par des choses dont le but direct est tout différent: par les lois, les formes de gouvernement, les arts industriels, les différentes formes de la vie sociale, et même encore par des faits physiques indépendants de la volonté de l'homme, tels que le climat, le sol et la position locale ». — « Le grand but de l'éducation, dit Guizot, (méditations et études morales I. IV) est d'apprendre à l'homme à s'élever lui-même, lorsque d'autres auront cessé de l'élever. »

« Je ne considère pas l'homme comme une machine, mais comme un être doué de liberté et d'intelligence, et je n'estime en fait d'éducation que celle qui fait ressortir ces deux facultés et leur donne une impulsion et une expansion perpétuelles ». (Channing, de l'Education personnelle. Œuvres sociales, tome I p. 23).

à l'action extérieure, comme notre réaction personnelle, notre contribution au vaste domaine de la vie; elle a pour effet non seulement de mettre l'individu au niveau de l'humanité elle-même et de lui donner pour point de départ ce qui a été pour la génération précédente le point d'arrivée, mais encore de le rendre capable d'ajouter à cet héritage et de l'améliorer.

Ainsi l'Education n'a pas seulement pour objet de diriger le développement de l'individu, elle doit encore assurer le progrès régulier de la société, le perfectionnement de l'espèce tout entière. Individu et collectivité, tels sont les deux facteurs du problème de l'Education.

Pendant longtemps, nous le verrons, les droits de l'individu ont été méconnus au profit de la collectivité. Mais, s'il n'en est plus ainsi, si désormais l'individu veut et certes cela est légitime, s'appartenir et s'affirmer; si, en dépit de tous les obstacles et de tous les despotismes, il tente toujours de se ressaisir et de se reprendre aux puissances extérieures qui l'ont mis en tutelle, on ne saurait oublier qu'il est en même temps un être sociable; il ne peut vivre isolé; héritier des générations précédentes, il est solidaire des générations actuelles et le progrès de la civilisation, héritage futur des générations de demain, ne peut se faire que par la mise en commun des efforts et des ressources de chacun.

De là, ces deux principes, longtemps hostiles, mais dont l'équilibre est chose essentielle, parce qu'ils sont également fondés sur la nature humaine: le principe d'autorité et le principe de liberté. Si la lutte de ces deux principes régit tout le cours de l'histoire générale, nous retrouvons, parallèlement, cette même lutte dans les différents systèmes d'éducation dont l'histoire est aussi variée et aussi mouvementée que celle des mœurs et des institutions.

Nul changement grave dans les destinées des peuples qui n'ait provoqué un remaniement du régime éducatif. Dans les doctrines, dans les pratiques de l'enseignement, on est toujours sûr de retrouver l'empreinte des idées du temps et du milieu social.

Sous le régime absolu des théocraties païennes des peuples de l'Orient, l'éducation nationale est ramenée violemment à la seule autorité du sacerdoce; c'est l'esclavage physique et moral des individus. Chez les Grecs, elle apparaît essentiellement politique; les prêtres y demeurent à peu près étrangers, mais, au défaut de la religion, l'Etat ou la Cité absorbe le plus souvent la direction des intelligences. Il en sera à peu près de même chez les Romains (1). Si le Christianisme primitif vient enfin affranchir les âmes et rendre à l'homme sa liberté morale, s'il sépare le temporel du spirituel et délivre ainsi l'individu du joug de l'Etat, l'Eglise remplace bientôt la domination de l'Etat et, au moyen-âge, ce pouvoir devenant despotique à son tour, cherche à étouffer toute individualité : despotisme plus exclusif encore que celui de l'Etat antique, puisque, outre l'abdication de la volonté, il exige celle de la conscience elle-même. Les études sont alors renfermées dans le cercle étroit et rigide de la scolastique, toute science est subordonnée à la théologie. La faculté maîtresse est la mémoire; la vertu par excellence, la soumission ou la *passivité* absolue.

Il faut arriver à la Renaissance et surtout à la Réformation du XVI^e siècle pour assister de nouveau à l'émancipation de l'individu.

Le protestantisme consacrait le droit de l'individu, la liberté de conscience, le droit des croyances diverses dans

(1) Voir *La Cité antique* de Fustel de Coulanges.

un même Etat, droit nouveau, inconnu du moyen-âge et qui est l'honneur des sociétés modernes. C'est l'époque de la réforme des écoles et des collèges principalement dans les pays protestants. C'est aussi l'époque par excellence de l'énergie et surtout de l'énergie morale.

Mais une réaction a lieu. Après la fondation de l'ordre des Jésuites, après une longue période de guerres civiles et religieuses, voici la monarchie absolue et le règne de Louis XIV. C'est l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes. Si l'on s'occupé d'éducation, il ne s'agit guère que de celle des princes et des nobles. Quant au peuple, rien n'égale le mépris avec lequel on parle de lui. Inutile de parler de son éducation, il n'y en a point. Si quelques voix firent entendre discrètement au pouvoir « qu'il est bon de ne pas faire tout ce qu'on peut », la royauté sut punir les auteurs de ces témérités par la disgrâce et par l'exil.

Bientôt elle allait entendre des voix plus hautaines et plus hardies; aux représentations et aux prières succèderont bientôt les sarcasmes, les invectives, les sommations; bientôt la voix du peuple se mêlera à celle des écrivains qui veulent établir pour tous le règne de la Raison et de la Liberté.

La philosophie qui jusque là n'était guère sortie de l'école ou de la science pure commençait à se mêler des affaires du monde. Elle commençait à gouverner l'opinion et à transformer la société. On a reproché au XVIII^e siècle d'avoir parlé aux hommes de leurs droits plus que de leurs devoirs; l'accusation peut être juste, mais il faut reconnaître que, pendant des siècles, on ne leur avait parlé que de leurs devoirs en oubliant leurs droits.

Jusqu'au XVIII^e siècle on avait trop souvent oublié que l'homme est un être moral et qu'il ne peut être sacrifié à la

toute puissance d'une autorité humaine. De là beaucoup d'injustices, de barbaries et d'abus. La législation, formée de débris du droit romain et du droit féodal, ne s'était pas accommodée au changement des mœurs et des temps. L'homme, chose sacrée pour l'homme, selon l'expression de Sénèque, n'était pas traité avec le respect qui convient à un être moral.

C'est alors que paraît Rousseau : « Renoncer à la liberté, dit-il, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de la liberté, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout; une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme et c'est ôter toute moralité aux actions que d'ôter toute liberté à la volonté ». Remettre hors de doute le titre sacré et inviolable de la personne humaine: telle fut la principale gloire de Rousseau (1). Mais il ne s'en tint pas là. J.-J. Rousseau ne se contente pas de proclamer les droits de l'individu, il veut aussi pour lui une éducation nouvelle qui le mette à même d'acquérir toute sa valeur d'homme (2).

(1) Nous verrons comment Kant et Fichte s'efforcèrent de réconcilier et de rattacher à la même racine ces deux principes qui tendent toujours à s'opposer l'un à l'autre, la *loi* et la *liberté*.

(2) « Aussi longtemps, dit M. le professeur André Oltramare, dans sa savante étude intitulée : *les Idées de J.-J. Rousseau sur l'Education*, aussi longtemps qu'on s'est proposé d'élever des citoyens d'Athènes ou de Rome, et qu'on a poursuivi l'idée du prince, de l'orateur, du clerc ou de l'artisan, on n'a songé qu'à façonner des hommes de tel ou tel pays, de telle condition ou de telle confession déterminée, et l'on a oublié de former l'homme lui-même, sans distinction de lieu ni de temps, sans intérêt de culte ni de parti. Ce n'est que de nos jours, depuis la revendication des droits de la nature humaine et de l'individu, méconnus plus ou moins par tous les régimes antérieurs, que la

Nous verrons l'immense influence de J.-J. Rousseau spécialement sur Kant et Fichte, au point de vue philosophique et pédagogique. Quoiqu'il en soit, grâce à Rousseau, nous entrons dans une nouvelle période.

« Rousseau, dit Hegel, dans son histoire de la philosophie, Rousseau a proclamé la liberté l'essence de l'homme; ce principe est la transition à la philosophie de Kant et de Fichte dont il fera le fondement. »

Le livre de Rousseau sur l'Éducation a contribué pour la plus grande part à la véritable Révolution qui a renouvelé et renouvelle encore l'enseignement dans l'Europe entière et même dans le nouveau monde. Sous l'influence de l'*Emile*, l'éducation physique et intellectuelle, les méthodes d'enseignement ont été complètement modifiées. Au lieu de traiter l'enfant comme une machine, désormais on tient compte de sa nature, de ses besoins, de l'hygiène de l'esprit aussi bien que de l'hygiène du corps. On prépare l'homme dans l'enfant.

Cependant, à l'heure présente, malgré les immenses progrès accomplis, n'y a-t-il plus matière à progrès et tout est-il pour le mieux dans le meilleur des mondes?

théorie de l'Éducation est arrivée à se constituer en une science indépendante, ayant ses principes à elle, sa méthode, ses procédés, sa statistique, et que, sous le nom assez malheureux de pédagogie, elle a pris enfin la place qui lui appartient dans le groupe des sciences morales, avec une littérature déjà fort riche et qui s'accroît incessamment de publications nouvelles. L'honneur de ce résultat revient, pour une bonne part ... à l'immortel auteur de l'*Emile*, le plus digne assurément entre tous les écrits de Rousseau, d'être mis au rang des chefs-d'œuvre de notre littérature. » (*J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui, conférences faites par J. Braillard, H.-F. Amiel, A. Oltramare, J. Hornung, A. Bouvier et Marc Monnier. — Genève, 1879.*)

Nous ne le croyons pas.

• La faute capitale de notre Education actuelle, dit un personnage d'une des pièces d'Ibsen, est d'avoir mis tout le poids sur ce qu'on *sait* au lieu de le mettre sur ce qu'on *est*. aussi voyons-nous à quoi cela aboutit. Nous le voyons par l'exemple de centaines d'hommes capables qui manquent d'équilibre et se montrent tout autres dans leurs sentiments et leurs dispositions que dans leurs actes •.

En effet, l'énergie et la volonté sont reléguées au second plan. On développe l'intelligence, mais on néglige l'éducation du caractère. Cette lacune se fait remarquer jusque dans les sciences philosophiques où tout ce qui se rapporte à l'intelligence a été beaucoup plus approfondi que ce qui se rapporte à la volonté.

Nous sommes là en présence d'une grave lacune dont les effets se sont déjà manifestés d'une façon tragiquement éloquente au commencement du siècle présent, spécialement en France.

Dans un remarquable article sur l'Enseignement supérieur et la Révolution (*Revue pédagogique*, 15 octobre 1888), M. Félix Pécaut se demande ce qui a manqué à la philosophie du XVIII^e siècle, « mère et nourricière de la Révolution », pour être capable d'enfanter dans l'école comme dans le gouvernement un ordre fécond et régulier, digne de la raison, de la justice, de la liberté dont elle invoquait sans cesse le nom.

• Cette noble foi à la raison, à la nature humaine, au progrès, à la liberté, il lui a manqué, dit-il, pour être tout à fait sérieuse, pure de tout mélange de rhétorique théâtrale et à l'épreuve des revers, il lui a manqué d'être chose de *conscience* et non pas seulement d'intelligence, d'être entrelacée aux racines mêmes de la vie morale, de manière à ne pouvoir

pas être extirpée des faits et des institutions sans léser et faire souffrir, non plus seulement le citoyen, mais l'homme même en ce qu'il a de plus propre et de plus sensible. Ou, pour dire la chose autrement, cette conception trop exclusivement intellectuelle, qui fait de la raison la maîtresse souveraine, et de la liberté, associée à la justice, le fondement de l'Etat, se montre à quelques égards précaire, inconsistant, incapable de supporter le poids de l'ordre nouveau, parce qu'elle n'implique pas obéissance à la loi intérieure, gouvernement de soi, discipline personnelle... Merveilleusement doués des dons de l'intelligence et de quelques-uns des dons du caractère, pourvus même de bon sens à un rare degré, on dirait qu'il manque aux hommes de la Révolution et à leurs héritiers, d'être préservés des accès de déraison, de l'anarchie des idées et de honteuses défaillances par un principe moral, maître reconnu des esprits (1). De nos jours n'en est-il pas à peu près de même ?

Il est incontestable que des progrès immenses ont été accomplis depuis une vingtaine d'années, dans le

(1) « Le malheur est, dit encore M. Félix Pécaut, que cette foi à la liberté, à la justice, à la cité rationnelle, à l'éducation séculière n'est que le fruit d'une *idée*, d'une philosophie; elle ne se rattache à aucune autre tradition nationale et populaire; pas plus à des croyances morales où la liberté et la science aient quelque part. — telles qu'aurait été, par exemple, le protestantisme, — qu'à des mœurs civiles et politiques où serait entrée de longue date la pratique régulière de la liberté, telles, par exemple, que les libertés communales, cantonales, provinciales, de la Suisse ou des Pays-Bas... Point de mœurs anciennes où la liberté et l'esprit moderne, trouvant un sol favorable, pussent implanter leurs racines; ni dans les hautes classes, ni dans la bourgeoisie, encore moins dans la masse du

domaine de l'instruction, et l'on fonde encore généralement de grandes espérances sur l'influence effective de l'instruction pour préparer les nouvelles générations à la pratique de la démocratie et même pour résoudre ce que l'on appelle le problème social ; mais l'instruction suffit-elle ? Voici ce que dit à ce propos M. Pillon (*Critique philosophique*, numéro du 25 novembre 1882) : « Cette confiance extrême dans l'instruction, dit-il, partagée de nos jours par tant d'esprits, nous semble bien optimiste. Nous craignons fort qu'on ne se fasse sur ce point quelques illusions... Nous voyons bien que l'instruction généralisée peut accroître la capacité productive. Mais à quoi sert la capacité, si elle n'est pas appliquée par une volonté résolue et persévérante ? Ce n'est pas l'instruction proprement dite, qui peut donner le courage à la peine et à la privation, la volonté résolue et persévérante de travailler et d'épargner, l'habitude de sacrifier le plaisir présent à l'intérêt futur, en un mot ces trois vertus cardinales qui élèvent les individus, les classes et les peuples : la prudence, la tempérance et la force. Ce n'est pas l'instruction proprement dite qui règle les sentiments et la volonté. Que l'on veuille bien y réfléchir, et l'on se convaincra que le problème social est au fond et surtout un problème moral ; d'où vient que la science est impuissante à le résoudre. Des écoles ! des écoles ! soit. Mais vos écoles

peuple, il n'y avait un fonds commun de vieux souvenirs, de vieilles habitudes, de sentiments héréditaires en rapport avec les idées nouvelles. Nous savions déjà, et M. Sorel nous le fait toucher du doigt, que la royauté absolue et l'Eglise absolue avaient façonné l'âme de la France à un tout autre régime que celui de l'initiative régulière et de l'activité libre : si bien qu'à l'heure de la crise, loin de servir de guides et de régulateurs, elles s'étaient montrées incapables même de la comprendre ».

ne contribueront ni à l'augmentation de la production et de la capitalisation générales, ni à l'amélioration de la condition des salariés, ni au changement de cette condition en celle d'associés, si elles ne doivent amener, en même temps que la diffusion des connaissances, un accroissement de moralité et de vertu... L'instruction proprement dite ne suffit pas pour guérir le mal social, parce qu'elle ne saurait avoir par elle-même aucune action sur le cœur et la conscience; il faut avant tout se préoccuper de l'éducation morale. »

Rien de plus juste. Le rôle de l'enseignement est double, on l'a dit depuis bien longtemps. L'enseignement est d'abord une œuvre d'instruction : durant les années que l'enfant ou l'adolescent passe à l'école ou au collège, il faut développer son intelligence, lui faire acquérir un certain nombre de connaissances utiles, le mettre, par de bonnes méthodes, en état de compléter plus tard lui-même ce qui n'a pu lui être enseigné. C'est là la part de l'intelligence. Mais si, dans l'école ou au collège, on s'est borné à l'intelligence, on n'a fait que la moitié de la tâche, on n'a pas même fait la moitié principale. L'homme, en effet, est destiné à agir; il doit jouer un rôle dans la vie, et la façon dont il s'y comporte, bien ou mal, dépend bien plus souvent de son caractère que des connaissances dont on a pu le munir. Il ne s'agit plus ici d'instruction, il s'agit d'éducation. Si l'éducation est œuvre de toute la vie, si elle se fait sous l'influence de plusieurs facteurs dont le principal doit être la famille, cependant tous les vrais pédagogues croient que l'école, elle aussi, a une mission éducative.

Cette seconde tâche est singulièrement plus difficile que la première. Tandis que dans l'instruction on n'a à lutter que contre l'ignorance et la paresse, ou à rectifier les erreurs du jugement, en matière d'éducation le problème

est beaucoup plus complexe. Le caractère est une résultante de beaucoup de choses physiques et morales, et chaque enfant apporte le sien, fait tout à la fois de défauts et de qualités étroitement liés. Si on laisse agir la nature sans essayer de la diriger, on laisse se développer l'énergie instinctive et individuelle qui va aussi aisément au mal qu'au bien, et peut avoir, pour l'individu et la société, les plus funestes effets. Si, au contraire, on veut trop diriger la nature, on ne manque pas moins le but : des êtres nés robustes et énergiques, que le joug ne peut dompter, on risque de faire des rebelles et des révoltés ; des autres, avec lesquels la discipline aura triomphé, on a bien des chances de ne faire que des êtres médiocres, en qui l'on aura comme détendu tous les ressorts de la volonté. De là, l'importance du problème de l'Education.

A quoi servent l'esprit, l'intelligence, quand ce régulateur qu'on appelle la volonté est absent ? Est-il sage de tant faire pour orner les intelligences et si peu pour munir les caractères, pour éveiller les consciences, pour fonder les mœurs de ceux qui demain, n'auront pas seulement à se conduire eux-mêmes, mais qui, par la parole la presse, le livre, l'influence sociale, feront à leur tour l'esprit public et mèneront l'opinion. • L'esprit ne suffit pas à coup sûr, dit M. Marion, professeur de pédagogie à la Sorbonne, pour jouer un rôle utile dans une démocratie, car il n'assure pas même les plus modestes, les plus négatives des vertus que réclame la liberté : la patience, le sang-froid. Il faut que l'éducation tout entière, et non pas seulement l'instruction, prépare nos jeunes gens à la vie libre (1), à l'autonomie des volontés.... »

(1) Voici ce que disait à ce sujet dans une conférence sur « la nécessité de l'Education dans une république, Horace Mann. le

Il reste donc à opérer une réforme, la plus importante sans nul doute pour les nations et les individus, je veux parler de l'éducation morale. Ce problème semble, à l'heure qu'il est, la principale préoccupation de tous ceux qui ont le souci de voir se consolider et se développer les libertés et les institutions conquises après tant de luttes par les générations précédentes.

jurisconsulte et homme d'Etat américain qui, s'inspirant en grande partie des idées pestalozziennes, peut être considéré comme le promoteur de l'éducation populaire aux Etats-Unis :

« On nous a souvent prévenus que, si nous ne prenions pas l'intelligence et la vertu pour guides, pour boussoles, dans notre voyage de découvertes politiques, nous serions emportés par la première rafale. J'ose ajouter que, sans ces conditions, nous ne tiendrions pas jusqu'à la tempête ; le calme même nous serait fatal. La mer fût-elle unie comme une glace, nous sombrerions, car nous sommes embarqués sur un vaisseau de pierre. Si ces conditions, dis-je, ne se rencontrent pas dans tous les cerveaux et dans tous les cœurs, non seulement il nous faudra renoncer aux institutions républicaines, mais la prospérité et le bonheur ne seront pour nous que de vains mots. » Et il développe cette thèse, en montrant, par des raisons et des images saisissantes, que les instincts inférieurs de notre nature, nourris et surexcités par tous les moyens que leur offre la civilisation moderne, menacent la société des plus affreuses catastrophes, si le savoir et surtout l'éducation ne réussissent à les « charmer et à les dompter ». Il termine ainsi : « Dans notre pays et de nos jours, nul n'est digne du titre honoré d'homme d'Etat, si l'éducation pratique du peuple n'a pas la première place dans son programme d'administration. Un homme peut être éloquent, connaître à fond l'histoire, la diplomatie, la jurisprudence, et c'en serait assez dans beaucoup d'autres pays pour qu'il pût prétendre au rang élevé d'homme d'Etat ; mais si ses paroles, ses projets, ses efforts ne sont pas partout et toujours consacrés à l'Education, il n'est pas, il ne saurait être un homme d'Etat américain. »

J'en donnerai comme exemple le mouvement néo-kantien contemporain dont MM. Pillon, Renouvier et Secrétan sont actuellement les plus illustres représentants. En même temps que cette philosophie qui accorde plus de place à la volonté et au facteur solidarité, s'est développée parallèlement toute une littérature qui, s'inspirant de leurs idées, s'occupe avec une sorte de prédilection du problème moral. Citons en particulier le livre récent, de M. Payot, sur l'éducation de la volonté, les ouvrages de MM. Paul Desjardins, Wagner, E. Lavisse, Gréard. Marion, de Vogüé, etc.

Il serait facile de montrer que, en dépit des apparences, le souci de l'idéal et de la destinée humaine est aussi vivant qu'il le fut jamais. Certes, beaucoup d'hommes afflèrent le mépris des principes, mais ce mépris n'est que dans les actes et la vie extérieure, non dans la conscience même et, ce qui caractérise notre époque, c'est le désaccord entre la pensée et l'action, ce n'est pas l'extinction des idées morales.

Etant données ces préoccupations éthiques actuelles, nous avons cru qu'il était opportun de remonter jusqu'aux philosophes dont procède ce mouvement, philosophes qui se sont occupés du problème moral, non seulement à un point de vue général, mais aussi au point de vue spécial de l'Education. Je veux parler des deux grands théoriciens de la volonté, Kant et Fichte qui, ne se contentant pas de nous montrer l'idéal que nous devons nous proposer, indiquent dans des ouvrages pédagogiques peu connus jusqu'à présent, comment nous pouvons essayer de réaliser, en partie du moins, cet idéal.

Si nous avons réuni dans cette étude ces deux philosophes, c'est que l'un et l'autre, sans oublier le côté utilitaire et temporel du problème de l'Education, se sont arrêtés à cette

conception, la plus haute et la plus large qu'on puisse assigner pour fin à l'éducation : la perfection humaine, le progrès moral. Mais, remarquons-le, tandis que Kant se place spécialement au point de vue de l'individu, Fichte se met surtout à celui de la collectivité, de telle sorte que celui-ci complétant celui-là, nous avons, en conciliant leurs deux systèmes, comme une synthèse des deux facteurs essentiels du problème de l'Education.

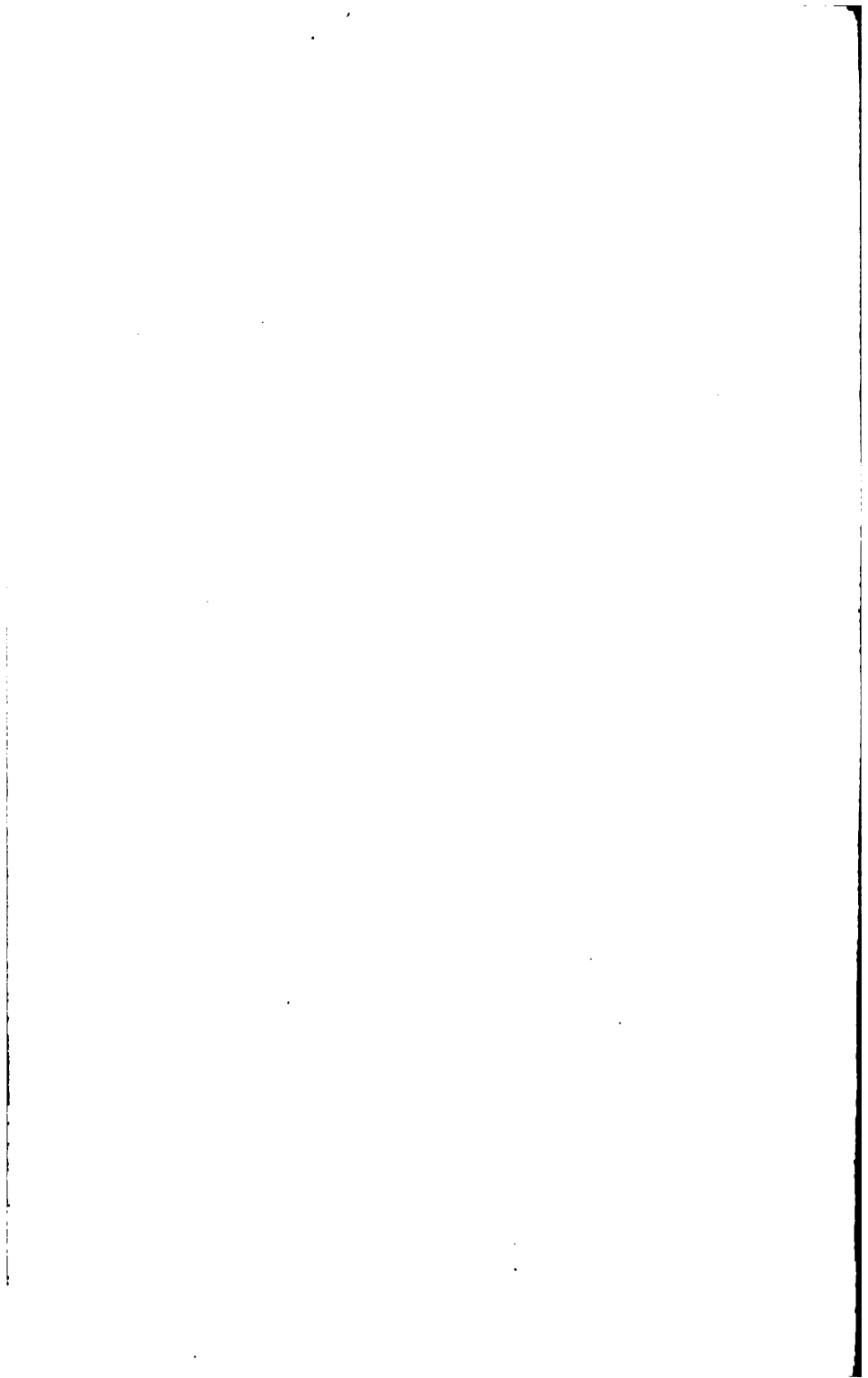
Nous commencerons par Kant et l'Education de l'individu.

Avant d'étudier la pédagogie de Kant et la place qu'elle occupe dans l'ensemble de ses œuvres, arrêtons-nous quelques instants sur sa personne et sur son système.

Commençons par nous rendre compte du dessein qu'il se proposa, par étudier les dispositions de son esprit et si possible la genèse et l'enchaînement de ses idées.

Nous verrons ainsi les rapports étroits qui existent entre sa morale et sa pédagogie et comment celle-ci est le complément naturel et logique de celle-là.





PREMIÈRE PARTIE

KANT ET L'ÉDUCATION DE L'INDIVIDU

CHAPITRE PREMIER

A la fin du XVIII^e siècle, dans le temps même où la philosophie, de plus en plus agressive et militante, livrait assaut aux préjugés, aux abus, aux institutions oppressives du Moyen-Age encore debout, Kant, de la petite rue écartée où il vivait en anachorète, à Kœnigsberg, ébranlait la vieille philosophie et allait remuer l'Allemagne et le monde. Il remontait le courant de la pensée du XVIII^e siècle que la Révolution française allait précipiter à ses dernières conséquences et tandis que les autres philosophes se servaient de la raison pour critiquer la société et la religion, Kant, plus hardi qu'eux tous, critiquait la raison elle-même, avec une fermeté de pensée et une élévation d'âme incomparables, puis rattachant la politique au droit et le droit à la morale, il montrait l'idéal que doit poursuivre l'individu, et enfin, non content d'indiquer le but, il ne dédaignait pas de rechercher les moyens pratiques pour préparer la réalisation de cet

idéal; en d'autres termes Kant posait le problème de l'Éducation dans toute son ampleur, au point de vue individuel.

En un mot, Kant, par sa puissante initiative, donna aux intelligences et aux volontés une direction nouvelle (1); voilà pourquoi il a été permis de comparer sans hyperbole au mouvement socratique le mouvement dont il est l'auteur.

La renommée de Kant grandit lentement; il fut longtemps plutôt un professeur estimé qu'un philosophe célèbre. Les écrits de sa jeunesse attestent déjà une grande indépendance, mais ne font pas pressentir l'immense révolution que

(1) Rien de plus simple et de plus uni que l'existence d'Emmanuel Kant. Né à Königsberg en 1724 (le 22 avril), il était fils d'un sellier, d'origine écossaise. Sa mère était très pieuse. Kant parle souvent de ses parents et leur rend ce témoignage : « Les exemples reçus dans mon enfance et ma jeunesse, dit-il, furent toujours ceux de la probité la plus austère unie à la piété et au travail ». Cette éducation influa sur toute la vie et même sur les idées de Kant. Après avoir commencé ses études au Collège Frédéric dirigé par le Dr Schultz, qui était alors le principal représentant des idées de Francke à Königsberg, il les continua à l'Université de sa ville natale et en 1746 publia son premier écrit intitulé : « Pensées sur la véritable estimation des forces vives ». Il passa les neuf années qui suivirent, en qualité de précepteur, dans différentes familles. Nommé en 1755 privat-docent, ce ne fut qu'en 1770 qu'il obtint le rang de professeur. Alors commença pour lui une vie d'une régularité presque mathématique et monastique, entièrement consacrée à sa chaire et à la construction de sa doctrine. « Je ne crois pas, dit Henri Heine dans son livre *de l'Allemagne*, que l'horloge de la cathédrale de Königsberg ait accompli sa tâche avec plus de régularité que son compatriote Kant. » Sa journée commencée de fort bonne heure (à 5 heures) était invariablement partagée, le matin, entre l'étude et les cours à l'Université; après dîner, il faisait une promenade ordinairement solitaire, presque toujours dirigée vers une plantation de tilleuls qu'on

devaient opérer ses œuvres capitales. Son premier ouvrage important est un vaste traité de cosmographie (1) qui parut en 1755, l'année de ce tremblement de terre qui renversa Lisbonne et causa dans toute l'Europe une si vive émotion. L'année suivante, Kant donna de ce terrible événement une relation savante et animée par les plus hautes considérations morales. Les sciences de la nature et les mathématiques semblaient alors l'absorber tout entier.

De 1747 à 1760, la pensée de Kant avait été dominée presque exclusivement par l'influence de Newton (2). Quelques

appelle, en souvenir de lui, l'allée du philosophe. Les bonnes gens du voisinage savaient qu'il était deux heures et demie quand ils voyaient sortir de chez lui M. le professeur Kant. Sa rentrée au logis n'était pas moins ponctuelle : après la lecture du soir et le souper il prenait sept heures de sommeil et recommençait le lendemain, dans le même ordre, la série de ses occupations.

Kant ne franchit jamais les limites de la province de Königsberg. L'Académie de Berlin l'inscrivit, en 1787, parmi ses membres sans qu'il eût besoin d'aller solliciter cet honneur. Les Universités d'Iéna, de Halle, d'Erlangen, essayèrent en vain de l'attirer. Chose étrange, ce penseur sédentaire, qui avait horreur des voyages, aimait à se délasser de l'enseignement de la philosophie en faisant des cours de géographie. Il fit aussi des leçons sur la pédagogie et le droit naturel. Il ne quitta sa chaire qu'en 1797 et continua sept ans encore son existence méditative et solitaire. Il avait conservé la plénitude de son intelligence et se plaignait seulement avec bonhomie d'une difficulté de comprendre les systèmes opposés au sien. Il mourut le 12 février 1804, âgé de près de quatre-vingts ans.

(1) Histoire naturelle et théorie générale du Ciel ou Essai sur la constitution et l'origine mécanique de l'Univers, d'après les principes de Newton, 1755.

(2) V. Nolen : Les mattres de Kant et les ouvrages de B. Erdmann, Lange, Baumann et de Dieterich : Kant und Rousseau, 1878.

années plus tard, le renom et les œuvres de J.-J. Rousseau arrivent jusqu'à Kœnigsberg. Kant est subjugué du premier coup. Les biographes se sont accordés pour remarquer que la régularité habituelle de ses promenades quotidiennes en avait été troublée pendant quelque temps et que le buste de l'écrivain demeura jusqu'à la mort de Kant l'unique ornement du cabinet du philosophe. Kant dévore avidement l'*Emile*, la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social*, parus successivement de 1761 à 1762 et la révolution qu'ils produisent dans ses idées se trahit bientôt dans son enseignement et dans ses écrits. Herder, qui fut son élève à l'Université de 1762 à 1764, a consacré dans une page célèbre le souvenir des leçons qu'il entendit alors : « J'ai eu le bonheur de connaître un philosophe qui était mon maître. Il était alors dans tout l'éclat de son génie ; son esprit avait la vivacité et la gaieté de la jeunesse, et il les a gardées longtemps, je crois en dépit des années. Sur son front ouvert et fait pour la pensée, la sérénité et la joie avaient établi définitivement leur demeure. De ses lèvres coulaient les discours les plus riches en pensées. Il maniait avec aisance la plaisanterie, l'esprit, le trait ; ses leçons étaient le plus agréable des entretiens. Le même génie qu'il déployait à critiquer Leibniz, Wolf, Baumgarten, Crusius et Hume, à exposer les lois de Képler, de Newton et des physiciens, il l'appliquait au commentaire des œuvres de Rousseau, qui paraissaient alors, à l'étude de l'*Emile* et de la *Nouvelle Héloïse*, en même temps qu'à l'examen de toutes les découvertes physiques qui arrivaient jusqu'à lui. Toujours il ramenait l'auditeur à l'étude impartiale de la nature et à la connaissance de ce qui fait la valeur morale de l'homme. La science de l'homme, des peuples, de la nature, l'histoire, les mathématiques, l'expérience, telles étaient les sources où il puisait la ma-

tière de ses leçons et de ses entretiens. Il excitait les esprits et les forçait avec douceur à penser par eux-mêmes ; rien n'était plus éloigné de son caractère que le despotisme de l'autorité. Cet homme que je ne nomme qu'avec la plus vive reconnaissance et le plus profond respect, c'est Emmanuel Kant (1). »

Ce témoignage de Herder est de la plus haute importance. Il montre d'une façon décisive la profondeur et l'étendue de la révolution opérée dans les idées et les études de Kant. Désormais, sous l'influence de Rousseau, l'étude de la nature ne tiendra plus que la seconde place dans ses préoccupations, les problèmes de la science morale prendront insensiblement le premier rang.

Voici d'ailleurs ce que Kant écrivait vers 1764 : « Je suis un savant par goût. J'ai soif de connaître ; je suis tourmenté par le besoin de pousser plus loin dans la recherche de la vérité, et je goûte une joie infinie à chaque pas que je fais en avant. Il fut un temps où je pensais que tout cela constitue la dignité de l'espèce humaine, et je méprisais le peuple, qui est ignorant de tout. Rousseau m'a tiré de mon erreur. Je vois combien cette prétendue supériorité est vaine. J'apprends à connaître le véritable prix de l'homme ; et je me croirais beaucoup plus inutile que les travailleurs vulgaires, si je ne jugeais que la science apprend à connaître le véritable prix de tout le reste et à restituer à l'humanité ses droits (2). »

Tel était alors son enthousiasme pour J.-J. Rousseau qu'il n'hésite pas à rapprocher l'œuvre de Rousseau de celle de Newton.

(1) Herder's Briefe zu Beförderung der Humanität. 49 Brief.

(2) Œuvres complètes, édit. Hartenstein, t. VIII, p. 624.

« Newton le premier, écrit-il, a découvert que l'ordre et la régularité des effets sont associés à la plus grande simplicité des moyens, là, où avant lui, on ne voyait qu'une variété désordonnée, mal agencée ; et l'on sait désormais que les comètes décrivent des orbites géométriques. Rousseau, de son côté, fut aussi le premier à discerner la vraie nature de l'homme sous la diversité des formes factices qui la cachent profondément ; il a mis en lumière une loi cachée, qui lui permet de justifier la Providence par ses observations... Depuis Newton et Rousseau, Dieu est justifié et la doctrine de Pope se trouve exprimer la vérité (1). »

Ainsi c'est Rousseau, Kant vient de nous le dire lui-même, qui lui avait ouvert les yeux sur le caractère inviolable de la personne humaine aussi sacré chez le dernier des paysans que chez un prince (2). Kant aperçoit bien les conséquences politiques et sociales de ce principe qui portera un coup mortel aux préjugés de caste et de couleur, et qui détruira en moins d'un siècle le servage et l'esclavage : mais il en aime surtout la hauteur morale et l'énergie que l'âme peut y puiser. « Cette idée de la dignité morale de l'homme, dit-il, exalte l'âme entière ; elle provoque l'étonnement en présence de la sublimité de la nature intime de l'homme. On ne peut se rassasier de fixer ses regards sur cet objet et d'admirer en soi-même une force qui ne recule devant aucune force de la nature. Ce sentiment est le point d'Archimède où la raison peut fixer son levier. Point n'est besoin de l'appuyer sur le

(1) Edit. Hartenstein, t. VIII. p. 615.

(2) « Rousseau, dit Hégel, dans son histoire de la philosophie, a proclamé la liberté, l'essence de l'homme ; ce principe est la transition à la philosophie de Kant, dont il fera le fondement »

monde actuel ou sur le monde à venir. Il suffit de l'idée intime de notre liberté, qui est à elle seule un fondement solide, grâce à l'inébranlable loi morale ; il suffit de ce point d'appui pour mettre en mouvement la volonté de l'homme, quand même toutes les forces de la nature s'y opposeraient (1).

Si plus tard Kant se dégagea de l'influence de Rousseau, nous venons de voir que c'est toutefois sous cette influence que sa pensée changea de direction. De 1765 à 1770 il se consacre déjà à des études de philosophie morale sous l'inspiration prédominante du philosophe de Genève et sous celle aussi de Hume qui le réveilla, dit-il lui-même, de son sommeil dogmatique et lui inspira en partie sa théorie de la connaissance. Depuis les premiers essais de sa jeunesse, jusqu'à *la Critique de la Raison pure*, on peut suivre désormais l'évolution lente mais sûre de sa pensée originale, qui se dessine avec une netteté toujours croissante.

La guerre qu'il préparait contre l'ancienne philosophie s'ouvre déjà en 1763 par un écrit sur la fausse subtilité des quatre figures syllogistiques, où il fait une vive satire de la manie de tout subdiviser, si habituelle aux philosophes scolastiques. Elle se continue par divers écrits qui tendent à démontrer que ce que les écoles tiennent pour évident repose souvent sur les affirmations les moins prouvées (2). En

(1) Julian Schmidt, I. 515.

(2) Essai pour introduire dans la philosophie la notion des grandeurs négatives, 1763 — Traité de l'évidence dans les sciences métaphysiques, 1763. — Le seul fondement possible d'une démonstration de l'existence de Dieu, 1763. — Essai sur les maladies de l'esprit, 1764, ouvrage complété par les Rêves d'un Visionnaire expliqués par les rêves de la métaphysique, 1766.

même temps, il donne par la publication de ses observations sur le sentiment du beau et du sublime, un premier aperçu de ses pensées sur l'esthétique. Enfin, les premières traces de son système définitif apparaissent dans une dissertation qu'il soutint en 1770, lors de sa nomination à l'Université, et qu'il intitula : De la forme et des principes du monde sensible et du monde intelligible (1). A partir de ce moment il déclarait à ses amis qu'il ne craignait plus d'avoir à modifier son principe fondamental, qu'il ne lui restait qu'à le fortifier et le développer. Cependant Kant se recueillit encore onze ans avant d'initier le public à la doctrine qu'il enseignait depuis plusieurs années déjà à l'Université. En 1781, il se décida enfin à publier à Riga sa *Critique de la Raison pure*, suivie peu d'années après des *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, et de la *Critique de la Raison pratique* (2).

Ces publications capitales, accueillies avec admiration par le groupe déjà nombreux de ses disciples, demeurèrent cependant presque inconnues du public. Ce n'est qu'après la seconde édition de la *Critique*, publiée en 1787, que des articles de Reinhold attirèrent sur ces travaux l'attention générale.

Le point de départ de Kant ressemble à celui de Des-

(1) De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis.

(2) Voici l'ordre chronologique des grands travaux de Kant pendant cette période si importante de sa vie : *Critique de la Raison pure*, Riga, 1781. — *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Riga, 1785. — *Critique de la raison pratique*, Riga 1787. — *Critique du jugement*, Berlin, 1790. — Sur l'avortement de tous les Essais de Théodicée, 1791. — *Métaphysique des mœurs*, 1797. — *Anthropologie pratique*, 1798. — *Logique*, 1801. — La plupart de ces ouvrages ont été traduits par MM. Barni et Tissot. (Paris-Alean.)

cartes ; il s'agit, en face du discrédit des anciennes méthodes, de trouver un principe solide qui puisse servir de base à une philosophie nouvelle. La philosophie, dans sa partie expérimentale, dans la psychologie par exemple, avait fait d'incontestables progrès ; mais, dans sa partie métaphysique, elle semblait livrée à des disputes sans issue. Donner à la philosophie un fondement aussi solide que celui des sciences, tel est le but de Kant ; pour cela, il veut renoncer à la critique stérile qu'on faisait des divers systèmes. Qu'importe telle objection de détail élevée contre une théorie d'un penseur isolé ? Il faut une critique qui s'applique à l'instrument même de tout système, à la Raison.

• La Raison, dit Kant, peut se livrer à deux exercices différents ; tantôt elle se borne à construire des théories et fait de la spéculation, tantôt elle agit et fait de la pratique ; et dans ce second cas nous ne sommes plus seulement contemplateurs, nous sommes acteurs ». Or, d'après Kant, la valeur de la Raison est très différente, selon qu'elle est théorique ou pratique, selon qu'elle spéculé sur les choses qui peuvent exister indépendamment d'elle, ou qu'elle entre elle-même en action pour réaliser un ordre de choses qui doit être son œuvre. De là les deux grandes critiques entreprises par Kant et dont chacune fait l'objet d'un livre particulier : *Critique de la Raison pure* ou (théorique), *Critique de la Raison pratique*.

Dans ces deux ouvrages, Kant introduit dans la philosophie un changement complet de méthode. Il veut faire, dit-il, en métaphysique, une révolution analogue à celle de Copernic en astronomie. Avant Copernic, on faisait tourner le soleil autour de la terre ; Copernic fit tourner la terre autour du soleil et montra qu'ainsi, les apparences restant les mêmes, on plaçait le centre du système solaire en son lieu

réel. Pareillement, dans le système de nos connaissances, il faut chercher où est le vrai centre. Est-ce la pensée qui se soumet aux objets et tourne pour ainsi dire autour d'eux, ou au contraire ne sont-ce pas les objets qui, pour être connus, sont nécessairement soumis par la pensée à ses propres lois ?

Jusqu'ici la philosophie s'était demandée : Que sont les choses ? avant de se demander jusqu'à quel point pouvons-nous les connaître ? En d'autres termes, elle examinait l'objet de la connaissance avant d'examiner la puissance du sujet qui connaît. Kant, au contraire, se pose avant toutes choses cette question : Qu'est-ce que l'esprit humain, en tant qu'instrument de perception de la vérité ? Quelle est sa portée, quels sont ses droits ? Quelles sont ses limites ? Désormais ce ne seront plus les objets du dehors et les impressions qu'ils feront sur nous qui détermineront d'une manière absolue la vérité et qui nous donneront la mesure de la puissance de notre esprit ; désormais, au contraire, il s'agira de savoir tout d'abord si nous avons un instrument pour nous approprier la vérité absolue, si cet instrument ne nous trompe pas, si ce que nous prenons pour une connaissance réelle n'est pas simplement la forme, l'illusion que notre faculté de percevoir donne aux objets perçus ; il s'agira de déterminer avec précision les droits, les bornes, la portée, la juridiction de notre raison et de marquer dans toutes nos sensations et dans tous nos jugements la part nécessairement inhérente à notre manière de juger et de sentir : en d'autres termes, il s'agira d'étudier, avant tout, jusqu'à quel point ce que nous considérons comme une réalité objective n'est pas le simple résultat de notre impression subjective.

C'est là la philosophie subjective et critique, par excellence : subjective, car le moi devient centre et il veut savoir exacte-

ment ce que, dans la représentation des choses, il y a apporté nécessairement de sa manière de se les représenter : et critique, car toutes les opérations de nos facultés vont être soumises à l'analyse la plus rigoureuse. Kant veut donc reconstituer le savoir humain et répondre aux trois questions, toujours anciennes et toujours nouvelles : Que puis-je savoir ? Que dois-je faire ? Qu'osé-je espérer ? Pour cela Kant va donc partir du sujet et l'analyser ou le critiquer. Or le sujet, d'un côté, pense et connaît ; de l'autre il veut et agit. De là, le philosophe doit analyser la raison qui connaît et la raison qui veut et ainsi il nous présentera d'abord la critique de la raison pure et en second lieu la critique de la raison pratique.

La raison pure ou théorique, ou le pouvoir de connaître contient trois facultés : la sensibilité, l'entendement et la raison proprement dite.

La sensibilité est à la fois passive et active, réceptive et spontanée : le sujet est modifié par les impressions des objets extérieurs (passivité ou réceptivité) et il réagit à son tour par la spontanéité pour se former au moyen des impressions reçues, l'idée ou la représentation de ces objets. Comment la sensibilité peut-elle se représenter les objets ? Seulement avec ces deux formes, l'espace et le temps, qui sont nécessairement les cadres dans lesquels ils doivent être enchassés : nous ne pouvons donc concevoir les objets que comme étendus (espace) et comme successifs (temps) et il faut absolument que nous les voyons de cette manière ; de sorte qu'en définitive nous ne percevons pas les objets tels qu'ils sont en eux-mêmes, mais tels qu'ils doivent forcément nous apparaître, en d'autres termes, nous les concevons comme phénomènes : ils ont bien une réalité pour nous, subjective, mais nous ne pouvons rien savoir de leur réalité

objective. Donnons un moment la vie spirituelle à un miroir cylindrique : il verra tous les objets sous une forme indéfiniment allongée et ovale et ne pourra les voir autrement : les objets ne seront pas tels en eux-mêmes, mais ils apparaîtront tels à ce miroir à cause des formes nécessaires de ses conceptions. Si ce miroir prétendait qu'il voit les objets dans leur réalité objective, il se tromperait ; car il ne les voit que dans leur réalité subjective ou phénoménale. Nous de même, avec les formes nécessaires de l'espace et du temps, nous voyons ce qui paraît et non ce qui est, c'est-à-dire uniquement des phénomènes .

La seconde faculté que nous trouvons dans la raison théorique, c'est l'entendement qui opère sur un certain nombre de données fournies par la sensibilité, qui en tire des conclusions et qui en forme des jugements. Mais il en est de l'entendement comme de la sensibilité. Outre qu'il opère sur des images, des illusions, des phénomènes, (car nous ne connaissons pas, par la sensibilité, les choses en elles-mêmes) il est forcément obligé de procéder, lui aussi, d'après certaines formes nécessaires, et il faudra qu'il jette dans les mêmes moules tous les objets pour les percevoir, de sorte qu'il ne jugera pas les rapports des choses comme elles sont en soi, mais comme il en peut juger d'après les exigences de son instrument cognitif ; donc il ne pourra rien encore affirmer de la réalité objective de ses jugements, il ne pourra s'assurer que de leur réalité subjective.

Ces formes nécessaires de notre entendement, Kant les appelle catégories et en compte quatre : 1° la quantité, qui comprend l'unité, la pluralité, la totalité ; 2° la qualité, qui comprend l'affirmation, la négation et la limitation ; 3° la relation, qui comprend l'idée de substance, de cause et de communauté, et 4° la modalité, qui comprend l'idée de

possibilité, d'existence, de nécessité et les idées contraires d'impossibilité, de non-existence et de contingence. Par conséquent, notre entendement voit tout à travers ces formes-là et ne peut rien voir d'une autre façon ; il est donc impossible d'affirmer, par son moyen, les choses dans leur réalité objective et absolue, les *noumènes*, mais seulement les choses dans leur réalité subjective et apparente, les *phénomènes*.

Enfin, la raison proprement dite s'élève encore plus haut que l'entendement, elle va à l'infini et à l'absolu, au monde transcendantal. Mais elle a, comme la sensibilité et l'entendement, ses formes nécessaires, qui sont l'idée de l'unité du sujet pensant (le moi), l'idée de la totalité des phénomènes (le monde), l'idée de l'unité de tout ce qui peut être pensé ou de la cause première (Dieu).

Il faut que notre raison ait ces idées là et elle ne peut pas ne pas les avoir : mais s'appliquent-elles à quelque chose au dehors ? On ne peut l'affirmer ; ces idées sont simplement des idées. Donc il est impossible de passer du monde subjectif au monde objectif, du monde des *phénomènes* à celui des *noumènes*. Il y a un abîme entre les deux. La raison théorique peut-elle s'élançer par dessus cet abîme et d'un vol audacieux essayer de le franchir ? Qu'elle s'en garde, dit Kant, elle y serait impuissante et ne trouverait dans sa témérité que ruine et contradiction. Il faut donc conclure que nos facultés intellectuelles ne peuvent nous révéler que les phénomènes ou les apparences, et qu'elles ne peuvent rien nous apprendre de la réalité objective des faits transcendants ; par leur moyen, nous pouvons croire au monde invisible, mais nous n'en pouvons rien savoir.

L'homme est-il donc condamné à cette désespérante in-

certitude et n'y a-t-il pour lui aucun moyen d'arriver à la vérité objective ? La *Critique de la Raison pratique* va nous donner la réponse à cette question. C'est ici la partie positive de la théorie de Kant, et à notre avis, son œuvre immortelle. Après avoir tout abattu, Kant va tout reconstruire sur la base de la conscience morale. Nous allons indiquer les traits essentiels de cette réédification.

Le phénomène seul nous est connu : le *noumène*, c'est-à-dire l'objet existant dans sa réalité absolue ne peut être saisi par la raison théorique, à savoir par les sens et par l'entendement. Par conséquent tant que, pour percevoir la vérité, nous nous en tiendrons à nos facultés cognitives, il est sûr que nous n'arriverons à rien de certain, car elles nous montreront les choses non en soi, mais comme elles nous apparaissent forcément sous les formes nécessaires de notre puissance intellectuelle (espace, temps, catégories, idées pures). Il n'y a donc qu'un moyen pour arriver au monde des *noumènes*, c'est d'examiner si nous ne pouvons pas avoir une connaissance immédiate, indépendante de notre raison théorique et des formes qui nous empêchent de saisir l'objet dans la réalité objective. Or, ce moyen existe. L'homme peut percevoir une réalité, immédiatement, sans passer par la raison théorique ; une réalité indépendante de tout raisonnement, indépendante de toutes les formes, qui ne se prouve pas, mais qui s'impose et qui existe en soi ; une réalité qui est le point central de l'être, complètement affranchie de tout intermédiaire en se présentant à nous. Cette réalité en soi, ce *noumène*, qui aussitôt nous transporte dans le monde des vérités absolues, c'est *la conscience de la loi morale*. Voilà le seul fait dont nous soyons sûrs, que nous voyons en lui-même, immédiatement, indépendamment des illusions de l'esprit spéculatif et en dehors du monde phéno-

ménal. C'est sur cette base seule solide que Kant va maintenant relever tous les principes de la philosophie.

La loi morale s'impose à nous avec une autorité absolue : elle parle avec souveraineté, c'est l'*impératif* ; et comme elle ne souffre aucune exception à ses ordres, c'est l'*impératif catégorique*. C'est là le fond même du sentiment du devoir ou de la raison pratique. Nous y constatons cependant deux lois, mais non égales en puissance et en autorité : l'une qui nous dit de rechercher notre propre bien, l'autre qui nous dit d'accomplir, quand même, le devoir, notre propre félicité dût-elle en souffrir : ces deux lois sont souvent en contradiction et en lutte l'une avec l'autre, la raison pratique nous ordonnant la pureté de l'action, et l'amour de nous-mêmes nous poussant vers le plaisir et le bonheur. La première de ces lois a une valeur absolue, indépendante, c'est l'*autonomie* ; l'autre, celle qui nous fait rechercher notre bien-être, peut-être regardée comme une ordonnance étrangère, c'est l'*hétéronomie*. Il y a donc une antinomie dans la loi morale à cause de la lutte signalée plus haut. Comment cette antinomie cessera-t-elle ? Par le souverain bien : notre conscience nous affirme que le vrai bonheur c'est d'être dans l'ordre, que celui-là seul est heureux qui est vertueux ; le souverain bien est l'état où le bonheur et la vertu se confondent.

Mais la loi morale, l'antinomie qui est en elle, et le souverain bien entraînent nécessairement plusieurs postulats. C'est d'abord la croyance à la liberté, car obligation et liberté ne se séparent pas. C'est là, d'après Kant, le premier postulat de la raison pratique. Le second est la croyance à l'immortalité, à une vie future, où le bonheur et la moralité seront unis dans une harmonie supérieure ; en effet lorsqu'un être a conçu une telle fin de son existence, ne serait-il pas dérisoire que sa vie fut tranchée après une tentative de-

meurée imparfaite pour s'approcher d'un tel terme ? De plus, le bonheur doit être attaché et proportionné à la vertu ; or, il n'en est pas ainsi dans ce monde : il faut donc qu'une vie ou qu'une série de vies nouvelles s'ouvre devant nous, pour que le bien s'accomplisse et s'achève et que la vertu ait son couronnement. Enfin, pour que le bonheur soit lié à la vertu comme son effet naturel et nécessaire, il faut qu'une cause intelligente et juste préside au cours des choses, que cette intelligence sache tout, sonde toutes les intentions et rende à chacun selon ses œuvres. La croyance à cette intelligence suprême, Dieu, est le troisième postulat de la conscience.

Ainsi donc la liberté, l'âme, Dieu, l'immortalité sont fondés, non sur le raisonnement, mais sur l'obligation d'accomplir la loi morale. Il n'y a nul moyen de les attaquer, à moins d'attaquer la conscience elle-même. Ce qui ne se peut.

Le devoir, avons nous dit, c'est ce qui a une valeur absolue et qui, par conséquent, n'est jamais un moyen pour autre chose, mais est sa fin à soi-même. C'est une sorte de nécessité, non pas une nécessité physique, une contrainte, (puisqu'on peut s'y soustraire) mais une nécessité de vouloir, de vouloir librement. C'est dans l'accord de la liberté avec la raison, c'est-à-dire dans la bonne volonté, dans le bon vouloir que réside le bien.

• De tout ce qu'il est possible de concevoir dans ce monde et même en général hors de ce monde, dit Kant, il n'y a qu'une seule chose qu'on puisse tenir pour bonne sans restriction : c'est la bonne volonté. Je n'appelle pas ainsi, dit Kant, un simple souhait passif, mais l'emploi volontaire de tous les moyens qui sont en notre pouvoir. L'intelligence, la finesse, le jugement et tous les talents de l'esprit, ou le courage, la résolution, la persévérance, comme qualités du

tempérament, sont sans doute bonnes et désirables à beaucoup d'égards; mais ces dons de la nature peuvent aussi être extrêmement mauvais et pernicieux, lorsque la volonté qui en fait usage, et qui constitue essentiellement ce qu'on appelle le caractère, n'est pas bonne elle-même.

• La bonne volonté ne tire pas sa bonté de ses effets ni de ses résultats, ni de son aptitude à atteindre tel ou tel but proposé, mais seulement du vouloir, c'est-à-dire d'elle-même; et, considérée en elle-même, elle doit être estimée incomparablement supérieure à tout ce qu'on peut exécuter par elle au profit de quelques penchants ou même de tous les penchants réunis. Quand un sort contraire, ou l'avarice d'une nature marâtre priverait cette bonne volonté de tous les moyens d'exécuter ses desseins; quand ses plus grands efforts n'aboutiraient à rien, et quand il ne resterait que la bonne volonté toute seule, elle brillerait encore de son propre éclat, comme une pierre précieuse, car elle tire d'elle-même toute sa valeur. L'utilité ou l'inutilité nè peut rien ajouter ni rien ôter à cette valeur (1). C'est que la bonne volonté, étant libre, ne doit rien qu'à elle-même, et étant raisonnable, se trouve d'accord avec toutes les autres volontés raisonnables et libres comme elle. Tel est le bien absolu : il n'est pas vraiment distinct de la personne, il est la personne même. Les « choses » ont une valeur relative, qui peut se calculer et se comparer; la « personne » raisonnable et libre a une valeur inestimable et incomparable: faite de ces deux éléments, raison et liberté, rien n'égale une personne en dignité, si ce n'est les autres personnes. La liberté est à la fois législateur et sujet. Elle est législateur, en tant qu'elle prononce au nom de la raison dont elle ne se sépare

(1) *Métaphysique des mœurs*, trad. J. Barni.

pas ; sujet, en tant qu'elle doit agir d'après les ordres de la raison. La règle qu'on a de la sorte est donc une *autonomie* parfaite, c'est-à-dire une loi que chacun trouve en lui-même et se donne à lui-même. Par conséquent, il ne saurait entrer ni servilité ni contrainte dans notre obéissance à la loi morale ; elle ne peut en aucun cas nous être imposée du dehors ; elle est par essence librement acceptée, ou plutôt librement voulue, prescrite par nous-mêmes à nous mêmes.

Du caractère absolu de la volonté libre et de la valeur infinie de la personne, Kant déduit la première formule de la loi morale : « Agis de telle sorte que tu traites toujours la volonté libre et raisonnable, c'est-à-dire l'humanité, en toi et en autrui, comme une fin et non comme un moyen (1). » Les autres hommes sont doués comme nous de volontés libres et raisonnables ; ils doivent donc être pour nous des fins et jamais des moyens ; c'est pour cela que l'esclavage et le servage sont si odieux sous toutes leurs formes : la personne de l'esclave, en effet, est traitée comme un moyen, non comme une fin ; l'esclave est la chose du maître.

L'idéal dont la moralité poursuit la réalisation serait donc de constituer une république des volontés libres et raisonnables dans laquelle chacune serait pour les autres une fin. Les volontés, se prenant pour fin réciproquement, réaliseraient ce que Kant appelle « la république des fins », c'est-à-dire une cité parfaitement libre et parfaitement unie, dans laquelle chaque volonté serait à la fois, selon la profonde conception de Rousseau, souverain et sujet, législateur et exécuteur de la loi. « C'est pourquoi, dit Kant, le devoir peut encore se formuler de la façon suivante : « Agis comme si tu étais législateur en même temps que sujet dans la république des volontés libres et raisonnables ».

(1) Fondements de la métaphysique des mœurs.

Comment distinguer, dans la pratique, les actions qui sont conformes ou contraires à cet idéal ? • Il y a pour cela, dit Kant, un moyen : c'est de voir si une action peut être érigée en loi universelle pour toutes les volontés raisonnables et libres; quand elle le peut, elle est bonne; quand elle ne le peut, elle est mauvaise. Par conséquent, nos actions, pour être justes, doivent avoir la généralité, l'universalité d'une loi applicable à la cité des êtres libres. De là une troisième formule qui, d'après Kant, était définitive et résumait les deux autres : « agis de telle sorte que la raison de ton action puisse être érigée en une loi universelle ».

Toute la morale de Kant peut donc se ramener à ce précepte : Respecte ta dignité, respecte ta liberté et la liberté de tous les autres êtres; car la liberté seule a une valeur absolue et est seule à elle-même sa fin; le reste n'est que moyen. En d'autres termes, la personne humaine est un objet de « respect absolu » en nous et chez autrui (1). Ainsi il aboutit à poser l'autonomie de la volonté comme le principe unique de la morale et à condamner toutes les doctrines qui sont fondées sur le bonheur personnel ou le sentiment moral et qui partent toutes du concept de l'hétéronomie de la volonté.

Agir conformément à la loi, agir par devoir et déployer toute la bonne volonté possible pour obéir à la loi, telle doit

(1) Selon Kant, le respect absolu de la personne est le fondement moral du droit comme il est celui du devoir. « Il y a, dit-il, deux sortes de législations : l'une *morale* qui est interne, l'autre *juridique*, qui est externe. De la différence de ces deux législations naît la différence de la morale et du droit. Le principe de tous les droits est celui-ci : « agis extérieurement de telle sorte que ta liberté puisse s'accorder avec la liberté de chacun suivant une loi générale de liberté pour tous ».

être notre conduite ; obéir au devoir et au devoir seul, voilà la suprême liberté ! « Devoir ! s'écrie Kant dans une apostrophe célèbre, Devoir, mot grand et sublime, qui ne comprends en toi rien de ce qui plait, ni de ce qui flatte, mais qui exige l'obéissance et la soumission ; toi qui, pour méconvoier la volonté, n'as besoin de l'armer de rien de ce qui attire ou effraye la sensibilité naturelle, mais qui poses devant nos yeux une loi qui trouve d'elle-même le chemin de l'âme, obtenant, bon gré, mal gré, le respect de ceux-là mêmes qui ne l'observent pas, et frappant de stupeur toutes les inclinations, même lorsqu'elles travaillent sourdement contre elle ; devoir, où donc est ton origine, une origine digne de toi ? Où trouver la racine de ta noble tige, qui repousse fièrement toute alliance avec les penchants, cette racine où il faut placer la condition indispensable de la valeur que les hommes peuvent se donner à eux-mêmes ? (1). Ainsi donc, à la morale complaisante et relâchée qui régnait alors, Kant oppose une morale stricte et sévère, qui n'admet en aucun cas que l'homme se dérobe au devoir ; à la morale

(1) *Critique de la Raison pratique* (1^{re} partie, liv. I.) trad. Barni. Rapprocher ce passage de Kant du passage non moins célèbre de Rousseau, dans la profession de foi du *Vicaire savoyard* : « Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu ! C'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions : sans toi, je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe... » La conscience dont Rousseau célèbre avec tant d'éloquence la sublime nature est plutôt chez lui la conscience de notre indépendance que celle de nos obligations.

variable et vague du sentiment qui abusait du mot vertu et s'attendrissait sur sa propre sensibilité, il oppose une doctrine rigide, austère, toute de raison, qui se défie du sentiment et le tient à l'écart comme suspect.

La conclusion qui couronne tout l'ouvrage est une des pages les plus sublimes qu'ait inspirées la pensée philosophique. On peut la mettre à côté de ce que Platon et Pascal ont écrit de plus beau : « Deux choses, dit-il, remplissent l'âme d'une admiration et d'une vénération toujours nouvelles, toujours croissantes, à mesure que la réflexion s'y applique plus souvent et plus fortement : le ciel étoilé au-dessus de moi, et la loi morale au-dedans de moi. Ces deux choses, je n'ai pas le droit de les chercher et de les conjecturer seulement, comme cachées dans les ténèbres ou dans l'infini, en dehors de mon horizon : je les vois devant moi, et je les rattache immédiatement à la conscience de mon existence. Le premier de ces spectacles, du point que j'occupe dans le monde extérieur, emporte ma pensée dans l'immensité, à perte de vue, de mondes en mondes, de systèmes de mondes en systèmes de mondes, et la promène dans les temps sans limites que supposent les révolutions de ces mondes, leur commencement et leur durée.

Le second me montre mon moi invisible, ma personnalité, placée au sein d'un monde à qui appartient la véritable infinitude, qui n'est ouvert qu'aux explorations de la pensée, et avec lequel je me reconnais, non comme tout-à-l'heure en relation purement accidentelle, mais en relation universelle et nécessaire. La première contemplation, celle d'une foule innombrable de mondes anéantit pour ainsi dire mon importance, en tant que créature animale qui doit rendre la matière dont elle est faite à la planète (simple point elle-même dans l'univers), après avoir été un instant, et on ne

sait comment, animée de force vitale (1). La seconde contemplation, au contraire, celle du devoir, élève à l'infini ma valeur comme être intelligent ; car, dans ma personnalité, la loi morale me révèle une vie indépendante de l'animalité, et même de tout le monde sensible, du moins autant qu'on peut l'inférer de la destination finale assignée à mon existence par cette loi, laquelle n'est pas bornée aux conditions et limites de cette vie, mais porte jusque dans l'infini ».

.....« La science, dit-il, en terminant, (recherchée d'une façon critique et conduite méthodiquement) est la porte étroite qui conduit à la *doctrine de la sagesse*, si l'on entend par là, non seulement ce que l'on doit faire, mais ce qui doit *servir de règle aux maîtres pour bien préparer et faire connaître le chemin de la sagesse*, que chacun doit suivre, et pour préserver les autres de l'erreur. La philosophie doit toujours demeurer gardienne de cette science, et si le public ne doit pas prendre part aux recherches subtiles qui la concernent, il s'intéresse du moins aux *doctrines* qui, après une telle préparation, peuvent enfin lui apparaître dans toute leur clarté (2) ».

Kant, nous l'avons vu, s'est efforcé de concilier et de rattacher à la même racine ces deux principes qui tendent toujours à s'opposer l'un à l'autre, *la loi et la liberté*. Avant lui, la loi était généralement considérée comme un commandement extérieur qui s'impose par la crainte ou par l'espérance, par les promesses ou les menaces et non par sa propre vertu. D'autre part, préoccupée, avant tout, de l'affranchissement

(1). Selon Kant, l'homme vit à la fois de la vie sensible et de la vie intelligible ; sous le premier rapport, il est soumis aux lois mécaniques et nécessaires de la nature ; sous le second rapport, il n'est soumis qu'à sa propre loi, il est libre.

(2) *Critique de la Raison pratique* : traduction Picavet (Alcan).

de l'homme, la philosophie du XVIII^e siècle, voulant l'éman-
ciper de toute autorité, avait cru trouver la liberté en de-
hors de la loi, en l'affranchissant de toute règle et de toute
discipline, grâce au principe de la nature.

Kant combattit et concilia ces deux points de vue opposés.
A ceux qui réduisaient la loi morale à une législation exté-
rieure et matérielle, aboutissant au servilisme et à la passi-
vité, il oppose le principe de *l'autonomie* de la volonté. A
ceux qui niaient toute règle et ne reconnaissaient d'autre
loi que le plaisir, il opposait le principe de *l'impératif caté-
gorique*, c'est-à-dire du *devoir*, qui commande absolument et
sans condition. Enfin il réconciliait ces deux doctrines dans
le principe moyen de *l'humanité comme fin en soi*.

De ce principe, *l'humanité comme fin en soi*, dit M. Janet,
naît évidemment une loi universelle qui s'impose à chaque
individu et commande par elle-même et sans condition; voilà
pour les partisans de la loi. Mais, d'un autre côté, l'humanité
se reconnaissant elle-même comme fin en soi, ne peut pas
ne pas *vouloir* être traitée comme telle; et ainsi c'est la
volonté elle-même, en tant que raisonnable, qui consent à la
loi et qui dicte la loi : voilà la part de la liberté. La loi et la
liberté se concilient donc nécessairement et ne sont qu'un
seul et même principe considéré à deux points de vue diffé-
rents. Ainsi le principe de liberté, qui faisait le fond de la
philosophie du XVIII^e siècle, et qui est la racine de la dignité
humaine et du droit, était rattaché en même temps au prin-
cipe de l'ordre et du devoir, sans lequel aucun droit, au-
cune dignité n'est possible. L'émancipation de la créature
humaine, que Kant a voulue, autant que qui que ce soit au
XVIII^e siècle, pouvait donc se faire sans porter atteinte à
aucun principe de la morale; et c'était du même principe
que sortaient, pour Kant, à la fois et le devoir et le droit. »

Conciliation et union de la loi et de la liberté : telle est donc la morale de Kant, tel est l'idéal qu'il propose à notre activité. Pour compléter l'étude de la morale Kantienne, il faudrait parcourir encore son ouvrage sur la *Religion dans les limites de la raison*, enfin et surtout la *Métaphysique des mœurs* qui parut en 1796 et 1797 et que l'on peut diviser en deux parties : *Eléments métaphysiques du droit* et *Eléments métaphysiques de la vertu*. Tous nos devoirs sont pour Kant des *devoirs de droit* qui peuvent être l'objet d'une législation extérieure et positive, ou des *devoirs de vertu*, dans lesquels tout dépend de l'intention et du but, qui ne peuvent être commandés par aucune loi extérieure. Les premiers comprennent le droit de l'humanité en notre propre personne et le droit des hommes ; les seconds, la fin de l'humanité en notre personne et la fin des hommes.

La doctrine du droit est divisée en deux parties : dans la première, Kant s'occupe du droit privé ; dans la seconde, du droit public.

Quant à la doctrine de la vertu, plus importante pour le sujet que nous nous proposons, elle contient, outre une introduction, deux parties principales. La première ou doctrine élémentaire, traite, dans un premier livre, des devoirs envers soi-même en général : ces devoirs sont des devoirs *parfaits* et ont rapport à l'homme considéré comme être animal, comme être moral, comme juge naturel de lui-même, ou bien ils sont *imparfaits* et ont pour objet le développement et l'accroissement de la perfection naturelle ou de la perfection morale.

Dans un second livre, il est question des devoirs envers les autres hommes, considérés simplement comme hommes, devoirs d'amour, bienfaisance, reconnaissance, sympathie et devoirs de respect, ou considérés au point de vue de leur état.

C'est à la seconde partie, ou méthodologie qui renferme une *didactique* et une *ascétique* que l'on peut rattacher le traité de pédagogie de Kant qui est le complément naturel et nécessaire non seulement de ce dernier ouvrage mais encore de la morale kantienne tout entière.

En effet, si l'on veut avoir un Kant complet, il faut non seulement étudier son idéal moral, mais encore les voies et moyens qu'il propose pour réaliser cet idéal ou plutôt pour essayer de l'atteindre : tel est l'objet de son traité de pédagogie.

Il ne suffit pas à l'homme de concevoir un idéal de la vie, une règle de l'activité libre, une fin de sa conduite ; il faut que l'ordre qu'il a reconnu en dehors de lui, il le réalise dans sa conduite et en tout ce qui dépend de lui. La loi suprême de l'univers, nous le savons, est l'évolution vers le bien, le progrès. Cette loi s'impose à l'homme, ainsi qu'aux autres êtres, mais non entièrement de la même façon. Elle s'impose aux autres êtres, comme la loi de la pesanteur, par exemple, s'impose au minéral ; elle s'impose à eux, en un mot, comme une loi physique dont l'action nécessaire ne peut être évitée. Mais il n'en est plus de même pour l'homme. Sans doute, en tant qu'animal, l'homme aussi est soumis à des lois fatales ; une grande part de sa destinée est réglée à son insu, sa vie physiologique est presque tout entière soustraite à son intervention ; mais l'homme, nous l'avons vu, est libre, il est jusqu'à un certain point maître de ses actions ; aucune loi ne peut physiquement le contraindre à agir. Seulement il sent bien qu'il doit agir dans un certain sens, son intelligence et sa conscience lui disent que là est le bien, là est le bonheur. La loi du progrès s'impose à lui, non plus nécessairement et comme une loi physique, mais librement et comme une loi morale. L'homme est le seul être qui ait

cette notion de quelque chose qu'il faut faire, quoique l'on n'y soit pas forcé. Il a le pouvoir d'embrasser d'un regard son existence entière, de se demander quelle en est la raison, quelle en est la fin, afin d'être autant qu'il dépend de lui l'ouvrier de cette destinée.

Avant d'étudier le problème de l'Education, il faut donc savoir quelle est la destination de la vie humaine. De l'idée qu'on s'en fait dépend évidemment la direction de l'Education tout entière.

Préoccupés avec raison de la dépendance nécessaire qui unit la pédagogie à la psychologie, un certain nombre de pédagogues contemporains n'ont pas été frappés au même degré de la subordination plus étroite encore qui la rattache à la morale.

« L'art de l'éducation, dit à ce propos M. Boirac (*Revue philosophique*, IX), l'art de l'éducation exige impérieusement pour se constituer, pour se définir même, l'examen et la solution préalables de ce problème fondamental : quelle est la fin propre de l'éducation et comment se subordonne-t-elle à la fin générale et suprême de la vie humaine ? Tant qu'on n'aura point nettement établi et délimité le but final, il sera impossible d'asseoir sur des bases solides une théorie philosophique de l'Education. Cette question préjudicielle doit être examinée et résolue avant qu'on aborde l'étude des facultés et des lois psychologiques qui président à leur développement naturel ; à plus forte raison doit-elle précéder la question des procédés et des méthodes qui permettront d'utiliser ces lois pour le succès de l'éducation elle-même. Il est trop clair que les moyens à employer varient nécessairement avec les fins qu'on se propose et que les propriétés mêmes du sujet sur lequel l'art doit agir changent complètement d'aspect pour le praticien selon la nature du but auquel il prétend les ajuster ».

Développer dans l'homme toute la perfection que sa nature comporte, tel est pour Kant l'objet de l'éducation (1). « Actuellement, dit Kant, les hommes sont loin d'atteindre le but de leur existence, mais nous pouvons du moins travailler au plan d'une éducation conforme au but qu'on doit se proposer, et laisser à la postérité des instructions qu'elle pourra réaliser peu à peu. Voyez, dit-il, la plante qu'on appelle les *oreilles d'ours* : si l'on tire des rejetons du pied même de la plante, on n'obtient que des fleurs d'une seule et même couleur ; lorsque au contraire on en sème la graine, les fleurs ont des nuances tout à fait différentes et très variées. La nature a déposé en elle des germes nombreux, et il suffit de les cultiver convenablement pour les développer. Il en est de même chez l'homme. »

« Il y a beaucoup de germes dans l'humanité, et c'est à nous à développer proportionnellement nos dispositions naturelles, à donner à l'humanité tout son déploiement et à faire en sorte que nous remplissions notre destination. Les animaux remplissent la leur spontanément et sans la connaître. L'homme au contraire est obligé de chercher à atteindre la

(1) C'est dans le même sens que M^{me} Necker de Saussure, Stuart Mill, J.-P. Richter, M. Marion ont donné les définitions suivantes :

« Elever un enfant, c'est le mettre en état de remplir le mieux possible la destination de la vie (*Educ. prog.* livre I, chap. I). »

« L'Éducation embrasse tout ce que nous faisons par nous-mêmes et tout ce que les autres font pour nous en vue de nous rapprocher de la perfection de notre nature. »

« L'Éducation doit mettre au jour l'idéal de l'individu (*Doctrine de l'Éducation*). »

« L'Éducation est un ensemble d'actions intentionnelles par lesquelles l'homme essaye d'élever son semblable à la perfection. »

sienne, mais il ne peut le faire qu'autant qu'il en a une idée. Se cultiver soi-même, devenir meilleur et, si l'on est mauvais, développer en soi la moralité, voilà le devoir. Quand on y réfléchit mûrement on voit combien cela est difficile. L'éducation est donc le problème le plus grand et le plus ardu qui nous puisse être proposé, d'autant plus que les lumières dépendent de l'éducation et qu'à son tour l'éducation dépend des lumières (1).

L'enfant étant incapable pendant les premières années de son existence de s'élever lui-même, l'éducateur a pour tâche de préparer ce candidat à l'humanité à se conduire par lui-même le mieux possible, de l'amener aussi près que possible de la perfection humaine.

• Suivant une comparaison familière aux anciens et qui s'applique à la fois à l'éducation d'autrui et à l'éducation de soi-même, il s'agit pour chacun de nous, dit M. Marion, de sculpter sa statue, et pour l'éducateur, de façonner comme une matière précieuse l'âme qui lui est confiée. Or, il faut avoir pour cela les yeux fixés sur un modèle. Si la psychologie et la pédagogie nous apprennent, en quelque sorte, le métier de sculpteur, à quelle matière nous avons affaire, à quelles conditions et par quels moyens nous pouvons agir sur cette matière; c'est la morale qui nous met en face du modèle, de l'idéal à réaliser. C'est elle qui fixe à l'éducateur le terme ou du moins la direction vers laquelle tous ses efforts doivent tendre ».

L'instinct dominant, avons nous dit, on peut même dire l'instinct unique de toute existence est celui du progrès. Souvent faussé, cet instinct dévie; mais sa racine ne change

(1) *Traité de pédagogie*, introduction (trad. Barni) Alcan. Paris.

pas. Cette aspiration au mieux est la raison d'être de la science de l'Education, son appui et son but. L'individu qui n'aurait en lui nul sentiment de la perfection, échapperait à toute tentative éducatrice. Chaque individu, en revanche, dans lequel ce sentiment existe et se manifeste à un degré quelconque, fût-ce le plus infime, est susceptible d'éducation et ne doit pas être abandonné.

On voit quels rapports étroits existent entre la morale et la pédagogie et comment la pédagogie de Kant est le complément naturel et nécessaire de sa morale.



CHAPITRE II

La pédagogie de Kant fut publiée seulement en 1803. Ce traité n'est que le recueil des notes dont Kant se servait pour le cours de pédagogie qu'il faisait à certaines époques à l'Université de Königsborg, outre ses autres cours de philosophie. Kant prenait pour texte de ses leçons le livre d'un de ses collègues, Samuel Bock, mais il s'écartait librement de son texte, notant au fur et à mesure ses impressions et ses idées. Ces notes qu'il avait écrites, suivant son habitude, sur des papiers séparés, il les confia dans les dernières années de sa vie à un de ses jeunes collègues, Théodore Rink, qui lui avait demandé la permission de les publier. Elles formèrent le traité de pédagogie, que Rink fit paraître en 1803, un an avant la mort de Kant. « Sans doute, comme le dit M. Barni, il n'y faut pas chercher un ensemble harmonieux et complet; ce n'est qu'un recueil d'observations cousues les unes aux autres et non un ouvrage sagement composé; aussi ne doit-on pas s'étonner d'y rencontrer plus d'une lacune et bien des redites. Mais, en revanche, au lieu d'une étude pénible, comme celle d'un traité didactique dans le goût allemand, on y trouve une lecture aussi facile qu' instructive, aussi attrayante que solide ».

Dans ses cours à l'université, Kant revenait souvent, avec une prédilection marquée, sur les questions d'éducation auxquelles il était préparé à merveille par ses profondes études sur la nature humaine et sa haute philosophie morale. On pourrait d'ailleurs trouver disséminées dans la plupart de ses ouvrages antérieurs un grand nombre de

vues et d'indications sur le problème de l'Education. Cette préoccupation constante ne saurait nous étonner si nous nous rappelons qu'avant d'être professeur, il avait été, pendant neuf années consécutives, précepteur dans plusieurs familles des environs de Kœnigsberg et qu'il eut ainsi de très bonne heure l'occasion de faire de nombreuses observations et expériences. Citons enfin l'influence de l'*Emile*.

Nous avons vu comment Rousseau avait ouvert les yeux de Kant sur le caractère inviolable de la personne humaine et avait ainsi contribué, en changeant la direction de ses pensées, à le pousser à l'étude et à la construction de son système et de son éthique. Un exemple montrera combien Kant avait été enthousiasmé par la lecture de l'*Emile* et comment il fut séduit tout d'abord par la célèbre théorie de J.-J. Rousseau sur l'homme naturel et primitif opposé à celui que, d'après lui, avaient façonné la civilisation et la société.

Dans le courant de l'année 1764, c'est-à-dire deux ans après la publication de l'*Emile*, parut à Kœnigsberg un étrange spécimen de l'homme naturel. C'était un homme des bois menant la vie nomade, tête et pieds nus, le corps enveloppé d'une peau de bête; il était suivi d'un enfant de huit ans; tous deux poussaient devant eux un troupeau de vaches, de moutons et de chèvres. L'homme avait une Bible à la main et lançait des prophéties à la foule accourue de tous côtés. Le peuple l'appelait le prophète aux chèvres. Mais ce qui intéressait surtout Kant, ce fut l'enfant, ce petit sauvage qui, élevé dans les bois, loin de toute société, avait appris à résister aux intempéries, ne montrait sur son visage, lui semblait-il, ni rudesse, ni embarras, ni les effets de la servitude ou de l'attention forcée; c'était enfin, à ses yeux, « un enfant parfait, tel que pouvait le désirer un moraliste expérimental qui serait assez modéré pour ne pas compter parmi

les belles chimères les sentences de Rousseau, avant de les avoir mises à l'épreuve ».

La révolution que l'*Emile* produisit dans ses idées se traduit aussitôt dans son enseignement et dans ses écrits ; en effet, c'est surtout à partir de 1762 qu'il revient sans cesse sur les questions d'éducation.

Kant nous a décrit lui-même l'impression que firent sur lui les ouvrages de Rousseau et en particulier l'*Emile* : « La première impression qu'un lecteur, qui ne lit point par vanité et pour perdre le temps, emporte des écrits de J.-J. Rousseau, c'est, dit-il, que cet écrivain réunit à une admirable pénétration de génie une inspiration noble et une âme pleine de sensibilité, comme cela ne s'est jamais rencontré chez un autre écrivain, en aucun temps, en aucun pays. L'impression qui suit immédiatement celle-là, c'est celle de l'étonnement causé par les pensées extraordinaires et paradoxales qu'il développe. Je dois lire et relire Rousseau, jusqu'à ce que la beauté de l'expression ne me trouble plus : c'est alors seulement que je puis disposer de ma raison pour le juger ».

Le programme de ses leçons pour le semestre d'hiver 1765-1766 (1) est une véritable profession de foi pédagogique où l'action de Rousseau sur Kant s'accuse de la manière la plus sensible : le maître ne doit pas enseigner des pensées, mais à penser. — Le livre n'est qu'un prétexte, une matière à réflexion. — L'acquisition des connaissances positives n'est que l'accessoire et l'accident. — L'esprit qu'il s'agit avant tout, non de remplir, mais de former, ne s'exerce pas à vide ; l'expérience est nécessaire. — Si elle ne peut rien sans la raison, la raison ne peut rien sans elle. etc.

(1) Hartenstein, vol. II, page 313.

Pour constater cette influence, il faut encore et surtout parcourir les *Considérations sur le sentiment du beau et du sublime* qui parurent en 1764 et spécialement les notes que Kant avait écrites de sa main en marge d'un exemplaire des *Considérations* et qui furent publiées après sa mort sous le titre de *fragments posthumes*. On voit qu'à ce moment Kant va jusqu'à croire avec Rousseau que l'homme est tout à fait bon sortant des mains de la nature et que tous ses vices viennent de la société. « On dit dans la médecine que le médecin n'est que le serviteur de la nature ; il en est de même du moraliste. Ecartez les mauvaises influences du dehors : la nature saura bien trouver d'elle-même la voie la meilleure ». (Fragments).

Ce confiant optimisme ne dominera pas toujours, nous le verrons, la pensée de Kant, mais on peut dire que désormais il ne se lassera pas d'exalter le service que Rousseau a rendu à ses contemporains en leur montrant l'absurdité de l'éducation qui régnait alors : comment elle faussait dès le berceau l'esprit, le cœur, le caractère des jeunes êtres, par des routines ridicules ; comment en un mot elle n'aspirait, semblait-il, qu'à inoculer le plus tôt possible à l'enfant les habitudes et les préjugés de l'adulte.

Rien de plus déplorable, en effet, que l'éducation dont Kant était le témoin journalier et cela à tous les degrés de l'enseignement.

Depuis la réforme de Luther, l'Allemagne occupait incontestablement l'un des premiers rangs en Europe en matière d'instruction, cependant, à l'époque de Kant, on constatait une certaine décadence. « Presque partout, dit M. Dittes, on installait en qualité d'instituteurs, des domestiques, des artisans corrompus, des soldats congédiés, des étudiants dégénérés, en général des gens d'une moralité et d'une édu-

cation douteuses. Leur revenu était mesquin, leur autorité petite. La fréquentation de l'école, généralement très irrégulière, était presque partout entièrement suspendue en été. Beaucoup de villages ne possédaient aucune école, et elle n'était presque nulle part fréquentée par tous les enfants. En maint pays la plupart des enfants, surtout les filles, manquaient de toute instruction. • L'enseignement restait mécanique, la discipline rudimentaire. Si l'on veut se faire une idée du système d'éducation en usage, voici un fait cité encore par Dittes dans son *Histoire de la pédagogie* et où nous trouvons une très curieuse, sinon très authentique statistique. « On rapporte, dit-il, qu'un maître d'école de la Souabe, mort en 1782, avait délivré pendant ses années d'enseignement 911,527 coups de bâton, 124,010 coups de fouet, 10,235 soufflets, 1,115,800 taloches. Au surplus, ajoute Dittes, il avait fait agenouiller 777 fois des garçons sur la buche triangulaire; il avait fait porter 5,001 fois le bonnet d'âne et tenir 1,707 fois la baguette en l'air », etc.

Le règlement de l'école que fréquenta Goethe dans son enfance soumettait les petits à la fêrule et accordait aux grands le privilège d'être châtiés avec le bâton, mais en présence des classes réunies. A l'orphelinat de Francfort-sur-le-Mein il y avait le banc de discipline (*Zuchtbank*) sur lequel l'enfant était maintenu pendant la fustigation, et la cage aux ours (*Bärenkasten*) où l'on ne pouvait se tenir ni assis ni debout.

Les fonctions de maître d'école étaient devenues le plus souvent le refuge de tous ceux qui ne trouvaient pas à s'employer ailleurs et c'est à de tels éducateurs qu'était abandonnée l'instruction du peuple, dans la plus grande partie de l'Allemagne.

En Prusse, Frédéric II avait apporté certaines améliorations

à cet état de choses, au début de son règne, mais il paraît y avoir bientôt renoncé. En 1752, il défendait qu'on fit des places de maître d'école des sortes d'indemnités aux soldats mutilés par la guerre; en 1779, il donne au contraire au département ecclésiastique l'ordre « d'employer comme maîtres d'écoles ceux des invalides qui savent lire, écrire et compter ». Ce trait jette un jour singulier sur la valeur des maîtres et des écoles de Prusse à cette époque. Pouvait-il en être autrement quand le métier de maître d'école était le moins lucratif de tous, alors que plus de 500 maîtres dans la Marche de Brandebourg ne gagnaient pas plus de 10 thalers par an et que quelques-uns même n'arrivaient pas à ce chiffre. Cet état de choses ne s'était pas amélioré sous le règne de Frédéric-Guillaume II, roi dissipateur qui savait trouver de l'argent pour ses plaisirs et non pour les écoles.

Quant aux Gymnases, outre l'indigence étonnante (1) des programmes, on peut dire que la valeur des méthodes et celle des maîtres était des plus défectueuses. « Les maîtres, dit un pédagogue de l'époque, ne savent pas enseigner : véritables dresseurs de perroquets, ils font apprendre aux enfants des choses que ceux-ci ne comprennent pas, ils ne savent pas interroger, parlent seuls ou dictent tout le temps (2). »

(1) La plupart des programmes de cette époque ne font aucune mention des sciences et de l'histoire; quant à la géographie, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle et même au delà, la plupart des élèves n'en recevaient aucune notion et quittaient le gymnase à la fin de leurs études sans avoir jamais vu une carte géographique. Enfin l'éducation physique était non seulement absente des programmes mais encore on avait cru devoir, dans certains établissements, interdire par des règlements ridicules tout ce qui pouvait donner aux enfants avec une salubre distraction, quelque souplesse, ou quelque force. (Pinloche.)

(2) H.-G. Engelhardt, Marburg, 1753.

L'abus de la récitation, de la dictée et de l'exposition didactique régnait en effet partout, dans les meilleures écoles comme dans les autres. Dès la première année des études, on fait apprendre par cœur aux élèves des listes de mots, puis des phrases, des vocabulaires complets, des conjugaisons et des déclinaisons. Les heures de classe se passent à réciter; on reprend la leçon de la veille, et, au lieu d'en demander à chaque élève telle ou telle partie, chacun est obligé de réciter le tout d'un bout à l'autre. Dans les classes moyennes, l'enseignement se réduit, outre la récitation de grammaire, à des analyses purement mécaniques; chaque forme, chaque construction, chaque figure qu'on rencontre dans les textes, est notée et apprise avec soin, en vue de l'imitation, et le maître lui-même dicte des modèles de développement et les fait apprendre par cœur. Enfin, dans les classes supérieures, l'enseignement de la grammaire fait place à celui de la logique et de la rhétorique, qui consiste surtout à exercer les élèves à l'emploi du syllogisme, des tropes et des métaphores. Voici, comme spécimen, quelques-uns des sujets qu'on faisait alors traiter aux élèves en latin et en grec : De l'heure où naquit le Christ. — Des langes du Seigneur. — Des rois mages. — De l'office des anges et de leur musique. — Sujet de vers latins : Comparaison de Ponce Pilate avec un inquisiteur d'Espagne. — Sur la sueur sanglante et les miracles du sang. (Kœnigsberg, 22 mars 1703.) (1).

« On peut dire, dit M. Pinloche, que, depuis les premiers degrés de l'école jusqu'aux derniers, il n'y a plus pour le pédagogue de cette époque qu'une science digne d'intérêt : celle des mots, qu'une faculté à exercer : la mémoire; qu'un

(1) Pinloche : La réforme de l'Education en Allemagne au XVIII^e siècle. (Paris-Colin).

art à acquérir: l'art des subtilités, qu'une mission à remplir : celle de former des casuistes.

D'ailleurs le professorat n'était qu'un état de passage pour la plupart des maîtres, un gagne-pain provisoire, une sorte de pis aller auquel ils se résignaient en attendant une autre situation plus enviable. Engelhardt (1) constate que les maîtres de cette époque étaient pour la plupart aussi peu recommandables sous le rapport du caractère et des mœurs que sous le rapport de la préparation pédagogique. « Les directeurs d'écoles, dit-il, sont pour la plupart incapables, négligents, hautains, cassants, ennemis des sciences approfondies et se font trop souvent remarquer par leur mauvaise conduite. Quant aux professeurs dont la conduite laisse tout autant à désirer, la plupart, dit-il, sont superficiels, ignorants, connaissant mal leur propre langue, sont inexacts, peu consciencieux, ne préparent pas leurs leçons, ne corrigent pas les devoirs. J.-P. Miller (*Grundsätze einer weisen und Christlichen Erziehungskunst, 1769, p. 74*) leur reproche également « leur ignorance en philologie, en lettres et en sciences, leur manque de vocation et d'aptitudes pédagogiques, leur défaut de volonté, de conscience, d'autorité, enfin leur somnolence, leur humeur chagrine, leur caractère emporté, leur haine contre toute tentative de réforme. Ces imperfections, dit-il, s'expliquent sans doute en grande partie par l'insuffisance des traitements et le manque de considération des maîtres, l'absence d'encouragements et le défaut de surveillance des écoles, mais, dit-il, ils sont aussi fort mal choisis et se distinguent par leur mauvaise éducation, qui ne se manifeste que trop dans leur « *copia vocabulorum rusticorum*, lorsqu'ils grondent leurs élèves ».

(1) Engelhardt : Vern. und Christ. Gedanken, p. 3 et 4.

« Il y aurait un volume de détails à écrire, dit Sulzer (1), inspecteur du gymnase de Joachimsthal à Berlin, pour montrer comment les meilleures fondations deviennent non seulement inutiles, mais encore nuisibles par suite de la négligence, de la sottise et de l'ignorance des inspecteurs d'une part, de l'égoïsme, du pédantisme stupide et de l'orgueil despotique des professeurs, de l'autre. »

« Là où l'autorité des maîtres fait défaut, dit M. Pinloche, il faut s'attendre à tous les excès. Il n'y a plus guère que la force qui puisse agir et tout dépend alors du caprice et de l'humeur de ceux qui la détiennent. C'est dire qu'il n'y avait rien de plus bizarre et de plus désordonné que le régime disciplinaire à cette époque. Dans les établissements modèles, comme les écoles de Saxe, règne une discipline monastique et brutale; ailleurs c'est le relâchement le plus effréné. Les élèves du gymnase rivalisaient déjà avec leurs futurs condisciples de l'Université pour l'ivrognerie et la grossièreté des mœurs : « profanant le service divin, provoquant du tumulte et des escarmouches dans les rues et sur les places publiques; ils sont l'objet des mêmes plaintes que les étudiants: ivrognerie, tapage nocturne, chansons obscènes, etc.; comme eux, ils portent déjà l'épée au côté et se battent en duel. Obligés par un vieil usage d'assister non seulement aux noces, mais encore aux enterrements de la ville (ce qui amenait nécessairement de grandes perturbations dans leurs études), ils en profitaient souvent pour s'échapper. D'ailleurs dans ces festins de noces, auxquels ils étaient conviés comme choristes, ils étaient loin d'être tempérants et réservés : *Nimias ingurgitationes cibi et potus*, dit le règlement du gymnase d'Eisleben, *petulantiam et mores agrestes vident.* »

(1) Sulzer's Lebensbeschreibung von ihm selbst, publiée par Mérian et Nicolai en 1809. Sulzer était né à Winterthur en 1720, mort en 1779.

Les résultats d'un tel système d'éducation étaient pitoyables. « On passe beaucoup de temps dans les écoles, dit Fabricius, (*Wohlgemeinte*, p. 12) à apprendre le latin, et la plupart des jeunes gens en sortent sans en savoir beaucoup. Quant au grec, Herder s'écrie en 1782, à la suite d'un examen : « Peut-être trouverons-nous autant d'amateurs de la plus belle de toutes les belles langues, c'est-à-dire du grec, qu'il y avait de Muses autrefois : neuf ! et encore ! » (*Schulrede*, 1782)

Une réforme s'imposait donc à tous les degrés de l'enseignement et l'on comprendra maintenant ces paroles que Kant écrivait en 1777 : « Il ne manque pas d'établissements d'éducation, mais la plupart sont mauvais, parce qu'on y travaille contre la nature et qu'on suit servilement la routine des siècles grossiers et ignorants. Mais c'est en vain, ajoute-t-il, qu'on attendrait la guérison du genre humain d'une lente réforme pédagogique. Il faut que les écoles soient entièrement reconstituées, si l'on veut espérer en voir sortir quelque chose de bon ; car elles sont défectueuses dans leur organisation première et les maîtres eux-mêmes ont besoin de recevoir une nouvelle culture (1) ».

Cette réforme avait été tentée au commencement du siècle par Francke qui avait eu l'idée de créer des séminaires ou écoles normales pour former des éducateurs et celle de donner aux études une direction plus pratique en fondant les premières écoles réales, (*Realschule*). On citait comme modèles les deux établissements qu'il avait fondés à Halle, le *Pædagogium* et la maison des orphelins qui, en 1727, comptaient plus de 2,000 élèves ; mais, lorsque Francke ne fut plus là, pour animer de son ardeur l'œuvre sortie de ses

(1) Hartenstein, vol. II, 456.

mains et pour corriger au besoin par son bon sens pratique les défauts de la théorie, il n'y eut plus aucun progrès; ses établissements tombèrent tout à fait en décadence. Ceux de Halle en particulier étaient complètement tombés en 1784, au témoignage de Niemeyer qui en avait été nommé inspecteur.

D'ailleurs, sous ses successeurs, l'abus des choses saintes et des exercices religieux, un régime de serre chaude uni à une discipline sévère, quelquefois même cruelle, avait développé dans ces établissements, au dire de Kant lui-même qui les avait fréquentés dans sa jeunesse, une piété formaliste et de commande ou une hypocrisie plus déplorable encore. L'enseignement religieux avait été faussé par le mécanisme des méthodes employées. Le psittacisme, là aussi, régnait en souverain.

Ce qu'il nous faut dans l'art de l'Education, s'écriait Kant, déjà en 1766 (1), après avoir constaté les faits que nous avons rappelés, ce qu'il nous faut, ce n'est pas une réforme, c'est une révolution et une révolution radicale.

Cette révolution s'est faite (en partie du moins), sous l'influence de J.-J. Rousseau et plus tard aussi sous celle de son disciple Pestalozzi.

On sait que Bessedow, un des premiers, essaya de mettre en pratique dans son *Philanthropin* les idées principales de J.-J. Rousseau (2). A l'égal de Fichte, qui plus tard s'enthou-

(1) Hartenstein, vol. II, p. 459.

(2) J. Bernard Bessedow, (1723-1791). Après avoir été professeur de philosophie et de littérature en Danemark, Bessedow s'était occupé de pédagogie. Aidé par le prince d'Anhalt-Dessau, il avait fondé à Dessau, en 1774, une école modèle, sous le nom de Philanthropinum. Ses principaux ouvrages pédagogiques sont : *De l'éducation du prince*, *Recueil des connaissances nécessaires à l'instruction de la jeunesse*, etc.

siasinait à propos de l'institut fondé par Pëstalozzi à Yverdon, Kant avait cru voir dans le *Philanthropin* de Dessau, un établissement modèle, destiné à couvrir l'Europe de ses rejetons et à transformer le monde par l'éducation des générations à venir. Plein de ce noble et chimérique espoir, il écrivait en 1777, dans la *Gazette de Kœnigsberg* : « Une pareille école n'est pas seulement faite pour ceux qu'elle élève, mais, ce qui est infiniment plus important, pour ceux également auxquels elle fournit l'occasion de se former peu à peu et en grand nombre, dans son sein, comme professeurs, selon les indications de la vraie méthode d'éducation ; c'est une semence qui, soigneusement cultivée, peut produire en peu de temps une foule de professeurs entendus, qui bientôt couvriront le pays de bonnes écoles. Les efforts de tous les peuples pour le bien général devraient se proposer pour but, avant tout, d'appuyer une pareille école modèle, afin de lui permettre d'arriver rapidement à la perfection dont elle renferme les principes. »

Quelques années plus tard, Kant parle encore de l'Institut de Dessau, mais son enthousiasme s'est refroidi.

« On s'imagine, dit-il, dans son *Traité de pédagogie* (1) que des expériences ne sont pas nécessaires en matière d'éducation et qu'il est possible de juger par la seule raison de ce qui sera bon ou ne le sera pas. Mais l'on se trompe beaucoup en ceci ; et l'expérience nous apprend que, souvent à l'épreuve, s'offrent des résultats tout opposés à ceux que nous attendions. On voit par conséquent que, la chose reposant sur l'expérience, aucune génération n'est capable de

(1) Introduction du *Traité de pédagogie*. Voir aussi dans Hartenstein, vol. II, trois dissertations au sujet du *Philanthropin* de Basedow. 456-461.

présenter un système complet d'éducation. La seule école d'expérimentation qui commença à ouvrir en quelque sorte la voie, fut l'Institut de Dessau. Il faut lui laisser cet honneur, en dépit des nombreuses fautes qu'on pourrait lui reprocher, fautes qui d'ailleurs se retrouvent en tout ce qui procède de l'expérimentation et qui font voir que de nouveaux essais restent toujours nécessaires. C'était, en un certain sens, la seule école où les maîtres eussent la liberté de travailler d'après des méthodes et des plans personnels, et où ils se trouvaient en relations aussi bien entre eux qu'avec tous les savants de l'Allemagne. »

Au *Philanthropin*, à ce laboratoire d'essais pédagogiques que vient d'apprécier Kant, allait bientôt en succéder un autre dont l'influence sera immense et qui réalisera enfin la révolution qu'attendait Kant. Je veux parler de l'Institut de Pestalozzi, un autre disciple de Rousseau, dont nous aurons à nous occuper à propos de Fichte.



CHAPITRE III

Si le retentissement considérable et le succès éclatant de l'*Emile* et de la méthode de Pestalozzi ont fait laisser longtemps dans l'ombre le traité plus modeste de Kant, on verra cependant par l'analyse suivante de ses principes généraux que la pédagogie Kantienne est digne d'une sérieuse attention et qu'elle complète sur certains points celle de Rousseau, dont Kant s'est d'ailleurs grandement inspiré.

Dans une introduction, Kant expose d'abord ses vues générales sur l'Éducation.

« C'est dans le problème de l'éducation, dit-il, que git le grand secret du perfectionnement de l'humanité... Il y a deux choses qu'on peut regarder comme étant tout ensemble les plus importantes et les plus difficiles pour l'humanité : l'art de gouverner les hommes et celui de les élever ; et pourtant on dispute encore sur ces idées. C'est par l'éducation seule qu'on peut perfectionner et régénérer l'humanité. Il est doux de penser que la nature humaine sera toujours de mieux en mieux développée par l'éducation et qu'on arrivera ainsi à lui donner la forme qui lui convient par excellence... L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. C'est d'ailleurs la seule créature qui en soit susceptible.

« Un animal est par son instinct même tout ce qu'il peut être ; une raison étrangère a pris d'avance pour lui tous les soins indispensables. Mais l'homme a besoin de sa propre raison. Il n'a pas d'instinct, et il faut qu'il se fasse à lui-même son plan de conduite. Mais, comme il n'en est pas immédiatement capable, et qu'il arrive dans le monde à l'état sau-

vage, il a besoin du secours des autres... L'espèce humaine est obligée de tirer peu à peu d'elle-même par ses propres efforts toutes les qualités naturelles qui appartiennent à l'humanité. Une génération fait l'éducation de l'autre. On en peut chercher le premier commencement dans un état sauvage ou dans un état parfait de civilisation; mais, dans ce second cas, il faut encore admettre que l'homme est retombé ensuite à l'état sauvage et dans la barbarie.

La discipline aura donc pour objet d'empêcher l'homme de se laisser détourner de sa destination, de l'humanité, par ses penchants brutaux. Il faut, par exemple, qu'elle le modère, afin qu'il ne se jette pas dans le danger comme un farouche ou un étourdi. Mais la discipline est purement négative, car elle se borne à dépouiller l'homme de sa sauvagerie; l'instruction au contraire est la partie positive de l'éducation.

La sauvagerie est l'indépendance à l'égard de toutes les lois. C'est la discipline qui soumet l'homme aux lois de l'humanité et commence à lui faire sentir la contrainte des lois. Mais cela doit avoir lieu de bonne heure!

• En effet, dit Kant, l'homme a naturellement un si grand penchant pour la liberté, que quand on lui en laisse prendre d'abord une longue habitude, il lui sacrifie tout. Si, de très bonne heure vous n'avez recours à la discipline, il sera très difficile de changer ensuite son caractère. Il suivra tous ses caprices. Quand on a laissé l'homme faire toutes ses volontés pendant sa jeunesse, et qu'on ne lui a jamais résisté en rien, il conserve une certaine sauvagerie pendant toute la durée de sa vie. Il ne lui sert de rien d'être ménagé pendant sa jeunesse par une tendresse maternelle exagérée, car plus tard il n'en rencontrera que plus d'obstacles de toutes parts et il recevra partout des échecs lorsqu'il s'engagera dans les affaires du monde. Le manque de discipline est un pire mal

que le défaut de culture, car celui-ci peut se réparer plus tard, tandis qu'on ne peut plus chasser la sauvagerie et corriger un défaut de discipline. Celui qui n'est point cultivé, répète-t-il avec insistance plusieurs fois, est brut; celui qui n'est pas discipliné est sauvage (1) ».

Les hommes n'avaient antrefois aucune idée de la perfection dont la nature humaine est capable. Souvent même on voyait les maîtres eux-mêmes manquer de cette discipline et de cette instruction dont ils devraient être les dispensateurs. On commence seulement aujourd'hui à juger exactement et à apercevoir clairement ce qui constitue proprement une bonne éducation, qui seule contient en germe tout le perfectionnement de l'humanité. Peut-être l'éducation deviendra-t-elle toujours meilleure et chacune des générations qui se succéderont fera-t-elle un pas de plus vers le perfectionnement. Conduire l'espèce humaine à sa destination : tel est l'idéal.

Mais, dira-t-on peut-être, c'est là un idéal chimérique. « De ce qu'une idée n'a pas encore été réalisée dans l'expérience, parce que les obstacles en ont arrêté la réalisation, répond Kant, il ne s'en suit pas qu'elle ne soit qu'un beau rêve et qu'il n'y ait plus à s'en occuper. Ne dût-elle même ne jamais être complètement réalisée, elle ne serait pas pour cela chimérique, car c'est justement là le caractère de l'idéal. et l'idéal n'en veut pas moins être poursuivi sans relâche. Qui a jamais vu une république parfaite, gouvernée d'après les seules règles de la justice? Cette république n'est-elle pas cependant l'idéal et le but où doivent tendre tous les efforts de la politique? Dès qu'une idée est vraie

(1) *Traité de pédagogie*. (Traduction J. Barni, édit. 1886. Paris-Alcan) 39-43.

absolument, on ne saurait alléguer contre elle l'expérience contraire et des obstacles invincibles. Cela ne prouve rien contre elle, mais contre nous. Or telle est l'idée d'une éducation qui développe dans l'homme toutes ses dispositions naturelles et le conduise à sa fin ».

Kant pense que le moment est venu d'avoir une pédagogie basée sur des principes scientifiques; pour atteindre le but élevé qu'elle se propose, l'éducation doit s'affranchir de la routine et des méthodes traditionnelles, « il faut, dans l'art de l'éducation, dit-il, substituer la science au mécanisme, sans quoi elle ne sera jamais un effort continu, et une génération pourrait bien renverser ce qu'une autre aurait bâti (1) ». Un principe de pédagogie que devraient surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d'éducation, c'est qu'on ne doit pas élever les enfants en vue de l'état présent de l'espèce humaine, mais en vue d'un état meilleur possible dans l'avenir, c'est-à-dire d'après une conception idéale de l'humanité et de sa destination complète ».

Kant voit dans cette idée le principe régénérateur de l'éducation. Mais il signale en même temps les deux principaux obstacles qui, selon lui, s'opposent aux progrès de l'éducation et par suite à l'amélioration de l'humanité : 1° les parents n'ont ordinairement souci que d'une chose, c'est que leurs enfants fassent bien leur chemin dans le monde; 2° les princes ne considèrent leurs sujets que comme des instruments pour leurs desseins.

La nature humaine ne peut donc se rapprocher peu à peu de ses fins, de son idéal, que grâce aux efforts des personnes qui sont douées de sentiments assez étendus pour prendre intérêt au bien du monde, et qui sont capables

(1) *Traité de pédagogie*, p. 48 Traduction J. Barni).

de concevoir un état meilleur comme réalisable dans l'avenir. L'éducation ainsi entendue est un art dont la pratique a besoin d'être perfectionnée par plusieurs générations. Chaque génération, munie des connaissances des précédentes, sera toujours plus en mesure d'arriver à une éducation qui développera dans une juste proportion et conformément à leur but toutes nos dispositions naturelles.

Voici les conclusions qui terminent cette introduction et qui, en résumant les considérations précédentes, indiquent l'objet de la pédagogie d'après Kant :

L'éducation doit donc, 1° *discipliner* (1) les hommes. — Les discipliner, c'est chercher à empêcher que ce qu'il y a d'animal en eux n'étouffe ce qu'il y a d'humain... La discipline consiste donc simplement à les dépouiller de leur sauvagerie.

2° Elle doit les *cultiver* (2). La culture comprend l'instruction et les divers enseignements. C'est elle qui donne l'habileté, c'est-à-dire l'aptitude suffisante pour toute espèce de fins.

3° Il faut aussi veiller à ce que l'homme acquière de la *prudence*, à ce qu'il sache vivre dans la société de ses semblables de manière à se faire aimer et à avoir de l'influence.

4° On doit enfin travailler à la *moralisation*. Il ne suffit pas, en effet, que l'homme soit propre à toutes sortes de fins ; il faut encore qu'il sache se faire une maxime de n'en choisir que de bonnes ; il faut aussi que, sentant de bonne heure la

(1) La discipline est, pour Kant, la partie négative et préparatoire de l'éducation. Elle empêche la nature de se corrompre et a pour but, en écartant les mauvaises influences, de rendre capable de vraie moralité.

(2) La culture est la partie positive de l'éducation. C'est ce que l'art ajoute à la nature.

résistance inévitable de la société, il s'accoutume à se gêner dans son intérêt même et à concilier sa liberté avec une contrainte légitime.

• On voit, dit Kant, combien de choses exige une véritable éducation. Mais dans l'éducation privée, la quatrième condition, qui est la plus importante, est ordinairement assez négligée; car on enseigne aux enfants ce que l'on regarde comme essentiel et l'on abandonne au prédicateur la moralisation. Cependant combien n'est-il pas important d'apprendre aux enfants à haïr le vice, non pas pour cette seule raison que Dieu l'a défendu, mais parce qu'il est méprisable par lui-même..! Si désormais l'éducation et l'instruction doivent reposer sur des principes, pourtant elles ne doivent pas être non plus une affaire de pur raisonnement. On se figure ordinairement qu'il n'est pas nécessaire de faire des expériences en matière d'éducation et que l'on peut juger par la raison seule si une chose sera bonne ou non, mais on se trompe beaucoup en cela. Il faut d'abord instituer des écoles expérimentales avant de pouvoir en fonder de normales. »

Chose curieuse, Kant est loin de réclamer, comme le fera plus tard Fichte et la plupart des philosophes du XVIII^e siècle, l'intervention des gouvernements en matière d'éducation et de réformes. « Si les princes, dit-il, donnent de l'argent pour cet objet, ils se réserveront le droit de tracer le plan qui leur convient; et, quand ils n'auraient pas pour but de façonner des hommes à leur guise, toujours est-il qu'en ôtant à l'esprit humain sa liberté, ils arrêteraient ses progrès et le condamneraient à languir. Comme exemple de « ce mécanisme aveugle, constitué par le despotisme des souverains » Kant cite les écoles normales de l'Autriche. « Il est impossible, dit-il, qu'avec une pareille contrainte on puisse arriver à quelque chose de bon ».

C'est donc aux particuliers qu'il s'adresse, c'est d'eux seuls qu'il attend la réforme et le salut.

Est-ce à dire qu'il soit partisan de l'éducation domestique ? Il se déclare au contraire en faveur de l'éducation publique (1). La première a le grave inconvénient d'augmenter les défauts de famille au lieu de les corriger. La seconde, non seulement prépare mieux les enfants à se conduire un jour dans le monde, mais encore, en supprimant tout privilège, en accoutumant chacun à mesurer son droit sur celui d'autrui, elle forme le vrai caractère du citoyen. « Cette éducation, dit Kant, est la meilleure image de la vie civique ; elle en est le meilleur apprentissage parce que, tout en accoutumant l'élève à souffrir que sa liberté soit soumise à une contrainte, elle l'instruit en même temps à en faire lui-même un bon usage. Or, un des plus grands problèmes de l'éducation, dit-il, est précisément de concilier sous une contrainte légitime la soumission avec la faculté de se servir de la liberté (2) ».

Il résulte de ce qui précède que l'éducation, pour Kant comme pour Rousseau, a pour objet de faire des hommes. Cependant nous avons pu constater dans cette introduction que, tandis que Rousseau fait dans l'*Emile* l'apologie de l'instinct, loue la sauvagerie et veut dans l'éducation laisser faire la nature, Kant, lui, s'attache à montrer, au contraire, combien les instincts de l'homme sont pauvres et faibles ; dans la sauvagerie, qu'il définit « l'indépendance à l'égard de toutes les lois » il ne voit qu'une certaine rudesse qui vient de ce que « l'homme ne s'est pas encore, en quelque

(1) L'éducation publique, pour Kant, est celle qui, au lieu de se faire sous le toit paternel par le moyen d'un précepteur, a lieu dans une école particulière.

(2) *Traité de pédagogie*, 58. (Trad. Barni).

sorte, dégagé de l'animal. » Kant croit, contrairement à Rousseau, que l'éducation n'a pas à se régler simplement sur les dispositions naturelles de l'enfant et à leur donner libre cours, il veut qu'on conçoive un idéal digne de l'espèce humaine et qu'on cherche ensuite les procédés pédagogiques qui lui sont appropriés.

Kant veut enfin qu'on accoutume de bonne heure les enfants à se gêner, dans leur intérêt même, et à concilier leur liberté avec « une contrainte légitime ». Est-ce d'après ces principes qu'Emile est élevé, lui qui est si sauvagement jaloux de son indépendance, si impatient de toute gêne, si plein de mépris pour la civilisation, qui, enfin, se conduit non par maximes, par raison, mais par sentiment et par instinct.

Ainsi, dès les premières pages du *Traité de pédagogie*, nous voyons de sérieuses divergences avec l'*Emile* de Rousseau. Nous aurons l'occasion de constater plus loin les nombreuses analogies des deux doctrines, mais il est nécessaire cependant d'insister sur ces différences dont nous verrons l'importance et les conséquences pour ce qui concerne l'éducation morale.

Sans doute l'influence de Rousseau sur Kant n'est pas contestable et l'on peut dire que, dans sa pédagogie, Kant a presque toujours eu l'*Emile* présent à l'esprit soit pour en approuver les préceptes, soit pour les modifier ou quelquefois même pour les contredire. Cependant comme nous l'avons montré précédemment, si, dans une première période, Kant a subi l'ascendant de J.-J. Rousseau, si, vers 1764, cette action de l'auteur de l'*Emile* semble avoir été prépondérante, il s'en affranchit plus tard, et finit par se séparer de Rousseau sur bien des points. Or, c'est aux environs de 1780, d'après Willmann (introduction en tête de

la *Pédagogie* de Kant, bibliothèque pédagogique de Richter), assez peu de temps avant la publication de ses grands ouvrages, où s'accuse si fortement son originalité, que Kant paraît avoir exposé les idées recueillies par Rink. Vers 1780, ce n'était plus la pensée de Rousseau qui le possédait tout entier comme en 1764 (1); c'était déjà la sienne. Voilà pourquoi, si sa pédagogie se rencontre avec celle de Rousseau dans le détail, l'inspiration en est souvent bien différente.

Le point de départ dans l'éducation n'est pas le même pour Kant que pour Rousseau. On connaît la célèbre déclaration de celui-ci : « Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses... Les premiers mouvements de la nature sont toujours droits ». Pour Rousseau, l'enfant est bon en naissant; ses penchants sont irréprochables et doivent nous servir de guides.

Après avoir un moment semblé accepter l'opinion de Rousseau sur l'innocence originelle de l'homme et la parfaite bonté de ses dispositions naturelles, Kant corrige Rousseau en affirmant que l'homme, à sa naissance, n'est ni bon ni mauvais. C'est seulement plus tard, quand sa raison s'élèvera aux notions de devoir et de loi, qu'il méritera une qualification morale. Kant va même plus loin : On peut dire, selon lui, que

(1) Voir aussi l'*Anthropologie*, (Hart. VII, 651, 652) où Kant explique comment on doit comprendre la doctrine de Rousseau et particulièrement l'*Emile*. L'*essai d'Anthropologie* de Kant est rédigé dans des vues pragmatiques. Cet ouvrage, plein d'observations fines et d'aperçus ingénieux, considère la nature humaine dans les modifications que les différences d'âge, de sexe, de tempérament, de race, d'organisation sociale, de climat etc., apportent à l'exercice et à la culture de ses facultés. Ce traité joint à sa *géographie physique* prouve que Kant avait donné à l'étude de l'homme *in concreto* autant de soins qu'à celle de l'homme *in abstracto*.

l'enfant a originairement des penchants pour tous les vices. « car, dit-il, il a des inclinations et des penchants qui l'attirent, malgré les efforts de la raison, en sens contraire (1). Il peut donc seulement devenir moralement bon par la vertu. c'est-à-dire par une contrainte qu'il exerce sur lui-même. quoiqu'il puisse être innocent, lorsqu'il est exempt d'entraînement ».

A notre époque où les questions d'hérédité et de suggestion sont à l'ordre du jour, on aurait plutôt une tendance à adopter cette dernière opinion de Kant ; quoiqu'il en soit, les partisans de l'état de nature et de bonté absolue de l'enfant deviennent toujours plus rares. On admet généralement maintenant une double hérédité, ou, si l'on veut, une double solidarité (2) dont il faut désormais tenir compte en éducation. « Si grand que soit le pouvoir de l'éducation, dit Maudsley (*Le crime et la folie*, introduction), ce n'est cependant qu'une force rigoureusement limitée. Elle est limitée par la capacité inhérente à la nature de l'individu et ne peut agir que dans le cercle plus ou moins resserré d'une nécessité préexistante. Il n'y a pas d'éducation au monde qui puisse faire porter des raisins à un prunier ou des figues à un chardon ; de même aucun être mortel ne peut aller au-delà de sa nature et il sera toujours impossible de construire avec quelque stabilité une intelligence ou un caractère sur les fondations d'une nature mauvaise... Dans chaque œuf

(1) Voir Hartenstein, vol. VI, pages 127 et 442, où Kant démontre que l'homme est naturellement enclin au mal. (1793).

(2) Voir, outre les ouvrages de Secrétan, Ribot, *l'Hérédité psychologique* ;—Guyau : *Education et hérédité*—Marion : *La Solidarité morale* ; et les études du Dr Jacoby, de de Candolle, Maudsley, etc. etc.

en particulier, l'hérédité individuelle prépare la destinée propre de l'individu... Placez dès la naissance deux personnes dans des conditions identiques, soumettez-les à la même éducation ; à la fin, elles n'auront pas plus l'esprit exactement fait sur le même moule ou de la même capacité qu'elles n'auront les mêmes traits et le même visage. Chacune d'elles est sous l'empire de la loi d'évolution, sous l'empire des antécédents dont elle est le conséquent. » Il y a donc pour l'homme une destinée que ses ancêtres ont en partie préparée. Chacun de nous plonge par ses racines dans les générations antérieures, il a en lui, avec leur sang, leurs instincts, leurs passions, leurs vertus et leurs vices et il subit, à des degrés infiniment divers, les influences héréditaires de sa race, de son pays, de sa province de sa caste, de sa famille.

Quoi qu'il en soit, bien des enfants pourraient être l'objet de l'allégorie charmante que Fénelon composa un jour pour son élève, le duc de Bourgogne. Il suppose qu'il reçoit une lettre de Hollande par laquelle le savant critique Bayle l'informe qu'on vient de trouver en Italie une médaille antique dont il lui fait une description aussi fidèle que possible. « D'un côté, cette médaille, qui est fort grande, représente un enfant d'une figure très belle et très noble : on voit Pallas qui le couvre de son égide ; en même temps les trois Grâces sèment son chemin de fleurs ; Apollon suivi des Muses, lui offre sa lyre..... Le revers est bien différent. Il est manifeste que c'est le même enfant, car on reconnaît d'abord le même air de tête, mais il n'a autour de lui que des masques grotesques et hideux, des reptiles venimeux, comme des vipères, des serpents, des hiboux, enfin des harpies qui déchirent tout avec leurs ongles crochus. » L'œuvre de l'éducation, a-t-on dit avec raison, est, pour ainsi dire,

de donner plus de relief au beau côté de la médaille et d'en effacer si possible le revers.

En tous cas, remarque Kant, les instincts de l'enfant sont bien inférieurs à ceux de l'animal. Il appartient donc à notre intelligence de suppléer aux défauts de l'instinct chez l'enfant. A ceux qui sont plus expérimentés que lui de tracer le programme de son éducation. C'est eux qui ont à trouver pour lui, après avoir étudié ce qu'il est, ce n'est pas lui qui trouve pour eux et qui enseigne la direction qu'il lui faut.

L'éducation ne sera donc pas seulement une œuvre d'excitation et de culture, elle aura aussi à combattre et à réprimer (1), et, ce qui, plus tard, fera la moralité de l'homme, sera précisément la lutte personnelle contre les instincts naturels et héréditaires, lorsqu'ils sont contraires au devoir. Lorsque l'enfant est encore incapable de se diriger lui-même,

(1) Pour cette tâche, le plus grand tact est nécessaire à l'éducateur. Que de vices sont aussi développés, dit Guyau, (*Education et hérédité*) non par une fatalité héréditaire, mais par une éducation maladroite. Toute constatation à haute voix sur l'état mental d'un enfant joue immédiatement le rôle d'une suggestion : «Cet enfant est méchant... il est paresseux... il ne fera pas ceci ou cela... On peut reprocher à un enfant d'avoir fait telle ou telle action, d'en avoir omis telle ou telle autre; mais le plus souvent, en matière de sentiment, il faut suggérer plutôt que reprocher... La suggestion peut affaiblir ou augmenter momentanément l'intelligence même; on peut suggérer à quelqu'un qu'il est un sot, qu'il est incapable de comprendre telle ou telle chose: et on développe par là une inintelligence, une impuissance proportionnelles. L'Éducateur doit au contraire toujours suivre cette règle : Persuader à l'enfant qu'il pourra *comprendre* et qu'il pourra *faire*. « L'homme est ainsi fait, avait déjà dit Pascal, qu'à force de lui dire qu'il est un sot, il le croit, et, à force de se le dire à soi-même, on se le fait croire». « N'ayant pas d'idées à lui, dit M. Recolin, surtout dans cette période du début de la vie,

l'éducation se sert des énergies diverses qu'elle trouve en lui, pour lui faire commencer cette lutte; elle l'y conduit et l'y aide d'abord pour le rendre ensuite capable de la soutenir seul.

« Emile, a dit un éminent pédagogue contemporain, Emile est un enfant de la nature, élevé par la nature, d'après les règles de la nature, pour la satisfaction des besoins de la nature. » La véritable fin de l'éducation, dans Rousseau, c'est le triomphe de l'instinct, c'est l'exaltation de la sensibilité.

Kant, au contraire, veut bien sans doute accorder une place aux penchants légitimes dans l'éducation; il déclare bien que les enfants doivent « faire beaucoup de choses par inclination ». Mais, pour lui, le rôle des penchants ne sera que provisoire. L'enfant devra s'accoutumer enfin à agir d'après des maximes, et « non d'après certains mobiles ». Soumission finale des penchants et des inclinations, accord de la volonté avec les principes de la raison et avec la loi, tel est pour Kant le dernier mot et l'idéal de l'Education.

où les instincts héréditaires ne lui en ont pas encore suggéré du dedans, il est tout disposé à penser ce qu'on veut lui faire penser. et telle est l'ingénuité de sa confiance en la parole de ses éducateurs, qu'il sera très vite ce qu'ils lui auront dit qu'il est... Supposer le vice, c'est souvent le produire... Toute idée forte tend à se réaliser, surtout dans un organisme mental impressionnable comme l'est celui de l'enfant. De là la nécessité d'affirmer énergiquement qu'il *peut*, qu'il *fera*, qu'il *comprendra*. Toutes les mères connaissent cette autorité de l'affirmation redoublée par l'accent et le geste. Elles savent que le meilleur moyen de consoler un enfant qui pleure n'est pas de lui dire qu'il souffre, ce qui ferait redoubler ses larmes, mais au contraire de les essuyer et de lui dire : « C'est fini. » Il le croit, et il est consolé. Ajoutons que l'idée peut-être soutenue ou même produite, sans la parole, par la suggestion, plus puissante encore, de l'exemple.

Bien différentes aussi sont les divisions adoptées par l'un et par l'autre pédagogue.

L'éducation, d'après Rousseau, doit être divisée en trois tranches successives : Elle n'aura d'abord pour objet que le corps et les sens. Puis, vers douze ans, l'éducation intellectuelle pourra commencer. Enfin, à quinze ans environ, le temps sera venu de l'éducation morale. Kant n'admet pas, au moins sous une forme aussi absolue, cet ordre de succession, cette division de l'âme en tranches superposées, cette éducation par étages, selon l'ingénieuse expression de M. Compayré.

L'éclosion de la personnalité humaine, selon Kant, commence de bonne heure; il faut la surveiller dès le début parce qu'elle gardera l'empreinte de nos premières leçons et de nos premiers exemples. Il ne croit pas surtout que l'on doive attendre jusqu'à quinze ans pour s'occuper de l'éducation morale. Il déclare même « qu'on doit inculquer de très bonne heure à l'enfant, le respect des droits de l'homme et veiller à ce qu'il le mette en pratique ».

Cela dit, avouons que, dans son traité de pédagogie, Kant abuse de termes et de divisions scolastiques. Il divise l'éducation de plusieurs manières, ce qui n'est pas sans produire une certaine confusion. Nous avons vu dans l'introduction qu'il divisait l'éducation en deux parties : 1° la discipline, 2° la culture. La discipline est la partie négative de l'éducation, et la culture la partie positive. La première se bornant à empêcher l'individu de se laisser détourner de sa destination par ses penchants brutaux, mais sans l'éclairer sur ce qu'il doit faire. La seconde au contraire, par le moyen de l'instruction et de toutes les connaissances nécessaires lui permettant d'acquérir *l'habileté*, la *prudence*, et, par dessus tout, la *moralité*.

Avant d'entrer en matière, Kant donne encore une autre division.

« La pédagogie, ou la science de l'éducation, dit-il, est ou *physique* ou *pratique* (1). L'éducation *physique* est celle que l'homme partage avec les animaux, c'est-à-dire les soins qu'il exige. L'éducation *pratique* ou *morale* (au sens le plus large) est celle dont l'homme a besoin de recevoir la culture pour pouvoir vivre ou être libre. (On nomme *pratique* tout ce qui a rapport à la liberté). « C'est l'éducation de la personnalité, l'éducation d'un être libre, qui peut se suffire à lui-même et tenir sa place dans la société, mais qui est capable aussi d'avoir par lui-même une valeur intérieure. »

Enfin, se mettant encore à un autre point de vue, il prend les mots *physique* et *moral* (2) dans une nouvelle acception. L'enfant, en effet, ne s'élève pas tout seul. Son corps et son âme ont besoin, dans une assez large mesure, d'être façonnés et dirigés. En cela il ressemble aux êtres de la nature, qui ne se gouvernent pas, mais qui sont gouvernés ; en cela, c'est une chose. L'éducation qu'on lui donne peut donc, sous ce rapport, être dite *physique* ; et comme l'esprit lui-même de l'enfant doit être plié à des exercices et à des procédés dont il n'est pas en état de comprendre la raison, il y a une éducation physique même de l'esprit.

Mais l'enfant n'est pas seulement une chose ; il y a en lui, et personne plus que Kant n'a insisté sur ce point, il y a en lui le germe d'une personne. Sa dignité sera plus tard de se diriger comme il l'entendra, et d'appliquer les maximes qu'il jugera convenables. Ainsi, en tant que l'éducation veille à ce qu'il agisse par principes, elle l'élève au-dessus du mé-

(1) *Traité de pédagogie*, p. 59.

(2) *Traité de pédagogie*, p. 87.

canisme, jusqu'à la liberté. Elle est plus que physique, elle est *morale* (1).

Nous sommes loin de Rousseau, pour qui la liberté est bien moins le pouvoir d'agir selon des principes dont on aperçoit la justesse, que la faculté de céder sans obstacles à ses penchants naturels.

Nous avons constaté les principales divergences qui séparent Kant de Rousseau ; nous verrons maintenant, spécialement dans l'éducation physique et intellectuelle, de nombreuses analogies entre *l'Emile* et le *Traité* de Kant. Ni l'un ni l'autre ne veulent voir dans l'enfant une simple matière à pétrir. L'un et l'autre bannissent de l'éducation les procédés factices et arbitraires. Tous les deux en ce sens relèvent de la nature.

(1) « L'éducation physique et l'éducation morale, dit Kant, (*Traité de pédagogie*, 87) se distinguent en ce que la première est passive pour l'élève, tandis que la seconde est active. Il faut qu'il aperçoive toujours le principe de l'action et le lien qui la rattache à l'idée du devoir ».

CHAPITRE IV

Avant de rechercher les règles de la discipline et de la culture, il est nécessaire de rechercher quels soins matériels exige l'enfant, car ils ont eux-mêmes une grande importance pour son avenir. Aussi Kant, comme Rousseau, fait-il rentrer cette étude dans celle de l'éducation ; elle forme la première partie de ce qu'il nomme l'éducation physique.

L'éducation physique ne saurait être séparée de l'éducation morale et intellectuelle et cela pour deux raisons : d'abord parce que la santé et la force du corps sont désirables et bonnes en elles-mêmes, ensuite parce que le développement du corps est une des conditions, un des moyens du développement de l'âme et de l'énergie du caractère (1). La physiologie et la psychologie modernes démontrent de plus en plus l'étroite parenté du corps et de l'esprit, les répercussions constantes du physique sur le moral, et du moral sur le physique, en un mot la solidarité intime des différentes parties de l'organisme humain. La vigueur du tempérament physique paraît donc être pour l'individu une condition essentielle de son succès dans le monde, de son aptitude à surmonter les épreuves de la lutte pour la vie, à maintenir la vitalité et la puissance de sa race, comme aussi à s'assurer par l'exercice d'une profession ou d'une carrière

(1) « Il faut, dit Rousseau (*Emile*, livre I^{er}), que le corps ait de la vigueur pour obéir à l'âme : Un bon serviteur doit être robuste. »

les instruments de la richesse et de la prospérité publique (1). Les intérêts de l'esprit et les intérêts du corps sont donc solidaires. • Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, dit Montaigne dans son admirable chapitre de *l'Institution des enfants*, c'est un homme, et il n'en faut pas faire à deux fois. Et, comme dict Platon, il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également comme une couple de chevaux attelée à même timon. • Telle est aussi l'opinion de Kant.

C'est surtout dans ses conseils sur l'éducation du premier âge de la vie que Kant se rapproche de Rousseau; sans doute parce que cet âge, mieux et plus que tout autre, se prête à l'éducation naturelle et négative.

Comme Rousseau, Kant étudie l'enfant dès le berceau et signale les fantaisies, les modes qui, dès les premiers jours de l'existence, se substituent arbitrairement aux besoins, aux volontés de la nature. Comme Rousseau, il veut que la mère soit la nourrice de ses enfants; il approuve l'usage des bains froids, il s'élève surtout contre l'emploi des maillots, commodes peut-être pour les parents, mais douloureux pour les enfants qui, « enveloppés comme des momies, ne peuvent mouvoir leurs membres ». — « Il semble, dit Rousseau (2), en parlant de « ces premières chaînes imposées à un être qui en aura tant d'autres à porter », il semble qu'on a peur que l'enfant n'ait l'air d'être en vie! Ils crient du mal que vous leur faites; garrottés de la sorte, vous crieriez plus fort qu'eux ». — « Que l'on enveloppe ainsi un homme fait, dit Kant, employant à peu près les mêmes expressions, et l'on

(1) Voir Max Leclerc : *L'Education et la Société en Angleterre*. (Paris, Colin).

(2) *Emile*, livre I.

verra s'il ne crie pas, lui aussi, et s'il ne tombe pas, comme l'enfant, dans le chagrin et le désespoir ».

Kant est loin de dédaigner ce qu'on appelle trop souvent les petits côtés du sujet, montrant ainsi que rien n'est indifférent en éducation : il passe en revue les différents jeux de l'enfance, il condamne pour leur importunité bruyante, la trompette et le tambour, instruments incommodes pour les grandes personnes qui les entourent et qu'il défendra aux enfants pour leur inspirer le respect des droits du voisin. Il loue le colin-maillard, le jeu de balle, la balançoire, le cerf-volant et, en général, tous les jeux qui sont à la fois des exercices pour les muscles et pour les sens. « Les meilleurs jeux, dit-il, sont ceux qui, outre l'habileté qu'ils développent, sont encore des exercices pour les sens, par exemple, ceux qui exercent la vue à juger exactement de la distance, de la grandeur et de la proportion, à trouver la position des lieux d'après les contrées, en quoi le soleil doit nous aider, etc. Ce sont là de bons exercices. »

La course est un mouvement salutaire et qui fortifie le corps. Comme Emile, l'enfant de Kant sautera, courra, grimpera, luttera, etc. Le jeu doit avoir un but. Il servira ainsi non seulement à l'éducation intellectuelle, mais aussi à l'éducation morale. Certains jeux instruisent surtout ses sens, d'autres forment surtout son initiative et son énergie. « S'occuper ainsi à jouer, dit-il, c'est une manière de s'occuper qui déshabitue l'enfant de l'inaction ; il apprend ainsi à s'intéresser à quelque chose et à subordonner son plaisir présent et sa paresse naturelle à un intérêt (1). »

Kant, comme Rousseau, est partisan de l'éducation négative.

(1) Voir encore sur le Jeu : *Anthropologie* de Kant. Hart. vol. VII, 590-596.

tive, au moins pour les premières années de l'enfance. « En général, dit-il, il faut remarquer que la première éducation doit être négative, c'est-à-dire qu'on doit ne rien ajouter aux précautions qu'a prises la nature, et se borner à ne pas détruire son œuvre... Il est bon d'employer d'abord peu d'instruments et de laisser les enfants apprendre par eux-mêmes. L'essentiel est de cultiver l'habileté naturelle. Souvent une simple indication ou suggestion suffit : l'enfant est inventif et il se forge souvent lui-même des instruments. « Les instruments qu'on lui donne tout faits et qui le dispensent d'en trouver par lui-même ruinent l'habileté naturelle. Plus on emploiera dans l'éducation de moyens artificiels, moins l'homme sera ensuite capable de se servir de ceux que la nature lui a donnés. Il faut faire en sorte que les enfants apprennent à bien connaître leurs forces et à s'aider toujours eux-mêmes (1). Pour cela, dit-il, il a besoin de force, d'habileté, de vitesse, de sûreté. Qu'on les accoutume par exemple à traverser des passages étroits, à gravir des hauteurs escarpées, à marcher sur un plancher

(1) « La qualité de savoir observer, dit M. Alphonse de Caudolle, est indispensable pour ainsi dire à tout le monde. Nous en sommes doués dès notre enfance à un degré remarquable... La faculté d'observer n'est pas seulement le fait de *regarder*, mais de *graver* dans la mémoire, de comparer et de réfléchir pour tirer des conclusions qui soient vraies. Donc, *observer est une opération à la fois des yeux et de l'esprit très compliquée*. Elle ne rend pas l'enfant léger ; au contraire... Elle favorise la mémoire, l'attention et le raisonnement... Les jeux d'adresse, les excursions et, il faut le dire, l'école buissonnière, aident l'enfant à ne pas perdre absolument l'usage de ses yeux. S'il vit à la campagne, il ne manque pas d'occasions d'observer ; mais à la ville, surtout dans une grande ville, c'est tout autre chose : le hanneton captif est le seul animal qu'il puisse examiner, et encore ce n'est que tous les quatre ans ! »

vacillant. On est très étonné, ajoute-t-il, quand on lit comment les Suisses s'accoutument dès leur enfance à aller sur les montagnes et jusqu'où ils poussent l'agilité, avec quelle sûreté ils traversent les passages les plus étroits et sautent par dessus les abîmes, après avoir jugé d'un coup d'œil qu'ils ne manqueront pas de s'en bien tirer. Mais la plupart des hommes craignent une chute que leur représente leur imagination, et cette crainte leur paralyse en quelque sorte les membres, de telle sorte qu'il y aurait en effet du danger pour eux à passer outre. Et cependant, dit Kant, quand un homme ne peut faire cela, il n'est pas complètement ce qu'il pourrait être (1) ».

Redoutant pour plus tard la tyrannie des habitudes, Kant demande qu'on les empêche de naître et que les enfants ne soient accoutumés à rien (2).

(1) *Traité de pédagogie*, trad. Barni, p. 75.

(2) Rousseau, avant Kant, avait déjà condamné les habitudes comme enchaînant la liberté de l'homme. Cette thèse prise absolument serait insoutenable, car il est des habitudes qui, ayant coûté beaucoup d'efforts, peuvent être considérées comme le triomphe de la liberté. On peut comprendre ce passage de Kant comme ne s'appliquant qu'aux habitudes contractées dans la première enfance, au hasard, sans réflexion et sans choix. Il y a alors évidemment un réel danger pour l'enfant à contracter machinalement un certain nombre d'habitudes dont il ne saura plus tard ni se débarrasser, ni se rendre compte parce qu'elles constitueront une seconde nature.

Maine de Biran, comme Kant, comme Rousseau, combat de telles habitudes mécaniques. Il déclare même qu'il eût été à désirer, pour le développement intellectuel de la plupart d'entre nous, que nous fussions nés sourds et muets et restés tels jusqu'à l'âge de raison. « Nous n'aurions pas connu, dit-il, le joug des habitudes mécaniques de la mémoire, ni cette triple enceinte de termes vides de sens qu'il nous a été ensuite si pénible de franchir. La science, produite passivement, n'est plus pour ainsi dire que de l'esprit éteint et cristallisé. »

Kant s'occupe avec une sorte de prédilection de la première enfance ; cette première période de la vie, où les impressions sont si vives, a pour lui la plus haute importance. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de résister beaucoup aux enfants, si l'on n'a pas commencé par céder avec trop de complaisance à leurs caprices, et par tout accorder à leurs cris. « Dès qu'un enfant crie, on cherche à l'apaiser par tous les moyens ; on lui apprend ainsi qu'il n'a qu'à crier pour obtenir tout ce qu'il veut. C'est ainsi qu'on fait de petits despotes. On s'imagine qu'on pourra aisément réparer le mal aussitôt qu'on le voudra ; mais l'enfant, accoutumé à tout voir céder à ses cris, entre dans des transports de rage, quand une fois il rencontre une résistance inusitée. On est forcé alors de recourir aux plus dures punitions. Mieux eût valu ne pas commencer par le gâter. Il ne faut donc jamais céder aux cris des enfants. » C'est là une règle à laquelle Kant, comme Rousseau, attache la plus haute importance et sur laquelle il insiste plusieurs fois. Kant reconnaît cependant qu'il est bon parfois de céder à leurs prières, à moins qu'il n'y ait eu déjà refus, (celui-ci doit être irrévocable) et si l'on n'a pas quelque forte raison pour agir autrement : « Ce qu'ils vous demandent amicalement, donnez-le leur si cela leur est bon. Ils s'habitueront ainsi à être francs, et, comme ils n'importuneront personne par leurs cris, chacun en revanche sera bien disposé pour eux. »

Il n'approuve pas les parents qui refusent tout à leurs enfants, afin d'exercer ainsi leur patience. « Ils exigent de leurs enfants plus de patience qu'ils n'en ont eux-mêmes. Cela est cruel. Rien n'est plus funeste qu'une discipline qui les taquine et les avilit pour briser leur volonté (1) ».

(1) *Traité de pédagogie*, p. 72

Le badinage et de continuelles caresses ne valent guère mieux que cette éducation taquine. « Cela fortifie l'enfant dans sa volonté, le rend faux, et, en lui révélant une faiblesse dans ses parents, lui enlève le respect qu'il leur doit (1). Mais, si on l'élève de telle sorte qu'il ne puisse rien obtenir par des cris, il sera libre sans être effronté et modeste sans être timide.

« On ne peut souffrir un insolent, dit encore Kant. Certains hommes ont une figure si insolente que l'on en craint toujours quelque grossièreté... On dit souvent des grands qu'ils ont un air tout à fait royal. Mais cela n'est pas autre chose qu'un certain regard insolent dont ils ont pris l'habitude dès leur jeunesse, parce qu'on ne leur a jamais résisté. »

Kant termine ce chapitre par un portrait de l'enfant tel qu'il le conçoit :

L'enfant ne doit pas être importun en société, mais il ne

(1) Dans son beau livre sur l'*Éducation progressive*, M^{me} Necker de Saussure explique et rend sensibles, en les expliquant, les fâcheux effets de cette complaisance molle et mobile qu'on appelle la gâterie : « Ce qui plie, dit-elle, ne peut servir d'appui et l'enfant veut être appuyé. Non seulement il en a besoin, mais il le désire ; mais sa tendresse la plus constante n'est qu'à ce prix. Si vous lui faites l'effet d'un autre enfant, si vous partagez ses passions, ses oscillations continuelles, si vous lui rendez tous ses mouvements en les augmentant, soit par la contrariété, soit par un excès de complaisance, il pourra se servir de vous comme d'un jouet, mais non être heureux en votre présence. Il pleurera, se mutinera, et bientôt le souvenir d'un temps de désordre et d'humeur se liera avec votre idée. Vous n'avez pas été le soutien de votre enfant, vous ne l'avez pas préservé de cette fluctuation perpétuelle de la volonté, maladie des êtres faibles et livrés à une imagination vive ; vous n'avez assuré ni sa paix, ni sa sagesse, ni son bonheur. »

doit pas non plus s'y montrer insinuant. Il doit, avec ceux qui l'attirent à eux, se montrer familier, sans importunité; franc sans impertinence. Le moyen de le conduire à ce but, c'est de ne pas lui donner des idées de bienséance qui ne feraient que le rendre timide et sauvage, ou qui lui suggéreraient l'envie de se faire valoir. Rien n'est plus ridicule chez un enfant qu'une prudence de vieillard ou qu'une sorte de présomption (1). Un enfant, dit-il encore (*Traité de pédagogie* 101), ne doit avoir que la prudence d'un enfant. Il ne doit pas être un aveugle imitateur. Or, un enfant qui met en avant les maximes de la sagesse des hommes est tout à fait en dehors de la destination de son âge et c'est chez lui pure singerie. L'enfant ne doit pas faire l'homme, on ne doit lui demander que ce que son âge comporte. Ce qu'on appelle un enfant précoce est un petit singe qui répète sottement ce qu'il est incapable de penser par lui-même. D'un tel enfant on ne pourra rien faire plus tard. Quoi de plus ridicule aussi que ces enfants, habillés à la mode, frisés, portant des bagues et même des tabatières!

La parure ne convient pas à des enfants. Ils ne doivent regarder leurs habillements bons ou mauvais que comme

(1) « Dans ce dernier cas, dit Kant (*Traité de pédagogie* 78), c'est notre devoir de faire sentir à l'enfant ses défauts, mais en ayant soin de ne pas trop lui faire sentir notre supériorité et notre domination, afin qu'il se forme par lui-même, comme un homme qui doit vivre en société; car si le monde est assez grand pour lui, il doit l'être aussi pour les autres. Toby, dans *Tristram Shandy*, dit à une mouche qui l'avait longtemps importuné et qu'il laisse échapper par la fenêtre: « Va, méchant animal, le monde est assez grand pour moi et pour toi! » Chacun pourrait prendre ces paroles pour devise. Nous ne devons pas nous être à charge les uns aux autres; le monde est assez grand pour nous tous. »

des besoins indispensables. Mais aussi les parents ne doivent y attacher pour eux-mêmes aucun prix, et éviter de se mirer devant eux ; car ici, comme partout, l'exemple est tout puissant, et fortifie ou détruit les bonnes doctrines. L'enfant doit avoir l'âme ouverte et « des regards aussi sereins que le soleil ».

Kant, comme Rousseau (1), veut, on le voit, que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. En les excitant à devancer les années, on n'aboutit, comme le dit Rousseau, qu'à faire de jeunes docteurs et de vieux enfants. Autre chose est de préparer l'enfant à la vie, autre chose de l'y faire participer avant l'heure.



(1) *Emile*. liv. II, page 82.— « Laissez mûrir l'enfance dans les enfants » dit ailleurs Rousseau, *Emile*, page 77.

CHAPITRE V

Après l'éducation proprement physique vient une éducation que Kant appelle encore physique parce qu'elle est la culture de nos aptitudes naturelles et qui comprend, outre l'éducation des sens que nous venons de voir, l'éducation de l'intelligence et une discipline toute mécanique de la volonté. Après quoi il restera à l'éducation à faire plus et mieux qu'un être naturel, c'est-à-dire un être moral. La nature pour Kant ne finit que là où la liberté commence : « Un homme, dit-il, peut être physiquement très cultivé, il peut avoir l'esprit très orné mais manquer de culture morale et être un méchant homme ».

L'idéal d'une bonne éducation intellectuelle pour Kant est un esprit où toutes les facultés occupent une place proportionnée à leur valeur et à leur importance. La culture isolée de chaque faculté ne doit pas faire perdre de vue le but final qui est l'harmonie et l'équilibre de toutes les facultés. « La règle principale, dit-il, c'est de ne cultiver isolément aucune faculté pour elle-même, mais de cultiver chacune en vue des autres, par exemple la mémoire en vue du jugement, l'esprit et l'imagination au profit de l'intelligence. Sans doute, la culture doit avoir spécialement en vue les facultés supérieures, cependant, on cultivera en même temps les inférieures, mais seulement en vue des supérieures. Les facultés inférieures n'ont par elles seules aucune valeur. Qu'est-ce, par exemple, qu'un homme qui a beaucoup de mémoire mais peu de jugement? Ce n'est qu'un lexicvivant. Ces sortes de *bêtes de somme du Parnasse*,

dit Kant, sont d'ailleurs fort utiles, car, si elles ne peuvent elles-mêmes rien produire de raisonnable, elles apportent des matériaux avec lesquels d'autres peuvent faire quelque chose de bon ».

La mémoire, dit-il encore, nous est de la plus grande utilité, pour les langues, l'histoire, le jugement etc. (1), et l'on doit apporter le plus grand soin à sa culture. Il faut la cultiver de bonne heure (2), mais en ayant soin de cultiver en même temps l'intelligence. On ne doit livrer à la mémoire que ce qui a été compris, que ce qui peut être compris.

En tous cas, l'on ne doit occuper la mémoire que de choses que l'on est intéressé à conserver. Kant s'élève avec raison contre l'exercice de la mémoire pour elle-même. « A quoi bon, dit-il, faire apprendre aux enfants de longs discours par cœur ? La déclamation d'ailleurs est une chose qui ne convient qu'à des hommes ».

Quant à l'imagination, Kant la tient en suspicion. Il ne veut pas qu'on la développe : « On oublie, fait-il remarquer, que

(1) Topffer exprime une opinion analogue en disant : « La mémoire, quand elle est *derrière* les autres facultés, les quintuple ; quand elle est *devant* elles, elle les annule. » — Il y a d'ailleurs une distinction importante à faire entre la mémoire proprement dite et la réminiscence, distinction établie déjà par Aristote. La première, malgré son activité apparente, est quasi passive, comme un appareil à enregistrement. La réminiscence, au contraire, est un acte volontaire, médité qui, dit Aristote, « reconstruit un ensemble entier avec un fragment que lui apporte la mémoire et en opérant sur lui par les autres facultés : la comparaison, l'association, le jugement. » C'est ce que les philosophes anglais et en particulier Dugald Stewart appellent *mémoire volontaire* ou *recollection*.

(2) Voir sur la mémoire et les autres facultés : *Anthropologie*. Hart. vol. VII, pages 498-516.

les enfants ont une imagination extrêmement puissante et qu'elle n'a pas besoin d'être tendue davantage. Elle a bien plutôt besoin d'être gouvernée et soumise à des règles ». Là encore, Kant se rapproche de Rousseau et comme lui il interdit les romans et les contes (1) : « Il faut retirer tous les romans des mains des enfants. Cette lecture a pour eux un double inconvénient : d'une part, elle affaiblit leur mémoire parce qu'ils ne prennent pas la peine de retenir des choses qui ne servent qu'à les amuser et d'autre part, elle exalte outre mesure leur imagination ; en lisant un livre de ce genre, ils se font à eux-mêmes un roman dans le roman, et, laissant ainsi errer leur esprit, se repaissent de chimères ».

Il y a là évidemment exagération (2). Kant pense cependant que l'imagination peut rendre certains services pour l'instruction de l'esprit : C'est ainsi qu'il conseille de faciliter l'étude de la géographie à l'aide des cartes, et celle de l'histoire naturelle à l'aide des figures d'animaux ou de plantes. Il recommande aussi la lecture des récits de voyage.

Quant à l'histoire qui ne doit venir que plus tard, elle est selon lui un excellent moyen d'exercer l'entendement à bien juger.

Kant, d'ailleurs, se préoccupe de la culture des facultés plus encore que de l'acquisition des connaissances. Il passe en revue les diverses forces intellectuelles : après les inférieures, comme la mémoire, l'imagination, il passe aux supérieures : l'entendement, la raison ou faculté, dit-il, d'apercevoir la liaison du général avec le particulier. Selon lui,

(1) Voir aussi *Considérations sur le sentiment du beau et du sublime*. Hart., vol. II, p. 237.

(2) Voir *M^{me} Necker de Saussure*. Educ. prog., livre VI, chap. IX.

développer d'abord certaines facultés inférieures, en ne considérant absolument qu'elles seules, pour s'attacher ensuite à en perfectionner d'autres et donner enfin des soins exclusifs à certaines facultés supérieures qui ne feraient leur apparition que tardivement, ce serait méconnaître l'harmonie et la profonde unité de notre nature. Rien de plus juste. Les forces de l'intelligence sont solidaires les unes des autres, et il est impossible d'en connaître et d'en diriger une seule sans tenir compte des autres. La raison étant essentiellement la recherche de l'ordre et de l'unité, cette recherche doit commencer avec notre intelligence elle-même et ne finir qu'avec elle. La raison, telle sera donc la faculté directrice de notre intelligence. C'est pour elle et avec elle que les sens doivent être exercés et cultivés, c'est avec la raison et pour elle que la mémoire doit se consolider et se développer. C'est avec le concours des lois de la raison et en étendant l'action de ces lois mêmes, que chacune de nos puissances se sent, pour ainsi dire, conviée à travailler. En un mot, cet ensemble de facultés qui constituent l'intelligence doivent se prêter un mutuel concours et tendre à l'ordre et à l'unité (1).

Mais ce n'est pas tout. Si l'esprit est un, malgré la diversité de ses opérations ; si les facultés intellectuelles font un seul tout organique, non entre-elles seulement, mais avec la faculté de sentir et celle d'agir, il faut ajouter que l'esprit est de nature dynamique. L'intelligence comme tout notre

(1) « L'équilibre des facultés, dit Guizot, est, dans l'intelligence humaine, ce qu'est dans le monde physique l'équilibre des forces ; il maintient l'ordre sans gêner le mouvement. Toute faculté assez puissante pour suspendre ou enchaîner l'action des autres facultés, est un despote, et, pour être sain, l'esprit a besoin d'être libre ».

être est une puissance, une énergie active. Il s'ensuit que les lois de l'activité sont aussi les lois de la vie intellectuelle: l'esprit se développe en agissant, par un exercice vif, mais réglé, répété plutôt que prolongé, normal en un mot, c'est-à-dire proportionné aux forces du sujet. « Il se développe, dit M. Marion, non comme un contenant élastique que l'on remplit et qu'on distend, mais comme le muscle, qu'on exerce; il se développe comme la volonté, dont il ne diffère pas dans le fond, en se déployant par un effort, pénible s'il le faut, mais libre et heureux. Mauvais sera, par suite, tout ce qui tendra à le remplir comme une capacité inerte, à lui infuser le savoir tout fait. Toute façon de procéder qui conduit à le traiter de la sorte est à peu près aussi judicieuse que la serait, en hygiène, la prétention de donner au corps fraîcheur et embonpoint en insérant directement dans les chairs quelque substance pour les affermir. La plupart des métaphores par lesquelles il est d'usage d'exprimer les vérités relatives aux choses de l'étude et de l'enseignement sont empruntées à la nutrition: il n'y a point d'inconvénient à cela, mais à une condition, c'est que l'on n'oublie pas que la nutrition est un acte en étroite solidarité avec toutes les fonctions, qui ensemble, forment le dynamisme vital. Il faut qu'une nourriture soit bien pauvre ou bien mauvaise pour ne pas suffire à un corps naturellement sain, qui respire au grand air et agit en liberté. De même absolument pour l'esprit. Il n'y a donc qu'une méthode digne de ce nom, c'est la méthode active, c'est-à-dire la méthode qui se soucie beaucoup moins de donner à l'esprit telle quantité d'aliments, ou tel aliment plutôt que tel autre, que de lui donner l'impulsion et l'éveil, comptant avant tout sur son jeu naturel, son effort propre pour assurer sa croissance normale et sa belle venue. L'effort, voilà par excellence ce qui

fortifie (1). « On ne sait bien que ce qu'on fait soi-même » pensée profonde d'Aristote passée en lieu commun, ce qui n'empêche pas Kant de la reprendre pour en faire un des principes de sa pédagogie et le *criterium* du savoir. « Quand un enfant, dit-il, ne met pas en pratique une règle de grammaire, peu importe qu'il la récite ; il ne la sait pas et celui-là la sait qui infailliblement l'applique, peu importe qu'il ne la récite pas. De même, l'élève qui fait de tête la carte d'un pays ou d'un voyage témoigne par là de la meilleure manière sinon de la seule, qu'il a étudié la géographie avec fruit ». Agir et faire, voilà le secret et en même temps le signe de l'étude féconde. Faire agir, voilà le grand précepte de l'enseignement. Autant vaut dire le précepte unique, car il contient en germe tous les autres.

Kant ne se lasse pas de répéter ce précepte auquel il attache avec raison la plus haute importance :

« La meilleure manière de cultiver les facultés de l'esprit, dit-il, c'est de faire soi-même tout ce que l'on veut faire... Le meilleur moyen de comprendre, c'est de faire. Ce que l'on apprend le plus solidement et ce que l'on retient le mieux, c'est ce que l'on apprend en quelque sorte par soi-même. »

Si Kant insiste autant sur ce principe, c'est qu'un tel enseignement est seul capable de préparer l'autonomie et de faire des caractères. De ce principe mis en pratique, découle réellement le libre examen, avec toutes ses conséquences et, en tout cas, une telle méthode prépare un esprit de liberté sans lequel l'autonomie véritable ne pourrait se

(1) « Pour gagner la vie de l'esprit, dit Malebranche, il faut travailler de l'esprit. Ceux qui ne gagnent pas à la sueur de leur front le pain de l'âme n'en connaîtront jamais la saveur ».

fonder. C'est en faisant sans cesse agir l'intelligence, en lui donnant l'habitude de chercher et de trouver par elle-même, de contrôler toujours ses raisons de croire, que l'enseignement formera des esprits à la fois « fermes et souples, toujours ouverts à toute vérité et sympathiques à tout progrès ».

« Le plaisir, a dit Aristote, est la fleur de l'activité ». Rien de plus juste. On admet généralement aujourd'hui qu'il n'y a d'études vraiment profitables que celles qui, répondant aux besoins de l'intelligence, y provoquent une excitation agréable. « Le travail, dit M. Gréard, n'étant que le développement de l'activité naturelle, l'exercice de cette activité doit avant tout rendre l'enfant heureux ». Le plaisir, que ressent l'enfant, prouve en effet que son esprit se développe normalement et qu'il est bien apte à digérer la nourriture qu'on lui présente, qu'il s'assimile les connaissances qu'on lui transmet.

L'activité de l'esprit est par elle-même agréable, pourvu que l'on suive un ordre convenable, approprié aux forces de l'enfant. Au lieu de subordonner le travail au plaisir, il faut faire en sorte que l'enfant trouve son plaisir dans le travail même, dans l'exercice de ses facultés et dans le sentiment d'un devoir accompli. Il n'est donc pas nécessaire de chercher à égayer l'instruction par des amusements qui en altèrent le caractère.

« On a esquissé, dit Kant, divers plans d'éducation pour chercher, ce qui est d'ailleurs très louable, quelle est la meilleure méthode d'éducation. On a imaginé, entre autres, un système d'après lequel les enfants apprendraient en jouant toutes les choses qu'ils ont besoin de savoir. Rien n'est plus déplorable. On devrait les accoutumer de

très bonne heure à des occupations sérieuses, puisqu'ils doivent entrer un jour dans la vie sérieuse (1) ».

« Sans doute, l'enfant doit jouer, il doit avoir ses heures de récréations, mais il doit aussi apprendre à travailler ». Kant rappelle comment le travail est la loi de l'homme en ce monde, quelle salutaire influence il exerce sur lui et combien, par conséquent, il importe d'apprendre aux enfants à travailler. « Cela est d'autant plus important, dit-il, que, si l'homme est voué au travail, il est aussi enclin à la paresse, et qu'il n'y a pas de penchant qui, tourné en habitude, ait sur lui plus d'empire. C'est donc rendre à l'enfant un très mauvais service que de l'accoutumer à tout regarder comme un jeu (2). Il faut qu'il ait des heures fixées pour le

(1) « La vie, n'est autre chose qu'un *travail* et une soumission à des *regles*; ne la représentez pas aux enfants comme un jeu... ce serait les démoraliser et, au lieu de faire des hommes, préparer à la société de grands enfants. Celui qui ne sait que jouer et juge tout d'après son plaisir est un égoïste et un paresseux... apprendre à l'enfant à s'intéresser à toute chose, c'est lui apprendre à persévérer, c'est-à-dire à connaître l'effort, à vouloir; c'est le moraliser tout autant que l'instruire». (Guyau, *Education et hérédité*). « Ce qu'on appelle le travail attrayant, dit M. Gréard, est une chimère et un danger: une chimère, car les résultats du travail ne valent que ce qu'ils coûtent: un danger, car on trompe l'énergie naturelle de l'enfant par un simulacre d'efforts auquel il ne se laisse pas prendre longtemps. Tout travail doit être une victoire remportée par la volonté: c'est par là qu'il est un acte de liberté et constitue un progrès moral ».

(2) Voir aussi Hart, vol. V, page 314. *Madame de Staël* dit de même: L'éducation faite en s'amusant disperse la pensée. La peine en tout genre est un des plus grands secrets de la nature et l'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux efforts de l'étude, comme notre âme à la souffrance. (*De l'Allemagne*, 1^{re} partie, ch. XVIII).

travail ; s'il n'aperçoit pas d'abord l'utilité de cette contrainte, il la reconnaîtra plus tard : le meilleur repos pour l'homme est celui qui suit le travail. »

Kant veut aussi que l'on déclare une guerre acharnée à cette autre ennemie du travail, la distraction. « Les plus beaux talents, dit-il, se perdent chez un homme sujet à la distraction, aussi ne doit-elle jamais être tolérée, au moins dans l'école, car elle finit par dégénérer en un certain penchant, en une certaine habitude... La distraction est l'ennemie de toute éducation. Sans attention (1), point de progrès et cependant rien de plus difficile pour l'enfant que d'attacher fortement sa pensée à un objet déterminé ».

Comment mener l'enfant de cet état de distraction qui lui est si souvent habituelle à l'attention réfléchie et soutenue qui est le propre et la condition de la vie intellectuelle et morale ? Peu de problèmes ont autant d'importance.

Beaucoup de pédagogues veulent qu'on se remette entièrement pour produire cette évolution nécessaire à l'action

(1) « La culture de l'attention, dit Guyau. (*Education et Hérité*), est l'ordre et l'honnêteté de la pensée. Il s'agit de ne pas se laisser se briser la trame de nos idées, de faire comme le tisserand qui rattache tout fil cassé. Il y a des esprits où les fils se cassent sans cesse, c'est vrai, mais on peut presque toujours les renouer avec un peu d'effort. C'est une question de volonté, et l'attention apparaît ainsi comme une moralité élémentaire, la moralité même de l'intelligence l'art de la conduite dans le for intérieur. L'attention n'est que de la persévérance appliquée ; il faut que l'enfant acquière déjà une certaine suite dans les actions et dans les devoirs, afin d'en avoir plus tard dans les pensées... L'idéal d'une bonne éducation, c'est d'augmenter l'intensité de l'attention et de diminuer le temps qui n'est donné ni à l'attention ni à un repos complet et vraiment hygiénique. »

de la nature et à la puissance de l'attrait. Herbert Spencer pense par exemple que le rôle de l'éducateur doit se borner « à être là pour fournir à l'esprit de l'élève la nourriture intellectuelle à l'heure où il la réclame, mais sans pour cela lui faire violence ni lui rien imposer. L'enfant, dit-il, se tourne de lui-même vers les nouvelles études ».

Tout autre est l'opinion de Kant, nous venons de le voir ; il veut qu'on habitue l'enfant à l'effort et, là encore, Kant paraît être dans le vrai. Est-il, en effet, certain que l'enfant se tournera de lui-même vers des études nouvelles, si l'on ne commence par exiger un effort strictement nécessaire pour en comprendre au moins l'utilité et l'intérêt ? Nous ne le pensons pas. Au début de toute étude nouvelle, il faut un effort provoqué, c'est-à-dire une fatigue et une peine. Cette première peine, il serait utopique de la vouloir supprimer. L'homme deviendrait pour toute sa vie incapable d'effort, si on renonçait à l'y habituer dès l'enfance (1). Que l'on adou-

(1) Voir *la Psychologie de l'Effort*, par A. Bertrand et spécialement le chapitre V ayant pour titre : le Biranisme appliqué à l'éducation. On verra quels rapports étroits existent entre les idées de Maine de Biran et celles de Kant. On sait que Maine de Biran nous a été véritablement révélé par M. Ernest Naville auquel l'on doit la publication de ses principales œuvres. « La valeur propre de la pensée de Maine de Biran, dit M. Ernest Naville, résulte de la position faite à la volonté. La volonté libre, la vraie liberté, paraît ici sur le premier plan, tandis que l'histoire de la philosophie établit que cette force constitutive de l'homme a presque toujours été méconnue... Or, Maine de Biran ne se borne pas à signaler la volonté comme un élément à côté d'autres éléments, à revendiquer en sa faveur une place un peu plus large, il en fait le fond même de l'existence de l'homme, la montre dans tous les modes de cette existence, cherche à démontrer qu'elle est la base commune de tout ce qui

cisse l'amertume d'une première contention d'esprit à laquelle la nature ne se prête pas volontiers. C'est à cela que doit se réduire le rôle de ce qu'on a appelé le travail attrayant, qui doit être uniquement une sorte d'*amorçe*, aidant à traverser une crise difficile ; par lui, l'effort est rendu peu à peu supportable, par lui l'enfant séduit, atteint le moment où il pourra se résigner à l'effort en vue des dédommagements futurs et goûter peut-être d'assez bonne heure la joie fortifiante que la nature a finalement attachée à l'effort lui-même.

En ce qui concerne l'enseignement, Kant est loin de partager l'aversion de Rousseau pour les formules, les

est humain. C'est là ce qui caractérise son œuvre en premier lieu ».

« On a trop oublié, dit d'autre part M. Bertrand, que Biran n'est pas seulement le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France depuis Malebranche, un psychologue qui est notre maître à tous, mais qu'il est aussi un moraliste ingénieux et un profond théoricien de la science de l'éducation. La psychologie, selon lui, a besoin d'une contre-épreuve, d'une perpétuelle vérification : l'isoler en la séparant de la pédagogie, c'est lui enlever tout à la fois son vrai contrôle et sa réelle utilité. On trouve donc, dans ses œuvres, les éléments coordonnés d'une véritable psychologie appliquée qui pourrait rendre de grands services à la science en vogue, à la pédagogie ».

Grand admirateur de Rousseau et de Pestalozzi, avec lequel il noua des relations par correspondance, Biran ne chercha pas seulement une base solide à la science de l'Education, mais s'efforça aussi de répandre en France la méthode de Pestalozzi. Il fit venir tout exprès d'Yverdon Barraud que lui avait désigné Pestalozzi lui-même. C'est un curieux épisode de l'introduction en France de la méthode pestalozzienne. (Voir Pestalozzi et Maine de Biran par E. Naville. *Bibliothèque universelle et Revue suisse*. Lausanne, avril 1890).

abstractions et il ne restreint pas le savoir de l'enfant aux objets qui concernent son intérêt présent et sensible. Sur cette question : Faut-il commencer par étudier les règles sous leur forme abstraite, ou ne doit-on les apprendre qu'après qu'on en possède bien l'usage ? il adopte une solution moyenne (1) : « Il est très bon, dit-il, de déposer les règles dans de certaines formules et de les confier ainsi à la mémoire. Avons-nous la règle dans la mémoire, et oublions-nous de l'appliquer, nous ne tardons pas du moins à la retrouver. La question est ici de savoir s'il faut commencer par étudier les règles *in abstracto*, ou si on ne doit les apprendre qu'après qu'on en possède bien l'usage ? Ce dernier parti, ajoute-t-il, est le seul sage. Dans l'autre cas, l'usage demeure très incertain, tant que l'on n'est pas arrivé aux règles. Il faut aussi à l'occasion ranger les règles par classes, car on ne les retient pas, quand elles ne sont pas liées entre elles... Tantôt on demandera à l'enfant des exemples qui s'appliquent à la règle, tantôt au contraire la règle qui s'applique à des exemples particuliers (2) ».

(1) Après avoir appris à passer de l'application à la règle, du fait au principe, mais *seulement alors*, l'enfant peut être habitué à descendre logiquement du principe au fait, de la règle à l'application, de façon à rattacher les éléments plus ou moins épars des exercices antérieurs à des idées générales qui en soient la lumière et en forment le lien. Sur la place qu'il convient de faire à l'étude des règles et la mesure dans laquelle il faut y intéresser à la fois l'intelligence et la mémoire, Kant dit encore : Il doit y avoir des règles pour tout ce qui peut cultiver l'entendement. Il est même très utile de les abstraire, afin que l'entendement ne procède pas d'une manière seulement mécanique, mais qu'il ait conscience de la règle qu'il suit.

(2) *Traité de pédagogie*, trad. de J. Barni, édit., de 1886, pages 86.

Pour l'exercice de la raison, Kant recommande la méthode socratique. La maïeutique est la meilleure méthode d'éducation, toutes les fois qu'elle est possible, parce qu'elle développe l'initiative de l'enfant et provoque l'activité de l'esprit. Mais qu'on prenne garde de raisonner sur ce qui dépasse les idées des enfants. • Il y a beaucoup de points sur lesquels il n'est pas nécessaire que les enfants exercent leur esprit. Ils ne doivent pas raisonner sur tout. Ils n'ont pas besoin de connaître les raisons de tout ce qui peut concourir à leur éducation ; mais cependant, dès qu'il s'agit du devoir, il faut leur en faire connaître les principes. Toutefois, on doit en général faire en sorte de tirer d'eux-mêmes les connaissances rationnelles, plutôt que de les introduire •.

Nous allons voir comment Kant, dans la dernière partie de sa pédagogie, s'efforce toujours plus de concilier ce qu'on peut appeler l'élément personnel, la liberté, avec la loi, et de rattacher à la même racine ces deux principes qui tendent si souvent à s'opposer l'un à l'autre.

CHAPITRE VI

On connaît les principes de l'éducation morale de l'*Emile*.

• L'homme vraiment libre, dit Rousseau, ne veut que ce qu'il peut et fait ce qu'il lui plaît. Voilà, dit-il, ma maxime fondamentale ; il ne s'agit que de l'appliquer à l'enfance et toutes les règles de l'éducation vont en découler.

Mais si l'enfant ne doit pas être un esclave, ajoute Rousseau, il ne faut pas non plus qu'il soit un maître. • La faiblesse et la domination réunies n'engendrent que folie et misère. De deux enfants gâtés, l'un bat la table, l'autre fait fouetter la mer; ils auront bien à fouetter et à battre avant de vivre contents. •

L'enfant obéira donc; mais à quoi ? A la nécessité.

Jusqu'à douze ans, Emile est dirigé par la nécessité. Il est mis dans la dépendance des choses, non dans celle des hommes. Il est traité comme une force de la nature à laquelle on oppose d'autres forces. On abusait étrangement des punitions : • Plus de châtimens, dit Rousseau. La nature doit être leur unique maîtresse, ils ne recevront de leçons que de la simple expérience.... Ne donnez pas à votre élève des leçons verbales, il n'en doit recevoir que de l'expérience... N'offrez jamais à ses volontés indiscrettes que des obstacles physiques ou des punitions qui naissent des actions mêmes et qu'il se rappelle dans l'occasion... Il ne faut jamais infliger aux enfants le châtiment comme châtiment, il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action. Ne leur parlez pas d'obéissance, d'autorité, de devoir; ces mots, pour eux, ne signifient rien; attendez qu'ils aient

le sens commun, ce sixième sens qui réside dans le cerveau et dont les sensations s'appellent les idées, attendez que l'instinct ait fait place à la raison. » Tel est le système de Rousseau connu sous le nom de discipline des réactions naturelles, système qui a été repris et longuement développé par Herbert Spencer dans son ouvrage sur l'Education (1).

Kant, lui, croit bien, et avec raison, que dans certaines circonstances de la vie on peut appliquer la discipline des réactions naturelles, mais, de plus, il croit aussi à la nécessité d'une éducation positive dès les premières années de la vie.

La discipline des conséquences naturelles ne punit que l'acte sans avoir égard à l'intention, et elle le punit aussi sévèrement, si l'intention est innocente, que si elle est coupable au plus haut degré. Est-ce là de la justice ? Peut-on raisonnablement préférer ce système à celui qui recherche, au contraire, l'intention du coupable, apprécie, d'après cette intention, la gravité de la faute et détermine seulement alors la mesure de la punition qu'elle mérite.

Les conséquences naturelles ne punissent en général que les défauts confirmés, elles se font attendre, puis, à un certain moment, elles se produisent avec une sévérité extrême. La conséquence naturelle du premier acte par lequel un vice s'acquiert peut être imperceptible pour celui chez qui le vice s'implantera jusqu'à devenir indéracinable. C'est précisément ce premier acte que l'Éducateur habile tâche de saisir pour le faire suivre d'une conséquence artificielle, d'une punition qui affectera l'enfant et qui sera le début du

(1) Dans son remarquable mémoire sur « l'esprit de discipline » M. Gréard examine ce que vaut la discipline des conséquences naturelles et dans quelle mesure la pédagogie peut user de son action.

traitement auquel il convient de le soumettre. • Le bienfait de l'Education, dit M. Gréard, est d'intervenir à temps. C'est au diagnostic, pris de haut et de loin, que se reconnaît l'œil du maître; c'est à la façon dont il suit et traite le mal encore latent que se révèle la sûreté de la main. Elever, ce n'est pas seulement prévoir, c'est aussi prévenir (1). »

• Supposez, dit encore M. Gréard, qu'un enfant ait la main assez leste pour échapper à la réaction d'une imprudence, l'esprit assez délié pour esquiver les conséquences d'une faute, le voilà quitte. Il s'agit non de bien faire, mais d'être adroit, non d'être sage et honnête mais de réussir. Toute la morale se résoud ainsi en une question d'habileté avec l'intérêt pour mobile. Certes l'intérêt et l'habileté ont leur place légitime dans le monde, mais à la condition qu'ils soient subordonnés à une règle supérieure. »

Kant, lui, croit à une règle supérieure, il croit à l'obligation morale, il croit au devoir. Voilà pourquoi il ne se contente pas d'un système qui repose tout entier sur la doctrine utilitaire, puisque c'est le résultat d'un acte qui en détermine la nature et la valeur. De là l'importance qu'il attache à cette règle : Les enfants doivent prendre l'habitude de se soumettre volontairement à la loi. De là aussi tous ces préceptes sur l'obéissance à exiger des enfants.

Il ne s'agit pas de briser la volonté de l'enfant. Bien au contraire. Cette obéissance, Kant insiste beaucoup sur ce point, n'est qu'un moyen pour amener plus tard l'enfant à agir et à se décider par lui-même. Il ne faut pas oublier que le caractère de l'enfant n'est pas et ne doit pas être celui d'un homme. Dans les premières années de la vie,

(1) *L'Esprit de discipline*, p. 183, *Education et Instruction*, t. II. Paris-Hachette.

la volonté de l'enfant n'étant pas éclairée, n'est qu'instinct, caprice et fantaisies. Sans obéissance, point de direction, point d'instruction, point d'éducation possibles. Il faut donc qu'il apprenne à obéir. En de certains cas, on devra le contraindre et il devra montrer une obéissance absolue : on le préparera ainsi à l'accomplissement des lois que, comme citoyen, il devra plus tard exécuter, alors même qu'elles lui déplairaient. En d'autres cas, son obéissance viendra de la confiance qu'il a dans ses parents et sera volontaire: sa volonté adhèrera à la leur parce qu'il la regardera comme raisonnable et bonne. Si l'on arrive à ce que l'obéissance, tout en lui coûtant, lui paraisse juste et raisonnable, on pourra dire, sans paradoxe, qu'obéir à ses supérieurs est chez lui la première forme de la libre volonté.

• On répète souvent, dit Kant, qu'il faut tout présenter aux enfants de telle sorte qu'ils le fassent par inclination. Dans beaucoup de cas sans doute, cela est bon, mais il y a beaucoup de choses qu'il faut leur prescrire comme des devoirs, cela leur sera plus tard de la plus grande utilité pendant toute leur vie. Car dans les charges publiques, dans les travaux qu'exigent les fonctions que nous avons à remplir, et dans beaucoup d'autres cas, le devoir seul peut nous conduire et non l'inclination. Quand on supposerait que l'enfant n'aperçoit pas le devoir, toujours vaudrait-il mieux qu'on lui en donnât l'idée, et il voit bien d'ailleurs qu'il a des devoirs comme enfant, quoiqu'il voie plus difficilement qu'il en a comme homme. S'il pouvait aussi voir cela, ce qui n'est possible qu'avec les années, l'obéissance serait encore plus parfaite. On ne lui permettra pas de faire obstacle à la liberté d'autrui, par exemple en criant et en manifestant une gaieté trop bruyante. On lui montrera qu'il a besoin de se vaincre et de faire des efforts persévérants, afin de pouvoir un jour

être libre et se passer du secours d'autrui ; il ne sera pas toujours, comme il se l'imagine volontiers, dans la maison de ses parents, où on lui donne à boire et à manger sans qu'il ait à s'en occuper ». La règle qu'on lui imposera, il faudra l'imposer aussi aux autres enfants, sinon elle manquera d'universalité ; ce ne sera plus une loi, et celui qui se verra ainsi l'objet d'une contrainte exceptionnelle deviendra mutin.

Kant, comme tous les pédagogues, insiste sur le danger de multiplier les petites prescriptions impératives et minutieuses, qui ont le double tort d'affaiblir l'autorité de celui qui commande et l'initiative de celui qui obéit (1), de telle sorte que ce dernier n'apprend ni à obéir (parce qu'il obéit de mauvais gré), ni à vouloir.

Toute désobéissance doit être punie, mais comme il y a deux degrés dans l'obéissance, il y en a deux aussi dans la punition : 1° La punition *physique*, qui consiste soit dans le

(1) « C'est une manière d'énerver la volonté, dit M^m Necker de Saussure, que de la laisser toujours soumise à une influence étrangère ; et l'éducation en se dépouillant, de nos jours, de ses formes âpres et sévères, n'a pas évité cet écueil. Une servitude douce, volontaire même, amollit les âmes au moins aussi sûrement qu'une plus rude... Il ne faut pas s'y méprendre ; ce n'est pas en adoptant les désirs d'un autre qu'on apprend à se décider. Un enfant animé du désir de plaire à ses parents peut vaincre les premières difficultés de l'étude, il peut être un modèle de conduite, tant que l'envie d'être approuvé d'eux subsiste encore, et rester sans force et sans consistance lorsque ce motif n'existe plus. Il faut qu'il ait appris à se proposer un but à lui-même, à choisir à ses risques et périls les meilleurs moyens d'y parvenir. La détermination libre et réfléchie, la faculté de prévoir les inconvénients attachés au parti qu'on a pris et la résolution de les braver, voilà ce qui donne une bonne trempe à l'esprit et de la fermeté au caractère. » (*De l'Education progressive*).

des maximes, (maximes d'école d'abord, puis maximes de l'humanité) ou, ce qui en est la conséquence, dans la fermeté de résolution avec laquelle on veut quelque chose et on le met réellement à exécution.

Dans la *Critique de la Raison pratique*, (méthodologie), Kant définit le caractère : « Une manière d'être conséquente, établie sur des maximes immuables ». « Avoir du caractère absolument, dit-il encore, c'est posséder cette propriété de la volonté par laquelle le sujet s'attache à des principes pratiques, déterminés, qu'il s'est invariablement posés par sa propre raison. Bien que ces principes parfois puissent être faux et vicieux, cependant la disposition de la volonté, en général, d'agir suivant des principes fixes (et sans sauter tantôt ci, tantôt là, comme les mouches), est quelque chose d'estimable et qui mérite d'autant plus l'admiration que c'est plus rare. Il ne s'agit pas par là de ce que la nature fait de l'homme, mais de ce que l'homme fait de lui-même ; ce qui est l'œuvre de la nature est l'effet du tempérament (et le sujet est alors en grande partie passif ; mais l'homme n'a de caractère que dans ce qu'il fait de lui-même. » (Voir *Anthropologie*, seconde partie) (1).

Rien de plus important que cette distinction faite par Kant. En effet, une erreur fréquente est de confondre le caractère avec le tempérament, l'humeur ou le naturel. Le *tempérament*, pour Kant, est notre manière de sentir, telle qu'elle dépend de notre constitution corporelle. En d'autres termes, le tempérament est la base physique et le mode d'expression du caractère, il n'est pas le caractère même. L'*humeur* n'est pas non plus le caractère,

(1) Voir aussi sur le caractère : Hart. vol. V, 104, 158, 160 et 163.

puisque'il n'y a rien de plus variable et de plus fugitif. Le *naturel* est, comme on l'a dit, le caractère naissant, la donnée première du caractère, il lui donne la base psychologique, pour ainsi dire, comme le tempérament lui donne sa base, physique. C'est, en un mot, la manière d'être morale telle qu'on la tient de la nature, et dont Bonnet disait : « C'est à bien connaître *la force* du naturel que consiste principalement le grand art de diriger l'homme ». Mais le naturel n'est pas non plus le caractère; le naturel est le premier trait psychologique de l'individu vivant, il existe chez l'animal comme chez l'homme; mais, chez l'homme, l'individualité monte plus haut et s'achève en devenant la personnalité par l'intervention de la volonté et de la raison. Telle est la loi de composition successive du caractère de l'homme, tel est l'ordre dans lequel se classent pour ainsi dire les divers éléments dont il est formé jusqu'au moment où l'action personnelle entre en scène.

C'est ici qu'apparaît l'action de l'homme dont parle Kant dans son *Anthropologie* (1). L'homme peut, ou accepter cet héritage, cette manière d'être morale qui lui est donnée, ou la combattre ou enfin la transformer. Il dépend de lui de laisser prévaloir sans lutte et sans effort l'ensemble de ces dispositions naturelles, d'y consentir, ou bien de les modifier. Voilà le dernier et le principal élément du caractère humain. C'est le pouvoir d'agir sur une nature donnée, et de compléter l'individualité en l'élevant jusqu'à son terme supérieur, la personnalité.

Si donc, à l'origine, le caractère peut être considéré comme une donnée de la nature, il peut et doit devenir l'œuvre de l'homme; il exprime l'empire sur soi-même et,

(1) *Anthropologie*, seconde partie et Hart. vol. V., p. 158.

comme dit Kant, la disposition à agir suivant des principes fixes. « Le caractère, disait M. Caro, dans un de ses cours de Sorbonne, le caractère contient la dignité de l'homme, la résolution de ne pas avilir ou abaisser en soi la personnalité humaine. C'est donc une psychologie fausse qui fait du caractère la résultante des milieux et des influences, une table rase sur laquelle tous les événements du dehors et toutes les fatalités intérieures mêlent leur empreinte, une réalité purement phénoménale, construite, couche par couche, par des séries d'alluvions accidentelles. Le caractère devient à la longue notre œuvre personnelle, il est l'histoire vivante de chacun de nous, il représente la part de chacun de nous, si humble qu'elle soit, dans les destinées d'une famille ou d'une race, d'un siècle ou d'une nation. »

Puisque l'homme n'a de caractère que dans ce qu'il fait de lui-même, si nous voulons former le caractère des enfants, il importe de les accoutumer à suivre un certain plan, et à s'imposer des règles fixes. Sans doute, dans les choses indifférentes, on peut leur laisser le choix (1), mais encore faut-il qu'ils continuent d'observer ce dont ils se sont une fois fait une loi.

Après l'obéissance, qui doit devenir peu à peu une soumission volontaire au devoir, Kant veut qu'on s'attache surtout à développer chez l'enfant la véracité : « Un second trait, dit-il, auquel il faut surtout s'attacher dans la formation du caractère de l'enfant, c'est la véracité. C'est en effet le trait principal et l'attribut essentiel du caractère. Un homme qui

(1) « Un des grands préceptes de l'Education, dit Vinet, c'est de ne pas trop éduquer, comme un des grands préceptes de la politique est de ne pas trop gouverner ». Faire en sorte qu'il arrive à se gouverner lui-même, en le provoquant à l'action délibérée : Voilà le but de l'Education morale. »

ment est sans caractère, et s'il y a en lui quelque chose de bon, c'est qu'il le tient de son tempérament. Bien des enfants ont un penchant pour le mensonge, qui n'a souvent d'autre cause qu'une certaine vivacité d'imagination. C'est aux pères à prendre garde qu'ils ne s'en fassent une habitude, car les mères regardent ordinairement cela comme une chose de nulle ou de médiocre importance; elles y trouvent même une preuve flatteuse pour elles des dispositions et des capacités supérieures de leurs enfants. C'est ici le lieu de faire usage du sentiment de la honte, car l'enfant le comprend très bien dans ce cas. La perte de l'estime est la seule punition qui convienne au mensonge. Inculquer de bonne heure dans l'âme des enfants le sentiment de la dignité humaine sera le meilleur moyen pour les détourner du mensonge et leur inspirer l'horreur de la servilité et de la flatterie. On leur inspirera aussi le dégoût des vices qui ravalent l'homme au-dessous de l'animal, la gourmandise ou le libertinage. »

Outre le sentiment de sa propre dignité et de ses devoirs envers lui-même, nous devons aussi inculquer de très bonne heure à l'enfant le respect des droits d'autrui. On l'y préparera en cultivant en lui ce troisième trait de son caractère : la sociabilité. Il faudra tout d'abord éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut exciter l'envie chez les enfants.

L'émulation mal appliquée ne produit que l'envie. « Ne témoignons de préférence à aucun d'entre eux pour son esprit quoique l'on puisse bien en témoigner à quelqu'un pour son caractère. Dans ce cas, gardons-nous de le proposer pour modèle à ses camarades, car ce n'est pas sur la conduite des autres, mais sur la perfection morale elle-même que chacun doit apprendre à s'estimer. Car, quand l'homme estime sa valeur d'après les autres, il cherche ou bien à s'élever au-dessus d'eux, ou bien à les rabaisser. Le seul cas où l'ému-

l'ation pourrait être employée serait celui où l'on voudrait persuader à quelqu'un qu'une chose est praticable, comme par exemple, quand j'exige d'un enfant une certaine tâche et que je lui montre que les autres ont pu la remplir. Pour la même raison, nous devons combattre chez les enfants toute fierté qui n'a d'autres motifs que les avantages de la fortune. Si, par exemple, un enfant né de parents riches rencontre un enfant pauvre et qu'il le repousse fièrement de son chemin ou qu'il lui donne un coup, on ne doit pas lui dire : « Ne fais pas cela, cela fait mal à cet enfant, sois donc compatissant, c'est un pauvre enfant, mais il faut punir l'insolence par l'insolence, le traiter à son tour avec la même fierté et lui faire vivement sentir combien sa conduite est contraire au droit de l'humanité. Il comprendra alors pour toujours qu'il ne doit pas faire à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse (1). »

Si vous voulez le rendre bienfaisant, ne faites pas appel à sa générosité. Kant fait remarquer, après Rousseau, que les enfants en sont tout à fait dépourvus. Représentez-lui que, s'il est mieux vêtu, mieux nourri, en un mot plus heureux que d'autres, il ne le doit qu'au hasard des circonstances, que les autres ont autant de droits que lui aux avantages de la fortune, et qu'ainsi, en faisant du bien aux pauvres, il ne fait que ce qu'il doit.

Celui dont les paroles répondent à la pensée et les actes aux paroles et dont la vie se rattache à un principe, celui-là est un caractère et on peut avoir confiance en lui. L'absence de caractère, au contraire, fait de l'homme un objet de défiance non seulement pour les autres, mais pour lui-même. Il ne sait jamais comment il agira, il en vient jusqu'à douter

(1) *Traité de pédagogie*, p. 99.

de sa liberté qu'il a abdiquée, il s'abandonne ou plutôt il cesse de s'appartenir, et, avec la possession de soi-même, disparaît en lui jusqu'à la possibilité de la vertu.

Kant accorde une grande importance à l'enseignement de la morale : « Nos écoles, dit-il, manquent presque entièrement d'une chose qui serait cependant fort utile pour former les enfants à la loyauté, je veux dire un catéchisme de droit (1). Il devrait contenir, sous une forme populaire, des cas concernant la conduite à tenir dans la vie ordinaire, et qui amèneraient toujours naturellement cette question : « cela est-il juste ou non ? ».

Dans les conclusions de la *Critique de la Raison pratique* et dans celles de la *Doctrine de la vertu*, Kant avait déjà non seulement émis cette idée, mais, de plus, joignant l'exemple au précepte, il avait tracé lui-même un fragment du catéchisme moral dont il recommande l'usage. « L'idée même de la vertu, dit-il, (dans la *Méthologie de la Doctrine de la vertu*) implique qu'elle doit être acquise, puisqu'elle n'est point innée... Voilà pourquoi elle peut et doit être enseignée. Provoquer l'enthousiasme est inutile. Il faut se méfier de toute sensibilité. La moralité ne doit pas se soumettre à ses caprices. Exerçons le jugement moral, même des enfants, en prenant d'abord des cas imaginaires, et nous constaterons « que la moralité a d'autant plus de force sur le cœur humain qu'on la lui montre plus pure (2). »

En outre, ce catéchisme moral devrait être illustré par des exemples empruntés aux biographies de tous les temps

(1) Le droit, pour Kant, étant la science du bien considéré au point de vue des relations humaines, un catéchisme du droit est simplement un catéchisme du juste et de l'injuste dans les relations sociales.

(2) *Critique de la Raison pratique*. Méthologie.

et de tous les pays. On suggérerait discrètement des comparaisons entre ces exemples passés et les actions dont nous sommes les témoins. Puis on en viendrait plus tard à l'examen de questions plus subtiles; on n'attendrait pas que des cas embarrassants prissent au dépourvu les consciences inexpérimentées. Voilà comment l'éducateur pourrait contribuer à donner aux enfants l'habitude de l'estime et du mépris, dont on ferait une défense pour leur propre moralité. Les hommes devant agir par principes, ce sont des principes qu'on doit inculquer aux enfants (1), il faut leur apprendre à trouver en eux-mêmes une loi dont l'autorité remplace la soumission extérieure à celle d'autrui, afin d'arriver à l'autonomie, et que la discipline, ayant pénétré du dehors au dedans, la moralité de l'homme remplace celle de l'enfant (2).

(1) Dans la *Critique de la Raison pratique*, liv. II, chap. II. Kant parle d'une éducation mécanique qui n'est fondée sur aucun principe chez l'éducateur et ne fait appel à aucun principe chez l'élève. Il compare la conduite d'un homme élevé mécaniquement à un jeu de marionnettes où tout gesticule bien, mais où l'on chercherait en vain la vie sous les figures. Pour Kant, la maxime d'une action est l'intention éclairée qui préside à cette action, la formule qui la dicte. Agir d'après des maximes est le contraire d'agir mécaniquement. C'est agir en être raisonnable.

(2) Dans les *Principes métaphysiques de la morale*, p. 182. Kant développe cette idée : « Que nous avons le devoir de perfectionner en nous l'intelligence de nos devoirs ». Tel est l'objet de la méthodologie morale. Cette méthodologie se compose de deux parties : « Il faut, dit-il, exercer d'abord cette partie de nous-mêmes qui obéit au devoir, et c'est l'ascétique qui répond à ce besoin ». Mais ce n'est pas tout. « Il faut exercer aussi cette partie de nous-mêmes qui dicte le devoir. C'est l'œuvre de la *didactique morale*.

Voir aussi : *Principes métaphysiques de la morale*, p. 310 et

Kant aurait voulu que l'on consacraît une heure par jour à ces exercices « afin d'apprendre, ainsi aux élèves à connaître et à prendre à cœur le droit des hommes, cette puissance de Dieu sur la terre. L'enfant, dit-il encore, y aurait appris à substituer la crainte de sa propre conscience à celle des hommes et des châtimens divins, la dignité intérieure à l'opinion d'autrui, la valeur intrinsèque des actions à la valeur apparente des mots, enfin une piété sereine et de bonne humeur à une dévotion chagrine et sombre. On pourra ainsi fonder chez l'enfant le caractère moral. »

Kant, nous venons de le voir, se défie absolument, dans l'éducation, de la sensibilité. Tous les conseils qu'il donne sur l'exercice du jugement moral pour faire trouver à l'enfant les plus hauts principes de la morale sont excellents. On ne peut qu'approuver également ce qu'il dit sur la nécessité de graver dans l'esprit de l'enfant des maximes précises autant qu'élevées, sur lesquelles il puisse régler sa conduite, surtout à une époque où les sophismes abondent et où la morale courante est confuse et contradictoire. Mais suffit-il de s'adresser à la raison de l'enfant ? Avant de s'adresser à son intelligence, ne devrait-on pas s'adresser à son cœur ? Le sens moral est en partie un jugement de la raison, en partie un instinct du cœur. La sensibilité chez l'enfant devance la raison et c'est bien plus par le cœur que

suiv. où Kant parle des différentes méthodes d'enseignement de la morale. Il voudrait que l'on donnât aux enfants, dans l'analyse de chaque devoir, quelque question difficile à résoudre. Contrairement à Aristote, il croit que les questions pratiques sont, plus que d'autres, à la portée des jeunes intelligences. Il pense aussi qu'on fortifierait, par la curiosité qui s'attache à tout problème et à toute science, l'intérêt de la moralité, et qu'on suggérerait ainsi aux esprits le goût de la vertu. (*Principes métaphysiques de la morale*, p. 317).

par la raison qu'on agit sur lui. Pourquoi ne pas s'adresser tout d'abord ou en même temps à sa sensibilité? et puisque sa sensibilité est déjà très vive, alors que son intelligence est à peine éveillée, pourquoi ne pas s'empresse de lui inculquer l'amour du bien, ou ce qu'on a appelé le préjugé du bien (1), le tressaillement du bien? Que l'Éducateur, au lieu de lui parler du devoir froidement, montre un sincère enthousiasme, et surtout que sa vie tout entière soit un exemple, l'enfant sera touché et son cœur une fois ému, sa raison sera facile à éclairer.

Cette restriction faite, surtout pour ce qui concerne la première enfance, disons-le hautement: apprendre à vouloir, à se déterminer rationnellement, à réaliser avec énergie les injonctions de l'impératif catégorique, c'est le plus utile, le plus noble enseignement que puisse recevoir la jeunesse. Rien aussi n'est plus difficile, rien n'exige à la fois plus de tact et plus de connaissance, non seulement de la psychologie des différents âges de la vie, mais aussi du but suprême de l'éducation. Sans doute, avant d'obéir à la raison, à la loi intérieure, il faut que la raison s'éclaire et se développe, et, durant bien des années, la loi et la raison se manifestent à l'élève dans la parole du maître. La soumission est donc une condition nécessaire à la formation de sa liberté.

(1) La morale dans les commencements, dit Vinet (*l'Éducation, la Famille et la Société*, p. 213) est aussi bonne à supposer qu'à enseigner. Il importe autant de donner à l'enfant le préjugé du bien que de lui en présenter la règle; il y a un bon goût en morale comme en tout le reste, et, sans préjudice de la théorie qui aura son tour, je voudrais que l'instinct prit les devants. La vérité n'est pas seulement une idée qu'il faut connaître, c'est un air qu'il faut respirer; c'est un régime qu'il faut suivre; c'est un regard qu'il faut occuper de la vue du bon et du beau. »

Or il peut arriver que l'Éducateur, oubliant le but final, n'inspire à la volonté d'autre règle que la soumission à des volontés extérieures. Telle était, telle est encore la discipline monacale des internats où le jeune homme, jusqu'à son entrée dans la vie, est placé continuellement dans des situations où il n'y a pas à choisir, où la force et la crainte seules pèsent sur lui et contraignent sa volonté. Telle est aussi la discipline des Jésuites : « De toutes les disciplines employées pour former la volonté dans l'éducation publique ou privée, dit M. de Laprade (*Éducation libérale*), je n'en connais pas de plus mauvaise que celle qui cherche, par dessus tout, à produire la soumission, la docilité absolue, et qui l'amène, en flattant l'élève, en le séduisant par des amusements multipliés, par une sorte de câlinerie pédagogique. Ce régime, complété d'un autre système, celui d'écartier de l'enfant toutes les occasions de fautes, toutes les tentations, de donner pour seule base à sa vertu l'ignorance du mal, forme les âmes vaniteuses et faibles, ces âmes incapables d'effort, qui se présentent au combat de la jeunesse, très infatuées de leur innocence, et succombent aux premiers chocs sans pouvoir trouver en elles-mêmes la force de se relever. L'ignorance du mal et la soumission ne peuvent pas durer toujours... Les pires des instituteurs sont ceux qui travaillent surtout à assurer leur domination future sur leurs élèves devenus hommes. Un père, tel que le veut la raison et tel que le fait la nature, n'a pas de ces visées dominatrices; il aspire à voir le moment où son fils pourra voler de ses propres ailes, où son autorité à lui, où sa vigilance, son énergie seront remplacées chez son élève par la vigilante énergie de la conscience et par l'autorité de la raison. »

Si la discipline de couvent ne prépare pas à la vie, la discipline de caserne de la plupart des internats ne vaut guère

mieux. Au lieu de former des citoyens prêts à la vie libre, des hommes capables de se conduire, des caractères fermes et droits, ayant le goût de l'action, l'internat ne produit trop souvent que des révoltés ou des êtres sans vouloir. • Il n'existe dans nos établissements publics ou privés, dit Ma-neuvrier (1), aucun système d'éducation morale propre à former des citoyens. Au contraire, tout y paraît combiné en vue de détruire l'initiative, l'énergie et la moralité du vouloir... C'est dans des prisons que nous préparons nos enfants à la vie de liberté qu'implique l'institution démocratique. Il y a contradiction absolue entre notre système politique et notre système pédagogique... Des citoyens et des hommes, voilà ce qui constitue une démocratie. Comment nous y prenons-nous, pour initier nos enfants à la vie démocratique ? Nous les préparons à l'action virile en détruisant chez eux toute espèce d'initiative, et à la liberté politique, en les élevant dans des prisons ! Après les avoir ainsi tenus étroitement incarcérés et emmaillotés pendant huit ou dix ans, après les avoir réduits à une véritable incapacité d'agir et de se gouverner eux-mêmes, tout à coup, sous prétexte qu'ils sont bacheliers, on ouvre la cage et on les lâche. Après quelques mois de vie folle et déréglée, la plupart se rétablissent, ou plutôt retombent dans les infirmités morales que la réclusion a développées chez eux. Ces infirmités résultent d'une même maladie morale, l'atrophie de la volonté ! Cette maladie morale se manifeste par trois principaux phénomènes morbides, dont l'homme se guérit, hélas, très rarement : aspiration folle vers la vie libre, aspiration malade de l'être opprimé qui désire ardemment échapper à l'oppres-

(1) Ed. Ma-neuvrier, 63-69, *L'Éducation de la bourgeoisie*, Paris, 1889.

sion ; — mépris de toute autorité ; — troisième infirmité : ces contempteurs de l'autorité ne peuvent pas du tout se passer de l'autorité. (1) »

Il y a peut-être exagération dans ce tableau, car depuis quelques années de grands progrès ont été réalisés sous l'influence de la pédagogie contemporaine (2).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait assez le répéter : Puisque l'activité, l'activité consciente et raisonnable doit être la caractéristique de l'homme, l'École doit faire l'éducation de cette faculté comme de toutes les autres. L'Éducation est un apprentissage de la vie et la vie n'est ni un cloître ni une caserne. Il n'y a pas plus de culture morale par la passivité qu'il n'y a de culture intellectuelle par la seule mémoire. Pour former la volonté comme pour former l'intelligence, il faut avant tout l'exercer. Si l'on veut qu'il y ait réellement développement moral, une certaine mesure de libre activité est absolument nécessaire, de même que pour le développement physique et intellectuel. On l'a déjà remarqué bien souvent, la jeunesse anglo-saxonne reçoit à cet égard une éducation, qui la prépare mieux à la vie active. De bonne heure, on leur apprend à se conduire seuls, on leur laissant une certaine initiative ; ils arrivent ainsi à savoir régler eux-mêmes leur activité (3). N'oublions pas cepen-

(1) Persuasive et insinuante, dit M^{me} Necker de Saussure, l'Éducation empêche la volonté de se former ; sévère et inflexible, elle la fait ployer et la brise. (*Educ. prog.*, t I, p. 49).

(2) Voir les ouvrages de M. Gréard, déjà cités, et de M. Marion : *l'Éducation dans l'Université*.

(3) On sait quelle importance les Anglo-Saxons donnent à l'éducation physique, importance quelquefois exagérée. Quoi qu'il en soit, ils croient généralement que la physiologie et la morale se touchent par mille points comme le corps et l'âme,

dant que l'Education doit aussi diriger ; or, pour cela, le maître doit se rendre compte de la différence des caractères, afin d'assurer le développement normal de chacun. Il doit surtout inspirer aux élèves une confiance absolue dans son jugement et dans son caractère. Car, il ne faut pas l'oublier, si le pouvoir agit par la force, l'autorité est chose morale ; c'est sur les âmes qu'elle aspire à régner, c'est par l'influence qu'elle opère, c'est par le consentement qu'elle se manifeste.

que la vigueur de tempérament d'une race se forme d'un mélange de la force physique et de la force morale et que, de la sorte, on peut arriver à développer deux qualités qui paraissent s'exclure : l'esprit de discipline et l'esprit d'indépendance. La statistique, présentée par sir John Lubbock au congrès international de sociologie de Paris, (1^{er} octobre 1894), a montré les résultats d'un tel système. Ajoutons cependant qu'il y a un autre facteur à considérer pour expliquer ces résultats. Qu'on se rappelle en effet, qu'outre cet apprentissage pratique de la vie que donne l'Ecole en Angleterre, la famille et toutes les forces vives de la société considèrent comme leur premier devoir de joindre leurs efforts à ceux de l'Ecole, en vue de l'éducation morale de la jeunesse. On semble se rendre bien compte de ceci : c'est que, quelles que soient les améliorations apportées dans les Ecoles, si puissants que soient les moyens dont elles disposent, ces moyens ne peuvent avoir une efficacité réelle qu'avec le concours de toutes les autres forces de la société. Quant aux représentants de la religion, loin de considérer tout progrès de l'instruction comme un obstacle à leur influence, ils tiennent à honneur de seconder les efforts des gouvernements et des particuliers dans leur lutte contre le vice, l'ignorance et les superstitions.

Voir *l'Education des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*, par M. Max Leclerc, précédée d'un avant-propos par M. E. Boutmy, Directeur de l'école libre des sciences politiques. (Paris-Colin). Voir aussi *Horace Mann*, par M. Gauffrès et les remarquables rapports de M. Buisson sur l'exposition de Philadelphie.

La subordination, l'obéissance, le respect, sont des devoirs, mais des devoirs donnés par une relation où l'on trouve d'un côté l'expérience, le savoir, et de l'autre la faiblesse, l'ignorance. L'Education, étant avant tout affaire d'autorité c'est-à-dire d'influence personnelle, d'action morale, l'éducation sera toujours de même nature que l'autorité exercée ; elle sera ce que seront les éducateurs. Quoi qu'il en soit, une discipline qui veut vraiment libérer l'individu et, suivant l'expression de M. Guizot, « apprendre à l'homme à s'élever lui-même, lorsque d'autres auront cessé de l'élever », une telle discipline doit avant tout s'adresser à l'activité personnelle ; loin d'étouffer les énergies latentes, elle doit chercher à établir entre ces diverses énergies un équilibre tel que, au lieu de se contrarier, elles s'harmonisent.

• Cet affranchissement réfléchi, qui est le but de l'Education, dit M. Gréard (1), dans une page magistrale qui résume admirablement les règles de la pédagogie kantienne, exige chez l'enfant deux conditions de travail intérieur indispensables, la réflexion et l'activité, la réflexion qui se rend compte, l'activité qui se décide, nul n'arrivant à se conduire qu'à ce prix. Mettre à profit tout ce que la conscience de l'enfant recèle d'aptitudes morales ; lui en faire connaître les directions, les mauvaises comme les bonnes, l'accoutumer à voir clair dans son esprit et dans son cœur, à être sincère et vrai ; lui faire faire peu à peu, dans sa conduite, l'essai et comme l'apprentissage de ses résolutions ; aux règles qu'on lui a données, substituer insensiblement celles qu'il se donne, à la discipline du dehors, celle du dedans ; l'affranchir, non pas d'un coup de baguette à la manière antique, mais jour à jour, en

(1) *L'Esprit de discipline dans l'Education*, p. 194.

détachant, à chaque progrès, un des anneaux de la chaîne qui attachait sa raison à la raison d'autrui; après l'avoir ainsi aidé à s'établir chez soi en maître, lui apprendre à sortir de soi, à se juger, à se gouverner, comme il jugerait et gouvernerait les autres; lui montrer enfin, au-dessus de lui, les grandes idées du devoir public et privé, qui s'imposent à sa condition humaine et sociale; tels sont les principes de l'éducation qui, de la discipline du collège, peut faire passer l'enfant sous la discipline de sa propre raison, et qui, en exerçant sa personnalité morale, la crée.... Le jour où il s'est ainsi pleinement conquis lui-même, l'enfant cesse d'être un enfant; il est mûr pour la vie active, il est homme. »

Désormais il a comme une boussole pour se conduire dans la vie. Le sentiment de l'obligation lui crée un point d'appui pour soulever sa volonté, et cet effort transforme toute son énergie en bonne volonté. Mais, comme le dit avec raison M. Thamin, professeur de pédagogie à la Faculté des lettres de Lyon, « nos devoirs seraient fragiles, s'ils n'avaient que nous comme fin... Le devoir de réformation intérieure n'est-il pas essentiellement un devoir religieux ? Seule, la croyance en Dieu donne tout son prix à la volonté humaine, et aussi toute sa force. » Telle est aussi l'opinion de Kant, dont il nous reste à exposer les idées à ce sujet.

Nous avons vu comment la conception du souverain bien avait amené Kant à l'idée de l'immortalité, l'âme devant être immortelle pour continuer son progrès vers la perfection dont la raison lui fait un devoir. L'harmonie de la vertu et du bonheur, selon le grand moraliste, constitue un ordre de choses nécessaire dont la réalisation est impossible sans l'existence de Dieu et sans l'existence en Dieu des attributs qui rendent possible ce souverain bien. Rien n'égale la foi philosophique et religieuse de Kant dans cet ordre de fins

qui se continue dans l'infini. L'obéissance à la loi devient ainsi pour lui une libre coopération à cet ordre de fins, dernier terme et dernière explication possible du monde et de l'humanité.

On sait que Rousseau, dans son IV^e livre de l'*Emile*, retarde jusqu'à la seizième et même dix-huitième année la révélation de la religion. Il faut, d'après lui, dans l'intérêt même de la religion, attendre que le jeune homme ait la raison assez mûre, la pensée assez forte, pour saisir dans sa vérité, débarrassée de tout voile sensible, l'idée de Dieu dont on lui annonce pour la première fois l'existence. On pourrait croire au premier abord que Kant a adopté les conclusions de Rousseau. « Les idées religieuses, dit-il, supposent toujours quelque théologie. Or, comment enseigner une théologie à une jeunesse qui, loin de connaître le monde, ne se connaît pas encore elle-même? Comment la jeunesse qui ne sait pas encore ce que c'est que le devoir, serait-elle en état de comprendre un devoir immédiat envers Dieu? »

Pour parler de religion au jeune homme, il serait donc logique d'attendre qu'il fût en état de concevoir clairement la nature de Dieu, l'idée d'un Etre suprême, d'un législateur. Mais il est impossible de le faire, dit Kant, parce que le jeune homme vit dans une société où il entend prononcer à chaque instant le nom de Dieu, où il assiste à des démonstrations continuelles de piété. Il vaut donc mieux chercher de bonne heure à lui inculquer des idées religieuses; autrement, si l'on voulait attendre pour lui apprendre quelque chose de Dieu, il en résulterait pour lui ou une grande indifférence ou des idées fausses et superstitieuses. Cependant, ajoute-t-il, cela ne doit pas être une affaire de mémoire et d'imitation, mais le chemin choisi doit toujours être approprié à la nature de l'enfant. Les enfants comprendront, même sans avoir

l'idée abstraite du devoir, de l'obligation, de la bonne ou mauvaise conduite, qu'il y a une loi du devoir, que ce n'est pas la commodité, l'utilité ou d'autres considérations de ce genre qui le déterminent, mais quelque chose de général qui ne se règle pas sur les caprices des hommes.

Le meilleur moyen de rendre l'idée de Dieu claire à l'esprit des enfants, c'est, selon Kant, de chercher une analogie dans l'idée d'un père de famille sous la surveillance duquel nous serions placés ; on arrive ainsi très heureusement à concevoir l'unité des hommes qu'on se représente comme formant une seule famille (1). La religion et la morale doivent être étroitement unies : « que la moralité précède, que la théologie suive ». Sans morale, la religion n'est que superstition ; sans morale, l'homme prétendu religieux n'est qu'un courtisan, un solliciteur de la faveur divine. Il n'a d'autres sentiments que celui de la crainte d'une part et l'espoir de la récompense de l'autre.

« La loi considérée en nous, dit-il encore, s'appelle la conscience. La conscience est proprement l'application de nos actions à cette loi. » Les reproches de la conscience resteront sans effet, si on ne les considère pas comme les représentants de Dieu, dont le siège sublime est bien élevé au-dessus de nous, mais qui a aussi établi en nous un tribunal. Mais d'un autre côté, quand la religion ne se joint pas à la conscience morale, elle est aussi sans effet. La religion sans la conscience morale est un culte superstitieux. On pense servir Dieu en le louant, par exemple, en célébrant sa puissance, sa sagesse, sans songer à remplir les lois di-

(1) Dans le vol. VI de l'édition Hartenstein, page 231. Kant montre la nécessité d'enseigner et d'expliquer l'histoire sainte au point de vue éthique.

vines, sans même connaître cette sagesse et cette puissance et sans les étudier. On cherche dans ces louanges prononcées des lèvres comme un narcotique pour sa conscience ou comme un oreiller sur lequel on espère reposer tranquillement... La vraie manière d'honorer Dieu, c'est d'agir suivant la volonté de Dieu et c'est là ce qu'il faut enseigner aux enfants. La seule façon de lui plaire est de s'efforcer de devenir meilleurs.

Kant recommande enfin aux enfants et aux éducateurs de ne pas profaner si souvent le nom de Dieu. « L'invoquer dans les souhaits que l'on forme, fût-ce même dans une intention pieuse, est une véritable profanation. Toutes les fois que les hommes prononcent le nom de Dieu, ils devraient être pénétrés de respect et c'est pourquoi ils devraient rarement en faire usage et jamais légèrement. Newton se recueillait toujours un moment, quand il prononçait le nom de Dieu. L'enfant doit apprendre à sentir du respect pour Dieu, d'abord comme maître de sa vie et du monde entier, ensuite comme protecteur des hommes, et enfin comme leur juge (1). »

Kant ajoute, pour conclure, quelques remarques qui sont particulièrement à l'adresse des enfants entrant dans l'adolescence : « Le jeune homme, commence à cette époque à faire certaines distinctions qu'il n'avait pas faites auparavant. C'est en premier lieu la différence des sexes. Dans l'éducation actuelle, dit Kant, on admet avec raison qu'il faut

(1) *Traité de Pédagogie*. Trad. Barni, p. 112. — Voir aussi sur le même sujet : *la Religion dans les limites de la Raison, la Critique de la raison pratique*, Trad. Picavet, 149, 154, 232, 234. — *La critique de Kant et la Religion* : Nolen (Revue ph. IX), — la philosophie de la Religion de Kant par Ph. Bridel, etc.

parler à l'adolescent de ces sortes de choses sans détour et d'une manière claire et précise. C'est là, sans doute, un point délicat, puisque l'on n'en fait pas volontiers un objet d'entretien public. Mais tout sera bien fait, si on lui en parle d'une manière sérieuse et digne...» Une seconde différence que l'adolescent commence à faire vers le temps où il entre dans le monde, c'est celle qui résulte de la distinction des rangs et de l'inégalité des hommes. « Tant qu'il reste enfant, dit Kant, il ne faut pas la lui faire remarquer. On ne doit pas même lui permettre de donner des ordres aux domestiques... Les enfants ne savent rien de cette différence, si les parents ne leur en donnent pas eux-mêmes l'idée. Il faut montrer à l'adolescent que l'inégalité des conditions est une disposition qui vient de ce que certains hommes ont cherché à se distinguer des autres par certains avantages. La conscience de l'égalité des hommes dans l'inégalité des conditions peut lui être peu à peu inculquée.

Il faut accoutumer le jeune homme à s'estimer absolument d'après l'idéal(1) qu'il porte en lui et qu'il faut toujours plus développer, et non d'après les autres. « L'estime d'autrui dans tout ce qui ne constitue nullement la valeur de l'homme.

(1) Dans la *Critique de la Raison pure* (dialectique transcendentale, liv. II, chap. III), Kant définit un idéal en disant que c'est la perfection de chaque espèce d'êtres possibles. « De même, dit-il, que l'idée donne la règle, l'idéal sert de prototype pour la complète détermination de la copie et nous n'avons pas d'autre mesure de nos actions que la conduite de cet homme divin que nous trouvons dans notre pensée, avec lequel nous nous comparons et d'après lequel nous nous jugeons et nous corrigeons, mais sans jamais pouvoir atteindre sa perfection. » « La morale chrétienne, dit-il encore, dispose son précepte, comme cela doit être, avec tant de pureté et de sévérité, qu'elle enlève à l'homme

est affaire de vanité. • Il faut, en outre, lui enseigner à avoir de la conscience en toute chose et à s'efforcer non seulement de *paraître*, mais d'*être*. Habituez-le à veiller à ce que, dans aucune circonstance où il a une fois pris sa résolution, elle ne devienne une vaine résolution ; il vaudrait mieux n'en prendre aucune et laisser la chose en suspens. Enseignez-lui la modération à l'endroit des circonstances extérieures et la patience dans les travaux : *sustine et abstine* ; enseignez-lui aussi la modération dans les plaisirs. Quand on ne désire pas seulement des plaisirs, mais qu'on sait aussi être patient dans le travail, on devient un membre utile de la communauté et on se préserve de l'ennui (1). •

Chasteté, pureté de la conscience, égalité d'humeur, voilà ce que Kant, en terminant, recommande à l'adolescent. Que celui-ci apprenne à estimer le devoir pour lui-même, et non parce que l'acte qu'il prescrit s'accorde peut-être avec ses penchants. Qu'il s'accoutume à considérer beaucoup de choses comme des devoirs. Développons en lui l'amour des autres et qu'il sache se réjouir du « bien du monde », c'est-à-dire d'un avantage qui ne touche ni sa personne, ni son pays. Qu'il n'attache qu'une médiocre valeur à la jouissance

la confiance de s'y conformer complètement, du moins dans cette vie, mais en retour, elle le relève en ce sens que nous pouvons espérer que, si nous agissons aussi bien que cela est en notre pouvoir, ce qui n'est pas en notre pouvoir nous viendra ultérieurement d'un autre côté, que nous sachions ou non de quelle façon. — (*Critique de la Raison pratique*, Trad. Picavet 232). « Trop douter de la liberté et de l'efficacité de l'effort, dit M. Marion, nous rend lâches et nous décourage de la lutte, mais trop présumer de nos forces nous rend dupes et détruit en nous la première des vertus, la vigilance ».

(1) *Traité de pédagogie*. Trad. Barni, p. 117-120. Paris-Alcan.

des plaisirs de la vie, pour ne pas craindre puérilement la mort. Montrons-lui que la jouissance ne tient pas ce qu'elle promet. Qu'on lui fasse comprendre enfin la nécessité de régler chaque jour son propre compte, afin de pouvoir faire à la fin de sa vie « une estimation de la valeur acquise. »

Telle est la conclusion du traité de Kant. On voit les rapports étroits qui existent entre sa pédagogie et son éthique et combien il s'efforce, dans sa pédagogie comme dans sa morale, de concilier l'élément personnel, la liberté, avec la loi.



CONCLUSION

Développer dans l'homme toute la perfection que sa nature comporte, tel est pour Kant, nous l'avons vu, le but de l'éducation. Il résulte de cette définition que l'éducation ne prend fin qu'en apparence à l'âge où l'on sort de la sujétion des parents et des maîtres. Elle continue aussi longtemps qu'on est perfectible, c'est-à-dire toute la vie ; elle s'étend du berceau jusqu'à la tombe.

Après avoir été dirigé par des intelligences supérieures à la sienne, après avoir plus tard coopéré à sa propre éducation sous l'autorité des parents et des maîtres, l'individu, mis ainsi progressivement en état de se gouverner lui-même, est tenu de travailler seul, une fois arrivé à l'âge adulte, à son propre perfectionnement. Mais si Kant veut que cette éducation devienne l'œuvre propre de chacun, chacun étant responsable de soi, il pense aussi que l'exemple et la société de tous ceux se proposant un même idéal ne peuvent que contribuer à ce perfectionnement et il préconise une sorte d'union morale entre les hommes de « bonne volonté », société civile et éthique, uniquement fondée sur les lois de la vertu et dont Dieu serait l'unique législateur (1).

(1) « Dans la société politico-civile, dit Kant, le législateur est la multitude elle-même, réunie en un tout, dont la volonté générale établit la contrainte extérieure et légale. Mais dans la société morale, le peuple ne peut être envisagé comme législateur... Dans la société éthico-civile, on ne peut concevoir de légis-

En résumé, l'Education est, pour Kant, un constant effort, une ascension volontaire, une évolution progressive vers un idéal qui doit devenir toujours plus conscient et plus élevé. Contrôle autocratique, constitutionnalisme, enfin autonomie, telles sont, pour ainsi dire, les différentes étapes, les phases successives par lesquelles il veut que l'Education fasse passer chaque candidat à l'humanité.

Sans doute Kant procède de Rousseau. Nous avons vu quel compte il tient des exigences de la nature et de la psychologie des divers âges de la vie. Comme Rousseau, il réclame avec énergie pour l'enfant et pour l'adolescent la mesure de libre activité nécessaire à son développement physique, intellectuel et moral. Développer au lieu de comprimer, diriger sans étouffer, rendre l'activité consciente et raisonnable : telle est aussi sa méthode. Cependant, si l'influence de J.-J. Rousseau sur Kant n'est pas contestable, si certains préceptes de la pédagogie de Kant semblent écrits sous la dictée de Rousseau, nous avons constaté des divergences de la plus haute importance, spécialement pour ce qui concerne l'éducation morale, le point de départ et la fin de l'éducation.

Tandis que Rousseau fait l'apologie de l'instinct et veut

l'instinct suprême que celui auquel tous les devoirs, y compris les devoirs moraux, peuvent être rapportés comme des commandements dont il est l'auteur. Il doit donc être un scrutateur des cœurs pour pénétrer dans l'intimité des sentiments de chacun et pour rendre à chacun selon ses œuvres. Or, comme telle est l'idée de Dieu en qualité de Souverain moral du monde, on ne peut se représenter une société morale que comme un peuple de Dieu, un peuple ardent aux bonnes œuvres, et dont les efforts réunis tendraient à ce que le règne de Dieu arrive, à ce que sa volonté soit faite sur la terre. (*La Religion dans les limites de la Raison*. Trad. Lortet, p. 50).

dans l'éducation laisser faire la nature, Kant pense que l'éducation n'a pas à se régler uniquement sur les dispositions naturelles de l'enfant et à leur donner libre cours ; il conçoit un idéal, digne de l'espèce humaine, où nous devons tendre constamment. Le devoir de l'éducateur, selon lui, est de rechercher les moyens propres à élever l'enfant vers cet idéal, de le faire passer de l'animalité à l'humanité. Soumission finale des penchants, accord de la volonté avec les principes de la raison, tel est, pour Kant, le dernier mot et l'idéal de l'éducation ; tandis que la fin de l'éducation chez Rousseau est conforme à son origine ; c'est après tout l'exaltation de l'instinct et de la sensibilité.

L'analogie des deux doctrines, là même où elles semblent se rencontrer, est peut-être plus apparente que réelle. Tandis que les affirmations de Rousseau sont volontiers absolues et paradoxales, celles de Kant, la plupart du temps, sont tempérées et limitées. Ainsi, lorsque Kant, à l'exemple de Rousseau, prétend suivre la nature, il ne l'entend pas au juste de la même façon. Rousseau se plaît à voir la nature dans l'impulsion naïve de nos penchants et, sous cet aspect, il l'honore et la glorifie. Sous cet aspect, Kant se borne à la ménager et à s'en servir, dans l'intérêt futur de la moralité qui seule est sacrée. Kant estime en effet qu'en Education, de même que dans tous les autres domaines, il faut s'astreindre à connaître exactement cette force ; il le faut, pour ne point se briser contre celles de ses exigences et de ses lois qui sont invincibles ; mais Kant veut aussi qu'on étudie la nature pour discerner ses imperfections et ses lacunes, pour la vaincre et la redresser à l'aide des forces mêmes qu'elle nous fournit ; car ces forces, après tout, ne valent, selon lui, qu'autant que nous les gouvernons sur un idéal digne de notre raison et de notre conscience, auquel s'appliquent les efforts de notre libre volonté.

Rousseau est sans conteste le penseur le plus suggestif qui ait jamais paru. Grâce à la magie de son style, il a provoqué, dans tous les domaines, les révolutions les plus profondes. Mais, ajoutons-le, c'est un génie auquel a manqué la pondération. Chez lui, les pensées justes et profondes sont mêlées aux plus étranges paradoxes. Pour le lire avec fruit, il faut une raison déjà formée, assez clairvoyante et assez ferme pour démêler les sophismes et résister aux entraînements d'une logique subtile, éloquente et passionnée. Ce qui distingue Kant, au contraire, c'est la modération unie au jugement le plus ferme et le plus sain. Son style ne possède aucun des caractères qui rehaussent la forme et attirent sur elle l'attention. Quoi qu'il en soit, on a pu se convaincre que tout ce que le XVIII^e siècle a eu de plus généreux trouve un écho dans sa pédagogie, comme dans sa morale.

Kant a démêlé, sous l'influence de Rousseau, et c'est là le mérite éminent de la philosophie kantienne, dans l'homme, l'être moral. Aucun philosophe n'a parlé plus noblement que lui de la dignité humaine. Aucun n'a dégagé avec plus de lumière les prescriptions de la morale, des calculs de la prudence, des suggestions de l'intérêt, des préoccupations innombrables de ce qu'il appelle « le cher moi ». Aucun n'a mieux compris la sainteté, l'inviolabilité, la sublime origine du Devoir.

Cette idée du devoir qui est, selon Kant, l'unique fondement de la moralité humaine, est aussi pour lui le principe fondamental de l'éducation. Voilà pourquoi la puissance qu'il veut discipliner et régler avant tout chez l'enfant, c'est la volonté. Loin de comprimer ou de supprimer sa liberté naissante et de tarir ainsi la moralité dans sa source, son but est de libérer cette volonté.

Mais, nous l'avons vu, la liberté pour Kant ne consiste pas

à obéir à ses instincts, ce n'est pas le pouvoir de faire tout ce qu'on veut. Etre libre, ce n'est pas obéir à ses passions, abdiquer sa personnalité devant les tyrannies du dehors ou du dedans, recevoir sans réagir toutes les empreintes du milieu ambiant où l'on se trouve (1). Etre libre, pour Kant, c'est s'habituer à consulter avant d'agir cette voix intérieure qui est au fond de chacun de nous et qui parle à tous le même langage; c'est être esclave du devoir, mais du devoir seul; (2) c'est s'habituer à secouer le joug des sollicitations étrangères et prendre conscience par un effort persévérant de sa personnalité.

L'effort, l'effort physique, intellectuel, moral, voilà le fond de sa pédagogie, parce que l'effort développe l'énergie et qu'il faut être énergique pour lutter contre les suggestions internes ou externes et obéir au devoir seul.

Telle est la forte et salutaire discipline à laquelle Kant veut façonner l'âme de l'enfant et de l'adolescent. Tel est l'idéal qu'il conviendrait, nous semble-t-il, de se proposer désormais, à une condition cependant: Kant veut que l'on s'efforce d'inculquer de bonne heure à l'enfant cette idée du devoir et qu'on s'applique à la faire paraître dans toute sa majesté, parce qu'elle seule peut donner aux déterminations de notre volonté une valeur vraiment morale et parce que, selon lui, elle a en réalité d'autant plus de force qu'elle se montre sous une forme plus sévère et que, par conséquent, elle inspire plus de respect.

(1) « Il n'y a que les mauvaises habitudes, disait Hegel, qui diminuent la liberté, mais l'habitude du bien, c'est la liberté même. »

(2) « Il faut que les hommes soient les esclaves du devoir ou les esclaves de la force, et cependant, dit Joubert, que de gens n'ont de la morale qu'en pièce; c'est une étoffe dont ils ne se font jamais d'habit. »

La perfection morale pour l'austère philosophe de Kœnigsberg est d'accomplir, coûte que coûte, ce que le devoir commande, sans même y mêler une émotion. Loin d'intéresser la sensibilité à l'accomplissement des ordres de la raison, il s'en défie, il redoute la moindre intervention du sentiment. on dirait qu'il craint d'affaiblir le devoir, s'il nous incline à l'aimer. Il y a là un stoïcisme transcendant que la nature repousse. Schiller lui-même exprimait une critique très fine à ce sujet dans cette épigramme célèbre : « J'ai du plaisir à faire le bien, cela m'inquiète. » Le devoir est-il complet, quand on se borne à faire ce que la raison nous demande ? Ne faut-il pas aussi l'aimer ? Faire son devoir en l'aimant, n'est-ce pas quelque chose de plus complet que de le faire sans émotion, sans goût(1), durement, pour ainsi dire ?

En bannissant à peu près de sa morale et de sa pédagogie le sentiment, le plaisir moral, comme autant d'éléments empiriques, partant hétérogènes, Kant n'a-t-il pas exclu, en même temps que l'enthousiasme, les plus hautes vertus ?

S'il est impossible de donner à la morale une base aussi mouvante que la sensibilité, le sentiment n'a-t-il pas cependant un rôle à remplir, pourvu qu'on le maintienne à la seconde place et qu'on le surveille avec vigilance ? Si le cœur ne peut être le régulateur de la vie morale, n'est-il pas un puissant ressort, n'est-il pas le véritable moteur de la vie ?

(1) Le devoir, disait Goethe, consiste à aimer ce que l'on se commande à soi-même. Cette maxime de Goethe pourrait servir d'amendement à la doctrine de l'impératif catégorique. Le sentiment peut être un auxiliaire précieux dans l'accomplissement du devoir en venant au secours de la bonne volonté pour la soutenir. « Il en est de la vérité, dit Vinet, comme de l'air atmosphérique, dont les éléments, réunis, font vivre, et séparés, font mourir : chaque partie de la vérité en est presque le contraire. »

Kant oublie que, quelle que soit l'importance de l'idée du devoir ou de l'obligation, il y a quelque chose de plus élevé encore, à savoir le dévouement, c'est-à-dire une abnégation et un sacrifice de soi-même qui n'a plus rien d'obligatoire, mais qui n'en est certes pas moins admirable, et de plus, il a le tort de vouloir exclure absolument des actions humaines, sous prétexte qu'il en altérerait la pureté, le concours de tous les sentiments, même les plus généreux et les plus bienfaisants, comme la sympathie, l'amour, la pitié, etc. Ce double défaut de la morale kantienne n'apparaît nulle part plus clairement que dans cette partie de son œuvre où il s'agit de mettre en pratique les idées qu'il avait exposées précédemment, je veux dire sa pédagogie.

En matière d'éducation, n'est-on pas d'accord pour dire que le grand principe, c'est le dévouement, l'amour ?

Le cœur, n'est-ce pas le grand moteur ? n'est-ce pas la force qui met en jeu tous les organes, qui suscite toutes les énergies de l'intelligence et de la volonté ?

Ni le devoir seul, ni la sensibilité seule.

Union indissoluble du devoir et de l'amour. Le devoir comme but et comme régulateur, l'amour comme moteur, comme puissance dynamique (1) : voilà, nous semble-t-il, une devise plus complète, qui s'inspirera à la fois et de Kant et de Rousseau.

(1) Du foyer des sentiments tendres et généreux, dit excellemment M^{me} Necker de Saussure, il rayonne sur l'intelligence je ne sais quelle vie, quelle douce chaleur, dont elle est intimement pénétrée. Les sentiments ne sont pas seulement nécessaires à l'esprit pour compléter ses connaissances, ils décident de son caractère même, de sa nature et du genre de son action... Le sentiment produit sur les idées le même effet que la musique produit sur des paroles chantées ; il leur donne un caractère, un sens qu'elles n'auraient pas présenté autrement. (L'Éducation progressive, tome I. page 277.)

C'est dans cette devise synthétique que fut, croyons-nous, le grand secret de la puissance réformatrice de Pestalozzi.

Sur un monument simple et modeste, élevé le 12 janvier 1846, à Birr, dans le canton d'Argovie, on lit cette inscription, qui est le plus éloquent résumé de la vie de ce grand éducateur dont l'existence fut consacrée tout entière au Devoir, mais à un devoir aimé, accompli avec l'enthousiasme et l'amour le plus intense :

A NOTRE PÈRE PESTALOZZI
ICI REPOSE
HENRY PESTALOZZI
NÉ A ZURICH, 12 JANVIER 1746
DÉCÉDÉ A BRUGG, 17 FÉVRIER 1827
SAUVEUR DES PAUVRES A NEUHOF
PÈRE DES ORPHELINS A STANZ
FONDATEUR DES NOUVELLES ÉCOLES DU PEUPLE A BURGDORF
INSTITUTEUR DE L'HUMANITÉ A YVERDON
HOMME, CHRÉTIEN, CITOYEN, TOUT POUR LES AUTRES, POUR LUI-
MÊME RIEN
PAIX A SES CENDRES

L'Argovie reconnaissante, 1846.

Pestalozzi fut en effet disciple de Rousseau et de Kant; il eut, nous le verrons, la plus grande influence sur Fichte qui, s'inspirant à son tour de ses idées, cherchera à régénérer, non seulement des individus isolés, mais aussi des collectivités tout entières.



DEUXIÈME PARTIE

FICHTE. L'ÉDUCATION ET LA COLLECTIVITÉ

INTRODUCTION

La pédagogie de Kant, comme sa morale, est essentiellement individuelle. En morale, il s'occupe de déterminer une loi et des principes valables pour un être raisonnable en général. C'est seulement plus tard et par voie de conséquence, qu'il arrive à la morale sociale et à la politique. En pédagogie, il donne pour fin suprême à l'Éducation la perfection individuelle.

Fichte se sépare ici de son maître, ou plus exactement, il le complète. Il ne s'agit pas seulement pour lui, comme le voulait Kant, de réaliser dans l'individu un idéal de pureté et de moralité. Il faut placer l'homme dans la société civile et dans l'État auquel il appartient : il faut lui proposer un idéal de perfection et de justice sociale, et son premier devoir sera d'y travailler de toutes ses forces. La morale de Fichte est pour le fond celle de Kant, mais elle est chez lui formulée en d'autres termes, établie sur d'autres déductions et enrichie de développements nouveaux.

L'homme *est une fin en soi*, avait dit Kant, mais il en est aussi une pour les autres, ajoute Fichte, et c'est là précisément ce qui fait la dignité de l'individu : la vertu est l'oubli de soi dans l'intérêt de la totalité des êtres intelligents; chacun doit, selon la mesure de ses forces et la place qui lui a été assignée, travailler à l'œuvre de la moralisation universelle.

Pour Fichte, l'homme n'est pas un être solitaire qu'on puisse songer à élever uniquement pour lui-même, en vue d'un idéal absolu. Il a des relations contingentes avec un monde réel dans lequel il est appelé à vivre. La mission de l'Éducation, à tous les degrés, n'est donc pas seulement de former et de cultiver des esprits et des consciences à l'état individuel, isolé, sporadique, pour ainsi dire, mais de former aussi et de cultiver des hommes destinés à vivre en société. En un mot, Kant insiste sur le premier facteur du problème de l'Éducation : l'individu ; et Fichte sur le second : la collectivité.

Sans doute, pour Fichte comme pour Kant, l'éducation de l'individu est chose essentielle, mais cette éducation doit, selon Fichte, ne jamais perdre de vue les intérêts des collectivités et en particulier de la nation dont on fait partie. C'est ainsi que Fichte complète Kant.

Selon la science sociale, en effet, une nation a une vie propre. C'est un organisme vivant comme la plante et l'animal, et tous ses membres sont aussi nécessaires les uns aux autres, aussi dépendants l'un de l'autre que les membres de notre corps. Cette mutuelle dépendance et cette nécessité mutuelle, c'est ce qu'on nomme solidarité.

A priori, l'être moral se fait ce qu'il est, il est ce qu'il veut, car il se sent libre. Cependant, d'autre part, l'humanité est une dans son essence ; les individus sont par nature les organes

d'un tout. « En fait, dit M. Secrétan, (*Recherche de la méthode*) l'individu est à bien des égards le produit de causes générales. Nous apprenons à parler, nous apprenons à penser, nous empruntons au milieu qui nous entoure l'instrument de l'intelligence, qui ne peut se développer que par l'éducation. Nous lui empruntons également le fond de nos pensées : l'autorité nous sert de guide, la tradition est l'aliment de notre esprit. Sans l'éducation, sans le langage, sans la tradition, sans l'autorité, sans l'espèce, le plus grand génie qu'ait vu naître la terre n'arriverait pas à l'alphabet; que dis-je, il ne formerait pas un jugement, il n'élèverait pas son instinct jusqu'à la conscience de soi-même, il ne pourrait pas dire *je suis*. Si nous pouvions faire le départ des idées que nous avons reçues sans y réfléchir, sans leur imprimer le cachet de notre personnalité, et de celles qui sont vraiment notre bien propre, nous verrions que les dernières se réduisent à presque rien... Ces considérations qui s'étendraient à l'infini, s'appliquent à la vie morale aussi bien qu'à la vie intellectuelle. On sait l'empire de l'exemple sur les enfants grands et petits.... A dire vrai, l'homme moral, comme l'homme physique, ne vit que dans l'espèce et par l'espèce, il lui emprunte sa substance. Sans elle, il ne serait pas et ne saurait être compris. L'esprit individuel que nous connaissons ne forme donc pas un tout complet, un être absolument distinct. Cependant il réagit à son tour sur l'espèce et il la modifie, comme il peut réellement s'en affranchir à quelque degré. L'individualité parfaite est un idéal : ce que l'expérience nous montre, c'est une masse organique dans laquelle s'opère un travail d'individualisation. »

Les individus étant par nature les organes d'un tout, ils n'ont pas le droit de se vouloir dans un isolement égoïste, qui serait contre nature. Il faut vouloir réaliser l'unité qu'on

a reconnue, comme le dit M. Secrétan, parce que la fin de quelque chose est la réalisation de son choix. Nous ne devons donc pas nous vouloir isolément, et nous séparer des corps dont nous sommes les membres. Mais d'autre part nous sommes libres. C'est librement que nous devons nous consacrer au bien de l'ensemble. Le bien imposé, exigé par la contrainte légale, ne serait plus le bien, puisqu'il ne serait pas la liberté. En d'autres termes, solidarité et liberté, solidarité acceptée et voulue librement, voilà la base de la vie morale et de l'édifice social (1).

Dans l'être animé, tous les organes vivent l'un par l'autre.

(1) Voir Secrétan : *Civilisation et Croyance*. Voir aussi sur le même sujet les ouvrages de Wundt, Durkheim, Marion. Fouillée. La solidarité est tout d'abord fatale, inconsciente, automatique, pour ainsi dire ; c'est un fait de nature avant d'être une obligation de la conscience et un besoin du cœur. C'est seulement du jour où la solidarité devient libre et volontaire qu'elle acquiert sa valeur morale.

Vinet, dont on parle souvent comme s'il avait méconnu l'élément générique pour le sacrifier entièrement à l'élément individuel, dit dans le même sens : « Il est impossible de ne pas être frappé de la manière intime dont chaque existence humaine est engagée dans mille autres existences. Au moral comme au physique, nous avons des ancêtres, une généalogie. Idées, caractère, tempérament, rien n'est absolument à nous, ni ne procède uniquement de nous... Sans l'humanité point d'homme, sans l'homme point d'humanité. J'aime à contempler tour à tour ces deux forces et dans leur concours et dans leur opposition, laquelle, à sa manière, est aussi un concours... »

« Je veux l'homme complet, spontané, individuel, pour qu'il se soumette en homme à l'intérêt général. Je le veux maître de lui-même, afin qu'il soit mieux le serviteur de tous... c'est de gaieté de cœur appauvrir le trésor commun que d'y verser des âmes dépouillées de la substance qui faisait leur vraie richesse. » (*Educat.* p. 465. — *Philosophie morale*, p. 172-173).

et conséquemment doivent vivre l'un pour l'autre. Seulement dans l'animal et chez la plante, la solidarité des organes est encore toute matérielle et forcée; dans la collectivité qui s'appelle nation, au contraire, la solidarité de tous les individus qui la composent devient l'œuvre de leur consentement; c'est une solidarité volontaire, c'est la solidarité des cœurs, solidarité si bien exprimée par la devise: *un pour tous, tous pour un*. Sans solidarité, a dit un philosophe, la liberté deviendrait anarchie et tyrannie des forts; sans solidarité, l'égalité deviendrait nivellement et abaissement universel. La liberté et l'égalité sont des avantages sociaux que nous exigeons d'autrui, la solidarité est la vertu sociale que nous devons exiger de nous-mêmes; la liberté et l'égalité sont nos droits, la fraternité est notre devoir.

Les conceptions sociales de Fichte ne reposent point sur des considérations utilitaires. Jamais il n'invoque la nécessité de mieux répartir les biens, de supprimer le paupérisme, d'assurer à tous une part de bien-être. Son idéal est désintéressé, c'est celui d'un philosophe, non d'un économiste. A une époque où la morale consistait à trouver les moyens les plus convenables pour assurer son propre bonheur, sans songer aux intérêts de la collectivité, où chacun, tirant à soi et ne songeant qu'à son avantage et à son bien-être, « prenait bravement son parti du malheur public, servant les épaules, quand l'orage fondait sur lui, et se réjouissant méchamment quand venait le tour du voisin », Fichte, lui, proteste avec la plus grande énergie et fait sentir à ses contemporains les devoirs qu'impose la solidarité. « On ne conçoit plus, écrivait-il en 1804, en parlant de ses compatriotes (1), on ne conçoit plus pour la vie humaine d'autre

(1) *Les Caractères fondamentaux de l'esprit du siècle* : 3^me leçon, (1804).

idéal que le bien-être. Chacun cherche à se caser dans la vie, le plus confortablement possible, sans vouloir observer la solidarité qui le lie nécessairement à ses concitoyens et aux autres hommes, sans se demander s'il n'y aurait pas un meilleur usage à faire de la vie. Egoïsme, voilà le caractère de la morale dominante (1). »

Développer l'esprit d'abnégation et de sacrifice, apprendre surtout à la jeunesse à songer au bien commun, — faire son devoir parce que c'est le devoir et sans attendre aucune rémunération : tel sera le programme de Fichte. « Il faut qu'un ordre de choses nouveau s'établisse, écrivait-il à l'un de ses amis, or, comme il n'y a pas de passage naturel d'un état donné à un autre état opposé, et puisque les hommes ne peuvent pas se transformer, comme par un coup de baguette en un moment, il faut préparer cette régénération et le seul moyen d'y réussir sera d'instituer une éducation nouvelle et de donner à l'Etat des droits nouveaux. Est-ce à dire que l'Etat, tel que Fichte voudrait l'instituer, se montrerait toujours respectueux de la liberté individuelle dont Kant s'était fait l'ardent apôtre ? nous ne le pensons pas. Nous verrons que, malgré l'idéal élevé qu'il se propose, l'Etat de Fichte rappelle à différents égards celui de Sparte, celui de la cité antique.

Quoi qu'il en soit, Fichte a eu le sentiment très vif des devoirs et des droits de l'Etat, en matière d'instruction et d'Education, et c'est surtout à ce point de vue que nous l'étudierons ici. C'est d'une éducation nouvelle, inspirée par

(1) « Le désir des jouissances et la crainte de l'effort, dit un historien contemporain, Phillipson, une abstention dédaigneuse et une tendance à tout critiquer sans faire preuve d'aucune capacité particulière : tel est le bilan de l'esprit prussien à la fin du XVIII^e siècle. »

Pestalozzi, qu'il attend la régénération de la nation allemande. En organisant après Iéna l'instruction en Prusse, Fichte pensait que l'avenir d'une nation est dans l'Education donnée à ses enfants et que, si la fortune des armes est changeante, si les triomphes matériels sont provisoires et passent, les effets de l'éducation intellectuelle et morale sont permanents et assurent seuls la grandeur et la prospérité d'une nation.

Nous verrons que ses efforts ne furent pas stériles. Il réussit à faire passer dans les âmes de ses contemporains quelque chose de son énergie morale et il contribua, par ses paroles et par son exemple, à susciter, dans la jeunesse des écoles, d'héroïques défenseurs de l'indépendance allemande.

On peut ne pas approuver tout le système philosophique de Fichte, on peut critiquer certaines de ses conceptions pédagogiques, on ne peut lire un seul de ses ouvrages sans que l'âme ne s'élève et ne reçoive une impulsion plus généreuse et plus vive vers le vrai et le bien. Disciple de Kant, Fichte a dégagé ce que la doctrine de son maître contenait d'énergie latente et n'a jamais cessé d'être le philosophe et l'énergique apôtre de l'activité morale. Ce qui le caractérise avant tout, c'est, d'une part, l'amour de la science et de la spéculation pure; de l'autre, le goût et le besoin de l'action. Toute sa vie, il a travaillé à exciter en lui et chez les autres l'activité morale et il a enseigné sous mille formes diverses, et par ses discours et par ses exemples, qu'agir (1) était notre

(1) « Il est inutile, dit-il, de dire à celui qui n'a pas l'amour : Agis moralement, car le monde moral n'existe que dans l'amour et, sans l'amour, il n'y a point de monde moral. De même, il est inutile de dire à celui qui aime : Agis, car son amour vit déjà par lui-même, et son action, son action morale, n'est que la simple manifestation de sa vie. L'action n'est ab-

mission sur cette terre. Quelque triste que se présente à ses yeux le spectacle de la réalité, jamais il ne désespère, car il croit d'une foi inébranlable au progrès. A travers tous les développements successifs de sa philosophie, Fichte, avec plus d'ardeur peut-être qu'aucun autre philosophe, s'est constamment efforcé d'agir sur les caractères, de fortifier, de régénérer les âmes, d'inspirer le respect pour notre propre liberté et pour la liberté d'autrui. Ses leçons d'Iéna, d'Erlangen, de Berlin, sont également animées de ce même esprit moral. Même lorsqu'il enseigne, il est apôtre autant que professeur.

Son ambition est de former non des disciples, mais des hommes. « Le besoin d'activité naturel aux jeunes gens, écrit un de ses disciples, est entretenu et excité par lui de mille manières. « Agir, il faut agir », voilà ce qu'il répète sur tous les tons. L'enseignement de Fichte était une vraie prédication. Il ne voulait pas seulement instruire les esprits, mais convertir les âmes. Ajoutons que toute son existence, traversée par de nombreuses épreuves, a été en conformité avec ces nobles paroles qu'il prononçait à Iéna, au début de sa carrière de professeur de philosophie : « Tous ceux de vous auxquels leur vocation est chère, peuvent avoir cette haute et fortifiante pensée : A moi aussi

solument rien en elle-même et par elle-même, et elle n'a aucun principe propre à elle-même, mais elle découle tout naturellement de l'amour, comme la lumière semble découler du soleil, comme le monde découle réellement de l'amour intime de Dieu pour lui-même. Si quelqu'un n'agit pas, il n'aime pas, et quiconque croit aimer sans agir est la dupe de son imagination excitée par une image de l'amour venue du dehors, à laquelle ne répond en lui aucune réalité. » (*Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, p. 305, trad. Bouillier. (Paris-Alcan).

est confiée en partie la culture de mon époque et celle des âges suivants; par mon travail aussi se développe la marche des générations futures, l'histoire universelle des nations. Je suis appelé à rendre témoignage à la vérité, ma vie n'est rien, mais de mes efforts dépendent une infinité de choses. Je suis prêtre de la vérité, je suis à son service; je me suis engagé à tout faire, tout oser, tout souffrir pour elle. Si pour elle, je suis haï et persécuté, si je dois mourir à son service, ferais-je rien de plus, rien autre que ce qu'il me fallait absolument faire ? »

• Entrez avec les autres hommes dans des rapports étroits, dit-il encore, et vous les trouverez tout autres que votre morale ne voudrait les voir. Plus vous serez nobles et bons, plus douloureuse sera l'expérience que vous en ferez ; mais ne vous laissez pas vaincre par cette douleur, triomphez-en par vos actions. Elle entre en ligne de compte; elle est entrée à dessein dans le plan de l'amélioration du genre humain. C'est faiblesse que de se lamenter sur la corruption des hommes sans tendre la main pour la vaincre. C'est de l'égoïsme que de gourmander et d'insulter amèrement les hommes, sans leur dire comment ils doivent s'améliorer. Agir, agir, voilà pourquoi nous sommes ici-bas. Voudrions-nous donc nous fâcher de ce que d'autres ne sont pas encore ce qu'ils doivent être ? N'est-ce pas précisément notre vocation que d'être destinés à travailler au perfectionnement des autres ? Réjouissons-nous donc à la vue du vaste champ que nous avons à cultiver (1). » On le voit, ce qui caractérise Fichte, c'est la chaleur, c'est l'enthousiasme moral, c'est aussi le sentiment profond de la solidarité.

(1) *De la Destination du savant et de l'homme de lettres*, p. 103, trad. par Nicolas. (Paris-Alcan).

Nous étudierons successivement la genèse des idées de ce grand philosophe, son idéal moral, l'Education nouvelle et nationale qu'il propose pour réaliser cet idéal et enfin l'influence exercée par ses idées et particulièrement par les *Discours à la nation allemande*.

CHAPITRE PREMIER

« S'il est permis de distinguer, d'après leur effet sur les âmes, deux sortes d'idéalisme, dit excellemment M. Lévy-Bruhl (phil. de Jacobi) : l'un, essentiellement logique, et qu'on pourrait appeler « isolant », l'autre, moral et « liant », l'idéalisme de Fichte devrait servir de type à cette seconde catégorie. Le nom « d'égoïsme métaphysique » que certains historiens lui ont donné, est des plus malheureux. Il prête à un contre sens complet ; car, cette doctrine est au contraire « métaphysiquement sociale ». Quoiqu'il en soit, on peut dire que la philosophie de Fichte fut déterminée par l'état de la philosophie de son temps et aussi et surtout par l'individualité de son auteur (1). On distingue dans sa vie : une

(1) Les œuvres complètes de Fichte ont été publiées par son fils, à Berlin, en 1845-1846 (8 vol.) et se divisent en quatre parties distinctes : 1° *Philosophie théorique*. T. I et II, où se trouvent en particulier la *Doctrine de la Science* et la *Destination de l'homme*. — 2° *Philosophie morale et politique*. T. III et IV. — 3° *Philosophie religieuse*. T. V. — 4° *Philosophie populaire*. T. VI et VII. C'est dans cette partie que se trouvent : *Quelques leçons sur la destination du savant*, 1794 ; — *De l'Essence du savant*, 1805 ; — *Les Traits caractéristiques du temps présent*, 1804 ; — et *les Discours à la nation allemande*, 1808. — Le tome VIII est consacré à des mélanges et écrits divers.

Les ouvrages traduits en français sont : *Destination de l'homme*, trad. Barchou de Penhüen (Paris, 1832, in-8) ; *Destination du savant et de l'homme de lettres*, trad. Nicolas, (Paris, 1838, in-8) ; *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, trad. Bouillier, (Paris, 1845, in-8) ; *Doctrine de la Science*, trad. Grim-

période de formation, (1762-94) où il subit l'influence de Spinoza, de Kant et de Pestalozzi; une période de production philosophique (1794-99) et une période de propagande et d'action proprement dite (1799-1814). Relativement à l'esprit général du XVIII^e siècle, la doctrine de Fichte était une énergique protestation contre les théories matérialistes et une affirmation éloquente de l'activité du moi et de la liberté morale. Relativement à la philosophie de Kant dont il était le disciple, c'était un effort puissant pour l'établir sur une base inébranlable. En effet Fichte a développé la pensée de Kant. Le système de Kant peut être considéré comme un *idéalisme critique*, une conception des choses considérées comme des déterminations imposées à la réalité absolue par notre pensée finie, c'est-à-dire comme des phénomènes: de la sorte les objets ne sont que nos idées. Quant à la réalité absolue, Kant en faisait un objet de foi morale.

Le système de Fichte est encore à certains égards un *idéalisme critique* qui pose l'objet comme relatif au sujet, à la fois comme produit par le sujet et le limitant, en sorte que le sujet en prenant conscience de soi poursuit la réduction de l'objet au sujet sans l'achever jamais. Mais, comme l'a fait remarquer M. Léon, cet *idéalisme critique* s'appuie sur une conception de la réalité absolue, comme sujet pur ou liberté absolue; et par suite le système est un

blot (Paris, 1846, in-8); quelques passages des *Discours* ont été traduits ou analysés par MM. Lévy-Bruhl, Hallberg, Guillaume, Robert et par M. Marion, dans son cours de la Sorbonne. Nous en avons utilisé une partie pour notre résumé.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés à ce philosophe, citons: Wilm: *Histoire de la Philosophie allemande de Kant à Hegel*, 1847. — Löwe, *Die Philosophie Fichtes*, Stuttgart, 1862. et les ouvrages de Busse, Noak, Zimmer, etc.

effort pour déduire de cette conception et les fonctions de la raison théorique et les conditions de la vie morale. Mais par là même, Fichte retrouve encore ce principe de Kant désigné sous le nom de primat de la raison pratique et qui revient à donner à la foi morale une portée supérieure au savoir, en faisant de la raison théorique un organe de la vie morale, c'est-à-dire de la science elle-même une réalisation, incomplète, il est vrai, de la liberté. En somme, Fichte construit à *priori* le même monde dont Kant avait tracé le plan dans son analyse de la raison humaine; mais, par cela même que ce monde est un monde moral et que la pensée de Fichte le construit, le système n'est plus seulement une conception, une spéculation pure. Il devient vivant et pratique : la vie de Fichte en est pour ainsi dire l'expression. En dépit des déductions de la *Doctrine de la Science*, l'objet essentiel de l'idéalisme de Fichte est de fonder les rapports des êtres moraux entre eux et d'établir le règne des fins dont Kant avait parlé. 1° *L'être* a sa raison dans le devoir être. 2° Le but suprême, d'après lui, est l'action. « Quelle est, dit-il, la fin du point de vue spéculatif et de toute la philosophie avec lui, si ce n'est la vie? Rien n'a une valeur absolue que la vie. Tout le reste : pensée, poésie, science, n'a de valeur qu'en tant qu'il se rapporte, en quelque façon, à la vie, qu'il en provient et qu'il vise à y retourner. Voilà la tendance de ma philosophie. C'était aussi celle du Kantisme qui, sur ce point du moins, ne se séparera pas de moi. (1) ».

Ainsi, dans le système de Fichte, le premier principe se développe, le sujet pur se réalise en se remplissant de son contenu. La doctrine de la science dans sa partie théorique et dans sa partie pratique, les doctrines du *droit*, de la *morale*, et de la *religion*, nous font assister à ce développement et en décrivent les phases successives.

(1) Œuvres de Fichte, édit de Berlin, 1845, II, p. 333.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail ces différentes phases du système philosophique de Fichte; cette exposition serait mieux placée en tête d'un de ses ouvrages systématiques, mais il ne sera peut-être pas déplacé de donner quelques détails biographiques et historiques, qui expliqueront la genèse des idées de Fichte et spécialement celles contenues dans les *Discours à la nation allemande*.

Fichte naquit le 19 mai 1762, au village de Rammenau dans la Haute Lusace. Son père, qui était un rubanier d'une scrupuleuse probité, descendait d'un sous-officier suédois qui, lors de la guerre de Trente ans, s'était établi dans le pays. Tout en le surveillant avec soin, son père le laissa se développer librement et selon sa nature. Le jeune Fichte donna de bonne heure des preuves de l'originalité de son esprit; il se signala dès l'enfance par une mémoire exceptionnelle, un esprit éveillé et une grande force de volonté. Frappé de ces heureuses dispositions, un baron de Miltitz, ami du seigneur de Rammenau, offrit à ses parents de se charger de son éducation. Il le confia aux soins d'un pasteur des environs de Missnie, et c'est là, dans le village de Niederau, que Fichte passa les années de sa jeunesse dont il conserva le meilleur souvenir. A 13 ans, il lui fallut quitter cet heureux séjour pour entrer au collège de Schulpforta. Triste de la perte de sa liberté, excédé des mauvais traitements qu'il recevait d'un de ses camarades, séduit d'ailleurs par la lecture des aventures de Robinson Crusoé, il résolut de fuir, pour aller vivre dans quelque île lointaine et solitaire. Déjà il était sur la route de Hambourg, lorsque le souvenir de sa mère le fit rentrer dans le devoir et retourner au collège. Il se mit dès lors avec ardeur à l'étude et ne tarda pas à devenir un des meilleurs élèves de l'école.

A dix-huit ans, il se rendit à l'Université d'Iéna pour y étudier la théologie; mais son goût pour les études philosophiques fut de plus en plus excité par cette étude même. Le problème de la liberté l'occupa surtout très vivement. Il se décida d'abord pour le déterminisme et, la lecture de l'*Éthique* de Spinoza, qui fit sur lui une impression profonde, le confirma dans ses opinions. Cependant le déterminisme le satisfaisait d'autant moins qu'il avait une plus vive conscience de sa personnalité et bientôt le sentiment de la liberté se prononça avec tant de force en lui, qu'il devint le principe de sa philosophie.

La mort de son père adoptif l'ayant réduit à ses propres ressources, il eut à s'imposer de grandes privations qui, loin de le décourager, ajoutèrent encore à la force de son caractère. Après avoir terminé ses études, n'ayant pu trouver à se placer comme pasteur dans son pays, il consentit à être précepteur dans une maison de Zurich (1788). C'est dans cette ville qu'il fit la connaissance de M^{lle} Rahn, nièce de Klopstock, qu'il épousa plus tard. En 1790, après avoir cherché vainement une position en Allemagne, il se rendit à Leipzig, pour y étudier spécialement la philosophie kantienne. *La Critique de la raison pratique* lui révéla pour ainsi dire sa propre vocation et confirma dès lors sa foi dans la liberté et la dignité humaine. Une vie nouvelle commence pour Fichte; tous ses projets d'avenir sont abandonnés; rien ne l'intéresse plus, il ne veut plus s'occuper de rien au monde, jusqu'à ce qu'il ait pénétré bien au fond la doctrine de Kant, et qu'il se la soit assimilée. « Ce furent, dit-il, les meilleurs jours de ma vie, je ne savais pas si j'aurais à manger le lendemain, et cependant j'étais complètement et parfaitement heureux. Je vis dans un monde nouveau, depuis que j'ai lu la *Critique de la raison pratique*. On ne saurait croire

quel respect pour l'humanité et quelle force donne ce système. »

Obligé d'accepter de nouveau une place de précepteur dans une famille noble de Varsovie, où il reste quelques mois, il s'empresse, à son retour de Pologne, de faire, malgré son extrême pauvreté le pèlerinage de Königsberg. Pour vaincre la froideur que lui témoigna tout d'abord Kant Fichte soumit à son examen le manuscrit de l'ouvrage qui depuis parut sous le titre d'*Essai d'une critique de toute Révélation* (1). Kant alors le recommanda comme précepteur au comte de Krokow qui résidait près de Dantzig, et bientôt le succès de son premier écrit vint le tirer de l'obscurité et donner un autre cours à sa destinée. L'*Essai d'une critique, de toute révélation*, entièrement conçu dans l'esprit de Kant ayant d'abord paru anonyme, la *Gazette littéraire d'Iéna*, qui avait alors une grande autorité, n'hésita pas à l'attribuer à Kant lui-même et à lui accorder les plus magnifiques éloges. Telle fut l'origine de la réputation de Fichte (2).

C'est alors qu'il fit la connaissance de Pestalozzi dont l'influence fut si considérable sur ses idées.

En 1793, le nom de Pestalozzi était déjà célèbre, puisque, l'année précédente, l'assemblée législative l'avait proclamé citoyen français en compagnie de Washington et de Klopstock. Il avait déjà fait paraître plusieurs de ses ouvrages pédagogiques : *Le Journal d'un père*, *la Soirée d'un criminel*, série d'aphorismes sur le relèvement du peuple par l'éducation, où Pestalozzi insiste sur la nécessité de développer l'âme par le dedans, par la culture intérieure; enfin et sur-

(1) 1792, t. V, de l'édition de Berlin.

(2) Voir Imm.-Hermann Fichte, *Joh. Gottl. Fichtes Leb.* 2^e édit., Leipsig, 1861.

tout les quatre volumes de *Léonard et Gertrude*, où Pestalozzi racontait la régénération d'un village par le concours de la législation, de l'administration, de la religion et de l'école. En donnant à Gertrude le principal rôle dans ce roman, Pestalozzi voulait marquer une de ses idées fondamentales, qui était de remettre l'instruction et l'éducation du peuple entre les mains des mères. « La maison paternelle, disait-il, est la base de l'éducation de l'humanité. — Le paysan qui veut conduire son bœuf apprend à le connaître : qu'il en soit de même du pédagogue et de l'élève. — C'est dans la nature même de l'homme, qu'il faut chercher les lois de sa culture. — Le développement de la nature humaine est soumis à l'empire des lois naturelles, et ces lois s'exercent *harmonieusement*, c'est-à-dire qu'elles développent toutes les facultés à la fois, *insensiblement*, c'est-à-dire par petites progressions lentes, auxquelles la pédagogie doit se conformer. — En outre, la nature ne se développe que par l'exercice, et cet exercice suppose des objets sur lesquels les facultés agissent; par conséquent, l'observation, l'intuition des choses est le principe de toute éducation. — Enfin, tout doit être lié dans l'Éducation; les connaissances nouvelles doivent reposer sur les notions déjà acquises, de même que, dans l'organisme d'un animal ou d'une plante, les accroissements nouveaux se rattachent à des organes ou à des germes préexistants. » En d'autres termes, l'ancienne éducation considérait l'esprit et le cœur de l'enfant comme des vases qu'il faut remplir, tandis que Pestalozzi compare l'œuvre de l'Éducation à ce qui se passe par exemple dans la plante. Un germe qui se développe produit des branches, des fleurs et des fruits, par le travail de son propre organisme et en s'assimilant les éléments divers qui lui sont fournis par le milieu dans lequel il vit. Il en est ainsi des facultés. De même que, dans

l'ordre physique, chaque progrès de l'être organisé est un produit du travail intérieur de ses organes, un développement du dedans au dehors, et non point une simple juxtaposition extérieure comme dans le minéral; de même chaque progrès intellectuel et moral de l'homme doit être le produit du travail intérieur de ses propres facultés, de ses propres sentiments, et non point le simple dépôt, confié à la mémoire, des résultats d'un travail étranger. La jeune plante se développe par degrés insensibles, chacun de ses progrès précède de celui qui l'avait précédé et prépare celui qui doit le suivre. De même les progrès de l'enfant sont soumis à une gradation, à un enchaînement, à un ordre génétique enfin, qui ne peut pas être arbitrairement interverti et qui ne comporte point de lacune.

L'accroissement du végétal dépend en grande partie de la force vitale de ses organes, de même le développement de l'homme dépend essentiellement de la puissance de ses facultés. C'est donc à augmenter cette puissance que l'Éducation doit s'appliquer tout d'abord. D'ailleurs, il s'agit moins encore de porter le développement de l'homme jusqu'à un certain degré qu'à lui donner l'impulsion nécessaire pour qu'il ne s'arrête pas (1).

Telles étaient alors les idées de Pestalozzi (en 1793), lorsqu'il se rencontra avec Fichte.

Fichte venait de se marier. Il avait épousé, en octobre

(1) Voir sur Pestalozzi les ouvrages de M. Morf, du D^r Hunziker, de M. F. Mann, de M. Seyffarth, (en allemand) et, en français, l'excellent ouvrage de M. Guillaume, (Paris-Hachette).

La Commission du Musée pestalozzien, de Zurich, a fait paraître également de nouvelles éditions de ses principales œuvres.

1793, une amie de M^{me} Pestalozzi, M^{me} Johanna Rahn, et il faisait alors un séjour à Zurich, ville natale de sa femme. Pestalozzi, dans l'automne de 1793, s'était rendu à Richtersweil, dans la maison de son oncle, le D^r Holze. Ce fut dans cette retraite située sur les bords du lac de Zurich que Fichte vint plusieurs fois visiter l'auteur déjà célèbre de *Léonard et Gertrude*.

Une lettre du littérateur allemand Fernow contient le récit d'une de ces visites dans laquelle il avait accompagné Fichte et son ami le poète danois Baggessen. « Nous suivîmes, dit-il, pendant deux heures la rive droite du beau lac de Zurich, puis nous traversâmes le lac pour nous rendre à Richtersweil, grand village situé à deux lieues plus loin. C'est là que réside un certain savant (*ein gewisser Gelehrter*), nommé Pestalozzi, qui s'est fait connaître entre autres par le livre populaire suisse intitulé: *Léonard et Gertrude*. Baggessen désirait faire sa connaissance. C'est un homme entre quarante et cinquante ans, laid et marqué de la petite vérole, simple dans ses vêtements et son extérieur, comme un paysan, mais si plein de sentiment que peu d'hommes l'égalent; il est remarquable également par une excellente philosophie pratique qui respire dans tous ses écrits. Avec ces deux hommes, les heures passaient comme des secondes, et ces jours me procurèrent beaucoup d'heureux instants (1). »

Sur la demande de Pestalozzi et de Lavater, Fichte expliquait à un cercle d'amis la philosophie de Kant, on discutait aussi les événements de la Révolution française. On sait quelles étaient à cette époque les idées politiques de Pestalozzi, idées qui furent sans doute le sujet de ces entre-

(1) *Fichte's Leben und Briefwechsel* 1830, t. I., p. 215.

tiens et dont l'influence se retrouve dans certains écrits de Fichte. Il est facile de les connaître en parcourant l'*Essai sur les causes de la Révolution française*, essai que Pestalozzi venait à peine de terminer (1). « Ce sont les princes, dit-il, qui, par leur aveuglement et leur mauvaise administration, ont créé une situation révolutionnaire. Il n'y a pas d'autre alternative : ou bien l'Europe devra retomber dans la barbarie par le despotisme ou bien les cabinets devront accorder loyalement ce qui est légitime dans les aspirations de l'humanité vers la liberté. » Puis, après avoir engagé la France à ne pas menacer les nations voisines, à renoncer à la propagande révolutionnaire, il se tourne, en terminant, vers « le premier des princes allemands » et lui demande un grand acte de sagesse et de patriotisme : « Empereur d'Allemagne, si jamais un peuple mérita d'obtenir, par la garantie légale de ses droits, un plus haut degré de bien être et de force politique, c'est le peuple allemand. C'est un peuple honnête, content de peu, aimant l'ordre et la justice; l'anarchie est contre son naturel; il ne demande que la sécurité de son foyer et la paix de sa chaumière ». Cet ouvrage s'achève par une vision dont s'inspirera plus tard Fichte. Le génie de l'Allemagne apparaît aux princes assemblés : il éclaire leurs yeux, il les fait rougir de leurs fautes; à sa voix, les princes promettent de ne chercher que la vérité, de restaurer les antiques vertus allemandes, de rendre à leurs peuples leurs anciens droits. « Je vis alors les princes d'Allemagne unis avec leurs peuples, et j'entendis la voix du génie qui s'écriait : La patrie est sauvée! Mon cœur battit..... et je m'éveillai de mon rêve ».

(1) Cet ouvrage, terminé en février 1793, a été imprimé pour la première fois en 1872 par M. Seyffarth, dans le tome VI des œuvres complètes.

Nous verrons comment Fichte s'efforça plus tard de réaliser le rêve de son ami par le moyen d'une Education nouvelle, procédant directement du système pédagogique de Pestalozzi.

« Connais-tu, écrit-il plus tard à sa femme, le livre de Pestalozzi : *Comment Gertrude instruit ses enfants ?* et son dernier ouvrage paru à Leipzig cette année ? Il faut le lire. Je suis en train d'étudier le système d'éducation de Pestalozzi, et j'y trouve le vrai remède aux maux de l'humanité malade, comme aussi le seul moyen de l'amener à la compréhension de ma philosophie (1). »

Cette dernière phrase peut paraître étrange. Il faut, pour la comprendre, revenir à cette année 1793 et aux nombreux entretiens qu'eurent alors Fichte et Pestalozzi sur des sujets politiques, pédagogiques et aussi philosophiques. Le 16 janvier 1794, Pestalozzi écrivait à Fellenberg : « j'ai constaté avec satisfaction, en m'entretenant avec Fichte, que j'étais arrivé par mes expériences personnelles à peu près aux mêmes résultats que la philosophie kantienne. »

Un document de cette époque nous montre quelles étaient alors les opinions philosophiques de Pestalozzi et comment elles se rapprochaient non seulement des idées de Kant, mais aussi des conclusions philosophiques de Fichte lui-même. Cet essai philosophique a pour titre : *Mes Recherches sur la marche de la nature dans le développement du genre humain* (2). Commencé en 1785 (3), cet ouvrage, qu'il méditait depuis plusieurs années déjà, fut publié en 1797.

(1) *Fichte's Leben und Briefwechsel*, t. I, p. 496.

(2) Voir tome X de l'édition *Seyffarth* et l'édition nouvelle publiée en 1886, par la Commission du Musée pestalozzien de Zurich.

(3) Voir lettre à Zinzendorf du 10 décembre 1785.

Cherchant à s'expliquer les contradictions qu'il constate dans la nature humaine, Pestalozzi distingue dans l'homme trois états différents qui font de lui un être triple : l'homme naturel, l'homme social, l'homme moral.

« Je suis à la fois, dit-il, un produit de la nature, un produit de la société et un produit de mon propre moi. Comme produit de la nature, je me sens libre de faire ce qui me plaît et en droit de faire ce qui m'est utile. Comme produit de la société, je me sens tenu et lié par des rapports et des contrats qui m'imposent certains devoirs. Comme produit de mon propre moi, je me sens indépendant de l'égoïsme de ma nature animale et des liens de mes rapports sociaux, ayant à la fois le droit et le devoir de faire ce qui m'ennoblit et ce qui est avantageux à mes semblables. »

« J'ai la faculté, dit-il encore, de considérer toutes les choses de ce monde, abstraction faite de mes besoins animaux et de mes rapports sociaux, au seul point de vue de ce qui peut contribuer à mon ennoblissement intérieur, et de ne les rechercher ou de ne les rejeter que par cette unique considération. Cette faculté existe en moi d'une manière indépendante, elle n'est en aucune façon une conséquence de quelque autre des facultés de ma nature. Elle est, parce que je suis, et je suis, parce qu'elle est. Elle naît de ce sentiment qui est inhérent à mon être : Je me perfectionne moi-même, quand je fais de ce que je *dois* la loi de ce que je *veux*. C'est la volonté qui rend l'homme clairvoyant et c'est la volonté qui le rend aveugle. C'est la volonté qui le fait libre, c'est la volonté qui le fait esclave. C'est la volonté qui fait de lui un juste ou un scélérat. »

On peut se convaincre, par les quelques citations de cet essai philosophique, que, par sa conception de la moralité, Pestalozzi se rapproche, à divers égards, des conclusions de Kant et de Fichte.

Telles étaient les idées de Pestalozzi en 1793, à l'époque où Fichte le rencontra à Richtersweil, sur les bords du lac de Zurich. La liaison entre Fichte et Pestalozzi se transforma bientôt en une solide et durable amitié. Le philosophe allemand resta toujours en correspondance avec le pédagogue suisse, il étudia spécialement son système pédagogique et nous verrons comment, en 1807, dans ses *Discours à la nation allemande*, Fichte rendit à sa méthode d'éducation un éclatant hommage et comment il contribua à la populariser dans toute l'Allemagne.

Comme Pestalozzi, Fichte suivait avec un vif intérêt la marche de la Révolution française; lui aussi prend ouvertement parti pour la Révolution et ne craint pas à cette époque de tirer les conséquences extrêmes de ses principes. Il consacra ses premiers loisirs de Zurich à la composition de deux écrits pour la défense des idées dont elle était la puissante manifestation.

En 1793 (1), Fichte publie, sans nom d'auteur : *Revendication de la liberté de penser*, adressée aux princes de l'Europe qui l'ont opprimée jusqu'ici. — *Héliopolis, la dernière année de l'antique obscurité*. — En 1794, il fait paraître : *Rectification des jugements du public touchant la Révolution française*. Fichte développe dans ces deux brochures (2) les idées politiques de Rousseau et certaines conceptions de l'essai de Pestalozzi dont nous avons donné plus haut des extraits. Selon Fichte, l'Etat n'existe qu'en vertu d'un contrat, lequel peut toujours être dénoncé par chacun des intéressés. Fichte n'admet pas que le consentement de tous ceux qui

(1) C'est en février de la même année que Pestalozzi avait terminé son *Essai sur les causes de la Révolution française*.

(2) T. VI de l'édition de Berlin, publiée par son fils en 1845-46 (8 vol.).

ont formé le contrat soit nécessaire aussi pour le dissoudre. Selon lui, la volonté de quelques-uns suffit pour remettre les choses en l'état où elles seraient, si le contrat n'avait pas eu lieu. D'où il tire logiquement cette conclusion : la loi n'est loi qu'aussi longtemps que le peuple veut bien y obéir, et, dès qu'il s'y refuse, elle perd toute vigueur (1).

En résumé, pour Fichte, il ne peut y avoir de constitutions invariables et le peuple a le droit de les changer. « Tous les événements du monde, dit-il, dans la préface, sont, à mes yeux, une série de tableaux que le grand précepteur de l'humanité nous présente, afin que nous apprenions ce qu'il nous est nécessaire de savoir. Ainsi, je regarde la Révolution française comme une riche et belle peinture sur ce grand texte : les droits de l'homme et la dignité de l'homme ».

Sur la demande de Pestalozzi, de Lavater et d'autres personnes de Zurich, Fichte, nous l'avons vu, avait expliqué à ce cercle d'amis la philosophie de Kant; ce fut à cette occasion qu'il conçut la première idée de son œuvre qui, dans l'origine, n'avait d'autre but que de compléter la *Critique* et de la faire reposer sur des principes incontestables. Il était à méditer cette entreprise, quand le gouvernement de Weimar lui offrit la chaire que Reinhold avait laissée vacante à Iéna. Fichte se rendit à cet appel en 1794 et se fit bientôt, par le succès de son enseignement, des partisans enthousiastes et des adversaires passionnés.

(1) Fichte admet alors d'une manière absolue le droit de sécession pour toute partie de l'Etat, et même pour tout membre de l'Etat. En 1800, au contraire, dans son ouvrage intitulé *l'Etat commercial fermé* (T. III de l'édit. de Berlin), il soutient la doctrine de l'omnipotence de l'Etat, doctrine qui fut combattue plus tard par de Humboldt, l'un des premiers qui aient introduit dans la politique le principe individualiste.

L'existence matérielle de Fichte, qui avait été assez précaire jusque là, fut dès lors assurée, mais s'il n'eut plus à lutter avec le besoin, il lui fallut soutenir une lutte non moins pénible pour propager et défendre ses idées. Il commença ses cours à Pâques, en 1794. Bientôt, ayant entrepris de donner des leçons, le dimanche, pour l'amélioration morale des étudiants, il fut soupçonné et accusé de vouloir ruiner le culte public. Ce fut par suite de cette tracasserie qu'il publia pour se défendre les cinq leçons sur la *Destination du savant et de l'homme de lettres*.

Le savant, suivant Fichte, doit être l'homme le plus vrai, le plus complet ; sa tâche est de travailler sans cesse à son propre perfectionnement et à celui des autres. « Le but absolu de tout homme, dit-il, comme celui de toute la société, et par conséquent aussi de tous les travaux que le savant entreprend pour elle, est l'ennoblissement moral de l'homme tout entier. Il est du devoir du savant de se représenter toujours ce but final, de l'avoir toujours devant les yeux dans tout ce qu'il fait. Mais personne ne peut travailler avec bonheur à l'ennoblissement moral des hommes, s'il n'est lui-même un homme de bien. Ce n'est pas seulement par des discours que nous enseignons, c'est surtout par notre exemple ; et quiconque vit dans la société doit lui donner de bons exemples, puisque la force de l'exemple vient de notre conduite dans la société. Avec combien plus de raison lui doit de bons exemples le savant qui, dans toutes les parties de la culture, doit être en avant de tous les autres états ! S'il est en arrière pour ce qui est le principal, pour ce qui est le but de toute culture, comment peut-il être un modèle comme il doit l'être, et comment peut-il espérer que les autres suivront ses leçons, quand elles sont, en présence de tous, contredites par ses actions ? Ce que le

fondateur de la religion chrétienne disait à ses disciples peut s'appliquer aux savants : Vous êtes le sel de la terre ; si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on ? Si les hommes de choix sont corrompus, où doit-on chercher la bonté morale ? — Considéré sous ce dernier rapport, le savant doit être l'homme moralement le meilleur de son temps ; il doit présenter en lui le plus haut degré de développement moral atteint jusqu'à lui .

« La véritable destination de l'homme en société, dit-il encore, est de former avec les autres hommes une union qui, par son intimité, soit toujours plus étroite, par son étendue, toujours plus large : mais cette union n'est possible que par le perfectionnement, puisque les hommes ne sont unis et ne peuvent l'être qu'en ce qui forme leur dernière destination. Nous pouvons donc également dire que notre destination dans la société est le perfectionnement commun, perfectionnement de nous-mêmes par l'action librement reçue des autres sur nous, et perfectionnement des autres par notre réaction sur eux, comme sur des êtres libres.

« Je connais peu d'idées plus élevées que celle d'une action générale de toute l'humanité sur elle-même, de cette vie et de ces efforts incessants, de cette émulation à donner et à recevoir ce que chacun peut avoir de plus noble en partage, de cet engrenage général d'innombrables rouages, dont le ressort commun est la liberté, et de cette belle harmonie qui en résulte. Qui que tu sois, peut dire chaque homme, toi qui portes une figure humaine, tu es membre de cette grande communauté ; quelle que soit l'infinité des membres qui opèrent cette action, j'agis aussi sur toi et toi sur moi ; quiconque porte sur sa figure la marque de la raison, quelque grossièrement qu'elle y soit gravée, n'existe pas en vain pour moi. Je ne te connais pas, et tu ne me

connais pas encore ; mais aussi certainement que nous sommes appelés à être bons et à devenir meilleurs, il viendra un moment, quand ce serait après des millions et des milliards d'années, — car qu'est-ce que le temps ? — il viendra un moment où je t'entraînerai dans ma sphère d'activité, où je serai pour toi un bienfaiteur, où je recevrai de toi des bienfaits, et où mon cœur sera lié au tien par le plus beau lien d'une libre action réciproque (1) ».

Travailler sans cesse à son propre perfectionnement et à celui des autres, telle était aussi la seule action que Fichte voulut désormais exercer lui-même. Dans ses rapports avec la jeunesse enthousiaste qui se pressait autour de lui, il s'appliquait surtout à la former à une pensée libre et à une activité désintéressée. Mais les haines et les défiances politiques qu'avait excitées dans la plupart des cours de l'Allemagne le défenseur de la légitimité de la Révolution française ne désarmèrent pas. Un article, inséré par lui dans le *Journal philosophique* et intitulé *Du fondement de notre foi en un gouvernement moral du monde*, le fit accuser d'athéisme, et cette accusation, admise par le gouvernement de la Saxe électorale, qui partageait avec celui de Weimar le patronage de l'Université d'Iéna, fut suivie de la démission de Fichte et de son bannissement des Etats saxons en 1799. Il protesta énergiquement contre une telle accusation (2) et alla chercher un refuge à Berlin.

(1) *De la Destination du savant et de l'homme de lettres*, trad. par Nicolas, 40-79.

(2) Voir T. V de l'édition de Berlin : Appel au public contre l'accusation d'athéisme. Défense judiciaire contre l'accusation d'athéisme. 1799. — Quoiqu'il en soit, souvent dans ses lettres, Fichte parle de la divine Providence et recommande une pieuse résignation à ses décrets. Dès sa jeunesse, Fichte a vivement

Pendant plusieurs années, Fichte demeura dans cette ville. sans caractère public. Il se livre tout entier à ses études et fait un retour plus profond sur lui-même. C'est l'époque d'un renouvellement et d'un élan nouveau de sa pensée philosophique. Il franchit de plus en plus les limites du moi, dans lesquelles il avait paru se renfermer d'abord. Déjà dans la *Doctrine de la science*, au-dessus de ce moi intelligent qui a conscience de lui-même, qui est nous-mêmes, il avait placé un moi infini, absolu, qui pose tout ce qui est, qui est cause et principe du non moi (voir le § 5 de la *Doctrine de la Science*) et qui ne se confond pas avec le moi conscient de lui-même, quoiqu'au fond il ne soit qu'un avec lui. Il développe alors ce qui n'était encore qu'indiqué dans la *Doctrine de la Science*, et ce moi illimité devient successivement pour lui le savoir absolu, l'être absolu qui, dans l'existence, se réfracte, se brise en moi et en non moi. De plus en plus, il aperçoit l'être divin comme le fondement de

manifesté des sentiments et des principes religieux. Ce même esprit religieux se voit dans ses lettres à sa femme et dans les habitudes de sa vie de famille. Tous les soirs, à la maison, raconte son fils, la journée se terminait par un exercice de piété fait en commun. D'abord la famille, y compris les domestiques, chantait quelques versets d'un cantique, puis il parlait sur quelques passages de la Bible et, quand l'occasion s'en présentait, il ajoutait des paroles de consolation et de pieuses exhortations. C'est lui qui disait en parlant du christianisme : « Le christianisme porte encore dans son sein une puissance de rénovation qu'on ne soupçonne pas. Jusqu'à présent il n'a agi que sur les individus et indirectement par eux sur l'État. Mais celui qui a pu apprécier son action intime, soit comme croyant, soit comme penseur indépendant, celui-là admettra qu'il deviendra un jour la force interne et organisatrice de la société et alors il se révélera au monde entier dans toutes les profondeurs de ses conceptions et toute la richesse de ses bénédictions ».

notre être, et notre existence comme la conséquence de notre participation avec lui. De plus en plus, il voit en lui le subjectif et l'objectif, le moi et le non moi se confondre comme dans la source commune d'où ils découlent également, et c'est là qu'il cherche la raison de l'accord du subjectif et de l'objectif dans la connaissance humaine. Ainsi il arrive à poser le principe de l'identité du subjectif et de l'objectif et dès lors, tout en insistant toujours davantage sur l'importance du sentiment religieux qu'il s'efforce de ranimer dans tous les cœurs, il ne considère plus dès lors la *Doctrine de la Science* que comme la base d'une philosophie complète, divisée en deux parties, dont l'une devait expliquer le monde sensible et l'autre le monde moral.

Dans le traité de la *Destination de l'homme*, Fichte exposa sa philosophie sous une forme moins scientifique (1). Il montre l'homme pensant, passant du doute à la science et de la science à la foi ; il s'efforce de concilier la réflexion avec la croyance. « Le savoir, dit-il, n'est qu'image et réflexion, et, la réalité sur laquelle porte la réflexion, nul savoir ne peut y atteindre ; mais il y a une autre réalité ; ce n'est pas à la science qu'il faut la demander : il faut pour la trouver un autre organe ; cet organe est en toi : c'est la conscience de la loi morale, qui nous impose en sa vérité une foi absolue et avec elle la foi en toutes les existences que la loi morale suppose ». Sur cette base, Fichte rétablit l'existence du monde phénoménal, celle d'un monde moral et spirituel, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu qu'il conçoit comme l'auteur de la loi morale, comme la volonté infinie,

(1) *Le traité de la Destination de l'homme*, parut en 1800 Voir t. II de l'édition de Berlin.

universelle, qui se révèle dans la conscience et qui est l'âme et le lien de tout ce qui existe.

• Si la destination de l'humanité, dit-il, était seulement de se créer sur la terre une condition meilleure, il suffirait sans doute que les actions humaines fussent dirigées par un simple mécanisme (1). La liberté serait non seulement inutile, mais funeste à l'homme ; l'intention serait de trop. Le monde, tel que nous le voyons, loin d'aller directement à son but, ne l'atteindrait qu'avec mille détours. Pourquoi, dans ce cas, le Souverain Créateur des mondes nous aurait-il doués d'une liberté souvent en contradiction avec ses éternels desseins ? Pourquoi ne nous aurait-il pas prédéterminés à agir comme il faut que nous agissions, afin que ses desseins s'accomplissent ? Il pouvait certes aller à son but par mille chemins plus courts. Mais je suis libre, et par conséquent, il est impossible que ma destinée s'écoule tout entière dans le cercle d'une existence où tout s'enchaîne de telle sorte, causes et effets, que ma liberté demeure inutile. Mais je suis libre, car ce n'est pas l'acte réel, mécaniquement exécuté, ni dépendant, sous ce rapport, qu'à moitié de moi ; ce n'est pas lui qui fait le prix et la valeur d'une action, c'est l'acte moral, c'est-à-dire la libre détermination de ma volonté, qui toujours dépend de moi. La voix de la conscience ne cesse de me le répéter. Or, par là, ne m'enseigne-t-elle pas aussi que la loi morale, dédaignant de commander à un mécanisme aveugle et matériel, ne prétend régner que sur des volontés intelligentes et libres ? •

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail les doctrines philosophiques de Fichte ; qu'il nous soit permis tout au

(1) *Destination de l'homme*, trad. Barchou de Penhüen, (Paris, 1832, in-8).

moins de citer l'appréciation suivante donnée par le fils de Fichte lui-même, qui résume admirablement son système :

• Si on envisage, dit-il, cette philosophie au point de vue pratique, c'est-à-dire en tant qu'elle présente la vie sous un point de vue déterminé, et engage à s'y conformer, on peut ainsi apprécier et résumer ses résultats : La vie sensible, immédiate et tous les intérêts qui s'y rapportent et ont leur racine en elle, avec quelque habileté que l'égoïsme, la prudence et la ruse les parent des plus belles couleurs, sont entièrement vides, un pur néant, n'ont aucune valeur et aucune réalité en eux-mêmes. C'est pourquoi la vie sensible, et les efforts dont elle est le principe et le but, ne produisent dans le sentiment que l'inconstance et l'agitation d'une tendance toujours inquiète et jamais rassasiée, à cause de la contradiction intérieure que cette apparence de vie et d'effort dans le néant et en vue du néant, engendre nécessairement. Au contraire, le monde sensible et notre vie dans ce monde ne prennent de la signification et de la valeur que lorsqu'ils deviennent le théâtre et l'instrument des actes de la liberté morale. Il n'y a de réalité que dans ces actes, et eux seuls existent dans le sens vrai ou dans le sens philosophique de ce mot. C'est seulement lorsque le moi s'élève dans le monde des idées et qu'il lui consacre toute sa liberté et toutes ses forces spirituelles, qu'il acquiert la réalité. En s'élevant du monde apparent et de la vie apparente à la vie de l'idée, il est devenu en lui-même un vrai moi. Car les moi, tant qu'ils demeurent dans la sphère commune des sens, sont essentiellement semblables, nulle part on ne trouve en eux une individualité propre. Il n'y a pour eux d'individualité et de distinction spirituelle que lorsqu'ils se sont élevés dans le monde des idées morales, lorsque chaque moi est sous l'empire d'un but moral qu'il s'est posé,

et auquel il consacre toute sa vie. Alors les moi deviennent des personnalités, des esprits individualisés, et en même temps ils se sont élevés au-dessus de la sphère de l'apparent et de l'accidentel, ils se sont enracinés dans la vie éternelle. Ils sont donc assurés de la persistance de leur personnalité. aucune mort ne peut les atteindre, quoique terrestrement ils périssent et disparaissent. Cette philosophie doit donc être considérée comme le système de la liberté, de la liberté morale, puisqu'elle place en elle le vrai et l'unique principe de vie (1). »

Avant d'étudier les discours de Fichte à la nation allemande, où nous trouverons exposées ses principales idées sur l'Éducation, disons encore quelques mots d'un ouvrage important.

Pendant l'hiver de 1804-1805, Fichte donna à Berlin une série de leçons sur les *Caractères fondamentaux de l'esprit du siècle*, qui furent très goûtées. C'est dans ces leçons qu'il trace son plan d'histoire universelle et qu'il y marque la place de l'humanité actuelle. La fin de la vie du genre humain sur la terre, c'est, dit-il, que dans cette vie les hommes puissent ordonner librement toutes leurs relations, conformément à la raison.

Selon lui, il y a cinq grandes époques dans l'histoire de l'humanité. La première est l'état d'innocence où la raison gouverne sous forme de simple loi de la nature ou d'instinct aveugle ; la seconde est caractérisée par le péché qui commence, par la transformation de l'instinct de la raison en une autorité qui contraint extérieurement ; c'est l'âge d'autorité où la raison ne gouverne que par des institutions extérieures et des croyances qui ne cherchent

(1) Imm.-Hermann Fichte, *Joh. Gottl. Fichtes Leben*.

pas à convaincre, mais exigent un assentiment et une obéissance aveugles. La troisième époque est l'état de péché parfait, constitué par l'indifférence pour toute vérité, par le mépris de l'instinct de la raison et de toute autorité. Le monde actuel en est, selon Fichte, à cette troisième époque. La vie dans le genre et pour le genre a entièrement disparu ; il ne reste plus que la vie individuelle avec tout ce qui s'y rattache. Mais que chacun cesse de vivre exclusivement de cette vie individuelle pour se consacrer au service du genre humain, avec tout ce qu'il a, avec tout ce qu'il peut, et alors seulement une restauration des mœurs sera possible.

Cette restauration engendrera les deux époques suivantes : la quatrième, qui est celle de la justification qui commence, et où la raison et ses lois sont comprises avec une claire conscience, où la vérité est révérée et aimée par dessus toutes choses, et la cinquième, qui est celle de la justification achevée, ou de la sanctification, où l'humanité s'embellit elle-même dans toutes ses relations par l'exercice de la liberté parfaite qu'elle a réalisée pour elle-même en une image qui est la représentation fidèle de la raison. « Nous avons derrière nous, dit Fichte, un monde d'obscurité et de contrainte, devant nous, un monde de lumière et de liberté, mais nous n'appartenons proprement ni à l'un ni à l'autre. »

En 1804, Fichte, remarquons-le, ne parle pas de la patrie allemande ; comme Herder, Goëthe, Schlegel, il croit que l'humanité est un idéal supérieur pour tout esprit civilisé et que le vrai patriote est cosmopolite.

Fichte écrit son ouvrage : *Les caractères fondamentaux de l'Esprit du siècle*, dans un esprit de cosmopolitisme vraiment enthousiaste, qui a trouvé son expression la plus nette dans ces paroles célèbres, à la fin de la quatorzième leçon :

« Quelle est, je le demande, la patrie de l'Européen chrétien vraiment civilisé ? D'une manière générale, c'est l'Europe, plus particulièrement, c'est l'Etat de l'Europe qui occupe le rang le plus élevé dans l'échelle de la civilisation. L'Etat qui commet une fatale erreur doit, il est vrai, tomber dans le cours des temps, et cesser en conséquence d'occuper un tel rang ; mais bien qu'il tombe et qu'il doive tomber nécessairement, d'autres, par là même, s'élèvent, parmi lesquels un surtout, qui tient aujourd'hui le rang qu'occupait auparavant le premier. Laissons donc les hommes qui ne sont nés que de la terre, qui reconnaissent leur patrie dans le sol, dans les rivières et dans les montagnes, laissons les demeurer citoyens de l'Etat tombé ; ils conservent ce qu'ils désirent, ce qui constitue leur bonheur ; l'esprit, de même nature que le soleil, obéissant à une attraction irrésistible, prendra son essor dans la direction de la lumière et de la liberté. Cette constitution cosmopolite de l'esprit nous permet de contempler avec une sérénité parfaite les actions et la destinée des nations, tant pour nous que pour nos successeurs, et cela, même jusqu'à la fin des temps (1) ». Neuf mois seulement après que ces mots furent imprimés, arrivait la catastrophe d'Iéna : la puissance militaire de l'Allemagne était brisée et le dernier boulevard du pays, la Prusse de Frédéric-le-Grand, était à la merci de Napoléon. Logiquement, comme le dit un historien, Fichte aurait dû se tourner du côté de la nation victorieuse ; mais, se défiant sans doute de la logique, il laisse cette bassesse aux êtres nés de la terre, et lui, avec toute sa force d'homme, avec les armes, non du soldat, mais du penseur, il se présenta au combat pour défendre son pays

(1) Quatorzième leçon des *Caractères fondamentaux de l'esprit du siècle*, t. VII de l'édition de Berlin.

contre l'oppresser. La disgrâce et le malheur de sa patrie **lui firent** sentir toute la tendresse qu'il avait pour elle, tout **le prix** de l'honneur national, toute la signification, dans **l'histoire**, d'un fait comme la nationalité. Et cette expérience **nouvelle** trouva son expression dans les pensées inspirées **et les paroles brûlantes** des *Reden an die deutsche Nation*.

CHAPITRE II

Tant que l'occupation française se contentait dans les limites fixées par le traité de Bâle et ne dépassa pas le pays rhénan, on ne s'était guère ému. Mais lorsque Napoléon étendit son action sur l'Allemagne centrale et septentrionale, l'appréhension d'une absorption de l'Allemagne par l'étranger devint de plus en plus vive.

Déjà en juillet 1806, c'est-à-dire deux mois avant Iéna. Schleiermacher écrivait : « Il va se produire tôt ou tard une lutte universelle dont l'enjeu sera notre existence morale, notre religion, notre culture d'esprit, aussi bien que notre indépendance. Cette lutte ne sera pas soutenue par les rois avec leurs armées. Peuples et rois devront combattre ensemble. Je vois devant mes yeux une crise suprême pour l'Allemagne. L'atmosphère est saturée d'orage et je souhaite que l'explosion ait lieu bientôt, car il n'y a plus à espérer que les nuages passent au-dessus de nous sans crever. »

Cette prophétie allait bientôt se réaliser. Quelque temps après en effet, Napoléon écrasait les Prussiens à Iéna et Auerstadt, il faisait son entrée triomphale à Berlin et s'emparait à Potsdam de l'épée du grand Frédéric. « Des 160,000 hommes qui avaient composé l'armée active des Prussiens, dit M. Thiers, il ne restait pas un débris, il n'existait plus d'armée prussienne. Napoléon était maître absolu de la monarchie du grand Frédéric, il avait enlevé tout le matériel en canons, fusils, munitions de guerre ; il avait acquis assez de drapeaux pour en charger les édifices de sa capitale. Tout cela s'était accompli en un mois. En un mois

le roi d'une grande monarchie, le second successeur du grand Frédéric, se voyait sans soldats et sans Etats... Si l'on veut avoir le secret de cette déroute inouïe, après laquelle les armées et les places se rendaient à la sommation de quelques hussards ou de quelques compagnies d'infanterie légère, on le trouvera dans la démoralisation qui suit ordinairement une présomption folle ! Après avoir nié, non pas les victoires des Français, qui n'étaient pas niâbles, mais leur supériorité militaire, les Prussiens en furent tellement saisis à la première rencontre, qu'ils ne crurent plus la résistance possible et s'enfuirent en jetant leurs armes. Ils furent atterés et l'Europe le fut avec eux. Elle frémit tout entière après Iéna plus encore qu'après Austerlitz » (1).

Il restait alors au roi Frédéric-Guillaume une province et 25,000 hommes. Napoléon résolut de tirer des pays conquis les ressources qui lui étaient nécessaires pour payer ses nouveaux armements. « Il avait, dit M. Thiers, laissé exister partout les autorités prussiennes et mis à leur tête le général Clarke pour l'administration politique du pays, M. Daru pour l'administration financière. Au près de chaque administration provinciale, il y avait un agent français chargé de tenir la main à la perception des revenus et à leur versement dans la caisse centrale de l'armée française. M. Daru devait veiller sur ces agents et centraliser leurs opérations. Ainsi les finances de la Prusse allaient être administrées pour le compte de Napoléon et à son profit » (2). Enfin le 7 juin 1807, le traité de Tilsitt consommait la ruine et l'abaissement de la Prusse. Malgré les supplications de la reine Louise de Prusse, qui vint elle-même à Tilsitt pour essayer de toucher Napoléon,

(1) *Le Consulat et l'Empire*, VII, p. 205 et suivantes.

(2) Voir *Le Consulat et l'Empire*, VII, p. 249 et suivantes.

le vainqueur ne voulut pas se laisser fléchir. D'après les résolutions de Napoléon, la Prusse devait tomber de neuf millions et demi d'habitants à cinq millions, de cent vingt millions de revenu annuel à soixante-neuf millions. La rapidité avec laquelle Napoléon put accomplir ses desseins et le peu de résistance qu'il rencontra ne révélèrent pas seulement la caducité des institutions politiques et militaires de l'Allemagne; ils découvrirent aussi l'absence du sentiment patriotique. Devant ce triomphe de la force, en face de nombreux exemples de servilité, marque d'un abaissement considérable des caractères, l'Allemagne se sentit profondément humiliée.

• Tout d'abord, dit un historien allemand, c'avait été comme un étourdissement, on avait regardé autour de soi stupéfait, on eût dit Berlin, une ville endormie, se réveillant au bruit d'un tremblement de terre ou d'une éruption volcanique. • • Tout calcul de ce qui peut s'ensuivre, écrivait Hélène Jacobi à son frère le philosophe, est impossible même au plus habile des politiques et des tacticiens. Nous ne voyons que la dernière main sous laquelle la machine vermoulue achève de s'écrouler; nous sommes témoins du fracas, écrasés ou simplement meurtris selon que les débris nous atteignent, ou, en se superposant au gré du hasard, nous protègent... Il ne nous reste qu'une silencieuse résignation! • • Nous nous sommes endormis, disait la reine, nous nous sommes endormis sur les lauriers de Frédéric-le-Grand, qui maître de son siècle, créa un temps nouveau; nous n'avons pas continué de marcher, et le temps nous a dépassés. •

Quant aux disciples de Kant, qui ne s'étaient jamais fait illusion sur les causes de ces désastres, ils firent enfin entendre leur voix pour montrer la cause profonde du mal et combattre l'égoïsme de plus en plus envahissant qui s'était

glissé dans les âmes et avait conduit les uns à un matérialisme grossier, les autres à un épicurisme raffiné, tous à l'indifférence. Ils s'efforcèrent de montrer qu'il y a des intérêts généraux à côté des intérêts personnels et qu'il convient de sacrifier à ceux-là une partie de ceux-ci. Stein ne cessait de le déclarer jusque dans ses rapports officiels : « il fallait régénérer la nation en lui inculquant les convictions morales, religieuses et patriotiques qu'elle avait perdues, en propageant l'esprit de sacrifice en vue de l'indépendance et de l'honneur national, afin qu'on pût risquer un jour, avec la nation ainsi renouvelée, la lutte pour les biens les plus élevés. » « Le mal dont la patrie souffre le plus, écrivait Arndt (1), l'un des premiers patriotes allemands de cette époque, c'est l'affaiblissement des caractères. Les historiens manquent de cœur ; les poètes isolés, sans communication avec le peuple, et par conséquent sans action sur lui, restent enfermés dans leur tour d'ivoire ; les critiques n'ont ni largeur de vues, ni impartialité ; les publicistes sont, pour la plupart, des âmes lâches et viles... L'Allemagne est un chaos de mollesse, de raffinement intellectuel et de despotisme ; la génération présente ressemble à un vieillard tombé en enfance. Elle était en adoration d'elle-même, la voilà réveillée de sa longue illusion. Quel sentiment poignant que celui de n'être plus rien, de ne rien pouvoir !... Il n'y a pas d'humanité sans peuples, pas de peuples sans libres citoyens. C'est dans la colère que je reconnus ma patrie et appris à l'aimer. Quand, par suite de ses discordes, l'Allemagne ne fut plus rien, mon cœur en conçut et en embrassa l'unité et l'union. »

Telle fut aussi l'origine du patriotisme de celui qui devint le

(1) Arndt : *Der Geist der Zeit*, p. 50 et suivantes.

plus grand apôtre du patriotisme allemand : je veux parler de Fichte. Les malheurs de l'Allemagne, nous l'avons vu, éveillèrent en lui le sentiment national d'une façon puissante. Déjà en 1806, il avait voulu suivre l'armée prussienne comme « une sorte de Tyrtée oratoire ». Il avait fui de Berlin, après l'entrée des Français et revenait de Copenhague, en 1807. A peine de retour à Berlin, Fichte y prononce ses célèbres *discours à la nation allemande*, dans une salle où plus d'une fois sa voix était étouffée par les tambours français passant dans la rue. Tout Berlin assistait à ses exhortations passionnées. La jeunesse fut comme électrisée par l'audacieux langage de ce philosophe si soudainement converti du cosmopolitisme le plus large au patriotisme le plus exclusif, sous la pression des événements terribles qui venaient de marquer l'année 1807. Arndt nous a peint le puissant philosophe tribun, « sa taille presque trapue, son large front son puissant nez aquilin, le profond sérieux et la puissance terrifiante de son regard. »

C'est dans l'hiver qui suivit la défaite d'Iéna, que Fichte voulut faire appel à la nation allemande. Il prononça successivement quatorze discours. Dans les premiers, il décrit la situation morale de l'Allemagne vaincue, la nécessité de relever l'esprit national, et l'impossibilité d'atteindre ce grand résultat, d'une manière solide, autrement qu'en transformant l'Education.

Tout en préconisant les doctrines de Pestalozzi dont les idées, nous l'avons vu, avaient, depuis plusieurs années déjà, inspiré à Fichte le plus vif enthousiasme, tout en montrant que Pestalozzi était l'homme choisi par la Providence pour contribuer à cette régénération désirée et « pour amener l'humanité à comprendre *la doctrine de la Science* » Fichte apporte, nous le verrons, un certain nombre de modifications au sys-

tème de son ami, en traçant le programme de cette éducation nouvelle dont « il voudrait doter l'Allemagne pour son plus grand bien à elle-même et pour le bonheur de l'espèce humaine tout entière. »

Quoi qu'il en soit, on trouve dans ces discours le résumé le plus complet des idées pédagogiques de ce grand philosophe.

Montrer comment il est possible, au moyen d'une éducation bien dirigée, d'opérer le relèvement moral, non seulement de quelques individus, mais d'une nation tout entière : tel est le noble objet que Fichte propose à ses compatriotes dans ses discours.

CHAPITRE III

Comme on l'a déjà fait remarquer avec raison, les *Discours à la nation allemande* (1) sont d'une importance essentielle pour l'histoire de l'idée de l'unité allemande; il semble, à les lire aujourd'hui, qu'on assiste à la naissance même de cette idée, si inconnue la veille encore, si puissante le lendemain.

Dès le début, Fichte fait comprendre à ses auditeurs que, entre toutes les questions qui se posaient alors, il n'en est pas de plus capitale, de plus pressante, de plus vitale, pour son pays. « Je m'adresse, dit-il, aux Allemands, à tous les Allemands, et je ne tiens aucun compte des dis-

(1) Quelques fragments seulement de ces discours ayant été traduits en langue française, (v. art. Fichte, par M. Guillaume, dictionnaire Buisson), nous en donnerons un résumé aussi complet que possible.

Les *Discours à la nation allemande* contrastent avec les *Caractéristiques de l'Age présent*, en même temps qu'ils les complètent. Dans les *Caractéristiques*, Fichte suppose que l'humanité a seulement atteint le milieu de la troisième époque; dans les *Discours*, il admet qu'elle a fait, dans les trois années qui ont précédé, un pas extraordinaire en avant, en sorte que la troisième époque est déjà terminée et que la quatrième commence. La subjectivité, l'obstination, l'égoïsme, le péché, sont arrivés à leur comble; ils ont manifesté par là leur néant et ont rendu nécessaire une nouvelle direction du cours de l'histoire. « Ces discours, dit Fichte, s'adressent à tous ceux qui aspirent à la réalisation d'une nation parfaite et qui, dans ce but, reconnaissent la nécessité de recourir à une science de l'Éducation qui forme vraiment des hommes. »

tinctions qui peuvent nous séparer les uns des autres, que les siècles peuvent avoir produites dans une nation une... Ce n'est absolument et uniquement qu'en nous souvenant de notre qualité d'Allemands que nous pouvons prévenir la ruine totale de notre nationalité, que nous pouvons reconquérir une individualité nationale, indépendante. Je suppose des auditeurs capables de s'élever au-dessus de leur juste douleur jusqu'à comprendre nettement et clairement que, si nous voulons être sauvés, il n'y a que nous-mêmes qui puissions le faire.... La pluie, la rosée, les saisons fertiles, tout cela ne dépend pas de nous, mais les rapports avec nos semblables, notre conduite dans la vie proviennent de nos efforts. Si nous ne voulons pas voir l'Allemagne disparaître, il faut nous mettre immédiatement à l'œuvre, avec énergie... Je connais votre douleur, je l'ai ressentie plus que personne, je l'estime.... pourtant elle n'a de raison d'être que si elle nous pousse à nous recueillir, à prendre une résolution, à agir.... Soyons sur nos gardes, ne nous accoutumons pas à l'ordre de choses étranger par une inattention, une distraction et une insouciance pareilles à celles qui nous y ont conduits.... Ce n'est pas la force des bras, ni la valeur des armes qui remportent les victoires, c'est la vigueur de l'âme. Si vous continuez à marcher dans votre étourderie, dans votre mollesse, tous les maux de la servitude vous attendent, vous finirez par laisser éteindre votre nationalité ; mais, si vous voulez être des hommes, vous verrez encore fleurir une génération qui rétablira notre peuple, et ce rétablissement sera la renaissance du monde.... Je parle pour les absents comme pour les présents, et j'espère que ma voix arrivera jusqu'aux frontières les plus reculées de l'Allemagne... Encore une fois, aucun pouvoir extérieur quelconque, aucune circonstance imaginable ne peut nous

sauver. C'est nous-mêmes qui devons travailler à notre propre salut, sinon, c'en est fait de nous. Enfin, c'est, parce que je suis persuadé que vous avez le courage de voir les choses comme elles sont et de regarder le mal en face, que je m'adresse à vous. S'il en est ainsi, nous pouvons au moins maintenant, après avoir sondé le mal, chercher à le guérir. »

Après cette introduction, Fichte recherche tout d'abord les causes d'une telle catastrophe. « Tout le mal, dit-il, vient de notre profond égoïsme : égoïsme des gouvernés et des gouvernants. Jusqu'à présent, chacun, prince ou sujet, n'a songé qu'à son avantage et à son bien-être particulier. Chacun semblait vivre isolé; l'individu ne songeait pas qu'il fait partie d'une collectivité à laquelle il faut savoir sacrifier, s'il est nécessaire, son existence et ses intérêts personnels. Voilà pourquoi nous sommes tombés si bas ! Nos malheurs étaient donc inévitables et mérités.

Une autre cause de l'état où est tombée la nation allemande, selon Fichte, c'est l'imitation servile de l'étranger. On n'a d'admiration que pour ce qui vient de l'étranger : langues, philosophie, mœurs, coutumes, produits industriels et commerciaux. Si les Allemands veulent redevenir maîtres d'eux-mêmes, il faut qu'ils se ressaisissent, pour ainsi dire, il faut qu'ils se souviennent de l'histoire si glorieuse du passé... Malgré l'inertie actuelle, sachons qu'il dépend de nous maintenant de ressusciter un tel passé, au lieu d'être les derniers survivants d'une race qui aura mérité le mépris des peuples futurs... Ne désespérons pas de l'avenir : il existe encore un moyen, un seul, de préserver la nation d'une déchéance définitive. Un peuple, qui est tombé sous la domination étrangère, ne peut continuer à vivre comme nation et espérer de se relever un jour qu'à la condition de rompre résolument avec les traditions d'un

passé condamné et d'inaugurer un nouvel ordre de choses.

Si le mal actuel résulte de la corruption nationale et d'une commune dégradation, la nation dégradée ne peut ressusciter à une vie nouvelle que par une régénération morale. Cette régénération sera produite, non par des moyens artificiels, mais par un changement radical de toute notre conduite. Puisque nos malheurs viennent de nous-mêmes, puisque nous avons détruit, pour ainsi dire, notre individualité de nos propres mains, c'est aussi à nous tous et à chacun en particulier à travailler à notre régénération et à commencer une vie nouvelle.

• Ce qu'il nous faut pour cela, c'est une éducation nouvelle, c'est une éducation morale et nationale, éducation qui transforme radicalement l'individu tout entier. Tel est le seul moyen de régénération et de salut pour la nation allemande.

• Encore une fois, la régénération politique suppose la régénération morale de l'individu et de la nation. Point de régénération nationale sans une régénération morale. Point de régénération morale sans une éducation énergique, s'occupant à la fois de tout l'homme et de tout le peuple. Si vous voulez que de ces désastres sorte une Allemagne nouvelle, un ordre de choses nouveau, il faut instituer une éducation nationale nouvelle, qui soit capable de transformer moralement la génération naissante (1). •

Selon Fichte, seul de tous les peuples, le peuple allemand est actuellement capable de comprendre cette tâche et de réaliser ce plan, parce qu'il est le seul peuple original du temps présent; preuve en soit, dit-il, sa langue qui ne dérive d'aucune autre. Seule, parmi les autres langues de l'Europe, elle s'est conservée pure, seule, elle est parlée par le même

(1) *Reden an die deutsche Nation* : R. I.

peuple depuis son origine. « Qu'on se rappelle, dit-il, les Germains dont parle Tacite, refusant de mêler à leur langue les idiomes latins ». Les langues romanes, au contraire, ne sont que des langues dérivées, issues de la corruption du latin; malgré l'apparence de la vie, elles ont un élément éteint, de telle sorte qu'elles sont à l'allemand ce qu'est la mort à la vie. Or, telle langue, tel peuple (1). Si l'allemand est le plus ancien et le plus pur des idiomes actuellement parlés en Europe, le peuple allemand possède en lui une preuve vivante de sa noblesse et de sa supériorité. La langue allemande n'est pas fixée, comme les langues d'origine latine, voilà pourquoi elle reste perpétuellement vivante et en progrès. Voilà pourquoi aussi l'Allemagne est un sol si fertile pour la philosophie et pour la poésie, ces branches essentielles de la vie intellectuelle d'un peuple; voilà pourquoi elle est susceptible de recevoir une éducation qui la transforme et la pénètre complètement.

Fichte retrace ensuite à grands traits le rôle de l'Allemagne dans l'histoire; il rappelle à ses auditeurs ces républiques de la Hanse, qui furent si florissantes et si puissantes; il rappelle l'époque glorieuse de la Réforme (2) et montre le grand service que par deux fois le génie germanique a rendu à l'humanité: en délivrant le christianisme de l'esclavage des formes, et en rapprenant au monde la liberté philosophique de penser, qu'il avait oubliée depuis l'antiquité. Il voudrait que l'on écrivit une histoire qui montrerait, par ce que l'Allemagne a été, ce qu'elle peut être encore. Il ne regrette point le morcellement de la nation allemande. « Sans

(1) Voir *Reden*: R. IV. « Le langage, dit Fichte, forme et développe l'esprit, il donne des idées claires et vivantes, surtout s'il est susceptible d'un développement indéfini. »

(2) Voir *Reden*: R. VI.

doute, dit-il, une monarchie absolue aurait pu, comme dans d'autres pays, accomplir par la force l'unité de la nation, mais il a mieux valu que celle-ci se développât librement et que chacune des régions de ce pays conservât son originalité et sa physionomie propre. Aujourd'hui, cependant, la culture allemande, qui est le patrimoine commun, court un grand danger ; l'unité doit se réaliser et elle se réalisera, si on accepte l'éducation nationale proposée. »

En un mot, le peuple allemand, selon Fichte, s'est seul conservé pur et sans mélange ; seul il possède un génie original et renferme dans son sein les sources cachées et inépuisables de la vie et de la puissance spirituelles. Les peuples latins, étant arrivés à un développement et à une maturité trop précoces par une stimulation incessante, résultat du mélange des races dont ils se sont formés, sont maintenant épuisés et frappés de stérilité.

Nous n'insisterons pas sur ces considérations d'un patriotisme exalté, ni sur les passages où Fichte, qui avait à se faire pardonner son récent cosmopolitisme, pousse l'hyperbole à ses dernières limites, en expliquant avec un enthousiasme entraînant que les Allemands seuls peuvent être enflammés par le véritable patriotisme, démontrant que l'Allemagne est un peuple dans toute la force du terme, le peuple par excellence, « le peuple en soi ». (*All-man*, toute humanité). N'y a-t-il pas contradiction avec ses déclarations précédentes, où il montrait que les Allemands s'étaient attiré eux-mêmes leurs malheurs en perdant le sens de leur nationalité ?

Quoi qu'il en soit, nous aimons mieux détacher maintenant quelques passages dont la justesse et l'à propos seront facilement admis par tous. Citons en particulier sa définition du peuple et de la patrie :

• Un peuple ne peut exister, dit-il, sans patriotisme. Religion et patriotisme ont mêmes racines. Sans doute certaines conceptions religieuses peuvent faire oublier à l'homme, la terre, le temps, l'Etat, la patrie et la nation, mais c'est là une très rare exception, ce n'est pas la règle. La tendance actuelle du cœur humain serait plutôt de se créer un ciel sur cette terre, de transférer l'éternel au temporel. »

Selon Fichte, un peuple dans toute la force du terme, c'est la totalité des hommes qui, vivant ensemble, se sentent unis par la plus étroite solidarité, qui, se reproduisant eux-mêmes dans le sens propre et figuré du terme, ont même hérédité physique et morale (1). Pour lui, le peuple et la patrie sont les images de l'éternité dans le temps, et, comme tels, les seuls faits réellement dignes de notre amour. « Si les hommes les plus insignifiants ou les plus pervers, dit-il, se sentent instinctivement portés à aimer comme une partie d'eux-mêmes leurs descendants et tous ceux qui se rattachent d'une façon quelconque à leur propre existence, combien plus l'homme intelligent et à l'âme noble ne devrait-il pas éprouver de joie et d'affection, en songeant que ses efforts ici bas ne sont pas isolés, qu'il continue l'action de tant d'intelligences libres, et que d'autres continueront la sienne ! Le peuple est donc la suite impérissable de toutes les volontés cherchant à réaliser un même ordre de choses, et c'est dans cette notion, et non plus dans l'intérêt d'un des-

(1) Voir *Reden an die deutsche Nation*: R. VIII. « Un peuple dans toute la force du terme, dit Fichte, se compose d'un ensemble d'individus vivant ensemble de la même vie et se créant eux-mêmes par eux-mêmes, au point de vue naturel et moral, obéissant à une même loi de développement qui en fait une unité compacte. »

poté, que doit se puiser et se retremper le véritable amour de la patrie. Considérer son peuple et sa patrie comme les images ou plutôt comme la personnification de l'éternité, savoir se sacrifier avec joie et enthousiasme pour ces idées éternelles, voilà le véritable patriotisme. »

CHAPITRE IV

Après avoir établi la nécessité d'une éducation nouvelle qui refasse les caractères, après avoir recherché les besoins de son époque, la caractéristique ou, si l'on veut, la psychologie particulière de la nation allemande et sa mission historique, Fichte expose les principes qui doivent former la base de l'éducation nouvelle (1).

« L'ancienne éducation, dit-il, se contentait de donner des préceptes d'ordre et de moralité, mais ces exhortations

(1) Fichte n'a jamais construit un système complet de pédagogie, mais, comme on l'a vu, toute sa philosophie révèle sa vocation pédagogique. Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, voir ses *aphorismes sur l'Education*, 1804 (Fichte's *Sämmtliche Werke*, Berlin, 1845, VIII, 353).

Voir aussi les écrits dans lesquels il a exposé ses plans pour la réorganisation des universités :

1° *De l'organisation intérieure de l'Université d'Erlangen*, 1805, (Nachgelass. W. III, 275).

2° *Plan pour la création, à Berlin, d'une Ecole normale supérieure*. (S. W. VIII, 97).

Dans le projet d'Université que Fichte avait rédigé, à la demande du gouvernement, il réclame la création de séminaires et d'écoles pratiques à côté des principales chaires d'enseignement. Pour lui, l'enseignement supérieur n'est complet que dans l'union de la théorie et de la pratique. Habituer ses élèves à une pensée libre et personnelle, au moyen de monographies qu'il faisait imprimer dans des recueils spéciaux au moyen aussi de conférences et d'exercices de discussion où maître et élèves échangeaient librement leurs idées, telle était la méthode qu'il suivait lui-même, pendant ses longues années de professorat.

sont restées stériles pour la vie réelle, qui s'était constituée dans des conditions d'un ordre tout différent et sur lesquelles cette éducation ne pouvait avoir aucune influence. La nouvelle éducation doit, au contraire, pouvoir former des élèves pour la vie réelle, d'une manière précise, d'après des règles sûres et infaillibles.»

Mais des partisans de l'éducation ancienne objecteront peut-être : « Comment pourrait-on exiger de l'Education autre chose que d'indiquer à l'élève le bien et de l'exhorter à le pratiquer ? A lui de choisir, il est libre et nulle éducation ne peut lui enlever cette liberté ». A cela, je répondrai, pour bien faire comprendre le caractère de l'éducation que je propose : C'est précisément dans cette reconnaissance de la liberté conservée par l'élève et avec laquelle on déclare qu'il faut compter, que se trouve le vice capital et fondamental de l'ancien système et l'aveu de son impuissance et de son néant. Car, en avouant que, malgré tous les soins, la volonté de l'élève reste libre, c'est-à-dire indécise et vacillante entre le bien et le mal, l'éducation ancienne avoue qu'elle ne peut, ni ne veut, ni ne désire former la volonté, et, comme celle-ci est le fond même de l'être humain, elle avoue en définitive qu'elle ne peut former l'homme et qu'elle tient une pareille entreprise pour impossible. Qu'est-ce qu'une éducation, qui n'est pas sûre de son influence et qui ne peut répondre de la détermination de son élève ? Qu'est-ce que cette liberté qu'elle lui laisse de mal faire, après avoir fait tout son possible pour l'engager au bien ? Elle n'a donc pu faire passer dans le cœur et l'esprit du jeune homme cette force de conviction et cet amour de l'objet poursuivi, qui font que l'on n'hésite pas un instant sur le choix auquel on doit s'arrêter ?

Ce n'est pas ainsi que procédera l'éducation nouvelle : elle

suggérera, pour ainsi dire, l'image et l'idée du bien, dès l'origine, à son élève, de telle sorte qu'elle anéantira cette prétendue liberté de mal faire. Elle produira chez l'élève une sorte de détermination des résolutions, avec l'impossibilité presque absolue pour sa volonté de former des résolutions contraires; de telle sorte qu'on puisse désormais sûrement compter sur cette volonté et se reposer sur elle.

Toute Education doit tendre à la création d'un être déterminé qui ne peut être autrement qu'il n'est. Si l'éducation ne se propose pas un tel but, ce n'est plus une éducation, c'est un jeu sans but; en tous cas, tant qu'elle n'a pas produit un tel être, elle n'est pas achevée. Celui qui a encore besoin d'exhortations pour vouloir le bien n'a pas encore une volonté déterminée (1). Celui qui a une volonté déterminée veut ce qu'il veut toujours et dans toutes les circonstances possibles. Former dans l'homme une volonté déterminée et infailliblement bonne: Tel est donc le but que l'on doit se proposer.

Mais, pour atteindre ce but, il faut une impulsion: l'homme ne peut vouloir que ce qu'il aime. L'amour, voilà donc le moteur infaillible et unique de son vouloir, de sa sensibilité, de son activité. Jusqu'à présent, la politique et l'éducation de l'homme social se sont appuyées sur l'égoïsme, c'est-à-dire sur l'amour naturel de chacun pour ses intérêts

(1) « Si l'Education veut aboutir, dit Fichte, elle doit faire plus qu'exhorter: Elle doit former les adolescents de telle sorte qu'ils ne puissent vouloir que ce qu'on veut qu'ils veuillent. A quoi sert-il de dire à celui qui n'a pas d'ailes: Vole. On aura beau l'exhorter, il ne pourra s'élever au-dessus du sol; mais développez les ailes de son esprit, faites en sorte qu'il les exerce et les développe lui-même, vous le verrez alors, sans avoir besoin d'exhortations, ne vouloir ni ne pouvoir faire autrement ». (*Reden an die deutsche Nation*: R. I.).

particuliers, de telle sorte qu'un homme pouvait paraître un honnête citoyen, tandis qu'il restait foncièrement mauvais...
• Or, nous sommes forcés par la nécessité de former des hommes foncièrement bons et honnêtes, puisque l'avenir de la nation allemande en dépend ».

Il faut donc substituer à l'égoïsme, à cet amour exclusif de soi, un autre amour : l'amour désintéressé du bien. « Il faut donc que nous fassions l'éducation de la volonté individuelle, et cela, par le développement de l'intelligence et de l'amour, qui, à eux deux, créeront l'habitude ou l'obligation nécessaire de faire le bien. Tout le système reposera sur cette loi de l'intelligence et de la liberté enchainées, pour ainsi dire, par l'amour ».

L'élève formé par une telle éducation, trouvera, dès l'abord, un tel plaisir, un bonheur si complet dans l'amour du bien, que sa volonté sera désormais et nécessairement disposée à réaliser en lui et autour de lui cette image du bien qu'il aura lui-même développée dans son intelligence.

L'ancien système était fondé sur la tradition, sur l'expérience, sur la crainte, c'est-à-dire sur des ressorts qui n'offrent aucune sécurité. Il reposait aussi sur des sentiments de sympathie ou sur l'intérêt public et particulier ; mais, remarque Fichte, la sympathie est vague et fugitive, et l'intérêt particulier est souvent en opposition avec l'intérêt public. Et puis, il y a l'intérêt bien ou mal entendu ; et les passions parlent toutes le langage de l'intérêt ou de la sympathie. Aussi, qu'arrive-t-il avec l'ancien système d'éducation ? C'est que, malgré les plus louables efforts pour développer dans l'âme de son élève l'idée du devoir et du bien, il laisse l'égoïsme et toutes les passions mauvaises s'installer dans le cœur du jeune homme, s'y fortifier et s'y enraciner, avant que l'intelligence soit assez éclairée ni la

volonté assez formée pour leur déclarer la guerre ; et, cette guerre une fois déclarée, quel en sera le résultat ? On peut le prévoir : l'égoïsme sera presque toujours le plus fort, étant le plus ancien et le mieux enraciné.

Le nouveau système, au contraire, habituera l'élève à tout faire avec amour, sans idée de contrainte ni d'intérêt ; le cœur du jeune homme, formé à l'amour du bien par le libre épanouissement de son intelligence et de sa volonté, ne s'ouvrira plus à l'égoïsme sensuel ni aux mesquines passions, ou, s'il doit les connaître, ces ennemis arriveront trop tard ; ils trouveront la place déjà occupée et vigoureusement défendue.

Si nous passons maintenant à l'Education intellectuelle, nous voyons que, comme Kant, Fichte préconise la méthode active, c'est-à-dire celle qui se soucie beaucoup moins de donner à l'esprit telle quantité d'aliments, ou tel aliment plutôt que tel autre, que de lui donner l'impulsion et l'éveil(1). Pour lui, comme pour Kant, l'activité personnelle et spontanée de l'élève est le facteur essentiel de toute éducation. Il compte avant tout sur le jeu naturel de l'esprit, sur son effort propre pour assurer sa croissance normale. En un mot, l'intelligence est une puissance, une énergie active, de telle sorte que les lois de l'activité sont aussi les lois de la vie intellectuelle et qu'en développant l'énergie intellectuelle on agit sur la moralité et l'énergie morale.

(1) « Si l'Éducateur, dit Fichte, réussit à éveiller l'activité spirituelle sur un objet, il a accompli le plus difficile de sa tâche. Il ne s'agira plus ensuite que de maintenir et de développer cette activité dans la vie réelle. Mais cela ne peut se faire que par un progrès régulier et continu : la connaissance proprement dite est chose secondaire, elle arrivera par surcroît, pour ainsi dire. » *Reden* II, (S. W. VII. 289).

Comme Kant, Fichte préconise l'effort : il veut qu'on agisse et fasse agir. Jusqu'à présent, dit-il, ce que produisait l'éducation, c'était la passivité ; la mémoire, telle était la faculté maîtresse. Désormais, le premier trait qui doit distinguer l'éducation nouvelle, c'est de chercher avant tout à exciter l'activité propre, l'indépendance de l'esprit. La connaissance viendra par surcroît, elle n'est pas le but. La possession d'une masse donnée de savoir, seule fin des études jusque là, reste sans doute une nécessité ; mais ce sera une conséquence, un gain qu'on obtiendra en cherchant autre chose. « Dites, par exemple, à un enfant de circonscrire un espace par des lignes droites. Il trouvera nécessairement qu'il faut trois droites au moins pour enfermer un espace, et, l'ayant trouvé, il le saura mieux que si vous aviez commencé par le lui dire. Mais le vrai profit pour lui est dans le déploiement même de son activité spirituelle, c'est d'avoir cherché et trouvé ». Si l'on s'adresse à la seule réceptivité de l'enfant, lui offrant toute faite une connaissance dont il ne voit pas l'importance, on lui inflige une peine qui demande compensation ; d'où la nécessité, pour qu'il n'apprenne pas à contre-cœur, peu et mal, de faire appel à des mobiles étrangers. N'obtenant rien par les objurgations tirées de son intérêt éloigné, qu'il n'est pas d'âge à entendre, on a recours forcément à des sanctions extérieures plus ou moins prochaines qu'on attache artificiellement à l'étude. La connaissance dès lors n'apparaît que comme servante de l'intérêt sensible, et cette même éducation, qui, par son contenu, était déjà impuissante à développer dans l'enfant une façon morale de penser, est forcée de faire pis, de le corrompre pour l'atteindre.

Rien de semblable dans la nouvelle Education. Toute méthode, qui fera penser et agir l'enfant, présentera un

avantage inappréciable, c'est qu'elle accoutumera l'esprit à trouver sa joie dans l'étude même. Une telle méthode fait sortir la récompense de l'effort lui-même, de l'effort heureux tout au moins, c'est-à-dire de la vérité rencontrée, de la connaissance conquise. La vraie récompense, c'est le progrès conscient, le travail qui atteint sa fin, c'est le bonheur de se sentir en mouvement, de pouvoir déployer son initiative, en pensant, en parlant, en écrivant, en agissant. Le bon élève, quoique l'on fasse, dit encore Fichte, sera toujours celui, celui-là seul, qui trouve une pure joie à s'éclairer, c'est-à-dire à embrasser les choses dans leur liaison, puis à appliquer ses connaissances sans autre fin que d'agir selon sa loi. Si ce n'est pas là toute la moralité (car il faut encore, sans doute, une certaine direction de la conduite), au moins en est-ce la forme et l'essence même.

La culture intellectuelle, ainsi comprise, ne fait donc qu'un avec la culture morale (1). Par elle, l'âme est comme affran-

(1) Telle est aussi l'opinion de Maine de Biran. Voir entre autres sur les rapports de l'Education intellectuelle et de l'Education morale : Maine de Biran, *Fondements de la psychologie*, t. I, p. 111-113, 120-123 de ses œuvres inédites, publiées par E. Naville en 1859 : « Rien n'est plus commun, ni plus funeste, dit Biran, que cette erreur qui fait qu'on attache une importance exclusive au nombre des connaissances et des idées, qui peuvent s'introduire dans l'esprit d'une manière quelconque. Il faudrait tenir compte de la manière dont ces idées ont pu être acquises, de l'influence que cette acquisition peut avoir sur le perfectionnement même des facultés qui sont les instruments de la connaissance, ou plutôt sur celui de l'homme intellectuel et moral tout entier... Pour bien juger des esprits, ou pour leur appliquer, suivant une expression assez heureuse de Bonnet, le véritable psychomètre, il faut avoir moins égard à ce qu'ils savent qu'à la manière dont ils le savent ou au développement que cette science acquise a procuré à leurs facultés les plus

chie de la tyrannie de l'intérêt. La racine de l'immoralité se dessècherait en quelque sorte, si l'éducation ne permettait jamais à l'égoïsme d'entrer en jeu comme mobile. Sans doute, il s'éveillerait encore et l'on n'y ferait toujours que trop appel du dehors ; mais qu'importerait alors, s'il arrivait trop tard et ne trouvait plus de place dans un cœur tout plein d'autre chose ? Tandis que, par le fait des méthodes qui ne savent exciter l'intelligence qu'à l'aide d'un appât étranger, c'est la volonté pure ou le sens moral qui arrive trop tard, quand on s'avise enfin d'y faire appel, et qui trouve le cœur occupé par un autre amour.

nobles, aux bonnes habitudes, à l'étendue et à la force qu'ils ont gagnées en l'acquérant. On ne peut s'attacher à la culture des facultés actives de l'esprit humain sans développer le germe de la moralité. et réciproquement on ne peut s'appliquer au développement de l'homme moral sans cultiver par là même les facultés qui constituent son intelligence. Il n'est pas difficile de prouver que l'attention et la réflexion sont des facultés vraiment morales. On ne peut, en effet, apprendre à se rendre maître de son attention en la fixant sur les objets, en cherchant à pénétrer le fond des choses, à en voir nettement toutes les faces, sans acquérir par là même cet empire sur soi, qui est la source de toutes les grandes qualités de l'âme et de toutes les vertus qui font l'ornement de notre espèce. Au contraire, les habitudes d'inattention et de légèreté contribuent à engendrer une multitude de vices... Il en est de même de la réflexion... Comme l'exercice de la réflexion impose à l'homme l'obligation d'être vrai, d'être juste, c'est-à-dire bien ordonné dans tous ses rapports avec lui-même et avec ce qui l'entoure, réciproquement l'habitude des vertus, le contentement, la paix d'une conscience élevée et pure, tout ce qui peut enfin rendre l'homme ami de lui-même, le porte à la réflexion et lui fait un besoin d'entretenir une communication intime et habituelle avec ses idées, ses sentiments et ses souvenirs, et de s'instruire à la grande école de la conscience qui ne trompe point ».

On le voit, pour Fichte comme pour Kant, les moyens vraiment appropriés à la culture de l'intelligence doivent l'être aussi au développement de la volonté ; on ne peut étendre et perfectionner les facultés actives de l'esprit sans développer en même temps tous les germes de la moralité, et réciproquement, on ne peut féconder ces germes sans exercer ou faire travailler toutes les facultés actives.

Comme Kant, Fichte préconise la culture désintéressée de l'intelligence. Fichte la voudrait même tellement parfaite qu'il n'admet pas la moindre préoccupation matérielle ni le souci de ce qu'on appelle les études spéciales; tout doit être sacrifié dès l'origine au besoin que doit éprouver notre âme de vivre et de se développer dans le monde des idées. Loin de vouloir tout subordonner aux exigences pratiques, Fichte pense que le désintéressement intellectuel sera l'école du désintéressement moral. La jeunesse apprendra ainsi à agir sans aucune arrière pensée d'intérêt, sans l'appât des récompenses ni la crainte des punitions. Ainsi se fixera, chez les enfants et plus tard chez l'adulte, l'esprit d'abnégation et de sacrifice: ils apprendront ainsi à ne jamais songer à eux seuls, mais toujours au bien commun, à la collectivité dont ils font partie; en un mot, ils apprendront à faire leur devoir, uniquement parce que c'est le devoir et sans attendre aucune récompense.

On m'objectera, dit Fichte, que l'homme n'est pas fait pour cette existence idéale, qu'il doit avant tout développer le sens et les facultés de l'expérience, qui le mettent en rapport avec le monde matériel, que c'est un projet chimérique et du reste contraire à sa nature, de vouloir le soustraire aux influences extérieures, aux sensations, aux passions, en un mot à la vie matérielle et pratique. — La nature, répond Fichte, nous donne raison contre vous : Elle

nous a doués de facultés autrement puissantes pour la vie idéale que pour la vie sensible. Voyez ce que peuvent la raison, l'imagination, la mémoire elle-même, en comparaison de ce que font les sens et la perception extérieure ! Le domaine des unes est infini, celui des autres est des plus restreints ; la force des unes est prodigieuse et s'accroît par l'exercice ; celle des autres, bien faible en réalité, diminue à la longue et finit par s'évanouir. Donc l'homme est né pour vivre dans le monde des idées bien plus que dans celui des faits ; donc il faut commencer par y vivre avant de songer à se répandre ailleurs et une éducation vraiment sage et naturelle devra s'attacher à développer d'abord, chez l'enfant, le goût et l'habitude de la vie intellectuelle ou idéale et de la culture désintéressée.

Quelque grande ou quelque insignifiante que soit la somme des connaissances que lui aura fait acquérir une telle éducation, il possédera un esprit apte pendant toute son existence à saisir toute vérité dont la connaissance lui est nécessaire, un esprit qui sera aussi susceptible d'être instruit et développé par les autres que capable de réflexion propre.

Le travail, ainsi accompli par sa propre énergie, fera de ce futur citoyen un être moral, qui aimera le bien et le vrai avec une inclination si irrésistible qu'il se trouvera invinciblement conduit à vouloir les réaliser d'abord dans sa propre existence et plus tard dans la société dont il fera partie. Tel est le but suprême de l'Éducation nouvelle.

Mais pour réaliser cet idéal, il faut une préparation spéciale. « Une condition indispensable, dit Fichte, pour le succès de la nouvelle éducation, c'est que les élèves soient entièrement séparés de la société corrompue qu'ils sont destinés à remplacer un jour : Ils devront vivre dans un milieu spécial (1), créé pour eux et par eux et dont l'organisa-

(1) *Reden an die deutsche Nation* : R. X. 2.

tion reposera absolument sur les règles de la pure morale. Après avoir vécu ainsi, durant leur enfance et leur adolescence, comme membres d'une communauté dont la constitution répondra à l'idéal qu'a dû se former leur amour spontané du bien, de l'ordre, de la justice, ils voudront nécessairement, lorsque, leur éducation finie, ils seront livrés à eux-mêmes, réaliser, dans la grande communauté nationale, ce même idéal dont la poursuite sera devenue chez eux le vouloir de tous les instants et la condition même de leur existence.

En attendant, ils seront de véritables apprentis-citoyens. Dès leurs premières années, ils formeront avec leurs maîtres et leurs camarades une société très nettement définie, fondée sur la raison et sur l'ordre même. Là, point d'obéissance passive. Chacun travaille de son plein gré, avec amour, à développer la société idéale dont il fait partie : point de punitions ni de récompenses. Les éloges mêmes sont supprimés, car l'élève n'a en vue que le bien de tous, qui est le sien, et se donne tout entier à sa tâche, sans s'irriter de ce que d'autres peuvent faire moins que lui, et avec la perspective de travailler toujours davantage, à mesure que ses efforts auront mieux réussi.

Chacun se prêtera aux exigences de la société selon la mesure de ses moyens. Il n'y aura du reste aucune hiérarchie à établir entre les diverses manifestations de l'activité humaine : toutes sont également bonnes, pourvu qu'elles se rattachent au plan d'ensemble et à l'intérêt commun.

Comme la société, l'école doit exiger la *légalité* avant tout, c'est-à-dire l'obéissance à la loi ; mais c'est la *moralité* qu'elle doit viser à produire, c'est-à-dire l'amour de la loi, le zèle actif et désintéressé. Elle ne l'obtiendra qu'en mettant en œuvre les motifs supérieurs. Il faut aller

à l'âme du disciple, entrer dans son intimité, lui révéler sa bonne conscience; lui apprendre le prix du contentement intérieur. Le souci de sa propre estime devant être bientôt sa principale règle, l'éducation vaudra à proportion de ce qu'elle fera pour substituer ce mobile d'action à l'intérêt et à la crainte. En attendant, l'estime de l'âge mûr sera comme la conscience extérieure de l'enfant. Le désir de cette estime sera chez lui la première forme de la moralité. Il souhaitera passionnément l'approbation de ceux qui lui inspireront à lui-même la plus haute estime, et cela sans aucune pensée d'intérêt. Si le maître est ce qu'il doit être, l'enfant verra en lui surtout : « le miroir qui lui renvoie l'image de son mérite ou de son démerite (1). »

Quand, plus tard, ces apprentis-citoyens entreront dans une communauté plus grande, c'est-à-dire dans la société adulte, ils s'y trouveront préparés à toutes les exigences de la vie individuelle et sociale, ils rempliront leurs devoirs avec la même joie et le même succès; ayant acquis l'habitude de bien faire, ils ne se laisseront jamais détourner du but par les circonstances nouvelles au milieu desquelles ils pourront se trouver. Dans quelque position que la fortune les place, ils seront des citoyens exemplaires qui continue-

(1) « On ne sait pas assez, dit M. Marion, ce que le maître, comme le père, peut obtenir de l'enfant par le seul fait de remarquer ses efforts, et de lui en témoigner de la joie. Que toutes vos exhortations aient pour but de le rendre meilleur et plus digne d'estime; qu'il vous sente heureux quand vous pouvez approuver sa conduite et triste d'avoir à la blâmer, il n'en faut pas davantage pour éveiller et vivifier sa conscience et lui donner de nouvelles forces pour de nouveaux efforts, surtout si vous lui donnez vous-même l'exemple de faire gaiement ce qui vous coûte. C'est le moyen de l'amener à se dominer lui-même, à subordonner ses appétits égoïstes aux intérêts généraux. »

ront à se perfectionner encore, en vue d'un monde supérieur.

En effet, de même que la nouvelle éducation doit les initier à l'intelligence de l'ordre moral du monde, elle les initiera à la vraie religion, à la connaissance de cet ordre supra-sensible, qui est éternellement : ils comprendront que la seule chose qui ait une existence réelle, c'est la vie de la pensée et que tout le reste n'est qu'une apparence sans réalité positive et ainsi la vie éternelle commencera pour eux, non de l'autre côté du tombeau, mais dès l'existence présente. « La vraie religion, dit-il, est pure et désintéressée, elle nous fait envisager l'humanité comme une pensée divine qui se manifeste sans cesse à nous dans l'espace et dans le temps, bien supérieure ainsi aux anciennes religions, qui s'appuyaient le plus souvent sur l'égoïsme de l'individu et sur les sentiments de crainte et d'espérance. Elle ne se contente pas de développer en l'homme, devenu libre des entraves de toutes sortes, la conscience de sa force et de sa véritable dignité, elle lui inspire surtout le désir et les moyens d'établir sur la terre et spécialement autour de lui le règne de l'ordre et du bien.

C'est ainsi, ajoute Fichte, que, tout en formant des membres de la société humaine, pour cette terre, et pour le court espace d'une vie si bornée à tous égards, l'Éducation nouvelle se proposera de faire de chacun d'eux comme un anneau dans la chaîne éternelle d'un ordre social supérieur et travaillera à la création successive et continue d'un monde qui reflète la pensée divine, son amour et son intelligence. Arriverons-nous jamais à l'état d'existence achevée ? Non, dit Fichte, un tel état serait un état de mort ou d'arrêt : car le monde supérieur, le seul qui soit réel, ne l'est qu'à la condition de *devenir* toujours, d'être un mouvement

progressif durant l'éternité; s'il cessait de *devenir*, c'est-à-dire de marcher en avant, il cesserait d'être. L'humanité a vécu trop longtemps en dehors de ce progrès. L'éducation nouvelle, en délivrant les hommes de l'isolement où les a laissés l'Education, qui a dominé pendant des siècles, en extirpant l'égoïsme, en subordonnant les sentiments inférieurs de notre être à des principes supérieurs, en un mot, en faisant du vrai et du bien les seuls régulateurs de la vie individuelle et sociale, conduira la génération naissante vers cette réalisation supérieure de l'existence.

C'est de cet effort commun, c'est de cette aspiration constante de chacun et de tous vers un idéal toujours plus élevé, que résultera un jour non seulement l'unité de la nation allemande, mais aussi l'unification de l'humanité tout entière régénérée.

En terminant ces considérations générales sur l'Education nouvelle, Fichte prophétise ou plutôt il cite une prophétie biblique, qui résume avec éloquence ses sentiments de confiance dans les principes qu'il préconise et ses espérances pour l'avenir de l'humanité :

• La main de l'Eternel, dit le prophète, s'étendit sur moi et l'Eternel me transporta en esprit dans le milieu d'une vallée remplie d'ossements. Il me conduisit tout autour, et voici, ils étaient fort nombreux, à la surface de la vallée, et ils étaient complètement secs. Et l'Eternel me dit : Fils de l'Homme, ces os pourraient-ils revivre ? Et je répondis : Seigneur Eternel, tu le sais. Et il me dit: prophétise sur ces ossements et dis leur : Vous, ossements desséchés, écoutez la parole de l'Eternel : Voici ce que le Seigneur Eternel a dit de vous : Voici, je vais faire entrer en vous un esprit, et vous vivrez ; je vous donnerai des nerfs, je ferai croître sur vous de la chair, et je vous recouvrirai de peau, je mettrai

en vous un esprit et vous vivrez et vous saurez que je suis l'Eternel. Je prophétisai, selon l'ordre que j'avais reçu, et voici, à mesure que je parlais, un bruissement se fit entendre et il se produisit un mouvement dans la vallée et les os s'approchèrent les uns des autres. Je regardai, et voici il leur vint des nerfs, et de la chair, et ils se recouvrirent de peau..Mais il n'y avait encore aucun souffle en eux. Et le Seigneur me dit : Prophétise, fils de l'homme, et dis à l'esprit : Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel : Esprit viens des quatre points de l'horizon et souffle sur ceux qui sont morts afin qu'ils redeviennent vivants. Et je prophétisai comme il m'avait été ordonné. Alors l'Esprit se répandit sur eux et les pénétra, et ils redevinrent vivants et se dressèrent sur leurs pieds, et il y avait là une grande foule de peuple.



CHAPITRE V

Nous avons vu le plan général de l'Éducation nouvelle, proposée par Fichte, dans les premiers discours à la nation allemande, il nous reste maintenant à donner quelques détails particuliers sur l'organisation de ce plan et sur le rôle qu'il attribue à l'État (1).

Dans le IX^{me} *Discours*, Fichte pose la question suivante : A quelle réalité présente devons-nous rattacher l'exécution de notre système d'éducation ? « Il faut la rattacher, dit-il, au plan d'éducation proposé et mis en pratique par Pestalozzi... C'est la lecture de ses œuvres, c'est la constante méditation des idées de cet homme, qui nous ont suggéré notre système... En dépit des obstacles de toutes sortes qu'il a eu à combattre toute sa vie, Pestalozzi, poussé par un sentiment puissant et invincible, l'amour des déshérités et des humbles, est arrivé à faire une découverte intellectuelle qui doit révolutionner le monde. Il voulait uniquement aider le peuple et voici que son système, en se développant, élève le peuple, de telle sorte que toute barrière est désormais supprimée entre lui et les classes cultivées. Il cherchait uniquement une éducation pour le peuple et il a trouvé, par la force de son génie et de son amour, une éducation vrai-

(1) Voir aussi les écrits suivants de Fichte, qui traitent du rôle et des devoirs de l'État en matière d'Éducation :

1° De l'*Enseignement national*, 1813, (S. W. IV. 369).

2° *Cours supplémentaire sur l'Enseignement national*, 1813, (S. W. VII. 514).

3° *Dialogues patriotiques*, 1807, (Nachgel. W. III. 245).

ment nationale, susceptible d'arracher les peuples et l'humanité tout entière à la situation déplorable où ils sont plongés actuellement. »

Si Fichte s'est surtout inspiré des idées de Pestalozzi, il se sépare cependant de celui-ci sur un point important : l'éducation dans la famille et par la famille.

Afin d'éviter que la génération actuelle ne contamine la génération naissante, dans laquelle réside l'espoir de l'avenir, Fichte, nous l'avons vu, veut que les enfants, complètement isolés de la société adulte, soient remis dans des instituts spéciaux, sous la direction de maîtres soigneusement choisis. Absolument séparés de leurs parents, ils constituent une petite société fermée, où rien n'entrera du dehors, et qui se suffira par elle-même. Les enfants, quelle que soit leur naissance, y sont considérés comme égaux ; tous, sans exception, reçoivent une première instruction identique.

« Puisque la nouvelle Education, dit Fichte, doit transformer l'homme tout entier, elle ne s'adresse plus uniquement, comme autrefois, à une minorité, à ce qu'on appelait les classes cultivées. L'élément le plus important et le plus considérable de l'Etat, n'est-ce pas le peuple, qui autrefois était presque entièrement privé d'éducation ?

Désormais, tous auront droit à une même éducation, qui fera de tous les citoyens un seul corps dont chaque membre sera uni et comme vivifié par le même intérêt, dont chaque membre sera conduit au bien par le contentement intérieur. Si l'on formait dans la nation, d'une part, une minorité gouvernée par les principes de la morale, et d'autre part, une majorité dirigée uniquement par la crainte des châtimens et l'espoir des récompenses, on verrait bientôt ces derniers se retourner contre ceux-là. La nouvelle éducation doit donc s'étendre à tous, sans exception, elle ne sera pas l'apanage

d'une classe, mais de la nation tout entière. Une telle Education sera vraiment nationale. »

Chose curieuse, Fichte exige aussi que les deux sexes soient élevés en commun. « Une séparation des sexes, au moyen d'instituts spéciaux aux garçons ou aux filles, dit-il, irait contre le but qu'on se propose et empêcherait la réalisation de plusieurs des résultats essentiels que doit obtenir la nouvelle éducation. Le programme d'enseignement sera le même pour les deux sexes; et la différence qui existe dans les travaux auxquels ils doivent être occupés peut être facilement maintenue, lors même que l'éducation serait commune pour les autres objets. La petite société dans laquelle les enfants se préparent à devenir des membres de la grande famille allemande doit, comme la grande société des adultes où ils entreront plus tard, être composée de la réunion des deux sexes : tous deux doivent tout d'abord avoir appris à reconnaître et à estimer dans l'autre sexe la commune humanité; il faut que les élèves aient d'abord été unis entre eux par des liens d'estime et d'amitié, avant que leur attention soit dirigée sur la différence des sexes et qu'ils s'engagent plus tard dans les liens du mariage (1). »

(1) On pourrait comparer une partie du X^e *Discours* avec le fameux projet de loi de Lepelletier de St-Fargeau. Tandis que la Convention discutait, en décembre 1792, le plan de Condorcet sur l'organisation générale de l'instruction publique, Michel Lepelletier de St-Fargeau présenta un projet d'éducation commune, ayant certains rapports avec celui de Fichte.

Michel Lepelletier adoptait, dans ses traits généraux, le plan de Condorcet, mais, au lieu d'établissements recevant les élèves pendant quelques heures de la journée seulement, il proposait de créer des « maisons d'éducation » où tous les enfants, de l'âge de cinq ans à celui de douze pour les garçons et de onze pour les filles, seraient élevés en commun, aux frais de la Répu-

Mais, si dans ces instituts, tous les enfants, sans exception, doivent recevoir une première instruction identique, chaque enfant doit aussi y apprendre un métier. Fichte insiste beaucoup sur la nécessité des travaux manuels. Vêtements, outils, mobiliers, aliments, tout doit être produit, fabriqué, préparé à l'intérieur par les élèves eux-mêmes. Il veut même que, si l'institut se voit obligé de tirer du dehors une partie de ce dont il aura besoin, les élèves l'ignorent, afin que chacun ait conscience de travailler de toutes ses forces à ce résultat : se suffire à lui-même. Ils jouiront ensemble du fruit de leur travail ou pâtiront ensemble de son insuffisance, suivant le cas, mais aucun ne peut élever de prétentions sur le produit particulier de ses efforts ou de son adresse. « Chacun, dit-il, travaillera de toutes ses forces pour la communauté, sans jamais compter avec elle. Que chacun sache qu'il se doit tout entier à la collectivité et qu'il doit partager avec elle, selon les cas, la misère ou l'abondance. » C'est ainsi que Fichte espère développer l'esprit d'abnégation et de patriotisme qui doit animer les citoyens du futur Etat allemand.

Quant à ceux qui se destinent aux études supérieures, ils reçoivent, comme les autres, l'éducation nationale ; ils sont seulement dispensés d'apprendre un métier, mais, en aucun cas, ils ne peuvent être dispensés des exercices physiques.

blique, et où ils recevraient mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins... Ainsi, dit Michel Lepelletier se formera une race renouvelée, forte, laborieuse, réglée, disciplinée, et qu'une barrière impénétrable aura séparée du contact impur des préjugés de notre espèce vieillie. »

On ne tarda pas à s'apercevoir que l'exécution d'un tel projet se heurterait à des difficultés insurmontables et qu'il fallait le laisser au domaine des utopies et des chimères dangereuses.

« A celui-là seul, qui montrera des aptitudes spéciales et bien caractérisées, dit Fichte, la nouvelle éducation nationale pourra permettre de suivre la carrière des hautes études, mais aussi cette carrière sera ouverte, sans exception, à tous ceux qui posséderont ces aptitudes, sans aucune distinction de naissance; car le savant ne deviendra point savant pour son propre avantage, mais dans l'intérêt de la collectivité dont il fait partie. Le savant a pour mission non seulement de conserver l'héritage intellectuel, mais aussi et surtout de l'accroître, de le développer. Il doit, grâce à sa connaissance de l'époque actuelle, prévoir ce que sera l'avenir et travailler à préparer cet avenir d'après une méthode raisonnée. Il doit donc posséder des notions claires sur l'état de choses antérieur, prendre des habitudes de réflexion personnelle, avoir une indépendance absolue de pensée, enfin posséder à fond la langue nationale, afin de pouvoir communiquer ses idées dans leurs moindres nuances. »

Et maintenant, à qui doit être confiée la mission de réorganiser l'éducation nationale ? « J'ai fait suffisamment connaître, dit Fichte, le plan de la réforme de la nouvelle éducation. Une question s'impose actuellement à nous : Ce plan, qui en dirigera l'exécution ? Sur qui faut-il compter pour cela ? Cette éducation nouvelle est ou doit être, avons-nous dit, la plus pressante, ou plutôt la seule et unique affaire dont notre patriotisme doive s'occuper. Les circonstances ne nous permettent pas de songer à autre chose. J'ajoute que, par cette éducation que nous aurons eu l'honneur d'introduire les premiers dans le monde, nous voulons, du même coup, préparer l'amélioration, la transformation du genre humain tout entier. Mais il faut, avant tout, que ce vrai et intelligent patriotisme ait commencé par enflammer notre propre pays, qu'il se répande partout où se parle notre lan-

gue, et devienne, en toute occasion, le moteur essentiel et la force dirigeante. L'extension à donner à cette préoccupation régénératrice nous indique que c'est sur l'Etat qu'il nous faut d'abord pouvoir compter pour obtenir le succès. •

Que l'Etat ne redoute pas les dépenses que lui imposerait une telle entreprise. Ces dépenses une fois faites, il aurait pourvu de la manière la plus économique et la plus sage à la plupart de ses autres obligations. • Par exemple, dit Fichte, la plus grosse part des revenus de l'Etat a été consacrée jusqu'ici à l'entretien d'armées permanentes; eh bien, que l'Etat organise, d'une manière générale, l'éducation nationale (1), telle que nous l'avons proposée et, du jour où une génération nouvelle aura traversé nos écoles, il n'y aura plus besoin d'une armée spéciale: la génération nouvelle tout entière formera une armée et une armée comme aucun siècle n'en a encore vue. Chaque individu, en effet, a été complètement exercé à tous les usages imaginables de sa force physique. et comprend à l'instant toute manœuvre qui lui est ordonnée; il est habitué à supporter les efforts et les fatigues; son esprit, qui s'est développé par la vue immédiate des choses, est toujours actif et en possession de lui-même; dans son âme vit l'amour de l'être collectif dont il est un membre, de

(1) La thèse, d'après laquelle l'Enseignement est une affaire nationale et un objet de gouvernement, avait été souvent soutenue, à la Constituante, à la Législative et à la Convention.

Déjà en mars 1763, La Chalotais avait présenté au Parlement de Bretagne, au plus fort de la lutte contre les Jésuites, un mémoire intitulé *Essai d'éducation nationale* dans lequel, à l'éducation jésuitique, il proposait de substituer une Education d'Etat dont il développe les principes et le programme.

Diderot, en 1776, demande, dans son *plan d'Université*, une forte organisation de l'instruction dont la direction appartient à l'Etat.

l'Etat et de la Patrie, et cet amour détruit tout mouvement d'égoïsme. L'Etat peut appeler de tels hommes, il peut les mettre sous les armes et être assuré que nul ennemi ne les vaincra. »

Mais ce n'est pas tout. Les avances faites par l'Etat pour l'éducation nouvelle seront bientôt couvertes au centuple par l'accroissement de la richesse nationale. Dans les Etats bien administrés, l'attention du gouvernement se porte sur l'amélioration de la situation économique, dans le sens le plus étendu de ce mot. De fortes sommes s'inscrivent au budget en faveur des progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce. Mais le peu d'instruction des masses, leur incapacité profonde, ont souvent rendu inutiles et les efforts et les dépenses. En général, les résultats obtenus ont été peu de chose. Notre éducation nouvelle, au contraire, est faite pour procurer à l'Etat des classes laborieuses, habituées dès l'enfance à réfléchir sur leurs diverses opérations professionnelles, capables d'ailleurs de se tirer d'affaire par elles-mêmes, et ayant le goût de l'initiative. Que l'Etat veuille bien leur venir en aide d'une manière judicieuse et elles comprendront à demi-mot, elles profiteront avec reconnaissance des conseils qui leur seront donnés. Toutes les branches de l'économie sociale acquerraient, en peu de temps et sans beaucoup de peine, un développement tel qu'aucun siècle ne l'a encore vu, et, puisqu'on veut calculer, l'Etat retrouverait, au centuple et au delà, l'avance qu'il aurait faite.

Jusqu'ici l'Etat a fait beaucoup, quoiqu'il n'ait jamais fait assez pour les institutions de justice et de police; il a dépensé beaucoup d'argent pour les maisons de détention et de correction; il a construit des hospices et des établissements de bienfaisance, qui, en se développant, n'ont fait que développer la misère et semblent avoir pour mission d'encourager le paupérisme.

Mais, dans un Etat où la nouvelle Education serait devenue générale, la nécessité des établissements pénitentiaires se réduirait beaucoup, celle des établissements de bienfaisance disparaîtrait complètement. Mettez l'enfant sous le joug de la discipline dans ses premières années, et vous n'aurez plus besoin de pourvoir plus tard à sa très difficile et douteuse amélioration. Elevez convenablement votre peuple, et vous n'y verrez plus de pauvres (1).

« Puisse l'Etat, puissent tous ceux qui le dirigent ou le conseillent, avoir le courage de regarder en face et de s'avouer à eux-mêmes le véritable état de nos affaires ! Qu'on se le dise bien : L'éducation des générations futures est aujourd'hui le seul domaine où notre Etat puisse agir librement ; le seul où il soit vraiment Etat indépendant et maître de ses destinées, le seul où il ait droit de décider par et pour lui-même. A moins qu'il n'ait absolument renoncé à rien faire, l'Education doit être considérée par lui comme la seule chose qu'il puisse encore faire. Mais qu'il la fasse, cette chose essentielle, et il aura toute liberté. C'est une tâche qu'on ne lui disputera pas, un mérite qui ne lui sera pas envié. Résister, opposer la force à la force, nous ne le pouvons plus, cela saute aux yeux, tout le monde en convient, et nous sommes toujours partis de cet aveu comme d'un point de départ inévitable. Notre existence est ruinée, et pourtant nous la prolongeons, nous vivons. Sommes-nous donc des lâches ? Est-ce un indigne amour de la vie qui nous y rattache ? Comment écarter un tel reproche ? En nous décidant à ne plus vivre pour nous-mêmes ; en ne nous considérant plus que comme la semence d'où sortiront un jour de plus dignes descendants ; en n'ayant plus d'autre raison de vivre que nos

(1) *Reden an die deutsche Nation* : R. XI.

enfants et la préparation des jours meilleurs que nous rêvons pour eux. Sans un tel but donné à notre existence, que nous resterait-il donc à tenter ? On nous fera nos constitutions, nos traités ; on nous imposera tel ou tel emploi de nos forces militaires, on nous prêtera un Code ! Le droit même d'appliquer ce Code, en rendant la justice, nous sera souvent enlevé. Pour le moment, le vainqueur nous épargne le souci de tout cela. Il n'y a qu'une chose à laquelle il n'ait pas pensé, c'est l'Education ! Et nous répétons encore : Que faire ? Et nous ne profiterions pas d'un tel oubli ? Nous ne saisissons pas la seule forme d'activité publique et nationale que nous ne partageons avec personne ? Dussé-je me tromper, je veux, ne pouvant vivre que par cette espérance, je veux croire que j'arriverai à convaincre quelques-uns de mes concitoyens de cette grande vérité : L'Education seule peut nous sauver de tous les maux qui nous écrasent. Je me plais à espérer que le malheur nous aura appris à réfléchir, et nous aura rendus plus sérieux. L'étranger, lui, possède à sa portée d'autres consolations, d'autres ressources que l'Education. Dût cet objet occuper un instant sa pensée, il est peu probable qu'il s'y arrête et lui accorde quelque attention. Je compte bien, au contraire, qu'à l'étranger, les lecteurs de journaux trouveront la chose plaisante et s'égaieront agréablement à l'idée que quelqu'un, en Allemagne, a pu attendre de si grandes choses de l'Education (1). »

Après quelques passages dont l'intérêt est exclusivement allemand et historique, Fichte continue en ces termes :

« J'ai dit que l'Etat allemand, qui commencera le premier

(1) « Nous sommes comme des mineurs, dit-il encore. qui avons perdu nos tuteurs naturels. Des maîtres étrangers sont venus les remplacer. Que devons-nous faire, si nous ne voulons devenir esclaves ? Nous devons nous débarrasser de ces mai-

l'œuvre commune, en retirera la gloire la plus grande. J'ajoute qu'il ne restera pas longtemps isolé. Il est hors de doute que cet Etat trouvera des imitateurs et des émules. Ce qui importe, c'est que quelqu'un commence. L'exemple une fois donné, on verra, à défaut même de meilleurs mobiles, l'amour propre, la jalousie, le désir de ne pas rester en arrière, de faire autant et même, s'il se peut, mieux que le voisin, exciter les divers Etats à suivre, l'un après l'autre, l'impulsion donnée. Les faits suffiront pour prouver l'exactitude de nos considérations sur l'avantage matériel qu'a l'Etat au développement universel de l'instruction. Nos arguments ont pu paraître douteux, l'expérience les confirmera bientôt. Je n'hésite pas à affirmer que si, à cette heure même, tous les Etats allemands s'appliquaient sérieusement à organiser l'instruction publique suivant mes vues, il ne faudrait pas plus de vingt-cinq ans pour former la génération nouvelle, et quiconque pourrait compter sur vingt-cinq ans de vie serait en droit d'espérer voir ce prodige. »

Après avoir ainsi parlé du rôle de l'Etat, Fichte examine la question, au point de vue de l'initiative individuelle.

« Admettons cependant, » dit-il, car il faut tout prévoir, qu'il ne se trouve, dans aucun de nos pays allemands, un homme d'Etat, capable de comprendre ce qui vient d'être dit, d'en être frappé et d'entraîner dans ce sens la majorité de ses collègues. Dans ce cas, c'est à l'initiative privée, c'est au concours de particuliers bien disposés qu'il faudrait avoir

tres et, pour cela, il n'y a qu'un seul moyen : Devenir d'abord *majeurs*, au moyen de cette éducation nouvelle et nationale. Le patriotisme allemand s'est, pour ainsi dire, évanoui; il faut qu'il ressuscite plus intense, plus vivace; il se développera d'abord paisiblement et secrètement et puis, le moment venu, il s'épanouira au grand jour et rendra à la nation l'indépendance qu'elle a perdue... » *Reden*, IX, introd., (S. W. VII).

recours, et, faute de mieux, c'est d'eux qu'il faudrait attendre la première réalisation de notre plan pédagogique. D'abord on pourrait s'adresser aux grands propriétaires fonciers. Il leur serait facile de créer, dans leurs domaines, des écoles d'après le nouveau système». Fichte compte aussi sur les associations que l'on formerait dans toutes les villes en faveur de l'instruction. « Malgré toutes nos misères, dit-il, les âmes de nos concitoyens ne se sont pas, que je sache, fermées à la bienfaisance. Mais il est rare que cette bienfaisance contribue efficacement à soulager la misère. Il semble, au contraire, qu'elle l'augmente. Cela tient à certains vices de nos institutions, vices qui dérivent tous de l'insuffisance de l'éducation. Faisons donc un meilleur usage des dispositions bienveillantes de nos concitoyens; dirigeons-les exclusivement sur cet objet essentiel et unique, qui doit supprimer la misère et rendre la bienfaisance elle-même inutile, sur la bonne œuvre de l'instruction.

Mais, ajoute Fichte, il ne suffit pas de donner de l'argent. Il faut agir, il faut apprendre à se donner soi-même. C'est une sorte de bienfait, une espèce de sacrifice dont la cause de l'enseignement n'a pas moins besoin que de contributions pécuniaires. Il faut pouvoir compter sur cette précieuse ressource.

• Puissent donc nos jeunes savants consacrer, si les circonstances le leur permettent, à l'étude et à la mise en pratique des nouvelles méthodes, le temps qui doit s'écouler entre leur sortie de l'Université et leur entrée dans un emploi public. Non seulement ils rendront ainsi à la Société un grand service, mais un tel apprentissage du professorat sera pour eux-mêmes d'une grande utilité. Généralement, la masse de connaissances qu'ils emportent de l'Université semble inerte et morte. Grâce à la clarté qu'exige un ensei-

gnement élémentaire basé sur la vue immédiate des choses, toutes ces notions acquises par eux gagneront en netteté et prendront de la vie. Ils apprendront à exposer leur science; en s'exerçant à l'expliquer, ils la tiendront en quelque sorte mieux en mains. De plus, comme l'enfant révèle naïvement tous les caractères de l'humanité, nos jeunes maîtres acquerront, en instruisant les écoliers, un véritable trésor de connaissances pratiques sur l'homme et la vie; ils se prépareront *au grand art de vivre et d'agir*, art essentiel dont, en général, les hautes écoles n'enseignent pas même les premiers éléments. »

En résumé Fichte veut que, si l'Etat se refusait à entreprendre la tâche qui lui incombe, les particuliers agissent à sa place et aient toute la gloire de leur initiative, jusqu'au jour où l'Etat, entraîné par ce mouvement de l'initiative individuelle et se souvenant qu'il est l'Etat, c'est-à-dire le tout et non une partie, comprendrait enfin qu'il a le droit et le devoir de s'occuper, non d'une partie seulement de sa tâche, mais de la totalité. Alors, toutes les entreprises individuelles organisées pour l'éducation cesseraient d'avoir leur raison d'être et rentreraient dans l'organisation générale établie par l'Etat. Une fois entreprise, une telle œuvre ne s'arrêtera pas, elle ne pourra que croître et s'étendre en tous sens. Il faut une succession d'efforts, qui ne doit s'arrêter qu'après l'entier accomplissement de la tâche commencée.

Dans les derniers discours (1), Fichte résume les idées qu'il

(1) Dans le *XIII^e* et *XIV^e* Discours, Fichte montre que l'union des peuples est actuellement irréalisable, que ce n'est pour le moment qu'un rêve. « En attendant sa lointaine réalisation, dit-il, il est nécessaire d'entreprendre la lutte des principes... Il faut agir, il faut développer l'énergie, sans laquelle il n'y a pas de caractères, sans laquelle il ne saurait y avoir d'indépendance nationale... »

a développées et adresse à ses auditeurs et au peuple allemand tout entier une adjuration passionnée. Les allusions à l'état présent de l'Allemagne deviennent plus fréquentes et plus précises. Tous nos malheurs, répète Fichte, proviennent de la division politique de l'Allemagne et des alliances que les princes ont contractées avec l'étranger. L'Allemagne est devenue ainsi le champ de bataille de l'Europe. Jamais elle ne s'est trouvée dans un moment plus critique ; il s'agit pour elle de disparaître ou de se sauver en sauvant l'Europe avec elle.

Il adjure les jeunes gens de conserver la chaleur et la générosité qui sont naturelles à leur âge, et que leurs aînés ont perdues.

« Puisque, leur dit-il, vous êtes encore à cet âge où l'on peut comprendre les idées désintéressées et s'enflammer pour elles, songez à créer une race meilleure que la nôtre. Si votre enthousiasme s'éteignait, si, vous aussi, vous vous endormiez dans l'égoïsme, dans l'inertie et la lâcheté ; si vous suiviez l'exemple de ceux qui vous entourent et vous ont précédés, vous perdriez bien vite ce désir de vouloir devenir meilleurs. Attisez donc le feu sacré de l'enthousiasme, proposez-vous une noble ambition, qui poétise votre existence, et vous acquerrez ainsi ce qui fait avant tout la grandeur de l'homme : le caractère et l'énergie. C'est ainsi que vous trouverez la source et le secret d'une éternelle jeunesse. Quand vos corps vieilliront et que vos jambes fléchiront, votre esprit conservera sa fraîcheur, votre caractère sa fermeté... L'activité vivante est la seule chose qui soit réelle et vraie. La vraie réalité, c'est l'idéal... »

Pour les hommes d'âge mûr, Fichte se montre particulièrement sévère. « Vous, hommes d'action, dit-il, vous étiez ignorants, bornés, dédaigneux de tout idéal ; corrigez-vous

et apprenez. Pensez à votre vieillesse, il est encore temps de l'ennoblir, en vous spiritualisant, en travaillant à votre amélioration personnelle et à celle de ceux sur lesquels vous avez quelque influence, tout au moins en vous abstenant de mettre des obstacles à nos projets.

Vous, penseurs, savants, écrivains, hommes de lettres, tâchez d'être dignes de votre nom et du rôle que vous prétendez remplir.

• Trop souvent, vous vous êtes laissés emporter dans les régions de la pensée pure, sans vous inquiéter des besoins du temps présent. Puisque la vie doit se régler sur les principes supérieurs et éternels, vous ne devez pas négliger le monde actuel pour vous attacher uniquement à la pensée pure. Chercher un idéal toujours plus élevé ne suffit pas. Il faut s'efforcer de rattacher l'éternelle vérité à la réalité présente, de relier l'idéal à ce qui est... Qu'avez-vous fait des jeunes générations qui se sont groupées autour de vos chaires, ou qui se sont nourries de vos œuvres, et qui maintenant occupent les principales charges du gouvernement ? Avez-vous dirigé leur éducation en vue de leur perfectionnement individuel et en vue aussi du bien général ? Si les gouvernants sont les bras qui agissent, les penseurs, les lettrés, les écrivains doivent être la tête qui conçoit les principes et qui dirige l'opinion. Rappelez-vous désormais l'importance de votre tâche et puissiez-vous considérer cette œuvre autrement qu'un métier. Apprenez à vous estimer vous-mêmes, et prouvez-le par vos actes. Quoiqu'il en soit, commencez à réparer vos fautes en faisant aboutir par votre concours et vos efforts persévérants les réformes que nous avons proposées et dont, mieux que personne, vous pouvez comprendre l'importance pour l'avenir de la nation. •

Vous, enfin, princes d'Allemagne, sachez au moins saisir

la seule chance de salut qui vous reste. Commencez une nouvelle existence, aidez vos peuples à conquérir les vrais biens. Vous dirigerez ainsi désormais, non des troupeaux, mais des hommes libres, n'ayant qu'une seule ambition : vivre indépendants et se développer sans cesse par l'intelligence et le caractère. Que tout Allemand, quelle que soit sa place dans la société, prenne fermement sa résolution et agisse.

« Décidez-vous donc enfin à être sérieux, dit-il en terminant; cette fois au moins, ne sortez pas d'ici sans avoir pris une ferme résolution, et que chacun de ceux qui m'entendent prenne cette résolution, comme s'il était seul au monde et que seul il eût tout à faire. Du moment où beaucoup d'individus penseront ainsi, ils formeront bientôt un tout compact, animé d'une force unique; quand, au contraire, chacun, comptant sur son voisin, s'exclut lui-même de l'œuvre et laisse aux autres le soin d'agir, mauvais calcul! Il se trouve que tout le monde est le voisin et que personne n'a rien fait. Tout est resté au même point. Prenez donc tout de suite la résolution qu'il faut prendre... Il ne s'agit plus de ces demi-résolutions, de ces velléités qui ne sont qu'une volonté de vouloir, de ces fausses modesties qui se retranchent derrière un aveu d'insuffisance! Ce qu'on vous demande, c'est une résolution vivante et active, qui ne chancelle ni ne se refroidisse, qui dure et s'affermisse jusqu'à ce que le but soit atteint. Auriez-vous donc complètement perdu le principe intérieur qui seul peut produire de ces résolutions vivaces? Ne seriez-vous plus que des êtres exténués et réduits à l'état d'ombres, des corps sans sève, vides de sang et privés de ressort propre? Ressembleriez-vous à l'homme qui rêve et dont l'esprit voit encore des images variées s'agiter et se croiser en tous sens, mais dont le

corps étendu et roidi présente l'apparence de la mort ? Il y a longtemps qu'on nous le dit en face, qu'on nous le répète sur tous les tons. C'est bien à peu près là ce qu'on pense de nous. Vous l'avez entendu et vous en avez été indignés ! Prouvez donc à ceux qui parlent ainsi qu'ils se trompent. montrez à tout l'univers que vous n'êtes pas ce qu'ils disent. et l'univers entier saura qu'ils ont menti !...

« Si faibles que vous puissiez être, les événements ont pris soin de vous faciliter la tâche de la réflexion et de vous forcer enfin à ouvrir les yeux. Qui nous a jetés dans ce désarroi, nous a déguisé notre vraie situation, nous a entretenus dans notre légèreté et dans notre aveugle laisser-aller ? N'est-ce pas notre bonne opinion de nous-mêmes ? Les choses pouvaient-elles aller mieux qu'elles n'allaient ? A qui nous engageait à réfléchir, nous n'avions pas même besoin de répondre; il suffisait de montrer d'un air triomphant notre brillante existence se soutenant toute seule et sans effort de notre part, et, en effet, tout allait bien, en attendant le jour de l'épreuve ! L'épreuve est enfin arrivée. et quelle chute ! Rien à espérer, si chaque individu parmi nous ne fait tout ce qu'il peut, et ne le fait, comme s'il était seul au monde et que le salut des générations futures ne reposât que sur lui ! Décidez-vous maintenant ! Ne dites pas : « Encore un peu de repos, encore quelque temps de réflexion. peut-être verrons-nous bientôt un meilleur état de choses. Une amélioration quelconque dans notre situation ne se produira jamais, soyez-en convaincus, d'une manière spontanée et sans efforts de notre part. Encore une fois, tout retard ne fait qu'augmenter notre inertie. Le moment est décisif : il faut ou périr ou agir. »



CONCLUSION

L'effet de ces *Discours à la nation allemande* fut considérable, non seulement à Berlin où ils furent prononcés, mais dans toute la Prusse, dans toute l'Allemagne. Livrés presque aussitôt à l'impression, ils obtinrent, en très peu de temps, un immense succès de popularité et exercèrent une prodigieuse influence. On sait qu'ils ont puissamment contribué à soulever l'Allemagne contre Napoléon. « Depuis Luther, dit un historien, personne n'avait parlé ainsi aux Allemands. Personne n'avait su ignorer si parfaitement leurs divisions politiques et traiter l'Allemagne comme une nation, comme un tout organique et vivant. » C'est Fichte qui, pour la première fois, formule avec précision l'idée de l'unité allemande. Ses discours prononcés, au moment où l'ascendant de la France paraissait irrésistible, contribuèrent à rallier autour d'une foi commune les esprits hésitants, désorientés, découragés, et, en rendant l'Allemagne consciente d'elle-même, à reconstituer son unité morale qui facilitera plus tard son unité politique. Au lieu d'avoir recours à des expédients et à des palliatifs, Fichte, nous l'avons vu, s'élevant à une très grande hauteur de vues, va droit à la cause profonde du mal et veut une réforme radicale. Puisque le malheur de tous provient de

l'égoïsme de chacun, il faut qu'un ordre de choses nouveau s'établisse, et que de ce désastre sorte une Allemagne régénérée par une éducation nationale nouvelle.

Les discours de Fichte contribuèrent aussi à faire connaître Pestalozzi et sa méthode et à le faire considérer par le peuple allemand comme l'homme choisi par la Providence pour opérer cette révolution. Des hommes d'Etat et des pédagogues accoururent à Yverdon pour y étudier la méthode nouvelle, et les conseillers d'éducation les plus influents de la Prusse, Weiss et de Turk, comme les principaux directeurs d'écoles normales, Harnisch et Diesterweg, se déclarèrent partisans des idées du grand pédagogue suisse. Les autres Etats ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la Prusse. Des écoles normales furent fondées pour propager la méthode; partout les écoles furent réorganisées d'après les principes nouveaux.

On peut aussi attribuer à l'état d'esprit, produit par les *Discours à la nation allemande*, la rénovation des Universités et spécialement la fondation de l'Université de Berlin. Sous l'influence de Fichte, les Universités prennent, elles aussi, conscience de leur importance sociale et vont devenir un organe essentiel à la vie nationale. Toute l'Allemagne, même celle du midi, était remplie d'éléments de résistance, mais ils étaient épars, c'est-à-dire impuissants. Il sembla nécessaire de les grouper, de les concentrer. L'Etat, épuisé par la guerre et les contributions, trouva moyen de fonder et de doter richement l'Université de Berlin, où les savants de toutes les contrées de l'Allemagne furent appelés. Bientôt la jeunesse y affluait, impatiente d'écouter les voix hardies qui osèrent prêcher le patriotisme au milieu des ennemis campés dans la capitale. « La lutte des armes est terminée. s'écriait Fichte, nous allons commencer la lutte des princi-

pes, des mœurs et du caractère. » Pour y arriver, il fallait réveiller l'idée du devoir, prêcher à une génération habituée à écouter et à scruter chacun de ses mouvements, l'oubli de soi-même et le dévouement à une cause qui semblait à jamais perdue. La fondation de cette nouvelle Université devint une affaire nationale (1). Napoléon, qui surveillait minutieusement les levées de troupes et les exercices militaires, ne se préoccupait point de « cette terrible machine de guerre que Humboldt et ses amis espérant contre tout espoir » élevèrent au centre même du royaume vaincu. Le pays soumis fut plus clairvoyant : l'Allemagne considère avec raison l'Université de Berlin comme la cause la plus puissante de sa délivrance et comme le plus beau monument qu'aient laissé les hommes d'Etat prussiens de 1808. L'Université de Berlin allait bientôt devenir le centre intellectuel de l'Allemagne du Nord et un foyer ardent de patriotisme. On le vit bien en 1813 et 1814 où presque tous les étudiants s'engagèrent. Ils

(1) « Le local pour l'Université fut bientôt trouvé, dit M. Lavisser, ce fut le palais du prince Henri, frère de Frédéric II... Le roi prouva qu'il entendait faire grandement les choses en lui donnant ce palais, le plus beau de la ville après le sien, situé au plus bel endroit de l'avenue « sous les Tilleuls », auprès de la bibliothèque, de l'arsenal, à quelques pas enfin du propre palais des rois de Prusse ! C'était un infaillible moyen d'attirer sur l'institution l'attention des indifférents et le respect de la foule. » Il s'agissait de « changer la pensée » d'une génération, de « suppléer par des forces intellectuelles aux forces physiques que l'Etat avait perdues, de créer en un mot une âme nouvelle ».

« Quand sera fondée cette organisation scientifique, prophétisait Schleiermacher, elle n'aura point d'égale, grâce à sa force intérieure, elle exercera son empire bien au delà des limites de la monarchie prussienne. »

donnèrent l'impulsion et contribuèrent à entraîner la masse du peuple allemand. Grâce à eux, l'enthousiasme produit par la morale de Kant et par les discours de Fichte devint contagieux. De là ce mot d'un historien contemporain : « Sans Kant et sans Fichte, point de guerre de l'indépendance ».

Après le désastre d'Iéna et la paix de Tilsitt, hommes d'action et hommes de science, hommes d'Etat et philosophes ne font que répéter ce qu'avait dit si éloquemment Fichte dans ses discours. Comme lui, ils croient que la réforme doit consister plutôt à retremper les âmes qu'à modifier les lois. Frédéric-Guillaume III prononce alors ces paroles restées historiques : « Il faut que l'Etat retrouve en force morale et intellectuelle ce qu'il a perdu en force matérielle ». Humboldt, Stein, Schleiermacher répètent, avec Fichte, que la réforme de l'Etat doit commencer par une éducation meilleure de la génération qui vient et que cette éducation doit être à la fois scientifique et morale. Mais, au lieu de l'internat rigoureux, sorte de monastère laïque que Fichte avait imaginé, ils veulent des établissements d'instruction permettant la vie de famille, avec la plus grande somme possible de liberté. Tous s'inspirent de cette idée profonde et fort juste des *Discours*, qu'il faut fortifier tout un peuple par une éducation commune, inspirer à tous, maîtres et élèves, un seul sentiment, une seule volonté, l'amour d'un plan idéal et le ferme désir de le réaliser, mais ils rejettent ce qu'il y a d'exagéré dans le système de Fichte, en particulier la suppression complète de l'éducation de la famille, dès la plus tendre enfance. Il y avait là en effet, comme un retour à l'antiquité et à la théorie de Platon en particulier, qui n'aurait pas été sans danger.

Tout autre était l'opinion de Pestalozzi que, sur ce point

cependant si important, Fichte n'a point suivi, tandis qu'il s'en inspirait pour tout le reste. Si le grand secret de l'éducation proprement dite est l'amour, l'amour de l'enfant, rien ne peut égaler ou remplacer *l'éducation par la famille et dans la famille par la mère.*

Ce principe est, pour Pestalozzi, fondamental. Sa gloire, c'est d'avoir compris que c'était surtout la mère du pauvre, le foyer domestique du peuple, comme il le dit sans cesse, *die Wohnstube*, qu'il était nécessaire et possible de régénérer. « Le foyer domestique du peuple, écrit-il, est le point central où tout ce qu'il y a de divin dans les forces de formation de la nature humaine se réunit... Le seul terrain solide sur lequel nous devons chercher à établir l'éducation du peuple, la culture nationale, le bien-être des déshérités, est le cœur du père et de la mère, qui, par la force, la vérité, le désintéressement de leur amour, allument dans le cœur de leurs enfants la croyance à l'amour : ainsi toutes les forces réunies du corps et de l'âme des enfants se soumettent à l'obéissance par amour, à l'action par obéissance (1). Dans la famille du peuple, la figure dominante, c'est la femme, c'est la mère; tout dépend de sa vertu et finit par se modeler sur elle. Le mari est le chef de la famille, la femme en est le lien; le mari en est l'honneur, la femme la bénédiction; plus nécessaire à son mari, elle exerce sur son cœur, ses décisions, l'avenir de leurs enfants, une influence heureuse, moins partagée peut-être et plus complète que la mère de famille, au foyer du riche. » Telle est Gertrude, cette belle figure tracée par Pestalozzi et qui est devenue comme le type idéal de la femme de l'ouvrier.

C'est donc à la famille et spécialement à la mère que

(1) *Rede an mein Haus.*

Pestalozzi confie le soin de l'éducation des enfants et de la première instruction, puisque c'est à la mère qu'il appartient d'apprendre tout au moins le langage à son enfant. Pestalozzi veut que l'école soit comme l'image de la famille, que l'esprit et l'organisation de la famille y soient introduits. De là, écoles peu nombreuses pour que l'enfant ne s'y trouve pas perdu,—relations fréquentes du maître avec les parents. Il faut, dit-il, que celui-ci soit comme un second père. La famille est l'apprentissage de la société, qui ne se compose pas d'individus, mais de familles.

« L'autorité et l'amour de la mère, dit Pestalozzi, développent dans son nourrisson les premiers germes naturels de la foi, de l'amour, et le préparent à l'influence bénie de l'autorité paternelle, aux sentiments fraternels, et successivement à une tendresse et à une confiance qu'il étend à tout le cercle de la famille... Le cercle s'agrandit de jour en jour jusqu'à l'amour de l'homme, à la confiance en lui. Celui qu'aime sa mère, l'enfant l'aime aussi; celui en qui elle a foi, il s'y confie avec elle... Un étranger vient : Donne lui ta petite main, dit la mère, il est bon, il t'aime, il faut l'aimer; l'enfant sourit et donne sa main.... Tu as, bien loin, bien loin, un grand-père qui t'aime bien, dit-elle; l'enfant le croit, aime son grand-père, en parle à sa mère. Non autrement lorsqu'elle dit : J'ai un père au ciel, de qui tout bien nous vient, à toi, à moi; l'enfant croit à son père dans le ciel. Et lorsqu'elle prie, comme chrétienne, s'adresse à l'Esprit d'amour; l'enfant prie avec elle, et croit à l'amour de Celui dont il reconnaît en sa mère les inspirations. Ainsi le fils de l'homme est conduit par la main de sa mère, et s'élève naturellement de l'amour et de la confiance qu'elle lui inspire à l'amour des semblables et au sentiment pur de la vraie foi chrétienne et du vrai amour chrétien. » Pestalozzi n'aurait-

il fait que comprendre et faire comprendre à tous la nécessité de l'instruction du peuple par les mères, que montrer aux mères, par d'excellents et populaires écrits, ce qu'elles doivent entreprendre à cet égard, ce serait déjà une œuvre d'une immense utilité.

Fichte, lui, qui s'était inspiré de Pestalozzi pour tout le reste, a eu le tort d'oublier que le foyer familial est et devrait rester la base immuable de l'organisation et du progrès social. En voulant enlever l'enfant à la famille pour le donner à la Société, à l'Etat, Fichte commet une grande méprise; car l'enfant doit appartenir évidemment à ceux sans lesquels il ne serait pas. D'abord, comme on l'a déjà souvent fait remarquer, c'est onérer la société d'une charge dont elle n'est point responsable; et de plus, elle n'a pas de droit sur cet enfant, puisqu'elle n'est attachée à lui par aucun lien précis; enfin elle n'offre point une garantie suffisante et on ne peut attendre d'elle qu'une sollicitude vague et générale, si même elle n'est pas partielle en faveur de ceux dont elle espère le plus d'avantages. Au contraire les parents ont évidemment la charge de l'enfant, puisque c'est par eux qu'il existe. Aucune autorité ne repose sur des principes plus naturels, aucune n'est plus nécessaire, aucune n'est entourée de plus grandes garanties. Si la doctrine, qui prétend enlever les enfants à la famille pour les donner à l'Etat, est absurde et révoltante, c'est surtout lorsqu'on considère le rapport de la mère et de l'enfant. La société aurait-elle de tels soins, de tels sacrifices, un tel oubli de soi-même, une telle condescendance pour la faiblesse de l'enfant? Après cette première éducation que seule peut donner la mère, n'est-ce pas le père qui pourra le mieux introduire progressivement dans l'âme de l'enfant les deux idées les plus importantes à la conduite de la vie: l'idée de la

règle et l'idée du devoir ? • Qui est plus près que le père et la mère du cœur de l'enfant ? dit excellemment M. Gréard (1). Qui peut mieux se rendre compte de ses propensions instinctives et de ses passions naissantes ; démêler ses qualités de ses défauts..., le traiter en un mot, dans toutes ses transformations, d'après son tempérament, et lui donner le régime moral qui lui convient ? Qui pourrait mieux surtout saisir ou faire naître les occasions d'éprouver sa volonté, de l'exercer à délibérer, à prendre un parti, à faire acte d'autorité sur lui-même, à se commander et à s'obéir ? A qui appartiendrait-il davantage de lui remettre peu à peu l'administration de son libre arbitre ; de le familiariser avec le bien, de le mettre en garde contre le mal, en n'hésitant pas lorsqu'il le faut, à le lui faire connaître ; de ne pas craindre, suivant l'ingénieuse expression de M^{re} Guizot, de le laisser toucher à la lame de l'épée et au tranchant du couteau, mais de lui apprendre à toucher et à manier par le bon bout ; de se rappeler toujours, en un mot, qu'il ne s'agit pas de subordonner sa volonté, mais de lui en créer une, et de l'acheminer pas à pas vers cette indépendance raisonnée. patiemment, mais délibérément poursuivie, qui constitue la personnalité humaine ? »

Mais ce n'est pas tout. Fichte, nous l'avons vu, insiste surtout sur la régénération de la société tout entière ; Kant sur la régénération de l'individu. Mais la société ne s'améliore pas sans l'individu, et l'individu ne s'améliore guère tout seul ; il nous faut en général un point d'appui ; ce point d'appui, c'est la famille. La famille est l'image de la société future ; de la solidarité qui doit unir chacun de ses membres. Comment se préparer mieux à la vie collective ? Celui qui

(1) Gréard, *l'Esprit de discipline*.

aura acquis les principales vertus domestiques : affection mutuelle, amour dans l'autorité, amour dans l'obéissance, respect de l'inférieur, respect du supérieur, acceptation volontaire de conditions inégales, harmonie dans l'égalité, celui-là ne saura-t-il pas aussi, dans la grande famille, se dévouer, lorsqu'il le faudra, aux intérêts de la collectivité ?

Cependant, si c'est dans la famille que se fait tout d'abord le véritable apprentissage de la vie collective, l'école peut et doit continuer la préparation du futur citoyen.

En effet, la destinée qui attend l'enfant exige qu'il apprenne à vivre avec les autres. L'Education isolée ne saurait lui donner une idée suffisamment juste des conditions de l'existence sociale. Or c'est dans la vie commune de l'éducation publique, dans ces associations résultant, non d'un libre choix, mais d'un rapprochement fortuit comme le monde en fournit tant d'exemples, qu'il peut le mieux se rendre compte de la nature des liens qui unissent les membres d'une communauté, si modeste qu'elle soit. • L'expérience de tous les jours, dit M. Gréard, (*Esprit de discipline dans l'Education*), une expérience prolongée lui fait connaître sur quelles règles repose l'existence de toutes les sociétés, les avantages et les dangers qui en résultent, comment se limite le droit et s'impose le devoir, ce que valent les fautes ou les mérites individuels, ce qu'entraînent les responsabilités collectives, quels sacrifices l'intérêt général commande. Ainsi se révèle à sa conscience, par des exemples à sa portée, par des effets dont le caractère se grave, une des lois essentielles de l'ordre moral, loi complexe et délicate entre toutes, la loi de la solidarité(1). En

(1) Voir sur ce point les observations si judicieuses et si fines de M. H. Marion, (*De la solidarité morale*, 2^e édit. 1883, 1^{re} partie, chap. I à IV).

même temps qu'elle inculque à l'enfant les idées d'égalité, de tolérance, de loyauté, de justice, de respect pour la supériorité de l'intelligence et du caractère, de solidarité, qui sont comme le viatique du monde moderne, elle lui crée, par l'habitude de la règle, du travail, de l'effort aisément soutenu, de la vie morale puisée aux mêmes sources, le tempérament d'esprit et de cœur qui lui permettra d'en supporter les épreuves. »

L'idée de la société et de la solidarité peut d'ailleurs être suggérée de bonne heure à l'enfant, soit dans la famille, soit à l'école. Au lieu de lui inspirer sans cesse l'idée qu'il est un centre et de chercher continuellement à lui embellir la vie, en lui cachant soigneusement toutes les tristesses et tous les devoirs qu'elle lui réserve, ne pourrait-on pas lui apprendre de temps à autre qu'il est, non un créancier, mais un débiteur, qu'il n'a rien qu'il ne l'ait reçu et que, ne pouvant vivre de lui, il ne doit pas vivre uniquement pour lui ? « Vous rappelez-vous, dit Honcey, une délicieuse nouvelle de F. Coppée, où le poète, devenu philosophe, a tout-à-coup, devant une table bien servie, la vision de tous les efforts qu'elle a coûtés ? Il oublie les convives, ils disparaissent, et, à leur place, il aperçoit une foule obscure, des muscles qui se tendent, des fronts qui ruissellent, des corps qui se courbent, l'immense coopération de toutes les industries et de tous les arts appliqués à dresser, à fournir, à orner cette table d'un soir. Et, aussitôt, par dessus le bruit de tant de labeur, il en distingue un autre : ce n'est plus le rythme monotone des rouages ou le grincement régulier des outils, ce sont des plaintes, ce sont les gémissements des blessés du travail ; ... Après l'atelier débordant de vie, l'hôpital, où la mort fait sa ronde entre les lits étroits et blancs comme les pierres des tombeaux. Et le poète se sent pris de re-

mords à regarder passer ces milliers d'êtres qui nous font de la joie avec leur peine et de l'aisance avec leurs douleurs; puis, ramené brusquement à la réalité par une question insignifiante sur les potins du jour, il est tenté d'interrompre l'échange des propos mondains et de dire à ceux qui y voient l'essence des devoirs sociaux : « Regardez, voilà ce qu'ils ont fait pour vous, et vous, qu'avez-vous fait pour eux ? » On pourrait par de telles leçons de choses vivantes préparer l'enfant au rôle qu'il doit jouer dans la société. Dans l'instruction elle-même on pourrait faire pénétrer ces idées; en histoire, pour mettre en lumière l'enchaînement des efforts et des progrès dont l'homme moderne recueille les bénéfices; en science, pour raconter au milieu de quelles difficultés fut ensemencé le champ des découvertes dont nous venons aujourd'hui récolter sans peine les riches moissons. On lui révélerait ainsi tous les liens de solidarité qui l'unissent au passé par ce qu'il est, au présent par ce qu'il doit et à l'avenir par ce qu'il peut ». Pour lui donner une telle éducation pas n'est besoin de le séparer de sa famille, d'une façon complète, comme le veut Fichte.

Après avoir fait la part de l'utopie dans le système de Fichte, reconnaissons qu'à côté de solutions plus ou moins vagues et irréalisables, il y a d'excellents conseils, des indications ou des leçons qui témoignent d'un sens droit, d'un esprit juste, d'un cœur ardent et passionné pour l'amélioration de la collectivité et dont on peut encore faire son profit de nos jours. Grâce à lui, à partir de 1806, les idées d'Etat, de patrie, de nationalité reprennent leurs droits et passent au premier plan. Au XVIII^e siècle, la pensée allemande ne voulait point distinguer l'humanité et la patrie. L'idée d'humanité domine, comme étant la plus haute et la plus philosophique. L'idée de la patrie lui est subordonnée.

L'idée de nationalité est plutôt suspecte à cause des souvenirs de rivalités et de guerre qu'elle éveille. C'est alors que Herder flétrit le patriotisme comme étant « indigne de citoyens du monde! », que Schiller, dans un célèbre distique, s'écrie : « Vous espérez en vain, Allemands, former une nation, contentez-vous d'être humains », que Fichte lui-même réclamait, dans ses *Traits du temps* les droits du cosmopolitisme contre les prétentions du sentiment national! Après les désastres de 1807, nous avons vu comment Fichte contribua à réveiller le patriotisme et à relever la notion de l'Etat qui s'était perdue presque totalement sous les petits gouvernements ecclésiastiques ou laïques de l'ouest, du centre et du midi de l'Allemagne.

A Fichte revient l'honneur d'avoir montré quel doit être le rôle de l'Etat en matière d'éducation, quels sont ses droits et ses devoirs. Il fit clairement voir à tous dans l'instruction et l'éducation de tous la garantie nécessaire de l'ordre social et du relèvement de la nation. En effet, si la société n'est rien sans les individus, sans ses unités composantes, la simple juxtaposition des individus ne suffit pas à constituer le concept de la société. Les individus, soit isolés, soit groupés en associations particulières, ont leur cercle d'action et leurs obligations spéciales; mais au-dessus de ces individus ou de ces groupes, s'élève une association plus générale, dont la conscience collective s'affirme dans l'organe supérieur de l'Etat, et cet organe se meut aussi dans son cercle d'action et ses attributions spéciales. Les droits et les devoirs de l'Etat enseignant se fondent sur la nécessité d'un organe assez supérieur aux intérêts et aux passions individuelles ou corporatives, assez pénétré du sentiment de sa durée et de sa responsabilité collective, pour envisager impartialement les problèmes si complexes de l'Education.

Au lieu de commencer par faire des plans de constitutions et de réformes sociales dont l'application est généralement impossible, parce qu'il ne se trouve pas de citoyens qui y soient préparés, Fichte, comme Kant, commence la construction de son édifice par la base, par l'individu; il réforme les citoyens pour réformer l'Etat; l'Etat, pour Fichte, n'a de raison d'être qu'autant qu'il représente un ensemble d'individus ayant les mêmes volontés, qu'il résume, pour ainsi dire, leurs efforts et répond à leurs aspirations; pour lui, le peuple et la patrie doivent être les images de l'éternité dans le temps, la suite impérissable de toutes les volontés cherchant à réaliser un même ordre de choses et unies par une solidarité constante. Pour réformer l'Etat et la société, pour que le sentiment obscur du moi personnel fasse désormais place chez tous à la notion d'un ordre de choses élevé, idéal que l'on aime et dont on fait partie, il s'agit avant tout, de renouveler l'éducation des nouvelles générations. Cette éducation nouvelle doit se faire par le règne absolu des notions claires de la raison, de l'intelligence et de la volonté libre, tandis que l'ancienne éducation avait le tort de tout subordonner aux sens et à l'expérience. Comme la société, l'école doit exiger la *légalité* avant tout, c'est à dire l'obéissance à la loi; mais c'est la *moralité* qu'elle doit viser à produire, c'est à dire l'amour de la loi, le zèle actif et désintéressé. Le souci de sa propre estime devant être bientôt la principale règle de l'adolescent, l'éducation vaudra à proportion de ce qu'elle fera pour substituer ce mobile d'action à l'intérêt et à la crainte. Plus tard, livré à lui-même, ayant appris à aimer le bien, l'ordre et la justice, il voudra spontanément réaliser, dans la grande communauté nationale, ce même idéal dont la poursuite sera devenue chez lui le vouloir de tous ses instants et la condition même de son existence.

En résumé, les deux principes fondamentaux de l'éducation nouvelle, d'après Fichte, doivent être, d'une part, l'amour désintéressé du travail, de l'ordre, du beau, et, de l'autre, la pratique constante de la vraie liberté, d'où doivent découler pour tous la moralité, le patriotisme et la religion.

Habituer les enfants à développer leur activité intellectuelle au lieu de les accoutumer à tout apprendre passivement, sans plaisir comme sans initiative ; former les enfants, et par suite les adultes, à rechercher le bien et à éviter le mal, non par la crainte de châtimens présents ou à venir, mais pour l'horreur qu'inspire le mal en lui-même et pour l'attrait invincible qui nous attire au bien : Tel est, pour Fichte, le seul moyen d'arriver à la vraie liberté, à l'indépendance du caractère bien entendue, et par suite à une existence vraiment nationale, à la réelle émancipation de l'humanité.

Ce qui caractérise Fichte, nous l'avons vu, c'est la chaleur, l'enthousiasme moral. C'est bien encore la morale du devoir et de *l'impératif catégorique*, mais c'est une morale plus communicative, plus expansive, rendue vivante par un sentiment profond de la solidarité. Grâce à l'éducation nouvelle, ce sentiment de la solidarité, qui était tout d'abord inconscient, se transforme peu à peu en une fin reconnue et voulue et l'individu acquiert la pleine conscience du rôle qu'il a à remplir dans les différentes collectivités auxquelles il appartient. La solidarité devient désormais une obligation de sa conscience et un besoin du cœur.

Fichte complète Kant. Celui-ci s'était surtout occupé de la régénération de l'individu ; Fichte se préoccupe surtout de la régénération de la collectivité. Nous avons vu quelle part ont l'un et l'autre dans la formation de la conscience nationale allemande. Si, comme on l'a dit avec raison, l'Allemagne a

été créée par ses penseurs, par ses poètes, par ses philosophes, le rôle prépondérant appartient incontestablement à Kant et à Fichte.

Si, au premier abord, on ne peut guère tenir pour créateur d'une conscience collective un homme qui, comme Kant, s'est obstinément renfermé dans la conscience personnelle, qui s'est comme isolé en face du devoir, et qui, s'il a appris quelque chose à l'homme, lui a appris à vivre presque uniquement de la vie intérieure, cependant on ne saurait nier qu'un tel homme n'ait été profitable à l'idée de patrie, parce qu'une nation est, après tout, une collection d'individus et que, tant valent les individus qui la composent, tant vaut la nation elle-même. Voir dans l'enfant la personne morale, le traiter toujours comme « une fin en soi », jamais comme un simple moyen, ce n'est pas l'habituer à se prendre lui-même pour unique fin. Plus on en fera un homme, au contraire, plus il sentira ses liens avec les autres hommes et ce qu'il leur doit.

Quoi qu'il en soit, si Kant insiste surtout sur le facteur individu et Fichte sur le facteur collectivité, l'un et l'autre, nous l'avons vu, se sont efforcés de concilier ces deux principes qui tendaient toujours et qui tendent encore à s'opposer l'un à l'autre, *la loi et la liberté*. A ceux qui réduisaient la loi morale à une législation extérieure et matérielle, aboutissant au servilisme et à la passivité, ils opposent le principe de *l'autonomie* de la volonté. A ceux qui, s'appuyant sur le principe de la nature, niaient toute règle et ne reconnaissaient d'autre loi que le plaisir ou l'instinct, ils opposent le principe de *l'impératif catégorique*, c'est-à-dire du devoir, qui commande absolument et sans condition. Ainsi le principe de la liberté, qui faisait le fond de la philosophie du XVIII^e siècle, et qui est la racine de la dignité humaine, était

rattaché en même temps au principe de l'ordre et du devoir, sans lequel aucun droit, aucune dignité n'est possible. L'émancipation de la créature humaine pouvait donc se faire sans porter atteinte à aucun principe de la morale.

Kant et Fichte ne se contentent pas de nous proposer un idéal, ils recherchent les moyens propres à conduire les générations nouvelles vers une réalisation supérieure de l'existence, en subordonnant les sentiments inférieurs de notre être à des principes supérieurs, en un mot, en faisant du vrai et du bien les seuls régulateurs de la vie individuelle et sociale. Loin de se laisser emporter uniquement dans les régions de la pensée pure, sans s'inquiéter des besoins du temps présent, ils s'efforcent l'un et l'autre de relier l'idéal à la réalité. L'Éducation est pour eux un constant effort, une ascension volontaire, une évolution progressive vers cet idéal qui doit devenir toujours plus conscient et plus élevé. Connaître la nature pour ne point se briser contre celles de ses exigences et de ses lois qui sont invincibles: Tel est, selon eux, notre premier devoir. Mais ce qu'il faut aussi étudier, ce sont les imperfections et les lacunes de la nature, pour la vaincre et la redresser à l'aide des forces mêmes qu'elle nous fournit, car ces forces, après tout, ne valent, selon eux, qu'autant que nous les gouvernons d'après un idéal digne de notre raison et de notre conscience, auquel s'appliquent les efforts de notre libre volonté. Voilà pourquoi aussi ils sont d'accord sur ce point essentiel, c'est que l'effort, l'effort physique, intellectuel et moral doit être le fond de toute pédagogie, parce que l'effort développe l'énergie et qu'il faut être énergique pour lutter et obéir au devoir seul. Tout progrès dans l'individu et dans la société n'est-il pas la preuve et la récompense de l'effort? Pour Fichte, comme pour Kant, le but que nous devons nous proposer, c'est le déve-

loppement le plus puissant et le plus haut de notre activité, c'est une création perpétuelle de nouveaux résultats, une série de progrès toujours accrus par l'effort libre de notre personnalité.

Pour Fichte, comme pour Kant, l'esprit est de nature dynamique; l'intelligence, comme tout notre être, est une puissance, une énergie active. Il s'ensuit que les lois de l'activité sont aussi les lois de la vie intellectuelle. Pour l'un et l'autre, le but de l'instruction n'est pas tant de donner une certaine somme de connaissances, que d'éveiller les facultés et d'enseigner à l'élève l'usage de son propre esprit. Il s'ensuit que les moyens vraiment appropriés à la culture de l'intelligence doivent l'être encore au développement de la volonté, qu'on ne peut étendre et perfectionner les facultés actives de l'esprit humain sans développer en même temps tous les germes de la moralité, et que réciproquement on ne peut féconder ces germes sans exercer ou faire travailler toutes les facultés actives (1). La conséquence logique de ce principe, c'est qu'il vaut mieux embrasser peu mais bien, de peur de mal êtreindre, c'est qu'au lieu d'entasser au hasard les connaissances et d'étouffer l'esprit sous une montagne de matériaux qu'il ne saura pas mettre en œuvre, il faut choisir ou se résigner à n'avoir au sortir du

(1) « La plus noble mission de la pédagogie, dit M. A. Bertrand, (dans la *Psychologie de l'effort*, p. 56), est de réconcilier la science et la conscience, la pensée et l'action dans la réflexion personnelle qui est la racine et le tronc d'où elles émergent. Fichte, le héros du moi, le grand instituteur de la nation allemande, avait certainement conscience de cette puissance morale de l'effort personnel, quand il faisait de Pestalozzi ce bel et juste éloge : « C'est de l'institut de Pestalozzi que j'attends la régénération de la nation allemande. »

collège qu'une ignorance encyclopédique, suivant l'heureuse expression de M. Bertrand. L'enseignement ne devra pas seulement affiner les esprits, mais les élargir, les vivifier, tout en élevant les cœurs et en fortifiant les volontés. La quantité de savoir sera chose accessoire et subordonnée. L'essentiel est de faire l'esprit frais, dispos et libre, de le maintenir en santé et en vigueur. Agir et faire, voilà pour eux le secret et en même temps le signe de l'étude féconde. Faire agir, tel sera le grand précepte de l'enseignement. Ce qu'il faut que le maître aille chercher avant tout, ce qu'il faut qu'il éveille et fortifie en chacun de ses élèves, c'est la personnalité. Son principal rôle, c'est d'aller droit à cette personnalité que tout enfant, tout adolescent porte en lui, de la mettre en état d'employer pour le bien de tous et pour le sien propre toute l'énergie dont elle est capable.

Notre époque ne pourrait-elle pas s'inspirer, pour ce qui concerne l'Education, de ces principes de Kant et de Fichte? Le vrai nom de la vie, c'est l'activité, c'est l'énergie. L'énergie du caractère, la force de la volonté, l'aptitude à l'effort. L'éducation de la volonté, qui a été si longtemps négligée, est actuellement la question qui s'impose le plus impérieusement aux pédagogues et aux éducateurs : Enseigner aux enfants et aux jeunes gens à vouloir, les rendre capables d'assujettir à la loi du devoir et à la raison leurs tendances instinctives et irréfléchies, d'assurer à leur intelligence une souveraine maîtrise sur tous leurs actes, faire qu'ils soient les auteurs conscients de leur destinée et non point les jouets inertes des circonstances où le hasard les a jetés ; n'est-ce pas là l'indispensable de l'Education?

La nature ainsi que la morale condamnent les faibles, ceux

qui ne trouvent pas et ne développent pas dans leur caractère l'énergie et la constance nécessaires pour une action difficile et incessante, ceux chez qui les instincts d'action ne parviennent pas à triompher des instincts d'inertie.

Cette loi qui donne la prépondérance au rôle du caractère dans la vie individuelle s'étend à la vie des nations. De nos jours surtout, ce qui paraît devoir assurer le succès dans la concurrence vitale, qui existe entre les nations comme entre les individus, ce sont les qualités morales bien plutôt que les qualités intellectuelles, et particulièrement l'énergie, l'esprit d'initiative, la vigilance, la résistance à l'amollissement causé par les progrès du bien être et du luxe.

On ne saurait assez le répéter : les destinées d'un peuple sont en étroite corrélation avec la qualité pire ou meilleure des éléments qui le composent et qui le dirigent. S'il est riche en éléments énergiques et intelligents, les événements les plus désastreux n'ont sur lui qu'une influence passagère et limitée. Les mêmes circonstances peuvent produire un arrêt de développement, une décadence rapide ou l'effondrement final, si l'indécision paralyse l'action ou si le découragement règne. Ce qui fait la supériorité historique d'une race, c'est moins l'intelligence que le caractère. La supériorité des énergiques, a-t-on dit avec raison, ne dure pas sans le secours de l'intelligence, mais l'intelligence seule ne fait que d'excellents subordonnés : tout s'écroule quand le commandement disparaît (1).

(1) « L'énergie spirituelle, dit M. Izoulet, (*Les Universités nouvelles*. Paris, Colin, 1892), l'énergie spirituelle fait l'énergie matérielle... Vérité et vertu sont force. Erreur et vice faiblissent. Pour se fortifier, il faut se purifier. Il n'y a de forts que les purs. Les destins des peuples s'accomplissent dans l'invisible. Et le sort des batailles ne crée pas les défaites : il ne fait

Il ne s'agit donc pas seulement d'assurer à une société par l'éducation un certain nombre de rouages qui fonctionnent utilement. Il faut que l'Education cherche avant tout à développer les énergies du caractère et à les diriger vers le bien par une méthode vraiment efficace qui pénètre dans l'intimité de l'âme et y agisse réellement sur les instincts, les passions, les habitudes, la volonté. Il faut que l'Education recherche les moyens par lesquels on arrive à rendre une individualité forte, maîtresse d'elle-même, à établir entre ses diverses énergies un équilibre tel que, loin de se contrarier, elles s'harmonisent en vue d'un but noble et élevé.

Être fort et obéir à la loi intérieure, coûte que coûte, ne suffit pas. L'homme, avons-nous vu, n'est pas un individu seulement, il fait partie d'un tout; ce qu'il a et ce qu'il est, il le tient en majeure partie d'autrui. « Il est, a-t-on dit avec raison, comme une maille de filet, distinct, mais indissolublement attaché à l'ensemble ». En un mot, l'homme est un individu social. Puisque l'avenir et le passé sont liés, pour ainsi dire, puisque tous les vivants sont solidaires, nous ne devons pas travailler uniquement à une fin personnelle.

que les constater... Jadis les races du Sud montaient. Aujourd'hui elles semblent descendre ...

Pourquoi cela ? Disons-le hardiment : les races du Sud ont perdu du terrain, au point de vue extérieur et matériel, parce qu'elles se sont laissées devancer au point de vue intérieur et *spirituel*.

Voilà la raison, la raison profonde pour laquelle l'hégémonie risque de passer décisivement, si l'on n'y prend garde, des races du Sud aux races du Nord... Un pays peut se réformer de deux façons très différentes : en changeant son *mécanisme politique*, ou en changeant son *âme nationale*, en changeant la *façade des institutions*, ou en changeant l'homme intérieur... »

Chacune de nos actions concourt à la prospérité ou à l'affaiblissement de ces grands organismes dont nous faisons partie: la famille, la patrie, l'humanité. Que nous le voulions ou non, nous sommes les ouvriers d'une œuvre qui nous dépasse. Chacun de nous y collabore suivant ses facultés, chacun de nous doit apprendre à se sacrifier, s'il le faut, à la collectivité. A ce compte seulement on est un homme.

Jamais une telle Education concernant non seulement l'individu mais la collectivité tout entière ne fut plus urgente. Il règne, il faut l'avouer, dans une partie de la jeunesse d'aujourd'hui, une sorte d'atonie générale, caractérisée par la perte de tout idéal et l'horreur de tout effort. Scepticisme, dilletantisme, et par suite abstention dans l'action, tels sont ses principaux caractères. Au moment où tout évolue autour de nous, ce n'est pas par l'abstention ou par de froids calculs, mais par l'action et les inspirations généreuses que l'on résoudra les grands problèmes qui se posent actuellement. L'individualisme, poussé à ses dernières limites, n'est trop souvent que le masque de l'égoïsme le plus étroit et l'égoïsme est, nous l'avons vu, l'ennemi de tout perfectionnement individuel et social. Exciter dans la jeunesse l'enthousiasme et le désir du mieux, lui suggérer un idéal de conduite, lui inspirer une noble ambition qui poétise l'existence, créer en un mot la vie intérieure, n'est-il pas vrai qu'à l'heure présente, comme à l'époque de Kant et de Fichte, c'est là le devoir qui, pour le maître, prime tous les devoirs. Placer au centre de son enseignement un principe d'où la vie morale rayonne comme d'un foyer, accroître ainsi les volontés s'employant pour le bien, tel doit être son rôle essentiel.

On connaît le second Faust de Goëthe. Dans son ardent

désir de tout expérimenter et de tout connaître, Faust a parcouru les sphères variées de l'âme humaine. Après avoir traversé la pensée spéculative et les chimères de l'idéalisme, après avoir épuisé les enchantements et les délires de l'amour, il aborde enfin cette sphère vraiment humaine et « la volonté recueille ses forces et se ramasse tout entière pour éclater au dehors en résolutions énergiques, pour déminer le monde à son heure et le transformer à l'image de sa pensée par la politique ou par les armes, par l'industrie ou par l'art. » Le poème devient ainsi une allégorie, le drame de la volonté humaine, divinisée par la grandeur du but qu'elle poursuit et de la force qu'elle déploie. Agir, telle est désormais la destination de Faust régénéré. « Il y trouvera les joies les plus nobles qui soient permises à un mortel, la félicité grave de se sentir utile, le bonheur d'améliorer autour de soi les conditions du sol ou celles de la société, la nature physique et le sort des hommes ou même, ce qui est plus difficile, leur âme et leur cœur. » Désormais l'action, opposée à l'égoïsme de la passion et à celui de la pensée solitaire, opposée à la spéculation qui se dissipe dans l'abstraction vide (1), l'action enfin, soit qu'elle s'exerce dans les devoirs positifs de la vie pratique, soit dans les grandes œuvres qui régénèrent un pays ou un peuple, soit dans la culture esthétique ou scientifique de l'esprit : Tel est désormais pour lui l'idéal. C'est, en un mot, par l'action que Faust reconquiert son vrai titre d'homme et sa véritable noblesse.

(1) La pensée, lorsqu'elle est féconde, tend à l'acte. « Ce n'est pas seulement savoir qu'est ta destination, disait Fichte, c'est agir conformément à ce que tu sais. Ce n'est pas pour te contempler éternellement toi-même, pour couvrir stérilement pendant l'éternité tes propres impressions, que la vie de ce monde t'a été donnée, mais tout au contraire pour agir. L'action seule constitue la dignité de ton être. »

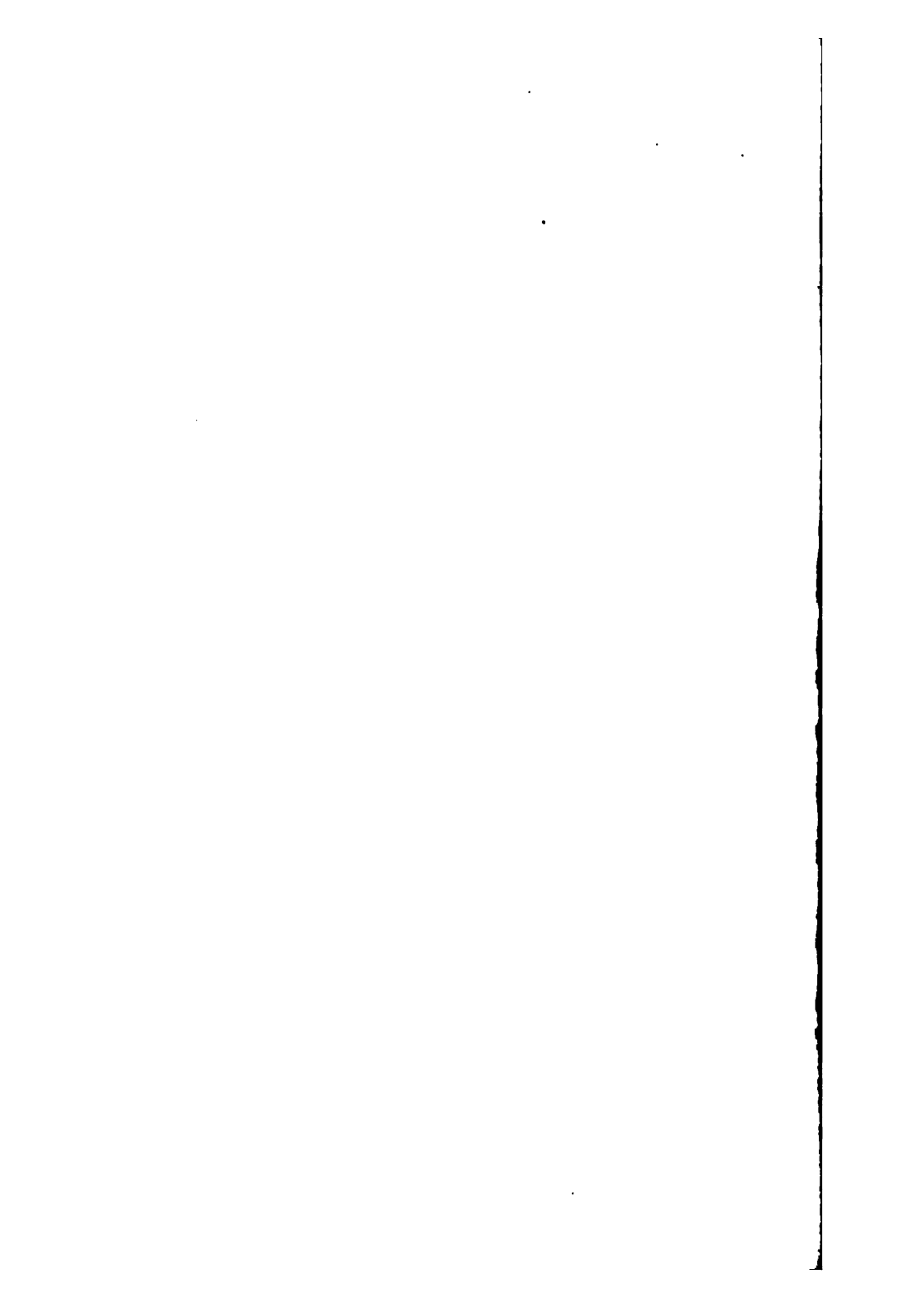
Rien de plus vrai et de plus profond que cette allégorie de Æthe. L'amélioration du sort de l'humanité, voilà le but vers lequel s'ennoblit la volonté.

Travailler à s'affranchir graduellement des forces intérieures ou extérieures qui nous entravent ou nous oppriment; substituer à la fatalité des instincts et des passions l'action harmonieusement libre de ses facultés; aspirer aux plus hauts biens; rechercher avec passion tous les moyens susceptibles d'éclairer sa conscience et de la rendre toujours plus délicate; apprendre à sympathiser avec toutes les souffrances; tendre à penser toujours plus haut, élargir son cœur, purifier sa sensibilité; aider les autres hommes vers ce même effort, n'est-ce pas là l'idéal de la vie humaine? N'est-ce pas là le but de toute Education vraiment libératrice?

Paul DUPROIX.

Genève, février 1895.





RÉFORME SCOLAIRE

Cette question a été introduite à l'Institut national par un rapport oral de M. le professeur Louis Wuarin, présenté dans la séance du mardi 5 février.

M. Henri Fazy, qui présidait, invita alors le rapporteur à donner à ses conclusions la forme arrêtée et précise d'un projet de loi. C'est ce que ce dernier vient faire aujourd'hui.

Le projet de loi que l'on va lire s'inspire de trois idées maitresses :

1° Assurer à l'opinion publique une voix officielle, autorisée et sincère en matière d'éducation ;

2° Instituer un Conseil scolaire dans lequel l'œuvre effective serait confiée à un groupe d'hommes restreint ;

3° Entourer ces hommes, dans le sein du dit Conseil scolaire, de collaborateurs sérieux, régulièrement chargés de les assister dans leur tâche.

Estimant qu'il ne saurait être question de placer à la tête de l'Université et des autres établissements officiels, relevant exclusivement, à cette heure, du Département de

l'Instruction publique, un seul et même organe, nous ne nous occuperons ici que des intérêts de l'enseignement primaire et secondaire. Nous réservons également, pour être traité à part, ce qui concerne les écoles ne relevant pas directement de l'Etat.

Il restera à examiner ultérieurement de quelle manière il y aura lieu de distribuer la matière de ce projet entre une loi constitutionnelle, posant le principe du Conseil scolaire, d'une part et, d'autre part, la loi organique et le règlement d'exécution.



PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

INSTITUANT UN

CONSEIL SCOLAIRE

I

Attributions générales.

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil scolaire est chargé de veiller aux intérêts généraux de l'instruction publique, primaire et secondaire.

ART. 2. — Il est appelé à donner son *préavis* sur les questions suivantes :

- a) Programmes, manuels, examens ;
- b) Côté matériel des écoles (bâtiments, mobilier, hygiène, durée du travail, vacances, surveillance, etc.);
- c) Nomination et révocation des fonctionnaires ;
- d) Projets de loi ou d'arrêtés d'une portée générale, ayant trait à l'enseignement et à l'organisation des écoles publiques.

ART. 3. — Le Conseil scolaire discute les affaires qui lui sont soumises par le Département de l'Instruction publique (art. 2). Il peut adresser à ce dernier des vœux ou propositions.

ART. 3 (*bis*). — Le Grand Conseil lui alloue chaque année une somme destinée à couvrir ses frais d'administration. (Indemnité aux membres du bureau, frais de déplacement des commissions, frais d'impression, etc.).

II

Composition et mode d'élection.

ART. 4. — Le Conseil scolaire est composé de 32 membres, nommés pour une durée de 4 ans.

Est éligible, tout citoyen suisse jouissant de ses droits politiques dans le canton de Genève. (Ainsi que les régents et les femmes suisses).

Est électeur, tout citoyen jouissant de ses droits politiques dans le canton de Genève, et appartenant aux différentes catégories indiquées à l'article 5.

Ainsi que les régentes (lettre *a*) et les veuves suisses (lettre *c*).

ART. 5. — Le Conseil comprend :

Les délégués du corps enseignant au nombre de	10
» » médical »	2
» des parents des élèves »	20

a) DÉLÉGUÉS DU CORPS ENSEIGNANT.

La <i>conférence</i> des écoles enfantines, primaires et complémentaires nomme	3 délégués
» des écoles pour l'enseignement professionnel (y compris les écoles secondaires de la campagne)	1

La conférence de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles	2 délégués
» du Collège	2 »
Sénat universitaire	2 »

b) DÉLÉGUÉS DU CORPS MÉDICAL.

Les médecins du canton élisent	2 »
--------------------------------	-----

c) DÉLÉGUÉS DES PARENTS.

Les parents des élèves des écoles enfantines et primaires élisent	10 »
» des élèves du degré secondaire (collège, écoles secondaires, écoles professionnelles) élisent	10 »

Chacun des deux groupes de parents ne peut élire, sur les 10 noms, plus de 2 délégués appartenant à l'enseignement primaire ou secondaire.

Si l'élève n'a plus son père, la mère peut voter ou, à son défaut, le tuteur, selon une procédure à fixer.

Un règlement fixera aussi le mode de votation, qui aura lieu d'après le système de la représentation proportionnelle. Les remplacements en cas de décès ou démission se font d'après le procédé ordinaire usité pour le Grand Conseil.

III

Fonctionnement.

ART. 6. — Le Conseil se réunit en *sessions ordinaires*, deux fois par an et en *sessions extraordinaires*, lorsque son bureau le juge nécessaire ou que la demande lui en est faite par le Département de l'Instruction publique ou par le tiers des membres du Conseil.

ART. 7. — Les séances sont publiques. Le Chef du Département ou le suppléant désigné par lui, ainsi que MM. les Directeurs de l'enseignement primaire et professionnel, de collège et de l'école secondaire, y assistent avec voix consultative.

ART. 8. — Le Conseil scolaire élit au scrutin secret son président, ainsi que les trois commissions suivantes :

a) *Commission du matériel* (bâtiments, hygiène, mobilier scolaire), (6 membres dont au moins un médecin);

b) *Commission des études* (programmes, manuels et examens, enquêtes sur ce qui se fait à l'étranger) (6 membres dont au moins un médecin);

c) *Commission de surveillance* (contrôle de la marche et de la fréquentation obligatoire de l'école, des études et de la discipline) (12 membres au moins).

Les membres de ces commissions se répartissent les différents établissements d'instruction publique.

Les trois commissions désignent chacune un président et un secrétaire.

ART. 9. — Les présidents et secrétaires des trois commissions forment avec le président du Conseil le *Bureau du Conseil scolaire*.

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité fixe.

Les fonctions des membres du Conseil sont gratuites, il pourra leur être alloué une indemnité de déplacement.

ART. 10. — Les commissions présentent, au moins tous les trois mois au Bureau du Conseil, un rapport sur leur activité. Le Bureau prend les mesures pratiques que ces rapports rendent nécessaire, et s'il y a lieu soumet au Conseil les questions ou incidents soulevés.

ART. 11. — Le Conseil scolaire, sur la demande du tiers de ses membres, prononce de plein droit en dernier ressort sur les actes du bureau.

ART. 12. — Le bureau présente chaque année au Département de l'Instruction publique un rapport approuvé par le Conseil. Ce document est imprimé et mis à la disposition du public.

ART. 13. — Sous réserve de la ratification du Conseil d'Etat, le Conseil scolaire fixe l'époque et la durée de ses sessions, et élabore des règlements intérieurs.



RÈGLEMENTS ORGANIQUES

I

Mode d'élection des délégués au Conseil scolaire.

ARTICLE PREMIER. — Le Département de l'Instruction publique a la direction des opérations électorales.

a) NOMINATION PAR LE CORPS ENSEIGNANT.

ART. 2. — Le Département établit la liste des fonctionnaires qui ont droit de vote. Il fixe le jour et l'heure du scrutin et en avertit par lettre les électeurs.

Dans la ville et la banlieue, l'élection a lieu dans chacun des établissements scolaires. Deux personnes sont désignées pour diriger les opérations. Le scrutin dure deux heures.

A la campagne, les estampilles sont envoyées directement à chacun des régents, qui votent par la poste.

b) NOMINATION PAR LE CORPS MÉDICAL.

ART. 3. --- Le Département envoie à chaque médecin une estampille. Ils votent comme les régents de la campagne par la poste.

c) NOMINATION PAR LES PARENTS.

ART. 4. — Chaque régent établit une liste des parents des élèves de sa classe. Cette liste est soumise au Département de l'Instruction qui vérifie le droit de vote.

Le régent reçoit autant d'estampilles qu'il y a de parents inscrits. Il est chargé de convoquer les parents au jour et à l'heure fixés par le Département de l'Instruction publique. Il préside les opérations électorales, assisté par un délégué désigné par le Département.

Les parents ont droit de voter dans toutes les classes où ils ont des enfants ; — autrement dit, derrière chaque élève des écoles publiques primaires ou secondaires genevoises, il y a un suffrage. Les tuteurs ou tutrices exercent le même droit que les parents.

ART. 5. — Tous les bulletins de vote sont envoyés au Département de l'Instruction publique. Une commission électorale désignée par lui procède au dépouillement.

II

Dispositions relatives à la nomination et à la révocation des fonctionnaires.

a) **Nominations :**

L'inscription aux places vacantes est obligatoire.

La commission d'enquête pour l'examen des candidats comprend :

Trois membres désignés par le Bureau et choisis dans le sein du Conseil, mais en dehors des fonctionnaires de

l'Instruction publique, un délégué du Département; un délégué de la commune ou des communes intéressées, s'il y a lieu.

Le Département est appelé à fournir tous les renseignements sur les états de service des candidats en présence.

La commission d'enquête présente au Département dans l'ordre de préférence, les deux candidats qui lui ont paru les mieux qualifiés.

b) Révocations :

Si la commission de surveillance ou le Département ont des plaintes graves à formuler sur un fonctionnaire, le cas est déféré au Bureau qui procède lui-même à une enquête et aboutit à une résolution pratique qu'il transmet au Département.

Le Conseil scolaire peut en tout temps demander une enquête sur un cas donné, si le tiers de ses membres est d'accord pour la réclamer.

PHILOSOPHIE
DE
L'HISTOIRE DU DROIT
A GENÈVE ⁽¹⁾

L'histoire de notre Faculté de droit et des hommes éminents qui y ont marqué n'est pas sans intérêt pour des étrangers. Par un curieux concours de circonstances, l'évolution juridique de Genève résume en l'accentuant celle de la Chrétienté. La petitesse de notre pays le rend exceptionnellement sensible aux influences du dehors et en fait comme le centre de vibration de l'Europe.

L'enseignement juridique a jusqu'ici varié suivant les temps et les lieux, avec la conception du droit lui-même. Sur notre continent, il était tout autre chose qu'en Angleterre et présentait encore de grandes différences d'un pays à l'autre. Nous avons beaucoup à apprendre des Anglais; dès le commencement du XIV^e siècle, par la création de leurs hôtels de droit, *Jnns*, ils ont au moins jeté les fondements d'un enseignement indépendant du gouvernement et pouvant avoir la diversité des points de vue et le stimulant de la concurrence. Ils ont compris d'autre part que le droit ne s'apprend que par la pratique, que la théorie ne peut

(1) Ce travail a été fait à l'occasion d'une publication anglaise pour laquelle on a demandé des matériaux à l'auteur.

être qu'une préparation, nécessaire, mais insuffisante. Malheureusement, ils sont restés stationnaires, au moins jusqu'au siècle actuel, parce que leur position insulaire les a mis en dehors du mouvement produit par le choc des idées et le contact des civilisations. Ces conditions de progrès nous ont été bien au contraire largement dispensées. Ce qui caractérise l'histoire juridique de notre continent, c'est la rencontre et la combinaison des systèmes romain et germanique, qui s'est opérée dans de tout autres conditions que dans la Grande-Bretagne. Je reviendrai plus tard sur les causes de l'opposition de ces deux conceptions. Je me borne à dire provisoirement que la justice pivote autour de la loi sous le régime romain, sous le régime germanique autour du juge. En France, par exemple, on se défie du juge; on le réduirait volontiers à constater les faits auxquels la loi doit s'appliquer. L'Allemagne, au contraire, serait plutôt de l'avis de Hallam, suivant lequel le corps judiciaire et la manière dont les lois s'appliquent serait plus important que le corps législatif et la manière dont les lois se font. C'est pour cela que dans certains pays, l'enseignement juridique est professionnel et se borne à expliquer la loi; ailleurs, il se propose de former des juges; ou mieux encore des hommes, de rectifier l'esprit public. De ces deux conceptions, la plus récente, celle des peuples germaniques me paraît la meilleure; celle des peuples romanisés est une exagération amenée par les circonstances. La loi, sans doute, est nécessaire; mais sa fonction consiste surtout à limiter, pour l'empêcher d'en abuser, les pouvoirs du juge, qui est le facteur positif de la justice. Il n'y a que la science qui puisse inspirer au juge ses décisions; mais la science est inutile à celui qui a les bras liés; elle se développe en raison directe de la liberté d'appréciation laissée aux indi-

vidus. C'est pour cela qu'en Allemagne, les Facultés de droit tendent à se transformer en Facultés de sciences politiques, terme mal choisi, puisque la politique est moins la science du devoir social que l'art de manier les hommes. La fonction de la justice est de rendre à chacun ce qui lui est dû, de concilier des prétentions opposées et pourtant toutes légitimes peut-être. On ne peut concilier que ce qu'on comprend. Le juge doit être un moraliste, capable d'apprécier la valeur relative des motifs en présence et de trouver la combinaison qui permet de satisfaire si possible tous les besoins. La loi ne peut qu'ébaucher la justice, le juge seul peut lui donner le dernier fini. C'est pour cela que c'est à la conception germanique qu'appartient l'avenir. L'action romaine a rendu les plus grands services à l'humanité; elle a condensé la dissolution sociale, elle en a fait une masse résistante, capable de garder les empreintes du ciseau. Mais aujourd'hui, sa tâche est finie, elle doit faire place à d'autres opérateurs. Le changement de système n'a pas lieu sans frottements, et c'est chez nous que la lutte des deux éléments peut le mieux s'étudier, parce qu'elle s'y concentre. Le Suisse a le sens pratique de l'Anglais, il est sur les confins de la France et de l'Allemagne et participe de leurs deux civilisations. Nous avons des avantages dont ne bénéficie pas tout le monde, des défauts que rien ne nous empêche de corriger; quand nous aurons développé les uns, amendé les autres, nous pourrons offrir un enseignement juridique qu'on ne trouvera pas ailleurs.

Il y a plusieurs droits, mais une seule science juridique qu'il est bon, pour s'élargir les idées, d'étudier ailleurs que dans son pays. D'ailleurs, la société devient de plus en plus internationale, les peuples les plus éloignés entrent en contact et en relations d'affaires. Il ne nous est plus possible de

nous renfermer dans les limites d'une commune, ni même d'une nation.

Voyons maintenant en quoi consistent les deux systèmes dont le droit moderne est la résultante.

Pour protéger le bassin de la Méditerranée contre les invasions, il fallait le fondre par force en un seul état, sacrifier à cette œuvre urgente tout ce qui l'aurait compromise, dépouiller une foule de peuples de leurs particularités nationales pour en faire les éléments d'une seule machine politique. Non contents d'imposer des tributs aux vaincus comme les conquérants antérieurs, les Romains entreprennent de leur administrer à tous une justice de plus en plus uniforme, qui devient malheureusement une exploitation monopolisée. Ce régime épuise ceux qui s'y trouvent soumis ; la population diminue et se démoralise. Une réaction s'organise sous la forme de l'Eglise chrétienne, qui évite toutefois de prendre une position ouvertement hostile au pouvoir existant, dont elle comprend la nécessité. D'autre part, pour combler les vides de l'armée, on établit sur le territoire de l'Empire des immigrants germaniques. Ces deux infusions ont régénéré la société. Sous le régime romain, l'homme était un instrument, impitoyablement sacrifié aux exigences d'une soi-disant raison d'Etat qui était la convenue d'une minorité. Dans la conception nouvelle, l'homme redevient une personne ; il est son propre but. Il en résulte une transformation complète du droit, qui toutefois a besoin de beaucoup de temps pour s'opérer. Il ne faut pas l'oublier ; malgré ses défauts, le régime romain nous a donné dans l'empire un cadre indispensable, qu'il s'agit de compléter sans le détruire. Le libéralisme germanique s'est borné à de petits groupes, nécessaires à de certaines fonctions, mais absolument insuffisants pour d'autres. L'Eglise et

les Germains devaient entrer dans la construction romaine, s'y accommoder d'abord pour la transformer ensuite en reprenant complétés les caractères qui leur sont propres. Pendant la longue nuit du Moyen-Age, l'éclipse de l'esprit nouveau n'est qu'apparente. Le droit canon et le droit féodal servent de transition entre les deux régimes. On essaie de se passer de la force brutale; le clergé usurpe la juridiction et la législation par la direction spirituelle. Mais la disposition du sol lui échappe: il faut la laisser régler par la conquête, doublée de conventions qui établissent entre autres un système de possessions par représentants étranger au droit germanique pur. Ainsi se constitue le droit féodal, qui considère l'homme comme une dépendance de la terre. L'Eglise aurait dû s'en tenir à l'écart; elle le fait tant qu'elle a conscience de son rôle; quand elle aspire à supplanter les principautés terrestres, elle doit s'accommoder à leurs conditions d'existence. Mais le clergé et le régime féodal ont beau s'associer et se confondre, ils disparaîtront devant la reconstitution des communes qui se prépare.

Genève a subi tous ces régimes, fait partie de l'Empire romain centralisé, du St-Empire féodal décentralisé; elle échappe aux comtes de Genève pour devenir ville épiscopale. L'influence de l'Eglise y est aussi complète que possible; l'évêque finit par être nommé par le St-Siège, sans consulter les populations; au XV^e siècle, du temps de l'anti-pape Félix V, Genève se trouve même sous l'obédience immédiate d'un souverain Pontife. L'évêque joignait au pouvoir spirituel tous les pouvoirs temporels, exécutif, judiciaire et législatif. D'autre part, dès le XIV^e siècle, Genève avait sa commune, représentée par des procureurs ou syndics, qui participaient à l'exercice de la justice pénale, assu-

rant de la sorte de précieuses garanties à leurs concitoyens. Elle avait aussi ses franchises et coutumes, que dès 1343 tous les officiers épiscopaux juraient d'observer. Ces Franchises, recueillies et publiées en 1387 par l'évêque Adhémar Fabri, furent confirmées en 1444 par le pape Félix V. avec quelques modifications. Ainsi, en dépit de déclarations formelles du St-Siège, notre droit local avait relativement aux usuriers des usages beaucoup plus indulgents que le droit commun de la Chrétienté. Grâce à l'indépendance laissée aux évêques, la centralisation juridique de l'Eglise catholique n'était donc pas absolue. Il est vrai que Félix V rétablit la règle générale ; il fit également disparaître des dispositions relatives à la succession *ab intestat* des bâtards, qui s'écartaient du droit germanique pour se rapprocher du romain. Les Franchises ne furent ensuite modifiées qu'une seule fois jusqu'à la Réforme. Il s'agit d'un article assurant une certaine impunité à ceux qui, ayant commis un crime hors de la ville ou de sa banlieue, s'y réfugiaient. Comprenant le danger d'une pareille disposition, les bourgeois se pourvurent auprès de l'évêque pour la faire interpréter : leur respect pour la lettre des Franchises les obligeait à dire que l'article en question était, non pas défectueux, mais obscur. En 1486, l'évêque déclara par lettres patentes que le bénéfice ne devait pas en être accordé aux assassins et larrons publics qui par cupidité tendaient des embûches à la vie des hommes.

La réforme religieuse, suivie de l'expulsion de l'évêque, devait amener une reconstitution de la société politique. Comme à Rome, après l'expulsion des Tarquin, une oligarchie ne tarde pas à se former. C'est qu'après la destruction de l'ancienne autorité pervertie, le besoin se fait sentir de la remplacer par une autre, et qu'on ne sait comment la

constituer. Je ne puis entreprendre ici l'historique des luttes politiques, et dois me borner à l'élaboration propre au droit.

C'est dans le droit pénal, dans l'emploi de la force publique contre les ennemis du dedans ou ceux qui sont censés l'être, c'est-à-dire contre les citoyens eux-mêmes, que les difficultés se sont le plus fortement fait sentir. Je cède ici la parole à Flammer : « La constitution de la République et l'influence simultanée de Calvin ne tardèrent pas à amener des changements importants dans les institutions criminelles de la cité ; et on ne peut se dissimuler qu'à ce point de vue, l'organisation des Franchises ne fut plus favorable à la liberté des citoyens. Jusque là en effet, le principe de la juridiction criminelle avait été entièrement distinct du principe politique, de la souveraineté temporelle et spirituelle de l'évêque ; maintenant, il va être totalement déplacé. Sans presque rien changer aux formes de la constitution intérieure de la cité, la juridiction criminelle, jusque là l'apanage des citoyens qui l'exerçaient par les Syndics, passa bientôt en mains du petit Conseil, corps politique et permanent dont les Syndics faisaient partie. Ce simple fait changea la face des choses et l'on put voir, sévérité inconnue auparavant, brûler 150 sorciers dans l'espace d'un siècle. »

« Ce fut par l'édit de 1568 que prit toute sa consistance cette organisation puissante, qui devait se perpétuer jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle... L'arbitraire le plus complet régnait d'ailleurs dans la qualification des délits et dans l'application des peines. L'adultère et autres délits de la chair, le suicide, certains faits réputés crimes contre l'Etat ou contre la religion nationale faisaient seuls exception à cette règle.... Cette puissance illimitée, remise en mains du petit Conseil, ne laissa pas dans le cours du

XVIII^e siècle, d'inquiéter de plus en plus les citoyens. La condamnation qui flétrit l'*Emile* et le *Contrat social* vint mettre à nu le vice fondamental de ces institutions. Quelle sécurité pouvaient-elles offrir en particulier dans les procès politiques et de presse ? On comprend que Rousseau ait dit dans ses *Lettres écrites de la montagne* : « Vos magistrats vous dépouillent des droits que vous accordèrent vos Princes ! »

Voilà le fait. Cherchons-en les causes. Le droit pénal doit concilier deux exigences opposées, celle du salut public auquel les particuliers doivent au besoin être sacrifiés, et les droits des particuliers, qui ne doivent pas être sacrifiés sans nécessité. Le salut public peut servir de prétexte et d'instrument à des abus que les détenteurs du pouvoir en font dans leur intérêt personnel. Il y a des précautions à prendre pour réduire ce danger au minimum. C'est dans ce but qu'on fait au détenteur des pouvoirs publics une position à part, qu'à défaut de responsabilité juridique impossible, on lui fait porter la responsabilité morale de ses actes individuellement et aussi complètement que possible ; qu'on le désigne par la naissance dans une famille déterminée souvent étrangère. Le prince se trouve alors seul en face de tout le peuple qui s'unit pour le tenir en échec. D'autres organes sont chargés spécialement de veiller à la défense des intérêts particuliers, de les défendre spécialement contre les abus de pouvoir. La nomination de l'évêque par le Pape procurait au moins quelques-uns de ces avantages : le prince était complètement en dehors des partis et se trouvait soustrait à la tentation de mettre ses pouvoirs à leur service. Les intérêts particuliers trouvaient leurs défenseurs dans la commune et ses syndics, qui, nous l'avons vu, participaient à l'administration de la justice pénale. Proprement,

c'est l'évêque qui aurait dû être le défenseur des droits des citoyens, par lesquels il devait être nommé. La fausseté de la position se manifestait dans le fait que l'évêque, qui exerçait le droit de grâce, était par conséquent souverain, ne pouvait pas exécuter et devait laisser cette fonction à un agent du duc de Savoie. Cela n'empêche pas que l'organisation criminelle épiscopale ne présentât, surtout si l'on tient compte de la confusion générale de la position, de sérieux avantages qui disparurent à la Réformation. A ce moment, les deux fonctions complémentaires, la défense des intérêts publics et celle des intérêts particuliers, se trouvent réunies dans les mêmes mains. Il était impossible que l'une des deux n'en souffrit pas, que dans des conflits d'intérêts particuliers, le pouvoir public ne fût pas employé au profit de ceux qui le détenaient. Le mal était encore aggravé par la circonstance que la responsabilité individuelle de l'évêque se trouvait remplacée par la responsabilité collective beaucoup moins sérieuse du Petit Conseil. On était tombé dans le règne des factions ; il n'y avait plus de garantie d'impartialité ; on ne pouvait pas laisser l'appréciation de la culpabilité à ceux qui avaient l'initiative et l'application des peines ; cela était d'autant moins possible qu'on enseignait à l'Académie et pratiquait que les peines ne pouvaient pas être déterminées par la loi, qu'il était nécessaire de s'en rapporter au juge. Ce sont ces considérations qui conduisirent à la création des jurys, qui proprement remplacent les anciens organes des communes, appelés à des fonctions incompatibles par l'attribution qui leur est faite des pouvoirs épiscopaux. Le but était bon ; les moyens employés, le tirage au sort surtout, étaient discutables. Mais on comprend qu'il ne m'appartient pas de résoudre tous les problèmes qui se posent ici, qu'il me suffit de les avoir signalés.

L'élaboration du droit civil ne fut possible qu'après le triomphe du parti de Calvin sur les Libertins. Une commission fut nommée dans ce but en 1560. L'influence prépondérante y appartient après Calvin à Germain Colladon, qui s'était réfugié à Genève neuf ans auparavant. Les Edits civils, écrits en latin et réduits aux principes essentiels, n'empruntaient rien aux coutumes des pays voisins, de la Savoie et du Pays de Vaud; ils mettaient au contraire à contribution soit la coutume de Bourges, rédigée en 1540 et que Colladon avait pratiquée, soit le droit romain. En 1568, ils furent sanctionnés par le Conseil général, composé de tous les citoyens. On s'aperçut alors qu'il est beaucoup plus facile de changer des institutions que les conceptions qui depuis des siècles ont formé l'esprit des populations. On ne brusque pourtant pas la transition; on maintient la juridiction ecclésiastique pour le mariage, mais elle n'est plus qu'une délégation de l'Etat. Le Consistoire se bornait à exécuter et à préavisier; les sentences étaient du ressort exclusif du temporel. Le divorce était admis pour adultère seulement; le consentement mutuel ne suffisait pas. On évitait les abus de la puissance paternelle en obligeant au besoin le père à laisser les enfants se marier à leur gré, peut-être même à les doter. On institue des registres d'état civil tenus par les pasteurs et les préposés aux sépultures. On substitue à la communauté matrimoniale de la coutume du Berry un régime dotal qui est tout autre chose que celui de Rome; au lieu d'une restriction apportée au principe de la séparation, on a une règle générale, s'appliquant sauf convention contraire à l'universalité des biens de la femme. A la dissolution du mariage, la femme a droit à un augment de la moitié ou du tiers sans préjudice des donations entre vifs ou par testament. De la sorte l'unité de la famille, la

solidarité des intérêts, détruites par la séparation romaine, se trouvent maintenues sans imposer à la femme une responsabilité qu'elle ne doit pas porter. Ajoutons qu'on privait de sa dot la femme convaincue d'adultère, de son augment la veuve qui paillardait.

Les immeubles restent régis par le droit féodal, modifié par le droit communal qui commence à s'établir. Les habitants de la ville étaient francs de toute servitude personnelle; les immigrants bénéficiaient de cette disposition au bout d'un an et un jour. Les terres étaient des seigneuries, appartenant aux dignitaires ecclésiastiques ou à des particuliers. A la Réformation, la commune, substituée à tous les droits féodaux de l'Eglise, devient une véritable seigneurie féodale; les bourgeois de la ville jouissent seuls des droits politiques, les habitants des territoires en sont privés. De là les luttes du XVII^e siècle. On travaille à détruire ce régime, surtout en l'absorbant dans la souveraineté de la Commune; en 1617, on défend l'érection de nouveaux fiefs au profit de particuliers, on décide le rachat par l'Etat de tous ceux qui existent. Il n'en reste plus que quatre en 1790. On ne reconnaît pas d'autre noblesse que celle des magistrats en charge, bien que le langage usuel s'écarte de cette règle.

On admet comme droit subsidiaire la coutume du Berry et le droit romain, alors considéré comme la raison écrite, comme le meilleur traité de philosophie du droit qu'on possédât. On ne comprenait pas encore l'insuffisance des Codes romains à ce point de vue.

Le droit civil genevois était probablement le plus avancé du continent. La petitesse du pays avait permis de réaliser des progrès qui, par le fait même des masses à ébranler, auraient demandé beaucoup plus de temps dans de grands

Etats. D'autre part, la Réformation, ou plutôt la Révolution morale dont elle n'était qu'une des manifestations, devait transformer complètement le droit; la science juridique devait avoir désormais pour objet, non plus le droit tel qu'il est avec ses incohérences et ses contradictions, mais le droit tel qu'il doit être. La nouvelle voie dans laquelle il s'agissait de marcher ne se dessinera que peu à peu, au fur et à mesure des progrès de la culture générale et de l'organisation sociale. Il sera nécessaire aussi de faire tomber bien des illusions. On s'apercevra que le gouvernement par le peuple implique des restrictions essentielles et soulève les plus graves problèmes. L'absolutisme monarchique, qui en plusieurs pays a coïncidé avec le triomphe du protestantisme, était un progrès sur l'absolutisme de l'Eglise; il donnait au besoin d'autorité une satisfaction beaucoup moins onéreuse: il était compensé par la responsabilité individuelle et ne s'étendait pas au domaine de la conscience. A Genève, il n'y a pas de roi; mais les difficultés n'en sont que plus grandes. D'une manière générale, au lendemain de la Réformation on tâtonne, on sent qu'on s'aventure sur un terrain mal éclairé, que la Société ne vit pas de négations, qu'il ne suffit pas de détruire les traditions perverties, qu'il faut les remplacer par de meilleures, que la transformation de la science est la condition de la régénération sociale. On arrive à comprendre qu'on ne corrige pas sérieusement les conséquences sans toucher aux principes, qu'il ne suffit pas de remplacer l'acceptation aveugle des prescriptions du clergé par celle des textes de la Bible, qu'il faut réserver les droits de la conscience en remplaçant la Lettre par l'Esprit. On s'enhardit à discuter les fondements tant de la morale privée que de la morale publique, qui n'est pas autre chose que le droit; la transformation complète de la science juri-

dique exige des siècles de persévérants efforts ; elle est loin d'être achevée aujourd'hui. Dans cette évolution, Genève va jouer un rôle tout exceptionnel, entre autres par l'asile qu'elle offre aux martyrs de la libre pensée. La persécution lui envoie en 1573, Hotman de Paris ; en 1580, Denys Godefroy, célèbre par une édition du *Corps du Droit romain* qui a fait époque, le plus docte et le plus profond de tous les interprètes des lois civiles suivant le chancelier d'Aguesseau. Son fils Jacques passe de la critique des textes à la recherche historique des motifs. Les trente années de son professorat, dit Bellot, furent la plus belle époque de notre école de droit. Ses travaux sur les *Douze Tables* et sur le *Code Théodosien* lui ont valu la gloire d'être proclamé par ses contemporains le premier jurisconsulte du XVII^e siècle ; ils ont fourni à Gibbon les matériaux de son immortel ouvrage ; ils constituent une mine qui est loin d'être épuisée encore aujourd'hui. Je passe sous silence un grand nombre de publications sur des sujets très divers et une étonnante activité comme magistrat. A sa mort en 1652, le mouvement de la pensée humaine subit un arrêt ; on se recueille pour un nouvel effort. C'était un grand progrès d'avoir ajouté l'histoire à l'exégèse. Mais l'histoire ne fait connaître que des événements et le droit se compose de règles. Il faut donc créer la philosophie juridique, qui sans doute fécondera l'histoire à son tour et lui fera prendre un développement auparavant inconnu. La nouvelle science, connue sous le nom de droit naturel, est représentée d'abord par Grotius et Puffendorf, puis à Genève même par Burlamaqui, mort en 1748. Les *Principes* et les *Eléments de droit naturel* de ce dernier auteur sont devenus classiques. Mais les études philosophiques en général n'avaient pas encore pris leur essor ; les travaux prépara-

toires qui leur sont nécessaires n'avaient pas encore été faits; la science juridique ne pouvait pas ne pas s'en ressentir.

Cependant, le droit civil restait stationnaire; il est vrai qu'il avait atteint un degré de perfection qui le faisait considérer comme le plus avancé du continent. Il laissait pourtant beaucoup à désirer quant à la forme. Jusqu'en 1707, on ne connut les édits que par des copies manuscrites; il n'en parut de commentaire imprimé qu'en 1790; on avait seulement les commentaires manuscrits des professeurs de l'Académie, entre autres des deux Cramer. Il fallut des événements graves pour faire publier le texte. En 1713 parut une nouvelle édition revue et corrigée que le Conseil général dut accepter sur une simple lecture; elle demeura le Code officiel de la République genevoise jusqu'à la Révolution française, qui la remplaça par le Code Napoléon. Quand Genève recouvra son indépendance, elle se garda bien de rejeter en bloc une législation qui sans être parfaite avait pourtant réalisé de précieux progrès. On la maintint provisoirement pour le droit civil, en se réservant d'y déroger au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir. En 1816, on décide de s'occuper de la réforme de la procédure sans retard et avant tout autre objet. En 1819 on promulgue une loi qui a valu à son rédacteur Bellot une réputation européenne. Bellot avait compris qu'il ne pouvait prendre pour base de son travail ni la procédure française, ni celle de Genève, entachées l'une et l'autre d'un caractère clérical que la Réformation n'avait pas réussi à faire disparaître chez nous. Il s'agissait de reconstruire de toutes pièces une œuvre nouvelle. Les procès étaient une riche mine dont l'exploitation privilégiée était réservée aux ecclésiastiques, en qualité de juges et d'avocats. Quand, à la Réformation, l'administration de la justice passe aux citoyens,

on ne peut pas changer du jour au lendemain les habitudes d'esprit des populations. Pendant quelque temps du moins les procès durent continuer à être dirigés par les mêmes clercs qui en étaient en possession devant les tribunaux ecclésiastiques, et dont l'influence dut même s'accroître au premier moment, en raison de l'inexpérience des nouveaux juges. Sans doute, G. Colladon avait fait disparaître quelques-uns des défauts du système, mais il ne put pas les corriger tous : on vit suivre devant les mêmes tribunaux deux marches opposées ; l'une simple et droite dans les points réglés par le législateur, l'autre compliquée et tortueuse sur ceux où son silence laissa subsister les anciennes formes. Cette opposition s'est maintenue jusqu'au siècle actuel. Bellot, chargé d'y mettre fin, était un homme d'un grand sens pratique, tout en étant l'antipode de ce qu'on appelle un praticien. Il s'efforce d'affranchir les plaideurs de la tutelle onéreuse des hommes de loi, vise surtout, suivant ses propres paroles, à dégager la justice de ces formalités multipliées que, sous prétexte d'écarter la chicane, la chicane même avait introduites. Il déplore que le législateur genevois se soit imprudemment reposé du soin de compléter son ouvrage sur les praticiens, c'est-à-dire sur les plus intéressés à le dénaturer. La procédure organisée par Bellot fut l'objet des témoignages les plus flatteurs ; elle exerça surtout une grande influence à l'étranger ; plusieurs Etats l'ont prise pour modèle, ainsi le Hanovre et par son entremise l'Allemagne ; je crois pouvoir ajouter la Roumanie.

Bellot attacha encore son nom à d'autres innovations bienfaisantes, tendant à abandonner la tradition romaine pour donner satisfaction aux exigences de l'esprit nouveau. En 1819, il rapporte sur une loi destinée à protéger contre sa propre générosité la femme qui s'oblige au profit de son

mari et par laquelle Genève abandonne la règle française pour revenir à celle de ses anciens Edits. En 1820, il fait adopter un projet de loi sur la publicité des droits immobiliers, qui achemine le passage du régime romain au germanique. Il y a en effet deux systèmes, qui diffèrent, dit Bellot, comme les ténèbres du jour. En droit romain, les immeubles se transfèrent d'un particulier à l'autre avec les restrictions et les réclamations auxquelles ils peuvent donner lieu ; il en résulte que tant qu'on n'est pas couvert par la prescription, pendant une trentaine d'années peut-être, on n'est jamais sûr de jouir en paix. Sous le régime germanique tel qu'il tend à se constituer, l'aliénateur remet l'immeuble à la société, qui le transmet à l'acquéreur franc de toutes les restrictions qu'elle n'indique pas expressément. Depuis longtemps, on aspirait à Genève à substituer ce régime au précédent, ce qui ne pouvait pas s'opérer du jour au lendemain. On avait essayé de satisfaire ce besoin dans une certaine mesure au moyen d'une procédure dont le nom était romain, le but germanique. La subhastation dont je veux parler était, suivant Flammer, « la procédure suivie en cas de vente forcée des immeubles du débiteur. Elle avait pour effet de consolider la propriété en mains de l'adjudicataire et de purger les droits réels dont elle était grevée ; seuls les droits de servitude, de fief et de censive n'étaient pas éteints par elle. La sécurité qui en résultait était si grande, malgré ces restrictions, que l'usage prévalut peu à peu d'étendre la subhastation aux ventes volontaires. On y recourait même sans qu'il y eût vente, par une fiction en vertu de laquelle le propriétaire, voulant prouver que son fonds était libre d'hypothèque, se le faisait adjuger à lui-même ». La légitimité de cette subhastation volontaire était pour le moins discutable. La subhastation primitive

était un moyen employé pour transférer à des particuliers des choses que l'Etat avait prises à la guerre. Ce n'est pas la subhastation elle-même, c'est le passage aux mains de l'ennemi dont elle n'est que la constatation, qui rend impossible toute réclamation fondée sur des titres antérieurs. La mesure s'appliquait en outre aux faillis, assimilés à des ennemis. Mais il n'y avait pas de raison pour en faire usage contre un créancier hypothécaire qui n'avait donné lieu à aucune plainte, dont le seul tort était d'être peut-être absent ou tout au moins inconnu. Il est vrai qu'on atteint le même résultat par la prescription; mais la prescription est une mesure générale, ne s'appliquant qu'après un long délai; c'est assurément un mal nécessaire dont on peut abuser, mais qui ne présente pourtant pas le danger de la subhastation volontaire. Les restrictions importantes apportées au principe, montrent qu'on sentait l'irrégularité du procédé; d'autre part, cette irrégularité même témoigne de l'urgence du besoin, qui ne trouvera sa satisfaction complète et normale que dans l'inscription sur les registres fonciers. Ce système fut introduit graduellement, de manière à troubler le moins possible les habitudes et les transactions. On proposa en 1827 un projet qui appliquait le principe dans toutes ses conséquences; mais on recula devant les perturbations de tout genre qui en seraient résultées; on préféra procéder par une série de modifications partielles.

Un autre sujet qui occupe encore le législateur vers la même époque, c'est la réglementation des fondations. Une proposition appuyée par Bellot et ses amis avait été faite dès 1822. Les circonstances retardèrent l'exécution d'un quart de siècle. La date à laquelle la question fut posée n'en a pas moins son importance. Les fondations sont une création de décadence; elles datent du moment critique où

le droit romain se transforme sous l'influence du Christianisme et se prépare à devenir le droit canon. Il ne faut pas oublier seulement que le droit canon est plus clérical que chrétien, qu'il a quelquefois exagéré, tout en les transformant, les vices du système romain. C'est surtout le cas ici. La fondation est la conséquence extrême d'une idée que les systèmes primitifs et normaux n'admettent pas : c'est que le mort a des droits, que la société est tenue de respecter les dispositions que quelqu'un a prises pour un temps où il ne sera plus là pour les modifier s'il y a lieu. L'ancien droit romain satisfaisait le besoin qui a fait naître les fondations sous la forme beaucoup moins dangereuse des *Sacra*; le droit germanique pousse à l'extrême le point de vue opposé, n'admettant pas même le testament. L'Eglise s'est emparée du principe romain pour se faire faire sous toute sorte de prétextes des donations plus ou moins dissimulées et a produit les abus que l'on sait. Genève s'est mise à l'œuvre pour y remédier, entre autres en limitant à trente ans la durée des fondations.

Pendant que, grâce surtout à Bellot, à son activité comme législateur et comme professeur, Genève reprenait dans le domaine du droit civil le rang qu'elle occupait auparavant, la position se gâtait au dehors. La Sainte Alliance essayait de rétablir le principe d'autorité, perverti par les uns, supprimé par les autres, mais dont la Société ne peut pas se passer. Il y a deux espèces d'autorités, dont l'une est une fonction de l'autre. Le peuple est souverain, mais il ne peut pas tout faire, il a besoin d'une direction spirituelle, qui est la véritable autorité; il a besoin d'individus doués de connaissances spéciales, que les masses ne peuvent pas avoir. Il faut en outre des autorités constituées et temporelles, des individus auxquels, en raison des connaissances exception-

nelles qu'on leur suppose, le peuple abdiquant dans une certaine mesure en leur faveur, confie certaines fonctions délicates, mettant sa force à leur disposition, pour en rendre l'accomplissement possible. Cette vérité a été obscurcie, et après les dures expériences de la Révolution, quand le besoin se fait sentir de changer de voie, on tâtonne dans les ténèbres. Au lieu d'éviter les fautes qui avaient amené l'explosion, on se jette d'un extrême dans l'autre. Genève en particulier, en raison même du rôle brillant qu'elle avait joué dans l'histoire des idées, se sent étroitement surveillée par ses voisins ; et comme d'autre part on entrait dans la phase des grands Etats et des grands armements, elle se trouve au lendemain du Congrès de Vienne, malgré son adjonction à la Suisse, plus petite qu'aux jours de l'Escalade. Nous en avons la preuve dans ces paroles prononcées, le 28 décembre 1821, par un des premiers magistrats : « Evitons d'attirer les regards sur nous ; ne nous croyons pas une lampe destinée à éclairer l'Europe de peur qu'on ne vienne l'éteindre. Notre sûreté, c'est notre modestie, notre modestie, c'est le silence. Laissons-nous petits et ignorés, afin de subsister plus longtemps ». L'intensité de cette préoccupation est mise en évidence par le fait suivant. Bellot avait écrit un article sur les formes du mariage ; il y faisait l'œuvre d'historien, presque de compilateur : il y prouvait par une foule de textes que le mariage est de la compétence du temporel, que c'est par une perversion de la tradition qu'on a laissé l'Eglise en usurper la juridiction. Il fut question de le publier dans la *Bibliothèque universelle* qui paraissait alors à Genève. Mais la Direction craignit que cette insertion fit prohiber la Revue en Italie, qui aurait eu un intérêt spécial à le faire. On s'adressa donc à un autre recueil genevois, les *Annales de*

législation et d'économie politique, qui avait pris une grande autorité à l'étranger. Malheureusement les idées libérales qui s'y trouvaient franchement énoncées suscitèrent des craintes et la publication fut suspendue, sous l'influence d'une pression étrangère à ce qu'on dit. Il n'en a paru que trois volumes en tout ; l'article de Bellot se trouvait dans le dernier. Certaines coïncidences ont fait supposer qu'il n'avait pas été étranger à la suppression. A la même époque, on doit modifier les lois sur le mariage et sur la presse à la suite de demandes de l'étranger, appuyées par le gouvernement fédéral. Ainsi Genève était trop petite pour avoir son franc parler en Europe et même pour maintenir la liberté de la parole chez elle. Au moment même où les problèmes se posant en foule, il était nécessaire de régénérer la science sociale, de lui donner un caractère philosophique, dans la ville même qui à d'autres égards semblait désignée pour remplir cette tâche, des obstacles peut-être insurmontables s'élèvent. Le résultat de cette position, c'est la lutte qui s'établit dans le domaine de la pensée entre l'utilitarisme et le doctrinarisme, la vérité non déguisée et la fable convenue.

L'utilitarisme repose sur une vérité qu'on a honte de reconnaître, qu'il faut pourtant formuler en raison même de l'acharnement qu'on met à l'obscurcir ; une vérité que tantôt on nie et tantôt on refuse de discuter sous prétexte qu'elle est un va sans dire, et qui a trouvé déjà son expression dans les maximes de La Rochefoucauld : l'amour de soi est le mobile de toutes les actions humaines. On le trouve en germe dans Burlamaqui ; il vient d'être mis à la base de la science juridique par un des premiers jurisconsultes de l'Allemagne, Rodolphe de Ihering, mort il y a deux ans. L'utilitarisme, sans doute, se présente pour commencer

sous la forme d'une ébauche incomplète et grossière, qui repousse les âmes délicates; son nom prête à des attaques motivées par l'opposition qu'on peut établir entre l'utile et le bien. Mais quand s'épurant et se développant il aura pris toute sa forme, on y reviendra sous les noms les plus divers, sous ceux entre autres de spiritualisme, d'individualisme, de légitimité. La légitimité ne fait que légitimer les institutions et les sacrifices qu'elles imposent par la démonstration de leur utilité; le spiritualisme en recherche l'esprit qui est l'ensemble des motifs qui en ont déterminé la création; l'individualisme, dont on fait souvent l'essence du protestantisme, consiste à baser la morale et par conséquent le droit sur la conscience individuelle et sur ses éléments fondamentaux, la jouissance et la souffrance. C'est que l'utilitarisme, quelque nom qu'on lui donne, est la seule base possible d'une science morale sérieuse, le seul moyen de s'affranchir de la phraséologie vide, d'autant plus dangereuse qu'elle est souvent le masque de la mauvaise foi. Toujours est-il qu'il ne convient pas aux exploiters de la bêtise humaine, dont il supprime l'influence et les bénéfices; qu'il fait peur à ceux qui ne se sentent pas armés pour la lutte de l'existence et qui croient conjurer le danger en refusant de le voir.

C'est pour se soustraire aux sévères exigences de la morale utilitaire qu'on a créé le doctrinarisme, qui est un fruit avorté du protestantisme. Le doctrinarisme est en germe dans le catholicisme, mais il n'y vient pas à maturité, parce que l'Eglise catholique est plus un gouvernement qu'une école, parce qu'elle excommunie sans discuter, parce qu'elle veut des pratiquants plutôt que des croyants, qu'elle ne se soucie pas assez des convictions pour tenir à leurs apparences. D'ailleurs, l'Eglise catholique a su gagner la

confiance des masses, et l'appui matériel qu'elle y trouve lui a permis longtemps de tenir en échec les dissidents. Par cette autorité dont elle n'a pas toujours fait bon usage, elle a empêché bien des désordres. Quand on se fut soustrait à sa domination pour se mettre à l'abri des abus qu'elle entraînait, on se trouva en face de problèmes pratiques dont la solution s'imposait et n'avait pas été préparée par la théorie. La Réformation crée au peuple de nouveaux devoirs en lui rendant la disposition de lui-même. Auparavant, il observait des règles qu'il n'avait pas posées ; maintenant, il ne peut plus agir de confiance. La souveraineté du peuple suppose une science morale très avancée et très vulgarisée. On a délivré les populations d'autorités perverses ; mais il faut lui en donner d'autres, car il ne peut gouverner lui-même. Il lui faut des autorités temporelles auxquelles il confie ce qu'il ne peut pas faire lui-même, des autorités spirituelles qui lui donnent les lumières nécessaires pour constituer et contrôler son gouvernement. L'Eglise catholique avait posé en principe l'opposition des deux fonctions, mais elle n'avait pas su la réaliser parce qu'elle n'avait pas compris la limite des deux domaines. Tout en se prétendant le spirituel, elle s'était arrogé des attributions qui appartaient au temporel, la juridiction. A la Réformation, l'Etat reprend ce qui est à lui et s'adjudge ce qui ne lui appartient pas, le culte de la science, de la science morale spécialement. L'Eglise gouvernante et l'Etat enseignant se rencontrent, mais diffèrent. L'Eglise s'était efforcée, avec un succès très inégal, de donner au temporel l'intransigeance de la recherche de la vérité. L'Etat enseignant s'égare dans le labyrinthe d'un opportunisme théorique qui aboutit au doctrinarisme. Ce système ne se justifie que par le fait qu'on n'a pas encore appris à faire sortir de l'utilitarisme les consé-

quences salutaires qu'il implique. Il est acceptable comme moyen de gagner du temps et de laisser mûrir les esprits, mais déplorable comme régime définitif. Il a été défini par les uns une doctrine qui consiste dans la négation de toute doctrine; par d'autres une méthode qui prend une vérité d'un côté, une vérité de l'autre et les met ensemble pour en faire un mensonge ou tout au moins une erreur; on l'a caractérisé par le juste-milieu, qui n'est qu'un prétexte pour justifier l'incohérence de l'arbitraire, incohérence qui est le contraire de ce qu'il faudrait pour donner du calme et de la confiance. C'est proprement la perversion du principe d'autorité par l'extension à la conscience de ce qui doit se borner à la volonté : la subordination de la théorie à des intérêts particuliers, qui lui donnent des formes variées suivant leurs besoins. Je montrerai bientôt qu'à côté du doctrinarisme autoritaire ou primitif, il y a un doctrinarisme retourné, révolutionnaire, autoritaire dans le mauvais sens, tout en étant hostile à l'autorité dans un autre. Le doctrinarisme a été le caractère du milieu de notre siècle; il a été tout spécialement le caractère de Genève. C'est chez nous qu'il faut l'étudier, bien que par le fait de la grandeur du théâtre, il ait jeté pendant quelque temps un vif éclat à Paris.

Au lendemain de la Restauration, l'utilitarisme était brillamment représenté à Genève par Bellot et ses deux amis, Dumont et Rossi. Mais ces trois hommes furent peu compris. Bellot n'eut pas à souffrir de l'opposition qui se manifesta; le domaine spécial, dans un certain sens modeste, dans lequel il se renfermait, le mettait à l'abri des attaques. Il en fut autrement de Rossi, qui, enseignant le droit pénal et l'histoire du droit, ne pouvait pas éviter les questions de principes. Sa position devint intenable et il dut quitter

Genève en 1833. On sait qu'il trouva en France et surtout en Italie des positions bien plus brillantes que celles qu'il laissait : il alla porter à ces deux pays le trésor d'expériences qu'il avait certainement amassées en partie chez nous. Dumont, le vulgarisateur de Bentham, le principal représentant de l'utilitarisme sur le continent, qui lui aussi avait dû quitter Genève effrayée par ses idées trop avancées, qui avait aussi fait une brillante carrière à l'étranger avant de venir prendre sa retraite dans sa ville natale, était mort en 1829. En 1836, Bellot le suivit dans la tombe. La science juridique subit alors une éclipse. Quelques élèves de Bellot et de Rossi essaient bien de continuer la tradition de leurs maîtres. Je ne parle pas de Philippe Camperio, homme d'action, brillant orateur, mais qui n'a pas laissé d'ouvrage sur lequel nous puissions le juger comme théoricien. Je citerai Pierre Odier, Etienne Gide, Charles Brocher ; j'ajouterai en dehors de l'Académie et parmi les plus jeunes Flammer, parce qu'il s'est fait une spécialité de l'histoire du droit genevois et que je lui a fait plusieurs emprunts. Ces hommes se convainquirent bientôt que les sympathies du public leur faisaient absolument défaut. La frayeur qu'inspiraient certains problèmes métaphysiques empêchait d'envisager le droit à un autre point de vue que celui d'une pratique professionnelle et routinière. L'intérêt des classes cultivées se concentre sur les sciences exactes, physiques et naturelles, pourtant bien moins importantes que la nôtre pour la vie nationale. A d'autres égards l'esprit public est complètement dominé par une théologie de transition, que les uns prennent au sérieux, que les autres acceptent comme un moyen de tenir les masses en échec. Et comme la première condition pour corriger un penchant dangereux est d'en avoir conscience, on est en pratique d'autant plus utilitaire dans

le mauvais sens du mot, c'est-à-dire égoïste, qu'on se refuse à l'être en théorie comme on le devrait.

La révolution qui au milieu du siècle remplaça le régime doctrinaire par le radical réalisa des progrès importants dans d'autres domaines, mais ne pouvait pas être favorable à la science juridique. Pour James Fazy, son auteur principal, le radicalisme était une méthode d'observation des faits sociaux et l'application des lois qu'il suggère. Mais le radicalisme scientifique, qui du reste aboutit nécessairement à l'utilitarisme, est autre chose que le radicalisme politique. Celui-ci est proprement la réalisation du principe de la souveraineté populaire, relégué jusque là dans le domaine des théories platoniques. Dans ses grandes lignes, le radicalisme a été admis non seulement par ceux qui s'intitulent radicaux, mais aussi par leurs adversaires ; les partis se distinguent surtout dans les questions de personnes et de détails administratifs. On le désigne quelquefois du nom de démocratie autoritaire, qu'on devrait remplacer par celui de démocratie absolutiste, le défaut du système étant précisément de ne faire aucune place au vrai principe d'autorité. Le radicalisme est la souveraineté du peuple qui s'introduit, s'exagère, prend un caractère absolu ; le doctrinarisme étant au contraire la souveraineté du clergé qui se maintient comme elle peut en se dissimulant, mais qui n'a plus foi en elle-même, ce qui la rend à la fois cassante à la forme, hésitante au fond. Ce système se défend à titre de pis aller, parce qu'il voit les dangers de la souveraineté du peuple et qu'il ne sait comment y parer.

Un principe nouveau ne s'impose qu'en s'exagérant. La souveraineté du peuple, seule base solide de l'ordre social, a ses limites et ses conditions. Elle signifie proprement qu'aucun individu n'est souverain, que les pouvoirs publics

sont des mandats quelquefois tacites qui peuvent toujours être retirés ; que chaque citoyen a le droit de demander qu'on tienne compte de ses intérêts et d'intervenir pour cela dans la direction des affaires publiques. Mais le peuple ne peut pas exercer la souveraineté, parce qu'il ne peut avoir qu'une volonté fictive. Sa fonction est de constituer et de contrôler le gouvernement, non de gouverner ; il doit poser certains principes fondamentaux, charger certaines personnes de les appliquer, ne pas cesser de veiller à leur observation, mais se garder de compromettre son œuvre en y intervenant à chaque instant et de désorganiser le système des responsabilités. L'eau qui porte le navire le coule en y pénétrant. C'est pour cela que la souveraineté du peuple a besoin de se doubler du principe d'autorité, qui est une abdication, non de la conscience, mais de la volonté. Les magistrats ne doivent pas être de simples exécuteurs de la volonté populaire ; dans une mesure qui n'est pas toujours facile à préciser, mais qui n'en existe pas moins, ils doivent savoir s'affranchir de l'opinion publique pour décider suivant leur appréciation personnelle au risque de se compromettre. On atténue les dangers de ces mandats en les répartissant, ce qui est la fonction propre de la loi. Mais l'observation de la loi, même votée par le peuple et non par un organe législatif, est une application du principe d'autorité. Le peuple d'aujourd'hui abdique en faveur d'une décision qu'il a prise hier sur la proposition d'un de ses membres ; ceux à qui la loi ne plaît pas peuvent toujours prétendre que la religion du peuple a été surprise, que son sentiment a changé. D'ailleurs il ne suffit pas de voter la loi ; il faut prendre des mesures pour en assurer l'observation, ce qui n'a pas toujours lieu, puisque les lois tombent en désuétude. Si l'on voulait tirer les dernières

conséquences de la souveraineté du peuple, il faudrait faire voter à chaque instant, et se garder d'influencer l'expression de la volonté publique pour ne pas la falsifier. On sent que ce n'est pas possible, que le peuple a besoin de directeurs responsables; autrement, il laissera tout faire à des gens qui feront métier de flatter ses caprices au jour le jour, le mèneront sans qu'il s'en doute, ayant les profits du gouvernement sans les charges, gouvernant en son nom sans responsabilité. Ce sera le règne des factions; il n'y aura plus de lois, mais seulement des hommes qui pourront tout se permettre parce qu'ils seront populaires, et d'autres qui ne l'étant pas se sentiront en pays conquis et devront s'attendre à ce qu'on leur fasse de tout un crime. Chaque fonctionnaire devra se doubler d'un homme de parti et finira par s'en laisser absorber. On oubliera que nous ne sommes souverains que pour accomplir certains actes exceptionnels et passagers, alors que nous sommes partout et toujours sujets. Le droit et sa science se trouveront complètement détruits par la politique.

Tout cela prouve que ce qu'il y a de plus important pour la prospérité morale d'un état, c'est l'esprit public; la valeur des lois et des fonctionnaires en dépend. Le radicalisme l'a senti; et comme la véritable autorité ne s'improvise pas, qu'il faut quand on ne peut avoir la perfection se contenter du moindre mal, le radicalisme se fait doctrinaire à sa manière pour combattre l'autre doctrinarisme. Il influence l'opinion pour la soustraire à d'autres influences; en particulier, il met la main sur l'enseignement, ce qui est peut-être la pire conséquence du système. On dira qu'on l'a fait pour suppléer à l'insuffisance des particuliers, que l'enseignement avait été usurpé par le clergé, qu'on le donne au gouvernement pour le rendre au peuple. Cela ne vaut guère

mieux, parce que le gouvernement n'est pas le peuple; c'est un groupe d'individus auxquels le peuple a confié certaines fonctions, ce qui est une raison pour ne pas lui en confier d'autres. Il ne faut pas mettre tous les moyens d'action dans les mêmes mains, détruire l'équilibre par la suppression de tout contrepoids; d'ailleurs, la direction spirituelle a des conditions de succès opposées à celles du gouvernement temporel, et toute confusion de ces deux fonctions serait funeste. Le mal serait surtout grand pour les sciences morales et dans les petits pays.

Les sciences morales, les plus importantes de toutes, puisqu'elles nous font connaître les buts que nous devons nous proposer, alors que les autres se bornent à nous indiquer les moyens de les atteindre; les sciences morales sont aussi les plus difficiles; les démonstrations absolues n'y sont pas possibles, la mauvaise foi de ceux qui font semblant de ne pas comprendre ne peut pas y être mise en évidence. L'enseignement des sciences morales doit avoir vis-à-vis de l'opinion publique des ménagements auxquels les autres sciences ne sont pas tenues; elles doivent éviter de la heurter, lui céder pour lui mieux résister, absolument comme le praticien politique résiste pour mieux céder, pour mieux atteindre les buts qui lui sont assignés. Entre la fonction théorique et la fonction pratique qui doivent se contrebalancer, la confusion est facile, et c'est pour cela que des précautions seraient nécessaires pour l'éviter. Ceux qui détiennent le pouvoir, qui luttent chaque jour pour le conserver n'entrent pas dans ces subtilités. Ils imposent à la science les convenances et jusqu'aux procédés de la politique, qui ne lui conviennent absolument pas; ils la sacrifient à des considérations de personnes et de partis.

J'ai dit que le danger est surtout grave dans les petits

pays. D'abord, ils n'offrent pas une base d'opérations suffisante aux créations par lesquelles l'initiative des particuliers pourrait contrebalancer l'influence du gouvernement et l'empêcher de monopoliser la direction de l'esprit public. Puis la confusion des fonctions est plus difficile à éviter qu'ailleurs ; on croit que c'est le devoir de chacun de se mêler de tout ; on ne comprend pas la nécessité de s'abstenir de certaines activités pour mieux se consacrer à d'autres. Enfin, tout le monde se connaît ; les citoyens exercent les uns sur les autres une surveillance salutaire, tant qu'elle se borne aux actes, mais qui détruit toute liberté de pensée, si elle s'étend aux croyances. A Genève en particulier, le peuple, c'est-à-dire chaque citoyen, croit avoir hérité, suivant le mot du syndic Chouet, des pouvoirs non seulement temporels, mais spirituels du prince évêque.

Les extrêmes se touchent et les contraires s'engendrent. C'est en essayant de se passer du principe d'autorité qu'on se convainc de son importance. La confusion qui s'établit dans les compétences rend aux mandataires une certaine liberté. les oblige à chercher à leurs périls et risques la voie à suivre, à se faire dans une certaine mesure législateurs. Appelés à concilier de leur mieux les exigences de la vérité et celles de l'opinion, ils ont besoin de plus de lumières encore que s'ils étaient complètement libres. Des formations nouvelles se préparent au sein de la dissolution de la science juridique actuelle. La domination de la théologie sur le droit qui, théoriquement ébranlée du temps de la Réformation, ne s'en est pas moins maintenue en fait dès Constantin jusqu'à nos jours, avait sa raison d'être. Le droit positif ne se suffit pas à lui-même ; il se borne à déduire les conséquences de principes qu'il n'a pas posés et qui ont été jusqu'ici les dogmes religieux. Le clergé, s'arrogeant le

droit de les établir sous prétexte de tradition, avait indirectement usurpé le pouvoir législatif. La Réformation a substitué la conscience, spécialement l'expérience, à une tradition dont le point de départ échappe au contrôle, substitué par contrecoup la souveraineté du peuple à celle du clergé. Dès lors, la théologie doit faire place à autre chose ou se transformer. D'ailleurs, pour se compléter, la justice et la charité doivent se développer dans des directions différentes ; la science de l'Eglise et celle de l'Etat, bien qu'elles aient des points de contact et puissent s'aider mutuellement, ainsi pour la détermination des fondements métaphysiques qui leur sont communs, doivent rester indépendantes l'une de l'autre. Il reste vrai qu'il faut au juge pour prononcer, au justiciable pour prévoir les décisions du juge, une science qui s'élève au-dessus des prescriptions de la coutume et de la loi pour en chercher les causes. Cette théorie du droit doit avoir un tout autre caractère que la pratique à laquelle elle sert de base. Le droit pratique demande aux volontés individuelles d'abdiquer au profit de la volonté publique ; il implique cet impératif catégorique qu'on a eu tort d'attacher à la morale ; en un mot, il est autoritaire. La théorie qui l'inspire au contraire doit être utilitaire ou n'être pas ; elle doit pouvoir apprécier librement les motifs, comparer les systèmes les plus divers ; c'est pour cela qu'elle se développe surtout dans les grandes sociétés internationales, comme l'Empire romain et l'Eglise chrétienne. On représente la justice avec le glaive et la balance ; le glaive c'est la pratique qui tranche ; la balance, c'est la théorie qui pèse le pour et le contre.

J. Fazy a eu le pressentiment du changement qui se préparait : comprenant l'insuffisance de l'enseignement traditionnel du droit, il recommandait la création d'une faculté

des sciences morales et politiques, qui s'est faite depuis sa retraite des affaires, mais qui n'a encore guère donné de fruits. C'est qu'ici comme ailleurs, il fallait donner au progrès le point d'appui de la tradition, non créer une faculté nouvelle sans objet précis, n'aboutissant à aucune carrière positive, mais régénérer les études juridiques par une large infusion d'histoire et de philosophie. La nouvelle création n'a pourtant pas été inutile ; elle a signalé un besoin que la vieille faculté de droit a tenté de satisfaire. Celle-ci a pris un nouvel essor ; le nombre de ses étudiants recrutés dans toutes les parties du monde, spécialement en Orient, a beaucoup augmenté ; la culture qu'elle donne cesse d'être exclusivement professionnelle pour devenir humanitaire. Plusieurs de ses élèves entrent dans les carrières les plus diverses, l'enseignement, la littérature, le commerce, dont ils contribuent à relever le niveau.

Ainsi au cours du XIX^e siècle, notre Faculté, subissant plus que d'autres la crise de la science juridique, a traversé des temps difficiles. Le principe d'autorité et le principe de la souveraineté populaire, exagérés l'un et l'autre, ont tour à tour entravé son développement. Mais la crise semble avoir été salutaire ; une création nouvelle sort du chaos. Les droits positifs, qui ne s'enseignent bien que dans le pays qui les pratique, font place à une science vraiment internationale. Par la variété de ses régimes juridiques, sa situation au point de rencontre des deux courants d'idées qui se disputent l'Europe, par son expérience d'un système qui concilie les avantages des grands pays avec ceux des petits, la Suisse est exceptionnellement bien placée pour le culte de la nouvelle science. La ville de Calvin, de Rousseau, de Dumont y semble prédestinée. J'en vois la preuve dans ses armoiries caractéristiques, le soleil de justice se levant derrière

les écussons combinés de l'Empire et du diocèse, pour éclairer ces paroles d'espérance : Après les ténèbres, la lumière.

H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE.



ERRATA ET ADDENDA

Dans le tome II du Bulletin de l'Institut genevois, à la planche III (Impressions genevoises des XVI^e et XVII^e siècles) la première vignette est intitulée : *Les Prophètes, fleuron pour la Bible des De Tournes*.

Cette vignette représente, non pas les prophètes, mais un arbre généalogique qui part de Jessé, et par David, Salomon, etc., va jusqu'au Christ. (*Évangile selon saint Matthieu*, chapitre premier, versets 6 et suivants). Il manque à la vignette les derniers degrés de la généalogie, de Salathiel à Joseph.

J'ai dit à la page 210 du Tome XXXII du Bulletin :
• M. Louis Dufour-Vernes me communique les notes qu'il avait prises sur le vocabulaire de 1487. • Suivent ces notes sur un vocabulaire latin-français, imprimé à Genève par Louis Garbin; elles occupent les pages 210 et 211 du Bulletin.

En réalité, ces notes avaient été prises par M. Théophile Dufour, à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, le 25 avril 1868, et elles avaient été communiquées par lui à son frère, qui en avait pris copie.

M. Louis Dufour-Vernes m'ayant parlé de ces notes, j'ai eu l'idée de les publier; il les a cherchées à ma demande, et les a retrouvées au milieu d'autres extraits qu'il avait pris

lui-même, il y a 28 ans, aux bibliothèques Sainte-Geneviève et Impériale; aussi a-t-il cru que ces notes faisaient partie du même dossier. Mais M. Théophile Dufour ayant établi que c'est à lui qu'elles appartiennent, M. Louis Dufour-Vernes et le soussigné sont d'accord à reconnaître son droit.

Genève, avril 1895.

Eugène RITTER.

Nous recevons de M. le vicomte de Spoelberch de Lovensjoul la communication d'une lettre de Sainte-Beuve, qui complète le dossier publié dans ce volume.

IX^{ter}

A Monsieur le Professeur E.-H. Gaullieur, à Lausanne.

Paris, 12 juillet [1844].

Cher Monsieur,

On a l'idée, ici, de faire une petite édition choisie de M^{me} de Charrière. On voudrait y mettre l'article de la *Revue* (Benjamin Constant et M^{me} de Charrière): Je donnerai moi-même ma notice corrigée. Cette édition, si elle se fait, n'est nullement, pour le libraire qui l'entreprend, une affaire d'argent. Aussi, il n'y aurait rien à retirer, je crois. Ce serait une manière de populariser M^{me} de Charrière en France, de la faire relire.

Je viens donc vous demander, le cas échéant, votre autorisation pour cette reproduction à la fin du volume. Quelques-unes même de vos pages de début, que j'ai dû négliger, redeviendraient utiles (relativement à la jeunesse de M^{me} de Charrière). Auriez-vous la bonté de m'en redonner un extrait ?

Mille compliments affectueux.

SAINTE-BEUVE.

COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE L'INSTITUT GENEVOIS
PENDANT L'ANNÉE 1894

Publications

L'Institut a publié en 1894 le tome XXXII de son *Bulletin* et un volume de M. H. Fazy, *Les Suisses et la neutralité de la Savoie*, contenant de nombreux documents inédits.

TRAVAUX DES SECTIONS

I

Section des Sciences naturelles, physiques et mathématiques

Cette section a eu le regret de recevoir dans le courant de l'année 1894 la démission de son président, M. le professeur C. Vogt, décédé dès lors.

Elle a élu pour le remplacer comme président, M. le professeur Gabriel Oltramare, et, comme effectif, M. le professeur Emile Yung.

Elle a entendu les communications suivantes :

M. Emile YUNG : *De la physiologie de la digestion chez les poissons.*

M. Charles MARGOT : *Sur la gravure sur verre au moyen de l'aluminium.*

M. REBER-BURKHARDT : *Description d'anciens tombeaux trouvés sur la commune de Lancy.*

M. Charles MARGOT : *Nouveaux phénomènes d'adhérence de certains métaux avec le verre.*

II

Section des Sciences morales et politiques. d'Archéologie et d'Histoire.

Dans le cours de l'année 1894, la Section a tenu dix séances ordinaires.

Elle a entendu les lectures suivantes :

De M. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE : *Solidarité et Souveraineté, à propos d'une brochure intitulée : L'Intervention et la péninsule balkanique.*

De M. Emile GOLAY : *Réminiscences historiques genevoises.*

De M. DuBois-MELLY : *Mœurs soldatesques et coutumes de Mars de Louis XII à Henri II.*

De M. Henri FAZY : *Genève à l'époque de l'invasion de la Savoie (1703).*

De M. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE : *Philosophie de l'histoire du droit à Genève.*

De M. Paul DUPROIX : *Kant et Fichte et le problème de l'Education.*

III

Section de Littérature.

En 1894, cette Section a eu plusieurs séances effectives.

Deux membres effectifs démissionnaires, MM. André-Oltramare et Ed. Rod, ont été nommés membres émérites. M. Joseph Blanchard a été élu membre effectif.

Dans les cinq séances ordinaires ont été communiqués les travaux suivants :

M. DUVILLARD : Poème sur le golfe d'Eleusis.

M. H. MAYSTRE : Lettres inédites de Xavier de Maistre. — La Farle. — Les deux Georges, nouvelles.

M. BLANCHARD : Equation du Futur. — Les clichés d'Aymon, nouvelles.

M. ZBINDEN : Causerie sur les divers patois. — Causerie sur la prononciation française.

M. J. COUGNARD : Poésies extraites de « Le Carillon tinte ».

M. H. GAY : Genève fin-de-siècle, revue.

M. SCHNEEGANS : La Faucheuse, nouvelle. — Les Po-seurs.

M. KAUFMANN : Etude sur Louis Holberg.

M. Eug. BAIE : Commentaire sur l'école cornélienne.

M. A. MILLIEN : Poésies.

IV

Section des Beaux-Arts.

Dans l'année 1894, la Section des Beaux-Arts a tenu huit séances ordinaires et une séance de membres effectifs.

La Section a offert au Comité de l'Exposition nationale suisse de 1896 d'organiser à ses frais un concours pour la composition d'une affiche-réclame, en vue de la dite

Exposition, et d'y consacrer comme prix une somme de 1200 francs. Cette proposition a été favorablement accueillie et la Section, d'accord avec le Comité de l'Exposition, a lancé un programme et une vue phototypique de l'élévation des futurs bâtiments.

La Section a organisé, dans la grande salle de l'Institut, une exposition d'affiches illustrées en couleurs dans le but de faire connaître aux personnes désireuses de concourir pour l'affiche de l'Exposition nationale suisse, les diverses ressources qu'offre ce genre.

La Section a alloué une somme de 300 francs en faveur du travail de M. Magnin, l'auteur du relief de Genève; plus une somme de 100 francs comme souscription au buste de feu B. Menn, peintre et professeur.

Les séances ont été enrichies par l'exhibition de nombreux journaux, d'œuvres d'art, de photographies, entre autres une grande collection de photographies faites par M. Silvestre, représentant diverses cours et ruelles de l'ancienne Genève.

Ont été nommés membres effectifs MM. F. Poggi, F. Dufaux et Benoit Musy, lequel a été plus tard élu membre émérite.

La Section a reçu, comme membre honoraire, M. Paul Vallouy, artiste-peintre, mais elle a eu le regret de perdre plusieurs de ses membres : MM. S. Delapeine, Charles Menn, John Camoletti et M. Tscharner de Burier, membre correspondant.

V

Section d'Industrie et d'Agriculture.

Cette Section a tenu dans le cours de l'année 1894 six séances générales et trois de membres effectifs.

Ont été nommés émérites : MM. Archinard, Louis ; Paschoud, Charles ; Viollier-Rey, Antoine ; Nerdinger, Henri.

Ont été nommés membres effectifs : MM. Auguste Dufour ; Olivet, François ; Monnard, Henri ; Dériaz, Ami ; Guillaumet-Vaucher ; Fontaine-Borgel, Claudius.

Par suite du décès de M. Charles Menn, M. Fontaine-Borgel a été appelé à remplir les fonctions de secrétaire de la Section.

Deux médailles ont été remises par la Section, l'une à M. Louis Archinard, ancien président, l'autre à M. Charles Menn, ancien secrétaire, comme témoignage de reconnaissance pour leurs bons et loyaux services.

La Section a entendu un rapport de M. Jean NICODÉT, sur les résultats obtenus par la culture des variétés nouvelles de pommes de terre distribuées le 26 avril 1893. — Un rapport de M. Charles ERNI, ingénieur, sur le maïs appelé Bipoca ou maïs d'ail.

Des discussions ont été ouvertes sur :

L'Exposition Nationale suisse de Genève, à laquelle la Section a décidé de prendre part en décernant des récompenses à titre d'encouragement.

Sur la tuberculose.

Sur le tarif des analyses chimiques agricoles au laboratoire de l'Ecole cantonale d'horticulture de Châtelaine.

Une distribution de graines et de variétés de pommes de terre a été faite grâce à l'obligeance de M. Nicodet.

La Section a aussi distribué des plants de fraisiers nouveaux fournis par M. Valette, médaillé de l'Exposition de Lyon.

Des instructions ont été fournies aux membres de la Section qui se sont fait inscrire pour profiter de cette distribution.

La Section a voté une subvention de 100 francs pour l'achèvement du relief de Genève en 1850.

La Section a voté en faveur de l'Ecole cantonale d'horticulture la somme de 50 francs pour achat d'un pressoir et d'un moulin à fruits destiné à apprendre aux élèves de l'école la fabrication du cidre, ainsi qu'à être utilisé pour conférences données sur ce sujet aux agriculteurs de notre canton.

La Section a décidé d'organiser en juin et juillet un concours sur place pour la culture des fraises, en vue de l'alimentation des marchés; cette culture doit s'étendre à un are et au-dessus; des prix et diplômes seront délivrés aux meilleures cultures.

M. Nicodet, vice-président, a été délégué pour représenter la Section à l'assemblée générale de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, tenue à Lausanne le 12 décembre.

Une division industrielle a été instituée et placée

sous la présidence de M. Guillaumet-Vaucher; elle permettra le développement réclamé à diverses reprises par des membres de la Section. Les séances de cette division ont lieu le soir dès 8 heures.



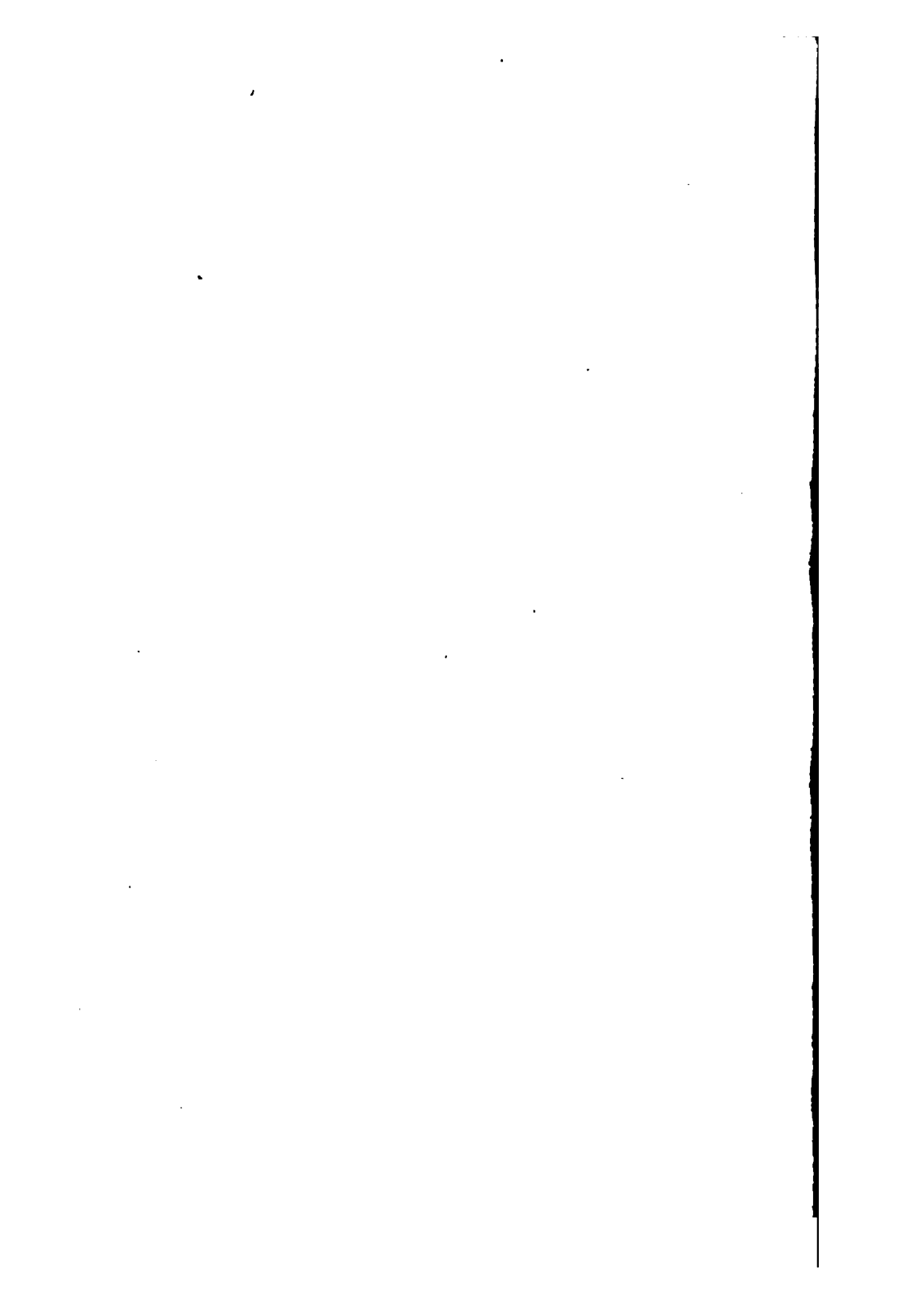
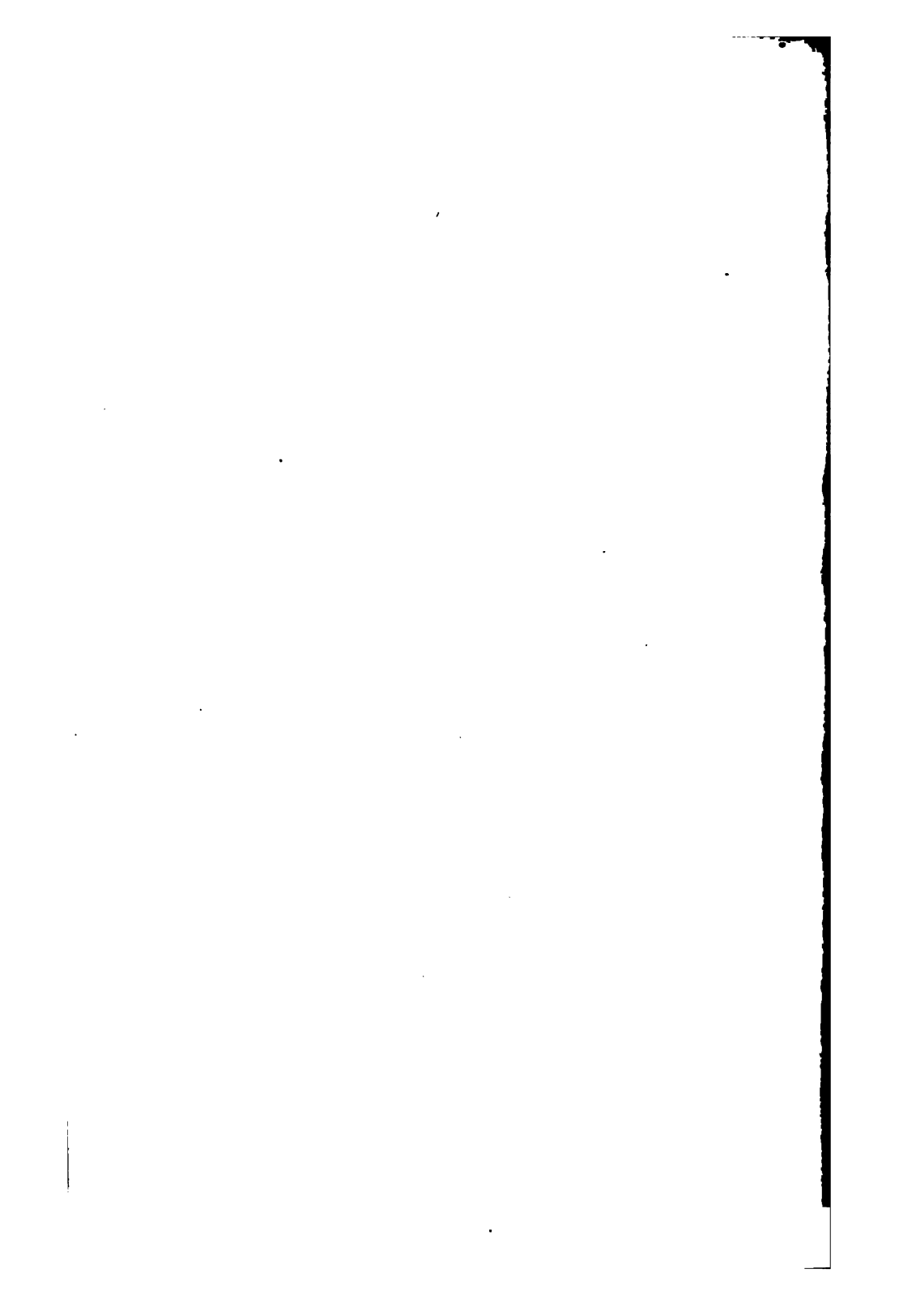


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Discours de M. le Prof. Eug. RITTER à la séance annuelle du 15 mars 1894.	1
Lettres de Roumanille, publiées par M. le Prof. Eug. RITTER	23
Réminiscences historiques genevoises, par M. Emile GOLAY.	119
Tombeaux anciens à Lancy, par M. B. REBER	283
Lettres de Sainte-Beuve au professeur Gaullieur, publiées par M. le Prof. Eug. RITTER	297
Kant et Fichte et le problème de l'éducation, par M. le Prof. P. DUPROIX	339
Réforme scolaire, par M. le Prof. WUARIN	575
Philosophie de l'histoire du droit à Genève, par M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE	585
Errata et Addenda	617
Compte rendu des travaux de l'Institut pendant l'année 1894	619
Résumé des comptes de l'Institut pour l'exercice 1894	627



BULLETIN
DE
L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

BUREAUX DE L'INSTITUT NATIONAL GNEVOIS

Président de l'Institut : M. Eugène RITTER, professeur à l'Université.

Vice-Président : M. le Prof. H. SILVESTRE.

Secrétaire-général : M. le Prof. Henri FAZY.

Bibliothécaire : M. Louis DUFOUR, archiviste d'Etat.

Section des Sciences naturelles et mathématiques : Président, M. le Prof. G. OLTRAMARE ; Secrétaire, M. le Prof. Emile YUNG ; Secrétaire-adjoint, M. le D^r H. OLTRAMARE.

Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire : Président, M. Henri FAZY ; Vice-Président, M. Em. GOLAY ; Secrétaire, M. le Prof. P. DUPROIX ; Secrétaire-adjoint, M. le Prof. WUARIN.

Section de Littérature : Président, M. le Prof. J. DUVILLARD ; Vice-Président, M. le Prof. E. REDARD ; Secrétaire, M. le Pasteur MAYSTRE-CASTOLDI ; Vice-Secrétaire, M. Louis ZBINDEN.

Section des Beaux-Arts : Président et trésorier, M. le Prof. SILVESTRE ; Vice-Président, M. H. LE GRAND-ROY, prof. Secrétaire, M. H. HÉBERT, professeur.

Section d'Industrie et d'Agriculture : Président, M. G. TOURNIER ; Vice-Présidents, MM. Jean NICODET et GUILLAUMET-VAUCHER ; Secrétaire, M. Cl. FONTAINE-BORGEL ; Trésorier, M. Marc-Louis PAUTRY.

Comité de Gestion :

Outre le Président et le Secrétaire-général de l'Institut, MM. H. SILVESTRE, J. DUVILLARD, A. VERCHÈRE, G. TOURNIER et J.-L. REVERDIN.

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE; 3° DE LITTÉRATURE; 4° DES BEAUX-ARTS; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE.

TOME XXXIV

GENÈVE
CHEZ GEORG, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

1897

Imprimerie Centrale Genevoise, boulevard James-Fazy, 17.

BULLETIN
DE
L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

DISCOURS

DE
**M. le Professeur Eugène RITTER, Président
de l'Institut genevois**

à la séance annuelle du 25 Avril 1895

MESSIEURS,

Dans les cinquante volumes que notre Institut a publiés depuis sa fondation, il y a nombre de travaux qui ont eu le succès dont ils étaient dignes. Mais on y peut aussi indiquer quelques mémoires qui auraient dû être remarqués davantage, et qui n'ont pas obtenu toute l'attention qu'ils méritaient. L'estime des connaisseurs est quelquefois taciturne. En revanche, il est vrai, une œuvre d'érudition solide ne vieillit pas, et il n'est jamais trop tard pour en parler.

C'est ce qui me permettra de vous entretenir aujourd'hui du procès de Jacques Gruet, dont notre secrétaire-général, M. Henri Fazy, a publié les pièces il y a dix ans (1). Le

(1) *Mémoires de l'Institut genevois*, tome XVI.

hasard de mes lectures a mis sous mes yeux la copie de documents qu'il n'a pas connus, parce que les originaux ne s'en retrouvent plus au dossier du procès, conservé aux Archives de Genève.

Ces documents que j'ai découverts dans les papiers de Rocca, parmi les manuscrits de la Société genevoise d'histoire, sont au nombre de deux : une invective grossière et moqueuse à l'adresse de Calvin, en français ; — et en latin. une espèce de profession de foi philosophique : ce dernier morceau étant, au dire de Gruet, la copie d'un écrit d'un changeur de Lyon, nommé Jean Descordes, parisien. Gruet l'avait vu à Genève, s'était entretenu avec lui ; et ce Jean Descordes « lui disoit et admenoit beaucoupz de folles opignions ». Gruet prétend qu'il « le repregnoit ». J'imagine au contraire que ces deux libres esprits s'entendaient bien entre eux, et qu'ils étaient d'accord sur les choses divines et humaines.

Au fond, leurs idées se réduisaient à quelque chose de tout négatif, à une entière incrédulité. On sait qu'en marge d'un livre où Calvin parlait de l'immortalité de l'âme, Gruet avait écrit un jour : *toutes folies*. Ces deux mots sont le résumé de tout ce qu'il a pensé. Un haussement d'épaules en face des dogmes chrétiens : il ne faut pas chercher autre chose dans sa philosophie. Elle n'a rien de curieux et d'intéressant en soi. Elle n'a de valeur que par sa date : parmi les hommes de notre pays et de notre race, il y a eu beaucoup de libres penseurs. Gruet est le plus ancien de ceux dont la mémoire est venue jusqu'à nous. Au temps de la Réforme, il a été incrédule comme on pouvait l'être à l'époque de Lucrèce et de Lucien ; tout ce qu'on sait de lui doit être considéré de près, si l'on veut connaître l'histoire et les idées dans notre ville.

Jacques Gruet, fils d'un notaire (1), était un homme de plume. Son métier de teneur de livres et son petit patrimoine fournissaient à son entretien. Il vivait solitaire; mais il avait des amis, quelques livres. Il écrivait, dit un témoin dans son procès, de jolies lettres et de bons contes; « il se mesloit, dit un autre témoin, d'escripre des ballades et dictons qui ne valloyent guerre »; il avait composé, contre le duc de Savoie « une rime en patois », et dans l'inventaire de ses meubles qu'on fit après sa mort, on trouva « un trabla de sappin pour escripre ». Mais on est étonné de voir qu'il n'avait point d'écrtoire, et qu'il était obligé d'en emprunter une, quand il voulait mettre la main à la plume.

Dans sa petite maison du Bourg-de-Four, « en laquelle il se tenoit et habitoit luy seul, sans avoir personne qui habitasse avecq luy », il avait lu et réfléchi. Quand je suis seul, disait-il, j'écris les pensées qui me viennent, et je laisse ensuite de côté mon écrit, pour le reprendre plus tard à tête reposée, et voir si je n'ai pas à le corriger.

Il savait écrire en trois langues : latin, français et patois. C'est en patois qu'il rédigea une adresse au clergé, avec des menaces de mort : il alla afflcher ce morceau à la chaire de notre cathédrale de Saint-Pierre, le lundi 27 juin 1547.

Je me sépare ici de MM. Galiffe père et Henri Fazy, qui ne paraissent pas croire que Gruet soit l'auteur de ce placard. Mais il savait coucher par écrit ce qu'il composait en

(1) Après la mort de son père, qui paraît s'être marié tard, Jacques Gruet avait été placé sous la tutelle de sa mère. Si c'est tout à la fin de cette période de sa vie que se place la quittance passée le 9 octobre 1522 en faveur d'Hugonette sa mère et tutrice (*Mémoire de M. Fazy*, page 112), il aurait eu vingt-cinq ans à cette date, et cinquante en 1547, au moment de son procès et de sa mort.

patois (1): chose rare en tout temps, rarissime à son époque. C'est cela sans doute qui dirigea immédiatement les soupçons sur lui.

Une preuve plus décisive peut être tirée du fait qu'après qu'il eut nié d'être l'auteur du placard, et qu'ensuite il l'eut avoué dans les tortures, rien ne put lui arracher le nom de quelque complice. S'il a menti en se reconnaissant coupable quand il eut été « mis à la corde », il est étonnant que la question ne lui ait arraché qu'un seul mensonge. Il s'est obstinément et noblement refusé à donner aux interrogations multipliées, aux tortures plus d'une fois recommençantes, les réponses attendues par ses persécuteurs, qui voulaient impliquer ses amis dans son procès, et, qui, insistaient sur les termes du placard : *se vot not fatte enfuma. . . gardey qu'on ne vot mette en la lua. . . . cellou folhu prêtre renia no vegnon mettre en ruyna. . . . No ne vollin pas tant avey de metre*. Ce nous répété avait frappé les juges; il indiquait tout un groupe d'hommes derrière la menace; on voulait les démasquer, et savoir au nom de qui avait parlé l'écrivain. Gruet refusa toujours de compromettre personne. Il avait été seul à écrire son placard; il déclara toujours avoir agi sans aucune aide; il eut le courage, au milieu des tourments, de persister dans la négative.

Tout se tient, en admettant qu'il a écrit le placard. Il l'a nié d'abord, parce que tout mauvais cas est niable. L'estrapade lui arrache l'aveu de sa faute; alors il se sent condamné, et ne demande plus qu'à mourir.

Notre Code pénal d'aujourd'hui punit les menaces de mort, de quelques semaines d'emprisonnement. Gruet paya de sa tête sa tentative d'intimider le clergé. Dès le lende-

(1) *Mémoire de M. Fazy*, page 71.

main de sa téméraire entreprise, il avait été arrêté; on avait saisi ses papiers et ses livres; on y vit la preuve de son incrédulité, de son esprit d'opposition; la sentence qui fut rendue contre lui un mois après, accumule les griefs sans qu'on voie nettement si le magistrat a pensé, comme les jurisconsultes dont il a demandé l'avis, que « par dessus tous les crimes [de Gruet] le plus énorme, c'est des blasphèmes qu'il dict contre Dieu et Moïse, par lesquels il apert qu'il ne recognoyt aulcune divinité ».

Quoiqu'il en soit, dans les papiers jaunis de ce curieux procès, beaucoup de nos contemporains pourraient reconnaître leurs idées; et Gruet, dont ils ignorent le nom, serait digne d'être célébré et fêté par eux comme un de leurs prédécesseurs et des martyrs de leur cause. Je rappelle qu'un jour, dans ses *Etudes d'histoire religieuse* (1), M. Ernest Renan a dit de notre Gruet quelques mots qu'il faut recueillir :

(1) Pages 346 et 347, dans un article sur les *Lettres françaises de Cultrin*, publiées en 1854, par M. Jules Bonnet. M. Gaberel (*Histoire de l'Eglise de Genève*, page 388 du premier volume) avait fait de Gruet un ancien chanoine, l'identifiant avec un personnage de ce nom qui figure dans le procès d'Antoine de Vax en mars 1535 (même volume, page 204, et page 80 des pièces justificatives).

Cette erreur a passé de là dans une note de l'ouvrage de M. Jules Bonnet (tome I, page 212) et M. Renan l'a reproduite à son tour dans l'article cité.

Le chanoine Gruet vivait encore à une époque très voisine du procès de notre Jacques Gruet, comme on le voit par le registre du Conseil de Genève, à la date du mardi 23 novembre 1546: *Prossès criminel contre le sr Gruet, jadis chanoenne et chantré de Genève*. Pour ce qui est intitulé de la poysson que fust ballié à maystre Pierre Vyret, ministre, ordonné que le prossès de la femme exécuté pour tel cas soyt visité; et, sus la visitation, l'on en pourra fere ung doble pour suyvre contre le dit adhérent, si peult estre appréhendé.

« Cet infortuné, voué à la mort par la fatalité, coupable d'avoir dit en mauvais style au XVI^e siècle ce qui se dit en bon style au XIX^e. . . ».

Lettré et libre penseur, incrédule raisonnant son incrédulité, Jacques Gruet était à sa manière un fils de la Renaissance. Isolé dans une ville où la Réforme était maîtresse, ce païen du Bourg-de-Four fut écrasé sans pitié. Les amis de l'histoire doivent remercier M. Henri Fazy d'avoir mis au jour tous les documents qu'il a trouvés dans nos archives sur cet intéressant sujet.

La mort, messieurs, nous enlève chaque année quelques membres : c'est un tribut funèbre qu'il faut payer toujours. Nous rappelons avec respect la mémoire de ceux qui nous ont quittés.

Dans la Section des Sciences morales, M. Florian Racine, membre honoraire ; M. le comte Cieskowski et M. l'abbé Ducis, membres correspondants ;

Dans la Section de Littérature, M. le professeur Daguel, membre correspondant ;

Dans la Section des Beaux-Arts, MM. Delapeine et Charles Menn, membres effectifs, et M. Camoletti, membre honoraire.

Nous aimions à rencontrer M. l'abbé Ducis dans les Congrès des sociétés savantes de Savoie : il était là dans son centre, au milieu des membres du clergé catholique, que son exemple attirait vers ces travaux d'histoire locale qui s'allient si bien à la vie paisible d'un prêtre de campagne. L'abbé Besson, au siècle dernier, correspondait avec les érudits genevois de son époque ; et chez nous, Léonard Baulacre rendait volontiers visite aux chartreux de Pommier et aux capucins de St-Julien : aujourd'hui, cent cinquante : 5 après eux, nous nous plaisons à imiter ces prédécesseurs 1

ces maîtres, et à entretenir d'agréables relations avec les ecclésiastiques distingués et amis de l'étude, qui n'ont jamais manqué dans les diocèses qui nous avoisinent.

Les Genevois du XVI^e siècle, en rompant les attaches qui jusqu'alors avaient toujours uni notre ville au vieux pays allobroge, se sont tournés vers la Suisse allemande, et ont cherché des alliés dans les villes de cette noble contrée. M. Daguët, par ses livres, et par le souffle patriotique qui les animait, a uni son nom à celui de ces époques historiques où des générations de héros ont fondé notre Suisse libre. L'âme de ces temps lointains vibrait en lui. Ceux qui l'ont vu par exemple au château de Grandson, où s'est réunie en 1883 la Société d'histoire de la Suisse romande, conserveront toujours le souvenir de sa voix mâle, de son cœur chaud, et de son juvénile entrain.

Nous ne verrons plus ici, messieurs, dans nos séances annuelles, non plus que dans les séances de plusieurs de nos sections, notre bibliothécaire, M. Charles Menn, son fin regard et son aimable sourire. Il était dévoué à notre Institut, dont il était comme une des cariatides. Avec lui disparaissent quelques-unes de nos traditions.

Nous marchons ainsi vers l'avenir, messieurs et chers collègues, en perdant d'une année à l'autre quelques anciens amis et quelques compagnons d'œuvre. Serrons les rangs, et faisons appel à la jeunesse, pour que notre Institut demeure ce qu'ont voulu James Fazy et les hommes d'élite qui se sont unis à lui pour le fonder : un foyer de libres idées, une arène démocratique ouverte à l'émulation, un organe essentiel du développement populaire dans cette nouvelle Genève, qui a démoli les vieilles murailles de la cité de Calvin, sans cesser pour cela de vouloir rester ce qu'elle est depuis quatre siècles : un des ateliers intellectuels de l'Europe.

APPENDICE

I

Société genevoise d'histoire. Ms. n° 86. Copie de la main de François Rocca (1).

Voici un écrit de la main de Gruet, qui se trouve entre les pièces de son procès :

Calvin, puisque tu es si mortifié en ta chair, comme tu en fais la mine, et quasi qu'il n'y a en ton corps plus de corruption, ains tes os et ta chair sont en esprist; même que. à ce que je vois et connois, tu es comme Dieu : ton esprist monte par une échelle, comme les anges montoient au temps de Jacob, tu parles à Dieu par cette échelle, et puis tu nous viens annoncer ce qu'il l'a dit : tu fais merveilles.

Puisque tu as tant de crédit envers luy, sçais-tu bien ce que tu feras ? Si tu me veus croire, rejette la doctrine de Christ, et dis qu'il n'étoit...., et que tu as trouvé par les Ecritures que ce n'étoit pas luy qui étoit Messias, mais que

(1) Fils du pasteur Jean Rocca, et né en 1706, François Rocca, avocat, du CC, occupa pendant une année (1751) la place de secrétaire de la Justice, et pendant six ans (1762-68) celle de secrétaire du Consistoire. Enfin, le 4 avril 1768, il fut nommé commissaire-général de la République, c'est-à-dire, son feudiste, son archiviste; et il occupa jusqu'à sa mort (25 mai 1776) ces fonctions qui ont dû lui sourire; car il aimait à recueillir et à copier des documents historiques.

c'est toi-même. Lors tu auras un nom immortel, comme tu désires avoir; et tes apostats auront meilleure occasion d'écrire de la sainteté.

Car les Apostres ne sçavoient rien : l'un étoit pescheur, l'autre masson; l'autre, que sçai-je? Mais toi, tu as tes témoins : Abel, Reymond, Copus (1), etc., qui sçavent tant bien écrire. S'ils veulent appliquer leur opiniâtreté comme tu fais la tienne, il ne fut oncques si grand bruit de Jésus-Christ qu'il sera de toi. Brief, l'on dira que ton corps sera évanoui avec celui de Jean Evangéliste (2); mais surtout, garde-toi bien de te laisser crucifier ou brûler.

Voici enfin la copie d'un écrit latin de la main de Gruet, mentionné en son procès (3), et contenu dans une feuille de

(1) Sur ces trois personnages, Abel Poupin, Raymond Chauvet et Michel Cop, d'origine française, pasteurs à Genève en 1547, voir la *France protestante*; et pour le dernier : Galiffe, *Notices généalogiques*, IV.

(2) On comprend qu'on pût dire facétieusement du maigre corps de Calvin, usé par les veilles, qu'il était destiné à s'évanouir à la fin. Mais la légende ne raconte rien de semblable de saint Jean.

La fête de S. Jean-Porte-Latine rappelle le souvenir du miracle par lequel l'apôtre, jeté dans une chaudière d'huile bouillante, en sortit resplendissant de santé : à cela se rapporterait le mot *brûler*, qui termine le morceau. Toujours est-il que ce passage n'est pas clair.

(3) Ce second document est mentionné à maintes reprises dans le Mémoire de M. Fazy, pages 47, 52, 57, 60-61, 64, 65, 76, 99, 100, 102, 104, 105, 109 (*Mémoires de l'Institut genevois*, tome XVI).

Du document qui précède, au contraire, il n'est jamais parlé

papier, écrite des quatre côtés (1); dont environ la moitié, qui est la partie d'en bas, manque pour avoir été coupée, ou plutôt déchirée et emportée.

Première page.

Charissime Lector,

Diversi homines diversas habent opiniones. Unus est litterarum professor, alter bellicator, alter habens cupiditatem divitiarum, alter philosophus, alter faber, etc. Quid tibi videtur, charissime Lector?

Nescio quid dicerint homines, nec scripserint; sed opinor ego omnia scripta de potentia divina fore falsa, somnia et fantasma.

Aliqui docti dixerunt hominem creatum ex substantia terræ, et primus fuit Adam.

Veraciter opinor ego, mundum fuisse absque principio, necdum erit sui aliqua finis. Verbi gratia, quis est homo qui potuit describere veraciter de peractis in principio mundi? Nullus alter invenitur Moyse, qui descripsit generationem primam; et ipse Moyses descripsit de rebus sui temporis præteritis duo millia (2,000) annis; et omnia quæ descripsit, suo ingenio comprehensit, nullum habens authorem, excepto quod dicit ipse, omnia sua perscripta fuisse sibi a Deo

dans les interrogatoires de Gruet; c'est sans doute un des papiers que les Auditeurs Jean Pernet et Pierre Castel ont trouvés en faisant l'inventaire des biens de Gruet après son décès. Ces magistrats vinrent rapporter au Conseil, le 15 octobre 1548, qu'ils avaient trouvé chez lui « quelque placard, épitaffe, et autres escripts de sa main; et aussi a mesdict des ministres de Calvin..... ». Le Conseil ordonna que ces papiers fussent joints au dossier du procès.

(1) C'est-à-dire pliée en deux, de manière à faire quatre pages.

revelata : Quod nego, quia plures homines desideraverunt complere omnia mandata, sicut dicit Evangelicus, qui non potuerunt unquam aliquid percipere de iis quæ scripsit ipse Moses. Dicebat enim ille quod vidit Deum in speciem ignis. Sed . . . Deus se presentare illi aliquo modo. . . . sed dicit ipse vocem.

Seconde page.

accipere sanguinem holocausti, et illum aspergere circa altare; et, quod non dicebat, illum bibere; et etiam accipere pinguedines circa lumbos victimarum, et illos pingues cremare, cum hæc omnia sint stultitiæ. Si respondeas : « Deus tali modo obediri voluit », respondeo : « Si ita esset quod habuisset talem potestatem, quare non creavit hominem ? cum sciat cogitationes hominum, ut dicit scriptor, quare vult probare hoc quod satis est illi probatum ? Concorde Aristoteli qui dicebat talia, cum vidisset opera Moysis : « Miror quod iste cornutus multa dicit, sed nihil probat. »

Ipsè Moses dicebat, ut prius dici, quod omnia sua prius narrata erant sibi a Deo revelata; quod ignoro. Sed erat homo comprehendens ex intellectu suo mirabilia; et omne quod inveniebat, describebat, dicebatque post tandem quod omnia sibi revelata erant; quod falsum est. Deinde venerunt tandem homines, nihil negotiantes, qui imaginaverunt super hoc quod dixerat Moses, et addiderunt multa alia fabulosa, et omnia descripserunt, quisque juxta sui sensus imaginationem, sicut Job, Isayas, et alii veteres. Deinde moderni, sicut fuit Hyeronimus, Ambrosius, et moderni, sicut Beda, Scotus, De Aquinio, et alii barbari, quorum invenitur inter cæteros falsitas, ut est eorum theologia, ac canones falsi. a Evangelistis rejicienda. Venient in futurum aliqui, qui

Troisième page.

Quæ dignitas apparet illius Dei? Est res nefanda, facere hominem, dare illi vitam; post tandem alicui dare tempus vitæ duarum horarum, alteri trium dierum, etc., et post tandem illi contribuere mortem. Sicut res incredibiles creare hominem, et cito illum lacerare. Item dicunt animam esse in corpore, qui animam dicunt esse spiritus. Quo vadit iste spiritus, in exitu corporis? Si respondeas : « Moratur in aliquo loco, expectando adventum ultimum. » Quare Deus illum non dimittit (sinit) in suo proprio corpore, non illi mutare locum? Si dicas : « Sunt in requie, glorificantes Deum; ceteri sunt in inferno. » Si sunt in inferno, aliqua appareret essentia; sed nunquam fuit certissime cognitum de iis rebus.

Item, si ita esset quod aliqui fuissent resurrecti a mortuis, credo quod descripsissent quidquam de alterius mundi forma; sicut fuit Lazarus et alii multi. Sed omnes sunt res inventæ ad placitum hominis si ita sit quod dormiant annum.

Iste qui vocatus fuit Christus, qui dicebat se esse filium Dei, quare tanta passus est? Si fuisset filius Dei, demonstrasset potentiam talem qualem dicebat se a Deo habere. Non credo illum fuisse filium Dei; sed erat aliquis fantasticus, qui volebat sibi talem attribuere gloriam; et omnia quæ de ipso scripta sunt, certissime sunt falsa. Ponamus quod ita fuerit, cur cruci figeretur? Dixit latroni : « Hodie mecum eris in Paradiso ». Si existat, ergo est. Si sit, est aliqua substantia. Si sit substantia, debet esse aliqua apparentia, quæ videri potest. Si fuisset aliquis Deus, non poterat

.....

Quatrième page.

Hoc ideo credo quod, cum mortuus est homo, nulla est altera expectatio vitæ. Nonne videmus, in dies, exempla

quæ sunt contraria istis narratis et descriptis ab hominibus?

Nos qui nomen habemus Christiani, nonne opinamur quod Judæi, Turci, et alii viventes aliis modis, sunt condemnati, propter hoc, quod non credunt in Christo? Si ita esset quod esset unus Deus, actor omnium rerum, qui creaverit omnes homines, quare creavit tantam magnam multitudinem, et postea vellet ipsam periri facere? Quod est incongrua oratio: nonne vides quod omnes prosperant, tam Turci quam Christiani? Sed tamen, ut prius dici, differentia est inter hominum naturam. Aliqui sunt qui desiderant sanguinis effusionem; alii pacifici; alii vero casti inter mulieres, alii sunt luxuriosi. Unde hoc procedit? Ex natura elementorum; et quamvis moderni nostri substinent ham fabricam quod se totaliter debetur par Deum solum regere, nihilominus puto philosophos astrologos propinquiores esse veritati, et expertos inter cæteros; sed veniamus ad principium nostri operis :

Si ita esset quod esset aliquis Deus, et illi Turci, et cæteri male viventes, ut dicunt nostri, quare Deus pateretur tantas iniquitates sibi fieri, et non vindicaret se ab illis?

Respondet aliquis : • Nonne satis vindicat, cum moriuntur tum patibulo, tum tum submergiis; et alii, custodientes sua precepta, vivunt diu. • Hoc vero nullum alium invenio acturum sole, luna et stellis, cum quatuor elementis.

Si quæras, quis fecit talia opera, propter quod nullus est author de iis, nescio quid tibi respondeam, sed tamen, sunt aliqui astronomi qui sicut Plato, Aristoteles, quos si legas, percipias propius veritatem

(Les lacunes de ce morceau, les ellipses et les sous-entendus

qui s'y rencontrent, et peut-être les fautes de copie que Roers a pu commettre, ne permettent pas d'en faire une traduction satisfaisante. Je n'ai voulu, dans les pages qui suivent, que donner une esquisse des principales idées. C'est une paraphrase que j'ai essayé de faire, plutôt qu'une reproduction. En quelques endroits où le sens était vague, j'ai cherché à le préciser, au risque de m'égarer : le lecteur jugera.)

• Les hommes, cher lecteur, n'ont pas tous les mêmes idées. Celui-ci est professeur de belles-lettres, celui-là soldat; un troisième court après les richesses, un autre est philosophe, un autre forgeron. Et toi, cher lecteur, dans quelle classe te ranges-tu ?

Je ne connais pas tout ce que les hommes ont pu dire et écrire, mais je pense que tout ce que disent les Ecritures de Dieu et de son pouvoir, n'est que fausseté, rêveries et imaginations.

Quelques savants disent que l'homme a été fait du limon de la terre; qu'Adam fut le premier homme. Et moi, pour dire vrai, je pense que le monde n'a pas eu de commencement et n'aura jamais de fin. Voyons : qui est-ce qui a pu faire un récit véridique de ce qui s'est passé au commencement du monde ?

Je ne vois que Moïse, qui ait raconté les premiers jours de la création. Eh bien ! les choses dont Moïse a parlé s'étaient passées deux mille ans avant lui (1). Tous les récits qu'il nous fait, il les a tirés de son estoc; il ne s'appuie pas sur un auteur plus ancien. La seule garantie qu'il nous offre, c'est que Dieu lui a révélé toute la législation qu'il a établie. Je le nie : il y a beaucoup d'hommes, en effet, qui ont bien voulu accomplir tous les commandements, selon le mot de

(1) *Mémoire de M. Fazy*, page 74.

Jésus-Christ dans l'Évangile : « Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connaîtra si ma doctrine vient de Dieu (1) » et qui n'ont jamais réussi à rien voir par eux-mêmes de ce que Moïse a écrit

Que Dieu se plaise à recevoir le sang des victimes, qu'il fait répandre autour de l'autel, et les gras morceaux qu'on y brûle, ce sont des sottises. Si tu réponds : « Dieu a voulu qu'on lui obéisse ainsi », je réplique : Si Dieu était tout-puissant, pourquoi n'a-t-il pas créé l'homme *impeccable* (2) ? S'il est vrai qu'il connaisse la pensée des hommes, comme le dit l'Écriture, pourquoi les met-il à l'épreuve ? N'est-il pas censé connaître d'avance le résultat de cette épreuve ?

Je suis de l'avis d'Aristote qui disait, après avoir lu les ouvrages de Moïse : « J'admire ce personnage qu'on représente avec deux cornes au front : il dit beaucoup de choses, et ne prouve rien de ce qu'il dit. »

Moïse a prétendu que ce qu'il raconte, il le tient des révélations que Dieu lui a faites. Je n'en sais rien. Mais je pense que c'était un homme de grand esprit, à idées admirables : tout ce qui lui venait en tête, il l'écrivait ; c'était bien ; — et il le donnait comme des révélations à lui faites : là était la fausseté.

Ensuite sont venus des hommes qui ont ajouté leurs imaginations à celles de Moïse, qui ont accumulé beaucoup d'autres fables, et les ont développées chacun selon son sens et sa fantaisie : ainsi Job, Isaïe, et les autres écrivains de l'Ancien Testament. Puis sont venus les modernes, comme saint Jérôme, saint Ambroise ; et de plus modernes

(1) *Évangile selon saint Jean*, VII, 17.

(2) Le texte est inintelligible, à le prendre tel qu'il est. Je suppose une lacune, que je comble comme je peux.

encore : Bède le vénérable, Duns Scot, saint Thomas d'Aquin, et autres scolastiques du moyen âge. Mais leurs erreurs ont été découvertes ; leur théologie et leurs dogmes faux étaient destinés à être rejetés un jour par les protestants. Et dans l'avenir il en viendra d'autres qui

.....
Votre Dieu se conduit-il avec dignité ? C'est une indignité de créer des hommes, et de leur donner la vie, pour ne les en laisser jouir que trois jours, que deux heures. Est-il croyable que Dieu ait créé l'homme pour le briser au bout de quelque temps ?

Ceux qui disent que l'âme est spirituelle, reconnaissent qu'elle est dans le corps. Où va l'âme, à la mort du corps ? Si tu dis : « Elle demeure quelque part, attendant le jugement dernier », pourquoi Dieu l'a-t-il changée de place, et ne l'a-t-il pas laissée dans son propre corps ? — Si tu dis : « Les âmes pures sont en repos et glorifient Dieu ; les autres sont en enfer. » Si elles sont en enfer, il en paraîtrait quelque chose ; mais on n'a jamais rien su de certain à ce sujet.

Et encore, s'il était vrai que quelques-uns fussent ressuscités des morts, comme Lazare et d'autres, je crois qu'ils auraient raconté ce qu'ils auraient vu dans l'autre monde. Allez : tout cela, ce sont des inventions faites à plaisir.

Et celui qu'on a appelé le Christ, qui se disait être le fils de Dieu, pourquoi a-t-il souffert sa passion ? S'il eût été fils de Dieu, il eût déployé cette puissance qu'il disait tenir de Dieu. Je ne crois pas qu'il ait été fils de Dieu. Ce n'était qu'un homme d'imagination, qui voulait ce rôle glorieux ; et tout ce qui a été dit de lui, est faux certainement. Admettons en effet qu'il eût le don de faire des miracles : se fût-il laissé crucifier ?

.....

Je crois donc qu'il n'y a pas à attendre une autre vie après la mort. Ne voyons-nous pas quelquefois tel fait qui contredit ce qu'enseignent ces hommes qui se prétendent inspirés ? Nous qui nous appelons chrétiens, ne pensons-nous pas que les Juifs, les Turcs, et d'autres encore, sont condamnés parce qu'ils croient pas au Christ ? Si Dieu existait, et qu'il eût créé les hommes, comment aurait-il mis au monde une si grande multitude, pour vouloir ensuite la faire périr ? Et cela ne concorde pas d'ailleurs avec le fait : ne vois-tu pas que tous prospèrent, les Turcs comme les chrétiens ?

Comme je l'ai dit, il y a de la différence entre les caractères. Les uns aiment à verser le sang, et d'autres sont des gens pacifiques ; les uns sont chastes, et les autres courent après les femmes : D'où cela vient-il ? De la nature des éléments.

Quoique nos modernes (1) soutiennent le système d'après lequel tout l'Univers serait gouverné par un seul Dieu, je crois au contraire que ces philosophes sont plus près de la vérité, d'après lesquels le monde est soumis à l'influence des astres ; ces penseurs-là sont plus instruits que les autres. — Mais venons à la question fondamentale.

S'il y avait un Dieu, voyez les Turcs, et ces autres que nous appelons mécréants, comment Dieu souffrirait-il qu'ils lui fissent une telle injure, que de lui refuser l'hommage ? Comment ne se vengerait-t-il pas ?

On répondra : « Ne se venge-t-il pas assez, quand ces gens meurent sur le gibet, ou sont noyés, tandis que d'autres hommes qui observent la loi de Dieu, vivent longtemps ? »

(1) Est-ce que ce sont les penseurs chrétiens, Pères de l'Eglise et philosophes scolastiques, qui sont appelés *les modernes*, et opposés ainsi aux philosophes de l'antiquité ?

Quant à moi, je ne vois point dans le monde d'autres principes actifs que le soleil, la lune, les étoiles, et les quatre éléments.

Si tu demandes : « Qu'est-ce qui a fait tout ce que nous voyons, puisqu'il n'y a point de Créateur ? » je ne sais trop que te répondre. Et pourtant, il y a certains savants astronomes qui
comme Platon et Aristote : Si tu les lisais, tu verrais la vérité de plus près
.

II

Dans l'interrogatoire auquel Gruet fut soumis le 2 juillet 1547 (au 21^e article) il lui fut rappelé qu'il avait été « redargué et repris par la seigneurie, et admonesté par les ministres ; » et il reconnut qu'il avait été « détenu et admonesté pour des petites fautes, comme des dances ».

Nous donnons ci-dessous quelques extraits de registres qui se rapportent à cette affaire où Gruet s'était montré mal emboché », et où Calvin avait eu à lui river ses clous.

Registre du Consistoire, jeudi 1^{er} avril 1546. — Le S^r Anth. Lectz, auquel furent faites remontrances, et interrogé de ce que la fame est qu'il a esté dancier en sa mayson. ung dimanche passé huyt jours. Lequel a responduts estre vray que le samedi devant, y avoyt promis sa fille à Claude Filippe (1); que le dit dimanche suyvant, se trouvaient chez

(1) Ce mariage a été omis par Galiffe (*Notices généalogiques* 1. I, 308 et III, 291).

luy le dit Claude Philippe, et mons^r de Crans, avecq tabusset que mennoyt ; que le dit S^r de Crants dits que la coustume est, rière Mess^m de Berne, est de dancier. Se escuse ; et dits estre vray qu'il futs dancier, et a nommées certains, tant femme que homme, que sont : sa femme pour une ; la femme de Guido Mallet. — Et survinst le S^r Sindicque Ablard Corne, et le cappitaine Perrin.

Advis : L'on luy a dit que Mess^m désirent de estre adverti plus clert de l'affere, et qu'il mandast ici sa femme ; et a dit qu'il l'envoyerats.

La femme du S^r Anth. Letz, donne Rolette, à laquelle furent faictes remontrances, et interroguer du dessus, à cause des dances qui furent faictes chez eulx, comme devant est demander par son mari, disant ce qu'il elle en sayt, et de nommer les hommes qu'il estoyt : dits estre vray que eulx, venant de Bellerive bien tart, estre environ sept heures de nuyt, et que, après leur sopper, que tabusset estoyt chez eulx, surveint avecq le S^r de Crants, et ung de Thonon. Et ne veult confesser avoir dancier, elle ; ouy, le dit de Crants avecq l'espose. Interroguer s'il ne y veinst personne d'estrange, dits estre vray : le S^r Sindicque Anblard Corne, et Perrin ; et dit avoir ceccer de dancier. Interroguer de dire vériter s'il ne futs point dancier dès l'avènement des S^m Sindicques et cappitaine ? L'a nyé en savoir riens. Interroguer s'il ne futs pas dancier à Bellerive, le nye en savoir riens ; interroguer de dire vériter, dits estre vray qu'elle croyt que l'on dançats ; le nye, et ne veult confesser.

Advis : Qu'il soient demander ici pour jeudi, voyant et oyant leur confession ; et sus cela, l'on les remettrats devant Mess^m à paroistre à cela.

Registre du Consistoire, jeudi 8 avril 1546. -- Jehan Batista Sept, auquel furent faictes remontrances s'il n'asts

pas heu dancier, tant à Bellerive que chez le S^r Anth^e Lects, au jurement de la fille du dit Lects, lequel le nye. Interroguer s'il n'y fust pas dancier, dits n'en savoyr, et qu'il peult estre qu'il y a esté dancier. Luy ont esté faictes boune remontrances de dire vériter. Le nye estre en la dance au dit Bellerive. Interroguer de ceste ville, dits estre vray que mons^r de Crants danssats, et ung de Thonon, avecq la petite seurs des Philippes. Dits estre vray qu'il en vists dancier d'aultres, ne les scayt nommer. Interroguer de ceulx qu'estoyt en présence. Dits le S^r Anblard Corne, le S^r Perrin, Gruet, Bergeron, et Mollard. Interroguer se l'espouse ne dansa, dit n'en scavoir riens; ne veult dire austre.

(Suit l'interrogatoire de Mia, sœur des Philippe; des femmes de Claude Bundichon, Ami Perrin, Donzel et Guido Mallet; et de Bergeron, ancien serviteur de Claude Philippe.)

Jaques Gruet, auquel furent faictes remontrances comme et du dessus; lequel dits estre vray qu'il ex dites compagnies, tant à Bellerive qu'en cette ville; et ne dit sinon comme dessus. Luy ont esté faictes boune remontrances de dire vériter; et dit n'avoir veu nullement danssés, sinon celle dessus mentionnés. Interroguer sus ung propos qu'il a dit ici que fault rappos sont cause des scandalles, Luy ont été faictes remontrances que les admaonitions de l'Evangille. et touchant les vices, ne sont point scandalles.

Avis: Qu'il soyent remis devant Mess^{rs}, tous, tant hommes que femmes, et qu'il soyent pris par serment s'il n'ont point dancier, ne veult dansser ailleurs et masques en quelque temps.

Registre du Consistoire, mardi 20 avril 1546. — Jaques Gruet et Pierre Moche, auquel furent faictes remontrances au dit Gruet que fust ici à cause des dances, que le nya, et

mentits au dit Consistoyre, et le dit Moche futs en la dite danse; et ont esté en prison, et despuys envoyer pour leur faire remontrance.

Le dit Gruet se escusant, disant qu'il a mal faict d'avoir mal faict, avoir mensonger, nonoustant que se ne peult pas estre tant de scandalles avecq aultres. Aussi a callonnyé que mons^r Calvin dits en son sermon que les danseurs estoyent ruffians.

Mons^r Calvin luy respond avoir prononcer tel propos, que de les danses s'en suyt ruffiannage; et non pas ainsi qu'il l'espose.

Luy ont esté faictes remontrances sus ce qu'il len a florettes que demonstre des péchés véniel. Mons^r Calvin luy a esté faictes remontrances qu'il ne fault point accompairoistre les ministres à florettes et barelle (?). Item sus ce que au soir il se trovast yvre, et fust scandalle.

Le dit dits que notre S^r a dit que l'on reprenne son frère soit remonstré en secret. Luy ont esté faictes remontrances que c'estoyt scandalles.

Advis : De Jaques Gruet, qu'il soyt remis ici à jeudi pour voir s'il aurait meilleur repentances. Item, luy ont esté faictes remontrances, et interroguer de ce qu'il luy futs faict auser (?). A conté qu'il avoyt supper chez le Borchet; et que, luy estant couchés, luy dormant, y luy futs estachées une corde en lartoyt (*l'ortel*); et cryoyt. Il se escuse d'aller à Chambéry, et qu'il se playseyt le tenir pour escuser.

Austre advis. — Voyant qu'il est aussi mal emboché et complexionnés, qu'il luy soyent de rechief faictes remontrances de venir yci avant que recepvoir la cenne ou de crier à Dieu merci en mettant les genoult en terre, prononçant de sa bouche avoir mal dit; et parler avec bonne remontrances. L'on l'a remist ici à jeudi.

Registre du Consistoire, jeudi 22 avril 1546. — Jacques Gruet, Claude Phillippe, Denys Hugue, Loys Francq, Delapala, Jehanton de la Coppe, Batezard Sept, Bergeron, auquel furent faictes remontrances après ce qu'il ont été ès prisons, à cause des dances, et certan pour avoir menti ici; et renvoyé ici par nous magnifique seig^r pour leur faire remontrances. Sont tous d'un bon volloir d'avoir repentance.

Furent aussi faites remontrances à part à Jacques Gruet, touchant la dernière rémission, de ce qu'il avoyt epposé à la volle (?). Le dit se escuse de ce qu'il estoyt mal informer.

III

Dans l'inventaire des meubles de Jacques Gruet, à la page 114 du mémoire de M. Fazy, se trouve un article qui appelle un commentaire :

« Item quatre petits livres : le premier de *Lucien*, l'austre *Bâtiment des receptes*, l'austre *Controves des sexes masculin et féminin*, l'austre *Livre d'amours*. »

En feuilletant le *Manuel du Libraire*, de Brunet, on peut développer ce bref paragraphe. Il est intéressant d'examiner chacun de ces volumes qui formaient la petite bibliothèque de Gruet.

1. *Lucien*. C'était sans doute quelq'une des traductions en français qui venaient d'être faites de quelques-uns des ouvrages du spirituel philosophe grec, par exemple : *Lucien, De ceulx qui servent à gaiges ès maisons des gros seigneurs et bourgeois*, traduction de Jean des Gouttes, Lyon, 1536. Après le titre se trouve l'épître du traducteur, I. D. G., lyonnois, à C. F., son cher amy. — On voudrait pouvoir identifier ce

Jean des Gouttes avec un des cinq personnages de ce nom qui figurent aux pages 144-148 du Tome V des *Notices généalogiques* de Galiffe.

2. *Bastiments des recettes*, contenant trois petites parties de receptaires. Imprimé à Poitiers le xvii jour Dapiril, 1544. — C'est un ouvrage traduit de l'italien. L'original avait paru à Venise en 1541. Le titre d'une édition postérieure est plus développé, et fera mieux comprendre le contenu du livre : *Bastiment de plusieurs recettes*, pour faire diverses senteurs et lavemens, pour l'embelissement de la face et conservation du corps en son entier; aussi de plusieurs confitures liquides, et autres recettes secretes et desirees non encore veües.

3. *Controverses des sexes masculin et feminin*. De cet ouvrage, peu favorable au beau sexe, on connaît plusieurs éditions, dont la première a paru à Toulouse en 1534; les autres sont de 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541. La rapidité avec laquelle on les voit se succéder, montre le succès qu'avait obtenu l'auteur, Gratian du Pont, seigneur de Drusac.

4. *Livre d'amours*. La première édition est de Paris, 1494 :

Livre d'amours, ouquel est relatée
La grant amour, et façon par laquelle
Pamphille peut jouyr de Galathée,
Et le moyen qu'en fit la maquerelle.

Une autre édition est de Paris, 1545. Ce livre est une paraphrase, en vers français, du poème latin intitulé : *Pamphili carmen de arte amandi*, et dans d'autres éditions : *Pamphili liber de amore inter Pamphylum et Galatheum*.

Outre ces quatre volumes énumérés dans l'inventaire, Gruet en possédait un autre dont il est parlé dans ses inter-

rogatoires (1). C'est un ouvrage de Calvin : *Briève instruction pour armer tout bon fidèle contre les erreurs de la secte commune des anabaptistes*. On ne connaît aujourd'hui qu'un seul exemplaire de la première édition de cet ouvrage (1544) ; il est à Paris, à la bibliothèque de l'Arsenal. Les savants éditeurs des *Opera Calvini* s'en sont servis pour le réimprimer. A la page 145 du volume qu'il avait en main, le malheureux Gruet avait eu l'imprudence d'écrire en marge : *toutes follies*. Cette page traitait de la vie éternelle et de la résurrection, comme on peut le voir aux colonnes 119 et 120 de la réimpression.

IV

Quand Gruet marcha au supplice, *mira fuit in homine conversio*, écrivit Calvin à Viret. Cette brève parole peut être interprétée diversement (2). Une lettre de Farel à Calvin, du 22 juin 1558, est plus explicite : « . . . quod contigit in Grueto, qui tamdiu et tam perditio in Dominum insanierit, et tamen sub fine Deum agnovit. »

Une autre lettre de Farel nous donne d'étranges renseignements sur la liberté de pensée qui régnait à cette époque chez les pasteurs de la contrée. Farel va jusqu'à les accuser — et j'imagine que c'est à tort — d'avoir eux-mêmes entraîné Gruet dans l'incrédulité :

Philippi factio (*le parti de Jean Philippe, condamné à mort et exécuté le 10 juin 1540*)... non ita perdita erat, nec tam nocens quam comici Caesaris (*le parti d'Ami Perrin, qui fut*

(1) *Mémoire de M. Fazy*, pages 63, 100, 102, 104 et 110.

(2) *Mémoire de M. Fazy*, page 28.

condamné à mort le 3 juin 1555). Ille enim libertatem carnis quærebat, nec aperte bellum Christo parabat. Verum hic in Christi doctrinam belligeratur et eam pro fabula habet. Debeamus hoc pastoribus qui Gruetum et ejus farinæ homines in tam perniciosam sententiam pertraxerunt. Heri audiebam horrenda de Carolo [*Damont*], qui praefuit ludo genevensi. Si vera sunt quam sunt detestanda, in sacris præter fabulas nihil esse. Quid de Mose? Quid de Christo?... Aiebat is, bonam pastorum partem in ea esse sententia, et aliter non docere Christum quam Arabes Mahumetum. Faciebat cum Carolo Veronus, scelestus ille, qui jam abiit mortem se dignam, et illius compotor Pinetus : insignes erant Campinellus, Macrinus, Fontanus papista. Huic conjicio non procul abesse Morandum, cui tam sunt scelesti omnes grati. Et meministi quid nobis dixerit porcus ille [*qui*] in carcere detinebatur Faber : Nimirum se cum Morando facere, cui prophetae et Job nihil erant. (*Lettre de Farel à Viret, du 2 janvier 1549*).

Il faut citer aussi ce que Théodore de Bèze, dans sa biographie de Calvin, a dit de Gruet :

Siquidem per id tempus, quidam, famosum libellum scripsisse et sacro pulpito adfixisse deprehensus, in quo tam alia multa nefaria in sanctum ministerium, tum etiam illud scriptum erat, *Calvinum esse in Rhodanum præcipitandum*, causa dicta, infinitarum aliarum blasphemiarum præter expectationem convictus, capitis supplicio affectus est.

Quin etiam, post ejus interitum, inventus est libellus, ipsius manu, adversus Mosen ipsumque adeo Christum professo scriptus, quo impietatis scelerè dubium non erat, quin alios etiam aliquot infecisset.

Calvinum esse in Rhodanum præcipitandum : il n'était pas question de cela dans le placard. C'est Michel Roset, dans ses

Chroniques (V, 11) qui, en narrant l'arrestation et la mort de Gruet, a mis dans son récit cette phrase incidente : « Aulcuns menaçoient de jecter Calvin au Rosne ». Théodore de Bèze, qui avait lu sans doute les *Chroniques*, s'est fourvoyé en rapportant de mémoire ce qu'il y avait trouvé.

Notons enfin ce que dit encore Michel Roset, qui écrivait douze ou quinze ans après la mort de Gruet et le procès fait à son livre : « On a dempuis congneu qu'il avoit empoisonné plusieurs de son athéisme. »



L'ÉQUATION DU FUTUR

NOUVELLE

I

L'Équation.

Depuis longtemps je connaissais Monsieur et Madame de la Reyssouze comme de fidèles clients ; mais ils ne m'invitaient à passer chez eux quelques instants, que si l'un ou l'autre était malade. Aussi, — en septembre 1891, — je fus assez surpris de leurs invitations réitérées ; ils insistèrent même si cordialement, que je pris l'habitude de venir presque chaque soir passer quelques heures dans leur intimité.

Aymon de la Reyssouze est un excellent homme, ne bousculerait pas un insecte, et, chasseur acharné, se borne à chasser les champignons ; — entre cinquante et soixante, figure sensuelle, bordée de favoris grisonnants, une tête de magistrat gourmand. Sa femme a trente-cinq ans environ ; son teint mat, ses cheveux noirs ondulés, ses lèvres mobiles, assez fortes — certaines intonations de sa voix chaudement timbrée, dans le regard quelques rares éclairs, laissent soupçonner une impressionnabilité extrême qu'elle dissimule sous une indifférence et une distraction presque continuelles. Enfin, chez eux, la musique et les liqueurs sont excellentes.

Je me laissais donc choyer assez aisément, et ne me faisais pas trop prier pour aller y récréer mes esprits par une

conversation émolliente. D'ailleurs, j'y rencontrais à peu près chaque soir, M^{lle} Aurélie Vaudremer, leur voisine, avec qui j'avais été élevé. Quoique célibataire, elle avait acquis, après la trentaine, un embonpoint de matrone; franche, droite, dévouée, fort gaie, elle m'avait inspiré dès mon enfance une sérieuse affection de camarade, que ses qualités d'esprit et de cœur avaient fortement consolidée.

Ce soir-là, à mon arrivée, on prenait le thé. Aymon de la Reyssouze vint me serrer la main, et comme chaque jour :

— Hein! docteur, me dit-il, quelle température! aujourd'hui nous avons eu la journée la plus chaude de l'année.

— Croyez-vous?

— J'en suis convaincu. Un verre de chartreuse, docteur, avec de la glace? Quelle saison désastreuse pour les champignons!

Et, levant l'index pour accentuer l'importance de la citation, d'une voix lente et scandée, il ajouta :

— *Experto credo Roberto!*

Je m'assis auprès d'Aurélie, qui travaillait à une broderie.

— Il y a de l'orage dans l'air, murmura-t-elle à demi-voix.

— Tant mieux pour les champignons!

— Vous ne comprenez pas; les champignons n'auront pas une goutte de cet orage-là.

Aymon revenait vers moi :

— Permettez que je vous présente M. L'Estrange, professeur de mathématique, à Schnittburg. Quant au capitaine Aguilard, vous l'avez déjà rencontré chez moi; il est en passage ici pour quelques jours.

Je m'inclinai; sans paraître avoir entendu, le professeur L'Estrange reprit la discussion commencée avec Aguilard, qui me tendit la main; mais M^{me} de la Reyssouze survint.

— Je vous en supplie; laissez dormir ces questions énevantes, vous me donnerez la migraine. Faisons plutôt un peu de musique.

— Quel est donc le sujet de ce fâcheux entretien? demandai-je à Aurélie.

— Depuis le souper, ils causent de sympathie, de télépathie, de névropathie, et autres *inepties*, à propos du livre du Dr Arenarius, sur la psychologie des trépassés.

— Je comprends M^m de la Reyssouze; la conversation manque de gaité.

— Monsieur le professeur, si vous êtes musicien, reprit la maîtresse de maison, soyez assez bon pour m'accompagner au piano.

— Oh! bien piètre musicien, Madame; mais votre voix couvrira mes fausses notes.

Lorsque le professeur se fut installé au piano, je fus frappé par son visage fin, aigu même, entouré d'une barbe blonde taillée carrément. Les cheveux court, la lèvre supérieure très mince, rasée, — les yeux bleus, froids, inquiets, fureteurs, — la voix saccadée, incisive, la vivacité nerveuse des membres grêles et anguleux dénotaient une personnalité intéressante; j'étais sur le point de communiquer mon impression à Aurélie, lorsque M^m de la Reyssouze commença l'*Amour transi*, de Wackernagel — cette fade bleurette dont la musique a encombré, l'an dernier, le piano de tous les salons à la mode. Une jeune fille réchauffe de ses caresses un enfant à demi-mort de froid; mais cet enfant est l'Amour, et à son tour il embrase le cœur de la trop charitable enfant. Après la première strophe, qu'il avait correctement déchiffrée, L'Étrange, en tournant une page, fit glisser à terre le cahier, et sans le relever continua. La chanteuse, les yeux dans l'espace, ne parut pas s'en aper-

cevoir, — et de sa voix expressive et vibrante attaqua sans hésitation la seconde strophe. Dès lors l'accompagnement prit une allure fantaisiste et imprévue; il semblait ne plus suivre les paroles et s'égarer loin de leur sens réel; il exprimait, non la sensibilité banale de la romance, mais plutôt une passion presque tragique, les angoisses d'un cœur affolé, et restait pourtant en parfaite harmonie avec la voix, toujours plus frémissante d'émotion. Il n'accompagnait plus les paroles, mais *l'âme* de celle qui chantait.

Après la dernière strophe, le professeur, en une variation hardie, — reprit la mélodie, la broda d'arpèges. la développa en modulations séductrices; entraînée par le piano, la voix de nouveau s'éleva, débordante de tendresse, éperdue d'amour, — et sur les joues plus colorées de la chanteuse, glissaient des larmes lentes.

Tandis que les auditeurs désorientés applaudissaient mollement, le regard de M^{me} de la Reyssouze s'abaissa sur Aguilard, qui ne l'avait pas quittée des yeux, et un sourire énigmatique passa sur les lèvres.

Aymon, qui était demeuré dans son fauteuil, les yeux clos, parut s'éveiller :

— J'avoue, dit-il, ne plus rien comprendre à la musique moderne. Encore une tasse de thé, M. L'Estrange ?

— Volontiers, répondit le professeur. Mais, capitaine, vous sembliez tout à l'heure ne pas partager les idées du D^r Arenarius. Franchement, croyez-vous à la télépathie !

— Encore ! s'écria Aurélie; drôle de mathématicien !

— Oui ! depuis le 5 juillet dernier, j'y crois ! dit Aguilard d'une voix sourde.

— La conversion a donc été subite ? continua L'Estrange; elle résulte sans doute de faits absolument indubitables, intervenus dans des circonstances toutes spéciales ?

— Certes oui! absolument indubitables! affirma Aguilard, en appuyant sur les mots.

— Et peut-on, dit Aurélie, demander à connaître ces • circonstances toutes spéciales? •

A cette question, le capitaine demeura muet, les yeux fixes, tenant d'une main sa tasse de thé à moitié vide, de l'autre une cigarette éteinte; puis, posant sa tasse sur la table, sa cigarette dans la tasse, répondit avec hésitation :

— Il vaudrait mieux je préfère garder le silence.

— *Infandum, regina, jubes...* commença Aymon; mais la fin du vers fut tranchée net par un coup d'œil cinglant de sa femme.

— Une telle affirmation, repris-je, ne manque pas de valeur; mais de là à une preuve mathématique.....

— Je vous en prie, Philippe, me dit Aurélie, ne réveillez pas votre dada. Vous n'allez pas appliquer l'arithmétique à ce cas particulier.

— Et pourquoi non? lança tout-à-coup la voix agressive du professeur L'Estrange. Le vulgaire méconnaît la puissance et la souplesse des mathématiques; saisissez bien!... il s'imagine que les idées et la psychologie tout entière leur échappent. Il faut n'avoir jamais ouvert un traité d'algèbre...

— Tel est mon cas, je le confesse, dit Aurélie.

— Suivez bien mes déductions, docteur, continua L'Estrange, et vous verrez que votre expression de « preuve mathématique » est plus exacte que vous ne le croyez. Chacun de nous, dans un moment critique de sa vie, a eu l'impression plus ou moins confuse qu'il était en rapport avec un être séparé de lui par de grandes distances vous saisissez, n'est-ce pas?... Cette impression chez les uns, a été passagère, et s'est traduite uniquement par un désir fugace, non exprimé, de se rapprocher de cet être. Chez

d'autres, l'impression a été plus persistante; le désir a été assez impulsif pour donner naissance à des réflexions : « Que fait-il ? pense-t-il à moi ? » — et enfin, chez l'un de vous peut-être, à ces questions réitérées, une réponse est venue, je ne sais d'où, émanant des confins obscurs de la conscience, ou même de la personne anxieusement appelée; et il s'est dit : « Oui, il pense à moi, il *m'écrit* ! » et cette lettre arrive à la date prévue. Ici, la télépathie s'est produite sans que vous vous en doutiez ; pendant quelques secondes, saisissez bien vous avez été en relation avec l'être absent, grâce un lien réel, mais non perceptible. Il en serait de même, si vous vous étiez efforcé de sonder l'avenir ; les deux problèmes ont une solution identique, car la télépathie et le pressentiment sont de même essence ; seulement la première transporte notre esprit au travers de l'espace, et le second au travers du temps. Eh ! bien, ce phénomène qui passe en général inaperçu, je l'ai étudié ; j'ai recherché ses causes, analysé les circonstances qui le provoquent, celles qui le favorisent, vous saisissez n'est-ce pas ?... j'ai voulu le reproduire et *j'y suis parvenu*. — Mathématiquement, — vous entendez *mathématiquement* j'ai pu faire surgir à volonté mes pressentiments, j'ai déterminé leurs lois, et les ai fixées en une équation, l'*Equation du futur*, que voici d'ailleurs.

Et tirant de sa poche un bâton de craie, le professeur commença à parcourir le salon en tous sens, donnant un coup d'œil à chaque panneau, à chaque meuble. Tout-à-coup, il s'écria :

— Voilà ! très-bien ! vous permettez, Madame ?

Brandissant la craie, il se préparait à écrire.

— Malheureux ! mon paravent japonais ! ... jamais !

Imperturbable, il chercha encore, puis ouvrit la porte du salon, et remarquant qu'en dehors elle était peinte en

brun foncé, aussitôt il se mit à aligner une série de signes algébriques. Enfin, il se retourna; ses petits yeux étincelaient, ses lèvres minces étaient entr'ouvertes par un sourire de triomphe.

— Voilà l'Equation! s'écria-t-il. — Je ne l'ai pas encore amenée à la perfection; elle ne donne pas la solution complète, et ne peut dévoiler l'avenir tout entier. Elle indique pourtant très exactement saisissez bien !... quels seront, à une date précise, la situation et l'état d'un individu, ainsi que ses rapports avec son entourage; — sans toutefois mentionner les événements qu'il a traversés jusque là, ni ceux qui suivront. Voulez-vous juger de l'exactitude de ses réponses ?

— Le ciel nous en préserve! s'écria Aurélie. Connaître l'avenir? mais, je ne veux pas! La vie serait intolérable : savoir que demain ma vieille domestique me volera! — que mercredi prochain, un ennuyeux personnage viendra, sans que je puisse l'éviter, me torturer de son bavardage pendant plusieurs heures! — que, dans un mois, je perdrai un de ceux que j'aime! — que je serai moi-même paralysée et idiote pendant cinq ans avant de mourir! non, jamais! Je vous en conjure, M. L'Estrange, ne laissez pas évader votre gracieuse formule, et gardez la pour vous.

Regardant Aurélie avec un tranquille dédain, le professeur répondit :

— La science est sacrée, Mademoiselle, et je n'ai plus le droit de laisser ma découverte dans l'ombre. Quand vous aurez saisi sa portée, vous n'en parlerez plus sur ce ton courroucé. Voulez-vous, mon cher docteur, tenter de l'appliquer à vous-même, par exemple ?

— Avec plaisir! je désirerais savoir dans quel état d'âme je me trouverai dans deux ans, à pareille date.

- Très bien. Votre âge ?
- Quarante ans.
- Votre état civil ?
- Sexe masculin, célibataire.
- Votre tempérament ?
- Nervoso-sanguin.
- L'état actuel de votre âme ?
- Calme et gai.

Et L'Estrange griffonnait avec ardeur contre la porte, ne considérait parfois une seconde, et écrivait de nouveau. Puis, s'arrêtant, il revisa son calcul très-minutieusement. et dit :

— Dans deux ans docteur, à pareille date, vous serez amoureux fou d'une veuve qui vous adorera.

— Et je l'épouserai ?

-- Vous oui, vous l'épouserez.

— Fichtre! votre équation est brutale : en quelques secondes, sans prévenir, elle bouleverse une existence Et sans doute, elle ajoute : « Ils furent heureux, et ils eurent beaucoup d'enfants ? »

— Croyez bien que tout cela n'est pas un conte ; prenez-en note, docteur, par écrit. Prenez note, s'il vous plait !

— Allons donc ! vous oubliez mon âge !

— Eh ! eh ! insinua Aurélie, rien de tel qu'un vieux bois pour flamber clair.

— Heureux mortel ! s'écria Aymon, grâce à votre formule, vous pouvez, en toute sécurité, jouer à la bourse, puisque vous connaissez à chaque instant les cours du lendemain ; et lorsque vous partez à la chasse des champignons, vous savez si les morilles seront nombreuses et les bolets parfumés. — *O fortunatos nimium...*

— Eh ! bien, oui, interrompit M^{me} de la Reyssouze (111

ton agacé, *sua si bona nōrint!* Nous le savons, mon ami, nous le savons!

— Je suis persuadé, mon cher professeur, continua Aymon sans s'émouvoir, que cette formule a eu une influence prépondérante sur votre destinée.

— Vous en jugerez tout-à-l'heure!

Et le professeur L'Estrange vint se placer debout, le dos au piano, dans l'attitude d'un orateur qui compte parler longuement et désire ne pas être interrompu; puis, très méthodique, il commença :

— Ne soyez point surpris de m'entendre raconter ma vie : je ne me vanterai nullement, et ne veux pas faire de psychologie. A l'appui de ma découverte, j'apporte simplement des documents authentiques; et, quoi qu'il en coûte à mon amour-propre, je vais vous les faire connaître avec tous les détails nécessaires. Dans les questions scientifiques, la vérité avant tout!

— *Amicus Plato*, ajouta Aymon.

— *Sed magis amica veritas!* termina Aurélie.

— Aymon, vous êtes ridicule! s'écria M^{me} de la Reyssouze. Aurélie elle-même, vous l'entendez, vous sait par cœur.

— L'Equation du futur, reprit le professeur, est arrivée trop tard pour modifier notablement les conditions fondamentales de mon existence : lorsqu'elle vit le jour, j'étais majeur depuis dix ans, et marié depuis six mois. Aussitôt, avec son aide, j'entrepris d'étudier l'être humain : ma femme d'abord. Elle était toute désignée pour la première application de la méthode. Que ma femme ne m'adorât pas rien que de très probable si l'on connaît les conditions dans lesquelles elle m'a épousé vous saisissez, n'est-ce pas?... et je ne me serais point préoccupé de cette froideur relative, si je l'avais supposée définitive. Mais que plus tard

cette froideur fit place à une passion dont je ne serais pas l'objet, Je ne pouvais accepter cette éventualité, et voulais me renseigner le plus exactement possible. — Ainsi donc, ma femme ne m'aimait pas; mais, dans l'avenir, m'aimerait-elle? — « Non ! » répondit l'Equation. — Ressentirait-elle plus tard un véritable amour? — « Oui ! » — A quelle époque? — « En 1893 ! » — En vain, je m'efforçai d'atteindre une solution plus approchée, je ne pus en apprendre davantage; pour extraire de l'Equation une réponse touchant un individu quelconque, il est nécessaire d'y intercaler les valeurs qui caractérisent cet individu : son âge, ses qualités physiques et morales, etc... en un mot, son coefficient personnel; vous saisissez, n'est-ce pas?... et j'ignorais les données qui se rapportaient à l'objet aimé. Ah!-si je l'eusse connu, cet objet, l'Equation m'aurait promptement révélé les circonstances les plus délicates du futur événement! — Je fus donc obligé, pour obtenir ces données, de recourir à d'autres procédés : je surveillai Marthe assidûment, — ma femme se nomme Marthe; — tandis qu'elle lisait, parlait, travaillait, se promenait, je ne la perdais pas de vue, je scrutais les lignes de son visage. Rien! — pas un étranger dans sa vie, ni cousin, ni ami d'enfance, ni amoureux repoussé, ni flancé délaissé! — Alors je l'espionnai : pendant ses sorties, je la suivis; je m'informai de ses relations, des familles qu'elle visitait; car là devait vivre, grandir, se préparer l'homme qui lui inspirerait la passion prédite. Mais je ne trouvai aucun indice qui pût me guider, et, poussé par la frénésie du mathématicien à la poursuite d'une solution, je voulus *savoir* à tout prix. O vous, qui pendant des mois avez été hantés par un problème, vous me comprenez!

— Mais elle, elle ne comprenait pas! murmura Aurélie. Pauvre petite! une caresse, un mot d'amour, voilà ce qu'elle aurait compris!

— Vous me comprenez, continua L'Estrange, et comme moi vous eussiez fouillé son bureau, décacheté ses lettres, examiné à la loupe chaque page de sa correspondance, chaque feuillet de ses livres. Comme moi, sans haine, sans autre mobile qu'une soif inextinguible de la vérité, vous fussiez demeuré à l'affût jour et nuit, analysant chaque détail de sa coiffure, de sa toilette, — étudiant ses gestes, — cherchant dans le timbre de sa voix, dans l'éclat de son regard, la solution poursuivie, épiant la naissance de l'amour. La nuit ! oh ! la nuit surtout : combien d'heures ont sonné tandis que je méditais, penché sur ce visage endormi, dont les teintes chaudes se noyaient dans l'or des cheveux, ce visage si calme, dont les lèvres entr'ouvertes appelaient le baiser ! oh ! que n'eussé-je pas donné pour pouvoir fouiller les cases du cerveau enfermé sous ses surfaces séduisantes et ces courbes si pures, comme je fouillais les tiroirs des meubles ! et quelle joie, lorsque, d'un recoin inexploré de cette tête de sphinx, j'aurais arraché le nom de celui qu'elle devait aimer un jour ! — Alors, de cette personnalité démasquée, j'aurais — dans un corollaire victorieux — déduit les *inconnues* indispensables ; j'aurais vu ma destinée se fixer en une formule complète et immuable... Mais rien !... toujours rien ! Marthe demeurait sereine, muette, irréprochable, même dans son sommeil ; et cela dura vingt-deux mois environ. Vous saisissez, n'est-ce pas ?

— Quelle abomination ! repartit Aurélie ; martyriser ainsi une innocente enfant !... Ah ! je ne le plaindrais pas, le monstre ! si cette gentille Marthe s'avisait de...

— *Monstrum horrendum, informe, ingens* ! déclara Aymon d'un ton doctoral.

— De tels maris, soupira M^{me} de la Reyssouze, n'ont que ce qu'ils méritent. Et, haussant les épaules avec un souve-

rain mépris, elle alla s'asseoir au fond du salon, près du capitaine Aguilard; silencieuse, désormais elle se borna à écouter, tout en glissant parfois au travers de ses paupières abaissées, un regard furtif sur son voisin.

— A cette époque, poursuivit L'Estrange, survinrent certaines modifications dans la manière d'être de ma femme: au début à peine saisissables, peu à peu elles s'accrochèrent, se précisèrent, au point de frapper les étrangers. Parfois très-pâle, abattue, inerte, le visage désolé, elle demeurait des journées entières un livre à la main, mais ne lisant pas. Parfois au contraire, en ma présence même, elle se transformait : de son corps souple et jeune émanait un charme incompréhensible; le sang affluait à ses lèvres, à ses joues; en me regardant, ses yeux avaient des lueurs humides; sa voix se nuancait d'inflexions caressantes.

Cependant les périodes de tristesse et de prostration devinrent plus longues, alternant avec des crises de pleurs. Cet état me donna l'éveil, je consultai l'Equation, et j'appris ainsi l'arrivée très-prochaine de mon beau-frère. Sans saisir le motif exact de cette visite, je me doutai qu'elle avait pour objet l'avenir de Marthe.

A peine fut-il dans mon cabinet, en présence de ma femme, il me prit à partie : dans une sorte de réquisitoire, avec une solennité apprêtée, il critiqua ma conduite, en se plaçant à un point de vue absolument faux; puis il arriva graduellement à une exaspération ridicule, et m'adressa les plus folles invectives. Je demeurai calme: vous saisissez, n'est-ce pas?... ces reproches déraisonnables ne m'atteignaient pas; ses injures prouvaient sa mauvaise éducation. et non ma culpabilité. Je ne me défendis pas : je ne voulais pas dévoiler ma puissance, en expliquant le mobile de mes actions; je ne pouvais pas parler de l'Equation et de ses

prophéties. Pourquoi répondre? il ne comprendrait pas.... *il ne savait pas!* Alors il s'adressa à ma femme, s'efforça de lui démontrer l'incompatibilité irréductible de nos deux caractères, lui conseilla d'abandonner mon domicile, et enfin l'entraîna. — Parvenue sur la porte, elle se retourna, troublée, indécise, puis vint tomber dans mes bras en balbutiant des mots incohérents. Mais je ne me laissai pas surprendre : tout cela n'était que vaines démonstrations, émotion superficielle, symptômes purement nerveux; elle ne m'aimait pas, et ne m'aimerait jamais ! *L'Equation l'affirmait!* — Marthe rentra dans sa famille; une instance en divorce me fut intentée; je m'y opposai, ne voulant pas céder la place à l'Inconnu que doit aimer ma femme en 1893, et dès lors nous avons vécu séparés. J'ai voyagé, étudiant et transformant mon Equation; parfois pour rendre service à un ami, je l'ai utilisée à des recherches sur certains événements futurs qui ne m'intéressaient point; et, dès que sera arrivée la date annoncée, lorsque j'aurai enfin constaté la justesse de mes prévisions et acquis la certitude absolue, je divulguerai ma découverte dans un traité dont je rassemble les matériaux.

— Je suis fort impatient de le consulter, dit le capitaine Aguilard; il paraîtra vers la fin de 1893?

— Ou dans les premiers mois de 1894, répondit L'Étrange, à moins que les circonstances n'entravent ma liberté d'action. Car l'Equation m'a fait à diverses reprises une prédiction bizarre, saisissez bien! je vous prie, prédiction qui nécessitera même, vu son absurdité, une révision attentive de certaines solutions d'apparence paradoxale.

— *Nocturna versate manu!* risqua Aymon, timidement, en a parte.

— L'Equation m'a annoncé qu'en juin prochain, je serai séquestré dans une maison d'aliénés.

— Vraiment ? s'écria Aurélie ; mais alors je commence à croire à son Equation !

II

Le Futur.

Hier matin, je suis allé prendre des nouvelles d'Aurélié. Depuis quelques jours, elle est très-souffrante : une crise de rhumatisme paralyse son activité, sans toutefois modifier sa belle humeur. Etendue sur une chaise longue, elle lisait sa correspondance ; auprès d'elle, sur une table, des lettres dé-cachetées, des journaux. Dès que je m'informai de sa santé, elle répondit avec une vivacité de bon augure :

— Beaucoup mieux ! je suis presque guérie, grâce à vos soins, mon cher Philippe, ... et aussi grâce aux bonnes nouvelles que m'apporte mon courrier.

— J'attribuerai surtout ce résultat aux nouvelles.

— Jugez par vous-même, continua-t-elle. D'abord, je suis tante une fois de plus, d'un délicieux neveu ; puis ma protégée, la mère Gouillat, a trouvé de l'ouvrage...

— A coup sûr, pas chez un « tempérant » ; elle n'aurait pas accepté.

— Enfin, j'apprends que le professeur L'Estrange est mort.

— Oui en effet, lundi dernier.

— Et vous ne m'aviez rien dit ?

Je ne croyais pas que cela pût vous intéresser.

— Il m'était assez indifférent, je l'avoue; mais Marthe, elle est charmante, cette petite femme, si simple, si affectueuse! j'ai pour elle un sincère attachement, et je souhaite que ce veuvage mette fin à ses soucis... Mais pourquoi cette mine singulière? Bon! vous rougissez maintenant comme un jeune homme!

— Je ne je ne crois pas...

— Si vous voulez! mais, dites-moi, comment est mort le professeur?

— Vous savez que, en Juin 1892, j'ai dû réclamer son internement dans la maison du docteur Darall : depuis quelques mois sa névrose avait fait de tels progrès, il était en proie à une agitation si désordonnée, que sa femme, arrivée auprès de lui pour le soigner, a failli succomber à cette affreuse tâche. Dès lors, son état n'a cessé d'empirer; son intelligence s'est éteinte peu à peu, et il a succombé en pleine démence.

— Et Marthe? que dit-elle?

— Toujours abattue, elle parle peu; mais le moral semble se relever. Elle aura, je le crains, bien de la peine à recouvrer sa santé.

— Vous l'y aiderez, mon ami, de tout votre cœur, n'est-ce pas?

— Oh! oui, certainement; je serais si heureux de voir reparaitre un sourire sur ce visage amaigri!

— Vous y mettez un tel zèle, que vous réussirez, j'en suis convaincue. Mais vous paraissez préoccupé; je dirai plus : vous avez beaucoup changé : vous êtes distrait, dissimulé, même avec moi, votre vieille amie. Vous balbutiez, vous ne dites plus ce que vous pensez; vous avez, tout doucement abandonné votre ton doctoral, ainsi que la redingote professionnelle et les couleurs sombres; vous

avez même arboré, l'été dernier, un complet gris clair de grand style. En vérité, je vous le dis, vous avez dépouillé le vieil homme, et je vous en félicite!

— Vous exagérez, Aurélie; vous voyez les choses sous un jour.....

— Je vois, mon cher ami, se réaliser les prédictions de l'Equation du futur!

— Quelles prédictions?

— Bien!... bien!... faites la sourde oreille maintenant! Comme le redoutait Monsieur L'Estrange, il a été interné dans une maison d'aliénés : première prophétie! — Aujourd'hui, nous sommes en 1893, et la crise qu'il prévoyait chez sa femme pour cette époque est survenue à point nommé : seconde prophétie!

— Comment?... vous pensez que Marthe, que M^{me} L'Estrange éprouve une une passion!

— Eh!... pourquoi pas? et que vous importe? — Quoi qu'il en soit, j'ai quelques raisons de le supposer. Ah! si l'Equation pouvait réparer les maux qu'elle a causés, si la troisième prédiction pouvait se réaliser!

— La troisième?

— Oui, mon cher Philippe, celle qui vous concerne. Vous vous souvenez, en 1891, chez les de la Reyssouze : « Dans deux ans, vous a dit l'Equation, vous serez amoureux fou d'une veuve qui vous adorera, et que vous épouserez. »

— Ah! oui... il me semble...

— Et je connais une veuve une veuve dont vous êtes amoureux fou!... là!

— Moi?... je vous jure...

— Inutile de répondre : je n'interroge pas, je constate. D'ailleurs le professeur L'Estrange n'a pas pu terminer le traité qui devait publier sa découverte; et j'ai tout lieu de

croire que M^{me} L'Estrange contribuera de tout son pouvoir à mettre en lumière l'infailibilité de la formule. Je connais Marthe, je l'ai vue de très près dans des circonstances où le cœur seul parle : elle voudra faciliter la réalisation des événements prédits. Dès qu'elle saura que vous aimez une veuve, elle s'empressera de concourir à cette union inéluctable et providentielle; et ainsi elle aura édifié un monument qui perpétuera le souvenir de l'Equation. Croyez-moi, mon cher Philippe, lorsque Marthe aura retrouvé sa jeunesse et sa santé — dans quelques mois — allez l'interroger sur les moyens de « dégager ces inconnues ».

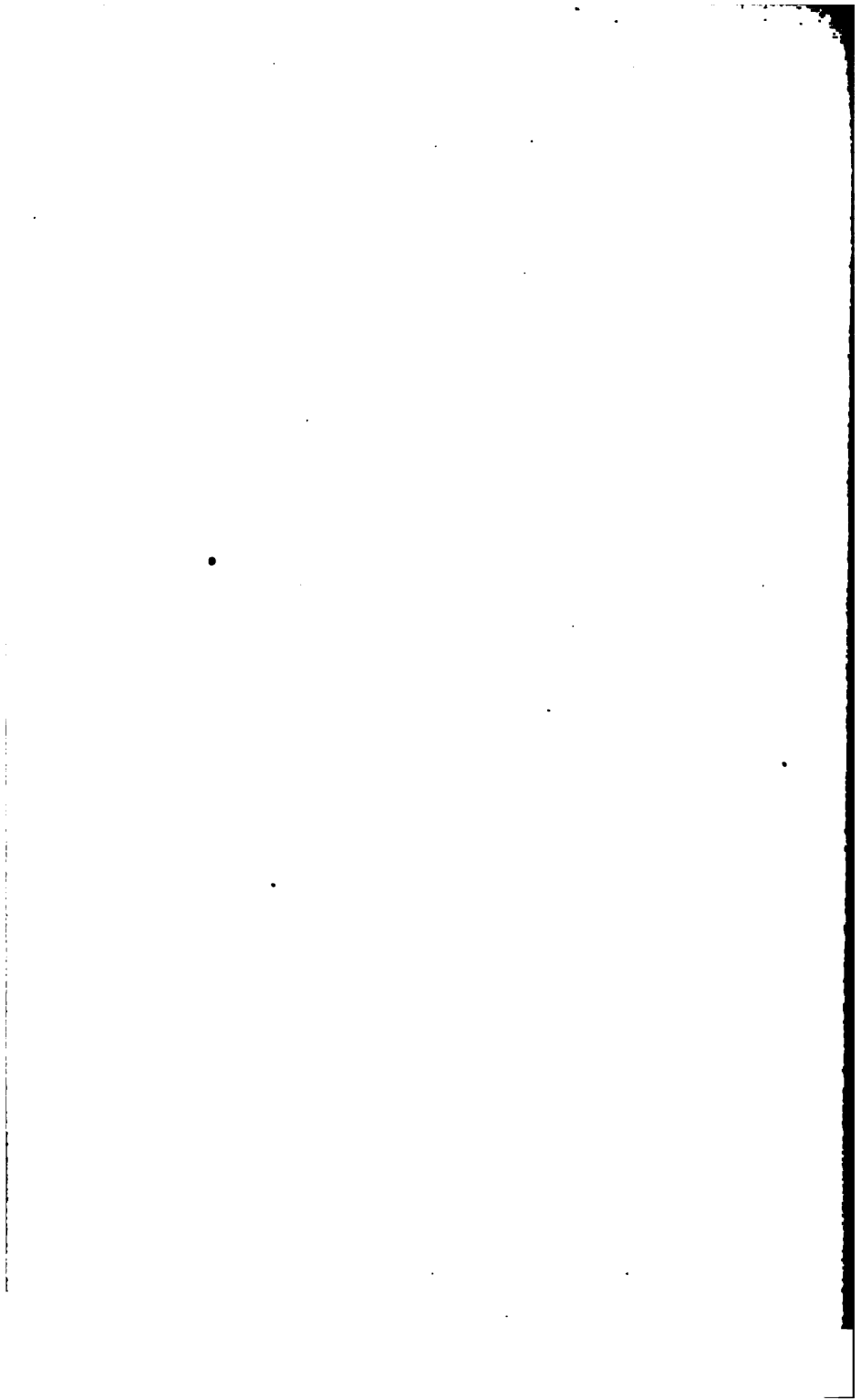
— Je n'oserai pas..., elle ne comprendra pas que...

— Allez! vous dis-je, timide adolescent! si vous l'aimez, « la réciproque, aurait dit le professeur L'Estrange, doit être vraie; car saisissez bien!... l'Equation du futur ne s'est jamais trompée! »

Dr BLANCHARD.

Décembre 1893.





LE FRANÇAIS AU CANADA



Nous désirons avant tout exprimer notre reconnaissance à celui qui a bien voulu se charger de présenter ce modeste essai à l'Institut National Genevois; un tel interprète saura lui gagner quelques cœurs, et, en passant par ses lèvres, il acquerra sans doute une partie du charme qui lui manquerait peut-être.

Ajoutons que ces lignes ont été écrites aussi impartialement que possible, sans aucun parti pris, après un séjour, hélas! beaucoup trop court sur les lieux, et surtout après avoir consulté tous les ouvrages à portée. Comme il serait fatigant pour tous d'indiquer constamment, au cours de ces pages, les sources où nous avons si librement puisé, nous ne ferons que donner une rapide nomenclature de la plupart des auteurs auxquels nous avons emprunté des renseignements quelconques, tout en nous réservant le plaisir de compléter cette liste par les indications nécessaires à qui désirerait approfondir un sujet si intéressant ou vérifier quelques-unes de nos assertions.

Liste des auteurs consultés :

Francis Parkman, A.-M. Elliott, Edward Farrer, *Transac-*

tions and Collections of the American Antiquarian Society. Napoléon Legendre, Benjamin Sulte, F.-G. Marchand. J.-M. Lemoine, P.-J.-O. Chauveau, l'abbé Casgrain, l'abbé Verreau, John Reade, John Lesperance, Paul de Cazes, l'abbé Cuq, l'abbé C. Tanguay, Louis Fréchette, l'abbé Rois, etc., etc.

Pour rendre justice au sujet que nous abordons aujourd'hui, ce ne serait pas quelques pages mais bien *tout un volume* qu'il faudrait y consacrer; en effet l'étude de l'histoire du Canada est si inséparable de celle de la langue, tant d'éléments divers ont contribué à la formation de celle-ci, la question s'offre à nous sous un aspect si complexe, qu'il est difficile d'y apporter un peu de lumière.

Au commencement du XVI^e siècle (1534), nous assistons à la découverte du Canada par Cartier qui y fit probablement quatre voyages, et sans doute la malheureuse expédition de Roberval est encore présente à toutes les mémoires, mais si intéressants que soient ces premiers essais de colonisation, ils ne nous touchent guère, puisque ce n'est qu'au commencement du XVII^e siècle, avec Champlain, que l'élément français réussit à prendre pied fermement dans le Canada, et c'est à Louis Hébert que revient la gloire d'avoir été le premier colon de la Nouvelle-France. De quelques habitants que nous nous trouvons au Canada, c'est-à-dire à Québec, à l'époque de la première conquête anglaise en 1629, nous en sommes arrivés aujourd'hui à une population française de près de deux millions d'habitants dans le Haut et le Bas-Canada, plus environ 500,000 Canadiens répandus à travers diverses parties des Etats-Unis; et cela alors que l'immigration française s'est, pour ainsi dire, complètement arrêtée depuis la seconde conquête anglaise en 1760, époque où l'on ne comptait que 65,000 habitants de race française dans tout le Canada. Il est conso

de constater un accroissement si remarquable, une fécondité si merveilleuse, alors qu'on se plaint du contraire dans la vieille France. En effet les familles de 25-30 enfants n'y sont point rares : nous pourrions citer le cas de 27 enfants assistant à l'enterrement du 28^e, nous pourrions faire mention de 14 noces d'or, célébrées à la fois dans une même paroisse, et de bien d'autres cas tout aussi remarquables ; en présence de chiffres aussi concluants on s'explique cet accroissement qui semblerait presque miraculeux. Il est aussi juste de dire que le gouvernement français y a beaucoup contribué ; Colbert avait établi un système de primes offertes d'abord aux tout jeunes mariés, puis aussi et surtout des primes beaucoup plus fortes aux parents de nombreuses familles. Dans les origines les femmes manquaient au Canada, et l'on dut y suppléer par des envois de France. Ici trouve place une calomnie assez répandue, calomnie qui a piqué au vif les Canadiens ; on a prétendu (et tout le monde connaît les vers de La Fontaine à cet égard) que ces envois se composaient de femmes de la pire espèce, tirées des prisons et des plus mauvais lieux de Paris ; cette accusation est absolument sans fondement, comme le prouvent tous les registres et documents de l'époque ; citons à preuve le fait qu'une ou deux « brebis galeuses » s'étant glissées parmi ce troupeau, on s'empressa de les renvoyer à bord du vaisseau qui les avait amenées de France. Il en est de même des hommes : les colons n'étaient point, comme on l'a prétendu, « un tas de repris de justice », dont on voulait débarrasser la Vieille-France aux dépens de la Nouvelle, mais au contraire d'honnêtes et bons travailleurs provenant de tous les districts ruraux de France. C'est là un point fort important dans l'étude de l'histoire du Canada, et qui est prouvé par les registres si

admirablement tenus dans chaque paroisse depuis la fondation de la colonie. En effet, nous trouvons la liste complète portant le nom de chaque colon, son lieu d'origine, puis les mariages, naissances, baptêmes, décès; de sorte que l'abbé Tanguay a pu publier un dictionnaire généalogique des familles canadiennes qui remonte au commencement du XVII^e siècle, et fournit la généalogie complète de tous les « habitants » du Canada; c'est là, nous le croyons, un cas unique au monde, et d'où l'on pourrait tirer bien des conclusions; celle qui nous importe le plus, c'est que, grâce à ces registres, nous pouvons nous faire une idée exacte des différents éléments, dialectes et patois qui ont contribué à la formation du français au Canada. Les bornes assignées à ce travail ne nous permettent pas d'entrer dans les détails, nous ne ferons donc que citer quelques-unes des provinces qui ont fourni le plus de colons à la Nouvelle-France, à savoir: la Normandie, la Perche, la Picardie, le Poitou, la Champagne, la Beauce, le Lyonnais, la Guyenne, la Gascogne, la Provence, etc.

Il est à remarquer que les colons venus du Nord s'établirent de préférence à Québec, ceux du Sud à Montréal.

Nous avons donc en présence des colons provenant de toutes les parties de la France, apportant dans leur nouvelle patrie, les mœurs, coutumes, manières de leur province, mais surtout le dialecte, le patois, les idiotismes auxquels ils étaient habitués; tous ces différents éléments sont rapprochés, resserrés, reliés entre eux, d'une façon bien plus étroite que l'on ne se le figure généralement dans le Vieux-Monde, la colonie ne pouvant subsister que grâce à l'union la plus intime de tous ses membres, qui avaient à affronter tous les obstacles et toutes les difficultés imaginables. Puis et surtout, il nous faut tenir compte de deux influences qu

sont d'une importance capitale dans la formation de la langue à savoir : celle du clergé et celle des seigneurs, tous deux en contact journalier et intime avec « l'habitant ».

Ces influences ont été toutes deux bienfaisantes au possible. On a beaucoup dénigré « l'habitant » ainsi que sa langue et son pays, à commencer par Voltaire qui s'est attiré la haine et le mépris de tous les Canadiens par les termes injurieux qu'il emploie à l'égard de leur patrie, qu'il traite de « quelques arpents de neige et de glace » (*Candide*, et ailleurs aussi, si je ne me trompe), et surtout par la joie qu'il a montrée à l'occasion de la chute de Québec dont il a célébré la prise par les Anglais dans une sorte de fête et d'apothéose, représentation théâtrale, feu d'artifice, etc., à Fernex, en 1760. Tout son génie n'a pu réussir à lui faire pardonner ce que les Canadiens se plaisent à appeler « son apostasie ». Citons encore Oscar Commettant qui, dans son livre de voyages publié en 1860, se plaît à ridiculiser l'ignorance des « habitants », dont plusieurs, nous dit-il, lui demandèrent des nouvelles de Louis XIV et de Madame de Maintenon, et s'affligèrent beaucoup lorsqu'ils apprirent la mort de ces personnages. Il est toujours facile de faire de l'esprit aux dépens des autres, et surtout des absents, mais il est fort regrettable que des absurdités colportées de bouche en bouche, arrangées, embellies à plaisir finissent par être prises pour la vérité. Nous avons nous-même entendu bien des personnes s'apitoyer sur le sort des pauvres Canadiens, ignorants, misérables, écrasés par les prêtres, ne parlant qu'un patois qui n'est plus du français, et pas encore de l'anglais. Thomas Moore, le poète irlandais, parle de la prononciation barbare du Canada, et il en est de même de plusieurs auteurs qui ont jugé le Canada par l'Acadie, même par la Louisiane, ou par quelques exceptions fort rares

dans les districts anglais (Haut-Canada), ou encore et surtout par les Anglais, Ecossais et Irlandais, mariés et établis dans le Canada français, qui ont oublié leur propre langue. et ne parlent celle de leur patrie d'adoption qu'imparfaitement encore. Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces critiques sans fondement pour la plupart, en tout cas fort exagérées, et voyons ce que nous trouvons à y opposer.

En premier lieu, le général marquis de Montcalm à son arrivée au Canada remarque comme les Canadiens parlent bien le français, ses lettres débordant d'éloges pour la société de Québec et Montréal.

James Roy, philologue anglais, dit : Le français du Canada est plus pur que celui de Paris, et n'en est point une corruption; s'il s'en écarte, c'est à cause d'un changement d'opinion survenu chez les grammairiens français ». Avouons que cet éloge nous semble outré, et que les Canadiens eux-mêmes ne l'acceptent pas sans réserves. Puis voici le témoignage de M. de La Mothe, dans son *Voyage au Canada*, publié dans le *Tour du Monde de 1875* : « En approchant, on entend bientôt le doux parler de France qu'un accent tout particulier souligne sans le défigurer..... Un isolement de cent ans d'avec la métropole a pour ainsi dire cristallisé jusqu'à ce jour le français du Canada, et lui a fait conserver fidèlement les expressions en usage dans la première moitié du XVIII^e siècle; mais ce serait une injustice de dire, comme l'ont fait certains voyageurs, qu'on Canada on parle le patois normand. Tous les mots, ou peu s'en faut, dont se sert le Canadien, se trouvent dans nos dictionnaires. Son langage est plus correct que celui qu'on parle dans nos petites villes ».

Lord Dunham compare la jeunesse anglaise à la jeunesse française au Canada, sous le rapport de l'éducation, et la comparaison ressort tout à l'avantage de celle-ci.

Le voyageur Suédois Kalam est absolument étonné de l'excellence de la langue française au Canada, excellence à laquelle il ne s'attendait point.

Inutile de continuer ces citations qui pourraient se multiplier à l'infini, ajoutons seulement le jugement qui nous semble le plus juste, et le plus exact, celui de M. Edward Farrer qui déclare que : « au Canada on parle un bon français, le français de l'âge d'or, quelque peu terni par des anglicismes assez nombreux, et prononcé d'une façon assez négligée ». Quelle différence pourtant d'avec la langue de Guernesey, par exemple, ou même la langue employée dans maints districts ruraux de France ! Nous avons conversé avec un paysan, ou plutôt un journalier, pendant plus d'une demi-heure, et non seulement nous lui avons entendu exprimer des idées fort claires, bien conçues, témoignant d'une certaine instruction, et de beaucoup de bon sens, mais encore, à une seule expression près (le mot « pantoute »), s'est-il toujours servi d'expressions parfaitement grammaticales, et de sa prononciation nous pourrions dire qu'à proprement parler il n'avait pas d'accent, c'est-à-dire pas de prononciation bien saillante, comme celle qui nous fait à première vue reconnaître les habitants de certaines provinces de France, bien que nous ayons remarqué quelques intonations fausses, et surtout une uniformité monotone qui n'existe dans aucun autre pays de langue française.

Avant d'en finir avec la prononciation, citons rapidement les principales divergences que l'on trouve dans certaines parties du Canada, sans pourtant qu'elles soient d'un usage universel :

â pour *à*, *é* pour *è*, *a* pour *ais*, *oé* pour *oi* ou *ois*, *or* pour *ar*, *y* pour *j* ou *g*, *ga* pour *ca*. On double souvent le *t* à la fin des mots en y ajoutant un *e* : *potte* pour *pot*, *litte*

(*lit*), *boutte* (*bout*), *ô* pour *au*, *u* pour *eu* (quelquefois, ex. : *Ugène*), *in* et *im* pour *un* ou *um*. Le *g* se change quelquefois en *d*, et vice-versa. Le *k* devient parfois *t*, *x* devient *ss*. (ex. : *Félice* pour *Félix*). *Bre*, *dre*, *cre*, *fre*, *gre*, *pre*, *tre*, se prononcent : *beur*, *deur*, *ceur*, etc. : *tendeurment* (*tendrement*), *beurloque* (*breloque*). Les *ll* mouillées se prononcent toujours comme *y*. Tels sont les *principaux* vices de prononciation; passons maintenant au langage.

Les Français, à leur arrivée dans la partie Nord-Est du continent américain, y trouvèrent deux groupes principaux de langues indigènes, celui des tribus algonquines se subdivisant en plusieurs dialectes et patois, et celui des Iroquois. (Cinq Nations), composé aussi de plusieurs familles dont la principale est le Huron. Le Huron-Iroquois était la langue prédominante dans toute la Nouvelle-France à l'arrivée des colons. Mis en contact quotidien avec les Indiens, partageant leur vie, comme le firent bien des missionnaires, trappeurs, chasseurs, coureurs des bois, ne serait-il pas naturel que les « habitants » eussent adopté et incorporé à leur langue tout un fond de termes indiens ? C'est ainsi du moins que les choses se sont toujours passées, lors de l'envahissement d'un territoire quelconque, si barbare fût-il. Ici, au contraire, les langues ne se sont pour ainsi dire pas assimilées, et cela provient surtout des difficultés presque insurmontables que l'on rencontre à chaque pas dans l'étude des langues indiennes. Le père Lejeune se plaint de « la richesse importune » d'un de ces dialectes. Belcourt mentionne la « multitude désespérante de variations dans les verbes ». La classe du nom détermine la classe du verbe; celui-ci est soumis non seulement à l'influence du sujet, mais encore à celle du régime, etc., etc.; le manque d'espace nous empêche de passer les exemples, nous renvoyons les philologues à l'étude

mirable grammaire de la langue algonquine de l'abbé Cuoq.

Presque tous les mots Hurons sont composés en grande partie de voyelles ; il leur manque nombre de consonnes, et toutes les labiales ; d'où, et de bien d'autres raisons qu'il serait trop long d'énumérer, il résulte que la langue française n'a pour ainsi dire pas subi l'influence des dialectes indiens ; au reste il en est à peu près de même des langues anglaise et espagnole. Les Indiens, au contraire, ont subi davantage l'influence des langues des nations avec lesquelles ils se sont trouvés en contact, sans que pourtant cette influence ait été bien considérable.

Enumérons rapidement les mots qui ont passé des dialectes indiens dans le français-canadien, tout en constatant que plusieurs de ces mots ont été adoptés aussi, non seulement par les Anglais, mais encore par les Français de la Vieille-France.

Remarquons tout d'abord que, bien que les dialectes indiens soient riches en termes qui expriment des idées abstraites, et bien que leurs écrits traitent en grande partie de métaphores, paraboles, etc., un *seul terme* pourtant a été emprunté à cet ordre d'idées, et la maigre liste que nous donnons ci-dessous ne comprend guère que des mots désignant des objets d'un usage journalier, pour la plupart inconnus en France.

Babiche (de la terminaison verbale algonquine *bij*, attacher) : lanières de peau, avec lesquelles on coud les souliers sans semelle faits à domicile.

Manitou : génie, Dieu.

Matachias : rassades dont on orne les habits des sauvages.

Micouenne ou *Micouane* : cuillère de bois (mouvette chez les Normands).

Micmac (nom propre d'une tribu) : d'abord feu et sang,

à cause de la valeur de cette tribu, puis plus tard embarrass, intrigue.

Mitasse: bas ou plutôt guêtre à la sauvage.

Nugane: berceau.

Ouaouaron ou *Wawaron*: grosse grenouille verte (Bull frog des Anglais).

Oulamiche: espèce de saumon.

Pagaie: ce mot pourrait bien ne pas être d'origine indienne, cf. *Litté*: « Le nom et l'usage des pagaies viennent des nègres bijagoz (Sénégal portugaise) ».

Pétun: tabac, pétuner fumer, mot d'origine douteuse employé en France déjà en 1572, probablement d'origine brésilienne.

Pichou: nom d'un être laid ou malin.

Picouille: animal maigre à l'excès.

Piroque: mot indien francisé en *piroque* (cf. *Litté*: mot caraïbe).

Saccacom: espèce de plante, que les sauvages fumaient et fument encore.

Sagamité: bouillie de blé d'Inde ou de maïs.

Sacaqua ou *sacaqué*: bruit, hurlement, tapage.

Tobogan: traîneau sans patins.

Tomahawk: espèce de hache indienne.

Mocassin: soulier de peau de chevreuil ou d'original (élan).

Wigwam: mot algonquin signifiant maison.

Otoka: airelle.

Onache ou *ouiche*: cabane du castor et le conduit souterrain y aboutissant.

Sagamos: chef indien.

Succotash: bouillie de fèves et de maïs vert.

Ouragon: plat, vase.

L'influence des dialectes indiens dans la formation du français au Canada est donc une quantité presque entièrement négligeable. Il serait pourtant juste d'ajouter que la syntaxe de ces dialectes peut avoir exercé une certaine influence, mais le temps ne nous permet pas d'entrer dans des détails techniques à cet égard.

Quant à l'action de l'anglais, elle est beaucoup plus considérable, et nous allons maintenant en dire quelques mots, si rapidement et si incomplètement soit-il.

Une chose qui nous a frappé, c'est la facilité avec laquelle les Canadiens établis dans les concessions anglaises changent, ou plutôt laissent changer leur nom. Deschamps devient Fields, Loiseau Bird, Jean-Pierre Lajoie John Gladstone, Joseph Langevin Joseph Twenty. Nous avons rencontré dans nos pérégrinations un certain John Wood, qui nous chargea d'une commission pour son frère, demeurant soi-disant dans notre voisinage, mais, lui dites-vous, nous ne connaissons aucun Wood dans notre petite ville ; bien sûr que non, nous répondit-il, il ne s'appelle pas Wood, mais bien Shalibô, et comme nous manifestations quelque étonnement : oh ! c'est bien simple, reprit-il, nos parents venus de France s'appelaient Jolibois, mon frère établi aux Etats-Unis est devenu Shalibo et moi dans l'Ontario John Wood. Ce serait bien le cas de dire « le nom ne fait rien à la chose ». Pendant que nous en sommes aux noms propres, nous pourrions nous permettre d'en relever quelques-uns d'assez drôles. Le jeune Gouin est baptisé du nom de son parrain : Marin Gouin, les enfants Hot deviennent Pierre Hot et Charles Hot. Dans les mariages nous constatons des coïncidences encore plus étranges : M. Dubois épouse M^{lle} Labranche ; Durocher M^{lle} Lapière ; Desruisseau M^{lle} Larivière ; Beauregard M^{lle} Labelle ; Vintonneau M^{lle} Labière ;

Poisson M^{lle} Hanneton, et comme bouquet M. Leffre épouse M^{lle} Lamusique.

Nous trouvons aussi assez fréquemment qu'il s'opère une fusion entre les noms de baptême et les noms de famille par exemple : Jean Harel devient Janrel, Paul Hus Paulus, Hugues Rousse Hugrouse, etc.

Mais le temps presse, et, entraîné par le charme de notre sujet, peut-être nous sommes-nous trop attaché aux préliminaires ; nous ne voudrions pourtant pas soumettre votre patience à une trop longue épreuve, et nous allons nous efforcer d'arriver d'un pas rapide aux conclusions de notre rapport, si tant est que notre modeste « essai » puisse se targuer du nom de rapport.

Quant aux autres termes employés incorrectement au Canada, nous pourrions les diviser en deux catégories :

1° Les termes anglais employés soit à cause du manque complet de termes analogues en français, soit par ignorance du terme français.

2° Les mots français changés et dénaturés d'une manière ou d'une autre.

Rappelons tout d'abord que ce n'est pas exclusivement au Canada que l'on a importé des termes anglais, n'avons-nous pas en France les mots *turf*, *sport*, *handicap*, *jockey*, *sportsman*, *steeple-chase*, *bookmaker*, *pool*, *five o'clock*, *garden-party*, *rallye-paper*, *select*, etc., etc., prononcés à la diable remplaçant souvent de bons vieux mots français ? ne voyons-nous pas constamment les Allemands, après quelques années de séjour à l'étranger, se servir de mots français ou anglais en les assaisonnant d'une terminaison allemande « iren » ou autre ; et l'on blâmerait les pauvres Canadiens d'avoir fait ce que nous, nous nous permettons de faire sans aucune excuse valable, et cela après une séparation de près

300 ans de la mère-patrie, et souvent par nécessité absolue !
Mais citons quelques anglicismes choisis au hasard.

Collecter et collection pour percevoir et perception. Conviction pour culpabilité. Emanation pour émission. Installation pour versement. Office pour bureau ou cabinet d'affaires. Contracteur pour entrepreneur. Défranchiser pour priver une paroisse, un comté, etc., de ses droits politiques. Législater pour légisférer. S'objecter pour s'opposer à. Acter pour jouer un rôle. Agent de station pour chef de gare. Brigade du feu pour corps de pompiers. Consomptif pour poitrinaire. Cuir patente pour cuir verni. Maître de poste pour directeur des bureaux de poste. Mappe pour carte géographique. Marchandises sèches (dry goods) pour nouveautés. Marier quelqu'un pour épouser quelqu'un. Opérateur du télégraphe pour télégraphiste. Passager pour voyageur (en chemin de fer). Paillasse à ressort pour sommier élastique. Poche pour blouse de billard. Soubassement pour sous-sol. Station de feu pour poste des pompiers. Tabacniste pour marchand de tabac. Tomber en amour pour s'éprendre (fall in love). Nous n'indiquons pas l'étymologie de ces mots faute de temps, et surtout parce qu'elle saute aux yeux de tout linguiste.

Citons quelques variantes de mots français qui peut-être ne font que donner à la langue un certain cachet d'originalité ou d'archaïsme, comme le prétendent certains auteurs canadiens : fanil pour fenil ; détorse pour entorse ; greyer pour grêr ; ondains pour andains ; marbres pour billes ; siler pour siffler ; dévirer pour retourner, meublier pour ébéniste.

Mais nous en arrivons à un tout autre ordre de termes, à savoir ceux qui sont employés pour exprimer des états, des idées, des objet absolument inconnus en France. Rappe-

lons-nous bien que le français s'est trouvé transplanté dans un milieu absolument différent; différent par les mœurs, les manières, le climat, en un mot toutes les conditions de la vie, il a été obligé de trouver des noms pour des objets, des plantes, des légumes, des outils, s'offrant pour la première fois à ses regards; avouons qu'il ne s'en est pas mal tiré, qu'il a parfois observé les lois de l'étymologie ou de la dérivation, et généralement choisi des termes fort expressifs et pittoresques.

Par exemple ce sont tous les termes de la sucrerie d'érable, coulisse, goulterelle, cassot, eau d'érable, réduit, tremette, tire-loque, mouvette.

Puis le rude hiver du nord avec ses rafales, ses avalanches, a aussi introduit beaucoup de mots nouveaux: Bordée de neige, frasil (glace rompue en petits morceaux et mêlée d'eau), glisade, glissette, puis poudroisement, poudrerie, poudrer, pour indiquer les amas de neige (drifting), puis, quand la neige ne « poudre » pas, c'est-à-dire quand le vent ne l'entraîne pas jusqu'à un obstacle quelconque, on dit qu'elle « pelotte », ce qui veut dire qu'elle est humide, qu'elle se tasse; puis, avant que la campagne soit couverte d'une couche de neige si épaisse qu'il est impossible de retrouver la trace d'aucune route, on « balise » les chemins; voilà un bon terme de marine auquel on a donné une signification différente, mais expressive, à savoir marquer les routes par des poteaux. La neige fait-elle bouler sous le sabot du cheval, on dit qu'il est « botté », et que les chemins sont « boullants »; au cas contraire ils sont « moulineux ». On parle encore de « renvois », de « barauder », des « lisses » du traîneau, et de « cahots » les creux formés dans la neige qui font cahoter le traîneau. Certaines voitures particulières au pays s'appellent

« des berlots, berlines ou carrioles ou même des démocrates ». Les souliers à neige se nomment des raquettes; puis on porte « un capot » et on « s'encapote ». « Se piéter » veut dire résister fortement. Dans les différentes espèces de bois nous rencontrons les termes : épinette, bois d'original, le bois de plomb, la pruche. Puis nous avons sapinage, cageux et plançon, n'oublions pas non plus chéquer les bagages au lieu d'enregistrer, qui, à vrai dire, ne serait pas correct, puisqu'en Amérique on n'enregistre jamais les colis. Ce sont ensuite la brunante au lieu de la brune, la noirceur au lieu de la nuit, le revollin au lieu de l'embrun; cailler pour s'endormir, parolie pour petite assemblée politique; caucus dans un sens analogue. Cisailer un cheval, tirer alternativement et rapidement les guides, et encore poussailer, machouiller, colletailler, mouillasser, bourrasser. Pour finir mentionnons : barrer ou débarrer une porte, tomber en botte, clairon pour aurore boréale, frotter pour cirer les souliers, grillé pour hâlé par le soleil, dérêner un cheval, tinton (de tinter), menoir au lieu de timon, avoir les côtes sur le long pour être moulu, la ferrée qui est une espèce de bêche, etc.

En terminant cette liste peut-être trop longue, nous pourrions nous demander si l'on a bien raison de reprocher aux Canadiens l'emploi des mots suivants : char au lieu de wagon, lisse pour rail, carré pour square, piastre pour dollar, banquise pour iceberg, patinoir pour skating-ring.

Ces quelques pages suffiront-elles à donner quelque idée des divergences principales? Nous aurions encore bien des choses à ajouter, mais nous n'osons dépasser les limites qui nous ont été assignées (30 minutes), et nous nous empressons de conclure. Nous tenons à insister sur le fait que tout ce que nous venons d'avancer ne s'applique en aucune façon

à l'Acadie, pays entièrement différent du Canada, dont la langue est à peu près incompréhensible aux Français, mais qui, par cela même, ainsi que par son histoire, offre un champ d'étude des plus attachants.

Il en est de même pour la Louisiane avec son patois créole; nous ne pouvons entrer dans aucun détail mais nous ne résistons pas à l'envie de citer à preuve de ce que nous avançons quelques lignes d'un conte nègre :

MARIAGE M^{lle} CALINDA.

Dan tan le zote fois, compair Chivreil ave compair
Torti te tou le de ape fe lamou a Mamzel Calinda.
Mamzel Calinda te linmin mie compair Chivreil, cofair
Li pli vaïan; me li te linmin compair Torti oucite;
Li si tan gagnin bon tahor. Popa Mamzel Calinda li di;
« Mo fie, li tan to maie, fo to soize cila to oule », etc.

TRADUCTION (*mot pour mot*).

Dans temps les autres fois, compère Chevreuil avec com-
[père
Tortue était tous lesdeux après faire l'amour à M^{lle} Calinda.
M^{lle} Calinda avait aimé mieux compère Chevreuil, pourquoi
[faire
Le plus vaillant; mais elle avait aimé compère Tortue aussi.
Il si tant gagner bon cœur: Papa M^{lle} Calinda dire lui:
Ma fille il temps de marier; faut te choisir cela tu voulez...

Pardonnez-moi cette digression, et revenons-en à notre sujet.

Somme toute, il est assez difficile, sinon impossible de porter un jugement définitif sur l'état de la langue française au Canada. Nous avons rencontré, comme nous l'avons dit plus haut, des ouvriers parlant un français remarquablement pur, d'un autre côté nous avons conversé avec l'éditeur c a

journal canadien que nous avons eu assez de peine à comprendre, et qui émaillait son discours d'expressions à nous inconnues; cela provenait sans doute de ce qu'il s'était trouvé lancé dans une société parlant anglais en grande partie. Nous avons entendu un excellent sermon prêché par un pasteur canadien, et dont pas un mot n'aurait choqué l'oreille d'un puriste français. Nous avons lu d'excellents articles dus à la plume de certains auteurs canadiens, et nous pourrions vous envoyer certains paragraphes de journaux qui ne sont guère compréhensibles, si ce n'est pour un Canadien.

Nous tenons à payer notre tribut de respect et d'admiration à l'œuvre admirable du clergé dans le Canada; nous reconnaissons hautement son influence énorme sur la langue et l'éducation, comme sur le caractère et les mœurs de « l'habitant ». Les jésuites et récollets, les missionnaires et les prêtres ont fait preuve d'une ardeur et d'un zèle infatigables; rien ne les a rebutés, ni les privations, ni les souffrances, ni même les tortures atroces que les Indiens leur ont souvent infligées. Plus tard ils ont résisté de toutes leurs forces, et avec une énergie invincible, à toutes les persécutions des Anglais, ils ont surmonté et renversé tous les obstacles que ceux-ci se plaisaient à entasser sur leur chemin, et ils ont enfin conquis la noble indépendance dont ils jouissent aujourd'hui. C'est à eux que l'on doit les premières écoles fondées déjà en 1616; c'est à eux que l'on doit une partie des excellents établissements d'instruction qui existent dans le Canada, tels que le petit Séminaire, le grand Séminaire de Monseigneur Laval, les Universités de Laval, Mc. Gill, Toronto, Lennoxville, Dalhousie, de nombreux collèges et écoles normales, etc., et encore aujourd'hui nous retrouvons constamment leurs noms à travers toute la littérature du Canada.

Nous avons l'intention de dire quelques mots du système féodal, en vigueur jusqu'à la fin de la première moitié de ce siècle, et qui a exercé, une influence presque aussi puissante que celle du clergé, mais le temps presse et nous passons outre.

Le manque de livres et de journaux a été un des plus grands obstacles que les Canadiens aient eu à surmonter. Jusqu'à une époque assez récente il ne s'imprimait rien (en français) au Canada, les éditeurs n'auraient pu faire leurs frais; on était donc obligé de recourir aux journaux et livres anglais et américains; et cet état de choses était tel que « bien des personnes vivant encore aujourd'hui se souviennent d'avoir été obligées de copier en classe la plupart des cours qu'elles suivaient, parce qu'il n'existait qu'un seul livre pour le professeur; souvent même ce livre unique faisait complètement défaut ». On voit d'ici l'inconvénient. Aujourd'hui tout cela est bien changé, les journaux canadiens-français circulent dans tout le pays, la langue française si longtemps opprimée est devenue une des langues officielles de la province de Québec: elle est aussi non seulement tolérée, mais légalement reconnue au siège du pouvoir fédéral. Dans les débats du parlement d'Ottawa, et dans la correspondance officielle des départements, l'usage des deux langues est facultatif, et les lois, de même que les documents publics, doivent s'imprimer et se publier en français et en anglais; et ce résultat admirable a été conquis grâce à une énergie inépuisable, à une force de volonté et de résistance indomptable, mais toujours sans aucune violence. Les Canadiens sont tout aussi loyaux envers l'Angleterre qu'envers la France, la mère patrie, comme ils l'appellent encore. On s'étonne parfois, et bien justement, de ce que les Canadiens n'ont pas fait cause commune avec les Américains en 1773-76,

lors de l'attaque de Québec par ceux-ci, alors qu'ils auraient facilement pu changer la face des choses et chasser à jamais les Anglais du Canada, et c'était justement à quoi les rebelles s'attendaient; et pourtant de quelle sagesse les Canadiens n'ont-ils pas fait preuve dans cette circonstance, car devenus citoyens des Etats-Unis, leur individualité, leur identité, leur langue même n'eût-elle pas été bientôt engloutie comme un faible torrent, un mince tributaire, dans cet Océan immense ?

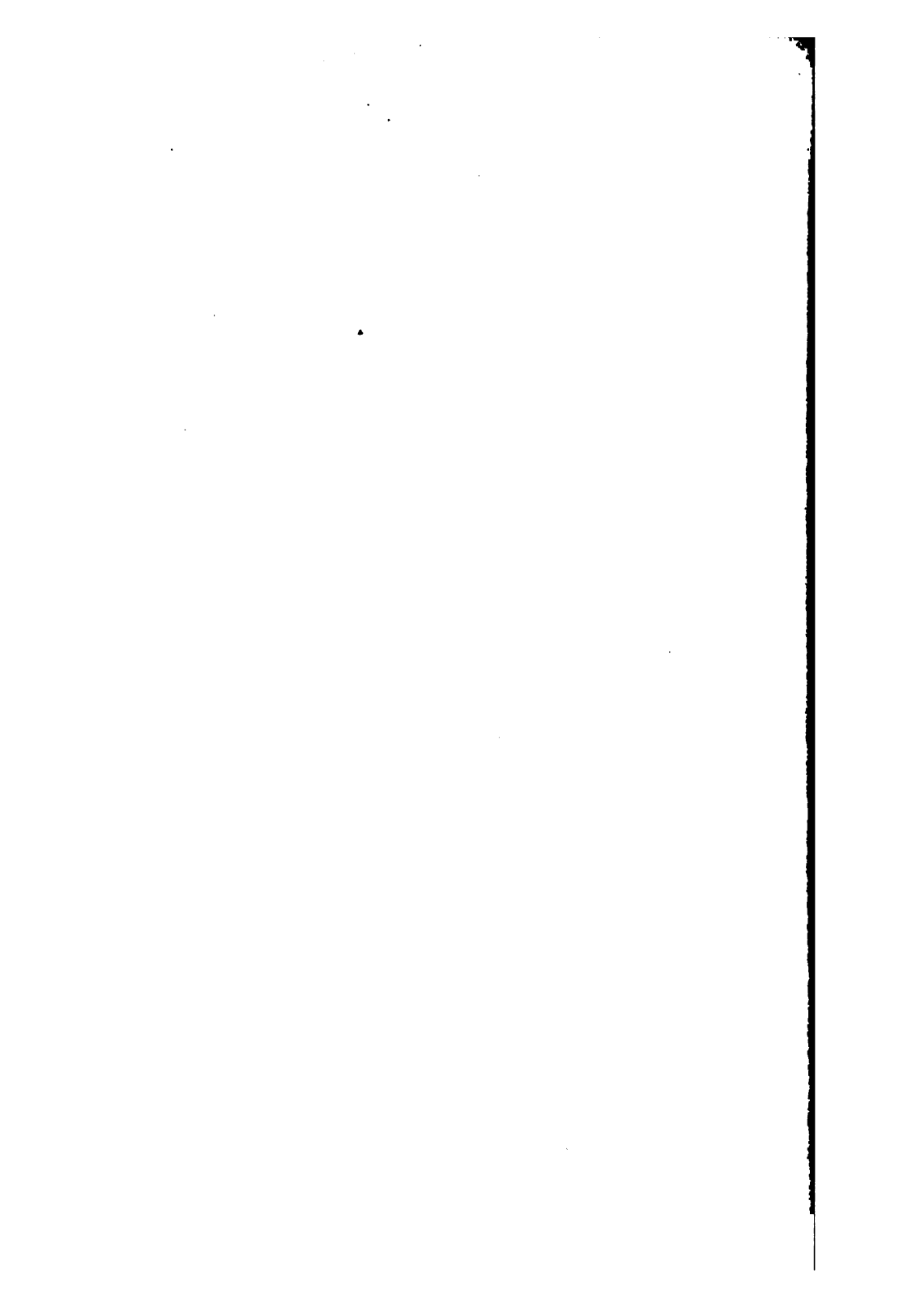
En dernier lieu, ajoutons que les sociétés scientifiques et littéraires, soit françaises soit anglaises, soit mixtes, se multiplient depuis le commencement du siècle à savoir : la Société de Géographie de Québec; la Société Littéraire et Historique de Québec; l'Institut canadien-français d'Ottawa; la Société royale du Canada, qui nous a fourni des documents précieux avec une rare obligeance; et tant d'autres que nous passons sous silence.

Rendons hommage aux historiens Bibaud, Garneau, Ferland, Faillou; aux poètes et écrivains Quesnel, Mermet, Bibaud, puis plus tard mentionnons Angers, Barthe, Turcotte, puis Lenoir, Crémazie et enfin, parmi nombre d'autres, Louis Frechette dont le mérite a été reconnu en France, et qui a été couronné par l'Académie Française.

En nous arrachant à grand regret à cette étude si attachante pour nous, nous ne pouvons que souhaiter qu'elle soit le point de départ de recherches et de travaux plus compétents et plus complets que le nôtre.

ALBERT FERMAUD.

Geneva, Juillet 1894-Janvier 1895.



LES CLICHÉS D'AYMON

I

Suivant la formule consacrée, l'origine des relations entre les familles Aguilard et de la Reyssouze « se perdait dans la nuit des temps ». Et si quelque observateur se fût avisé de soumettre à une analyse minutieuse la sympathie qui unissait le capitaine Aguilard et Aymon de la Reyssouze, il eût reconnu qu'elle se composait uniquement d'habitudes invétérées.

Plus âgé de quinze ans, Aymon abusait de cette situation privilégiée pour accabler le capitaine de citations jamais renouvelées, toujours prévues, et énoncées d'un ton professoral; à toute heure du jour, il le criblait des mêmes traits depuis longtemps émoussés, mais d'autant plus agaçants. Ancien magistrat, il était atteint de cette manie, si commune chez ceux qui étalent des favoris corrects au-dessous d'une toque et au-dessus d'une robe; M^{me} de la Reyssouze manifestant une répulsion évidente pour ce genre littéraire, son mari en était réduit à déverser ses apophtegmes sur les visiteurs qui se risquaient dans son intimité. — Tous les ans durant quelques semaines, le capitaine séjournait chez M. de la Reyssouze, lisait, se promenait, et acceptait avec plaisir un genre de vie dont la monotonie somnifère le dé-

lassait des préoccupations militaires; il supportait d'ailleurs les dictons et aphorismes d'Aymon avec une impassibilité si stoïque, qu'il était devenu un hôte choyé et nécessaire.

Mais — en 1892 — dès son arrivée, Aguilard se montra soucieux, rêveur. Symptôme plus fâcheux : les citations d'Aymon l'horripilaient, — et il le laissait voir. Comme de coutume, M^{me} de la Reyssouze ne prononçait que de rares paroles; mais sur son visage, habituellement somnolent, se lisaient de fréquentes impatiences; dans ses yeux foncés cerclés de bistre, s'allumaient de courtes lueurs, et tous ses gestes, toutes ses attitudes trahissaient un trouble persistant. Quoique Aymon ne semblât pas impressionné par l'humeur maussade de son entourage, tous trois cependant sans l'avouer, éprouvaient la sensation plus ou moins nette d'une tension anormale dans les liens qui les rapprochaient.

Un dimanche après midi, le capitaine Aguilard, assis sur la dalle qui couronnait le mur de la terrasse, fumait des cigarettes ininterrompues, et laissait errer ses regards, tantôt sur la campagne, tantôt sur le panorama des Alpes qui déployaient à l'horizon leurs lumineuses splendeurs. A quelques pas, sur un banc rustique, M^{me} de la Reyssouze lisait, adossée à une charmille taillée qui entourait la terrasse d'un demi-cercle de feuillage compacte. Dans le grand silence qui régnait sur les environs, ils échangeaient à de longs intervalles quelques paroles indifférentes.

— L'intrigue de ce roman ne vous captive guère, dit Aguilard; depuis une demi-heure, vous n'avez pas tourné une page.

— Cette *Débauche!* repartit M^{me} de la Reyssouze; que c'est long et fastidieux!... et plein d'horreurs!... Pour les militaires comme vous..... passe encore.....

— Pour nous, ces récits ne sont pas moins navrants.....

mais plus passionnants que pour une jeune femme. Si voulez, je pourrais aller vous chercher.....

— Non, merci, je ne lis pas.

Elle ferma son livre, leva les yeux vers les montagnes lointaines, et retomba dans sa rêverie. Les minutes s'écoulaient lentement, dans la chaleur lassante du milieu du jour; autour d'eux ils sentaient flotter des effluves énervants, des pensées inquiètes, insidieuses, qui les frôlaient, les troublaient, — mais dont ils ne voulaient pas s'avouer l'influence croissante. Enfin, — attirée par les yeux du capitaine fixés sur son visage, — elle croisa son regard avec le sien, longuement, sans trouble apparent. — jusqu'au moment où une rougeur fugitive vint colorer son teint mat. Tandis qu'elle abaissait ses paupières. Aguilard murmura :

— Hélène!... dites... vous m'avez pardonné? .

— Vous pardonner? reprit-elle d'une voix assourdie.

— Soyez indulgente, je vous en supplie! Vous comprendrez combien longtemps j'ai tenté de résister..., quels efforts de tous les instants ont pu m'empêcher de parler jusqu'ici. — Mais hier, dans le calme de cette clairière..., vous marchiez si près de moi..., vous ne parliez plus..., lorsque j'ai saisi votre main, vous l'avez laissée dans la mienne. Alors mon amour m'a entraîné..., et si mes lèvres ont touché vos cheveux...

— Vous pardonner? mon ami, répéta M^{me} de la Reysouze; et à mots entrecoupés, lents, comme si elle eût hésité, de crainte de laisser paraître quelque émotion, — elle continua :

— Je n'ai rien à vous pardonner. Déjà pendant votre dernier séjour ici, j'avais prévu la fin prochaine de notre ancienne amitié; à sa place grandissait chaque jour un sentiment, nouveau pour moi, plus fort..., plus doux peut-être...

— Oh ! Hélène... quelle joie !... puis-je croire...

— Je ne m'en suis pas inquiétée, ... tellement j'étais certaine que votre loyauté vous interdirait tout aveu, et qu'une année d'éloignement guérirait cette fièvre. Mais à votre retour, j'ai lu dans vos premiers regards que je m'étais trompée, — j'ai senti... ce qui est arrivé. Et je n'ai pas été surprise... hier... dans la clairière...; non... pourquoi dissimuler? Bien des jours se passeront avant que nous puissions de nouveau parler à cœur ouvert... ni surprise, ni offensée; une impression de terreur indéfinissable m'a glacée : quelqu'un nous observait !

— Je ne comprends pas cette crainte, sans motif...

— Je ne peux rien expliquer, et pourtant j'en suis sûre : un œil inconnu était fixé sur nous... de près ou de loin, je ne sais... *on nous a vus!* Depuis lors, cette idée ne me quitte plus; et vivre ainsi, avec cette continuelle angoisse, dans un mensonge sans fin..., je ne pourrais pas ! Ami, croyez-moi, les jours heureux sont passés !

— Pourquoi vous alarmer ? dit Aguilard ; je combattrai ce vertige, je m'efforcerai près de vous de rester l'ami d'autrefois. Si vous le désirez, j'aurais le courage de m'éloigner...

Subitement il se tut : sur le gravier de l'allée, des pas lents et réguliers bruissaient en se rapprochant. M^{re} de la Reyssouze se leva, prit son livre, et sans une parole, disparut derrière la charmille. Quelques secondes plus tard, de l'autre côté de la terrasse, apparut Aymon, solennel et décoratif, dans son immuable redingote noire ; ses favoris grisonnants descendaient réguliers vers ses épaules, accentuant le contraste avec son teint rubicond ; mais, — fait anormal, — il avait repris son masque de magistrat, et son sourire satisfait n'entr'ouvrait plus ses lèvres rasées.

— Tout seul, capitaine ?

- Tout seul.
- J'aurais dû m'en douter, l'atmosphère étant nuageuse.
- Je ne saisis pas.
- Vous avez oublié l'axiome du poète :

Tempora si fuerint nubila, solus eris!

Loin d'égayer Aguilard, cette facétie contracta sa bouche en une grimace si expressive, que Aymon n'hésita pas à ajouter :

- Ses yeux m'ont dit : Ton plat discours m'embête.
Bête!

— Et votre chasse aux champignons ? Avez-vous été heureux aujourd'hui ? demanda le capitaine, avec l'intention évidente de transporter la conversation sur un terrain moins rocailleux.

— Je n'ai pas chassé aujourd'hui... ni même depuis longtemps ; la saison n'est point propice. Vous l'auriez remarqué, si votre humeur mélancolique ne vous rendait indifférent à l'existence de votre entourage. Non ! les champignons ne sont plus l'objet de mes travaux ; je me suis adonné à de nouvelles études : depuis l'an dernier, mes loisirs sont charmés par la photographie. Je travaille assidûment... je fais des découvertes...

- Vous ? des découvertes ?

— Eh ! oui, des découvertes ! Je ne suis plus « vieux jeu », comme vous aimiez à le constater ; Je me modernise ! *Quantum mutatus...* et je venais vous faire part de mes plus récents succès.

- Mais... je n'y entends rien.

— Vous êtes trop modeste, mon ami ; vous verrez, cela vous intéressera. La semaine dernière, j'ai expérimenté un appareil pour la photographie à grande distance. A mon

objectif, j'ai adapté un système divergent qui l'a transformé en un vrai télescope, et j'ai obtenu des clichés surprenants. Ainsi... tenez... de mon laboratoire, j'ai photographié le château de la Verpillère, distant de quatre kilomètres huit cent vingt-deux mètres; examinez cette épreuve... voyez ces détails d'architecture... n'est-ce pas parfait?

Aguilard prit la feuille roulée que lui tendait Aymon; l'ouvrit; puis, après quelques secondes, la lui rendit :

— Oui..., pas mal..., assez curieux.

— Vous ne semblez pas enthousiaste, observa Aymon: vous n'êtes point, il est vrai, un adepte de la science du soleil. Voici un autre sujet qui retiendra peut-être votre attention : la Claire-Voie..., ce sentier, — que vous connaissez sans doute, — ombragé de chênes vénérables. Sous leur voûte séculaire, vous remarquez, n'est-ce pas, ce couple enlacé, qui détache si nettement sa silhouette sur ces buissons éclairés par des rayons obliques? une pure bucolique!... et surtout, — ne l'oubliez pas! — à trois kilomètres de l'objectif!... Vous reconnaissez les deux promeneurs?... Non?... Prenez donc cette loupe : la femme?... prononcer son nom serait indiscret : cette élégance de formes, ces lignes ondoyantes... *incessu patuit dea!* Et son cavalier : la tournure militaire, le costume ajusté, la moustache en croc le désignent suffisamment...

— En effet, hasarda Aguilard, il me semble que...

— Allons, capitaine, assez de réticences. Soyez franc : vous les avez reconnus, ces amoureux; votre silence embarrassé me le prouve... *Quousque tandem.....* «jusques à quand» croyez-vous que je tolérerai la situation ambiguë où vous me maintenez depuis trois semaines?

— Aymon! pas d'insinuations, s'il vous plaît! Si vous vous estimez offensé, si vous désirez une réparation.....

— Ne vous emportez pas, mon cher capitaine,

...Je sais tuer aussi ; je suis rhéteur!...

et souvenez-vous que je ne suis point un mari tragique. Dans le cours d'une longue carrière, j'ai représenté Thémis aux yeux des humains ; j'ai tenu ses balances avec impartialité, sans jamais brandir son glaive, — et je ne veux pas aujourd'hui le tirer de son fourreau. D'ailleurs, une enquête plus approfondie serait superflue, *habemus confidentem reum!* La pièce à conviction — ce cliché — est une preuve absolument convaincante. Aussi me bornerai-je à rendre un arrêt brièvement motivé. Considérant...

— Cette palinodie est d'un goût douteux ! interrompit Aguilard.

— Sachez que, en tant que juge, je ne me suis jamais permis la moindre palinodie ; et maintenant, comme jadis, je suis juge ! Donc, je reprends : considérant d'une part, que j'estime trop ma légitime épouse pour la soupçonner, et que je ne dois voir dans sa conduite qu'une imprudence irréfléchie ; — considérant d'autre part, que cette imprudence peut avoir des conséquences irréparables et délictueuses ; que, si vos excursions illégales avaient d'autres témoins que mon télescope, *sæpe latet anguis in herba*, la Renommée aux cent voix aurait tôt fait de bannir la paix de mon domicile.... j'arrête : vous vous éloignerez, et la sentence sera exécutoire dans le plus bref délai.

— Vous me permettrez bien.... commença Aguilard consterné ; mais déjà Aymon avait tourné le dos, et remontait d'un pas majestueux vers la cour de la ferme. Bientôt le capitaine l'entendit appeler le cocher :

— François ! vous tiendrez l'équipage attelé pour le train de six heures, et vous conduirez à la gare monsieur le capitaine Aguilard.

Jusqu'à la dernière minute il demeura aux côtés du condamné, l'entretenant de sujets indifférents, avec une politesse plus raffinée encore que de coutume, sans faire aucune allusion à la décision récente, mais ne lui laissa pas une minute de liberté.

Quand Aguilard fut dans la voiture, Aymon lui affirma que M^{me} de la Reyssouze, empêchée d'assister à ce départ le regretterait infiniment, qu'il lui transmettrait les compliments du voyageur, et que lui-même espérait le revoir, plus tard, lorsque le temps — *tempus edax rerum* — aurait fait son œuvre d'apaisement. Et tandis que la haute grille de fer grinçait en se refermant derrière l'attelage, tandis que le capitaine, le cœur serré songeait que — au delà de cette porte — s'ouvrait devant lui un avenir désolé, — Aymon se prit à écouter le trot lointain du cheval sur la route durcie, et scandant du doigt le rythme du vers, il déclama :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum!

II

Le 18 août dernier, le D^r Chaucer fut appelé chez M. de la Reyssouze. A son arrivée, il fut introduit dans le cabinet d'Aymon. Les volets rigoureusement clos maintenaient la pièce tout entière dans une obscurité absolue; seule, une large table de marbre apparaissait éclairée par une lanterne à glace rouge, et surchargée des nombreux objets usités dans un laboratoire de photographe. Aymon, penché vers la lanterne, examinait une épreuve.

— Veuillez agréer toutes mes excuses, mon cher Docteur, de vous recevoir en ces lieux : je développe des clichés. Je

vous ai mandé pour ma chère épouse; je crois sa santé gravement compromise, et je désire que vous l'étudiez avec une extrême attention. Soumise à un interrogatoire serré, elle se dérobe, et nie toute souffrance; j'ai donc jugé utile de vous donner préalablement quelques renseignements qui vous permettraient, malgré les échappatoires prévues, de juger en connaissance de cause. Voici les faits: depuis un an.... mais prenez un siège, Docteur...,

...c'est moi qui t'en convie.

— Merci, je vous écoute.

Aymon s'installa dans un fauteuil, un peu à l'écart de la table, glissa son index gauche dans son gousset, et, balançant son lorgnon au bout de sa chaînette d'or, il reprit :

— Depuis un an..., soyons précis..., depuis onze mois, l'état de M^{me} de la Reyssouze m'inspire de sérieuses inquiétudes; à diverses reprises, je vous en ai fait part: chaque fois, vous m'avez rassuré, en diagnostiquant des troubles nerveux, de l'irritation spinale — si je ne me trompe — et vous avez prescrit les toniques, l'hydrothérapie. Mais dimanche dernier, de nouveaux symptômes se sont manifestés...

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit,

entre minuit et une heure... je dormais, lorsque... mon sommeil est excellent, réparateur, sans cauchemar; — donc, je dormais, lorsque je fus réveillé en sursaut: un cri avait retenti. Je prêtai l'oreille... quelques secondes s'écoulèrent, je perçus le même cri, et je crus reconnaître la voix de M^{me} de la Reyssouze, malgré l'éloignement, — car elle habite, comme vous le savez, dans une autre aile de notre demeure. Je me levai, j'allumai une lampe, et me dirigeai vers son appartement: je trouvai mon épouse sur son séant, les

yeux hagards, les mains crispées dans un geste d'effroi; elle répétait : « Là!... là!... je ne peux plus le voir!... fermez les volets! » Elle désignait en face du lit une fenêtre ouverte, au-delà de laquelle je n'aperçus que les ténèbres enveloppant la campagne. Dès que les volets furent fermés, je m'informai de la cause de cet émoi : M^{me} de la Reyssouze, très-agitée au début, se calma graduellement, mais se renferma dans un mutisme obstiné. Le lendemain, lundi, à la même heure, survint une crise identique; au milieu de propos incohérents, M^{me} de la Reyssouze s'adressa à moi en criant : « Regardez... là-bas... vers cette fenêtre!... C'est vous qui l'avez tué!... Allez-vous-en! »

— Vous semblait-elle consciente dans sa terreur? demanda le D^r Chaucer, ou plutôt supposeriez-vous que ses paroles fussent la conséquence d'une sorte de délire?

— J'adopterais de préférence l'hypothèse d'un délire passager : cette accusation de meurtre, lancée contre son époux — un magistrat intègre — revêt un caractère indubitable d'aberration; la répulsion qu'elle m'a témoignée dans cette circonstance, concourrait également à faire prévaloir cette interprétation. En effet, entre nous aucun dissentiment n'a surgi qui la puisse motiver, et dans le cours des journées qui ont suivi, elle a gardé son attitude accoutumée, plus réservée, plus morose certainement, mais point hostile. Mardi soir, je fus témoin d'un semblable paroxysme : sans cesse elle répétait, montrant la fenêtre : « Là! vous voyez... là! vous l'avez tué! oui, c'est vous qui l'avez tué! »

Mes yeux cherchaient, avec effort,
Ta vieille faux qui luit dans l'ombre,
O vieux squelette de la mort!

Mais inutilement... je n'aperçus rien. Quoique ému de ces crises répétées, et indisposé par la perturbation qu'elles

ont amenée dans mon sommeil, j'avais conservé toute ma lucidité. En toute occurrence, vous ne l'ignorez point, je demeure calme et réfléchi : *impavidum ferient ruinae*..... Je méditai donc sur cette affaire, et je fus acculé à ce dilemme : ou M^m de la Reyssouze est en proie à des hallucinations... et alors, mon cher Docteur, le cas serait de votre ressort; ou elle a positivement vu un être dont l'aspect a déterminé ces terreurs nocturnes, — sans que j'aie pu moi-même constater le fait *de visu*, étant arrivé trop tard, ou ne possédant point une vue suffisamment pénétrante. Je résolus donc de suppléer à l'insuffisance de mes facultés visuelles par un artifice scientifique. Sans prévenir ma digne épouse, dans la journée de mercredi je dissimulai derrière les tentures de sa chambre un appareil photographique braqué sur la fenêtre désignée comme lieu de l'apparition. Il était muni d'un obturateur à mouvement d'horlogerie, qui ne devait le déclencher qu'à onze heures du soir lorsqu'elle serait endormie. Durant trois nuits..., hier soir encore... mon appareil a fonctionné à merveille, mon épouse a été en proie aux mêmes symptômes; mais, sur mes clichés ne s'est révélée aucune image réellement démonstrative. Ces crises sont donc uniquement malades... et voilà pourquoi, mon cher Docteur, je vous ai prié de venir. Maintenant, si vous voulez bien, nous passerons chez Madame.....

— Est-il indiscret, interrompit le Docteur, de vous demander à voir ces clichés ?

— Nullement indiscret ! J'en ai tiré quelques positifs... que voici. Scrutez-les tout à votre aise!... Ça et là, des marbrures..., des filaments grisâtres..., des taches pareilles à celles qui déparent souvent les meilleures épreuves; sur celle-ci un *voile*, comme nous disons... probablement une bougie allumée par la malade.

— En effet, dit Chaucer, je distingue quelques lignes estompées..., des apparences informes, diffuses..., rien de net.

— Espérez-vous, reprit Aymon goguenard, y trouver un portrait de fantôme, avec ressemblance garantie? Votre désappointement, ô sceptique fils d'Esculape, ne me surprend point médiocrement.....

Rodrigue, qui l'eût dit?

Chaucer ne releva pas cette allusion taquine : il s'était rapproché de la lumière, et minutieusement il étudiait une épreuve qu'il tenait sous les rayons rouges émis par la lanterne. A ses yeux de plus en plus attentifs, quelques vapeurs indécises, groupées au centre de la mince feuille brunâtre, perdaient leur caractère indistinct ; des courbes se précisaient, dessinaient les contours d'un corps humain. Lentement, de nouveaux détails se révélaient ; les ombres prenaient leurs valeurs, les lumières accentuaient les saillies ; les membres, bizarrement flottants, apparaissaient désarticulés, flasques ; les vêtements, creusés en plis étranges accusaient des déformations hideuses. Le visage demeurait inerte, mais les traits se démasquaient successivement. malgré les stries entrecroisées qui les altéraient ; sous les reflets de la lanterne, ces sillons simulaient de sanglantes blessures ; — et sans que la vie se fut éveillée, sans que le regard des yeux à demi-fermés se fut allumé, l'image prit une réalité si saisissante que, sans hésiter, Chaucer reconnut le capitaine Aguilard.

Lorsque le Docteur, stupéfié, sans mot dire, déposa l'épreuve sur la table et se leva, — Aymon, renversé dans son fauteuil, la tête en arrière, les mains croisées, méditait vaguement en tournant ses pouces.

— Eh ! bien, mon cher Docteur, dit-il, pouvez-vous me communiquer le résultat de vos investigations?...

En suivant dans son vol la fantasque chimère,
Avez-vous découvert la clef de ce mystère?

— Non, répondit Chaucer en prenant son chapeau; rien... simples reflets... purs jeux de lumière!...

Et il se rendit auprès de M^{me} de la Reyssouze, dont les réponses trop brèves, évasives, ne lui apprirent rien. Il se borna à lui prescrire du bromure de strontium, — et se retira fort préoccupé.

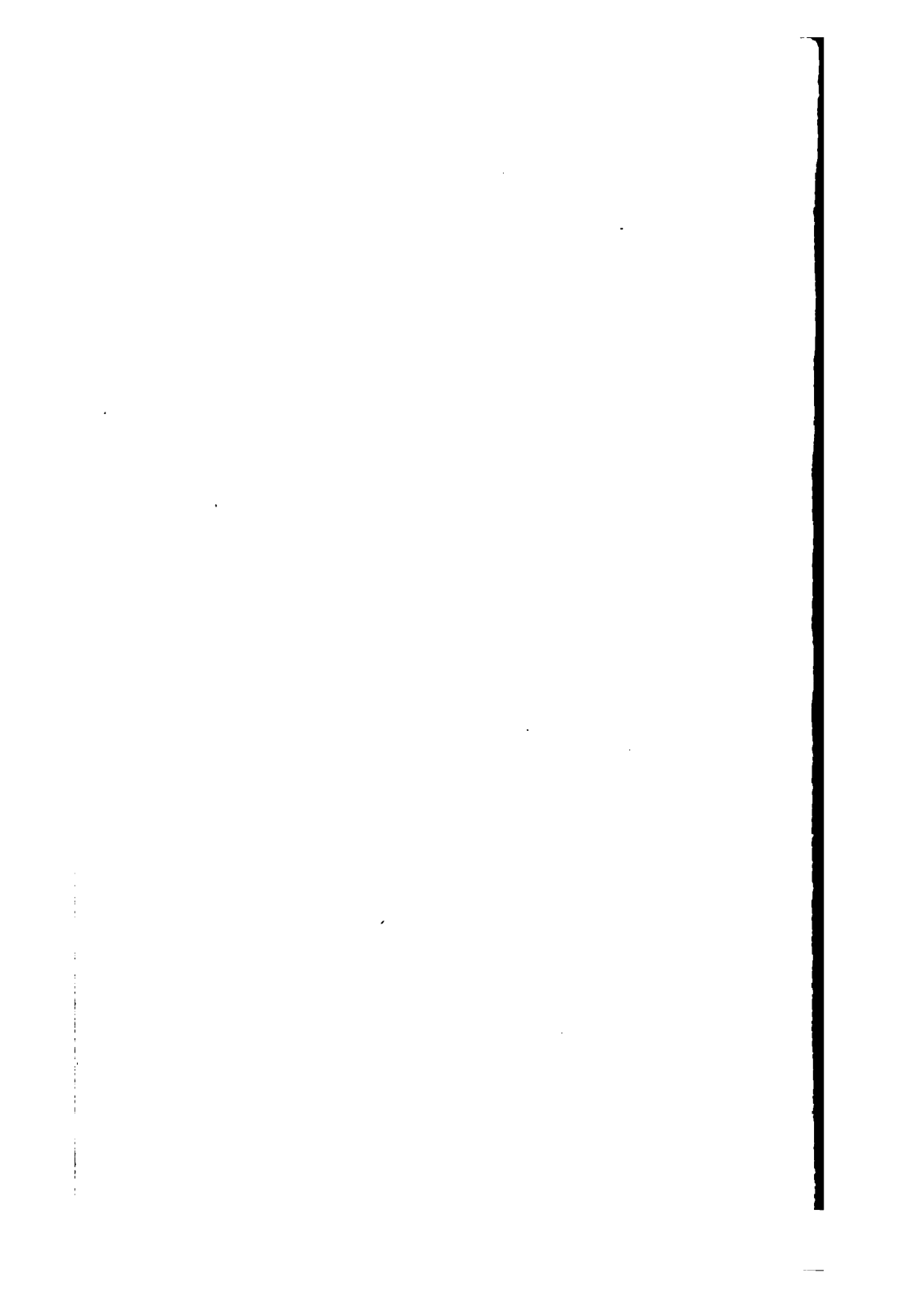
Ces faits bizarres lui devinrent une obsession sans trêve; à toute heure, il se surprenait tentant, en un effort irrité, de pénétrer dans le domaine de l'insondable; et son esprit s'effarait en se heurtant à la muraille de granit qui enserre ce domaine. Il ne fut pas étonné..., il éprouva plutôt un saisissement aigu, un horrible vertige, — comme s'il se fût penché sur le bord d'un gouffre, dont l'attraction l'avait déjà fasciné à distance, — lorsqu'il lut, quatre jours plus tard, dans la *Gazette de Louèche* du 16 août, la nouvelle suivante :

« Hier, au pied du Gemshorn, a été retrouvé le cadavre
• d'un touriste, effroyablement mutilé et défiguré par une
• chute de plusieurs centaines de mètres. Son identité a pu
• être établie à l'aide des lettres contenues dans son porte-
• feuille; elles étaient adressées à M. Pierre Aguilard, capi-
• taine aux chasseurs d'Afrique. »

D' BLANCHARD.

Novembre 1894.





LE POÈTE DANOIS

LOUIS HOLBERG

CAUSERIE

Pourquoi les Danois ont-ils accaparé Louis Holberg, originaire de Bergen en pleine Norvège ? Ils ont pour cela plusieurs bonnes raisons. D'abord la Norvège, réunie au Danemark sous la reine Marguerite par l'union de Calmar (1397), conserva ce régime jusqu'en 1814 ; ensuite les Norvégiens portés aux choses intellectuelles veulent tous avoir étudié à Copenhague, enfin le séjour de Bergen eut pour Holberg plus de pierres que de morceaux de pain ; d'ailleurs il n'est pas étonnant qu'il ait préféré le séjour danois au port de la baie de Haag ; les écrivains de marque reprochent aisément à leur patrie son obscurité, et l'on voit même des auteurs médiocres manifester le même orgueil. Holberg est donc danois, mais il n'en a pas le caractère doux et absorbé ; si jamais écrivain d'esprit fut nomade et hargneux, il répond à ce nom-là. Son éducation première se chargea de dessécher en lui le germe des sentiments expansifs ou aimants.

bles ; orphelin à 10 ans, il décochait ses premiers vers satiriques d'enfant à une respectable dame, il est vrai qu'il fut vertement tancé par son précepteur Pierre Lem, mais seulement parce qu'il avait commis une faute de versification dans son épigramme.

On irait loin si l'on se laissait entraîner à raconter ses aventures et les luttes pour l'existence qui le contraignaient, alors qu'il était frais émoulu de la Faculté de théologie, à revenir de Copenhague en Norvège... pour y cumuler des fonctions de directeur d'école et de prédicateur-adjoint. Cela ne pouvait durer longtemps, il était d'ailleurs déjà en proie à cette fièvre de mouvement qui l'obséda toute sa vie, et lorsqu'il eut obtenu les éloges académiques, il résolut de courir le monde et de chercher sa veine, car il s'ignorait encore, mais il avait soif d'observer. Un jour donc, il s'embarque à Bergen avec une légère somme (175 fr. environ) et fait voile pour Amsterdam ; pauvre séjour pour un pédagogue. Il n'y gagna qu'à la fièvre et n'y connut que la misère. Un trait piquant de ces *Odyssées*, qu'il a racontées lui-même avec beaucoup de verve, c'est ce qui lui arriva pendant qu'il se posait à Christiansund comme maître de français, d'anglais et d'italien ; un marchand hollandais vint lui faire concurrence. Holberg furieux le traita d'âne et le provoqua à un duel de langue : ce duel lui arrache dans son autobiographie l'aveu que jamais le français n'a été plus maltraité que par les deux rivaux. Il faut dire que peu après pour combler ses lacunes dans la connaissance de notre langue, il vint à Paris ; quand il y demande au libraire un Duchêne, on lui apporte un *Lucien*, et quand il s'informe de son logis, il lui est répondu qu'on ne connaît pas *M^{lle} Louise*. Bref à travers toutes ces pérégrinations, Holberg a vécu 30 ans sans avoir eu d'autre passion que celle des voyages, passion contractée

en lisant un journal d'aventures. Ce goût était si bien enraciné dans sa cervelle qu'il inventa pour les écrire des voyages extraordinaires, lesquels servirent de prétexte à sa verve satirique, lorsqu'il ne lui prenait pas fantaisie de l'exercer sous forme de pièce de théâtre. Dans cette existence errante, entrecoupée, il lui arriva parfois de rire de lui-même quand il ne riait plus des autres; exemple à Rome où, par économie, il préparait son dîner lui-même, un livre dans une main et la cuiller à pot dans l'autre; comme beaucoup de ses pareils, il est fils de ses aventures beaucoup plus que de ses études: on n'observe vraiment bien les hommes qu'à leur contact forcé par les exigences les plus instantes de la vie.

Lorsqu'il revint à Copenhague, il avait acquis des connaissances sérieuses en Allemagne, en Italie et en France; il avait le titre de professeur-adjoint et attendait une place vacante; quand le cas se présenta, il se vit condamné à enseigner sous le nom de métaphysique, une sorte de science mal définie avec prétentions à la logique, le tout incompatible avec la vivacité de sa tournure d'esprit; quelle torture de discourir en l'honneur de cette métaphysique! Holberg ne réussit qu'à lui faire un enterrement de première classe, alors il se déroba à cette science en faveur de l'histoire et commença à fixer l'attention, la poésie l'attirait déjà. Comme on lui prodiguait de toutes parts des poèmes de circonstance il résolut d'être aussi poète et pour son coup d'essai traduisit en vers la sixième satire de Juvénal, celle sur les femmes, de toutes la plus effrénée; mais il ignorait la prosodie, ses vers n'avaient pas de métrique, il fallut qu'un ami lui enseignât la technique de l'art; c'est avec ces nouvelles données qu'il composa un poème qui fit sensation: *Peter Paars*, œuvre d'un ton héroï-comique où il raconte les aventures étonnantes de l'artisan danois auquel il donne ce nom

L'histoire est renouvelée de l'*Odyssée* d'Homère, le héros n'y est pas aux prises avec la terrible déesse qui persécuta l'époux de Pénélope, mais il est en butte aux coups infatigables de l'envie, qui suscite contre lui tous les serviteurs d'Eole. Grâce à leurs tempêtes, le malencontreux fiancé en quête de sa Dorothée, est jeté sur une terre inconnue, où il n'existe aucun respect des lois ; la morale est subordonnée à un utilitarisme outré : le pasteur qui baptise les enfants met sur la même note frais de baptême et frais de sépulture, parce que ses paroissiens étant tous prédestinés à mourir pendus, le prêtre prend ses mesures. La guerre éclate entre ces insulaires et les naufragés ; Peter Paars conduit en héros, mais il est trahi par son cuisinier et vaincu. Son armée abandonne ses meilleurs vêtements et ses souliers à titre d'indemnité de guerre ; plus tard l'envie rallume les hostilités, Paars fait prisonnier inspire à la fille du roi une passion intense, qui se manifeste par un dévouement de la plus méritoire abnégation. Elle délivre le captif qui fait à toutes voiles cette terre inhospitalière. — Après de nouvelles vicissitudes, il finit par triompher des obstacles et retrouve l'objet de ses vœux et de ses rêves.

Dans ce poème, Holberg s'est fait la main en s'amusant et a donné un premier aperçu de sa valeur et de sa manière : il devait être déjà connu par ses dispositions à la satire, car son *Peter Paars* excita une grande rumeur ; chacun voulait être visé dans les épigrammes dont l'œuvre est émaillée ; deux ardents adversaires de Holberg entre autres soulevèrent contre lui le roi et l'université, espérant lui faire perdre sa chaire de professeur. Heureusement, cet orage fut éloigné, grâce à l'intervention calme et raisonnable du comte Danneskiold qui fit ressortir ce qu'il y avait de fondé dans les attaques jalouses des deux ennemis de Hol-

berg, et *Peter Paars* connut trois éditions en six mois. Cette animosité reste ce qu'il y a de plus curieux dans l'ouvrage. Les Danois doux et absorbés, habitués à une existence très calme, furent émus, scandalisés de semblable innovation, mais quand ils y furent habitués ils s'apaisèrent et aujourd'hui encore ils lisent *Peter Paars* comme les Espagnols lisent *Don Quichotte* et les Anglais les *Voyages de Gulliver*.

Si Holberg n'avait pas éprouvé par nature le besoin d'apprendre en observant et s'il n'avait pas eu un solide capital de connaissances littéraires, il y avait en lui l'étoffe d'un Swift : en tous cas son *Nicolas Klimm* est une paraphrase curieuse des *Voyages de Gulliver* : comme lui, Holberg attaque de loin, par prudence, les usages ridicules et les préjugés qu'il a observés dans son pays ; il en veut surtout aux pédants, aux idéologues de la religion et de la politique, à ceux qui font parade de la noblesse du sang. Son *Nicolas Klimm* pourrait avoir comme épigraphe : Vanité des Vanités, il en rappellerait la *Foire* esquissée par le romancier Thackeray, mais ce serait dans le domaine du merveilleux et des généralités voilées.

Nicolas Klimm est un étudiant norvégien, fort en thème et brillamment diplômé par l'Université de Copenhague. Il a entendu parler d'une grotte mystérieuse où l'on a déjà vainement essayé de s'aventurer ; il s'arme d'une corde, traverse notre globe sans évoluer comme le Dante le long de l'échine de Satan, tombe dans le vide et arrive sur une autre planète nommée Nazar.

Après un court sommeil bien dû aux fatigues de sa transmigration, il est brusquement réveillé par les beuglements d'un taureau en furie et se réfugie sur un arbre : ô surprise ! l'arbre fait entendre des cris lamentables : c'est à se croire dans la forêt des suicidés de l'Enfer du Dante...

Mais non, il est dans un pays où les habitants sont des arbres, et il se trouve à califourchon sur les épaules de la femme du bourgmestre. Une foule d'arbres l'entourent, on l'emmena dans la ville; elle a fort bel aspect la population, — des arbres, — différent de taille et de couleur suivant l'âge ou le sexe; quand on a plusieurs branches, on est noble; six branches donnent accès au faîte de l'aristocratie, il n'y a plus haut que les citoyens dont la fortune a été consacrée à la patrie. Dans ce pays bizarre, les fonctionnaires publics non salariés sont en haute estime; quant aux gens de cour, ils viennent après les paysans et les manufacturiers. — Dans un pareil récit, l'auteur ne peut soutenir avec ses arbres, il les perd de vue; Klimm cité en jugement pour offense à une femme est acquitté par le juge, une jeune fille qui est encore un jeune arbre... mais les avocats, on nous les représente vêtus de peaux de mouton... quel sens peut bien avoir cet habit sur le dos des princes de la chicane? L'intention de Holberg reste vague. — Klimm est acquitté, le roi s'intéresse à lui et le fait mettre à l'école... en vain notre étudiant exhibe ses titres: son éducation nouvelle est toute physique et morale, on n'a cure de son développement intellectuel; en finale on le juge digne de remplir l'emploi de coureur; triste inutilité de ses diplômes universitaires, mais les habitants de Nazar ne peuvent pas avoir plus de logique, et les coureurs doivent y faire fortune, car des arbres sont censés revêches au déplacement. Plus tard, Klimm obtient l'autorisation de voyager pour s'instruire. Ici le roman poème devient vif et original, le lecteur suit avec intérêt N. Klimm chez les Nagiris, autres habitants de la planète Nazar dont les yeux ont la forme d'un carré long, et tous les objets revêtent pour eux cette forme: si l'on veut un emploi, il faut prêter serment qu'on

à la notion ou l'illusion visuelle du carré long; il y a là sans doute une critique de l'intolérance qui se rend des choses un compte obstiné et préconçu.

Mais voilà bien un autre territoire : les jeunes y sont expérimentés et les vieux écervelés : on est majeur quand on sait parler, on devient mineur à quarante ans; les enfants occupent les magistratures, les vieillards jouent à la toupie, et tout près de cette région étrange. Klimm en rencontre une où les rôles naturels des sexes sont intervertis: les femmes gouvernent, les hommes tricotent et font la cuisine : les femmes sont entreprenantes, les hommes doivent être... Joseph; les premières ont le droit d'attaquer, les autres le devoir de résister ; un jeune homme séduit est perdu de réputation, tandis que les jeunes filles tirent vanité de leurs bonnes fortunes. Il ressort de ces suppositions bizarres une pensée philosophique traitant par l'absurde les changements qui pourraient survenir dans le mode d'existence établi par les lois naturelles et la société humaine. Le but satirique vise donc à travers les caprices et la fantaisie certains préjugés ou certains projets faisant redire avec Musset :

Le monde, mon ami, sera bouleversé

On ne verra plus rien qui ressemble au passé.

Mais ces excentricités subversives sont bonnes pour la planète Nazar, où Klimm, devenu tout puissant après avoir tourné la tête de la femme de son bienfaiteur, est précipité du haut de son prestige par cette nouvelle Putiphar; il lui survient encore quelques autres aventures et finalement il se trouve non gros Jean comme devant, mais... sonneur de cloches à Bergen. — Si Holberg n'avait eu pour flageller les travers de la société que la scène de la planète Nazar, il n'aurait pas fait école; la meilleure part de sa réputation il l'a

trouvée au théâtre. Comme son contemporain de Venise Carlo Goldoni, il doit beaucoup à Molière : l'auteur italien qui s'est révélé à la France par son *Bourru Bienfaisant* n'a qu'une ressemblance scénique avec l'auteur du *Misanthrope*. Insouciant et vif comme on l'est sous le ciel d'Italie, il demanda à Molière le secret de ses admirables qualités dans le dialogue, et en imita heureusement le naturel et la légèreté dans des pièces à caractère comme la *Villegéature*, dont un épisode pourrait bien avoir donné « *Nos Intimes* » à Sardou, ou dans ses *Pantalonnades*, illustrées par Arlequin et Colombine. Holberg est plus sérieux, comme Molière il est porté à la misanthropie; il n'a pas les rancœurs qui torturaient l'époux malheureux d'Armande Béjart et l'amant enorgoissé de Célimène, car il a vécu sans passion, mais son caractère violent, original, inconséquent, donnait à sa misanthropie un aspect redoutable pour son entourage : comme il a de plus que Molière, le fruit de ses études, il demande au grand comique français son intention philosophique, et c'est en suivant comme à la piste ses personnages, qu'il les adapte à la scène et au tempérament danois ; il glane à droite et à gauche une idée mère, il l'accommode au gré de sa verve et de son esprit, et se montre toujours moins soucieux de châtier le vice que de se moquer des ridicules. Avec ce programme et Molière pour maître, Holberg qui venait de produire l'*Acare* dota son pays d'un théâtre national.

Il y a une nuance bien marquée entre les personnages des deux grands comiques : si, à la lecture d'une pièce de Holberg, on a le sentiment que ses sujets sont bien pris sur les rivages du Sund, on a aussi l'arrière-pensée qu'ils reproduisent à distance des types généraux comme Molière savait les peindre. Les bourgeois vaniteux, les pères entêtés, les maris *fiés*, les femmes despotes ou sages, les jeunes filles

sensées, ou capricieuses du mal d'aimer avec leur soubrette pour complice, tous ces héros de Molière ont leur parallélisme chez Holberg, mais il n'ont pas davantage ; cette réserve n'enlève au comique danois absolument rien de son cachet individuel scandinave, marqué au coin d'une verve exubérante qui manie avec dextérité le fouet de la satire.

Il ne faut pas lui demander de fouiller un caractère, surtout un caractère de femme : cela s'explique, rappelons-nous que Holberg n'a jamais vibré au choc des passions et n'a par conséquent pas pu nous communiquer des expériences à cet égard. Ce cœur sec était doublé d'une maladie de raisonner, qui ne lui aurait jamais suggéré l'idée de choisir une cuisinière pour juge de ses œuvres.

Ajoutons que Holberg est classique, il marche sur les traces de la comédie antique et de la manière espagnole auxquelles Molière lui-même doit tant de choses : s'il a pris son bien où il le trouvait, il faut avouer que Lopez de Vega a été pour lui une mine féconde d'où il a extrait et déponillé de leur gangue bien des trésors ; il les a naturalisés français par sa sobriété, sa distinction, son tact moral, comme Holberg les a plus tard naturalisés danois à son idée. — Si la comédie *Jean de France* doit laisser une impression de la valeur que Holberg attribue aux mœurs françaises de la régence, le portrait n'est certes pas en faveur de la patrie de Molière ; le héros de Holberg envoyé à Paris pour étudier une autre langue n'a su qu'oublier la sienne et s'enduire du vernis ridicule et déplaisant qui passait sous Louis XV pour une preuve de supériorité. Jean de France a perdu à l'étranger jusqu'au respect que l'on doit à ses père et mère ; quand il revient à Copenhague, dans ce lieu saint de l'archaïsme et du patriarcat, il lui vient à l'esprit d'enseigner à sa mère comment on danse le menuet ; le père qui a d'abord

protesté fait ensuite chorus; voilà certes une situation où la bouffonnerie cingle vigoureusement les épaules de ceux qui les lèvent avec dédain, quand on parle devant eux de respect filial.

On est sobre dans le Nord, du moins aux heures des repas, mais entre deux l'eau-de-vie fait de terribles ravages, surtout chez le paysan ; Jeppe le dormeur éveillé en est un exemple bestial et presque féroce; sa femme Nille, une forte femme celle-là, vient de l'envoyer aux emplettes à la ville, mais il boit tout l'argent qu'elle lui a confié et tombe ivre-mort. Survient le baron Rilus, il le fait transporter dans son château et coucher sur son propre lit : quelque chose de l'opéra comique *Si j'étais roi* en moins oriental et surtout en moins poétique; le caractère vil de Jeppe éclate à son réveil pour sauver une situation banale; il ne veut rien moins que faire pendre ceux qui l'entourent et qui sont dans le complot du baron ; pour le détourner de cette idée macabre, la femme du bailli lui fait danser une polonaise qui provoque une nouvelle irruption au cerveau des vapeurs alcooliques et notre homme se rendort, dans cet état on le réintègre chez lui où il a quelque peine à s'expliquer avec sa femme, mais il rentre pourtant en lui-même.

Il existe en Danemark un usage bizarre, issu peut-être de l'habitude française en vertu de laquelle les grandes dames tenaient ruelle et recevaient au lit leurs visites. En Danemark donc il est admis qu'une femme qui vient d'être mère reçoive au lit toutes ses connaissances ; certaines tribus sauvages ont mieux : c'est le mari qui s'alite quand sa femme relève de couche... bref! Holberg nous dépeint la *Chambre de l'accouchée*, et les commères de Copenhague y passent au désespoir du mari, qui se ruine à régaler tout ce monde, et, pour surcroît de malechance, sent naître

le doute angoissant d'une collaboration probable en matière de paternité. On comprend qu'il soit porté à maudire ces visites à l'accouchée, lui qui a toutes les inquiétudes d'un Sganarelle, jusqu'au moment où il retrouve le calme et s'éponge le front sans y rencontrer d'aspérités.

De tous les vices qu'Holberg a malmenés, le pédantisme est celui auquel il s'est le plus attaché ; il l'a pris en science et en politique. C'est d'abord le « faux savant » sous les traits d'un jeune paysan qui a fait des études. Quand il revient au village, il bombarde tout le monde de sa prétendue supériorité ; ses parents, sa fiancée, le pasteur même sont accablés jusqu'au moment où l'on voit apparaître le bout de l'oreille, et de quelle façon ! Les dupes du faux savant sont convaincues que sa science n'est pas la même que celle qui a généralement cours, aussi quand il vient à parler du mouvement de la terre autour du soleil comme d'une vérité incontestable, il est démonétisé dans l'esprit de chacun ; autant la fausse science l'avait élevé, autant la vraie science l'abaisse. Et en politique Holberg attaque le pédantisme ou la prétention dans son chef-d'œuvre, le *Potier d'Étain politique* ou la *Ferblanterie politique*, terme connu pour désigner précisément en politique ceux qui se passionnent pour elle et lui demandent un rôle parce qu'ils n'y comprennent rien. Le potier d'étain Hermann raisonne administration communale d'un ton gravement fou, mais absolument désintéressé ; il est en compagnie d'un pelletier, d'un coutelier, d'un douanier, d'un aubergiste et d'un fabricant de brosse. Il y a bien un certain Antoine, charron, amoureux de Maria, fille de notre potier, mais Hermann veut un gendre qui se connaisse en politique. Il y a bien aussi Grète la bourgeoise que toute cette politique impatiente ; son homme était si travailleur, il est si bon ! quand elle le gifle, il

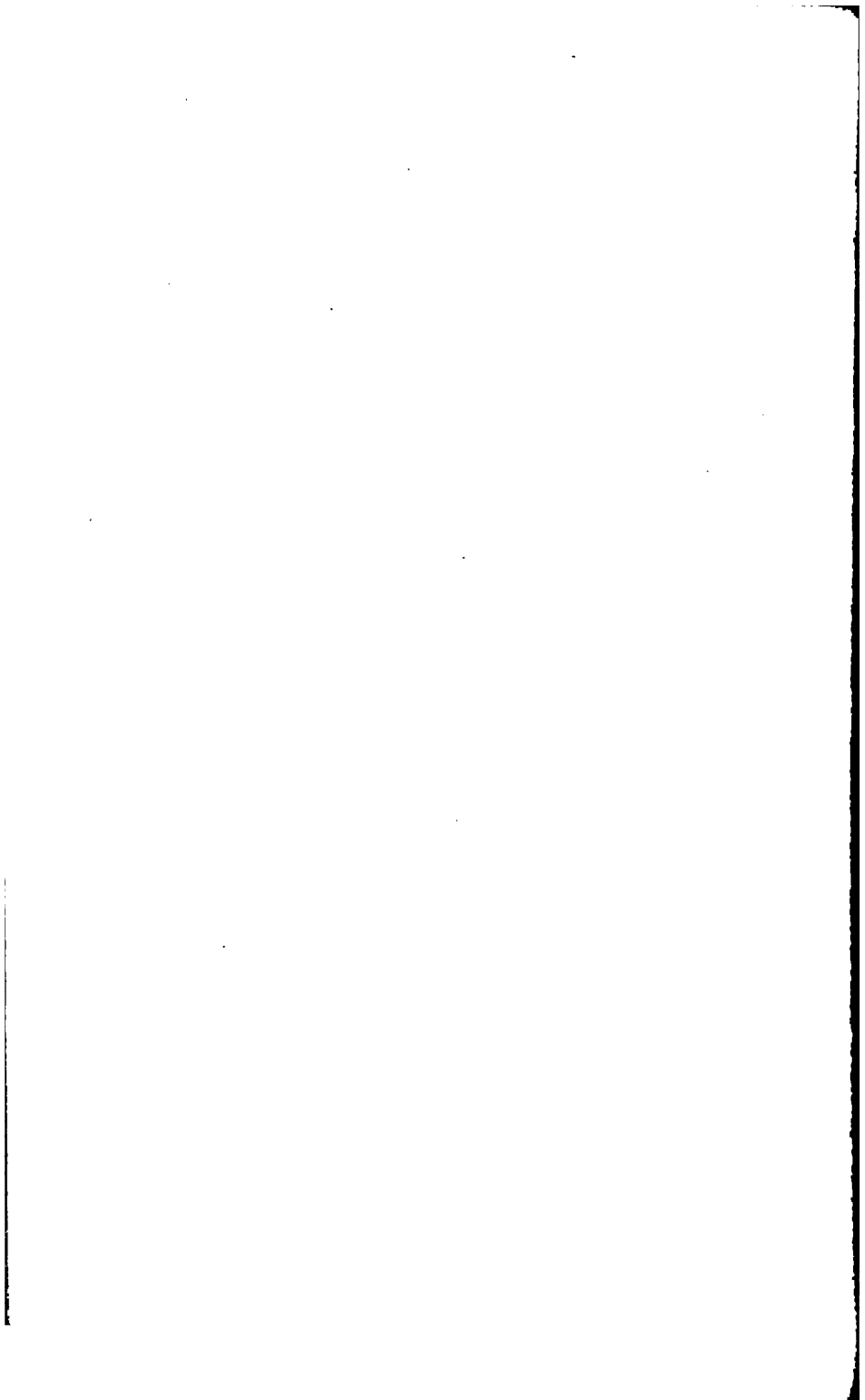
compte jusqu'à 20 et recommence une seconde fois, s'il le faut, pour calmer sa colère. Ils sont d'un franc comique ces membres du Comité politique qui blâment Vienne et Berlin de n'avoir pas au moins une escadre de bâtiments légers, et sont persuadés que si l'Autriche ou la Suisse avait une flotte, on marcherait droit sur Constantinople, pendant que les Turcs et les Français feraient le siège de Vienne ! Mais les discussions de la burlesque assemblée parviennent aux oreilles d'un certain Abraham, qui, avec son ami Sander et d'autres personnages des deux sexes, va imaginer une mystification exemplaire à l'adresse d'Hermann et de ses coassociés. — Deux conseillers d'emprunt annoncent au potier qu'il est investi des fonctions qu'il souhaite ; notre homme enthousiaste fait partager à sa femme cette grande joie et la digne potière que hante à son insu une forte dose de vanité, n'en déplaît à son bon sens, se dispose à recevoir les gens qui viendront la féliciter, tels que valets, servantes, ambassadeurs, excellences, monseigneurs, etc... Son mari lui fait la leçon avec une richesse de détails très intéressante : Le thé devra être servi de bon matin, l'après-midi ce sera le café : on se lèvera vers 9 ou 10 heures, sauf dimanche, parce que ce jour-là le bourgmestre prendra médecine ; il faudra avoir une tabatière, un chien manchon portant un nom français, sa maîtresse lui embrassera le nez à chaque instant devant les étrangers : Henri, le potier apprenti reçoit aussi des instructions... de quoi le faire passer Jocrisse sans augmentation de traitement, sa livrée l'enorgueillira : en somme tous les gens du potier deviendront atteints de *bourgmestromanie*, excepté la jeune fille, fidèle à son Antoine envers et contre tout. Mais les difficultés ne tardent pas à surgir ! Voici d'abord deux pétitions en sens opposé sur lesquelles il faut que le nouveau bourg-

mestre se prononce, ensuite une révolte de matelots éclate, et il faut examiner une plainte de chapelier à propos de la fabrication du castor... tout cela lui fait perdre la tête, pendant que sa femme distribue à de parasites visiteurs thé et café sucrés au sirop. Le bourgmestre démissionne, on refuse sa démission : furieux il s'en prend à son domestique : « Fais-moi voir clair dans mes affaires, lui dit-il, ou je t'assomme » et il voudrait que son valet prenne sa place ; aussi quelle joie quand il apprend sa mystification et de quel cœur léger il retourne à ses pots d'étain. Il y a du Jourdain et du Sganarelle chez ce bourgmestre d'emprunt ; mais il revient de ses folles idées, il se corrige, ce qui n'est pas le cas pour les personnages de Molière : c'est par là surtout que l'auteur danois est original ; il trouve avec le fabuliste cet accident qui fait « que l'on rentre en soi-même ». Holberg modifie l'individu ; il aime le faire évoluer, le guérir... en maniant le fouet de la satire, il constate des résultats moraux, des améliorations ; c'est là sa spécialité ! Et comme il marche à son but, quelle concision dans son dialogue, à travers les feux d'artifice de son esprit et les pétares de son humeur : quelle vie il souffle sur ses personnages, c'est la manière de Calderon appliquée au peuple danois, avec tous les égards dûs à son tempérament vaporeux et absorbé. Les compatriotes de Holberg se sont bien reconnus, leur rire a donné gain de cause au grand poète comique ; ce rire qui justifie tout, est toujours sur leurs lèvres et y sera longtemps encore à l'ouïe des œuvres ou seulement du nom de Louis Holberg.

J. KAUFMANN.

maître au Collège :

Prof. de Littératures française et Étrangères.



LOUIS TOGNETTI

SA VIE -- SON ŒUVRE (1)

I

Il est, en ce monde, des êtres qui, si nous pouvons ainsi formuler notre pensée, semblent avoir passé à côté de leur vie, et qui, non suffisamment trempés pour la lutte, victimes des circonstances et de leurs propres impressions plus encore que de leurs défauts, arrivent au bout de leur carrière avec une œuvre qui n'est pas celle de leurs rêves, mais l'œuvre de la vie qu'ils ont en quelque sorte subie.

A la recherche d'un idéal qu'ils ne peuvent atteindre, désirant constamment le beau, le bon, le vrai et se laissant emporter, entraîner par le courant empesté et desséchant du matérialisme, faisant le mal en rêvant le bien, pour

(1) Nous avons dû, pour cette étude, avoir recours aux articles parus précédemment sur Louis Tognetti ; c'est ainsi que nous devons mentionner les notices biographiques de MM. Louis Duchosal, A. Wagnon, E. Redard, V. Rossel (*Hist. litt. de la Suisse romande*), etc.

Nous tenons également à remercier MM. L. Bogey, conservateur des Bibliothèques, et E. Delphin, bibliothécaire du théâtre, de leur judicieux concours.

ensuite pleurer leur faute, ils sentent peu à peu leur force morale s'émousser, se fatiguer à cette lutte constante et leur cœur se remplir d'amertume et de fiel.

Il semble alors que leur âme n'habite pas le corps que lui avait assigné la nature, mais un corps étranger, ne pouvant plus comprendre ni suivre ses aspirations et ses espérances.

Et cette dualité est une souffrance, car elle leur permet de comparer ce qu'ils ont fait à ce qu'ils auraient pu faire, et toujours, et sans cesse, une force, contre laquelle ils essayent en vain de réagir, les entraîne loin du but poursuivi.

Et cette souffrance devient chaque jour plus irritante, plus intense, et les malheureux en arrivent à séparer ces deux êtres, à faire deux personnages distincts ; et, l'âme en deuil, le cœur saignant, ils chanteront, pour s'étourdir, pour oublier, ou suivant l'expression du poète : « Ils chanteront pour ne pas pleurer » :

Je chante la gaité, le cœur gonflé d'alarmes,
Mais c'est dans cet espoir, par mon orgueil conçu,
— Renaissant chaque jour et chaque jour déçu —
Que le bruit de mes chants pourra couvrir mes larmes.

a dit Louis Tognetti.

Mais de cette souffrance elle-même, une force naîtra, de nouveaux accents s'élèveront, plus amers, plus tristes, mais aussi plus profonds, plus vrais ; et de cette désespérance, de ces luttes, une œuvre sortira, sincère et forte, car nul n'est poète qui n'a pas lutté et souffert.

On peut dire que la vie de Louis Tognetti est tout entière dans ces quelques lignes et c'est ce qu'on ne saurait assez répéter : Il ne fut pas ce qu'il parut être.

II

Louis Tognetti naquit le 5 mars 1852. Comme le dit L.-A. Duchosal dans un article biographique, la naissance des poètes devrait être marquée par quelque phénomène visible et prophétique. Mais, en ce jour, les cloches restèrent muettes dans leur prison de pierre; les oiseaux du ciel ne vinrent pas, en foule, saluer le petit Louis, le soleil ne versa pas, pour cet instant, plus de rayons et de lumière, rien ne marqua la venue de cet enfant qu'avait cependant touché la Muse inspiratrice.

A deux ans déjà, notre petit homme partit un beau matin, un gentil sac aux provisions pendu au côté, pour faire son entrée dans le monde et s'initier aux mystères de l'alphabet. Ce fut spectacle dame Alisier qui eut l'heur d'ouvrir son intelligence à ces nouveaux horizons, et il faut croire que l'élève sut profiter des leçons, car, deux ans plus tard, à quatre ans, il entra chez le père Alisier qui ne prenait généralement les enfants qu'à partir de six ans. A huit ans enfin il entra au collège.

Chacun connaît la pièce : *Fruit sec*, dédiée au poète Adolphe Ribaux, et que renferme *Menue-Monnaie*. Nous aimons à croire que ces vers furent plus un jeu d'esprit qu'une confession sincère :

Alors que j'étais au collège,
J'étais un insigne fruit sec.
Et l'on ne pût, ô sacrilège !
Jamais me faire mordre au grec.

dit-il; mais, doué d'une intelligence peu commune, secondé par une remarquable facilité d'assimilation, il est certain que, sans être peut-être d'une application soutenue, son ca-

ractère s'y opposait, il se maintint néanmoins dans les bonnes places.

La preuve en est qu'à quinze ans et demi, il achevait sa première et entraît au gymnase, dont il sortit bientôt, son titre de bachelier ès-lettres dans la poche.

Délivré du souci des examens, il n'avait plus qu'à songer à la carrière qu'il désirait embrasser. Grave problème ! question ardue pour un esprit indépendant, assoiffé d'inconnu, et sentant déjà s'agiter confusément en lui cette muse touchante et sincère, qui lui devait dicter tant de choses exquises.

Pensant avoir des dispositions pour le commerce, il s'en fut bientôt à Mannedorf (Zurich) étudier cette branche. Pauvre Tognetti ! si quelque chose pouvait le fixer, ce n'était certes pas d'aligner des chiffres dans un grand livre ou trôner majestueusement derrière un comptoir ; il le comprit bien vite et partit pour Paris étudier les mathématiques.

Nous avons sous les yeux un cahier de vers, composés à cette époque, et qu'il envoya de Zurich à son père à qui il dédiait ces premiers essais dans une lettre tout empreinte des plus nobles sentiments, et où il espère revoir bientôt sa famille, son foyer. Car, phénomène étrange, ce bohème, ce Juif-Errant, qui passa la majeure partie de sa vie à courir le monde, avait la bosse de la vie familiale, de la vie d'intérieur ; aussi ne pouvait-il rester longtemps absent, sans avoir le mal du pays et regretter son cher chez-soi ; ce qui ne l'empêchait pas, lorsqu'il était depuis quelque temps de retour, d'avoir la nostalgie des contrées bénies, toutes pleines de soleil éclatant, aux horizons d'azur, aux rives fleuries, où ses rêves et ses souvenirs le transportaient parfois.

Le cahier dont nous parlons contient déjà de jolies choses : *Le Sultan Raschid*, *le Fauteuil du grand-père*.

Il est au coin du feu, le fauteuil du grand-père.

Cette pièce manque encore, ainsi que la plupart des autres morceaux, de la technique de l'art, et les règles les plus élémentaires de la versification n'y sont pas toujours observées; mais le vers jaillit déjà, coule de source, et même dans les pièces où semblent se glisser des réminiscences, une idée originale vient parfois relever la forme un peu relâchée des vers; la concision manque, mais ce sont des défauts que le travail fera disparaître, car le don y est, le vers existe, il est poète!

Aussi, comme la poésie est assez incompatible avec les règles fixes, invariables, sans détours ni imprévus, qu'enseignent Legendre et consorts, comme la folle du logis devait se trouver fort mal de cette concentration d'études, et risquait beaucoup de jouer de mauvais tours au disciple de Descartes, Tognetti ne tarda pas, malgré de réels progrès accomplis, à goûter de moins en moins les charmes du carré de l'hypoténuse, ou les chemins, combien épineux, des intégrales et des différentielles. Il quitta donc le lycée St-Louis.

Pour se refaire un peu, il revint alors à Genève, étant aussi peu avancé qu'au sortir du gymnase quant au choix d'une carrière.

Mais qu'indiquaient ces tâtonnements, ces essais dans les différentes sphères de l'intelligence ou de l'activité humaine? sinon cette soif d'inconnu, de non senti, de mystérieux même qui le devait dominer toute sa vie.

Aussi, l'atmosphère de Genève lui pesa bientôt; notre horizon trop borné l'étouffait, et, âgé de dix-huit ans à peine, il ne craignit pas de s'embarquer, à Bordeaux, en qualité de pilotin, sur un vaisseau à destination des républiques de l'Amérique du Sud, et cela dans le seul but d'observer; car Tognetti était un observateur; tout ce qu'il avait vu et entendu, il le racontait avec une clarté, une précision rares;

il avait le don des images et nul ne savait mieux que lui évoquer une scène typique.

Voilà donc un de ses désirs exaucé : voir la mer, la mer immense, aux solitudes infinies, aux colères terribles, aux caresses enchanteresses ; la mer, la grande mangeuse d'hommes, comme l'appellent les Hollandais ; et, durant les longues nuits de quart, sous la lumière mystérieuse des étoiles, seul dans l'immensité bleue, il laissait son âme s'élançer dans les magiques régions du rêve, et, certes, ces instants de douce griserie compensaient bien pour lui les durs labeurs de l'existence journalière.

En humant l'acre parfum de l'Océan, aux effluves amères mais vivifiantes, il se retrempe physiquement et moralement, délivré qu'il était des débilitantes pensées qui trop souvent le hantaient autrefois.

D'une grande sensibilité de cœur, ne pouvant voir souffrir, même un animal, Louis Tognetti fut, durant la traversée, le témoin forcé d'une scène pénible.

Il l'a contée tout au long dans quelques pages charmantes, empreintes d'une émotion réelle et puissante, sous le titre de *Pauvre Sullan*, un des nombreux beaux morceaux de sa *Olla Podrida*.

Sur le même vaisseau que lui se trouvait comme passager un jeune homme qui, à peine sorti du lycée, s'en allait ainsi tout seul, sur l'autre bord de l'Océan. Il avait pour compagnon, presque pour ami, un magnifique terre-neuve.

Intelligent et doux, le chien paraissait comprendre la douleur de son maître, et ils avaient tous deux comme de muets dialogues.

Et la solitude paraissait moins grande, la tristesse moins amère au malheureux enfant en sentant près de lui un être qui l'aimait. Bonheur de courte durée, hélas ! car le capitaine

du trois-mâts, une espèce de brute, fait, dans un mouvement de colère, jeter le pauvre terre-neuve par dessus bord.

Oùtré de cet acte de barbarie et de cruauté, Tognetti demanda à quitter le bâtiment et le capitaine Leclère le débarqua à Montevideo.

Si le lecteur le veut bien, nous le reprendrons dans cette ville.

De Montevideo, il fait plusieurs voyages dans les républiques de l'Amérique du Sud, puis, les yeux encore tout éblouis de ces merveilleux tableaux que Lotti saurait si bien décrire, regrettant le pays natal, petit, mais qui tient tant de place dans nos cœurs lorsqu'on l'a quitté, il revint à Genève.

Espérant, dans l'étude, se reposer de ses courses lointaines, notre *marin* va passer un semestre ou deux à Heidelberg, étudier le droit. Mais ce n'est pas en vain qu'on laisse grandir en soi le goût des aventures, qui, comme un vin capiteux, grise et a grisé tant de cervelles ; il est bien difficile, alors, de ne pas se laisser tenter de nouveau.

Ce fut, en effet, ce qui arriva, et Tognetti repartit bientôt pour les contrées bénies entrevues comme dans un rêve.

Cette fois, il ne séjourna pas longtemps à Buenos-Ayres qu'il quitta pour les Indes, la Chine et le Japon.

Ce n'était pas toujours le cœur gai, l'esprit dispos, qu'il courait ainsi les mers, du Sud au Nord, du Levant à l'Occident, voguant toujours, comme une âme en peine.

Parfois, il fait un retour sur lui-même et s'effraie à la pensée qu'il pourrait ne jamais revoir ceux qui lui sont chers.

Cette pièce de *Pour une bonne œuvre*, pièce écrite en mer par une nuit de tempête, le prouve suffisamment :

« Oh ! ce serait pour moi quelque chose d'affreux,
De mourir sans avoir revu ma bonne mère,
Sans avoir un ami pour me fermer les yeux,
Sans prêtre à mon chevet pour dire une prière.

D'avoir pour tout linceul l'Océan furieux,
Au lieu d'aller dormir dans le vieux cimetière
Que le Rhône remplit d'un murmure joyeux...
Dire que cette nuit peut-être est la dernière :

Que je puis ne pas voir le jour qui va venir...
A ce penser mon cœur se brisant d'épouvante
Laisse échapper les pleurs qu'il ne peut contenir.

Et je maudis cent fois mon humeur turbulente
Qui, méprisant les soins d'un paisible avenir,
M'a fait mettre le pied sur la plaine mouvante. »

Cependant, ces longs voyages furent pour lui une cure excellente, dans ce sens qu'il revint au pays natal plus homme ; il avait laissé en route le chauvinisme très étroit de la plupart des Genevois qui n'ont pas voyagé.

Au retour, il séjourne quelque temps dans Londres la grise, dont les brouillards le font bientôt fuir, puis il rentre à Genève.

Ce fut alors qu'il se lia avec le poète Carcassonne, ami de la famille. A l'école d'un tel maître, Tognetti connut bientôt tous les secrets de son art et les ressources que l'on en peut tirer en versification. Il devint plus maître de lui, pouvant condenser sa pensée et la couler dans des vers exquis, aux rimes d'or.

Il est certain qu'il gagna beaucoup au contact de l'auteur des *Bulles d'air*.

Nous ne pouvons résister au désir de mettre, en regard l'un de l'autre, les deux sonnets, l'un de Tognetti adressé à Carcassonne, l'autre de ce dernier poète, dédié à l'auteur de *Grisailles*. Le lecteur trouvera peut-être du plaisir à comparer ces deux pièces, dont la seconde est un véritable tour de force.

A M. Ad. Carcassonne.

Puissiez-vous retrouver sur les bords du Léman
Quelque ressouvenir de la terre de France,
Quelque vague rayon du beau ciel de Provence,
Quelque zéphir venu des bords de l'Océan.

Puissiez-vous, parmi nous, pour calmer la souffrance
Que loin du sol natal tout exilé ressent,
Retrouver des amis vrais dont le dévouement
Pour vous remplacera vos amitiés d'enfance.

Mais surtout puissiez-vous, à l'ombre de nos monts,
Dans la brise du soir aux fraîches harmonies,
Dans le bruissement des vagues endormies,

Retrouver bien souvent d'aussi douces chansons
Que celles que vous ont, à l'époque passée,
Murmuré les échos de l'antique Phocée.

LOUIS TOGNETTI.

A M. Louis Tognetti.

Lorsque je suis venu sur les bords du Léman,
J'emportais dans mon cœur, loin de ma chère France,
Les rayons lumineux du beau ciel de Provence,
Et les zéphirs venus des bords de l'Océan.

Triste, je me disais : Pour calmer la souffrance
Que loin du sol natal tout exilé ressent
Où trouver des amis vrais, dont le dévouement
Pour moi remplacera les amitiés d'enfance ?

Mais je vous ai connus, chers amis, et vos monts,
Et la brise du soir aux fraîches harmonies,
Et le bruissement des vagues endormies,

Tout ce que l'air contient d'adorables chansons,
M'ont dit ce que longtemps, à l'époque passée,
Me disaient les échos de ma vieille Phocée.

ADOLPHE CARCASSONNE.

Ces pièces nous amènent tout naturellement à parler de l'ouvrage qui les renferme : *Pour une bonne œuvre*, le premier volume du poète, qu'il publia en 1875.

Vendue au profit des victimes de la grêle, cette œuvre fut bien accueillie du public, lequel ne pouvait être que sympathique à ce débutant de vingt-trois ans à peine, qui commençait sa carrière poétique par « une bonne œuvre ».

Dans les soixante pages de ce petit recueil, il y a déjà nombre de jolies choses; quelques sonnets, comme : *Passé*, une des pièces qu'Iner-Cunoz a publiées dans les *Chants de pays*, sont charmants, et certes, tous les commençants n'ont pas, dans leurs premiers essais, trouvé des vers tels qu'en contient ce début.

Trois ans plus tard, en 1878, Louis Tognetti publiait son second volume de poésies : *Au jour le jour*, dédié à son maître et ami Ad. Carcassonne.

Du premier coup-d'œil, jeté dans ce livre, on voit que les promesses pressenties dans *Pour une bonne œuvre*, se sont réalisées, au delà même de ce qu'on pouvait espérer. L'ouvrier hésitant encore, cherchant sa voie, est devenu en quelques mois, un véritable virtuose. Le poète s'est affermi, affirmé, et, dans une langue pure, bien qu'exempte de toute prétention, l'idée jaillit, servie et embellie par le vers.

Il y a du soleil, des rires éclatants, des chants divins d'amour, et, si quelque larme furtive vient parfois briller, la pauvrette est bientôt séchée au souffle vivifiant de l'espérance. C'est le printemps du poète, c'est l'aurore de sa vie qui ne sera que trop tôt sombre et veuve de joies.

Partout éclatent de joyeuses fanfares :

« Voici le printemps et Mai jette
Comme un prodigue, à pleines mains,
Sur le bord de tous les chemins,
L'anémone et la pâquerette..... » (*Primavera*).

Comme il le dit lui-même dans sa préface :

« Suivant dans mon ciel gris ou rose
Une idée au vague contour.
J'ai fait ce livre au jour le jour,
L'âme gaie ou l'âme morose. »

C'est bien là l'œuvre du poète intime, vibrant et sincère; non point du poète professionnel écrivant de gros volumes, mais du gentil et gracieux trouvère du Moyen-Age, allant, de château en château, chanter ses amours et ses espérances.

Et nul n'a trouvé de plus doux accents, de plus suaves mélodies pour parler du divin thème :

« Mais pour nous, brillants de jeunesse,
Pour nous, gais oiseaux du printemps,
C'est le seul maître que connaisse
Nos cœurs ivres de leurs vingt ans;
C'est un grand et divin mystère,
C'est le doux prisme qui nous fait
Trouver sur cette pauvre terre
Un instant de bonheur parfait... »

Mais à côté de ces envolées dans le pays bleu, il y a des pièces d'une réelle valeur, tant au point de vue de l'idée que pour la forme.

Les Grues d'Ibycus, traduction couronnée par l'Institut national genevois, le *Jugement*, dont certains vers sont fort beaux, *Un artiste*, l'*Espoir* :

« L'espoir qui, dans les jours d'alarmes,
Sous des baisers sèche nos larmes
Et met un baume à nos douleurs;
L'Espoir, qui, dans l'âme égarée,
Ramène la vertu parée
De ses plus riantes couleurs. »

et tant et tant d'autres.

Puis ce sont *Livres à vendre* où l'auteur stigmatise les amateurs de littérature malsaine, *Souvenir d'enfance*, une toute charmante histoire d'enfants, *Restons!* où l'on croit retrouver une partie du canevas de sa pièce le *Ranz de Vaches*..... Mais que sert de vouloir choisir, toutes sont à lire.

Enfin la pièce : *Sonnet* peut servir à relier *Au jour le jour*, au recueil suivant : *Grisailles*, paru en 1879. Ce volume où la note triste domine est certainement son œuvre la plus forte comme pensées, *Menue Monnaie*, étant la plus achevée au point de vue de la forme.

« Après avoir perdu sa chaste Béatrice,
Le Dante, sans espoir d'un meilleur lendemain,
Ecrivit en pleurant son rêve surhumain,
Faisant de la douleur sa muse inspiratrice :
.
Car ce n'est pas l'amour béni, la liberté,
La richesse, un grand nom qu'on porte avec fierté.
C'est toi, sainte Douleur qui fais grand le Poète! »

Et c'est cette souffrance, cette rancœur, que l'on sent percer dans chaque pièce qui font la force et la beauté de *Grisailles*. Il y a des larmes dans certains vers, des sanglots vrais, profondément sentis et qui ont un écho dans l'arrière fond de notre propre cœur.

Comme un enfant peiné vient chercher des consolations près du cœur maternel, ainsi notre poète a-t-il placé ce volume, tout plein de tristesse et de désespérance, sous la sainte égide de sa mère.

Il faut, pour bien comprendre ces vers, avoir soi-même souffert et pleuré. Il le dit, du reste, dans sa préface :

« Vous qui croyez à l'espérance,
Vous dont le cœur n'a pas saigné

Et ne connaît pas la souffrance
De voir son amour dédaigné,
Vous qui n'êtes pas las de vivre
Et de souffrir à chaque pas,
Croyez m'en : refermez ce livre.
Vous ne le comprendriez pas. »

Cependant, que de jolis vers sont éclos de ces regrets
mêmes :

Ce que n'a jamais dit le papillon aux roses,
Alors qu'il caressait leur sein demi-fermé,
Ou bien qu'il chiffonnait leurs corolles déclosoes.
C'est combien je t'aimai.....

.....
Ce que n'a jamais dit la frileuse hirondelle....

.....
Car, ni l'oiseau, ni le zéphir, ni le nuage.
Ni le frais papillon, cet insecte d'un jour.
Ni les rayons du ciel, n'auraient eu de langage
Pour un si grand amour.

Il y a là, condensés dans ces cent-soixante-et-dix pages,
toute une vie, tout un monde d'idées, les unes belles et gran-
des, nobles et touchantes, les autres douloureuses et tristes,
amères et sombres. Dans ce volume se remarque fortement
une de ses pensées dominantes, ce qu'il recherche dans tout
et partout : le côté humanitaire.

Comme, adolescent, il se sentait frémir d'indignation à la
vue d'une pauvre bête qu'on jetait à la mer, ainsi, homme,
les misères des humbles, des petits, des pauvres, le préoc-
cupent. Il s'associe à leurs peines, à leurs afflictions et pleure

.....
.... quand je vois au cimetière.
S'en aller une pauvre bière,
Sans amis ni parents après.....

Et cette sensibilité, cette sympathie pour tout ce qui souffre étonnent, mais sont plus belles encore chez un homme qui a beaucoup souffert lui-même et dont le cœur, semble-t-il, aurait dû ou pu se dessécher au souffle de scepticisme qui trop souvent se propage chez ceux qui ont vu de près les bassesses et les turpitudes humaines.

Mais non ! lisez : *Pour le bazar*, en faveur de la Crèche de Saint-Gervais.

.....
« Aussi la vente sera bonne,
Et le prix de ces riches dons
Fera venir à notre crèche.
Herbe tendre et litière fraîche
Pour les agneaux que nous gardons !

Pour le bazar, en faveur des ouvriers sans ouvrage, pièce parue en Décembre 1877, dans ce mois, le plus dur et le plus triste de tous pour ceux à qui il manque feu et pain durant les jours de fête, pour les autres.

Puis, *Aux poètes genevois*, épilogue de l'*Obole des Poètes* vendu également au profit des ouvriers sans ouvrage, etc.

Il hait tout ce qui est contraire au droit commun ; il flétrit et cingle durement les tyrannies, les infamies ; il trouve alors des accents d'une réelle puissance comme dans : *Aux Gommeux*, *Au Tzar*, *Plus d'échafauds*, *Marat*, bien que peut-être dans cette dernière pièce, son amour de la Liberté l'ait entraîné trop loin, cependant on ne peut qu'applaudir à l'indignation, qui dans ces pièces virulentes, a dicté des vers tels que ceux-ci :

« J'aime mieux ces gens là ! Leurs puissantes mains rouges
Leurs mains si nobles d'ouvriers,
Ne serrèrent jamais au seuil d'infâmes bouges,
Celles de grecs et d'usuriers.

.....

Quand, sur les grands chemins, je vois, piochant la terre,
Un pauvre travailleur bien las,
Eh bien ! je vous le dis : Ce noble prolétaire,
Gommeux, vous ne le valez pas. »

(Aux gommeux — Au jour le jour —)

ou dans : *Au Tzar* :

« Ta gloire est grande, O Tzar, car lorsque ton armée
Victorieuse s'arrêta,
Et lorsque dans Stamboul, par le Russe acclamée,
L'aigle à double tête flotta,
Voulant alors savoir combien cette victoire
Coûtait d'hommes à tes États,
Tu comptas ton armée, — hélas ! c'est cher la gloire, —
Il manquait cent mille soldats !

.
O Tzar, encor deux mots et j'ai fini : ces hommes
Dont tu versas le sang vermeil,
Ne les vois-tu jamais, implacables fantômes,
Revenir hanter ton sommeil ?
N'entends-tu pas leurs cris comme dans la bataille :
Leurs voix ne t'ont-elles pas dit :
« O toi qui fis de nous de la chair à mitraille,
Sois éternellement maudit ! »

De tels accents prouvent que Tognetti n'était pas un poète ordinaire; une âme d'élite seule pouvait concevoir et enfanter des vers aussi grands comme pensée.

— Quelle grâce, quelle légèreté, quelle finesse dans les quelques pièces qui suivent ce poème de *Au Tzar*.

Dans ces charmants tableaux, tracés de main de maître, c'est tout l'hiver qui défile sous nos yeux.

Mais bientôt la tristesse le reprend et ses vers pleurent ses souffrances ; en vain cherche-t-il à remonter ce flot sombre qui l'entraîne, il n'est pas le plus fort.

« Pleurer quand on a fait une action mauvaise.
Mais lorsque d'un brutal désir on est vainqueur.
Sentir par tout son être un tressaillement d'aise
Rassérénant le front et réchauffant le cœur :

.
Hélas ! sentir au fond de soi palpiter l'ange
Qui veut se faire libre et prendre son essor.
Mais avoir les deux pieds retenus dans la fange....
Mon Dieu que de rêveurs ont ce malheureux sort !

s'écrie-t-il dans une pièce superbe de sincérité et de grandeur ; et c'est par cela que son œuvre se fait remarquer. par cette sincérité, cette franchise d'accents que l'on sent trop rarement chez bien des poètes, aujourd'hui.

Oh ! ces luttes constantes de l'*Espirit et de la Chair* ! ces retours sur le chemin parcouru ; ces regards jetés en arrière : ces sensations de vide que l'on ressent lorsqu'on sonde tous les replis de notre cœur ; ces scrupules de l'âme qui forçaient Rachel, l'incomparable comédienne, à ne plus jouer son admirable rôle de *Pauline*, se sentant, dit-elle elle-même, indigne de représenter une créature si noble, d'exprimer des sentiments si purs !... ces moments d'angoisse et de doute. Tognetti les a connus.

L'illustre auteur d'*Eugénie Grandet* pouvait dire, lui, le sceptique endurci, qui, le scapel en main fouillait, impassible, les moindres recoins du cœur et de l'esprit humains : « Si nous éprouvions les misères ou les joies que nous chantons, nous serions usés en quelques mois comme de vieilles bottes. — N'y a-t-il pas toujours un comédien dans un poète ? »

Mais, dans l'œuvre de Tognetti, c'est moins l'esprit que le cœur qui est en cause ; le cœur, plein de joie, ou froissé, ensanglanté aux déceptions et aux amertumes d'ici-bas. Il le dit dans quelques vers en réponse aux lignes de Balzac, que nous venons de lire :

« Non maître ! car il faut avoir un cœur qui vibre,
Pour être vraiment inspiré ;
Il faut un noble cœur ; un cœur dont chaque fibre,
Ait aimé, souffert et pleuré.
Non ! la réalité seule est noble et touchante
Et seule elle a des accents vrais.
Et celui qui n'a pas éprouvé ce qu'il chante
Ne sera poète jamais ! »

Ne peut-on mettre encore, en opposition avec les lignes du grand romancier, les inoubliables stances de Musset à la Malibran ?

-- Ne savais-tu donc pas, comédienne imprudente,
Que ces cris insensés qui te sortaient du cœur
De ta joue amaigrie augmentaient la pâleur ?
Ne savais-tu donc pas que sur ta tempe ardente
Ta main de jour en jour se posait plus tremblante,
Et que c'est tenter Dieu que d'aimer la douleur ? —

Combien de choses, encore, seraient à prendre dans ce volume de *Grisailles* ; quant à nous, ce n'est pas sans émotion que nous parcourons ces pages, dont quelques-unes sont certainement parmi les plus belles de notre littérature romande !

Cinq ans se passent, durant lesquels Louis Tognetti publia plusieurs pièces de théâtre dont nous allons parler, et ce ne fut qu'en 1884 que parut *Menue-Monnaie*, son œuvre, ainsi que nous l'avons dit, la plus achevée comme facture.

III

L'œuvre dramatique de Louis Tognetti ne comprend pas moins de dix à douze pièces, dont : une comédie en prose. *Le Miracle de St-Pancrace*, deux drames : *Jean Huss* et *Drame en Vendée*, trois scènes en vers, *Sans travail*, *Un prix de douceur*, *La dernière heure d'André Chénier*, deux comédies en vers : *L'Ange gardien* et le *Ranz-des-Vaches* : un opéra-comique : *Folle équipée*, une pantomime : *Un tru de Picrrot* ; plus quelques revues, telles que : *De la Tour au tir*, etc.

Bien qu'assez considérable, ainsi que nous venons de le voir, l'œuvre dramatique de Louis Tognetti fait regretter, une fois encore, que la mort soit ainsi venue, en pleine production, faucher ce talent vrai et puissant ; car les quelques œuvres que nous possédons sont pleines de promesses qui n'ont pu se réaliser.

Le grand drame de *Jean Huss* qui ne fut guère qu'une ébauche, car, fait à la hâte, — en moins de vingt jours, — il ne put être remanié, retouché, poli, comme il aurait dû l'être, ce drame, disons-nous, faisait bien présager de son auteur pour de nouveaux essais dramatiques.

Certaines des pièces de son théâtre ont eu, du reste, de francs et légitimes succès sur notre scène, témoins : *L'Ange gardien* et surtout le *Ranz-des-Vaches*, dont quelques passages sont ravissants ; et aujourd'hui encore, *Sans travail*, *La dernière heure d'André Chénier*, *Un prix de douceur*..... etc. sont souvent dits et appréciés comme ils le méritent.

La première pièce pour le théâtre que donna Louis Tognetti, fut une comédie en un acte, en prose : *Le Miracle de*

Saint-Pancrace, faite en collaboration avec le trop fameux Léo Taxil, qui n'avait pas alors fait le demi-tour que l'on sait.

C'est l'histoire d'une dévote relique; quelques os d'un saint fameux, lesquels, adorés et vénérés durant un certain temps par la foule crédule des pèlerins, finissent par se trouver n'être que des ossements quelconques.

En 1879, paraissait une scène en vers : *Sans travail*, souvenir de la représentation donnée sur le théâtre de Genève le 7 février de la même année au profit des ouvriers sans ouvrage. Ce poème fut dit par M. Seguin, du Théâtre, qui sut mettre en relief les beaux vers, le sentiment et l'intérêt poignant de ce petit drame écrit pour ceux à qui il manquait du pain.

Le 12 décembre 1879, M. Louis Bernard, alors directeur de notre Théâtre, faisait représenter l'*Ange gardien*, une délicieuse comédie en un acte, en vers, et dédiée à M^{lle} Lucy Pernay, la charmante *Marguerite Du Breuil* de la pièce.

Bien simple est la trame : — Une jeune et jolie actrice, Marguerite Du Breuil, — dont le mari, joueur et libertin, parti après avoir vendu les derniers bijoux de sa femme, n'a pas reparu, — vient de remporter un éclatant triomphe dans une pièce, pièce de début du poète Henri Ménars. Marguerite s'est enflammée d'un bel amour pour le poète en étudiant son œuvre, et Ménars n'a pas été insensible aux charmes de sa tout aimable interprète.

Il s'introduit nuitamment chez la comédienne, laquelle, vaincue par l'amour que l'auteur lui peint en termes brillants, va lui céder, lorsque sa fille, Mimi, entr'ouvrant les rideaux de sa couchette et demandant à sa mère quel est ce monsieur qu'elle n'a jamais vu, ramène Marguerite au devoir, et se trouve être ainsi son ange gardien.

Cette saynète exquise et touchante eut douze représentations, ce qui se voit rarement à Genève.

Encouragé par ce succès, Tognetti se mit courageusement à l'œuvre, et, confiant dans sa force, n'hésita pas à se lancer dans le drame historique. Son ardeur, son enthousiasme, furent tels que, ainsi que nous l'avons dit, en moins d'un mois *Jean Huss* était charpenté, écrit, les rôles copiés !

Cette œuvre n'ayant jamais été publiée, il serait peut-être intéressant de retracer en quelques lignes la donnée du drame et d'en indiquer les vers les plus saillants :

Edith, femme du comte Ziska, ami de Jean Huss, aime ce dernier pour sa science, sa pureté, son courage. Elle doit se contenter d'être une sœur pour lui, mais est prête, s'il le faut, à sacrifier sa vie pour celui qu'elle aime en secret et dont la liberté est chaque jour menacée dans sa campagne contre le clergé.

Ayant appris que Huss doit se rendre au concile de Constance pour reprocher au pape Jean XXIII son inconduite, elle décide le comte Ziska, son mari, à accompagner le réformateur, pour, au besoin, lui prêter secours.

A l'acte second, le pape est aux genoux d'Impéria ; puis bientôt arrivent Otto Colonna et le Prince d'Espagne, lesquels, avec Jean XXIII, trament un complot contre l'empereur d'Allemagne Sigismond. Sûrs de leur victoire, ils se livrent sans réserve, ainsi que leurs maîtresses, aux plus folles débauches.

A ce moment paraît Jean Huss. Il stigmatise la conduite des prêtres et leur fait honte de tous leurs désordres :

« C'est bien cela ; c'est bien l'orgie ignoble, infâme ;
Des vins versés à flots et des baisers de femme. »

.

Puis s'adressant au pape :

« Jean, regarde ta poupre, elle est toute sanglante,
Et lorsque sur la foule attentive et tremblante
Pour la bénir au nom de Dieu, tu tends la main,
A tes doigts on peut voir encor du sang humain.
Si c'était tout : Mais non ! Tes mœurs sont corrompues ;
Tes viles passions ne sont jamais repues,
Jamais ton appétit brutal n'est satisfait,
Et tu vends le pardon du plus hideux forfait...

.
Quelle honte, mon Dieu !

.
Quelle honte, celui qui garde tes autels
Enseigne l'impudeur et la haine aux mortels.

.
En ce même moment, Jean, tu rêves ma mort !

.
Mais je ne te crains pas, va, prélat sanguinaire,
Parlant au nom de Dieu, je brave ta colère.

Jean, à l'ouïe de ces paroles, veut faire arrêter Huss ; mais celui-ci a un sauf-conduit de Sigismond, empereur d'Allemagne. Le pape doit donc attendre que les événements lui permettent de se venger du réformateur, ce qui sera peut-être bientôt ; car, lui, Jean XXIII, ne rêve rien moins que de déposer les deux papes, ses rivaux, pour être seul souverain, puis d'anéantir l'empire d'Allemagne. Il compte pour cela sur Frédérick d'Autriche, le prince d'Espagne et Otto Colonna. Mais ce dernier, malgré sa promesse d'être fidèle au pape, rapporte à Sigismond les projets de Jean, et tous deux, usant de leur influence dans le Concile, renversent les trois papes.

Huss est arrêté malgré la parole de Sigismond et enfermé dans un château fort.

Enfin, à l'acte dernier, au premier tableau, les Hussites,

commandés par le comte Ziska, sont tous rassemblés dans une forêt à quelques lieues de Constance. Il faut à tout prix sauver leur chef aimé ; mais pour cela un des leurs doit se dévouer, aller dans le cachot de Huss, et, changeant de vêtements avec lui, permettre au prisonnier de s'évader. Le comte Ziska demande qui veut, en risquant ses jours, sauver leur maître. Un Hussite se présente. Ziska lui fait jurer sur son épée de tenir sa promesse. Le Hussite jure. La voix de cet homme trouble Ziska et Edith, se débarrassant de son manteau et du chapeau qui cachait ses traits, se fait reconnaître.

Elle apprend alors à son mari l'amour qu'elle a voué à Jean Huss, sans que ce dernier l'ait jamais su.

Puisqu'un sentiment coupable s'est emparé de son cœur. Edith doit mourir et elle mourra pour celui à qui elle a voué son amour. Mais le nouveau pape, Martin V (Colonna), a eu vent qu'un projet de délivrance a été formé et il fait avancer le supplice d'un jour.

Le deuxième tableau représente le bûcher où Jean Huss monte sans défaillance.

Ziska, Edith et les Hussites, venus pour le secourir, arrivent trop tard ; les flammes ont dévoré leur maître.

Nous pouvons mentionner encore quelques vers de la dernière tirade de Huss, dans laquelle pour conseiller le peuple, et flétrir ses bourreaux, l'auteur a trouvé des vers d'une grande puissance.

Jean Huss (sur le bûcher) :

Peuple, pour toi je meurs et je meurs innocent.
Puissé-je n'avoir pas en vain donné mon sang.
Puisse dans l'avenir, ma mort être féconde
Et servir à jamais d'enseignement au monde.

.

Toi qui depuis longtemps, peuple, courbais la tête
Comme un ilote ancien sous une main de fer ;
Toi qui depuis longtemps, sans te plaindre a souffert,
J'ai voulu te voir libre et maître de toi-même ;
J'ai voulu que pour toi, du fond de la Bohème
De jours plus radieux éclatât la lueur.....

(*Se tournant vers le pape et les cardinaux*)

Je ne veux pas mourir en ayant à la bouche
Des sentiments d'orgueil et de haine farouche :
Aussi, toi qui trahis ta parole d'honneur.
Sigismond, toi qui fus lâche, étant empereur,
Et vous tous qui m'avez flétri, souillé de boue.
Vous qui m'avez frappé comme Christ à la joue,
Vous qui m'avez jeté l'anathème hideux
Et me faites mourir sur le bûcher honteux,
Comme le Dieu de paix à tout chrétien ordonne,
Empereur, cardinaux, pape, je vous pardonne !....

Bien que sur scène la pièce ait été applaudie par le public. l'auteur acclamé, il était aisé de prévoir que la critique serait sévère à une œuvre aussi rapidement conçue, où, si les vers sont beaux, l'entente scénique fait quelquefois défaut.

En 1882 Paul Ollendorf, à Paris, éditait *Un prix de douceur*, monologue en vers dit la même année sur notre scène par M. H. Reichenbach. Ce fort joli monologue, plein de verve, où les vers charmants abondent, fait honorablement pièce à bien des insanités de monologuistes modernes, lesquels, sous prétexte d'originalité, joignent à une nullité de fond absolue, une incohérence de style, sont aussi remarquable.

Un truc de Pierrot, qui suit comme ordre chronologique. fait bientôt place, en 1883, à une comédie en un acte, en vers, le *Ranz des Vaches*, qui bien qu'ayant paru en 1882. ne fut représentée sur notre scène que l'année suivante avec un grand succès.

Cette pièce, cependant, avait été présentée à M. Simon-Jalabert, qui, probablement n'y trouva pas de rôle, mais M. Guérin, avec une complaisance qu'on ne saurait trop louer, prit un rôle qui n'était pas de son emploi et fit une véritable création du personnage de Pierre.

Ces vingt et quelques pages, emplies d'une émotion intense et sincère, étaient dédiées à M. A. Rosenburger, ancien consul suisse à Marseille, et sont précédées d'un délicieux sonnet.

« J'aime ton harmonie intime, ô Ranz des Vaches !
A Naples, en l'entendant, les Suisses de Bomba
Frissonnaient, et souvent une larme tomba
De leurs yeux de grognards sur leurs vieilles moustaches...
.....

A la même époque, L. Tognetti publiait *La dernière heure d'André Chénier*, poème dramatique, plein de beaux vers, qu'à la manière antique, l'auteur lui-même dit au théâtre. et où il montra de réelles qualités de diction.

Puis, *Au Général Dufour*, cantate exécutée à la fête d'inauguration du 2 juin 1884 par toutes les sociétés chorales de Genève. Chacun se souvient de la profonde impression que produisit cette cantate, mise en musique par le regretté maestro Hugo de Senger, traduction allemande de Fritz Zschokke.

L'année suivante, L. Tognetti donna au théâtre : *Folk Equipée*, opéra-comique qui en réalité fut une folle équipée. Voici ce que l'auteur lui-même écrivit après l'unique représentation de cette pièce (Avril 1885).

Des artistes de grand renom
Travaillèrent à ce théâtre ;
Et sur le marbre et sur le plâtre
Chacun d'eux a laissé son nom.

Goss en conçut l'architecture ;
Drosse l'a meublé, machiné ;
Iguel et Salmson l'ont orné
De vrais chefs-d'œuvre de sculpture :

Millet peignit plus d'un amour,
Chevallier — artiste en sa sphère —
Construisit le calorifère.....
Et je viens d'y faire un beau four !

Ces trois strophes, absolument inédites, sont extraites de l'Album de la Bibliothèque du Théâtre.

Enfin, le 5 juillet 1888, quelques mois avant sa mort, Louis Tognetti faisait représenter au Kursaal une revue : *De la tour au tir*, faite en collaboration avec le spirituel vaudevilliste Max-Sergent (E. Delphin). Cette fantaisie, assez bien menée, tint l'affiche une douzaine de fois pour le moins.

IV

Remontons maintenant de quelques années jusqu'en 1884, époque à laquelle Louis Tognetti fit paraître *Menue-Monnaie*.

Voici ce qu'un littérateur de notre ville, M. Ad., Wagnon, écrivait dans le *Genevois*, à l'apparition de ces vers :

• M. Louis Tognetti vient de jeter au public genevois — si ingrat comme toujours envers ses poètes — une nouvelle poignée de petits poèmes : *Menue-Monnaie*. Le titre est très modeste et il n'est pas besoin d'être un numismate bien expérimenté pour reconnaître que les monnaies qui remplissent le petit Musée offert à ses lecteurs par M. L. Tognetti, sont de véritables médailles gravées avec amour par un artiste conscient de sa force et en pleine maturité.

• Mais ceux-là seuls qui ont connu les affres du style peuvent soupçonner tout ce qu'il se cache de peine et de persévérantes études sous les arabesques de ce style qui court sur les pages de ce gentil volume, trace des dessins fantaisistes avec une profusion vraiment surprenante, s'accroche aux formes les plus compliquées de la strophe ou du rondeau, comme s'il jouait avec les difficultés, et domine enfin la pensée par l'imprévu de ses rimes aussi riches que la ciselure d'une lame finement damasquinée.

• Que de fois l'artiste, avant d'arriver à cette perfection de la forme, n'a-t-il pas dû briser le moule inachevé où il voulait couler sa pensée ! Et quelle joie, aussi, dans le succès, non pas dans ce facile triomphe qui enlève les applaudissements des badauds, mais dans le sentiment intime de l'énorme difficulté vaincue.

« C'est que lorsqu'on heurte ses menues monnaies pour connaître leur timbre, lorsqu'elles défilent en chantant entre les doigts du critique comme des perles qui tomberaient dans un bassin d'or, elles rendent toutes un son argentin qui ne vient ni de France, ni d'Allemagne, mais une note genevoise parfaitement caractérisée, moitié mélancolique, moitié grivoise, où des souvenirs de Töpffer et de Rousseau viennent à travers le bruit des grands coups d'épée des *Uhlans* se heurter au tintement du *Ranz des Vaches* et aux joyeuses chansons du vieux *Caveau genevois*. »

Ces quelques lignes rendent bien l'impression que l'on ressent à la lecture de quelques-unes des pièces de ce charmant volume.

Rimes étourdissantes, riches, millionnaires, sans tomber jamais dans le jeu de mots, mais ne faisant qu'embellir la pensée et réjouir les yeux et les oreilles.

Dans des pièces légères comme *Avant la parade*, enlevées avec un brio, une finesse d'analyse, une exactitude de faits et une abondance de tableaux vraiment très réussis ; il nous semble voir toute cette foule étincelante de clowns, d'écuyères, pitres et autres se culbuter, passer et repasser, tourbillonner sans cesse aux sons d'une musique endiablée et il n'est pas jusqu'à ce couplet, peu respectueux pour une des gloires de la tragédie, qui ne soit frappé au bon coin.

« Et toi, squelette, gros veinard
Dont le corps dans les bagues passe,
Qu'on croie en voyant ta carcasse,
Apercevoir Sarah Bernhardt. »

Et dans le même ton badin, que dire de ces *Harnois de Gueule*, véritables tours de force, qui, tout imprégnés d'odorants parfums, enveloppés de vapeurs savoureuses, vous mettent l'eau à la bouche et chatouillent agréablement votre nerf olfactif.

C'est le *vin nouveau* qui

En automne quand la tourmente
Courbe les sapins toujours verts
J'aime, tout en rimant des vers,
Avec la châtaigne fumante
Le petit vin blanc qui fermente.

Puis les *Perchettes*, qu'il est si bon de déguster à la
Belotte, en joyeuse compagnie ; les *Champignons*,

Ouvrant leurs parasols mignons,
Dans des taillis ensorcelés
Sous la mousse ils s'étaient celés :
Mais, en gourmets, nous les guignons.
A la poêle, les Champignons !

et toutes défilent ainsi devant nos yeux émerveillés en des
pièces d'une grande intensité de couleur, ayant chacune leur
note caractéristique, et dans lesquelles l'auteur s'est joué
des difficultés avec une aisance parfaite ; aisance apparente.
il va sans dire, et derrière laquelle se cache un travail con-
sidérable de retouche. Mais l'art est si grand dans ces vers
que la difficulté semble n'avoir jamais existé et qu'ils s'en
vont, frétilants et parfumés, courant gracieux le long des
pages pour enfin se terminer par d'exquises *Fraises au kirsch*.

Mais voici qu'un rayon de soleil vient se jouer parmi les
casseroles et les apprêts de festins.

Revoici la saison des roses :
Les nids pullulent aux buissons,
Vivent les joyeuses chansons
Et foin des tristesses moroses !

Et, dans ce coin de printemps évoqué, apparaît la toute
charmante fillette, qui, le long des boulevards, dans la foule
affairée et gourmée, jette joyeusement son appel :

Fleurissez-vous, Messieurs ! en offrant ses roses, moins

fraîches certainement que ses joues où court, vif et généreux, un sang écarlate :

Elle va, vient dans l'avenue,
Sourde aux propos des damoiseaux.
Légère, comme à la venue
Du printemps, les petits oiseaux :
Son front blanc, sous la brune tresse
N'a pas un seul pli soucieux.
Sa voix, où vibre la caresse,
Chante : « Fleurissez-vous, Messieurs ! »

Quelle grâce ; quel coulant, dans ces vers ; on ne peut disséquer, analyser des pièces semblables ; on ne peut que se laisser aller au charme captivant qui se dégage de ces tableaux exquis où l'on croit encore entendre résonner le refrain, qui, dans l'air sonore, joyeusement tinte.

Puis, la grand'ville disparaît ; les bruits enfiévrés de la capitale s'éteignent et, dans les champs dorés de la Beauce fertile, le poète nous fait assister à un *Soir de moisson* ; et là, comme partout, même richesse de coloris, même exactitude d'observation, même aisance dans le style.

Dans les champs encore, cette *Bruette*, d'après une étude de E. Jeanmaire :

La vache à l'œil profond et grave
Rêve sous le soleil brûlant,
Et de son mufle rose et blanc
Tombe un mince filet de bave.

Tognetti a le talent de faire jaillir des tableaux de ses vers ; ils ne sont pas écrits, semble-t-il, mais peints et peints de main de maître. Rien de flou ; rien de recherché, aucune mièvrerie dans ses descriptions ; mais une originalité puissante, alliée à un rare talent d'observation.

Mais ce n'est pas seulement dans notre français moderne

qu'excelle l'auteur de *Même-Monnaie*; la vieille langue de Rabelais n'a pas de secrets pour lui et il la manie avec une remarquable virtuosité.

Dans la spirituelle *Ballade des Muscaulx ardans*, ne vous semble-t-il pas, transporté trois siècles en arrière, entendre quelque bon vieux conteur gaulois, fêtant Bacchus, en sa langue imagée et rude?

Et dans son : *Chant royal des Povres hères*, avec quelle autorité n'a-t-il pas fustigé du fouet de la satire, les faux dévots de toutes sortes!

« Ung tas de gents ens Paris la grand'ville
Se cuydent faictz tout aultement que nous.
Et foryssuz de moult plus noble argile
Qu'icelle d'ond Dieu nous tira trestous :
A nous dehait, à eulx omnipotence,
A eulx grant loz, à nous hart et potence ;
A nous ouvrier de la prime heure au soir
Soy contentans de pain ballé et noir :.....

Enfin, dans un essai de versification germanique — de la fameuse ballade d'outre-Rhin — Louis Tognetti a essayé de mettre en vers, conservant l'allure et la facture germane, un épisode de la guerre de 1871 : *La Lance du Hulan*, sous la dénomination de *Lied français*.

Voyons maintenant le poète s'élever dans les régions plus belles de la grande poésie : Les regrets du pays natal, l'espérance, l'amitié, lui ont inspiré des strophes d'une réelle beauté, où l'élévation de la pensée ne le cède en rien à la pureté de la forme.

Ce sonnet du *Ranz des Vaches*, presque parfait en son genre, et qui figure, comme préface, à sa comédie du même nom, laquelle eut tant de succès sur notre scène; *La Genie*, dédiée à M. le pasteur H. Maystre :

Il est une terrestre géole
Qui garde un divin prisonnier ;
Quand le libérateur dernier
Ouvre, le Prisonnier s'envole....

Adieux à un Professeur — à Paul Chaix. — Il y a dans toute cette pièce, une sorte de gravité, jointe à une impression douce et sereine.

Mais la perle de *Menue-Monnaie*, l'œuvre où Louis Tognetti a su dépasser, croyons-nous, tout ce que la muse genevoise avait produit jusqu'alors sur ce sujet, est, sans contredit : *Fidus Achates*, dédiée à M. Georges Favon.

Deux amis ont vécu ensemble jusqu'au déclin de la vie, mêlant leurs joies et leurs peines, n'ayant qu'une pensée, qu'un désir : Voir la Mort farouche les prendre en même temps. Hélas! cet espoir souvent caressé est déçu; l'un d'eux part le premier pour le grand voyage d'où nul ne revient et son vieil ami reste seul, le cœur vide, devant la place laissée par le cher absent :

Dès lors tout est muet dans la vieille demeure
Qu'animent longtemps les échos de deux voix,
Celui qui reste attend impatientement l'heure
D'aller rejoindre enfin son ami d'autrefois :

.

Il a clos, comme on clôt un tombeau d'une pierre,
La chambre de l'ami, la nuit, à tout moment,
Car la tristesse tient ouverte sa paupière,
Il croit l'entendre encor respirer doucement :

Et lorsque le soleil, dans cette solitude,
Fait jouer, au matin, ses joyeux rayons d'or,
Il se lève et s'en va, vaincu par l'habitude,
Frapper, comme autrefois, à la porte du Mort!

Voilà certes une pièce remarquable, prouvant que L. To-

gnetti pouvait créer des vers de grande valeur ; pour quoi donc, lui dont le style est si large, l'inspiration si puissante, s'est-il parfois amusé à rimer, ciseler, avec un réel talent il est vrai, des pièces qui semblent mal s'accorder avec son tempérament expansif et tout d'impression.

Printemps parisien de *Quelques vers*, par exemple, est sans doute fort réussi et serait, nous n'en doutons pas, revendiqué de bon cœur par quelques écrivains fort experts en ce genre badin et futile qui est le leur ; mais quant à nous, nous n'aimons pas voir l'auteur de *Fidus Achates*, du *Ranz des Vaches*, de la *Dernière Heure* d'André Chénier, s'amuser à ce marivaudage qui n'est pas digne de lui.

Cette restriction faite, ouvrons le seul ouvrage de prose que notre poète ait livré au public : *La Olla Podrida* parue en 1887.

Sous ce titre Louis Tognetti a réuni dix-huit contes ou récits, les uns graves, les autres légers ou quelque peu grivois peut-être, mais toujours écrits dans une langue facile à lire, colorée, où les scènes typiques sont prises sur le vif ; la plupart de ces récits dédiés à ses amis.

Certaines scènes, il est vrai, sont bien faites pour effaroucher un lecteur pudibond ; mais cela est conté si gentiment, si naturellement, avec tant d'humour, que le rire vous prend, malgré vous ; et, comme le rire désarme le critique le plus sévère, on se laisse aller à dire que malgré tout, en lisant vite.... ça passe.

Mais à côté de ces morceaux de gros sel, comme il dit, il y a des choses vraiment exquisés ; des tableaux tout enseleillés, pleins de rires, ou dans lesquels, une critique bienigne mais spirituelle, donne un tour plus vif au débit et augmente l'intérêt de l'action. Voyez *Une raison péremptoire* ; *Fêtes champêtres* ; *Par téléphone*, etc.

D'autres enfin, d'un ton plus relevé, sont de véritables bijoux, vrais petits poèmes en prose, écrits dans une langue sobre, mais vibrante et imagée. Nous avons déjà vu dans ce genre *Pauvre Sultan*, nous pouvons mettre en parallèle *Maître Pétrus*.

Et ces simples mais touchants récits prouvent que si L. Tognetti n'a guère produit que des vers, sa prose, cependant, n'était pas sans avoir quelque valeur.

Depuis son dernier volume de vers *Menue Monnaie*, paru en 1884, Louis Tognetti ne publia rien, comme poésies, jusqu'en 1888 où parut *Quelques vers*, vendu au profit des Cuisines scolaires.

Nommé mémorialiste au Grand Conseil — il garda ces fonctions deux ans — il entra bientôt au *Genevois*.

Ce n'est pas sans regret et sans un serrement de cœur que notre poète était ainsi entré dans le journalisme. Dans son avis au lecteur de *Quelques vers*, il s'en plaint amèrement.

Oh ! je sais, allez, que ma Muse
Commence à se transir un peu ;
Hélas ! le journalisme m'use
Et je n'ai plus mon ancien feu.

La prose a fait taire les rimes,
Ces grisettes en frais bonnets ;
Je raconte, à présent, les crimes.
Mais ne commets plus de sonnets.

Adieu, strophe tendre ou maligne
Qui résonnais avec éclat !
Je suis payé deux sous la ligne
Pour être sérieux et plat.

Désormais je gagne ma vie
A parler de tout sans nul goût ;
C'est d'un fade à donner envie
D'aller faire un saut dans l'égout !

Puis la maladie — Louis Tognetti souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur — le faisait cruellement souffrir, aussi ses derniers vers se ressentent-ils de cette désespérance et de cette rancœur.

Son dernier ouvrage, dont nous venons de parler, *Quelques vers* le prouve suffisamment.

Mais en envisageant l'œuvre poétique de Louis Tognetti, nous la voyons ouverte et fermée par la Charité : ouverte par *Une bonne œuvre*, au profit des victimes de la grêle, en 1875, elle se termine par ces *Quelques vers* au profit des Cuisines scolaires en 1888.

Comme il le dit dans les vers précédents, Louis Tognetti se rend compte que sa Muse n'est plus ce qu'elle était autrefois et il en souffre.

« Néanmoins, j'ai rimé ce livre
Je ne sais comment par raccrocs
Et tel qu'il est je vous le livre :
O critique, cache tes crocs !

Dis du bien de mon œuvre, vante
Ces *Quelques vers*, et songe enfin
Que plus d'un petiot sur leur vente
Compte pour manger à sa faim.

Dans les cent pages de ce petit volume, il y a, à côté de pièces de valeur où se retrouvent les qualités qui ont fait le succès de ses précédents ouvrages, des pièces pleines d'un matérialisme, d'un réalisme voulus, qui étonnent, mais que l'on comprend ou du moins on excuse, lorsqu'on connaît ses douleurs physiques et ses souffrances morales.

Dans l'article de M. Ad. Wagnon, que nous avons déjà cité il disait encore :

« ... Il ne faut pas s'endormir dans le triomphe ; car toute médaille a son revers, et lorsqu'il s'agit de monnaies litté-

raires, ce revers s'appelle la jalousie de ceux qui *chevillent* à leurs heures, et l'indifférence des autres.

« Que M. Tognetti ne s'y trompe pas ; ce n'est pas assez d'avoir produit une œuvre aussi remarquablement frappée, il faut encore qu'il continue l'effort, qu'il crie bien haut ses strophes, s'il veut qu'on l'entende ; sinon ces messieurs se chargeront de faire autour de lui, comme autour de tant d'autres, la conjuration du silence, jusqu'au jour où il sera mort et où ils se lèveront tous annonçant *urbi et orbi* : Genève a eu un poète de talent, il s'appelait Louis Tognetti ; Le poète est mort, vive le poète ! »
. et ailleurs : « ...il y a dans cette œuvre de véritables accès de désespoir. L'auteur doit prendre garde au danger de ces tristesses qui énervent le courage. Il ne faut pas sombrer dans la mélancolie, cette maladie d'autant plus redoutable que le patient qui en souffre finit par chérir son mal. Quand on a trente ans, quand on est arrivé à la maturité de son talent poétique, on a mieux à faire qu'à maudire son sort et l'amertume de la vie. Il faut agir, c'est-à-dire créer sans cesse... »

Mais à ces paroles amies, le pauvre poète répondait :

« Ils disent : « Courage, poète ! »
Espère un avenir meilleur,
Relève fièrement la tête
Et sois fort devant la douleur :

.
Moi, rêveur, je les laisse dire,
Et, pour apaiser leur souci,
J'ai la force de leur sourire
Et de leur murmurer : « Merci ! »

.
Mais je sens bien que la souffrance,
Hélas ! est mon lot désormais,

Et que la divine espérance
Ne me sourira plus jamais.....»

Les dernières années de Louis Tognetti furent veuves de joies, il ne parlait pas quand il souffrait, mais ses véritables amis le devinaient.

Déjà dans les quelques vers pour le baptême de son petit neveu L. W. — *Même-Monnaie* — il s'écriait :

« Sois plus heureux que ce poète
Qui donne un chant à ton berceau,
Ce pauvre poète qui jette
Plus d'un saint devoir au ruisseau !
Sois plus heureux que ce poète !

Pour lui la vie est un boulet.
Un boulet lourd, trop lourd, qu'il traîne
Tristement, à l'heure qu'il est,
Comme un forçat traîne sa chaîne !....
Pour lui la vie est un boulet ! »

Notre grand chantre helvétique, Albert Richard, qui certes n'eut pas une existence semée de roses, pouvait dire dans un moment d'angoisse et de douleur :

« Ainsi, jeune et voyant déjà fuir l'espérance,
.....
Abattu, j'appelais la tombe, où désormais
Dormiraient mes chagrins ; la tombe, sûr asile,
Espoir qui n'abuse jamais. »

Mais loin de laisser cet état envahir son âme, le poète se redresse et s'écrie en un superbe cri d'énergie :

.....
Mais je n'ai pas longtemps gémi comme une femme.
Et sous les coups du sort laissé fléchir mon âme ;
Ce lâche abattement comme un rêve a passé ;
Non ! je ne fuirai point le combat commencé !

Poursuivons d'un pas ferme un pénible voyage,
 Pour gagner ma journée allons jusques au bout !
 Voit-on le chêne altier céder quand vient l'orage ?
 La foudre le frappe debout.

Mais, hélas ! notre aimable poète ne possédait pas cette force de caractère, et, bien que, fugitives lueurs, l'espoir vint, à de rares intervalles, sillonner son ciel noir :

« Espérons ! l'espérance est un baume divin.

.....
 Espérons et prions ! car nul ne prie en vain..... »

le poète s'assombrit de plus en plus ; la cruelle maladie qui devait l'emporter, fait de terribles ravages dans ce beau, ce lumineux talent, et, ce qui rend cette fin si poignante, mais aussi plus belle, plus grande, appelant le pardon, c'est qu'il met à nu son cœur et que point n'est commun, le poète qui laissait échapper cet aveu précieux et rédempteur :

« J'ai vu s'évanouir le plus doux de mes rêves....

.....
 Maintenant, je n'ai plus au cœur nulle espérance ;
 Nulle amitié ne prend sa part de ma souffrance.
 Je porte seul le poids de ma témérité,
 Et ce qui rend, hélas ! plus amer le calice
 Et me fait mieux sentir l'àpreté du cilice,
 C'est que ce châtement, je l'ai bien mérité !..... »

Enfin, le 23 novembre 1888, Louis Tognetti s'éteignait à Carouge, âgé seulement de 37 ans. Il ne s'était pas dissimulé la gravité de son état, et souvent, dans l'intimité, il parlait de sa fin prochaine ; mais sa mort fut si imprévue que son médecin, M. le D^r Masson, l'avait, une demi-heure auparavant, laissé avec les meilleures espérances. Louis Tognetti n'était du reste alité que depuis la veille.

Ce fut par un temps gris et froid, contrastant avec sa vie

si mouvementée, que les nombreux amis du poète l'accompagnèrent, tristes et recueillis à sa demeure dernière où il a du trouver enfin le repos et le calme qu'il chercha vainement parmi nous.

Nous avons sous les yeux une demi-douzaine d'articles biographiques de différents auteurs et tous s'accordent pour terminer ainsi :

Louis Tognetti fut toujours un ami sûr et dévoué, un cœur excellent ; il était bon, serviable et fidèle !...

Jetons, maintenant, pour terminer, un rapide coup-d'œil sur l'ensemble de l'œuvre du poète genevois.

A part quelques morceaux où l'on sent l'influence de certains maîtres, l'œuvre de Louis Tognetti est avant tout originale.

Un grand nombre de vers -- pièces intimes ou pièces de genre -- ont une note genevoise très caractérisée, et bien que sous plus d'un côté, il se rapproche de poètes français connus, L. Tognetti n'en reste pas moins un auteur essentiellement romand.

Certes, il a comme Banville ou T. Gautier, l'amour de la forme et des rimes extra-riches; par certaines pièces et parfois par sa vie, il fait songer à A. de Musset, ou, bien que de très loin, à Villon; mais malgré tout son œuvre est sienne.

Cependant, cette œuvre, malgré sa réelle valeur littéraire laisse l'impression d'une chose inachevée, incomplète. Et cela devait fatalement être :

Esclave de son tempérament changeant, avide d'inconnu, se laissant dominer par ses désirs, ses rêves, ses passions, il ne put donner ce qu'on était en droit d'attendre de lui.

Puis, son caractère ne lui permettant pas de s'astreindre, comme il le dit lui-même, à des affaires réglées comme du papier de musique, et bien que souvent d'honorables positions lui eussent été offertes, il connut parfois cette lutte pour l'existence -- cette course à la pièce de cent sous -- dont parle Münger, laquelle finit par dessécher le cœur et tuer le talent.

D'autre part, jeté par le sort dans une ville où chaque vie est analysée, commentée, disséquée, lui qui semblait avoir gardé un peu de la fougue et du sans-gêne des pays enseuileillés qu'il avait parcourus, il ne devait pas, à Genève, trouver un terrain propice à l'éclosion de son talent. Qui sait ce que, dans un autre milieu, serait devenu celui dont M. le professeur E. Redard déjà cité disait :

• Ceux qui relisent ses vers et les admirent doivent la vérité entière à son œuvre : faite de talent et de rancœur, elle dépasse, croyons-nous, en vigueur, en spontanéité, en pureté de forme et en claire abondance, en lyrisme sincère et vécu, c'est-à-dire en poésie proprement dite, tout ce que la Muse genevoise a produit jusqu'à présent. »

Paul RUDHARDT.



LA
SOPHONISBE DE MAIRET

ET LA

SOPHONISBE DE E. GEIBEL

ÉTUDE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

I

Si les livres ont leurs destinées, le mot du poète latin ne demeure pas moins vrai non plus, appliqué aux sujets légendaires ou historiques consacrés par une tradition constante et dont la scène s'est emparée à son profit. Lorsqu'une même donnée dramatique a été mise en œuvre chez deux ou plusieurs nations, elle se présente au bout de quelques années revêtue d'une forme si particulière, elle a couru tant d'aventures que la critique est déconcertée lorsqu'elle tente de la retrouver telle qu'elle était au point de départ. Il s'agit de lui restituer le cachet d'universalité et d'impersonnalité qui la faisait d'abord bien commun. La chose est malaisée, vu la multiplicité de connaissances qu'elle suppose et le travail se complique encore par la différence du tour de pensée, de la nature des idiomes, des habitudes et des goûts littéraires de chaque pays. Suivez les destinées de *Hamlet*, d'*Othello*, de *Faust*, de *Don Juan*, à travers les scènes anglaises, allemandes et françaises, ou pour rappeler des sujets aujourd'hui bien effacés, comparez le *Guillaume*

Tell de Schiller avec le *Guillaume Tell* de Lemierre, la *Méridie Stuart* allemande avec l'œuvre du même nom de Lebrun; jetez un rapide regard sur les imitations innombrables de *Werther*; puis, faites un retour à l'original, à la tradition lointaine ou à la légende primitive, vous vous demandez avec surprise par quelle action du moment et du milieu, pour parler avec Taine, un seul et même sujet a subi tant et de si profondes altérations.

Que de disparates et de contrastes encore plus saillants dans la conception et l'adaptation scéniques des sujets dits classiques, puisés dans l'antiquité gréco-romaine que chaque peuple, chaque individu, chaque érudit a sentie et rendue à sa manière! L'Allemand en ces matières-là est généralement resté plus près de la vie et du caractère antiques, parce que chez lui, les études archéologiques plus approfondies, pénétrant dans la littérature et l'éducation, apprenaient à mieux connaître les temps et les lieux, les costumes et la vie de tous les jours. Le Français, moins préoccupé de la fidélité du décor, recherchant avant tout l'intérêt d'une œuvre dramatique dans la question morale débattue sous ses yeux, dans la crise suprême d'une existence ou dans l'antique conflit du devoir et de la faiblesse, fera, de propos délibéré, le sacrifice de la vérité historique et de la couleur locale. Il ne demandera guère à l'art scénique que de conserver les grandes lignes du sujet, sans dérouter trop ses souvenirs.

Parmi les sujets de tragédie qui ont défrayé les scènes de l'Europe à partir du seizième siècle, l'épisode de la reine Sophonisbe, tel que nous l'a fait connaître le récit du 30^e livre des *Décades* de Tite-Live, n'a pas manqué d'amateurs en France et en Italie. Depuis l'Italien Trissino en passant par Mairet, Corneille jusqu'à Voltaire et à Lagrange-

Chancel, sans parler des imitations et des traductions anglaises, il y a comme une tradition non interrompue. Dans les beaux jours du théâtre romantique et en pleine école réaliste, alors que la mode littéraire n'est plus aux évocations de l'antique, un passé aussi obscur que celui de l'histoire de Carthage semble peu fait pour affronter les feux de la rampe. En Allemagne une seule tentative a été faite par le poète de Lubeck, Emmanuel Geibel, tentative estimable, mais qui n'est point, il faut le reconnaître, une œuvre puissante de résurrection dont l'effort rappelle, fût-ce de loin, les teintes, les paysages et les mœurs de *Salambo*.

La lecture de la *Sophonisbe* allemande nous a inspiré la curiosité de remonter le cours des temps jusqu'à l'œuvre de Mairét. La difficulté jusqu'ici était de se procurer un texte fidèle et intelligible; on sait maintenant à qui s'adresser depuis les excellentes publications que la librairie Heininger de Heilbronn donne des anciens auteurs français. M. Vollmoeller a réédité la *Sophonisbe* de Mairét avec une compétence qui lui a valu les suffrages d'un des organes les plus autorisés en France, la *Revue critique*. Ajoutons que ce petit livre est précédé d'une intéressante notice sur le nom et la famille de Jean Mairét; grâce aux recherches récentes de l'auteur sur les origines du poète, il est bien démontré que, malgré les ressemblances de noms dont l'orthographe est sujette à caution (Maraité, Marette, Maret) et dont les représentants sont encore nombreux à Trèves, Coblençe, Hanau, Berlin et Lubeck, ces rencontres sont purement fortuites; l'origine française du poète reste un fait établi.

Des travaux récents (1) sont venus éclairer d'un jour très-

(1) *Alexandre Hardy et le Théâtre français à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle*, par Eugène Rigal, Paris 1859.

vif les premières années du théâtre français au dix-septième siècle et donnent un regain d'intérêt à la vieille tragédie de *Sophonisbe* qu'on s'accorde à regarder comme la première pièce classique construite d'après le système des trois unités. Le spectateur qui pour la première fois vit le rideau se lever sur une scène unique, dont le décor resta le même pendant cinq actes, pouvait mesurer sans effort le chemin parcouru entre les représentations des derniers *Mystères* et les innovations apportées par un répertoire moins accessible à l'intelligence et au plaisir du grand public. Quelle influence la mise en scène, le décor et la distribution du théâtre exercèrent-ils sur la composition dramatique et l'esthétique théâtrale : telle est la question qu'on se pose pour juger de l'effet de ces premières productions ; il importe au moins de connaître là-dessus les résultats sommaires auxquels ont abouti les érudits les plus autorisés dans ce domaine.

C'est avec *Jodelle*, vers 1551, que le classicisme faisait son apparition sur la scène. Il faut faire un effort d'imagination pour se figurer ce que durent être ces premiers essais et l'impression qu'ils produisirent sur des spectateurs habitués jusqu'alors au système décoratif de pièces mi-profanes, mi-sacrées. L'action y est racontée longuement plutôt que jouée ; les scènes, peu liées entre elles, se déroulent comme des séries de morceaux lyriques et d'interminables monologues. On s'explique ainsi que beaucoup de ces drames furent joués par des lettrés et des étudiants, dans des châteaux et des maisons princières, devant un public choisi composé de philologues et de professeurs de collège. Ils étaient composés plutôt pour la lecture que pour la représentation ; ce dut être le cas, par exemple, pour les pièces de Garnier qui portaient le nom significatif de *Traité*s.

Pour devenir populaires, c'est-à-dire pour être jouées sur le théâtre des Confrères de la Passion qui jusqu'en 1551 étaient seuls en possession d'un monopole, il fallait que les pièces nouvelles s'accommodassent au système de décoration traditionnel, usité dans les drames du Moyen-Age. Or le système en vigueur était la décoration multiple, fort compliquée, comme on peut s'en convaincre par la description d'une pièce trouvée dans un vieux manuscrit. Le théâtre était divisé en cinq, six et même huit compartiments ou *mansions*. On pouvait voir à la fois une chambre à coucher, une forteresse, une mer haute de deux pieds, un cimetière, une boutique de peintre, sans compter encore un jardin ou un bois planté d'arbres.

Les inconvénients qui résultaient d'une pareille disposition étaient nombreux. Chaque lieu ne pouvait être que sommairement représenté; les acteurs, après s'être montrés dans la partie du décor où se passait la scène, revenaient ensuite sur le devant du théâtre pour que leur voix fût à portée des spectateurs. En outre, les changements de lieux étaient simplement indiqués par les mouvements et les paroles des comédiens. Qu'on se représente encore une salle longue, mal éclairée, avec un parterre sans inclinaison, occupée par un public bruyant et distrait qui ne se recruta pas d'abord dans l'élite de la société; l'on comprendra sans peine combien il était fatigant de suivre une pièce jusqu'au bout et d'en conserver une image et un souvenir bien nets.

Dans ces conditions, il ne saurait être question d'unité de temps ou de lieu; l'action principale, par suite des changements et des déplacements fréquents des acteurs, demeurait nécessairement éparpillée. Une évolution devait donc un jour ou l'autre se produire dans le goût du public; entre

tous les genres de poésie dramatique qui avaient cours. comédies, tragi-comédies, pastorales, on devait s'arrêter à la tragédie classique, la plus rapprochée de la tragédie grecque et qui exigeait du même coup un autre système décoratif. Le progrès que Hardy fit faire à l'art dramatique consiste à avoir renouvelé la tentative de Jodelle et à l'avoir presque fait réussir. Tout en se prêtant au goût du public et à la technique théâtrale telle que nous l'avons indiquée plus haut, il a supprimé les chœurs, raccourci les monologues, resserré l'intrigue, créé enfin une action dramatique, dégagée des éléments lyriques et oratoires qui en entravaient la marche. Mais le génie et l'indépendance lui ont manqué pour être le fondateur et le père d'un théâtre national. Pourvoyeur attiré d'une troupe de comédiens, Hardy est resté à moitié chemin; il n'est pas un classique, mais un demi-classique, un opportuniste, qui, désireux de se maintenir dans les bonnes grâces de son public, n'osa jamais rompre ouvertement avec une mise en scène surannée. Ses pièces se ressentent presque toutes des conditions matérielles du théâtre d'alors; on n'y peut voir que des intentions timides de classicisme. Avec le temps, et l'imitation de l'antiquité gagnant du terrain, le système de décoration multiple trouva bientôt des adversaires; la mise en scène se simplifia; le nombre des compartiments ou mansions fut peu à peu réduit. Théophile. Racan, Mairet furent les ouvriers de cette transformation. Grâce à son état de fortune qui le rendait indépendant des troupes de comédiens intéressés au maintien de l'ancien ordre de choses, Mairet comptait de puissants protecteurs qui, amateurs de spectacle, faisaient donner la comédie chez eux et par là même se montraient favorables aux nouveautés classiques moins compliquées et moins coûteuses. Mairet avait donc un point d'appui pour faire triom-

pher le système des unités. En suivant le cours de sa carrière dramatique, on le voit à ses débuts composer des pièces dans la manière de l'ancien répertoire dont il cherche ensuite à s'affranchir pour produire des œuvres plus régulières. Ainsi sa *Chryséide et Arimante* et sa *Sylvie* sont des pièces irrégulières, et pour cela, sans doute, fort applaudies du grand public. *Sylvanire* est déjà plus régulière, quoique les vingt-quatre heures y soient très-invraisemblables; le décor devait être très varié, puisque la scène représente une campagne traversée par une rivière que l'on passe sur une barque. En 1632 ou 1633 les *Galanteries du duc d'Ossone* où dans l'édition même de la pièce, la division des scènes est réglée par des changements de lieux, comptent parmi les pièces irrégulières; en 1634 il donne *Virginie* dont la mise en scène est multiple. Il n'y a donc pas eu progrès continu, mais plutôt tâtonnements et essais suivant la nature du sujet, le genre du spectacle et la composition du public.

Les pièces irrégulières étaient le plus en faveur auprès de la moyenne des spectateurs qui les trouvaient amusantes par leur variété; le plaisir des yeux passait avant les mérites esthétiques; puis il fallait compter avec les comédiens et les directeurs de théâtre eux-mêmes qui voulaient tirer parti de leurs accessoires et de leurs costumes. Mais les résistances à un art nouveau allaient être bientôt surmontées par l'appui officiel de Richelieu qui encourageait de ses efforts et de ses subsides la doctrine des trois unités. Dès 1629 un théâtre s'établissait avec Mondory pour directeur et la première tragédie classique pouvait paraître.

« Ce fut M. Chapelain qui fut cause que l'on commença à observer la règle de vingt-quatre heures dans les pièces de théâtre et parce qu'il fallait premièrement la faire agréer aux comédiens, sachant que M. le comte de Fiesque qui

avait infiniment d'esprit, avait du crédit auprès d'eux, il le pria de leur en parler comme il fit : il communiqua la chose à M. Mairet qui fit la *Sophonisbe* qui est la première pièce où cette règle est observée. » Cependant Mairet ne formule les nouvelles théories dramatiques qu'avec une extrême réserve et comme ne voulant pas se poser en novateur audacieux. « Ce n'est pas que je veuille condamner ou que je n'estime beaucoup quantité de belles pièces de théâtre de qui les sujets ne se trouvent pas dans les bornes de cette règle, » écrit-il en 1631 dans le *Discours* qui précéda *Sylvanire*. L'action même de *Sophonisbe* se passe tout entière dans le palais de Syphax, mais en se transportant d'une chambre dans une autre, du vestibule dans l'appartement de la reine.

Sophonisbe n'a d'abord affronté que la publicité d'un cercle restreint. Imprimée en 1635, elle fut jouée à la date du 18 décembre 1634 chez le duc de Puy-Laurent d'après le témoignage de la *Gazette* du 23 décembre.

II

Sophonisbe, dit Tite-Live, était d'une rare beauté. Elle avait tout l'éclat de la jeunesse. Elle baisait la main du roi Massinissa et en lui demandant sa parole qu'il ne la livrerait pas à un Romain, son langage ressemblait plus à des caresses qu'à des prières. Aussi l'âme du prince se laissait-elle aller à un autre sentiment que la compassion : avec cet emportement de la passion naturel aux Numides, le vainqueur se prit d'amour pour la captive, lui donna la main comme gage de la passion qu'elle réclamait et entra dans le palais.

Massinissa avait pris possession du palais de Syphax, roi des Massessyles. Il devait être à l'endroit de la ville le plus élevé et le plus facile à défendre, vers la Kasba. Ce fut le jour même que se passa la scène restée célèbre dont le théâtre s'est emparé. Le roi berbère était entré dans Cirta sans résistance et aussitôt il s'était dirigé vers le palais de son ennemi. A la porte se tenait Sophonisbe, la fille d'Asdrubal, celle dont l'amour avait poussé Syphax à se déclarer pour Carthage. Elle était dans l'attitude que vient de nous décrire Tite-Live et il semble déjà que le romanesque se soit vite fait autour de cette première entrevue : Appien prétend que Massinissa connaissait Sophonisbe depuis longtemps et qu'il en était amoureux quand Syphax l'épousa.

Pour sauver Sophonisbe, Massinissa ne trouva qu'un moyen : il l'épousa le jour même, comptant que les Romains n'oseraient pas la lui enlever du moment qu'elle était devenue sa femme. Quelques jours plus tard, Scipion ayant fait comparaître Syphax devant lui et lui reprochant d'avoir trahi Rome, le prisonnier que la jalousie dévorait, lui répondit que c'était la faute de Sophonisbe : « Elle m'a perdu, ajouta-t-il, prends-y garde; elle en perdra d'autres ». Scipion, qui comprenait le danger, fit redemander la Carthaginoise à Massinissa. Le malheureux qui n'osait pas la défendre et ne voulait pas la livrer lui envoya du poison par un esclave fidèle et l'héroïque femme but la coupe sans faiblir. • La mort de Sophonisbe, dit M. Gaston Boissier, est le sujet d'une des rares fresques de Pompéi qui soient empruntées à l'histoire romaine. Dans une salle richement décorée, soutenue par des colonnes et ornées de statues placées dans les entrecolonnements, une belle femme, une reine, d'un teint éblouissant, couverte d'une tunique de

pourpre, est couchée sur un lit et tient une coupe dans la main. Debout, derrière elle, un homme au teint brun, la tête ceinte d'un diadème blanc, comme le portaient les rois numides, appuie sa main sur l'épaule de la femme comme pour l'encourager. Son oeil inquiet est fixé sur un personnage placé au pied du lit et qui regarde d'un air sévère. Celui-là est un portrait et Visconti, en le voyant, reconnut du premier coup Scipion l'Africain. En réalité, ni Scipion, ni Massinissa n'assistèrent à la mort de Sophonisbe; l'artiste les y a introduits pour rendre la scène plus dramatique. Je me demande si cette façon de la concevoir et de la représenter ne lui venait pas directement du théâtre, et si ce tragique événement qui a inspiré chez nous Mairet et Corneille, n'avait pas été déjà le sujet de quelque drame romain (protexta) où le peintre est allé le prendre ».

L'Italie était le pays prédestiné à voir renaître de l'oubli et des cendres un sujet qui fit rapidement le tour des scènes de l'Europe. En 1502 Galeotto del Carreto, marquis de Final, dédia à Isabelle, marquise de Mantoue, une *Sophonisba*, pièce écrite en octaves et partagée en quinze ou vingt actes, qui ne sont, au dire de Marc Monnier, qu'un long tissu d'absurdités. En 1515 la représentation de la *Sophonisba* de Trissino fut un événement littéraire. A ce moment, à part l'*Orfeo* de Politien, l'on ne connaissait en fait de pièces sérieuses que les *Mystères*, bien plus semblables à de grotesques parades religieuses. Pour la première fois on trouvait chez Trissino une tragédie bien conduite, animée d'un souffle lyrique, offrant des caractères élevés, distincts, des scènes pathétiques et du charme dans la dignité. Il faut néanmoins après cette heureuse tentative traverser le dix-septième et le dix-huitième siècles pour arriver jusqu'à

Alfieri qui de 1777 à 1782, s'inspirant de l'antiquité, écrivit les tragédies *Timoléon*, *Octavie*, *Mérope* et *Sophonisbe*.

En France, la première imitation que nous rencontrons est celle de Mellin de Saint-Gelais. Il avait subi en Italie l'influence de Pétrarque. Ses liaisons avec le comte d'Angoulême, le futur François I, lui donnèrent accès à la cour où il fut comblé de faveurs. Poète courtisan, il était de toutes les fêtes; il en réglait les mascarades et en écrivait les vers. En 1534 il avait traduit en prose française, en y ajoutant des chœurs en vers, la pièce de Trissino qui fut jouée à Blois en présence de la jeune reine Catherine de Médicis. Trente ans plus tard, Claude Mermet faisait paraître à Lyon une autre traduction, inférieure à la précédente. En 1596 Antoine de Montchrestien s'essaya de nouveau sur ce sujet. Le recueil des six tragédies qu'il a laissées, parut en 1601. Ces tragédies, empruntées à l'histoire sacrée, à l'antiquité et à l'histoire moderne ne semblent pas avoir été représentées. *Aman* ou *la Vanité* est la première ébauche d'*Esther*; l'*Ecossaise* ou *Marie Stuart* ne fit pas grande fortune en France jusqu'au moment où sous les premières inspirations du romantisme de 1820 à 1824, Lebrun s'inspira de Schiller; mais l'*Ecossaise* est en tout point supérieure à *Sophonisbe* par le pathétique vrai et la rapidité de l'action. Puis vint l'œuvre de Mairet, reprise par Pierre Corneille en 1663.

La vogue de *Sophonisbe* ne fut pas confinée en France et en Italie; les Anglais la portèrent sur leur théâtre; Marston en 1606 avait écrit une tragédie; N. Lee en 1676 en avait composé une sous le titre *The Wonder of Women or Sophonisba*, et Thomson en 1729 traita encore ce sujet. L'Allemagne ne fait pas défaut dans ce recensement, bien que son apport y soit plus mince. Philippe de Zesen, né le 8 oc-

tobre 1619 à Priorau, près de Dessau, comte de l'Empire et poète couronné, mort à Hambourg en 1689, avait composé *Sophonisbe l'Africaine* et le conseiller impérial Caspar von Lohenstein né à Breslau en 1635, premier syndic de sa ville natale où il mourut en 1683, avait écrit, outre une *Sophonisbe*, une *Cléopâtre*, une *Epicharis* et une *Agrippine*. C'est Emmanuel Geibel qui vers 1860 eut l'idée de faire revivre cet antique motif. Sous l'empire de quelles préoccupations a-t-il tenté de le rajeunir ? C'est ce qu'il est assez difficile d'établir ; il est probable qu'il ait eu connaissance des remaniements plus modernes de *Sophonisbe* en Angleterre, sans qu'on puisse rien affirmer à cet égard. Il est moins certain qu'il ait lu l'œuvre de Mairet que nous allons maintenant confronter avec la sienne dans les parties qui s'en éloignent ou s'en rapprochent fortuitement.

III

La pièce française s'ouvre sur l'amour chancelant de Sophonisbe pour Syphax. Au lever du rideau, une action décisive va se livrer entre Massinissa, le roi des Massessyles et Syphax, roi de Numidie, époux de Sophonisbe. Syphax a découvert la passion criminelle de sa femme pour Massinissa. Décidé à chercher la mort pour ne pas survivre à l'outrage porté à son honneur, Syphax fait ses préparatifs de guerre. Sophonisbe dans l'entretien qu'elle a avec sa confidente, ne cherche pas à dissimuler le penchant qui l'entraîne vers un rival jeune et vainqueur. Son amour, qui a pris naissance au milieu des troubles de la guerre, la passion secrète qui la dévore, la fatalité qui plane sur la situation sont autant de traits qui rappellent *Phèdre*.

Mais un secret destin que je ne puis forcer
Contre ma volonté m'oblige à l'(Syphax) offenser.
Moi-même mille fois je me suis étonnée
Et de ma passion et de ma destinée.
Encore à ce matin je pleurais en rêvant
Au malheur inconnu qui me va poursuivant.
Faisant réflexion sur mon erreur extrême,
Je ne pouvais trouver que je fusse moi-même,
Et que dans la rigueur d'un temps si malheureux
Je puisse concevoir des pensers amoureux.
Hélas ! il paraît bien que l'Amour pour mes crimes
M'alluma dans le cœur ces feux illégitimes.

Du haut d'une tour les filles de Sophonisbe assistent au combat qui s'engage ; on vient annoncer la mort de Syphax et la défaite de Numides. Le peuple effrayé se dispose à ouvrir, aux Romains les portes de Cirta ; Scipion et Lélie apparaîtront bientôt en vainqueurs et en maîtres ; Massinissa, leur allié, se prépare à occuper la demeure royale et demande à Sophonisbe une entrevue.

Ici se terminent les trois premiers actes de Mairet. Geibel a procédé autrement. Peut-être a-t-il eu sous les yeux la courte préface que Corneille a mise en tête de sa *Sophonisbe*. L'auteur du *Cid* s'est proposé de peindre l'attachement d'une souveraine aux intérêts de son pays, sa haine contre Rome ; l'héroïsme patriotique est le sentiment qui domine comme dans *les Horaces* et l'amour est relégué au second plan. Chez Geibel ces deux mobiles prennent place aussi tour à tour dans le cœur de son héroïne.

La pièce allemande débute par un entretien de Sophonisbe avec une jeune fille, Thamar, prêtresse d'Astarté. Thamar a quitté précipitamment dans la nuit le temple de la déesse, sa demeure ordinaire, fuyant devant le massacre général commencé par les Numides qui ont embrassé

le parti de Rome. Elle est venue demander asile à son amie d'enfance, Sophonisbe, qui revient en cet instant d'une chasse à l'autruche. La scène se passe dans la citadelle et le palais de Cirta, résidence de la reine. Depuis la séparation des deux jeunes filles, Sophonisbe est devenue l'épouse du vieux roi Syphax ; elle partage avec lui ses labeurs et ses périls dans la défense de l'indépendance nationale contre le joug romain ; mais le souvenir d'un premier amour est encore vivant dans son cœur. Appien, Mairat et Geibel se rencontrent ici en faisant de Massinissa un rival dangereux pour le repos et l'honneur de Syphax. Massinissa était fiancé à Sophonisbe ; il allait devenir son époux, lorsqu'une révolution qui le priva de ses droits de succession à la couronne paternelle, le fit passer par haine et par dépit dans le camp romain. Dès lors Sophonisbe ne l'a plus revu. Les confidences des deux femmes sont soudainement interrompues par une sinistre nouvelle. L'armée numide, renforcée de cohortes romaines, s'approche de Cirta. Syphax, serré de près, plutôt que de se rendre s'est donné la mort. Sophonisbe, un instant accablée, sent son courage renaître : et repoussant avec indignation le plan de capitulation qu'on lui suggère, elle revêt ses armes et s'apprête à défendre la citadelle contre le dernier assaut de l'ennemi. La trahison a déjà livré sa demeure à la merci du vainqueur ; déjà elle dirige son arc contre les premiers rangs des assaillants. lorsqu'elle reconnaît dans leur chef Massinissa ; l'arme s'échappe de ses mains, et à la chute du rideau, elle s'enfuit pour éviter une rencontre avec celui qu'elle aime encore.

Le personnage de l'héroïne est déjà posé ; faut-il le dire ? Nous n'avons guère sous les yeux que la femme mécontente et résignée que le romantisme a acclimatée un peu partout en Europe ; la peinture du premier amour évanoui, les pre-

miers mouvements du cœur comprimés par le mariage de raison. Ce n'est pas une reine africaine qui pose devant nous; c'est une femme sentimentale et mélancolique, racontant ses chagrins à la lune et aux étoiles. Nous la soupçonnons fort d'avoir lu les *Méditations*, les *Harmonies poétiques* et surtout les charmants vers du poète de Lubeck, car elle associe avec un art trop savant ses rêveries aux mystères de la nature, aux bruits qui troublent la solitude des déserts pendant la nuit. « Quelquefois, dit-elle à Thamar, lorsque dans les nuits du printemps, la lune est suspendue au-dessus de l'Atlas, lorsque le chaud parfum du jasmin et le lointain rugissement du lion écartent le sommeil, j'ai le vide au cœur; une langueur insurmontable s'empare de moi, il me semble alors que ma destinée n'est pas accomplie, qu'une fatalité va s'approcher de moi pour assouvir mon cœur. Mais ce ne sont que des ombres fugitives. Avec la rosée du matin, la reine de Cirta voit ses songes s'évanouir! »

Le dégoût de la vie, le mal du siècle font un étrange contraste dans la bouche d'une barbare qui vient de se livrer à la chasse. Le lyrisme tant de fois reproché aux romanciers et aux dramaturges d'outre-Rhin reparaît chez Geibel, le doux élégiaque, le poète des femmes et de la jeunesse. Un critique allemand le lui a dit avec une malicieuse justesse : On croirait voir Sophonisbe assise dans un boudoir moderne, sur un élégant sofa, avec un roman dans les mains; car la différence n'est pas grande: que le mari soit un roi de Numidie ou un banquier du Crédit mobilier, ou qu'elle entende de la fenêtre le rugissement des lions de l'Atlas ou le rossignol chanter dans le bois de Boulogne.

L'entrevue de Massinissa et de Sophonisbe est tout autre, on le comprend, chez les deux poètes. Mairet a fait de So-

phonisbe une coquette de comédie, rusée et minaудиère. Lorsqu'elle reçoit la nouvelle de la mort de Syphax, elle s'écrie qu'il est bien heureux d'être mort. Elle demande à ceux de sa suite s'il en est un qui veut la tuer, mais d'un ton à décourager ceux qui en auraient envie. Aussi sa confidente Phénice lui représente fort sensément qu'on est toujours à temps de se prendre la vie et que le chagrin n'a pas encore altéré ses charmes et sa fraîcheur.

Croyez que Massinisse est un vivant rocher
Si vos perfections ne le peuvent toucher.
Et qu'il est plus cruel qu'un tigre d'Hyrcanie
S'il exerce envers vous la moindre tyrannie.

Massinissa n'est en effet ni un rocher, ni un tigre. Il se présente en vainqueur plein d'égards et de courtoisie. A son langage on reconnaît le vénérable ancêtre du galant souverain que la tragédie classique a reproduit jusqu'à Voltaire. Il y a déjà en lui quelque chose d'*Orosmane* :

Madame, je sais bien que c'est renouveler
Ou croître vos ennuis que de vous en parler

.....
Mais puisque le Destin pour montrer qu'il vous hait
N'a pas laissé la chose au gré de mon souhait,
Trouvez bon que mon cœur vous jure par ma bouche
Que très-sensiblement votre douleur le touche
Et qu'il diminuerait et vos maux et vos soins
Si pour y prendre part il vous en restait moins.

Sophonisbe n'est pas pour le décourager, et lui fait entendre dans une tirade de quarante vers que la courtoisie d'un vainqueur débonnaire fait en elle un effet qui n'est pas ordinaire. Et Massinissa émerveillé d'être compris a demi-mot de s'écrier :

O dieux ! que de merveilles
Enchantent à la fois mes yeux et mes oreilles !

• Ma compagne, il se prend, • dit tout bas Sophonisbe à sa confidente. De telles paroles aux déclarations de sentiments plus tendres le chemin n'est pas long. Massinissa se retire (à la fin du III^e acte) après avoir obtenu de Sophonisbe une promesse de mariage scellée par

Un honnête baiser pour gage de la foi
Que le Dieu conjugal veut de vous et de moi.

Laissons-le se rendre auprès de son armée à laquelle il annonce la nouvelle de son mariage pour voir ce qu'il devient sur la scène allemande.

IV

Massinissa est maître de la citadelle (Acte II). Les Romains ont déjà fait Sophonisbe prisonnière; chargée de chaînes, elle sera conduite à Rome où elle suivra le char du triomphateur; mais avant de la réduire à cette extrémité, Massinissa demande à la reine une entrevue. Celle-ci en présence de Thamar qui reproche au vainqueur sa trahison et son passage dans le camp romain, reste d'abord indifférente à son propre sort; Massinissa la tire de son apathie en lui représentant qu'elle ne peut échapper aux rigueurs des lois de la guerre et, pour lui éviter l'ignominie de la captivité, il lui propose de l'épouser. • Moi, ta femme, la femme d'un Romain, s'écrie Sophonisbe avec indignation; va chercher une épouse sur les bords du Tibre! • Ebranlé, subjugué par la beauté et le courage de la reine, Massinissa renonce à faire cause commune avec l'oppresser de son pays; il offre à la jeune femme de l'établir souveraine d'un empire nouveau qui s'étendra de l'Atlas à la Méditerranée.

Les instants sont précieux ; il doit regagner sur l'heure son camp pour y faire les préparatifs nécessaires et opérer la jonction de ses troupes avec celles de Sophonisbe. Celle-ci cède enfin, sans toutefois se faire d'illusion sur la constance de Massinissa et ses projets aventureux ; l'amour du pays fait taire toute autre voix ; en acceptant le roi des Numides pour époux, elle accomplit un devoir patriotique qui assurera l'indépendance de son royaume.

Sur ces entrefaites, le nègre Batu, écuyer de Syphax, fait prisonnier par les Romains, revient au camp numide, relâché par Scipion ; il rapporte à la reine les derniers vœux de Syphax mourant et lui remet en son nom l'arme avec laquelle il a volontairement mis fin à ses jours. Batu a vu le camp de Scipion dont la grandeur d'âme, l'intrépidité, le génie militaire ont fait sur lui une vive impression. Il a pu se convaincre que la partie n'est pas égale pour les Numides ; il accueille avec froideur les projets de Massinissa. Mais Sophonisbe n'en persiste pas moins dans sa détermination et se prépare à rejoindre son allié dans son camp pour se montrer aux troupes africaines captive des Romains ; elle part, laissant la citadelle sous la garde de la jeune prêtresse.

Scipion l'Africain s'est établi à Massylis dans un château fort à demi-ruiné où nous le rencontrons au commencement du troisième acte, entouré de Lælius et de ses tribuns militaires. Tandis que le consul est préoccupé des nouvelles qui lui parviennent des progrès d'Annibal dont les forces sont concentrées au cap Misène, on élève autour de lui des doutes sur la fidélité de Massinissa. Le rapport d'un émissaire vient confirmer ces suppositions ; on sait que Sophonisbe est devenue l'alliée et l'épouse du traître Massinissa et que la défection en masse des Africains est imminente. Malgré les appréhensions de ses tribuns qui

redoutent un attentat contre sa personne, Scipion se rend seul au camp numide pour éviter toute effusion de sang. Il se fait précéder d'un message adressé aux rebelles dans lequel il les prévient qu'il est informé de tout et qu'ils aient à cesser sur le champ tout préparatif de guerre.

Le décor change. Nous sommes dans le camp numide où règnent la consternation et le trouble depuis que Massinissa a reçu les injonctions de Scipion. Les généraux eux-mêmes du roi refusent de s'engager dans une entreprise hasardeuse; mais vigoureusement apostrophés par Sophonisbe qui leur fait honte de leur lâcheté, ils sont sur le point de se rallier à elle, lorsqu'on annonce l'arrivée du consul. C'est la reine elle-même qui se présente à lui et se charge de justifier la révolte : « Oui, s'écrie-t-elle, tu as l'ennemi dans ton camp! Repoussant le joug odieux de Rome, ils sont retournés aux dieux de leur patrie et déploient hardiment la bannière carthaginoise. Consul, c'est ton astre fatal qui t'a conduit ici, à cette heure; tu es sur un volcan qui crève et ses flammes s'entr'ouvrent pour t'engloutir..... Il est entre vos mains; tuez-le! » Scipion, tirant son épée : « Essayez, répond-il; ce n'est pas en vos mains, mais dans les miennes que repose mon sort! Seul contre mille, je suis ici; mais les serments que vous avez jurés sont autour de moi: les dieux invisibles qui vengent le parjure! Armé ainsi, je brave votre courroux. Qui touchera à la tête sacrée du général? Qui lèvera la main sur Scipion? » Voyant ses ennemis impuissants et confus, il les accable d'un magnifique pardon. Massinissa lui-même se jette à ses pieds et demande grâce pour Sophonisbe. Le consul s'engage à faire à Syphax des funérailles dignes de lui; quant à la reine, elle restera captive de Massinissa, mais traitée avec tous les honneurs dus à son rang et à sa situation. Le rideau tombe sur le désespoir

et la honte de Sophonisbe, humiliée et confondue de la magnanimité de Scipion.

Nous entrons ici dans une nouvelle péripétie. On voit poindre une lueur d'amour de la captive pour son vainqueur. C'est une heureuse inspiration de Geibel, que d'avoir transposé l'intérêt et par une gradation savante d'impressions, inconnue au vieux Mairet, d'avoir assigné la première place au personnage de Scipion, après Sophonisbe. Mairet, Corneille et leurs imitateurs n'avaient guère vu en lui qu'un rôle insignifiant, secondaire, un peu plus qu'un confident; Geibel a su en faire le centre d'incidents attendrissants. Ce brusque changement dans les sentiments de la reine est-il suffisamment motivé? On s'y rend avec un peu de bonne volonté, il faut en convenir. Mais si nous éprouvons toujours quelque étonnement devant les libertés que le poète ou le romancier prennent avec l'histoire, une héroïne aussi obscure que Sophonisbe, appartenant à une époque déjà fort embellie par l'imagination des historiens, peut trouver grâce devant la critique en faveur d'une fiction touchante. La vraisemblance n'est pas altérée aux dépens de l'intérêt moral; il suffit que le spectateur soit préparé à rester sous l'impression forte de la catastrophe.

Cela dit, il ne nous reste plus qu'à poursuivre le dénouement des deux actions dramatiques qui n'ont d'ailleurs à partir de ce moment que des analogies lointaines.

V

Trissino fait annoncer en termes simples et charmants à Lœlius le mariage de Massinissa avec Sophonisbe. « Alors bien des murmures s'élevèrent dans le monde au sujet de

ces noces soudaines, et selon l'esprit de chacun, celui-ci les approuvait, celui-là les frappait de blâme. Si bien qu'un sonneur de clairon, avant qu'on fit silence, dut crier trois fois avec un grand effort : « Ecoutez, écoutez ! » Mais le peuple s'étant apaisé, un prêtre s'avança qui disait ces paroles : « O suprême Jupiter, et toi reine du ciel, qu'il vous plaise d'accorder votre faveur à ces noces si belles et si honorées, et concédez-leur à tous deux qu'ils puissent être heureux ensemble dans leur glorieux état, jusqu'au dernier jour de leur vie, en laissant au monde une descendance généreuse ». Puis se tournant vers la reine, il dit : « Reine Sophonisbe, est-ce votre plaisir de prendre Massinissa pour époux ? » Et elle, toute rougissante, répondit que c'était son plaisir. Puis le prêtre demanda si Massinissa était content de prendre Sophonisbe pour légitime épouse et, Massinissa, d'un air joyeux, répondit qu'il était content. Et, s'approchant de la dame, il lui passa un anneau précieux. »

On voit que si le bon Trissin parle un peu comme un officier civil, il s'est également cru obligé de convertir Sophonisbe au catholicisme. Mairet a changé tout cela. Les deux amants se préparent à conclure leur mariage, lorsqu'un message de Scipion mande auprès de lui Massinissa. Sophonisbe voit déjà son bonheur compromis par l'opposition que mettra le consul à son hymen. Un songe qu'elle a eu ajoute encore à ses pressentiments. Ce songe est peut-être un des premiers en date, à l'effigie duquel seront frappés tous ceux que le théâtre classique a depuis embellis des ornements de la rhétorique :

Deux funestes oiseaux dans l'horreur des ténèbres
Ont troublé mon repos avec leurs cris funèbres ;
Encore aujourd'hui même au lever du soleil
Un songe épouvantable a causé mon réveil.

Du malheureux Syphax l'image ensanglantée
Avec ces tristes morts à moi s'est présentée.
« Ingrate, je reviens de l'éternelle nuit
Pour t'assurer encore du malheur qui te suit.
D'un mari méprisé le courroux légitime
Te demande aux enfers où t'appelle ton crime :
Adieu, tes voluptés feront naufrage au port.
Je te l'ai dit vivant et je te le dis mort. »
Là certes le sommeil à la crainte a fait place.
Et je me suis trouvée aussi froide que glace.
Puis embrassant le roi par un contraire effet
La peur a fait en moi ce que l'amour eût fait.

Mais Sophonisbe a fait auparavant jurer à Massinissa que, quoi qu'il arrive, il la sauvera de l'infamie qui lui est réservée, c'est-à-dire la captivité à Rome. La destinée lui ménage une fin plus cruelle. Dans son entrevue avec Massinissa, Scipion reste inflexible aux prières de son allié et lui reproche d'avoir brigué la main d'une femme dont le mari fut l'ennemi acharné des Romains. Sophonisbe fait partie du butin du vainqueur ; nul autre que lui n'a le droit de disposer d'elle. Massinissa essaye en vain d'attendrir l'inexorable consul ; Sophonisbe ne figurera pas comme captive derrière le char du triomphateur ; elle devra mourir et c'est Massinissa lui-même qui lui présentera la coupe empoisonnée. Il y a dans ces dernières scènes un pathétique vrai, une élévation de sentiments et de langage que Laharpe a déjà relevés. Il convient que la douleur de Massinissa, quand il faut sacrifier son épouse, est touchante ; son désespoir, tour à tour impétueux et calme, produit grand effet ainsi que la scène dans laquelle, écartant un rideau, il montre à Scipion Sophonisbe morte du poison qu'il lui a donné, étendue sur le lit nuptial. Massinissa lui-même se donne la mort sur le cadavre de celle qu'il a aimée, et le patriotisme et la

haine lui arrachent des imprécations dont l'auteur des *Horaces* allait quelques années plus tard faire son profit en les mettant dans la bouche de Camille :

. En mourant, ô peuple ambitieux,
J'appellerai sur toi la colère des dieux.
Puisses-tu rencontrer soit en paix, soit en guerre,
Toute chose contraire et sur mer et sur terre.
Que le Tage et le Pô, contre toi rébellés,
Te reprennent les biens que tu leur as volés ;
Que Mars faisant de Rome une seconde Troie
Donne aux Carthaginois tes richesses en proie,
Et que dans peu de temps le dernier des Romains
En finisse la race avec ses propres mains !

« Ce spectacle, ajoute encore Laharpe, qui n'est point une vaine pompe, mais qui fait partie d'une action tragique, ce dénouement théâtral était fort au-dessus de ce qu'on avait vu jusqu'alors. C'est là sans doute ce qui a fait vivre la pièce jusqu'au temps où le grand nombre des modèles rendit les spectateurs plus difficiles et c'est aussi ce qui engagea Voltaire à tenter un dernier effort sur ce sujet ». C'était là évidemment que se trouvait *la scène à faire* et les deux précédesseurs de Mairet, Trissino et Mellin de Saint-Gelais ne s'y sont pas trompés.

Mairet s'est ici passablement écarté de Frissino, chez qui le dénouement est un des passages les plus remarquables de la pièce. Sophonisbe vient de boire le poison que lui a envoyé Massinissa. Avant de fermer les yeux, elle a voulu saluer son doux pays et la chère lumière du soleil, comme Phèdre. Sa suivante, Herminie, voudrait mourir avec elle ; Sophonisbe lui ordonne de vivre et lui confie son enfant :

Soph. : Maintenant au lieu de moi, tu seras sa mère.

Herm. : Ainsi ferai-je, puisqu'il sera privé de vous.

Soph. : O mon fils, mon fils ! c'est quand tu as le plus besoin de ma vie, que je me sépare de toi.

Herm. : Hélas ! comment ferai-je en un si grand deuil ?

Soph. : Le temps allège toute douleur...

Herm. : Oh ! laissez-moi encore venir avec vous !

Soph. : C'est bien assez de ma mort.

Herm. : O fortune cruelle, de quoi me dépouilles-tu ?

Soph. : O ma mère, que vous êtes loin de moi ! Si j'avais pu voir au moins une seule fois et vous embrasser dans ma mort !

Herm. : Heureuse, elle, heureuse qui ne voit pas cet affreux malheur ! Le mal nous paraît moins bien dur quand on ne fait que l'entendre !

Soph. : Mon Herminie, toi seule maintenant me tiens lieu de père, de frère, de sœur et de mère.

Herm. : Hélas ! si je pouvais valoir un seul d'entre eux !...

Soph. : Approchez-vous de moi, je veux m'appuyer sur vous, car je me sens défaillir, et déjà la nuit ténébreuse descend sur mes yeux.

Herm. : Appuyez-vous seulement sur mon sein.

Soph. : O mon fils, tu n'auras plus de mère, elle s'en va ; reste avec Dieu !

Herm. : Hélas ! quelle chose douloureuse je viens d'entendre ! Ne nous quittez pas encore, ne nous quittez pas !

Soph. : Je ne puis faire autrement, je suis en route...

Le chœur : Levez vos yeux vers celui qui vous embrasse. Regardez-le un peu.

Soph. : Hélas ! je ne peux plus.

Le chœur : Dieu vous accueille en paix !

Soph. : Je vais, adieu.

Mellin de Saint-Gelais s'est inspiré de cette scène dans le long récit suivant qu'il met dans la bouche d'un confi-

dent : « Après que le roi Massinissa est sorti du chasteau, la Royne incontinent a fait parer tous les autelz de festons, de lierre et de myrte. Et elle-même aussi s'est parée de ses plus beaux et plus riches habiz blancs. Auquel accoustrement il la faisait si bon voir que je ne pense pas que le soleil ait onc veu rien de plus beau. Mais sur le point qu'elle mettait à part certains bijoux pour aller présenter à la déesse Juno, à ce que luy pleust estre favorable à ses nouvelles espousailles, voicy arriver un escuier de Massinissa portant en sa main une couppe pleine de poyson, lequel s'estonna un peu d'arrivée. Mais après s'estre revenu, il dit ces parolles : « Madame, le Roy mon maistre m'envoye devers vous et vous mande par moi que volontiers il vous eust tenu sa première promesse. Mais puisqu'un aultre plus puissant luy en a osté le moien, à tout le moins vous tient-il sa seconde, c'est que si vous voulez vous ne tomberez point vivante en la puissance des Romains; vous conseillant en cest endroit acte digne du noble sang dont vous êtes issue. » Ces parolles ouyes, la Royne a tendu la main et prins la coupe avec un visago constant et asseuré, puis a respondu au porteur : « Vous direz à vostre maistre que sa nouvelle espouse accepte de bon cueur le premier présent qu'il lui envoie, qu'ainsy est qu'il ne lui en peult envoyer de meilleur. Vray que moins lui greveroit de mourir, si elle ne fust point remariée en ses funérailles ». Cela dit, elle a fait un peu de pause tenant toujours la couppe en sa main, puis a recommencé à dire : « L'on ne doit jamais laisser de faire honneur aux Dieux, pour quelque inconvénient qui advienne ». Ainsi a posé la coupe, puis elle a prins le coffret où elle avait mis les joyaux dont elle voulait faire offrande à Juno et s'en est allée au temple là où devant l'autel à genoux elle a dévotement prononcé ces parolles : O Royne du

ciel, avant que de mourir, qui sera premier que le soleil se couche aujourd'huy, je vous viens offrir ces oblations premières et dernières, bien différentes de celles que j'espérois n'aguères vous présenter, vous suppliant que, si jamais l'humble service de ma dévotion vous a esté agréable, et si jamais vostre bonté a eu compassion de ceste pauvre province d'Afrique, il vous plaise ores regarder en pitié ce petit enfant, lequel s'en va demourer privé de père et de mère avant que d'arriver au deuxième an de son aage. et le préserver de l'ignominie de servitude. Non jà en la manière que je m'en garantirai maintenant; ains plus heureusement. de sorte que les ans qui par ma mort précipitée seront soustraits à ma vie soient adjoustez à la sienne afin qu'à l'advenir il puisse estre ressource de son infortuné lignage. En après vous plaise aussi avoir pitié de ces pauvres miennes femmes que je laisse comme brebiettes au milieu des loups affamez. Prenez en protection, s'il vous plaist leur honneur et leur vie ». Ces parolles dictes, elle s'en est retournée en sa chambre, là où sans délayer elle a prins et beu constamment tout le poison entièrement sans en rien laisser.

« *Les Dames* (en chœur). O pauvre dame! le cueur me disait bien que ce présent d'une coupe que je vey envoyer. n'apporterait qui nous deust plaire. Mais achevez, je vous prie, de nous compter le demeurant.

« *Femme seconde*. Mais ce qui m'a semblé un cas plus esmerveillable, c'est qu'elle a faict et dit toutes choses, sans jeter une seule larme d'œil, ny tirer un seul soupir, et sans changer seulement de voix ny de couleur. Cela fait, elle a commandé tirer hors de ses coffres un beau et riche drapeau de soye et un aultre de lin, et se tournant devers nous aultres, nous a dict : « Mes bonnes amyes, je vous prie que, quand je serai passée de cette vie, vous ensevelissiez mon

corps dedans ces draps pour le mettre en sépulture. Puis elle s'est assise dessus son lit, et prenant son petit fils entre les bras, a tiré adonc un soupir trenchant du plus profond de son estomach, en disant : Ha ! pauvre enfant, tu ne sçais pas en quelle misère tu demeures, qui est le mieulx que je voie en ton malheur. Dieu te fasse plus heureux que ton père et moi n'avons esté ! » En disant ces parolles elle le serre estroitement contre son sein et le baise si affectueusement que deux ruisseaux de larmes luy sont tout à un coup sortis des yeux en grande abondance. Quoi voyant chascune de nous est aussi incontinent fondue en pleurs, si chaudment que nous ne pouvions former une seule parolle, jusques à ce qu'elle mesme s'est tournée par devers nous, et nous a toutes baisées, l'une après l'autre en nous disant : « Mes bonnes amyes, voicy le dernier jour que vous me verrez jamais. Adieu vous dis et vous demande pardon, si jamais j'ai offensé aucune de vous ». Or, jugez maintenant si en telle amertume de douleur, j'ay occasion suffisante de plorer, plaindre, gémir et lamenter.

« *Dames.* O trompeuse espérance ! ô pauvres humains aveuglez ! Hélas comme toutes choses ressortissent au rebours de votre pensée ! »

Nous assistons à la naissance de l'art classique qui, soucieux d'éviter au théâtre toute effusion de sang, tout spectacle violent, fait intervenir un tiers pour nous raconter ce qui se passe dans la coulisse. L'action vivante est remplacée par l'action dialoguée, le monologue ou le récit ; pour remédier à ce qu'il y a de faux et de conventionnel dans ce procédé, on recourt aux amplifications oratoires, au choix du détail pittoresque, à la pompe du langage. Si chez ces obscurs ancêtres et vénérables chefs des traditions nationales, on ne voit que les coudes de l'action, si les mains sont

ailleurs, suivant l'heureuse expression de Victor Hugo, c'est à eux aussi que nous sommes redevables de ce mélange d'épopée et de lyrisme qui fit beauté dans la tragédie classique. L'empoisonnement de Britannicus, la fin tragique d'Hyppolyte, la mort du tyran Polyphonte dans *Méropé* et tant d'autres imitations secondaires de Racine et de Voltaire, de Campistron jusqu'à Ducis en passant par Crébillon et Letourneur, viennent en droite ligne de Trissino, de Montchrestien, de Mellin de Saint-Gelais et de Mairet.

VI

Dans leur adaptation de *Sophonisbe* au goût français, ces trois derniers ont relégué au second plan le personnage de Scipion; Mairet n'a su peindre en lui que la raideur du caractère romain. Geibel a évoqué la grandeur d'âme que l'histoire attribue à l'Africain et il en a fait le principal ressort de sa pièce.

Nous avons laissé Sophonisbe abattue, attérée de la conduite de son vainqueur. Le consul, dans une seconde entrevue, veut adoucir son sort; tout en faisant pressentir à la jeune femme qu'il est instruit de son amour pour Massinissa. Scipion ne lui dissimule pas l'admiration que lui inspirent sa fierté et son patriotisme. Mais au nom de Massinissa, Sophonisbe s'est troublée, elle se récrie; le secret de son cœur est prêt à lui échapper. A peine Scipion s'est-il retiré que le nègre Batu qui s'est furtivement glissé dans le camp romain lui rapporte que le consul brigue les honneurs du triomphe et que Sophonisbe doit en faire le plus bel ornement. Pour épargner ce déshonneur à sa souveraine, il lui propose un plan d'évasion. Sophonisbe refuse d'abord d'a-

jouter foi à ces propos et de manquer à la parole donnée au vainqueur ; mais après que Massinissa à son tour lui a confirmé la vérité, sa fureur et son indignation se donnent libre cours ; elle promet sa main à Massinissa, s'il s'engage à faire périr lui-même leur ennemi commun. Sur le refus de celui-ci, elle rappelle Batu ; mais avant de se disposer à fuir avec lui, armée du poignard de Syphax, elle veut pénétrer dans le camp romain pour frapper elle-même son oppresseur.

Scipion veille encore, penché sur ses plans de campagne. Il est minuit passé ; le consul va se livrer au repos ; mais une vision sinistre obsède ses pensées. La nuit précédente, il a cru voir s'approcher de lui pour le tuer une femme jeune et belle ; puis, sur le matin, il a aperçu, comme conjuration à ce triste présage, un aigle voler à la droite de son camp. Accablé de fatigue, il a cédé peu à peu au sommeil ; Flavius, son esclave, pour l'endormir, a joué quelques accords sur la lyre. Encore quelques instants et Sophonisbe va paraître... La voilà qui se glisse dans l'ombre. A la lueur mourante d'une lampe, elle entrevoit une lettre tout ouverte placée sur une table. Elle s'approche et croit y lire son nom. « Mon nom ici ? Non, c'est une illusion de mon trouble ; se vante-t-il encore de m'avoir trompée ? Voyons, qu'écrit-il sur cette femme barbare ? — Elle lit : « Laissez-moi disposer librement de Sophonisbe. C'est une noble femme, digne d'être Romaine. Je prie les dieux qu'ils inclinent son cœur à mon amitié. Et si mon astre me ramène triomphant à mon Capitole, ce sera mon orgueil de montrer au peuple dans toute sa majesté, cette tête auguste, cette alliée que je lui ai gagnée. »

Sophonisbe reste accablée à cette révélation inattendue.

Le remords, le désespoir, l'humiliation se livrent en elle un rude combat. Relevée avec bonté par Scipion qui sort de

sa tente en cet instant, la jeune reine lui avoue le dessein qui l'a conduite dans son camp. Malgré le pardon du vainqueur, elle persiste à demander l'arrêt de mort dû à son crime. Le patriotisme l'emporte : « Carthage, pleine de reproches, étend ses bras vers sa fille ; si je voulais fuir, les ombres de mes aïeux se dresseraient mornes devant moi avec un front menaçant. Les entends-tu ? Ils m'accusent d'avoir failli à mon devoir ; en vain cherché-je à apaiser leurs ombres irritées ; je dois être l'ennemie de leurs ennemis... Scipion, fais prononcer mon arrêt, car il n'y a point de paix entre nous ! » — Une dernière catastrophe va lui arracher l'aveu qui expire sur ses lèvres ; un messenger apporte au consul la nouvelle de la défaite des Numides et de l'occupation de Cirta, mais de Cirta en ruines. Plutôt que de se rendre, Thamar a mis le feu à la citadelle et s'est précipitée dans les flammes. Sophonisbe reste donc seule, abandonnée ; son heure est venue, sa destinée l'emporte. Elle confesse au vainqueur étonné son amour et se donne la mort à ses pieds. « O Lélius, s'écrie Scipion, si j'avais trouvé dans Rome une femme comme celle-ci, je donnerais volontiers la plus belle de mes victoires ».

L'ensemble de la pièce et son dénouement qui se déroule au milieu de situations émouvantes, ménagées avec habileté pour laisser le spectateur sous une impression forte, suggèrent maint rapprochement. On se reporte en pensée vers le mouvement dramatique qui se fit jour en France de 1840 à 1843. La réaction contre le romantisme s'accroissait ; le théâtre revenu des drames à sensation de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas semblait rebrousser chemin vers les anciennes traditions. Le moment semblait propice pour »

restauration de l'art dramatique. Ponsard et Augier s'en firent les théoriciens et les chefs. On connaît le succès de *Lucrèce*. Du jour au lendemain Ponsard se vit transformé en fondateur d'une école nouvelle, greffée sur le vieux tronc classique, et qui s'inspirant d'un mot assez malheureux du poète, fut baptisée l'école du bon sens. L'auteur allemand de *Sophonisbe* s'est, dans cette tragédie du moins, rapproché de ces novateurs qui révèrent la conciliation du passé avec les libertés qu'avait apportées le romantisme. Mais la perfection de la forme, l'élévation des pensées, l'harmonie du vers ne suffisent pas pour recommander une action destinée à la scène. La tentative fut éphémère; la tragédie néo-classique n'excite plus aujourd'hui qu'un médiocre intérêt; avec elle, le drame historique, apparaît déjà en France comme une forme vieillie et démodée; M. Brunetière en prononçait naguère l'oraison funèbre.

Il n'en est pas de même en Allemagne comme le prouvent les succès de Wildenbruch, l'auteur de *Harold*, des *Carlovingiens* et d'autres pièces à grand spectacle, applaudies dans toutes les capitales. Précédée de la tragédie de *Brunchilde*, la *Sophonisbe* valut à son auteur en 1869 le prix Schiller décerné à la meilleure œuvre dramatique; ce sujet a même été repris après lui par MM. Torn et Robert Pröls. Mais actuellement, en deçà comme au-delà du Rhin, un retour à l'antiquité ou pour parler plus exactement, aux pastiches néo-grecs ou néo-romains, n'est plus possible. La tentative de Geibel n'en est pas moins intéressante à noter, car il est peu probable que le poète de Lübeck ait eu connaissance de la *Sophonisbe* française des premières années du dix-septième siècle. En remontant le cours des âges, il aura pu rencontrer sur sa route les tragédies de Philippe de Zezen et de Caspar de Lohenstein. Ces deux auteurs ont-ils

lu, imité ou traduit l'œuvre de Mairet ? Le but et les limites de cette étude ne comportent pas une enquête qui apportera quelque jour une intéressante contribution aux procédés de composition dramatique de Geibel et à l'histoire du théâtre français à l'étranger. Nous n'en saluons pas moins dans la *Sophonisbe* qu'il nous a donnée un gracieux fragment d'épopée, un des derniers débris d'un genre que le réalisme contemporain rejetant hors de ses cadres, reléguera au rang de curiosité historique.

L. MOREL.



LE DÉCLIN
DE LA
CHEVALERIE ET GENT D'ARMERIE

Du règne de Jean le Bon à celui de Louis XI

1350-1483

L'étude des documents historiques concernant la chevalerie est assurément des plus intéressantes et il faut bien qu'il en ait toujours été ainsi, car nous voyons qu'elle a tenté dès le XVII^m siècle des savants illustres tels que Ducange, le Père Anselme, Jean Le Laboureur, Lacurne de Sainte-Palaye, le Père Ménestrier et bien d'autres érudits, dont les mémoires et les dissertations académiques ont été utilisées maintes fois par les auteurs modernes. On peut donc considérer ce sujet littéraire comme épuisé, et s'étonner en voyant qu'il se rencontre encore çà et là des gens enclins à le traiter de nouveau. Je suis de ces gens-là, je l'avoue (au risque d'être accusé de quelque présomption). Le désir m'est venu d'essayer de réunir, et de grouper à ma guise un grand nombre de documents épars dans mes notes de lecture et relatifs, non à l'histoire générale de la chevalerie, mais à celle de sa décadence. J'ai fait cette synthèse pour m'instruire s'il était possible, et pour rectifier dans mon

esprit bien des idées fausses et des opinions préconçues ou basées sur des assertions erronées. Peut-être m'est-il permis de dire qu'à considérer ce point de vue tout à fait personnel je crois avoir atteint mon but. Malheureusement, un auteur — même des moins soucieux de publicité — affirmant qu'il écrit pour lui seul, n'aura jamais crédit que sur bons gages auprès des gens d'esprit auxquels il s'adresse. Le monde est ainsi fait, et comme sa réforme est encore bien éloignée, je me sou mets ici de bonne grâce à cette fâcheuse incrédulité.

I

Les Pages, les Ecuycrs et les Chevaliers.

Dans les familles de la noblesse, il était d'usage constant, au moyen âge, d'envoyer de très bonne heure (parfois à sept ou huit ans) l'enfant qu'on destinait aux armes, chez quelque gentilhomme de bon renom, qui le prenait à titre gracieux à son « hostel » et l'agréait à son service domestique. Ces petits serviteurs, soit qu'ils fussent attachés au service du maître ou à celui de la dame du logis, cumulaient bientôt les fonctions les plus diverses : celles d'échanson, de valet de chambre, de valet de pied et même d'enfant de chœur pour le service de la messe. Parvenus à leur douzième ou à leur treizième année, ils apprenaient à harnacher une mule, à appareiller une litière, à panser un cheval, à tenir l'étrier hors du « monter », en attendant qu'ils eussent l'honneur de tenir ce dernier (1), puis ils devaient fourbir longuement et patiemment le halecret, le bassinot ou tout autre « chapeau de fer » à l'usage du maître, dont le haubert — longue cotte de mailles, qu'on tenait dans un coffre plein de son, pour éviter la rouille (2) — exigeait un entretien encore plus minutieux. Enfin, si le maître sortait du logis, il fallait le suivre pour tenir ou garder sa mule s'il en était besoin et, la nuit, il

(1) L'étrier gauche était toujours tenu par l'écuycr ou par un « gros-valet » lorsqu'un homme d'armes montait à cheval.

(2) Voir *Contes et discours d'Eutrapel*.

fallait encore le précéder la torche au poing et à travers les fanges, partout où il lui plaisait d'aller. Si la conduite du page devenait répréhensible, on le châtaït en lui faisant tourner, certains jours, la broche sur les landiers de cuisine, comme un « valoton de rôtisserie » et s'il continuait à « méfaire » il était fouetté bien serré. Cette police domestique, qui ne fut pas modifiée pendant plus de trois siècles, n'empêchait pas les pages (dont j'ai parlé ailleurs) (1) de faire beaucoup de « jeunesses » et de se distinguer par leur fierté naissante et leur turbulence. En 1446, une assemblée de vingt-et-un commissaires, nommés par Louis XI, se réunissant pour la première fois au Palais pour mettre ordre à la justice et aviser au Bien public, les pages, qui gardaient dans la cour les mules de ces notables, ayant refusé de payer la bienvenue aux laquais des magistrats du Parlement, il s'en suivit une « noise », qui se renouvela le lendemain avec violence. « Les dits pages du Bien public coururent sus aux pages du Palais, qui se revanchèrent et baillèrent les ungs aux autres de terribles et merveilleux coups, tant de poings, de pierres, bastons et dagues, qu'il y en eut plusieurs navrés, battus, les yeux crevés, et fallut fermer les portes et que gens de bien s'en mêlassent pour les démesler.... (2) ». Tels étaient les pages du XV^me siècle, dont ceux du XVI^me et même du XVII^me ne paraissent avoir jamais démerité.

Ces adolescents, lorsqu'ils atteignaient l'âge de puberté, étaient plus spécialement placés sous le gouvernement de l'écuyer de leur seigneur. Ce serviteur, dans la chambre duquel ils couchaient, ayant dès lors et pour plusieurs années la charge de les « dresser et manier » à tous les rudes

(1) Ordonnances royales : *Du roi et de sa cour*. Genève 1891.

(2) *Chroniques du roi Louis XI*, p. 101.

exercices auxquels un homme d'armes devait être familiarisé dès sa première jeunesse. Olivier de la Marche raconte qu'il fut ainsi, à l'âge de treize ans, reçu page du duc Philippe de Bourgogne, en 1439, et avec plusieurs autres nobles jeunes hommes de divers pays, il fut mis aux mains et sous le gouvernement de Guillaume de Sercy, premier écuyer d'escuyrie (1) .

Voici quels étaient les exercices de corps auxquels s'ébattaient quotidiennement les pages lorsqu'ils n'étaient pas retenus au logis par leurs travaux domestiques : • Jean le Maingre dit Boucicaut, écrit un historiographe, étant en Guienne avec le bon maréchal de Sancerre, s'exerçait à sauter tout armé sur un coursier; d'autrefois il courait long temps à pied pour s'accoutumer à avoir longue haleine, puis fêrissait d'une cognée ou d'un mail pendant long temps pour bien se duire au harnois. Bientôt il devint si habile à tous les exercices du corps qu'il faisait le soubresaut (2) étant armé de toutes pièces fors du bassinnet. *Item* : il sautait à cheval, étant tout armé, sans mettre le pied à l'estrier. *Item* : saillait de terre à chevauchon sur les épaules d'un homme à cheval. *Item* : il franchissait un grand cheval destrier en mettant une main sur l'arçon de la selle. *Item* : il gravissait lestement entre deux parois écartées l'une de l'autre d'une brasse à force de bras et de jambes (3) et montait ainsi tout au plus haut sans cheoir au monter ni au dévaler. *Item* : montait à revers une échelle en sautant des deux mains ensemble, d'échelon en échelon, estant armé d'une cotte d'acier... Puis quand il estoit au logis, il s'essayait avec les

(1) *Mémoires*. Vol. IX, p. 291. Collection Petitot et Momerqué

(2) La roue ?

(3) A la façon des ramoneurs.

autres écuyers à jeter la lance ou la pierre... Tous s'émerveillaient de ses aptitudes, et le maréchal de Sancerre disait de lui avec satisfaction : « Si cet enfant vit, ce sera un homme de grands faits (1). »

Peu à peu le page se trouvait devenir le compagnon de l'écuyer qui l'avait formé et bien que ce novice eût à remplir le même office que les gros-valets (palefreniers), il recevait en outre certains enseignements pratiques concernant la chasse, les combats, le service d'hôtel et le cérémonial qui devaient — avec le temps — faire de l'enfant noble un parfait « homme d'armes ». Quant à l'instruction littéraire, elle était nulle, à moins que le clerc de la maison n'eût enseigné quelques bribes de latin d'église et quelque peu de la grosse écriture gothique, au page qui s'était fait remarquer à lui par les dispositions les plus heureuses. Mais ces cas-là devaient être d'une extrême rareté, et l'on peut admettre, sur le témoignage du poète Eustache Deschamps, qu'au XIV^e siècle, cette culture intellectuelle était fort négligée, même dans les familles princières. « Aujourd'hui, écrit en 1392 l'auteur précité, dès l'adolescence on n'exerce les damoiseaux qu'aux exercices du corps et aux grandes chevauchées, dont aux membres adviennent plusieurs maux. Le précoce libertinage, le jeu, la glotonnerie les corrompent et usent leurs forces. L'instruction littéraire de la jeune noblesse est entièrement négligée, car chevaliers ont honte d'estre clerks (2). »

Cependant le jouvencel, devenu fort, bien découpé et robuste, était admis parmi les écuyers dans la maison sei-

(1) *Le livre du maréchal de Boucicaut*; ch. VII, p. 391.

(2) C'est le refrain de la ballade (p. 127) dont je donne le sens.

gneuriale où il avait reçu sa « nourriture ». On donnait abusivement au moyen âge le qualificatif d'écuyer à tous les domestiques nobles d'un prince ou d'un grand seigneur : cette domesticité élevée comprenant l'écuyer tranchant, l'écuyer d'échansonnerie, l'écuyer pannetier, l'écuyer de chambre, l'écuyer de cuisine, etc. ; mais bien que ces diverses fonctions fussent réputées honorables, elles ne paraissent pas avoir été considérées au XIV^m siècle comme étant le vrai stage de la chevalerie, ce stage étant attribué de préférence à l'écuyer d'écuyrie. Celui-ci était le principal écuyer, car il avait la charge — conformément à l'étymologie de ce terme — de porter en guerre l'*écu* ou pavois armorié de son maître. Chaque noble homme de gent d'armes avait toujours quatre ou six de ces serviteurs, qui ne l'abandonnaient jamais dans la mêlée et devaient le remporter, le soutenir, le relever au besoin et enfin l'emporter, s'il était « navré », hors du chamaillis des épées, des vouges et des haches d'armes. On comptait une cinquantaine de ces écuyers de corps attachés à la personne du duc Philippe de Bourgogne ; leur vie était rude et laborieuse ; le dressage des chevaux, l'entretien des armes, le service d'armoyeur (1) et celui de vétérinaire étaient de leur ressort. Ils devaient, ainsi que le témoigne l'historien de Boucicaut, se rendre habiles à tous les exercices de guerre : le saut, la lutte, l'escrime, la joute, le tir ; et dans les maisons seigneuriales dont le chef n'entretenait pas un train spécial de chasse, c'était encore l'écuyer d'écuyrie qui devait en organiser le déduit. Leur solde en temps de guerre était la moitié de celle d'un chevalier. Ils ne pouvaient prendre le qualificatif de messire, ni réclamer d'un chevalier le combat par gage

(1) Armurier

de bataille ; cependant cette interdiction paraît avoir été levée au XV^m siècle, époque où l'on rencontre dans les chroniques de fréquents exemples de combats en champ clos soutenus par de simples écuyers contre les plus illustres chevaliers. Bientôt « abusant de cette condescendance, dit Lacurne, ils s'en firent un droit pour prendre des armoiries et s'approprièrent même insensiblement les ornements qui étaient affectés anciennement aux écus des seuls chevaliers. Tout successivement se trouva confondu et dans une espèce de chaos. Les autres ordres jusques à ceux du degré le plus inférieur se mêlèrent encore avec ceux-ci. L'ancienne subordination fut totalement anéantie (1). »

Dès le XIV^m siècle on constate que beaucoup d'écuyers ne cherchaient pas à obtenir l'honneur de la chevalerie. « parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour faire les dépenses et mener le train de vie qu'elle exigeait, et le nombre en augmenta, dit M. Ch. Morlet, dans la *Grande Encyclopédie*, à mesure que la vie chevaleresque, détournée de son idéal primitif, devenait plus fastueuse et plus frivole ». Lorsque l'écuyer se mariait, sa femme demeurait qualifiée de damoiselle. L'état de la maison de Charles le Hardi, rapporté textuellement par Olivier de la Marche, donne une très juste idée de ce qu'étaient devenus les « escuyers de corps » à la fin du XV^m siècle : « le duc a pour sa chambre seize escuyers qui sont gens de grande maison, et servent iceux escuyers d'accompagner le prince où qu'il aille, à pied ou à cheval, et d'avoir regard (2) de sa personne et de ses habillements. Ils couchent près de sa chambre, pour une manière de seureté pour sa personne, et quand le duc a trait

(1) *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, I. p. 333

(2) Soit.

le jour labouré sur ses affaires et donné audience à un chacun, s'il se retrait en sa chambre, iceux escuyers vont avec luy pour lui faire compaignie. Les uns chantent, les autres se devisent d'armes et d'amours, les autres lisent des romans et nouvelletés et font au prince passer le temps en gracieuses nouvelles ». Pour de si importants services quotidiens les seize écuyers bourguignons avaient bouche à cour « comme les maîtres d'hôtel du prince » et vivaient de la desserte. Mais il n'est pas parlé, par le chroniqueur, de leurs gages, qui devaient être, il faut l'espérer, proportionnés à leurs aptitudes.

Les grands éperons, dits « stimules », de l'écuyer étaient d'argent ou argentés, à la différence de ceux des chevaliers, qui devaient être dorés ; aussitôt que la gent d'armes mettait pied à terre pour un assaut il fallait se hâter d'ôter ces broches incommodes, qui eussent mis l'homme d'armes dans l'impossibilité de « démarcher ».

Les écuyers d'écuyrie paraissent avoir été confondus certaines fois avec les « gros-valets », — mais cette erreur doit être relevée. Il est vrai qu'en temps de guerre et lorsque toute la « mesnie » (jusqu'au maître-queu) marchait sous la bannière de son seigneur, les simples palefreniers peuvent avoir été appelés au même service que les écuyers. Au combat de Commines (1381), écrit Froissart, Pierre DuBois qui, ce jour-là, conduisait les Flamands, « eût esté mort sans remède » si trente gros-valets, qu'il avait ordonnés pour son corps, ne l'eussent emporté hors de la presse (1). Du reste, on constate qu'à cette époque, d'après les récits des contemporains, non seulement l'écuyer d'écuyrie, mais le sonnelier, le fournier, l'écuyer de cuisine « et autres de semblables

(1) Froissart, chap. 184.

estats » étaient tous armés comme gens d'armes lorsqu'ils chevauchaient (1). Dans les actes notariés, les écuyers sont qualifiés de « damoiseau », terme qui, suivant Laroque, (2) les assimilait aux enfants des gentilshommes. Quant à l'époque précise où la noblesse de naissance ne fut plus exigée des écuyers, je n'ai su la déterminer, mais elle doit avoir été postérieure au XV^m siècle.

Après la journée de Poitiers, où l'Anglais James Dudley, chevalier, avait été grièvement blessé, ce seigneur ayant à titre de récompense, reçu du prince de Galles une pension annuelle, voulut la partager entre ses écuyers de corps et rassembla ses hoirs pour leur faire connaître sa détermination : « Seigneurs, dit-il, il a plu à monseigneur le prince qu'il m'a donné cinq cents marcs de revenu par an en héritage, pour lequel don je lui ai encore fait petit service ... Il est vérité que vécy quatre escuyers qui m'ont toujours loyaument servi, et par espécial à la journée d'huy. Ce que j'ai d'honneur c'est par leur emprise et leur hardiment. Pourquoi, en la présence de vous qui estes de mon lignage,... c'est mon intention que je leur donne et résigne.. le don et les cinq cents marcs que monseigneur m'a donnés, etc. Sire, Dieu y ait part ! (répondirent les assistants) ainsi le témoignerons [nous] là où ils voudront (3) ».

« L'escuyer d'escuyrie doit avoir trois propriétés, qui ne sont pas trop légères à rencontrer ensemble », avoue Olivier de la Marche, qui n'en poursuit pas moins la description idéale du parfait écuyer : « Il doit estre vaillant et hardi

(1) Voir *Histoire* [anonyme] de *Charles VII*. Edition de Godefroy.

(2) Voir *Traité de la Noblesse*.

(3) Froissart, chap. 48.

pour ce qu'en armes il porte l'étendard du prince. Il doit estre puissant de corps pour ce que [cet étendard] est un puissant faix à porter ; et, pour le tiers point, l'écuyer doit être juste et saige, car il se mesle de toutes les pompes et parures du prince.... soit pour la guerre ou pour les tournois ou pour les joustes ».

Outre les pages et les valets de pied, le maître-écuyer de Bourgogne avait sous sa juridiction, nous dit le même chroniqueur, les trompettes, ménestriers et tous joueurs d'instruments, comme aussi les chevaucheurs et messagers portant les paquets de correspondance dans leur boîte armoriée. Les armuriers étaient aussi sous ses ordres ; enfin lorsque le prince joutait ou tournoyait, l'écuyer avait droit de relief sur les parures du dit prince et de son cheval, quelque riches qu'elles fussent, « réservé l'or pur et les pierreries ». C'était, ai-je dit ci-dessus, l'écuyer qui tenait l'étrier du « monter » lorsque son seigneur montait à cheval. Il chevauchait devant lui dans les entrées solennelles et s'il ne brandissait pas alors son étendard, il portait, inclinée sur l'épaule, sa grande épée d'armes, dégainée et la pointe en haut.

Malheureusement la conduite de ces servants de chevalerie, lorsqu'ils « tenaient les champs », avec ou sans leur maître, donnait lieu à des reproches qui n'étaient que trop motivés :

Escuyers s'appellent garçons (1)
Et pillent de jour et de nuit.
Dieu payera tout ; or les laissons !
Qui voit gens armez chacun fuit (2).

(1) Camarades ou compagnons.

(2) Eustache Deschamps. *Ballades*.

Au moyen âge beaucoup de vaillants écuyers — probablement le plus grand nombre — parcouraient toute leur carrière belliqueuse sans parvenir à être faits chevaliers, et ce ne fut guère qu'à la fin du XIV^e siècle que cette distinction parait avoir été assez légèrement conférée pour perdre de son prix. Encore la tradition conservait-elle un si grand renom à l'ordre chevaleresque qu'on vit certaine fois un brave écuyer refuser par modestie de recevoir l'accolée. En 1370, la ville de Limoges, « qui s'était tournée française », étant prise d'assaut et saccagée par les Anglais, un certain nombre de gentilshommes s'étaient remparés « d'un vieil mur,.... et quand ils virent la tribulation et la pestilence qui ainsi couvroient sur eux, ils dirent : Nous sommes tous morts ; or nous vendons chèrement, ainsi que chevaliers doivent faire. Là dit messire Jean de Villemur à Roger de Beaufort : Roger, il vous faut estre chevalier. — Roger répondit : Sire, je ne suis pas encore si vaillant pour être chevalier.... — Il n'y eut plus dit ». Villemur, la Roche et l'écuyer Beaufort furent assaillis par trois seigneurs anglais, et à la suite de ce combat singulier, dont le prince de Galles fut un des nombreux témoins, les Français durent se rendre prisonniers (1). C'était le plus ordinairement à l'heure du danger (comme on le voit par ce dernier récit) qu'on conférait la chevalerie, et cette coutume était alors celle des Anglais aussi bien que celle des gens de France. Au combat naval de la Rochelle (1372) le comte de Pembroke, qui commandait l'escadre anglaise dont la flotte espagnole se disposait à empêcher le débarquement, « fit aucuns de ses escuyers chevaliers pour honneur » (2). Mais il arrivait aussi — et

(1) Voir Froissart, *Chroniques*, chap. 316.

(2) Froissart, chap. 338.

c'est là un fait digne d'être remarqué — que l'écuyer demandait lui-même et très publiquement, d'être honoré de la chevalerie, soit à l'occasion d'une joute ou d'un tournois, soit avant un assaut, une charge, une « envahie » ou tout autre périlleux exploit. Cette requête solennelle présentée « à l'impourvu » semble indiquer qu'il y avait là comme une communion mystique : l'homme d'armes — à l'exemple du fidèle — ne se présentant pour en recevoir le gage que lorsqu'il estimait y être préparé. Avant le brillant tournois qui eut lieu à Gand en novembre 1445 « sur la place de la Vieuserie et devant les maisons où se vendent les vieils habits, l'écuyer Jacques de Lallain descendit à pied..... et marcha jusques devers le duc [Philippe de Bourgogne] en se signant de sa banderolle.... Puis se mit à genoux et requit de son souverain seigneur,.... en nom de Dieu et de St-Georges, chevalerie.... Le duc descendit de son hourd (1) en lice, et Jacques tira son épée, baisa la poignée, et la bailla au duc, qui le fit chevalier ». Le chroniqueur ajoute à son récit la mention d'un incident qui lui paraît assez étrange : « et férit si grand coup, le duc, en baillant l'accolade, que le coup fut ouï de tous ceux qui furent présents....; puis remonta en sa place, et le nouveau chevalier se retrait en son pavillon, etc. ».

La promotion dans l'ordre de chevalerie était alors entièrement distincte des titres de noblesse, et la naissance la plus illustre n'y donnait aucun droit. C'est ainsi que le roi Charles VII ne fut fait chevalier que le jour de son sacre (2). L'accolade lui fut donnée par « beau cousin » le duc d'Alençon. A cette époque plusieurs pairs de France n'étaient pas

(1) Sa tribune.

(2) *Histoire de Charles VII*, p. 32.

chevaliers, et conséquemment ils devaient céder la pré-séance au moindre gentilhomme portant les éperons dorés. Ainsi, à l'occasion de la réception qui fut faite à Paris à l'empereur allemand Charles IV par le roi de France Charles V (janvier 1377), Christine de Pisan, énumérant « l'assiette » des convives au banquet royal, cite à la première table l'archevêque de Paris, le roi Charles, le roi de Bohême, puis les ducs de Berry, de Brabant, de Bourgogne, de Bourbon et de Bar, « et pour ce que deux autres ducs n'étaient chevaliers, mangèrent à la seconde table..... etc. (1). »

Le défaut de mesure, la libéralité indiscrete de certains souverains furent dès le XIV^{me} siècle la cause la plus efficace de la décadence de la chevalerie. Charles V est le premier souverain qui permit à de simples bourgeois de Paris, non seulement d'acquérir des fiefs nobles mais encore d'être honorés de la chevalerie. Ce privilège fut confirmé par Charles VI, par Louis XI et par d'autres rois de France. En 1451, au siège du château de Fronsac, en Guyenne, Charles VII, qui accorda toujours trop facilement cette distinction, donna l'accolade à son prévost de camp Tristan-l'hermite, de sinistre mémoire, le même qui fut plus tard grand-prévost de l'hôtel de Louis XI, et l'on doit admettre qu'un tel choix dut déplaire alors à beaucoup d'honnêtes gens. Ce jour-là le roi fit « jusques au nombre de cinquante chevaliers et au-dessus (2) ». Mais d'autres souverains ne se montraient pas plus réservés. L'année suivante (1452), à l'occasion de la délivrance d'Oudenarde, il fut fait par le duc de Bourgogne soixante chevaliers en un seul jour, et comme chacun d'eux

(1) *Le Livre des Faits, etc. du sage roi Charles V.* Collection Petitot. Vol. VI. p. 77.

(2) J. Chartier. *Histoire de Charles VII*, p. 235.

acquerrait, du fait de sa promotion, le droit de donner l'accolade, on voit d'après le récit des chroniqueurs que celle-ci fut parfois octroyée dans des circonstances très singulières. En 1429 à la reprise de Gergeau sur les Anglais, qui déjà venaient d'être contraints par Jeanne Darc de lever le siège d'Orléans, le comte de Suffolk ayant été vaincu par un certain Guillaume Renault de Normandie, demanda à son adversaire : *Es-tu gentilhomme ?* et il lui répondit que ouy. — *Et es-tu chevalier ?* et il lui répondit que non. Alors le comte [qui ne voulait pas avoir le bruit de s'être rendu à un écuyer] le fit chevalier et se rendit à lui (1) ».

D'autres causes que celles que je viens d'indiquer devaient amener fatalement la déchéance de la chevalerie, et j'aurai l'occasion, au cours de cette étude, de les énumérer.

(1) *Histoire* [anonyme] dite : *de la Pucelle d'Orléans*, p. 517.

II

Bannerets et bannières, Pennons et étendards, Cris de guerre. Poursuivants. Hérauts et roi d'armes.

Dès qu'un chevalier, possesseur de grands fiefs, était en mesure de réunir sous son pennon vingt-cinq hommes d'armes et leurs archers, tous munis et « assortis » de l'équipage nécessaire pour tenir les champs, il avait le droit de requérir l'investiture de la bannière. Avant la bataille de Navarette (1367), Jean Chandos, s'approchant du prince de Galles son maître, lui présenta une bannière roulée et lui dit : « Monseigneur, je suis chevalier il y a longtemps, et par vos bienfaits je suis grâce à Dieu devenu assez puissant et assez riche en terres pour être chevalier banneret.... Sur cela, le prince prit cette bannière que tenait Chandos et l'ayant donnée au roi dom Pèdre (1), il le pria de la déployer, ce que le roi fit. Elle était chargée de l'écusson de ses armes (2), qui étoient d'argent au pal fiché de gueules. Don Pèdre en la lui rendant lui dit : « Voilà, brave connestable, votre bannière que je vous rends déployée.... Vous êtes chevalier banneret (3) ». C'était ce qu'on appelait alors « lever bannière ». A la journée de Rosebecq (1382) il y eut dans

(1) Pierre le Cruel en faveur duquel les Anglais allaient engager la bataille.

(2) Des armes de Chandos.

(3) *Chronique de DuGuesclin*, traduction de Duchastellet, p. 129.

la « bataille » du roi Charles VI plusieurs bannières levées, et dans la « bataille » du comte de Blois le jeune sire de Hauereck leva [aussi] bannière.

La solde, la part du butin, et même celle des gratifications étaient pour un banneret d'une valeur double de celle d'un chevalier, celui-ci recevant aussi le double de ce que recevait un écuyer. L'ordonnance royale, faite en 1351 par le roi Jean, porte : qu'un banneret aura de gages quarante sols tournois, par jour; un chevalier, vingt sols; un écuyer armé, dix sols, et un valet armé du haubergeon, du bassinnet à camail, de la gorgerette et des gantelets, cinq sols (1).

Mais il arrivait certaines fois que — par défaut d'hoirs mâles, et pour co-partage, deshérence ou pauvreté -- une terre bannière perdait son privilège. Dans ce cas particulier, on voit d'après un exemple cité par Olivier de la Marche, que le suzerain autorisait à relever bannière, le cérémonial de cette rénovation étant le même que pour l'investiture. Avant la journée de Rupelmonde (1362) Louis de la Vieilleville, « suffisamment accompagné de vingt-cinq hommes d'armes, selon la coutume », se fit aussi présenter par le roi d'armes Toison d'or au bon duc Philippe de Bourgogne, non pour la terre de Vieilleville appartenant à son aîné, mais pour celle de Sains, ancienne terre bannière dont il était possessionné. « Le duc lui répondit : que bien fût-il venu et que volontiers le feroit banneret. Si bailla le roi d'armes un couteau au duc et prit le pennon [du sire de Vieilleville] en ses mains, et le bon duc, sans oster le gantelet, de la main senestre fit un tour (enroula), autour de sa main de la queue du pennon, et de l'autre main coupa le dit pennon et demoura carré.... Le roi d'armes bailla la bannière au dit

(1) Citation de Lacurne. *Mémoires*. Vol. I, p. 371.

messire Louis et lui dit : Noble chevalier, recevez l'honneur que vous fait aujourd'hui votre seigneur et prince. Soyez bon chevalier et conduisez votre bannière à l'honneur de votre lignage. » Dans les mêmes circonstances un chevalier du Hainaut, messire Jacques de Harchies fit aussi couper son pennon; mais, dit la chronique précitée, celui-ci « entra en bannière » tandis que Vieilleville « la relevait », ce qui était alors, à dire d'expert, un fait notablement différent (1).

Comme on le voit par cette citation, le pennon du simple chevalier était taillé en une longue pointe. Il était d'ordinaire porté par un valet devant son maître, qui portait lui-même cette enseigne fixée au bout de sa lance, lorsqu'on marchait en bataille. Ce guidon de taffetas était toujours aux couleurs héraldiques du sire chevalier, c'était l'insigne qui le faisait reconnaître, et pour le banneret il en était de même de la bannière; mais celle-ci ralliant tous les vassaux du seigneur, on en vint à donner la dénomination de bannière non seulement au petit drapeau carré du banneret, mais encore, par métonymie, à tout le corps de gens d'armes qui le suivait, et enfin à toute compagnie organisée militairement. Dans ce sens, l'auteur de la *Chronique du roi Louis XI* nous dit que ce fut ce prince qui, le premier, fit marcher les Parisiens « en bannières ». A la même époque ce mot devint en Flandre l'équivalent de « tribu de métiers » et, suivant Commynes, il n'y avait pas moins de soixante-douze « bannières » dans la seule ville de Gand. Quant à l'étendard, ses dimensions devaient être beaucoup plus grandes que celles de la bannière; les armoiries du chef de l'armée ou du prince souverain y étaient peintes; on ne le repliait jamais devant l'ennemi, au cours d'une expédition militaire et il

(1) Voir vol. 10, p. 105. Collection Petitot.

était toujours confié à la garde d'un « puissant » écuyer, qui marchait devant le premier rang des gens d'armes. En 1452, le bâtard Corneille de Bourgogne ayant été misérablement tué par les Gantois au combat de Rupelmonde, son corps transporté à Bruxelles fut enterré honorablement à St-Goude « et fut mis sur lui *sa bannière, son pennon* et son *estendart*. Depuis, ajoute Olivier de la Marche, Toison d'or me dit qu'il n'appartenait à homme ces trois choses être mises en parure sur sa sépulture, s'il n'était mort en bataille (1). »

« Le banneret, écrit Giles de la Roque, avait le privilège du cri de guerre, que l'on appelle *Cri d'armes*, qui lui était particulier et qui lui appartenait privativement à tous les bacheliers et à tous les escuyers, parce qu'il avait droit de conduire ses vassaux à la guerre et d'être chef.... d'un nombre considérable de gens d'armes ». (2)

Il est souvent parlé dans les chroniques de ces cris d'armes, et dans le roman de *Petit-Jean de Saintré*, où la peinture des mœurs chevaleresques est très fidèle, on voit que chaque seigneur banneret ne manque jamais d'exciter ses gens d'armes en faisant retentir son cri. La plupart de ces « chefs d'escadre » se bornaient à crier leur nom, mais d'autres avaient certaines « devises » qui leur servaient aussi d'appel. Les seigneurs comtes de Champagne criaient : *Passé-avant !* Le sire de Bouteiller : *les Granges !* Montmorency : *Dieu aide au premier baron chrétien !* et par abréviation : *Dieu aide !* Le sire de Lasalle : *Mars !* Le vicomte de Villermin : *A la belle !* Les ducs de Normandie : *Dieu nous aide !* Le duc d'Anjou : *St-Maurice !* Les seigneurs de Bar :

(1) Collection Petitot. *Mémoires*, etc. Vol. X. p. 407.

(2) *Traité de la noblesse*, p. 25

Au feu ! Le sire de Prie : *Cant l'oiseau !* allusion, dit le Père Ménestrier, auquel j'emprunte ces détails, à certain fait d'armes glorieux qui s'était passé dans un bois tandis que l'oiseau chantait. Puis les sires de Montoisson criaient : *A la rescousse Montoisson !* autre allusion à l'appel que leur avait adressé Charles VIII dans un pressant danger. Le sire de Tournon criait : *Au plus dru !* et le sire de Coucy : *A la merveille !* Le cri d'armes d'un banneret n'était jamais changé ; à la différence des « devises » chevaleresques, brodées sur les cottes des plus galants gens d'armes et jusque sur les caparaçons de leurs montures, devises où les allusions à de mystérieuses amours se manifestaient au gré de chacun. Cependant la diversité de ces appels devait être une occasion de grands désordres, soit lorsqu'on « meslait », soit lorsqu'on « chassait », soit enfin dans les retraites ; aussi voit-on qu'un cri de ralliement général était choisi, certaines fois, par l'assemblée des capitaines, avant de marcher au combat. A la journée de Cocherel (1364). « ceux de France, dit Froissart,..... regardèrent entre eux et pourparlèrent longuement quel cri pour la journée ils crieroient. » L'avis des capitaines était de crier : *Notre Dame, Auxerre !* mais par modestie le comte d'Auxerre « ne s'y voulut oncques accorder. Si fut ordonné de commun accord que on crieroit : *Notre-Dame, Guesclin !....* (1) »

Précédemment, à la journée de Poitiers (1356), quand les deux premières « batailles » des gens de France étaient déjà en déroute et « toutes perdues », il y eut encore, dit le même chroniqueur, « grand froissis et grand boutis autour du duc d'Athènes ; là écriaient les aucuns chevaliers et écuyers de France, qui par troupeau se combattaient : *Mont-*

(1) Froissart. L. I, chap. 169.

joye ! Saint-Denis ! et les Anglais : *St-George ! Guyenne !* » (1)

Le populaire avait aussi son cri d'armes ou de nation, qu'il fit entendre maintes fois, à l'instar de la noblesse et « gentillesse », lorsqu'il se révoltait contre elle. Les Flamands criaient : *Wach-arme !* (2) et le criaient, paraît-il, assez fort, pour que ce mot nous soit demeuré comme synonyme de grand tapage.

Et encore me faisaient pis
Wacarme, alarme, et les cris
des Flamens...., etc.

Eustache DESCHAMPS. *Virclai.*

On est étonné d'apprendre de l'auteur du *Traité de la noblesse* que dès le XIV^{me} siècle le qualificatif de banneret fut donné indiscretement et par faveur spéciale à de simples écuyers ; les chevaliers se trouvant ainsi commandés « en bannière » par celui qui devait être partout ailleurs leur subordonné et qui n'aurait osé se faire appeler messire. Cependant les exemples nombreux rapportés par Laroque sont trop précis pour laisser le moindre doute à ce sujet, et il faut bien admettre ce que dit Lacurne touchant la confusion qui s'introduisait peu à peu, dès cette époque troublée, dans l'organisation de la chevalerie (3).

Pourtant il existait dans les Etats de la chrétienté des officiers ayant charge d'en conserver les traditions et d'en faire suivre les coutumes et le cérémonial. Ce collège héraldique, dont on faisait remonter la création jusqu'à Charlemagne, se composait des poursuivants, des hérauts et des rois d'armes, et les chroniques nous font connaître assez

(1) Froissard. Livre. 1, partie II. chap. 30

(2) *Malheur !* soit *Mulheur à toi, misérable*

(3) *Traité de la noblesse.* p. 23.

exactement quels étaient leurs divers emplois. Au XV^e siècle il y avait à la cour de Bourgogne six rois d'armes, huit hérauts et quatre poursuivants. Ces officiers étaient créés et « baptisés » d'un surnom par le prince lui-même, cette curieuse cérémonie se faisant, paraît-il, un jour « de bonne fête ». Le poursuivant était présenté par deux hérauts témoignant de sa prud'hommie, de sa discrétion et de ses vertus. Le prince le baptisait de vin, puis les hérauts le vétissaient de la cotte d'armes « à manches », la cotte sans manches étant l'insigne réservé au grade supérieur. Dès le jour de cette installation, le novice était attaché comme surnuméraire aux hérauts, qui l'initiaient à la science des armoiries, à la connaissance de la généalogie nobiliaire, à celle des droits féodaux et même à la diplomatie internationale et au droit des gens. Après un stage de sept ans dans ces fonctions laborieuses, le poursuivant, « s'il se gouvernait bien », pouvait être présenté comme digne d'être héraut, et cette attestation devait être donnée publiquement par quatre hérauts et deux rois d'armes. Si le prince agréait cette promotion, il changeait le surnom du candidat et le baptisait de nouveau, et à cette occasion la tasse d'argent qui contenait le vin de ce singulier baptême était « départie » au candidat, « pour ce que tels officiers font le blason des armes du prince ». Enfin, après un nouveau stage de plusieurs années, le héraut pouvait être promu à l'office de roi d'armes s'il avait l'approbation de tous les officiers ses confrères ; le prince lui faisait ceindre sa cotte, qui pour le simple héraut était flottante, puis il lui posait sur la tête une couronne d'argent doré, croisetée et ornée de saphirs. « pour ce que le saphir nous figure le ciel, dont un roi d'armes doit tirer vertu et vérité ». On donnait alors, à la suite d'un troisième baptême, un nom de province. chois

parmi celles du duché de Bourgogne, au nouveau titulaire. Quant au roi d'armes de la Toison d'or, il était élu directement, non par le prince, mais par les chevaliers de l'Ordre. Le collège des officiers d'armes gardait et conservait tous les documents diplomatiques. Il dressait les verbaux des tournois, des pas-d'armes, des conférences princières, des assemblées de noblesse, et fournissait les assistants délégués d'office et quelquefois le juge-de-camp siégeant dans un tournoi. En temps de guerre les officiers héraldiques faisaient fonction de parlementaires, ils allaient défier l'ennemi et « quérir bataille », ils sommaient les places de se rendre et marchaient dans les capitulations devant les vaincus afin de les protéger. A la suite d'une journée, ils procédaient au dénombrement des morts, qu'ils prenaient même la peine de faire enterrer; ils allaient aussi redemander, par voie d'échange ou de rançon, les prisonniers; enfin ils s'enquétaient de tous ceux qui étaient « à dire », soit : des disparus. Tous portaient leur blason « en brodure » sur leur cotte d'armes afin que nul ne pût les méconnaître lorsqu'ils faisaient le devoir de leur charge, et il est certain — bien que l'on puisse citer quelques exceptions — qu'ils étaient non seulement respectés, mais qu'on usait toujours, avec eux, de courtoisie. L'auteur de l'histoire de Charles VII blâme beaucoup les Anglais de la garnison de Rouen, qui ne voulurent pas même recevoir les hérauts de France venant les sommer de rendre la place (octobre 1449) et qui les éconduisirent encore quand ils revinrent signifier que les assiégeants attendaient et requéraient bataille. Un tel procédé était, dit Jean Chartier, « contre tout ordre de chevalerie..... et si les Anglais eussent été tels qu'ils devaient être, ils eussent ouï les dits héraults en leur sommation, après quoi ils leur eussent fait apporter à boire et à manger..... et après leur

eussent baillé réponse selon que le cas le requérait (1) . En effet, c'était le moins qu'on pût faire pour un messenger de guerre, selon les coutumes « de gentillesse », et presque toujours ces parlementaires recevaient de belles « livrées » partout où ils exerçaient leur office. A l'entrevue de Pequinny (29 août 1475), où le roi Louis XI acheta fort cher une trêve et abstinence de guerre qui devait durer sept ans, en payant au roi d'Angleterre soixante-quinze mille écus d'or. « il fit d'autres dons particuliers à aucuns seigneurs d'autour le dit Edouard et aux héraults et trompettes de la dite compagnie, lesquels en firent grand'feste et bruit en criant : largesse au très noble roi de France ! largesse ! largesse ! » (2)

Selon Mézeray, il y avait à la même époque une trentaine de héraults à la cour de France et, d'après les témoignages de l'histoire, il paraît certain que chacun des seigneurs suzerains du royaume en entretenait un ou deux et quelquefois davantage.

(1) *Histoire du roi Charles VII*, p. 170.

(2) *Chroniques du roi Louis XI*, p. 229.

III

De la façon de combattre.

Lorsque deux armées ennemies, rapprochées l'une de l'autre, demeuraient inactives, il était d'usage, à la fin du XIV^m siècle, que l'un des chefs envoyât demander « bataille assignée » à son adversaire, afin de le déterminer à sortir de ses cantonnements. Ce fut ainsi que les Anglais, étant rassemblés à Pontvaldain (Normandie), envoyèrent un héraut à Bertrand Du Guesclin, dont les troupes campaient à Vire, pour lui demander bataille. « Et tenez [dit le héraut] vécy la lettre que Thomas de Grandson vous envoie...; laquelle Bertrand bailla à lire à un sien secrétaire à l'audience des barons qui là estoient. Et contenait la dite lettre tout ce que icelui héraut avait devisé. Et quand Bertrand l'entendit, si jura à Dieu à basse voix que jamais ne mangerait excepté cette nuitée jusques à tant qu'il aurait vu les Anglais et leurs gens (1) ». Mais au cours même d'une semblable négociation l'honneur chevaleresque s'accommodait fort bien de tenter une surprise de guerre. Ce fut ainsi qu'après avoir répondu évasivement à l'envoyé anglais : que ses compagnons le verraient plus tôt qu'ils ne voudraient, Du Guesclin partit la nuit suivante à la tête de ses troupes, assaillies par l'orage, et vint attaquer au point du jour les ennemis dans leurs retranchements. La journée de Vire fut fatale à ceux-ci et

(1) *Chronique de Du Guesclin*, traduction de Mesnard, p. 410.

leur déroute fut si complète que, parmi les Français, « il n'y avoit goujat qui n'eust son prisonnier ». Au début de la première campagne de la guerre de Cent ans (année 1339) le roi d'Angleterre Edouard III, ayant pénétré en Cambésis et dans le comté de Tiérache, envoya demander bataille au roi Philippe de Valois, qui l'attendait à La Chapelle avec son armée. « C'était, dit Mézeray, la plus joyeuse nouvelle que Philippe pût recevoir, aussi il l'accorda pour le vendredy ensuivant. Mesme les hérauts qui en apportèrent la parole furent splendidement traités.... et remportèrent de riches présents et des manteaux richement fourrés (1) ». Le combat si solennellement assigné n'eut cependant pas lieu, l'Anglais ayant soudainement repassé la frontière de Flandre et l'armée de France s'étant alors dirigée en retraite, pour couvrir Paris. L'année suivante Edouard III assiégeant sans succès la ville de Tournay et voyant ses forces très diminuées, « envoya à Philippe de Valois, selon le même historien, un cartel,... le défiant au combat seul à seul, ou de cent contre cent, ou de tel nombre qu'il voudrait désigner, pour décider à qui la France devait appartenir (!). Cette fois le roi Philippe se moqua de la proposition de son adversaire et lui répondit « que s'il voulait mettre en jeu sa couronne d'Angleterre contre celle de France il acceptait son défi, mais qu'autrement il n'avait que faire de combattre pour une chose qui lui était acquise (2) ». Une trêve conclue peu après entre les deux princes (septembre 1340) fit oublier peut-être au provocateur sa proposition étrange, mais si le refus qu'il avait essuyé à cette occasion était contraire aux vraies traditions de la chevalerie, Edouard III n'en suivit pas

(1) Mézeray. *Histoire de France*, II, p. 398.

(2) *Ibid.* Vol. II, p. 401.

moins, peu d'années après, l'exemple qui lui avait été donné. celui de consulter en pareil cas son intérêt. En 1346 Philippe de Valois voyant qu'il lui était impossible de secourir Calais, assiégé par son ennemi, envoya à son tour demander bataille, à quoi l'Anglais répondit « qu'il était en trop grand frais pour quitter ainsi une ville tantôt prise ». Sur cette réponse dilatoire, les Français furent contraints de se retirer et d'abandonner Calais, qui ne tarda pas à se rendre à la merci du vainqueur (1). Les mêmes « assignations » se produisaient encore au siècle suivant. En 1430 Jeanne Darc, alors au début de sa courte carrière militaire, envoya aux Anglais, assiégeant Orléans, un héraut d'armes porteur d'une lettre de défi très naïve disant : « qu'ils s'en allassent et que Dieu le voulait, ou que si non il leur méchээрait ». Le héraut fut arrêté (contre le droit des gens) et condamné à être brûlé; fort heureusement pour lui son supplice fut différé et, peu après, les Anglais ayant été contraints de lever le siège, ce messager malencontreux fut retrouvé par les Français « bien enferré » dans le camp abandonné par les assiégeants (2). Enfin, dans la même année, Charles VII, après avoir été sacré à Reims sans beaucoup de cérémonie, ayant fait marcher ses troupes sur Crépy-en-Valois, dont les Anglais occupaient les alentours, le duc de Belfort fit savoir au roi « que s'il voulait bataille il la recevrait ». Les belligérants prirent en conséquence position à Montpilouer « et l'endemain tout le jour ils furent l'un devant l'autre sans haies ni sans buissons [qui les séparassent], le trait d'une couleuvrine de distance, et ne combattaient point ». Le soir, à la suite de cette démonstration belliqueuse mais inoffensive, les

(1) Voir Mézeray. Vol. II, p. 415.

(2) Voir *Chroniques de Berry*, p. 337.

gens de France retournèrent en bon ordre à Crépy et les Anglais se retirèrent de même à Senlis (1).

Quelquefois, les défenseurs d'une place assiégée étant contraints de capituler, s'engageaient à se rendre si, certain jour et à certain lieu assigné, le « secours » qu'ils attendaient n'était pas victorieux de l'armée de siège. En 1453, le château de Silly-le-Guillaume, investi par les Anglais, ne pouvant prolonger sa défense, le capitaine ou gouverneur de la place « prit jour de le rendre, au cas qu'à ce jour qui étoit dit, les François ne se trouveroient les plus forts à un orme qui étoit près de la dite place et, de ce, il bailla otages..... Si s'assemblèrent les seigneurs de France a grande puissance..... jusques au nombre de six mille combattants et vinrent au champ et au dit orme..... et tinrent le journée pour le Roy de France tant que l'heure fut passée. Le comte d'Arundel [commandant les Anglois] vint de l'autre côté, au-delà d'une petite rivière, et n'osa venir aux champs. Quand l'heure fut passée, il rendit les otages (2) ».

Tous les exemples précités paraissent indiquer qu'on se tâta longtemps avant d'engager une bataille rangée, mais peut-être l'action n'était-elle que plus furieuse lorsqu'on en venait aux mains. Quoi qu'il en soit, le moment qui précédait le choc de deux armées n'était pas caractérisé seulement par les levées de bannières et les promotions de chevalerie dont j'ai parlé, mais il l'était aussi, voyons-nous, par des vœux et des serments particuliers, souvent fort étranges, et dont plusieurs nous ont été transmis par les chroniqueurs contemporains ; ces engagements proclamés se prenaient aussi en manière de défis. Au siège de Bres-

(1) *Chroniques de Berry*, p. 379.

(2) *Ibid.*, p. 387, fol.

suire, ville qui fut prise d'assaut sur les Anglais (1361), un jeune chevalier, messire Jean DuBois, fit serment de porter l'étendard de Du Guesclin, le jour même, sur la tour du château, ou qu'il lui en coûterait la vie s'il n'y parvenait pas. Dans le défi de Du Guesclin au sire Thomas de Canterbury, le Breton jure : qu'il ne mangerait plus que trois soupes au vin (en l'honneur de la sainte Trinité!) avant de combattre son adversaire. L'Anglais fit savoir aussitôt, que « jamais nul jour en lit ne dormirait de là jusques à tant que combattu serait (1) ». Ces formules de vœu, dit un glossateur, n'étaient pas seulement dans le langage, mais les actes suivaient les paroles. Dans la guerre de Flandres, un certain nombre de chevaliers anglais portaient sur un œil un morceau de drap rouge, qu'ils ne pouvaient enlever — disait-on — qu'après l'accomplissement de certain vœu. Enfin, Du Guesclin assiégeant Randon (2) (1380), place dont le gouverneur anglais refusait de se rendre, jure « par Ste-Madelaine, que de là ne partira de l'an ni de semaine, s'ara (s'il n'a, et littéralement : s'il n'aura) en son voloir le bon chastel domaine ». La mort confirma son serment, car le vaillant connétable trépassa « dans son tref » (sous sa tente) peu après qu'on lui eut apporté les clés de la place.

La plupart des « journées » mémorables, soit pendant la guerre de Cent ans, soit pendant les guerres de Bourgogne et de Flandres, ne furent en réalité que de grandes escarmouches, sans aucune manœuvre préméditée, sans nul incident prévu des chefs, le « jeu de la guerre » s'inspirant seulement des règles alors en usage pour les combats particuliers. La plus folle témérité animait la gent d'armerie;

(1) Voir *Chronique de Du Guesclin*, texte de Cuvellière, I, p. 84.

(2) Château Neuf de Randon (Lozère).

les archers et arbalétriers « trayaient » à l'aventure, le désordre était partout. Chaque compagnie-bannière étant un centre de résistance et le but d'attaques acharnées, cette extrême diversité d'action ne permettait pas même aux chefs de se rendre compte de ce qui se passait à quelques cents pas du lieu où ils se trouvaient; les uns, pensant être victorieux parce que tout pliait devant leur escadre, se mettaient « à chasser » fort Join les fuyards, tandis qu'ailleurs le même fait se produisait en sens inverse.

Il arrivait même, parfois, que les uns et les autres, croyant la bataille perdue pour eux, se mettaient soudainement en fuite. Commynes décrivant la journée de Montlhéry, dit que « jamais plus grande fuite ne fut des deux côtés »; de celui du Roi « fut un homme d'état (1) qui s'enfuit jusques à Lusignan (2), sans repaitre, et du côté du comte [de Charolois] un autre homme de bien qui s'enfuit jusques au Quesnoy-le-comte (3). Ces deux n'avaient garde de se mordre l'un l'autre », ajoute plaisamment l'historien. Au combat de Verneuil (1483), où la déroute des Français fut complète, un corps de deux cents gens d'armes de leur armée avait enfoncé les archers anglais, pillé les bagages de l'ennemi et fait « merveilles d'armes;... si croyaient les dites deux cents lances que tout fût gagné par les François, pour ce qu'ils avoient bien fait et bien exécuté ce dont ils avoient la charge; mais enfin les Anglois se rallièrent et gagnèrent la bataille (4). »

Dans les « journées par combat assigné » la chevalerie

(1) De considération ou de qualité.

(2) En Poitou, dép. de la Vienne.

(3) En Flandres, dép. du Nord.

(4) J. Chartier. *Histoire du roi Charles VII*, p. 9.

et gent d'armerie — particulièrement celle de Bourgogne — mettait pied à terre. « Car entre les Bourguignons lors estoient les plus honorés ceux qui descendaient avec les archiers, et toujours s'y en mettoit grande quantité de gens de bien, afin que le peuple en fût plus assuré..... et tenoient cela des Anglois, avec lesquels le duc Philippe avoit fait la guerre en France, qui avoit duré trente-deux ans, sans trêve » (1). Commynes, dont je cite ce passage, dit plus loin : « le roi Edouard III était prince très vaillant et qui avoit gagné en Angleterre huit ou neuf batailles, esquelles toujours il avoit été à pied, qui estoit chose de grande louange pour lui (2). »

Cette présence de la chevalerie dans les rangs des gens de pied des communes devait avoir et eut en effet des conséquences très diverses. Elle fut l'occasion de la perte de la journée d'Azincourt (25 octobre 1415), les hommes de chevalerie, pesamment armés et pouvant à peine se mouvoir dans un terrain fangeux, étant « assommés comme pour-ceaux » sans opposer de résistance à la furie de l'ennemi. Mais d'autre part, à la première journée de Guinegate (4 août 1479), on voit que les Bourguignons durent la victoire à la présence de leur gent d'armerie parmi les piétons armés à la légère, de leur pays de Flandres. « La vertu des gens d'armes, remarque Commynes, fit tenir bon à ce peuple, ce qui fut merveille, veu qu'ils virent fuir leurs gens de cheval (3). » Ce jour-là, le champ demeura au duc

(1) Commynes. *Chroniques*, p. 13, édit. de Paris, 1559.

(2) *Ibid.*, p. 264.

(3) C'est-à-dire le plus grand nombre des hommes d'armes qui étaient demeurés en escadre et n'avaient pas mis pied à terre.

Maximilien d'Autriche, « dont le Roi fut très dolent, ajoute l'historien que je cite, grand admirateur de Louis XI, car il n'avoit point accoutumé de perdre ».

Cette manœuvre, qui nous paraît aujourd'hui fort singulière, peut avoir été motivée, en pays accidenté, par l'impossibilité pour la pesante gent d'armes de lutter avantageusement contre les armes de trait, qui blessaient les chevaux à distance, bien qu'ils fussent munis de chanfreins et d'épais flancarts de cuir bouilli, ces « parements » étant à l'épreuve des flèches, mais non des viretons d'arbalète. En 1422, une compagnie de deux cents lances ayant rencontré près du Mans (1) une bande d'environ quatre-vingts archers anglais, ceux-ci, qui cheminaient à la file « au long d'une haie », s'étant hâtivement remparés de leur mieux, défirent complètement les gens d'armes de France « par le moyen du trait, qui tuait les chevaux sous les cavaliers (2) ».

Je remarque ici que les gens de pied — à défaut de pouvoir mettre à profit quelque accident de terrain pour se « taudir » — avaient encore recours à d'autres moyens de défense, lorsqu'ils étaient en pays découvert. Dans une escarmouche qui eut lieu en 1423 au pays du Maine, « un dimanche matin au soleil levant », les archers anglais voyant venir à eux à l'improviste la chevalerie du comte d'Aumale « s'arrêtèrent, et plantèrent iceux Anglois devant eux des pieux qu'ils portoient en grand nombre avec eux ». Cette défense improvisée devenait sans valeur, il est vrai, si la position était tournée. Ce fut ainsi que ce jour-là les Anglais furent mis en déroute par une « envahie » faite sur leur flanc. « Il y en eut quatorze cents tués sur la place et environ

(1) Province du Maine (département de la Sarthe).

(2) J. Chartier. *Histoire du roi Charles VII*, p. 4.

trois cents qui furent tués en chasse après le combat (1) ». Par les soins charitables du héraut d'armes Alençon, nous apprend l'historien Chartier, qui se plaît à reconnaître ce témoignage de courtoisie, un grand nombre de ces Anglais furent enterrés peu après.

Le service de la grosse gent d'armerie montée, quels qu'en fussent dans certains cas les inconvénients, n'en n'était pas moins indispensable, soit pour l'attaque, soit pour la défense, mais ces escadrons de grands chevaux-destriers marchaient toujours en seconde ligne, tandis que les archers, disposés en herse, « trayaient » en avant; puis, si l'ennemi faiblissait ou paraissait « étonné », alors la gent d'armerie impatiente de donner, se faisait faire place sans ménager aucunement les rustres des communes ou les « sodoiers » mercenaires qui combattaient devant elle. A la journée de Montlhéry « les hommes d'armes bourguignons rompirent leurs propres archers, dit Commines, et passèrent par dessus, bien que ce fût la fleur de leur armée ». Dès ce moment, on voit par le récit très détaillé et mouvementé de l'historien, que cette importante journée — comme toutes celles de ce temps-là — ne fut plus qu'une série de sanglants épisodes sans relation entre eux; les victorieux donnant la chasse et les vaincus prenant la fuite sans rien savoir de ce qui se passait dans les alentours. « A la main senestre.... ceux-là furent rompus à plate couture et chassés jusques au charroy.... et de ce costé il y eut grande fuite des Bourguignons »; tandis que d'autre part le comte de Charolais chassait les gens de France « demi-lieue outre Montlhéry.... et croit, dit le chroniqueur, s'il fût passé outre deux traits d'arc, qu'il eût esté pris ». Du côté des Français

(1) J. Chartier. *Histoire, etc.*, p. 6.

l'incertitude du résultat de la journée n'était pas moindre : « de la part du Roi s'enfuit le comte du Maine, plusieurs autres [seigneurs titrés] et bien huit cents hommes d'armes etc. ». La nuit survenant ne fit qu'ajouter à cette confusion. Beaucoup de gens d'armes de France, revenant de donner la chasse et cherchant où était l'étendard royal, tombaient alors entre les mains des Bourguignons, dont le camp était demeuré sur le champ de bataille.

Une objection peut être faite au sujet du service à pied des gens d'armes : leurs lances étaient beaucoup trop pesantes pour être mises en arrêt sans appui ; aussi les fallait-il retailler avant le combat, à la longueur des demi-piques alors en usage pour les gens de pied, car les Suisses, avec « leurs bois » de quinze pieds de longueur, n'avaient pas encore paru sur les champs de bataille. « Avant la journée de Poitiers, dit Froissart, quand les batailles du Roy [Jean] furent ordonnées, on fit un commandement, de par le Roy, que chacun allât à pied, excepté ceux qui étoient ordonnés avec les maréchaux pour ouvrir et fendre les archers [ennemis], et que tous ceux qui lance avoient les retaillassent au volume de cinq pieds, par quoi on s'en put mieux aider, et que tous aussi ôtassent leurs éperons. Cette ordonnance fut tenue, car elle sembla à tout homme, belle et bonne (1) ». Il pouvait en être ainsi... — dirai-je — en cas de succès, mais en cas de revers cette gent d'armes démontée, et dont les valets avaient eu soin d'emmenner les grands-chevaux, devait être inévitablement à la merci du vainqueur.

La gloriole de combattre à pied dans les occasions périlleuses n'en fut pas moins un des travers de la chevalerie.

(1) Froissart, *Chroniques*, Liv. I. Partie II., chap. 32.

pendant près de deux siècles, et, comme pour affirmer leur aptitude à ce service de guerre, on voit les hommes d'armes se faire honneur de « démarcher » à pied dans certaines solennités telle que l'entrée de Charles VII dans Bordeaux, à la suite de la reddition de cette place (1451).

Quant à ceux qui combattaient à cheval et chargeaient « au plus dru » de la mêlée, on sait que leur armure défensive les mettait à couvert des coups d'épieu, de vouge, de couteau, de fauchart, portés par les rustres de la « piétaille », comme aussi ils avaient peu de choses à craindre des flèches barbelées, des archeгаies et des carreaux des arbalétriers génois et des archers anglais et gascons, mais si l'ennemi ne pouvait les égorger facilement, il s'efforçait de les assommer, car leur habillement de tête — autant le heaume cylindrique que le bassinet à museau — ne les mettait pas à l'abri des coups terribles du marteau d'armes, du flagel et des plommées, grosses balles attachées par groupe de trois ou quatre à l'extrémité d'une courte chaîne solidement fixée à un manche de fer. Souvent la poussière était si intense, au dire des chroniqueurs, que ceux qui combattaient main à main s'entrevoyaient à peine à travers les vues de leur visagère ; puis souvent aussi la chaleur devenait intolérable sous les armes de fer poli exposées pendant plusieurs heures au soleil du milieu du jour. Parfois des hommes d'armes étaient trouvés, suffoqués et sans blessure apparente, parmi les morts. Si un cheval s'abattait, le maître était perdu « sans remède », à moins que ses gens ne parvinssent par d'héroïques efforts à le remettre en selle ou à l'emporter hors du chamaillis, du bétourdis et de la hutée. Ces défenseurs domestiques, ou comme on le disait alors, « de la mesnie de leur seigneur », se voyaient assaillis en ce moment critique par la meute acharnée de tous ceux

qui cherchaient à faire un bon prisonnier. Les épisodes les plus émouvants se produisaient dans cette lutte suprême et beaucoup d'écuyers et d'archers de corps y payaient de la vie leur dévouement à celui qui les « nourrissait dans les armes » et dont ils suivaient la bannière. A la fin de la journée de Poitiers, « la bataille » du duc de Normandie s'étant « dérompue ».... « là fut la presse et l'enchas grand et périlleux, et maints hommes y furent renversés. Si sachiez que qui estoit chù il ne se povait relever, si il n'estoit trop bien aidé (1). »

Outre les divers signes de ralliement en bataille dont j'ai parlé, il en existait un autre, qui fut constamment en usage pendant la guerre de Cent ans et qu'il convient de rappeler : les Anglais se reconnaissaient à la croix rouge peinte sur leur cotte d'armes et les Français à la croix blanche qu'ils portaient de même. Et comme beaucoup de villes, de communautés et de seigneuries « se tournaient anglaises ou françaises » selon la nécessité du moment, les gens en étaient quittes pour changer de croix, et le faisaient, paraît-il, assez facilement. En 1449, tandis que l'armée de France guerroyait en Bretagne, « le sire de Lucé, tenant le parti des Anglois, accompagné de six cents combattants portant tous la croix rouge,.... vint faire hommage au Roy [pour la ville de Mauléon],.... lequel sire, incontinent après le serment fait par lui et ses gens, s'en retourna avec sa compagnie en sa maison, tous portant la croix blanche,.... dont le peuple fut fort esbahy (2). »

(1) Froissart, *Chroniques*. Liv. I. Partie II., chap. 37.

(2) J. Chartier, *Histoire de Charles VII*, p. 166 fol.

IV

Les sièges, l'artillerie, les compagnies d'ordonnance.

Quand une place devait être assiégée, en prévision d'une longue résistance, l'ennemi faisait un parc, à portée de canon de l'enceinte ; les manœuvres terrassiers l'entouraient de fossés ; les canonniers « assortissaient » en batterie leurs veuglaires, crapaudines, ribaudequins et bombardes, puis on plaçait devant les pièces les mantelets sur roulettes et autres « pavesades ». En cas d'alarme et d'une forte sortie des défenseurs de la place, l'armée des assiégeants se retirait hâtivement dans le parc autour duquel elle était cantonnée et parfois elle s'y voyait investie à son tour et même assaillie. A la journée de Castillon en Périgord (13 juillet 1453), journée où périt le fameux Jean Talbot et son fils le sire Delisle, « il y eut [contre le parc des assiégeants] un grand et terrible assaut..... et y fut merveilleusement combattu à coups de haches, de guisarmes, lances et traits. Ce chaplis dura par l'espace d'une grosse heure, car iceux Anglois y revenoient toujours avec grande ardeur, et aussi les François ne s'épargnoient à les bien recevoir (1) ». Un corps auxiliaire de Bretons vint enfin dégager l'armée de France et détermina la défaite des Anglais, dont une partie se retira dans la ville assiégée. Celle-ci dut se rendre dès le lendemain à la discrétion du vainqueur. Parfois les assiégeants ne se con-

(1) J. Chartier. *Histoire du roy Charles VII*, p. 265. f.

tentaient pas de leur enceinte fossoyée, mais ils y élevaient une « bastille », comme on le fit dans cette même campagne devant Bordeaux. Cette haute tour carrée construite en bois, au sommet de laquelle on plaçait de l'artillerie, devait être assez rapprochée de la place pour en commander les travaux de défense. Mais alors les assiégés ne manquaient pas de dresser hâtivement une construction semblable sur leurs murailles afin de dominer le parc de l'ennemi, et l'on voit qu'au siège précité les Anglais en usèrent ainsi « pour contrepointer » l'armée de France. Les engins de balisterie, désignés alors sous le nom d'artillerie, envoyaient à l'ennemi trois sortes de projectiles : les bombes de pierre dites dou-daines, effondrant le couvert des hourds et des laudis et bouleversant les tranchées, les gigantesques carreaux de ribaudequin transperçant les plus épaisses pavesades, puis certains projectiles incendiaires, en forme de très grandes flèches enduites de poix, ces dards enflammés mettant le feu partout où ils venaient s'abattre. Lorsque la sape des « taupins » atteignait la muraille, on faisait avancer le chat-château, énorme madrier abrité sous un épais couvert et qui, se mouvant sur rouleaux, permettait de « crevanter » le bas de la muraille, soit avec la sape soit avec le bélier. A la suite de ces derniers travaux d'attaque, contrecarrés par les défenseurs de la place qui nuit et jour faisaient pleuvoir sous les machicoulis, l'huile bouillante, le plomb fondu. La poix résine et la paille enflammée, on se déterminait à donner l'assaut, opération dont je m'abstiens de parler ici en ayant décrit dans une précédente étude la stratégie, qui ne fut pas changée même à la fin du XVII^e siècle. Quant à l'emploi de l'artillerie — ce mot étant pris dans l'acception moderne — chacun sait que ce fut à la journée de Crécy (26 août 1346) qu'on entendit tonner pour la première fois

des « canons à feu » sur un champ de bataille et l'on sait aussi que ce fut seulement plusieurs années après cette journée mémorable qu'on commença, non sans hésitation, à faire quelque usage des couleuvrines « à main ».

« Pendant longtemps, dit l'historiographe Mézeray, — qui, pour un ancien commissaire des guerres, se montre d'une étrange sévérité à propos de l'invention et de l'usage des bouches à feu — ces armes traîtresses furent odieuses et infâmes ; mais depuis que la lâcheté eut emporté le dessus [contre la vaillance] les gens timides et sans cœur n'osant plus approcher de leurs ennemis, ni les combattre de près, se mirent en état d'éviter les coups et apprirent l'art d'assassiner derrière une haie ou une muraille les gens capables de défaire tout seuls un escadron (1) ». Plusieurs historiens ont prétendu que la « nouvelle artillerie » des Anglais avait causé à Crécy la défaite de l'armée de France, mais c'est là une assertion qui paraît si non erronée, au moins beaucoup trop absolue. Le désordre de l'attaque, l'indiscipline des Français, l'impossibilité pour les arbalétriers de se servir de leur arme dont la corde était détrempée par une violente averse, enfin la charge malencontreuse de la gent d'armes écrasant les mercenaires génois pour s'ouvrir un passage à travers cette « ribaudaille », ce sont là des raisons très suffisantes pour expliquer le désastre des gens de France ce jour-là. D'ailleurs les canons à feu des Anglais firent probablement à Crécy plus de bruit que de mal et les braves qui servaient ces dangereux engins « s'en aidèrent, selon l'historien précité, plutôt pour parade que pour aucun notable effet ». Plus d'un siècle après cette journée, l'artillerie à feu était encore d'un bien faible secours en bataille, s'il nous faut en croire

(1) Mézeray, Vol. II p. 414.

Commines décrivant le combat de Conflans (juillet 1465), où les Parisiens canonnèrent furieusement pendant trois ou quatre jours les Bourguignons et les Bretons du parti du Bien public, gens dont ils n'étaient séparés que par la rivière. « Je n'ai jamais tant vu tirer pour peu de jours, dit l'historien, car de notre costé on s'attendoit de les chasser de la force d'artillerie, aux autres en venait de Paris tous les jours, qui faisoient bonne diligence et n'épargnoient point la poudre,.... mais la crainte fut plus grande que la perte des deux costés, car il ne s'y perdit nul homme de nom (1) ». Le transport des pièces de position présentait à la même époque des difficultés qui, vu l'état primitif de tous les chemins du royaume, n'étaient surmontées qu'à grand peine et nécessitaient beaucoup de temps, de fatigue et des dépenses considérables. En 1438, le duc Philippe de Bourgogne assiégeant Calais, amena devant la place trois bombardes, « dont à l'une falloit pour la traîner sur un charriot cinquante chevaux, à l'autre trente, et à l'autre vingt-six; elles furent tirées et amenées à force de gens d'armes tant de pied que de cheval (2). »

Ces pièces à tir parabolique, sans nulle précision — bien que certains chroniqueurs, nous présentant l'exception pour la règle, aient prétendu le contraire — et qui n'inspiraient qu'une sécurité relative à leurs manœuvriers, n'étaient déchargées que trois ou quatre fois par jour pour ne pas trop les éprouver (3). Aussi les sièges étaient-ils toujours

(1) Commines. *Chroniques*, p. 29, v.

(2) J. Chartier. *Histoires, etc.* Ch. VII. p. 97, fol.

(3) En juillet 1468. La duchesse Yolande de Savoie guerroyant contre ses beaux-frères et faisant assiéger Montmélian, fit mettre en batterie de brèche deux bombardes de fer qui se rompirent l'une et l'autre, puis une autre grosse bombarde qui

d'une durée qui nous étonne. La famine et la peste, bien plus que les « canons à feu », étant presque toujours la cause de la reddition d'une place forte. Cependant les belligérants, pour charmer la monotonie de leur stationnement hostile, échangeaient à distance de grossières injures quand les traits d'arbalètes et autres projectiles de guerre venaient à leur manquer. L'épithète de *Frenchdog* fut entendue pendant plus d'un siècle et demi dans les campagnes de France et celle de *Willecoate* y répondait aussitôt, à l'adresse de tout porteur de croix rouge ; on échangeait même, par messagers ou par flèches empennées, de piquantes satires littéraires. En 1441, au siège « mémorable », selon J. Chartier, de la petite ville de Pontoise, qui résista pendant trois mois et quatorze jours à l'armée de France, les Anglais envoyèrent aux assiégeants l'expression de leur mépris sous la forme d'une ballade en sept ou huit strophes dont voici la première :

A vous galants qui de nouvel
Avez mis le siège à Pontoise.
Vous faites rage de rével (1)
Et de crier bien à votre aise,
Mais la fin en sera mauvaise (2).
Etc.

éclata au premier coup : « Sur quoi on fit demander à Lyon une autre grosse bombarde, qu'on dit être bonne, écrit Antonio d'Appiano à son maître le duc de Milan, et ne s'être jamais rompue, bien qu'on s'en soit servi plusieurs fois ». Voir : Elyas Colombo. *Yolande duchesse de Savoie*. Dans *Miscellanea di Storia Italiana*. Vol. XXXI. Document 35. p. 254.

(1) Tapage.

(2) Cette versification nous indique qu'on prononçait alors *Pontaise, Aise, cervaise*.

A quoi les Français se hâtèrent de répondre par une autre ballade tout aussi longue :

Entre vous, Anglois et Normans
Estant séans dedans Pontoise.
Fuyez-vous en, prenez les champs ;
Oubliez la rivière d'Oise,
Et retournez à la cervoise
De quoi vous êtes tous nourris.
Sanglans mézaux, puants pourris,
Etc.

Ces aménités faisaient alors diversion aux apertises d'armes ; elles charmaient non seulement la soldatesque, mais aussi la chevalerie, et peuvent nous paraître comme une lointaine réminiscence des invectives échangées par les héros d'Homère.

Tant de villes prises et reprises, tant de combats d'une issue douteuse et de meurtrières escarmouches où la victoire était toujours sans lendemain, ne devaient laisser aucune espérance à ces générations malheureuses de voir finir un jour « la guerre aux Anglois » et celle faite à leurs alliés de Bourgogne. Puis les prétentions des belligérants étaient si contradictoires que les hommes d'Etat éludaient d'entrer en négociation relativement à une paix générale, dont les conditions eussent paru inacceptables. On se bornait donc au XV^e siècle à souscrire de longues trêves qu'on prolongeait encore si de part et d'autre on se trouvait dans l'impossibilité de reprendre les armes. On conclut ainsi en 1444 une trêve de vingt-deux mois, finissant le 1^{er} avril 1446 ; elle fut encore renouvelée pour douze mois (soit jusqu'au 31 mars 1447), puis encore pour deux ans et trois mois, ce qui en prolongeait la durée jusqu'à la fin de juin 1449. Mais comme on ne se faisait aucun scrupule de

rompre ces engagements solennels lorsque l'occasion était favorable, la surprise de Fougère (Bretagne) par les Anglais et celle de Pont-de-l'Arche (Normandie) par les Français vinrent tout remettre sur le pied de guerre dès le printemps de 1448. Un manifeste publié à cet époque par le roi Charles VII nous fait connaître combien en réalité ces trêves dites marchandes étaient peu sûres et quelle était encore l'insécurité publique dans tout le royaume. « Car tant que les trêves avaient duré, les Anglois de Mantes, de Verneuil et de Lagny allaient et couraient sur les chemins d'Orléans et de Paris pour dérober et couper les gorges aux bonnes gens et marchands qui passaient leur chemin, et pareillement faisoient les Anglois de Neufchâtel, de Gournay et de Gerberoy sur les chemins d'entre Paris, Abbeville et Amiens. Et avec ce, alloient de nuit par le plat pays prendre et couper les gorges à des gentils hommes dans leurs lits, qui estoient sujets du roi, comme ils firent au seigneur de Maillebois, au seigneur de St-Remy, à Olivier de Noirequerke et à plusieurs autres ». Outre ces méfaits, les Anglais tuaient les laboureurs, marchands et autres gens de métier qui, s'assurant de la foi jurée, reentraient en Normandie « pour faire leurs labours et négoce et pour exercer le trafic de leurs marchandises..... Ce sont là et c'étoient les beaux faits et exploits que faisoient iceux Anglois durant les trêves et se nommoient et faisoient appeler ces malfaiteurs : *les Faux-visages*, à cause qu'en faisant ces excès et violences ils se revestissent et déguisoient d'habits dissolus et épouvantables, afin qu'on ne les recongneut pas ensuite (1) ». « Mais les ravages des Anglois étaient, dit Mézeray, les moindres maux que souffrit la France en ce temps-là ; les troupes françoises y

(1) J. Chartier. *Histoire du roi Charles VII*, p. 148. folio.

faisaient plus de dégâts et de destructions que les ennemis (1) », et malheureusement la paix d'Arras ne devait amener aucun changement favorable, quant aux mœurs débordées des gens de guerre. Olivier de la Marche, après avoir longuement rapporté ce traité qui pacifiait les Français et les Bourguignons et était accueilli des populations avec une joie universelle, avoue que bon nombre de seigneurs du Luxembourg, de la Bourgogne, de la Champagne et de la Lorraine n'en demeurèrent pas moins les armes au poing. « faisant la guerre au premier rencontré, et ravissant de toutes parts prisonniers et butin. Tout le tournoisement du royaume de France étoit plein de places et de forteresses dont les gardes vivoient de rapine et de proie ; par le milieu du royaume et des pays voisins s'assemblèrent toute manière de gens de compagnie (que l'on nommait *escorcheurs*) et chevauchèrent et alloient de pays en pays et de marche en marche, quérant victuailles et aventures pour vivre et pour gagner, sans regarder ni épargner les pays du roi de France, du duc de Bourgogne ni d'autres princes du royaume, mais leur estoit la proie et le butin tout un et tout d'une querelle. Et furent les capitaines principaux [des dits *escorcheurs*] le bastard de Bourbon, Brussac, Geoffroy de Saint-Bein, Lestrac, le bastard d'Armagnac, Rodrigue de Villandras, Pierre Regnault et Antoine de Chabannes comte de Dammartin. Et combien que Poton de Xaintrilles et La Hire fussent deux des principaux et des plus renommés capitaines du parti des François, *toutefois ils furent de ce pillage et de cette escorcherie* ». Mais, ajoute le chroniqueur bourguignon, comme pour excuser l'odieux brigandage de ces gentils-hommes, « ils butinoient de préférence les provinces demeur

(1) Mézeray. *Histoire de France*, II, p. 624.

rées angloises ». D'autre part les gens d'armes retenus au service de France depuis la paix d'Arras, et que le trésor royal était dans l'impossibilité de soudoyer, étaient contraints de vivre aussi de pillage • et les nommait-on *les retondeurs*, car ils retondoient et recouvroient tout ce que les premiers [*escorcheurs*] avoient failli de happer et de prendre (1). • Le roi, il est vrai, faisait désavouer par cris publics les malfaiteurs qui désolaient ces provinces, et à défaut de répression légale que la grandeur du mal rendait impossible, la population soulevée dans les villes et les campagnes entreprenait de les exterminer • comme larrons, pillards et gens abandonnés. Je certifie, ajoute à cette effrayante description Olivier de la Marche, que la rivière de Saône et le Doux estoient si pleins de corps et de charognes d'iceux escorcheurs que maintes fois les pêcheurs les tiroient en lieu de poissons, deux à deux, trois à trois, les corps liés et accouplés de cordes ensemble..... et dura pour cette fois cette pestilence depuis l'an 1435 jusques à l'an 1438 (2). •

Tel était l'état de paix qui suivit le traité d'Arras, il perpétuait si douloureusement les misères d'une guerre sans pitié, que la clameur populaire dut contraindre enfin le Conseil du roi Charles VII à délibérer au sujet des mesures à prendre afin d'arrêter les violences des gens de guerre. Mais les premières tentatives qu'on fit pour atteindre ce but se heurtèrent à une telle opposition dans la noblesse, qu'une réforme dut paraître impossible. On a même lieu de conjecturer, d'après le récit des chroniqueurs contemporains, que le mécontentement séditionnel des gentilshommes per-

(1) Olivier de la Marche. *Mémoires*. Coll. Petitot, vol. IX, p. 290.

(2) *Ibid.* p. 291.

sistant à tenir les champs fut la cause déterminante de la Praguerie.

En 1440 la ville d'Avranches près de Saint-Michel s'étant rendue sans résistance aux Anglais, les gens d'armes de France firent retraite et s'en allèrent plus avant vivre en Bretagne et il devint impossible à leurs chefs de les réunir en bannières. « Sur quoi, dit le héraut d'armes Berry, le roi ayant assemblé son conseil [à Angers] advisa qu'à tenir tant de gens sur les champs, vivant et détroussant son peuple, ce n'estoit que toute destruction, et, après avoir bien regardé et considéré qu'à chacun combattant falloit avoir dix chevaux de bagages et de frétin (1), comme pages, femmes, valets et toute telle manière de coquinaille qui n'étoit bonne qu'à détruire le pauvre peuple, enfin délibéra le roi de mettre loger tous ses gens d'armes, ayant trois chevaux et non plus, et seraient faites leurs monstres et payés tous les mois, et seroit chassé tout le reste du frap-pail (2) ». «..... Mais ainsi que le roi pensoit que tout fût bien appointé, les seigneurs de Bourbon, d'Alençon, de Vendôme, et le bastard d'Orléans tinrent un conciliabule auquel se joignirent la Trémouille, Chaumont et le petit Boucicaut, et résolurent de s'emparer du Dauphin, de chasser les conseillers du roi et de révoquer les dernières ordonnances (3) ». A la première nouvelle de cette révolte, les compagnies de gens d'armes réformées, qu'on avait envoyées prendre quartier dans les places frontières, se hâtèrent de les abandonner et, conduites par Antoine de Chabannes et le bâtard de Bourbon, elles vinrent de nouveau se répandre

(1) Chose de peu de valeur.

(2) *Chroniques de Berry*, p. 403, fol.

(3) *Ibid.*

dans la Sologne et le Berry, pour y vivre, comme toujours, « sur le bonhomme ».

En l'an 1445, Charles VII, après avoir longuement délibéré de nouveau, promulgua l'édit sur le fait de la gent d'armes, et bien que le nombre de ces quinze compagnies de cent lances, plus leurs archers, couteliers et valets, ne se montât, dit Mathieu de Coucy, dont je suis le texte, qu'à neuf ou dix mille chevaux, « si étaient-ils [dispersés] par les bonnes villes en assez petit nombre, car il n'y en avoit.... que vingt, vingt-quatre ou trente, selon leur grandeur ». Comme des commissaires des guerres avaient été spécialement créés pour veiller au paiement régulier de leurs « monstres », ces hommes d'armes n'avaient aucun prétexte pour se livrer au pillage, et d'ailleurs « les officiers royaux et les justiciers ordinaires avoient un singulier esgard sur leurs comportements ». Enfin il existait alors « certains autres commis exprès de la part du Roi, qui les voyaient en leurs habillements passer aux monstres assez souvent, afin qu'ils s'entretinssent comme il appartenoit, sans vendre ni perdre leurs chevaux,.... et quand il défailloit quelqu'un d'eux par mort ou autrement, aussitôt un autre étoit mis en son lieu ; et même il y en avoit plusieurs qui à leurs dépens suivoient assez longuement les capitaines, sur l'espérance de parvenir à leur rang et d'être enrolés quand le cas adviendroit. Et encore leur falloit-il souvent rechercher par de grands moyens et notables recommandations d'y être admis (1). »

Pendant cet âge d'or de la gent d'armes — temps qui fut de trop courte durée — cette troupe permanente, ainsi que les huit mille francs-archers, créés à la même époque,

(1) Mathieu de Coucy, *Histoire*, p. 546, fol.

étaient payés par les pays (1), nous dit un autre chroniqueur (2), et c'est avec eux que le Roi recouvra la Guyenne et la Normandie. Ils faisaient résidence en temps de paix dans leurs garnisons « et vivoient sans aucune pillerie. Les peuples les y vouloient bien et les aimoient ; et faisoient requeste au Roi de les faire loger et tenir au pays où ils prenoient leur solde ; à ce qu'ils y dépendissent l'argent qui estoient pris sus pour leur paiement. Et estoient les dits gens d'armes riches (3), car ils portoient leur harnois (4). Il leur était défendu de mener [dans leur garnison] ni chiens, ni oiseaux, ni femmes ;..... leur hoqueton estoit de cuir de cerf ou de mouton, ou de drap de couleur, sans orfèvrerie, leur robe courte [l'étoffe] de vingt ou ving-cinq sous l'aune ». Ces gens d'armes modèles étaient tous des naturels français. et Charles VII n'en souffrit jamais d'autres à sa solde. Les capitaines pouvaient arbitrairement congédier et casser aux gages « les jureurs et maugréeurs du nom de Dieu, les ivrognes et les noisifs (5). Ceux qui se permettaient de faire quelque exaction ou qui erraient hors de leur quartier devaient être détenus en prison fermée et ne pouvaient en sortir sans le congé du Roi. Le chroniqueur anonyme nous dit que grâce à cette sage réforme « vingt ans avant le trépas du dit roi Charles VII^m, lui et son peuple vesquirent en tranquillité » ; mais cette dernière assertion est absolument démentie par l'histoire et déjà en 1450 à l'entrée de la campagne de Guyenne, on voit qu'il fallut, pour

(1) Par les provinces.

(2) *Histoire* (anonyme) *de Charles VII*. Edition de Godefroy.

(3) Ils vivaient dans l'aisance.

(4) Leur vêtement de guerre et non des parures coûteuses.

(5) Les querelleurs ; on dit encore : chercher noise.

éviter des extorsions nouvelles, compléter les ordonnances « sur le fait de la gent d'armes » en établissant un taux de vivres auquel les hommes d'armes et leur suite étaient tenus de se soumettre partout où ils passaient ou séjournaient.

Pour chaque mouton il fallait payer alors cinq sols tournois au propriétaire dépossédé et lui rendre la peau de l'animal; pour chaque pourceau, le gent d'armes payait vingt sols; pour un cochon de lait, quinze deniers; pour une génisse ou un génisson (1) trente sols; un chevreau, deux sols; un chapon, douze deniers; une poule, six deniers; une oie, douze deniers; un pollet, quatre deniers, etc. Les délinquants étaient privés de leur solde de quinzaine, et les maréchaux de camp devaient tenir la main à l'exacte observation de ces ordonnances,.... qui ne tardèrent pas à être inobservées et discréditées, comme toutes celles qu'on faisait en temps de paix pour réprimer les violences et les déprédations commises en temps de guerre.

Puis en dépit de cette réglementation minutieuse, il est certain que les réformes introduites avec tant de peine dans la gent d'armes ne pouvaient manquer de périliter, car les compagnies d'ordonnance de « naturels François » sous Charles VII, furent recrutées maintefois sous Louis XI de cadets de la noblesse étrangère. On vit même des compagnies entières de gens d'armes « de nations estranges » venir s'engager au service du souverain qui les payait. Au siège de Nuz, en 1474, dit Commines, « le duc Charles de Bourgogne [qui depuis trois ans suivoit la nouvelle coutume de France], avoit quelques mille hommes d'armes italiens, commandés par deux Néapo-

(1) Un veau.

litains, Campo-basso et Galeotti, et semblablement trois mille Anglois (1). »

Une seconde cause d'indiscipline, tout aussi forte que l'introduction des mercenaires étrangers dans les compagnies d'ordonnance, devait être l'irrégularité de la solde qu'on s'était engagé à payer par quinzaine, qu'on faisait attendre pendant plusieurs mois, et même qu'on finit par ne plus payer du tout. Cependant il fallait vivre ! et nous devinons ce qui devait survenir. Les gens d'armes et leur suite affamée ne se contentaient plus de partager la subsistance de leurs hôtes : « d'avantage, dit Commines, ils battent les pauvres gens, et contraignent d'aller chercher pain, vin et vivres dehors. Et si le bonhomme a femme ou fille qui soit belle, il ne fera que sage de bien la garder ». L'auteur ajoute que si les gens d'armes étaient régulièrement payés *de deux en deux mois* « ils n'auroient point d'excuse de faire les maux qu'ils font » ; les sujets du Roi sont imposés d'une forte taille pour l'entretien des gens de guerre (2) : l'argent vient au bout de l'an dans les coffres des trésoriers, mais ensuite, que devient-il ? pourquoi est-il distrait de l'emploi auquel il était destiné ? — « Je dis cela pour notre royaume, fait observer Commines, qui est le plus oppressé et persécuté de ce cas que nul autre.... etc. (3). »

Il n'en demeure pas moins avéré que cette organisation d'une gent d'armes permanente, qu'on augmentait en cas de guerre en faisant appel aux volontaires de la noblesse, transformait complètement l'ancienne armée féodale et la

(1) Commines. *Chroniques*, p. 149, v.

(2) Les tailles qui rapportaient 1,800,000 francs annuellement à Charles VII, rendaient 4,700,000 francs au roi Louis XI.

(3) Commines, *Chroniques du roy Louis XI*, p. 257.

donnait une stabilité qu'elle n'avait jamais eue. De ce fait il résulta, dans l'origine, une supériorité de mobilisation très marquée sur l'armée de Bourgogne, et quand en décembre 1470 Louis XI reprit brusquement les armes, son adversaire, surpris avant d'avoir pu rassembler l'arrière-ban et les communes de ses provinces, dut lui laisser reprendre St-Quentin, Amiens, et faillit perdre encore Abbeville. Cependant une trêve étant survenue, le duc Charles se hâta de réunir les Etats de Bourgogne, « pour remonstrer le dommage qu'il avait eu de n'avoir gens d'armes prests comme le Roy, et que s'il en avoit eu le nombre de cinq cents prests pour garder la frontière, jamais le Roy n'eût entrepris cette guerre ». L'assemblée accorda au duc cent vingt mille écus, pour tenter l'essai de cette organisation nouvelle, et ce don ne fut pas fait sans hésiter, remarque Commynes, « car grand doute faisoient ses sujets de se mettre en cette subjection où ils voyaient le royaume de France à cause de ses gens d'armes ».

En effet cette prudente appréhension n'était que trop motivée, car lorsque Charles le Hardi eut à sa solde cinq ou six cents gens d'armes, « la volonté luy vint d'en avoir plus et de plus hardiment entreprendre contre les voisins. Et les six vingt mille écus les fit monter jusques à cinq cent mille et eut gens d'armes en grande quantité, dont ses sujets eurent à souffrir (1) ».

Pauvres moutons... toujours on vous tondra
a chanté un poète de l'époque moderne (2).

(1) Commynes. *Chroniques*, p. 99, verso.

(2) Béranger, *Chansons*, II, p. 305.

V

Des mœurs chevaleresques.

S'il fallait en croire les chroniqueurs du XII^m et du XIII^m siècles, cités par le savant Lacurne, la dépravation de la chevalerie daterait de loin, car ces clercs monastiques adressent déjà les plus violentes invectives aux chevaliers de leur temps et stigmatisent leur conduite d'irrégulière, à laquelle ils ne manquent pas d'opposer l'énumération des vertus de leurs prédécesseurs. Mais il y a là peut-être une fiction littéraire à l'usage des poètes de tous les temps, contre laquelle l'historien doit se tenir en garde, tout en admettant que cette fiction peut recouvrir un certain fond de vérité. Constatons ici, sans prétendre remonter si haut, que les poésies d'Eustache Deschamps, écrites sous les règnes troublés de Jean le Bon, de Charles V et de Charles VI, sont remplies de plaintes les plus amères touchant le même sujet, et que Jean Chartier, écrivant sous le règne de Charles VII, ne ménage pas davantage la chevalerie du XV^m siècle. Cependant il n'en faut pas moins admettre avec Lacurne, qu'à toutes les époques on vit des chevaliers « fidèles aux engagements de leur état, être des modèles accomplis des vertus militaires et des vertus civiles, et ce fut même beaucoup que dans des siècles de débauche, de brigandage, de barbarie et d'horreur, la chevalerie produisit de tels exemples (1) ».

(1) *Mémoires*, vol. II, p. 3.

Mais c'était là l'exception, non la règle, car d'après les documents précités, on voit que la chevalerie, dans son ensemble, fut entachée de très bonne heure d'indiscipline, d'ostentation, de mœurs dissolues, de rapacité et de violence. Le mal se manifestait plus ou moins vivement, selon les perturbations de l'état social, mais à ne considérer que l'époque que j'ai plus particulièrement en vue, on peut dire que des la fin du XIV^{me} siècle et pendant toute la durée du suivant, l'oubli des lois et des engagements d'honneur de la chevalerie fut très général, en sorte que ceux qui les respectaient encore, ne sont, je le répète, que de trop rares exceptions. Cependant — et c'est là un fait curieux à constater — la tradition n'en gardait pas moins le code de la vertu chevaleresque et, dans la noblesse, les pères de famille s'efforçaient de la transmettre à leurs enfants, en ayant soin de leur rappeler combien « un loyal amour » était, selon ce code fictif, le stimulant le plus certain d'un « damoiseau » désireux d'acquérir le glorieux renom d'un parfait chevalier sans reproche. Vers l'an 1440, Messire Guillaume, seigneur de Lallain, envoyant son jeune fils Jacquet prendre service domestique à la cour du bon duc Philippe de Bourgogne, lui enseigne solennellement : « que la première condition pour acquérir vertu, prouesse et bonne renommée, *c'est d'être amoureux d'une très désirée dame*. Mais gardez-vous, ajoute le père de famille, que ce soit « de fol amour », car à toujours vous serait tournée [cette passion charnelle] à grande vilainie et reproche ». Puis le chevalier énumère, pour l'éducation de l'adolescent qui l'écoute, les sept péchés mortels dont un galant homme doit fuir la tentation (toujours pour l'amour de sa dame!). Il ne doit être ni orgueilleux, ni colère, ni envieux, ni avaricieux et doit moins encore s'abandonner à la paresse, à la glotonnerie et au libertinage. Quant aux

péchés véniels, le chevalier n'en parle que pour mémoire, « car ils sont éteints et annulés avec bien peu de pénitence ». et il en use de même au sujet des dix commandements de la Loi divine « car, ajoute-t-il, je sais pour certain que vous les savez »; aussi se borne-t-il à recommander à Jacquet de les tenir et accomplir à son pouvoir. A la suite de cette grave exhortation, le damoiseau, espoir des Lallain, prenait congé de ses père et mère, et sautant en selle sans mettre pied à l'étrier, il ne tardait pas à prendre avec sa suite le chemin de Bruxelles. Cependant le débutant dans la carrière de « gentillesse » paraît avoir assez promptement modifié pour son usage la recommandation paternelle de se déclarer amoureux « d'une désirée dame », car en 1443, à la cour de France où il se trouvait en séjour temporaire, on le voit s'engager simultanément au service de deux maîtresses, la duchesse d'Orléans et la duchesse de Calabre, « et estoit de chacune d'elle si bien en grâce (sans que l'une s'aperçût de l'autre) que merveille estoit ». Ces honnêtes « protectrices » l'écoutaient très volontiers parler, « *désirant que leurs maris le ressemblissent* (!)... car il estoit tant bel et bien fait de tous ses membres, que Dieu et nature à le former n'avoient rien oublié. Enfin, icelles deux dames étoient en tel point, que nuit et jour ne sçavoient que penser pour trouver moyen honneste de pouvoir parler à lui et de avoir ses devises ». Le biographe du jeune écuyer, ou plus exactement son panégyriste (1), après avoir constaté « que de toutes les deux [son héros] étoit aimé et cher tenu », conjecture qu'il ne tenoit qu'à celui-ci « que encore n'en fut mieux »; mais il lui souvenait de monsieur son père, et pour se mieux défendre des tentations du malin esprit, « qui ne chasse à autre chose

(1) G. Chastelain, dit Toison d'or, roi d'armes de Bourgogne.

que mener à perdition les hommes et les femmes », Jacquet de Lallain, avant qu'il partit de son logis pour aller faire sa cour aux dames et deviser avec elles, ne manquait jamais de faire chanter la messe « laquelle il écoutait fort dévotement ». Au pas-d'armes de Nancy (1443), dont il fut le seul tenant, on vit apparaître sur les lices le damoiseau de Lallain ayant « le heaume orné d'une très riche guimpe (1), bordée et garnie de perles et battant jusques à terre, c'était le présent amoureux de l'une de ses désirées dames, puis encore on voyait, suspendue à son bras gauche, une manche volante dite alors « manchon », moult riche.... que la seconde dame lui avoit envoyée par un sien messenger ». On ne saurait s'étonner après cela qu'un écuyer de promotion récente, mais « si cher tenu des duchesses », ait fait merveille pendant deux jours à cette joute en champ clos. Il est vrai que ses « protectrices » assistant à la fête « estoient un peu ébahies », l'une de la guimpe et l'autre du manchon, et que « toutes deux furent en souci et en mélancolie »; mais cette disposition fâcheuse paraît avoir été assez promptement maîtrisée car, au banquet qui suivit le divertissement des joutes, l'une des dames « desquelles par ci-devant avons parlé », donna à son serviteur un très riche diamant, « sans que l'autre s'en aperçût et pareillement en fit la seconde d'un moult bel rubis assis en un anel d'or ».

Peu après le pas-d'armes de Nancy, la cour de France se transportait à Châlons-sur-Saône, où d'autres divertissements chevaleresques fournirent à Jacques de Lallain l'occasion de se signaler; et deux ans après ces brillants débuts (1445), son biographe nous le montre faisant de nouvelles « aperçues » à Anvers, où séjournait alors la cour de Bourgogne.

(1) Voile léger.

Mais il n'est plus parlé par Toison d'Or des grandes dames de France précitées, et il est permis de conjecturer qu'elles n'avaient pas gardé davantage que l'écuyer flamand un souvenir trop durable « des loyales amours » auxquelles tous trois s'étaient engagés. En ce temps-là, quand on avait dit d'un chevalier qu'il savait également bien parler d'oiseaux, de chiens, d'armes et d'amour, on ne pouvait plus rien ajouter de flatteur à son portrait, nous dit Lacurne. En effet, l'ignorance littéraire que j'ai signalée précédemment était générale et, si le connétable Du Guesclin ne savait pas même lire, il est vraisemblable que les chevaliers ses contemporains n'étaient pas beaucoup plus instruits. Leur conversation ne devait donc pas sortir du cercle restreint de leurs occupations, de leurs divertissements et de leurs exercices habituels, sujet d'entretien auquel venait se joindre le récit maintes fois répété de leurs exploits et de leurs aventures personnelles. Ce défaut de culture intellectuelle devait rendre la conversation languissante avec les dames, mais on avait la ressource de leur parler d'amour et l'on en parlait beaucoup. On en définissait l'essence et le caractère, dit l'auteur précité, et l'on se perdait bientôt dans un labyrinthe de questions spéculatives. Les fausses subtilités que chacun employait pour défendre sa thèse, étant appuyées, tantôt de déclamations indécentes contre les dames et tantôt de phrases pompeuses cent fois rebattues qu'on débitait en leur honneur. Quant aux enseignements de la morale, l'opinion féminine autorisait *le loyal amour* dont parle messire de Lallain, et stigmatisait ainsi que lui *le fol amour*, tout chevalier souscrivant en principe à cette convention galante, que « les belles et honnestes dames » du temps de Charles VI paraphrasaient pour l'instruction des jeunes gentilshommes, avec autant de conviction que de douce familiarité. Dans *l'histoire et plaisante chronique de Pe-*

Petit-Jean de Saintré — le meilleur roman de mœurs, selon moi, que nous ait légué le XV^m siècle — la jeune *dame des Belles-cousines*, endoctrinant son page dont elle prétend faire un parfait chevalier, énumère longuement tous les précieux avantages pour un damoiseau « de loyaument aimer une dame qui ait de quoi vous aider et mettre sus à vos besognes » ; puis elle ne manque pas d'ajouter, en citant saint Augustin, « qu'il faut fuir luxure afin de n'estre brouillé en deshonnête renommée (1) ». Mais elle fait suivre l'énoncé de cette sage maxime, d'une réflexion fort singulière et dont plus d'un casuiste a dû se scandaliser : Les grands périls et dangiers, dit-elle, dont sont menacés à toute heure les amants qui se sont abandonnés à un amour coupable, leur donnent tant d'inquiétude, qu'ils expient déjà leur faute ici-bas ; il leur sera tenu compte de cette expiation anticipée, ensorte que, de ce fait, « le fol amour » n'entraînant pas la perte totale de l'âme pécheresse, ne saurait être absolument considéré comme un péché mortel (2). Tout cela est fort rassurant et la conscience pouvait, paraît-il, s'en accommoder. En réalité, on voit d'après ce curieux passage, dont je donne ici le sens et non le texte, que le souci permanent de conserver une bonne renommée était — à défaut d'autres principes plus sévères — celui qui dirigeait exclusivement la conduite des « loyaux amants », selon les lois de la chevalerie.

Malo mori fame, quam nomen perdere fame.

« C'est-à-dire mon ami : j'aime mieux mourir de faim que de perdre bonne renommée (3) ». La dame qui s'exprime si

(1) *Luxuriam fugito, ne vili nomine fias, etc.*

(2) *Histoire de Petit-Jean de Saintré*, fol., p. 43.

(3) *Ibid.*, 49.

vertueusement, dans le roman précité, témoigne elle-même, par la suite de cette histoire, que la crainte du : Qu'en dira-t-on ? ne suffit pas et n'a jamais suffi pour se bien conduire. Elle finit, voyons-nous, par perdre patience à l'occasion des expéditions lointaines et trop prolongées de son jeune et fidèle chevalier, puis s'abandonne honteusement à un « ribaud moyne, trapuz et veluz », prieur d'un couvent dont elle est patronesse et où elle se rend fréquemment sous prétexte de dévotion. L'auteur du roman, Antoine de Lasalle, moralisant sur ce scandale, ne manque pas de rappeler aux dames et aux damoiselles ses contemporaines qu'il n'y eut jamais de mauvaise action si cachée qu'elle ne fût en fin découverte, « car ainsi l'a ordonné le vray et tout puissant juge de toutes choses... etc. (1) ». Puis le moraliste s'embrouille en parlant du feu qui ne va pas sans fumée et de la fumée qui, selon lui, se répand fort bien sans feu. Mais cette allégorie un peu risquée de la médisance me mènerait perdre aussi et je l'abandonne pour revenir à la peinture de la vie réelle du temps de la dame des Belles-cousines et de messire Petit-Jean de Saintré. Celui-ci se venge de son infidèle amie en la diffamant publiquement et brutalement dans le cercle de la reine de France, ce qui peut avoir été — remarquons-le — le fait d'un chevalier du XV^m siècle, mais n'est pas celui d'un galant homme..., au moins selon nos idées modernes.

Voyons maintenant, d'après le même document littéraire, en quels termes les sceptiques médisaient, déjà en l'an 1459, des *loyales et fidèles amours* indéfiniment prolongées dont la tradition séculaire faisait pour le chevalier, presque toujours éloigné de sa dame, un engagement d'honneur que rien, disait-on, ne devait rompre : « Madame, dit damp Abbez.

(1) *Histoire de Petit-Jean de Saintré*, p. 438.

....ils sont plusieurs chevaliers et escuyers en la Cour du Roy et de la Reine.... qui disent estre des dames si loyaux amoureux et [qui] pour acquérir vos grâces.... pleurent devant vous, soupirent, gémissent et font si les douloureux, que par force de pitié.... faut que vous en soyez déceues et que tombez en leurs désirs et leurs lacs. Et puis s'en vont de l'une à l'autre et prennent une emprise (1) d'une jarretière, d'un bracelet, d'une rondelle, ou d'un navel, que sais-je !... et puis vous dit un, tout seul, à dix ou douze : « *Eh, ma dame ! je porte cette emprise pour l'amour de vous* ». Le « ribaud moyne » qui tient ce hardi langage à la dame des Belles-cousines ajoute à ces railleries... « Encore madame vous dirai-je plus : quand ces chevaliers ou escuyers vont faire leurs armes et ont pris congé du Roy, s'il fait froid, ils s'en vont à ces poëles d'Allemagne (2), et se rigolent avec les fillettes tout l'hyver.... Eh ! pauvres dames, n'y êtes-vous pas abusées ? Par ma foy je vous plains. »

A l'exemple de la dame des Belles-cousines, dont je viens de citer les enseignements moraux, « les douces dames de France » paraissent s'être toujours intéressées vivement à cette première éducation chevaleresque et n'avoir pas trop dédaigné l'amoureux pourchas des adolescents qu'elles se donnaient mission de former « en gentillesse ». Eustache Deschamps témoigne dans une de ses innombrables poésies de cette indulgence féminine, que certains esprits mal faits peuvent trouver étrange :

Las ! dès que j'oy quatorze ans et demi
Je me soumis à votre obéissance ;

(1) Signe d'un engagement d'amour chevaleresque.

(2) Poêle se disait pour « la chambre du poêle », soit la salle à boire d'un logis public.

Si, devriez avoir pitié de my
Et vo servant avoir en remembrance (1).

Mais quelle était la limite qui, dans ces relations intimes et galantes, était imposée aux précoces servants d'amour ? C'est ce qu'il nous est bien difficile de connaître aujourd'hui et l'on ne peut, à ce propos, que conjecturer. Voyons plutôt quelle était il y a quatre siècles l'opinion des dames quant à la beauté virile et quelles étaient alors les idées ayant cours chez les gentilshommes relativement au physique d'un parfait chevalier.

La tristesse de la physionomie paraît avoir été tout particulièrement antipathique aux femmes du XIV^e et du XV^e siècles, car l'invective de « faux-triste » revient maintes fois dans le roman de Petit-Jean de Saintré, et le sens de dissimulé, de sournois, de traître y semble toujours attaché, le qualificatif *faux* étant un péjoratif ayant le sens de méchant, qu'il a longtemps conservé (2). D'autre part la recommandation est souvent faite aux chevaliers, par les poètes, « d'être gais et jolis », en d'autres termes, d'avoir une riante physionomie; ce sont là des qualificatifs élogieux, qui même pouvaient être rappelés dans une oraison funèbre :

Plorez Guichart d'Angle qui fut jadis
Tel chevalier.... ●
Car courtois fut, humble et gracieux,
Dansant, chantant, gay, joyeux et jolis.
Etc. (3).

La force physique, la vaillance, l'adresse, l'agilité à tous les exercices du corps étaient des qualités très appréciées

(1) Eustache Deschamps. *Prière aux Dames*. Ballade.

(2) On disait encore du temps de Desperriers : une fausse vieille pour une méchante vieille.

(3) Eustache Deschamps. *Ballade*.

des dames et pour lesquelles leur préférence n'était nullement cachée. Au cours de l'expédition des Grandes compagnies en Espagne, la reine de Castille, femme de Henri de Transtamare, faisant sa première entrée dans Burgos, une de ses sœurs ne cachait pas qu'elle trouvait Bertrand Du Guesclin fort laid. Sur quoi « la tierce sœur » protesta contre cette appréciation qu'elle estimait tout à fait injustifiée. « Or advisez (dit-elle), il a bien courage d'homme et chière (mine) de sanglier, les poings gros et carrés pour porter épée, et bien est taillé d'estre fort, pour soutenir et endurer grand'peines (1). » Dans le roman de Melusine, l'un des plus populaires du XV^m siècle, Urian le premier-né de la bonne princesse-fée, avait, nous dit l'histoire, un visage court et très large, l'un de ses yeux était rouge et l'autre vert-bleu, et pour l'achever de peindre, on nous apprend que ses oreilles « estoient grandes à merveille ». Ce garçon d'aspect assez étrange, ne charme pas moins Herminie, « la fille au roy de Chypre » délivré par lui des attaques des Sarrazins, « car (disait la damoiselle) si estoit-il bien taillé pour sa prouesse d'avoir la fille du plus haut roy du monde à amie ; et ainsi pensa la damoiselle toute la nuit ». Heureusement pour cette fille sensible, son père ne tarda pas à la contenter : Urian devint l'époux de l'amoureuse Herminie, qui recouvra le repos qu'elle avait perdu.

Tous les autres fils de Melusine apportèrent en naissant quelque imperfection de nature très apparente, mais que leur vaillance devait faire oublier aux dames. Odon était favorisé d'une oreille « sans comparaison plus grande que l'autre », et cette légère imperfection ne l'empêche pas de toucher le cœur de la comtesse de la Marche. Guyon étoit

(1) *Mémoires sur Du Guesclin*. Coll. Petitot IV, p. 357.

« un moult bel enfant », mais quand il fut parvenu à l'âge d'homme, on s'aperçut avec étonnement « qu'il avoit un œil plus haut que l'autre », ce qui devait, j'imagine, le faire loucher affreusement. Cependant la fille du roi d'Arménie s'éprit de lui, et certain jour de fête, après avoir copieusement banqueté, « Guyon et la damoiselle s'entredisoient de moult gracieuses paroles ». Enfin Florie d'Arménie, « voyant Guyon homme de hautes entreprises,.... se tint pour contente qu'on lui fit épouser ce troisième damoiseau des Lusignan » etc. etc. En résumé la sympathie enthousiaste et l'attraction du sexe faible pour la force physique et la vaillance s'affirment maintes fois au cours du roman célèbre qui charmait les loisirs des gentilles femmes contemporaines de Jean d'Arras.

« *Melusine* n'est qu'une œuvre d'imagination, peut-on répondre ». Il est vrai ; cependant cette œuvre littéraire, pour avoir joui pendant plusieurs générations d'un succès incontesté, a dû peindre des mœurs, exprimer des sentiments, exposer des idées et même des préjugés généralement admis du temps de l'auteur ; ce n'est là qu'une conjecture, mais elle paraît très vraisemblable. Le charme d'un roman et même d'un roman d'aventures extravagantes, ne saurait se soutenir longtemps (spécialement pour les lectrices) si les sentiments qu'il exprime leur sont tout à fait étrangers. Remarquons enfin que l'opinion des gentilshommes « duits au métier des armes » ne fait que confirmer la haute estime dans laquelle étaient tenus au moyen âge tous les signes extérieurs caractérisant la force. « Le hardy chevalier, lisons-nous dans *Le Guidon des guerres*, a communément cheveux sorets (1), ou bruns, ou noirs, forts, après

(1) Roux.

et crespés, les yeux mouvants et éveillés, chère levée (1), petites narines, la face large et carrée comme un lion (!), le front sans rides, le teint brun, les épaules hautes et larges ainsi que la poitrine ; et s'il a petite tête et haute poitrine il ne peut faillir qu'il ne soit hardy. S'il est velu sur la poitrine et sous les aisselles, tant est plus grand signe de hardiment. Il doit avoir les veines grosses, le cuir dur, la stature droite, la voix forte. Quant à sa démarche, elle doit être légère et délibérée *quand il veut*. Ses cuisses doivent être grêles, ses jambes un peu cambrées, afin qu'il soit mieux affourchant... . Ceux qui ont de gros os et ne sont pas nerveux sont d'excellents gens d'armes, ceux qui sont frileux ne valent pas grand chose, et ceux qui ont les cheveux souples, les pieds et les mains maigres, le col grêle et « le regard semblant à homme triste » sont tout à fait mauvais.

Il résulte de l'ensemble de ces divers documents, que le type herculéen, tel que nous l'a transmis la statuaire antique, était fort apprécié des hommes et des femmes, au temps de la chevalerie. Quant aux Narcisse, aux Adonis et même aux Apollon, leur genre de beauté délicate et de nature équivoque ne devait avoir alors qu'un prix médiocre, au moins selon l'opinion du plus grand nombre.

(1) Physionomie ouverte.

VI

Emprises d'armes et combats d'outrance.

Au cours du XIV^m et du XV^m siècle, si, « la guerre aux Anglois » venait à faillir, si l'armée de France ne « démarrait » pas contre les Flamands, les Bretons, les Bourguignons ou les Provençaux, la noblesse avait encore de si fréquentes occasions d'aller se signaler hors du royaume qu'il n'était pas alors un chevalier dont l'existence aventureuse ne se fût écoulée en partie dans ces expéditions lointaines. Celles de Prusse en 1354, d'Espagne en 1366 et 1368, d'Ecosse en 1385, furent suivies de celle qui fut dirigée en 1390, à la sollicitation des Génois, contre les corsaires barbaresques et dont on revint, après avoir perdu beaucoup de monde, sans en retirer aucun avantage. Les curieux peuvent se demander ce que devenaient au cours de ces campagnes de la chevalerie en pays « estranges », « les douces dames de France » dont le poète Deschamps nous dit les regrets motivés par ces absences trop prolongées.

« Pour vos demours chacune pleure et crie », lit-on dans sa ballade adressée *Aux chevaliers absents*, qu'il rassure plaisamment au sujet de la fidélité de leurs amoureuses, en leur promettant d'y veiller lui-même.

Que si je vois nulle qui se desrée, (1)
Je luy diray que pas ne fasse ainsy.
Etc.

(1) Se déprave.

Ajoutons que ceux qui « quéraient bonne aventure chevaleresque » avaient en outre la ressource de charger emprise. C'était une sorte de provocation générale, adressée par le requérant à tout chevalier de bon renom disposé à jouter et à s'escrimer contre lui, à armes égales, pour l'amour des dames. Lorsqu'un écuyer ou un chevalier se déterminait, avec ou sans l'assentiment d'une dame, à faire emprise il se présentait devant son suzerain et lui demandait l'autorisation de se mettre « en quête », c'est-à-dire en voyage pour chercher qui le « délivrât » (1), en lui fournissant l'occasion d'exécuter le fait d'armes qu'il avait projeté. Cette autorisation du souverain était toujours gracieusement accordée; « l'entrepreneur » était comblé de louanges, et il se faisait à la cour du prince une collecte très fructueuse, permettant au requérant de se pourvoir de tout l'équipement d'un homme d'armes et de sa suite, et lui donnant encore les moyens de subvenir pendant plusieurs mois à sa dépense personnelle et à ses largesses. Le roman, déjà cité, de *Petit-Jean de Saintré* et la chronique historique de messire Jacques de Lallain donnent à ce sujet tous les détails des débuts d'une emprise chevaleresque. On y voit que c'était en quelque sorte un événement qui flattait toujours la gloriole nationale. Le signe distinctif qui faisait reconnaître partout le chevalier « entrepreneur » était laissé à sa fantaisie, et par métonymie on donnait le nom « d'emprise » à ce signe lui-même. En 1443, un chevalier sicilien, messire Jean de Bonifacio, après avoir traversé la Lombardie, la Savoie et la Bourgogne, « tant fit par ses journées qu'il arriva en la ville d'Anvers au pays de Brabant » et commença par aller faire ses dévotions à la grande église. Il

(1) Sous entendu : de son vœu.

portait à la jambe gauche un fer « en façon de ceux que portent les esclaves » ; cet engin était retenu par une chaîne d'or à sa ceinture, « et telle nouvelle chose advenue fut tantôt scüe par la ville ». En 1446, messire Jacques de Lallain, nouvellement fait chevalier par le duc Philippe de Bourgogne, ayant eu l'autorisation de charger emprise, partit pour Paris avec sa suite, se rendit en Navarre et de là en Aragon, cherchant qui le voulût délivrer de son vœu chevaleresque. Il portait, pour emprise, au bras droit « un bracelet d'or auquel avoit attaché un couvre-chief de plai-sance (1), et estoit précédé dans toutes les villes de son itinéraire par un poursuivant d'armes ». Cet officier public, revêtu de la cotte armoriée des Lallain, avait charge de publier en tous lieux les « chapitres » c'est-à-dire les articles de la convention proposée par « l'entrepreneur » au noble homme assez hardi pour toucher à son emprise. Voici le résumé de ces « chapitres » réglant les conditions d'un combat à pied et en champ clos : 1° L'adversaire de l'entrepreneur devait être gentilhomme de toutes lignées et sans reproche. 2° Chacun des combattants serait convert de son harnais accoutumé et serait pourvu de ses armes offensives. 3° Ces armes seraient la hache et l'épée, dont les adversaires devaient combattre « tant et si longuement que l'un d'eux soit porté par terre, de tout le corps ». 4° Si c'était messire de Lallain qui fût terrassé (ce que Dieu ne veuille!) il s'engageait à se rendre à la dame ou damoiselle qui lui serait désignée par son vainqueur, et à lui présenter pour sa rançon un diamant du prix de cinq cents écus. 5° Si c'était le contraire qui advenait, l'adversaire vaincu par Jacques de Lallain serait tenu d'envoyer son gantelet par un officier

(1) Soit : un bonnet de dame.

d'armes « là où il lui serait ordonné », - cette réticence dissimulant une « désirée maîtresse » (la troisième connue de nous !), « celle, dit Lallain, qui a plus de pouvoir sur moi que nulle chose en ce monde ». 6° Si pendant le combat l'un des adversaires était « dégarni » de sa hache — incident qui mettait fin à la lutte — il serait tenu de donner un diamant à l'autre. 7° Les combattants s'engageaient expressément à n'user d'aucun « mal engin » (hache ou épée à crochet) et de se servir des armes accoutumées « à combattre à pied ». 8° Le dit combat à pied étant fait et accompli conformément aux « chapitres » précités et selon la déclaration publique du juge-de-camp, l'entrepreneur s'engageait, s'il plaisait encore à son adversaire de jouter à cheval, de lui donner ce contentement « le tiers jour en suivant », à moins d'excoines (1) résultant de blessures, mutilations et « autres excusations raisonnables ». 9° Dans le cas où cette joute supplémentaire aurait lieu, les deux adversaires se présenteraient en lice, armés de toutes pièces — doubles ou simples — à leur choix (2), *mais sans bouclier*, sans crochet d'arrêt au corps de cuirasse et sans s'être fait lier sur leur selle. 10° Les jouteurs courraient « à la toile » ; cette toile séparant les adversaires qui joutaient en carrière devait avoir cinq pieds de hauteur. Les lances seraient pareilles et ne pourraient être remplacées pendant le combat, à moins qu'elles ne fussent brisées ou que le fer n'en eût été faussé. 11° Messire Jacques de Lallain élisait pour juge-de-camp le roi de Castille et de Léon (Jean II, fils de

(1) Empêchements.

(2) L'épaisseur que devait avoir une armure était fort controversée. Les plus fortes étaient mieux à l'épreuve des coups terribles de la hache d'armes, mais les plus légères permettaient mieux les rapides parades et les bonds agiles.

Henri III de Castille, dit l'Infirmé) et suppliait très humblement ce prince de lui faire cet honneur. 12^e Enfin le dit chevalier déclarait qu'il avait fait sceller ces présents chapitres du sceau de ses armes, et qu'il en avait signé de sa main le parchemin.

Telle était sommairement la convention proposée par le chevalier flamand, et nous devons ajouter que s'il fut très bien reçu et festoyé partout où il se présentait, en France Charles VII avait cependant décliné l'honneur de présider à cette « apertise » d'armes; à la cour de Navarre, Charles le Mauvais ne s'en soucia pas davantage, et motiva poliment son refus sous le prétexte que la Navarre était alliée de la Bourgogne; enfin à Bordeaux, qui était alors ville anglaise, le « mayeur » de la cité — sire Guillaume Clinton — n'autorisa pas non plus le combat proposé. Ces circonstances sont remarquables, car elles laissent conjecturer, qu'au XV^e siècle, si l'engouement de la noblesse et du populaire était toujours très vif pour les emprises d'armes, d'autre part les princes souverains et les chefs d'armée commençaient à trouver que la bravoure chevaleresque pouvait être plus utilement employée que dans ces massacres à coups de hache et à coups d'épée. Ce fut seulement à Valladolid que Lallain put trouver un adversaire, Don Diego de Gusman, avec la permission du roi de Castille, ayant touché à son emprise. Encore le souverain qui donnait le camp et présidait au combat abrégé-t-il beaucoup celui des armes à pied, en jetant hâtivement son bâton dans les lices lorsque l'un des adversaires avait déjà reçu trois coups de hache au visage. Quand à la joute « à force de cheval », qui devait suivre, il ne voulut pas en entendre parler et dit aux champions, en les contraignant de s'embrasser, « qu'il tenait les armes de pied et de cheval pour faites et accomplies ». En

quittant la Castille, Jacques de Lallain fut invité officiellement à ne plus porter son emprise en traversant l'Aragon et la Navarre, et bien qu'il l'ait mise encore en parade, en traversant le Roussillon, le Comtat venaisin et le Dauphiné, on ne voit pas dans sa chronique que ce signe de provocation lui ait attiré de nouvelles rencontres. En résumé, cette emprise, ainsi que d'autres qui furent accomplies par le même chevalier en Ecosse et en Angleterre, lui acquirent de grandes louanges et beaucoup de renommée, mais presque toujours le juge déclarait qu'il n'y avait ni vainqueur ni vaincu, chacun ayant « loyaument » accompli ses armes. Puis il ajoutait : « *Soyez frères et amis, et touchez ensemble* ». En pareil cas les adversaires, meurtris et sanglants, parfois mutilés, ne faisaient aucune difficulté d'obéir, et affectaient même de n'avoir nul ressentiment l'un pour l'autre.

En 1445, le sire de Ternant, l'un des compagnons de la Toison d'or, fut autorisé aussi par son souverain Philippe de Bourgogne à charger emprise. Ce chevalier-ci portait « une manchette de dame, faite d'un délié volet, moult gentement brodée, et fit attacher icelle emprise à son bras sénestre. » Et comme se trouvait alors, à Mons en Hainaut, où séjournait la cour de Bourgogne, un écuyer milanais cherchant aventure, le sire de Ternant fit dire à cet étranger que lui, Ternant, serait le lendemain dans la salle et en présence de son prince, où l'écuyer pourrait lever son emprise s'il lui plaisait. Ce dernier ne manqua pas de se rendre au lieu assigné, et le duc lui donna congé de donner suite à cette provocation. « Lors, nous dit Olivier de la Marche, demanda Galliot [le Milanais] aux rois d'armes et aux hérauts la coutume du pays, et dit qu'en son pays [de Lombardie] quand le requérant arrache l'emprise de son compagnon, c'est « pour la vie de l'un ou de l'autre, mais quand

on n'y fait que toucher seulement, c'est pour chevalerie. Sur quoi lui répondit Toison d'or que le seigneur de Ternant avait chargé son emprise « pour chevalerie » et que la coutume [de Bourgogne] était de toucher à l'emprise... etc. Cette déclaration du roi d'armes est très remarquable, car elle nous apprend que les combats en lices, bien que très meurtriers, n'étaient pas en principe des combats « d'outrance ». Il est vrai qu'ils n'en n'étaient pas moins fréquemment mortels; mais alors c'était seulement un accident qui attristait la fête, et le vainqueur lui-même témoignait en être fort contrarié.

Quant aux combats « d'outrance » et en champ clos, annoncés à cris publics, trois causes très diverses pouvaient y donner lieu : L'état de guerre, les querelles particulières, et la jurisprudence féodale en matières criminelles. Dans les deux premiers cas, les principaux champions des armées belligérantes ne se contentaient pas de se chercher dans la mêlée, mais parfois ils se provoquaient par l'envoi d'un cartel et se donnaient rendez-vous dans quelque localité « neutralisée » en vue de cette rencontre, dont quelque seigneur qualifié pour sa prud'homie et « gentillesse » acceptait d'être le juge souverain et garantissait les conditions équitables. La mort du vaincu, ou sa reddition à la merci du vainqueur, qui pouvait, s'il lui plaisait, l'envoyer périr de misère au fond d'un ténébreux cachot, était d'ordinaire le dénouement d'un combat d'outrance; le juge ne pouvait nullement contraindre le vainqueur à user de générosité, et tout se passait comme dans une bataille. Mais du fait que le combat d'outrance était réglé, qu'il était un spectacle public et qu'une garde armée entourait les lieux, l'abus de la victoire devait avoir un odieux caractère et faire naître des incidents dont la seule narration nous révèle :

bien que les chroniqueurs contemporains n'aient jamais un mot de réprobation ni pour les auteurs de tels méfaits autorisés, ni pour l'assistance qui y consentait. Au combat d'outrance de Bertrand Du Guesclin contre Thomas de Canterbury, sur la place du marché de Dinan, l'Anglais désarmé et terrassé refusant de se rendre, son adversaire, pour l'y contraindre, l'accablait des gourmades de son gantelet de fer et lui martelait le visage. Beaucoup de spectateurs, attirés par une curiosité barbare, avaient déjà franchi les barrières et d'autres semblaient vouloir s'interposer « pour faire laisser le champ », c'est-à-dire pour faire cesser cette lutte inégale. « Mais Bertrand leur dit : seigneurs laissez moi ma bataille achever, car par la foy que je dois à Dieu, ou il se rendra à moi comme mon prisonnier... ou je le tuerai tout mort ». Enfin le juge-de-camp, que le chroniqueur désigne aimablement sous le surnom du *tors-boiteux*, obtint à titre de déférence personnelle et non autrement que le terrible Breton lâchât son adversaire, celui-ci étant si complètement défiguré « qu'à peine le pouvait-on reconnaître ». En 1431, il y eut ainsi entre Anglais et Français plusieurs combats d'outrance. L'historien J. Chartier cite celui de Robin Malaunay, du pays du Maine, contre Guillaume Regnault, Anglais; les juges étaient le baron de Coutances et le sire Ambroise de Lore. • *Item* : se combattirent à outrance à Sablé, au dit pays du Maine, Hervé de Gargadieu, Breton, et Thomas Mathieu, Anglois, devant Jacques de Dinan seigneur de Beaumanoir. Le dit Gargadieu y fut défait par iceluy Mathieu. *Item* : combattirent à outrance à Château-Gonthier, au pays d'Anjou, par devant le dit Ambroise de Lore maréchal du duc d'Alençon, un François et un Anglois; le François y fut défait. *Item* : à Sablé, devant le sire de Bueil, un Anglois nommé André Trolopp et un

François; celui-ci fut défait par l'Anglois. *Item* : à Laval, devant messire Olivier (?), un François nommé Finot et un Anglois, qui fut défait par le dit Finot (1) ».

Dans les combats d'outrance de la seconde espèce, motivés, ainsi que je l'ai dit, par des griefs personnels et des haines particulières, on voit qu'ils étaient toujours précédés de la provocation par « gage de bataille ». Selon les coutumes de « gentillesse », jeter son gant devant son adversaire en le défiant au combat d'outrance, s'il était assez osé pour relever ce gage, était l'*ultima ratio* dont usait un chevalier offensé et requérant vengeance. On avait recours à ce moyen rapide et simple pour terminer un différend, et même on s'en servait comme protestation de droit devant une Cour de Justice. En 1472, ce fait se présenta, entouré des circonstances les plus émouvantes d'un terrible drame de famille, dans la chambre des plaids du duc Charles de Bourgogne, où le vieux duc Arnoulf de Gueldres, dépossédé et détenu depuis longtemps en prison obscure *par son fils Adolphe*, plaidait lui-même sa cause lamentable contre ce fils dénaturé. « Je vis, dit Commines, le bon homme vieil présenter le gage à son fils ». Le duc Charles cherchait à les appointer, l'empereur, le pape, et toute la noblesse du pays désirant vivement qu'on fit cesser cette scandaleuse dissen-sion domestique. Mais bien qu'on offrit au fils de grands avantages pécuniaires, sa haine contre son père était si violente, « qu'il eût mieux aimé, disait-il, précipiter celui-ci dans un puits et s'y jeter ensuite, plutôt que de transiger avec lui de son héritage..... Il y avait quarante-quatre ans que son père le lui détenait (1) et il était bien temps que lui, Adolphe, en prit possession ». Cependant ce monstreux

(1) V. Chartier, *Histoire*, etc., p. 55.

combat n'eut pas lieu, et si la guerre qui survint peu après empêcha le duc de Bourgogne de rétablir le vieux duc de Gueldres dans ses domaines, le spoliateur n'en fit pas moins une fin misérable, après avoir subi à son tour un long emprisonnement, « comme si Dieu, dit Commynes, n'eût pas été saoul de venger cet outrage qu'il avait fait à son père (1) ».

La troisième catégorie des combats d'outrance comprenait ceux qui étaient assignés par sentence de la justice criminelle. On sait que cette extravagante coutume était motivée par la croyance pieuse, très généralement répandue au moyen âge, que Dieu intervient à propos, pour soutenir l'innocence faussement accusée, lorsque toute lumière pour éclairer la conscience publique fait défaut dans les enquêtes. Mais au XIV^m siècle cette croyance à l'intervention directe de la Providence dans le but de rectifier les jugements des hommes, rencontrait déjà beaucoup de scepticisme ; et Froissart, racontant les circonstances préliminaires du combat fameux de Jean de Carouge et de Jacques Legris, après avoir rappelé que l'accusateur serait pendu et sa femme brûlée si Dieu ne se prononçait pas en leur faveur, ajoute philosophiquement : « Je ne sais si la dame ne s'était point plusieurs fois repentie de ce qu'elle avait mis la chose si avant... ; et puis finalement, il en convenait attendre l'aventure ». Mais fort heureusement pour elle, le dénouement sanglant du combat lui fut favorable ; bien que le mari fût grièvement blessé à la cuisse, on sait qu'il finit par égorger son adversaire, aux applaudissements de l'assis-

(1) Adolphe de Gueldres, évadé de la cour de Bourgogne, étant tombé entre les mains des Flamands révoltés, après avoir été détenu prisonnier à Namur pendant plusieurs années, fut conduit par les Gantois devant Tournay, « où il fut tué méchamment et mal accompagné ». — Voir Commynes, p. 147.

tance. Après quoi le corps de Jacques Legris fut livré au bourreau de Paris, qui le traina à Montfaucon, où le cadavre fut pendu. La chronique de St-Denis, complétant le récit de Froissart, nous apprend que le prétendu jugement de Dieu fut malheureusement ici une funeste erreur judiciaire, un misérable condamné à mort pour ses méfaits ayant avoué publiquement à ses derniers moments, longtemps après l'évènement, que c'était lui et nul autre, qui, se donnant pour l'écuyer Jacques Legris, avait outragé la Dame de Carrouge dans le donjon de son château d'Argenteuil. Aussi ce combat d'outrance, de fâcheuse mémoire, qui avait eu lieu à Paris le 29 décembre 1386, fut-il le dernier que le Parlement de Paris ait autorisé. A ce sujet, Christine de Pisan, parlant de « ces champs de bataille de quoi on use communément és cours des princes... en cas non cogneus et non prouvés », ajoute que le sage roi Charles V « oncques ne voulut en son temps consentir à telles batailles (1) ».

(1) Christine de Pisan : *Le livre des faits et bonnes mœurs...* etc. Collection Petitot, v. V., p. 291.

VII

Tournois et Pas-d'armes.

Un tournoi, en ce temps-là, était rarement donné par de simples seigneurs vassaux ; c'était une grande fête chevaleresque, dont la dépense était si considérable qu'il fallait les ressources d'une fortune princière pour y pourvoir, et si la noblesse conviée à ces réjouissances nationales se plaisait à y étaler un faste ruineux, d'autre part le souverain dont elle était l'hôte pendant plusieurs jours, y faisait parade d'une magnificence poussée jusqu'à la plus folle prodigalité. Tels étaient devenus les tournois dans toute la chrétienté, au cours des derniers siècles de la chevalerie, notamment en France, en Bourgogne, en Espagne et en Italie. Primitivement on y combattait à armes courtoises : les épées étaient « rabattues » ainsi que les fers de lance, et les haches émoussées ne pouvaient entailler. Mais, avec le temps, ces dispositions réglementaires avaient été modifiées et dès le commencement du XIV^m siècle, les armes émoussées ayant remplacé les armes courtoises, les tournois étaient devenus de vraies batailles, où le danger était si grand, que les souverains finirent par être dispensés d'y paraître comme champions. Cependant Edouard III d'Angleterre ne combattit pas moins au tournoi de Châlons (1274) et Charles VI se distingua aussi à celui de Cambray (1385). Puis une autre modification très importante introduite dans les tournois, doit être signalée : on n'y combattait plus au XV^m siècle par

troupes de vingt ou trente tenants contre autant de vena ts. ainsi qu'on le faisait précédemment. (Le dernier tournoi de ce genre fut celui tenu à Paris le 1^{er} janvier 1414 par Jean de Bourbon, qui était accompagné de seize autres chevaliers de nom et d'armes). Mais on y régularisait la lutte, transformée en duels successifs, pour lesquels les champions s'inscrivaient auprès des hérauts d'armes officiant à la fête — et cela dans le but que l'assistance et les juges pussent toujours distinguer les aptitudes « du mieux faisant ». Le combat « à la foule », dit aussi « trépignée », avait bien encore lieu, mais ce n'était plus que le dernier acte du spectacle. Les simples écuyers gros-valets et même « les enfants de Paris » s'y donnaient carrière; c'était la petite pièce succédant au drame, et si l'on s'y tuait encore, les spectateurs toutefois mettaient peu d'importance à ce dernier « divertissement ». Dans les anciens tournois — où la trépignée était beaucoup plus honorable par la qualité des champions qui s'y entrebattaient — au moment où l'on coupait les cordes qui retenaient les deux « escadres » opposées l'une à l'autre, il était d'usage que les écuyers portant la bannière de leur maître et tous les serviteurs admis dans les lices fissent entendre le cri d'armes de leur « tournoyant », et Ducange cite à ce sujet l'*Ordonnance du tournoi* recueillie par René d'Anjou, roi de Sicile; mais au XIV^{ème} siècle cet usage antique paraît avoir été abandonné. Au XV^{ème} siècle le caprice du souverain renouvela dans certaines circonstances la coutume des combats « à la foule », et ce fut ainsi qu'en 1440 le duc Philippe de Bourgogne donna ce divertissement à sa noblesse, pour célébrer les noces de Jean de Salins, écuyer, avec l'une des filles de la chambre de la duchesse; « et là furent faites les premières joustes que je vis oncques », écrit Olivier de la Marche, qui à cette

époque était encore fort jeune; « [on y combattit] en har-nois de jousté, en selle de guerre, et à la foule, sans toile(1), et certes les pompes et parures de lors n'étoient pas telles que celles de présent; car les princes joustoient en parures de drap de laine, de bougran et de toile, garnies et ajolivées d'or clinquant ou de peinture seulement, et si n'en laissoient point à rompre grôsses lances et d'endurer la ru-desse de la jousté. » Dans ce passage de l'historien bourgui-gnon il paraît évident que le mot « parures » doit s'entendre seulement de la cotte d'armes et du caparaçon, car les jou-teurs étoient toujours couverts de leur haubert à mailles et ne s'exposaient certainement pas aux « rudesses » de la trépignée en vêtements de toile ou de bougran. Voici du reste en quels termes l'auteur précité nous fait connaître l'extrême violence de ce genre de combat désordonné. Le septième et dernier jour du magnifique tournoi de Bruges donné en 1468 pour fêter les nocés de Charles de Bour-gogne et de Marguerite d'York, « tous les princes, cheva-liers et nobles hommes qui avaient jousté les jours précé-dents entrèrent en lice et se départirent en deux escadres de vingt-cinq champions, et quand ils eurent tous la lance sur la cuisse, la trompette ayant sonné, ils couchèrent leur lance d'une part et d'autre, et à cette rencontre eut maintes atteintes de lance et maintes rompues, et plusieurs chevaux portés par terre, et de tels y eut affolés (estropiés) et bles-sés pour toujours. Après la course des lances passée, ils mirent la main aux épées et recommença le tournoi d'une part et d'autre, lequel tournoi fut fêru et battu si longue-

(1) Les toiles devoient avoir pour effet d'empêcher les jou-teurs à la lance de pointer contre le cheval de leur adversaire, et l'on comprend assez que dans un combat à la foule l'usage des toiles devenait impossible.

ment et par telle vigueur qu'on ne les pouvait départir (1). Et convint que mon dit seigneur [le bastard] de Bourgogne, qui iceluy jour avoit tournoyé et jousté,.... se désarmât de la teste pour estre cogneu, et vint l'épée au poing pour départir la meslée qui recommençoit puis l'un des bouts puis l'autre. Et à les départir [à coups d'épée] n'épargna ni cousins, ni Anglois, ni Bourguignons et le dit tournoi rompu... reconduisirent mon dit seigneur à son hostel (2). Un autre jeu meurtrier avait été autrefois très en honneur dans ces furieuses solennités chevaleresques — *Nundine execrabiles et maledictæ*, dit St-Bernard — je parle des béhourds ou castilles, sorte de boulevard ou de fortin dressé dans les lices et qu'une partie des champions défendaient tandis que d'autres s'efforçaient de le prendre d'assaut. Mais, bien que Ducange en ait parlé à propos des anciens tournois, on ne voit pas que ce divertissement ait été en usage dans les grands tournois du XIV^m et du XV^m siècle; la mode en était passée et ne fut reprise que sous le règne des derniers Valois, comme simple divertissement.

J'aborde maintenant la description des pas-d'armes, au sujet desquels les chroniqueurs nous ont laissé des documents d'une précision minutieuse; et comme les détails de cette forme de combat sont en réalité les mêmes que ceux des tournois princiers, l'énoncé de ces détails complètera ce que j'ai dit de ces derniers.

Un pas-d'armes était une entreprise particulière, une fête souvent ruineuse, offerte à la noblesse par un chevalier désireux d'acquérir « grand los et bonne renommée » en doi-

(1) Les « Ecoutes » ou surveillants gardant l'intérieur des lices ne pouvaient plus contraindre les champions « à se démesler ».

(2) Olivier de la Marche. Collection Petitot. vol. X. p. 384

nant en spectacle public les témoignages répétés de sa force, de son adresse et de sa vaillance. Il suffisait d'en obtenir l'autorisation du souverain pour donner un pas-d'armes. Le tenant du pas s'engageait à combattre tout venant qui se présentait à certain lieu assigné, où les lices étaient dressées, pour toucher à l'écu de « l'entrepreneur », ce signe d'emprise, suspendu en lieu apparent sur la voie publique, étant gardé par un héraut d'armes, qui dressait procès-verbal et fixait le jour et l'heure du combat aux deux adversaires. Le pas-d'armes de *la Fontaine des pleurs*, qui fut tenu « pendant une année consécutive » près de St-Laurent en Bourgogne par le chevalier de Lallain, est le plus curieux spécimen de ce genre de combat. Mais comme je ne puis en rapporter ici les vingt-cinq « chapitres » conventionnels, j'en résumerai seulement les dispositions principales. Une tente, soit pavillon, était dressée le premier jour de chaque mois au lieu dit *la Fontaine des pleurs*; Charolais l'officier d'armes qui y stationnait ce jour-là, montrait aux curieux, dès le 1^{er} novembre 1449, l'effigie de grandeur naturelle d'une noble dame blonde, aux longs cheveux épars, laquelle répandait d'abondantes larmes sur trois boucliers dressés au-dessous d'elle, l'un blanc, le second violet et le troisième noir. Ces « targes » étaient les emprises du tenant: la première provoquait au combat à pied, à coups de hache; la seconde, à l'escrime de l'épée à fer émoulu, avec faculté de rompre de trois pas « et non davantage », le nombre des reprises soit « poux d'épée » étant à la discrétion du venant; la troisième offrait la joute à cheval, en vingt-cinq coups de lance et même davantage, échangés en une seule séance, au gré du venant. Le vaincu dans le combat à la hache serait tenu de porter, un an entier, un bracelet d'or fermant à clé, « et ne pourrait ôter

ni faire ôter le dit bracelet, sinon qu'il eût trouvé la dame ou damoiselle ayant la clé du dit loquet, par laquelle il se pourra faire défermer ». Celui qui se laisserait désarmer de sa hache devait selon l'usage aller présenter un diamant à une dame, mais elle ne lui serait pas désignée par le vainqueur (et ce fait est assez remarquable), ce serait celle « qui plus lui plairait ». Cette clause courtoise n'était pas maintenue pour le combat à l'épée, dit « à l'escrémie », le vaincu étant tenu d'aller offrir son hommage et de présenter un rubis à celle qui lui serait désignée par le vainqueur. Enfin au combat à la lance, le cavalier qui serait désarçonné « par droite rencontre » s'engageait à aller présenter une lance, garnie de son fer et de sa banderolle, au seigneur féodal de son adversaire victorieux. Une autre clause très remarquable est celle qui est formulée par le vingt-et-unième chapitre : s'il survient un incident de combat donnant lieu à une appréciation controversée, ce n'est pas le juge-de-camp qui en décidera, mais « la connaissance en appartient aux commis et députés qui pour ce y seront désignés... par le duc de Bourgogne ». Cette élection d'un jury d'honneur, établi d'office sur les aptitudes d'armes, mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle donnait une sanction légale à un usage qui fut toujours généralement suivi dans les tournois et les pas-d'armes; le juge — voyons-nous d'après les documents historiques — prenant l'avis des plus notables assistants *et même des dames*, avant de donner sentence au sujet d'un coup douteux. Quant à la relation historique du pas-d'armes précité, dont le juge-de-camp fut Toison d'or, roi d'armes des compagnons de Bourgogne, elle nous apprend que nul venant ne se présenta à la *Fontaine des pleurs* pendant les trois mois qui suivirent l'ouverture du pas. Puis vint un jeune écuyer de

Bourgogne, Pierre Chandio, qui fit toucher, par son poursuivant, à la targe blanche gardée par Charolais. En conséquence un premier combat à la hache eut lieu le 7 février 1450, non vers la fontaine, mais dans une petite île située sur la Saône et où le tenant avait fait préparer une fort belle lice, avec deux pavillons à l'usage des champions, qui pouvaient s'y faire armer et désarmer et pouvaient aussi y prendre quelque repos. Un troisième était à l'usage du juge-de-camp et de ses officiers-d'armes. « Nombre de noblesse du pays de Bourgogne, bien jusques au nombre de six cents chevaliers et écuyers » accompagnaient le venant, et il est vraisemblable que la suite de messire Jacques de Lallain n'était pas moins considérable, bien que ce chevalier eût gardé dans sa proclamation un demi-anonymat. Les deux champions échangèrent *vingt et un coups de hache*, à la satisfaction de l'assistance, puis le juge jeta son bâton dans la lice et les gardes saisirent à bras-le-corps les deux adversaires, pour les séparer. Un « très bel souper » termina la journée « et ainsi se passèrent celles premières armes du pas de *la Fontaine des pleurs* à l'honneur d'un chacun ».

Le premier jour de mars (1450) on vit apparaître un autre venant. Celui-ci avait une revanche à prendre : c'était ce chevalier sicilien, Jean de Bonifacio, qui cinq ans auparavant était venu présenter son emprise dans la ville de Gand, où il avait été « débastonné » de sa hache par Jacques de Lallain. Aussi le dit Sicilien toucha-t-il à deux targes, la noire et la blanche. En conséquence le tenant du pas-d'armes soutint en lice deux nouveaux combats, le premier, de vingt-cinq coups de lance en carrière. (Mais un accident rendant la lutte inégale (1), le juge n'en permit que huit).

(1) L'une des pièces du harnais défensif de Bonifacio ayant

Le second combat, de vingt-cinq coups de hache. Jean de Bonifacio y fut à demi assommé et dut s'avouer de nouveau vaincu. Conformément au chapitre qui réglait ce point, le bracelet à loquet et serrure qu'il devait porter nuit et jour lui fut présenté. • Mais, nous dit naïvement le chroniqueur Georges Chastelain, qui fut la dame ou damoiselle qui le déferma, n'est pas venu à ma connaissance. »

Il y eut le même mois (28 mars) une nouvelle rencontre au pas-d'armes dont Lallain était l'intrépide tenant. Son adversaire était un sire Gérard de Roussillon, écuyer de Bourgogne. Il n'y eut ni vainqueur ni vaincu dans ce combat à la hache, où l'écuyer Gérard reçut sur la bavère de son bassinnet un tel coup de la dague de devant (1) « que le sang en était sailli ». Ce qui n'empêcha pas le démantibulé de donner le lendemain un très beau dîner à son adversaire, au juge « et à grand foison de notables seigneurs ».

Mais ce fut au mois d'octobre que le pas-d'armes dut être le plus brillamment assailli et défendu, car il n'y eut pas moins de sept venants qui s'y présentèrent. On voit d'après la relation de ces apertises, que le combat à la hache ou celui à « l'escrémie » se terminait souvent par une véritable lutte corps à corps, et tandis que les deux champions acharnés à vaincre se roulaient l'un sur l'autre dans l'arène, il n'était pas toujours facile, même aux plus

volé en éclats, il n'était pas possible aux « armoyeurs » de la remplacer séance tenante.

(1) La « dague de devant » était la partie de la hache opposée au tranchant de l'arme, c'était tantôt un fer pointu tantôt une sorte de marteau encoché en croix et formant ainsi quatre pointes. Lorsque le coup était vigoureusement asséné, ces pointes transperçaient l'armure la plus épaisse.

proches témoins, de déclarer qui était « le mieux faisant ». La relation officielle du combat à pied qui eut lieu entre le sire de St-Bonnet et le tenant du pas, nous donne ici un exemple de cet incident très dramatique : « Alors, écrit le roi d'armes Toison d'or, en parlant de lui-même, le juge voyant que les deux champions estoient en cet estat, il jeta le bâton, et les gardes s'approchèrent pour les lever. Et disoit l'un des gardes, nommé Machaut de Sardenne, au dessus dit chevalier [Lallain], pour ce qu'il ne se levait point jus du seigneur de St-Bonnet : « Messire Jacques c'est assez, il vous doit suffire ». Lors le chevalier du pas répondit : « A moi ne tient pas, car il me tient si fort que je ne me puis lever ». Ce furent les gardes qui « défirent les mains » du sire de St-Bonnet et remirent sur pieds l'un et l'autre champion.

Dans une autre rencontre qui suivit d'une quinzaine de jours le combat précité, on vit entrer à cheval dans les lices le seigneur d'Espiry, magnifiquement paré et accompagné de quatre garçonnets (ses deux fils et ses deux neveux) qui tenaient les coins du caparaçon de sa monture. Ces petits assistants furent autorisés par le juge à être les témoins ou parrains du venant ce jour-là et demeurèrent impassibles pendant le cours de la lutte terrible qui suivit, lutte où *trente coups de haches furent échangés* avant que le juge jetât son bâton. Ce dernier trait de mœurs mérite d'être rappelé, car il témoigne de l'intrépidité qu'on s'efforçait d'inculquer alors aux « damoiseaux » dès l'âge le plus tendre. Les enfants, dirai-je, ne sont en réalité que des miniatures d'homme, et il ne peut être indifférent à l'historien de savoir ce qu'à diverses époques l'opinion publique a exigé d'eux, quels enseignements ils recevaient, quelles impulsions leur étaient données.

Cinq autres rencontres eurent encore lieu, dont une seule à cheval, au pas-d'armes de la *Fontaine des pleurs*, et l'emprise chevaleresque de Jacques de Lallain fut enfin déclarée accomplie, le dernier jour d'octobre (1450), conformément aux chapitres publiés à cor et à cri par les officiers d'armes du chevalier. Un souper « en manière de banquet très plantureux » réunit tous les champions ayant paru dans les lices, et grand nombre d'autres gentils-hommes, à l'hôtel de l'évêque de Châlons. On y vit figurer sur une table d'environ huit pieds de long sur sept pieds de large, un de ces extraordinaires entremets, véritable chef-d'œuvre de mécanique, sans lesquels il n'y avait pas de banquet solennel au XV^m siècle. Celui-ci représentait très fidèlement la ville de Châlons, la *Fontaine des pleurs* et les lices du pas-d'armes, où se mouvaient les figurines des divers personnages qui s'y étaient distingués. Puis une hache d'or et une épée d'or furent délivrées par messire de Lallain « aux mieux faisants » de ses adversaires, et comme Jean de Bonifacio, absent et séjournant alors en Lombardie, avait été reconnu sans conteste pour avoir « fourni » les plus beaux coups de lance, la lance d'or qu'il avait méritée lui fut envoyée par son adversaire.

Tel fut le brillant pas-d'armes dont Chastelain dit Toison d'or a résumé les procès-verbaux. Ce pas fut surtout remarquable par sa durée et dut fixer pour longtemps sur Jacques de Lallain l'attention de toute la chevalerie de la chrétienté. Le glorieux tenant de la *Fontaine des pleurs* fut élu l'année suivante par le duc de Bourgogne « frère et compagnon de son ordre de la Toison d'or » ; puis il fut envoyé en ambassade auprès du St-Père, guerroya plus tard contre les Gantois révoltés et eut encore un grand nombre d'aventures. Malheureusement sa vie devait être de courte durée et, en juillet

1453, ce brillant chevalier périt, devant le château de **Poucques** assiégé, d'un coup de veuglaire dont le boulet lui fracassa la tête. « Si fina piteusement ses jours, nous dit son chroniqueur, qui ajoute, pour reconforter un père et une mère inconsolables : tant que livres dureront sa bonne renommée et ses nobles et haut faits reluiront sur terre (1) ».

(1) En juillet 1443, « à l'occasion du temps oiseux », en d'autres termes parce qu'alors on vivait en paix, un pas-d'armes avait déjà eu lieu, « à la charme de Marcenay près de Dijon ». Le seigneur de Charny (Pierre de Beaufremont) y était tenant, lui treizième. Mais ce pas, qui ne fut défendu que pendant six semaines et où la joute se fit à selle plate et non à selle de guerre, paraît avoir été beaucoup moins important.

Il y eut aussi à St-Omer, en 1446, *le Pas de la belle Pèlerine*, qui fut tenu par le bâtard de St-Pol, seigneur de Hautbourdin « lui sixième compagnon ». On voit par le récit d'Olivier de la Marche que les champions gardaient parfois l'anonymat ; l'un des tenants se faisait nommer ici *Lancelot du Lac*, un autre *Tristan le Léonnais*, le sire de Hautbourdin *le chevalier de la Pèlerine*, et le sire de Ternant *Palamède*.

VIII

Fraternité d'armes, Ordres équestres. Vœux de chevalerie. Bravades.

L'antique usage de la fraternité d'armes, ce belliqueux compagnonage, conséquence de la lutte armée, collective ou individuelle, était encore répandu au XV^m siècle dans les rangs de la chevalerie et s'introduisit même parmi les bandes soldatesques, où on le retrouve à la fin du XVI^m siècle, notamment chez les lansknets. C'était, on le sait, un engagement volontaire de se porter aide et secours, non seulement en bataille, mais encore dans toute autre nécessité. Les chevaliers frères d'armes ne devaient jamais prendre parti l'un contre l'autre, même dans un tournoi « de plaisance ». Ainsi à l'occasion de celui de Bruges, dont il a été déjà parlé, le sieur de l'Esclalle, frère de la nouvelle comtesse de Charolais, en l'honneur de laquelle se donnait la fête, devant jouter certain jour contre le bâtard Antoine de Bourgogne, ce dernier se fit excuser : « Considérant qu'il était frère d'armes du chevalier anglais et ne voulant pas courir contre lui, écrit de la Marche, il fit mettre messire Adolphe de Clèves en sa place pour garder le pas cette fois (1) ». Dès le XIV^m siècle la fraternité d'armes de chevalerie n'était pas un simple engagement verbal cor-

(1) O. de la Marche. *Mémoires*. Collection Petitot, v. . . p. 352.

sacré par le serment : c'était un acte civil dont la teneur en double était remise aux parties contractantes, cette pièce portant leur sceau ainsi que celui des témoins. D'après un acte semblable passé le 24 octobre 1370, entre Bertrand Du Guesclin et Olivier de Clisson, traité dont Ducange donne le texte, on voit (ce qui n'était guère poétique!) qu'une telle association mettait les contractants au bénéfice de toute acquisition de l'un ou de l'autre : « Voulons et consentons que tous profits qui nous pourraient venir... tant de prisonniers pris de guerre par nous ou nos gens... comme de pays rançonné, vous ayez la moitié entièrement (1) ». Cet engagement ne pouvait être pris par un vassal avec un prince étranger sans réserver expressément le service que le premier devait à son suzerain ; à défaut de cette réserve la fraternité chevaleresque devenait unê félonie, mais dans certains cas il devait être bien difficile d'en convaincre le coupable, qui protestait vaguement de sa fidélité. En 1464, les ambassadeurs du roi Louis XI étant venus se plaindre à la cour de Bourgogne des menées secrètes du comte de Charolais avec le duc de Bretagne, ennemi de Sa Majesté, Charles de Bourgogne répondit « qu'il était vrai que le duc [François] de Bretagne et lui avaient pris alliance et amitié ensemble *et qu'ils s'étoient faits Frères d'armes*, mais en rien n'entendaient cette alliance au préjudice du roi... etc. (2) ». Pour consacrer solennellement leur fraternité, les « compagnons » baisaient ensemble la paix que l'on présente aux fidèles allant à l'offrande, et quelquefois ils recevaient en même temps la communion (3) ; parfois aussi ils

(1) Ducange. *Dissertation*. XXXI^{me}.

(2) Commynes. *Chroniques*, p. 9.

(3) Voir Lacurne. *Mémoires* etc.. 1, p. 228.

échangeaient leurs armes offensives; mais ces diverses formes emblématiques d'une union indissoluble n'empêchèrent pas que maintes fois la fraternité chevaleresque ne fût audacieusement violée, et il doit suffire de rappeler à ce propos que le duc de Bourgogne Jean sans peur fit assassiner le duc Louis d'Orléans, bien qu'ils fussent frères d'armes. D'ailleurs il résulte des documents historiques, que ces sortes d'engagements pris par deux « compagnons » n'en n'excluaient pas d'autres, s'il leur plaisait d'en contracter de nouveau. Du Guesclin, frère d'armes du connétable de Clisson, l'était aussi du comte de Sancerre; Clisson l'était du seigneur de Coucy et le devint du duc de Bretagne. Il est vrai que chaque frère devait être ami de ceux de son compagnon et ennemi de ses ennemis, en sorte que la diversité de ces engagements ne devait nullement leur nuire. Peut-être faut-il voir dans cette disposition générale de la gent d'armes à former des associations fraternelles un des motifs qui engagèrent, au XIV^e siècle, tant de princes souverains à se créer aussi des « compagnons d'armes », c'est-à-dire une milice dévouée, dont les membres, désignés par quelque insigne particulier et honorés de certains privilèges, étaient tenus de vouer la plus absolue fidélité à leur « grand-maître » et formaient ainsi ce que nous appelons encore un ordre de chevalerie.

En 1340 le brillant et « chevalereux » Edouard III d'Angleterre fondait à Windsor l'ordre de la *Jarretière*. En 1351, Jean-le-Bon, celui de l'*Etoile*, dit aussi « de la noble Maison ». En 1355, Amédée de Savoie, le *Collier*, dit plus tard l'*Annonciade*. En 1379, le duc Louis II de Bourbon créait l'ordre de *Notre-Dame du Chardon*. En 1394, Louis d'Orléans, le *Porc-épic*; le roi Charles VI, la *Ceinture*; Richard II d'Angleterre, celui du *Bain*, et comme cet ordre équestre ne

comptait que quatre membres à sa création, on voit qu'il répondait tout à fait par son caractère restreint à ce qu'on entendait alors par la fraternité d'armes. Enfin de grands seigneurs féodaux créèrent aussi à cette époque des ordres de chevalerie et cette licence des grands vassaux est un fait remarquable. Enguerrand VII sire de Coucy créait ainsi en 1379 l'ordre de *la Couronne*, sorte de confrérie chevaleresque dans laquelle les dames et les damoiselles étaient parfois admises; et le maréchal de Boucicaut fondait l'ordre de *la Dame blanche à l'écu vert*, cité par Lacurne (1), et destiné « à la défense des dames qui requéraient justice ». Mais cette institution louable, formée de treize chevaliers seulement, fut de courte durée. En 1387, Philippa de Lancaster, petite-fille du roi Edouard III, fonda l'ordre de *la Fleur*, soit de *la Rose*, que, dans l'origine, les chevaliers anglais portaient sans distinction de couleur. Au XV^m siècle, Philippe le bon, duc de Bourgogne, créait en 1429 l'ordre célèbre de *la Toison d'or*; René d'Anjou, roi de Sicile, *le Croissant* en 1448; François I^{er}, duc de Bretagne, *l'Hermine*, et la reine Anne, duchesse héritière de Bretagne, *la Corde-lière* pour les dames de sa cour; enfin le roi Louis XI instituait en 1469 son ordre de *St-Michel*, dont les compagnons, entre autres preuves de dévouement, s'engageaient à garder les secrets du maître. Un fait digne d'attention, c'est que la chevalerie « de cour », obtenue ainsi par vocation du souverain, n'assimilait pas toujours le titulaire aux chevaliers d'armes. C'est ainsi que dans l'ordre du *Croissant*, dont tous les membres devaient être nobles de quatre races, les chapeçons de velours noir devaient être à bordure d'or pour les titulaires qui étaient chevaliers [d'armes] et que cette coiffure

(1) *Memoires sur l'ancienne chevalerie*, p. 283.

était bordée d'argent pour ceux qui étaient seulement écuyers (1). Cette disposition réglementaire peu connue jette, selon moi, une très vive lumière sur le caractère de ces associations de chevalerie, où la hiérarchie existait encore. Remarquons enfin que la confusion n'était guère possible quant à l'acception du terme de *chevalier*, au moins dans le langage du XV^m siècle, car on disait alors : un compagnon de l'Etoile, un compagnon de la Toison d'or, un compagnon de l'ordre de St-Michel, et très rarement « un chevalier ».

J'ai dit précédemment qu'il n'était pas licite à un vassal de prendre aucun engagement de cette nature sans y être autorisé par son suzerain, et malheureusement l'histoire a conservé le souvenir d'un événement tragique qui ne confirme que trop cette vérité : En 1450 le duc François de Bretagne fit arrêter et détenir prisonnier son propre frère, messire Giles de Bretagne qui, « sans quelconque adveu de lui, avait reçu l'ordre du roi d'Angleterre qu'on appelle la *Jarretière* ». Jean Chartier, l'historien de Charles VII, ajoute à ce récit que le roi d'Angleterre, s'étant vainement efforcé de faire mettre le prisonnier en liberté, finit par envoyer défier insolemment le duc de Bretagne, sur quoi celui-ci, outré de colère, « fit étrangler une nuit son frère par deux compagnons (2) ».

Mais outre les fraternités d'armes « de gentillesse », il est intéressant de constater que les plus renommés chevaliers ne dédaignaient pas certaines fois, dans un but politique, de s'affilier à d'autres « compagnonnages » beaucoup plus plebéiens, tels qu'il en existait alors un grand nombre dans les pays manufacturiers qui, semblables à la Flandre, au Hainaut

(1) P. Menestrier, *Méthode du Blason*, p. 369.

(2) J. Chartier, *Histoire du roy Charles VII*, p. 113, édit. fol.

et au Brabant, jouissaient — sous l'autorité plus ou moins fictive d'un suzerain féodal — d'un gouvernement municipal en grande partie démocratique. En 1467, à la suite de la campagne victorieuse du comte de Charolais en Flandres, la ville de Liège était livrée à l'anarchie la plus complète, les uns voulant recevoir les Bourguignons, les autres s'y opposant et voulant prolonger encore une résistance désespérée. Le seigneur d'Imbercourt qui, à la tête de ses troupes, attendait hors des portes la conclusion de ces orageux débats. « députa dans la nuit quatre des ostages qu'il avoit, [ces gens] portant par escrit comme, luy estant gouverneur de la ville,.... pour rien ne voudroit consentir à leur perdition, car il n'y avoit guères encore *qu'il avoit esté de leur mestier* (qui est des maréchaux et des orfèvres) *et y en avoit porté la robe de livrée..... etc.* » Cette affiliation des grands seigneurs aux associations plébéiennes est un fait qu'on trouve signalé maintes fois dans les annales du XIV^m et du XV^m siècle, et qui ne nuisait nullement à la considération d'un chevalier (1).

Les souverains durent trouver souvent, dans les diverses formes de la fraternité d'armes, de puissants auxiliaires pour réaliser des expéditions projetées par eux et cela en provoquant soudainement un effort commun et l'enthousiaste dévouement de tous leurs compagnons en chevalerie. Cet « entraînement » avait lieu d'ordinaire dans quelque fastueux banquet, où rien n'était épargné par le prince pour charmer la noblesse, et il était d'usage alors de faire connaître publiquement l'engagement qu'on prenait de suivre la bannière du promoteur de l'entreprise, en joignant à cet engagement certain vœu particulier, souvent fort étrange, qui avait pour but d'en renforcer l'affirmation. On sait qu'une

(1) Voir. Commines. *Mémoires. etc.*, p. 64.

fort curieuse cérémonie, souvent décrite — la présentation faite par les hérauts d'armes devant chaque convive d'un plat d'apparat, le héron ou le paon rôti, orné de ses plumes, donnait à chacun l'occasion de faire entendre son vœu, accueilli par les acclamations de l'assistance, les fanfares des trompettes et le retentissement des naquaires (1). Ce fut ainsi qu'en 1454 la chevalerie de Bourgogne et de Flandres, rassemblée par le duc Philippe le Bon dans les fêtes magnifiques données à Lille, prit avec autant de légèreté que d'enthousiasme l'engagement d'aller de nouveau guerroyer contre les infidèles, et nous sommes obligés de reconnaître qu'à cette occasion les hérauts d'armes enregistrèrent des vœux chevaleresques qui, pour être solennels, n'en sont pas moins assez singuliers. Le seigneur de Pons promit de ne coucher jamais dans un lit le samedi jusqu'à ce qu'il fût revenu de cette expédition. Le seigneur de Hautbourdin, d'y persévérer jusqu'à ce qu'il ait en sa possession le Grand-Turc, mort ou vif. Messire Jean Du Bois, seigneur de Hennequin, de ne manger le vendredi chose aucune qui ait reçu mort jusqu'à ce qu'il se soit trouvé combattant main à main contre les ennemis de la sainte Foi. Messire Philippe Pot, de ne porter aucune armure à son bras droit et de ne s'asseoir à table les mardis jusqu'à ce qu'il se soit trouvé à quelque défaite des Turcs. Le seigneur de Vaux, de ne boire point de vin jusqu'à ce qu'il ait tiré du sang d'un infidèle. Le seigneur de Feneux, de ne manger que pain et ne boire que de l'eau le samedi (sans se mettre à table) jusqu'à ce qu'il ait vu les infidèles en bataille. Messire Jean du Chevallart, de ne porter chaperon sur son chef jusqu'à ce qu'il ait combattu un infidèle..... etc. » Mais le vœu le plus

(1) Cymbales.

curieux est celui de Jean de Breniettes, qui devait avoir le vin jovial quand on lui présenta le héron : « Si sa dame par amour » ne s'attendrissait pas pour lui « entre ci et le voyage, il prenait l'engagement solennel..... *d'y renoncer* et de prendre à mariage la première dame ou damoiselle qui aura vingt mille écus..... si elle veut de lui ». « Ce vœu, nous fait gravement remarquer l'annotateur de la *Chronique de Matthieu de Coucy*, paraît bien peu en rapport avec la suite de toute cette cérémonie ! »

Il est vrai ; mais de telles « gaietés martiales » rencontraient beaucoup d'indulgence et il en était de même des bravades faites à l'ennemi, manifestations tantôt puérides, tantôt inspirées par une folle témérité. En 1443, les Anglais de la garnison de Fresnay-le-Vicomte, au pays du Maine, allèrent porter furtivement « le Mai » devant le château de St-Cellerin, occupé par les Français ; à l'imitation des amoureux plantant dans la nuit du premier mai, l'arbuste verdoyant, devant la porte de celle dont ils ont entrepris la conquête. Les gens d'armes de France répondirent à cette bravade, en rapportant le Mai emblématique « en plein jour » jusque dans les barrières de l'enceinte du Fresnay, où ils le replantèrent, sous la grêle des viretons, des sagettes et des carreaux qu'on leur « trayait » de la place. Puis il y eut une sortie des « emmayolés », mais les Français eurent l'avantage dans cette rencontre et emmenèrent, en se retirant, beaucoup de prisonniers. En 1478, l'archiduc Maximilien d'Autriche faisant marcher son armée en bataille contre les Français, qui prétendaient lui faire abandonner le siège de Têrouenne, on vit ce jour-là parmi ses gens de pied « bien cinq cents nobles hommes qui tous avoient chacun un bras découvert », nous dit Olivier de la Marche. Cette extravagante bravade n'empêcha pas, d'après le même

chroniqueur, que le champ demeura ce jour-là aux Bourguignons (1).

Remarquons enfin que ce n'était pas seulement l'esprit de corps des « chevaleureux gens d'armes » qui donnait lieu à de telles folies, mais, dans les combats particuliers, un chevalier « sans reproche » se faisait parfois un grand honneur en se signalant par quelque bravade. Dans un pas d'armes qui fut tenu à Bruges, peu de temps après celui de *la belle Pèlerine* dont j'ai parlé, le bâtard de Foix présentant selon l'usage sa hache à l'inspection des hérauts, il fut constaté que « la dague de devant en était assez déliée pour pénétrer dans les trous des « vues » d'un bassinnet : sur quoi le tenant du pas ce jour-là, messire de Hautbourdin, averti de la « subtilité » de cette hache, dit « qu'il ne donnerait pas à son compagnon tant de peine que de percer la visièrre de son bassinnet, et prestement le fit déclouer et oster de tout point ; si que le visage lui demeura tout découvert (2). »

(1) De la Marche, *Mémoires*, v. 1, p. 214.

(2) Dans ces combats à pied, en champ clos, les deux champions échangeaient à l'abordée un coup de lance ou plus exactement de demi-lance, dite « archegaie ». Ce « ject » passé, ils empoignaient leur hache. En ce moment, il arrivait souvent qu'ils se jetaient dans les jambes leur « targe » devenue inutile : « pour chacun cuider, empescher ou nuire à son compagnon ». De la Marche, *Mémoires*, Collect. Petitot, vol. IX, p. 466.

IX

**Excès. Violences et Rapines,
Trahisons. Déloyautés, Mœurs licencieuses de la
Chevalerie et dernières causes de sa déchéance.**

Toute médaille a son revers, et me voici amené à retracer, à la suite d'impartiales recherches historiques, beaucoup d'actions particulières et de faits généraux qui ne sont nullement de nature à confirmer cette admiration sans réserve et traditionnelle dont il est convenu qu'on ne saurait se départir lorsqu'il est question de la chevalerie. Faut-il, à propos des mœurs chevaleresques à la fin du moyen âge, s'excuser avec Macrune de S^{ic}-Pallaye de faire, sans détour, connaître la vérité ? Je ne saurais m'y résoudre. Bien que cette vérité soit souvent fort triste, il n'est jamais permis de la dissimuler, et pour respectable que soit une tradition erronée, il est encore moins fâcheux de la renverser (c'est là mon avis), que « d'arranger » l'histoire, en vue de ménager les préjugés populaires.

Pendant la guerre de Cent ans — époque où les excès des gens de guerre furent tels qu'on peut l'appeler « une extermination au long cours » — non seulement la chevalerie ne s'opposa pas à la licence soldatesque de tous les partis, mais elle prit une large part, on ne peut le méconnaître, à toutes les violences de ces temps désastreux. Le fameux Armand de Cervoles, dit *l'Archiprêtre*, celui qui à la tête de sa « compagnie blanche » désola pendant huit ans (1) la

(1) 1357 à 1365.

Provence, la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine, était chevalier de nom et d'armes, et de la maison de Taleyrand-Périgord. Du reste, la participation des chevaliers à tous les brigandages de ce temps-là est attestée par le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis. « Il n'y avait, dit-il, aucune province qui ne fût infestée de brigands; les uns occupaient des forteresses, d'autres logeaient dans les villages et les maisons de campagne, et personne ne pouvait voyager sans un extrême danger. *Des chevaliers même*, tout en se disant amis du Roi et de la majesté royale, tenaient ces brigands à leurs ordres, etc. » Bertrand Du Guesclin, qui devait plus tard être chargé de conduire l'expédition de Castille, « permit longtemps à ses Bretons d'enlever, dans les villages et sur les grands chemins, l'argent, les habits, les chevaux, le bétail, enfin tout ce qu'ils y trouveraient ». Après la journée d'Azincourt (25 octobre 1415) les provinces de France qui n'étaient pas la proie des Anglais étaient ravagées par les gens de guerre se disant Armagnacs ou Bourguignons, « et en estoient, entre autres capitaines, messire (1) Gastain de Bast, Jean de Guigny, le bastard de Tian, etc., qui estoient gens sans pitié, lesquels rançonnoient partout où ils alloient, sans épargner gentils ni villains ». Le chroniqueur Pierre Fenin cite encore du côté des soudards bourguignons « le sire de Fosseux, Hector et Philippe de Saveuse, messire Maurice Mauroy, messire Jeannet de Pois, Louis de Warignies et autres, dont le pays estoit fort travaillé ». Une troisième bande, de trois cents compagnons, était alors commandée par messire Martelet du Mesnil et par Ferry de Mailly. Ceux-ci furent dispersés par les archers royaux, et l'un des chefs échappa « mais messire Martelet fut justicié

(1) Qualificatif de chevalerie.

devant Compiègne (1) ». En 1434, le chevalier la Hire (Etienne de Vignolles) et messire Jean Poton, seigneur de Xaintrailles, firent une course dans la Picardie, alors occupée par les Bourguignons, « et il y gagnèrent grande quantité de bestail, tant de bêtes à cornes que à laine, et en ramenèrent plusieurs prisonniers de divers estats (2) ». A la suite de ces exploits chevaleresques, « tout le plat pays était presque inhabité et détruit, nous dit Jean Chartier, et les gens de la ville de Paris en étoient presque tout désespérés... Outre cela il y avoit pour lors aux environs de cette ville tant de loups, que c'étoit merveille, lesquels mangeoient les gens. Il en vint plusieurs fois jusques dedans la dite ville, qui estranglèrent et mangèrent plusieurs personnes, tellement que l'on craignait fort d'aller de nuit par les rues détournées ; [cette année-là : 1438] ces loups estranglèrent, par le plat pays, soixante à quatre-vingts personnes (3) ».

Mais laissons les méfaits des loups pour revenir à ceux des seigneurs chevaliers. En 1439, le Dauphin (Louis XI) n'ayant encore que dix-sept ans, s'étant révolté contre son père, puis réfugié à Niort, fit, pour ses débuts dans la Praguerie, une course contre la petite ville de St-Maixent avec le duc d'Alençon, le comte de Dammartin (Antoine de Chabanne), le sénéchal de Poitou (Jean de la Roche) et plusieurs autres grands seigneurs mécontents; ils pillèrent la ville et l'abbaye *pendant un jour entier*, « puis s'en retournèrent avec tout leur pillage en la dite ville de Niort, pour ce qu'ils se doubtoient bien de la venue du Roi (4) ». Charles

(1) P. Fémin, *Mémoires*. Collection Petitot. VII. 282.

(2) Jean Chartier. *Histoire du roy Charles VII*, p. 55, édit. f.

(3) *Ibid.*, p. 100.

(4) J. Chartier. *Histoire de Charles VII*, édit. fol., p. 105.

VII accourut en effet au secours de la ville dévastée et y entra avec ses troupes le même soir. En 1468, le dimanche 26 octobre, la ville de Liège, assiégée par le duc Charles de Bourgogne et le roi Louis XI ayant été prise sans résistance, tandis que les vainqueurs pillaient les riches logis et faisaient des prisonniers parmi les notables, la plupart des habitants cherchaient leur salut dans la fuite. « Ces misérables gens, écrit Commines, fuyoient par le pays des Ardennes avec femmes et enfants. Un chevalier demeurant au pays jusqu'à cette heure (1), en détroussa une grande bande. Et pour acquérir la grâce du vainqueur, il écrivit au duc de Bourgogne, faisant encore le nombre des morts un peu plus grand qu'il n'estoit (toutefois y en avoit largement) et par là fit son appointment...., etc. (2) ».

La dureté du vainqueur était toujours impitoyable, mais lorsqu'on la voit s'exercer par l'ordre même des chefs d'armée, les traits de cruauté rapportés sans grande émotion par les contemporains n'en sont pour nous que plus révoltants. A la prise de Nesles en Vermandois (12 juin 1472), ville dont la populace avait, contre le droit des gens, massacré un héraut de Bourgogne, « ceux qui furent pris vifs furent pendus, sauf aucuns que les gens d'armes laissèrent courre par pitié ». Un nombre assez grand eurent les poings coupés. « Il me déplait à dire cette cruauté, ajoute ici Commines, mais j'étois sur le lieu, et en faut bien dire quelque chose (3). » Quelques années auparavant, la ville de Dinant, ayant été prise par les Bourguignons, « les prisonniers, jusques au nombre de huit cents, furent noyés dans la Meuse, à la requête de

(1) Soit: demeurant encore maintenant au pays des Ardennes.

(2) Commines. *Chronique du roy Louis XI*, p. 94.

(3) Ibid., p. 140.

ceux de Bouvines, petite ville assise à un quart de lieue près du dit Dinan; car il n'est quasi croyable la haine que ces deux villes avaient l'une contre l'autre (1) ». Admettons, s'il le faut, que dans un temps où la rudesse des mœurs était générale, l'animosité de deux populations voisines ait pu donner lieu à de telles violences. Mais que penser de la chevalerie des capitaines et du prince qui, complètement étrangers à ces haines locales, ne se firent pas moins les complaisants exécuteurs de semblables atrocités! Quant au respect de la foi donnée, à la loyauté, au désintéressement, croyances encore généralement admises aujourd'hui au sujet des chevaliers, de nombreux faits recueillis par les écrivains contemporains sont bien éloignés d'en donner des preuves édifiantes. Il est vrai, et je m'empresse de le reconnaître, que ce serait juger très imparfaitement une époque, si nous nous bornions à le faire d'après les méfaits et les actions criminelles qu'elle vit se produire. Mais quand l'impunité du mal caractérise les mœurs générales, les faits qui la révèlent ne peuvent être oubliés de l'historien, et au cours de ses recherches, il doit lui être permis de les noter.

En 1426, au mois de janvier « à un point du jour, monseigneur le connestable (2) et les sires de la Trémouille (3) et d'Albret, vinrent en la ville d'Yssoudun, en l'hostel où le sire de Giac estoit logé et couché et dormait avec sa femme. Si heurtèrent à l'huys et entrèrent dedans sa chambre, et le prirent et emmenèrent, sans être chaussé ni vestu si non d'un manteau et d'une botte qu'il avoit chaussée; et le mi-

(1) Commines. *Chronique du roy Louis XI*, p. 61.

(2) Arthur de Bretagne, comte de Richemont.

(3) Georges de la Trémouille, grand père du *chevalier sans reproche*, qui mourut à la bataille de Pavie.

rent hors de la dite ville, avant et sans que nul s'en aperçeu (sinon sa femme qui estoit en son lit toute nue); si l'emmenèrent à Bourges... et delà à Dun-le-Roy que tenoit le dit connestable, *et tost après le firent noyer*. Et après sa mort, le sire de la Trémouille, qui avait été cause de le faire mourir. *épousa sa femme* [veuve] nommée Catherine, Dame de l'Isle-Bouchard (1) ». Un neveu de cette honnête dame, le sire de Bueil, commit peu après un attentat tout pareil sur messire de la Trémouille, qu'il surprit aussi dans le lit conjugal, au milieu de la nuit, et cela au château de Chinon *où séjournait le roi* ! La Trémouille, blessé d'un coup d'épée, dut compter au chevalier son « beau-neveu » six mille écus d'or « pour le plaisir qu'il lui avait fait (2) ». On a lieu d'être surpris en constatant, d'après le témoignage des chroniqueurs, que les hommes de guerre les plus fameux de la chevalerie et gent d'armes de France (pour ne parler que de ceux-ci) se rendirent coupables de félonies qui en tout autre temps les eussent conduits à l'échafaud. En 1434, Charles VII ayant envoyé le connestable [de Richemont], le bâtard d'Orléans [Jean Dunois], messire Poton de Xaintrailles « et avec eux grande puissance de gent d'armes pour guerroyer en Picardie, » ces seigneurs, après s'être emparés de Ham en Vermandois, *vendirent la place à l'ennemi* (le duc Philippe de Bourgogne) pour le prix de cinquante mille saluts d'or (3) et de là partirent et s'en allèrent poster l'un çà l'autre là (4). D'autre part, en 1438, messire Guillaume Bruslard, gentilhomme de la Bauce, qui tenait la ville de

(1) Berry. Héraut d'armes : *Histoire de Charles VII*, p. 374. fol.

(2) *Ibid.*, p. 386.

(3) Monnaie frappée en 1421, sous Charles VI.

(4) Berry. *Chroniques*, p. 386.

Dreux pour les Anglais, vendit cette place aux Français pour dix-huit mille écus, et il en fut de même de Montargis, vendue par messire François de Surienne, moyennant dix mille saluts d'or (1).

En 1438, Guillaume Flavy, gouverneur de Compiègne, accusé déjà par la voix populaire d'avoir trahi Jeanne Darc, ayant pris de guet-à-pens Pierre de Rieu, seigneur de Rochefort et maréchal de France, et voulant contraindre celui-ci à lui payer quatre mille écus d'or de rançon, usa de tant de rudesse contre son prisonnier, que le maréchal mourut de misère avant d'avoir été libéré. La chronique ajoute que Dieu réservait à ce félon une fin misérable : il fut assommé certain jour « tandis qu'il faisait la sieste » par un sien valet, qui ensuite lui coupa la gorge, *en présence de la dame, son épouse*. Les beaux-frères de celle-ci lui ayant fait partie criminelle pour complicité, ce fut l'occasion d'un retentissant procès devant le Parlement de Paris. La dame « par le moyen d'aucuns ses bons amis » fut mise, si nous empruntons une formule moderne, au bénéfice de circonstances très atténuantes, circonstances dont la révélation jette une lueur livide sur les scènes d'intérieur domestique qui se passaient parfois dans les repaires fédoaux : « Elle déclara, dit Matthieu de Coucy auquel j'emprunte ce passage, que le susdit Guillaume avait, par tyrannie et pour avoir le leur, *fait mourir pileusement en ses prisons son seigneur de père et sa dame de mère*, et de jour en jour lui faisait (à elle déclarante) et lui avoit fait depuis longtemps plusieurs rudesses et mauvais traitements; et avec ce, la menaçait de *l'enmurer* et tenir en prison toute sa vie ». La dame de Flavy obtint pardon et rémission du roi, « mais avant qu'elle pût parvenir à cela, il

(1) Voir Mézeray. *Histoire de France*, II, 1628.

lui coûta grande chevance et beaucoup d'argent (1). En 1447, la comtesse de Cominges, femme en troisièmes nocés de messire Matthieu de Foix, qui en avait eu une fille, fut si maltraitée de ce chevalier, qui voulait la contraindre à lui abandonner tous ses biens, qu'après s'être vu traîner furtivement de château en château, où elle fut détenue prisonnière pendant une partie de sa vie, elle se résolut à faire cession de tous ses biens à la Couronne, et, circonstance qui devait être alors infiniment rare, elle parvint à donner au Roi connaissance de ses infortunes. L'histoire nous apprend que Charles VII contraignit le mari dénaturé et le comte d'Armagnac, qui s'était fait le complice de cette longue séquestration, à lui amener à Toulouse « cette malheureuse vieille », qui fut autorisée par les états de Languedoc à tester en faveur de sa Majesté ainsi qu'elle le désirait. L'année suivante (1448) elle mourut à Poitiers, âgée de quatre-vingts ans, et l'on ne voit pas que ses persécuteurs aient été punis à l'occasion de leurs méfaits, autrement que par quelques remontrances.

Cette énumération de faits criminels, que j'abrège beaucoup et qui pourrait être facilement doublée, suffit pour nous convaincre qu'au XIV^{me} et au XV^{me} siècle les chevaliers les plus réputés pour leurs prouesses, leur extraction et leurs dignités n'étaient que très exceptionnellement doués des vertus traditionnelles qu'on devait attendre d'eux. En réalité c'étaient des hommes de leur temps et ils n'étaient ni meilleurs ni pires que tous les nobles hommes qui ne portaient pas les éperons dorés. Cependant comme la galanterie chevaleresque est encore citée couramment en exemple aux honnêtes gens, je compléterai ces investigations

(1) Matthieu de Coucy *Histoire... etc.* p. 567.

historiques en recherchant quel fut le jugement des contemporains au sujet des relations de gentillesse des chevaliers de ce temps-là avec les dames.

La façon de conter fleurette (en jargon moderne : *flirter*), même dans les assemblées de noblesse, paraît avoir été d'une grossièreté si généralement habituelle qu'elle n'effarouchait personne du temps des coiffures à la Hennin, des coltes-hardies et des grand'manches à double rebras. Cette licence effective dans le langage et conséquemment dans les relations familières s'alliait, paraît-il, avec le goût des « tenses », dissertations métaphysiques pour lesquelles on se réunissait en cour d'amour, afin de s'édifier les uns les autres, je le suppose. Le chevalier de La Tour-Landry, dans le prologue de son *Livre*, destiné à l'enseignement de ses filles, parle des confidences indiscrettes qu'il avait reçues maintes fois « du temps que jeune estoit » touchant les pourchas amoureux de ses compagnons de plaisir : « car il n'estoit nul jour que dames ou damoiselles peussent trouver que ne voulsissent prier [d'amour], et si l'une n'y vouloit entendre que l'autre priassent sans attendre, ... car maintes fois vouloient partout déduit avoir et ainsi ne faisoient que décevoir les bonnes dames et damoiselles, et compter partout les nouvelles, les unes vraies, les autres mensonges, dont il en advint mainte honte et maint vilain diffame, sans cause et sans raison ». Plus loin l'auteur apprend lui-même à ses filles comment les galants chevaliers, convaincus d'infidélité, justifient impudemment leur inconstance envers celles qu'ils ont prié « de folles amours », simultanément ou l'une après l'autre. « Or mesdames [dit le chevalier Boucicaut], avez-vous tout dit ?... A l'heure que je le dis à chacune de vous, je y avois ma plaisance et le pensois ainsi (1). »

(1) *Le Livre du chevalier de La Tour*, Chap. XXIII^e, p. 53.

Ceux qui donnaient une telle excuse pour se tirer galamment d'embarras, « sçavoient le siècle », ainsi qu'on disait alors, et les bonnes dames qu'ils avaient trompées ou qui feignoient de l'avoir été, ne « démençoient » pas si grand deuil qu'elles ne finissent par se consoler, de façon ou d'autre. D'ailleurs des témoignages bien plus graves de la dépravation des mœurs de la noblesse nous sont encore donnés par les contemporains. Dans les fêtes de la cour, dans les bals et mascarades de gentilshommes et gentifemmes de la province, « principalement en esté, temps que l'on veille à danser jusques au jour », il était d'usage à certain moment d'éteindre soudainement toutes les torches de foute. Alors les huz et grands cris retentissaient dans la mêlée nocturne, transformée en une orgie où le libertinage se donnait carrière. Aussi le chevalier de La Tour a-t-il grand soin de recommander à ses filles « de ne trop avoir le cœur au siècle ». En d'autres termes, de ne pas avoir des penchants trop mondains. « Mais, belles filles, se il advient que vous y alliez et que vous ne le puissiez refuser bonnement, quand viendra la nuit et que l'on sera à danser et à chanter.... [je vous recommande] vous fassiez que vous ayez toujours de votre costé aucun de vos gens ou de vos parents; car se il advenait que l'on esteignit vos torches,... que ils se tenissent près de vous, non pas pour nulle doutance de mal, mais pour le péril de mauvais yeux et de mauvaisés langues.... et aussi pour plus seurement garder son honneur contre les jangleurs [1 qui volontiers disent le mal et taisent le bien (2) ». Aux fetes de Pâques de l'an 1389, le roi Charles VI célébrant magnifiquement l'avènement à la chevalerie de ses jeunes

(1) Médisants, mauvais plaisants.

(2) *Le livre du chevalier de LaTour*. Ch. XXV, p. 57.

cousins Louis et Charles d'Anjou, il y eut chaque soir après les joutes de somptueux banquets, suivis de danses et de mascarades à l'occasion desquelles les plus honteux désordres souillèrent pendant plusieurs heures le monastère de St-Denis, où se tenait l'assemblée. « La quatrième nuit mit fin aux danses et aux excès dont elles furent suivies, écrit le religieux de St-Denis, car, il faut le dire, les seigneurs, en faisant de la nuit le jour, en se livrant à tous les excès de la table, furent poussés par l'ivresse à de tels dérèglements, que, sans respect pour la présence du Roi, plusieurs d'entre eux... s'abandonnèrent au libertinage et à l'adultère (1) ». Peu de temps après, une autre fête royale fut donnée à Paris, et la licence nocturne y fut aussi portée aux derniers excès. Selon les chroniqueurs du temps, la reine Isabeau de Bavière, qui admirait fort son beau-frère le duc d'Orléans, « fut entraînée dans le tumulte de cette orgie à former avec lui une liaison coupable qui devait avoir les suites les plus funestes (2) ».

Cette dépravation dans les mœurs, à laquelle la chevalerie fut loin de demeurer étrangère, les extorsions, les rapines, les violences de toutes sortes devenues coutumières à tant de gens qui portaient les éperons dorés, ne sont-ce pas là les premières causes du discrédit, puis de la chute, d'une caste militaire destinée, nous dit-on, dans l'origine, à soutenir le droit et la justice, mais qui, dégénérée, n'inspirait plus nulle confiance, soit aux souverains, soit aux particuliers? Je crois qu'on ne peut hésiter à répondre par l'affirmative. Mais il est d'autres causes encore de la décadence dont je parle, et il me reste à les exposer.

(1) *Chroniques*. I, p. 599.

(2) *Collect. Petitot*. vol. VI, p. 219.

Lacurne constate que tous les historiens motivent cette déchéance par l'abus qu'on fit de la vocation chevaleresque. « Au siège de Bourges (1410) on avait vu créer, dit P^r Matthieu, jusqu'à cinq cents chevaliers ». Mais déjà en 1371, Charles V, dit *le Sage*, avait singulièrement déprécié la chevalerie en accordant à tous les *Parisiens* le droit d'en porter les insignes et en tolérant l'usurpation de tous ceux qui voulurent prendre le qualificatif de chevalier. Suivant Monstrelet (1) et Alain Chartier (2), cités par Lacurne, les rois firent alors des chevaliers [d'armes] qu'ils choisissaient parmi des enfants de douze à treize ans ; et le poète Eustache Deschamps prétend qu'ils étaient parfois beaucoup plus jeunes :

Et encore plus me confont
Ce que chevaliers se font
Plusieurs trop petitement
Que dix ou que sept ans n'ont (3).

En l'an 1332, « le dimanche après la St-Michel, Philippe de Valois, fit Jean, son fils aîné, chevalier ; et le dit Jean fit quatre cents et plus de jeunes hommes nobles nouveaux chevaliers (4) ». « Il n'était plus question, dit encore le savant auteur des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, de s'informer ni de la probité, ni des mœurs. Des hommes nouveaux, enrichis dans des places où ils n'étaient parvenus que par l'intrigue,.... obtenaient ce qui, jusqu'alors, avait été la récompense destinée aux défenseurs de l'Etat ». La chevalerie ainsi multipliée et profanée ne pouvait manquer de tomber

(1) Monstrelet. *Chronique*, vol. III, p. 23.

(2) A. Chartier. *Histoire*, etc., p. 191.

(3) Deschamps. *Poésies manuscrites*. Citation du même.

(4) *Chronique* (anonyme) des quatre premiers Valois, p. 3

dans le discrédit et presque dans l'avilissement... On eut des chevaliers de lois, des chevaliers de lettres, des chevaliers-clerks, etc.; mais les chevaliers gens de guerre se refusèrent à les regarder comme leurs égaux. Par le fait de cette jalousie « on en vint même insensiblement à négliger de se faire armer chevalier sur la brèche ou sur le champ de bataille ». Depuis la promotion de François I^{er}, on ne trouve plus dans l'histoire que des exemples très rares de ces créations de chevaliers d'armes. Cependant il faut encore citer Montluc; mais ce féroce capitaine doit nous paraître une bien triste acquisition de la chevalerie près de s'éteindre. On sait qu'il reçut l'accolade du duc d'Enghien après la bataille de Cérissole (1544).

On a dit encore, et c'est, je crois, la seule raison dont se contentent beaucoup de gens, que l'importance prise par l'artillerie et les armes à feu dans les combats devait inévitablement amener la déchéance de la chevalerie. Une telle opinion peut être soutenue, je le reconnais, car il est certain que l'armure défensive de l'homme d'armes devenait presque inutile; à moins que cette armure, rendue « à l'épreuve » des nouveaux projectiles, fût tellement renforcée qu'elle le chargeât d'un poids qu'il ne pouvait plus soutenir. Mais on sait combien de nombreuses années devaient encore s'écouler avant que les « bastons à feu » d'une sorte ou d'une autre fussent d'un usage un peu général dans toutes les armées de la chrétienté, et d'ailleurs l'ancienne balisterie du moyen âge était-elle donc inoffensive pour la gent d'armes qui, dans les assauts de brèche, s'exposait bravement aux traits de ribaudequins et d'espringales en « démarchant » à pied? Non! cette cause est secondaire et non prépondérante; elle ne doit pas faire méconnaître celles que j'ai rappelées et dont l'existence est surabondamment prouvée par

le témoignage des contemporains. Avant le premier coup de canon qu'on entendit retentir à la journée de Crécy, la chevalerie était déjà atteinte du mal qui devait la détruire; elle se maintint cependant, il est vrai, au cours du XV^e siècle, par ce qu'on est convenu d'appeler « la force des choses », et même on la vit encore, comme ces feux qui pétillent avant de s'éteindre, donner au XVI^e siècle des La Trémouille et des Bayard, mais son heure dernière était venue et les efforts de François I^{er} devaient être impuissants pour retarder cette heure fatale.

DUBOIS-MELLY.

A LA MÉMOIRE
DE
NICOLAS LEMAITRE
CITOYEN DE GENÈVE

FIDÈLE AMI DE PIERRE FATIO

EXÉCUTÉ A PLAINPALAIS LE 23 AOUT 1707

C'était en 1707.

Un docteur en droit, avocat de Genève, appartenant à une illustre et noble famille de cette cité, Pierre Fatio, était loin de partager les idées et les préventions de son aristocratique famille.

Il habitait alors le Grand-Mézel, dans la ville haute; il était marié à Elisabeth Chouet.

Fils de François Fatio et de Marie Franconis, Pierre Fatio naquit à Genève en 1662. Son père, natif de Zurich, avait été admis à la bourgeoisie de Genève le 6 février 1647.

D'autres membres de cette famille, originaires de Chiavenna et du Val d'Ossola, furent admis bourgeois en 1678.

Pierre Fatio fit partie du Conseil des Deux Cents dès 1688, c'est-à-dire dès l'âge de 22 ans; il devint successivement Juge de St-Victor et Chapitre en 1691, Auditeur en 1696, puis Chatelain du Mandement de Peney, en 1701. — Ce Mandement comprenait tout le territoire actuel de Satigny, les enclaves de Jussy, de Céligny et de Genthod.

Avec ardeur, avec courage, Fatio épousa la cause populaire et se constitua l'organe de tous ses griefs contre les très-honorés et magnifiques seigneurs de la République oligarchique genevoise.

D'une éloquence entraînant, d'un mérite distingué, Fatio parvint à gagner à sa cause de nombreux et solides adhérents.

Au nombre de ceux-ci se trouvait un brave horloger de St-Gervais, âgé de cinquante ans, qui professait pour Fatio un attachement aussi sincère que dévoué.

Ce citoyen, c'était Nicolas Lemaitre auquel on fit même un crime de ce qu'il saluait respectueusement de son épée le vaillant Fatio lorsqu'il le rencontrait sur la voie publique.

Quoique habitant Coutance, Nicolas Lemaitre avait une maison rue Chevelu (aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau).

C'est au sortir de cet immeuble qu'il fut suivi le 17 août 1707 par Noble Rigot et ses policiers et arrêté comme complice de Fatio près la porte de Cornavin à une heure de l'après-midi. On le fit entrer dans la chambre du capitaine pour lui enlever son épée et lui lier les mains; de là, on le conduisit à l'Evêché.

Les Lemaitre étaient devenus Genevois en 1594 le 18 novembre, par David Lemaitre, dit le capitaine La Fournaise, imprimeur et maître sergier. On reçut celui-ci gratuitement eu égard à ses services au port des armes pendant les guerres de 1590 et notamment à la prise de la Cluse.

. . .

Que reprochait-on à Fatio et à ses adhérents ?

C'étaient les réformes qu'il voulait faire admettre par le Conseil général, réformes progressistes parfaitement justes, et conformes au principe d'un gouvernement libre.

Or il arriva que la passion des principaux moteurs de ces réformes heurta la fierté des magistrats genevois.

D'un côté, la violence de la bourgeoisie; de l'autre, l'inflexible ténacité des patriciens, devaient malheureusement empêcher toute solution pacifique.

En janvier 1707, un bon citoyen, très zélé et fortement intentionné pour le bien de la patrie, est mandé devant le Conseil pour avoir à répondre sur le fait qu'il avait recueilli des signatures d'adhérents en faveur de Pierre Fatio en allant de maison en maison et de boutique en boutique, ce que le Conseil ne voulait admettre.

Ce citoyen de Genève s'appelait François de la Chana (*az*).

Les *Delachamaz* appartenaient à une famille vaudoise de Lutry, au bailliage de Lausanne. Michel, fils de François, cordonnier, fut admis bourgeois le 6 juin 1597 pour 10 écus et 2 seillots. Une famille de même nom, originaire de Lyon, obtint la bourgeoisie le 21 décembre 1631 pour 25 écus, 4 seillots et 4 mousquets. Cette branche était sortie de Millery dans le Lyonnais. Plusieurs firent partie du Conseil des Deux-Cents et d'un d'eux devint capitaine dans la garnison (Jacques-Antoine avec ses fils).

François de la Chana ne craignait pas de dire tout haut ce qu'il pensait aux porteurs de perruques poudrées, aux magistrats aussi bien qu'aux pasteurs qu'il considérait comme les pires des orgueilleux.

C'est contre cet usage abusif de la perruque de nos anciens et magnifiques seigneurs et des gens d'église qu'il s'exprimait ironiquement par cette spirituelle pensée: « C'est être fou que d'arracher une haie vive pour en planter une morte. »

Comme le Conseil lui défendait de continuer ses démarches en faveur de Fatio, il répliqua aux magistrats, entre autres au premier syndic Jean de Normandie :

« Permettez-moi, Messieurs, je vous prie, de ne faire aucune attention à votre défense et que j'y sois absolument désobéissant. Je m'en vais continuer à faire signer par la ville comme auparavant. »

C'est alors que le premier syndic lui répartit : « Le magistrat étant le chef et le père, c'est à lui auquel on doit s'adresser pour demander la permission de faire ce que vous faites. »

De la Chana répondit avec autant d'assurance que d'à propos au prétentieux syndic :

« Ce que nous faisons, très honoré Seigneur, est juste et légitime et nous est naturellement permis, car il ne se verra jamais que des enfants majeurs se trouvant, pour quelque apparent danger, avoir besoin de s'entr'aider, aillent demander la permission de leur père, et moins encore, s'ils sont certains qu'elle ne leur sera point accordée. »

Noble Michel Trembley, seigneur, ancien premier syndic, osa lancer à De la Chana cette singulière remarque :

« Il ne faut pas croire et s'imaginer que le bon sens se rencontre et réside si fort parmi les artisans. »

Profondément blessé comme homme du peuple, De la Chana eut le courage de répartir :

« Le bon sens, très honoré Seigneur, ne se rencontre pas moins sans doute parmi les artisans que chez vos Seigneuries et il ne faut pas croire et s'imaginer que le bon sens soit tout renfermé dans cet illustre Petit Conseil, et d'ailleurs, le magnifique Conseil général, le vrai et unique souverain de l'Etat, n'est pas tout composé d'artisans. »

Sur ce le seigneur de Normandie reprit :

« Le Magistrat étant la tête de ce Corps, il doit en régir et gouverner tous les membres. »

« Ces membres, répondit de nouveau avec sûreté l'homme du peuple, ne sont pas des membres vils et méprisables et

ils ne doivent pas être regardés comme des pieds seulement, mais aussi comme des bras et des mains qui ont la faculté et le pouvoir de former et façonner la tête et la redresser si elle venait à pencher, et la constitution fondamentale de cet Etat nous revêt d'une si grande et excellente dignité et de si belles prérogatives, qu'aucuns des sus dits membres ne doivent être méprisés, et ce, d'autant mieux encore que nous sommes citoyens et combourgeois de la tête jusqu'aux pieds. »

A cette réponse si digne d'un membre du peuple souverain, De Normandie essaya de l'humilier en lui lançant cette apostrophe :

« Votre esprit n'est pas comme il faut et l'on voit bien qu'il n'est pas dans une bonne assiette. »

La réplique fut des plus nobles et des plus audacieuses :

« Dieu merci, très honoré Seigneur, mon esprit est aussi en bonne assiette que pas un de cet Illustre Corps et je suis assez heureux d'en avoir une approbation plus étendue et plus souveraine que celle de vos Seigneuries. C'est de mon zèle, de mon affection pour ma Patrie et du commun agrément de mes très-chers et bien aimés concitoyens que je crois devoir agir sans crainte et sans relâche. »

« Retirez-vous et prenez garde à votre conduite, telle fut la menace du premier magistrat. »

A cette menace, De la Chana se contenta de répondre :

« Un honnête homme, fidèle à Dieu et à sa Patrie, ne craint pas plus les hommes que des vers de terre de quelque classe et caractère qu'ils soient. »

Le Conseil comprit alors la chaude influence exercée par Fatio sur ses adhérents ; la vengeance était désormais la seule arme dont il put faire usage pour entraver tout mouvement populaire.

Ce corps s'attendait du reste à des troubles à l'occasion

de la réunion du Conseil général. Pour y parer, il travailla en secret en vue d'obtenir l'intervention des troupes des cantons alliés.

. . .

Le jeudi 5 mai 1707 le procureur-général Jean Du Pan prononça un long discours.

Ce magistrat favorisait en toutes manières les Conseils et se déclarait ouvertement contre les demandes du peuple. Plus tard, il regretta sa conduite et reprocha même aux Conseils d'avoir fait exécuter Lemaitre et Fatio contre les règles prescrites par l'Edit, mais ce n'était plus à point, c'était trop tard !

Le 12 mai 1707, il y eut seconde assemblée générale dans laquelle Sr Pierre Gautier, troisième ancien syndic, prit la parole pour proposer une amnistie. — Le 15 mai, Fatio reçut une lettre de respectable Jean Sales, avocat et ancien auditeur, dans laquelle il s'engageait à renoncer à ses présentations de réforme en Conseil général.

Et quels étaient les points fondamentaux de ces réformes ?

Pierre Fatio ne voulait pas que les membres du Conseil général fussent astreints à prêter serment *de ne pas modifier la Constitution et de se soumettre aux Lois établies*.

Aussi le Conseil général du jeudi 26 mai, malgré le discours mielleux de Noble Pierre Gallatin, auditeur de la sommaire justice de Genève, devait-il affirmer la rupture du peuple avec le système gouvernemental.

En effet, celui-ci avait lieu d'être froissé de ce que les soldats de la garnison avaient reçu l'ordre d'occuper le lieu de l'assemblée, et ils étaient offusqués, au point de vue du libre exercice de leurs droits, de la présence de ceux que le Conseil appelait, leurs puissants alliés et illustres médiateurs.

Malgré le lever officiel du Conseil général, les partisans de Fatio restèrent en permanence et durent se retirer par la force de pression exercée contre eux.

Que fit alors le Conseil pour dominer la situation périlleuse dans laquelle il allait se trouver placé ?

Il fit de suite publier et afficher par tous les carrefours et places publiques de la Ville, à la manière accoutumée, une amnistie ou plutôt un semblant d'amnistie par laquelle chacun était invité à se retirer chez soi en paix, qu'il soit bourgeois, natif ou habitant, défendant de faire aucuns attroupelements, cabales, pratiques ou machinations, comme aussi de ne tenir aucunes assemblées ou conseils particuliers contraires à l'ordre public, déclarant séditionnaires et perturbateurs du repos public ceux qui contreviendraient, *les menaçant d'être châtiés comme rebelles.*

Tout le secret de la politique du gouvernement aristocratique genevois résidait dans cette menace, fort qu'il était de l'appui des troupes de Berne et de Zurich.

L'intervention armée était blessante pour les citoyens qui voulaient user de leurs droits et de leurs prérogatives ; aussi tinrent-ils des réunions particulières au Manège et dans la demeure de divers patriotes.

Un jour, qu'il se rendait à ses assemblées, Fatio fut arrêté sur son chemin par un des amis du Conseil qui se permit de lui demander : Eh, comme cela, où allez-vous ? Fatio eut le malheur de répondre en plaisantant : Nous allons trahir Genève !

Fatio voulut avec raison réagir contre l'occupation militaire de Genève ; il fit entendre sa voix autorisée aux représentants de Berne et de Zurich dans le faubourg de St-Gervais. Il était accompagné de ses partisans, entre autres de Piaget, de Lemaitre, etc. C'est à St-Gervais qu'il harangua la foule pour l'engager au calme.

Le Conseil redouta de plus fort l'influence exercée sur le peuple par Pierre Fatio.

Aussi fit-il prononcer par le Conseil des Deux-Cents rassemblé le 6 juin, en présence de Fatio, membre de ce Conseil, que celui-ci devait s'abstenir de paraître au dit Conseil pendant le bon plaisir de la Seigneurie et surtout à prendre garde qu'il ne fit rien qui donna lieu au moindre soupçon sur sa conduite.

On pressent, en pesant les termes qui forment le couronnement de l'amnistie du 26 mai et de cette proscription de Fatio du Conseil des Deux-Cents, ce qui devait survenir.

Confiant dans la justice de sa cause, Fatio provoqua des réunions pour faire triompher son opinion au sein de ses fidèles partisans.

C'est là qu'on fit entendre qu'on se servait de l'occupation étrangère pour tenir les citoyens et bourgeois comme des esclaves et qu'il s'agissait de savoir aux dépens de qui ces compagnies étaient entretenues et dans quelles vues elles se trouvaient à Genève.

Mais, avant de poursuivre le principal opposant de la Seigneurie, il fallait frapper au sein de l'élément essentiellement populaire, et pour cela, on prit à partie le modeste horloger de St-Gervais, Nicolas Lemaitre.

Nous avons dit que Lemaitre avait été mis en état d'arrestation près la porte de Cornavin et, de là, conduit à la prison de l'Evêché.

Et sur quoi le Conseil basera-t-il les accusations propres à faire de Lemaitre un pire ennemi de sa propre patrie ?

On l'accuse de relations avec des turbulents, avec des adversaires du régime politique du temps ; on le dit avoir et

tre tenu commerce avec des gens suspects, avoir cabalé pour susciter une nouvelle sédition et même d'avoir formé le dessein d'égorger la garnison « tant celle de cette ville que l'étrangère, de se saisir de l'Arsenal et de poignarder les magistrats. »

Pour moi qui ai attentivement examiné les pièces de la procédure dirigée contre lui, son seul crime, si crime il y a, consiste d'avoir protesté contre l'occupation de Genève et d'avoir soutenu Fatio dans ses justes et légitimes revendications pour faire passer aux citoyens le plein exercice de la souveraineté populaire.

Lemaître détenu fut mis à la torture. Le procès-verbal des séances du Conseil des 18 et 20 août 1707 en fait foi :

• 18 août 1707. Vu les répétitions de ce matin. Il a été dit qu'on le confronte aujourd'hui avec Christian Brochet et Jacques Chalagnier. Et ayant été proposé *de lui mettre les fers aux pieds* après la confrontation, *il a été dit qu'on les lui mette.* »

• 20 août 1707. Lemaître est *mis sur la sellette, lié et attaché, étant tiré et encou* dans la chambre criminelle *après être tombé et avoir été délié.* »

Christian Brochet, domicilié à la Tour de Boël, homme mal considéré, fut le seul témoin à charge contre Lemaître avec lequel il avait un procès.

Malgré les tortures qu'il dût subir, Lemaître ne cessa de protester de son innocence et de manifester son vif attachement pour Genève.

Sa digne compagne, Suzanne Lobe, était persuadée de l'innocence de son époux ; elle eut même le courage de demander qu'on le remette à la question, certaine, disait-elle, qu'il supporterait toutes les souffrances plutôt que de donner un démenti à sa ligne de conduite.

Cette brave femme ne put voir son mari que le 23 août, et cela en présence du seigneur commis aux prisons.

Le même jour, les pasteurs Antoine Léger, Antoine Maurice et Jacob Bessonnet, chargés de sonder Le Maître, rapportent sur l'innocence de cet accusé dont la condamnation à mort fut néanmoins prononcée par le Conseil dans la même journée.

« Ce Corps lui reproche d'avoir oublié toute crainte de Dieu, d'avoir été trouvé suffisamment atteint et convaincu tant par les charges résultant des informations que *par ses confessions*(?), d'avoir, au préjudice du calme établi dans cette ville continué à murmurer contre le gouvernement et tâché d'insinuer à d'autres ses pernicieux sentiments, pour les soulever contre le magistrat; de s'être rencontré en plusieurs conventicules tant dedans que hors la ville et même dans la maison d'un banni, au mépris des défenses publiées sur ce sujet, avec Antoine Piaget, son complice fugitif et contumax; d'avoir dit au commencement de ce mois qu'il fallait travailler à mettre du monde dans leur parti, qu'après cela, on ferait main basse sur les Suisses, dans les maisons où ils sont logés, qu'ensuite, on se saisirait avec cent hommes de l'arsenal et que l'on mettrait des gens armés dans les principaux quartiers de la ville, que l'on se jetterait sur la garnison en cas qu'elle voulût résister et que par l'espérance du pillage, on gagnerait les habitants misérables. Et que sous le prétexte de parler à Messieurs les Syndics, on se jetterait sur eux pour les massacrer. Que quelques jours après il avait dit que la joie que l'on témoignait du retour du calme que le feu couvrait à cet égard sous la cendre et qu'il éclorrait bientôt, considération faite enfin de la fuite et contumace de l'un de ses principaux complices, il dit qu'on le condamne à la mort, ce à quoi on a persisté dans le second tour. »

En conséquence Lemaitre fut condamné à être lié, mené

à la place de Plainpalais pour y être pendu et étranglé à la façon accoutumée et ainsi finir ses jours.

La sentence prononce en outre la confiscation de ses biens. Noble de la Rive, trésorier, et Trembley, commis aux prisons, furent chargés de régler la succession avec l'épouse de Lemaitre, Suzanne Lobe. On consentit à rendre les biens à son fils moyennant paiement de 2000 florins pour les dépens et les pauvres de la Ville.

La grosse cloche annonça au peuple le sort réservé à Lemaitre aussitôt que le Conseil des Deux Cents eût rejeté la demande en grâce que Girard lui avait fait signer.

Le Major Trembley délégué par les Syndics pour annoncer à Lemaitre sa condamnation, celui-ci nia les faits qui lui étaient imputés et cela, selon *le procès-verbal du Conseil*, avec une opiniâtreté brutale.

Lorsque les pasteurs communiquèrent à Lemaitre cette dure sentence, il renouvela ses protestations d'innocence. Ses supplications, celles de son épouse Suzanne Lobe, ne furent point prises en considération. Outre les pasteurs désignés, MM. Pictet et Sartoris, qui avaient interrogé l'accusé, reconnurent sa parfaite innocence dans un rapport qui porte une date postérieure à l'exécution, soit du 9 septembre 1707.

Avant d'aller au supplice, Lemaitre, calme et résigné, dit plusieurs fois qu'il n'y avait pas un mot de véritable dans la sentence de mort ; il exprima surtout son contentement de n'avoir accusé personne.

Le jour même où il reçut les consolations pastorales, soit le 23 août à midi, Nicolas Lemaitre était conduit au lieu d'exécution. Il y avait hors de la porte de Plainpalais une compagnie de la garnison, M. le capitaine De la Rive, en tête, et, outre cela une haie de soldats depuis la porte de la ville

jusqu'au gibet, lequel était également entouré de soldats. On avait aussi doublé la garde du Corps de garde et les sentinelles sur les ponts.

Le lugubre cortège, de l'Evêché se rendit au-devant de l'Hôtel-de-Ville, où Lemaitre entendit lecture de sa sentence de mort. Il se contenta de répondre avec assurance : « Je prends Dieu à témoin de mon innocence. »

De l'Hôtel de Ville on descendit la Treille, pour sortir de la Ville par la porte de Neuve et se diriger, de là, à l'entrée du chemin des Savoises.

En marchant d'un pas ferme, Lemaitre réitérait ses protestations, disant : « On s'en prend à moi parce que je suis le moins considérable. »

Pauvre Lemaitre ! Il doutait que le même sort devait être réservé à son plus sincère ami Pierre Fatio.

On arrive au gibet ; Lemaitre y monte sans défaillance. Et lorsque le pasteur Léger voulut commencer la prière, — le futur martyr affirme énergiquement son innocence et déclare qu'on n'a pas besoin d'implorer en sa faveur la miséricorde divine. Comment aurais-je pu être coupable de ce dont on m'accuse ? Il faut avoir pour cela de l'esprit, de la facilité pour s'exprimer, du crédit, du bien et je suis dépourvu de toutes ces choses !

Alors l'exécuteur remplit son office et le corps de Lemaitre balança dans l'espace.

Une chronique inédite de l'époque nous apprend qu'il serait difficile d'exprimer l'amertume avec laquelle la plupart des assistants virent cette exécution de Lemaitre. — Le pasteur et professeur Antoine Léger en fut si frappé et si ému qu'il ne put s'empêcher de s'écrier : Bon Dieu ! C'est quelque chose de terrible si ce pauvre Lemaitre est innocent !

De retour chez lui, le brave pasteur était rempli d'affliction et il avait tant d'amertume dans le cœur qu'il en devint gravement malade.

Oui, Lemaitre était innocent de tout crime ; cet honnête citoyen subit le premier les effets de la haine d'un gouvernement aristocratique, ce que ne se gênèrent point de faire entendre les gouvernements dont on avait, dans ce but, réclamé l'intervention armée. De hauts personnages joignirent leurs protestations.

Un des fervents amis de Fatio, de Lemaitre et de tous ceux qui concoururent au mouvement populaire, c'était Jean-Antoine Piaget. Aussi fut-il accusé par le Conseil d'avoir prononcé des discours insolents dans l'Assemblée du Conseil général, d'avoir harangué les mal intentionnés dans le temple de la Madeleine, d'avoir soutenu l'avis de Pierre Fatio et excité les huées dans la seconde assemblée générale, d'avoir murmuré contre l'augmentation de la garnison.

Aussi, le 29 août 1707 fut-il condamné à être pendu sur la place de Plainpalais. Cette mort par la pendaison était désignée comme un moyen de douceur, de clémence, du charitable et évangélique Conseil de Genève.

Piaget put s'échapper et ne fut exécuté qu'en effigie.

Ne pouvant supporter la situation douloureuse qui lui était faite ainsi qu'à sa famille par cette indigne condamnation, Piaget recourut au suicide ; il se jeta dans le Rhône. Ce fut le châtelain de Châteauvieux, M. Beddevolle, qui annonça au Conseil la reconnaissance de la dépouille mortelle de l'infortuné Piaget.

Les citoyens prévoyaient le sort réservé au principal instigateur de la revendication de leurs droits, aussi constitué-

rent-ils une garde composée de 8 ou 10 adhérents pour veiller jour et nuit à l'entrée de la demeure de Pierre Fatio.

Les adhérents appelaient Fatio *leur prince*, comme marque de dédain envers l'autorité de la Seigneurie.

Le Registre du Conseil cite parmi ces gardiens : Charles de la Rive, Seissel, Giroud, hôte de la Sirène, son fils et son gendre, Crétien et Jacob Caillat.

Le 17 août 1707, à 4 heures après-midi, commençait le procès tendant à un nouvel assassinat juridique, celui de Pierre Fatio.

Arrêté par ordre du magnifique Conseil, son crime consistait dans les démarches faites par ses adhérents, dans les réunions auxquelles il prit part avec eux après le semblant d'amnistie dont il a déjà été parlé et principalement dans les propositions recopiées par François de la Chanaz, trouvées dans la poche de Fatio au moment de son arrestation.

Ce que voulait Fatio dans ces propositions destinées à être soumises au Conseil Général, c'était :

1° Qu'aucunes troupes étrangères, savoir de nos chers alliés, ne puissent être appelées, ni introduites dans la ville, sous quelque prétexte que ce soit, sans en avoir auparavant fait opiner et délibérer en Conseil Général.

2° Que les dites troupes, ni la garnison, ne soient employées ni commandées pour violenter, gêner, tenir en bride et assujettir en aucune manière les citoyens et bourgeois de Genève, puisque les dits citoyens et bourgeois composant un peuple libre et absolument souverain doivent, en ce glorieux caractère et dignité, être très-considérés et respectés et principalement de ceux qui sont à leur solde et pour leur service, défense et sûreté.

3° Que le magnifique Conseil des Deux Cents étant le Peuple Représentatif et y en ayant cependant un très grand

nombre d'entr'eux qui ont paru fort contraires et extrêmement opposés aux louables sentiments de la plus grande partie des citoyens et bourgeois ; que pour ce sujet, dis-je, et sans conséquence, le dit Magnifique Conseil des Deux Cents soit grabelé dans la première assemblée générale.

4° Que M. l'ancien Auditeur Pierre Fatio fut incessamment rappelé et rétabli dans le Deux Cents et son mérite bien reconnu et avoué.

Ces quatre propositions bouleversaient le système politique des gouvernants pour mieux faire ressortir les effets de la souveraineté populaire.

Comme l'Assemblée générale dans laquelle Fatio comptait faire prévaloir ses idées ne devait être tenue qu'en l'année 1712, à forme de l'Edit du 26 mai 1707, les gouvernants arrêterent de sévir avec rigueur contre Fatio.

Le lundi 5 septembre 1707, le Magnifique Conseil des Deux Cents résolut unanimement de faire exécuter Fatio dans les prisons, pour raison d'Etat. Cette sentence fut confirmée le lendemain. Dans ce second tour, on arrêta de le faire arquebuser en considération de sa famille et particulièrement de M. le Conseiller Fatio, son frère.

Eu égard à ce dernier, et pour témoigner à ses successeurs ce que le Conseil appelait sa bienveillance, il résolut le 21 septembre de leur abandonner la confiscation des biens du condamné ; la fille en eut le quart et les deux fils les trois quarts. L'hoirie resta chargée d'une somme de 10,000 florins pour les frais du procès, pour l'Hôpital et le fisc.

Aussitôt la condamnation prononcée, les pasteurs Antoine Léger et Antoine Maurice se rendirent à la prison pour préparer Fatio à la mort. Ils consignèrent par écrit les déclarations catégoriques du condamné qui ne cessa d'opposer à ce

qu'on lui reprochait que tout ce qu'il avait entrepris ou voulait entreprendre ne l'était que pour le bien de Genève et de sa Patrie et qu'il ne pouvait ainsi abandonner la cause qu'il avait à soutenir dans l'intérêt du Peuple.

A cinq heures de l'après-midi du 6 septembre 1707, une forte garde entourait le lieu de détention. On vint donner lecture de la sentence prononcée au défenseur des droits populaires ; cette cérémonie, si on peut appeler ainsi cet acte de cruauté, fut accompli dans la chambre de l'évêque. Fatio témoigna beaucoup de résignation ; il écouta les exhortations pastorales, puis, se mettant à genoux, il fit une prière secrète. De là, on le conduisit dans la cour de la prison où il tomba foudroyé sous les coups d'arquebuse. On arrêta que son corps serait inhumé dans le petit jardin de la prison ou dans un terrain à côté de la salle basse ; c'est là que son corps fut placé.

Fatio mourut en homme profondément convaincu de la justesse de sa cause: « Je sens mon âme tranquille, s'était-il écrié, et je pardonne de tout mon cœur à ceux qui me font mourir. » !

Ainsi commencèrent dans la libre Genève une série de violences meurtrières qui devaient tour à tour déshonorer les patriciens et les bourgeois et amener quatre-vingt-dix ans plus tard la honte et la ruine momentanée de la République.

Quelques semaines après ces étranges exécutions, les 400 soldats de troupes suisses qui restaient furent congédiés et les officiers qui les commandaient remerciés et récompensés.

On osa même donner avis officiel de ces exécutions aux Alliés suisses qui se réjouirent de ce que la tranquillité était rétablie.

Mais ce fut de Neuchâtel qu'on reçut avis que les députés

de Berne, les ministres d'Angleterre et de Prusse, blâmaient hautement ces exécutions faites après une amnistie solennellement proclamée. M. de Pesmes, seigneur de St-Saphorin, qui se trouvait à Neuchâtel de la part de l'empereur, tint aussi le même langage.

Beaucoup d'illustres citoyens des Etats voisins unirent leur propres sentiments à ces unanimes et légitimes protestations.

La Ville de Genève a vengé de nos temps la mémoire de Pierre Fatio en donnant son nom à un quai et à l'une de ses artères. Espérons que Plainpalais donnera celui de Nicolas Lemaitre à l'avenue où il subit le dernier supplice ou le substituera à celui de chemin des Savoises.

L'opinion publique a justifié Fatio comme elle justifiera Lemaitre. L'opinion est si bien la reine du monde, a dit Voltaire, que lorsque la raison veut la combattre, la raison est condamnée à mort.

On peut appliquer à ces martyrs des droits du peuple cette maxime du philosophe Boiste : « Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous. »

J'ai consigné dans mon Histoire de Céligny la belle conduite du pasteur de cette localité M. Des Prez, ami de la famille Fatio.

Il fut censuré par le Conseil de Genève parce qu'il avait prié pour un suspect à l'Etat et qu'en faisant de la sorte, il avait agi contre son devoir et contre son serment.

Ce respectable ecclésiastique, pour ne pas mourir de faim, dut demander pardon à Dieu et à la Seigneurie.

M. Paul Lullin, dans son second rapport sur l'ancienne résidence de l'évêque, convertie en prison à partir de la

Réforme, rapport qui traite des découvertes faites lors de la démolition de cet ancien édifice de Genève, opérée de 1840 à 1844, cite dans la nomenclature des objets découverts des débris humains trouvés dans un caveau comblé connu sous le nom d'oubliettes.

Il nous apprend que lorsque les ouvriers eurent atteint ce bizarre massif de maçonnerie et déblayé les abords des nombreux planchers superposés on se trouva en présence d'environ cinq pieds de débris et de terres déjà remuées.

C'est là qu'on découvrit deux cercueils placés l'un à côté de l'autre et entourés de chaux. Le sapin non raboté qui les formait était assez intact et avait encore son élasticité ; une grande quantité de charbon entourait les corps, comme si l'on eût eu l'idée qu'ils seraient peut-être exhumés un jour et que dans cette prévoyance on eut désiré prolonger leur conservation. C'est en effet ce qui a eu lieu, car tous les membres occupaient encore leur position naturelle et l'on pouvait aisément reconnaître qu'aucun d'eux ne manquait.

Nous nous hâtâmes, ajoute Ad. Lullin, de les faire transporter à l'Hôpital, afin de les soumettre, avec le respect dû à ces débris d'un autre âge, au savant examen de quelques-uns de nos docteurs.

Ceux-ci ont constaté que ces corps avaient appartenu à des hommes d'âge mûr et pouvaient avoir été enterrés depuis un siècle au moins ; une balle en plomb a été retrouvée sous le cou de l'un des cadavres. De telles données, rapprochées des détails dans lesquels entrent quelques-uns des documents de notre histoire du siècle dernier, ne nous ont laissé aucun doute que ce corps ne fut celui de Pierre Fatio, cette malheureuse victime de nos troubles politiques en 1707. Quant à l'autre cadavre, nous avons conjecturé que ce pouvait être celui de Nicolas Lemaitre pendu quelques jours

avant la mort de Fatio, mais que, vu les circonstances, on aura jugé prudent d'enterrer à côté de lui dans ce lieu secret. L'inhumation régulière de ces ossements dans le cimetière de Plainpalais a suivi immédiatement notre vérification.

Messieurs et chers collègues,

Vous venez d'entendre le récit des actes sublimes d'abnégation et de courage, par lesquels Pierre Fatio, Nicolas Lemaître ainsi que leurs adhérents ont consacré leur existence au service de leurs semblables, et, plus spécialement, pour le bien futur de leurs concitoyens.

Quel exemple de fermeté et de patriotisme !

Et nous, continuateurs de leur œuvre — nous qui travaillons encore à l'extension des droits populaires, à l'affranchissement matériel, moral et intellectuel des individus, pourquoi nous laisserions-nous affaiblir ou dominer par le découragement ?

Aurions-nous perdu la foi en notre œuvre, la fixité dans nos principes, pour renoncer de gaité de cœur, à créditer de notre confiance ceux qui travaillent à notre relèvement et à la réalisation de nos espérances.

Reportons-nous, mes chers collègues, à la terrible année 1707 et, pénétrés de cette foi ardente qui anima les martyrs de la sainte cause de la Liberté, resserrons de plus fort les liens qui nous unissent.

Soyons un exemple de constance patriotique si nous voulons gagner le cœur de la jeunesse et lui inculquer avec l'amour de la Patrie, le dévouement à la chose publique.

Sachons bien que le relâchement conduit inévitablement à la faiblesse, à l'inertie, au désœuvrement.

Sachons bien que le marasme politique nous ferait tomber dans le dégoût de notre propre liberté et c'est alors que nos adversaires sauraient profiter de cette situation pour détenir les rênes de l'Etat et nous ramener insensiblement au temps de nos très honorés et magnifiques seigneurs, c'est-à-dire au règne de la servitude coiffée d'une apparence de liberté.

Retrempons donc notre ardeur civique dans notre union, dans notre foi politique, dans nos espérances communes, afin que la Liberté n'ait plus jamais à se voiler la face sur le sol de cette République genevoise qui a produit jusqu'ici tant de valeureux champions du progrès et tant de martyrs pour la noble cause de l'extension des droits du Peuple.

C. F.-B.

LA
RÉPUBLIQUE DE GENÈVE

d'après Pierre Davity.

M. Albert de Montet m'a fait remarquer un jour, parmi les livres de sa riche bibliothèque, le traité de géographie de Pierre Davity, daté de 1613. On y trouve quelques pages sur la république de Genève, que je lus avec intérêt. Cette lecture attira mon attention sur cet ouvrage oublié, et je fis à ce sujet quelques recherches, dont je vais résumer les résultats.

L'exemplaire de M. de Montet est celui de la première édition, que je n'ai vue citée nulle part. J'ai trouvé à Genève des exemplaires de quatre éditions postérieures de l'ouvrage de Davity : celles de 1648, 1655, 1660 et 1665 ; en outre, deux volumes dépareillés de l'édition de 1643. Je cite les autres éditions d'après les auteurs qui les ont mentionnées : Weiss, dans l'article DAVITY de la *Biographie universelle* (tome X, publié en 1813) ; A. Jadin, dans l'article DAVITY de la *Nouvelle biographie générale* (tome XIII, publié en 1855) ; Barbier, dans le *Dictionnaire des anonymes* ; Brunet, dans le *Manuel du libraire* ; M. Louis Delavaud, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, année 1879 ; etc. Je suis arrivé à établir la série des éditions ainsi qu'il suit, sauf erreur ou omission :

Les Estats, Empires et Principautez du Monde, representez par la description des pays, mœurs des habitans, richesses des provinces, les forces, le gouvernement, la religion, et les Princes qui ont gouverné chacun estat, par le sieur D. T. V. Y., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. A Paris, chez Olivier de Varennes, rue Saint-Jacques, à la Victoire. 1613.

Un volume de 1396 pages in-4° ; plus 10 feuillets pour le titre, table et avant-propos ; et 76 pages pour un Discours de l'origine de toutes les religions (*c'est-à-dire de tous les Ordres religieux*) et un traité de l'origine des Ordres militaires.

(Bibliothèque de M. Albert de Montet, à Chardonne.)

Les Etats, empires et principautés du monde. . . . par le sieur D. T. V. Y. Saint-Omer, 1614, in-4°.

(Edition citée par Barbier.)

Les Estats, empires et principautés du monde. . . . par le sieur D. T. V. Y. Paris, 1616, in-8°.

(Catalogue de la Bibliothèque cantonale vaudoise.)

Les Etats, empires et principautés du monde. . . . par le sieur D. T. V. Y. Genève, P. Aubert, 1619, in-4°.

(Edition citée par Barbier.)

Les Estats, empires, royaumes. . . ensemble les origines de tous les chevaliers et ordres militaires institués par les empereurs, roys et princes chrétiens, avec leurs blazons et devises. Saint-Omer, 1621-22, deux volumes in-folio.

(Edition citée par la Grande Encyclopédie, article DAVIN.)

Les Etats, empires et principautés du monde. . . . par le sieur D. T. V. Y. Paris, 1626, in-folio.

(Edition citée par Weiss et Jadin.)

Les Etats, empires et principautés du monde. 1630, in-folio.

(Edition citée par le Bulletin de la Société de géographie de Paris, année 1879, XVII, 359.)

Les Etats, empires et principautés du monde. . . . par le sieur D. T. V. Y. Rouen, 1633, in-4°.

(Edition citée par Barbier.)

Le monde, ou la description de ses quatre parties, avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques. Paris, 1637, cinq volumes in-folio.

(Edition citée par Brunet.)

Description de l'Univers, revue et augmentée par François Ranchin. Paris, 1643, cinq volumes in-folio.

(Edition citée par Quérard. Jadin, qui la cite aussi, ne lui attribue que trois volumes ; ce qui doit être une erreur.)

Les Estats, empires et principautés du monde. . . . dernière édition, revue et augmentée par le sieur D. T. V. Y. Genève, 1648 ; un volume de 1869 pages in-8°, plus 12 feuillets pour les titre, épître dédicatoire, avant-propos et table ; 20 feuillets à la fin, pour une table alphabétique.

Cette édition reproduit, je n'en doute pas, le texte de l'édition de 1626. C'est ce qui se voit par toutes les dates citées çà et là, qui ne sont jamais postérieures à l'année 1626, notamment dans le discours de l'Etat de l'Eglise, où l'auteur parle de l'ambassade du cardinal-légit Barberini, qui vint en France en mai 1625, et « fut à la cour jusqu'au mois de septembre, auquel temps il prit congé du roi à Fontainebleau ; et du depuis, il est passé en Espagne à ce printemps. . . »

Archontologia cosmica. Francfort, 1649, trois volumes in-folio.

C'est une traduction latine de l'ouvrage de Davity, par Louis Godefroy, citée par Weiss. A cette époque, la langue latine était encore la langue internationale ; et pour répandre un ouvrage et le faire lire dans les pays étrangers, on le traduisait en latin.

D'après M. Louis Delavaud, une première édition de cette

traduction, œuvre de Ludwig Gottfried (Lud. Gothofredus) aurait déjà paru en 1638; et d'après M. Adolphe Rochas (*Biographie du Dauphiné*, 1861), il y aurait encore une autre édition de l'*Archontologia*, Paris, 1660, in-folio.

Les Etats, empires et principautés du monde. Rouen, 1649, in-4°.

(Édition citée par le Bulletin de la Société de géographie de Paris, année 1879, XVII, 359.)

Nouveau théâtre du monde, contenant les Etats, empires, royaumes et principautés. . . par le sieur D. T. V. Y., avec un nouveau supplément. Paris, 1655, deux volumes in-folio de 1414 pages (la pagination se suit du premier volume à l'autre) outre 4 feuillets pour les titre, épître dédicatoire et table.

Le monde, ou la description générale de ses quatre parties, avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques par Pierre Davity, seigneur de Montmartin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy; et dans cette nouvelle édition, revu, corrigé et augmenté tant pour les descriptions géographiques que pour l'histoire, par Jean Baptiste de Rocolles, conseiller et aumosnier du Roy, et historiographe de sa Majesté. Paris, 1660, six volumes in-folio.

Le premier volume a 584 pages pour un *Discours universel, comprenant la connaissance générale du monde céleste et terrestre*; au commencement, des feuillets non paginés pour la préface, la vie de Pierre Davity et d'autres pièces liminaires; et à la fin, d'autres feuillets non paginés pour une table. L'Asie remplit le tome II, 1017 pages. Le tome III a 660 pages pour l'Afrique, 208 pour l'Amérique. L'Europe remplit les tome IV, 949 pages; V, 742 pages; VI, 1216 pages. Au commencement et à la fin de chacun de ces cinq volumes, on trouve, comme au premier, des feuillets non paginés.

Les Etats, empires, royaumes et principautés du monde, par le sieur D. T. V. Y., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, entièrement reveu, corrigé et augmenté en cette dernière édition. Genève, 1665, un volume de 930 pages in-folio, outre 4 feuillets, pour les titre, épître dédicatoire et table; et 13 feuillets à la fin pour une table des choses plus mémorables.

M. Louis Delavaud indique d'autres éditions encore; mais il n'en donne que les dates: 1625, 1627, 1628.

Il est possible que telle ou telle de ces éditions ne soit qu'un trompe-l'œil: le titre peut-être a été seul réimprimé, et le millésime changé; tandis que le corps du livre ne serait que celui d'une vieille édition dont il restait des exemplaires à écouler (1).

Dans ces éditions successives, l'œuvre première de Davity a été remaniée plusieurs fois, et largement développée. Davity lui-même, à deux reprises au moins, a remis à jour son texte primitif: dans l'édition de 1626, dont j'ai parlé plus haut, et dans celle de 1637, qui ne parut qu'après sa mort. La préface du quatrième tome de l'édition de 1660 dit à ce sujet: « Lors du décès de Davity, arrivé en mars 1635, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie, avaient été entièrement composées et fournies. Quant à l'Europe, il en avait la copie prête, sauf l'entière description de la France, avec les terres

(1) Aux juges difficiles qui trouveraient à redire à la bibliographie que j'ai essayé de dresser, parce qu'elle est en grande partie faite de seconde main, je répondrai que j'ai vu les éditions les plus importantes, la première et les dernières; l'énumération des éditions intermédiaires pourra fournir un cadre et un répertoire utiles au savant qui, mieux placé que moi, se trouvera en mesure de faire la bibliographie complète et raisonnée d'un livre qui a été beaucoup trop oublié et négligé depuis deux siècles.

qui doivent être censées de son corps. • Les titres, et les tables ou les préfaces des éditions de 1643 et de 1660, indiquent la part que Ranchin et Rocolles ont eue dans les additions et remaniements dont elles ont été l'objet.

Citons enfin deux réimpressions qui ont été faites, de nos jours, de quelques chapitres de l'œuvre de Davity et de ses continuateurs.

Le libraire Gay a publié : DAVITY. *Liste et origine de tous les ordres de chevalerie, militaires et civils, institués par les papes et par les princes chrétiens jusqu'à la fin du XVI^e siècle.* Turin, 1875, in-8°.

L'abbé Valentin Dufour, dans sa *Collection des anciennes descriptions de Paris*, publiée à Paris (librairie Quantin) de 1878 à 1883, a fait figurer sous le numéro 40 : *La Prevosté de Paris*, par Davity ; *Paris et l'Isle de France*, par Ranchin : *L'Isle de France*, par Rocolles (1).

On trouve une notice biographique sur Davity en tête du premier volume de l'édition de 1660. A titre de poète, — Davity avait publié dans sa jeunesse un recueil de prose et de vers : *Les travaux sans travail*, — il a eu un article dans la *Vie des poètes français* de Guillaume Colletet. On sait que le manuscrit de cet ouvrage a été brûlé en 1871, au milieu des incendies allumés par les gens de la Commune. Mais avant ce désastre, la notice de Colletet sur Davity avait été copiée ; M. Mazon l'a publiée dans ses *Petites notes ardchoises*. De nos jours, M. de Gallier (*Les Tournonnois dignes de mémoire*, lettres au *Journal de Tournon*, Paris, lib. Rouquette, 1878) a écrit sur Davity quelques pages intéressantes.

(1) M. le baron de Grenus a inséré dans ses *Glanures* (n° 4, Genève, 1830) une grande partie du chapitre de la *Description de l'Europe*, qui est intitulé : *République de Genève*, d'après l'édition de 1660. Il y a joint quelques notes.

Avec tout cela, la biographie de Davity est encore à faire (1).

Il y aurait lieu aussi de faire des recherches sur son livre, pour en dégager les parties originales, et celles que Davity a tirées de bons mémoires manuscrits. En effet, une grande partie de son ouvrage est empruntée à d'autres écrivains, qu'on aimera mieux aujourd'hui lire eux-mêmes, et sans son intermédiaire, en sorte que ses extraits n'ont plus de valeur, tandis que ce qui vient de son estoc mérite attention.

Les auteurs qui dans notre siècle ont parlé de Davity sont d'accord à traiter sévèrement son ouvrage. Écoutons-les : *C'est un livre fort au-dessous du médiocre*, lit-on dans le Nouveau Dictionnaire historique de Chaudon et Delandine, Lyon, 1804 ; et cette phrase a été copiée dans le Dictionnaire historique de l'abbé de Feller, Paris et Lyon. 1821. C'est une *compilation très médiocre*, dit Weiss ; une *compilation mal choisie*, dit Jadin. Et Larousse : *Davity ne produisit que des œuvres médiocres*. Brunet enfin, après avoir cité *Les travaux sans travail* : « On recherche peu ce volume dit-il, et encore moins les autres ouvrages de l'auteur, parmi lesquels se trouve une mauvaise compilation intitulée : *Le Monde, ou la description de ses quatre parties*. . . »

Weiss, le bibliothécaire de Besançon, l'ami de Charles Nodier, était un homme d'esprit, qui savait lire et juger ; et

(1) M. André Lacroix a publié (*Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, IV, 101) une lettre du 26 novembre 1588, adressée à Davity par son père :

« Vous ne sçavez menasser que de vous enfuyr, et laisser l'estude, aussitost que vous n'avez ce que vous demandez... il faut que je vous dye qu'il n'y a argent qui vous puisse suffire, et faudroit ordinairement un monnoieur après vous... »

C'est un piquant épisode de la jeunesse de Davity ; il faisait ses études à Paris, et il les faisait bien. Son père voyait les choses trop en noir.

je regrette d'être en désaccord avec lui. Quant aux autres, je n'hésite pas à croire qu'ils ont condamné notre auteur, les yeux fermés, sans l'avoir lu. Le fait est que l'ouvrage de Davity et de ses continuateurs, qui en son temps a eu un grand et long succès, peut encore être feuilleté avec agrément, et consulté avec profit. On en jugera par les deux fragments que je lui emprunte; ce sont deux descriptions de Genève (1).

La première, qui est tirée de l'édition de 1643, est de Davity lui-même, qui avait voyagé avant d'écrire, et qui notamment était venu en Suisse, comme le prouve ce passage :

« Il ne faut parler du pays des Suisses comme d'une contrée riche et abondante de toutes choses, veu que son assiette l'empesche de pouvoir estre tel; et son naturel faict qu'on doit encore l'estimer beaucoup de ce qu'il est capable de nourrir tous ses habitants. . . . Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuvent tirer du profit, pour ce que *dans la qualité du pays, je l'ay marqué comme en passant*, je diray seulement qu'ils tirent quelquefois beaucoup d'argent de la nourriture du bestail et de leurs pasturages. . . ».

Le fait de ces voyages de Davity montre ce qu'il faut pen-

(1) On peut les comparer avec deux autres, du même siècle. J'ai publié la première, qui est du temps du roi Henri IV, dans le tome XXII des *Mémoires de la Société genevoise d'histoire*, d'après un manuscrit de l'époque, qui appartient à cette Société; et j'ai réimprimé la seconde, d'après l'*Europe vivante* de S. Chappuzeau (1666) dans l'*Almanach de la Suisse romande* de 1886.

M. Edouard Rod a connu les deux descriptions de Genève que j'ai extraites de Davity; il a cité et commenté ce vieil auteur, en faisant à son tour un tableau de notre ville, pour le bel ouvrage illustré : *Les capitales du monde*, Paris, 1892.

ser du mot de *compilation* qu'on a appliqué à son ouvrage ; il n'est juste que pour certaines parties seulement.

Davity connaissait par lui-même la France, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas ; et pour d'autres contrées, l'Angleterre par exemple, il a eu de bons mémoires.

L'esquisse que Davity avait tracée de Genève et de ses habitants, n'était pas faite, le lecteur le verra bien, pour les contenter. Quand notre auteur donna plus d'étendue à son ouvrage, en préparant l'édition de 1637, il remplaça le court chapitre : *La République de Genève*, de la première édition, par un autre tout différent, et beaucoup plus développé : C'est sans doute un Genevois qui le lui a fourni, et Davity n'a fait que retoucher çà et là son manuscrit. Je cite ce second morceau d'après les éditions de 1643 et 1660 ; j'y ai fait des coupures ; et comme au premier, j'y ai ajouté quelques notes.

EUGÈNE RITTER.

I

LA REPUBLIQUE DE GENEVE

(1613)

La ville de Geneve, comprise (1) dans la Savoie, est fort ancienne, veu que Cesar mesme en a faict mention au premier livre de la guerre des Gaules, assurant qu'il y avoit un pont, passant outre le Rhosne, qui de son temps estoit sous la puissance des Suisses. La situation de ceste ville est plaisante ; et du costé où le Rhosne sort de ce grand lac, qu'on nommoit anciennement le lac Lemane, elle est basse : mais depuis cela, elle est eslevee sur une petite montagne.

Il y a à Geneve encor comme deux villes, au milieu desquelles on void passer le Rhosne, sur lequel il y a un pont qui les conjoint. La grande ville est du costé du Midy, et la petite du Septentrion.

Les Allemans l'appellent Genf.

Le terroir d'après de Geneve est de bon raport, veu qu'il produit du bled, du vin, des raves, des melons, toutes sortes de legumes, de l'orge, du foin et de l'aveyne. Ses

(1) Semblablement, dans le *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, de Nicot (1606), l'article GENEVE est conçu en ces termes : GENEVE, *ville de Savoie. prochaine des Suisses, Geneva.*

fruits ordinaires sont des noix, des pommes, des poires de plusieurs sortes, des guignes et des cerises, des meures noires et blanches, des châtaignes et des amandes ; mais il y vient fort peu de figues. L'air y est bon et sain ; et l'hiver n'y est si fascheux qu'en Allemagne, ny l'esté si importun qu'en plusieurs lieux de Dauphiné (1). Dans le lac de Geneve on prend de beaux poissons de fort bon goust, principalement des truites saumonees qu'on porte à Lyon et ailleurs, et dont on fait si grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

Les habitans de Geneve sont assez grossiers en leurs mœurs et façons de faire ; mais ils ont l'esprit bon, et se sçavent assez bien conduire en leurs affaires. Ils n'ayment guiere de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils sont catholiques. Ils les plument aussi dans les hosteleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se sont un peu apprivoisez avec les François depuis que le Roy estoit en Savoye, et que demandant le sien avec les armes en la main, il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouvoient arriver, principalement du fort Sainte-Catherine qui fut rasé.

Les femmes y font plus les chastes qu'en lieu du monde, et toutefois quelques-unes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le monde se met sur la gravité et la retenue.

(1) Davity parait avoir emprunté quelques traits de ce tableau à la *Chorographie ou description du lac Lemán et lieux circonvoisins*, par Jacques Goulart. Senebier (*Histoire littéraire de Geneve*, II, 176) donne à cet opuscule la date de 1609. Ce morceau de Goulart a été inséré dans l'*Atlas de Mercator* ; en français (style de l'époque) dans celle de 1613 ; en latin, dans celle de 1623. C'est d'après ce dernier texte que M. Louis Dufour-Vernes a traduit ce chapitre en français moderne ; il a publié son travail dans l'*Almanach de la Suisse romande*, 1883.

Les gens de qualité qui se meslent de parler françois le parlent aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle savoyard. Ils vont tous vestus fort modestement, et la coutume est qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs. Aussi, s'ils se mettoient sur cette despence, leurs revenus au bout de l'an seroient fort petits.

C'est chose assuree que les Genevois ne sont guiere riches, et c'est tout ce qu'ils peuvent faire que de s'entretenir avec beaucoup de peine en une honneste liberté. Et n'estoit leur grand travail à imprimer des livres de toutes sortes, et à inventer, et faire force draps de soye, cette Republique seroit aussitost pauvre et abbatue. Puis ils usent d'un bon moyen de se maintenir avec quelques moyens, veu que l'espargne y est extremement pratquee, et c'est aussi presque leur plus grand revenu. Ils envoient aussi dehors de bons fromages, des chapons gras, et du fil d'or bien travaillé.

La ville de Geneve est bien fortifiée, et fournie d'artillerie et de toute sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde; et sitost qu'un estrangier y arrive, on espie ses actions, et l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'un estoit si hardi de s'aller promener autour des murailles pour les considérer, outre qu'on ne luy en permettroit longuement la veüe, il seroit tout aussitost mis en prison, et en danger de perdre la vie. Il y a un Arsenal, pres la Court, qui est garni de toute sorte d'armes, et pourveu de tout ce qui peut estre necessaire pour soustenir un long siege.

Il y a à Geneve une Court, où s'assemblent tous les jours vingt-cinq Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guiere bonne justice à Geneve à un estrangier qui demande quelque chose à un des

habitans du lieu, de sorte que tous s'en retirent malcontens, lorsqu'ils y ont quelque affaire de cette sorte (1).

Si quelqu'un desire sçavoir les statuts et loix de cette Republique, il y en a livre nouvellement imprimé à Geneve (2), qui pourra contenter les curieux.

Ceux de Geneve font profession de la nouvelle opinion, et n'ont aucun exercice de la religion catholique ; ains leur ville est la retraicte de ceux qui sentent mal de la foy, et une vraye pepiniere de Ministres, qui vont de là aux autres contrees. Chacun sçait assez comme cette ville, jadis siege de tant de bons Evesques, receut Calvin l'an 1539, et l'ayant recogneu pour chef, embrassa son opinion, et depuis s'y est tellement confirmee qu'il semble impossible qu'on arrache jamais l'heresie de cette ville par moyens humains, si ce n'est en exterminant tous ses habitans (3). Mais de mesme que le premier est insupportable, le second est du tout cruel. Il en faut laisser le remede à Dieu, qui fait bien des chose plus merveilleuses.

(1) De ce reproche que fait Davity à la justice de Genève, on peut rapprocher une remarque analogue que Jean-Jacques Rousseau a faite au livre VII des *Confessions*, dans le récit de son séjour à Venise :

« Je savais que l'usage constant des nobles vénitiens est de ne jamais payer, de retour dans leur patrie, les dettes qu'ils ont contractées en pays étranger : quand on les y veut contraindre, ils consomment en tant de longueurs et de frais le malheureux créancier, qu'il se rebute, et finit par tout abandonner, ou s'accommoder presque pour rien. »

(2) Davity veut parler sans doute de l'édition publiée en 1609 des *Ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise de Geneve*.

(3) Dans le traité conclu à Joinville, le 31 décembre 1584, entre Philippe II, roi d'Espagne, et les ligueurs, il est dit des hérétiques : « Seront poursuivis ceux d'entre eux qui ne se voudront reconnoistre et remettre sous l'obéissance de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à toute outrance, et jusqu'à les anéantir du tout. » Dumont. *Corps diplomatique*, IV, 442.

II

REPUBLIQUE DE GENEVE

(1637)

La ville de Genève, nommée par Jules Cesar *Geneva*, puis *Aurelia* par l'Empereur Aurélian, qui l'embellit et répara (1). reprit, aussitost après, son ancien nom, bien qu'en nostre siècle ceux qui font les suffsians en latin, la nomment encor *Aurelia Allobrogum*, pource qu'elle est au pays des Allobroges, au lieu que les François l'appellent simplement Genève, de mesme que ceux du pays ; et les Alemands et Suisses, Genff.

Elle est divisée par le Rhosne en deux parties inégales, dont la plus grande se nomme la ville, et l'autre le fauxbourg de S. Gervais, et les deux sont attachées par trois ponts de bois, sans qu'on face toutefois estat que du grand et principal, sur lequel on passe ordinairement. Sur le dernier de ces ponts, proche de la boucherie, on fait la poudre à canon :

(1) Léonard Baulacre, dans une de ses dissertations (*Œuvres*, publiées par Ed. Mallet, Genève, 1857, tome premier, pages 293 et suivantes) a montré qu'on a mal à propos appliqué à Genève (*Genava*) ce que les historiens ont dit de la ville d'Orléans, qui s'appelait *Genabum* au temps de César, et qui. rebâtie par Aurélien, a pris le nom de cet empereur.

mais les deux autres sont accompagnez de divers moulins, de plusieurs maisons et boutiques d'ouvriers et d'artisans. Au milieu des deux ponts, on voit une Isle, avec une tour qu'on tient avoir esté bastie par Cesar, où ceux de Genève tiennent grande quantité de munitions de guerre. On voit encor en cette Isle plusieurs autres maisons, principalement celle qu'on nomme *le poids du bled*, où l'on pèse tout le grain de la ville qui doit estre moulu. Au bout du premier pont, du costé de la grande ville, on voit la Maison de la Monnoye, avec son horloge.

La grande ville est divisée en haute et basse, dont la haute est habitée par des gens de lettres, de justice, et estrangers, et par les libraires ; la basse a deux belles rues pleines et couvertes, par lesquelles on peut aller en tout temps sans estre mouillé, et c'est là que se tiennent les orfèvres, drapiers, marchands et artisans ; et la troisieme rue qui n'est point couverte, est pour les chevaux et charrettes, et garnie, tant d'un costé que d'autre, de bancs pour les artisans. Quant aux rues qui sont entre le haut et le bas de la ville, où l'on voit presque partout comme une espèce de degrez, pour soulager ceux qui montent ou descendent, elles sont pour la plupart peuplées de massons, charpentiers, veloutiers, passementiers, et semblables gens.

Il y a bien de belles places, comme celle du Marché du bled, où sont les mesures de la Ville, la Fusterie, le Moulard, qui est la place du marché, où est la Hale où l'on pèse toutes les marchandises qui entrent dans la ville, et la place de Saint-Gervais.

Les maisons y sont grandes, et la plupart de pierres de taille, hautes de cinq ou six estages, et fort claires.

Il y a quatre églises, qu'ils appellent temples, dont le principal est celui de S. Pierre, autrefois église cathédrale,

avec quatre tours fort hautes, en une desquelles est l'horloge, de mesme qu'en une autre où l'on pose des sentinelles la nuit, et où il y a quelques canons. Ce temple est plus grand que tous les autres, et plus beau par dedans que par dehors ; mais les habitants en ont abbatu ou effacé les images, et l'on n'y voit plus que les pierres des sépulchres de quelques cardinaux, évesques et autres, avec leurs épitaphes.

L'une des plus belles pièces de Genève, c'est la Maison de Ville, superbement bastie à neuf, ayant à sa porte quatre colonnes de marbre noir, avec les armoiries de la ville au-dessus. On y voit, après, une belle montée sans degrez, toute pavée, et si large qu'on y peut mener une charette jusqu'au plus haut de la maison. Au bas de cet escalier, il y a un cachot, où l'on met les prisonniers après les avoir condamnés, pour les mener au supplice ; et dans une sale, on voit un crocodile et un ichneumon pendus, et douze urnes antiques pleines de cendres, qu'on trouva avec plusieurs autre antiquitez, lorsqu'on agrandissoit les fossez. Contre la muraille de la chambre où les Sénateurs s'assemblent, il y a sept juges peints, dont celui qui est au milieu n'a qu'une main, et les autres six sont tout-à-fait sans mains.

Le Collège est encor une belle pièce, tant pour ce qu'il est séparé de la ville en un lieu haut qui a sa veue sur le lac, qu'à cause de ses bastiments. Il y a une grande cour à l'entour, et d'un costé les jardins pour les professeurs, de l'autre neuf classes ; puis au-dessus, une sale où les escoliers s'assemblent pour ouyr les exhortations qu'on leur fait tous les samedis. On voit au-dessus une belle bibliothèque, avec le logis du Principal et des Professeurs en grec, hébreu et philosophie ; puis une autre cour, avec les jardins des Régens, et leurs maisons, le tout clos séparément de muraille.

On y voit aussi le grand Hospital, où l'on reçoit et nourrit en passant toute sorte de personnes, de quelque religion et qualité qu'elles soient, et où les malades, voire mesme leurs ennemis Savoyars, sont traitez jusqu'à ce qu'ils soient guéris. Hors de la ville, près de la Colovrenière, on en voit un autre, nommé l'Hospital morveux, avec plusieurs autres petits bastimens, où l'on loge les infects en temps de peste. Le grand cimetiére est là mesme, et non guière loin de là le bastiment de la Colovrenière, fait nouvellement (1), où l'on s'exerce à tirer de l'arquebuse, du mousquet et de l'arbaleste.

Au bout du plain Palais, on trouve hors la ville la maison du pont d'Arve, et le pont couvert, basti sur cette rivière avant qu'elle entre dans le Rhosne, ayant pour soustien de grosses colonnes de pierre. Du costé de la porte de Rive, on voit encor un autre bastiment fait de nouveau pour le jeu de l'arc, en un lieu proche du lac, dit le pré l'Evesque.

Cette ville avoit autresfois de belles murailles de bois ; mais elles ont depuis esté transformées en bonnes murailles de pierre, accompagnées de bons fossez, rempars et bastions.

Pour conclusion, cette ville est des mieux assises, comme ayant du costé de la Savoye un beau vignoble, et des montagnes d'où viennent les bons bleds ; du costé du pays de Vaux et du Bailliage de Gex, des vignes et de belles prairies,

(1) On lit dans le Registre du Conseil, du 28 décembre 1616 : Les tireurs au jeu de l'arquebuse ont présenté requeste à ce qu'il plaise à Nos Seigneurs que la maison du dit jeu ne tombe en ruine. Arresté que la Seigneurie fournira pour la réparation de la dicte maison la somme de 3,000 florins, outre les pierres de taille pour les arcades, commettant M. le Syndic Dansse et M. Barillet pour tenir la main au dict bastiment et en mesnager la despense.

d'où vient qu'elle en a de bons formages ; d'un autre costé. le lac ; et du midy, une veue bornée d'une enceinte de montagnes, d'une rivière, et de beaux jardins, outre le vignoble et les prairies. Au dehors de chaque porte, il y a de belles campagnes, où l'on se va promener tant à pied qu'à cheval : puis, outre ces commoditez, elle a celle de sçavoir tous les mardis des nouvelles de France, Alemagne, Angleterre et Italie, à cause de la communication que les gens de lettres et marchands ont avec les estrangers ; de sorte qu'ils sont advertis dans peu de jours de tout ce qui se passe en la plus grande partie de l'Europe.

Pour le regard de son lac, que les Latins ont nommé Lemanus, les Alemans et Suisses le nomment Genffersée. c'est-à-dire lac de Genève ; et ceux des environs tantost lac de Morges, tantost de Lausanne, de Thonon, d'Evian et de Vevay, selon l'endroit de ces villes qui sont le long de son bord. Il porte de grands commoditez à Genève, tant par le moyen du commerce, qu'à cause qu'il défend la ville du costé de la porte de Rive. Il y a des ports et descentes aysées au nombre de seize, dont il y en a trois dans la ville. à sçavoir Longemale, le Moulard et la Fusterie. A une portée de mousquet du port de la Fusterie, on voit l'Isle où la Seigneurie tient quelques galères (1), et les moulins pour battre la poudre ; et prez de là le réservoir à poisson, qu'ils nomment la Serve, où les pescheurs gardent du poisson. afin que s'il survient quelque personne de marque, on la puisse traiter honorablement par le moyen de ces truites.

Au milieu du lac, vis à vis des Eaux-Vives, il y a une grosse pierre eslevée par dessus l'eau, nommée la pierre de

(1) Deux ou trois galères bien armées, est-il dit plus loit. afin de rembarrer ceux qui les voudroient attaquer de ce costé-là, et mesme aller en course au besoin.

Neyton, jadis de Neptune auquel on y sacrifioit autrefois, selon quelques-uns, ou portant selon quelques autres le nom du traistre Neyton ou Nyton, qui prétendant de faire prendre la ville par le lac, eut la teste trenchée sur cette pierre.

L'air de Genève est fort sain, principalement à cause du vent de bize, qui est véhément du costé du lac, et rend la ville plus sujete au froid ; mais en récompense purge l'air et emporte toutes ses infections. Les eaux rendent aussi la ville fort nette, outre le soin ordinaire qu'on a d'oster l'ordure des rues. Ils ont aussi de fort bonnes eaux pour se rafraichir, de mesme que force bois et charbon pour se chauffer ; et près de Genève, au village de Cologny, il y a une source d'eau tiède, qui passe par le soufre et l'alum, qui guérit la gale et les ulcères, tant des hommes que des bestes.

Le pays circonvoisin, dont une partie obéyt à ceux de Genève, porte de très bon fromage en assez grande quantité, de mesme que toute sorte de légumes, et de fort bon vin blanc et rouge, nommé Servagnin, qui est du plant de Beaune. Il abonde encor en foin, et produit quantité de nois, cerises, prunes, pommes, poires, principalement de bon Chrestien d'Hyver et d'Esté, des capendus ou courpendus, amandes, figues et grenades. On y a bien des oliviers par rareté, mais ils ne portent aucun fruit. Il s'y nourrit beaucoup de bestial, dont la chair est parfaitement bonne, et surtout on fait estat de leurs chapons gras, qui sont du meilleur goust du monde, de mesme que ceux de Nyon au pays de Vaux, et beaucoup plus agréable que celuy des chapons du Mans, dont on fait si grand estat à Paris : de sorte qu'on envoie de ces chapons de Genève en France et en Allemagne, jusqu'à Francfort.

Ils ont dans le lac des poissons de diverses espèces,

comme brochets, perches, besoules (qui sont comme lavarets) et truites, dont quelques-unes pèsent octante, voire cent livres, et sont envoyées à Lyon, Grenoble et Chambéry ; mais celles du Rhosne sont meilleures que celles du lac. On y trouve aussi des loutres, qui se prennent principalement lorsqu'il y a gros orage, pour ce que les ondes les jettent au bord. Mais ils tiennent pour la perdrix du lac le poisson qu'ils nomment milecanton, qui n'est pas plus long qu'une épingle ordinaire, tellement qu'on en peut manger cinquante en un morceau ; mais on ne sçait que c'est ailleurs, pource que cette espèce ne se peut transporter comme le gros poisson, combien qu'on vende parfois à Lyon une sorte de petit poisson fort délicat, venant de Genève, sous le mesme nom de milecanton, et que plusieurs tiennent à Grenoble que celui qu'on y porte sous le nom d'Aveyne soit mesme chose.

Les Genevois sont courageux, modestes, francs et de bon esprit, et réussissent aux arts auxquels ils s'employent. Ils aiment la liberté plus que gens du monde, et choisiroient toujours plustost de mourir que de la perdre. Ils sont du tout gracieux et courtois aux estrangers, de quelque religion qu'ils soient, et tellement respectueux à l'endroit de ceux qui ont tant soit peu d'apparence, qu'encor qu'ils ne les connoissent pas, ils les saluent, et leur rendent force honneur en les rencontrant par les rues. Ils ont une grande bonté, non niaise, mais louable, qui ne les empesche pas d'estre fort accorts en leurs affaires et negociations, dangereux lorsqu'ils sont irritez, et des plus avisez au gouvernement de leur République : si bien que cette qualité, jointe à leur courage, a maintenu leur ville libre parmy mille attaques. Ils sont aussi diligens et laborieux, mais fort meffians. voire mesme entr'eux ; pour ce qu'ils se persuadent que c'est

humainement un des moyens de leur subsistance, de ne se fier les uns aux autres : tant ils ont de peur d'être asservis ! Ils estoient anciennement fort grossiers, tant en langage qu'en mœurs ; mais ils sont à présent plus civilisez par la fréquentation des autres pais : veu que, des qu'ils sont en l'âge de douze ou quinze ans, ils voyagent par tout le monde et s'y façonnent, puis à leur retour dressent boutique, ou sont employez aux charges publiques.

Ils s'occupent au trafic, à divers arts et mestiers, ou bien à l'estude ; et leur Université abonde en escoliers tant de la ville qu'estrangers, comme Alemans, Suisses, Danois et autres, qui s'y vont tenir pour apprendre la langue françoise avec les sciences. Car, outre les Régens des lettres humaines, et les Professeurs de la langue grecque et de l'hébraïque, il y en a deux en philosophie, un en droit, et trois en théologie à leur mode ; et l'une des plus remarquables et plus agréables actions de leur ville, c'est celle des promotions des escoliers, qui se font le premier lundy de may dans l'église S. Pierre, où la Seigneurie est d'un costé, et les Pasteurs et Professeurs sont de l'autre ; et lors on donne des prix aux deux plus capables de chaque classe ; et les pères et mères courent pour voir passer, depuis le Collège jusqu'au temple, leurs enfans vestuz et parez le mieux qu'il leur est possible, en bel ordre, jusqu'au nombre de 800 ou mille.

Pour le regard de leurs exercices, ils ont des proume-noirs agréables, le jeu du mail, de la paume et du balon, la liberté de pescher et s'égayer sur le lac, et la chasse qui est permise à chacun. Ils s'exercent dehors à tirer de l'arquebuzé, de l'arc et de l'arbaleste, et proposent des prix pour les plus adroits, et mesme font des Rois, qui sont accompagnés et reconduits dans la ville, avec l'enseigne déployée, jusqu'à leur logis.

La jeunesse pratique encor une fois la semaine les exercices militaires dans un boulevard, afin de s'en servir au besoin. Au dedans de la ville, outre les jeux de paume couverts pour se récréer, il y a une académie (1) où l'on apprend à monter à cheval, courir la bague, voltiger et manier toute sorte d'armes.

Le menu peuple parle savoyard ; mais les personnes de qualité parlent pur françois, voire mesme la plupart entendent l'alemmand et l'italien et le parlent, de mesme que quelques-uns ont connoissance de l'anglois et du polonois.

Les habits, tant des hommes que des femmes, y sont fort modestes ; et les Seigneurs mesme, qui gouvernent leur République, sont seulement vestus la pluspart de bonne sarge, d'autant qu'ils ne se plaisent pas de voir le velous, satin ou autre estoffe de soye entr'eux, quoyqu'ils en facent beaucoup pour le vendre aux autres. Les hommes y sont habillez à la françoise, et la pluspart portent en hyver des robes fourrées, principalement les Ministres et marchands. Les Seigneurs portent des manteaux, ou robes, avec quelque riche fourrure. Celles qui se nomment Damoiselles portent le chaperon de velous, ou bien un autre habillement de teste, qui est de velous, qu'ils appellent le pointal, que plusieurs du tiers estat portent aussi, de mesme qu'un autre de taffetas, qu'elles appellent taffetas, ou scofflon. Quelques vieilles Damoiselles portent aussi des manteaux doublez de belles fourrures. Les femmes des artisans ont des coiffes de soye, avec des cornettes de velous noir, et quelques-unes la simple coiffe avec un chapeau.

Quelques jeunes filles, qui se disent Damoiselles, portent le pointal de taffetas noir, ou de couleur, fait à peu près

(1) *Académie* se disait d'un lieu où les jeunes gens apprenaient l'équitation et les autres exercices du corps.

comme les aisles des chauvesouris, ou le scofflon comme celles du tiers estat. En esté, elles vont en poil, avec une simple coiffe de soye blanche, et d'autres sans coiffe, portant quelques nœuds ou rubans de soye faits en rose.

Quant à leurs mariages, lorsque les parties sont d'accord, on les fait fiancer par un Ministre, et l'on a de coutume de donner lors à boire séparément à l'époux et à l'épousée; puis celuy qui donne à boire prend les deux verres, et mesle le vin de l'un avec l'autre, puis donne le verre de l'époux à l'épouse, et au contraire; après quoy, l'époux donne quelque bague à sa fiancée. Mais avant qu'ils puissent épouser, il faut que leur Ministre publie au temple la promesse de leur mariage trois dimanches de suite, de peur qu'il y ayt quelque autre promesse; et la publication estant faite et signée par le premier Syndicq, ils ont pouvoir de s'épouser.

Lors l'époux s'achemine avec ses parens et amis au temple, où l'épouse, suyvie de quelques filles et de ses parens et parentes, est menée par deux hommes, ou deux jeunes garçons ses plus proches parens; puis au sortir de là, au logis de son mary par deux autres de ses plus proches. Si c'est une Damoiselle, elle porte le chaperon de velous pendant, et derrière la teste un chapeau de fleurs, et deux bouquets au devant du sein, avec la robe de gros de Naples, ou d'autre telle estoffe de soye, et quelque collier. Si c'est quelqu'une du tiers estat, elle porte une coiffe de fil d'argent, avec un chapeau de fleurs derrière la teste, un bouquet devant le sein, et une robe de camelot de Levant, ou de quelque autre estoffe de mesme valeur. Les mécaniques portent une coiffe noire de soye, avec un chapeau de fleurs beaucoup plus grand que les autres et un bouquet sur le sein. Quant aux vefves qui se remarient, elles n'ont point de chapeau de fleurs sur la teste, mais seulement un bouquet

devant le sein, et sont menées par une vefve, leur plus proche parente.

La République est des moins riches, bien qu'elle ait des dismes, censes et rentes, tant près de la ville, qu'ès mandemens de Peney, Jussy, Séligny, Collogny et autres. Dans la ville, elle a la huitiesme des ventes des maisons; la douane; le poids des marchandises; celui du bled, qui est pesé avant qu'il soit remis aux meusniers, et raporté pour estre pesé de rechef, afin qu'on rende le mesme poids: la pesche, qui s'afferme; avec les imposts sur le bled, vin, chair, sel et autres denrées. Plusieurs Seigneurs estrangers de leur religion leur font aussi bien souvent présent de notables sommes d'argent pour employer à leurs fortifications, dont ils laissent le remerciement gravé dans les pierres, livres, et cœurs de leurs enfans.

Pour le regard de la ville, elle est des plus riches pour son contenu, comme possédant plusieurs mandemens enclés dans les terres de France, Savoye et Suisse, qui raportent quantité de bled, vin, foin, bois et fruits. Leur Université, jointe à l'Académie des exercices, attire beaucoup de seigneurs et gentilshommes estrangers de leur religion, qui y laissent bonne quantité d'argent. Les habitans font un grand trafic de manufactures de soye, taffetas, velous et semblables estoffes, passemens, orfèvrerie, qui se débite en France et en Alemagne, tasses, cuilliers, bagues et pierreries; d'horloges et couteaux, chevaux d'Alemagne, Suisse et Bourgogne; rouets d'arquebuzes, draperie des laines qui leur viennent de France, et quantité de livres qu'ils impriment à fort bon marché, par le moyen de force batoirs à papier, qu'ils ont mesme hors des terres de Genève; ayans après la facilité de les débiter à Francfort et d'en envoyer encor ailleurs aussi bien que d'en recevoir. Ils ont la commodité de faire

conduire leur marchandise sur le lac jusqu'à Morges, et de là par charrettes environ six lieues, puis sur les lacs d'Yverdun, de Neufchâtel et Bienné, et de là dans l'Aar, et de l'Aar dans le Rhin, par le moyen duquel ils la débitent après en plusieurs endroits. Ils se hasardent fort pour gagner quelque chose, et négocient en France, Allemagne, Italie et Bourgogne, nonobstant la diversité de religion.

Les étrangers qui s'y sont retirés s'y sont rendus fort aises par le moyen du commerce, et les nobles qui n'ont pas voulu mécaniser, ont mis leur argent en fons, du revenu desquels ils s'entretiennent honorablement ; et ceux qui veulent éviter cette peine, baillent leur argent aux marchands qui leur en payent l'intérêt de six en six mois à assez haut prix ; tellement qu'un qui y porte quatre ou cinq mille écus, a un suffisant revenu pour tenir des premiers rangs entr'eux, tant pour ce qu'on y vit à prix honnête, qu'à cause qu'on n'y fait point de dépenses excessives et superflues. Les Seigneurs de la ville n'ont pas de grands revenus ; les bourgeois et les marchands sont médiocrement riches ; et le menu peuple est pauvre, pour ce qu'il n'a pas toujours où travailler.

Toutes les places publiques qui regardent le dehors et le lac, tous les boulevards et les plateformes de leurs temples sont garnies de canons, sans qu'on les bouge jamais. Il y peut avoir dans la ville quatre mille hommes propres à combattre, qui sont volontiers fort courageux, comme tesmoignent les victoires admirables qu'ils ont emportées avec un petit nombre d'hommes, et particulièrement la journée de Menoge, où quarante eurent la hardiesse, en un passage désavantageux, de charger et faire fuir trois ou quatre mille hommes ; et celle de la ville de Versoy, que dix-sept hommes prirent, emmenant quatre pièces de canon dans l'Arceval de leur ville.

Pour se rendre si hardis, ils permettent à leurs enfans de faire des compagnies, presque dès qu'ils sont hors du berceau, et de s'armer de batons, avec lesquels ils combattent tellement entr'eux, que c'est honte d'avoir enduré quelque coup de son compagnon sans le rendre ; ce qu'ils font afin de les aguerrir, et de faire que leur grand courage augmente l'effet de leur petit nombre ; puis, lorsqu'ils deviennent plus grands, ils continuent l'exercice des armes toutes les semaines. Les femmes et les enfans ne s'épouventent non plus de la guerre que les hommes ; et les femmes, particulièrement, semblent autant d'Amazones aux jours d'alarme. ne sachans que c'est de pleurer pour ce regard, mais bien de donner courage à chacun.

Jamais on ne sonne les cloches quand il faut courir au feu. mais seulement en cas d'alarme ; et lors chaque maison est obligée de mettre une chandelle aux fenestres, outre les falots publics ; les chaisnes sont tendues par toute la ville. et les estrangers n'osent sortir du logis jusqu'après l'alarme passée, de peur d'estre exposez comme suspects à la fureur du peuple.

Au reste, on sonne la cloche de S. Pierre à neuf heures. et depuis il n'est permis à personne d'aller sans lumière ; si bien que ceux qu'on trouve autrement sont menez en prison, quand ce seroient mesme des enfans de leurs Seigneurs ; et les estrangers n'osent marcher la nuit par la ville, après la retraite, sans un habitant.

Aujourd'huy, cette République est gouvernée aristocratiquement, avec quelque meslange de démocratie. Car elle a vingt-cinq Sénateurs, qu'ils nomment Seigneurs ou Messieurs, dont les chefs, compris dans ce nombre, sont les quatre Syndics, ou Syndiques comme ils disent, qui gouvernent toute chose ; et ces vingt-cinq sont presque tous de

trois ou quatre familles seulement, et doivent estre nez à Genève, et fils de bourgeois.

Quant aux crimes, ils ont d'étranges tourmens pour tirer la vérité des accusez, et particulièrement les gantelets de fer ardans, et le Bourrier, qui est comme une grande hote plus haute qu'un homme, fort pointue par le bas, où l'on met le criminel, la remuant après si rudement qu'on le fait descendre au fond, où il est comme entre deux presses, tandis qu'on remue tousjours le bourrier (1), qui est un des plus grands tourmens qu'un homme puisse endurer sans mourir.

Le Lieutenant est instant, comme ils disent, en toutes les causes criminelles, c'est à dire fait toutes les procédures, informations et poursuites contre le criminel. Le procès estant instruit, les vingt-cinq le condamnent à la mort, qui luy est dénoncée dès le grand matin par quelques Ministres, qui demeurent deux ou trois heures avec luy pour le disposer, et l'accompagnent au supplice. La sentence luy est prononcée publiquement par le Secrétaire, les Syndics estant eslevez sur un siege tapissé, au devant de la maison de ville, en pleine rue, ayans leurs bastons en main, et devant eux la Bible ouverte, que l'Huissier (ou Sautier) tient. Mais avant que prononcer la sentence, on lit le procès et les confessions du criminel. Après cela, le Premier Syndic donne par écrit la sentence (qu'il a dans sa pochette) au Secrétaire qui la lit tout haut devant tout le peuple; puis on en remet l'exécution au Lieutenant, qui l'enjoint à quelques-uns de ses Auditeurs, dont aucuns vont à cheval jusqu'au lieu du

(1) Nos auteurs genevois, Galiffe par exemple (*Genève archéologique*, II, 206) donnent à cet engin le nom de *beurrière*, et c'est la vraie forme du mot : cet instrument de supplice tirant son nom de son rapport avec une baratte, où l'on agite le lait pour faire du beurre.

supplice. Les corps sont enterrez le propre jour de l'exécution, sauf ceux que les médecins demandent pour faire des leçons d'anatomie, ceux des traistres qui sont mis en quatre quartiers près les portes de la ville, et ceux des sorciers et sodomites qui sont bruslez.

Les adultères, tant hommes que femmes, y sont grièvement punis. On trenche la teste aux hommes mariez, de quelque condition qu'ils soient ; et les femmes mariées sont menées dans un basteau sur le Rhosne, où l'on les plonge avec une corde sous les aisselles, et une pierre pour les faire aller à fonds ; et lorsqu'elles sont suffoquées, on les retire pour les enterier.

UN
CHAPITRE DU LIVRE

DE MESSIRE DE LA TOUR-LANDRY

1372

(Est-il permis à une honnête femme ou fille d'être amoureuse?)

Geoffroy de LaTour-Landry chevalier banneret possessionné en Touraine, composa en 1371 et 1372, un livre de morale pour l'instruction de ses trois filles (1). Au cours de cet ouvrage de littérature familière — l'un des plus curieux que nous ait légués le XIV^e siècle — l'auteur rapporte textuellement un entretien très intime qu'il eut certain jour, devant ses filles, avec sa femme Jeanne de Rougé, dame de Cornouaille, qui vivait encore en 1383. Le sujet de cette controverse — on aurait dit alors « de ce tanson » - - est l'examen de la question suivante : *Une honnête femme ou fille peut-elle, sans blesser les convenances, sans faillir à ses devoirs et sans démériter de sa propre estime, se laisser éprendre d'amour ?* Le mari soutient l'affirmative et pose en fait qu'une dame ou damoi-

(1) Publié en 1854, Paris, *Bibliothèque elzévirienne*, chez P. Jeannet, libraire, 1 vol. in-12. et précédé d'une excellente préface de M. Anatole de Montaiglon.

selle peut bien aimer « en certain cas », entre autres en espérance de mariage. « Pourquoi, dit-il, ne aimeraient les dames et les damoiselles par amour ? Car il me semble qu'en bonnes amours il n'y a que bien. Le cavalier assuré de plaire en est plus gai et plus joli, il hante plus souvent les armes et les honneurs, il prend de meilleures manières et un meilleur maintien afin de contenter sa mie. Celle-ci fait de même pour celui qu'elle aime. Et aussi vous dis-je que c'est grande aumosne quand une dame ou damoiselle fait un bon chevalier ou un bon écuyer. Telles sont mes raisons. »

Ces « raisons », qu'inspirent évidemment les traditions séculaires de la chevalerie et le culte ardent de la femme aimée jusqu'à l'adoration, sont combattues avec un rare bon sens par la mère de famille, dont on oublie ici les étranges préjugés et les idées, si différentes des nôtres quant à la pratique de la vie, tant le langage de la femme, épouse et mère de famille, s'inspire de sentiments de chaste réserve, de vigilance, de piété, de prudence, sentiments que les femmes de notre temps et de tous les temps ne sauraient désavouer bien que celle qui les exprima vécut il y a cinq siècles.

J'essaierai dans les pages suivantes de transcrire librement, en l'abrégeant beaucoup, ce dialogue conjugal dont le seul défaut selon moi, est d'être, dans le texte original, assez difficile à lire, au moins pour beaucoup de personnes peu familiarisées avec les prolixités de l'ancien langage.

Ainsi me répondit votre mère : « Sire, je ne m'étonne pas si, entre vous hommes, vous soutenez la maxime que toute femme doit aimer d'amour ; mais puisque ce débat s'élève entre nous devant nos propres filles, j'en dirai mon avis sincèrement, selon mon jugement, car nous ne devons rien

dissimuler à nos enfants. Vous dites et les autres hommes disent aussi que les dames et damoiselles valent mieux lorsqu'elles aiment d'amour, qu'elles sont alors plus gaies, plus séduisantes, que leurs façons et leur maintien ont plus de charmes, et que c'est toujours une bonne action d'encourager, par la tendresse qu'on lui témoigne, un bon chevalier ou un brave écuyer. Ce sont là des assertions frivoles ou banales, à l'usage des compagnies de jeunes seigneurs, mais rien de plus. Car les gens de chevalerie qui prétendent que leurs exploits n'ont d'autres motifs que celui de plaire à leur amie disent ce qu'ils veulent et cela ne leur coûte guère, de même que d'autres propos semblables qu'on entend communément. En réalité, ce qu'ils disent vouloir faire en l'honneur de leur dame, ils le font pour eux-mêmes et dans le seul but d'en acquérir la renommée. Aussi je vous engage, mes chères filles, à ne pas croire en cela votre père, et vous prie au nom de votre affection pour moi, et pour que vous vous mettiez à couvert du blâme et de la médisance, que vous ne deveniez jamais éprises d'amour, cela pour plusieurs raisons que je vais vous dire.

Et d'abord, je ne prétends pas qu'une femme ne doive pas mieux aimer l'un que l'autre et j'admets au contraire qu'elle doit témoigner en bien des cas sa préférence aux gens de bien et d'honneur, et de bon conseil, car il n'est pas défendu de faire meilleur accueil aux uns qu'aux autres. Mais quant à passer de cette estime affectueuse à un sentiment plus tendre, cela est d'autant plus dangereux que la médisance, toujours aux aguets, ne manquera pas d'incriminer, à tort ou à droit, cette manifestation de sympathie, au grand préjudice de la femme dont je parle; une fille à marier doit tout particulièrement se défendre d'un tel entraînement.

D'ailleurs, une jeune personne devenue amoureuse ne

peut servir Dieu de tout cœur et sincèrement comme elle avait coutume de le faire, et j'ai maintes fois ouï dire à plusieurs dames, qui confessaient avoir été éprises d'amour dans leur jeunesse, qu'en ce temps-là, lorsqu'elles étaient à l'église, leurs pensées se portaient bien plus sur l'objet de leur tendresse mondaine que sur l'office divin auquel elles étaient censées participer. Ce sortilège est, paraît-il, le fait de Vénus, déesse païenne, qui prit son nom d'une planète, ainsi que je l'ai ouï dire à un frère Prêcheur fort instruit des histoires anciennes. Cet homme de bien ajoutait que la dite Vénus était jolie femme à merveille et que le démon s'étant emparé d'elle, elle faisait faux miracles de possédée, en sorte que les païens l'avaient en grande vénération. De nos jours encore, elle attise les amoureux, particulièrement à la Messe, à seule fin de troubler le service et la dévotion que nous devons avoir envers Dieu. On ne saurait donc trop recommander aux jeunes filles de lire leurs Heures très dévotement pendant les offices, afin d'éviter ces dangereuses tentations.

Un autre sérieux motif pour se garder d'être éprise d'amour, c'est le décevant langage dont usent et abusent la plupart des galants avec les honnêtes femmes. Ils les sollicitent de répondre à leur prétendue tendresse, ils jurent par leur foi qu'ils les aimeront toujours loyalement, et disent qu'ils préféreraient être morts que de les induire à aucune chose mauvaise. Puis ils gémissent, ils soupirent, font les pensifs et les attristés, tant que ceux qui les verraient ainsi les croiraient animés de la passion la plus sincère. Cependant de telles gens ne sont que trompeurs de dames et de damoiselles, et il n'est femme qu'ils ne parviennent à décevoir si elle prête l'oreille à leurs fallacieux discours. En réalité, ce sont là tout le contraire de véritables amoureux ; car on dit.

et je pense qu'il en est ainsi, que celui qui est vraiment épris est si craintif de déplaire à celle qu'il aime, qu'il sera bien trois ou quatre ans avant d'oser lui découvrir sa pensée. Quant à ces beaux discoureurs dont je parle, ils sollicitent d'amour toutes les femmes qu'ils ont en gré, sans que nulle honte les retienne, car s'ils n'ont pas bonne réponse de l'une, ils espèrent bien l'avoir de l'autre. Ont-ils obtenu quelques aveux qui les flattent ? ils se hâtent d'en faire part à leurs compagnons, et font de leur prétendu succès le sujet de leurs ébats. C'est ainsi que les dames et damoiselles sont raillées, brocardées et même diffamées devant le monde, car ceux qui ont recueilli malignement ces vanteries, ne manqueront pas d'en ajouter d'autres et de les colporter encore : On dit toujours plus volontiers le mal que le bien dans les compagnies.

(Suit la recommandation maternelle donnée aux jeunes filles de rompre sans façon l'entretien galant du cavalier qui les courtise.)

Et pour cela, mes belles filles, si vous vous apercevez de leur manège, appelez avec enjouement quelqu'un de l'assistance et dites lui : « Venez un peu écouter ici les aimables discours que me tient ce chevalier et voyez comme il sait bien être badin avec les dames. » Lorsque vous aurez joué ce tour là une fois ou deux à votre soupirant, assurez-vous qu'il ne reviendra pas s'y exposer. Mais peut-être aussi vous en estimera-t-il davantage et sera-t-il contraint de se dire : « Celle-ci ne se laisse pas facilement émouvoir ».

Le mari. Alors je répondis à votre mère : Dame, vous êtes d'humeur bien austère, vous qui ne voulez aucunement souffrir que vos filles aiment d'amour ! Me direz-vous au moins pourquoi, si quelque bon chevalier, homme de bien et d'honneur, et suffisamment dans l'aisance pour tenir

ménage, s'efforce de plaire à l'une d'elles dans l'intention de l'épouser, pourquoi celle-ci ne l'aimerait pas et ne lui témoignerait pas l'affection honnête qu'elle a pour lui ?

La dame répond : Sire je réponds à cela : que toute femme à marier, soit veuve, soit jeune fille, peut en pareil cas avoir à se repentir de sa conduite (1) quelle que soit celle qu'elle tiendra, car tous les hommes ne sont pas d'un même naturel et ce qui plaît aux uns ne plaît pas aux autres. Tel époux est charmé qu'on lui fasse dès l'abord un accueil empressé et n'en est que plus ardent à sa poursuite, tel autre au contraire entre en soupçon de la faveur trop marquée qu'on lui témoigne et craint alors d'avoir rencontré une femme trop séduisante, ces réflexions fâcheuses l'engagent parfois à abandonner tout à fait le projet d'union qu'il avait en vue. Combien de pauvres demoiselles ont été victimes de cette impression défavorable ! Et vous-même ne m'avez-vous pas raconté certain jour une petite aventure de jeunesse que je n'ai eu garde d'oublier ? Ne me dites-vous pas qu'on parlait de vous marier avec certaine demoiselle de bonne famille, qu'il est inutile que je nomme ici. Vous la voulûtes voir, et elle savait bien pourquoi vous veniez, car elle vous fit un aussi gracieux accueil que si vous fussiez d'anciens amis. Puis quand vous lui adressâtes quelques propos galants que vous jugiez être sans conséquence, elle fit si peu la sauvage et parut vouloir vous faire si beau jeu que tout cela vous fit réfléchir... Somme : vous vous retirâtes sans la demander à ses parents. Peut-être si elle se fût tenue plus réservée, si elle vous avait accueilli plus simplement, vous l'eussiez fiancée, avouez-le ; cependant j'ai ouï dire que, par la suite, sa conduite a donné prise à la médisance, mais je ne sais pas si ce fut à tort ou à droit. Quoi qu'il en soit de ce point

(1) *Texte :* se peut bien battre de son baston mesme...

délicat, il est certain qu'une damoiselle fera toujours sagement d'accueillir avec réserve et simplicité (tout en lui faisant bon visage) celui dont elle pressent les intentions matrimoniales.

Le chevalier. Voulez-vous donc, Dame, tenir les damoiselles de si court qu'elles n'aient pas plus de plaisir à se trouver avec l'un qu'avec l'autre?...

La dame répond : Tout d'abord, je n'admetts pas qu'une femme prenne aucun plaisir dans la société de quelqu'un qui soit au-dessous d'elle, et moins encore qu'elle s'attache à lui; on l'en tiendrait pour abaissée et celles qui font ainsi témoignent qu'elles manquent de fierté et du sentiment des convenances. En effet, on ne doit rien tant rechercher que l'estime, en ce monde, et dès qu'une femme prétend se soustraire au jugement de son entourage, elle se déconsidère et se voit bien vite négligée par ceux qui furent ses meilleurs amis. Je crois que, si je voulais, je pourrais vous en citer de beaux exemples! Voilà pourquoi je défends à mes filles de se laisser jamais courtiser, ni peu ni prou, par un galant qui ne puisse devenir un jour leur mari. Et cette règle de conduite doit les guider, selon moi, non seulement dans leurs relations avec ceux qui sont au-dessous d'elles, mais aussi avec les cavaliers occupant une position ou tenant un rang auquel elles savent qu'elles ne peuvent prétendre. Ces derniers ne songeront jamais à les prendre pour femme et cela s'entend assez, et s'ils viennent leur conter fleurette, c'est seulement, comme on dit en langage familier, « pour le cheval et le harnais »; vous savez, monseigneur, ce que cela veut dire (1).

Quant à celles qui sont assez malheureuses pour s'éprendre

(1) Dans un mauvais but, comme celui qui ne combat que pour dépouiller son adversaire.

d'un homme marié, d'un prêtre ou d'un valet, je n'en fais nul compte, car de telles créatures sont plus coupables, selon moi, que les plus viles courtisanes. Ces dernières ont au moins l'excuse des tentations de la pauvreté, et des mauvais exemples qui les ont perdues ; mais les dames de la noblesse, les bourgeoises, les marchandes et autres dont le vivre est assuré moyennant qu'elles travaillent, il faut pour qu'elles se laissent éprendre de si honteuses amours que ce soit la seule dépravation de leur cœur qui les y porte.

Le chevalier parle : Au moins, Dame, veuillez souffrir, puisque vous n'accordez pas à vos filles la permission d'être amoureuses avant d'être mariées, qu'elles puissent fleurer quelque peu (je dis en tout honneur) dans les bonnes compagnies lorsqu'elles seront épouses. C'est pour une femme bien née une très bonne action, je vous l'ai dit tantôt, d'user de son influence et de l'empire de ses charmes pour porter à la vertu et aux belles actions un galant homme.

La dame répond : Sire, je consens volontiers et j'attends de mes filles qu'elles seront toujours courtoises, s'efforceront de témoigner leur déférence aux gens d'honneur, et qu'elles sauront distinguer les plus dignes de leur estime et de leur sympathie. J'admets qu'une jeune femme mariée chante et danse ou s'ébatte honnêtement avec les plus gentils cavaliers parmi ceux qui font honneur aux armes ou sont réputés pour d'autres mérites, et j'admets encore qu'elle trouve son plaisir dans leur compagnie. Mais qu'une femme mariée laisse dégénérer la préférence que lui inspire tel ou tel en un amour qui la maîtrise, qu'elle soit assez inconsidérée pour agréer le serment d'un chevalier qui dit vouloir la prendre à jamais pour la Dame de ses pensées, pour sa souveraine maîtresse ? enfin qu'elle pousse la folie jusqu'à se

laisser arracher la promesse d'un attachement impérissable... Non, je ne puis l'admettre, et je dis au contraire qu'une honnête épouse n'engagera jamais son honneur dans ces liens qu'on tient secrets, parce que déjà ils sont coupables.

(Ici la mère de famille expose de nouveau les pernecieux effets des pensées amoureuses qui hantent trop souvent l'imagination d'une damoiselle jusque dans le saint lieu, puis elle donne pour motiver l'abstention des engagements soi-disant vertueux d'une dame avec son chevalier une raison de prudence que justifie assez bien la fragilité humaine.)

L'autre raison est que le marchand de mercerie pesant de la soie peut fort bien mettre tant de petits écheveaux, l'un après l'autre, dans la balance, que la soie ne finisse par emporter le poids. C'est à dire que la femme peut en venir à s'amouracher peu à peu si follement de son chevalier qu'elle en aimera beaucoup moins son mari,.... si même elle ne lui retire pas tout à fait l'affection qu'il a lieu d'attendre d'elle. Car une femme n'a pas deux cœurs, cela est certain ! elle ne peut pas aimer également son mari et son chevalier, non plus que le lévrier ne peut courir deux lièvres à la fois ; et l'affection qu'elle donnera à l'un, il est évident qu'elle en prive l'autre. Or la tendresse conjugale est la plus sacrée, c'est la seule légitime, la seule qui plaise à Dieu ; et cela dès le commencement du monde. Notre Seigneur Jésus n'a-t-il pas dit, et nos prêcheurs ne répètent-ils pas que les mariés doivent s'entr'aimer jusqu'à laisser s'il le faut leur père et leur mère et toute autre créature ? et n'est-ce pas pour cela qu'on fait jurer à la porte de l'église à ceux qui s'épousent : d'être fidèles l'un à l'autre, d'avoir soin l'un de l'autre, sains ou malades, et de ne se séparer jamais, soit dans l'adversité, soit dans les jours prospères ?

Mais il y a encore, pour fuir ces sortes d'engagements

dont nous parlons, un très sérieux motif que je vais vous dire :

(Ce motif sérieux c'est la crainte de donner prise, ne fût-ce qu'innocemment, aux propos médisants, aux interprétations défavorables; et cette idée déjà énoncée par la dame de La Tour à propos des filles et des veuves, doit préoccuper, dit-elle, d'autant plus la femme mariée que la paix de son ménage peut être à jamais troublée par de tels propos).

Car s'il advient par cas fortuit que le mari en ait quelque connaissance, il s'éloigne d'elle, il lui retire son affection, il est même très possible que désormais il manque d'égards pour elle, et, si elle se montre revêche, qu'il la rudoie. Voilà leur mutuelle affection perdue, et perdue sans retour, car s'ils se réconcilient, assurez-vous qu'ils ne s'aimeront jamais comme précédemment. Il est donc très périlleux à une épouse de mettre son honneur et son repos, et la joie de sa maison, dans une telle balance; aussi je ne saurais approuver aucunement les femmes qui laissent germer dans leur cœur ces tendres sympathies illégitimes et, pour tout dire en un mot, je blâme celles qui n'aiment pas exclusivement leur mari.

Le chevalier. Vraiment, Dame, je suis fort étonné de vous entendre réprouber avec tant de chaleur la conduite des amoureuses. Voulez-vous donc me faire accroire que jamais, non jamais, au temps de votre jeunesse vous n'avez souffert nul propos galant, nulle amoureuse complainte ?

La dame répond : Si je vous le disais, vous ne me croiriez pas. La vérité est que, si j'eusse voulu entendre à ces cajoleries, je crois bien que certains galants n'en eussent pas été fâchés; mais je rompais leurs discours, et, si je le jugeais à propos je faisais, sans affectation, intervenir un tiers dans

un entretien que je voyais devenir trop confidentiel. Il m'arriva certain jour que dans une belle assemblée de dames et de chevaliers où l'on jouait *au Roi qui ne peut dire le nom de sa mie*, un jeune homme en prit l'occasion pour me dire à l'oreille que c'était moi « sa mie » s'il était Roi, et qu'il m'aimait plus que femme qui fût au monde. Je lui demandai s'il n'y avait guère qu'il s'était épris de moi ? (1) et il me répondit qu'il y avait bien deux ans, mais qu'il n'avait jamais osé me le dire. Sur quoi je répartis en plaisantant : que ce n'était rien, que deux ans, pour se dire amoureux ; tout au plus était-ce la durée d'un caprice. Mon avis était qu'il allât à l'église et prit de l'eau bénite, qu'il s'agenouillât et récitât dévotement son *Ave Maria* et son *Pater*, après quoi son mal d'amour serait bientôt passé, car heureusement il n'était pas invétéré, d'après son aveu. — Et comment donc ? demanda-t-il. — Parce que. ajoutai-je sur le même ton enjoué, selon les bonnes ordonnances de la chevalerie, nul poursuivant d'amour ne doit se déclarer à sa mie s'il n'y a pas au moins sept ans et demi qu'il est épris. Puis comme il voulait argumenter encore, je dis à une damoiselle placée près de nous : Voyez-vous ce gentilhomme-ci, il prétend qu'il est fort amoureux, et il n'y a que deux ans qu'il aime une dame. Que vous en semble ? Mais mon cavalier me fit signe que je voulusse bien me taire, et depuis ce jour là, il se garda de reprendre avec moi cet entretien.

Le chevalier. Madame de La Tour vous êtes et vous étiez, je le vois, étrangement fière et d'une grande sauvagerie ; vous ressemblez à une dame de votre connaissance, madame de la Jaille, qui m'a dit aussi n'avoir jamais voulu souffrir qu'on lui parlât d'amour. A telles enseignes qu'un galant ayant entrepris certain jour de lui déclarer la passion qu'elle lui inspirait, disait-il, elle fit un petit signe de tête à un sien

(1) S'il y avait longtemps.

oncle, qui vint derrière eux en tapinois pour prendre sa part de ce beau discours. N'est-ce pas là une horrible trahison ? et n'êtes-vous pas, l'une et l'autre de grandes moqueuses, sans merci pour les honnêtes cavaliers ? Quant à l'opinion si absolue que vous venez de soutenir, je ne puis la partager entièrement, je le confesse. Nos filles, qui nous écoutent ici, en prendront ce que bon leur semble, c'est affaire à elles et je n'y prétends rien.

La dame répond : Sire, je prie Dieu que leur cœur se porte de lui-même au bien ; car si mon sincère désir est de leur enseigner la bonne voie, il n'est nullement dans mon intention de les contraindre à la suivre. Quant aux autres damoiselles et dames, leur conduite est le moindre de mes soucis, et je ne prétends nullement les catéchiser.

(Cependant le chevalier de La Tour-Landry ne peut se résoudre à voir clore le débat sans avoir obtenu de sa femme qu'elle lui fasse quelque concession). • Au moins, dit-il, si vous m'accordiez qu'une femme bien née peut exercer la plus heureuse influence sur la carrière et l'existence d'un galant homme, simplement par l'intérêt affectueux et la sollicitude qu'elle a pour lui, nous serions bien près de nous entendre ». A quoi la dame, adoucissant un peu la rigueur de sa doctrine, répond : • qu'il y a amour et amour, et que si celui d'un cavalier et d'une vertueuse dame se borne à une mutuelle estime sans prétendre à rien de plus, elle est prête à y souscrire ».

Le chevalier. Allons, Dame..... Et si le galant demande la faveur d'un baiser, que direz-vous ? Un baiser ce n'est pas grand'chose, autant en emporte le vent.

La dame répond : Sire, je consens qu'une dame se laisse prendre un baiser devant tous par celui qu'elle veut honorer

d'un bon accueil ; c'est là une simple courtoisie (1). Mais en toute autre circonstance, je défends absolument à mes filles de souffrir d'être embrassées ou seulement d'être étreintes, ni qu'on prenne avec elles aucunes libertés semblables.

Rebecca, mère d'Esau et de Jacob, laquelle fut toujours femme de bien, dit que l'échange d'un baiser peut entraîner à la perte, et la reine de Saba nous rappelle que des doux regards on vient facilement à l'étreinte, puis à ceci et à cela, tant qu'on oublie l'honneur du monde et, bien plus encore, nos devoirs envers Dieu.

Le mari étant, paraît-il, réduit au silence par la force de ces deux citations, la dame de La Tour en profite pour adresser à ses filles une dernière recommandation touchant les jeux « de tablier » — les échecs, les dames, le tric-trac, etc. — fort en usage en ce temps-là dans les compagnies. Elle insiste pour qu'une damoiselle ne témoigne jamais un trop vif désir de gagner « certains fermails et petits bijoux, comme annelets d'or et autres choses » dont les galants ne manquaient pas de se pourvoir et qu'ils proposaient comme enjeu à leur adversaire afin d'intéresser la partie.

« Car ces présents, bien qu'ils soient offerts d'une façon détournée, n'en constituent pas moins une sorte d'obligation, et c'est encore là une chose qu'une femme doit savoir éviter, si elle veut ne pas donner prise à des interprétations malveillantes. J'ai ouï raconter que l'épouse d'un chevalier banneret, une fort jolie femme, avait ainsi une vingtaine de poursuivants d'amour qui, sous prétexte de fournir leur enjeu, se laissaient gagner par elle, tantôt quelque jolie ceinture, tantôt quelque drap de soie, quelque

(1) Cette courtoisie était encore en usage en France dans les bonnes compagnies trois cent cinquante ans plus tard, c'est-à-dire du temps de Louis XIV.

fouffure de vair (1), et même des perles et des bijoux de grand prix. Mais il eût mieux valu pour l'honneur de la dame, si elle désirait tant acquérir ces colifichets, qu'elle eût emprunté d'un usurier au denier douze (2), car elle finit par se perdre entièrement de réputation. Prenez donc un bon enseignement du fait que je vous cite, mes belles filles, ne vous montrez jamais joueuses trop passionnées du désir de gagner les petits fermaux mis au jeu par les cavaliers. Il peut être dangereux ou tout au moins très embarrassant d'être tenue, auprès d'un galant, par une sorte de reconnaissance. Puis souvenez-vous du proverbe : *Il convient de tout aviser avant le coup.* »

Ici se termine le chapitre dont j'ai cherché à interpréter le sens, bien plus qu'à traduire le texte, car celui-ci est déparé par de nombreuses redites et de fâcheuses obscurités. Ce n'en est pas moins le franc langage d'une bonne mère de famille, celui que nous fait entendre la dame de La Tour-Landry, et à ce titre seul, il me semble qu'il peut encore être médité. Puis les mœurs de la vie privée, pour le XIV^m et le XV^m siècle, sont encore si peu décrites, si mal définies, que tout ce qui tend à les faire connaître a pour nous le charme d'une révélation. Peut-être aussi, et c'est là ma pensée, ceux qui recherchent la vérité dans l'histoire et ne croient pas aveuglément tout récit légendaire, pourront-ils opposer avec quelque fruit aux peintures conventionnelles des romans d'amour de l'époque féodale le petit tableau de la vie réelle que je viens d'exposer pour eux.

DuBois-MELLY.

(1) Petit-gris.

(2) Au 8 p. ‰.





Jules Verne.

1815 - 1896.

grand prix

D. Del.



DISCOURS

DE

M. le Professeur Eugène RITTER, Président de l'Institut genevois

à la séance annuelle du 27 mars 1896

(1)

Il me reste à vous entretenir de nos morts, comme je suis appelé à le faire dans chacune de nos séances générales.

L'année écoulée a été exceptionnelle à cet égard, et marque une date funèbre dans l'histoire de notre Institut. Nous avons vu mourir ceux qui ont pour ainsi dire personnifié, pendant tout un âge d'homme, le corps savant que James Fazy a fondé en 1852: M. Charles Vogt, qui a été président de notre Institut pendant trente-sept ans, et M. Vuy, qui en a été le vice-président pendant vingt ans environ; tous deux étaient du nombre des membres fondateurs de l'Institut genevois; et leurs noms figurent sur cette

(1) Le *Bulletin de l'Institut* ne tardera pas à publier une étude sur *le patois et le parler de Genève*, dans laquelle entrera la première partie du discours dont nous ne donnons ici que les dernières pages.

première liste de cinquante membres effectifs, où nous ne voyons plus, parmi les vivants, qu'un petit groupe de vieillards vénérables, que nous sommes heureux de saluer : MM. les professeurs Brun, Mayor, Olivet, Gabriel Oltramare et Thury.

M. Vogt avait une gloire européenne ; notre Institut était fier de l'avoir à sa tête. Nous allons entendre les souvenirs de l'un de ceux qui l'ont connu de près, M. Henri Fazy. Vous avez vu, cher collègue, notre président et notre maître dans le cercle intime d'une familiarité qui était charmante pour les amis de cet illustre savant ; mieux que moi, vous saurez parler de lui, et faire revivre cette figure énergique et fière.

C'était aussi un vieux savant, un vieux lutteur, que M. Vuy. Sa vie, à lui aussi, a été remplie par le travail. Il a beaucoup écrit, beaucoup publié ; et il laisse beaucoup de matériaux : des travaux manuscrits, dont quelques-uns sans doute pourront voir le jour ; des mémoires commencés ; des documents curieux, accumulés et classés dans les archives particulières qu'il s'était formées ; pendant sa longue vie, M. Vuy a profité des occasions qui s'offraient à lui pour recueillir des livres anciens, des papiers, des parchemins, que souvent il a sauvés de la destruction. Sa riche correspondance est aussi un des héritages qu'il a laissés aux siens.

M. Vuy était poète ; dans un moment d'inspiration, il a écrit le *Rhin suisse*, noble témoignage des idées qui enthousiasmaient sa jeunesse ; et, on peut le dire, date mémorable dans l'histoire de notre pays. Ces beaux vers fixent le moment où, dans le petit territoire qui fut réuni à la Suisse après les guerres du premier Empire français, les générations nouvelles qui avaient grandi à l'ombre du drapeau fédéral ont senti vibrer dans leur âme les sentiments de

fierté patriotique que notre ancienne histoire suisse inspire si naturellement. La petite branche allobroge, greffée sur le vieux tronc helvétique, était définitivement unie à lui, et la sève circulait. Dans des pages d'un accent sincère, M. Vuy a raconté avec quelle émotion il avait écrit une poésie qui demeure sa meilleure page. Les *Echos des bords de l'Arve* en contiennent beaucoup d'autres qui sont aussi d'un souffle élevé, et qui respirent également l'amour du pays natal :

Voici notre Léman, Saint-Pierre et ses clochers,
Les Voirons, le Salève aux bleuâtres rochers ;
Voici cette nature aimée, enchanteresse,
Ce sol de mon pays, ce ciel de ma jeunesse ;
L'Arve au cours sinueux se déroule là-bas :
Je crois lire ma vie écrite à chaque pas !

M. Vuy était jurisconsulte. Son étude d'avocat et de notaire l'occupait beaucoup ; il a été membre et président de notre Cour de cassation ; il a fait dans notre *Bulletin* le récit intéressant de quelques épisodes dramatiques de sa carrière d'avocat.

M. Vuy était un érudit ; et nous pouvons dire que notre Institut a contribué à éveiller et à entretenir chez lui cette vocation. Nos Mémoires, notre Bulletin lui ont été ouverts avec empressement ; il y a publié des documents inédits de sa riche collection ; il y a inséré beaucoup de travaux d'histoire locale. Nos annales genevoises, vous le savez, messieurs, sont entrelacées avec celles de la Savoie, et c'est de ce côté que par ses origines, par sa foi catholique, par l'aimable accueil qu'il recevait chez nos voisins du Sud, M. Vuy s'est toujours senti encouragé à porter ses recherches ; c'est sur ce terrain qu'il a fait ses plus remarquables découvertes.

M. Vuy aimait à prendre part à ces congrès de sociétés savantes qui se réunissent dans les villes de Savoie ; et

quand je lui ai, pour ainsi dire, succédé dans ces assemblées comme représentant de notre Institut, j'ai toujours entendu résonner l'écho prolongé et vibrant des souvenirs d'affection et de respect qu'il avait laissés à ceux qu'il y avait connus.

Ce léger crayon que je viens de tracer est peu de chose ; il faudrait une biographie détaillée pour un homme qui, comme M. Vuy, a incarné pendant toute une époque, l'âme de cette petite race qui vit dans la plaine étendue au pied du Salève. L'Institut avait un hommage à rendre à un homme qui l'a fidèlement servi et qui l'a beaucoup aimé. J'ai fait de mon mieux pour m'acquitter de ce devoir (1).

Nous avons fait d'autres pertes encore : M. Viollier-Rey, ancien conseiller d'Etat ; M. Cavillier, M. Philippe Hornung, M. Louis Michaud, MM. les professeurs Muller et Vulliet. Nous adressons un dernier salut à ceux qui nous ont quittés ; et en reprenant nos travaux sous l'impression de ces solennels départs, nous nous promettons, messieurs, de maintenir toujours les traditions de notre Institut : la recherche sérieuse et désintéressée du vrai, et un franc ralliement à cette démocratie virile à laquelle appartient l'avenir !

(1) Nous publions dans les pages qui suivent un fragment autobiographique rédigé par M. Vuy, avec son *cursum hominum*, et une notice bibliographique sur ses publications.

JULES VUÿ

SOUVENIRS PERSONNELS ⁽¹⁾

(Mes premiers pas dans la voie de la publicité littéraire)

SOMMAIRE : Société de Belles-Lettres. — Journal *Le Mortel*. —
Première poésie imprimée. — *Echoe littéraire*. — *Le Rhin*
 suisse.

Au moment où éclata la révolution de Juillet, et où des rassemblements étaient en permanence dans la rue du Rhône, devant l'hôtel de la poste, je subissais des examens pour gagner une année d'étude, en esquivant la première classe du Collège de Genève.

Après les épreuves qui avaient lieu dans le bâtiment des Macchabées, nous nous dirigions du côté du lac et nous nous mêlions à la foule : la curiosité publique était vivement surexcitée. Nous écoutions les bruits qui circulaient, les lettres dont on donnait lecture à haute voix, en plein air, les commentaires qui se faisaient jour par moments et cette rumeur inaccoutumée qui troublait la monotonie de la vie ordinaire. Il se passait en France, des événements graves ;

(1) Lu le samedi 23 décembre 1882, dans la séance publique de la Section de littérature de l'Institut, tenue en la grande salle de l'Université, à Genève.

nous nous préoccupions toutefois davantage du résultat de nos examens que de toutes les révolutions du monde. Nous réussimes et bientôt nous pûmes prendre le titre d'étudiants que l'on donnait alors déjà à de tout jeunes gens.

Bientôt je devins membre de la société de Belles-Lettres et malgré une timidité pénible dont j'ai eu peine à me débarrasser, je ne tardai pas à prendre une part active à ses séances.

J'habitais les bords immédiats de l'Arve, un petit jardin seulement nous séparait de la rivière, nous voyions couler devant nous l'eau des glaciers, de cette montagne maudite qui a pris dans les temps modernes, un nom moins terrible : le Mont-Blanc ; mon existence était solitaire, retirée, laborieuse, j'ignorais absolument le monde et j'allais passer mes vacances, avec quelques livres, sur les pentes de la montagne où je suis né (1) : dans les rares loisirs que me laissaient des études suivies avec entrain, j'apprenais à connaître de bons auteurs et je m'exerçais à écrire tantôt un peu de prose, tantôt même de loin en loin, quelques vers. Ceux-ci, comme les enfants qui savent à peine marcher, vacillaient et boitaient souvent, un de mes chers condisciples (2), à la vue de mes premiers essais, m'avait prêté que je rimerais toujours en dépit de Minerve. Nature franche et loyale, sévère et bienveillante, c'est un des derniers qu'a emportés le combat de la vie dans cette jeunesse d'alors dont les rangs sont bien éclaircis et s'éclaircissent

(1) Le 21 septembre 1815, à Malbuisson, commune de Copponeux, Haute-Savoie.

(2) M. Elie Lecoultré, mort en 1882. C'est de lui que parle M. Edmond Scherer, dans son étude sur Henri-Frédéric Amiel, page XXI.

tous les jours de plus en plus ; comme l'a dit un poète du seizième siècle, dans son charmant langage :

L'un meurt à son printemps, l'autre atteint la vieillesse,
Le trépas est tout un, les accidents divers,
Le vrai trésor de l'homme est la verte jeunesse.
Le reste de nos ans ne sont que des hivers.

La Société de Belles-Lettres se réunissait régulièrement tous les vendredis ; il n'y avait pas de seconds actes dans ce temps-là. Nous tâchions de terminer la séance un peu avant dix heures ; Genève était encore fortifiée et pour ceux qui habitaient la banlieue, nous étions quelques-uns dans ce cas, il s'agissait de sortir de la ville avant la fermeture des portes. Les destinées de la Société varièrent beaucoup ; les hivers se suivirent et ne se ressemblèrent pas.

Une année, réduits à l'humble nombre de trois, nous accaparâmes, à nous seuls, toutes les dignités de notre petite république ; en revanche, nous nous distinguâmes par notre activité littéraire et nous sauvâmes l'honneur de notre drapeau. Notre beau zèle, notre activité modèle portèrent leurs fruits : moins nous étions nombreux et plus nous travaillâmes. Ajoutons que l'un des trois a conquis dès lors un beau rang dans la science (1).

Quelle physionomie différente, un autre hiver ; les membres de la Société étaient nombreux, les séances nourries et pleines d'animation. Il y avait là de jeunes hommes qui se firent un nom plus tard ; je me borne à en citer un ou deux. Henri Blanvalet, par exemple, à qui nous devons ce chef-d'œuvre intitulé : *La petite sœur* ; Marc Fournier, publiciste distingué, auteur des *Libertins de Genève*, futur direc-

(1) M. Elie Wartmann, professeur de physique à l'Université de Genève.

teur de la Porte Saint-Martin ; il devait connaître tour à tour les grands succès et les grands déboires, la prospérité brillante et les revers ; d'autres encore, car je ne veux pas les citer tous ; un, entre autres, qui promettait déjà alors un orateur éloquent, qui déclamaient très bien les Iambes d'Auguste Barbier et qui devait occuper un jour, dans un pays voisin, une des positions politiques les plus élevées. L'esquisse en passant une page de sa jeunesse qu'il n'a sans doute point oubliée.

L'émulation était forte par moments, j'allais presque dire plus ou moins passionnée. Une lutte très vive s'engagea entre deux journaux littéraires manuscrits qui donnèrent à nos séances de la vie et un entrain inaccoutumés. Dans cette lutte pacifique, mais réelle, où l'amour des lettres jouait son rôle, où se mêlaient à la fois l'amour-propre, la bienveillance et une certaine fièvre de combat, c'était à qui serait le plus actif, à qui travaillerait le plus pour la Société de Belles-Lettres, à qui enrôlerait et entraînerait avec lui le plus de collègues. J'avais donné à l'un de ces journaux, avec quelque orgueil, le titre de *Mortel*, l'autre avait pris fièrement le titre opposé, c'était l'*Immortel*. J'avais affaire, comme on le voit, à une forte partie et dans cet exercice prolongé qui réclamait une volonté ferme et persévérante, besoin de toute mon énergie pour ne pas succomber.

Si j'ai bonne mémoire, et à cinquante ans de distance environ, il est facile de se tromper, le *Mortel* fit son apparition durant trente-neuf séances et compta trente-neuf numéros, l'*Immortel* avait vécu un peu moins. En tenant compte des vacances, c'était une année de travail, une année d'étude, une bonne gymnastique littéraire, qui avait secoué un peu la plume et n'était pas à dédaigner. Le *Mortel* avait eu à cœur, avec une ténacité carougeoise, de ne mourir que

lorsque *l'Immortel* serait mort. En laissant de côté ce petit amour-propre de jeune homme, nous nous applaudissions de cette activité que la lutte avait fait naître, qui nous avait tenus longtemps en haleine, qui n'avait point passé inaperçue dans nos études ; nous nous applaudissions peut-être davantage encore d'être restés bons amis et bons camarades.

Mon cher collègue devait un peu plus tard redevenir citoyen du grand pays qui avait été la patrie de ses ancêtres, il devait aller terminer ailleurs ses études, je devais partir moi-même pour l'Allemagne ; nous nous séparâmes bientôt, gardant l'un de l'autre un souvenir cordial. Dans les rangs bien éclaircis de cette volée dont je parlais tout à l'heure, la Providence a voulu que nous soyons encore aujourd'hui tous deux debout. Longue vie à mon vieux camarade (1) !

Aussi comprendrez-vous sans peine quelle émotion, j'allais dire quelle joie j'éprouvai, il y a quelques mois, lorsqu'en examinant une liasse d'anciens papiers, je retrouvai, à ma grande surprise, un numéro de ce pauvre journal manuscrit qui avait échappé, je ne sais trop comment, à un autodafé inexorable, aveugle, dont je suis l'auteur et que je ne puis me pardonner. Cette petite feuille sans importance, sans valeur, sans talent, c'était un rien, mais ce rien me rappelait une année de ma vie de jeunesse, mais il y a des riens qui tiennent dans le cœur une grande place, qui le touchent et le remuent et qui semblent de vieux amis. Si je pouvais avoir à ma disposition ces deux petits journaux, je les lirais. Je crois, avec une ardeur sans pareille.

(1) M. Elie Le Royer, président du Sénat de France. Je relis ce travail le 9 février 1830 ; M. Le Royer est toujours président du Sénat.

Ils étaient pour nous alors une grande affaire et une véritable préoccupation, mais ils ne visaient point, comme on le voit, à une publicité exagérée ; dans l'année de mon départ pour l'Allemagne, mon ambition fut un peu moins modeste. C'était en 1835 ; un de nos plus spirituels écrivains que je connaissais de nom seulement et avec lequel je devais être très lié plus tard, M. Petit-Senn, rédigeait avec une verve intarissable, une petite revue, comme nous n'en avons plus à Genève, le *Fantasque*. Les articles pleins d'entrain, les plaisanteries de bon aloi, les malignes et saines remarques, les piquantes études n'étaient point rares dans cette publication qui avait une originalité dont nous avons momentanément perdu le secret. Etre imprimé dans le *Fantasque* me parut une grande distinction, mais je n'avais pas le courage d'affronter tout haut la publicité. J'avisai un pseudonyme qui put couvrir le secret de la marchandise, si cette expression n'est point trop prosaïque lorsqu'il s'agit de strophes, les premières, dues à ma plume, qui virent le jour et pour lesquelles j'ai gardé un faible paternel que me pardonnera toute âme bienveillante. Ce pseudonyme ressemblait fort à un autre pseudonyme illustre qui a pris naissance dès lors et qui avait, à l'orthographe près, la même signification. Accompagné d'un prénom, comme en porte tout bon chrétien, il n'était autre que Valmont ; il m'a paru toujours de race plus gauloise que celui de Valberg (Valbert) accouplement de deux mots, l'un français, l'autre german.

Ces strophes, d'une main bien novice encore, parurent ainsi, à ma grande satisfaction, en l'année 1835, dans le *Fantasque*, sous le titre : *Prière pour une jeune fille* et sous le pseudonyme de *René Valmont*. A défaut d'autre mérite, elles avaient de l'âme et du sentiment.

C'est ainsi que, pour la première fois, je fis imprimer quelques vers ; j'entendis sur ces naïves et innocentes strophes des éloges qui m'encouragèrent, des critiques judicieuses dont je tâchai de profiter. Eloges et critiques, le tout spontané, de franc aloi ; j'étais à l'abri des flatteries de l'admiration mutuelle ; Valmont entra dans le monde littéraire, absolument inconnu de tous.

Peu de temps après, il me prit envie d'envoyer à la rédaction du *Fantasque* une pièce de vers qui roulait sur les beautés alpestres de notre pays ; celle-là ne parut jamais. J'eus beau interroger plusieurs numéros du journal, impossible de l'apercevoir. L'échec était évident ; je me promis bien de ne plus rien imprimer de longtemps. Mon départ pour l'Allemagne me donna d'autres soucis ; dans nos promenades du soir, après les cours de l'Université, nous parlâmes souvent littérature avec ce cher condisciple de la Suisse orientale qui a fait un si grand chemin dans le monde fédéral (1). Toutefois, je ne songeais plus, ni alors ni à mon retour, à publier des vers, lorsqu'une circonstance particulière vint changer mes idées à ce sujet : *Dicu seul dispose*.

Dans le domaine des journaux et des revues, domaine parfois purement littéraire, trop souvent ouvert aux passions nationales, se débattaient de grandes questions, de vives et aigres querelles qui réveillaient d'anciennes haines mal éteintes entre les peuples des deux bords du Rhin. Ces combats de plume étaient des combats d'avant-poste ; trente ans après, ils devaient prendre une physionomie plus terrible. A la bataille des strophes devaient succéder tôt ou

(1) M. A.-O. Æpli, de Saint-Gall, successivement président du tribunal fédéral, du Conseil des Etats et du Conseil national de la Confédération suisse.

tard les coups d'épée et de canon, les batailles sanglantes ; au loin avait retenti le *qui vive* des littérateurs et des poètes. les bardes avaient entonné le chant de guerre.

Vous vous souvenez sans doute des alexandrins ambitieux d'un professeur de France qui a longtemps habité les rives vaudoises du Léman ; vous n'avez pas oublié les vers humanitaires, grandioses et vagues, de Lamartine, à propos du Nil de l'Occident. Elles sont présentes à votre pensée ces strophes d'une acerbe ironie qu'écrivit un soir, comme en se jouant, Alfred de Musset ; elles répondaient à la fière chanson qu'avait lancée, de l'autre rive du Rhin, un poète allemand, Nicolas Becker, presque inconnu la veille, et qui avait un nom le lendemain.

Ces mélodies, qui sentaient la poudre, ne pouvaient demeurer inaperçues, elles ravivaient de vieilles antipathies. ces étincelles allaient produire un grand incendie. Chants de guerre, ils avaient été précédés par d'autres ; Béranger qui voulait *que la France reprit son shako*, avait dit bien haut :

« Le Rhin, lui seul, peut retremper nos armes. »

D'autres avaient suivi la voie qui leur était ouverte ; sur les bords d'un des fleuves qui descendent de nos montagnes, un poète de la Suisse allemande (1) nous représentait le dôme de Strasbourg comme prisonnier sur terre étrangère, comme exilé au milieu des Francs. Lorsqu'une fièvre belliqueuse ébranla tout à coup, en 1870, deux grandes nations et l'Europe entière, croyez-vous que tous ces souvenirs fussent oubliés ? Cette autre fièvre, cette fièvre poétique tranchante comme un couteau, n'était-elle qu'un badinage.

(1) M. Léon de Roten du Valais.

comme le pensaient, il y a quarante ans, des esprits superficiels ?

Pour moi, ces strophes ennemies, passionnées, de plus en plus vives, m'agitèrent profondément ; je pensais à mon père jeté si longtemps comme tant d'autres, dans le néfaste tourbillon des guerres de la Révolution et de l'Empire, à ces récits de grandes batailles souvent répétés dans mon enfance, à ces générations décimées par des luttes à outrance et sans pitié ; mes regards se portaient avec attendrissement sur notre chère et petite patrie, sur ces *Alpes qui sont à nous*, j'éprouvais une émotion involontaire, inconnue jusqu'alors et je m'efforçais en vain de m'en rendre maître.

J'étais jeune, mon cœur battait fort, je ne me suis jamais senti plus dévoué à mon pays qu'à cette heure-là ; non, je ne vivais certainement pas de ma vie ordinaire.

C'était une magnifique soirée d'été, précisément le vingt-deux Juin, l'un des jours les plus longs de l'année ; le ciel pur et clair, semé d'étoiles, se montrait dans toute sa profondeur. Au milieu de deux leçons, j'avais quelques heures auparavant, lu, une nouvelle poésie sur le Rhin. Cette lecture faite à la hâte, me poursuivait, car les mêmes idées me préoccupaient encore ; le soir, appuyé sur la petite fenêtre de la mansarde qui me servait de chambre de travail, j'étais seul, admirant la beauté de la nuit. A travers un rideau de peupliers, j'apercevais les flots de l'Arve qui brillaient çà et là, le pont de pierre que demandèrent autrefois les habitants de Carouge au général Bonaparte, précisément dans la maison que j'habite aujourd'hui, les arbres de la campagne Prevost, le long de la rivière, l'extrémité du Salève, les pentes plus éloignées des Voirons. Par un clair de lune radieux, tout était tranquille et calme. à peine de loin en loin, un bruit de voiture dans le recueillement d'une nuit sereine ;

la solitude avait, à ce moment, un charme singulier qui me rappelait mes vacances, les grandes ombres des forêts, l'éloquence muette des montagnes et ces larges horizons, à demi brumeux qui nous parlent et nous élèvent.

Puis, ma pensée allait ailleurs et j'éprouvais bientôt une de ces émotions rares que je ne saurais dépeindre ; ces combats de plume, ces passions déchainées, *ce fleuve qu'on s'arrachait par lambeaux*, tout repassait devant moi, tout bouillonnait confusément dans ma tête : je pris un crayon, une feuille de papier ; au clair de la lune, je m'appuyai sur ma fenêtre, j'écrivis six strophes avec une rapidité excessive, anormale ; quand elles furent terminées, ma main tremblait avec force, violemment. Que s'était-il passé en moi ? Je n'ai jamais rien connu de pareil ; une abondante sueur inondait tout mon visage.

Je descendis à l'étage inférieur où se tenaient mes parents ; c'était l'heure de la journée où je les voyais le plus. Qu'as-tu, ce soir, me dit mon père, en me regardant avec surprise, es-tu malade ? Je lui lus, à sa demande, sous le coup d'une émotion indicible encore, les six strophes du Rhin suisse. Quand j'eus fini la dernière, ce n'est pas mal ajouta-t-il, et j'éprouvai un vif sentiment de joie ; car, s'il nous aimait beaucoup, il ne nous prodiguait, pour ainsi dire, jamais un éloge direct. Bien faire, c'était faire son devoir, et faire son devoir plein et entier, ce n'était rien faire de trop.

Ce premier jet, tracé au crayon, en abrégé, sans que je visse ce que j'écrivais, présentait un curieux entassement de vers dont plusieurs chevauchaient les uns sur les autres, comme des wagons dans un accident de chemin de fer. J'ai regretté vingt fois de ne l'avoir pas conservé ; toutes les strophes ont été plus ou moins légèrement remaniées. à

l'exception de l'avant-dernière qui est seule demeurée intacte :

Les Alpes sont à nous et leurs cimes de neige,
 Et leurs pics sourcilleux, formidable cortège,
 Séculaire berceau du fleuve souverain ;
 Là, nos pères ont bu sa vague froide et pure,
 Il fallait au grand fleuve une grande nature,
 Il est à nous le Rhin.

Aussi, je tiens de tout cœur à l'intégrité de cette strophe; lorsqu'à l'exemple d'une partie des bienveillants artistes qui ont mis le *Rhin suisse* en musique, — je n'ai jamais pu les connaître personnellement pour les remercier, — on substitue les expressions : *Nos pères ont goûté sa vague froide et pure*, aux mots plus mâles : *Là, nos pères ont bu sa vague froide et pure*, j'éprouve un involontaire mécontentement ; *boire la vague froide et pure* me semble aller mieux que le mot *goûter* avec l'ensemble de la pièce, avec nos cimes de neige — *nives cælo prope immixtæ* (1), -- avec les sentiments patriotiques que le *Rhin suisse* respire, avec le grand fleuve, avec notre grande nature. Dès lors, j'ai retrouvé plusieurs fois le mot *boire* pris dans le même sens : Brizeux a dit : *boire la brise fraîche* (2) et un de nos vieux auteurs (3), qu'on cite toujours volontiers, a parlé non sans audace :

.... « de la nation qui, prompte au tambourin,
 Boit le large Danube et les ondes du Rhin »

C'est dans une séance de la Société de Zofingue, de

(1) Tite-Live.

(2) Voici deux vers de M. Auguste Barbier, l'auteur des lames :

« Que d'autres sur les monts boivent à gorge pleine
 Des vents impétueux la bienfaisante haleine. »

(3) Ronsard (*Discours sur les miseres du temps*).

Genève, réunie à la Coulouvrenière, que le *Rhin suisse* fut lu en public pour la première fois. Le titre éveilla quelques rires étouffés; la lecture achevée, les applaudissements furent prolongés et unanimes.

Au commencement de l'année suivante, il y avait à Lausanne, une grande réunion à laquelle je fus convié, réunion cordiale, elle avait son côté triste, un jeune et vaillant poète, Henri Durand, était au lit de mort. Cette circonstance jeta comme une ombre sur notre assemblée qui était nombreuse et pleine d'entrain; nous allâmes en corps donner une sérénade au pauvre malade, sous sa fenêtre; ce touchant adieu dut être une de ses dernières joies.

Dans la séance académique où se distribuèrent les prix, je dus lire le *Rhin suisse* qui fut accueilli avec une grande faveur; le même soir, dans le banquet auquel assistaient des étudiants de la Suisse allemande et que l'Académie de Lausanne honorait de sa présence, on le redemanda de divers côtés; sa lecture fut écoutée dans un religieux silence.

Le recteur de l'Académie du canton de Vaud (1) vint me prier, avec une bienveillance particulière, au nom de ses collègues et au sien, de lui communiquer le manuscrit et de lui permettre de l'insérer dans la *Revue suisse* qui s'imprimait alors à Lausanne et dont je ne tardai pas à devenir un des collaborateurs. C'est ainsi qu'il parut pour la première fois en l'année 1842.

Je possède encore l'aimable lettre que m'adressa le recteur de l'Académie vaudoise en me transmettant des exemplaires à part de cette poésie. Cette pièce qui respirait, je puis le dire, un grand patriotisme, un amour ardent de notre liberté et de nos montagnes, devint presque aussitôt

(1) M. le professeur Chappuis.

populaire. Un de nos peintres bien connus que je voyais souvent, disait dans son langage à lui, que le *Rhin suisse* avait *beaucoup de diable au corps, qu'il était carrément assis sur jambes*.

A peine cette pièce avait-elle paru que bon nombre de journaux de toutes les nuances la reproduisirent ; dès lors, il ne s'est jamais écoulé une année sans qu'elle ait été reproduite de nouveau. L'année 1882 a été, sous ce rapport, fidèle aux précédentes ; dans certaines années, elle a été réimprimée à plusieurs reprises, en particulier, lors du conflit prussien, à propos de Neuchâtel, et, à l'occasion de la grande guerre, en 1870.

Elle a été illustrée et mise en musique deux ou trois fois, sans que j'aie pu savoir exactement par qui ; on m'a parlé d'une dame écossaise, mais je n'ai pu contrôler l'exactitude de ce dire. Traduit dans des langues étrangères, en particulier en allemand par Kertbeny, par Peschier, etc., le *Rhin suisse* a été chanté souvent dans les camps fédéraux, dans les sociétés d'étudiants, dans les réunions nationales ; enfin, il a été à plusieurs reprises parodié, ce qui est, dit-on, le signe d'un véritable succès.

Son histoire détaillée nous mènerait bien loin ; elle est pour moi riche en souvenirs, et se lie en quelque sorte à ma vie elle-même.

Plus surpris que personne, j'entends toujours les mâles accords d'un groupe de jeunes hommes qui chantent en chœur le *Rhin suisse*, sur un lac de nos Hautes-Alpes ; je l'entends chanter, le 30 décembre 1872, dans la grande salle de l'Université de Genève, toujours viennent à moi ces voix de jeunes filles, je les écoute avec bonheur, mais notre joie est si précaire que les souvenirs les plus agréables sont parfois à distance les plus douloureux ! — Le *Rhin suisse* me

rappelle un vieillard vénérable hautement estimé dans les deux mondes et qui m'honorait de son amitié. Le comte Sclopis, qui présida dans Genève un tribunal célèbre choisi par deux grandes nations, avait mieux compris que personne ces deux vers du *Rhin suisse* :

Soir et matin, là-haut, le pâtre, au sein des nues,
Contemple en priant Dieu, ses deux rives connues.

Quelques mois avant sa mort (1), il m'écrivit dans une de ses lettres, ces lignes qui me firent, je l'avoue, un extrême plaisir, et dont je suis fier :

• Je vous félicite de vous tenir tout à fait en dehors de
« cette malheureuse école qui ne mène qu'au néant et au
« désespoir. Je suis charmé de pouvoir dire avec vous : • La
« jeunesse se retrouve pour ainsi dire dans toute la vie. •
« J'éprouve ce bonheur dans ma vieillesse et j'en remercie
« le bon Dieu, car il me fait la grâce *de savoir encore ce que*
« *c'est que prier*. . . . (Et plus bas). Je n'abandonne point
« l'espoir de vous venir encore serrer la main aux bords de
« l'Arve, et, en attendant, je répète avec vous :

« Mon amitié demeure, et je sais, Dieu merci.
Que la vôtre, à son tour, sera fidèle aussi (2). »

JULES VUY.

(1) 14 janvier 1873.

(2) Ces deux vers sont empruntés à la pièce intitulée : *Souvenir d'Octobre* (*Echos des bords de l'Arve*, tome I, page 133.)

JULES VUÿ

Jules-Jean-François-Marie Vuy, né à Malbuisson (commune de Copponex, Haute-Savoie), le 21 septembre 1815, mort à Carouge, près Genève, le 15 février 1896.

Docteur en philosophie (*summa cum laude*) de l'Université de Heidelberg, 26 août 1837. — Licencié en droit et avocat, 1838. — Notaire, 1862-1887.

Membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne, 1859-1891.

Juge suppléant au Tribunal civil, 1848-1850. — Juge suppléant à la Cour de Justice civile, criminelle et correctionnelle, 1850-1854. — Juge à la Cour de Cassation, 1854-1858. — Président de la Cour de Cassation, 1872-1876.

Conseiller municipal de la Ville de Carouge, 1854-1858 et 1866-1870.

Député au Grand Conseil du Canton de Genève: 1842-1846; 1848-1850; de 1856 au 21 mai 1870, date de sa démission. — Vice-Président du Grand Conseil, 1856-1857; 1861-1863. — Président, 1858-1859.

Député à l'Assemblée constituante de 1862.

Conseiller d'Etat chargé du Département de Justice et Police, 1859-1861.

Député du Canton de Genève au Conseil des Etats de la Confédération suisse, 1857-1859. — Député au Conseil National, 1863-1866.

Membre fondateur de l'Institut national genevois. Dans la Section de littérature: Membre effectif, 1852. — Vice-

Secrétaire, 1853-1855. — Président, 1855-1859, — et dans la Section des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire : Membre effectif, 1859. — Vice-Président, 1862-1865. — Président, 1865-1884 ; à cette dernière date, il donne sa démission, et il est nommé Président honoraire.

Membre du Comité de gestion de l'Institut, 1865-1892. — Vice-Président de l'Institut, 1872-1891 ; à cette dernière date, il donne sa démission, et il est nommé Vice-Président honoraire.

Membre honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, 1856. — Membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, 1857. — Membre associé de l'Association florimontane d'Annecy, 1858. — Membre correspondant de la Société d'histoire du Canton d'Argovie, 1861. — Membre de la Société générale d'histoire suisse, 1863. — Membre correspondant de l'Académie de Savoie, 1864. — Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts, de Cori (près Rome), 1864. — Membre correspondant étranger de l'Académie des sciences et des lettres de Palerme, 1864. — Membre correspondant de la Société d'histoire de Saint-Gall, 1864. — Membre honoraire de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, 1866. — Membre correspondant de la Société impériale d'Emulation de l'Ain, 1868. — Membre correspondant du Comité royal pour l'histoire nationale (d'Italie), 1874. — Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 1879. — Membre correspondant de l'Académie de Besançon, 1883. — Membre effectif de l'Académie de la Val d'Isère, 1885. — Membre agrégé de l'Académie chablaisienne, 1887. — Président d'honneur du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, à Thonon, août 1886.

Chevalier de la Couronne d'Italie, 13 décembre 1883.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

POÉSIE

RECUEILS

Echos des bords de l'Arve, 176 pages in-12. Genève, Cherbuliez, 1850. — 2^{me} édition, 155 p. grand in-8. Genève, Cherbuliez, 1859. — 3^{me} édition : 1^{er} volume, 197 p. in-16 : 2^{me} volume, 200 p. in-16. Genève, Georg, 1873.

Nouveaux Echos des bords de l'Arve : Clotilde, Poésies diverses ; 92 p. in-16. Genève, imp. Grosset et Trembley, 1878 (n'a pas été mis dans le commerce).

POÉSIES ÉPARSES

Le Fantastique

1835, 15 juin. Prière pour une jeune fille (sous le pseudonyme de René Valmont).

La Revue suisse

1842. Le Rhin suisse, p. 243. — La tombe des deux Lucernois, p. 574.

1846. L'Adieu des Suisses. — La Voix lointaine, p. 438. — Le Jour de Dieu, p. 688. — Le Tilleul des Confédérés, p. 913 ; à part, 7 p. in-8.

1847. Les roses du printemps, p. 504. — Le dernier Adieu, p. 755.

1848. A un ami, Souvenir des montagnes, p. 242. — A ma Sœur, p. 610. — A un ami qui voyageait en Italie, p. 611. — Impression d'automne, p. 613.

1849. Le Cygne, p. 132. — La grand'mère à sa petite-fille, p. 407. — Les deux Voix, p. 492.

1858. Enfance et Vieillards, p. 750.

Journal de Genève

1842, 22 mars. Le Rhin suisse.

1846, 26 juin. L'Adieu des Suisses. — La Voix lointaine.

1847, 8 janvier. Le Tilleul des Confédérés.

1850, 18 janvier. Les deux Voix.

Le Représentant

1842, 22 mars. Le Rhin suisse.

Le Nouvelliste vaudois

1842, 25 mars. Le Rhin suisse.

L'Helvétie

1842, 29 mars. Le Rhin suisse.

1850, 31 janvier. L'Alpe libre.

Le Narrateur fribourgeois

1842, mars. Le Rhin suisse.

**Chants des Sections vaudoise et genevoise de la
Société de Zofingue, Lausanne, 1844.**

Le Rhin suisse, p. 52.

Chansons belletriennes, Genève, 1848. Recueil autographié
publié par la Société de Belles-Lettres de Genève. Ph. Plan
scripsit.

N° XV. Chanson d'hiver.

Chants Zofingiens, Genève, 1849.

Le Rhin suisse, p. 26.

Observateur de Genève

1849, 29 décembre. Le Rhin suisse. — Prière pour une jeune fille. — La goutte de rosée. — A ma Sœur.

Revue de Belles-Lettres

1850, juin. Petit oiseau des bois.

La Volière ouverte, recueil de poésies. Genève, 1852

Le vieux Saule, p. 23.

Bulletin de l'Institut national genevois

Tome I. A Elle, dans ses vieux jours, p. 73. — Le dernier Adieu, p. 339.

Tome IV. Réverie. — A Elle. — Premier sourire, p. 67. — La Ballade des quatre Frères, p. 464.

Tome V. L'éternel Voyageur, p. 40. — A Frederika Bremer, p. 43.

Tome VII. Chant national suisse, p. 60. — Paysage d'automne, p. 320.

Tome VIII. Le Tombeau, p. 167.

Tome XI. L'Etoile et l'enfant, p. 45.

Tome XIV. Douze Poésies, p. 184 ; à part, 19 pages in-8°.

Tome XVIII. Poésies, p. 217 ; à part, 6 pages in-8°.

Recueil de Chants pour la Suisse romande. Genève

1853, 1^{er} volume. La goutte de rosée, n° 38.

1854, 2^{me} volume. Cri d'amitié, n° 21. — L'Alpe libre, n° 35.

1855, 3^{me} volume. L'Alpe libre, n° 6. — L'Adieu des Suisses, n° 21.

Recueil de Chants publiés par la Section vaudoise de la Société de Zofingue. Lausanne, 1853

Le Rhin suisse, p. 52.

Album genevois

1854, 15 mai. A Elle, dans ses vieux jours, p. 403.

L'Emulation. nouvelle Revue fribourgeoise

1854, août. A Elle, dans ses vieux jours, p. 256.

Album suisse

1854, 1^{er} septembre. A Marc-Monnier, p. 9. — 1855. 31 juillet. Réverie, p. 361.

1855, 1^{er} septembre. A Elle, dans ses vieux jours, p. 15.
— 1^{er} octobre. Le dernier Adieu, p. 40. — 1^{er} décembre. Premier sourire, p. 112.

1856. Hêtre et Sapin, p. 159. — La Ballade des quatre Frères, p. 292. — L'Aïeule, p. 337. — Larmes inaperçues, p. 368.

Revue de Genève

1857, 8 septembre. Chant national suisse.

1859, 9 mars. Rêve d'amour. — Le Cygne.

La Suisse

1857, 30 octobre. Chant national suisse.

La Gazette de Savoie

1857, 30 octobre. Chant national suisse.

Le Courrier du Valais

1857, 31 octobre. Chant national suisse.

Le Messenger de Genève

1857, 15 novembre. Chant national suisse.

1862, 28 juin. La goutte de rosée.

1863, 17 janvier. Cri d'amitié. — 28 février. Larmes inaperçues.

Le Rhin suisse, chant patriotique mis en musique, par M^{me} Prescott. Paris et Genève, 1857

N. B. Cette poésie a été mise en musique plus d'une fois, entre autres par Stunz (voir la 3^{me} édition des *Echos des bords de l'Arve*); mais nous ne sommes pas en mesure de donner à cet égard d'autres indications bibliographiques.

Le Confit prusso-suisse, par Marin Laracine, Genève. 1857
Le Rhin suisse, p. 153.

St-Galler Sonntagsblatt

1859, 29 mai. Traduction allemande de : La blanche étoile et de : A un jeune poète élégiaque.

La France littéraire

1859. Italie, p. 407.

Almanach de Genève

1860. Le Rhin suisse, p. 143.

1861. Chant national suisse, p. 130. — Paysage d'automne, p. 141.

1862. L'étoile et l'enfant, p. 122.

1863. Le petit Nouvel An, p. 177.

1866. La Traversée, p. 158.

L'Entr'acte

1861, 30 avril. L'Alpe libre. mise en musique par M. Liénard-Mauguin.

Le Bund

1861, 13 juin. Le Rhin suisse, traduit en allemand par M. Kertbeny.

Le Carillon de Saint-Gervais

1861, 27 juillet. Le Rhin suisse.

The St-James's Medley

1861. L'étoile et l'enfant, p. 319. -

La Suisse, revue littéraire et artistique

1863. L'Orage, p. 212. — Les ruines de Pomiers. p. 374.

Genève-Suisse, 1864

Le Rhin suisse, p. 93. — L'Alpe libre. p. 95. — Le Tilleul des Confédérés, p. 97. — Chant national suisse, p. 103.

Dichterbuch der französischen Schweiz. Gesammelt und übersetzt von Eugène Peschier. Glarus. 1864.

Le Rhin suisse. — Le Tilleul des Confédérés. — Les deux enfants (traductions allemandes), p. 177.

Choix de poésies destiné aux jeunes filles. Genève. 1864

Le Peuplier, p. 47. — Hêtre et Sapin, p. 56. — L'Alpe libre, p. 82.

N.B. Ces poésies se retrouvent dans la seconde édition de cet ouvrage, publiée en 1870.

Choix de poésies à l'usage des maisons d'éducation,
par Philippe Fazy, 1866

Cri d'amitié, p. 395.

Revue savoisienne

1867. Le Réve, p. 32.

1871. A Elle, dans ses vieux jours, p. 47.

1872. Le Bois de sapins, p. 24. — Le billet de l'Ange, p. 83.

1875. Tempête, p. 86.

1879. La Fenêtre, p. 17.

1884. L'Eglise perdue, p. 91.

Les Alpes, Annecy

1870, 4 août. Le Rhin suisse.

Le Patriote savoisien, Chambéry

1870, août. Le Rhin suisse.

Almanach de la Suisse romande

1871. La Couronne engloutie, p. 50.

1872. Strophes écrites au pied du Salève, p. 84.

1873. Le Bois de sapins, p. 68.

1874. Le Voyageur et la Scie, p. 150.

1876. Le petit Boiteux, p. 127.

1877. Tempête, p. 132.

1878. Impression d'automne, p. 152.

1882. Chant du berger, p. 129.

1883. La Voix de l'onde, p. 181.

1884. Réverie, p. 158.

1886. L'Eglise perdue, p. 62.

Les Alpes suisses, par Eug. Rambert. Quatrième série. 1871

Le Rhin suisse, p. 316.

Livre de lectures à l'usage des écoles de la Suisse romande, par Dussaud et Gavard. Lausanne, 1871

Le Rhin suisse, p. 371.

Bibliothèque universelle

1873. Hêtre et Sapin, p. 542. — La goutte de rosée, p. 544. Cri de douleur, p. 544.

L'Echo du Salève

1873, 29 mars. L'Enfant à la mamelle. — Soleils couchants. — La blanche Etoile.

Le Mont-Blanc

1873, 20 avril. Bouquet d'enfant. — Les ruines de Pomiers. — Le Rhin suisse.

Revue suisse. Genève

1876, 1^{er} mai. Le Rhin suisse. — 1^{er} juin. Jour de Mars.—
1^{er} août. Impression d'automne.

Almanach miniature de la Suisse romande

1877. Impression du soir, p. 50.

1878. L'Etoile, le voyageur et le sapin, p. 64.

**Chansonnier de l'Helvetia vaudoise des étudiants
suisse. Lausanne, 1877**

Le Rhin suisse, p. 36. — L'Alpe libre, p. 47.

L'Obole des poètes. Genève. 1877

Souvenir, p. 49.

**Französische und deutsche Anthologie französischer
Lyrik des neunzehnten Jahrhunderts,** von Werner Schön-
nermark. Halle, 1878.

La Rose, p. 104.

Nouveau Parnasse Français. Leipzig, 1880.

La petite Chambre, p. 127.

Le Biographe de Bordeaux

1881. Une Feuille verte. — Le Rhin suisse, t. IV, p. 280.

La Famille

1881. Tempête, p. 328.

**Comptes rendus des Congrès des Sociétés savantes de
la Savoie.**

1882. La Vie humaine, p. 109.

1886. Souvenir d'Octobre, p. LVII.

En Pays romand. Anthologie. 1882

Le Rhin suisse, p. 21. — Les Vieux Amis, p. 141.

Chants du Pays. Lausanne
(1^{re} édition, 1883)

Le Rhin suisse, p. 106. — Hêtre et Sapin, p. 108. — Cri de douleur, p. 109.

(2^{me} édition, 1887)

Le Rhin suisse, p. 141. — Hêtre et Sapin, p. 143. — Impression d'automne, p. 144. - - Propos d'enfant, p. 145. — La goutte de rosée, p. 145. — L'Etoile.

Soixantième anniversaire de la Société de Belles Lettres de Genève, 1884

Le Tilleul des Confédérés, p. 27.

Le Voleur

1886, 27 mai. Bouquet d'enfant.

Chants populaires de la Suisse romande. Genève, 1887
L'Alpe libre, p. 88. — Le Rhin suisse, p. 103.

Le Semeur

1888. Tempête, p.

1889. Cri de douleur, p. 378.

Almanaco del Popolo Ticinese. 1889

Consolation. — Sais-tu pourquoi je rêve ? — Le Rhin suisse.

La Muse romande. La Chaux-de-Fonds

1890. Brouillards d'hiver, p. 150.

1893. Italie, p. 207.

PROSE

OUVRAGES ET BROCHURES

Essai sur la Taxe des Gardes (thèse de licence en droit), 74 p. in-8°. Genève, 1838.

C.-F.-Alphonse Vuy, notice biographique, 46 p. in-8°. Genève, 1852.

Avant-propos de : *Les Hirondelles, poésies et Divicon, ou la Suisse primitive, poème en cinq chants*, par Ch.-L. de Bons. Paris et Genève, 1857.

Lettre au Département des Contributions, au sujet des droits de succession Brunswick, dans *Avis de droit*, par J.-H. Serment. Genève, 1874, p. 37.

La Philothée de saint François de Sales. Vie de Madame de Charmois, xviii et 392 p. in-12. Paris, lib. Palmé, 1878.

La Philothée de saint François de Sales. Vie de Madame de Charmois. Pièces justificatives et documents divers. xxx et 296 p. in-12. Paris, lib. Palmé, 1879.

Jean Gacy. La Déploration de la Cité de Genève, publiée avec un avant-propos, ii et 6 p. in-8°. Genève, H. Trembley, 1882.

Une chanson sur l'Escalade, publiée avec un avant-propos viii et 4 p. in-8°. Genève, H. Trembley, 1882.

Le Réformateur Froment et sa première femme, 42 p. in-8°. Genève, H. Trembley, 1883.

Le Codicille d'Ami Lévrier, 12 p. in-8°. Genève, H. Trembley, 1888.

Origine des Idées politiques de Rousseau, xxvii et 260 p. in-12. Genève, H. Trembley, 1889.

A propos de saint François de Sales. Une légende apocryphe: N° 1, tirage à part de la Revue savoissienne, 13 p. in-8°. Annecy, F. Abry, 1890. — N° 2, 18 p. in-8°. Genève, H. Trembley, 1891. — N° 3, Un dernier mot sur la légende apocryphe, 2 p. in-8°. Genève, H. Trembley.

A propos de la Mission du Chablais. Quelques remarques. N° 1, 44 p. in-12. Genève, H. Trembley, 1892. — N° 2, 20 p. in-12. Genève, H. Trembley, 1892.

Revue étrangère et française de jurisprudence et d'économie politique, de Félix

1839, septembre. Notice sur la Caisse des Familles établie à Genève.

1840. Du Commerce, des Fabriques et de l'Industrie de la Suisse. Question du libre échange, p. 186.

Mémorial du Grand Conseil

N.B. Nous n'indiquons que les discours qui ont été publiés en brochure.

1842, 1^{er} juillet. Discours sur les affaires d'Argovie, p. 88, à part, 6 p.

1863, 16 septembre. Discours à propos du Compte rendu de l'Administration du Conseil d'Etat en 1862, p. 2081, à part; trad. allemande, 14 p. in-12. Genève, Pfeffer et Puky.

Revue suisse

(*Chroniques de Genève*, signées "...)

1847. Janvier, p. 72. — Février, p. 154. — Mars, p. 228. — Avril, p. 318. — Juillet, p. 498. — Août, p. 571. — Septembre, p. 629. — Novembre, p. 753.

1848. Janvier, p. 45. — Mars, p. 189. — Mai, p. 301. — Juillet, p. 444. — Novembre, p. 708.

1849. Février, p. 140. — Mars, p. 199. — Avril, p. 282. —
Juin, p. 403. — Octobre, p. 701.

1877. Compte rendu de : *Les Sources de l'Histoire de
France*, par Franklin, p. 148.

Annales catholiques de Genève

1854. (4^{me} série). Compte rendu des poésies du Père Gall
Morel, p. 347.

1855. (6^{me} série). L'Italie et l'Art Moderne, p. 401.

Livre des familles, Almanach de la Suisse française

1855. Souvenirs d'un jeune prisonnier, p. 91.

1856. Souvenirs d'un avocat. Un repris de justice, p. 96.

Bulletin de l'Institut national genevois

Tome II, p. 16. Rapport sur le Concours de poésie ouvert
par la Section de littérature (lu le 18 juin 1855 à la séance
générale.)

Tome V, p. 160. Notice sur Chaponnière ; à part, 8 p. in-8°.

Tome VII, p. 7. Rapport sur le Concours de poésie ouvert
par la Section de littérature (lu le 24 août 1857 à la séance
générale.)

Tome X, p. 177. Le dernier Seigneur de Copponex ; à
part, 35 p. in-8°.

Tome XI, p. 231. Rapport à l'Institut sur le Concours rela-
tif aux Franchises de Genève (lu le 28 mai 1863 à la séance
générale) ; à part, 28 p. in-8°.

Tome XIV, p. 176. Le Landammann Sailer ou Echos des
bords de la Thour ; à part, 8 p. in-8°.

Tome XVI, p. 229. Liber Quatuor causarum, imprimé à
Genève, dans le quinzième siècle ; à part, 4 p. in-8°.

Tome XVII, p. 25. Rapport sur le Concours de poésie

ouvert par la Section de littérature (lu le 22 mai 1871 à la séance générale).

Tome XXII, p. 55. Discours d'ouverture à la séance générale du 15 juin 1876. — P. 82. Notice sur Daniel Gevril; à part, 12 p. in-8°.

Tome XXIII, p. 19. Origine des Idées politiques de Rousseau. Premier mémoire; à part, 28 p. in-8°.

Tome XXIV, p. 174. Origine des Idées politiques de Rousseau. Deuxième mémoire; à part, 32 p. in-8°.

Tome XXIV, p. 525. Notice sur Albert Richard; à part, 20 p. in-8°.

Tome XXV, p. 273. Origine des Idées politiques de Rousseau. Troisième mémoire; à part, 74 p. in-8°.

Tome XXVII, p. 1. Discours d'ouverture de la séance générale du 2 mai 1884, sur l'Origine de la Commune de Genève; à part, 19 p. in-8°.

Tome XXVIII, p. 379. Esquisses et souvenirs : Deux Condamnés; à part, 17 p. in-8°. — P. 435. Une Consultation du Président Favre; à part, 10 p. in-8°.

Tome XXIX, p. 15. Esquisses et souvenirs : Une Exécution capitale à Genève; à part, 32 p. in-8°.

Tome XXX, p. 57. Esquisses et souvenirs : Les Débuts de Marc Monnier; à part, 58 p. in-8° (long extrait dans le *Semeur* du 10 janvier 1890). — P. 207. Quatre pièces contemporaines; à part, 6 p. in-8°. — P. 305. Un Grand Voyage en Europe : Genève en 1761; à part, 17 p. in-8°.

Mémoires de l'Institut national genevois, in-4°

N.B. Il y a eu un tirage à part de chacun de ces mémoires.

Tome VII. Convention entre l'Abbaye de Pomiers et la Ville de Cruseilles. Sentence de Hugues de Genève, 30 p.

Tome VIII. Jugement rendu par Amédée VIII, à Ripaille, en 1438, entre l'Abbaye de Saint-Jean d'Aulps et Samoens, 16 p.

Tome IX. Chartes inédites, VIII et 40 p.

Tome X. Note sur la Villa Quadrivium, 14 p. — Nouvelle série de Chartes inédites, 21 p.

Tome XI. Les Franchises de Châtel en Genevois, du 18 mars 1307, 42 p.

Tome XII. Notes historiques sur le Collège de Versonnex et documents relatifs à l'instruction publique à Genève, avant 1535, 48 p. — Troisième série de Chartes inédites, 60 p. — Chézery, Chartes du douzième siècle, 18 p.

Tome XIII. Les Etats généraux de Savoie de l'an 1522, 24 p. — Petit mémoire sur la Regiquina, 24 p. — Capitulation du Fort Sainte-Catherine, 19 p.

Tome XIV. Note sur l'étymologie du mot Corratérie, 31 p. — Deuxième note sur l'étymologie du mot Corratérie, 31 p.

Tome XV. Chartes inédites du Duc de Savoie, Charles III, 16 p.

Journal de Genève

1857, 17 juillet. Lettre sur la question des Israélites dans le Canton de Genève, (reproduite dans la *Revue de Genève*, ainsi qu'une seconde lettre au *Journal de Genève* sur la même question). — 1^{er} novembre. Lettre sur l'Election fédérale du 25 octobre 1857.

1861, 20 mai. Lettre en réponse au *Salut public*, de Lyon.

1862, 20 juillet. Lettre à propos d'une lettre de M. Magnac (reproduite par la *Nation suisse*).

1863, 15 juillet. Lettre sur la Caisse de police.

1868, 6, 11 et 17 décembre. Lettres à l'Abbé Fleury.

1869, 10 et 12 juin. Lettres à propos des saisies (reproduites par la *Suisse radicale* du 12 juin).

1871, 4 mars. De la Justice et des Juges, par M. Borély.

1883, 13 octobre. Lettre à propos d'une erreur d'impression.

Revue de Genève

1857, 15 et 21 juillet. Deux lettres sur la question des Israélites dans le Canton de Genève. — 13 Novembre. Compte rendu des Alperoses, de X. Kohler.

1858, 11 juin et 25 septembre. Compte rendu de : Les Hirondelles et Divicon, de C.-L. de Bons.

1859, 28 septembre et 5 octobre. Compte rendu des ouvrages de MM. Fontaine et Gaullieur relatifs à Carouge.

La Suisse, revue littéraire et artistique

1859, 2 juillet. Compte rendu de *Bezanson Hugues*, de Galiffe. — 25 septembre et 1^{er} octobre. Compte rendu des ouvrages de MM. Fontaine et Gaullieur relatifs à Carouge. — 26 novembre. Compte rendu de *Les Lois civiles et commerciales*, de M. Flammer et de *Les Filles de Catherine*, de M^{me} Jeanne Mussard.

1863. Profils et Pensées, p. 63, 122, 156, 246, 319.

Le Bund

1859, 4, 6 et 7 octobre. Compte rendu des ouvrages de MM. Fontaine et Gaullieur relatifs à Carouge.

1860, 5 mars. Compte rendu de l'Almanach de Genève. — 8 mai. Compte rendu des Souvenirs du Jubilé de l'Académie de Genève.

La Nation suisse

1860, 8 décembre. Feuilleton sur le Dr Jacques Papon, de Coire.

1861, 24 et 25 avril. Lettres à un membre du Grand Conseil sur la démission du Conseil municipal de Lancy.

1863, 27 septembre. Catalogue du Musée cantonal d'archéologie. — 19 juillet. Lettre sur la Caisse de police.

1864, 26 août. Lettre sur la séance du Grand Conseil du 24 août.

1866, 6 octobre. Lettre pour refuser toute nouvelle candidature au Conseil national.

Mémorial des séances de l'Assemblée constituante de 1862

N. B. Nous n'indiquons que les discours qui ont été publiés en brochure.

Discours du 8 juillet à propos de la Société économique et de l'Hôpital, p. 216 ; à part, 8 p. in-4°.

Discours du 9 septembre, à propos de la Restauration et des arrondissements, p. 423 ; à part, 26 p. in-12.

Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses. Zurich

1863. Quelques mots encore sur les Ménaïdes, p. 6.

Indicateur d'histoire suisse. Berne

1873. Les Ménaïdes et les lieux dits sur les bords du Lac de Genève, p. 321.

Indicateur d'antiquités suisses. Zurich

1877. Quelques mots sur les Ménaïdes, p. 781.

Feuille fédérale suisse. Berne

1864. Rapport de la Commission du Conseil national chargée du préavis sur la Convention conclue à Genève, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, p. 794.

Revue Savoisienne

Glanures historiques

1865 ; p. 72, 98. — 1866 ; p. 26, 34, 48, 112. — 1867 : p. 18, 72, 103. — 1868 ; p. 18, 99. — 1869 ; p. 37, 60, 89. — 1870 ; p. 68. — 1871 ; p. 5. — 1873 ; p. 18. — 1877 ; p. 65.

A propos de saint François de Sales

1867 ; p. 25, 84, 97. — 1870 ; p. 38. — 1871 ; p. 80. — 1872 ; p. 12, 95. — 1873 ; p. 100. — 1883 ; p. 43. — 1890 ; p. 178. Une légende apocryphe. — *N. B.* Le tirage à part de cet article a déjà été mentionné sous le même titre, parmi les brochures.

1865. M. Pierre Gaud, p. 97.

1867. Une charte inédite du XIII^e siècle et un article du Regeste genevois, p. 33 ; à part, 28 p. in-8°. — Courte réponse aux observations sur l'interprétation d'une charte du XIII^e siècle, etc., p. 54.

1868. Les suites d'une condamnation prononcée contre un noble de haute lignée, p. 41 et 51. — Histoire de la Commune de Flumet, de MM. Dufour et Rabut, p. 81. — Le dernier seigneur de Copponex, p. 119.

1869. Note sur la date de l'avènement de Guillaume III, comte de Genève, p. 51 ; à part, 16 p. in-8°. — Histoire du premier royaume de Bourgogne, de C. Binding, p. 71.

1870. Un nouveau volume de la collection des *Recevez fédéraux*, p. 17. — Jean Calvin, son église, son gouvernement à Genève, de F.-W. Kampschulte, p. 19 ; à part, 14 p. in-8°. — Les peintres et les peintures en Savoie du XIII^e au XIV^e siècle, de MM. Dufour et Rabut, p. 40. — Lettres inédites de Madame de Warens, p. 59 ; à part, 15 p. in-8°.

1871. Marie Armand, p. 77. — 1872. Suite et fin, p. 41 ; à part, 20 p. in-8°.

1872. Franchises municipales de Cusy en Genevois, de M. A. de Foras, p. 6. — *En Savoie*, de Moïse Hornung. — Société d'histoire du Canton d'Argovie, p. 15. — Notice sur la Bâtie d'Albanais, le prieuré S. Robert et Montcel, de l'abbé E. Dufour, p. 51. — Mort du professeur Kampschulte, p. 100.

1874. Histoire de Grésy-sur-Aix, de M. de Loche, p. 13. — Notice sur la plus ancienne charte de franchise d'Avigliana, p. 101.

1876. Armorial et nobiliaire de Savoie, de M. de Foras, p. 70. — 1878 ; p. 22. — 1879 ; p. 142.

1877. Encore la Regicquina, p. 76. — Quelques mots sur les Ménâides, p. 84. — Imprimeurs et libraires de Savoie, p. 90, 99 et 108 ; 1878, p. 1 ; à part, 30 p. in-8°. — Sources de l'histoire de France, de M. A. Franklin, p. 102.

1878. Un nouveau docteur de l'Eglise, par un ecclésiastique, p. 4. — Une lettre inédite de Henri IV, p. 19. — Encore l'ouvrage sur le doctorat de saint François de Sales, p. 26. — Somme ascétique de saint François de Sales, de M. Albert, p. 103.

1879. Quelques mots sur l'étymologie du mot *anciège*, p. 16. — Une famille savoissienne d'origine cyprïote, p. 116. Travaux de la Société d'histoire de Maurienne, p. 123.

1880. Une entreprise du Duc de Savoie, par G. Claretta.

p. 17. — Le Prieuré de Chamonix, par MM. Bonnefoy et Perrin, p. 31. — Histoires de voyage, par Auguste Barbier, p. 80. — Les Somarons, p. 116.

1881. Martyre de la Légion thébaine, p. 1. — Jeanne de Jussie et les sœurs de Sainte-Claire de Genève, p. 13. — Suite et fin, p. 25 ; à part (avec un avant-propos), 46 p. in-8°. Paris, lib. Palmé, 1881. — Le docteur Carové, histoire sans fin, trad. par Auguste Barbier, p. 80. — Chez les poètes, par l'auteur des Iambes, p. 122.

1882. Gerbes poétiques, de Louis Gross, p. 56.

1883. Obituaire de Saint-Pierre de Genève, de A. Sarasin, p. 8.

1884. Le Prieuré de Chamonix, de Bonnefoy et Perrin, p. 7. — Note sur la littérature du droit des gens, d'Alphonse Rivier, p. 66. — Documents relatifs à l'histoire de Vevey, d'Albert de Montet, p. 98.

1885. Poésies posthumes, d'Auguste Barbier, p. 24 ; à part, 13 p. in-8°. — Les Pays libres, de J. Ferrand, p. 277.

1886. Une consultation du Président Favre, p. 139 ; à part, 10 p. in-8°. — Histoire de l'Abbaye de Sainte-Catherine, de F. Mugnier, p. 337 ; à part, 8 p. in-8°. — Une lettre du Duc Charles-Emmanuel, p. 361.

1887. Suisse française et poésie. Chants du pays, p. 87. — Une lettre de David Rousseau, p. 291.

1888. Petites glanures, p. 73.

1889. A propos du fleuve Léman, p. 122.

1891. Droit de la guerre sous la République romaine, de Michel Revon, p. 97. — Une singulière erreur de mémoire. Louis de la Rivière. — Pierre et Jean-Claude Gazel, p. 197.

1892. L'arbitrage international, de Michel Revon, p. 177.
— Joseph de Maistre, de Michel Revon, p. 343.

Le Radical

- 1865, 28 juin. Lettre à propos de l'Hôpital cantonal et de M. Richard (reproduite par la *Nation suisse*).

Almanach de Genève

1866. Notice sur Pierre Gaud, p. 177.
1883. Simples pensées, p. 54.
1887. Une lettre de Victor de Laprade, p. 108.
1888. Une lettre de David Rousseau, p. 48 ; à part, 4 p. in-8°.
1890. Volontaires de Carouge en 1778 et 1779. (Communication de la liste des).
1893. Vieux souvenirs, p. 44.

Almanach des gloires de la Savoie

1868. Le Chanoine Gazel, p. 53.
1870. La Médecine universelle du Seigneur de Copponeux, p. 27.

La Suisse radicale

- 1868, 6, 9 et 16 décembre. Lettres à l'abbé Fleury.
1869, 28 avril. Lettre à propos du Rhin suisse (reproduite par un grand nombre de journaux).
1870, 9 et 10 mai. Lettres déclinant toute candidature pour le Conseil municipal de Carouge.

Comptes rendus des Congrès des Sociétés savantes savoisiennes.

- 1879, 2^{me} session. Une famille savoisienne d'origine cyprïote, p. 87.

1880, 3^{me} session. Discours sur la Légion thébaine, p. 143.

1883, 7^{me} session. Une page de l'histoire de saint François de Sales, prévôt de Genève, p. 95.

1886, 8^{me} session. A propos d'un testament, p. 69; à part, 16 p. in-8°.

Revue des questions historiques

1881, octobre. Une procédure calviniste au seizième siècle p. 369; à part, avec de légères différences, 18 p. in-8°. Genève, lib. Trembley, 1889.

Revue de Genève

1886. Esquisses et souvenirs. Le Sept octobre, p. 457; à part, 19 p. in-8°.

Mémoires de l'Académie chablaisienne

Tome II. Notes historiques sur la prise du Château de Thonon, p. 140 et sur le pillage de Marclaz, p. 144; à part, 10 p. in-8°. — Charte inédite, p. 299.

Tome III. Encore Adémar Fabri, p. 181; à part, 16 p. in-8°.

Tome IV. A propos des guerres du XVI^e siècle, p. 165.

Tome VIII. Trois lettres du cardinal Mermillod, p. 88; à part, 8 p. in-8°. — Pièces relatives à la vie municipale d'An-necy, p. 95; à part 8 p. in-8°.

Miscellanea di Storia Italiana

1889. Adémar Fabri, prince-évêque de Genève, tome XXVII (12^{me} de la seconde série), p. 135; à part, 35 p. in-8°.

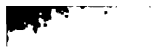
Le Semeur. Paris et Lausanne

1889, 10 décembre. Glanure : Marc-Monnier.

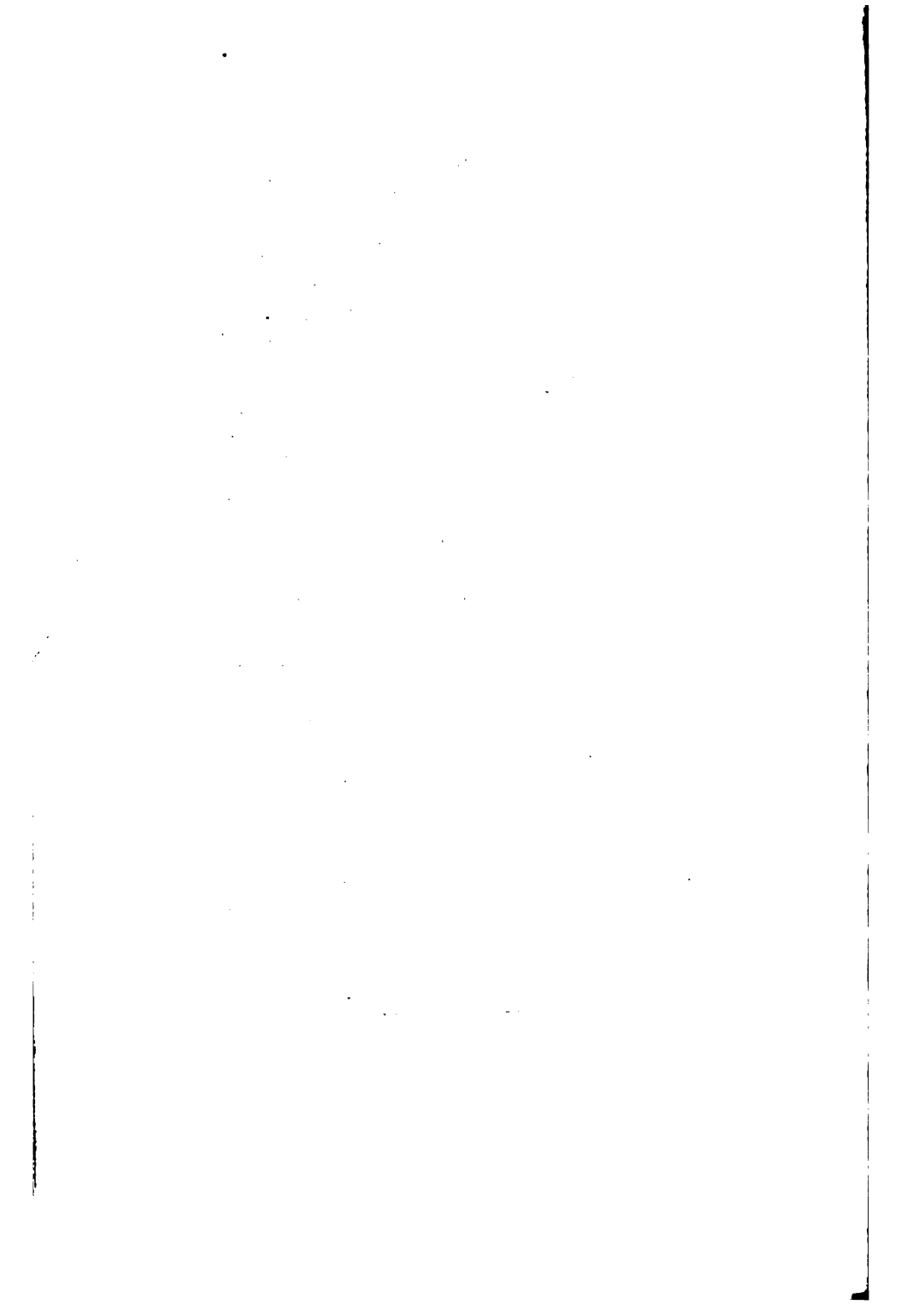
La Semaine littéraire. Genève

Lettres inédites de H.-Fréd. Amiel, 1894, p. 592 et 621.
— 1895, p. 33 et 76.

(Si touffue que paraisse cette bibliographie, elle est incomplète encore. Signalons par exemple un *Coup d'œil sur la révolution genevoise du 22 novembre 1841*. Nous en avons le manuscrit sous les yeux, avec une note de M. Vuy, indiquant qu'une partie de ce travail a été publiée dans un journal de Saint-Gall. — Une charte du 29 mai 1292, que la Société d'histoire de Genève a publiée dans le tome XIV de ses Mémoires, p. 434, lui avait été communiquée par M. Vuy).



Vertical text on the right edge, possibly a page number or margin note, appearing as a series of small, illegible characters.



CHARLES VOGT⁽¹⁾

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis sa dernière séance publique l'Institut genevois a fait une perte, cruelle entre toutes. Charles Vogt, qui pendant de longues années fut l'âme de notre association, a succombé, emportant dans la tombe les regrets de tous. Est-il quelqu'un parmi vous qui ait oublié ses admirables discours qui ouvraient nos séances, discours si riches d'idées et de faits, où le trait piquant se mêlait aux considérations les plus élevées.

Retracer la noble et féconde carrière de Vogt est une tâche que je ne saurais assumer ; mon but plus modeste, plus restreint, est simplement de rendre hommage à la mémoire de l'homme éminent que nous avons perdu, de rappeler et de caractériser quelques-unes des faces de son talent. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la merveilleuse variété de ses attitudes. Naturaliste, il menait de front les recherches originales et l'enseignement ; il unissait les dons du savant et du vulgarisateur. Publiciste et homme politique, il défendait ses opinions aussi éloquemment par la plume que par la parole.

Comme naturaliste, notre regretté président a sa place

(1) Discours lu à l'assemblée annuelle et publique de l'Institut le 27 mars 1896.

marquée au premier rang dans la science contemporaine. En 1839, il faisait déjà ses débuts à Neuchâtel comme collaborateur d'Agassiz, avec lequel il publia l'*Histoire naturelle des poissons d'eau douce*. A partir de cette époque son labeur a été incessant, embrassant à la fois la géologie, la zoologie et la paléontologie. Il était à la fois, ce qui est rare, l'homme de la recherche spéciale, minutieuse, et de la haute synthèse. A ce dernier titre son influence a été considérable ; ses *Lettres physiologiques*, écrites pendant son séjour à Paris, le rangèrent de bonne heure parmi les chefs de l'école matérialiste scientifique ; dans la suite ses fameuses *Leçons sur l'homme* obtinrent un vif retentissement, car elles bouleversaient toutes les notions traditionnelles en appliquant à l'espèce humaine la théorie nouvelle de l'évolution. Il nous semble entendre encore l'écho lointain et affaibli des rumeurs et des protestations et aussi des chaleureux éloges que provoqua le livre à son apparition. Les *Leçons sur l'homme*, rédigées avec toute la précision scientifique, mais émaillées de spirituelles saillies, s'adressaient à tous ; il me resterait à vous signaler les nombreux ouvrages, d'une nature plus spéciale, qui ont largement contribué à la renommée scientifique de Vogt et qui embrassent les domaines les plus variés, mais cette revue, même sommaire et superficielle, m'entraînerait trop loin et elle exigerait d'ailleurs une plume plus compétente que la mienne ; d'autres faces du talent de Vogt appellent notre attention.

L'illustre naturaliste n'était pas de ceux qui se confinent exclusivement dans leurs études favorites et qui se désintéressent des luttes du forum. Lorsque la révolution gronda en Allemagne, il se lança dans l'arène avec tout l'enthousiasme, toute l'ardeur de la conviction et de la jeunesse ; il fit partie du Parlement de Francfort où il se fit remarquer

par sa fougueuse éloquence ; c'était l'homme des vigoureux coups de boutoir qui déconcertent l'adversaire et tout récemment un vénérable historien, un de ses collègues d'autrefois, me disait avec quel plaisir, quel intérêt, le Parlement écoutait les vives et spirituelles improvisations de K. Vogt. La réaction monarchique triompha et Vogt dut prendre le chemin de l'exil. Une carrière nouvelle allait s'ouvrir pour lui : le 5 mai 1852 le gouvernement genevois lui confia la chaire de géologie dans notre ancienne Académie ; il devint aussitôt l'un des plus utiles et des plus zélés auxiliaires de James Fazy et ses nouveaux concitoyens l'appelèrent à siéger au Grand Conseil et au Conseil National. Dans une assemblée délibérante, Vogt était une force de premier ordre ; orateur consommé, il dédaignait les petits moyens, les fleurs de rhétorique, il allait droit au but ; nul ne maniait plus finement que lui l'ironie et nul ne développait ses opinions avec plus d'ampleur, d'énergie et de verve railleuse. C'était un terrible joueur, impitoyable de logique et de bon sens. Il y a dans toutes les assemblées des prétentieux médiocres qui parlent pour ne rien dire, des rhéteurs qui dissimulent sous des phrases sonores et redondantes le vide de leur pensée ; pour ceux-là Vogt n'était pas tendre ; de sa parole brève et acérée il les réduisait au silence ; on le trouvait parfois véhément, mais dans la vivacité saisissante de ses ripostes, il n'y avait ni haine, ni colère, mais simplement l'expression vibrante d'une profonde conviction. Sa parole, énergique et tranchante comme l'acier, le faisait parfois considérer comme un autoritaire et cependant nul n'était plus foncièrement libéral que lui ; il avait eu à souffrir de l'intolérance, mais il dédaignait les représailles. Il aimait la liberté pour elle-même et il la voulait égale pour tous ; il respectait comme sacrée la conviction d'autrui et en même temps dans le

conflit des idées il croyait au triomphe final de la vérité. Il ne haïssait réellement qu'une chose, l'esprit sectaire, le fanatisme, de quelque manteau qu'il s'affublât. Son idéal, c'était l'indépendance absolue de l'Etat en matière religieuse; champion convaincu de ce principe, il le soutint par d'admirables discours qui ne s'effaceront pas de notre souvenir.

Est-il nécessaire, chers collègues, de rappeler la place éminente occupée par Vogt dans l'Institut genevois? Il avait été l'un des ouvriers de la première heure, un des membres fondateurs de notre association et pendant plus de quarante ans il participa activement à ses travaux. Nos *Mémoires* contiennent de lui plusieurs monographies qui ont largement contribué à la bonne renommée de l'Institut; dans le premier volume figure son remarquable travail sur les animaux inférieurs de la Méditerranée; notre onzième volume contient son mémoire si connu sur le microcéphales ou hommes-singes; enfin dans le dernier volume figure encore sa dissertation sur un nouveau genre de médusaire sessile. L'activité et le zèle de Vogt ne se démentirent jamais; président de l'Institut et de la Section des sciences naturelles, il savait répandre et entretenir l'animation et la vie autour de lui. Quel plaisir nous éprouvions à le voir arriver à nos séances du Comité de gestion qu'il présidait avec tant d'entrain et de belle humeur. Et nos excursions annuelles! Sa présence leur donnait un attrait particulier; avec quelle simplicité, quelle bonne grâce il mettait à la disposition de ses collègues les trésors de ses connaissances si variées, comme il animait nos modestes banquets de sa franche et communicative gaieté! Il était profondément attaché à notre Institut et il ne se décida à le quitter que lorsque ses forces commencent à le trahir. Le 29 mai 1894 il adressa au Comité de gestion une lettre dans laquelle il exprimait en termes ému

tous ses regrets d'une retraite devenue nécessaire ; cette lettre qui n'a pas été publiée mérite d'être connue :

« Plainpalais, le 29 mai 1894.

« *A Messieurs les Membres du Comité de gestion
de l'Institut national genevois.*

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« A différentes reprises déjà et notamment aux approches des dernières assemblées générales et élections périodiques, je vous ai priés de me permettre de me retirer des fonctions honorifiques, que les membres de l'Institut ont bien voulu me conférer et renouveler depuis tant d'années. Vous avez été si aimables dans vos démarches, si persuasifs dans vos instances, que j'ai dû m'incliner et renoncer temporairement à la perpétration de ma demande.

« Ce n'est pas sans un certain serrement de cœur, que je persiste aujourd'hui, à la veille d'élections nouvelles, dans mon désir de rentrer dans le nombre des membres émérites de l'Institut, et que je vous prie de faire savoir aux électeurs qu'ils doivent porter leurs voix sur un autre de nos membres comme président de l'Institut. Je vous prie en même temps de faire savoir à la Section des Sciences qu'elle doit me remplacer comme président et comme membre actif.

« Il m'a été permis de coopérer, dans le temps, à la fondation de notre Institut avec un certain nombre d'amis, dévoués au progrès, désireux de voir se propager des tendances intellectuelles et scientifiques parmi des couches de la société genevoise auxquelles dans ce temps, heureusement déjà assez éloigné de nous, on tenait la dragée haute, sous ce rapport. De nombreuses difficultés s'opposaient à

l'exécution de ces projets, inspirés par un amour sincère et désintéressé du pays. A force de courage et d'énergie ces obstacles furent surmontés. La conscience de l'utilité de l'œuvre pour le pays décuplait les forces de cette poignée d'hommes, malheureusement tous morts aujourd'hui.

• Membre de l'Institut depuis sa fondation, ce n'est pas sans d'amers regrets que je désire échanger le rôle d'un membre actif contre celui d'un membre émérite. Ce qui me console, c'est que je reste attaché de cette manière à une société que je chéris entre toutes et dont je garde les plus précieux souvenirs. Rien ne saurait effacer dans ma mémoire ces jours de travail acharné, voués aux publications de mémoires originaux, qui devaient assurer à notre Institut un rang honorable au milieu des sociétés savantes des autres pays civilisés ; ces heures de séances nourries par des communications intéressantes et par des discussions animées d'un souffle scientifique ; ces gaies excursions dans les environs, où l'on se délassait des travaux sérieux en bonne et aimable compagnie !

• Aujourd'hui j'éprouve le besoin de concentrer entièrement les forces qui me restent encore, sur mon enseignement universitaire, théorique dans les cours, pratique dans le laboratoire, dont la direction m'est confiée. Je me suis livré à ces enseignements depuis 47 ans — je désire le continuer aussi longtemps que mes forces me le permettront. Mais, pour se maintenir seulement au niveau des progrès énormes que fait la science tous les jours, il faut toute l'activité d'un homme, quelque vaillant qu'il soit. J'ai toujours pensé qu'un professeur qui veut mériter ce nom et remplir consciencieusement son devoir, ne doit pas rester stationnaire, que son rôle ne se bornait pas seulement à enseigner les matières demandées aux examens et connues à l'époque de

sa nomination, à rabâcher année par année le même cahier immuable, mais qu'il était appelé aussi à guider la jeunesse studieuse dans les sentiers qui mènent vers les horizons, encore éloignés, de l'avenir, qu'il devait indiquer à cette jeunesse les questions nouvelles qui surgissent, pour qu'elle puisse travailler à son tour d'une manière indépendante, mais en pleine connaissance de cause, à la solution des problèmes qui se posent sans cesse.

« Voilà, chers collègues et amis, les seules raisons qui m'engagent à agir comme je le fais aujourd'hui. Recevez, vous et tous les membres de l'Institut, mes remerciements de toutes les bontés que vous m'avez toujours prodiguées, des témoignages de sympathie et d'amitié, dont vous m'avez comblé, conservez-moi ces sentiments comme je les conserve vis-à-vis de vous et croyez moi

« Votre dévoué de cœur

« C. Vogt. »

Cette lettre, conçue en termes si touchants et si affectueux, était un adieu; elle fit sur nous une vive et douloureuse impression. Un an plus tard, presque jour pour jour, notre éminent collègue succombait, après une douloureuse maladie, supportée avec une stoïque résignation.

Messieurs et chers Collègues,

Ceux d'entre vous qui ont eu le privilège d'être en relations suivies avec notre illustre et regretté président, conserveront le souvenir de ses hautes qualités intellectuelles et morales. La vivacité primesautière de ses allures était tempérée par une bienveillance qui n'était pas de simple sur-

face. Converser avec lui était un véritable régal, car il abordait les sujets les plus opposés avec une égale aisance, exempte de toute pédanterie. Science, art, littérature, politique lui étaient également familiers ; il avait sur tout des vues personnelles, originales. C'était sans contredit l'une des intelligences les plus puissantes, les plus ouvertes, qu'il fût possible de rencontrer. C'était en même temps un esprit vraiment génial, un remueur d'idées. La haute situation scientifique dont il jouissait était due à un travail opiniâtre, infatigable ; il disait plaisamment que pour lui la journée de huit heures n'existait pas, et en effet, son labeur journalier dépassait de beaucoup les limites ordinaires que s'imposent les travailleurs les plus acharnés. Pendant sa dernière maladie nous l'avons entendu se plaindre avec amertume de son inaction forcée ; la privation dont ce vaillant souffrait le plus, c'était la privation de son travail journalier.

A la génération qui s'élève C. Vogt laisse un noble exemple à suivre, l'exemple d'une vie consacrée tout entière à la recherche désintéressée du vrai. A une époque où les fortes individualités se font rares, il fut quelqu'un, il fut un caractère ; il ne sut jamais courber la tête, ni devant le despotisme des coteries, ni devant la tyrannie des préjugés ; il suivit sans dévier la voie que lui traçait sa conscience. Ce sont les hommes de cette trempe qui sont les véritables artisans du progrès. Pour nous, Genevois, nous n'oublierons pas que le proscrit de 1848 s'est noblement acquitté envers sa patrie d'adoption ; il lui a donné le meilleur de son temps et de son admirable intelligence. Notre cité reconnaissante l'inscrit au nombre de ceux qui l'ont honorée et qui l'ont fidèlement servie.

Henri FAZY

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LE

MOUVEMENT ET LES ÉLÉMENTS

DE LA

POPULATION DE GENÈVE

1895

Le développement de la prospérité économique est dans une relation constante avec l'accroissement de la population. Celui-ci résulte des naissances et de l'afflux de population étrangère. Les circonstances politiques, sociales, religieuses entrent comme facteurs dans l'appel qui se fait au dehors.

Le canton de Genève obéit à ces lois de la population et se recrute des éléments que lui apportent, surtout les pays voisins, la France, la Savoie tout particulièrement, les autres cantons de la Suisse, en forte proportion également, comme le montrent les tableaux ci-joints, établis par M. Jules Denis.

Il est cependant nécessaire de faire une distinction pour les parties diverses du canton : la ville ou l'agglomération urbaine sont soumises à des mouvements de population différents de ceux de la population rurale. La situation topographique et économique des communes détermine aussi des apports de population étrangère plus ou moins forts.

Il faut donc faire l'étude des recensements successifs pour tout le canton et ensuite reprendre par communes et pour cent les résultats en détail. L'étude comprend le mouvement de la population en chiffres et ses variations pour les nationaux et les étrangers. Elle marque l'augmentation ou la diminution pour cent habitants pour *les 3 éléments*, les Genevois, les confédérés établis ou en séjour, les étrangers. L'étude ensuite doit classer ces éléments par rapport *au sexe, à la confession religieuse*, déterminer l'état civil, le nombre des *naissances* et celui des *décès* et la relation entre ces chiffres. De ce travail résulteront les quelques considérations sur le mouvement et la caractéristique de la population que nous désirons vous présenter.

Le canton de Genève présente au point de vue démographique une situation sans parallèle par la variation des éléments.

La caractéristique de notre peuple doit être cherchée dans les familles les plus anciennement attachées au sol national et qui ont traversé les phases souvent troubles ou brillantes de notre histoire.

Citoyens d'une république fière et indépendante, vivant d'une vie nationale intense, représentant une idée religieuse dans l'univers et constamment sur les remparts à la veillée des armes, ils ont acquis une trempe et un caractère indélébiles.

Sans nous attacher néanmoins à cette idiosyncrasie et à en détacher les traits, occupons-nous de l'ensemble et du mouvement collectif.

La variabilité des éléments, les mélanges et les apports constants de population, les additions faites il y a trois quarts

de siècle de communes rurales pour désenclaver notre territoire, constituent un tout d'éléments qui souvent ne se pénètrent plus les uns les autres, il y a en outre un élément de population flottante qui ne peut se définir et les étrangers cosmopolites.

M. le professeur Dunant dans ses *Recherches et Tableaux sur la population de Genève*, M. le professeur Wuarin dans ses *Conditions générales et contingences*, M. le docteur Em. Kühne dans ses *Renseignements sur la population du canton* et M. J. Cuénoud dans son *Rapport sur la statistique suisse* ont jeté une vive lumière sur plusieurs points.

La démographie ne s'occupe pas seulement des diverses fractions composant la population pour déterminer le nombre et l'importance des éléments, elle s'efforce de classer ceux-ci et de démêler les causes des variations.

Les causes économiques, sociales, politiques et religieuses, climatiques, sont agissantes, et je n'ai pas besoin de rappeler les contingences mises en évidence par l'éminent professeur ; il se détermine des courants d'immigration et d'émigration à côté des mobiles d'intérêt qui retiennent ceux qui ont été attirés par les salaires, le négoce, les professions diverses. La situation géographique, le climat, les agréments de l'existence, les ressources intellectuelles, artistiques, scientifiques jouent leur rôle pour retenir les visiteurs étrangers.

Le professeur de Candolle avait déjà remarqué une sélection se faisant par en haut, mais aussi la perte à l'étranger de beaucoup des forces vives du pays, après qu'il a eu la charge de l'instruction et la formation du caractère de ces jeunes gens.

Il y a dans les raisons économiques ou politiques et sociales qui déterminent les courants d'immigration et d'émigration

des populations beaucoup d'inconnues, l'amour du sol natal ne peut prévaloir contre les nécessités de l'existence, souvent contre les besoins factices, avec la fascination que les villes exercent sur les gens de la campagne par leurs attraits et leurs avantages ou même contre la recherche de l'assistance. Il y a un phénomène d'endosmose, la richesse d'une communauté détermine pour les éléments hétérogènes un appel que des barrières artificielles n'arrêtent pas. C'est le même phénomène qui se produit entre un liquide plus dense et un moins dense au travers d'une membrane interposée. Notre patriotisme fier du développement général du pays, ne laisse pas de s'alarmer à de certains égards, de la réduction de la population indigène. Il voit mêlés au bon grain beaucoup d'ivraie et des éléments non assimilés ! Le paupérisme a augmenté. La Constitution fédérale à son article 45 n'autorise le renvoi des personnes ou familles que si elles tombent à fois rétirées à la charge de la bienfaisance publique, les traités d'établissement assimilent les étrangers aux nationaux pour tous les droits et avantages dont jouissent les confédérés (art. 60, Constitution); or ces droits et avantages sont en tout égaux à ceux des Genevois du sol.

On pourrait examiner, à ce propos, si nous ne faisons pas bénéficier les ressortissants d'autres nationalités d'un traitement plus favorable que celui dont jouissent soit les Suisses à l'étranger, soit nos nationaux sur le sol natal. L'exemption d'impôts, de charges et de contribution (militaires, scolaires, taxe mobilière), dont ils bénéficient, leur fait une position de privilégiés.

La marche progressive de la fortune, le progrès de nos institutions ne doivent pas nous rendre aveugles sur les mœurs et les traditions d'une population flottante nom-

breuse qui, dans nos banlieues, est plus nombreuse que la population genevoise sédentaire.

La division de notre étude est la suivante :

I. Population totale ; variation depuis la restauration de la république.

II. Répartition suivant l'origine, suivant la confession :

a) Genevois ; b) Suisses confédérés ; c) Etrangers.

III. Répartition suivant la confession et la langue.

IV. Répartition suivant les naissances et les décès.

V. Répartition suivant les sexes.

VI. Répartition suivant les nationalités.

Les chiffres sont compris dans deux feuilles, formant trois tableaux qui sont :

I^{re} Feuille :

Mouvement de la population totale du canton, de 1815 à 1895.

II^{me} Feuille, deux tableaux :

1^o Canton : Genevois ; Confédérés ; Etrangers. Proportion de ces éléments pour cent suivant l'origine et la confession religieuse.

2^o Ville : Mêmes constatations.

SECTION I.

Population totale

L'augmentation générale de la population depuis 1815 est déterminée dans le tableau I par la courbe supérieure commençant à :

48,489 âmes pour le canton et à
114,975 âmes au 31 décembre 1895.

Il donne également sur l'accroissement des éléments de cette population des chiffres absolus et sur lesquels nous aurons à revenir ainsi que sur les variations des éléments dans ce total.

On peut remarquer la lenteur de l'accroissement de 1822 à 1843, depuis 1860 elle prend un élan considérable jusqu'en 1880. Pendant les 15 dernières années, il y a un faible ralentissement, cependant depuis 1888 la reprise est assez forte.

Les faits qui ont grandement influencé la population vers 1850 sont la démolition des fortifications qui ont développé à l'octuple les faubourgs extérieurs, les grèves et les transformations de l'industrie qui ont amené une expatriation d'une fraction de la population ouvrière indigène. Signalons aussi l'état de révolution ou de changements politiques des Etats voisins qui nous ont amené un apport considérable de population flottante, continué et renouvelé vers 1870. Le développement de la bâtisse opérée par des non Genevois est aussi une cause d'immigration ouvrière.

Les mêmes effets avec les mêmes causes, ou d'autres semblables, se retrouvent pendant les années qui ont suivi 1870 et 1880; il y a cependant un ralentissement marqué qui ne cesse que dans la dernière décade.

L'accroissement de la population totale est de 1815 à 1895 :

1815.....	48,489	1860.....	83,345
1822.....	51,113	1870.....	93,239
1828.....	53,407	1880.....	101,595
1837.....	58,666	1888.....	106,738
1843.....	61,871	1895.....	144,975
1850.....	64,146		

Les plus fortes augmentations sont de 1850 à 1860 de 28,40 %, de 1870 à 1880 de 11,87 % et de 1888 à 1895 de 8,97 %.

Si nous séparons la population urbaine de la population suburbaine et de la population rurale, nous trouvons pour chacun de ces éléments le développement qui suit :

	Ville	Banlieue	Agglomération
1815.....	22,300	2,989	25,289
1822.....	24,879	3,349	28,228
1828.....	26,121	3,784	29,905
1837.....	28,003	5,711	33,714
1843.....	29,139	7,403	36,542
1850.....	31,238	6,466 (recul)	37,704
1860.....	41,756	12,664	54,420
1870.....	46,783	16,736	63,519
1880.....	50,043	21,815	71,859
1888.....	52,638	24,127	76,765
1895.....	52,043	29,364	81,407

Ainsi tandis que la ville s'accroît assez régulièrement de deux mille âmes en 5 ans pendant toute la durée, ce n'est que depuis 1850 (après les démolitions des fortifications) que la banlieue prend un essor énorme, soit de 6,466 à 29,364 âmes, quintuplé en 45 ans.

Voici la proportion de l'accroissement pour les périodes se terminant à l'année 1895 :

	Ville 0/0	Banlieue 0/0	Agglomérat 0/0
Depuis 1815.....	133,18	882,30	225,86
" 1850.....	66,60	354,14	115,92
" 1888.....	10,84	21,78	18,70

A ce taux d'accroissement, d'environ 15,000 âmes en 20 ans, de 1850 à 1870, et de 1870 à 1896, l'agglomération urbaine de Genève, qui a dépassé 95,000 en 1896, atteindra 110,000 habitants en 1910 et 125,000 en 1925.

Pour les trois groupements suivants, la statistique des Genevois et étrangers a donné :

	1822	1843	1888	1895
	Genevois :			
De la Ville :	15,846	16,928	17,936	19,370
	non Genevois :			
	9,033	12,261	34,107	38,383
	Genevois :			
De l'agglomération :	18,020	21,112	26,450	30,859
	non Genevois :			
	10,208	15,480	49,169	59,258
	Genevois :			
Des communes rurales :	16,861	17,692	13,584	11,571
	non Genevois :			
	6,024	7,584	16,306	13,286

Ainsi tandis que les Genevois ont passé depuis 1822 de la proportion de :

	Genevois	non Genevois		
Pour le canton en				
1822	68,24	31,76		
			Confédérés	Etrangers
Ils sont en 1895 .	36,95	63,04	dont 25,49	37,55
Pour l'agglomération				
urbaine en 1822	67,10	31,90		
en 1895	27,49	72,51	dont 34,55	37,95
Pour la ville en				
1822	63,67	36,3		
En 1895	33,58	66,42	dont 29,47	36,95
Pour les communes				
rurales en 1822	63,66	36,31		
en 1895	40,64	59,36	dont 27,20	32,16

Pour les communes rurales la progression est beaucoup plus lente.

	Rive droite	Rive gauche	Communes rurales moins la banlieue
1815	6,523	13,567	23,200
1822	6,865	14,479	22,885
1828	7,947	20,237	23,502
1837	7,567	22,740	24,952
1843	8,509	24,173	25,279
1850	7,411	25,439	26,422
1860	9,033	32,556	28,905
1870	9,706	36,750	29,720
1880	11,067	40,485	29,737
1888	11,899	42,201	29,973
1895	11,934	42,809	29,858

Les communes rurales où l'état stationnaire est le plus caractérisé, avec recul pour quelques-unes d'entr'elles sont

les anciennes communes protestantes désenclavées en 1815. (Traité de Turin). Cependant Dardagny, Bellevue et Genthod font exception ainsi que Céligny.

Les conditions topographiques ou le développement industriel ont donné aux grandes communes voisines de la ville, y compris la banlieue, un progrès qui va à neuf fois sa population en 1815 pour les Eaux-Vives et Plainpalais et pour les communes suivantes :

Lancy	158 %	Genthod	77 %
Verseix	117 »	Chêne-Bougeries	144 »
Pregny	51 »	Veyrier	105 »
Dardagny (La Plaine)	45 »	Cogny	19 »

Depuis le dernier recensement celui de 1888 pour les communes les plus en recul ou les plus en avance, nous avons :

Les plus fortes augmentations à :

Lancy	33,1 %	Céligny	14,6 %
Chêne-Bougeries	18,2 »	Soral	12,5 »
Petit-Saconnex..	13,2 »	Avully	11,5 »
Eaux-Vives.....	13 »		

Ici viennent se placer les trois autres grandes communes de l'agglomération urbaine :

Genève 10,8 % Plainpalais 7,2 % Carouge 10,3 %

Viennent ensuite :

Thônex.....	9,9 %	Vernier.....	5,4 %
Anières.....	7,5 »	Chêne-Bourg	2,7 »
Bellevue.....	7 »		

Verseix, Satigny et Cogny sont sans variation.

Les communes qui ont décréu sont :

Aire-la-Ville	11,4 %	Veyrier	2,26 %
Jussy	9,8 »	Hermance	2,18 »
Presinges	9 »	Grand-Saconnex.	1,16 »
Onex	8,1 »	Versoix	0,4 »
Cartigny	6,2 »	Satigny	0,1 »
Vandœuvres	3,41 »		

Nous ne citons pas en détail les communes rurales de la Rive gauche qui principalement ont des diminutions variant de 0,30 à 3 1/2 %.

Dans le tableau II la notation graphique représente le mouvement entre les deux dates de 1822 et 1895 de chacun des trois éléments.

Dans les trois-quarts de siècle, de 1815 à 1895 le progrès de la population indigène est de 100 à 237 de 1822 à 1895, de 100 à 186 de 1843 à 1895, de 100 à 117 de 1888 à 1895, seulement augmentation de 17 %; l'élément confédéré de 1843 à 1895 représente 100 à 321 ou augmentation de 221 %. (cette augmentation serait d'un tiers plus forte si nous remontions à 1815.)

L'élément étranger de 1843 à 1895 également représente 100 à 287 ou une augmentation de 187 %.

En 1895, les étrangers ont dépassé en nombre les Genevois puisqu'ils sont au nombre de 43,437 contre 42,431, mais si l'on ajoute à ce dernier chiffre les Suisses d'autres cantons 19,307, nous trouvons 71,738 non Genevois sur une population totale de 114,975.

SECTION II.

Variations des éléments de la population par communes

La variation de la population de l'agglomération et de résidence ordinaire des communes, au recensement cantonal de 1895, absolue et pour cent, est la suivante :

Agglomération

	Total	Genevois	Confédérés	Etrangers	Variation
Genève.....	52,043	19,370	16,999	21,314	+ 5,640
Plainpalais.....	11,311	4,845	3,384	4,604	+ 922
Eaux-Vives.....	7,853	2,815	2,167	3,889	+ 1,018
Petit-Saconnex.....	3,902	1,655	1,298	1,489	+ 540
Carouge.....	5,698	2,174	1,185	2,929	+ 590
<i>Total.....</i>	<i>81,407</i>	<i>30,839</i>	<i>25,033</i>	<i>34,225</i>	<i>+ 8,710</i>

RIVE DROITE

Bellevue.....	103	136	124	365	+ 24
Côligny.....	139	149	124	412	+ 32
Collex-Bossy.....	219	129	112	460	+ 20
Dardagny.....	265	89	325	679	— 8
Genthod.....	153	114	98	365	+ 8
Meyrin.....	291	113	217	631	— 15
Pregny.....	188	139	261	588	+ 2
Russin.....	119	42	116	277	— 21
Grand-Saconnex.....	263	160	238	631	— 8
Satigny.....	500	185	522	1,207	+ 1
Vernier.....	433	164	288	843	+ 14
Versoix.....	502	475	409	1,354	+ 32
<i>Total.....</i>	<i>7,938</i>	<i>3,179</i>	<i>1,895</i>	<i>2,884</i>	<i>+ 185</i> <i>— 34</i> <i>133</i>

RIVE GAUCHE

	Total	Benois	Confédérés	Etrangers	Variation	
Aire-la-Ville	187	135	4	48	—	24
Anières.	438	302	60	96	+	32
Avully	348	185	42	121	+	36
Avusy.	457	262	29	166	—	6
Bardonnex.	673	323	53	287	—	18
Bernex	931	554	57	320	+	36
Cartigny	368	257	36	75	—	24
Chancy.	320	192	57	71	—	5
Chêne-Bougeries	1.776	687	436	653	+	274
Chêne-Bourg	1.066	349	127	590	+	28
Choulex	452	192	54	206	+	4
Collonges-Bellerive ..	857	489	110	258	+	47
Cologny	617	292	168	157		
Confignon.	276	181	12	83		
Corsier	340	181	55	104	—	1
Gy	202	139	34	29	+	6
Hermance.	430	280	42	108	—	8
Jussy.	607	283	109	215	—	66
Lacornex.	243	135	24	84	+	1
Lancy	1.301	553	269	479	+	324
Meinier	473	261	20	192	—	14
Onex	249	117	43	87	—	22
Perly-Certoux	280	143	31	106	—	1
Plan-les-Quates	791	432	30	309	—	19
Presinges	298	151	47	100	—	31
Puplinge	249	153	14	82	—	20
Soral.	343	222	33	88	+	38
Thônex	711	239	114	358	+	64
Troinex	324	144	38	142	—	10
Vandœuvres	538	261	132	145	—	19
Veyrier	735	289	97	349	—	17
<i>Total</i>	16.900	8.393	2.379	6.128	+ 909 — 286	623

En retranchant Lancy et Chêne-Bougeries comme de la banlieue, la population de la Rive gauche est effectivement stationnaire à 25 unités près.

Le tableau présente le mouvement des divers éléments : les Genevois, les Suisses, les étrangers, distinguant les protestants, les catholiques et les professants d'autres cultes.

D'abord les Genevois : ils sont en augmentation de 1815 à 1860 de 34,881 à 40,976, il y a un temps d'arrêt et de léger recul de 1860 à 1870, de 40,976 à 40,533, et de nouveau de 1880 à 1888 de 42,541 à 40,034, de sorte que de 1860 à 1888, le recul est de plus de 900 habitants Genevois.

Passé la première période jusqu'en 1860, le progrès n'a repris que depuis 1888 jusqu'au dernier recensement cantonal de 1895.

Les confédérés et les non Genevois, suisses et étrangers, sont confondus dans les recensements antérieurs à celui de 1843, leur progrès commun est lent. De 16,232 en 1815, ils s'élèvent en 1850 à 24,283 et progressent presque du double en 10 ans, de 1850 à 1860, soit de 24,000 à 40,976; ils ont franchi 50,000 en 1870 à 52,706 et touchent 70,000 en 1880, enfin ils atteignent 72,000 dans l'année dernière, tandis que les Genevois n'étaient que 42,431 à cette dernière date, donc 171 non Genevois pour 100 Genevois sur notre territoire (et cette proportion dans l'ensemble est bien moins forte que dans certaines communes, les Eaux-Vives, par exemple, 215 non Genevois contre 100 Genevois).

I.

Voici la liste des communes en suivant dans l'ordre celles où l'élément genevois est le plus fort :

Aire-la-Ville...	72,19 %	Hermance	65,11 %
Cartigny.....	69,84 »	Confignon	65,58 »
Gy.....	68,81 »	Soral	64,72 »
Anières.....	659,4 »	Puplinge	61,44 »

Chancy.....	60, %	Lancy.....	42,51 %
Avusy.....	57,33 »	Choulex.....	42,48 »
Collonge-Beller.	57,06 »	Genthod.....	41,92 »
Laconnex.....	55,56 »	Satigny.....	41,42 »
Meinier.....	55,18 »	Veyrier.....	39,32 »
Plan-les-Ouates	54,62 »	Dardagny.....	39,03 »
Corsier.....	53,24 »	Chêne-Bouger.	38,68 »
Avully.....	53,16 »	Grand-Saconn.	38,62 »
Perly-Certoux .	51,07 »	Plainpalais....	37,75 »
Presinges.....	50,67 »	Petit-Saconnex.	37,26 »
Bardonnex.....	49,48 »	Versoix.....	36,22 »
Bernex.....	49,50 »	Carouge.....	34,57 »
Vernier.....	49,04 »	Céligny.....	33,74 »
Vandœuvres... .	48,51 »	Thônex.....	33,62 »
Collex-Bossy . .	47,60 »	<i>Genève</i>	38,58 »
Cologny.....	47,32 »	Chêne-Bourg..	32,73 »
Onex.....	46,99 »	Pregny.....	31,97 »
Jussy.....	46,62 »	<i>Eaux-Vives</i> ...	31,73 »
Meyrin.....	44,70 »	Genthod.....	31,24 »
Troinex.....	44,45 »	Bellevue.....	28,77 »
Russin.....	42,96 »		

Nous trouvons la plus forte proportion des non Genevois correspondant à la moindre proportion de Genevois dans la banlieue et la ville de Genève.

Pour la Ville, elle est de 66,42 % non Genevois (29,47 % confédérés et 35,95 % étrangers) contre 33,58 % Genevois.

Les communes qui ont la plus forte proportion de Genevois sont les communes rurales où la propriété foncière attache au sol.

Aire-la-Ville	Anières	Soral	Bernex
Cartigny	Confignon	Puplinge	Avusy
Gy	Hermance	Chancy	

Les communes qui ont la plus forte proportion de non Genevois, c'est-à-dire une population flottante ou de date récente, sont :

Bellevue	Pregny	Thônex	Versoix
Eaux-Vives	Chêne-Bourg	Céligny	

puis viennent la ville et la banlieue, la ville l'avant dernière. Sur les 48 communes après les Eaux-Vives à la 47^{me} place, la ville vient à la 44^{me} place, Carouge à la 41^{me}, Petit-Saconnex à la 39^{me}, Plainpalais à la 38^{me}.

Dans 21 communes l'élément genevois a décrié depuis 1888. ce sont :

Onex	20,4 %	Dardagny	7,7 %
Saconnex	18 »	Pregny	7,3 »
Veyrier	14 »	Plan-les-Ouates . .	5,2 »
Jussy	14,4 »	Confignon	5 »
Bardonnex	13,3 »	Bernex	4,8 »
Céligny	12 »	Collonge-Bellerive	3 »
Choulex	10,7 »	Chêne-Bourg	2,5 »
Presinges	10,7 »	Meynier	2,9 »
Russin	10,5 »	Perly-Certoux	4 »
Meyrin	9,6 »	Vandœuvres	1,8 »
Collex-Bossy	9,4 »		

Sans doute par l'exode à la ville.

En dernier lieu la diminution dans le canton de l'élément genevois tend à s'accroître relativement aux deux autres éléments : depuis 1888 où il était de 37,94 %, il a baissé en 1895 à 36,96 %, avec 25,49 % confédérés, 37,55 % étrangers. Depuis le dernier recensement, les Genevois ont perdu 1 % très approximativement ; les confédérés ont progressé dans le rapport de 1,5 %. Dans l'agglomération de 35,06 en 1888

à 34,24 % en 1895; dans la ville de 34,45 % à la première date à 33,58 %, et dans la banlieue ce phénomène est plus saillant aux Eaux-Vives, l'élément genevois descend de 33,77 % à 31,73 % et les 2 % de différence résultent d'immigration, des Suisses 1 % et des étrangers 1 %.

Si nous prenons maintenant les campagnes seules, la répartition est la suivante :

44 % Genevois, 18 % confédérés et 37,3 % étrangers

Les conditions topographiques ou économiques de certaines communes font baisser la proportion des Genevois par un fort recrutement de non Genevois.

Les communes rurales progressent lentement, excepté les communes protestantes, particulièrement celles du Mandement, de Vandœuvres et Jussy qui sont stationnaires avec 40 à 72 % de Genevois. La proportion pour l'ensemble de ces communes est de :

44 % Genevois, 18 % confédérés, 38 % étrangers.

II.

Nous donnons maintenant la liste des communes en suivant dans l'ordre celles où l'élément des Suisses confédérés est le plus fort :

Bellevue	37,26 %	Cologny	27,23 %
Céligny	36,16 »	Plainpalais	26,43 »
Versoix	34,24 »	Chêne-Bougeries	24,55 »
Genève	29,47 »	Vandœuvres	24,53 »
Petit-Saconnex	29,22 »	Carouge	24,43 »
Collex-Bossy	28,05 »	Eaux-Vives	24,43 »

Pregny	23,54 %	Anières	13,10 %
Grand-Saconnex . .	23,05	Collonges-Bellerive	12,84
Lancy	20,64	Avully	12,07
Vernier	18,86	Choulex	11,95
Carouge	18,85	Chêne-Bourg	11,91
Vernier	18,49	Perly-Certoux	11,07
Onex	18,07	Laconnex	9,87
Jussy	17,96	Hermance	9,76
Troinex	17,93	Cartigny	9,78
Chancy	17,81	Soral	9,62
Meyrin	17,36	Bardonnex	7,87
Gy	16,83	Avusy	6,34
Corsier	16,18	Bernex	6,12
Thônex	16,03	Puplinge	5,62
Presinges	15,77	Confignon	4,34
Satigny	15,33	Meinier	4,22
Russin	15,16	Plan-les-Ouates . . .	3,79
Veyrier	13,17	Aire-la-Ville	2,14
Dardagny	13,11		

Dans l'agglomération urbaine, l'augmentation de la population des Confédérés a été de 1888 à 1895 de 14,2 %, dans la ville seule de 15, dans le canton 15 %, aussi, dans les communes de la Rive gauche 19 % et celles de la Rive droite 13 %.

La progression du nombre des *Suisses d'autres cantons*, depuis 1850, a été de 9,141 à 29,307, dépassant 15,000 en 1865, 17,000 en 1870, ils ont atteint 21,147 en 1880. 25.565 en 1888 et 29,307 en 1895.

III.

Voici ensuite la liste des communes en suivant dans l'ordre de celles où l'élément étranger est le plus fort :

<i>Chêne-Bourg</i>	55,35 %	Laconnex	34,57 %
Thônex	30,35 .	Bernex	34,38 .
Dardagny	47,86 .	Avully	34,15 .
Veyrier	47,52 .	Bellevue	33,97 .
<i>Carouge</i>	46,58 .	Presinges	33,56 .
Choulex	45,37 .	Petit-Saconnex	33,52 .
Pregny	44,39 .	Vernier	33,47 .
<i>Eaux-Vives</i>	43,84 .	Puplinge	32,94 .
Troinex	43,82 .	Corsier	30,58 .
Satigny	43,25 .	Céligny	30,10 .
Bardonnex	42,65 .	Collonge-Bellerive	30,10 .
Russin	41,88 .	Confignon	30,08 .
Plan-les-Ouates	41,59 .	Versoix	29,51 .
Meinier	40,60 .	Vandœuvres	26,96 .
Meyrin	37,94 .	Genthod	26,84 .
Grand-Saconnex	37,88 .	Aire-la-Ville	25,67 .
Perly-Certoux	37,86 .	Soral	25,66 .
<i>Genève</i>	36,95 .	Cologny	25,46 .
Lancy	36,81 .	Hermance	25,13 .
Chêne-Bougeries	36,77 .	Collex-Bossy	24,35 .
Avusy	36,33 .	Chancy	22,19 .
<i>Plainpalais</i>	35,82 .	Anières	20,97 .
Jussy	35,42 .	Cartigny	20,49 .
Onex	34,94 .	Gy	14,36 .

Dans l'agglomération urbaine, l'augmentation totale de la population étrangère a été de 1888 à 1895, de 10,5 %, dans la ville seule de 10,34 %, de l'agglomération dans le canton

de 8,47 %, les communes de la Rive gauche 3 % et de la Rive droite 4,3 %.

Le nombre des étrangers dépasse celui des Genevois dans le canton de quelques centaines (800), et la progression a été de :

15,142 en 1850	37,907 en 1860
28,700 „ 1860	39,910 „ 1888
35,564 „ 1870	43,231 „ 1895

L'augmentation en 45 ans a été de 287 %.

IV.

Après la décomposition de la population, si nous relevons le nombre et la proportion de Genevois pour tout le canton, des Suisses d'autres cantons et des étrangers, nous trouvons aux recensements de :

	Population totale	Genevois	%	Etrang. au canton	%
1822..	51,113	34,881	68,24	16,232	31,76
1828..	53,407	37,319	69,88	16,088	30,12
1834..	56,665	37,907	66,90	18,788	34,10
1837..	58,666	38,156	65,04	20,510	34,96
1843..	61,871	38,804	62,71	23,067	37,29
1850..	64,146	39,868	60,74	24,283	39,26
1860..	82,876	40,976	49,44	41,900	50,56
1870..	93,239	40,533	42,97	52,706	57,08
1880..	101,595	42,541	41,87	59,054	58,13
1888..	101,509	40,034	37,94	65,483	62,06
1895..	114,975	42,431	36,91	72,544	63,09

Depuis 1843 seulement, les étrangers au canton sont

séparés dans la statistique et présentent pour les deux éléments Confédérés et non Suisses les chiffres suivants :

	Suisses	%	Etrangers	%	Ensemble	%
1850...	9,141	14,25	15,142	25,01	24,283	37,26
1860...	13,200	15,95	28,700	34,63	41,900	50,56
1870...	17,142	18,38	35,564	38,65	52,706	57,08
1880...	21,147	20,82	37,907	37,30	59,054	58,12
1888...	25,565	24,25	39,918	37,83	65,483	62,06
1895...	29,307	25,49	43,237	37,58	72,544	63,04

On peut remarquer que la population totale ayant doublé depuis le demi-quart du siècle, la population indigène n'a augmenté que de $8\frac{1}{4}$ (8,23 %) et que son rapport à la population totale de 68,24 % en 1822 n'est plus que de 36,91. Les étrangers au canton ont augmenté dans la même période de 31,76 à 63,09, et les étrangers à la Suisse séparés des autres non Genevois, c'est-à-dire des Confédérés.

La même variation est indiquée pour la ville seule par les chiffres suivants :

	Population totale	Genevois	%	Etrangère	%
1822..	24,879	15,846	63,7	—	—
1828..	26,121	17,138	65,6	—	—
1837..	28,013	16,856	60,2	—	—
1843..	29,189	16,928	58,—	5,994	20,5
1850..	31,238	17,982	57,6	6,165	19,9
1860..	41,415	18,930	47,7	8,279	19,9
1870..	46,783	17,979	38,04	10,616	22,6
1880..	50,043	19,262	38,49	12,476	24,93
1888..	52,638	17,936	34,45	14,772	28,38
1895..	57,683	19,370	33,57	16,999	29,47

	Etrangers à la Suisse		Etrangers au canton	
		%		%
1822...	—	—	9,033	36,03
1828...	—	—	8,983	34,40
1837...	—	—	11,147	39,8
1843...	6,267	21,5	12,267	42,—
1850...	7,091	22,5	13,256	42,2
1860...	14,206	34,4	22,485	34,5
1870...	18,188	39,—	28,804	61,6
1880..	18,305	32,38	30,781	61,51
1888...	19,335	37,17	34,107	65,55
1895...	21,304	36,95	38,313	66,42

Les étrangers seuls depuis 1850 ont augmenté de 25,01 à 37,50 % de la population totale, les Suisses ont progressé plus rapidement, de 14,25 à 25,49 % de la population totale.

SECTION III.

Etrangers au canton, classés par nationalités

Les étrangers au canton peuvent se classer ainsi entre les trois principales nationalités et les autres nationalités réunies en un chiffre :

Pour le canton :

	Français	Allemands	Italiens	Autres Nation.	Total
1888.....	30,621 (77%)	3,965 (10%)	3,289 (8%)	2,095 (5%)	39,910
1895.....	31,852	38,98	5,492	1,995	43,237
	+ 1,231	— 67	+ 2,203	—	+ 3,327

Pour l'agglomération :

1888.....	—	—	—	—	28,943
1895.....	23,825	3,621	5,007	1,774	35,209
					+ 3,327

Pour la ville seule :

1888.....	—	—	—	—	19,337
1895.....	14,423	2,621	3,147	1,123	21,314
					+ 1,978

Pour Plainpalais :

1888.....	—	—	—	—	4,273
1895.....	3,276	391	543	395	4,604
					+ 331

Pour Carouge :

1888.....	—	—	—	—	2,716
1895.....	2,337	122	437	33	2,929
					+ 213

Pour les Eaux-Vives :

	Français	Allemands	Italiens	Autres Nation.	Total
1888.....	--	--	--	--	3,367
1895.....	2,813	318	634	124	3,889
					+ 522

Pour le Petit-Saconnex :

1888.....	--	--	--	--	1,489
1895.....	975	169	246	99	1,726
					+ 237

Pour la Rive droite, à l'exclusion du Petit-Saconnex :

1888.....	--	--	--	--	3,015
1895.....	2,579	89	430	86	2,884
					- 131

Pour la Rive gauche, à l'exclusion de Plainpalais, Carouge.
Eaux-Vives:

1888.....	--	--	--	--	6,028
1895.....	5,449	188	355	439	5,252
					- 776

Pour le canton, sur 1000 habitants dans les communes en 1888, 564 étaient natifs de la commune. 436 immigrants.

SECTION IV.

Répartition au point de vue de la confession

Au point de vue de la confession, les chiffres et les rapports sont les suivants pour le canton :

	Protestants	%	Catholiques	%
1822.....	31,284	61,21	19,760	38,66
1828.....	31,682	59,71	21,435	40,14
1834.....	32,682	57,68	23,890	42,16
1837.....	33,584	57,16	25,028	42,65
1843.....	34,254	55,56	25,028	44,10
1850.....	34,212	52,33	29,764	46,04
1860.....	40,069	48,35	42,099	51,70
1870.....	43,689	46,86	47,868	52,14
1880.....	48,369	47,41	51,557	51,75
1888.....	50,975	48,31	52,297	51,61
1895.....	54,364	47,29	59,343	51,61

La proportion de la population totale dans cette période a varié de 61,21 % protestants, 38,66 % catholiques en 1822 à 47,28 % protestants contre 52,72 % catholiques en 1895. Dans l'agglomération urbaine, elle est de 50,9 % protestants, 47,76 % catholiques, 1,10 % autres cultes.

Les chiffres et les rapports au point de vue des confessions sont les suivants pour la ville de Genève :

	Population totale	Protestants	%	Catholiques	%
1822...	24,879	21,267	85,48	3,612	14,52
1828...	26,121	21,591	82,66	4,442	17,27
1834...	27,177	21,434	78,87	5,688	20,95
1843...	29,189	21,430	73,42	7,673	26,29

	Population totale	Protestants	%	Catholiques	%
1850...	31,238	21,774	69,07	9,322	29,16
1860...	41,415	24,363	58,87	16,564	40
1870...	46,783	25,406	54,32	20,284	43,3
1880...	50,043	27,593	55,14	21,375	42,78
1888...	52,618	28,558	54,95	22,035	42,23
1895...	57,683	30,471	52,82	26,336	45,44

En 1822 les protestants étaient 85,8 % de la population. ils sont 69,7 % en 1850 et 54,3 % en 1870. Tandis que le gros accroissement de population de la ville de 1850 à 1870 a été de 50 % (exactement 49,80), la partie protestante n'a avancé que de 16,60 % et la partie catholique de 203,40 %. En 1895, la proportion est de 45,66 % pour les catholiques, de 52,82 % pour les protestants et pour les autres cultes de 1,52 %.

Les étrangers pour la confession sont pour 100 étrangers :

Protestants 11 %, catholiques 89 %



SECTION V.

Relation des naissances et décès

Les naissances en 1895 au total de 2,361 se décomposent en

1,222 naissances du sexe masculin,
1,139 féminin,
environ 107 naissances masculines
pour . . 100 féminines.

Les naissances illégitimes ont été de 222 sur 2361 naissances, soit 10,64 %.

Les Genevois ont eu 630, les confédérés 755 et les étrangers 976 naissances.

Si nous mettons en regard les naissances et les décès, les Genevois depuis 7 ans ont eu :

	Naissances	Décès
1889	630	897
1890	625	1,041
1891	722	900
1892	665	972
1893	719	1,034
1894	688	924
1895	630	1,058
	<hr/>	<hr/>
	4,679	6,921

L'excédant des morts est de 2,242 en 7 ans.

Voici maintenant les décès en 1895 :

1,253 décès de personnes du sexe masculin,
1,259 féminin,

au total 2,512, en excédant de 151 sur les naissances ; sur ce nombre 95 enfants morts nés.

Nous ne suivrons pas M. le professeur Dunant dans son beau travail sur les *Recherches sur la mortalité, sur les conditions d'habitation d'hygiène des divers quartiers et leurs résultats dans les coefficients constatés.*

Il y a quelque chose d'anormal à la faible fécondité et à un recul aussi fort. Pour expliquer la triste réalité pour les naissances genevoises (les naissances sont à raison de 2 environ seulement pour 3 décès), il faut tenir compte des naturalisations, environ 600 annuellement, qui vont augmenter la population et les décès sans avoir figuré aux naissances.

Les conditions morales, la précocité de relations, les maisons de débauche, la contrainte et l'absence des nationaux à l'époque où se contractent la plupart des mariages sont parmi les causes de cette infécondité.

Pour la même période, la natalité était plus forte chez les Suisses et les étrangers que la mortalité :

	Confédérés			Etrangers		
1889...	663	490	+ 173	951	761	+ 190
1890...	602	519	+ 83	888	905	— 17
1891...	675	514	+ 161	1,009	870	+ 139
1892...	705	420	+ 245	937	810	+ 127
1893...	717	534	+ 183	981	988	— 7
1894...	731	546	+ 185	937	905	+ 32
1895...	755	616	+ 139	976	957	+ 29
	4,848	3,679	+ 1,169	6,679	6,186	+ 493

Cela peut s'expliquer par le nombre de Genevois qui après une longue période passée à l'étranger où leur famille est née, rentrent au pays, d'une part et de l'autre, par le grand nombre de naturalisés qui devenus bourgeois sont nés à

l'étranger ou dans d'autres cantons et finissent leurs jours sur notre territoire.

M. J. Cuénoud, dans son rapport sur la statistique de juin 1896, fixe pour la ville de Genève en 1895 à 2,269, 2,06 % les naissances et à 2,20 % les décès.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a dans la réduction des Genevois de vieille souche, dans le peu de naissances, un phénomène qui n'est pas réjouissant au point de vue du maintien de la nationalité, l'alliage entrant pour une bien large part dans le développement de notre population indigène. L'augmentation de la population cantonale est donc due uniquement à l'immigration des deux éléments ci-dessus, des confédérés et des étrangers. Les naissances pour l'ensemble étaient, de 1889 à 1895, de 16,206 et 16,786 décès.

Les *naissances* n'équilibrent donc pas les décès dans la population totale ; les décès sont plus nombreux.

Si l'on prend séparément les Genevois, les Suisses et les étrangers, la disproportion est bien plus forte en faveur des décès pour les Genevois.

Pour les sept années de 1889 à 1895, nous avons

	Genevois	Suisses	Etrangers
sur 16,206 naissances	4,679	4,848	6,679
16,786 décès	6,921	3,679	6,186
	Genevois	Suisses	Etrangers
En 1895 2,361 naissances	630	755	976
2,512 décès	944	616	974

Les Suisses et les étrangers rachètent par une natalité plus grande, les vides que l'insuffisance des naissances genevoises laissent, ou bien les ménages viennent s'établir

au moment où la famille s'accroît. Si l'immigration ne rétablissait l'équilibre, nous irions vers une forte décroissance.

Les naissances des non Genevois sont de **11,522** pour 9,865 décès.

	Genevois	Suisses	Etrangers
Sur 100 naissances, il y a	29	30	41
• 100 décès	42	22	47

L'élément genevois a été en recul de 1860 à 1870, mais il est en légère reprise depuis 1888.

L'étude qu'il y aurait à faire sur la persistance de certains types, au moral et au physique, sur la durée des familles autochtones et du refuge, serait pleine d'intérêt vis-à-vis de cette statistique.

SECTION VI.

Mariages

Les mariages ont été au nombre de :

en 1888
1,058 en 1895

et sont ainsi répartis à la dernière date, entre :

Genevois	Genevois-Suissesses	Genevois-Etrangères
118	89	109
<hr/>		
316		
Suisses-Genévoises	Suisses-Suissesses	Suisses-Etrangères
48	175	82
<hr/>		
305		
Etrangers-Genévoises	Etrangers-Suissesses	Etrangers-Etrangères
77	86	274
<hr/>		
274		

La fréquence des mariages a augmenté pour le canton de 1860 à 1888 de 537 à 623, mais elle recule à 503 par 1,000 hommes majeurs en 1895.

Le nombre des célibataires était :

en 1895, de 22,842 du sexe masculin.
» de 27,201 du sexe féminin.

Sur les mariages contractés en 1895, il y en avait 16 % mixtes, en 1880 10 %.

Les facilités de la loi de 1874 sur le mariage l'ont rendu accessible et facile à tous; l'indigence n'est pas sans secours; à ces divers points de vue le relâchement est fatal. les mœurs seules sont un obstacle au peuplement. M. Le Play avait remarqué l'influence à Genève de la culture religieuse dans les ménages ouvriers, il y a 40 ans; que dirait-il aujourd'hui.

Je me tais sur ce dont nous sommes témoins chaque jour; la facilité des mœurs et des relations des jeunes gens des deux sexes. L'alcoolisme tarit aussi la fécondité, comme l'a démontré sur des familles à la première ou à la deuxième génération le D^r Legrain, dans son ouvrage *L'Alcoolisme et l'Hérédité*.

SECTION VII.

Répartition par sexes

La prédominance du sexe féminin sur le sexe masculin va en s'accroissant.

Il y avait :

en 1880 49,125 hommes ou enfants du sexe masculin.
contre 56,470 femmes ou personnes du sexe féminin.

en 1888 49,148 hommes ou enfants du sexe masculin.
contre 56,312 femmes ou personnes du sexe féminin.

en 1895 53,447 personnes du sexe masculin.
• 61,528 • • féminin.

La proportion des naissances des enfants, est en faveur des mâles, puisqu'en 1895 il était né 1,139 filles seulement et 1,222 garçons.

L'équivalence disparaît graduellement à la fois par l'émigration des garçons et l'immigration des filles.

Jusqu'à 19 ans, les jeunes gens sont relativement aux jeunes filles dans la proportion de 99 à 100, elle baisse à 85 % de 20 à 49 ans et à 76 % au-dessus de 50 ans.

Pour l'agglomération urbaine les chiffres étaient :

38.103 personnes du sexe masculin

45.726 féminin

Excédent 7.623

Pour la ville seule 26.177 masculin

31.506 féminin

Excédent 5.330

SECTION VIII.

Répartition confessionnelle

La variation au point de vue des cultes de la population totale est donnée dans le tableau II :

de 1822 à 1895 il y a 31,284 à 54,364 protestants
» » » 19,760 à 59,343 catholiques.
soit 23,55 % d'augmentation pour les premiers
» 499,20 % » » seconds.

La variation dans la ville est de :

1822 à 1895 ... 21,267 à 30,471 protestants
» » ... 3,612 à 26,336 catholiques.

L'augmentation de 1822 à 1895 est pour les 1^{res} 23,11 %
» » » les 2^{mes} 629,3 %

On peut remarquer que le progrès de la population catholique dans la banlieue comme dans la ville provient de l'immigration. Dans le canton, les deux confessions sont stationnaires.

La population étrangère a 37,627 catholiques.
» » 4,635 protestants.
» Genevoise et Suisse 49,709 protestants.
» » » 21,746 catholiques.

La même population aux divers recensements a présenté pour le canton, au point de vue de la confession religieuse, les variations suivantes :

En 1845 31,264 protestants et 49,760 catholiques

En 1857, les 2 lignes se croisent. Le nombre des protestants et catholiques se balance 38,155 pour l'un et l'autre culte.

Jusqu'en 1880, les catholiques ont un accroissement plus fort, dans la dernière période 1888 à 1895 un accroissement encore plus fort, les chiffres sont :

47,868 en 1870, 51,557 en 1880, 52,297 en 1888 et
59,343 en 1895,

la ligne remonte brusquement dans la dernière période.

Les protestants ascendent à :

38,155 en 1857 48,309 en 1880 54,368 en 1895
43,689 en 1870 50,975 en 1888

Ils sont donc de 500 âmes au-dessous des catholiques.

Les autres cultes sont représentés par 1,268 personnes israélites, ou professant n'avoir aucune religion.

SECTION IX.

Répartition des langues et idiômes

En 1888, les proportions étaient pour la ville :

41,678 parlant français
8,129 » allemand
1,454 » italien
1,502 » d'autres langues.

Pour le canton :

89,111 parlant français
12,317 » allemand
2,579 » italien
717 » d'autres langues.

	Français	Allemand	Italien	Autres
Dont : Rive gauche	37,048	3,271	862	558
Rive droite	10,385	920	263	159
Ensemble	47,433	4,191	1,135	717

Pour l'agglomération urbaine soit la ville avec Plainpalais, les Eaux-Vives et le Petit-Saconnex nous trouvons en 1888 sur 76,765 habitants :

62,445 de langue française
10,346 » allemande
5,474 » italienne
500 autres langues.

CONCLUSIONS

Pour terminer, résumons brièvement les conclusions de notre étude.

Il est important que l'élément genevois pur conserve, dans une cité devenue cosmopolite, les traditions et le caractère qui lui ont assuré sa place lumineuse dans l'histoire.

Il faut lutter contre les éléments qui tendent à oblitérer le sens de la patrie et de la nationalité, et contre les tendances à un internationalisme mauvais.

Il faut combattre la licence des mœurs qui atteint la natalité et la stabilité de la famille et contre l'alcoolisme qui frappe la descendance du buveur, et finit par anéantir les générations à naître.

Il faut ouvrir l'accès aux bons éléments suisses et étrangers, chercher d'autre part une participation plus égale aux charges publiques, et refouler un paupérisme paresseux et vicieux qui vient s'implanter à la faveur d'une excessive tolérance.

Notre population étrangère a passé de 17,4 % à la Restauration de la république, à 37,83 % en prenant les non Suisses et à 62,15 % en prenant les non Genevois, donc quadruplé en 70 ans.

Sans doute, il faut rendre l'acquisition du droit de cité plus facile, comme l'ont recommandé MM. Dunant et Fazy, car le danger est imminent et nous Genevois ne représentons qu'un petit tiers des habitants du pays. — Ces immigrants donnent sous toutes les formes, police, tribunaux, éducation,

répression, assistance surtout, une charge énorme, mais cherchons à les assimiler, que le noyau vraiment national ne se laisse pas désagréger, et sa vertu propre s'abâtardir et la nationalité ne sombrera pas.

En résumé :

1° *Augmentation de population.* — L'augmentation totale est de 48,489 en 1815 à 64,196 en 1850 et 114,975 en 1895.

Le mouvement ascensionnel est d'un millier environ en quatre ans; jusqu'en 1850, il y a un gain de 20 mille âmes de 1850 à 1860, et de 10 mille dans les 3 dernières décades.

La Ville de Genève a augmenté de 24,879 âmes en 1820 à 57,683 en 1895. elle a doublé depuis 1843, et depuis le dernier recensement fédéral de 1888 elle a augmenté de 5,000 âmes.

L'agglomération urbaine a crû dans des proportions analogues, même plus fortes, de 28,223 en 1822 à 90,117 en 1895. depuis 1888 seulement, de 9,000 âmes.

Traduits en pour cent, ces résultats donnent :

	de 1822 à 1895	de 1888 à 1895
pour le canton	137 %	10,84 %
• la ville	147 "	13 "
• les communes rurales, rive droite	} 17 "	{ 2,9 "
• " " " gauche		
• l'agglomération	—	1,7 "

Les Suisses ont bien augmenté depuis 1850 surtout, leur nombre à Genève, qui était de 22,283 en 1888, est de 29,307 en 1895, ayant monté de 7,024 depuis 7 ans. Ils représentent 25,5 % dans le canton et 29,5 % dans la ville (16,909), 28,5 % dans l'agglomération urbaine (25,033) de la population totale.

C'est le cas de reproduire ici pour les Suisses d'autres cantons des remarques déjà faites. Tandis que l'élément étranger n'entre dans nos mœurs, ne s'assimile qu'incomplètement ou mal, qu'il tend plutôt à dénationaliser notre peuple, à lui infiltrer en tous cas des manières de vivre, de sentir et de se conduire auxquelles nous ne saurions nous rattacher, libre pensée, faible moralité, que cet élément est la cause directe de l'introduction de tripots, casinos, cafés chantants, pièces grivoises, journaux et littérature rabelaisienne, des notions révolutionnaires, antisociales et d'un matérialisme pratique. Il y a eu d'autre part d'excellents apports de population laborieuse, probe et qui a été un gain pour nous, mais c'est surtout du côté des Suisses, plus que du côté des étrangers, que nous sont venus ces bons éléments.

Dans les diverses sphères d'intérêt et d'activité nous les trouvons bien placés, et intimement mêlés au mouvement social et à la vie nationale, remplissant d'utiles fonctions. leur immigration peut être considérée comme heureuse.

Si, d'autre part, ils nous versent par surcroît des non-valeurs, des incapables et des indigents, nous sommes loin de vouloir fermer nos portes. Sous l'empire de la Constitution fédérale, la population suisse établie d'autres cantons que son canton d'origine a augmenté considérablement.

Comme nous l'avons établi, les Genevois, de 1822 à 1895, ont augmenté de 34,881 à 42,480, soit de 7,600, tandis que le canton gagnait 63,862 âmes de population.

Les non Genevois étant en 1822 de 16,232 soit 19 %
de la population.

Ils sont en 1895. 72,544 soit 63,10 %
de la population.

Tandis que le progrès général de la population a été de 1822 à 1895 de 63,862, le progrès des étrangers a été pour cette dernière période de 29,347, soit 469 %.

En 1895, les Français sont au nombre de 31,852, les Allemands, les Italiens de 5,492, les autres nationalités de 1,990.

Sur 100 étrangers à Genève, 74 sont Français, 9 Allemands, 13 Italiens, 4 d'autres nations, 89 % de la population étrangère professe la religion catholique, sur 100 mariages, la proportion des mariages mixtes est de 16 %, elle était de 10 % en 1880.

Le caractère de cité calviniste d'une forte trempe, ayant une culture propre intense demeure, mais il s'efface un peu. Il est plus celui d'une ville ouverte cosmopolite, ayant adopté les bons et les mauvais côtés d'une civilisation avancée, mais qui a aussi renoncé à des traditions et à des mœurs républicaines plus accentuées et austères.

La sollicitude des pouvoirs publics peut exercer une action, mais les mœurs sont plus fortes que les lois. Une législation progressive contribue au développement de nos institutions sur le terrain fédéral et cantonal. L'instruction, des moyens scientifiques et industriels, les encouragements à l'initiative, avec l'entretien des relations commerciales contribuent au progrès dans tous les domaines.

La fidélité à notre histoire nous fait des devoirs quel que soit le mystère qui couvre notre avenir.

F. LOMBARD.

NOTE

Cette étude était terminée lorsque la récapitulation pour 1896 a paru; la population de la Ville, de la banlieue, y compris Carouge et Chêne-Bougeries, est de :

	Genevois	Confédérés	Etrangers	Totaux	Comparaison avec 1895
Genève.....	18,721	17,569	21,630	57,920	— 237
Plainpalais.....	4,995	4,011	5,062	14,068	+ 1,235
Eaux-Vives.....	2,961	2,378	4,207	9,556	+ 655
Petit-Saconnex .	1,752	1,499	1,740	4,991	+ 549
Carouge	2,300	1,300	3,344	6,944	+ 636
Chêne-Bougeries	755	500	709	1,964	+ 188
Totaux	31,484	27,257	36,702	95,443	+ 3,550

Si on compare les chiffres ci-dessus à ceux du recensement fédéral de 1888, on trouve que la ville s'est accrue de 11 %, Plainpalais 18 %, Eaux-Vives et Carouge 22 %, Petit-Saconnex 28 % et Chêne-Bougeries 31 %; le progrès de 1896 s'accuse sur toute la périphérie.

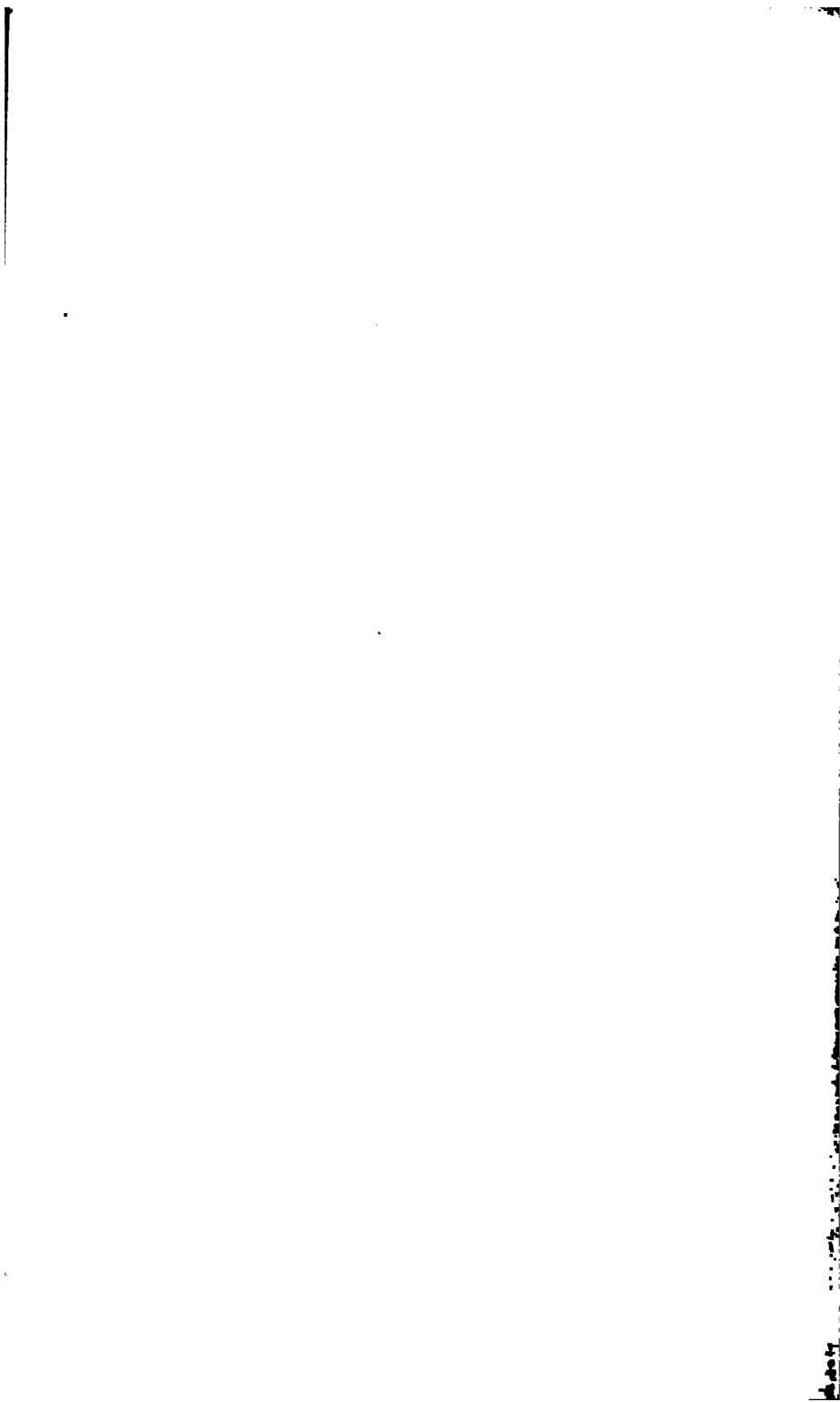
Le faible progrès de la ville s'explique par les importants percements de rues du quartier Saint-Gervais qui ont délogé de nombreuses familles.

L'élément genevois est resté à peu près stationnaire : 31,484 en 1896 contre 31,546 l'année précédente, diminution de 62. L'augmentation porte exclusivement sur les Confédérés, 1,788 de plus qu'en 1895, et sur les étrangers, 1,824 de plus.

Le dénombrement total de la population du canton accuse pour 1896 environ 118,500 habitants.



.....



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'INSTITUT GENEVOIS

PENDANT L'ANNÉE 1895

L'Institut a publié en 1895 le tome XXXIII de son *Bulletin*.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a continué à s'enrichir par de nombreux échanges avec les sociétés correspondantes, réparties dans presque tous les Etats de l'Europe, ceux de l'Amérique, et jusque dans l'Extrême-Orient, formant ainsi un total de 180 sociétés savantes. Plusieurs anciens membres nous ont envoyé des livres et brochures, dont ils sont les auteurs, témoignant ainsi de l'intérêt, qu'ils continuent à porter à l'Institut. M. Revon, fils de l'ancien archéologue d'Annecy, nous a fait parvenir un ouvrage en langue japonaise, dont il est l'auteur et qui donne le récit des victoires du Japon sur la Chine.

Depuis longtemps le défaut de place entravait la mise en bon ordre des collections de la Bibliothèque. L'installation de trois grandes vitrines et de plusieurs étagères ont permis de se mettre à l'œuvre pour un nouveau classement des volumes, qui ne tardera pas à être terminé.

TRAVAUX DES SECTIONS

I

Section des Sciences naturelles, physiques et mathématiques

Cette section a entendu les communications suivantes :

M. le Professeur Emile YUNG : *Répartition des dirers indices céphaliques dans la population genevoise.*

M. le Dr John BRIQUET : *Du rôle de l'histologie dans la classification des plantes.*

M. F. LACHENAL : *Remarques sur les conditions mécaniques de la chute des chats.*

La Section des Sciences naturelles a reçu pendant l'année 1895, M. le Dr d'Adelung, entomologiste, en qualité de membre honoraire.

Elle a eu le regret de perdre son éminent président, M. Ch. Vogt, et M. Louis Michaud, membre effectif.

II

Section des Sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire.

Dans le cours de l'année 1895, la Section a tenu neuf séances ordinaires et une séance de membres effectifs; elle a entendu les lectures suivantes :

M. le Professeur Eug. RITTER : *Lettres de Sainte-Beuve au Professeur Gaullicur (1844-1852.)*

M. le Professeur J. NICOLE : *Communication sur les papier d'un commandant de cavalerie romaine en Egypte.*

M. le Professeur L. WCARIN : *Communications relatives à la réforme scolaire.*

M. le Professeur BROCHER de la Fléchère : *Le droit au travail.*

M. le Professeur GENTET : *Communication sur le homestead, ou le Foyer de famille insaisissable.*

M. Emile GOLAY : *Le régime féodal sous les Pharaons.*

M. Ch. DU BOIS-MELLY : *Le déclin de la chevalerie et gent d'armeries du règne de Jean le Bon à celui de Louis XI (1350-1547.)*

M. le Professeur Henri FAZY : *Charles-Emmanuel et Genève, les préliminaires de la guerre de 1589.*

III

Section de littérature.

Cette Section a tenu en 1893, 6 séances ordinaires et 2 séances d'effectifs ; elle a élu membre émérite, M. le Prof. Tavan, et membres effectifs, MM. Emile Julliard et John Peter ; honoraires, MM. Eug. Pittard, Louis Avennier et Jules Nicole ; correspondants, MM. Fermaud et Chenevière.

Elle a entendu les lectures suivantes :

MM. BONIFAS : « Parole d'ami, nouvelle ».

André OLTRAMARE : « Pensées ».

DUVILLARD : Genève littéraire.

VULLIÉTY : Michel Ange, poète.

P. RUDHART : Etude sur Louis Tognetti.

FERMAUD : Le Français au Canada.

PETER : « L'Italie inconnue ».

BLANCHARD : « La main tachée », nouvelle.

L. MOREL : « La Sophonisbe de Mairet et celle de Geibel, essai de littérature comparée ».

MM. GRANDJEAN : L'Immeuble Audouard, nouvelle.

Jules COUGNARD : « Fragments d'Iliane et Fridolin ».

SCHNEEGANS : « Les gens qui ne rient pas », étude.

M^{lle} Berthe VADIER : « Conte bleu ».

M. Eug. PITTARD : Impressions de voyage.

En outre des poésies ont été lues par M^{lle} Durand, MM. Pittard, Baudin, Avennier, Delesmillière, J. Copponex et Bonifas.

IV

Section des Beaux-Arts.

Cette Section a tenu, pendant l'année 1895, 8 séances de membres honoraires et 3 séances de membres effectifs. Ont été reçus membres honoraires, MM. J. Mayor, Mégard et Delapalud.

M. Salmson ayant quitté Genève, a été élu membre correspondant.

Les séances ont été consacrées à des expositions et à des discussions concernant l'art et la protection des œuvres artistiques. La Section s'est mise d'accord avec le Comité central de l'Exposition pour organiser le concours de l'affiche illustrée destinée à l'Exposition. Ce concours a parfaitement réussi et il a donné les résultats suivants :

55 projets ont été présentés ; 3 ont été primés et 7 jugés dignes de mention honorable.

La Section a alloué la somme de 1,200 francs pour les cinq prix. Après la décision du jury, la Section a organisé une exposition publique de tous les projets.

Sur la demande du Comité central de l'Exposition, la Section a désigné deux de ses membres pour faire partie du jury de concours pour la couverture du *Journal officiel*.

M. Silvestre a présenté à la Section une série de photographies représentant des maisons, cours, ruelles et allées du vieux Genève ; M. Ed. Jeanmaire a présenté une centaine de dessins d'après nature ; M. F. Dufaux a communiqué trois gros cahiers de dessins, compositions, illustrations de voyages, laissés par un jeune artiste, M. Wernly, enlevé prématurément par la mort. Enfin, M. Mégard a présenté 40 tableaux et études, résultat de son récent voyage en Algérie et en Tunisie.

V

Section d'industrie et d'agriculture.

Cette Section a tenu 5 séances de membres effectifs et 5 séances ordinaires. Elle a entendu les communications suivantes :

Rapport de M. Nicodet, délégué à l'assemblée de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, tenue à Lausanne le 12 décembre 1894 ; une étude de M. Gavard, médecin-vétérinaire, sur la tuberculine.

Un rapport de M. Dumur sur l'assemblée générale des délégués de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, tenue à Fribourg le 27 mai 1895.

Une étude de M. Courvoisier sur le traitement des maladies de quelques végétaux par des solutions non cupriques.

Un rapport de M. Le Cointe, délégué de l'Etat de Genève à l'assemblée générale des délégués de l'Union suisse des arts et métiers, tenue à Bâle les 26 et 27 octobre.

Un rapport de M. Fontaine-Borgel sur l'assemblée générale des délégués de l'Union suisse des arts et métiers, tenue à Bienne le 16 juin.

Des recherches sur les couleurs d'émail, par M. A. Schoeni.

La Section a discuté le programme d'un concours pour la culture des fraisiers. Des conférences ont été faites dans plusieurs communes sur le fraisier et sa culture ; ces conférences, faites aux frais de la Section par M. Nicodet, ont eu beaucoup de succès.

La formation d'une Section industrielle a été discutée et approuvée. Les séances de cette section auront lieu le soir dès 8 heures.

La Section a consacré une somme de 300 francs à décerner des prix à diverses écoles professionnelles. Des diplômes accompagnaient ces récompenses. En outre, elle a mis 500 francs à la disposition du groupe 40 (Horticulture) de l'Exposition nationale, pour être distribués comme dons d'honneur au nom de la Section.

Dans le cours de l'année 1895, cinquante membres honoraires ont été admis.



COMPTÉ-RENDU
DES
TRAVAUX DE L'INSTITUT GENEVOIS
PENDANT L'ANNÉE 1896

Publications. -- Le tome XXXIV du *Bulletin* est en cours d'impression.

Exposition nationale. -- L'Institut a exposé ses diverses publications, *Mémoires*, *Bulletin*, et autres et a obtenu une médaille d'or.

TRAVAUX DES SECTIONS

I

Section des Sciences naturelles, physiques et mathématiques

Cette section n'a tenu en 1896 qu'un petit nombre de séances à cause de l'Exposition nationale qui préoccupait tous les esprits; elle a cependant entendu les communications suivantes :

M. Emile YUNG : *De la structure intime de la paroi intestinale chez quelques poissons.*

M. Ch. MARGOT : *Des propriétés des alliages d'aluminium et d'étain ou de zinc.*

M. le Dr JOHN BRIQUET : *Nouvelles observations sur les relations biologiques entre les fleurs et les insectes.*

M. Jean ROUX : *Analyse d'un mémoire du professeur Schewiakoff, de St-Petersbourg, sur la répartition des protozoaires d'eau douce à la surface du globe.*

M. le Dr CORDÈS : *Résultats généraux de la frigothérapie et en particulier de l'influence des très basses températures sur l'organisme humain.*

M. le Dr Etienne RITTER : *Recherches sur le mode de formation des vallées latérales.*

La Section a eu la douleur de perdre l'un de ses membres effectifs, M. Louis Michaud, chimiste au Bureau de la salubrité publique, et trois de ses membres honoraires, MM. les professeurs Maurice Schiff, Dr Vulliet et Welter-Crot. Elle a élu en qualité de membre effectif M. le prof.-Dr Hugues Ultramare, secrétaire adjoint ; en qualité de membres honoraires MM. Otto Fuhrmann, Marc Juge, Etienne Ritter et Jean Roux. Elle a nommé membre correspondant M. le prof.-Dr Wladimir Tichomirow, de l'hôpital St-Paul, à Moscou.

II

Section des Sciences morales et politiques. d'archéologie et d'histoire.

Dans le cours de l'année 1896, la section a tenu six séances ordinaires.

Elle a entendu les lectures suivantes :

M. Louis DECOU, archiviste d'Etat : *Curiosités d'archives.*

M. C. FONTAINE-BORGEL : *Nicolas Lemaitre, citoyen de Genève, exécuté à Plainpalais le 23 août 1707.*

M. le prof. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE : *L'Eglise et le droit*

M. DUBOIS-MELLY : *Un chapitre du livre de Messire de la Tour Landry, 1372. (Est-il permis à une honnête femme ou fille d'être amoureuse ?)* traduction libre et analyse.

M. E. GOLAY : *La philosophie première chez les anciens Egyptiens et les Hébreux et la science moderne.*

III

Section de littérature.

Cette section a tenu quatre séances pendant l'année 1896; elle a entendu les lectures suivantes :

MM. Emile JULLIARD : Un satirique de la France, de l'Italie et de l'Angleterre, critique littéraire. Deux chapitres des Désespérés et déserteurs de la vie.

John PETER : Printemps montagnard. — Jacques Chouet, nouvelle. — Les vendanges de Bonne, récit historique.

Prof. RITTER : La famille de J.-J. Rousseau, causerie.

Prof. WERTHEIMER : La poésie arabe avant Mahomet.

SCHNEEGANS : Pain des oiseaux. — Idylle au coin d'une borne. — Mariage à la bombe. — Fantaisies.

Louis BOGEY : Vient de paraître, comédie.

L. MOREL, membre correspondant : Othenin d'Haussonville, critique littéraire.

IV

Section des Beaux-Arts.

Cette section a eu pendant l'année 1896 neuf séances de membres honoraires et une de membres effectifs.

Les séances plénières ont été consacrées à des expositions de travaux et à plusieurs communications artistiques.

L'Exposition nationale a donné une activité nouvelle aux travaux de la Section qui a fait don au Musée des Arts décoratifs de notre ville de vingt et quelques états par lesquels a passé l'impression en couleur de l'affiche officielle de la dite Exposition (en vue de laquelle la Section avait ouvert un concours). Cette collection, intéressante aussi bien pour l'artiste que pour le public amateur, a été exposée dans les salles du Musée des Arts décoratifs.

Une partie des séances de la Section ont été occupées par une discussion approfondie sur les avantages que peut offrir pour les artistes la protection du droit d'auteur.

La Section a eu le regret de perdre un de ses membres honoraires, Simon Durand, dont l'éloge n'est plus à faire.

V

Section d'industrie et d'agriculture.

Pendant l'année 1896 la Section a tenu cinq séances de membres effectifs et deux réunions générales.

M. Gabriel Tournier a été confirmé dans ses fonctions de président et M. Fontaine-Borgel dans celles de secrétaire.

Six membres honoraires ont été admis.

La Section a eu à déplorer la perte de M. Viollier-Rey qui appartenait à l'Institut dès 1864.

La Section a entendu les communications suivantes :

M. Fontaine-Borgel, un rapport sur la marche de la Section pendant l'année 1895.

M. Pautry, trésorier, un rapport sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Louis Plan, un rapport sur la réunion de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, tenue à Lausanne le 12 novembre 1895.

Sur la demande du Département de l'Instruction publique, la Section a discuté la question de la création d'un enseignement supérieur agricole dans la ville de Genève.

La Section a voté une allocation de 500 fr. en faveur du groupe 40, horticulture, à l'Exposition nationale. Les prix ont été décernés à l'Athénée, le 17 décembre 1896; voici les résultats du concours :

1^{er} prix, 250 fr., *Culture maraîchère*, à l'Association des maraîchers de Genève.

2^{me} prix, 150 fr., *Culture fruitière*, à MM. Choquens père et fils, pépiniéristes, aux Acacias et à Carouge.

3^{me} prix, 100 fr., *Concours de gazons*, à M. Louis Druz, marchand grainier, à Longemalle.

La section a participé à la réception à Genève de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande; elle s'est fait représenter par MM. Plan et Nicodet à l'assemblée générale des délégués de cette fédération, réunion qui a eu lieu à Lausanne le 17 décembre 1896.

La Section a décidé : 1^o l'organisation de cours de médecine vétérinaire dans les communes rurales; 2^o l'achat de semences de pommes de terre à grand rendement.

RAPPORT SUR LA BIBLIOTHÈQUE

Outre les échanges avec nos 190 sociétés correspondantes ou établissements officiels (1), l'Institut a reçu en don divers ouvrages : du Dr Ladé, *Le trésor du Pas-de-l'Echelle* ; de quelques élèves de M. Pierre Vaucher, *Les pages d'histoire* ; de M. Charles Hipman, deux numéros du bulletin trimestriel de la nation tchèque, sa mission et son rôle en Europe, avec illustrations ; du comité d'organisation des Orientalistes, trois volumes des actes du 10^{me} congrès tenu à Genève en 1894 ; de M. Ch. DuBois-Melly, son roman historique, *Ceux de Genève* ; de MM. Alfred Cartier et Jacques Mayor, le tome second publié par eux de l'histoire de Genève de Jean-Antoine Gautier ; et de M. Emile Julliard, *Femmes d'Orient et femmes européennes*. En outre, MM. Michel Frolov, membre de la Société mathématique de France, et Henri Fazy, nous ont fait parvenir un certain nombre de brochures. Il est à souhaiter que les membres de l'Institut ne l'oublient pas dans leurs libéralités, surtout lorsqu'il s'agit de volumes dont ils sont les auteurs.

Le déblaiement des locaux et l'arrangement par divisions et sous divisions des volumes de la bibliothèque a continué

(1) Dont 49 en Suisse, 43 en France, 19 en Italie, 48 dans les pays de langue allemande, les Iles Britanniques et autres parties de l'Europe et 31 dans l'Amérique, l'Asie, l'Océanie.

malgré les difficultés qui entravent ces opérations. La première provient de ce que la seule salle qui offre une place et une lumière suffisantes pour ces travaux est souvent inutilisable, par l'usage qui s'est établi dès longtemps, de la prêter à mainte société pour en faire un entrepôt quelconque, lorsqu'il se donne quelque fête dans le Palais électoral ; même exceptionnellement, cet été, nous avons été plus ou moins contraints de prêter ce local à la commission des fêtes de l'Exposition nationale.

Il en résulte que les livres et papiers entassés sur les tables doivent être chaque fois transportés ailleurs, souvent avant d'avoir été classés. Nous avons réussi à fermer cette salle à quelques sociétés qui pouvaient réellement s'en passer.

Une autre raison qui ne permet que d'avancer avec lenteur dans ces travaux, c'est l'enchevêtrement d'une énorme quantité de papiers mélangés avec des brochures que notre prédécesseur avait laissé s'entasser sur les tables et les planchers. Beaucoup d'entre eux sont entièrement inutiles, par exemple d'énormes quantités de circulaires-réclames de toutes sortes d'industries de l'étranger et de notre pays. Il faut les revoir tous un à un parce qu'on rencontre ici et là des fascicules de sociétés ou des brochures à conserver. Cependant la fin du triage se laissait entrevoir à la fin de l'année et nous espérons l'avoir terminé avec le mois de juin de l'année 1897.

Nos locaux, composés de cinq salles passablement remplies deviendront insuffisants d'ici à la fin du siècle. Depuis quelques années notamment, nos départements fédéraux multiplient les publications et nous inondent par conséquent de leurs volumes et brochures de statistiques et études de toutes sortes. Il n'est pas jusqu'à la Feuille fédérale (quatre

gros volumes par année) dont on nous gratifie depuis trois ans.

Le Conseil d'Etat médite de réunir en quelque vaste bâtisse les collections des départements qui encombrent de plus en plus l'hôtel-de-ville et les archives d'Etat. Ne serait-ce pas le cas de rappeler aux autorités que l'Institut étant un établissement officiel mériterait une bonne place dans ce nouvel édifice ? Nos collections y pourraient être mieux classées, elles seraient plus facilement accessibles pour les travailleurs et nous ne serions pas obligés de partager avec d'autres la possession de nos locaux, soit pour la bibliothèque, soit pour les séances.



INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Comptes de l'exercice 1895, approuvés par l'Assemblée générale.

Recettes	Dépenses
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 1895.	Allocation de la Section de Littérature (1894).
Fr. 1,079 95	Fr. 400 —
Allocation de l'Etat.	Allocation de la Section d'Industrie et d'Agriculture (1895).
» 5,000 —	» 400 —
Reçu de MM. Georg et C ^o , libraires, pour vente des diverses publications de l'Institut, notamment pour les <i>Chroniques de Roset et la Neutralité de la Savoie</i>	Allocation de la Section des Beaux-Arts (1895).
» 782 70	» 400 —
Intérêts à la Banque de Genève	Indemnité du secrétaire-général
» 28 20	» 300 —
	» du bibliothécaire
	» 300 —
	Frais d'impression, <i>Bulletin</i> et autres publications.
	» 2,649 30
	Expédition des volumes
	» 42 50
	Circulaires, convocations
	» 48 —
	Menus frais de la bibliothèque.
	» 64 85
	Frais d'éclairage et de chauffage.
	» 180 30
	Gratification annuelle à la concierge du Bâtiment électoral.
	» 50 —
	Prime d'assurance
	» 38 70
	Frais de port et d'expédition de livres pour échange
	» 172 55
	Frais divers
	» 176 —
Total.	Total.
Fr 6,800 85	Fr. 5,222 20
A déduire les dépenses	» 176 —
Fr. 1,668 05	Fr. 5,222 20

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Comptes de l'exercice 1896, approuvés par l'Assemblée générale.

Recettes	Dépenses
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 1896.	Allocation de la Section de Littérature (1895).
Fr. 1,668 65	Fr. 400 —
Allocation de l'Etat.	Allocation de la Section d'Industrie et d'Agriculture (1896).
» 5,000 —	» 400 —
Reçu de MM. Georg et C ^o , libraires, produit de la vente des diverses publications de l'Institut	Allocation de la Section des Sciences morales et politiques (1896).
» 194 40	» 400 —
Intérêts à la Banque de Genève	Indemnité du secrétaire-général.
» 48 20	» 300 —
	» du bibliothécaire
	» 300 —
	Frais d'impression, <i>Bulletin</i> et autres publications.
	» 1,217 10
	Clichés et lithographie.
	» 166 70
	Convocations
	» 12 —
	Menus frais de la bibliothèque
	» 47 90
	Frais d'éclairage et de chauffage.
	» 115 10
	Travaux de menuiserie à la bibliothèque
	» 33 10
	Gratification annuelle à la concierge du Bâtiment électoral.
	» 50 —
	Prime d'assurance
	» 38 70
	Frais de reliure
	» 280 65
	Frais concernant l'Exposition nationale, vitrines, reliure
	» 320 70
	Frais divers
	» 40 60
Total.	Total.
Fr. 6,911 25	Fr. 4,122 55
A déduire les dépenses	
» 4 122 55	
Solde disponible	Fr. 2,788 70



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Discours de M. le Prof. Eug. RITTER, Président de l'Institut, à la séance annuelle du 25 Avril 1893.	1
L'Equation du futur, nouvelle, par M. le D ^r BLANCHARD.	27
Le Français au Canada, par M. le Prof. Albert FERMAUD	45
Les clichés d'Aymon, par M. le D ^r BLANCHARD	65
Le poète danois Louis Holberg, causerie, par M. le Prof. KAUFMANN	79
Louis Tognetti, sa vie, son œuvre, par M. P. RUDHARDT	93
La Sophonisbe de Mairet et la Sophonisbe de E. Geibel, étude de littérature comparée, par M. le Prof. L. MOREL.	133
Le déclin de la chevalerie et gent d'armes, du règne de Jean-le-Bon à celui de Louis XI (1350-1483), par M. Ch. DuBois-MELLY.	165
A la mémoire de Nicolas Lemaitre, citoyen de Genève, fidèle ami de Pierre Fatio, par M. C. FONTAINE-BORGEL.	273
La République de Genève d'après Pierre Davity, par M. le Prof. Eug. RITTER.	293

	Pages
Un chapitre du Livre de Messire de la Tour-Landry (1372), (Est-il permis à une honnête femme ou fille d'être amoureuse?), par M. Ch. DuBois-MELLY . . .	321
Discours de M. le Prof. Eug. RITTER, à la séance annuelle du 27 Mars 1896	335
Jules Vuy (souvenirs personnels)	339
Charles Vogt, discours prononcé par M. Henri FAZY, à la séance annuelle du 27 Mars 1896	377
Quelques considérations sur le mouvement et les éléments de la population de Genève, 1895, par M. F. LOMBARD.	385
Compte rendu des travaux de l'Institut pendant les années 1895 et 1896.	427
Rapport sur la bibliothèque	439
Résumé des comptes de l'Institut pour les exercices 1895 et 1896	442 et 443



